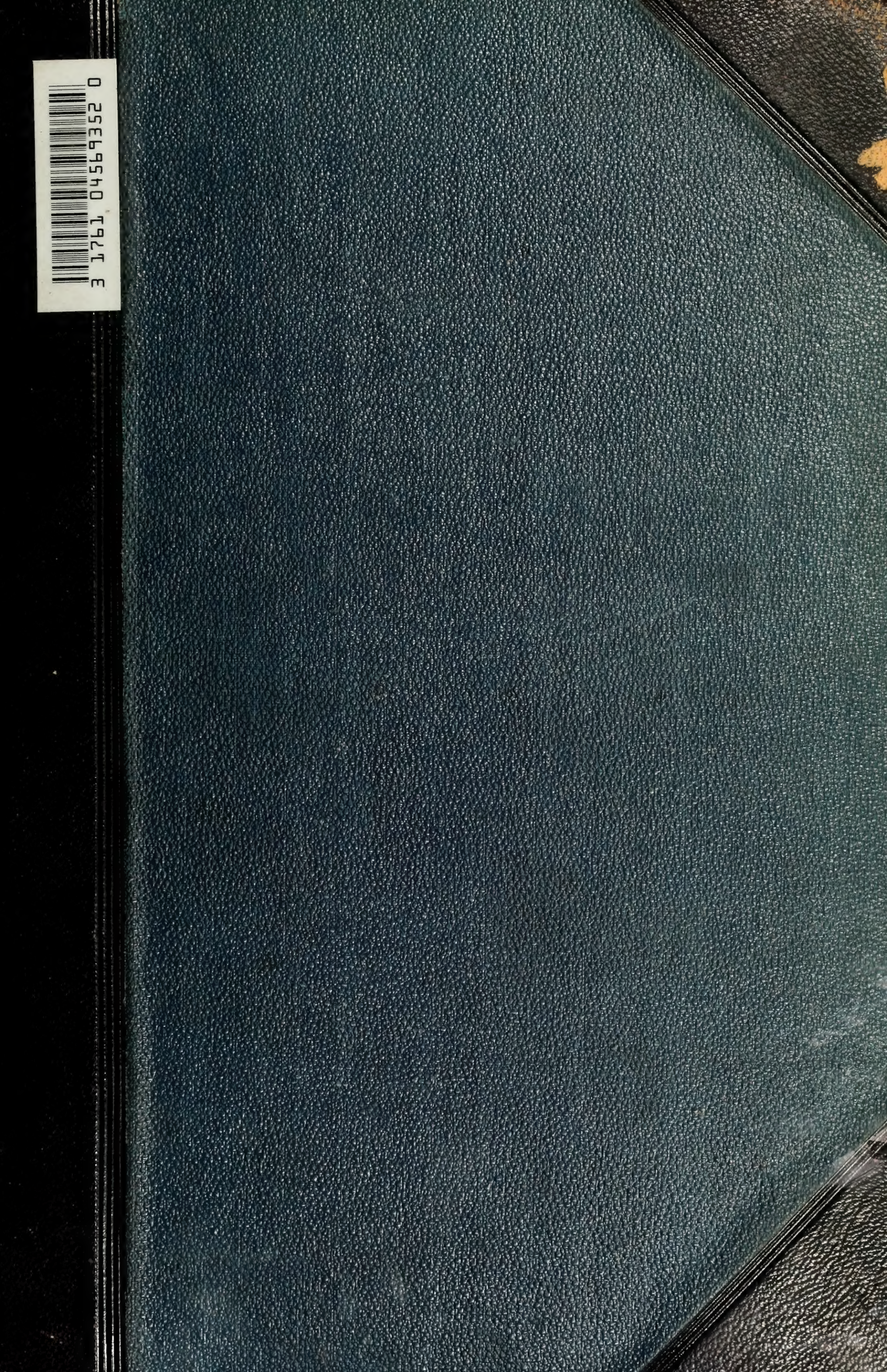
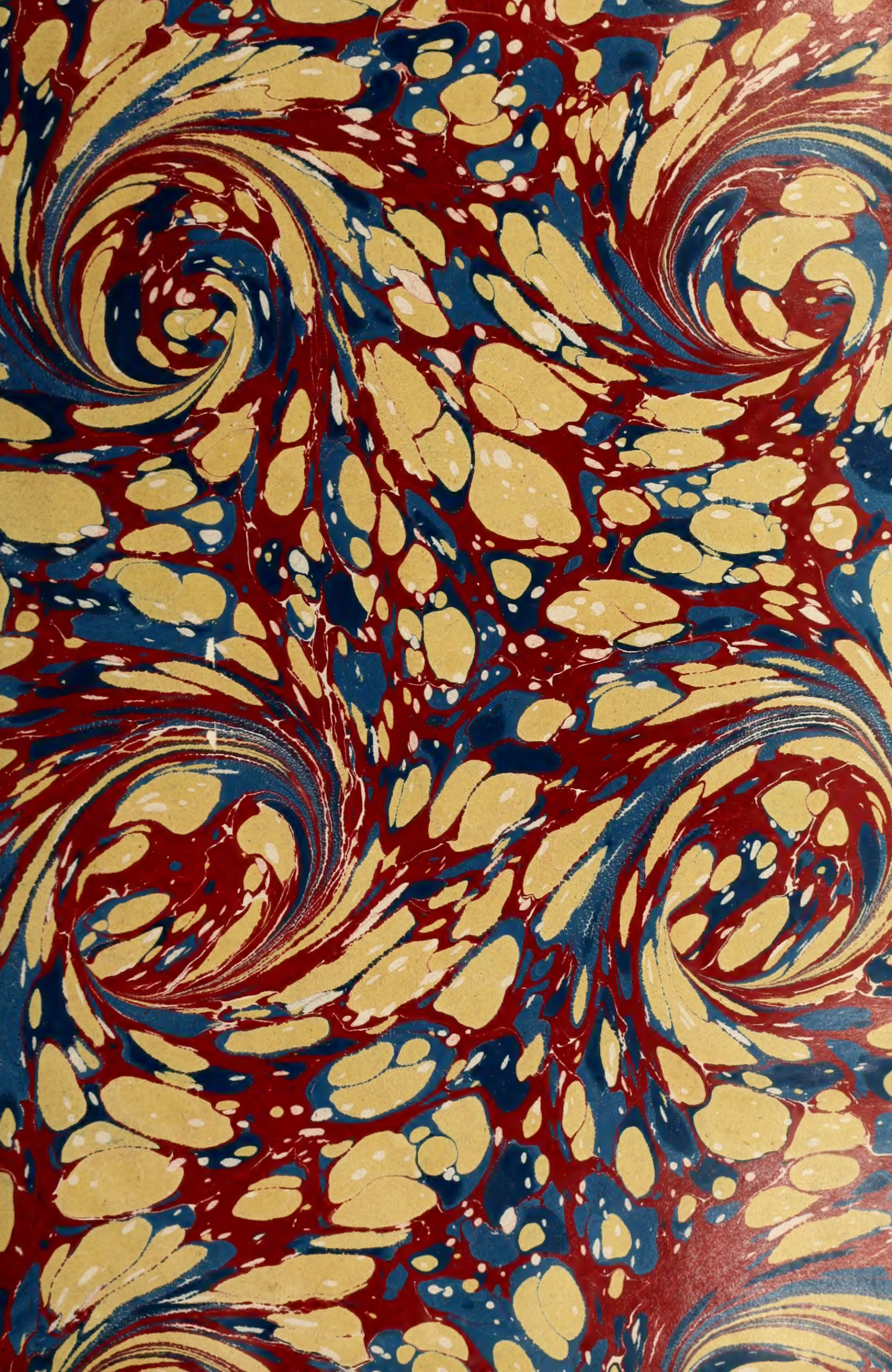



Goldwin Smith.



HISTOIRE

DES ROMAINS



AUGUSTE

Statue en marbre, trouvée en 1863 à la villa de Livie (Vatican, *Braccio Nuovo*, n° 14)

HISTOIRE

DES ROMAINS

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS

JUSQU'A L'INVASION DES BARBARES

PAR

VICTOR DURUY

MEMBRE DE L'INSTITUT, ANCIEN MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

NOUVELLE ÉDITION

REVUE, AUGMENTÉE

ET ENRICHIE D'ENVIRON 3000 GRAVURES DESSINÉES D'APRÈS L'ANTIQUE

ET DE 100 CARTES OU PLANS

TOME IV

(D'AUGUSTE A L'AVÉNEMENT D'HADRIEN)

CONTENANT 499 GRAVURES

6 CARTES ET 9 CHROMOLITHOGRAPHIES



PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET CIE

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1882

CHAPITRE LXVII

ADMINISTRATION D'AUGUSTE DANS LES PROVINCES.

I. — PARTAGE DES PROVINCES ENTRE L'EMPEREUR ET LE SÉNAT CARACTÈRE NOUVEAU DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL.

Auguste entendait mettre dans l'empire l'ordre qu'il faisait régner à Rome, en organisant les provinces de manière à y étouffer les troubles intérieurs et à prévenir les attaques du dehors. Pour cela, des mesures de deux sortes étaient nécessaires : les unes militaires, les autres administratives ; étudions celles-ci d'abord.

On a vu ce que devait être, en droit, l'administration romaine dans les provinces[1], et ce que, en réalité, elle était devenue entre les mains de cette aristocratie avide et violente qui périt à Pharsale et à Philippes, ou se laissa enchaîner par les bienfaits intéressés de César et d'Octave. Le dernier des Gracques, Sylla et César avaient montré aux provinciaux une bonne volonté inutile, parce que les uns n'avaient pas organisé dans Rome un pouvoir assez fort pour imposer à tous le respect des lois, et que le dernier n'en avait pas eu le temps. Mais ce pouvoir, Auguste venait de le créer, et les provinciaux en avaient salué l'avénement de leurs acclamations. On ne changea point cependant leur condition légale ; les anciennes formules furent conservées. Ce que les provinces avaient été le lendemain de la conquête, elles l'étaient encore sous Trajan et les Antonins : Strabon, Appien, Pline, Dion Cassius, tous les témoignages l'attestent[2]. Seulement il y avait de moins les pillages périodiques des gouverneurs, et de plus une sécurité dont le commerce et l'industrie profitaient.

[1] Voy. t. II, p. 164 et suiv.

[2] Strabon dit (XIV, p. 646) que le royaume de Pergame conservait de son temps l'organisation qui lui avait été donnée par Aquilius cent cinquante ans auparavant, et Appien (*præf.*, 15) que les Romains, après la défaite de Carthage, Λιβύην κατέστησαν ἐς τὰ νῦν ὄντα. Du temps de Pline le Jeune, la loi de Pompée, ou *formula provinciæ*, était encore en vigueur dans la Bithynie (*Epist.*, X, 114).

Sous la république, le fait et le droit étaient contraires, l'empire les rapprocha. Pour le gouvernement des provinces, Auguste fit à peine autre chose ; il ne s'y montra pas plus novateur qu'à Rome, ce qui n'empêcha point que, tout en conservant les formes anciennes, il n'accomplît ici, comme là, une révolution salutaire.

Aux derniers jours de la république, son domaine était partagé en quatorze provinces, gouvernées par des personnages qui avaient géré le consulat ou la préture : les deux Gaules, les deux Espagnes, l'Illyrie avec la Dalmatie, la Macédoine avec l'Achaïe, l'Asie, la Bithynie avec le Pont, la Cilicie, la Syrie, la Cyrénaïque avec la Crète, l'Afrique avec la Numidie, la Sicile, la Sardaigne avec la Corse. Les consulaires étaient habituellement envoyés dans les provinces où des légions étaient nécessaires, les préteurs dans les autres : règle qui variait suivant l'état de paix ou de guerre, même suivant le caprice des grands.

Auguste conserva le principe de cette division. L'empire eut deux sortes de provinces : celles que baigne la Méditerranée, contrées paisibles et industrieuses, depuis longtemps conquises et déjà romaines, où la vie était facile et douce, où, pour être obéi, il n'était pas besoin d'une cohorte ; derrière cette zone tranquille, les barbares et belliqueuses régions des bords de l'Océan, du Rhin, du Danube, et les pays sans cesse menacés par d'incommodes voisins, comme les rives de l'Euphrate et la vallée du Nil[1]. Dans celles-ci les armées étaient indispensables, et, pour les commander, il fallait au gouverneur les pouvoirs illimités de l'autorité militaire. Mais les armées et leurs chefs obéissaient au généralissime, à l'*imperator ;* il y avait donc nécessité de laisser à l'empereur les provinces où stationnaient les légions et que les dispositions de leurs habitants ou les menaces de l'ennemi forçaient de mettre comme en état de siége permanent. Dans ces provinces étaient les travaux, les périls[2] ; mais là aussi étaient la gloire et la force, et Auguste les voulait toutes deux (27 ans av. J. C.).

Cette division en provinces de l'empereur ou prétoriennes, et en provinces du sénat et du peuple ou proconsulaires, ne fut pas immuable. Plus d'une fois les deux pouvoirs firent des échanges,

[1] Le sénat eut d'abord, suivant Dion, l'Afrique avec la Numidie, la Bétique, l'Asie, la Grèce ou Achaïe avec l'Épire, la Dalmatie, la Macédoine, la Sicile, la Crète avec la Cyrénaïque, la Bithynie avec le Pont, la Corse ; l'empereur eut le reste des provinces : Tarraconaise, Narbonaise, Cilicie, Syrie, et Égypte et les nouvelles provinces qui furent formées dans l'Espagne, la Gaule, les Alpes et le long du Danube.

[2] [illegible] (Dion, LIII, 12)

mais en restant toujours fidèles au principe de ne donner au sénat que les contrées paisibles. Ainsi Chypre et la Narbonaise, primitivement provinces impériales, revinrent au peuple, qui céda la Dalmatie où des troubles avaient appelé les légions. Tibère prit de même au sénat la Macédoine et l'Achaïe, que Claude lui rendit. Au reste, ce partage n'était qu'une vaine formalité. Le sénat, qui, à Rome, dans la curie, restait muet devant le prince, pouvait-il parler bien haut dans les provinces où il paraissait commander ? Que la guerre ou une révolte y éclatât, l'*imperator* intervenait aussitôt; qu'un proconsul mourût en charge, il le remplaçait par un de ses procurateurs[1]; même sans cette extrémité, Auguste, en vertu de son pouvoir proconsulaire, promulguait des édits qui liaient tous les gouverneurs, ceux du sénat comme les siens, et dans ses nombreux voyages il visitait toutes les provinces placées sur sa route, qu'elles fussent ou non de son gouvernement.

Les provinces du peuple étaient les plus belles, leurs gouverneurs aussi étaient les plus considérés. Choisis par le sort, suivant l'usage, parmi les consulaires et les préteurs sortis de charge depuis cinq ans au moins[2], ils avaient tous le nom de proconsuls, n'eussent-ils été que préteurs, douze licteurs avec les haches sur les faisceaux[3], la robe sénatoriale, un traitement qui leur permettait de déployer un faste royal[4], le droit enfin de prendre toutes les marques de leur dignité dès qu'ils avaient passé le *pomerium*, mais sans l'épée ni le *paludamentum* militaire[5].

Les gouverneurs impériaux ne semblaient pas d'aussi grands personnages. Ils portaient le titre de propréteurs, même après avoir été consuls[6], et cinq licteurs seulement marchaient devant eux; encore

[1] .... *proc. provinciæ Asiæ quam mandatu principis vice defuncti proc. rexit*, probablement sous Vespasien (Orelli, 3651).

[2] C'était le règlement fait par Pompée en 52 av. J. C. (Dion, LIII, 13.) Le sort ayant mal choisi, ἐπειδή τινες αὐτῶν οὐ καλῶς ἦρχον, le prince eut soin de désigner d'avance ceux qui seraient soumis aux chances du sort. (*Ibid.*, 14.)

[3] Douze en Asie et en Afrique, six dans les autres provinces dites prétoriennes.

[4] Le proconsul d'Asie et celui d'Afrique recevaient chacun, au commencement du troisième siècle, 1 million de sesterces (Dion, LXXVIII, 23); les procurateurs, seulement 200 000, 100 000 et même 60 000. (Dion, LIII, 15; Jul. Capitolinus, *Pertinax*, 2; Tacite, *Agricola*, 42; Lampride, *Alex. Sever.*, 42; Tréb. Pollion, *Claud.*, 15; *Prob.*, 4.)

[5] Dig., I, 16, 1. Cependant le proconsulat d'Afrique étant province frontière, celui qui y commandait pour le sénat eut, sous Auguste et Tibère, une légion et un corps d'auxiliaires, mais par une délégation spéciale de l'empereur, qui lui fut retirée sous Caligula. (Tacite, *Ann.*, IV, 48; Dion, LIX, 20.)

[6] Auguste les prenait parmi les *consulaires* (*legatus Aug. consularis pro prætore*), quand il

ne pouvaient-ils les avoir que dans leur gouvernement. Le peuple de Rome voyait donc partir ses magistrats avec tous les dehors de la puissance, une nombreuse cohorte et l'ancienne pompe républicaine, tandis que ceux de l'empereur semblaient les agents d'un pouvoir inférieur et timide.

Le peuple et le sénat devaient être contents. Mais cet agent, qui part seul et sans bruit avec les instructions du prince[1], arrivé dans sa province, y prend l'épée et le manteau de guerre. Tandis que le proconsul donne des jeux, écoute les rhéteurs, ou visite, au bruit des fêtes, son paisible gouvernement, le propréteur, à la tête de ses légions, combat ou négocie avec les rois. Tous deux ont une autorité absolue au civil et au criminel sur les provinciaux et sur les citoyens, à moins d'un appel des citoyens à Rome[2]. Mais l'un n'est soumis qu'à l'empereur, l'autre à la fois à l'empereur et au sénat. Celui-ci, à moins d'une délégation spéciale, n'a aucun pouvoir sur les soldats qui passent ou séjournent dans sa province; celui-là, investi de l'*imperium militare*, exerce à leur égard le droit de vie et de mort[3]. Le premier enfin ne reste qu'une année dans sa province; le second y est laissé au moins trois ans, souvent cinq, dix et plus encore, au gré de celui qui l'envoie[5]. Que de soins pour relever à tous les yeux les officiers du sénat et pour laisser dans l'ombre ceux de l'empereur, pour donner aux uns le pouvoir sans les honneurs, aux autres la représentation et l'éclat qui consolent et satisfont les ambitions caduques! Mais c'est ainsi que les révolutions se font, sans irriter une opposition qui les briserait ou les ferait chanceler dans le



[illegible] de l'*imperium*[4]

[illegible] avaient à commander plusieurs légions; parmi les anciens préteurs, quand ils n'en commandaient qu'une (*leg. Aug. pro prætore*).

[1] Dion, LIII, 15; Pline, *Epist.*, X, 64. La plupart des questions qu'ils pouvaient avoir à résoudre y étaient prévues. Les proconsuls en recevaient également du prince.

[2] *Plenissimam jurisdictionem proc. habet* (Dig., I, 16, 7). Sur l'importance que conservait le titre de citoyen dans les provinces, voyez, dans les *Actes des apôtres*, l'histoire de saint Paul emprisonné à Jérusalem. On trouve encore sous Trajan un *civis Romanus* qui, accusé de crime capital, fut renvoyé à Rome (Pline, *Epist.*, X, 97.)

[3] *Jus gladii* (Dig., I, 17, 6, § 8).

[4] Revers d'une monnaie de Brutus représentant le consul précédé de l'*accensus*, ou ordonnance [illegible] en possession de l'*imperium*, et escorté de ses licteurs, la hache [illegible] *Dictionnaire des Antiquités*, au mot *Accensus*.

[5] En vingt et un ans, il n'y eut, sous Tibère, que deux procurateurs en Judée, Gratus et Pilate (Josèphe, *Ant. Jud.*, XVIII, 4 et 5). Appien dit aussi (*Iber.*, 102) : Στρατηγὸς ἐπιπέμπεται [illegible]. Tibère laissa cependant Silanus, proconsul d'Afrique, sept ans en fonction.

sang. La force renverse ; la modération seule et la prudence édifient, à la condition que cette prudence ne s'enferme pas dans les préoccupations de l'heure présente ou dans celles du temps passé.

Qu'ils relevassent du sénat ou de l'empereur, les gouverneurs étaient investis, avec les différences qui viennent d'être indiquées, de tous les pouvoirs politiques, militaires et judiciaires. On remarquera l'absence dans les provinces impériales du questeur[1]; ce vieux titre honoré par tant de grands hommes y était remplacé par le nom plus modeste de *procurator*. Les procurateurs, pris parmi les chevaliers, même dans la classe des affranchis ou des provinciaux[2], allaient, dans les provinces sénatoriales, administrer les revenus de la caisse privée du prince (*fiscus*) et, dans celles de l'empereur, remplir toutes les fonctions attribuées par le sénat à ses questeurs, moins toutefois la juridiction : les procurateurs n'ayant action dans les premiers temps que sur les esclaves[3]. Le prince, dont ils étaient les intendants, ne les laissera pas longtemps dans cette position inférieure : Claude voulut que leurs jugements en matière de contributions eussent la même force que les siens[4]. Il y avait un procurateur par chaque grand district ou par province; quelquefois même un seul pour deux ou trois provinces contiguës; car on ne trouve encore rien de fixe dans ces divisions[5]. « L'empereur et le sénat, dit Strabon, divisent leurs provinces tantôt d'une manière, tantôt d'une autre, et ils en modifient l'administration suivant les circonstances. » On connaissait trop mal les principes d'une bonne administration et les besoins des pays à gouverner, pour établir des règles invariables, lesquelles d'ailleurs n'eussent été qu'une gène pour un pouvoir qui n'en voulait pas souffrir.

Les procurateurs des provinces impériales étaient parfois investis de pouvoirs politiques; l'administration romaine en Judée n'eut pas d'autres chefs. C'étaient de véritables gouverneurs, bien que la Judée ne fût qu'un démembrement de la Syrie : Ponce Pilate, Cumanus, Félix

[1] Gaius, *Inst.*, I, 6.

[2] Gessius Florus, procurateur de Judée, était de Clazomène. (Josèphe, *Ant. Jud.*, XX, 9.) Un autre, Tibère Alexandre, était Juif apostat. (Id., *ibid.*, 4.) Les affranchis n'arrivaient qu'aux procuratures inférieures ; on n'en voit point parmi les *procuratores prœsides*.

[3] Tacite, *Ann.*, IV, 15 : *Jus in servitia et in pecunias familiares.*

[4] Tacite, *Ann.*, XII, 60 ; Suétone, *Claud.*, 12 ; Ulpien, au Dig., I, 19, *Procura.* il est probable aussi que, depuis ce temps, cette charge donna rang de chevalier. (Tacite, *Agricola*, 4.)

[5] Dans l'ancien royaume de Judée, la Samarie et la Galilée eurent chacune, à un certain moment, un procurateur. (Tacite, *Ann.*, XII, 54.)

et les autres prononçaient en dernier ressort. Cependant ils étaient subordonnés au gouverneur de Syrie, qui pouvait les destituer et les renvoyer devant l'empereur. Par la création de ces nouveaux fonctionnaires, commençait une révolution qui ne s'achèvera que sous Constantin : la séparation des pouvoirs civils et des pouvoirs militaires.

Au-dessous de ces magistrats venaient les officiers de tout grade et les agents inférieurs, préfets, tribuns, scribes, crieurs, esclaves publics, licteurs, etc. N'oublions pas la cohorte, les amis, les élèves du gouverneur, qui formaient son conseil ou sa cour de justice, et auxquels il donnait parfois les plus importantes commissions[1]. Des centurions, de simples vétérans, envoyés chez des peuples alliés ou auprès de chefs indigènes, y représentaient le nom de Rome et veillaient à ses intérêts. On en trouve dans la Frise et la Batavie, à Byzance et en Afrique : on dirait nos chefs de bureaux arabes[2].



Crieur public[3].

Cette organisation des provinces, sous l'autorité supérieure du prince, était l'avènement d'une grande chose, l'ordre administratif que les Grecs n'avaient point connu, que la république avait fort mal pratiqué et dont les nations modernes ont hérité de l'empire.

Les *Verrines* nous ont montré ce que pouvait être, dans le dernier siècle de la république, un gouverneur de province. Avec l'empire leur condition changea[4]. Autrefois chaque province voyait arriver tous les ans un nouveau maître, qui, pressé de retourner au milieu des plaisirs de Rome, se hâtait de faire fortune et de remonter sa maison aux dépens de ses administrés. Celui qui

[1] Vitellius, ayant déposé Ponce Pilate, fit administrer la Judée par Marcellus, un de ses amis : [illegible] Josèphe, *Ant. Jud.*, XVIII, 4. Il y avait aussi les assesseurs, gens ayant des connaissances spéciales, dont les gouverneurs s'entouraient pour s'éclairer de leurs conseils dans les cas difficiles. Alexandre Sévère leur donna un traitement. (Lampride, *Alex. Sever.*, 45.)

[2] Tacite, *Ann.*, IV, 72; *Hist.*, IV, 14; Pline, *Epist.*, X; L. Renier, *Inscr. d'Alg.*, 2715 et 4033.

[3] D'après un bas-relief romain. (Rich, *Dict. des Ant. rom. et grecq.*, au mot *Præco.*)

[4] Plus tard, il fut défendu d'envoyer quelqu'un avec une charge dans la province où il était né, pour éviter les actes de partialité. Défense était faite de rien lever, même dans l'intérêt du trésor, au delà du chiffre fixé. (Dion, LIII, 15; LVII, 10; Tacite, *Ann.*, IV, 6.)

avait le plus indignement pillé revenait, la tête haute, s'asseoir au sénat en face d'hommes qui, semblables à lui, ne lui demandaient compte que de l'obéissance des sujets. Pour les rapines et les violences, rarement en parlait-on. Les provinciaux n'étaient-ils pas des vaincus! Mais aujourd'hui que l'empire est devenu le domaine d'un homme, cette propriété sera mieux régie ; par esprit de justice? Sans doute, mais surtout par intérêt. Après un choix habile et une surveillance étroite, la meilleure chance d'une bonne gestion était dans la longue durée des fonctions : laisser vieillir dans les charges sera une des maximes les mieux suivies de l'administration impériale.

Les gouverneurs, tombés au rang de simples agents d'un pouvoir soupçonneux et redoutable, voient donc maintenant la menace suspendue sur leur tête ; et, dans les rescrits du prince, ils lisent formulés en lois les conseils que Cicéron donnait inutilement aux gouverneurs de la république. Le traitement fixe qui pourvoit à leurs nécessités délivre les sujets des exactions dont ils étaient victimes, sous prétexte d'approvisionnements à fournir au préteur, et, au lieu de passer quelques mois dans une province dont souvent ils connaissaient à peine de nom les principales villes, voici qu'ils y sont retenus assez longtemps pour en étudier les besoins et y contracter des habitudes qui cessent de leur faire regarder ce gouvernement comme une terre d'exil [1]. Les proconsuls de la république laissaient leur femme à Rome, ceux de l'empire l'emmènent avec eux ; Auguste favorisa cet usage ; Alexandre Sévère ira même plus loin : il imposera une union temporaire à tout gouverneur non-marié. C'est que les premiers allaient en quelque sorte en pays ennemi et qu'il fallait éloigner la matrone des camps ; les autres sont envoyés vers des concitoyens et pour un long séjour. Le gouverneur n'était donc plus campé dans sa province ; il y avait ses affections, son foyer domestique et ses dieux pénates apportés par sa femme, qui, en partant, les avait, comme Rachel, cachés dans son sein.

On ne veut pas dire que les gouverneurs se trouvèrent tout à coup transformés en habiles et probes personnages ; on croit seulement

[1] Dion, LV, 28 : Ἐπὶ πλείω χρόνον. Tacite, *Ann.*, IV, 6 : *Quum plerique iisdem negotiis insenescerent*. Cf. p. 4, n. 5. Cela était reconnu si nécessaire, qu'en l'an 5 de J. C. des troubles ayant éclaté en plusieurs lieux, on déclara que les gouverneurs des provinces sénatoriales, élus et non plus choisis par le sort, resteraient deux ans en charge. Bien des honnêtes gens sous la république refusaient les gouvernements, quand ils ne voulaient pas y piller. Atticus n'en accepta jamais, Cicéron n'alla en Cilicie que malgré lui, et Quintus se plaint très-vivement d'être retenu une troisième année en Asie.

que les excès d'autrefois devinrent difficiles, parce que des crimes trop éclatants attiraient bien vite le châtiment[1], qu'une fortune trop grande eût tenté l'avidité du prince, qu'enfin la modération et la prudence étaient conseillées aux gouverneurs par leur propre intérêt. Auguste, malgré sa douceur, donna l'exemple d'une sévérité salutaire. On verra plus loin le sort de Gallus et de Lollius, deux amis du prince, qui par leurs exactions encoururent sa disgrâce et se tuèrent. Il n'eut même aucune complaisance pour l'entourage de la famille impériale; et les affranchis, qui, sous ses successeurs, deviendront si puissants, furent retenus dans l'ombre et le devoir. « Son secrétaire, dit Suétone, ayant reçu 500 deniers pour communiquer une lettre, il lui fit briser les jambes; le précepteur et les esclaves de Caïus César avaient profité de la maladie du prince pour commettre dans son gouvernement des actes d'avidité et de tyrannie ; il ordonna qu'on les jetât à l'eau avec une pierre au cou. » Il ne comprenait pas l'empire autrement que le sénat : la plus énergique centralisation politique, mais beaucoup de liberté administrative; une volonté souveraine, à Rome, pour la vie générale de l'empire, et de l'indépendance dans les provinces pour la gestion des intérêts locaux. Les villes provinciales gardaient et garderont encore pendant trois siècles leur religion, leurs coutumes ou lois particulières et leurs magistrats, leurs assemblées publiques, leurs revenus et leurs propriétés; de sorte qu'à les voir s'administrer à leur guise, on les eût prises pour de petits États auxquels il ne manquait que le droit de troubler la paix publique et de se déchirer par des guerres continuelles, comme au temps de leur liberté.

César avait envoyé quatre-vingt mille citoyens dans les colonies d'outre-mer ; Auguste continua ce système, moins par principe de

[1] Dion dit que la révolte des Pannoniens et des Dalmates en l'an 6 fut causée par les exactions des gouverneurs : c'est possible ; mais toute administration, quelque douce qu'elle fût, devait paraître insupportable à ces barbares, qui se pliaient difficilement à payer le tribut et à livrer leurs enfants pour le service militaire. Quant à Varus, que Velleius Paterculus accuse d'être entré pauvre en Syrie et d'en être sorti riche, remarquons que la pauvreté de ce personnage, qui avait été consul quelque temps auparavant, et qui était apparenté à la famille impériale, ne devait pas être bien grande ; qu'ensuite il resta neuf ans dans son gouvernement, tandis que, sous l'ancien régime, la Syrie, dans le même temps, eût été trois ou quatre fois pillée ; qu'enfin Varus, depuis sa défaite, put être impunément accusé par tous et de tout. Pour l'affranchi Licinius, en Gaule, ses rapines montrent qu'Auguste ne pouvait tout empêcher ; mais la confiscation dont il fut frappé prouve aussi qu'il était dangereux, tout au moins inutile, d'en faire. L'Achaïe et la Macédoine se trouvant mal de l'administration du sénat, *onera deprecantes*, on n'imagine rien de mieux que de les mettre dans le lot de l'empereur. (Tacite, *Ann.*, I, 76.)

gouvernement que comme expédient pour acquitter les promesses faites à ses vétérans. Au *Monument d'Ancyre*, n° 28, il énumère les colonies militaires fondées par lui dans les provinces ; c'était y augmenter le nombre de ceux dont les gouverneurs devaient respecter les droits.

II. — RÉFORMES FINANCIÈRES.

Auguste fit, dans le gouvernement provincial, deux innovations importantes : l'une financière, l'autre religieuse, toutes deux très-politiques.

Vingt années de guerre civile, de pillage et d'exactions monstrueuses, avaient détruit dans le monde romain la richesse produite, et l'arrêt de l'industrie, de la culture et du commerce en avait empêché le renouvellement. Dans toute l'Italie et sur mille points la population rurale avait été dépossédée, et la propriété, qui avait plusieurs fois changé de main, ne rendait plus ce qu'elle avait coutume de donner. La misère était profonde : tout le monde mendiait, même les sénateurs ; dans l'Asie, la plus opulente des provinces, la banqueroute était universelle, et Auguste fut réduit à décréter une mesure révolutionnaire : l'abolition des dettes[1]. Les impôts ne rentraient plus. Cependant les besoins du trésor croissaient. Pour empêcher les gouverneurs de piller leurs provinces, Auguste leur avait alloué un traitement ; et pour donner à l'empire la sécurité, il avait organisé une armée permanente de trois cent mille hommes. Nous ne savons ce que l'administration coûta, mais on peut évaluer à 200 millions de francs la dépense annuelle de l'armée[2].

Où trouver l'argent nécessaire ? Il ne fallait point songer à augmenter sérieusement l'impôt dans les provinces épuisées. Un seul moyen restait : un meilleur aménagement des ressources de l'État. Sous la république, les contributions des sujets étaient modérées, mais inégalement réparties et levées avec beaucoup d'arbitraire : deux maux que César, puis Auguste voulurent guérir. Nous ne dirons pas que l'empire se proposa la péréquation de l'impôt ; il chercha du moins à connaître la quotité de la matière imposable pour distribuer les charges plus équitablement. Le cadastre commencé par César fut

[1] Χρεῶν ἄφεσις (Dion Chrysostome, p. 601 b).
[2] Voy. ci-dessous, au chapitre LXX, le § III.

terminé par Auguste. Quatre géomètres parcoururent tout l'empire afin d'en mesurer les distances. Zénodoxe acheva la mesure des parties orientales en treize ans, cinq mois et neuf jours ; Théodote, celle des provinces du Nord en dix-neuf ans, huit mois et dix jours ; Polyclète, celle des régions du Midi en vingt-quatre ans, un mois et dix jours ; enfin, Didyme, celle de l'Ouest en seize ans et trois mois [1]. Leurs travaux, centralisés à Rome, furent coordonnés par Balbus, qui, après avoir dressé le registre des mesures de tous les pays et de toutes les cités, écrivit les règlements agraires imposés à l'universalité des provinces [2]. Agrippa présida longtemps à ce grand travail ; il en tira une mappemonde, qu'il fit graver sous un portique [3], de sorte que chaque sénateur, désigné pour un gouvernement provincial, pouvait en étudier d'avance les ressources et l'étendue dans ce que nous appellerions le bureau de la statistique de l'empire. « Il reçoit, dit Végèce, une description de sa province, avec indication des distances en milles, de l'état des routes et des petits chemins, des montagnes et des rivières [4]. » Les terres furent, d'après leur produit et leur fertilité, rangées en diverses classes, chaque classe taxée en raison de ce que la propriété y rendait [5] ; et le cultivateur, sachant quelle serait sa dette envers l'État, pouvait améliorer son champ sans craindre de ne travailler que pour le décimateur [6].

Le cadastre donnait une base excellente pour l'établissement de l'impôt, et le cens quinquennal que César avait prescrit dans la péninsule italienne par sa *lex Julia municipalis* permettait d'en faire la répartition. Cette opération ne pouvait avoir le caractère religieux, politique et militaire des anciens dénombrements, que terminaient la *lustratio* du peuple entier et le sacrifice solennel du *suovetaurile;* mais elle fournissait des renseignements indispensables à une société où la fortune marquait les rangs pour les charges d'État et de cités, même pour la condition pénale des citoyens. En Italie, les rôles, arrêtés par

[1] Sur cette [illegible], voy. Ritschl : *Die Vermehrung des röm. Reichs*; et de Rossi, *Piante [illegible] di Roma*, p. 28.

[2] [illegible], p. 109.

[3] [illegible] *Hist. nat.* III, [illegible] la carte de Peutinger paraît être une réduction ou une imitation [illegible] retouches postérieures.

[4] [illegible] III, 6.

[5] [illegible] : *Arvi primi, arvi secundi, prati, silva glandiferæ, silvæ* [illegible], p. 205, 9.

[6] [illegible] *divisus censuque descriptus est, ut possessio sua* [illegible] *erat quantitate solvenda* Cassiodore *Variar.*, [illegible]

les duumvirs de la cinquième année *quinquennales*, étaient envoyés à Rome, et Auguste, désireux de maintenir les vieilles coutumes, y accomplissait encore les anciens rites, bien qu'ils ne fussent que le dernier acte d'une œuvre de pure statistique.

Le même ordre fut établi dans les provinces. Auguste les divisa en circonscriptions financières, placées chacune sous la surveillance d'un *adjutor ad census* qui rédigeait la liste des contribuables de son district, ou qui recevait celles des *quinquennales*, puis transmettait, après contrôle, toutes ces pièces au *censitor* de la province, *legatus Aug. ad census accipiendos*. Ce haut fonctionnaire d'ordre sénatorial en adressait le résumé à celui des secrétaires de l'empereur qui avait le contrôle du recensement général, *a censibus*[1], et, sur le vu de ces états, le prince fixait le chiffre de l'impôt, qu'il augmentait ou diminuait selon les besoins du trésor ou les demandes en décharge des populations.

Ces agents, payés par le gouvernement et étroitement surveillés[2], ne levaient que les impôts directs, taxe foncière, et capitation ; un autre système fut suivi pour les contributions indirectes, dont les publicains continuèrent à être les fermiers[3], sans pouvoir renouveler, dans ce service restreint, les scandaleux abus d'autrefois[4]. La république, et après elle l'empire, percevait le long de sa frontière de terre et de mer le *portorium* sur toute denrée qui entrait ou sortait. En outre, chaque province, ou groupe de provinces, avait sa ligne de douane. L'Espagne, la Narbonaise, les trois Gaules, l'Italie, la Sicile, etc., formaient autant de territoires où les marchands ne pénétraient et ne circulaient qu'en acquittant les droits; enfin, dans l'intérieur des provinces, il existait des péages sur les ponts et les routes, et, à l'entrée des villes, des octrois au profit de l'État ou des cités[4].

[1] Borghesi, *Œuvres*, t. V, p. 7 et suiv.; L. Renier, *Mél. d'Épigr.*, p. 47-72. Dig., L, 15, 4, 1 ; Orelli-Henzen, nº 6518.

[2] *Lex Julia de residuis* (Dig., XLVIII, 13, 2). *Si quis fiscalem pecuniam.... in suos usus converterit, in quadruplum condemnatur* (Paul, V, 27, 1). *Qui nova vectigalia exercent, lege Julia tenentur* (Dig., XLVIII, 6, 12).

[3] Tacite, *Ann.*, IV, 6 ; XIII, 50 ; et Dig., *passim*. Ils fonctionnaient sous la surveillance des procurateurs impériaux.... *procuratores quatuor publicorum Africæ* (Or.-Henz., nº 6648 et 6649).

[4] Il avait été stipulé avec certaines villes que les citoyens romains seraient exempts de ces droits; mais il n'y a trace de cette exemption que pour les temps républicains (Tite Live, XXXVIII, 44), et je ne crois pas que la mesure ait été générale : elle eût ruiné les villes. Les postes militaires étaient en dehors des lignes de douane. (Dig., XXXIX, 4, 2.) Le tarif de Zraia a pour titre : *Lex portus post* discessum cohortis *instituta*. Ce tarif, établi *après le départ* de la cohorte, était très faible ; on l'a regardé longtemps comme un tarif de douane impériale ; il n'était probablement qu'un octroi municipal.

Une denrée, transportée loin, payait donc plusieurs fois le *portorium* : coutume ruineuse pour le commerce, mais très-profitable au fisc, et que la France gardait encore au dernier siècle. Le mort qui, pour aller chercher sa demeure dernière, traversait un bureau de péage devait le *portorium*[1]. La taxe était de 2 pour 100 de la valeur des objets en Espagne, de deux et demi dans les trois Gaules, l'Asie, la Bithynie et l'Illyricum; de cinq en Sicile, de vingt-cinq dans les ports de la mer Rouge, pour les denrées de l'Arabie et de l'Inde qui, comme objets de luxe, étaient frappées d'un impôt somptuaire.

La *vicesima hereditatum* faisait passer, en quelques générations, par les mains de l'État, toute la propriété foncière des citoyens[2]. Avec la multiplicité des péages, et le taux des droits de douane et d'octroi, le fisc devait, en bien moins de temps encore, lever sur le commerce une somme égale à la valeur de tout le trafic annuel de l'empire; et comme ce trafic était immense, le *portorium* constituait à l'État un très-gros revenu. A eux seuls, les deux impôts sur les héritages et sur les transports suffiraient à expliquer comment des princes économes ont pu accumuler des trésors tels que celui qui fut laissé par Tibère[3].

Chaque fois qu'un territoire était ajouté à l'empire, on procédait dans cette région à un recensement des personnes et des biens. Ainsi fit-on, en l'an 7 de notre ère, dans la Judée, quand ce pays, après la mort d'Archélaos, fut réuni à la province syrienne, et en l'an 27 avant J. C. dans la Gaule chevelue, où les guerres civiles avaient jusqu'alors empêché d'entreprendre cette œuvre de paix. Claude et Trajan feront de même après la conquête de la Bretagne et de la Dacie. Ces opérations, qui permettaient d'établir le chiffre de la population et la quantité de la matière imposable[4], se renouvelaient à des intervalles éloignés; du moins on n'en connaît que cinq pour la Gaule, d'Auguste à Domitien. Elles servaient à vérifier les résultats du cens quinquennal et à établir le chiffre de la classe privilégiée des *cives romani*.

[1] [illegible], XL, 7, 37. L'empereur, les officiers du palais, le fisc et les soldats étaient exceptés du *portorium* ; les particuliers, pour les objets à leur usage et pour les *instrumenta itineris*, [illegible]. L'exportation de certaines denrées était interdite : blé, huile, [illegible], pour ne fournir aux barbares ni armes ni subsistances.

[2] Voy. t. III, p. 757.

[3] [illegible] les denrées de l'Inde se vendaient au centuple de leur valeur. La supériorité de la *demande* sur l'*offre* faisait monter les prix, mais les péages devaient aussi [illegible].

[4] [illegible] ἀριθμὸν καὶ τῶν οὐσιῶν.

On a vu[1] qu'au lieu de surimposer les provinciaux pour faire face aux dépenses nouvelles de l'administration et de l'armée, Auguste avait contraint les citoyens à prendre leur part des charges publiques. Les contributions qu'il exigea d'eux alimentèrent le trésor militaire, de sorte qu'il fit ce partage équitable : les citoyens soldant en partie l'armée que les habitants des régions frumentaires nourrissaient, et les provinciaux payant l'administration provinciale.

Chaque province avait son *tabularium* conservant les archives du cens[2] et une caisse particulière, *fiscus*, où le questeur dans les gouvernements proconsulaires, le procurateur dans les provinces impériales, versaient le produit des impôts. Ce qui n'avait pas été dépensé sur place pour l'entretien des troupes, le traitement des fonctionnaires et les travaux commandés ou subventionnés par le pouvoir central, était envoyé à Rome et réparti, suivant l'origine de l'impôt, entre les deux caisses d'État, Trésor public, Trésor militaire, et les trois caisses impériales, le Fisc, le Domaine et la Cassette privée du prince. Ainsi, à l'*Ærarium Saturni* allaient les revenus du domaine public et des provinces sénatoriales, le droit sur les affranchissements, les *bona caduca* et *vacantia;* à l'*Ærarium militare*, le droit sur les héritages et les ventes ; au *Fiscus*, les recettes opérées dans les provinces de l'empereur; au *Patrimonium Cæsaris*, les revenus provenant de ce que nous appelions les biens de la couronne; à la *Res privata*, ceux de la fortune personnelle du prince, dont il pouvait disposer : en vingt ans, Auguste reçut par legs testamentaires 1400 millions de sesterces[3].

La gestion financière de la république avait été détestable, celle qu'Auguste organise sera un grand bienfait pour les populations, jusqu'au jour où le gouvernement aux abois se servira de cette administration, comme d'une pompe aspirante, pour attirer à lui tout l'or des sujets.

Une autre réforme se rattache à celle-là. L'honnête mesure prise,

[1] Voy. t. III, p. 756. Les impôts des provinces restèrent modérés. Cicéron dit quelque part que l'Asie payait à peine ce qu'elle coûtait, et, suivant Strabon (II, 5, 8), les Romains dédaignèrent de soumettre la Bretagne, parce qu'ils trouvaient plus de profit ἐκ τῶν τέλων (les douanes) que ne pourrait leur en donner ὁ φορός (le tribut), défalcation faite de la dépense nécessaire pour la garnison qu'il faudrait mettre dans le pays.

[2] Orelli, 155, 2548 et 5662.

[3] Le domaine privé de l'empereur étiat à son avènement incorporé au domaine impérial (Vopiscus, *Tac.*, 10), qui, dans l'empire comme dans l'ancienne France, était inaliénable. La Chersonèse de Thrace, domaine d'Agrippa, était échue après lui à la couronne, et se trouvait encore dans le *patrimonium Cæsaris* au temps de Trajan. (Marquardt, *Handbuch der römischen Alterthümer*, II, 248)

en 84, par Marius Gratidianus n'avait pas été continuée[1]. La *lex testamentaria* de Sylla avait fait une obligation de recevoir la monnaie publique pour la valeur qui lui était assignée, quelle que fût sa composition métallique[2]. Aussi les deniers fourrés circulaient-ils en grand nombre, même du temps de César, qui avait pourtant émis une excellente monnaie d'or, l'*aureus*[3]. Auguste retira ces mauvaises pièces et fit du droit de frapper la monnaie d'or et d'argent un droit régalien qui ne s'exerça plus que dans des ateliers impériaux, établis à Rome et dans quelques grandes villes des provinces. Comme il avait partagé avec le sénat l'administration de l'empire, il partagea avec lui le privilége monétaire, dont il garda encore la meilleure part, en se réservant la frappe des métaux précieux[4]. Le sénat n'eut que celle des pièces de bronze. Quant aux monnaies municipales, elles ne tardèrent pas à être supprimées, au moins dans les provinces occidentales[5]. Les peuples eurent alors, pour leurs échanges, une facilité qu'ils n'avaient jamais connue, la même monnaie ayant cours d'une extrémité à l'autre de l'empire.

Un sénatus-consulte avait autorisé César à mettre son image sur les *aurei*; Auguste et ses successeurs perpétuèrent cette coutume qui nous a valu la magnifique série monétaire où nous est conservé le portrait authentique de chaque empereur.

Les travaux du cadastre avaient facilité deux autres opérations d'une extrême importance. L'empire reconnu et mesuré, il fut aisé d'y percer ces routes que les Romains regardaient comme les rênes du gouvernement et qui sont, avec le droit civil, la grande originalité de ce peuple. Le sénat avait sillonné l'Italie de voies militaires, percé audacieusement d'un grand chemin les montagnes de l'Épire et de la Macédoine, relié l'Espagne à l'Italie par une route qui longeait la Méditerranée; Auguste fit faire celles de la Cisalpine, de la Gaule

[1] Voy. t. II, p. 396.

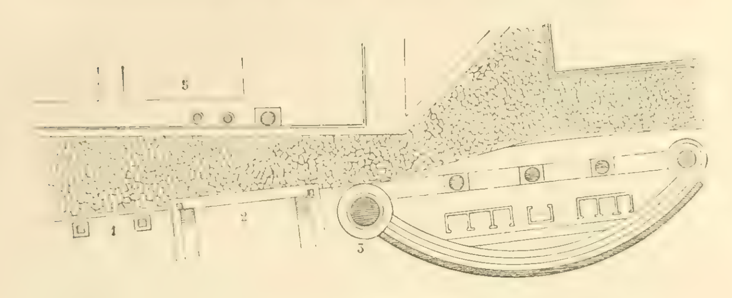
[2] Paul, *Sent.*, V, 25. Aristote avait justement défini la monnaie, une *marchandise.* Paul et les jurisconsultes romains ne virent en elle qu'un moyen de déterminer le prix des choses. De cette [illegible] sont venus tous les malheurs monétaires de l'empire et du moyen âge, [illegible] qu'on crut pouvoir donner aux monnaies la *valeur* qu'il plut aux gouvernements de leur assigner.

[3] Voy. t. III, p. 407.

[4] [illegible] l'an 15 avant J. C. Le gouvernement s'étant concentré dans la maison du prince, ce furent ses esclaves qui fabriquèrent la monnaie impériale, ***familia monetalis*** ou *monetarii* (Orelli, 3711 et 3226; *C. I. L.*, t. VI, 239 et 298.

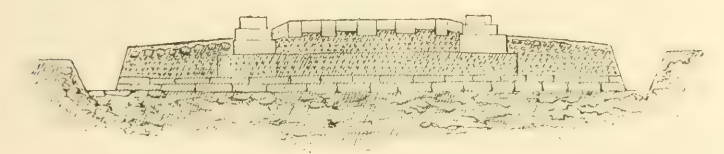
[5] Les [illegible] vers la fin du règne d'Auguste ou au commencement de celui de Tibère. [illegible] Eckhel, *Doctr. num.*, I, 2 et suiv.)

et de la péninsule ibérique. L'exemple fut partout suivi : des artères principales se détachèrent des ramifications en nombre infini qui relièrent entre eux les peuples et les cités. La république avait établi



Plan d'une chaussée romaine[1].

ses chemins en vue de la guerre ; l'empire eut la même préoccupation, mais il eut aussi celle des intérêts commerciaux, de sorte que la



Coupe d'une voie romaine.

viabilité romaine se développa en un vaste réseau qui recouvrit toutes les provinces.

Auguste régularisa une autre institution demeurée jusqu'à lui à l'état embryonnaire[2] ; sur toutes les routes qui partaient du mil-

[1] Ce *plan* représente, d'après Canina (*Via Appia*, p. 264), une partie de la chaussée du Forum longeant, d'un côté, la basilique Julienne (n° 1), l'arc de Tibère (n° 2), le milliaire d'or (n° 3), les Rostres (n° 4), de l'autre le temple de Saturne (n° 5) et le temple de la Concorde (n° 6). Pour l'explication de la *coupe*, voyez page 16, note 3.

[2] Sous la république, les *Tabellarii* officiels portaient déjà les dépêches des magistrats et avaient des stations sur les voies militaires. (Inscr. de l'an 132 au *C. I. L.*, t. I, n° 551.) Les publicains et les particuliers envoyaient leurs dépêches par leurs esclaves et leurs affranchis ou par des *tabellarii* privés, qu'ils payaient. Cf. Desjardins, *Mém. sur les Tabellarii*. L'usage était depuis longtemps établi que les *parochi*, habitants de la station où s'arrêtaient les voyageurs, donnassent *quæ debent, ligna salemque*. (Horace, *Sat.*, I, v, 46.) Nos soldats, à l'étape, « ont droit au feu et à la chandelle. »

liaire d'or élevé dans le Forum, il plaça, à de très-courtes distances, des jeunes gens qui faisaient fonction de courriers, et, dans la suite, des voitures, pour recevoir plus vite les informations des provinces[1]. Ces postes, fort bien servies, facilitèrent la circulation entre tous les points de l'empire. Un gouverneur, un général, partant de Rome, savaient le jour où ils arriveraient à destination. Elles avaient été établies dans un intérêt de gouvernement; mais elles servaient aussi les intérêts privés, car on peut être assuré que chaque courrier emportait, avec les dépêches d'État, des lettres particulières[2]. L'industrie avait d'ailleurs copié et même prévenu l'institution impériale; depuis longtemps les négociants trouvaient sur les routes des chevaux et des voitures pour leurs voyages et leurs affaires.



Borne milliaire d'or[3].

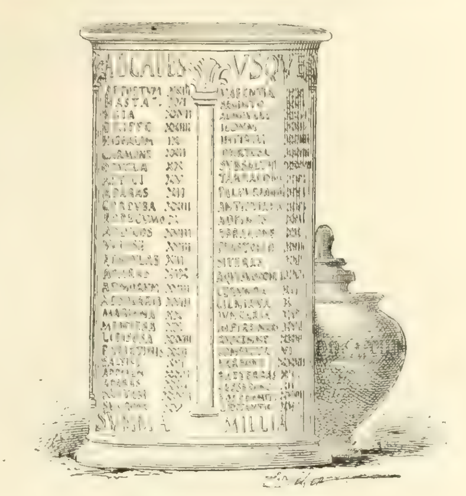
La poste d'Auguste ne peut être comparée, comme service public, à nos administrations postales, mais les voies militaires ont fait dans le monde romain la même révolution que les chemins de fer ont opérée chez nous. Les montagnes entr'ouvertes par la pioche des légion-

[1] Suétone, *Octav.*, 49, et Plutarque, *Galba*, 8. La poste, défrayée par les villes dont elle traversait le territoire, devenait pour elles une charge écrasante. C'est une question sur laquelle nous aurons plusieurs fois à revenir.

[2] *[illegible] scripta commisi* (Symmaque, *Epist.*, VII, 14, et IV, 20. Cf. Synesius, *Ep. ad Olympum*). Octave avait interdit la publication des actes du sénat. (Suétone, *Octar.*, 56.) Mais il y avait des journaux, *Acta*, qui racontaient tout ce qui se passait à Rome (Suétone, *Tib.*, 5; *Calig.*, 8; Tacite, *Ann.*, III, 3; XIII, 31; Lampride, *Comm.*, [illegible]) [illegible] dans les provinces (Tacite, *Ann.*, XVI, 22 : *Diurna Romani [illegible] per provincias, per exercitus curatius leguntur*).

[3] [illegible] p. 264, voyez t. I, p. 151, la première borne milliaire [illegible]. Les routes étaient de deux sortes : *Viæ publicæ regales, quæ publice muniuntur* [illegible] *quæ de publicis divertunt in agros, hæ muniuntur per pagos.* (Sicul.

naires, les fleuves enchaînés par les ponts jetés sur leur cours, laissèrent passer la civilisation, qui, suivant ces routes comme autant de fils conducteurs, pénétra dans les retraites les plus solitaires, jusqu'au milieu de populations domptées par elle plus sûrement que par les armes.



Vase trouvé aux *Aquæ Apollinares*.

Détail curieux : les Romains avaient, ainsi que nous, des *indicateurs* qui leur donnaient la distance entre la station du départ et celle de l'arrivée. Trois vases d'argent, trouvés en 1852 aux *Aquæ Apollinares* (Bagni di Vicarello), au fond d'une source minérale, où ils avaient été jetés comme offrandes, portaient gravés les noms des villes que le voya-

Flaccus, *de Cond. agr.*, I, p. 215.) Il y avait aussi des *viæ agrariæ*. C'étaient nos routes nationales et départementales et nos chemins vicinaux. D'après Léger (*les Travaux publics au temps des Romains*, p. 158), la construction des voies romaines se faisait ainsi : « On creusait le sol jusqu'au terrain solide, s'il était nécessaire ; le fond de la fouille était dressé, nivelé, puis pilonné ou cylindré ; on battait même parfois des pieux, quand la solidité ne paraissait pas suffisante ; puis, sur une aire de sable de 0m,10 ou 0m,15 d'épaisseur, ou de mortier, de 0m,025, étendue au fond de la forme, on élevait, en bonne règle, quatre couches de maçonnerie : 1° des pierres plates, liées par un ciment très-dur ; 2° une couche de béton ; 3° une couche de béton plus fin et cylindré ; 4° la couverte très-résistante qui variait suivant la nature des matériaux fournis par la localité. » La hauteur totale de la construction variait selon les lieux de 1m,045 à 1m,390. Le même auteur estime (p. 248) que 80 000 kilomètres de voies militaires ont été faits et ont dû coûter à construire environ 7 milliards de francs. Les milles se comptaient d'abord pour les routes à partir des portes ouvertes dans l'enceinte de Servius. Depuis Auguste, on ajouta un mille, pour la distance du milliaire d'or aux portes, sans déplacer les bornes des chemins. (*Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXVIII, p. 388.) On a calculé que, d'après l'itinéraire d'Antonin, il y avait dans l'empire trois cent soixante-douze grandes routes d'une longueur totale de 77 000 kilomètres, ou de 18 000 lieues. Les grandes voies, comme l'Appia, avaient 4m,50 de largeur sur la chaussée (*agger*), ou, comme la Valeria, 4m,80. La largeur des trottoirs variait de 0m,50 à 2 mètres. Les voies secondaires avaient environ 3 mètres.

geur devait rencontrer, de Gadès à Rome, avec le chiffre des milles à parcourir en allant de l'une à l'autre.

III. — LA RÉFORME RELIGIEUSE.

Il s'est produit sous le règne d'Auguste un phénomène unique dans l'histoire : la formation, en pays civilisé, d'une religion d'État qui, introduite sans violence, acceptée sans colère et pratiquée sans révolte intérieure, ne permet cependant pas d'accuser la conscience religieuse des peuples d'une honteuse complaisance.

Auguste était superstitieux comme tous ses contemporains, il n'était point dévot ; Suétone le montre fort irrévérencieux à l'égard des plus grandes divinités. Dans les mains de ce joueur habile, la religion fut un instrument. On a vu ses efforts, à Rome, pour faire revivre les morts de l'Olympe et rendre leur crédit aux dieux Lares[1]. Dans cette restauration, il n'avait pas obéi au seul désir de raviver la foi aux Génies protecteurs du foyer et des carrefours, il avait trouvé le moyen d'établir un lien religieux entre Rome et ses sujets des provinces occidentales, dont le culte différait beaucoup des rites italiotes. Les grands dieux de ces peuples se prêtaient moins aisément que ceux de l'Orient hellénique à l'assimilation aux dieux romains. Il n'en était pas de même avec les Lares, déités sans nom, sans forme précise, sans attributs déterminés, si ce n'est le pouvoir de défendre leurs adorateurs. Ces dieux-là répondaient à l'idée de protection divine qui est le fond de tous les cultes, et partout où se trouvait une divinité locale ou domestique, on pouvait, sans lui faire violence, l'appeler le Lare de la famille, du bourg, de la cité. Ce fut une grande habileté de reconnaître en eux les frères divins des Lares de Rome. Auguste honora leurs autels ; le Romain y fit, comme l'indigène, les libations et les offrandes accoutumées, et ces Lares provinciaux ajoutèrent à leur nom celui du prince qui leur ouvrait le panthéon de l'empire. Ils s'appelèrent les Lares Augustes[2], mot à double sens où l'on put voir, suivant sa fantaisie, un souvenir de l'empereur ou une attestation de la sainteté des Lares : *Augusto sacrum deo Borvoni et Candido*.

[1] Voy. t. III, p. 767.

[2] Le sénatus-consulte dont il est parlé page 19 doit avoir imposé cette appellation.

Un ordre nouveau de prêtres fut nécessaire pour cette religion à la fois ancienne et nouvelle. A raison des dépenses nécessitées par les sacrifices, les banquets sacrés et les jeux, qui étaient une partie du culte, on choisit ces prêtres parmi les plébéiens riches ; et comme la plupart de ceux qui étaient de naissance libre avaient déjà leur place dans la curie, ce furent surtout les affranchis aisés, exclus par leur origine du décurionat, qui remplirent ce sacerdoce annuel. Les *Augustaux* en exercice, *seviri*, réunis à leurs collègues sortis de charge, finiront par former, dans la cité, une classe à part, intermédiaire entre le peuple et le sénat municipal[1].

Par cette adroite combinaison les populations des provinces occidentales et de la Pannonie, que leur culte rendait étrangères aux races latines et grecques, virent leurs vieilles divinités associées à celles de leurs maîtres, et les desservants de l'ancien culte furent relégués dans l'ombre, par le clergé nouveau. Ce culte s'étendit partout et conserva longtemps une tenace popularité. En 392, Théodose proscrivant les rites païens, comme ses prédécesseurs avaient proscrit les cérémonies chrétiennes, déclarait coupables du crime de majesté ceux qui vénéraient encore les Lares, les Génies et les Pénates[2].

Après Actium, quand il fut évident que le monde romain n'aurait plus qu'un maître, le sénat ordonna que le *Génie* d'Auguste serait honoré aux mêmes lieux que les dieux Lares[3]. Cette loi ne fut pas obligatoire pour Rome seule. Dans les provinces, l'empereur prit place au milieu de ces divinités locales. On a trouvé, dans le département de l'Allier, deux bustes en bronze d'Auguste et de Livie qui avaient été mis comme dieux Lares dans un édicule gaulois[4]. La formule de l'inscription qu'ils portent ne permet pas d'en douter : *V. S. L. M.* (*Votum solvit libens merito.*)

Voilà donc Auguste admis parmi les dieux domestiques de ses

[1] Or.-Henzen, n° 3959 : ....*Decuriones, Augustales et plebs.* A Narbonne, les *seviri* furent, à l'origine, trois chevaliers et trois affranchis. (Or.-Henz., n° 2489.) La Grèce, l'Asie et l'Afrique, dont les Romains avaient depuis longtemps accepté toutes les institutions religieuses, n'eurent point de colléges d'Augustaux, qu'on trouve seulement en Gaule, en Espagne, dans l'Illyrie et les colonies d'outre-mer, à Philippes, par exemple. (Heuzey, *Hist. de Macéd.*, p. 57.) L'Italie en eut pour ses dieux Lares, et quelques-uns des colons de Trajan en établirent dans la Dacie. (L. Renier, *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXIX, I[re] partie, p. 68-70.)

[2] Code Théod., liv. XVI, tit. X, chap. XII : *Larem igne, mero Genium, nidore Penates.*

[3] Dion, LI, 19.

[4] Ils sont maintenant au musée du Louvre, salle des bronzes. Nous les donnons pages 20 et 21.

sujets et le maître de la terre entrant dans chaque maison pour y dispenser les faveurs d'en haut. Il fut également associé aux grandes divinités nationales. Au-dessus, en effet, des Lares et des divinités topiques, menu peuple du ciel, les provinces occidentales avaient des dieux, objets d'une vénération plus générale. Auguste latinisa leurs noms, mit en regard celui de la divinité romaine correspondante, et l'on enseigna aux peuples que les deux divinités n'en faisaient qu'une : ainsi Jupiter-Taranis, Pluton-Teutatès, Mars-Camulus, Diane-Arduinna, Minerve-Belisama, etc.; de sorte que vainqueurs et vaincus purent venir sans trouble de conscience sacrifier aux mêmes autels. Mais ces dieux, sujets de Rome comme leur peuple, durent laisser s'établir à côté d'eux la divinité suprême de l'État, le Génie de l'empereur. Dans les ruines du temple immense que les Arvernes avaient élevé au sommet du Puy-de-Dôme et que les Alamans détruisirent sous le règne de Valérien[1], on a trouvé l'ex-voto suivant : *Num. Aug. et deo Mercurio Dumiati*.

Livie, bronze du musée du Louvre. — page 19

[1] Grégoire de Tours, I, 32.

On connaît mal l'organisation religieuse de l'empire. Cependant les nombreuses inscriptions qui montrent dans les cités un flamine perpétuel[1] révèlent l'intention d'établir une sorte de discipline religieuse. Ce flamine, qui devait avoir passé par toutes les charges municipales, *omnibus honoribus functus*, jouait sans doute dans sa ville le rôle rempli à Rome par le pontife maxime, celui que l'évêque chrétien remplira plus tard dans sa cité épiscopale. Voué au culte des divinités locales, mais aussi à celui des dieux de l'empire, il réglait l'ordre des cérémonies et scellait l'alliance religieuse de Rome avec ses sujets.



Auguste (bronze du musée du Louvre, — page 19)

On doit reconnaître la même pensée de discipline religieuse dans une institution singulière qui est décrite au *Digeste*[2]. Auguste décida que le seul Jupiter Tarpéien serait, en Italie, élevé à l'honneur et au profit du *jus trium liberorum;* mais il accorda le même droit à sept dieux provinciaux : l'Apollon didyméen, le Mars gaulois, la Minerve d'Ilion,

[1] Un citoyen de Lyon fait de grandes largesses *ob honorem perpetui pontificatus*. (Or. Henzen, n° 4020.) La perpétuité était pour le titre, non pour la fonction, qui était annuelle

[2] Ulpien, *Liber singularis Regularum*, titul. XXII, 6. Les gouverneurs étaient tout particulièrement chargés de protéger les domaines des temples et leurs immunités. (Aggen. Urbicus. *ap.* Goes., 74.)

l'Hercule de Gadès, la Diane d'Éphèse, la Mère des dieux honorée à Smyrne et la Vierge céleste de Carthage. Les legs pieux ne purent arriver qu'aux temples de ces huit divinités, qui, par ce décret, étaient plus particulièrement désignées à la piété des fidèles.



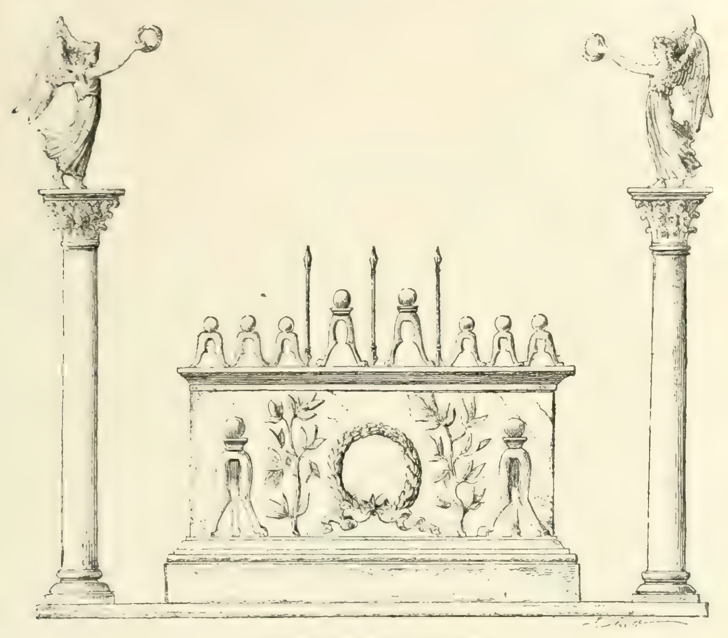
Diane d'Éphèse[1].

Ainsi le système religieux de l'empire s'étend et, tout à la fois, se concentre. Il s'étend par le culte des Lares et il se concentre par la supériorité reconnue à un petit nombre de divinités nationales. Mais on fit plus : la monarchie était sur la terre; on la mit au ciel, par l'établissement dans toutes les provinces, dans celles d'Orient comme dans celles d'Occident, d'une religion officielle dont le principe fut l'empereur. En l'an 12 avant notre ère, sur l'invitation de Drusus, les députés des trois provinces chevelues, réunis à Lyon, décidèrent qu'il serait élevé à frais communs, au confluent de la Saône et du Rhône[2].

[1] La Diane de l'Olympe grec est une vierge gracieuse et farouche, déesse de la nuit, qui aime l'ombre des bois où elle poursuit sa chasse éternelle avec l'arc d'or, souvenir du croissant lunaire. Comme la Minerve d'Athènes, elle n'a jamais voulu connaître les joies de la maternité. Celle d'Éphèse, vieille déité asiatique, symbolise au contraire la fécondité de la nature ; son corps est couvert des mamelles nourricières, πολύμαστος ; sur la gaine qui l'enveloppe comme une momie, sont dessinés des bœufs, des lions, etc.; elle est la puissance de la vie. (Strabon, XIV, 614 ; Pausanias, IV, 31, 6.)

[2] Ce confluent a souvent changé ; il a dû être anciennement à la place des Terreaux ; au seizième siècle, il était au midi d'Ainay ; il est aujourd'hui à une demi-lieue de là, à la Mulatière. Les fouilles exécutées en 1858 près de la place des Terreaux, dans l'ancien Jardin des

un autel à Rome et à Auguste, et qu'autour de la statue colossale du prince ou de la Ville éternelle[1] on dresserait soixante statues plus petites représentant les soixante cités gauloises, dont les noms seraient gravés sur l'autel des dieux[2]. L'ouvrage achevé, un



Autel de Rome et d'Auguste, à Lyon[3]

noble Éduen, client de la maison Julienne, élu par l'assemblée et assisté d'autres pontifes du culte augustal, célébra l'inauguration du

plantes, ont fait trouver les restes de l'amphithéâtre et quantité de débris ayant appartenu à un monument magnifique. Deux énormes colonnes de granit qui décoraient l'autel d'Auguste sont dans l'église d'Aïnay. M. Monfalcon (*Hist. mon. de Lyon*, t. I, p. 46) pense qu'elles sont à peu près au lieu où elles avaient été dressées primitivement.

[1] Le texte de Strabon (IV, 3, 2) étant altéré en cet endroit, on ne sait si cette statue représentait Rome ou l'empereur. Avant Actium, il y avait déjà à Rome un temple consacré au Génie du Peuple romain. (Dion, L, 8.)

[2] Strabon dit soixante peuples ; Tacite, soixante-quatre ; Ptolémée, soixante-trois. Dans la Pannonie supérieure, les statues des cités de la province furent aussi placées autour de l'*Ara Augusti* (*C. I. L.*, 4192, 4193).

[3] Restauration par Monfalcon. *Histoire monumentale de la ville de Lyon*, t. I, *ad fin.*

temple[1]. Chaque année, au 1er août, les députés des provinces chevelues vinrent, au milieu d'un immense concours, immoler des victimes et offrir l'encens aux nouveaux dieux de la Gaule.

Nous savons, sans pouvoir en donner le détail, que même chose eut lieu à Narbonne, à Tarragone, à Mérida, et l'on est autorisé, par Tacite et Suétone, par de très-nombreuses inscriptions et médailles, à dire que dans toutes les provinces s'éleva l'autel de Rome et des Augustes[2]. Chaque année les députés élus par les cités s'assemblaient dans leur ville capitale, pour y célébrer la grande fête de l'empire. Celui d'entre eux qu'ils avaient chargé de l'intendance du temple s'appelait en Occident *sacerdos ad aram* ou le *flamen provinciæ;* en Orient, l'ἀρχιερεύς, titre dont les Grecs se servaient en parlant du souverain pontificat de l'empereur, μέγας ἀρχιερεύς. Ce grand prêtre, le premier personnage de sa province[3], eut une sorte de juridiction sur le clergé provincial[4], comme le flamine des villes en avait une dans sa cité particulière, et il léguera cette primauté à l'archevêque chrétien. Toutes les provinces eurent alors un centre religieux où l'on honora la même divinité. Les anciens dieux, humiliant leur orgueil devant les dieux nouveaux, cédèrent à ceux-ci leurs pompes les plus magnifiques, les foules les plus nombreuses d'adorateurs[5] : le culte de Rome et des Augustes devint la vraie religion de l'empire. Les cités firent comme les provinces : chacune eut son *flamen Augusti.* Au temps de César, les scribes d'Osuna juraient par Jupiter et par les Pénates : c'était le serment républicain ; au temps de Domitien, les duumvirs de Malaga jurent par la *divinité* des empereurs morts, par le *Génie* de l'empereur vivant et par les Pénates[6]; c'est-à-dire par les

[1] 1er août de l'an 10 avant J. C. Ce même jour, Claude, le futur empereur, naquit à Lyon. (Tite Live, *Epit.* CXXXVII, et Suétone, *Claud.*, 2.)

[2] A propos du temple que les Espagnols élevèrent à Auguste dans la ville de Tarragone, Tacite dit (*Ann.*, I, 78) : *Datum in omnes provincias exemplum.* Suétone (*Octav.*, 59) complète cette phrase : *Provinciarum pleræque super templa et aras, ludos quoque quinquennales pene oppidatim constituerunt.* On connaît des temples de Rome et d'Auguste à Tarragone et à Mérida en Espagne ; à Tanger en Maurétanie ; à Pola en Istrie ; à Éphèse, Nicée, Smyrne, Sardes, Cyme, Pergame, Nicomédie, Cyzique, Ancyre, Mylasa, Césarée de Palestine, etc. Éphèse et Nicée avaient les temples de César et de Rome. Καὶ τοῦτ᾽ ἐκεῖθεν ἀρξάμενον καὶ.... οὐ μόνον ἐν τοῖς Ἑλληνικοῖς ἔθνεσιν ἀλλὰ καὶ ἐν τοῖς ἄλλοις ὅσα τῶν Ῥωμαίων ἀκούει ἐγένετο (Dion, LI, 20).

[3] Il l'était encore en 359. Cf. Code Théod., XII, 1, 148.

[4] Waddington, *Voy. arch. en Asie Min.*, n. 885 ; Perrot, *Explorat. archéol.*, p. 200. Les lettres de Julien, 49, 62 et 63, montrent cette juridiction au quatrième siècle. Il est vraisemblable qu'elle existait dès le premier.

[5] Voyez, dans Tertullien (*Apol.*, 35), le tableau de la fête des Césars. L'orateur chrétien en montre, bien entendu, que les extravagances de la joie publique.

[6] *Lex Malacitana*, § 59. *Bronzes d'Osuna*, § 81.



Merida, ruines de la Naumachie (d'après Delaborde, *Voyage en Espagne*, t. I).

divinités locales et par des dieux qu'avant Auguste le Capitole ne connaissait pas.

Nous avons prononcé le mot de clergé; il ne peut s'appliquer aux ministres du culte augustal qu'avec une restriction importante. Ces prêtres, avant tout citoyens, sont d'anciens magistrats, *omnibus honoribus functi*, des membres de la curie, soumis au pouvoir public, lequel garde la direction des affaires religieuses, l'administration des biens affectés au service des temples, celle du produit des quêtes faites dans les édifices sacrés, *in sedes sacras*, et le recouvrement des amendes qui servaient aux frais du culte. Dans la colonie d'Osuna, les duumvirs décidaient combien il y aurait de fêtes dans l'année, à quels jours seraient célébrées ces fêtes, les sacrifices et les solennités[1]. Le flamine devait donc s'entendre avec les magistrats. Pendant toute la durée de l'empire païen, l'autorité religieuse et l'autorité politique furent confondues, mais de telle sorte que la première restât toujours subordonnée à la seconde. Ce principe de gouvernement était essentiellement romain, et il déterminera la conduite des empereurs à l'égard des dissidents.

La révolution religieuse qui vient d'être exposée ne fut pas l'œuvre d'un jour, mais elle s'accomplit très-rapidement, car Auguste eut pour lui ce qui est le plus nécessaire à un homme d'État, le temps; il put suivre son dessein pendant quarante-quatre années. Le culte augustal, établi de bonne heure sur les bords du Rhin, dans la cité des Ubiens[2], était déjà porté, quinze ans avant notre ère, entre l'Elbe et l'Oder[3]. S'il a pu aller si loin, c'est qu'il avait été bien vite accepté dans les anciennes provinces[4].

On ne voit pas que les peuples se soient refusés à ces changements qui se firent sans violence et que les mœurs, comme les croyances, autorisaient. Seul, le clergé druidique se crut persécuté, et le fut en effet, mais d'une manière particulière. Auguste fit deux parts du druidisme: il accepta ses dieux et repoussa ses prêtres. Contre ceux-ci, il

[1] Voyez les articles 64, 72 et 128 de la loi de Genetiva, avec le commentaire de M. Giraud, *Nouveaux bronzes d'Osuna*, chap. IV, V et VI.

[2] Le fils de Ségeste, un chef des Chérusques, était *sacerdos ad aram Ubiorum* (Tacite, *Ann.* I, 50, 57).

[3] Dion, LV, 10.

[4] Elles acceptèrent même de très-bonne heure le culte des *divæ*. Moins d'un quart de siècle après Auguste, un sévir augustal d'Avaricum consacra un monument *pro salute Cæsarum et populi Romani* à Minerve et à *diva* Drusilla, par conséquent après la mort de Drusilla et avant celle de Caligula, entre les années 38 et 41 de notre ère. (*Rev. archéol.*, déc. 1879.)

ne promulgua aucun décret; mais en donnant aux Gaulois l'organisation municipale de l'Italie, il enleva aux druides, sans paraître s'occuper d'eux, leur pouvoir judiciaire, qui passa aux duumvirs des nouvelles cités. En constituant de nouveaux colléges sacerdotaux, il rendit les anciens inutiles, et, en appliquant à la Gaule les lois générales de l'empire qui défendaient les associations secrètes et les rassemblements nocturnes, il obligea ceux qui voulurent pratiquer encore leur culte de terreur à le cacher dans l'ombre et le mystère, tandis que la religion officielle attirait vers les autels nouveaux les populations séduites par ses pompes éclatantes et joyeuses. Au nom de l'humanité, il interdit les sacrifices humains que d'anciens sénatus-consultes défendaient[1], et il ne permit que de légères libations de sang faites par des victimes volontaires; au nom de l'ambition, il appela au culte des dieux de l'empire ceux qui voulurent sortir de l'obscurité provinciale, lorsqu'il établit la règle que l'observance des anciens rites était incompatible avec la cité romaine, et qu'il faudrait parler latin pour être admis dans les légions, aux charges publiques ou aux honneurs de Rome[2].

L'institut druidique n'était point persécuté et cependant il recevait un coup mortel[3], mais ses dieux étaient sauvés par l'habile association qu'Auguste avait opérée entre les deux religions de la Gaule et de Rome[4]. Les vieux autels gaulois restèrent debout, au grand jour des cités, et les Romains virent un panthéon bizarre de dieux cornus, tricéphales, assis dans l'attitude du Bouddha indien : images étranges que les Grecs auraient prises pour des monstruosités.

En 1711, on découvrit à Paris, sous le chœur de l'église Notre-Dame, un autel consacré à Tibère par les bateliers de la Seine, *Nautæ Parisiaci;*

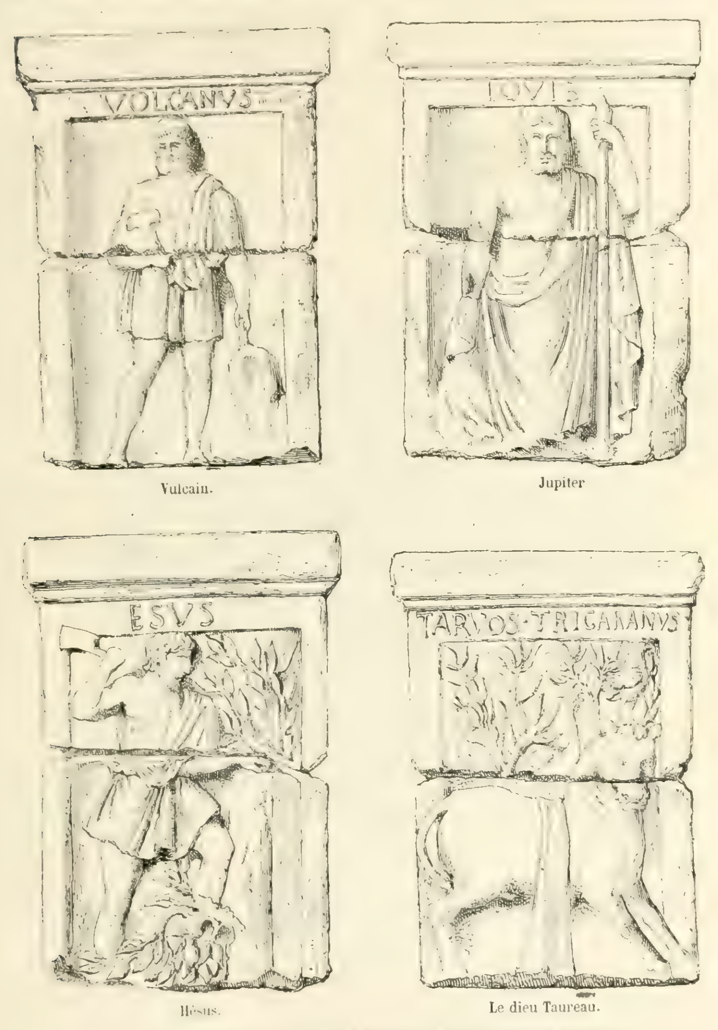
[1] Pline, *Hist. nat.*, XXX, 3, en l'année 97 av. J. C. Ce fut en vertu de cette loi que Tibère fit mettre en croix les prêtres africains qui sacrifiaient des enfants à leur dieu Moloch. (Tertullien, *Apol.*, 9.) Cependant Pline atteste (XXVIII, 3) que, pour des motifs religieux et politiques, on enterra encore de son temps des hommes vivants. Une exécution semblable eut lieu sous César, probablement comme expiation religieuse.

[2] Le latin était la langue de l'armée (Suétone, *Tib.*, 71), de l'administration et des affaires; Claude destitua des juges grecs qui ne parlaient pas latin et leur ôta le titre de citoyen. (Suétone, *Claud.*, 16; Dion, XL, 17.) Dans l'Orient hellénique, qui avait une grande littérature, les notables apprirent le latin, mais eux et le peuple gardèrent leur idiome. Les populations des provinces occidentales, que leur passé ne défendait pas contre l'invasion d'une civilisation supérieure, se mirent à l'école de Rome et parlent encore sa langue.

[3] J'ai développé cette question de la suppression de l'institut druidique dans la *Revue archéologique*, [illegible] 1880.

[4] Les inscriptions ont déjà fait connaître 14 déesses et 36 dieux gaulois, dont M. Al. Bertrand a recueilli les noms dans la *Revue archéologique* de juin 1880.

à côté de dieux gaulois, devenus Jupiter et Vulcain, se trouvent



Vulcain. Jupiter

Hésus. Le dieu Taureau.

Fragments d'un autel trouvé à Notre-Dame de Paris. (Musée de Cluny.)

Hésus coupant le gui sacré, le dieu Taureau, TARVOS TRIGARANVS, et

le dieu Cernunnos. Sur l'autel de Reims, entre le Mercure et l'Apollon classiques est sculpté, à la place d'honneur, un dieu cornu, assis les jambes croisées sous lui, et qui laisse tomber d'une outre des faînes ou glands qu'un cerf et un bœuf reçoivent. Le *torques* qu'il porte au cou marque son caractère gaulois. Plus bizarre encore est l'autel de Beaune avec son dieu à trois têtes, flanqué d'Apollon et d'une divinité cornue, aux pieds de bouc. En d'autres monuments, l'élément romain n'apparaît même pas. Ces tricéphales sont hideux (autel de Beaune), ou barbares (tricéphale de Reims); mais ils expriment grossièrement



Le dieu Cernunnos. (Musée de Cluny[1].)

une idée profonde que les Celtes avaient apportée de l'Orient, où les Pélasges aussi l'avaient prise[2], celle d'un dieu suprême, unique en son essence et divisé en trois personnes. L'Armoricain Abélard avait-il un souvenir des tricéphales gaulois, quand il concevait la trinité chrétienne comme un Dieu à trois têtes?

Les Grecs n'avaient conservé le souvenir oriental de la tricéphalie que pour les êtres malfaisants ou infernaux, Cerbère et l'hydre de Lerne, et les Romains, malgré leur Janus et leur Hermès *bifrons*, n'ai-

[1] Le [illegible] est [illegible] à sa partie inférieure. Le dieu avait sans doute [illegible]. Les [illegible] de la tête et du buste donnent à penser que les jambes [illegible]. Je ne donne que quatre de ces représentations. Il y en avait onze [illegible], sculptées sur les seize faces de quatre gros blocs de pierre.

[2] Voy. t. I, p. [illegible].

maient pas plus qu'eux ces représentations contraires à la nature humaine[1]. Leur influence fit peu à peu renoncer les Gaulois à cette monstruosité. Mais l'idée si vivace de la triade divine se conserva et se retrouve dans la statuette d'Autun qui porte au-dessus des oreilles de sa tête principale deux petites têtes faisant à peine saillie sur le crâne. Tous ces dieux avaient les cornes, signe de la puissance divine,



Autel de Reims[2] (p. 29-30)

que les Africains avaient données à Jupiter Ammon et que les Orientaux donnaient à Alexandre. Ils portaient aussi le *torques*, autre symbole mystérieux du commandement divin et de l'autorité militaire. Sur les

[1] Les Hermès *bifrons* des Romains ne figuraient pas un même dieu en deux personnes, mais deux divinités ou deux personnages distincts. (Voy. t. I, p. 620, l'Hermès représentant Faunus et Tutanus.) L'Hermès qui nous a fourni le buste de Métrodore, donné tome II, page 212, porte de l'autre côté la figure d'Épicure.

[2] Triade gauloise. Le dieu à trois têtes s'est dédoublé ; Hésus-Jupiter est entouré de sa famille romaine Apollon et Mercure.

genoux du dieu d'Autun s'en trouve un qu'adorent deux monstres marins à tête de bélier.

Cette réforme religieuse, qui avait supprimé sans bruit un clergé national et réuni en un faisceau les croyances religieuses de tous les sujets, avait été bien conduite; mais ce culte des Augustes nous



Autel de Beaune (p. 50).

Tricéphale de Reims (p. 50).

confond, et ces adorateurs de la puissance nous paraissent bien lâches. On sera moins étonné et moins sévère si l'on se souvient que, dans tous les temps, l'homme, écrasé par l'infini des cieux, a eu le besoin de peupler cette solitude redoutable. Au moyen âge, c'était la vertu, ou ce qui était pris pour elle, qui y faisait monter; chez les anciens, la vertu fut la force, *vis*, et dans la Grèce d'Homère les héros étaient honorés comme des demi-dieux. Dans l'Égypte pharaonique, ce pays « où tout était dieu, excepté Dieu même, » les rois se disaient fils du Soleil, engendrés d'Ammon, et les peuples le croyaient. Les

Ptolémées, à leur tour, voulurent être dieux de leur vivant; ils le furent, et le mal gagna la Syrie, l'Asie Mineure, même la Grèce macédonienne. Rome y résista longtemps : mais l'évhémérisme, qui ne voyait dans les dieux que des rois justes de l'ancien temps mis au ciel par la reconnaissance de leurs sujets, avait préparé la haute société romaine à accepter, sans trop de résistance, l'apothéose des Césars, tandis que



Dieu gaulois à attitude bouddhique, statuette[1] d'Autun (p. 31)

la foule était gagnée d'avance à cette nouveauté par des idées qui lui étaient depuis longtemps familières.

En Italie, la croyance la plus profondément enracinée au cœur des populations, et la plus respectable, la croyance aux mânes, faisait des morts les Génies protecteurs des vivants. « L'âme est un dieu, » disait Euripide, et Cicéron le répète[2]. Tous les rites accomplis au-

[1] Statuette d'Autun représentée de face et de profil, afin qu'on puisse voir la petite tête qui se trouve au-dessus de l'oreille, dernier souvenir de la tricéphalie ancienne.

[2] *Animus divinus est* (Cicéron, *Tusc.*, I, 26), et il ajoute (*ibid.*, 27) : *cæleste et divinum ob eamque rem æternum sit necesse est.*

tour des tombeaux et au foyer domestique, qui formaient la vraie religion du peuple, procédaient de cette pensée.

Dans l'imagination de ces hommes, les *divi manes* purifiés par les cérémonies funéraires[1] et devenus l'objet d'un culte privé ou public, culte de souvenir, d'affection et de respect, peuplaient silencieusement les profondeurs de la terre et les régions sereines de l'éther, d'où ils protégeaient ceux qu'ils avaient quittés. « Donata, dit une inscription, toi qui fus pieuse et juste, sauve tous les tiens[2]. » Et on les invoquait comme l'Église invoque les saints : *Hic invocatur Fructuosus*[3]. Chaque homme avait son Génie, et cette croyance était si habituelle aux Romains, qu'ils l'appliquaient à tout. Nombre d'inscriptions montrent des soldats honorant sérieusement le Génie de leur cohorte ou de leur station, et des percepteurs faisaient des libations au Génie des contributions indirectes[4]. L'art s'était emparé de cette idée, mais en l'ennoblissant, comme il fait pour tout ce qu'il touche : dans une peinture récemment trouvée sur l'Esquilin, la ville de Lanuvium assiste elle-même à la reconstruction de ses murailles[5]. Dans la famille, cette croyance se relevait jusqu'à la dignité d'un sentiment filial. « Le Génie, dit le jurisconsulte Paulus, est fils des dieux et père des hommes; » et ailleurs : *Genius meus nominatur qui me genuit*[6]. » Trois siècles plus tôt, Cicéron avait écrit : « Il faut regarder comme des êtres divins les parents que nous avons perdus[7]. » Le tombeau était l'autel où le mort passait dieu : *aram consecravit*, dit une inscription tumulaire[8].

Cette idée de paternité et de protectorat, essentielle dans la conception des Génies[9], était un des éléments religieux de la race aryane :

[1] Une inscription porte : .... *opertis* (id est *rite sepultis*) *manibus, divina vis est* (Wilmanns, 1225 c).

[2] Léon Renier, *Inscr. d'Alg.*, 285. Cf. Or.-Henzen, nos 6206 et 7400 : *Pete pro parentes tuos, Matronata*, dit la dernière inscription, avec un solécisme qu'un lettré n'eût pas commis et qui prouve que cette croyance était bien populaire.

[3] *C. I. L.* II, 5052.

[4] *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1868, p. 109. Au camp de Lambèse, tout le culte se rapportait au Génie de la légion et au Génie du camp, à l'aigle et aux enseignes portant l'image de l'empereur. C'étaient les dieux que la légion portait partout avec elle. Quant à Jupiter et aux autres divinités, romaines ou étrangères, leurs autels étaient en dehors du camp. (Wilmanns, Mém. sur. Lambèse, 1877, ap. *Commentat. philolog.*)

[5] Voyez la chromolithographie du tome III, page 512.

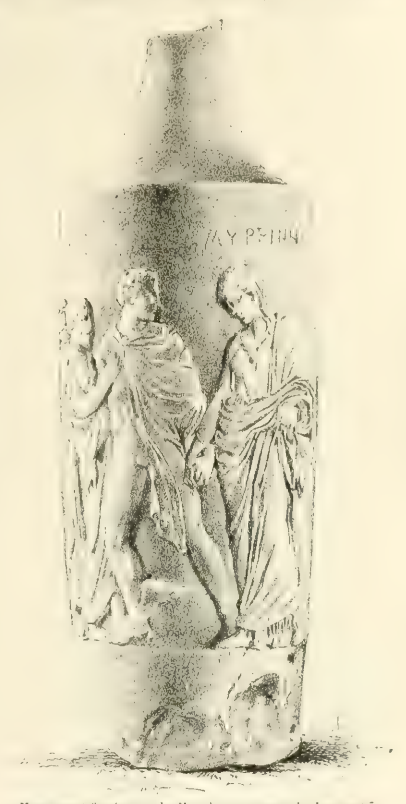
[6] Une inscription de Narbonne porte : *Genio patrono*. (*Revue archéologique*, mai 1879.)

[7] *De Legibus*, II, 9.

[8] Orelli-Henzen, n° 5087. Une autre est ainsi conçue : *Deæ dominæ Rufiæ Maternæ, aram et lucum consecravit Macronia Marcia et ei omnibus annis sacrificium instituit* (Orelli, n° 4587). Une autre encore porte : *In hoc tumulo jacet corpus cujus spiritus inter deos receptus est* (Or.-Henzen, n° 7418).

[9] *Genius deorum filius et parens hominum, ex quo homines gignuntur*. (Preller, *Röm. Mythol.*,

les *Ferouer* des Persans sont les Génies des Romains, et les morts des Grecs devenaient dans l'Élysée des êtres divins : sur son monument funéraire, Myrrhine a la taille d'un dieu. On comprend qu'une croyance, qui sortait du fond même de la conscience religieuse de ces peuples, ait naturellement conduit les dévots, hypocrites ou sincères, à regarder celui que le sénat et le peuple appelaient le père de la patrie comme le Génie de l'empire.



Monument funéraire de Myrrhine (musée du Louvre)[3].

Un sénatus-consulte en fit une obligation légale; il prescrivit que, dans les maisons particulières comme dans les temples, des libations seraient faites en l'honneur d'Auguste[1], et Horace, Ovide, Pétrone, prouvent que cet usage s'établit rapidement[2]. « A son repas du soir, le paysan joyeux t'appelle à sa table; il répand pour toi le vin de sa coupe et t'adresse sa

p. 69.) Censorinus (*de Die nat.*, 3) définit ainsi le Génie : *Genius est deus cujus in tutela, ut quisque natus est, vivit. Hic, sive quod, ut genamur, curat, sive quod una genitur nobiscum, sive etiam quod nos genitos suscipit ac tuetur, certe a genendo Genius adpellatur.* Censorinus écrivait au troisième siècle de l'ère chrétienne. J'ai cité (p. 19) un rescrit de Théodose qui montre le culte des Génies encore vivace en l'an 392.

[1] Dion, LI, 19, après la mort d'Antoine.

[2] Horace, *Odes*, IV, 5, 35; Ovide, *Fasti*, II, 635; Pétrone, 60 : *Augusto, patri patriæ, feliciter.*

[3] Ravaisson, *les Monuments funéraires des Grecs*, dans la *Revue des religions*, t. II, p. 15. Sur son monument, Myrrhine a la même taille que Mercure, tandis que les membres de sa famille restés sur la terre sont d'une taille inférieure. Les gravures que nous avons mises

prière en même temps qu'aux Lares. » Si l'on doutait du poëte, qu'on lise une curieuse inscription des duumvirs de Florence qui, en l'an 18 de notre ère, ordonnèrent d'offrir le vin et l'encens aux Génies d'Auguste et de Tibère, et de les inviter au festin célébré en leur honneur par tous les décurions[1]. On croyait que le prince veillait par delà le tombeau sur son peuple, comme le père sur ses enfants : une inscription des frères Arvales l'appelle *parens publicus*[2].



Tutela[3].

Une autre habitude fort ancienne, née de l'impuissance où étaient ces hommes de concevoir un dieu dans sa grandeur souveraine, leur avait fait soumettre les êtres divins à la plus étrange analyse. Chacun des attributs propres à une divinité était devenu un dieu particulier. Une déesse, Tutela, finit même par représenter d'une manière spéciale, et qui, en conséquence, parût plus certaine, la protection que chaque dieu devait accorder à ses adorateurs[4]. « L'image de Tutela,

au tome II, pages 505 et 785, ont déjà montré l'habitude prise par les artistes anciens, de marquer le caractère divin de leurs personnages par une taille plus élevée.

[1] Orelli, n° 686.

[2] Or. Henzen, n° 7849. Les Asiatiques étaient si bien au courant de cette croyance, que, sous Auguste, les rois alliés résolurent d'achever à frais communs le plus grand temple de l'univers, celui de Jupiter Olympien à Athènes, et de le consacrer au Génie de l'empereur. (Suétone, *Octav.*, 60.)

[3] Figurine d'argent du musée Britannique, publiée dans la *Gazette archéol.*, 1879, pl. 11.

[4] Manilius, *Astronomica*, II, 425-428 :

.... Restat.... noscere tutelas....
Cum divina dedit Natura magnis virtutibus ora
Condidit et varias sacro sub nomine vires.

dit saint Jérôme, est dans toutes les maisons[1]. » Ce qu'ils avaient fait pour les facultés divines, ils le firent pour les facultés humaines : Cicéron parle de villes où « les vertus de son frère Quintus avaient été *canonisées* et placées parmi les dieux[2] ».

Avec de telles habitudes d'esprit, il fut aisé aux Romains de distinguer dans les empereurs le prince qui commit parfois tant de crimes ou de folies, et cette intelligence impériale, toujours la même sous des noms différents, grâce à laquelle cent millions d'hommes ne virent durant deux siècles ni une émeute ni les feux d'un camp ennemi[3]. L'inspiration heureuse qui dirigeait cette politique fut regardée comme l'élément divin qu'on devait adorer. Dans les temples du nouveau culte, les hommages s'adressaient donc moins au prince qu'au Génie du Peuple romain, vénéré sous la double forme de la Ville éternelle et du chef de l'empire : ce n'était pas le culte d'un homme, c'était la religion de l'État-Dieu[4].

Le prince résidait en un certain lieu, mais son image pouvait se trouver partout, et cette image représentant le *Genius*, ou le *Numen Augusti*, fut un objet sacré[5]. « Les statues des dieux, dit l'évêque de Sardes, Méliton, sont moins vénérées que celles des Césars[6]. » Tertullien a bien des colères contre les empereurs païens; cependant il les met tout près de Dieu : *A deo secundi, solo deo minores;* et, au milieu du quatrième siècle, en face du christianisme triomphant, Aurelius Victor écrivait encore[7] : « Les princes et les plus nobles des mortels méritent par la sainteté de leur vie l'entrée du ciel et la gloire d'être vénérés à l'égal des dieux. »

[1] *Isaïe*, 57.

[2] .... *in quibus tuas virtutes consecratas et in deorum numero collocatas vides* (*ad Quint.*, I, 1).

[3] Sauf le sanglant intermède d'une guerre civile de dix-huit mois après la mort de Néron.

[4] Il faut distinguer le culte provincial de Rome et d'Auguste du culte tout romain qui sera rendu aux *divi*. Chaque empereur *consacré* aura son flamine, comme l'avaient depuis longtemps Jupiter, Mars et Quirinus; et tous ensemble seront honorés, chacun sous son propre nom, par le collège des *sodales Augustales* composé des plus grands personnages de l'empire. Dans le culte provincial de *Rome et d'Auguste*, c'est-à-dire de l'État, l'empereur, quel qu'il fût, était honoré, mais sans nom propre. On a vu (p. 18) comment le culte des Lares Augustes rattachait les religions locales à la religion officielle. Tous les empereurs ne seront pas *divi*. Sur les douze premiers Césars, cinq seulement obtiendront du sénat la *consecratio*, et, d'après les *Actes* des frères Arvales, il n'y en avait encore que seize sous Commode, en 195. Voyez E. Desjardins, *le Culte des divi*.

[5] Par le même procédé d'analyse, les Grecs avaient fait de Rome une divinité qui, après la défaite de Mithridate, eut en Asie des temples. (Tacite, *Ann.*, IV, 56.) Avant Actium, il y avait déjà à Rome un temple consacré au Génie du Peuple romain. (Dion, L, 8.)

[6] *Spicileg. Solesm.*, II, p. XLI. Méliton était contemporain de Marc Aurèle.

[7] *De Cæsaribus*, 38.

Les mots « à l'égal des dieux » sont de trop. Le personnage proclamé *divus* n'était point dieu tout à fait [1], pas plus que ne le sont les *divi* ou saints du christianisme. Mais « il était plus qu'un homme, une sorte de dieu corporel et présent à qui étaient dus une piété fidèle et un dévouement sans bornes [2] ». Le ciel des païens était bien rapproché de la terre; toutes ces idées diminuèrent encore l'intervalle qui séparait le domaine des hommes de celui des dieux; et « le chemin de Jupiter », comme dit Pindare, fut très-aisément franchi par des princes dont plusieurs nous semblent mériter toutes les sévérités de l'histoire. Ceux qui avaient eu les honneurs ici-bas les gardèrent au ciel, quand le sénat ne les avait pas fait traîner aux gémonies.... « Nous avons



Introduction d'une âme dans l'Olympe [3].

rendu son corps à la nature, dit Tibère, aux funérailles de son père adoptif; honorons maintenant son âme comme celle d'un dieu [4]. »

Le culte que, d'après ces idées, on devait rendre dans Rome à Auguste mort, on le rendit dans les provinces à Auguste vivant, et personne n'en fut scandalisé : car ce que les peuples accordaient au glorieux pacificateur du monde, le sénat républicain l'avait accordé à d'obscurs proconsuls, qu'il avait autorisés à se laisser bâtir des temples par leurs administrés [5]. Cicéron, qui en refusa pour lui-même, voulut

[1] A propos de l'apothéose de Commode, décrétée par Septime Sévère, Dion (LXXV, 7) traduit le mot latin *consecratio*, qui faisait un *divus*, par ἡρωικὰς ἐδίδου τιμάς. Le pape, dans l'Église catholique, est aussi appelé de son vivant *divus* ou Sa Sainteté.

[2] *Id.*, LIII, 16 : ... [illegible] κατὰ ἀνθρώπους ὢν ἐπεκλήθη. Cf. Végèce, II, 5.

[3] [illegible] sculpté sur un couvercle de sarcophage de la villa Borghèse.

[4] Dion, LVI, 41. Varron approuvait que les villes missent au ciel leur fondateur. (S. Augustin, *de Civit. Dei*, III, 4.) Cicéron estimait cette coutume sage (*de Consol. fragm.*) et pensait que [illegible] *vitis ... expolitos, hoc quodam et facili lapsu ad deos,* [illegible].

[5] Cicéron, *ad Quint.*, I, 1, 9; *ad Att.*, V, 21. Pour les temples élevés à Flamininus, voyez tome II, page 56. Au temps de Caton, Smyrne consacra un temple à la Ville de Rome. (Tacite, *Ann.*, IV, 56.) Après la guerre de Persée, Rhodes plaça dans son principal sanctuaire la [illegible] du Peuple romain (Polybe, XXXI, 16.) Alexandrie fit d'Auguste, après sa mort, le [illegible]. (Philon, *Legat. ad Caium*, p. 784.) Athènes honora comme [illegible] son petit-fils, et donna un prêtre à Drusus. (*C. I. G.*, 181, 2 ½ et

en consacrer un à sa fille, et un simple préteur avait eu dans Rome même des autels[1], comme en avaient dans toute la campagne romaine les vieux rois de la légende latine, Picus, Faunus et Latinus, les dieux indigètes. Nous faisons aussi des apothéoses, mais sans y croire; c'est pour nous affaire d'art; c'était pour les anciens article de foi, et jusque dans les siècles de doute le plus grand nombre y croyaient. Dans le culte des Césars se confondaient donc de vieilles et chères dévotions aux dieux qui donnaient la sécurité, l'abondance et la joie : le Lare familier ou Génie protecteur et les Pénates. Ces divinités, anciennement distinctes, n'en firent plus qu'une : la Providence augustale, Σεβαστὴ πρόνοια[2], et deux mots résumèrent ses bienfaits : *Pax Romana*. Tous les princes, même les fous, en furent aux yeux des peuples la personnification, et les écrivains provinciaux l'ont célébrée durant deux siècles avec une enthousiaste reconnaissance. *Vale, Roma*, dit une inscription de Pompéi; « Bonheur à l'empereur Auguste, » dit une autre, et une troisième ajoute : « Nos princes sauvés, nous sommes heureux pour l'éternité[3]. » Que l'on mette dans ces vœux autant qu'on le voudra de flatterie officielle, on y entendra toujours un écho de l'opinion publique, qui, dans les temps moins heureux, parlera différemment.

Les Romains étaient de trop terribles logiciens pour ne pas faire sortir de la nouvelle religion tous les effets utiles à leur politique qu'elle pouvait contenir. L'empereur étant *divus*, jurer par son nom, par sa fortune ou par son Génie, devint un acte que la loi sanctionna et qui eut des conséquences pénales. Qui violait ce contrat sacré était battu de verges, *Temere ne jurato*[4]; et ce serment fut imposé à tous les magistrats municipaux[5]. La statue du prince eut un privilége que n'avaient pas celles des dieux romains, le droit d'asile : l'esclave qui parvenait à se réfugier auprès d'elle ne pouvait en être arraché[6];

511.) Un contemporain d'Auguste, Labéon, eut un temple à Cyme. Cf Egger, *Mém. d'hist. anc.*, p. 78, et, dans le *C. I. G.*, une inscription d'Olbia, 2087; de Paphos, 2629; d'Aphrodisias, 2738; de Nisa, 2943, etc. Voy. dans les *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. I, p. 466 de l'édition in-12, une dissertation de l'abbé Mongault, sur les honneurs divins accordés sous la république.

[1] Voy. le tome II, page 596. ....*Cui vicatim populus statuas posuerat, cui thure et vino supplicabat* (Sénèque, *de Ira*, III, 18). Voy., pour d'autres exemples, *C. I. G.*, n°s 311, 3514, etc.

[2] Le Bas, *Inscriptions*, III, 858.

[3] *C. I. L.*, t. IV, 1074, 1745.

[4] Dig., XII, 2, 13, § 6. Le sénat avait déjà donné force légale au serment fait par la fortune de César. (Dion, XLIV, 6.)

[5] Voy., ci-dessus, p. 24. Cf. *C. I. L.*, t. V, 172, et *C. I. G.*, 1933.

[6] Labéon, un des jurisconsultes d'Auguste, parle de l'esclave *qui ad statuam Cæsaris con*

et lorsqu'un condamné était exécuté en un lieu où elle se trouvait, on voilait la face sacrée[1]. Mais aussi ce sera bientôt un sacrilége de la briser, ou même de garder au doigt, en vaquant aux soins de son corps, l'impériale image gravée sur un anneau. Cyzique, qui avait rendu de si grands services à Rome contre Mithridate, perdit sa liberté pour avoir négligé le culte d'Auguste[2].



Prêtresse d'Isis[3].

Quand l'empereur eut ses temples dans toutes les provinces, ses prêtres dans toutes les cités, ses offrandes dans le *lararium* de chaque maison, la société romaine se trouva enveloppée de liens religieux que l'on put croire puissants et durables. Les efforts faits par Auguste pour discipliner ce qu'il y a de plus indisciplinable au monde, la croyance, sont un chef-d'œuvre d'habileté. Mais comme la passion religieuse brisera les mailles de ce filet jeté sur la conscience humaine! Les politiques pourront se contenter de cette dévotion froide et sans élan, qui ne répondait pas aux besoins des âmes. La femme, l'enfant, le vieillard, les simples d'es-

fugit. Dion, XLI, 14, § 12.) Ce droit avait été reconnu, dès l'an 42 av. J. C., à l'*Hêroon* ou chapelle de César. Voy. t. III, p. 475. Les Grecs avaient étendu le droit d'asile, auprès de certains sanctuaires, jusqu'à rendre l'administration de la justice impossible ; les Romains, avec leur bon sens politique, semblent ne l'avoir reconnu qu'à la statue de l'empereur et seulement pour l'esclave qui s'y réfugiait. Dion (XLVII, 19) le dit expressément : ....ὅπερ οὐδενὶ οὐδὲ τῶν θείων, excepté pour l'asile de Romulus, qu'ils rendirent de bonne heure inabordable.

[1] Dion, LX, 12.

[2] *Incuria caerimoniarum divi Augusti* (Tacite, *Ann.*, IV, 36).

[3] Prêtresse d'Isis avec la fleur de lotus au front et portant le vase d'eau lustrale. Statue du musée du Capitole, salle du Gladiateur mourant, n° 10.

prit, tout en rendant au prince un culte de gratitude, chercheront, vers d'autres autels, des émotions et des espérances. De l'Orient, cette fabrique inépuisable de religions, viendront de mystiques ou de sensuelles ardeurs que la politique et la persécution ne réussiront pas à contenir. Isis et Sérapis, la Grande Mère et le Sabazios phrygien, sont



Mithra immolant un taureau[1].

à présent dans Rome[2]; Mithra y arrivera bientôt avec son baptême sanglant[3], et déjà, dans la Judée, grandit Celui dont les disciples confondront toute cette sagesse. Elle aura pourtant duré plus de trois

[1] Bas-relief du musée du Louvre. Ce monument est le plus considérable de ceux qui nous restent du culte persan de Mithra dans l'empire romain. Mithra, dans sa caverne, *spelæum*, immole à Jupiter Sabazius le taureau dont le sang donne la régénération. Autour du taureau abattu, un scorpion, un serpent et un chien. A droite et à gauche, le Génie du jour à la torche allumé, et celui de la nuit dont le flambeau est renversé. Au-dessus de la caverne, la terre avec ses productions ; plus haut, l'Aurore qui va disparaître et le Soleil qui monte à l'horizon Sur le taureau, l'inscription : « A Mithra, le dieu Soleil invincible ». Ce bas-relief avait été consacré à Rome dans un souterrain du Capitole.

[2] Voy. t. III, p. 472.

[3] Il y sera sous Claude. (Or.-Henzen, n° 5844.)

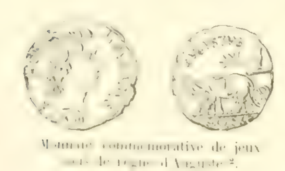
siècles : vie bien courte pour une religion, mais bien longue pour une institution politique! La religion officielle d'Auguste, faite d'éléments anciens et d'éléments nouveaux adroitement combinés, n'était en effet qu'une grande mesure administrative.

IV — L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE.

Le rouage principal de cette institution fut l'assemblée provinciale, qui, outre son caractère religieux, eut encore, dans une certaine mesure, un caractère politique.

Nous avons déjà montré[1] que les anciens n'étaient pas aussi ignorants qu'on le suppose du régime représentatif, c'est-à-dire de la souveraineté exercée par délégation.

Les assemblées provinciales étaient une vieille institution, chère aux peuples de race hellénique. De l'Adriatique au Taurus, on la voit partout établie ; nous l'avons retrouvée chez les populations italiotes, et César atteste qu'elle existait en Gaule, où, chaque année, il tint lui-même les états généraux du pays, *concilium totius Galliæ*. En Espagne, en Cilicie, il agit de même ; et, avant d'entreprendre ses réformes dans l'organisation provinciale, Auguste appela près de lui, à Narbonne, tous les chefs des cités. Dans les temps paisibles, ces assemblées étaient des réunions de plaisir ; à la solennité religieuse succédaient des fêtes très-mondaines, des jeux, des spectacles que tous les arts embellissaient. Les rhéteurs et les poëtes, les philosophes et les artistes, y accouraient, même les marchands, et il en a été toujours ainsi. Mais les principaux personnages d'une province, *principes civitatum*, ne pouvaient demeurer plusieurs jours les uns près des autres, sans causer entre eux de leurs affaires et de leurs désirs. Or ce qu'il était naturel qu'ils fissent, nous savons qu'ils l'ont fait.



Monnaie commémorative de jeux sous le règne d'Auguste[2].

Un de ces conciles provinciaux, celui de Lyon, a laissé des traces de son histoire, et, bien qu'on ne les trouve que dans des inscriptions mutilées, elles suffisent à prouver que cette assemblée délibérait sur des mesures d'intérêt général, puisqu'elle votait, soit des remercîments et des statues à

[1] Voy. t. II, p. 190 et suiv.

[2] M DVRMIVS IIIVIR HONORI. Tête diadémée à droite. Au revers, AVGVSTVS CAESAR. Auguste

des magistrats romains et gaulois, soit la mise en accusation du légat impérial par-devant le sénat et l'empereur. Pour l'entretien du temple et de ses prêtres, pour l'érection des monuments accordés, pour les dépenses des députations envoyées à Rome, elle avait un trésor rempli à l'aide d'une cotisation spéciale, administré en recettes, en dépenses et au contentieux par des fonctionnaires qu'elle nommait. Elle construisit un amphithéâtre, où chaque député eut sa place marquée, et elle y donna des fêtes, des jeux [1], notamment ces combats d'éloquence et de poésie dont Suétone nous a conservé les étranges règlements. Il paraît qu'Auguste reconnut à ce sénat provincial le droit qu'il avait laissé à celui de Rome, d'émettre de la monnaie de bronze; du moins on a cru que les pièces qui représentent l'autel de Rome et d'Auguste, surmonté de trépieds, avec deux colonnes aux angles, portant des victoires, avaient été frappées par l'ordre de l'assemblée lyonnaise[3].



Autel de Lyon sur un grand bronze de Tibère (revers)[2].

La pensée de la patrie commune se montre dans l'oubli de la cité particulière qu'atteste le nom des pontifes de l'autel national; ils s'appelaient les prêtres des trois Gaules, et le lieu où le temple s'élevait, où l'assemblée se réunissait, bien que touchant à Lyon, formait un territoire particulier : il était, comme l'est aujourd'hui le district fédéral des États-Unis, le domaine des trois provinces chevelues et n'appartenait à aucune.



Les trois Gaules [4]

Les provinciaux retrouvaient donc, au pied de l'autel d'un maître étranger, leur nationalité; ils y trouvaient aussi la justice, et c'est l'excuse de leur apparente servilité. Rome avait reconnu à ses sujets,

dans un bige d'éléphants, tenant une palme. Monnaie d'argent de la famille Durmia. Il y avait à Rome plusieurs temples consacrés à l'*Honneur* dont les Romains avaient fait un dieu.

[1] En 1806, une belle mosaïque représentant les jeux du cirque a été découverte à Lyon, sur l'emplacement de la rue du Rempart, à 200 pas du lieu où s'élevait le temple d'Auguste. Elle a 4m,97 de largeur sur 3m,02 et est conservée au musée de Lyon. On a remarqué que les concurrents ne portent que les quatre couleurs adoptées avant Domitien et qui représentaient les quatre saisons : vert (printemps), rouge (été), bleu (automne) et blanc (hiver). Domitien ajouta aux quatre *factiones* les *factiones aurata et purpurea* (Suétone, *Dom.*, 7).

[2] Comarmond, *Descript. des Ant., etc., de la ville de Lyon*, pl. XXVI, n° 4. Voy. ci-dessus, p. 25.

[3] Bernard, *op. cit.*, pl. VI, nos 2 à 14.

[4] Denier de la Gaule romaine, au cabinet de France.

dès que ses légions lui en eurent donné, le droit de lui adresser leurs réclamations. La conquête de la Grèce et de la Macédoine n'était pas achevée que le sénat recevait les plaintes des alliés[1], et de nombreuses lois *de pecuniis repetundis* réglèrent la procédure à suivre et les peines à infliger. Une disposition de ces lois est remarquable : pour assurer aux provinciaux un moyen de contrôler la gestion de leur gouverneur, celui-ci devait laisser copie de ses livres de compte en deux villes de sa province. Mais s'il y eut sous la république quelques condamnations éclatantes, il y eut aussi beaucoup d'acquittements scandaleux et de châtiments illusoires : l'accusé qui s'exilait avant la sentence gardait son bien. Sous l'empire, lorsque les députés arrivaient à Rome, le patron de la province les recevait dans son palais; il les menait au sénat, qui leur désignait un défenseur choisi parmi les orateurs les plus en renom, et alors commençaient ces procès mémorables dont Pline le Jeune et Tacite nous ont conservé le souvenir. Tous deux, déjà consulaires, furent plus d'une fois nommés d'office pour assister le comité d'accusation. Dans les lettres de l'un, on trouve cinq gouverneurs appelés en justice par la députation provinciale, et, sur ces cinq, trois furent condamnés; dans ce qu'il nous reste des livres de l'autre, vingt-deux accusés, dix-sept condamnations[2]. Bientôt nous entendrons Thrasea prononcer ces paroles significatives : « Nos sujets tremblaient jadis devant les proconsuls républicains, ce sont aujourd'hui les proconsuls impériaux qui tremblent devant nos sujets. » Et ils avaient raison de trembler, c'est-à-dire de veiller sur leur conduite pour ne pas s'exposer à cette épreuve redoutable; car la peine n'était pas, comme sous la république, l'exil volontaire sous les délicieux ombrages de Tibur ou de Préneste, avec la conservation des biens; c'était la perte de la fortune et le bannissement dans une des Cyclades, parfois sur l'aride rocher de Gyaros[3].

Le gouvernement impérial comptait si bien sur l'efficacité de ce contrôle exercé par les assemblées provinciales, que Claude s'imposa la loi de ne jamais donner de nouvelles fonctions qu'après un intervalle de plusieurs mois, afin de laisser aux plaintes le temps d'arriver

[1] Dès l'année 173. Tite-Live, XLIII, 1, et XLII, 2.

[2] On trouve d'autres exemples de ces condamnations dans Dion et dans Amm. Marcellin.

[3] Les déportés étaient relégués dans une île qui devait être éloignée du continent de 50 milles, à moins que, par faveur spéciale, il ne leur fût permis de résider en Sardaigne ou dans les îles de Cos, de Rhodes et de Lesbos. Les plus riches ne pouvaient garder de leur fortune, pour vivre dans cet exil, que 125 000 deniers (Dion, LVI, 27), et ils étaient *intestabiles*. (Dig., XXVIII, 1, 18, et Dion, LVII, 22.)



Imp Fraikery Heudet chromolith

COURSES DE CHAR — MOSAÏQUE DE LYON

au sénat[1]. Nous avons une liste de présents envoyés par un ancien légat à un député qui, dans une assemblée provinciale, avait fait rejeter la résolution d'accuser à Rome un de ses prédécesseurs. La valeur des dons et les termes de la lettre d'envoi montrent l'effroi que causaient ces accusations et font croire à la sagesse qu'elles devaient inspirer[2].

Les sujets provoquèrent des récompenses aussi bien que des châtiments. Les décrets rendus par une assemblée provinciale en faveur du légat le recommandaient au prince pour de nouveaux honneurs[3], et Auguste, attachant beaucoup d'importance à ces manifestations, voulut en garantir la sincérité. Il ne permit pas qu'on votât en présence et sous la pression du magistrat qui était l'objet de ces hommages; un intervalle de soixante jours au moins fut nécessaire entre la sortie de charge du gouverneur et l'ouverture de la délibération sur le décret honorifique. Un rescrit de l'année 331 rappelle ce double droit[4], de blâme et d'éloge; et le *Digeste* montre que l'empereur répondait directement à l'assemblée[5].

Les provinciaux n'usaient qu'à toute extrémité du privilége redoutable de l'accusation; mais fréquemment des députations apportaient à Rome leurs vœux, *preces sociorum*, et les bons princes regardaient comme un devoir de leur charge d'écouter ces prières. Tacite et Dion nous le disent pour Tibère[6]; nous pouvons sans crainte l'affirmer pour Auguste et pour tous les empereurs véritables.

Nous n'avons pas de détails sur la cérémonie du 1er janvier, qui, chaque année, se renouvelait en présence du gouverneur, pour la prestation du serment de fidélité des soldats et des provinciaux[7]. Les uns étaient sans doute représentés par leurs chefs, les autres par leurs députés; c'était encore une occasion de se réunir et de s'entendre.

On a longtemps méconnu le rôle et l'utilité de ces assemblées[8], dont

[1] Dion, LX, 25.

[2] Ces présents étaient : une chlamyde de Canusium, une dalmatique de Laodicée, une agrafe d'or ornée de pierreries, deux vacènes (?), une fourrure de Bretagne, une peau de veau marin et 25 000 sesterces ou le traitement d'un tribun légionnaire. L'inscription est de l'année 238, mais le fait qu'elle rappelle s'était passé vers 225.

[3] Tacite, *Ann.*, XV, 20; Dion, LVI, 25; Lampride, *Alex. Sever.*, 22; Amm. Marcellin, XXX, 5. Pline le Jeune, en son *Panégyrique*, a tout un paragraphe (70) sur les avantages de cette coutume pour la bonne administration de l'empire.

[4] Dion, LVI, 25, et Code Théodosien, I, 40, 3.

[5] *Divus Hadrianus* τῷ κοινῷ Θεσσαλῶν.... *rescripsit* (Dig., V, I, 37; XLVIII, 14, 1; XLIX, I, 1, etc.).

[6] Tacite, *Ann.*, IV, 13; Dion, LVII, 17; et ci-dessus, p. 459.

[7] Pline, *Epist.*, X, 28, 44, 45, 60, 101; Dion, LVII, 8. Voy., *ap.* Wilmanns, *Inscr.* 2859, le serment des *Aritienses* (Alvega, près d'Abrantès).

[8] Il me sera permis de faire remarquer que j'en avais signalé l'importance, il y a près de

il est cependant aisé de suivre la trace pendant toute la durée de l'empire[1]. On oubliait qu'avec leur droit d'accuser des magistrats coupables, non plus comme autrefois par-devant des complices, mais en présence d'un prince intéressé à faire régner la justice dans les provinces, afin d'y faire régner la paix, les conciles provinciaux ont été, pour l'administration impériale, un frein salutaire, et qu'une part leur revient dans la prospérité dont témoigne toute l'histoire du haut empire. Un jour même, ils ont peut-être sauvé la domination romaine, lorsqu'au temps de Vitellius, quand tout semblait se dissoudre et que Velléda soulevait la Germanie, les députés des cités gauloises, réunis à Reims pour décider s'ils prendraient le parti de Civilis, sommèrent les Trévires, « au nom des trois Gaules », d'avoir à déposer les armes[2].

Lorsqu'à côté de ces droits des assemblées provinciales on place ceux des cités : comices populaires, élection des magistrats, juridiction des duumvirs, libre gestion de tous les intérêts municipaux, même l'organisation, au besoin, d'une milice urbaine[3], on est forcé de reconnaître qu'il subsistait dans cet empire du despotisme, comme on l'appelle, bien des principes de liberté, et l'on comprend la légitimité qu'avait aux yeux des peuples le gouvernement impérial. On verra dans le cours de cette histoire comment et par quelles causes ces libertés municipales peu à peu disparurent; mais nous pouvons dès à présent reconnaître que, dans la pensée d'Auguste, les assemblées provinciales,

quarante ans, dans la première édition de cet ouvrage. M. le procureur général Humbert écrivait récemment avec beaucoup de raison : « La liberté fut victime de l'immensité d'un État qu'on ne sut pas transformer en un gouvernement représentatif. » Mais il ne faudrait pas exagérer le rôle de ces assemblées et faire du *sacerdos provinciæ*, comme on l'a dit, « presque l'égal du gouverneur ». La fête religieuse, à laquelle il présidait, n'avait pas plus d'importance politique que notre fête du 15 août sous l'Empire et celle de la Saint-Louis sous la Restauration. La foule accourt à ces cérémonies officielles, à cause de la pompe qui s'y déploie, et elle en fait des occasions de réjouissances. Tous les préfets ont écrit des dépêches semblables à la lettre de Pline à Trajan, au sujet des vœux adressés au ciel « avec un zèle pieux [illegible] par toute la Bithynie, [illegible] pour le salut du prince ». L'importance de l'assemblée provinciale n'était pas là.

[1] [illegible] *concilium quod apud eos est annuum* (Amm. Marcellin, XXVIII, 6, et dans vingt endroits du Digeste et du Code Théodosien : par ex., XII, 12, 1, 7, 9, 12, 13, etc.). Il en est encore question au milieu du cinquième siècle. (Sidoine Apollinaire, *Epist.*, I, 6, et *Panégyrique d'Avitus*. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, n° 545 A.)

[2] Il convient toutefois de ne pas confondre cette assemblée réunie à Reims dans des conditions exceptionnelles, avec l'assemblée régulière de Lyon. Elle était un souvenir du *concilium Galliæ* de César et elle fut convoquée à l'instigation des partisans de Rome.

[3] Article 103 de la loi de *Genetiva Julia*. Cf., aux *Mém. de l'Acad. des inscr.*, mon étude sur le *T*[illegible]. La question des libertés municipales est traitée dans mon chapitre [illegible].

utiles à la bonne administration du pays, devaient rester stériles pour la politique générale de l'empire.

Les Romains, qui n'aimaient pas à intervenir dans les affaires intérieures de leurs sujets, voyaient ces assemblées sans jalousie et eussent sans regret laissé leur prince en accroître les attributions. César l'eût fait assurément, lui qui avait si bien compris que Rome devait élargir ses institutions, comme elle avait agrandi son empire; qui avait envoyé de nombreuses colonies au delà des mers pour latiniser les vaincus, donné à des millions d'étrangers les droits des citoyens, appelé au sénat beaucoup de provinciaux, et décoré quantité de leurs villes de ces monuments qu'Auguste réservait pour Rome seule. Il n'aurait pas manqué d'utiliser, comme souverain, ces assemblées dont il avait su, comme général, tirer si bon parti. Auguste, satisfait des services qu'elles pouvaient lui rendre pour la bonne administration de l'empire, ne voulut point en faire un instrument politique. Développée avec intelligence, cette institution lui aurait fourni le point d'appui qu'il ne trouvait nulle part dans une société troublée par tant de guerres, décimée par tant de proscriptions et où rien de fort n'était resté debout, si ce n'est la crainte de guerres et de proscriptions nouvelles. Il vit surtout Rome dans l'empire, et dans Rome le sénat, qu'il aurait voulu ramener au chiffre de trois cents membres[1], pour conserver le gouvernement du monde dans les mains de l'aristocratie romaine, maintenant docile à son autorité; quant aux députés des provinces, il ne leur demanda que de venir brûler de l'encens sur son autel[2].

V. — ORGANISATION DES PROVINCES.

Sur les dix-huit années qui suivirent la bataille d'Actium, Auguste en passa onze au moins dans les provinces, et ces onze années, il les employa à mettre l'ordre dans le chaos produit par un demi-siècle de révolutions[3].

[1] Dion, LIV, 14.

[2] Les successeurs d'Auguste montrèrent longtemps la même défiance aux membres de l'aristocratie provinciale. Ceux des anciens sujets qui briguaient une charge d'État devaient employer un tiers de leur fortune à acheter des biens-fonds en Italie (Pline, *Epist.*, VI, 19); et quand ils obtenaient un siége au sénat, ils étaient obligés de résider à Rome, ce qui était juste; mais pour aller revoir un moment, dans la cité natale, leurs dieux pénates et leurs concitoyens, une permission de l'empereur leur était nécessaire.

[3] De septembre 31 à août 29, séjour en Orient. De la fin de 27 à la fin de 24, séjour en

La Gaule et l'Espagne l'occupèrent d'abord. Il s'y rendit à la fin de l'an 27, après s'être fait donner légalement à Rome, où il laissait Agrippa consul, toutes les armées et la moitié des provinces.

Il allait, disait-on, reprendre les desseins de César contre les Bretons, et la poésie chantait déjà ses victoires aux derniers confins du monde[1]. Mais Auguste calcula qu'à cette expédition il gagnerait peu et risquerait beaucoup : il laissa les Bretons libres. Strabon trouve la résolution sage. « On estime, dit-il, que les droits payés par ces insulaires sur nos marchandises dépassent ce que rapporterait un tribut annuel[2]. » Cette politique réussit ; les chefs bretons envoyèrent à l'empereur de respectueuses ambassades et des offrandes qu'ils consacrèrent dans le Capitole. Le temps qu'il eût perdu à cette inutile conquête, Auguste l'employa à organiser ce qu'on avait déjà conquis.

Malgré les victoires d'Agrippa en l'an 37, la Gaule était restée frémissante, au moins à ses extrémités, dans l'Aquitaine qui s'appuyait aux Pyrénées comme à une forteresse, et dans la Belgique où le voisinage des Germains entretenait l'agitation. A peine débarrassé d'Antoine, Auguste avait envoyé en Gaule trois armées qui comprimèrent ces dernières convulsions de la liberté mourante (29 av. J. C.). La première conquête, celle du sol, était donc achevée. Restait la seconde, plus difficile à faire, celle des esprits et des mœurs, car l'organisation sociale qui avait si héroïquement soutenu la lutte subsistait tout entière, et les Druides continuaient d'attirer la foule à leurs jugements, à leurs écoles, à leurs sanglants sacrifices. Mais, si Auguste n'était pas l'homme de la force, il était celui de l'adresse ; il n'eût pas conquis les Gaules, il sut les transformer. Il fit trois choses où se montrent cette habileté patiente, cet art d'assoupir et d'éteindre, qui furent tout son génie.

Il établit des divisions administratives conçues de manière à rompre les anciennes fédérations ou clientèles.

Il distribua inégalement les priviléges dans ces provinces, pour créer parmi les Gaulois des intérêts différents, comme le sénat avait fait en Italie après la guerre d'indépendance.

Gaule et en Espagne. L'hiver de l'an 22 passé en Sicile ; l'an 21 en Grèce et à Samos ; l'an 20 en Asie, Bithynie, Syrie ; l'an 19 à Samos, à Athènes, et retour à Rome le 12 octobre. Au milieu de l'an 16, en Gaule, et retour à Rome seulement au milieu de l'an 13. Il retourna plusieurs fois en Gaule, dans les années 10, 8. La réorganisation des provinces est le mot que Dion et Zonaras ont sans cesse à la bouche pour tous ces voyages.

[1] Horace, *Carm.*, I, xxxv, IV, r. 149.

[2] Strabon, IV, p. 200.

Enfin, il entreprit de convertir les fils des druides au polythéisme romain : on vient de voir comment il y réussit.

La Narbonaise, depuis longtemps docile, conserva ses anciennes limites, mais reçut de nombreux colons dans plusieurs de ses villes, et la frontière de l'Aquitaine fut portée à la Loire, pour que, dans l'Ouest, une masse considérable de populations gauloises fît contrepoids à la masse compacte des tribus aquitaniques. Dans l'Est, toute la rive gauche du Rhin, des sources du fleuve à ses embouchures, fut placée sous un même commandant militaire; plus tard, Auguste en forma deux provinces. La Celtique, réduite de moitié, s'appela depuis cette époque la Lugdunaise[1].

Dans les trois provinces *chevelues*, « il fit, dit un de ses historiens, le recensement des Gaulois et il ordonna leur vie et leur condition politique[2]. » Pour certains peuples, il changea les limites de leur territoire[3], le nom ou la place de leur capitale, afin d'effacer les habitudes et les souvenirs du temps de l'indépendance. Des peuplades entières avaient été exterminées, il en donna les terres aux cités voisines; celles que la guerre avait épuisées furent réunies à d'autres; des clients passèrent à la condition d'État autonome, et ce qu'il restait des trois cents nations mentionnées par Josèphe, Appien et Plutarque fut réparti en soixante circonscriptions municipales. C'était à peu près le nombre des peuples qui avaient joué un rôle dans l'histoire de l'ancienne Gaule, de sorte qu'Auguste, selon sa coutume, paraissait ne rien changer, alors qu'il changeait tout[4]. Pour l'administration de la justice, les trois provinces furent, comme les autres, divisées en ressorts judiciaires, *conventus juridici*.

Auguste ne fonda point de nouvelles colonies dans les provinces chevelues, parce qu'il ne voulait pourtant pas dépeupler l'Italie

[1] On peut conclure d'un passage de Tacite (*Ann.*, III, 41) que la I[re] et la II[e] Germanie étaient déjà formées en la 4[e] ou 5[e] année de Tibère, et, en parlant pour l'année 9 de notre ère d'un sacerdoce *ad aram Ubiorum*, Tacite (*Ann.*, I, 39, 57) autorise à croire que cette organisation date du règne d'Auguste.

[2] Dion, LIII, 22 : .... τὸν βίον τήν τε πολιτείαν.

[3] Il fit de ces changements de limites même pour d'anciennes villes romaines.... *urbes.... numero civium ampliavit quasdam et finibus* (Hygin, *Gromat. de Limit. const.*, p. 177 et 119). A plus forte raison a-t-il dû agir de même en Gaule. Ces changements étaient un principe du système d'administration des Romains. Ils l'avaient appliqué en Asie.... Ῥωμαῖοι ἐφ' ὧν τὰς καὶ τὰ διαλέκτους καὶ τὰ ὀνόματα ἀποβεβλήκασιν οἱ πλεῖστοι γεγονότας ἑτέρου τινὸς μερισμοῦ τῆς χώρας (Strabon, XII, 4, 6).

[4] Sur la question des soixante cités gauloises, voy. Desjardins, *la Gaule romaine*, t. II, p. 357-501.

pour latiniser la Gaule. Il préféra concentrer la vie romaine dans la Narbonaise, comme en un foyer d'où elle rayonnerait sur la Celtique. Mais ce qu'il ne pouvait faire par des colons, il le fit par lui-même, en contractant des liens étroits avec une foule de cités chevelues qui prirent son nom et dont les habitants devinrent ses clients.

Il laissa aux Édues, aux Lingons et aux Rèmes le titre d'alliés du peuple romain, et il le concéda aux Carnutes, pour qu'au sud, au nord et à l'est, il se trouvât trois peuples puissants intéressés au maintien du nouvel ordre social. A dix autres il permit de conserver leurs lois, *civitates liberæ*, et la juridiction de leurs magistrats. Aux Auskes, le plus puissant peuple de l'Aquitaine, aux Convènes (Saint-Bertrand-de-Comminges), qui gardaient le passage central des Pyrénées, et à beaucoup de peuples, dans la Narbonaise, il accorda le droit des Latins qui conduisait à l'obtention de la cité romaine. Ce dernier privilége était envié, parce qu'il donnait l'égalité avec les vainqueurs, mais Auguste s'en montrait avare et ne le conférait qu'à des particuliers sur qui ce titre appelait la considération et les honneurs municipaux.

Ainsi Auguste faisait aux peuples et aux individus des conditions diverses ; il montrait au dévouement intéressé par quels moyens se gagnait la faveur impériale, et, en exerçant sur la Gaule une pression inégale, il empêchait qu'il se formât une haine commune contre les dominateurs étrangers.

Il augmenta le tribut, mais le répartit plus équitablement, et, afin d'assurer la police du pays, il déclara les soixante peuples gaulois, constitués en corps de nation (*civitates*), responsables des désordres qui éclateraient dans leurs villes ou leurs cantons (*pagi*).

Il leur donna une capitale toute romaine, Lyon, que Munatius Plancus avait récemment fondé, pour des bannis de Vienne, sur la montagne de Fourvières[1]. Assis près du confluent marécageux de la Saône et du Rhône, presque au point de rencontre des quatre provinces et à deux pas des Alpes, Lyon était admirablement situé pour devenir la plus grande des cités transalpines. Sans passé, sans souvenirs, sans

[1] Le bourg gaulois, *Condate*, occupait la pointe de terre comprise entre le confluent de la Saône et du Rhône. Il ne fut absorbé par Lugdunum qu'au quatrième siècle. Ce territoire fut distrait du pays des Ségusiaves par Drusus quand il y bâtit le temple de Rome et d'Auguste. Cf. *Description du pays des Ségusiaves*, par A. Bernard, 1858. Plancus avait fondé une autre colonie, *Rauraca* Augst, près de Bâle.

liens patriotiques avec les nations chevelues, il allait recevoir et répandre sur la Gaule l'esprit de Rome. Auguste augmenta la colonie de Plancus dont il fit le centre de l'administration romaine dans la Gaule chevelue[1]; il lui donna un atelier monétaire pour la frappe des pièces d'or et d'argent au coin de l'empereur, et une cohorte y tint garnison pour la protection des nombreux agents que le service impérial y retenait[2]. C'était la seconde capitale de l'empire. Agrippa se hâta de faire partir de ses portes quatre grandes voies qui coururent à travers les monts de l'Auvergne, par Limoges et Saintes, jusqu'à l'Océan; par Autun, Sens et Beauvais, jusqu'à la Manche; par Châlon, Langres, Metz et Coblentz, aux bords du Rhin; enfin le long du Rhône, vers Marseille et les Pyrénées.

Mais, avant tout, il fallait être maître des passages entre la Gaule et l'Italie. Un grand chemin longeait déjà la côte de Gênes à Marseille, et les Ligures montagnards établis au-dessus de cette route étaient surveillés par un officier romain de l'ordre équestre qu'on leur envoyait tous les ans. Dans les Alpes Cottiennes régnait un petit prince qui, se voyant menacé, sollicita lui-même l'amitié de Rome et fit ouvrir par son peuple la grande voie du mont Cenis. L'empereur se garda de dépouiller un chef si docile : Cottius conserva son aride royaume et sa petite capitale Segusio (Suze), où il éleva un arc de triomphe en l'honneur d'Auguste. Toutefois une nouvelle colonie fut prudemment placée à la descente de ses montagnes, *Augusta Vagiennorum* (Saluces); *Augusta Taurinorum* (Turin) s'y trouvait déjà et fut renforcée. Plus haut habitait dans le val d'Aoste la belliqueuse tribu des Salasses. On leur avait pris déjà leurs mines d'or, situées dans le pays bas, et la colonie d'*Eporedia* avait été fondée pour les contenir (Ivrée). Mais comme ils occupaient toujours les hauteurs, ils détournaient les eaux, ou les vendaient aux fermiers des mines. Une fois même ils pillèrent l'argent de l'empereur, et, sous prétexte de travailler aux chemins et aux ponts des rivières, ils faisaient rouler sur les

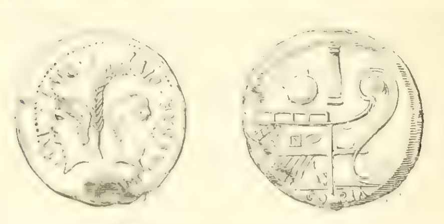
[1] Strabon dit (IV, 6, 11) : « Elle est située au milieu du pays comme une citadelle. » Lyon n'a malheureusement aucune ruine romaine, si ce n'est quelques pans de murs, des colonnes et des arcs isolés de l'aqueduc qui lui amenait l'eau du mont Pilat. On suppose que l'église de Fourvières occupe l'emplacement du Forum, et l'hospice de l'Antiquaille celui du palais impérial. M. d'Arbois de Jubainville traduit *Lugdunum* par *le fort de Lugu*; ce Lugu était le dieu des gens de métier, que César identifia avec Mercure, mais le mot *lug* signifie aussi corbeau et ce fut cette étymologie qu'on adopta à Lyon. Voy. t. III, p. 453, n. 2.

[2] Une inscription dit « pour la garde de l'hôtel des monnaies », *Cohors ad monetam*. (*Revue épigr. du midi de la France*, n° 6, p. 95.) Cet atelier monétaire, qui est resté en activité jusqu'à nos jours, fit cesser le monnayage municipal que la Gaule avait conservé depuis César.

troupes qui passaient d'énormes quartiers de rocs. Terentius Varron les attaqua en l'an 25 : 44000 Salasses, le peuple tout entier, furent vendus à l'encan, à la condition imposée aux acheteurs d'emmener leurs esclaves en des pays lointains et de ne pas les affranchir avant vingt années. Trois mille prétoriens s'établirent à *Augusta Prætoria* (Aoste), et deux routes furent aussitôt dirigées de là sur Lyon par le grand et le petit Saint-Bernard. La capitale romaine de la Gaule chevelue ne se trouva plus qu'à deux ou trois journées de marche de l'Italie, où ses nombreux marchands portèrent les denrées de la Gaule, et l'heureuse ville put prendre le surnom de *Copia*, l'Abondance, qui marquait sa prospérité. Un aqueduc, long de 84 kilomètres, y apporta du mont Pilat les eaux pures du Gier et du Janon.



Copia[1].

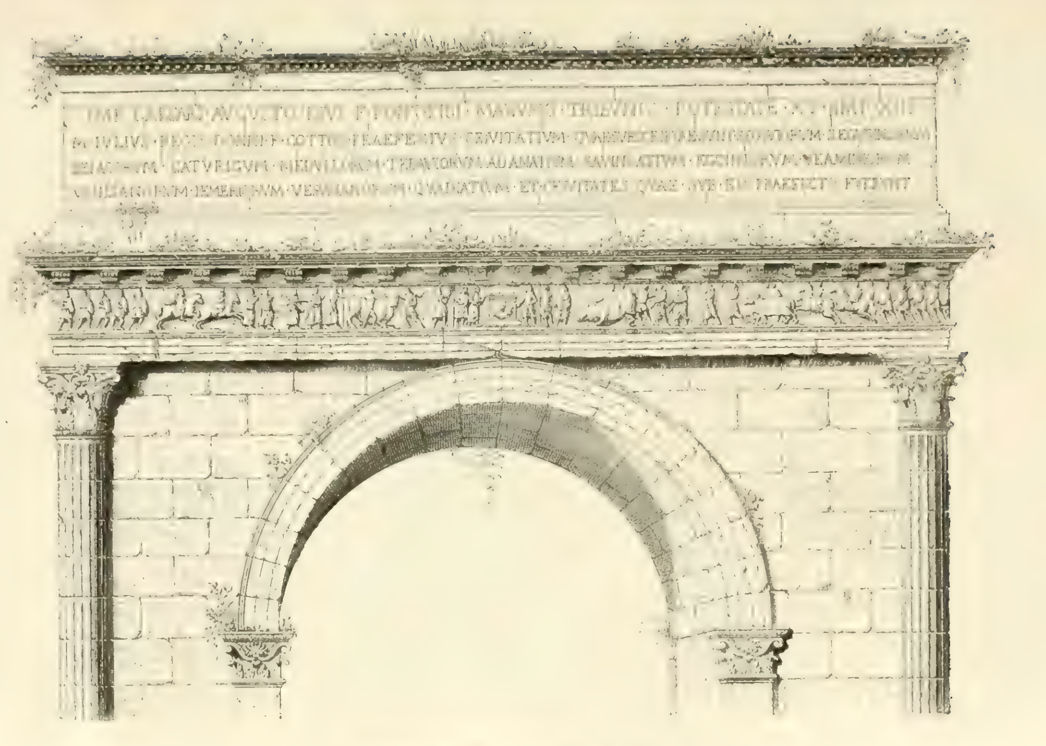


Copia, sur un as de cuivre frappé à Lyon[2].

Plus tard (14 av. J. C.), les Ligures chevelus firent soumission, et sur la dernière cime des Alpes Maritimes s'éleva un gigantesque trophée de marbre qui annonça bien loin en mer aux marins qu'ils pouvaient sans

[1] Statuette trouvée à Lyon en 1846 et représentant la divinité tutélaire de la ville, symbolisée par la double corne d'abondance, ou la personnification de la ville même. (Comarmond, *Descr. des ant.*, etc., pl. 9, n° 101.)

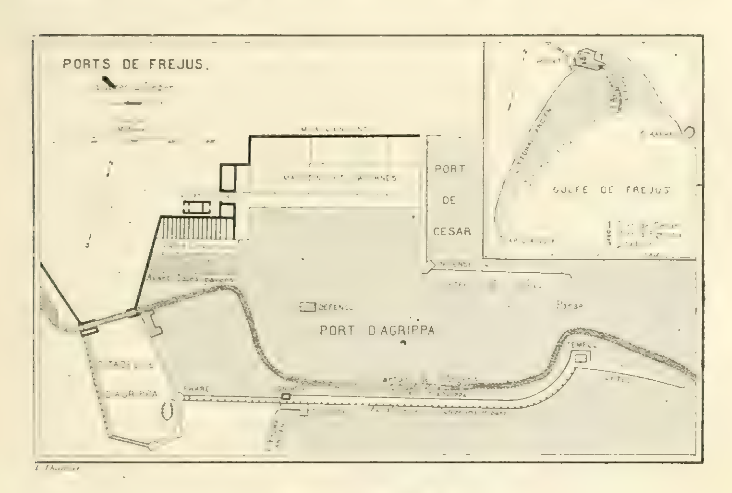
[2] IMP. CAESAR DIVI F. DIVI IVLI. Têtes adossées de Jules César et d'Auguste, séparées par une palme. Au revers, COPIA et une proue de vaisseau; au-dessus, un globe et une borne



Arc de Suze, partie supérieure. — p. 56.

crainte longer cette côte autrefois redoutable et maintenant pacifiée.

On a vu les habiles mesures prises par Auguste pour faire la conquête morale de la Gaule. Elles réussirent. Les habitudes changèrent et les souvenirs s'effacèrent, non partout assurément ni dans tous les cœurs; assez cependant pour qu'au bout de quelques générations cette vieille race eût pris une physionomie nouvelle. Un contemporain, Strabon, témoigne de ses efforts pour avancer dans la voie où Auguste l'appelait : « En tous lieux, dit-il, on cultive, on défriche[1]. »



Ports de Fréjus[2] (p. 56).

Et, tandis que les pauvres travaillaient, les jeunes nobles allaient servir comme auxiliaires dans les camps romains et y perdaient, au contact des légionnaires, ce qui leur restait de gaulois, ou bien accouraient aux écoles et remplaçaient les luttes de l'épée, maintenant impossibles, par celles de l'esprit. Les cités gauloises, devançant Rome même, furent les premières dans l'Europe à établir des cours publics par des professeurs salariés. Les villes de la Narbonaise donnèrent

milliaire. Cf. de Saulcy, *Système monétaire de la république romaine à l'époque de J. César — Monnaies posthumes de César*, pl. IX, fig. 4.

[1] Strabon, IV, 1, 5.

[2] Léger, *Travaux publics des Romains*, pl. VI. Voyez tome III, page 509, note 1.

l'exemple ; les autres suivirent, et l'on vit la Gaule envoyer à l'Italie des maîtres d'éloquence latine.

Pour la protéger contre les attaques extérieures et en même temps pour lui ôter tout espoir de secours étranger, huit légions et une flottille gardèrent le Rhin. En peu d'années s'élevèrent au bord du fleuve plus de cinquante châteaux forts qui sont devenus des cités. De vigoureuses expéditions refoulèrent les Germains dans l'intérieur de leurs forêts ou obligèrent des tribus entières à se transporter sur la rive gauche. En une seule fois Tibère établit sur le bas Rhin quarante mille Gugernes, dont le nom devint plus tard celui de la Gueldre. Son frère Drusus joignit par un canal l'Yssel au Rhin, et imposa aux Frisons un tribut annuel de peaux de bœuf. — Au sud, la flotte de Fréjus gardait la frontière de mer et protégeait contre les pirates le commerce de Marseille et de Narbonne.

Auguste fit un second voyage en Gaule, neuf ans après le premier. Il avait chargé un Gaulois du nom de Licinius d'y lever l'impôt. Ce Licinius, ancien esclave, n'avait vu dans sa place qu'une occasion de faire fortune, et il la faisait avec l'impudeur d'un homme qui se sentait appuyé par huit légions. Il voulait qu'on payât par mois un douzième de l'impôt, ce qui était juste ; nous agissons encore ainsi. Mais il comptait audacieusement quatorze mois dans l'année, douze pour l'empereur, deux pour lui. A l'arrivée d'Auguste, les Gaulois demandèrent justice. Le procurateur, garçon d'esprit, voit le danger ; il mène Auguste dans sa maison, lui montre les trésors extorqués et lui dit : « Voilà ce que j'ai amassé pour toi et les Romains. Cet or, les Gaulois s'en fussent servis contre Rome. Prends-le, c'est ton bien. » Auguste accepta. En voyant leur ennemi dépouillé, les Gaulois purent croire encore à la justice du prince. Cette fois cependant il n'y avait que demi-justice, et Auguste faillit payer cher cette complicité avec l'agent infidèle : un Gaulois de naissance illustre résolut de l'assassiner et le suivit dans les Alpes, comptant s'approcher de lui, à quelque passage dangereux, et le précipiter dans l'abîme. Il avoua ensuite que le visage tranquille de l'empereur lui en avait ôté le courage.

De la Gaule, Auguste passa en Espagne, où l'attendaient les mêmes travaux (26 av. J. C.). Les Astures et les Cantabres, retranchés dans leurs montagnes, y défiaient la puissance romaine. Attaqués par terre et par mer, ils ne furent soumis que l'année suivante par le lieutenant

Antistius : soumission précaire, car, trois ans après, il fallut encore les combattre. Agrippa seul, en l'an 19, put vaincre leur résistance : sa modération fit plus que les cruautés de ses prédécesseurs. Il les obligea à quitter ces montagnes où souffle toujours un air de liberté, et il les établit dans la plaine, sous la main des officiers impériaux. Un souvenir de cette lutte opiniâtre s'est conservé dans un chant basque probablement fort ancien, sans être du temps de cette guerre. « De Rome les étrangers nous oppriment, mais la Biscaye élève son chant de victoire. — Octave, du monde dominateur, Lécobidi biscayen : — Du côté de la mer et du côté de la terre, il met autour de nous le siége ; — A lui les plaines arides, à nous les bois et les cavernes des monts. — Mais, ô coffre du pain, que tu es mal rempli ! — Ils ont dures cuirasses ; mais les corps sans défenses sont agiles. — Cinq années jour et nuit, sans repos, le siége dura. — Des nôtres quand ils tuaient un, quinze ils perdaient ; eux beaucoup, nous peu. — A la fin nous fîmes alliance. — Du Tibre la ville est assise au loin, mais des grands chênes la force s'use au perpétuel grimper du pic[1]. »

Les Pyrénées comme les Alpes occidentales étaient domptées, et dans l'Espagne comme en Gaule tout foyer de résistance était éteint. Une division nouvelle changea aussi de ce côté les anciennes habitudes des peuples. La Citérieure, devenue Tarraconaise, fut agrandie, et l'Ultérieure fut partagée en Lusitanie et Bétique. Celle-ci jouait depuis longtemps en Espagne le rôle de la Narbonaise en Gaule ; il n'y avait donc autre chose à y faire que de seconder le mouvement qui portait cette province vers les mœurs romaines. De nouvelles colonies, *Hispalis* (Séville), *Astigi* (Ecija), y aidèrent ; et quelques années après, Strabon pouvait dire : « Les indigènes de la Bétique ont absolument adopté les mœurs et la manière de vivre des Romains, au point qu'ils ont oublié leur propre langue. Plusieurs avaient reçu déjà le *jus Latii*. Auguste multiplia les concessions de ce genre ; la plupart aujourd'hui le possèdent. Ils ont de plus beaucoup de colonies, de sorte que peu s'en faut qu'ils ne soient tout à fait Romains. Aussi les appelle-t-on *togati*. Les Celtibères, dont les mœurs étaient autrefois si féroces, sont de ce nombre. » Ainsi l'influence romaine gagnait le centre de l'Espagne sur lequel elle agissait de trois côtés à la fois, par la Bétique au sud, par les plaines de Valence à l'est, et au nord par la vallée de

[1] Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale*, II, p. 354, et append. n° 3

l'Èbre, cette large porte ouverte sur la Méditerranée et l'Italie. L'Èbre, dont les sources étaient captives depuis la soumission de la Biscaye, passait entre les murs de trois colonies récentes, Xelsa, Saragosse et Tortose (*Celsa*, *Cæsar-Augusta* et *Dertosa*). Une chaîne de postes militaires enveloppa toute la région occidentale : Léon et Astorga (*Legio Septima* et *Asturica*) veillaient sur les Astures; les Gallaïques étaient gardés par Braga (*Braccara*), les Lusitaniens par Evora (*Ebora*), Lisbonne (*Olisippo*), Beja ou Badajoz (*Pax Augusta*) et Merida (*Aug. Emerita*), leur capitale, qui devint une des plus belles cités de l'empire : ses ruines suffiraient à faire la richesse d'un musée. Les quatre colonies qui viennent d'être nommées, en dernier lieu, n'avaient paru suffisantes qu'après qu'on eut transporté une partie des Lusitaniens au sud du Tage, plus près de la Bétique et de la civilisation romaine. Ceux qu'on laissa au nord du fleuve furent contraints d'y bâtir des villes. « Maintenant, dit Strabon, cinquante peuples, autrefois toujours en armes, y vivent en paix, mêlés à des colons italiens. » — « Le brigandage même a disparu, » dit Velleius Paterculus, et c'est à Auguste qu'il en rapporte l'honneur[1].

L'Espagne aime la force et la grandeur, même acquises à ses dépens : César, qu'elle avait deux fois combattu, y était populaire. Auguste put donc, sans blesser le sentiment national, y multiplier les témoignages de sa piété envers son père adoptif. Les villes sollicitaient elles-mêmes l'honneur de changer leur nom contre celui du fondateur de l'empire. L'une devint la *vertu*, l'autre la *noblesse* Julienne; celles-ci la *gloire* et la *constance*, celles-là le *bonheur* et la *libéralité* de César[2]. Gadès, comme Merida et vingt autres, prit le nom d'*Augusta* en l'honneur de celui qui pacifiait la terre et la mer[3]. Des ponts, en effet, jetés sur les fleuves, des routes percées à travers les montagnes, et, mieux que cela, l'action de toutes ces colonies, le goût du bien-être développé chez ces barbares, et la surveillance des troupes considérables qui furent tenues dans le nord et l'ouest de la péninsule, garantirent partout une sécurité dont la civilisation profita. Sollicités par elle depuis plus de deux

[1] Vell. Paterculus, II, 91. Cette organisation de la Gaule et de l'Espagne ne fut achevée que dans le second voyage qu'Auguste fit en Gaule durant les années 15, 14 et 13. (Dion, LIV, 23 et 25.) Strabon attribue à Tibère l'organisation militaire de la Tarraconaise et de la Lusitanie.

[2] *Virtus Julia* (Itucci), *Claritas Julia* (Attubi?), *Felicitas Julia* (Lisbonne), *Liberalitas Julia* (Ebora), etc.

[3] Pline, *Hist. nat.*, IV, 36. Gadès faisait un très-grand commerce sur l'Océan et la Méditerranée, et, au témoignage de Strabon, elle n'avait pas moins, comme Padoue, de cinq cents chevaliers, c'est-à-dire cinq cents citoyens qui possédaient au moins 400 000 sesterces.

siècles, ces peuples l'avaient repoussée avec une énergie sauvage. Maintenant qu'ils ont déposé les armes, ils se jettent avidement dans ses bras. En quelques années ils auront regagné le temps perdu à des luttes héroïques. Les Celtibères aujourd'hui ne portent-ils pas la toge ? et, dans ces laboureurs pacifiques de la vallée du Tage, Viriathe pourrait-il reconnaître les guerriers farouches qui infligeaient au sénat la honte d'un traité conclu entre eux et le peuple romain? « Chez les Cantabres même toute guerre a cessé, et les plus féroces, loin de piller leurs voisins, portent les armes pour l'empire[1]. » Une vie



Merida. Ruines de l'aqueduc et pont d'Albaregas [2].

d'homme suffit pour opérer cette révolution. Aussi l'Espagne reconnaissante lui éleva des autels et ne voulut compter que par l'ère d'Auguste, qu'elle conserva jusqu'à la fin du moyen âge.

Auguste était encore en Espagne quand il régla les affaires de l'Afrique occidentale. Il avait déjà fondé plusieurs colonies dans cette région et commencé son organisation en province, dans le temps où il envoyait de nouveaux colons à Carthage, afin que les Maures et les Numides fussent pris comme entre deux foyers de vie romaine. Trou-

[1] Strabon, III, 3, 8.

[2] D'après Delaborde, *Voyage en Espagne*, pl. 152. Le pont romain d'Albaregas, long de 400 pieds sur 25 de large, est encore pavé de dalles antiques.

vant les Maures trop barbares pour la régularité de l'administration impériale, il leur rendit un gouvernement indigène. Juba, fils de l'ancien roi de Numidie, qu'on avait élevé à Rome dans le culte des lettres et le respect de la puissance romaine, reçut comme royaume une partie du pays des Gétules, et celui des Maures à l'ouest de l'Ampsagas (25)[1]. Mais de l'Espagne les Romains surveillaient la Maurétanie, qui était, pour une partie de ses approvisionnements, dans la dépendance de la Bétique, comme le Maroc l'est aujourd'hui de Gibraltar pour les objets manufacturés[3]. Près de Tanger, sur la côte africaine, s'élevait la ville de Zilis; Auguste en transporta les habitants de l'autre côté du détroit, à Algésiras, qu'il colonisa sous le nom de *Colonia Julia transducta*. Au reste, le nouveau roi ne trouva pas des sujets bien dociles. Les Gétules, indignés de n'être plus gouvernés par Rome, se soulevèrent en l'an 5 de J. C., pour ce motif qui paraîtrait singulier, si l'on ne voyait d'autres peuples réclamer à la même époque leur incorporation dans l'empire. Les légions durent marcher contre ces amis trop zélés de l'administration romaine, et un général revint de cette guerre avec les honneurs triomphaux et le surnom de Gétulique[5].



Juba II,
roi de Maurétanie[2].





Auguste, vengeur de la liberté du peuple romain[4].

Cette même année où il faisait un royaume en Afrique, Auguste en défit un en Asie. Amyntas, roi des Galates, était mort en laissant des enfants. Mais cet État, placé au centre des possessions romaines, était

[1] Dion, LIII, 26. Le grand port de *Saldæ*, entre *Cæsarea* et le cap *Tretum*, marquait la frontière de l'Afrique romaine du côté du nouveau royaume. (Strabon, XVII, 3, 12 et 13.)

[2] Tête diadémée de Juba II, d'après une pierre gravée (cornaline de 15 millimètres de long sur 11 de large. Cabinet de France, n° 2063).

[3] A *Mellaria*, dit Strabon (III, 1, 8), on faisait des salaisons qui étaient embarquées à Belon pour Tanger et la Maurétanie.

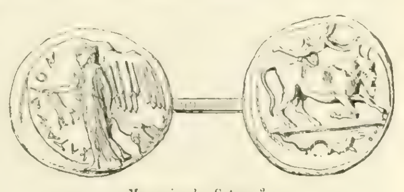
[4] IMP. CAESAR DIVI F. COS. VI. LIBERTATIS P. R. VINDEX. Monnaie frappée durant le sixième consulat d'Auguste, 28 av. J. C. La seconde, où il porte le même titre, est datée de son huitième consulat, 26 avant J. C.

[5] Dion, LV, 28. Juba se fit construire un tombeau sur le modèle du Madra'sen (t. III,

à présent inutile pour la police de cette région : Auguste réduisit la Galatie en province (25).

Les Astures et les Salasses vaincus, l'empire se trouva sans guerres. Le temple de Janus fut alors une seconde fois fermé (25), et des Indiens, des Scythes, dont chaque année les négociants romains[1] visitaient maintenant les pays, vinrent rendre hommage au chef de cet immense empire qui mettait sa gloire dans les travaux de la paix.

La Gaule, l'Afrique et l'Espagne organisées, Auguste retourna à Rome prendre la puissance tribunitienne à vie. On y joignit, en commémoration de ses dernières victoires, le droit de porter à perpétuité, le premier jour de l'an, la couronne et la toge triomphales, et un sénatus-consulte décréta l'érection d'un arc de triomphe au sommet des Alpes. Après un séjour de près de deux années dans la capitale (24-22), il commença par la Sicile la visite des provinces orientales. « Il y ordonna toutes choses, » dit son historien. Elle avait grand besoin en effet que le maître y parût. La guerre de Sextus avait ajouté de nouvelles ruines à celles des anciennes guerres, et la misère était partout sur cette terre féconde. Auguste rétablit Catane, Centuripæ et envoya une colonie à Syracuse, qui était réduite de cinq quartiers à un seul, l'Achradine[3].


Monnaie de Catane[2].

De Sicile il passa en Grèce. Cythère appartenait à un certain Euryclès, fort méchant homme, qui, de son roc insulaire, s'était fait comme le tyran de la Laconie. Auguste l'exila et donna son île aux Lacédémoniens ; pour leur faire honneur, il s'assit à leurs tables publiques, seule chose, hélas! qu'ils eussent gardée des anciens temps. Mais il ôta aux

p. 567 et n. 1.) ; il existe encore sous le nom de tombeau dit de la Chrétienne. C'est un cylindre bas, surmonté d'un cône tronqué où l'on compte encore quarante-deux marches. Diamètre de la base : 64 mètres ; hauteur : 33 mètres ; il en avait peut-être 10 de plus à l'origine.

[1] Cette même année des Germains avaient tué des marchands romains. Ceux-ci sortaient par toutes les frontières. (Dion, LIII, 26 ; Suétone, *Octav.*, 22 ; Orose, VI, 21.)

[2] Sur la face, le nom du peuple et une Victoire tenant le diadème que Bacchus passait pour avoir inventé ; au revers, un satyre au-dessus du taureau à face humaine, représentation du Bacchus Hebon. (Eckhel, *Doctr. num.*, I, 203, et Müller-Wieseler, II, pl. XXXIII, n° 380.)

[3] Strabon, VI, 270. Antoine avait donné le droit de cité aux Siciliens, Auguste sans doute le leur retira, car, au temps de Pline, six seulement de leurs soixante-huit cités l'avaient gardé (III, 14).

Athéniens Égine et Érétrie et leur défendit de trafiquer à prix d'argent de leur droit de cité. Les uns étaient punis de leurs flatteries à Antoine, les autres récompensés de l'asile qu'ils avaient offert à Livie fuyant, avec son premier époux, les proscriptions et les triumvirs. Cependant il détacha de la juridiction de Sparte vingt-deux villages dont les habitants (les Éleuthérolaconiens) s'étaient les premiers, dans les anciennes guerres, donnés aux Romains[1]. Corinthe reçut de lui de nouveaux colons, car il tenait à relever une cité qui servait d'entrepôt entre les deux mers; plus tard, il établit des vétérans à Patras et à Buthrotum,



Paysage de Béotie.

sur le canal de Corfou, pour tenir en bride les Corcyréens trop enclins à la piraterie.

Auguste, qui parlait beaucoup à Rome des coutumes du temps passé, essaya d'en faire revivre quelques-unes en Grèce; il rétablit le conseil amphictyonique, avec la même sincérité que celle dont il avait usé à l'égard des institutions républicaines. Quinze peuples ou cités, représentant trente voix, purent envoyer des députés à la nouvelle assemblée. Mais la seule ville de Nicopolis, qu'il avait fondée, disposa de six voix, autant que la Thessalie et que la Macédoine. La Béotie, la Phocide, Delphes, n'en eurent que deux chacune; la Doride, Athènes, l'Eubée, la Locride Ozole, la Locride Opuntienne, une seule; et quatre des plus glo-

[1] Pausanias (III, 21) en nomme dix-huit.

rieuses cités de l'ancienne Hellade : Argos, Sicyone, Corinthe, Mégare, furent obligées de se réunir pour former un suffrage. En outre, les députés de Nicopolis, de Delphes et d'Athènes assistaient à chaque session, et les autres ne siégeaient qu'à tour de rôle[1]. Quoique ce règlement subsistât encore au temps de Pausanias, il ne faut pas s'étonner que Strabon considérât l'amphictyonie comme n'existant plus.



Hercule étouffant le lion de Némée[3].

Quelques mois avaient suffi au règlement des affaires helléniques : l'Asie l'occupa plus longtemps. De Samos, où il passa l'hiver à étudier les questions que soulevait le gouvernement des provinces orientales, il se rendit à Éphèse, où il limita, pour le temple de Diane, le droit d'asile qui, s'étendant sur presque toute la ville, faisait de cette cité un repaire de bandits[2]; de là il se rendit à Ilion, dont il confirma les priviléges comme première patrie du peuple romain. Il traversa ensuite toute la péninsule, visitant sur sa route les provinces du sénat comme les siennes, et réglant toute chose souverainement, mais avec des attentions délicates pour ces populations vaniteuses et frivoles, à qui une grâce légère faisait oublier les maux passés : à Éphèse, il rendit un Apollon qu'Antoine y avait pris, et à Samos, deux des trois statues de Myron, la Minerve et l'Hercule, que

[1] Wescher, *Monum. bilingue de Delphes*, p. 164.

[2] Strabon, X, 4, 25.

[3] Groupe de la galerie de Florence. (Clarac, *Musée de sculpture*, pl. 785, n° 1977.)

le triumvir avait volées dans le temple de Junon. Quelques villes obtinrent le droit de cité; d'autres, le *jus Latii*. Il donna la liberté à Samos, comme il l'avait donnée aux districts de la Pamphylie soumis à Amyntas[1]; il l'ôta à Cyzique[2], à Sidon, à Tyr, à cause des séditions que les magistrats de ces trois villes n'avaient pas su empêcher. Tous, officiers romains et provinciaux, furent ramenés à la stricte observation des lois[3].

Monnaie de Cyzique[4].

Les rois alliés, à leur tour, furent selon leurs mérites récompensés ou punis. Il venait de détruire le royaume inutile des Galates (25 av. J. C.); l'année d'auparavant, il avait, au contraire, envoyé les insignes de la dignité sénatoriale, avec le titre d'allié, à ce Polémon dont la politique romaine avait besoin à cause du voisinage de l'Arménie. Bientôt même il lui donnera un second royaume, celui du Bosphore Cimmérien. La Cappadoce était un des avant-postes de l'empire vers l'Euphrate; afin d'accroître les forces de son roi, il augmenta ses domaines[5]; plus tard, il lui permit d'épouser la veuve de Polémon, qui lui apporta en dot une partie des possessions de son premier époux.

Le roi de la Commagène avait commis un meurtre odieux : Auguste, qui ne punissait la cruauté d'Hérode que d'une plaisanterie peu attique, eut, à ce qu'il semble, intérêt à se montrer cette fois sévère; il déposa le meurtrier et donna sa place au fils de la victime. On voit que Rome se réservait la haute juridiction sur tous ces petits tyrans qui n'avaient que trop longtemps fatigué le monde de leurs passions sanguinaires[6].

Il confirma le fils de Jamblique, roi d'Émèse, dans la possession de l'héritage paternel, et rendit à celui de Tarcondimotos la Cilicie orientale qu'il lui avait retenue dix ans. Ces deux petits États semblaient nécessaires pour arrêter les brigandages des montagnards du mont Amanus et ceux des nomades établis sur les frontières de la

[1] Dion, LIII, 26.

[2] Cyzique la recouvra en l'an 15. (*Id.*, LIV, 23.)

[3] Peut-être fut-ce alors que fut établie la *colonia Cæsarea Antiochia*, pour tenir en bride les Isauriens. (Pline, *Hist. nat.*, V, 27.) Il en envoya une aussi à Béryte. (Dig., L, 15, 16, § 1.)

[4] Statère de Cyzique portant Hercule et Iphiclès. (*Revue de numismatique*, 1863, pl. X, n° 7.)

[5] Il lui donna plusieurs villes de Cilicie et la partie de la petite Arménie jadis cédée par Antoine à son allié le roi des Mèdes. (Dion, LIV, 9.)

[6] Dion, LII, 43.

Syrie et de la Palestine. La même raison valut à Zénodore et à Hérode la conservation de leur tétrarchie, à l'un la Trachonitide, à l'autre la Judée. On a vu précédemment l'adresse d'Hérode à se concilier la faveur d'Auguste. Ce prince lui laissa la liberté, qu'il n'accordait pas aisément, de choisir parmi ses enfants celui qu'il voulait pour son successeur, et Zénodore ayant été vers ce temps emporté par une maladie, il gratifia le roi juif de sa principauté. Suétone avait donc raison d'écrire : « Il considérait les rois alliés comme des membres de l'empire. Souvent il donna des tuteurs à leurs enfants mineurs, et il en fit élever un grand nombre avec les siens dans sa propre famille[2]. »



Le tétrarque Zénodore[1].

Lorsque Cléopâtre avait voulu fuir aux Indes, les Arabes nabatéens avaient brûlé la flotte qu'elle réunissait dans la mer Rouge; ce service avait valu à leur roi d'être reconnu par l'empereur. Auguste tâchait de vivre en bons rapports avec ces nomades, maîtres des avenues de la Syrie, de la Palestine et de l'Égypte, bien que le ministre de leur roi Obodas eût peut-être à dessein égaré Gallus dans l'expédition dont il sera bientôt parlé[3].

Les relations qui nous peignent la cour des rajahs indiens, à qui la Compagnie anglaise laissait une ombre d'indépendance, montrent comme ils se dédommagent de leur impuissance politique, en satisfaisant les caprices les plus insensés, et du repos auquel une force supérieure les condamne, par de sanglantes tragédies d'intérieur. Ces esclaves couronnés, qui font de si abominables tyrans, sont le vivant portrait de ces petits rois que Rome conservait dans ses provinces orientales. Je ne dirai pas qu'Auguste se proposât de faire sentir aux peuples voisins, par ce contraste, le bonheur de vivre sous la loi romaine, mais il en sortait certainement pour eux une leçon. De toutes parts on entendait vanter le calme dont jouissaient les provinciaux, et les pays restés indépendants imploraient l'honneur d'être admis au nombre des sujets de l'empire. On a vu les Gétules soutenir une guerre furieuse, parce qu'Auguste les avait donnés à Juba; les habitants de la Commagène, après la mort d'Antiochus, voulurent être

[1] ΖΗΝΟΔΩΡΟΥ ΤΕΤΡΑΡΧΟΥ ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ. Tête nue sur une monnaie de bronze.

[2] *Octav.*, 48; Josèphe, *Ant. Jud.*, XV, 10, 15.

[3] En l'an 6, Obodas fut remplacé par Arétas. Ce prince ayant pris le titre de roi avant de l'avoir sollicité d'Auguste, l'empereur en montra un mécontentement qui obligea Arétas à lui envoyer des excuses et des présents. (Josèphe, *ibid.*, XVI, 16.)

Romains[1], et, après celle d'Hérode, les Juifs supplièrent qu'on les réunît à la province de Syrie. Huit mille d'entre eux établis à Rome appuyèrent la demande des cinquante ambassadeurs[2].

Auguste ne visita pas cette fois l'Égypte[3]; mais il avait si bien réglé l'administration de cette grande ferme impériale, que sa présence y était inutile.

Ce pays vit le premier exemple de la sévérité du nouveau gouver-



Thèbes : porte conduisant au temple de Thoutmès III[4].

nement à l'égard de ses agents. Cornelius Gallus, ami de Virgile et d'Auguste, en avait eu le commandement. C'était un poëte : la tête lui tourna, quand il se trouva maître absolu de sept millions d'hommes. Il agit comme un Pharaon ou un Ptolémée, peupla l'Egypte de ses statues, grava son nom et ses exploits sur les pyramides, et par ses

[1] Josèphe, *Ant. Jud.*, XVIII, 5.

[2] Id., *Ant. Jud.*, XVII, 12; *Bell. Jud.*, II, 8, et Tacite, *Ann.*, II, 42.

[3] Il [illegible] plus en Afrique, mais il dit, dans le *Monument d'Ancyre*, qu'il y envoya des colonies, notamment à Carthage. Appien, *Pun.*, 136. L'Afrique et la Sardaigne furent les deux seules provinces qu'il ne visita pas. (Suétone, *Octav.*, 47.)

[4] D'après l'album photographique de M. de Rougé.

exactions excita une révolte qu'il réprima cruellement : Thèbes fut pillée et détruite. Auguste n'entendait pas qu'on régît avec ces façons royales son patrimoine ; il destitua Gallus, il lui interdit sa présence, et le sénat, s'empressant de frapper celui que le prince repoussait, le condamna à l'exil : Gallus se tua (28 ou 26 av. J. C.). Petronius, son successeur, comprit mieux les intentions d'un prince à l'égard d'un pays qui nourrissait Rome pendant quatre mois de l'année, par où passait tout le commerce des Indes, et qui, à lui seul, versait dans le trésor l'impôt de six provinces. Sous les derniers Ptolémées, la famine et la peste l'avaient fréquemment désolé ; Petronius fit exécuter de grands travaux pour arriver à un meilleur aménagement des eaux du Nil ; il répara les digues et nettoya les canaux. Les eaux se perdant moins vite et l'inondation allant plus loin, les produits augmentèrent. Avant ce gouverneur, quand le Nil ne montait que de huit coudées, il y avait famine : il fallait le double pour qu'il y eût abondance ; sous lui, douze coudées donnèrent la plus grande abondance, et huit coudées ne donnèrent plus la disette[2]. Comme l'impôt se réglait sur la récolte, les revenus du prince croissaient avec la prospérité du pays. Le commerce, favorisé par une police vigilante, répandit la vie jusque dans le désert. Tous les ans cent vingt vaisseaux partaient des ports de la mer Rouge pour l'Inde, par la mousson d'été, dont on venait de reconnaître la périodicité, et revenaient par celle d'hiver.



Monnaie de Petronius[1].

Tels étaient les travaux du maître du monde, et voilà comme il jouissait de sa victoire. Si tout lui appartenait, son temps aussi, ses soins, sa fortune même, appartenaient à tous ; car il avait accepté les devoirs d'un gouvernement intelligent qui répare avec les ressources générales les désastres particuliers. Dans ses longs voyages, il soulageait les villes obérées et rebâtissait celles que quelque fléau avait détruites. Tralles, Laodicée, Paphos, renversées par des tremblements de terre,



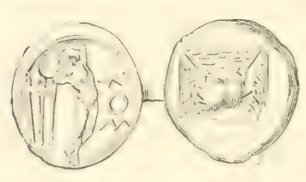
Monnaie de Tralles (jeux en l'honneur d'Auguste)[3].

[1] AVGVSTVS CAESAR. Auguste dans un bige d'éléphants et tenant en main une branche d'olivier. Revers d'une monnaie d'argent de T. Petronius, regardée comme un souvenir de l'ambassade indienne envoyée à Auguste.

[2] Appien, *Bell. civ.*, IV, 61, 65, 108 ; Tacite, *Ann.*, II, 59 ; *Hist.*, I, 11 ; Suétone, *Octav.*, 18 ; Strabon, XVII, 788-817.

[3] Revers d'un grand bronze d'Élagabale : ΕΠΙ ΓΡ. ΑΥΡ. ΜΕΝΕΚΡΑΤΟΥΣ ΕΥΤΥΧΙΔΟΥ. Une

sortirent plus belles de leurs ruines. Mille autres, dit l'historien Dion, furent secourues[1]. Une année même il paya de ses deniers tout l'impôt de la province d'Asie[2]. Quand il prenait aux Grecs un chef-d'œuvre, il en donnait le prix : Cos, en échange de la Vénus Anadyomène d'Apelles, obtint une remise de 100 talents sur son tribut.



Monnaie de Cos[3].

La route des honneurs n'était pas fermée aux provinciaux. Un Mitylénien fut nommé procurateur d'Asie, un Juif apostat, Tibère Alexandre, obtint la procurature de Judée, plus tard la préfecture d'Égypte, et le Gaditain Balbus traversa triomphalement cette voie Sacrée qui avait vu des provinciaux couverts de la robe à fleurs d'or, mais enchaînés et captifs. D'autres venaient insulter dans Rome même par leur faste à la pauvreté des vieilles maisons : un Gaulois achetait ces jardins que Salluste avait créés avec l'or d'une province.

Tout en montrant aux sujets cet esprit libéral, Auguste refusa cependant d'entrer dans la voie que César avait ouverte et qui menait à l'assimilation progressive des vaincus et des vainqueurs. Il fut très-avare du droit de cité ; il le retira probablement aux Siciliens et ne l'accorda qu'à des magistrats de municipes et à de grands propriétaires, se servant de ce titre pour constituer une noblesse dans les provinces comme il en avait établi une à Rome. Ainsi se retrouve en tout cette tendance aristocratique de son gouvernement qui a été signalée plus haut.

Les mesures générales de l'administration impériale s'accordaient avec cette conduite du prince, qui était pour les gouverneurs un exemple et une leçon. Toutes les divinités qui veulent entrer dans le

table carrée ; sur la table, trois couronnes, dans l'intérieur desquelles on lit : ΟΛΥΜΠΙΑ, ΑΥΓΟΥΣΤΕΙΑ, ΠΥΘΙΑ ; au-dessous de la table, en quatre lignes : ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΤΩΝ ΣΕΒΑΣΤΩΝ. Mionnet, *Descr.*, IV ; Lydie, n° 1106 ; Rayet, fig. 24.) L'institution de ces jeux remontait sans doute à la reconstruction de cette ville due à la munificence d'Auguste (entre 27-24 av. J. C.).

[1] LIV, 23.

[2] *Ibid.*, 30 : Τὸν φόρον αὐτῆς τὸν ἐτήσιον, ἐκ τῶν ἑαυτοῦ χρημάτων τῷ κοινῷ ἐσήνεγκε. — Dans le *Monument d'Ancyre*, n° 24, il se vante d'avoir rendu aux temples de la Grèce et de l'Asie les richesses et les ornements que ses adversaires leur avaient pris. Il ajoute qu'il vint quatre fois au secours du trésor épuisé.

[3] ΚΟΣ. Apollon près d'un trépied frappant sur un tambourin et exécutant la danse de la victoire. Au revers, crabe dans un carré creux. Tétradrachme de Cos.

culte romain sont admises ; et chaque grande division de l'empire voit son dieu national protégé, enrichi par les lois de Rome. Les Juifs avaient un principe religieux radicalement opposé à celui de la pluralité des dieux ; mais comme ils ne s'en servaient pas alors pour revendiquer leur indépendance nationale, on les laissait, à Rome, en face de Jupiter très-bon, très-grand, lire publiquement le *Pentateuque* et les sanglantes ironies dont les prophètes flagellaient les idoles. En nous souvenant combien de sang a répandu l'intolérance religieuse, nous tiendrons compte aux Romains de ce temps de tout le mal qu'ils n'ont pas fait. Remarquons encore, à propos des Juifs, que Rome, qui leur avait enlevé le droit de prononcer une sentence de mort, leur laissa celui de sauver chaque année un coupable[1].

Pour le service militaire, Auguste n'était point exigeant ; il lui fallait peu de soldats proportionnellement à la masse des habitants de l'empire, parce qu'il n'établissait point de garnisons à l'intérieur, et cet impôt du sang tombait principalement sur les nouvelles provinces, dont les populations belliqueuses le payaient sans contrainte[2].

Mais ses vingt-cinq légions, rangées en face de l'ennemi, donnaient aux provinciaux un bien que, jusqu'à cette époque, on avait le moins connu, la sécurité. Elles contenaient les barbares en garnissant la frontière de forteresses et de camps où se concentra toute la science militaire de l'antiquité, et, dans les pays placés en arrière, elles construisaient des routes et des ponts, des canaux et des aqueducs. Nous les verrons bâtir des amphithéâtres, dessécher des marais et planter des landes arides : ce sont les vainqueurs d'Actium qui rendirent à l'Égypte sa prospérité en nettoyant les canaux engorgés de son grand fleuve[3].

VI. — LE COMMERCE ; PROSPÉRITÉ DE L'EMPIRE.

Il a été question plus haut de la nouvelle organisation financière, du cadastre, des routes, des postes et de la réforme monétaire. Le commerce profita de toutes ces mesures, et une vie nouvelle se répandit

[1] Évangile de S. Matthieu, XXVII, 15.

[2] Voy. au chapitre LXX.

[3] Cf. Suétone, *Octav.*, 18 ; *Claud.*, 1 ; Tacite, *Ann.*, I, 20 ; XI, 20 ; XIII, 55 ; XVI, 25, et d'innombrables inscriptions. Nous rappellerons seulement les canaux de Marius, de Drusus et de Corbulon ; les travaux des légionnaires de Trajan, d'Hadrien et de Probus.

dans cet empire si admirablement disposé pour une grande et longue existence.

En aucun lieu de la terre l'humanité n'avait rencontré des conditions plus favorables à son développement qu'en ces pays qui, des Pyrénées et des Cévennes, des Alpes et des Balkans, du Taurus et de l'Atlas, descendent à la Méditerranée, avec leurs fleuves sans nombre et leurs beaux rivages chargés de riches et industrieuses cités. Assez vaste pour que des peuples nombreux eussent trouvé place sur ses bords, cette mer était assez resserrée, par ses promontoires et ses îles, pour que les côtes opposées pussent répéter tous les échos qui s'élevaient de chaque point de ses rivages. Les physiciens disent que la lumière va se perdre dans les espaces lorsque rien ne l'arrête, mais que, si elle rencontre sur son passage un foyer qui la reçoive, la concentre et la renvoie, multipliée avec une grande puissance, elle porte alors au loin son éclat et sa chaleur. Ainsi allait-il en être dans cet empire étendu autour de la Méditerranée : cercle lumineux où chaque point ne brillera pas seulement de la lumière qui lui est propre, mais de celle encore qu'il reçoit ; où l'activité d'un peuple sera stimulée par celle des nations qui lui font face, de sorte qu'à la grandeur de Rome répondra celle d'Alexandrie, au commerce de Corinthe, de Pouzzoles et de Marseille, celui de Smyrne, de Carthage et de Gadès, à la richesse enfin des régions du Nord, la prospérité de celles du Midi.


Monnaie de Smyrne[1].

De cette prospérité il nous reste un témoin intelligent et véridique, Strabon, qui, du vivant d'Auguste, parcourut une grande partie de l'empire. Il atteste l'activité commerciale qui se développa dès que la mer fut délivrée de pirates, la terre purgée de bandits et le temple de Janus fermé. Nous verrons ainsi un côté de la vie ancienne auquel on n'accorde pas l'attention qu'il mérite. Dans un aussi vaste ensemble que l'histoire de l'empire romain les questions économiques ont leur place nécessaire à côté des questions politiques et militaires; car le commerce fit alors pour le monde romain ce qu'il fera un jour pour l'Europe moderne : il rapprocha les cités et les peuples dont nous avons montré les profondes différences, et il créa, pour trois siècles, sinon l'idée

[1] ΣΜΥΡ ΛΑΚΕΔΑΙΜΟΝΙ ΣΤΡΑ Τ ΗΡΑΚΛΕΙΔΟΥ. Revers d'un bronze de Commode où l'on a vu le symbole de l'alliance de Lacédémone avec Smyrne. Jupiter Nicéphore assis représenterait le génie de Smyrne, et Minerve, armée et debout, celui de Lacédémone. Cf. *Hist. de l'Acad. des inscr.*, t. I, p. 274, et pl. 8, n° 5.

d'une commune patrie, au moins le même intérêt à conserver « la Paix romaine ».

On se plaît à répéter que le commerce était pour Rome un objet de mépris[1]. Oui, peut-être, pour les Romains des premiers siècles, quoiqu'ils aient signé des traités de commerce avec Carthage; assurément non pour ceux de l'empire, qui avaient d'autres idées que les anciens Quirites, comme ils avaient une autre origine et d'autres mœurs. Que faisaient en Asie, plus d'un demi-siècle avant Actium, les quatre-vingt mille Italiens que Mithridate y trouva[2], et à Utique ces trois cents gros négociants romains dont les esclaves suffirent à la garde de la ville? « Dans la Narbonaise, dit Cicéron[3], il ne se remue pas un écu qu'il ne passe par les mains d'un Romain. » Est-ce que les provinces seraient devenues si vite romaines sans le commerce, et sans le commerce fait par des Italiens résidents? Les mesures administratives et les colonies n'auraient pu opérer si rapidement cette fusion; mais quand on trouve des marchands romains chez les Sicambres, les Marcomans et les Irlandais[4], dans l'Arabie Pétrée et la Tauride; quand on sait que, pour le compte de Rome, cent vingt vaisseaux allaient chaque année visiter les côtes de la presqu'île du Gange, et que Pompée avait

[1] Le préjugé était surtout grec et mis en avant sans trop de succès par les philosophes. Xénophon, *Économ.*, IV, dit : « Les métiers ruinent le corps et laissent l'âme sans énergie; » Aristote (*Polit.*, III, 3) : « On doit refuser les droits de citoyen aux artisans; » il ne veut même pas (VII, 9) que le citoyen travaille aux terres; Platon (*Lois*, VIII) le lui interdit formellement, et le condamne à un mois de prison (*ibid.*, I, 11), s'il fait quelque négoce; c'est l'idéal réalisé par les Spartiates, les Crétois et les Thessaliens. Cicéron se fit à Rome l'écho de ces doctrines (*de Off.*, I, 42, etc.). Mais on voit, dès les premiers temps, le peuple se partager en corps de métiers, κατὰ τέχνας (Plutarque, *Numa*, 17), et un collége de marchands se constituer sous le patronage de Mercure (Tite Live, II, 27). Avant la seconde guerre Punique, une loi interdit aux sénateurs le négoce et ne leur laissa qu'un navire d'une certaine capacité (300 amphores) pour le transport de leurs récoltes (Tite Live, XXI, 63). Durant la lutte contre Annibal, ce sont des entrepreneurs qui se chargent de l'approvisionnement des armées, et une province n'est pas conquise qu'on y voit aussitôt accourir les négociants romains, avec leur avidité accoutumée, dit Diodore (V, 26), πολλοὶ τῶν Ἰταλικῶν ἐμπόρων διὰ τὴν συνηθῆ φιλαργυρίαν.... Beaucoup d'inscriptions portent : Les négociants romains de telle ville, de telle province.

[2] Appien, *Mithr.*, 61; Val. Maxime, IX, 2. Cicéron, au *pro lege Manilia*, 8, montre les immenses capitaux engagés par les Romains en Asie.

[3] *Pro Fonteio*, 5. Florus engage les Trévires à commencer la guerre par le massacre des négociants romains. (Tacite, *Ann.*, III, 42.) La conquête des Gaules n'était pas achevée que déjà les négociants romains y accouraient. La grande révolte commence à Genabum par le massacre des citoyens, *Romani qui negotiandi causa ibi constiterant*. (César, *de Bello Gall.*, VII, 3.)

[4] Tacite, *Ann.*, II, 62; *Agric.*, 24. Soixante-dix mille Romains ou alliés sont tués en Bretagne sous Néron, et il n'y avait que dix-huit ans qu'elle avait été conquise sous Claude! (Tacite, *Ann.*, XIV, 33.) Il dit (*ibid.*) en parlant de Londres, *copia negotiatorum et commeatorum maxime celebre.*

fait étudier la route de l'Inde par la Caspienne, l'Oxus et la Bactriane[1], peut-on dire que le commerce était odieux aux Romains et qu'ils trouvaient bon d'abandonner aux provinciaux les profits de l'immense trafic qui se faisait dans tout l'empire?

Les Grecs honoraient le commerce et le favorisaient par leurs institutions; aussi était-il très-florissant dans la Méditerranée orientale. Mais le mouvement avait gagné l'Espagne, la Gaule, même la Pannonie. « La navigation de l'Ibérie occidentale jusqu'aux colonnes d'Hercule est fort belle, dit Strabon, à quelques difficultés près qu'on éprouve dans le passage du détroit. Elle n'est pas moins belle sur la Méditerranée, où le reste du trajet se fait dans un climat tranquille, surtout quand on tient la haute mer.... et dans une mer débarrassée de pirates, de manière que rien ne manque à la sécurité des navigateurs.... Chaque année, de très-gros vaisseaux arrivent de la Turdétanie à Dicearchia (Pouzzoles) et à Ostie, en aussi grand nombre que ceux de Libye. » Lorsque Horace a besoin de mettre en scène un riche marchand, il l'appelle « le maître opulent d'un navire d'Espagne » ; et, pour montrer son dédain de la fortune, « il ne demandera pas aux dieux, dit-il, de pouvoir naviguer impunément trois ou quatre fois dans l'océan Atlantique[2]. » Les Romains suivaient donc sur cette mer les traces des Carthaginois. Tacite parle en effet de négociants italiens trafiquant avec l'Irlande, et Suétone montre, sous Auguste, le peuple divisé en trois classes : *plebs urbana*, *aratores*, *negotiantes*. On voit même, malgré l'indifférence des historiens anciens pour les faits de cet ordre, que la question du travail, la plus vive préoccupation du monde moderne, s'agitait, il y a dix-huit cents ans, sur les bords du Tibre. Tacite descend des hauteurs où se tient son génie pour déplorer que, par le manque d'ouvrage, une disette soit devenue une famine[3].

Auguste, qui avait diminué le nombre des fêtes, pour augmenter le nombre des jours ouvrables, ne faisait que trois fois l'an les distributions de l'annone, de peur que le peuple ne fût trop souvent dé-

[1] Les [illegible] de l'Inde se vendaient au centuple, *quæ apud nos centuplicato veneunt* (Pline, *Hist. nat.*, VI, 26, et VI, 19 ; d'après Varron : *Pompeii ductu exploratum*. Strabon dit aussi au livre XI, 7, 3 : « L'Oxus est tellement navigable, que, par son canal, les marchandises indiennes s'apportent avec facilité jusqu'à la mer Hyrcanienne, d'où, par d'autres fleuves, elles arrivent jusqu'au Pont-Euxin. »

[2] *Carm.*, I, 31, 38, et III, 6. La navigation à voiles et à rames était plus rapide que nous ne le croyons. Au dire de Pline (XIX, 1), on allait d'Ostie à la côte d'Afrique en 2 jours, à Marseille en 3, à Tarragone en 4, à Gadès en 7. De Pouzzoles à Alexandrie on mettait 9 jours ; de Messine 7, et quelquefois 6. Mais on ne naviguait que dans la belle saison.

[3] *Hist.*, I, 86 : *Fames in vulgus, inopia quæstus et penuria alimentorum.*

tourné de son labeur. Une preuve de l'attention donnée par l'administration aux affaires commerciales, est la précaution prise par chaque ville, par chaque quartier, de conserver les étalons de poids et mesures dans un temple sous la garde d'un dieu, et ce dieu, d'après une inscription, n'était pas le facile Mercure, mais Hercule[1]. Les Romains avaient mesuré la densité de l'eau, du vin, de l'huile, du miel,



Intérieur de l'amphithéâtre de Pouzzoles.

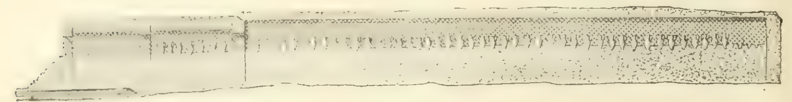
et, afin de prévenir toute erreur, ils avaient pris pour unité de poids une certaine quantité d'eau de pluie[2]. Le commerce profita plus encore de la régularité du système monétaire.

Rome, avec ses quinze ou dix-huit cent mille habitants, était le marché principal. Comme il s'y formait une grande accumulation de métaux précieux, il s'y faisait une consommation énorme, car la population des grandes villes consomme beaucoup plus, à nombre égal, que la population des campagnes. Mais l'Italie produisait peu : du

[1] Suétone, *Octav.*, 40 : .... *ne plebs frumentationum causa frequentius ab negotiis avocaretur.* Cf. *ibid.*, 42.

[2] Dureau de la Malle, *Économie politique des Romains*, I, p. 14.

vin, dont on n'exportait que les qualités inférieures; de l'huile[1], d'excellent blé, en petite quantité; des laines, dont quelques-unes, celles de Tarente et de la Cisalpine, étaient les plus belles qu'on connût[2]. Elle avait des manufactures de drap et des fabriques de poteries, du soufre, du safran, du miel, mais tout cela ne suffisait pas à solder le prix des importations qu'elle recevait[3], et il lui fallait payer la différence en numéraire, de sorte que par l'industrie et le commerce les



Un cellier, à Rome (découvert en 1789).

provinces reprenaient à Rome ce qu'elles lui avaient donné en tributs. Les seules denrées de la Sérique, de l'Inde et de l'Arabie coûtaient annuellement à l'empire vingt et un millions[4]. Déjà tout maître de

[1] Pline (*Hist. nat.*, XV, 2) place l'huile de Vénafre au premier rang, au second celle de la Bétique et de l'Istrie. Pausanias (X, 32) préfère à toutes celle de Tithoré, en Phocide, qui était servie sur la table des empereurs. Les meilleurs vins étaient ceux d'Aminnée et de Nomente, le Falerne, le Massique, le Cécube, tant de fois chantés par Horace, celui de Setia, digne de Bacchus (Silius Italicus, VIII, 375), etc., etc.

[2] Columelle, VII, 2.

[3] Rome recevait du marbre de la Grèce, de l'Asie Mineure, de l'Égypte et de la Numidie, le nard des Indes et celui de Syrie, le baume de Jéricho, les perles, les pierres précieuses dont l'usage devint fréquent sous Auguste ; la pourpre, les étoffes de Cos, celles d'Attale, *Attalica vestis*, tissues d'or; l'ivoire, l'ébène d'Éthiopie, le cristal de l'Inde. Sur les tables on servait le paon de Samos, la grue de Mélos, le faisan de Colchide, la lamproie de Tartessus, le merlus de Pessinonte, l'ellops de Rhodes, le scarus de Cilicie, la pétoncle de Chios, la pintade et la poule de Numidie, les oies de la Gaule, dont on faisait grossir le foie dans le lait et dans le miel, invention qu'un consulaire et un chevalier se disputèrent; les oies de Germanie, dont le duvet se vendait 5 deniers la livre ; l'aveline de Thasos, les dattes d'Égypte, la noisette d'Espagne, les vins de tous les rivages de la Méditerranée, l'huile de l'Afrique, de l'Espagne et de la Grèce, des esclaves de toutes les régions. Cf le 3e mémoire de M. de Pastoret, p. 101-116.

[4] Je pourrais presque dire à Rome, car c'était là surtout qu'était la consommation de ces denrées. Les marchands d'aromates formaient tout un quartier. (Horace, *Epist.*, II, 1.) Néron brûla, aux funérailles de Poppée, plus d'encens que toute l'Arabie Heureuse n'en donnait en une année. Pline ajoute (*Hist. nat.*, XII, 41) : *Tanti nobis deliciæ et feminæ constant !* Que dirait-il aujourd'hui que le commerce avec l'Inde seulement, d'une des plus petites et de la plus pauvre province de l'empire, est annuellement d'un milliard? Il est vrai que les vieilles déclamations contre le luxe ne sont plus de mise, maintenant que le commerce et l'industrie se proposent, non d'assurer la jouissance de quelques-uns, mais d'accroître le bien-être de tous. La richesse, fruit des rapines et du travail esclave, comme c'était le cas à Rome, est un mal : car, née de la violence, elle nourrit habituellement le vice et la corruption. La richesse, fruit du travail libre, comme dans nos sociétés modernes, est un bien : car elle excite l'industrie, développe l'intelligence et force ceux qui la consomment à partager par le salaire avec ceux qui la produisent.

maison qui ne couvrait pas ses convives de parfums passait pour ne savoir point vivre, et « une matrone ne pouvait pas plus se montrer sans perles qu'un magistrat sans licteurs ». Bientôt il faudra joindre aux perles toutes les espèces de pierres précieuses.


Ciseleur ou orfèvre[1].

Il y avait cependant en Italie quelques grandes foires annuelles; la plus célèbre se tenait à Feronia, où les possédés de la déesse traversaient à certains jours de l'année, nu-pieds et sans souffrances, un lit fort étendu de cendres chaudes et de charbons ardents. Notre géographe parle aussi de denrées italiennes, mais peut-être d'origine espagnole ou gauloise, entreposées à Éphèse, et des vins d'Italie, qui, avec ceux de Laodicée et de Syrie, servaient comme d'objets d'échange dans les villes des bords de la mer Rouge. Horace montre, du reste, que Rome faisait un commerce d'exportation, puisqu'il menace son livre de servir un jour d'enveloppe à des marchandises destinées à Utique ou à Ilerda[2]. Comme à Paris, et par les mêmes causes, l'industrie de Rome était surtout une industrie de luxe. On y trouvait grand nombre de ciseleurs, fondeurs, teinturiers, brodeurs, passementiers, ébénistes, ouvriers en stuc, en bronze, en or, etc. Le commerce des livres y était très-considérable, car, chez Atrectus, un *Martial* relié en pourpre et bien passé à la pierre ponce ne se vendait que 5 deniers. On y fabriquait beaucoup de papier[4] et beaucoup de verre. On avait imaginé plusieurs mélanges pour varier les couleurs de ce produit, et on était arrivé à pouvoir livrer des verres à aussi bas prix que chez nous, à un demi-as la pièce.


Batteur d'or[3].

[1] D'après une cornaline gravée du cabinet de France (15 millim. sur 16).

[2] *Epist.*, I, xx, 13.

[3] D'après un bas-relief du Vatican.

[4] Auguste et Livie avaient donné leur nom à deux qualités de papier. Voy. la longue énumération donnée par M. de Pastoret (*ibid.*, t. V, 2e partie, p. 85) des diverses professions alors en honneur à Rome.

Trois ports servaient à l'approvisionnement de Rome et à la sortie des marchandises de l'Italie centrale : Rimini, pour la réception des denrées de la Cisalpine ; Ostie et Pouzzoles, pour les blés d'Afrique et les produits d'Espagne, de Gaule et d'Orient. Afin de diminuer les embarras d'Ostie, qui n'était alors qu'un mauvais ancrage, Auguste doubla la voie Appienne, dans la traversée des marais Pontins, d'un canal de desséchement et de navigation qui débouchait à Terracine. De Pouzzoles on gagnait par mer le canal, où des bateaux traînés par des mules portaient les marchands et les marchandises peu encombrantes jusque vers le trentième mille. Les transports par terre faits



Vase de verre trouvé à Nîmes (musée du Louvre) (p. 77).

de ce côté n'avaient donc qu'une petite distance à parcourir pour atteindre Rome.

La Cisalpine exportait une grande quantité de millet, genre de récolte, dit Strabon, qui met à l'abri de la famine, parce qu'il ne manque jamais ; de la poix, du vin, qu'on renfermait dans des tonneaux hauts comme des maisons ; les laines douces de Modène, les laines rudes de la Ligurie et du Milanais ; enfin, d'immenses troupeaux de porcs qui allaient nourrir Rome. Padoue était le centre d'une grande fabrication de manteaux et de tapis à long poil.

La Sicile donnait du blé, du bétail, de la laine et le miel d'Hybla, rival de celui de l'Hymette, de belles ciselures et les précieuses étoffes fabriquées à Malte, où se trouvaient des tisseranderies qui dataient des Phéniciens. La Sardaigne n'avait que ses moissons.



URNE CINERAIRE EN VERRE BLEU AVEC BAS-RELIEF EN EMAIL BLAN

Trouvée à Pompei en 1837



Sarcophage d'Ostie au Vatican, représentant la mort d'Alceste, femme d'Admète

La Gaule était trop récemment entrée dans les voies de la civilisation pour que ses exportations fussent étendues; mais la Narbonaise produisait tous les fruits de l'Italie, de l'huile, du vin en quantité et de fort belles laines; la Gaule chevelue, beaucoup de blé, qu'on exportait en Italie, beaucoup de millet, de glands et du bétail de toute espèce. « Aucun terrain n'y est en friche, ajoute Strabon, et l'admirable disposition de ses fleuves permet de transporter aisément ses marchandises,



Théâtre romain à Arles (état actuel).

soit dans l'intérieur du pays, soit de l'Océan dans la Méditerranée et réciproquement. » Marseille et Narbonne étaient les deux ports d'exportation pour les saies gauloises, dont on habillait les esclaves italiens, pour les étoffes de lin des Cadurques, le porc salé des Séquanes, le meilleur que Rome connût, les saies militaires d'Arras et des draps rouges dont les qualités supérieures égalaient, disait-on, la pourpre d'Orient. Ces deux grandes villes communiquaient avec l'intérieur par d'autres places faisant déjà un commerce actif: sur la Garonne, Toulouse et Bordeaux; dans la vallée du Rhône et de la Saône, Arles, Nîmes qui aura bientôt

son pont du Gard, Vienne, Lyon, où l'or des Tectosages et des Tarbelles, l'argent des Ruthènes et des Gabales, étaient convertis en monnaie; Autun, qui allait devenir célèbre par ses écoles; Cenabum, sur la Loire, où, avant même que la guerre des Gaules fût achevée, les négociants romains accouraient; Trèves, sur la Moselle; Reims enfin, qui oubliera si bien son origine gauloise qu'elle s'appellera la fille de Remus et mettra dans ses armes la louve et les deux jumeaux. Strabon parle des marchandises portées de la Saône sur la Seine pour l'île de Bretagne, laquelle donnait en échange des cuirs, du fer, de l'étain, des bestiaux, des esclaves, et, comme aujourd'hui, les meilleurs chiens de chasse. Dans un demi-siècle, Josèphe dira : « La Gaule a en elle-même une source inépuisable de toutes sortes de biens qu'elle répand dans tout le reste de la terre; » et Sacrovir, sous Tibère, opposera la prospérité des Gaules aux misères de l'Italie.

Pour augmenter la valeur des terres d'Italie, un sénatus-consulte avait interdit la culture de la vigne et de l'olivier aux nations transalpines[1]. Il faut pourtant que la Narbonaise ait été exceptée de cette mesure, comme on l'excepta de plusieurs autres, à raison de sa proximité de l'Italie, car Fonteius avait mis un impôt sur les vins qui circulaient dans cette province, et les gens de Vienne récoltaient sur les collines que nous appelons la côte Rôtie un vin, le *Picatum*, dont l'amphore (25^{lit},89) se vendait à Rome, assure-t-on, 1000 sesterces ou 200 francs.

L'Espagne fournissait une masse considérable de produits : du blé, du vin, une huile renommée, en particulier celle de Merida, du miel, de la cire, quantité de plantes tinctoriales, de la poix, des salaisons comparables à celles du Pont[2], des huîtres ramassées tout le long de ses rivages, du vermillon qui ne le cédait point à la terre de Sinope et qu'on vendait à Rome 70 sesterces la livre, du sel, soit extrait des marais répandus sur la côte de Cadix à Gibraltar, soit tiré de mines fort riches, comme celles de Castille et surtout de Catalogne, où se trouve le fameux rocher de Cardona, tout composé de sel assez dur pour qu'on en sculpte des statuettes. Déjà l'Espagne était vantée pour ses laines, et on achetait ses béliers jusqu'à 1 talent[3] : les étoffes

[1] Cicéron, *de Re publ.*, III, 9.

[2] Strabon suit avec curiosité les évolutions de l'armée des thons, tout le long des côtes, où, vers le temps de leur arrivée annuelle, des sentinelles étaient placées pour signaler leur approche.

[3] Aulu-Gelle, *Noct. Attic.*, II, 22.



Pont du Gard ou aqueduc de Nîmes

de Saetabis et d'Empories étaient d'une incomparable finesse ; et elle exportait une énorme quantité de jonc spartaire, dont on faisait des cordages. Mais sa plus grande richesse était encore ses mines d'or, d'argent, de cuivre et de fer[1]. Dans le nord de l'Espagne, les Cerrétans et les Cantabres exportaient d'excellents jambons, « qui procurent à ce peuple un commerce très-avantageux. » Les chevaux des Cantabres et des Astures, petits, mais très-souples, étaient si renommés depuis que les Vénètes avaient abandonné l'élève des chevaux, que les Romains appelaient tous leurs coursiers de prix *Asturiones*, et que Posidonius comparait les chevaux des Celtibères à ceux des Parthes, pour leur extrême vitesse.

Au nord de l'Italie, le vin rætique passait pour aussi bon que les meilleurs de la péninsule, et les montagnards des Alpes échangeaient, contre les denrées qui leur étaient nécessaires, du miel, de la cire, de la résine et des fromages. Par le mont Ocra, point le plus bas des Alpes orientales, on voiturait les marchandises d'Aquilée à Nauportus, sur le Leybach, affluent de la Save, d'où elles descendaient jusqu'à l'Ister pour aller soit à Ségeste, soit chez les Pannoniens et les Taurisques. Aquilée, qui possédait de très-riches mines d'or, était le centre de ce commerce. Elle livrait aux Barbares du vin, des salaisons et de l'huile ; elle en recevait des esclaves, des bestiaux, des pelleteries, ce fer du Norique si estimé pour forger des glaives[2], et l'ambre qui lui venait des bords de la Baltique.

Ainsi, avec les provinces du Nord, il n'y avait qu'un commerce d'échange dont les denrées alimentaires formaient la base. En Gaule, l'industrie s'éveillait ; dans l'Espagne, surtout dans la Bétique, elle se développait : métallurgie, tissage, économie rurale, pêcheries, tout prenait l'essor.

De la Grèce et de ses îles, Rome tirait quelques chevaux, car la dépopulation du pays y favorisait cette industrie ; le miel de l'Hymette et des Sporades, les vins de Chios et de Lesbos, le cuivre et les figues

[1] Diodore, V, 36 ; Pline, *Hist. nat.*, XXXVIII, 2. Il y avait des mines de fer et de très-belles forges au cap Dianium, appelé, à cause de cela, par Pomponius Mela, *Ferraria*, et des eaux excellentes pour la trempe près de Bilbilis et de Turiasso. Horace vante les cuirasses espagnoles, *loricis Iberis* (*Carm.*, I, XXIX, 15). Dans les mines d'or de la Bétique on trouva jusqu'à des pépites du poids de 10 livres romaines. (Pline, *ibid.*, XXXIII, 4.) En Turdétanie, le quart du minerai tiré de la mine était du cuivre pur. (Strabon, III, 7.) Il y avait de l'étain chez les Gallaïques, du plomb à Castalon, d'où l'on en tire encore. Le Tage et les autres fleuves de Lusitanie roulaient des paillettes d'or. (*Id.*, *ibid.*) Pline (*ibid.*, XXXIII, 21) estime qu'annuellement la Galice, l'Asturie et la Lusitanie donnaient 20000 livres pesant d'or.

[2] *Noricus ensis* (Horace, *Carm.*, I, XVI, 9 ; *Epod.*, XVII, 71).

sèches de Chypre[1], les parfums fabriqués à Athènes et à Corinthe, quelques mets réservés pour la table des riches, des paons de Samos, des grues de Mélos, des poissons de Rhodes, de Chios et de la mer Noire[2]; de plus les marbres du Pentélique, de Paros et de Chios, l'airain de Corinthe, le cuivre de l'Eubée, des étoffes légères, le *byssus* de l'Élide, si recherché des dames romaines, l'ellébore d'Anticyre, précieux spécifique qui guérissait, dit-on, de la folie et que Perse conseillera à Néron.



Un paon[3].

Les cinq cents villes de l'Asie, riches, peuplées, industrieuses, consommaient beaucoup, mais produisaient davantage : des toiles peintes, les étoffes milésiennes, mille objets d'art, statues, bronzes, orfévrerie d'argent et d'or, de jolies bagues bithyniennes, les fers ciselés de Cibyra, les tapis de Laodicée, les poteries de Tralles, les marbres précieux de Synnade veinés de rouge, les teintures d'Hiérapolis, les vins du Tmolus, qui servaient à donner aux autres une vieillesse factice. C'était par ces villes que passait une grande partie du commerce oriental. Les denrées de la Chine, de l'Inde et de la Tartarie, laines, fourrures, pierres précieuses, esclaves, soieries, acier sérique, arrivaient par l'Oxus, la Caspienne et l'isthme Caucasique, à Dioscurias, « où se rencontraient les marchands de soixante-dix peuples[4]. »

Les tapis et les tissus de la Babylonie, les denrées précieuses de l'Orient venues par le golfe Persique, l'Arabie septentrionale et la Syrie

[1] Josèphe, *Ant. Jud.*, XX, 25; Strabon, III, 162. Les vins les plus estimés étaient ceux de Chios, de Samos, de Clazomène, de Chypre, de Lesbos, de Smyrne, de Tripoli, de Béryte et de Tyr. Quelques vins de Sicile (le Mamertin et celui de Tauromenium) et d'Espagne (le Lalétan, celui de Tarragone, de Lauron et des Baléares) se vendaient bien. Ceux de Gaule, gâtés par certaines mixtures, ne paraissaient pas sur les tables riches, excepté celui de Vienne. Pline (*Hist. nat.*, IV, 19) compte quatre-vingts espèces de vin, dont cinquante en Italie.

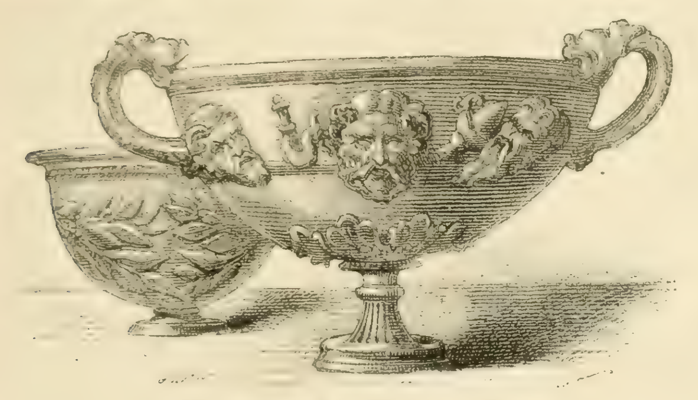
[2] Horace, *Epist.*, I, VI, 33.

[3] Peinture de Pompéi. (Roux, *Herculanum et Pompéi*, I, 1re série, pl. 43.)

[4] Pline, *Hist. nat.*, VI, 5, 19; IX, 65, 4; Strabon, XI, 498. La Bithynie envoyait en Italie des fromages fort estimés (Pline, *ibid.*, XI, 42); le Pont donnait de l'alun, l'acacia, du bois de construction (Horace, *Carm.*, I, XIV, 11), et la Colchide un fer d'une trempe excellente (Virgile, *Georg.*, I, 58).

intérieure, passaient par Palmyre et Thapsaque, d'où elles étaient portées à Mazaca, sur l'Halys, puis à Éphèse, la principale place de commerce de l'Asie, malgré son mauvais port. Les villes de Tanaïs, Panticapée et Phanagorie, sur le Palus Méotide, remplissaient un rôle semblable pour les pays placés derrière elles. Les Scythes leur livraient de la laine, des pelleteries, des esclaves et l'or de l'Oural ou de l'Altaï, en échange de vins, d'étoffes et de mille objets apportés par les marchands grecs. De grandes pêches se faisaient alors comme aujourd'hui dans les eaux limoneuses du Tanaïs et du Palus Méotide.

La Phénicie donnait toujours la pourpre tyrienne, qui se vendait à Rome plus de 1000 deniers la livre (1000 fr.), le bois et l'huile de



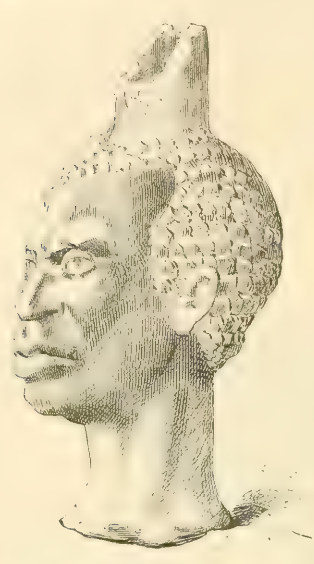
Coupes d'argent (faisant partie du trésor dit d'Hildesheim).

cèdre, qui passaient pour incorruptibles, de sorte que les prêtres faisaient souvent de ce bois les statues de leurs dieux, et que les poètes, pour assurer l'immortalité à leurs vers, frottaient de cette huile les rouleaux qui les gardaient pour la postérité, *cedro digna locutus*[1]. La Phénicie exportait pour l'Égypte et pour toutes les villes des bords de la mer Rouge les vins de la Syrie et ceux d'Italie, en outre quantité de verre dont la fabrication se faisait surtout à Sidon.

L'Égypte, qui dix-huit cents ans avant notre ère trafiquait avec l'Inde et la Chine, exportait, outre son blé (*sacra embola*), diverses espèces de tissus, du verre coloré et de grand prix qu'Alexandrie fa-

[1] Perse, *Sat.*, I, 42 ; Horace, *de Arte poet.*, 332 : *linenda cedro.*

briquait[1], du papyrus, de l'alun; elle tirait de la mer Morte, l'asphalte pour les embaumements; de la Palestine, le baume de Jéricho qui se mettait dans de la nacre de perle et qu'on vendait fort cher; de l'Afrique, les nègres très-recherchés comme esclaves en Italie, en Grèce et en Sicile, les plumes d'autruche et l'ivoire; de l'Arabie, les aromates, l'encens et la poudre d'or; de l'Inde, les épices, la cannelle, le poivre, le gingembre, la casse, la myrrhe, le nard, le cinabre et des denrées tinctoriales, de l'écaille, des coupes et vases murrhins[2], des pierres précieuses, des perles, des étoffes de coton et de soie. A propos de ce commerce indien, on a constaté un procédé étrange; pour l'Inde, Auguste se fit faux-monnayeur. Les Hindous, qui, à l'égard des Romains, étaient vendeurs et non acheteurs, recevaient beaucoup



Vase en forme de tête de nègre[3].

d'argent monnayé; comme on reconnut qu'ils ne savaient pas distinguer les pièces fausses des vraies, les monétaires de l'empereur fabriquèrent pour l'exportation des deniers fourrés qu'on a trouvés en grande quantité à la côte de Malabar, tandis qu'ils n'en émettaient que fort peu pour l'intérieur de l'empire. L'opération était aussi lucrative que malhonnête[4].

[1] Pline donne en plusieurs endroits (*Hist. nat.*, IX, 65; XII, 26, 42; XXXVII, 7, etc.) le prix de ces objets à Rome. Sous Aurélien, une livre de soie s'échangeait contre une livre d'or. (Vopisc., *Aurel.*, 45.) César donna une perle qui coûtait plus d'un million. (Suétone, *Julius Cæsar*, 50.) On essaya de cultiver le poivrier en Italie. (Pline, *ibid.*, XVI, 59.)

[2] Ces vases, dont Properce (IV, v, 26) dit : *Murreaque in Parthis pocula cocta focis*, semblent avoir été de la porcelaine de Chine et se vendaient très-cher. (Pline, *ibid.*, XXXVII, 7.)

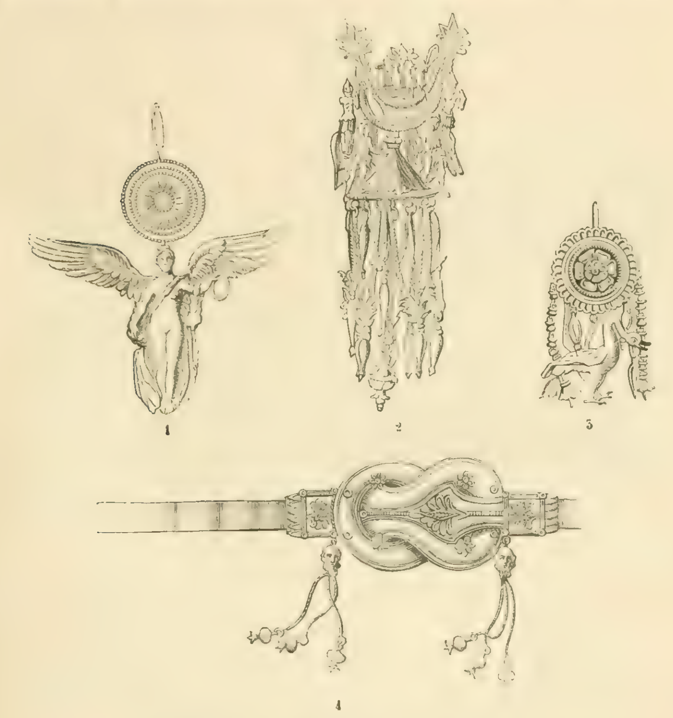
[3] Trouvé près d'Acerra, *Notizie degli scavi di antichità*, 1878, tav. V, n° 8.

[4] La carte de Peutinger marque auprès de deux villes de la côte du Malabar un *Templum Augusti*, ce qui suppose en ce lieu un comptoir de marchands romains. C'était l'usage d'avoir dans toutes les villes marchandes une *chambre d'armateurs*. La langue dont on usait dans les échanges en Orient était le grec, que parlaient, dit Philostrate, les princes du nord de l'Inde et tous les lettrés. Sénèque (*Cons. ad Helv.*, 6) et Plutarque (*de la Fortune d'Alex.*) confirment ce témoignage.



VERRERIES ANTIQUES — MUSÉE DU LOUVRE

L'Afrique se ressentait encore des désastres causés par la guerre civile. Cependant, le territoire de Carthage était un des greniers de Rome, et cette ville, qui sortait de ses ruines, renouait ses anciennes relations avec l'intérieur du pays. La route ouverte par Hannon vers le Sénégal et la Guinée était sans doute fermée ; mais il n'est point



Bijoux, boucles d'oreilles et ceinture en or[1].

certain que les six villes fondées par ce général, à l'ouest des Colonnes d'Hercule, eussent déjà disparu, car il n'y avait pas bien longtemps que Sertorius, d'après les rapports de plusieurs patrons de navires, proposait à ses soldats d'aller s'établir aux îles Fortunées. Les rela-

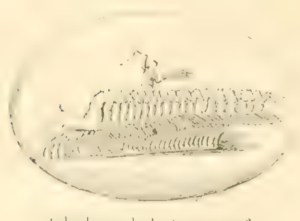
[1] N° 1, un Génie ailé tenant une couronne, sous une rosace, le tout en or ; n° 2, le char du Soleil au-dessus d'un croissant et des victoires ailées s'appuyant sur une sorte de coupole ; n° 3, cygne en émail blanc suspendu à une rosace d'or ; n° 4, fragment d'un ceinturon d'or, trouvé à Ithaque. (Saglio, *Dict. des Ant.*, etc., fig. 965, 966, 968 et 969.)

tions avec les Canaries duraient donc encore. La poudre d'or que les marchands romains trouvaient en Maurétanie pouvait bien y être apportée par la voie de mer plutôt que par la route si dangereuse et si longue du Sahara. Carthage expédiait pour Rome des bêtes féroces ou des gazelles destinées à l'amphithéâtre, des chevaux numides, des bois précieux, de la poudre d'or, de l'ivoire, des nègres, du marbre de Numidie, et ces pierres qu'on appelait de son nom grec calcédoines, dont on faisait des vases et des coupes de prix.



Gazelle de bronze trouvée à Herculanum [1].

On a vu (t. III, p. 625) ce que donnait la Cyrénaïque. Derrière cette province passait la route commerciale qui unissait l'est, le sud et l'ouest de l'Afrique. La grande caravane partie de la haute Égypte traversait les oasis d'Ammon (Syouah), d'Augila (Audjelah) et des Garamantes, où elle trouvait les marchands de Leptis, puis descendait au sud par le pays des Atarantes (Tegerry) et des Atlantes (Bilma) pour rencontrer ceux de la Nigritie. Cette route, décrite par Hérodote il y a deux mille trois cents ans, est encore celle que suivent les caravanes du Caire, jusqu'aux frontières du Bournou, car la nature n'en a point tracé d'autre. Après la troisième guerre Punique, Leptis avait hérité de ce commerce, qu'elle sera contrainte de partager avec la nouvelle Carthage; mais elle en gardera une part considérable.



Calcédoine de la Cyrénaïque [2].

[1] Monaco, *le Musée national de Naples*, pl. 97.

[2] Vainqueur aux courses conduisant un char attelé de vingt chevaux. Pierre gravée trouvée dans la Cyrénaïque, dont les chevaux étaient très-estimés. (Cabinet de France, n° 1871.)

Pour la plupart de ces marchandises, la mer était le grand chemin que suivaient des milliers de navires chargés de faire les transports. N'ayant ni la boussole ni la montre marine, ils pouvaient, quand les nuées ou le brouillard cachaient les astres, dévier de leur route au point d'arriver, comme le bâtiment de saint Paul, à Malte, au lieu d'entrer dans l'Adriatique. Aussi la navigation était-elle suspendue l'hiver[1], autant à cause de l'état du ciel qu'à raison de la fréquence des tempêtes. Mais, pour l'atterrissage, ils étaient guidés, sur beaucoup de points, par des tours à feu et par des phares que les Grecs avaient inventés et que les empereurs multiplièrent. Le plus fameux était celui d'Alexandrie, qui avait probablement 160 mètres de hauteur, et, pour la lumière des feux allumés à son sommet, une portée de 60 kilomètres[2].

Ainsi, sous la protection d'une administration vigilante, la vie civilisée s'étendait; et les peuples prenaient ou retrouvaient l'habitude de ces fructueux échanges dont la population grecque et les anciens sujets des Carthaginois connaissaient depuis longtemps les avantages, dont les Romains, depuis un siècle et demi les banquiers du monde, étaient accoutumés à partager les profits[3].

Cette prospérité générale, deux choses l'assuraient : un gouvernement qui laissait beaucoup faire, beaucoup passer, et une paix profonde que ne maintenaient ni la force ni la crainte. Qu'on lise dans Josèphe le discours d'Agrippa : « Un consul, sans un soldat, commande aux cinq cents villes d'Asie, et trois mille légionnaires suffisent à la garde de ces pays si rebelles à toute autorité, le Pont, la Colchide et le Bosphore. Quarante vaisseaux ont ramené la sécurité sur les flots inhospitaliers de l'Euxin, et la Bithynie, la Cappadoce, la Pamphilie et la Cilicie payent tribut, sans qu'il soit besoin d'une armée pour les y contraindre. Dans la Thrace deux mille hommes; chez les Dalmates, les Espagnols et les Africains une légion; en Gaule douze cents soldats[4], autant que la Gaule a de villes, voilà les forces qui assurent l'obéissance de ces vastes et puissantes régions!... Ah! c'est Dieu seul qui a pu élever le peuple romain à un tel degré de bonheur et de puissance. Une révolte contre lui serait une révolte contre Dieu même. » A cette pensée d'un soulèvement heureux, Tacite aussi s'épouvante,

[1] Voy. t. III, p. 556, et *Actes des Apôtres*, chap. XXVII, 9.

[2] Avec les lentilles à échelons, la zone de visibilité de nos phares est de 95 kilomètres.

[3] Plus tard, il y eut interdiction sous peine capitale d'exporter du fer, des armes, du vin, du blé, du sel et de l'or. (Digeste, XXXIX, 4, 11, pr., et Code, IV, 21, 1, 2.)

[4] *Bell. Jud.*, II, 16. Josèphe, bien entendu, ne parle point des armées rangées le long de la frontière.

mais pour l'humanité tout entière : « Si les Romains disparaissaient de la terre, veuillent les dieux empêcher ce malheur ! qu'y verrait-on désormais, sinon la guerre universelle entre les nations ? Il a fallu huit cents ans d'une fortune et d'une discipline constantes pour élever ce colosse qui écraserait sous ses ruines quiconque tenterait de l'ébranler[1]. » Mais nul n'en avait la pensée. Pline montre les nations « oubliant leurs vieilles haines et se reposant de leurs dangers au sein d'une paix qui n'était qu'une longue fête. »



Auguste en toge[2]

Il faut se défier des démonstrations officielles de la reconnaissance publique. Tous les pouvoirs en ont eu, même à la veille de leur chute ; car la puissance est entourée d'un éclat qui attire la foule et la fascine. Mais si les temples, les autels consacrés au génie d'Auguste, les jeux quinquennaux institués par toutes les villes en son honneur[3], étaient la preuve de l'adulation universelle, ils étaient aussi le gage de sentiments véritables, et Virgile, attestant le bonheur de Rome au sein de la paix profonde et

[1] *Hist.*, IV, 74. « The roman was emphatically a peacemaker to the ever-warring, self-destroying barbarians. Without the providential interference of Rome the savage tribes of Europe would have in time annihilated each other. » (*The Romans of Britain*, by A. Ch. Coote, 1878, p. 21.)

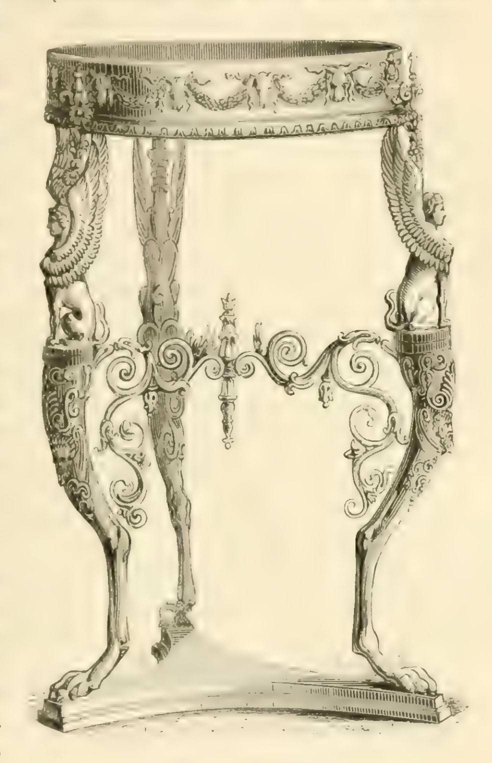
[2] Musée du Louvre.

[3] Suétone, *Oct.*, 59.



Apollon du Belvédère, trouvé dans la villa impériale d'Antium (p. 95).

de la sereine grandeur qu'Auguste lui avait données, était l'écho sincère de l'opinion publique. Lorsqu'il montre les innombrables victimes immolées aux autels des trois cents temples que le prince a relevés, les femmes qui font retentir d'hymnes religieux les parvis sacrés, Auguste assis sur le seuil de la demeure d'Apollon et passant en revue les captifs des nations, ou faisant suspendre aux colonnes des temples les dons des peuples et des rois, il semble qu'on entende la Ville entière tressaillir de joie et de reconnaissance[1]. Écoutez encore Pline l'Ancien parlant avec une sorte de piété religieuse de ce peuple choisi par les dieux pour réunir les empires dispersés; adoucir les mœurs; rapprocher, par la communauté du langage, les idiomes discordants et sauvages; donner aux hommes la faculté de s'entendre et de s'aimer; enfin rassembler dans une même patrie toutes les nations de la terre[3].



Trépied pour sacrifice[2].

Mais à l'enthousiasme du savant et du poëte je préfère un témoignage moins éclatant et plus certain. « Un jour qu'Auguste naviguait

[1] *Æneid.*, VIII, 720. Voy. aussi Horace, *Carm.*, IV, v, 17 sqq. :

> *Tutus bos... rura perambulat,*
> *Pacatum volitant per mare navitæ.*

[2] Trépied en bronze provenant du temple d'Isis à Pompéi et maintenant au musée de Naples.

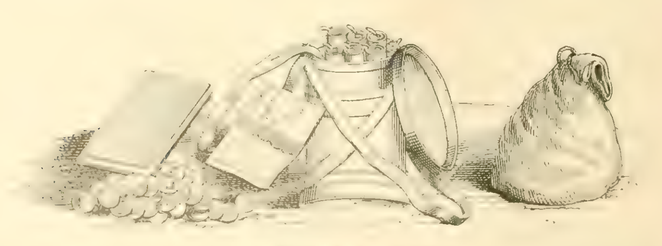
[3] Pline, *Hist. nat.*, III, 6.

le long des rivages de Pouzzoles, les passagers et matelots d'un navire d'Alexandrie vinrent le saluer, vêtus de robes blanches et couronnés de fleurs. Ils brûlèrent de l'encens devant lui comme devant un dieu, et s'écriaient : « C'est par toi que nous vivons, par toi que nous sommes « libres ; c'est à toi que nous devons nos richesses et la sécurité. » Il se trouva si heureux de ces acclamations, ajoute son biographe, qu'il distribua quarante pièces d'or à sa suite, à condition d'employer cet argent à acheter des marchandises d'Égypte. Les jours suivants il donna aux Alexandrins des toges romaines, aux Romains des manteaux grecs, et il voulut qu'ils changeassent aussi de langage, les Grecs parlant latin, les Latins parlant grec[1]. » Double image du mélange des nations qui commençait, et qui se serait accompli, si cette prospérité avait tenu à des institutions, au lieu de tenir à la vie d'un homme.

Il est une autre conséquence à tirer de l'exposé fastidieux, mais nécessaire qui remplit ce chapitre. Si le commerce transportait beaucoup, c'est qu'il y avait beaucoup de produits agricoles et industriels. L'industrie et l'agriculture étaient donc florissantes. Cette activité laborieuse exigeait des bras nombreux : bras d'esclaves et bras d'hommes libres. Aux uns, le travail donnera l'aisance, aux autres la liberté, et ce grand commerce sera une cause d'émancipation qui changera les conditions économiques de la société ancienne. Dans les campagnes se formera, à mi-chemin de la liberté et de la servitude, la classe des colons ; dans les villes, celle des petits industriels qui, pour se protéger, s'associeront en colléges et en corporations. Ce sera le commencement d'une évolution sociale dont le moyen âge héritera.

[1] Suétone, *Octav.*, 98.

[2] Tablettes de comptes, *breviara rationum*, livres-journaux, *diurni*, sac d'écus, cassette, *scrinium* ou *capsula*, remplie de rouleaux, c'est-à-dire, de manuscrits avec leurs étiquettes, et monnaies ou plutôt jetons pour calculer. (Roux, *Herculanum et Pompéi*, t. V, pl. 56.)



Objets nécessaires aux négociants[2].

CHAPITRE LXVIII

ORGANISATION DES FRONTIÈRES.

I. — FRONTIÈRE DE L'EST ET DU SUD.

Vers l'an 19 av. J. C., époque du dernier voyage d'Auguste en Orient, l'œuvre de la fondation du gouvernement impérial, tel qu'il l'avait comprise, était achevée. Depuis six ans il avait fermé le temple de Janus, et le calme régnait dans les esprits comme dans les provinces. Cépion et Muréna, qui avaient osé conspirer contre une prospérité si grande, n'avaient point trouvé de complices. Le travail reprenait possession de ce monde d'où il avait été chassé, et, par une exception rare dans l'histoire des nations, une reconnaissance unanime saluait comme un dieu sauveur l'auteur de tous ces biens.

Auguste n'avait cependant encore accompli que la moitié de sa tâche. Il restait à s'assurer, par la politique ou par les armes, d'assez solides frontières pour que des attaques importunes ne pussent troubler ce grand travail d'apaisement. En Europe, il fallait fortifier la barrière du Rhin, enfermer les Alpes dans l'empire et porter au Danube les avant-postes des légions; en Asie, placer l'Arménie sous l'influence romaine et intimider les Parthes; en Afrique, contenir les nomades et rouvrir, dans ce vieux monde, les anciennes routes de commerce suivies par Carthage et les Ptolémées. A en croire un document officiel, tout cela fut fait avec d'innombrables victoires : « J'ai été, dit Auguste, proclamé vingt et une fois *imperator;* pour les succès de mes lieutenants, le sénat décréta cinquante-cinq fois des actions de grâces aux dieux, et huit cent quatre-vingt-dix journées ont été employées à ces sacrifices; dans mes triomphes, neuf rois ou enfants de rois ont été conduits devant mon char. » Le nouveau prince ne fut pas si belliqueux; il avait peu de goût pour la guerre, et, dans l'histoire militaire de son règne, on doit moins voir des combats et des conquêtes, qu'une suite de mesures de police prises sur une grande échelle.

Nul souverain n'a plus sincèrement que lui cherché la paix dans la guerre.

En Orient, où la société grecque depuis longtemps soumise et réglée lui laissait peu de chose à faire, il avait mis son séjour à profit pour déterminer les rapports de l'empire avec les Arméniens et les Parthes. De ce côté les Romains ne touchaient à l'Euphrate que par la Syrie; sauf cette coupure, la ligne des frontières, depuis le Pont jusqu'à la mer Rouge, était couverte par des États vassaux. Auguste venait de s'assurer de leur fidélité : ici en changeant les chefs, là en accordant des faveurs, comme il avait fait pour le Cappadocien Archélaos et pour Hérode, le roi des Juifs, dont il avait augmenté les domaines. Ces changements opérés avec autorité, la présence d'Auguste et le voisinage d'une armée romaine, surtout le respect imposé par cette belle et sage ordonnance d'un empire naguère si agité, avaient produit sur les Arméniens et les Parthes une impression profonde, et ils avaient rendu les armes sans combat.

En Arménie régnait Artaxias, le fils de cet Artavasde si indignement traité par Antoine[1], et naturellement ennemi des Romains. En l'an 20, des intrigues que nous ne connaissons pas, et que Tacite appelle un complot de ses proches, mais où l'on peut, sans trop de scrupules, voir la main de Rome, le précipitèrent du trône, et des députés vinrent prier Auguste de leur donner pour roi Tigrane, autre fils d'Artavasde. Ce prince, élevé à Rome, ne pouvait être qu'un proconsul impérial sur le trône d'Arménie. Auguste se hâta de l'envoyer en Asie, avec Tibère et une armée. L'armée fut inutile; les Arméniens tuèrent Artaxias, et Tibère, qui croyait combattre, n'eut qu'à poser la couronne sur la tête du nouveau vassal de l'empire.

A ces nouvelles les Parthes s'effrayèrent. Depuis ses victoires sur Antoine, Phrahate avait passé par bien des vicissitudes. Chassé deux fois de ses États par un compétiteur, auquel la Syrie était toujours ouverte en cas de revers, deux fois aussi rétabli par les Scythes, il se sentait entouré d'ennemis et tremblait au moindre bruit d'armes qui retentissait sur les bords de l'Euphrate. En l'an 23, son rival Tiridate préparant, du fond des provinces romaines, une troisième invasion, Phrahate demanda son extradition. On se contenta de lui rendre un de ses fils, tombé depuis longtemps au pouvoir des Romains, et on lui fit promettre en échange de restituer les drapeaux de Crassus. Pendant

[1] Voy. *Histoire des Romains*, t. III, p. 552.

trois ans, il oublia ses promesses ; les événements d'Arménie les lui rappelèrent, et Auguste vit les Parthes, reniant lâchement leur gloire, lui rendre les captifs et les enseignes des légions qu'ils avaient vaincues.

Par son effet sur l'opinion, ce succès valait mieux qu'une victoire ; Auguste en témoigna sa gratitude à Phrahate par de riches présents. Mais ces dons étaient encore une perfidie. Il lui envoya une belle Italienne, Thermusa, qui prit sur l'esprit du monarque barbare un tel empire, qu'après avoir supplanté ses rivales et s'être fait déclarer reine[2], elle obtint de lui qu'il confierait tous ses enfants à Auguste. Depuis ce jour, Rome eut le moyen de répondre à une agression des Parthes en leur renvoyant la guerre civile. Les successeurs d'Auguste trouvèrent le procédé bon et firent souvent aux princes de l'Orient des cadeaux de vases d'or et d'argent élégamment ciselés, de riches étoffes, de vins précieux, surtout de belles esclaves.




Phrahate et Thermusa[1].



Vase d'argent, trouvé en Géorgie[3].

La frontière de l'Euphrate allait donc être en sûreté, grâce aux quatre légions cantonnées dans la Syrie[4], aux États vassaux échelonnés le long du fleuve,

[1] ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ. Buste du roi Phrahate. ....ΜΟΥΣΗΣ ΘΕΑΣ.... Buste de la reine Musa ou Thermusa, coiffée de la tiare. Monnaie d'argent.

[2] Josèphe, *Ant. Jud.*, XVIII, 5. On a des médailles où Thermusa est représentée comme reine et divinité céleste.

[3] Ce vase d'argent, découpé à jour sur fond de verre, a été trouvé en 1871 dans la Géorgie et est maintenant au musée de Saint-Pétersbourg.

[4] Tacite, *Ann.*, IV, 5. Il y avait aussi une garnison aux Pyles Syriennes.

à ce Tigrane d'Arménie que Tibère a couronné, mieux encore à l'Italienne qui règne au profit de Rome dans Ctésiphon, et qui a pris les mesures nécessaires pour réserver à son fils Phrahatace l'affection et la couronne du vieux monarque : c'étaient de solides avantages. A Rome, l'opinion attendait mieux : on n'y parlait que de conquêtes qui donneraient à l'empire l'Océan pour ceinture, de sorte qu'il y aurait sur la terre un prince chef des nations, comme il y avait au ciel un dieu maître suprême de l'Olympe [1]. Properce, Tibulle, Horace, avaient un instant oublié leurs amours pour célébrer les héros qui allaient franchir les remparts de Bactres, enlever à ses chefs parfumés leurs robes de lin, dompter les Sères aux chevaux bardés de fer, les Gètes glacés et l'Indien que brûlent les feux du soleil. Virgile partageait l'ivresse générale et voyait déjà Auguste élevant des colonnes triomphales aux deux extrémités du monde [2].

Le prince, plus sage que ses poëtes, s'était contenté d'obtenir des Parthes un acte de déférence, qu'on pouvait faire passer pour un acte de soumission, et il s'était assuré des garanties contre eux, en se donnant le moyen d'intervenir dans leurs affaires. Afin de les tenir plus sûrement en paix, il avait renoué les relations de Marc Antoine avec Kanichka ou son successeur, et ce puissant roi de Bactriane, qui commandait, dit Strabon, à six cents princes sur les deux rives de l'Indus, lui envoya, à Samos, une somptueuse ambassade, dont l'arrivée fit grand bruit dans l'empire, surtout lorsque en présence d'Auguste un philosophe, venu avec les ambassadeurs, fut entré en riant dans le bûcher qu'il s'était fait préparer à Athènes.

Une chose plus sérieuse que l'inutile mort de ce fou vaniteux était l'établissement de relations amicales avec le prince indien et sans doute avec d'autres, car la même politique se retrouve sur toutes les frontières. Dans l'inscription d'Ancyre, Auguste énumère avec complaisance les peuples qui avaient demandé son amitié, et se vante d'avoir, le premier des chefs de Rome, plusieurs fois reçu des ambassades indiennes; il a raison d'en tirer gloire, le commerce était intéressé à ces relations autant que la politique, c'est-à-dire la richesse autant que la paix de l'empire. Pendant tout son principat, l'ordre ne fut

[1] *Cælo tonantem credidimus Jovem*
Regnare, præsens divus habebitur
Augustus....
(Horace, *Carm.*, III, v, 1-5.)

[2] Properce, *Carm.*, III, IV et XII; IV, III; Tibulle, *Carm.*, IV, I; Horace, *Carm.*, II, IX; III, V; *Epist.*, I, XII; Virgile, *Georg.*, II, 172; III, 16.

pas une seule fois troublé sérieusement dans les provinces orientales. L'expédition que l'empereur envoya de ce côté en l'an Ier de notre ère, sous les ordres de C. César, eut moins pour but de défendre la Syrie, qui n'était point menacée, que d'attirer sur le jeune héritier d'Auguste les regards de l'empire et de lui faire à peu de frais un renom militaire. Le roi des Parthes vint à sa rencontre jusqu'au bord de



Carte pour les provinces orientales de l'empire.

l'Euphrate : démarche qui devait assurer la tranquillité de ces régions, en montrant les deux empires étroitement unis. L'Arménie s'agitait; Caius y entra, et, après de faciles succès, lui imposa pour roi le Mède Ariobarzane. Établis entre les Arméniens et les Parthes, les Mèdes avaient intérêt à nouer de bons rapports avec Rome. Cette alliance qu'ils avaient offerte à Antoine[1], Auguste la rechercha. Après la mort d'Ariobarzane, il laissa son fils Artavasde lui succéder. La dynastie mède s'affermissait donc sur le trône d'Arménie, mais une opposition nationale semble s'être formée contre les princes étrangers : Artavasde fut tué, et Auguste, renonçant à une politique qui tournait si mal, envoya

[1] T. III, p. 550.

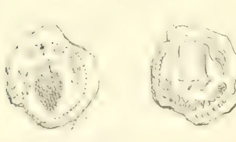
aux Arméniens un descendant, réel ou prétendu, de leurs anciens rois, Tigrane, qui n'est cité par aucun historien, mais que mentionne le *Monument d'Ancyre* (n° 27).

Un événement, qui fit moins de bruit que ces catastrophes royales, est pour nous plus significatif : la mort de Lollius que l'empereur avait donné pour guide à son petit-fils. Le conseiller vendit son crédit aux rois de l'Orient et amassa en peu de temps une fortune scandaleuse; le roi parthe, qu'il voulait sans doute mettre à trop forte rançon, ayant dénoncé ses manœuvres, Caïus le chassa de sa maison, et il s'empoisonna[2]. Nous tirons de cette mort la conséquence que, si les habitudes proconsulaires n'étaient pas encore oubliées, c'était avec de grands risques qu'on les pratiquait.



Auguste et Artavasde[1].

Dans la Judée, Hérode mourut quatre ans avant notre ère ; son fils Archélaos, qu'il avait désigné pour son successeur, n'osa prendre le titre de roi sans le consentement de l'empereur, qui ne lui accorda que celui d'ethnarque, avec la Judée, la Samarie et l'Idumée. Sa cruauté ayant causé de sanglantes émeutes, Auguste, qui n'en voulait nulle part, le força de comparaître pardevant lui, pour répondre aux accusations de ses sujets, et l'exila à Vienne, où il mourut (6 de J. C.). Pendant que la Judée était périodiquement ensanglantée par les violences de ses roitelets et de ses factions, la Syrie développait sa prospérité, au sein de la paix profonde qu'elle devait à Rome. Gagnés enfin par ce contraste, les Juifs demandèrent et obtinrent la réunion de leur pays au domaine de l'empire. Le changement fut très simple : il y eut de moins, en Palestine, un roi et une cour avec quantité d'intrigues et d'exactions, de plus un procurateur ayant le *jus gladii*, quoique placé sous l'autorité supérieure du gouverneur de la Syrie. Le pays garda sa religion, ses libertés municipales et ses droits de justice,



Monnaie d'Hérode Archélaos[3].

[1] ΘΕΟΥ ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ. Tête laurée d'Auguste. Sur l'autre côté, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΕΓΑΛΟΥ ΑΡΤΑΥΑΣΔΟΥ. Tête diadémée d'Artavasde II. Denier *unique* du musée Britannique publié dans le *Dict. de numism.*, I, p. 457, n° 950.

[2] Vell. Paterculus, II, 102 ; Pline, *Hist. nat.*, IX, 58.

[3] ΗΡΩΔΟΥ. Grappe de raisin. Au revers, un casque et ΕΘΝΑΡΧΟΥ. Monnaie de bronze.

sauf que ses magistrats ne purent ordonner une exécution à mort, sans l'assentiment du procurateur. C'était une précaution contre les haines locales et une garantie pour les condamnés.

Au sud de l'empire, quelques guerres avaient eu lieu avant et pen-



Carte pour l'expédition de Gallus et de Petronius (p. 102).

dant le séjour d'Auguste en Orient. Chaque année, des flottes considérables traversaient la mer Rouge pour gagner l'Inde, et, naviguant dans une mer difficile, avaient besoin de trouver le long de la route des ports de refuge. Auguste se proposa de soumettre les peuples qui habi-

taient ces rivages et de mettre la main sur l'Yémen, où l'antiquité croyait que la nature avait placé d'inépuisables richesses. L'an 24, Ælius Gallus partit d'Égypte avec dix mille soldats sous la conduite d'un chef des Nabatéens [1]. Ces Arabes, dont la capitale était l'entrepôt du commerce de toute la péninsule, avaient intérêt à faire échouer l'expédition. Gallus, trompé par son guide, erra six mois dans des solitudes affreuses. Il prit toutefois plusieurs villes et pénétra jusqu'à deux journées de chemin du pays des aromates. Mais les maladies et le manque de vivres le forcèrent à revenir sur ses pas [2].

Cependant la Candace, ou reine d'Éthiopie, croyant l'Égypte dégarnie de troupes, l'envahit et prit Syène, Éléphantine et Philæ (22 av. J. C.). Petronius, avec dix mille hommes seulement, chassa les Éthiopiens et les poursuivit l'espace de 970 milles [3], jusqu'à leur capitale Napata, dont il s'empara. Une seconde attaque de la Candace contre un poste que le préfet avait fortifié à cinq journées au sud de Philæ (21 av. J. C.) fut assez malheureuse pour que la reine consentît à payer un tribut et à envoyer à Auguste des ambassadeurs. Il les reçut à Samos, où vinrent aussi, avec des présents, des députés scythes et indiens [4]. Content d'avoir fait sentir à ce peuple que les déserts ne le mettaient point hors d'atteinte, il eut la prudence de renoncer au tribut.

Cette double expédition des deux côtés du golfe Arabique n'avait pas réussi. Du moins le nom romain et une crainte salutaire avaient été portés dans ces régions, et le commerce de la mer Rouge en prit un plus libre essor [5].

Les fastes capitolins placent en cette année 21 un triomphe de Sempronius Atratinus pour l'Afrique, et en l'an 19 un second triomphe africain décerné à Cornelius Balbus [6]. Ce proconsul d'Afrique avait pénétré

[1] Je suis la chronologie de Clinton, *Fasti Hellen.* Cependant Strabon, l'ami de Gallus, place l'expédition de la Candace dans le même temps que celle des Romains en Arabie. Au reste ces difficultés ne sont pas inconciliables. Gallus, qui, parti l'an 24, passe l'été et l'hiver à Leucecome, erre six mois de l'an 23 dans les déserts et met deux mois à revenir au bord de la mer Rouge, peut très-bien n'être rentré en Égypte qu'au commencement de l'an 22.

[2] Gosselin met la ville de Marsyaba, où il s'arrêta, à deux journées de la Mecque ; M. Fresnel, dans le Hadramant (*Journal asiat.*, juill. et sept. 1840) ; M. Noël des Vergers et M. Caussin de Perceval penchent pour le Yémen.

[3] Pline, *Hist. nat.*, VI, 29.

[4] Strabon, XVII, p. 821, et XV, p. 719.

[5] Le [illegible] Caius alla plus tard montrer encore les enseignes romaines en Arabie et jusqu'au bord de la mer Rouge, où, s'il faut en croire Pline (***Hist. nat.***, II, 67), il reconnut les débris [illegible] espagnols naufragés sur ces côtes.

[6] Florus (IV, 12) parle d'une expédition heureuse de Quirinius contre les Marmarides et les Garamantes.

sur les traces des anciens marchands carthaginois jusqu'au Fezzan[1], vaste oasis qui a toujours été le principal marché de l'Afrique septentrionale. C'est le point de rencontre des caravanes qui viennent du Maroc et de l'Égypte, du Soudan et des rives de la Méditerranée; on y compte cent villages. Balbus rattacha ce pays à l'Afrique ro-



Carte pour l'expédition de Cornelius Balbus.

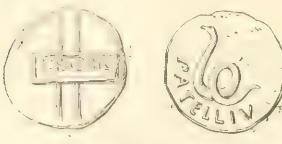
maine[2], et aujourd'hui encore on voit sur sa frontière, au puits de Bonjem, un édifice romain bâti d'énormes quartiers de rocs; c'était une station des troupes impériales[3].

[1] Sa capitale actuelle, placée au centre du pays, Mourzouk, est à trente-cinq journées de Tripoli (C. Ritter, *Erdkunde*, Th. I, 5, 989). Le capitaine Lyon (*A narrative of travels in Northern Africa*), parti de Mourzouk le 9 février 1820, atteignit la Méditerranée, entre Lebda et Mesurata, le 18 mars, après s'être reposé six jours en route (chap. IX).

[2] Pline, *Hist. nat.*, V, 5. Les deux principales villes prises par Balbus étaient Cydamus, aujourd'hui Ghadames, à 80 lieues de Tripoli, et Garama (Germah), beaucoup plus loin.

[3] L'inscription qu'on y lit porte le nom de Septime Sévère. (Lyon's *Narrative of travels*, chap. VII, p. 240.) Ce voyageur trouva (en 1819) cette grande oasis bien aride, mais il la regarde comme l'étape nécessaire pour ceux qui veulent pénétrer de la Tripolitaine dans le Soudan. Les voyages plus récents de Barth, Overweg, Vogel, de Beurmann, Gerhard, Rohlfs et Nachtigal n'ont encore eu d'autre résultat que d'agrandir nos connaissances géographiques dans ces régions inhospitalières.

Ainsi, en Afrique, les Romains perçaient à travers le désert pour renouer les anciennes relations de Carthage, des Cyrénéens et de l'Égypte, avec les marchés intérieurs, et leurs flottes s'aventuraient à travers l'océan Indien. Sur cette frontière la politique d'Auguste était toute commerciale, entreprenante, active, et le résultat sera pour ces provinces une prospérité plus grande et plus durable qu'en aucun autre point de l'empire. En Asie, où il s'était trouvé en face de vieux États dont il savait les ressources, il avait été ferme, mais réservé : il avait lutté d'adresse plutôt que de force; il avait fondé ce système d'influence et d'intervention pacifique qui fera longtemps régner la paix sur les bords de l'Euphrate. Aussi, lorsque, après ces trois années si bien remplies (21-19), il rentra dans Rome, qu'Egnatius Rufus venait d'agiter au nom de la liberté des comices, le peuple, oubliant les plaintes et les conseils de l'ambitieux qu'il avait un instant suivi, comme il suivait toute curiosité, courut au-devant du prince et lui offrit le consulat à vie avec la préfecture des mœurs.


Monnaie d'un proconsul de la Cyrénaïque[1].

Il n'y avait en cela ni lâcheté ni faiblesse, car tous étaient sous le charme, tous acceptaient cette domination qui, ne cherchant que la paix, trouvait encore la victoire; et l'on répétait les beaux vers où l'ami de Mécène montrait la reine d'Éthiopie fugitive, l'Arménie presque domptée, les Daces vaincus, et, au milieu d'une cour formée par les députés du monde, un chef parthe à genoux devant Auguste, recevant de ses mains une couronne, comme si Phrahate devait la sienne à l'empereur[2]. Rien n'avait flatté l'orgueil romain comme cette apparente soumission d'un ennemi réputé invincible. En souvenir de cette victoire sans larmes,


Caius et Lucius César[3].

[1] Bronze de L. FABRICIUS PATELLIVS, premier proconsul de la Cyrénaïque après la répartition des provinces faites par Auguste en l'an 27 avant J. C.

[2] Suétone, *Octav.*, 21; Justin, XLII, 5; Horace, *Epist.*, I, XII; *Carm.*, I, XI; II, IV, 8.

[3] Têtes unies et affrontées de Caius et de Lucius, d'après une monnaie de bronze frappée à Corinthe.

un arc de triomphe fut élevé à celui qui avait délivré les aigles captives; et on les plaça dans le temple de Mars Vengeur, où tous les rois qui solliciteront l'amitié d'Auguste viendront attester leur bonne foi en face de ces trophées reconquis[1].

Auguste était donc à ce moment heureux où tout souriait à sa fortune et servait sa grandeur. La paix régnait aux frontières, à l'intérieur l'anarchie avait été vaincue, et de bonnes lois, de sages réformes, légitimaient son pouvoir. Autour de lui se groupaient une famille nombreuse et de glorieux génies. Octavie lui restait; Julie, mariée à Agrippa et protégée contre ses vices par les vertus de son époux, répondait aux vœux de l'empereur par une heureuse fécondité. Deux princes, Caïus et Lucius, adoptés par Auguste, allaient continuer le sang des Césars[2]. Cependant Livie ne voyait pas encore dans ces enfants des rivaux pour ses fils; Tibère ne montrait que des talents, et Drusus, aimé du peuple et des soldats, allait signaler son courage. Quelques nuages cependant avaient déjà passé à cet horizon brillant.



Lucius César[3].

Marcellus était mort, et la poésie se voilait de deuil, car le chantre d'Énée expirait à cette heure même dans Brindes, et Tibulle le suivait au tombeau. Mais la mort de Marcellus, ce favori du peuple qui eût trompé peut-être ses espérances, avait rendu Agrippa à l'empire; Ovide et Properce remplacaient Tibulle, et les Muses pouvaient partager entre Horace et Tite Live la couronne tombée du front de Virgile.

[1] Voy., au tome III, page 770, les restes de ce temple, et, page 769, la restauration qui en a été faite.

[2] Nés l'un en l'an 20, l'autre en l'an 17, et adoptés par leur grand-père.

[3] Lucius César, fils d'Agrippa; statue trouvée à Telèse, près de Capoue. (Musée de Naples.)

II. — FRONTIÈRE DU RHIN ET DU DANUBE.

Le premier coup contre cette prospérité si grande lui vint des lieux d'où viendront tous les dangers de l'empire, des bords du Rhin. Des Sicambres, Usipètes et Tenctères avaient franchi le fleuve, battu la cavalerie romaine et enlevé à Lollius l'aigle de la cinquième légion. A cette attaque, comme à un signal convenu, répondit tout le



Cavaliers germains combattant les Romains[1].

long du Danube un long cri de guerre. Le monde barbare sembla se lever tout entier. L'Istrie et la Macédoine furent envahies, et le vassal des Romains en Thrace, Rhémétalcès, appela les légions à son aide contre les Besses et les Sauromates (17 et 16 av. J. C.)[2]. Auguste, bien que surpris, agit avec résolution. Il rouvrit le temple de Janus; et partageant, comme il l'avait déjà fait, l'administration de l'empire avec son gendre Agrippa, en ce moment associé pour cinq ans à la puissance tribunitienne, il l'envoya en Syrie pour veiller à ce que ce

[1] D'après la colonne Antonine.

[2] Dion, LIV, 20. En l'an 27, Crassus avait triomphé des Besses et des Bastarnes. (*Id.*, LI, 24.)


CARTE POUR LES GUERRES DES ROMAI
OCEANUS GERMANICUS
(MER DU NORD)
Cimbri
Chauci
Langobardi
Albis
Elbe
Marsi
Batavi
Idistavisus Campus
SEMNONES
SUEVI
CHERUSCI
Bructeri
Sicambri
Colonia Agrippina
(Cologne)
GERMANIA
Bonna
(Bonn)
Chatti
Taunus M.
Hermunduri
Mogontiacum
(Mayence)
Augusta Treverorum
Castra Regina
Argentoratum
Decumates
VINDELICIA
Augusta Vindelicorum
(Augsbourg)
Juvavum
NORICUM
L. Venetus
Vesontio
Augusta Rauracum
HELVETII
Alpes Rætica
Alp. Carnica
Al. Pennina
Augusta Prætoria
Mediolanum
Verona
Patavium
Aquileia
Cremona
Mantua
Placentia
Tridentum
GALLIA CISALPINA
Ravenna (Ravenne)
Allobroges
Sequani
Lugdunum
Augusta Taurinorum
Durocortorum
Castra Vetera
Castra Bat
MARE
Boi
Taur
6°
8°
10°

EN GERMANIE ET SUR LE DANUBE MOYEN

Hachette et Cie, Paris



Gravé par Erhard, 12, rue Duguay-Trouin, Paris

tumulte n'eût point d'écho en Orient. Lui-même, quelques mois après, se rendit en Gaule (16 av. J. C.). A son approche, les Sicambres rentrèrent dans leurs forêts, après avoir livré des otages, et ses lieutenants dans la Germanie, la Pannonie, le Norique et la Thrace, reprenant partout l'offensive, apaisèrent la révolte ou rejetèrent au delà du Danube et du Rhin les peuples qui avaient franchi ces deux fleuves. Le légat de Germanie, Domitius Ahenobarbus, dépassant les plus hardis de ses prédécesseurs, porta ses aigles sur la rive droite de l'Elbe, fit alliance avec les habitants, et, au milieu d'eux, dressa l'autel d'Auguste, afin de convier ces populations au respect de l'empire et de ses dieux [1]. L'autel des Ubiens avait été le signe élevé par Rome sur les bords du Rhin, pour appeler à elle la Germanie occidentale; celui de Domitius, s'il peut durer, sera le foyer d'où l'influence romaine rayonnera entre l'Elbe et l'Oder (15 av. J. C.). Au retour, il construisit, à travers les plaines marécageuses qui séparent l'Ems de la Vechta, les *Pontes Longi*. Avec l'épée, les Romains gagnaient les batailles; avec des forteresses et des routes, ils en assuraient les résultats.

Entre les Gaules et la Pannonie, la frontière de l'empire était brisée par les Alpes, cette forteresse de l'Europe centrale qu'occupaient des montagnards sauvages et pauvres. Ce qu'ils n'avaient pas, ils le prenaient, et leurs incursions désolaient les riches plaines qui s'étendent au pied des deux versants. On se rappelle le désespoir des Helvètes décidés à fuir leur patrie, pour échapper à ces attaques impossibles à prévoir comme à venger. Les Cisalpins n'avaient pas moins à souffrir. Auguste, pour mettre un terme à leurs alarmes, chargea Drusus et Tibère de dompter les Rætiens. Les deux frères, partis en même temps de l'Italie et de la Gaule, se rencontrèrent au milieu de la Rætie, et les barbares, poursuivis sur leurs lacs, traqués dans leurs montagnes, cédèrent à la discipline romaine [2]. Comme Agrippa avait fait pour les Cantabres, on les arracha au pays où ils se seraient toujours souvenus qu'ils avaient été libres; il n'y fut laissé que le nombre d'hommes nécessaires à la culture des champs; les Taurisques et les habitants du Norique eurent le même sort.

Les vainqueurs se firent aussitôt pionniers, percèrent des routes,

[1] Dion, LIV, 20. A la page 646 du tome III de cet ouvrage, j'ai jugé sévèrement les Germains. Je viens de trouver la confirmation textuelle de mes paroles dans un livre récent du Dr Sickel, *Geschichte der deutschen Staatsverfassung*, qui déclare (p. 59) que « cette race n'avait guère un sentiment du droit plus développé que celui qui régnait dans l'armée de Clovis », et que la *deutsche Treue* tant vantée est une légende historique.

[2] Horace, *Carm.*, IV, 14; Strabon, VII, p. 292.

bâtirent des forts; et Auguste jeta audacieusement au delà des montagnes et du Rhin, à deux pas du Danube, une grande colonie, *Augusta Vindelicorum* (Augsbourg). En communication avec l'Italie par une voie qui traversait le pays des Grisons, et assise sur le Lech, qui tombe dans l'un des deux grands fleuves allemands et a ses sources près de l'autre, la capitale des nouvelles provinces était bien située pour garder la partie la plus vulnérable de la frontière romaine sur la Germanie[1]. Plus bas, sur le Danube, au point de rencontre du Norique et de la Pannonie, une place forte fut construite, Carnuntum, qui tint en bride ces deux provinces[3].



Drusus l'ancien[2].

Auguste avait surveillé de la Gaule ces opérations importantes, retenu qu'il y était par le besoin de mettre la dernière main à l'organisation de ce pays[4]. Quand il en partit, il laissa Drusus à la garde du Rhin. Ainsi c'était le fils même de l'empereur, un des héritiers de son pouvoir, qui venait s'établir en ces rudes contrées pour les protéger contre les barbares. Jamais pareille sollicitude n'avait été montrée pour des vaincus, pour des sujets.



Drusus l'ancien.

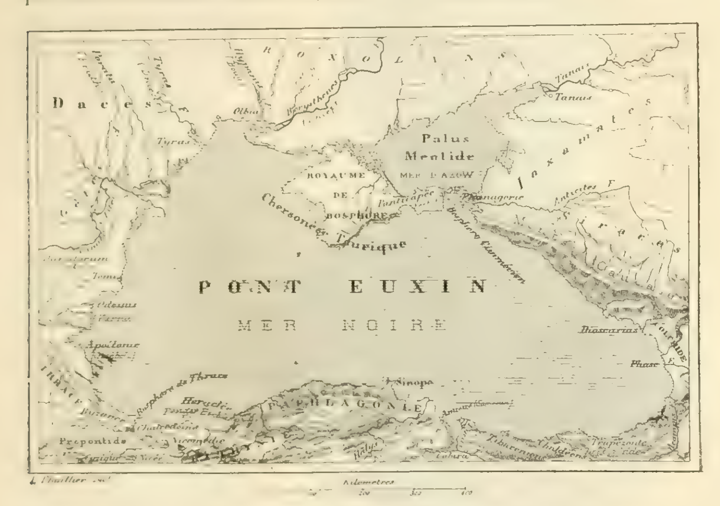
[1] La Rhétie et la Vindélicie ne furent considérées comme provinces que sous Tibère. (Vell. Paterculus, II, 39.)

[2] [illegible] (don du duc de Luynes). Trouvée en 1848, dans le Samnium, cette tête si expressive a quelque temps porté le nom de Drusus, fils de Livie. Cette attribution est très [illegible], d'après le travail, on peut fixer l'époque de ce bronze au premier siècle [illegible] ce personnage un contemporain d'Auguste.

[3] [illegible] elle fut bâtie, mais en l'an 5 de J. C. elle servait de place d'armes à Tibère. (Vell. Paterculus, II, 109.)

[4] Plusieurs des [illegible] d'Auguste en Gaule et en Espagne sont de cette époque. (Dion, LIV, 25 et 25.)

A l'autre extrémité de l'empire, Agrippa visitait la Judée, où il sacrifia dans le temple de Jérusalem, et il parcourait toutes les provinces orientales. Les détails manquent sur ses travaux ; les historiens ne nous parlent que de Béryte, tirée par lui de ses ruines, et d'un jugement solennel qui mit un terme aux longues contestations des Juifs et des Grecs dans les villes d'Asie[1]. Mais nous connaissons son activité, son dévouement à la prospérité publique, et nous pouvons affirmer que l'administrateur habile, le guerrier redoutable, employa utilement,



Le Pont-Euxin et le Bosphore Cimmérien.

pour le bonheur des provinces, ce séjour de quatre années en Orient. Il n'eut pas une seule fois à tirer l'épée, cependant il soumit un royaume. Un certain Scribonius, soi-disant petit-fils du grand Mithridate et qui s'était emparé du Bosphore Cimmérien, avait été, à quelque temps de là, égorgé par ses sujets. Pour mettre un terme à des agitations qui compromettaient la sécurité des transactions commerciales dont cet État était le centre, le général romain se décida à le réunir au royaume de Pont et ordonna à Polémon de s'emparer du Bosphore. Auguste, pour avoir la paix sur ses frontières, cherchait à fortifier les petits États vassaux de l'empire avec autant de soin

[1] Strabon, XVI, 756 ; Josèphe, *Ant. Jud.*, XVI, 2.

que le sénat autrefois les affaiblissait. Les habitants résistèrent. Il fallut l'annonce qu'Agrippa arrivait à Sinope avec une flotte conduite par Hérode pour leur faire tomber les armes des mains. Intéressé par sa position, qui faisait de lui et de ses enfants les héritiers d'Auguste, à fonder par son exemple les habitudes monarchiques, Agrippa refusa le triomphe qui lui fut décerné. Cette conduite servit de règle aux autres généraux, et les plus belles victoires ne valurent plus à ceux qui les gagnèrent que les insignes du triomphe. Il ne faudrait pas voir une lâche flatterie dans cette modération, pas plus qu'il n'y avait de vanité ridicule dans le spectacle du prince montant au Capitole, pour les succès de ses lieutenants. Chez ce peuple de soldats, l'idée militaire avait été dominée par l'idée religieuse : pour eux, le vainqueur véritable était l'*imperator* qui avait pris les auspices et non le général qui avait combattu. Beaucoup ne croyaient plus à cette faveur des dieux attestée par les entrailles des victimes, mais l'usage durait toujours.



Auguste [1].

La modestie d'Agrippa était commandée par celle du prince : à son retour des Gaules, Auguste rentra de nuit dans la ville. Le len-

[1] Buste trouvé à Gabies. — Musée du Louvre.

demain, après avoir salué le peuple accouru autour de sa demeure, il alla au Capitole déposer aux pieds de la statue de Jupiter les lauriers qui couronnaient ses faisceaux, puis à la curie rendre compte au sénat assemblé de ce qu'il avait fait depuis son départ de Rome.

Le calme partout rétabli ou maintenu, les deux chefs de l'empire étaient rentrés presque en même temps dans Rome (13 av. J. C.). Auguste y prit enfin le grand pontificat, et Agrippa fut continué pour cinq ans dans la puissance tribunitienne. Mais la vie si bien remplie de ce grand ministre touchait à son terme. Envoyé contre les Pannoniens révoltés, il n'eut qu'à se montrer pour les soumettre, et il revenait, quand une maladie l'arrêta dans la Campanie. Auguste, averti au milieu d'un spectacle, accourut en toute hâte, trop tard pour recevoir le dernier soupir de son gendre (mars, 12 av. J. C.). Sa douleur fut profonde, car il perdait, avec Agrippa, moins un lieutenant qu'un ami et un collègue nécessaire, devant qui toute ambition se taisait. Pour la sûreté du gouvernement nouveau, rien n'avait valu l'exemple de ce Romain des anciens temps, aussi riche de vertus et de renommée que les plus grands hommes de la république, et qui volontairement s'effaçait devant le prince en lui renvoyant sa gloire. La postérité, qui aime surtout Mécène, a été injuste envers l'infatigable travailleur pour qui le pouvoir ne fut que l'obligation d'agir sans relâche dans l'intérêt de tous. Mais si depuis Actium l'empire fut enfin gouverné et non plus mis au pillage, une grande part doit être faite dans cette révolution à celui qu'on trouve toujours préoccupé de l'utilité publique. Qu'il reste donc associé à



Agrippa[1].

[1] Buste trouvé à Gabies. (Musée du Louvre.)

la gloire d'Auguste, comme il le fut à ses travaux, au sénat ou dans les magistratures, au conseil ou sur les champs de bataille[1] !

Sa mort laissa dans la famille impériale un vide que rien ne put combler, et marqua le commencement de cette seconde période des longs règnes, si souvent languissante et triste. Depuis ce jour, la solitude et le deuil se firent chaque année plus grands autour d'Auguste. Déjà Mécène semble en disgrâce[2], et Horace refuse les avances du maître du monde. Entouré d'intrigues et de complots, entraîné à des guerres dangereuses, frappé d'un grand désastre public, Auguste verra tous les siens tomber l'un après l'autre ou couvrir de honte sa maison, et il restera jusqu'à soixante-seize ans le dernier vivant de ses amis, de ses enfants, de ses grands hommes, seul en face de Tibère.

Le travail ébauché une première fois pendant le second séjour d'Auguste au delà des Alpes demandait à être repris et consolidé. Drusus, laissé en Gaule pour y achever le dénombrement et veiller sur les Germains, s'attacha les provinciaux par ses manières affables, et les amena à faire la démonstration dont il a été parlé (p. 22), l'érection du temple de Rome et d'Auguste. La docilité des provinces chevelues lui ôtant toute préoccupation sur ce qu'il laissait derrière lui, il passa le Rhin, en visita attentivement la rive droite, construisit des forts pour commander les passages, et, ces précautions prises, prépara une expédition sérieuse. La vaste plaine de l'Allemagne septentrionale est coupée par plusieurs cours d'eau : l'Ems, le Wéser et l'Elbe, qui, courant du sud au nord, forment, contre un ennemi venant du Rhin, une suite de lignes de défense. Si l'ennemi arrive par mer, ces fleuves, au contraire, lui donnent accès jusque dans l'intérieur du pays. Drusus prit la dernière route, qui le portait rapidement sur les derrières des tribus les plus remuantes. Pour éviter la navigation dangereuse du littoral batave, il creusa, du Rhin à l'Yssel[3], un canal (*Fossa Drusiana*) qui mena ses

[1] Dion, LIV, 28. Il avait cinquante et un ans. (Pline, *Hist. nat.*, VII, 8.) Auguste prononça [illegible] funèbre et le fit ensevelir dans le tombeau qu'il s'était préparé à lui-même.

[2] C'est du moins Tacite qui le dit (*Ann.*, III, 30) : *Ætate provecta, speciem magis in amicitia principis quam vim tenuit*, et il ajoute une fort belle phrase sur la fatalité du pouvoir qui ne [illegible] durer et sur ce dégoût dont se laissent prendre les princes qui ont tout donné, les favoris qui ont tout obtenu. Pline dit beaucoup plus simplement et avec plus de vérité (VII, 52) que Mécène souffrit longtemps d'une maladie nerveuse et d'une fièvre qui, « dans les trois dernières années de sa vie, ne lui laissa pas une heure de sommeil. » Il est évident qu'un conseiller dans un pareil état de santé devait être bien rarement consulté. Que de fois le grand style de Tacite couvre l'erreur ou le vide !

[3] Au delà, il [illegible] colonnes d'Hercule, confus souvenir laissé peut-être sur ces côtes par quelque [illegible] carthaginois. « L'audace ne lui manqua pas, dit encore

Hachette et Cie Paris



L. Thuillier, Del^t
Gravé chez Erhard, 12, rue Duguay-Trouin, Paris.

navires au lac Flevo (Zuyderzée), dont l'émissaire s'ouvrait sur la mer du Nord. Les Frisons s'étant laissé gagner, il pénétra hardiment dans l'Ems, où il vainquit les Bructères en un combat naval, et aux bouches du Weser, où ses vaisseaux, laissés à sec par le reflux, auraient couru le risque d'être détruits par les Chauces, si les Frisons qui suivaient par terre ses mouvements n'étaient arrivés à temps pour le dégager.

Cette première expédition effraya, ou attira dans l'alliance de Rome, les peuples du Nord depuis longtemps ennemis de leurs voisins du Sud, entre autres les Chauces qui gagnèrent à leur défection cet éloge de Tacite : « Ils sont la plus noble des nations germaniques, la seule qui fasse de la justice le soutien de sa grandeur. » Mais les Sicambres, les Chérusques et les Suèves, oubliant leurs inimitiés, unirent leurs forces contre ces Romains qui venaient les chercher jusque dans leurs forêts. Les Cattes refusèrent d'entrer dans la ligue. C'était un peuple puissant dont l'infanterie était renommée : « Les autres Barbares vont au combat, dit le peintre de la Germanie, les Cattes seuls vont à la guerre. » Les Sicambres, pour punir ce qu'ils regardaient comme une trahison, envahirent leur pays. Drusus saisit l'occasion; il jeta un pont sur le Rhin, près de l'embouchure de la Lippe : depuis César, ce n'était plus une opération difficile, et il pénétra une seconde fois jusqu'au Wéser. Arrêté sur ses bords par le manque de vivres, il rétrograda; mais le retour ne fut qu'une suite de combats; et, vers les sources de la Lippe, l'armée, cernée de toutes parts, semblait réservée à quelque grand désastre. Les Barbares, qui avaient brûlé vifs vingt centurions, se partageaient déjà les dépouilles : aux Sicambres les captifs, aux Suèves l'argent et l'or, aux Chérusques les chevaux. Un vigoureux effort délivra les légions et dispersa ces rêves. Drusus bâtit en cet endroit la forteresse Aliso (Hamm ou Elsen, près de Paderborn), et il y laissa garnison, pour servir de point d'appui dans les opérations subséquentes. Un autre fort, élevé plus près du Rhin, relia ce poste avancé à la principale ligne des défenses romaines (11 av. J. C.).

Par la soumission récente des Rætes et des Vindéliciens, Rome s'était approchée du Danube; mais ce fleuve appartenait encore aux Barbares. Durant les campagnes de Drusus en Germanie, ils se soulevèrent, et tout fut en feu, du Norique au Pont-Euxin. Dans la Thrace, Auguste,

Tacite, mais l'Océan protégea les secrets d'Hercule et les siens. Depuis, nul mortel n'a tenté une telle recherche : on a jugé plus discret et plus respectueux de croire aux œuvres des dieux que de les approfondir. » Belles paroles, d'autant plus sonores qu'elles sont creuses.

pour récompenser la fidélité des Odryses, leur avait abandonné quelques terres des Besses consacrées à Bacchus. Un prêtre de ce dieu prêcha la guerre sainte, tua l'un des deux fils de Cotys et chassa le tuteur de l'autre, Rhémétalcès, jusque dans la Chersonèse. Toute la Thrace était perdue, la Macédoine même fut envahie. Un habile homme, L. Pison, délivra ces provinces après une lutte pénible, et Rhémétalcès, déclaré roi, fut chargé de veiller avec plus de soin sur la paix de ces régions. Il paraît s'être bien acquitté de sa tâche, car il fut plus tard en mesure de fournir d'utiles secours contre les Dalmates et les Pannoniens.



Bacchus couronné[1].

De ce côté, la guerre fut conduite par Tibère. En l'an 12 avant J. C., il dévasta toute la Pannonie, désarma la population, et vendit les plus braves comme esclaves. Mais, l'année suivante, ce peuple avait déjà retrouvé des armes et des guerriers ; les Dalmates, excités par ce réveil de toutes les nationalités barbares, firent aussi défection ; et Auguste revit avec effroi la guerre aux portes de l'Italie[2]. Tibère conjura le péril à force d'activité, et mérita de partager les honneurs décernés à Drusus pour ses succès au delà du Rhin.

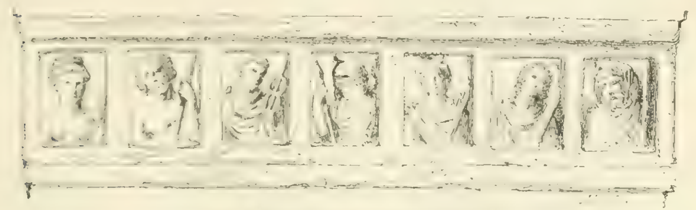
Rhémétalcès[3].

[1] Statue du musée du Louvre.

[2] Ce fut à cette occasion que la Dalmatie fut mise dans le lot de l'empereur. (Dion, LIV, 34.)

[3] ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΡΟΙΜΗΤΑΛΚΟΥ (du roi Rhémétalcès). Les médailles de ce prince portaient les prénoms de Caius Julius et la tête d'Auguste.

Les défaites répétées des Dalmates et des Pannoniens, l'amitié du grand peuple des Scordisques et la vigilance de Rhémétalcès, permettaient de compter sur la paix le long du Danube. Auguste voulut voir de près l'autre frontière, celle du Rhin : en l'an 10, il passa une troisième fois dans la Gaule, avec Tibère et Drusus. Il fallait d'importantes raisons pour que les trois chefs de l'empire se fussent réunis dans cette province. Auguste comptait y augmenter, par sa présence et ses adroites flatteries, l'affection pour Rome et le dévouement à sa cause[1], mais aussi arrêter les mesures à prendre pour cette guerre de Germanie, d'où les légions revenaient toujours victorieuses et toujours sans profit. Malgré ses intentions pacifiques, il comprenait bien que l'empire ne pouvait faire halte sur le Rhin. Si l'on voulait rester



Autel de Mayence (développement de l'autel).

maître paisible de la rive gauche, il fallait dominer au loin la rive droite. Il y avait donc deux sortes d'opérations à faire : les unes défensives, pour rendre la position sur le Rhin inexpugnable; les autres offensives, pour porter la terreur au milieu des tribus germaniques, et les condamner sinon à l'obéissance, du moins au repos. Auguste s'occupa surtout des premières. Dans le but de soumettre cette frontière à une plus active surveillance, il sépara la vallée du Rhin de la Belgique, et en forma deux gouvernements, la première et la seconde Germanie[2]. Pour défendre le passage du fleuve, il fit construire une ligne de cinquante forts s'appuyant sur Mayence, Bonn et Xanten (*Vetera Castra*), très-forte position entre la Meuse et le Rhin inférieur,

[1] Des auxiliaires gaulois servaient dans l'armée de Drusus, où des Nerviens se signalèrent. (Tite Live, *Epit.*, CXXXIX.) Après la défaite de Varus, les Belges offrirent d'attaquer les Germains et de venger sa mort. (Tacite, *Ann.*, I, 43.)

[2] Il n'y a point de date précise pour ce démembrement : il paraît avoir eu lieu sous Auguste, car, en l'an 9 de J. C., Cologne avait, comme Lyon, un autel de Rome et d'Auguste, avec un *sacerdos* élu, ce qui permet de supposer une organisation provinciale. (Tacite, *Ann.*, I, 39, 57.) La Germanie supérieure s'étendait de l'Aar à la Moselle, la basse Germanie de la Moselle à l'Océan.

où l'empire tint presque toujours deux légions. Bonn au sud de Cologne et Gelb (*Gelduba*) au nord de cette place furent reliées à la rive droite par des ponts que défendirent deux flottilles. En face de Mayence, on commença sur le Taunus des fortifications qui devaient s'étendre plus tard à travers toute la forêt Hercynienne. Là où le fleuve, en élargissant ses rives, devient moins profond et moins rapide, on forma une seconde ligne de défense en arrière de la première, par des postes retranchés établis sur la Meuse[1]. A ces mesures se rattache l'établissement de colons gaulois dans la Souabe, territoire ouvert par où les Germains pouvaient, en se glissant entre le Rhin et le Danube, pénétrer dans les possessions romaines. L'émigration, favorisée par les gouverneurs de la Gaule, amena dans les *terres décumates*, ou soumises à la dîme, une foule d'aventuriers qui couvrirent ce point faible de la frontière gallo-rætique[2]. La ville des Rauraques (Augst, près de Bâle), au grand coude du Rhin, commencée par Plancus, le fondateur de Lyon, reçut de nouveaux accroissements, et deux légions établies, l'une dans la haute Alsace, l'autre à *Vindonissa*[3], chez les Helvètes, fermèrent cette trouée du Jura et des Vosges par laquelle Arioviste avait passé.



Autel de Mayence[4].

Tous ces points étaient bien choisis pour faire du Rhin une barrière infranchissable; ils l'étaient aussi pour favoriser l'offensive, car de leurs camps les légions pouvaient s'élancer au cœur de la Germanie. Deux grands affluents du Rhin descendent des monts de Bohême et du Harz (Teutberg) : le Mein, qui se jette au fleuve en face de Mayence;

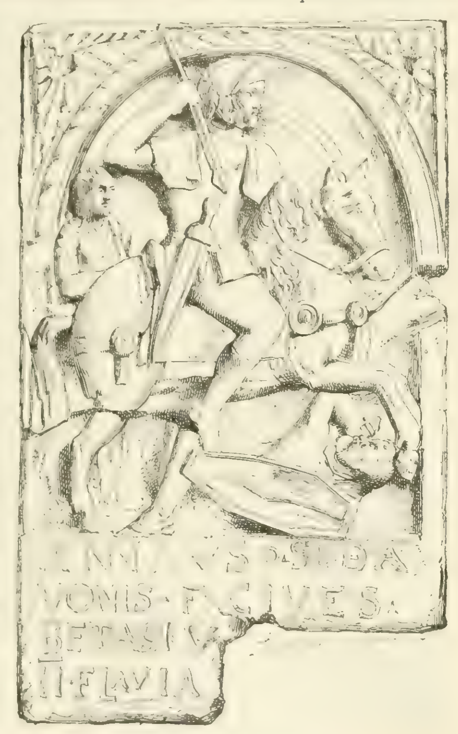
[1] Dion, LIV, 33, et Florus, IV, 12. Les travaux sur la Meuse, dont parle Florus, sont probablement d'une époque postérieure.

[2] Tacite, *Germ.*, 29.

[3] *Vindonissa* (Windisch), à peu de distance du Rhin et des points où se rencontrent l'Aar, la Reuss et la Limmat, était un poste stratégique d'une grande importance. On y a trouvé de[illegible] romaines, notamment un fort beau marbre représentant la Louve et les jumeaux.

[4] Autel en pierre découvert à Mayence en 1574 et maintenant à la bibliothèque de Hesse-Cassel.

la Lippe, qui y tombe non loin de *Vetera Castra*, après avoir passé entre le pays marécageux des Bructères et les collines boisées des Sicambres. Les légions de *Vetera* voyaient s'ouvrir devant elles la large vallée de la Lippe qui les menait au pays des Chérusques; celles de Mayence surveillaient et menaçaient le vaste bassin que le Mein traverse, et, de Cologne, il était facile d'atteindre le Wéser en gagnant le point où les Sudètes finissent et où le Harz commence.



Auxiliaire germain[1] (p. 118).

Auguste fut surpris, au milieu de ces travaux, par des bruits de guerre éclatant sur la double frontière qu'il croyait déjà pacifiée. Les Dalmates se révoltaient; les Daces, franchissant le Danube sur la glace, envahissaient le territoire pannonien, et les Cattes, cette fois unis aux Sicambres, parce que les Romains voulaient les obliger à changer de demeure, reprenaient les armes. Les deux fils de Livie coururent à ces ennemis qu'ils connaissaient. Tibère triompha sans peine des Dalmates et dompta leur turbulence, en les obligeant à tourner leur activité vers l'exploitation des mines[2]. Dans

(Antiquités du Mont-Tonnerre de Lehne dans *Die römische Alterthümer der Gauen des Donnersberg*, t. I, pl. II, 3.)

[1] D'après une pierre funéraire trouvée à Mayence (musée de Mayence. — L. Stacke, *Deutsche Geschichte*, p. 32.)

[2] Vell. Paterculus, II, 110.

les provinces danubiennes, il disposa si habilement ses garnisons, que la paix y fut rétablie pour quinze ans. Les marchands romains y accoururent, apportant avec eux les mœurs et la langue de l'Italie. « La connaissance de la discipline, même celle de l'idiome des Romains, dit un témoin oculaire, étaient répandues chez les Pannoniens; beaucoup cultivaient les lettres et s'étaient familiarisés avec les exercices de l'esprit[1]. » Sirmium, Siscia, Salone, étaient les principaux foyers d'où rayonnait l'influence romaine.

Drusus, de son côté, s'était résolu à faire aussi de la Germanie une province; aidé d'auxiliaires barbares, il vainquit les Cattes, et, se rabattant sur les Marcomans alors établis aux bords du Mein, il les refoula vers l'Est. Ces succès dégageaient la rive droite du Rhin en face de Mayence. Pour frapper les tribus du Nord comme celles du Centre, il remonta à travers le pays des Chérusques jusqu'à l'Elbe, éleva un trophée sur ses bords et y reçut les ambassadeurs des Cimbres, qui lui demandèrent son amitié. Les deux peuples s'étaient rencontrés sur les rives du Pô, et ils se retrouvaient aux derniers confins de la Germanie : quel progrès fait en un siècle par les armes romaines! Drusus renvoya leurs députés à son père, et Rome impériale vit ces ennemis redoutés de Rome républicaine apporter en offrande à Auguste, comme à un dieu, les instruments de leurs sacrifices[2].

L'hiver approchant, Drusus avait repris la route de ses cantonnements, lorsque, par une chute de cheval, il se blessa mortellement. Tibère, alors à Pavie, franchit les Alpes en toute hâte et put recevoir les derniers embrassements de son frère. Ce vaillant prince n'avait que trente ans : sa mort était une perte irréparable pour l'empereur. Drusus avait mis sa gloire dans la conquête de la Germanie, œuvre difficile qu'il eût peut-être accomplie et qui eût donné à la Gaule un boulevard nécessaire. A Rome, on parlait de ses sentiments républicains[3], comme on le disait de Marcellus et d'Agrippa, comme on le dira de Germanicus et de tous ceux que leur naissance placera à côté du pouvoir : c'est une tactique bien vieille et toujours nouvelle des princes héritiers ou, comme dans le cas présent, des factions qui veulent se servir d'eux. Auguste avait le droit de compter sur le dévouement de Drusus autant que sur son habileté, même de voir en lui le protecteur des

[1] Florus, IV, 12.
[2] Strabon, VII, p. 290.
[3] Tacite, *Ann.*, I, 33; II, 41, 82; Suétone, *Claud.*, 1.

enfants de Julie. Il avait fait élever à Drusus un arc de triomphe qu'on voit encore dans Rome, à l'entrée de la voie Appienne. Dépouillé des marbres qui le recouvraient, cet arc a l'aspect triste et



Arc de Drusus[1].

sévère qui convient à un monument de victoire si vite devenu un monument de deuil universel.

En l'an 8, Auguste partit une quatrième fois pour la Gaule avec l'aîné des fils d'Agrippa, Caius César, et Tibère qu'il avait contraint à épouser

[1] État actuel d'après une photographie.

Julie. Une trahison odieuse fit recommencer les hostilités. Toutes les tribus germaniques lui avaient envoyé des ambassadeurs; mais, du pays des Sicambres, aucun député n'était venu : sur ce prétexte, il refusa la paix demandée. Ce brave peuple, pour n'être point une cause de guerre, se décida à suivre l'exemple de ses voisins. Quand l'empereur eut tous les chefs de la Germanie sous la main, il les saisit et les emprisonna en diverses cités des Gaules, où d'ennui et de honte ils se tuèrent[1]. La victoire fut du côté de l'iniquité; Tibère, à la tête des légions de Drusus, vainquit les Sicambres et transplanta quarante mille Barbares dans la Gaule. Une partie des Cattes, chassés de leur pays par la guerre civile, obtint de s'établir dans l'île des Bataves, à la seule condition de mettre au service de l'empire leurs armes et leur courage[2]. La politique romaine peuplait ainsi la rive gauche du Rhin, et essayait de faire le désert sur la rive opposée : mesure inutile, car ces peuplades refoulées sur elles-mêmes reviendront bientôt aux lieux d'où on les chasse, et mesure dangereuse, car l'établissement de Germains en Gaule commence ce système de colonisation des frontières qui donnera aux Barbares la garde des portes de l'empire. La mission historique que la conquête de César avait imposée à Rome était de porter au Rhin la civilisation latine : en germanisant la Gaule orientale, Auguste y manquait.



Julie, fille d'Auguste[3].

[1] Suétone, *Octav.*, 21 ; Tacite, *Germ.*, 29.
[2] Dion, LV, 6.
[3] Buste du musée de Naples, n° 141 du catalogue.

et cette politique, continuée par ses successeurs, a préparé le succès des invasions qui ont fait allemande la rive gauloise du grand fleuve[1].

Les victoires de Tibère semblaient avoir dompté les Germains. Auguste se décerna l'honneur de reculer le pomerium, puisqu'il croyait avoir reculé les frontières de l'empire (8 av. J. C.)[2]. Pour la troisième fois, il ferma le temple de Janus, et pendant douze années ces portes d'où sortait la guerre ne s'ouvrirent point.

C'est au milieu de ce silence des armées que naquit Celui qui allait mettre au ciel un seul Dieu et sur la terre un seul dogme : la fraternité[3].

Cette paix universelle n'était cependant pas si complète que l'empereur pût craindre pour ses légions la dangereuse oisiveté des camps. Préoccupé de consolider la puissance romaine sur le Rhin et le Danube, il avait presque oublié l'Euphrate, lorsque des troubles en Arménie et l'intervention des Parthes dans ce royaume que Rome devait garder sous sa tutelle l'obligèrent, pour ne pas laisser défaire l'œuvre de ses plus belles années, d'envoyer son petit-fils Caius en Orient (1 av. J. C.-4 après). Le jeune prince visita d'abord l'Égypte, traversa avec des forces considérables le pays Nabatéen, la Palestine, la Syrie, et alla mettre sur le trône d'Arménie un vassal de l'empire. C'était une nouvelle reconnaissance des frontières orientales, comme celle qu'Auguste avait faite en l'an 30, puis en l'an 20, et Agrippa cinq ans plus tard; elle était sans danger sérieux, car, pour abandonner l'Arménie à l'empereur, le roi des Parthes, fils de cette astucieuse Italienne donnée par Auguste à Phrahate, ne demanda qu'une chose : qu'on lui gardât bien ses frères à Rome[5]. Quelques années après, incestueux et parri-



Phrahatace[4].

[1] Les Allemands applaudissent à cette politique; dans ces colons, ils voient les pionniers des futures invasions germaniques. (Preuss, *Kaiser Diocletian*, p. 55.) Durant mon ministère, j'ai fait tous les efforts que la loi ne m'interdisait pas pour remplacer l'allemand par le français dans les écoles primaires des cantons allemands de la Lorraine. Malheureusement, le clergé local se crut intéressé à combattre ces mesures.

[2] Vell. Paterculus, II, 97 ; Dion, LV, 6.

[3] La date de la naissance du Christ est l'an de Rome 747 suivant Fisher, Ideler et Reynold, 749 selon Clinton et Zumpt. Saint Luc et saint Matthieu font naître Jésus deux ans environ avant la mort d'Hérode, qui mourut certainement en 750. L'ère chrétienne devrait donc être reculée de quatre à cinq ans.

[4] Le roi Phrahatace, couronné par la Victoire, d'après une monnaie d'argent du cabinet de France.

[5] Josephe, *Ant. Jud.*, XVIII, 3. Suivant Saint-Martin, Phrahate n'était pas mort, mais Phrahatace,

cide, Phrahatace fut massacré avec sa mère par ses sujets indignés. Orodès, qu'ils proclamèrent à sa place, se montra si cruel, qu'un nouveau meurtre les en débarrassa, et leurs députés vinrent à Rome chercher un roi. Auguste leur donna Vononès. Une monarchie si troublée n'était pas à craindre.



Vononès ou Arsace XVIII.
(Monnaie d'argent.)

Dans la Germanie, les légions parcouraient aussi chaque année le pays pour y montrer leurs enseignes. Dans les années 4 et 5 de J. C., Tibère revint se mettre à leur tête pendant deux campagnes; il pénétra encore jusqu'à l'Elbe par terre, tandis qu'une flotte y entrait par mer, et il établit ses quartiers d'hiver au cœur de la Germanie. Cette nouveauté était plus menaçante que les courses périodiques des légions, car de ces camps l'influence romaine gagnera de proche en proche les tribus voisines. Officiers et soldats, nouant avec les Barbares des relations de tous les jours, feront à leurs mœurs, par la civilisation, une guerre plus dangereuse pour leur liberté que tous les coups dont ils les frappent sur les champs de bataille. Déjà nombre de leurs chefs vont à Rome prendre des leçons de vie plus douce, et recevoir l'anneau d'or de l'ordre équestre. Quelques-uns des plus renommés sont tout Romains. La Germanie est sur la pente où s'est perdue la nationalité gauloise. S'arrêtera-t-elle à temps? « C'est déjà une province, » écrit un historien qui servait alors dans les légions de Tibère.

Pendant que ce travail s'accomplissait au nord, entre le Rhin et l'Elbe, un grand royaume barbare s'élevait au sud, à deux pas des avant-postes romains. Un Marcoman, Marbod, accouru à Rome, comme tant d'autres Germains, avait été frappé de cette organisation savante où tout était admirablement disposé pour la domination. La leçon lui profita. De retour au milieu des siens, avec l'autorité d'un homme qui a vu de grandes choses et qui est en état d'en faire, il saisit le pouvoir, retire son peuple des bords du Mein, où il a été vaincu, et l'établit dans la Bohême, qui, derrière son rempart de montagnes, semble une forteresse au milieu du monde barbare. L'Elbe, qui s'en échappe au nord, lui ouvre une porte vers ces pays où les légions à cette heure s'établissent, et, du haut de ces montagnes qui baignent leur pied

le fils de Thermusa, avait déjà le titre de roi. Il tua son père en l'an 9. Comme il sera question plus tard de la Judée, j'indique ici seulement que ce pays fut réduit en province en l'an 6.

dans les flots du Danube, il peut entendre le cri de guerre des Pannoniens et voir les cimes glacées des Alpes. Contre les siens, qui l'ont proclamé roi, Marbod s'était donné une garde et s'était bâti pour résidence une forte citadelle, *Marobudum* (Budweis?) ; contre ses voisins, il avait, aidé de nombreux transfuges romains, discipliné soixante-dix mille fantassins et quatre mille cavaliers, qu'il exerçait en des guerres continuelles. Presque tous les Suèves s'étaient ralliés à ce chef qui relevait si glorieusement leur nom. Les Semnons et jusqu'aux Lombards reconnaissaient sa suprématie.



Tibère jeune en costume militaire (musée de Turin).

Auguste s'alarma de cette puissance, que Tibère en plein sénat estimait plus à craindre pour Rome que ne l'avait été Pyrrhus ou Antiochus, et il résolut de l'abattre avant qu'elle eût encore grandi. Une armée formidable de six légions, réunie sur le Danube, s'apprêta à franchir le fleuve pour attaquer la Bohême par le sud, tandis que le commandant de la Germanie supérieure, perçant avec une force égale à travers la forêt Hercynienne, l'attaquerait par l'ouest. Tibère était arrivé déjà à Carnuntum, la place d'armes des Romains en ces régions, quand un soulèvement terrible éclata sur ses derrières : c'étaient les Pannoniens et les Dalmates qui, croyant les légions déjà aux prises avec les Marcomans, prenaient encore une fois les armes. Rome échappa

à ce danger par la faute qui avait perdu tous ses ennemis : Marbod consentit à traiter, et Tibère put tomber avec ses forces sur les rebelles (6 de J. C.).

Leur plan avait été cependant bien calculé. Toutes les troupes romaines cantonnées dans leur pays étaient allées rejoindre Tibère; qu'ils eussent attendu un mois, et la guerre engagée avec Marbod n'eût pas laissé un soldat entre le Danube et les Alpes : l'Italie leur était ouverte. Mais ils voulurent prévenir le départ des corps auxiliaires qu'ils avaient dû fournir et qui, dans le camp romain, eussent été des otages. Leurs premiers coups furent dirigés contre les villes, foyers de la domination et de l'influence romaines. Les Pannoniens se jetèrent sur Sirmium, les Dalmates sur Salone : huit cent mille hommes, disait-on à Rome, étaient soulevés; deux cent mille avaient des armes, et des chefs habiles conduisaient le mouvement. Ils formèrent trois corps : le premier resta à la garde du pays, le second envahit la Macédoine, l'autre se dirigea sur Nauportus, qui défendait l'entrée de l'Italie par les Alpes Juliennes. Auguste trembla devant ce péril. « Dans dix jours l'ennemi peut être sous les murs de Rome, » dit-il aux sénateurs; et il n'exagérait pas ses craintes, car l'Italie était dépourvue de soldats. On était menacé de la disette, qui se changea bientôt en famine et obligea l'empereur de chasser de Rome tous les étrangers. Les Sardes se révoltaient, les Gétules refusaient d'obéir à Juba, les montagnards de l'Isaurie désolaient les provinces voisines, et partout le brigandage renaissait[1]. L'œuvre de trente années était compromise; les jours sombres étaient venus.

Des mesures énergiques et promptes furent prises. On fit des levées; on rappela les vétérans et cinq légions d'outre-mer. Les sénateurs et les chevaliers promirent pour toute la durée des hostilités des contributions régulières, les riches, suivant leur fortune, un ou plusieurs soldats, pris parmi leurs esclaves, avec six mois de vivres. On dissimula la honte de cette ressource extrême, en donnant à ceux-ci, avec les armes, la liberté. Tibère ne s'occupa la première année que du soin de couvrir l'Italie; il s'établit fortement à Siscia, où il barrait la vallée de la Save, et il attendit que les légions qui arrivaient d'Orient, soutenues des auxiliaires du Thrace Rhémétalcès, fissent par la Mœsie une importante diversion. Mais le gouverneur de

[1] Dion, LV, 28. Il parle (LVI, 43) d'un brigand si redouté en Espagne, qu'Auguste promit 250 000 drachmes à qui le lui livrerait.

cette province échoua dans une attaque contre les retranchements du mont Alma, et les Daces, auxquels les circonstances laissaient beau jeu, s'étant jetés sur la Mœsie, il dut y revenir précipitamment. Du Danube au cœur de la Macédoine, les bandes insurgées couraient librement le pays.

Auguste fit de nouveaux efforts; au printemps (7 de J. C.), il envoya à Tibère son neveu Germanicus, avec une seconde armée. Quinze légions, c'est-à-dire la force la plus considérable qu'on eût vue depuis les guerres civiles, étaient réunies. Mais ce pays coupé de fleuves et de montagnes était admirablement propre à une guerre de partisans; l'année se passa sans amener de résultats; encore les Romains n'eurent à se vanter que d'un succès de Germanicus contre les Dalmates et d'une victoire qui avait failli leur coûter cinq légions. Auguste, plus inquiet, se rendit, malgré ses soixante-dix ans, à Ariminum, afin d'être plus près des événements. Par malheur, ces peuples, qui faisaient tête si courageusement à deux cent mille Romains, n'avaient pas compté sur un ennemi plus terrible, la faim; les terres, laissées sans culture, ne donnèrent point de moissons, et une mortalité affreuse, causée par des aliments insalubres, les décima.


Germanicus [1]

[1] Statue trouvée à Gabies dans les ruines de la basilique de cette ville en 1792. Musée du Louvre.

Sans avoir été vaincus, ils cédèrent[1]; ils ne rendirent pas leurs armes, elles leur tombèrent des mains. « Pourquoi, demandait Tibère à Bato, le chef des Dalmates, as-tu causé cette révolte ? — Pourquoi, répondit hardiment ce brave, envoyez-vous, pour garder vos troupeaux, des loups au lieu de chiens et de bergers? » Le futur empereur se souviendra de cette parole. Afin d'étouffer sous des ruines les dernières étincelles de l'incendie, on soumit la Pannonie à une dévastation régulière : cette exécution sauvage s'appelait pacifier le pays. Quelques bandes se cantonnèrent dans les montagnes qui séparent les Dalmates des Pannoniens et y demeurèrent longtemps indépendantes ou, dans la langue de Rome, brigands. Le reste releva ses cabanes, se remit à défricher ses terres, à polir ses mœurs, et, ne pouvant être libre, tâcha de se faire Romain[2]. Tibère rentra dans Rome en triomphe.

Ainsi, la guerre était enfin rejetée loin des populations laborieuses; et l'on n'entendit plus, même aux frontières, le bruit de cette mer sourdement agitée qui brisait encore contre les postes avancés des légions. Le peuple romain, ivre de sa grandeur, célébrait lui-même son apothéose en faisant celle de Rome, et recevait de ses poëtes la promesse d'une puissance sans bornes et d'une durée sans fin :

His ego nec metas rerum nec tempora pono :
Imperium sine fine dedi[3].

C'est au milieu de ces prospérités que se fit entendre le cri lugubre, présage de l'avenir : Varus est mort!

Les Romains n'avaient pas en Germanie oublié leur prudence ordinaire. Les inimitiés héréditaires des tribus avaient été mises à profit. Toute la côte jusqu'à l'Elbe était alliée; le long du Rhin, les Usipètes et les Tenctères étaient soumis ; quarante mille Sicambres avaient été transportés en Gaule, et l'on croyait pouvoir compter sur les Bructères. Des postes fortifiés, s'appuyant sur la grande forteresse d'Aliso, aux sources de la Lippe, surveillaient le pays; et à Cologne, comme à Lyon, s'élevait un autel dont les Germains étaient les prêtres et Rome la divinité[4]. Çà et là se formaient déjà quelques établissements où les Bar-

[1] Dans la Dalmatie la résistance dura encore, en divers endroits, pendant les années 8 et 9. Germanicus y commanda l'armée, et Auguste y envoya Tibère en l'an 9. (Dion, LVI, 11-16.)
[2] Sur cette guerre, Dion, LV, 29, 33, et Vell. Paterculus, qui y prit part, II, 110-14.
[3] Virgile, *Æneid.*, I, 278-279.
[4] Tacite, *Ann.*, I, 57, *Ara Ubiorum.*

bares apportaient leurs produits grossiers, et s'initiaient à la vie romaine[1]. Leurs chefs, attirés au service dans les légions, allaient verser leur sang pour Rome[2]; et, rentrés dans leurs tribus avec des colliers d'or et des armes d'honneur, récompense de leur courage, ils racontaient les merveilles qu'ils avaient vues, et cette Italie couverte d'autant de cités qu'ils avaient de cabanes, et cette grande Rome peuplée



Triomphe de Tibère[3].

comme un monde, et ces maîtres de l'empire qu'on adorait comme des dieux, parce qu'ils en avaient la puissance. Ces récits frappaient l'imagination des Barbares, et la divinité d'Auguste paraissait bien plus

[1] Dion, LVI, 18 : ....καὶ πόλεις συνῳκίζοντο.... καὶ ἀγορὰς ἐνόμιζον συνόδους τε εἰρηνικὰς ἐποιοῦντο.

[2] On en voit dans les guerres de Dalmatie. (Dion, LVI, 11.)

[3] Musée de Vienne. Magnifique camée dit *gemma Augustalis* et représentant le triomphe de Tibère sur les Pannoniens. Le chef pannonien Bato, qui résista sept ans à Tibère et à Drusus, est représenté accroupi et enchaîné sous le trophée, vêtu d'un pantalon comme les tribus de la *Gallia Braccata ;* au cou du second prisonnier pannonien se voit le *torques* gaulois.

certaine aux bords du Wéser que sur ceux du Tibre. « Un jour, dit Velleius Paterculus, nous campions sur l'Elbe, en face des Barbares rangés sur la rive opposée. Tout à coup, un de leurs chefs, vieillard d'une taille majestueuse, détache un canot, et, s'avançant au milieu du fleuve, demande à voir César. On y consent ; il aborde, et, après avoir longtemps contemplé Tibère en silence : « Nos guerriers, dit-il, « sont insensés. De loin ils vous honorent comme des dieux ; de près « ils craignent de se confier à votre foi. Pour moi, César, je te re- « mercie de la faveur que tu m'as accordée ; car ces dieux que je ne « connaissais que par la renommée, aujourd'hui je les ai vus. Ce jour « est le plus heureux de ma vie. » Il obtint de toucher la main du général, et, rentrant dans son canot, les yeux toujours attachés sur César, il regagna le camp de ses compatriotes[1]. »

Qu'on laisse faire au temps, et le charme exercera son influence sur des peuples simples à qui toute grandeur impose. Il avait bien opéré sur ces Gaulois qui, en présence d'Alexandre, terrible et menaçant, ne craignaient que la chute du ciel; qui, en face de Caligula, monstre couronné, ne trouveront qu'à railler et à rire. Mais on voulut précipiter leur conversion ; la violence rappela à ces enfants qu'ils étaient des hommes.

La position prise par Marbod et la révolte des Pannoniens avaient décidé Auguste à hâter l'œuvre de la transformation de la Germanie. Varus, ancien gouverneur de Syrie, fut envoyé au delà du Rhin avec cette mission. Homme dur, et habitué à la servile docilité des peuples de l'Orient[2], Varus ne pouvait comprendre qu'il eût des ménagements à garder. Ce fut avec la plus entière sécurité qu'il publia son édit, et qu'il alla au milieu des Barbares étonnés dresser son tribunal, appeler les causes et rendre ses sentences au nom de lois faites sur les bords du Tibre. Les Germains vengeaient eux-mêmes leurs injures ; Varus se réserva le droit de les punir. Cette intervention des légistes dans leurs affaires, cette justice bavarde, ces combats de paroles obscures et parfois outrageantes, irritèrent profondément des hommes dont les coutumes juridiques étaient plus rapides et plus simples, parce qu'elles supposaient la véracité du serment ; plus solennelles, parce que, tout en action et en symboles, elles faisaient de chaque procès un drame où le coupable, la victime et le peuple jouaient chacun un rôle. S'agis-

[1] Vell. Paterculus, II, 109.

[2] Strabon, VII, p. 290 ; Tacite, *Ann.*, II, 45. Quelques mouvements ayant éclaté en Judée, il avait fait mettre en croix sur les routes deux mille prisonniers. (Josèphe, *Ant. Jud.*, XVII, 10.)

sait-il d'un meurtre? avait-on trouvé un homme mort, gisant sur le sol? le corps était enterré, une corde au cou. Au bout de quelques jours on l'exhumait; et les gens du canton, approchant tour à tour, saisissaient la corde et tiraient le mort sur la terre nue. Le coupable reculait devant cette épreuve dans laquelle la victime désignait elle-même son meurtrier, car, pensait-on, le sang sortait des blessures dès qu'il touchait la corde. La loi germanique n'avait point de peines corporelles, elle ne donnait pas la vie pour la vie. Le prêtre seul pouvait, au nom des dieux, frapper un Germain, et il n'y avait que les lâches ou les traîtres qui fussent punis de mort : encore fallait-il une sentence de l'assemblée générale. L'or payait le sang. Mais si le meurtrier, dit la loi Salique, était trop pauvre, et que les siens ne voulussent point ou ne pussent l'aider, douze témoins juraient pour lui que, ni sur terre ni sous terre, il n'avait plus de bien qu'il n'en offrait. Alors il rentrait en sa demeure, prenait, aux quatre coins, de la poussière, puis, se tenant sur le seuil, de la main gauche il jetait de cette terre sur ses plus proches parents. Ensuite, en chemise, sans souliers ni ceinture, un bâton à la main, il sautait par-dessus le seuil de sa cabane, par-dessus la haie de son champ; il était *vargus*, c'est-à-dire *outlaw*, proscrit; la forêt sans bornes ou la mer sans limites devenaient son domaine[1].

Mais ce *vargus*, les licteurs romains l'arrêtent, les verges le déchirent, la hache le frappe, lui que les dieux seuls peuvent frapper! Pour les moindres délits, des plaidoyers sans fin. Le barbare offre en vain de tout décider par un serment; Varus veut des enquêtes, des témoins, des discussions de faits et de textes. Faut-il s'étonner qu'au contact de ces deux sociétés contraires le génie romain et le génie barbare se soient sentis ennemis pour toujours? « Siffle donc, vipère, » disaient les Germains vainqueurs aux légistes dont ils avaient arraché la langue et cousu la bouche. Cette haine féroce montre d'où la révolte partit.

La noblesse se mit à la tête du mouvement; un jeune chef des Chérusques, Hermann, fils de Sigimer, fut l'âme du complot. Livré aux Romains comme otage, il leur avait plu et avait reçu l'anneau d'or avec le commandement d'une troupe d'auxiliaires germains. Mais il était l'ennemi héréditaire d'un autre chef des Chérusques, Ségeste, et il satisfit à la fois sa haine contre lui et sa passion pour la belle

[1] Sur cette procédure, voyez Grimm, *Deutsche Rechtsalterthümer*, mais je crains qu'elle ne soit d'une époque comparativement récente.

Thusnelda en ravissant cette fille de son rival. C'était une mortelle offense dont le père, ami des Romains, devait un jour ou l'autre obtenir de Varus la vengeance. Hermann, personnellement menacé, sentit plus vivement alors les griefs de son peuple. Il appela les chefs principaux des Cattes, des Chérusques, des Marses et des Bructères à de secrets conciliabules où l'on arrêta un soulèvement général. En vain Ségeste avertit Varus : « Fais-nous arrêter, disait-il, et, sans nous, le peuple n'osera rien entreprendre; plus tard tu découvriras la vérité. » Varus garda sa confiance. Cependant on lui apprend qu'une peuplade éloignée se révolte. C'était un piége pour l'attirer hors de son camp et loin des postes fortifiés. Les chefs qui l'entourent s'offrent à guider sa marche; ils l'égarent, puis, s'échappant sous prétexte d'aller chercher pour lui des secours dans leurs tribus, ils vont se mettre à la tête des bandes qui déjà approchent. Un fils de Ségeste était prêtre de Rome et d'Auguste, à l'Autel des Ubiens, il rejoignit ses frères.

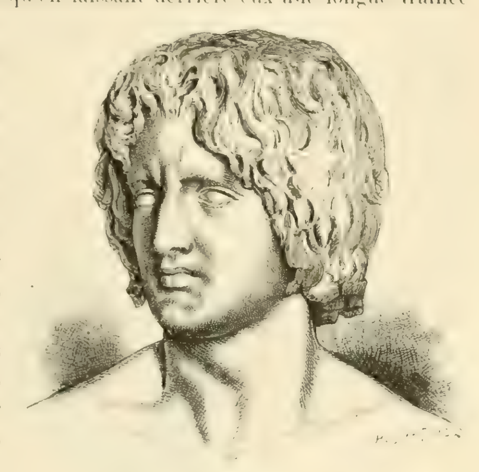


Germaine, dite Thusnelda [1].

Embarrassées d'un immense bagage, les trois légions avançaient péniblement, sur une longue ligne, à travers des forêts profondes et humides, sans précaution et comme en pleine paix. D'abord quelques troupes de Barbares se montrèrent, puis leur nombre grossit, et la

[1] Musée de Florence (d'ap. Stracke, *op. cit.*, p. 51).

forêt sembla s'animer tout entière; l'armée était enveloppée. Elle put cependant gagner un terrain libre et campa. Varus fit brûler les bagages et le lendemain rebroussa chemin pour gagner le fort Aliso. Sur cette route il retrouvait, entre les sources de l'Ems et de la Lippe, les hauteurs boisées de l'Osning (*Saltus Teutoburgensis*) et les terres à demi inondées qui s'étendent à leur pied. Engagés dans ces montagnes où les Germains harcelaient sans relâche, de la tête à la queue, cette masse confuse de fantassins et de cavaliers pêle-mêle réunis, les Romains n'avancèrent qu'en laissant derrière eux une longue traînée de sang; et quand ils campèrent le soir pour la seconde fois, il ne leur fallait déjà que des retranchements moitié moins étendus. Au matin, une pluie violente les assaillit et ralentit encore leur marche, tandis que les ennemis se montraient plus nombreux et plus acharnés, parce qu'ils savaient que ce jour allait leur livrer les aigles ou les sauver. À la descente des hauteurs, les Romains se trouvèrent dans une plaine marécageuse où Hermann avait réuni le gros de ses forces. Là se passa la dernière lutte; quelques cavaliers à peine se firent jour jusqu'au fort Aliso, le reste succomba. Varus, pour ne pas tomber vivant au pouvoir des Germains, se jeta sur son épée. Les tribuns et les centurions furent pendus aux arbres sacrés, les légistes soumis à d'affreuses tortures; et si l'on épargna quelques prisonniers, ce fut pour ajouter à la honte de Rome. Un Catte, un Chérusque, pouvaient maintenant montrer parmi ses esclaves des chevaliers et des candidats au laticlave sénatorial (sept. de l'an 9 de J. C.)[2].



Germain, dit Arminius[1].

[1] Musée du Capitole (L. Stracke, *op. cit.*, p. 49).

[2] Sénèque, *Epist.*, 47 : *Multos splendidissime natos, senatorium per militiam auspicantes gradum.* (Tacite, *Ann.*, XII, 27.) Quarante ans plus tard, il y avait encore des prisonniers romains

Ce fut cinq jours après la soumission définitive des Pannoniens et des Dalmates qu'on apprit à Rome le désastre de Varus. La nationalité germanique se levait victorieuse et menaçante au moment où la dernière nationalité qui résistât dans l'intérieur de l'empire succombait; elle se levait pour dire sur le Rhin à cette puissance qui depuis trois cents ans avançait toujours, ce que sur l'Euphrate les Parthes lui avaient dit déjà : « Tu n'iras pas plus loin. »

Hermann, en effet, poursuivait sa victoire. Il enleva tous les châteaux que les Romains avaient bâtis, même celui d'Aliso; et du Rhin au Wéser, toute la terre de Germanie redevint libre. Il avait fait couper la tête au cadavre de Varus et envoyé ce trophée sanglant au roi des Marcomans. Que ce grand chef, naguère la terreur de Rome, s'unisse à la confédération des tribus du Nord; que, réparant la faute commise trois ans plus tôt, au moment de la révolte des Pannoniens, il franchisse le Danube, tandis que le libérateur de la Germanie se jettera sur la Gaule, et l'empire justement tremblera. Auguste, qui croit déjà les entendre sur les Alpes, s'écrie avec terreur : « Varus, Varus, rends-moi mes légions! » car les soldats lui manquent. Effrayée de cette guerre, épuisée par les levées récentes, la population se refuse à l'enrôlement. Il a beau noter d'infamie et priver de ses biens un citoyen sur cinq de ceux qui ont moins de trente-cinq ans, et un sur dix parmi ceux qui ont plus que cet âge, il faut encore l'appareil du supplice pour traîner au camp ces Romains dégénérés [1].



Germanicus [2].

Heureusement, Marbod était jaloux de la gloire d'Hermann, et, loin de répondre à son patriotique appel, il renvoyait à l'empereur la tête de Varus. Tranquille de ce côté, Tibère put accourir sur la frontière gauloise, fortifier tous les postes, rétablir la discipline, chasser des camps le luxe et les trop nombreux équipages, même risquer les aigles au delà du Rhin. Après lui, Germanicus resta

chez les Cattes. *Id., ibid.* Cf. Dion, LVI, 19-21; Vell. Paterculus, II, 118-9; Tacite, *Ann.*, I, 55, 57, 61. Les trois légions détruites portaient les numéros XVII, XVIII et XIX; ces numéros, considérés comme de mauvais augure, ne reparurent plus dans l'armée romaine. On a beaucoup disserté sur le lieu de la catastrophe. Par le monument commémoratif élevé en 1867 sur le haut du mont Teutberg, les Allemands ont fixé le dernier acte de cette tragédie aux environs de Detmold.

[1] Dion, LVI, 23.

[2] La légende rappelle qu'il était fils adoptif de Tibère (TIberii AVGusti Filius) et petit-fils du divin Auguste (DIVI AVG Nepos). Monnaie de bronze.

à la tête des huit légions qui garnissaient la rive gauche du fleuve. Content d'avoir vaincu, l'ennemi ne passait point de la résistance à l'attaque. L'empire était sauvé; mais la gloire d'un long règne était ternie, car Rome attendra cinquante années que les généraux rapportent au temple de Mars Vengeur la dernière des trois aigles de Varus, et c'est au bruit de la guerre renaissante qu'allait descendre au tombeau le prince qui avait réduit l'art de régner à l'art de mettre partout la paix et le plaisir.

[1] Camée sardonyx à 2 couches du cabinet de France, n° 207 du catalogue.



Germanicus, fils de Drusus et d'Antonia[1].

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE

DE LA FAMILLE D'AUGUSTE.

Cn. Octavius, préteur en 61, épouse

Atia, fille d'Atius Balbus et de Julie, sœur de C. Julius Cæsar.

1. Octavia épouse
   1. C. Marcellus, fils d'Octavia.
   2. Marcus Antonius.
      - Antonia *major*, qui épouse Dom. Ahenob. — Messaline.
      - Antonia *minor* qui épouse Drusus, le père de Germanicus.
      - Domitius qui épouse Agrippine. — Cl. Nero.

2. C. Julius Cæsar Octavianus Augustus, épouse
   1. Clodia.
   2. Scribonia.
   3. Livia, femme divorcée de Tib. Claudius Nero.

Julia épouse 1. Marcellus 2. M. Vips. Agrippa. 3. Tiberius, fils de Livie.

Du mariage de Julie avec Agrippa naissent

1. C. César épouse Livia, sœur de Germanicus.
2. L. César, fiancé à Emilia Lepida.
3. Julia épouse L. Emilius Paullus.
   1. M. Em. Lepidus épouse Drusilla, fille de Germanicus.
   2. Em. Lepida épouse 1. Ap. Jun. Silanus. 2. Drusus, le fils de Tibère.
      De Lepida et de Silanus naissent
      1. L. Silanus.
      2. M. Silanus.
      3. Junia Calvina.
4. Agrippina épouse Germanicus, petit-fils de l'impératrice Livia.
   1. Nero épouse Julie, fille de Drusus *junior* le fils de Tiberius.
   2. Drusus épouse Em. Lepida.
   3. Caligula, empereur.
   4. Agrippina épouse Cn. Domitius. — Nero, empereur.
   5. Drusilla épouse 1. L. Cassius. 2. M. Æm. Lepidus.
   6. Livia ou Livilla épouse 1. M. Vinicius. 2. Quintilius Varus (?)
5. Agrippa Postumus.

Tiberius épouse Vipsania.
- Drusus épouse Livilla.
  - Julia, Tiberius.

Drusus *senior* épouse Antonia.
1. Livilla, épouse de Drusus.
2. Germanicus épouse Agrippina.
3. Claudius épouse Messaline.
   - Octavia.
   - Britannicus.

CHAPITRE LXIX

LES DERNIÈRES ANNÉES D'AUGUSTE ET LA SUCCESSION A L'EMPIRE.

I. — LA FAMILLE IMPÉRIALE

Comme Louis XIV, Auguste finit son règne dans le deuil et l'isolement : c'est le sort des trop longues existences. Il avait vu mourir l'un après l'autre tous ceux qui lui étaient attachés par les liens du sang, de l'amitié ou de la gloire, tous ceux qui étaient l'appui ou l'honneur de son gouvernement : sa sœur Octavie (11 av. J. C.); Marcellus (23), à la fois son neveu et son gendre; Virgile (19), Agrippa (12), Drusus (9), Mécène (8), Horace (8). Huit ans avant notre ère, il ne lui restait que les enfants nés du second mariage de sa fille Julie avec Agrippa, ceux de Drusus et Tibère.



Marcellus [1].

L'empereur avait pour ses petits-fils une tendre affection. Des soins donnés par lui-même à leur éducation et des honneurs prématurés

[1] Buste trouvé à Otricoli avec un Auguste et une Livie. (Vatican, galerie des Candél., n° 208.)

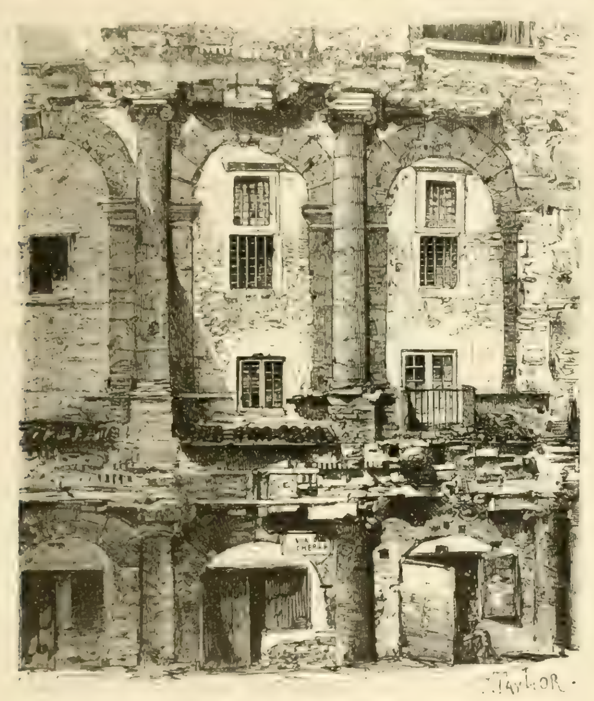
révélèrent ses desseins sur eux. Dans sa pensée, il leur réservait son pouvoir. Cette grave question de la succession au principat n'avait pas encore été publiquement traitée. Cependant, après avoir fondé le gouvernement impérial, par la concentration aux mains d'un seul homme de toute l'autorité, il fallait désigner à l'avance celui qui hériterait des droits impériaux ; car un empire si vaste, qui avait des lois et point d'institutions, des habitants et pas de citoyens, des mœurs municipales et pas de patriotisme en dehors de la cité, ne pouvait retomber périodiquement dans les incertitudes et les troubles d'une élection. Auguste reconnaissait bien cette nécessité, mais le désintéressement affecté de sa vie entière l'empêchait de décréter ouvertement l'hérédité, et son esprit ne fut ni assez libre ni assez fort pour trouver et établir un autre système. Fidèle à ses habitudes de temporisation, il attendit les événements pour régler sur eux sa conduite au lieu de les dominer. On ne voulut donc prévoir ni les minorités ni l'extinction de la famille impériale, pas même la maladie ou la mort du premier empereur. Tout fut remis au hasard, à la *Fortune du jour*, cette grande divinité des Romains et de leur chef. Ce fut une faute qui pesa trois cents ans sur l'empire, et l'on doit en demander compte à Auguste, car il était assez sûr, dans la seconde moitié de son principat, de la docilité des Romains, pour renoncer enfin aux hypocrites ménagements.

Ce qu'il n'osait fonder en droit, il tâcha de l'établir en fait. Comme César, il n'avait pas eu de fils. Il adopta son neveu Marcellus, et, à la mort de ce jeune prince, donna Julie, sa veuve, à Agrippa. Prendre le vieux soldat pour gendre, c'était presque l'associer à son pouvoir et le désigner une seconde fois pour la succession à l'empire. Auguste confirma les Romains dans cette pensée, en partageant, l'an 19, la puissance tribunitienne [1] avec lui, et en adoptant plus tard ses deux fils, Caius et Lucius César.

Le mort d'Agrippa ayant tout remis en question, il se décida à faire enfin dans le gouvernement et dans sa maison une grande place au fils de Livie. Tibère fut obligé d'épouser la veuve d'Agrippa et de Marcellus, bien que sa femme Vipsania, qu'il aimait, lui eût déjà donné un fils et commençât alors une seconde grossesse. L'empereur comptait que l'ambition satisfaite de Tibère laisserait aux fils de Julie le

[1] *Agrippam socium ejus potestatis.... delegit, ne successor in incerto foret* (Tacite, *Ann.*, III, 56). Caius était né en l'an 20 av. J. C., Lucius naquit en l'an 17.

temps de grandir et de s'approcher peu à peu du pouvoir qu'il leur destinait. Dès qu'ils furent sortis de la première enfance, il reprit pour eux le système qui lui avait si bien réussi, de l'occupation des magistratures républicaines. Dès sa quatorzième année, Lucius était augure; Caius, de trois ans plus âgé, avait un sacerdoce, l'entrée au



Restes du théâtre de Marcellus[1]

sénat, le droit de siéger dans les jeux et les banquets publics, avec le laticlave, au rang des sénateurs; tous deux étaient consuls désignés pour entrer en charge cinq ans après, lorsque chacun d'eux aurait atteint sa vingtième année. En attendant, ils prenaient le titre de Princes de la jeunesse. Dans le sénat, dans la ville, personne ne ré-

[1] César avait commencé ce théâtre auquel Auguste donna le nom de son neveu. (Dion, LIII, 30.) Près de ce théâtre était le portique d'Octavie.

clama : on eût accepté bien plus si Auguste avait osé davantage; on ne s'indigna que dans la famille impériale. Malgré sa dissimulation profonde, Tibère ne put voir sans dépit qu'il fût accordé moins à ses longs services qu'à la naissance de ces deux enfants, qui ne ménageaient point son orgueil. Gâtés par des honneurs prématurés et par les adulations, ils vivaient dans la débauche avec la présomption de leur âge, l'arrogance de leur fortune, et ils ne cachèrent pas leur mécontentement quand Auguste, afin de tenir en bride leur turbulente ambition, donna à Tibère la puissance tribunitienne pour cinq ans. Il ne fallait pas beaucoup de clairvoyance à un homme qui était disposé à en trop avoir, pour sentir dans ces deux jeunes gens de futurs et implacables ennemis. Les débauches de sa femme Julie pesaient aussi à la fierté de celui qui était le chef de la plus noble des maisons romaines. Il ne pouvait répudier la fille de l'empereur, et il se voyait enlever la récompense qu'il avait attendue de ce mariage odieux. Avec sa décision habituelle et la ténacité des Claudius, il se résolut à quitter la cour, Rome, l'Italie même, pour aller vivre en Orient dans une condition privée. Cette retraite était une sorte d'accusation publique contre les faiblesses paternelles d'Auguste. L'empereur le comprit et chargea Livie de retenir son fils; lui-même alla jusqu'à se plaindre dans le sénat d'être abandonné. Tout fut inutile; plutôt que de céder, Tibère déclara qu'il se laisserait mourir de faim, et, de fait, il resta plusieurs jours sans manger. Lorsque Auguste eut autorisé son voyage, il partit modestement, ne se plaignant pas, n'expliquant rien, et alla se fixer à Rhodes. Agrippa avait agi ainsi au moment de l'élévation de Marcellus. Tibère se croyait autant que lui nécessaire, et pensait être rappelé comme lui, de façon à être tiré de pair d'avec les jeunes Césars. Auguste, vivement blessé, le prit au mot sur son dégoût



Julie, fille d'Auguste[1].

[1] Julie, couronnée d'épis et de pavots, tient de la main droite un pavot. Sardonyx à 3 couches, de 45 millim. de haut sur 20 de large. Camée du cabinet de France, 201.

des affaires publiques, feignit de l'oublier à Rhodes et l'y laissa sept ans. Il se trouvait délivré par cet exil volontaire de la gêne qu'imposait à ses affections la présence de ce fils de Livie, dans la maturité de l'âge et l'éclat des services. Mais c'est alors qu'il est frappé dans tous les siens, comme si le génie du mal planait sur sa maison, pour y jeter le deuil et la honte. D'abord, Julie s'abandonne aux plus scandaleux excès. Pendant longtemps on cache tout à l'empereur, pour que l'impunité entraîne sa fille à d'irrémédiables imprudences; et quand on lui ouvre les yeux, le père ne peut reculer, le réformateur des mœurs doit punir : Julie est exilée dans l'île de Pandataria, et Auguste, la poursuivant jusque dans la mort, défendit que son corps fût jamais rapporté au tombeau de la famille impériale. La mère de Julie, Scribonia, voulut partager sa captivité. Était-ce une protestation contre un éclat imprudent et une condamnation trop sévère[1] ? (2 av. J. C.)

Livie espérait peut-être faire rejaillir sur les enfants la honte de la mère. Ce calcul, s'il a été fait, fut trompé. L'empereur, pressé de montrer l'héritier de son pouvoir aux peuples et aux légions, investit Caius César de l'autorité proconsulaire sur tout l'Orient et l'envoya en grand appareil dans ces provinces, où se faisaient vite les renommées retentissantes. Ce fut au milieu d'une cour formée par les rois vassaux de l'empire que le jeune prince prit, à Antioche, le 1er janvier de l'an 1 de J. C., possession du consulat. Quelque temps après, des troubles en Arménie lui fournirent l'occasion de faciles succès et l'honneur de disposer d'une couronne : il donna ce royaume au Mède Ariobarzane. Tibère comprit qu'il avait fait fausse route : on l'oubliait à Rome, et on le menaçait en Asie. Un des familiers de Caius avait proposé au jeune prince, dans un festin, de partir à l'instant pour Rhodes et de lui rapporter la tête de « l'exilé ». Le séjour de Rhodes devenait plus dangereux que celui du Palatin, où sa mère du moins pouvait veiller sur lui. D'humbles soumissions à Caius et à l'empereur lui permirent de rentrer dans la Ville, à la condition d'y vivre loin des affaires. Les événements le ramenèrent bientôt au pouvoir.

Durant une expédition en Arménie, Caius, en écoutant le gouverneur de la ville d'Artagira, qui prétendait avoir d'importants secrets à lui révéler, avait été frappé par le traître d'un coup de poignard; la blessure ne semblait pas mortelle, mais le fer sans

[1] Beaucoup de nobles personnages ses complices furent punis avec elle. (Suétone, *Octav.*, 64, 5; Dion, LV, 10 et 15.)

deute était empoisonné; une incurable mélancolie saisit le malade, qui traîna quelque temps et mourut en Cilicie (4 de J. C.)[1]. Dix-huit mois plus tôt, son frère, Lucius, envoyé par Auguste aux légions d'Espagne, avait succombé à Marseille (20 avril de l'an 2). Cette double mort, amenée probablement par de précoces excès, ne parut pas naturelle, quoique toute preuve de crime manquât; et, comme il arrive toujours, bien des voix accusaient ceux à qui elle donnait l'empire[2].



Germanicus, fils de Drusus[3].

Un fils de Julie vivait encore, Agrippa Posthume; mais il n'avait que seize ans. Auguste, qui sentait la vieillesse peser sur lui, crut devoir faire à l'État le sacrifice de ses préventions : il adopta à la fois Agrippa et Tibère. « Je le fais, disait-il peut-être avec une secrète amertume, je le fais pour le bien de la république[4]. » Et il força Tibère, bien qu'il eût des enfants, d'adopter son neveu Germanicus, sur qui Auguste reportait l'affection qu'il avait eue pour Drusus, son père (4 de J. C.).



Agrippa Posthume.

[1] Orelli-Henzen, n° 5370 : .... *in Armenia percussus*. Dion représente Caius comme étant d'une faible raison et d'une pauvre santé : .... μηδὲ ὑγιεινὸς ἦν ὑφ' οὗπερ καὶ τὴν διάνοιαν ἐξελέλυτο, [illegible] (LV, 12). Vell. Paterculus (II, 102) parle de même.

[2] Tacite se contente de dire, en glissant, suivant son usage, un soupçon : *Mors fato propera, vel novercæ Liviæ dolus abstulit* (*Ann.*, I, 3). Je m'étonne qu'il n'ait pas ajouté que Séjan était un des familiers de C. César (*Ann.*, IV, 1). Lucius était patron de Pise, Caius de Nîmes. (Wilmanns, 883.)

[3] Buste du Capitole, salle des Empereurs, n° 9.

[4] Suétone, *Tiber.*, 25.

II. — TIBÈRE ASSOCIÉ A L'EMPIRE (4 DE J. C.); MORT D'AUGUSTE (14).

Cette succession, qui avait déjà reposé sur tant de têtes, était donc réglée. Car, malgré le mensonge officiel des droits du sénat et du peuple, malgré la prorogation décennale des pouvoirs impériaux, tous acceptaient d'avance l'hérédité. Une conspiration faillit cependant renverser et l'empereur et l'héritage. Un petit-fils de Pompée, Cinna, forma le projet de poignarder le prince au milieu d'un sacrifice. Le complot découvert, Auguste voulait punir ; Livie conseilla de placer la clémence entre lui et de nouveaux coupables. Il appela Cinna, lui dévoila ses plans, lui nomma ses complices et l'accabla d'un magnifique pardon ; l'an d'après, il lui donna le consulat[1].

Rien n'était terminé pour la succession impériale tant qu'il restait deux prétendants : Agrippa avait les mêmes droits que Tibère. Mais héritier des vices de sa mère, il eut le sort de Julie. Auguste cassa son adoption et le relégua à Sorrente, plus tard dans l'île de Planasia. Nul ne le plaignit ; dans cette cour raffinée, la grossièreté de son esprit et de ses mœurs avait, bien plus que ses débauches, excité le dégoût public (7 de J. C.)[2]. Auguste n'en avait pas encore fini avec ses malheurs domestiques : l'an d'après, la seconde Julie, accusée des mêmes crimes que sa mère, fut comme elle confinée dans une île de l'Adriatique, où elle demeura vingt ans, jusqu'à sa mort (28), et ses cendres y restèrent après elle, exilées du tombeau des Césars. Auguste, par un cruel abus de la puissance paternelle, défendit qu'on élevât l'enfant qu'elle avait mis au monde, et le vieil empereur, juge impitoyable de tous les siens, se trouva seul, dans sa maison désolée, entre Livie et Tibère.

Vers le même temps, Ovide, le poëte aimé de la haute société romaine, reçut l'ordre de quitter l'Italie, même l'empire, puisqu'il fut *relégué* à son extrême frontière, vers les bouches du Danube, dans la pestilentielle région de la Dobrutcha. Je n'ajouterai pas une conjecture nouvelle à celles qu'on a faites pour soulever le voile de cette mystérieuse affaire[3]. Je me borne à remarquer que, pour priver un citoyen,

[1] Sénèque, *de Clem.*, I, 9, 10, et Corneille. Cependant il y eut encore une dernière conspiration, celle de Paulus et de Rufus. On ne sait pas leur sort.

[2] *Rudem sane bonarum artium et robore corporis stolide ferocem* (Tacite, *Ann.*, I, 3) ; Vell. Paterculus (II, 112) et Suétone (*Octav.*, 65) parlent de même.

[3] L'exil d'Ovide est de la même année que celui de Julia *minor* (Tacite, *Ann.*, IV, 71 ;

un chevalier, de sa liberté, et, en réalité, de sa fortune et de ses droits, bien que la *relégation* n'impliquât ni la confiscation de l'une ni la suppression des autres, il suffit de la volonté du prince, sans jugement public ni décret du sénat, et que personne, pas même la victime, ne réclama au nom des lois. Malgré sa réserve habituelle, le maître absolu s'était montré. Ovide mourut à Tomes (Kustendjé) trois ans après Auguste [1].

Les services que Tibère rendit à l'empire dans les terribles années où l'on vit Marbod menaçant, la Pannonie rebelle et trente mille soldats romains égorgés, effacèrent les préventions du prince, et, en l'an 13, sentant sa fin approcher, il le prit pour collègue. En vertu d'un sénatus-consulte et d'une loi des centuries, il partagea avec lui la puissance tribunitienne, le pouvoir proconsulaire dans les provinces, le commandement des armées et le droit de faire le cens. Lorsqu'il ferma le lustre, il fit prononcer par Tibère les vœux accoutumés pour la prospérité de l'empire. « Je ne dois pas, disait-il, faire des vœux dont je ne verrai pas l'accomplissement. » Ce n'est pas qu'aucun mal le menaçât ; il avait toujours eu une de ces santés chancelantes avec lesquelles on vit l'âge de Nestor. Mais le corps était épuisé, et la vie allait s'éteindre. Tibère partant pour l'Illyrie, il voulut le conduire jusqu'à Bénévent, afin d'échapper aux ennuis de Rome et aux affaires. Il alla par terre à Astura, s'embarqua dans cette ville et parcourut lentement les beaux rivages de la Campanie et les îles voisines, heureux de son oisiveté, faisant de bons mots, de mauvais vers, se plaisant à voir les jeux des matelots ou les luttes des jeunes Grecs de Caprée, qu'il récompensait par un festin dont le dessert était livré au pillage. De Bénévent il revint à Nole. Là de vives douleurs l'arrêtèrent.

8 de J. C.), d'où l'on peut conclure, non sans apparence de raison, qu'il a partagé les désordres de celle qu'il a chantée, croit-on, sous le nom de Corinne. Le prince, n'ayant jamais pardonné à sa petite-fille, ne pardonna pas non plus à celui qui avait peut-être été son complice.

[1] Ovide fixe lui-même (*Trist.*, V, xi, 15, 18) le sens de la *relegatio*, en disant de l'empereur :

Nec vitam, nec opes, nec jus mihi civis ademit....
Nil nisi me patriis jussit abesse focis.

Quant à la *deportatio* qui remplaça, sous l'empire, l'*interdictio aquæ et ignis*, elle fut réglementée par Auguste. « Il défendit à tous ceux à qui l'on avait interdit le feu et l'eau, de séjourner sur le continent ou dans les îles qui en étaient éloignées de moins de 400 stades, à l'exception de Cos, Rhodes, Lesbos et la Sardaigne. Ils ne purent changer de domicile, posséder plus d'un vaisseau de transport de la capacité de 1000 amphores, ni plus de deux bâtiments à rames, avoir à leur service plus de vingt esclaves ou affranchis et conserver une fortune supérieure à 185 000 drachmes. » (Dion, LVI, 27.) Le déporté, mort civilement, ne pouvait ni hériter ni tester.



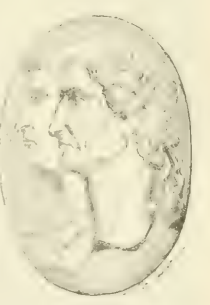
Sorrente.

Il y reconnut les atteintes de la mort, et fit aussitôt revenir Tibère, avec lequel il s'enferma longtemps.



[illegible][1]

« Le jour de sa mort, il s'enquit plusieurs fois si son état ne causait aucun tumulte, et, ayant demandé un miroir, il se fit arranger les cheveux. Quand ses amis entrèrent : « Eh bien, leur dit-il, trouvez-vous que j'aie assez bien joué cette farce de la vie ? » et il ajouta en grec la formule qui termine les pièces de théâtre : « Si vous êtes contents, applaudissez.... » Quelque temps après, il expira dans les bras de Livie (19 août 14[2]).



Auguste et Livie[3]

On a voulu croire, avec l'auteur qui rapporte ce passage tant cité, que l'empereur, à son dernier jour, ôta ce masque qu'il avait porté quarante-quatre ans. Quand la pièce dure si longtemps, il n'y a plus d'acteur ; le rôle passe dans la vie, et l'on devient à peu près ce que l'on veut paraître. Ce n'est pas le sceptique badin, mais le grave politique qui s'entretient à ses derniers moments avec son successeur, qui s'inquiète si la tranquillité n'est pas troublée ; et je le vois mourir comme il a vécu, avec cette pensée si nécessaire au monde romain, de l'ordre public.

Il était âgé de soixante-seize ans moins trente-cinq jours. Son corps fut apporté de Nole à Bovilles par les décurions des municipes et des colonies. On ne marchait que la nuit, à cause de l'extrême chaleur ; le jour, le corps était déposé dans les édifices publics ou dans les temples. A Bovilles, les chevaliers vinrent le recevoir et

[1] [illegible] II, pl. 157, et Agostini, [illegible] II, pl. 21.

[2] [illegible] Suétone le tableau [illegible] l'imagination sombre de Tacite [illegible] au peuple : [illegible] Tacite, Ann., I, 4 ; dans quel but l'eût-il faite, puisqu'elle ne devait pas avoir de résultat, et qu'il donnait à cette heure [illegible] !

[3] Bustes conjugués d'Auguste et de Livie, d'après une pierre gravée du cabinet de France, n° 2074.

le portèrent jusqu'au Palatin, dans le vestibule de la maison impériale, où il fut exposé sept jours sur un lit d'or et d'ivoire. Le cadavre restait caché sous des draperies brochées de pourpre et d'or, mais on voyait une statue de cire faite à la complète ressemblance

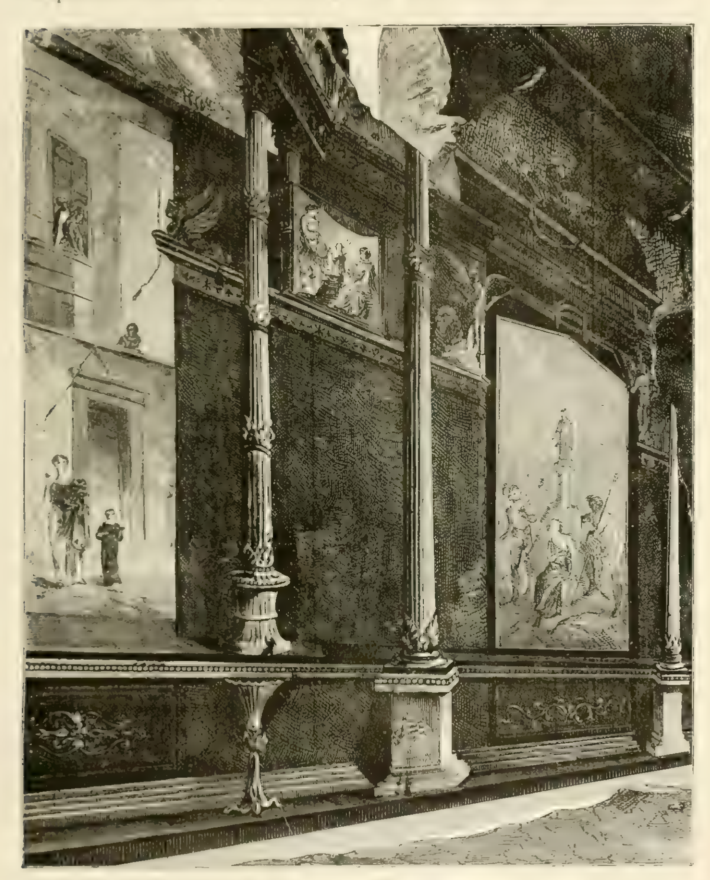


Palatin. Restes de la maison d'Auguste.

d'Auguste, qui était couchée sur le haut du lit et semblait dormir. Un jeune et bel esclave agitait doucement, au-dessus de la figure du mort, un éventail en plumes de paon, pour protéger son éternel sommeil; à gauche venaient successivement s'asseoir tous les sénateurs en habits de deuil; à droite, les matrones vêtues de la longue stole

blanche, sans colliers ni parures. En avant du lit, on avait placé la statue d'or de la Victoire, comme si la déesse était de la famille Julienne.

Cependant Tibère avait convoqué le sénat pour délibérer sur les



Une chambre de la maison de Livie[1]

honneurs à rendre à son père. Les vestales, qui avaient reçu en dépôt le testament d'Auguste, l'apportèrent à la curie : il l'avait écrit seize mois auparavant. Il instituait pour héritiers Tibère et Livie ; à leur

[1] Cette pièce est décorée de fresques dont on peut voir une copie à notre École des beaux-arts.

défaut, Drusus, fils de Tibère, pour un tiers; Germanicus et ses trois fils pour le reste. Par une disposition singulière, il adoptait Livie, qui devait prendre le nom de *Julia Augusta*. Il léguait au peuple romain, c'est-à-dire au trésor public, 40 millions de sesterces; à la plèbe de la ville, 3 500 000; à chaque prétorien, 1000 sesterces; à chaque soldat des cohortes urbaines, 500; à chaque légionnaire, 300. Quatre livres qu'il avait composés furent lus par Drusus[1]: l'un réglait l'ordre des funérailles, le second renfermait divers conseils à Tibère et à la république: ne point étendre les frontières de l'empire, restreindre les affranchissements, être avare du droit de cité et ne point accumuler tout le pouvoir sur une seule tête. Cette dernière recommandation semble étrange de sa part, mais elle répondait à l'idée qu'il s'était faite de sa république impériale qui laissait le conseil et une part d'action aux principaux citoyens réunis dans le sénat. Le troisième livre, que nous avons perdu, était un état des forces et



Drusus, fils de Tibère[2].

des ressources de l'empire; le quatrième, un précis de sa vie destiné à être gravé sur des tables d'airain devant son mausolée. Celui-là nous l'avons encore presque en entier, et nous pouvons y lire sinon la pensée véritable du fondateur de l'empire, du moins les titres qu'il croyait avoir à la reconnaissance de ses contemporains.

[1] Dion (LVI, 33), Suétone (102) et Tacite (*Ann.*, I, 11) ne parlent que de trois livres.

[2] Statue en bronze du musée de Naples. (Roux, *op. cit.*, VI, pl. 33, et *Museo Borb.*, III, pl. 58.)

LIBRAIRIE HACHETTE & Cie

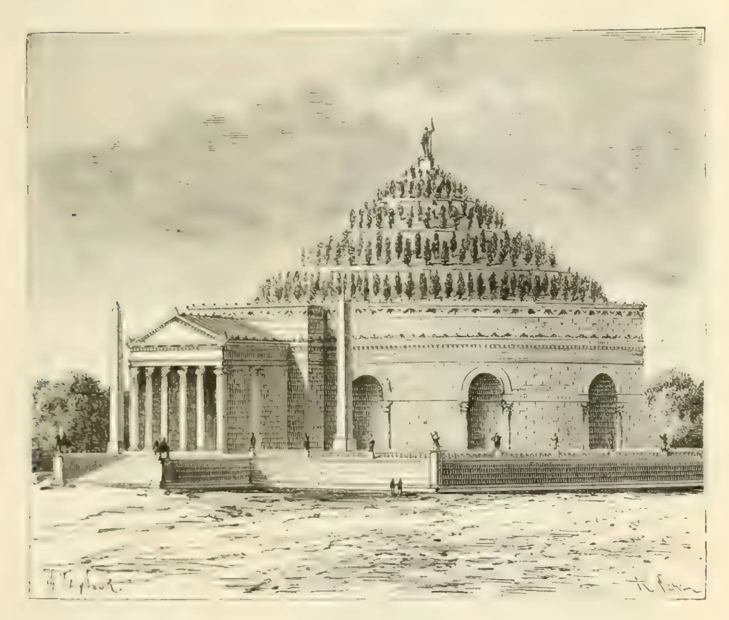
[illegible] pinx' Roma 1881

[illegible]

PEINTURE DÉCORATIVE D'UNE SALLE DE LA MAISON DE LIVIE

Imp. Fraillery

Le jour des funérailles, les magistrats prirent sur leurs épaules le lit funéraire et, par le Forum, se dirigèrent vers le champ de Mars, où l'on avait établi le bûcher. Derrière eux l'on portait trois statues d'Auguste revêtu de la toge triomphale, et les images de ses aïeux, de tous les Romains illustres, depuis Romulus jusqu'à Pompée, qui semblaient sortir de leur tombeau pour lui faire cortége, celles enfin des nations qu'il avait vaincues : chacune de celles-ci avec le costume



Tombeau d'Auguste[1].

national; venaient ensuite les sénateurs et les chevaliers, suivis des matrones et mêlés à des chœurs de jeunes garçons et de jeunes filles des plus illustres maisons, qui chantaient des hymnes funèbres; après eux les soldats du prétoire et de la garde urbaine, enfin l'immense foule du peuple. Au Forum, deux discours en l'honneur du mort furent prononcés : l'un par Tibère, devant le temple de Jules César; l'autre par son fils Drusus, du haut de la tribune aux harangues.

[1] Restauration par Reynaud, *Traité d'architecture*, IIe partie, pl. 47.

Au champ de Mars, où l'on arriva par la porte Triomphale, le bûcher s'élevait sous la forme d'un temple carré, à quatre étages en retraite l'un sur l'autre. Il était décoré de tableaux, de statues et couvert des plus riches tentures. Quand le lit funèbre eut été placé au second étage, au milieu des fleurs, les prêtres, les magistrats et les sénateurs firent lentement le tour du monument; les chevaliers, les soldats et le peuple défilèrent plus vite, en jetant sur le corps, les uns leurs récompenses militaires, les autres des aromates et des parfums. A un signal de Tibère, des centurions désignés par le sénat lancèrent sur le bûcher des torches allumées. Au moment où la flamme monta, un aigle s'échappa du petit temple qui terminait l'édifice et prit l'essor dans les cieux, comme s'il emportait à l'Olympe l'âme du mort.



Mercure-Auguste[1] (p. 151).

Le bûcher brûla pendant cinq jours : du moins Livie attendit jusqu'au soir de la cinquième journée pour aller, avec les principaux des chevaliers, recueillir les ossements au milieu des cendres refroidies. Après les avoir lavés et parfumés, elle les plaça dans une urne d'albâtre oriental et les porta

[1] Statuette de bronze du musée de Rennes, spécimen de l'art gallo-romain au premier siècle de notre ère. La tête laurée et ailée du jeune dieu reproduit les traits de l'empereur Auguste et ne laisse aucun doute sur l'attribution. Les yeux étaient incrustés d'argent. Cf. *Gazette archéol.*, 1875, pl. 56 et p. 155.

au mausolée d'Auguste, dans la chambre sépulcrale que l'empereur s'était réservée au faîte de son colossal tombeau.


Temple d'Auguste.

De son vivant, il avait autorisé les provinciaux à lui décerner l'apothéose; dans la ville, il n'avait d'abord osé prétendre qu'à la sainteté (*Augustus*), mais plus tard il laissa les chefs de quartier placer son image parmi celles des Lares, et Horace faire de lui le fils de Maia, qui, pour venger César, s'était revêtu d'un corps mortel[1]. Le poëte ne prenait pas sa poésie au sérieux, mais il se trouvait des gens pour y croire ou pour l'accepter : à Lyon, on éleva un temple à *Mercurio Augusto et Maiæ Augustæ*[2]. Il était difficile de faire moins à Rome. Le jour des funérailles, un ancien préteur affirma sous serment qu'il avait vu l'image du nouveau Romulus sortir du milieu des flammes et monter au ciel. Livie n'avait dépensé qu'un million de sesterces pour faire de son vieil époux un dieu. Cela nous paraît monstrueux, et, à nos yeux, doit l'être. Mais nous avons montré qu'un puissant personnage passait dieu très aisément[4]. Tout était prêt dans l'esprit des populations pour l'apothéose d'Auguste : le sénat le pro-


Livie en Cybèle[3].

[1] *Carm.*, I, II, 41.

[2] Musée Lapidaire de Lyon, n° 719 et 720.

[3] Livie, la tête voilée et tourelée, tient le buste d'Auguste. Pierre gravée publiée dans le *Trésor de Numismatique*, pl. 6, n. 5.

[4] Voy., ci-dessus, p. 18, § III, *la Réforme religieuse*. L'usage s'établit que le sénat jugeât le prince mort. Il cassait ses actes, *rescissio actorum*, et dès lors son nom était omis dans la liste officielle des empereurs, ou il les confirmait; dans ce cas, le peuple, les légions et le sénat lui-même juraient, dans leur serment annuel de fidélité, d'observer ses actes, *jurare*

clama *divus*. Il eut un culte public, des fêtes, des jeux, des sanctuaires, un sacerdoce : chaque ville institua un flamine augustal; à Rome, on tira au sort, parmi les principaux personnages, vingt et un pontifes, auxquels furent adjoints Tibère, Drusus, Claude et Germanicus. Il eut même un culte domestique dans l'atrium de chaque maison. Livie devint prêtresse du nouveau dieu, *Augusta sacerdos*. Tous les matins, on la vit, dans la maison d'Auguste transformée en lieu saint, brûler de l'encens devant l'image de celui dont mieux que personne elle avait connu les humaines faiblesses[2]



Livie voilée, comme prêtresse d'Auguste[1].

[illegible] *princeps*. Tous ses rescrits avaient, après cette déclaration, force de lois. La continuation de ses actes était suivie de la *consecratio* ou apothéose.

[1] Buste de la galerie des Offices à Florence.

[2] Le souterrain secret par lequel Livie se rendait de sa maison à celle d'Auguste existe encore; elle eut un licteur pour l'accomplissement de ses fonctions sacerdotales.



Auguste [illegible]. Cabinet de France

III. — LE TESTAMENT D'AUGUSTE.

Actions par lesquelles le divin Auguste a soumis l'univers à l'empire du peuple romain, *et dépenses qu'il a faites pour la république et pour le peuple romain, copie de l'acte authentique qui est gravé à Rome sur deux tables d'airain*[1].

I. Âgé de dix-neuf ans, j'ai levé, sans autre conseil que moi-même et à mes propres frais, une armée avec laquelle j'ai rendu la liberté à la république opprimée sous la tyrannie d'une faction. En récompense, le sénat, par des décrets honorifiques, m'admit dans son sein sous le consulat de C. Pansa et d'A. Hirtius, en me donnant rang de consulaire : il me décerna en même temps l'*imperium*, et, pour qu'il n'arrivât point de malheur, il me chargea de veiller au salut de l'État, avec les consuls Hirtius et Pansa. Les deux consuls ayant succombé à la guerre, le peuple, la même année, me créa consul, et, pour cinq ans, triumvir chargé d'organiser la république.

II. Ceux qui avaient tué mon père, je les ai envoyés en exil, punissant leur crime par des jugements réguliers; comme ils faisaient la guerre à la république, je les ai vaincus deux fois en bataille rangée.

III. J'ai porté mes armes sur terre et sur mer, soutenant des guerres civiles et étrangères par tout l'univers; victorieux, j'ai pardonné à tous les citoyens qui avaient survécu au combat. Quant aux nations étrangères, quand j'ai pu les épargner sans danger, j'ai mieux aimé les conserver que les détruire. Environ cinq cent mille (?) Romains m'ont prêté le serment militaire, et, sur ce nombre, un peu plus de trois cent mille, libérés du service, ont été établis par moi dans des colonies ou renvoyés dans leurs municipes; à tous je leur ai assigné des terres ou donné, pour qu'ils en achetassent, une somme d'argent prise sur mon épargne. J'ai pris six cents navires, sans compter tous ceux qui étaient moins grands que des trirèmes.

IV. Deux fois j'ai reçu les honneurs de l'ovation, et trois fois ceux du grand triomphe. Vingt et une fois j'ai été proclamé *imperator*.

[1] Chargé, en 1861, d'une mission littéraire en Asie Mineure, M. G. Perrot a rapporté de ce voyage bon nombre d'inscriptions inédites ou nouvelles qu'il a savamment discutées dans son livre intitulé *Exploration archéologique de la Galatie, de la Bithynie*, etc. Mais sa meilleure conquête a été celle de la copie la plus complète que nous possédions à présent de l'inscription d'Ancyre : *Index rerum gestarum divi Augusti*. Ce document, auquel j'ai déjà fait beaucoup d'emprunts, est trop important pour qu'il ne soit pas utile de le reproduire en entier. Dans ce résumé, Auguste ne parle, bien entendu, ni des proscriptions ni de Varus ; le sénat et le peuple semblent avoir tout fait en pleine liberté ; et, à le lire, on pourrait croire que de grandes victoires ont été gagnées et de grandes conquêtes accomplies. Mais la plus grande partie est occupée par l'énumération des honneurs et des charges dont il fut [illegible] qu'il fit pour les distributions en argent, en blé, en jeux et en constructions. C'est ce dernier point qui frappa le plus les peuples ou que l'administration [illegible] Du reste, au-dessous du *Testament* gravé sur la muraille du temple, à Ancyre, se trouve un résumé en quatorze lignes où l'on a fait le total des temples construits ou réparés par Auguste et des sommes données par lui au trésor, au peuple et aux soldats. On ne s'inquiétait pas de savoir d'où Auguste tirait tant d'or ; on ne voyait que la main qui donnait, et, aux yeux de ces mendiants, les libéralités du prince faisaient sa gloire. J'emprunte à M. G. Perrot la traduction qu'il a donnée du ***Testament d'Auguste***.

Le sénat m'ayant, dans la suite, décerné beaucoup d'autres triomphes, je me suis abstenu de les célébrer, et me suis contenté de déposer les lauriers au Capitole, accomplissant du reste les vœux formés par moi, au nom de la république, dans chaque guerre. A l'occasion des succès obtenus sur terre ou sur mer sous mon commandement ou par mes lieutenants sous mes auspices, le sénat décréta cinquante-cinq fois que des sacrifices d'actions de grâces seraient offerts aux dieux immortels. Huit cent quatre-vingt-dix journées ont été prises par ces sacrifices, dont un sénatus-consulte



Restes du temple de Rome et d'Auguste, à Ancyre [1].

avait réglé la durée. Dans mes triomphes ont été conduits devant mon char neuf rois ou enfants de rois. J'avais été treize fois consul lorsque j'écrivis ceci, et j'étais dans la trente-septième année de ma puissance tribunitienne.

V. La dictature, que le sénat et le peuple m'offrirent en mon absence, puis pendant que j'étais présent à Rome, sous le consulat de M. Marcellus et de L. Arruntius,

[1] Perrot, pl. 15. Je donne, à la page 155, la restauration même du temple exécutée par Guillaume. L'inscription fait partie de la restauration et n'a pas de réalité historique. Sur le [illegible] des Galates, voy. Perrot, *de Galatia.*



APOTHEOSE D'AUGUSTE

je n'ai pas voulu l'accepter. La ville souffrant cruellement de la disette, je n'ai pas refusé de me charger du soin d'approvisionner le marché, et, grâce à mon activité et aux dépenses que j'ai faites, en peu de jours j'ai écarté le danger et délivré le peuple de toute crainte; et comme il m'offrait le consulat et pour cette année et pour toute ma vie, je ne l'ai point accepté.

VI. Sous le consulat de M. Vinucius et de Q. Lucretius, puis sous celui de P. Lentulus, enfin, pour la troisième fois, sous celui de Paulus Fabius Maximus et de Q. Tubero, par l'accord du peuple et du sénat romain, j'ai reçu, avec les pouvoirs les plus étendus, la surveillance des lois et des mœurs. Quand, plus tard, on a voulu



Temple de Rome et d'Auguste, à Ancyre.
Restauration par Guillaume (École des beaux-arts).

me confier de nouveau des pouvoirs analogues, je ne les ai pas acceptés; lorsque ensuite le sénat m'a chargé de régler d'autres affaires, je les ai terminées en vertu de la puissance tribunitienne dont j'étais revêtu. Dans cette puissance, je me suis associé cinq fois un collègue, avec l'assentiment du sénat.

VII. J'ai été, pendant dix ans de suite, triumvir chargé d'organiser la république. J'ai occupé le rang de prince du sénat jusqu'au jour où j'ai écrit ceci, c'est-à-dire pendant quarante ans. J'ai été grand pontife, augure, membre du collége des quindécemvirs et de celui des septemvirs, du collége des frères Arvales, de celui des prêtres Titiens, et de celui des Féciaux.

VIII. Dans mon cinquième consulat, par l'ordre du peuple et du sénat, j'ai augmenté le nombre des patriciens. Trois fois j'ai dressé la liste des sénateurs. Dans mon sixième consulat, j'ai célébré la cérémonie du cens, ayant pour collègue M. Agrippa;

il y avait quarante-deux ans qu'il n'avait été procédé au recensement du peuple romain. Dans ce dénombrement, le nombre des citoyens romains s'est élevé à quatre millions soixante-trois mille. J'ai exécuté la même opération une seconde fois seul, avec le pouvoir consulaire, sous le consulat de C. Censorinus et de C. Asinius; dans ce dénombrement j'ai compté quatre millions deux cent trente-trois mille citoyens romains. J'ai fait un troisième recensement avec le même pouvoir, ayant pour collègue mon fils Tib. Cæsar, sous le consulat de Sext. Pompée et de Sext. Apulleius, et le nombre des citoyens recensés a été cette fois de quatre millions neuf cent trente-sept mille. Par la promulgation de nouvelles lois, j'ai fait revivre les exemples de nos ancêtres, que notre cité commençait à oublier, et j'ai donné moi-même à la postérité plus d'un exemple qu'elle devra chercher à imiter.

IX. Le sénat décréta qu'au terme de chaque période de cinq ans, par la bouche des consuls et des prêtres, des vœux solennels seraient offerts aux dieux pour mon salut, et, à l'occasion de ces vœux, eurent lieu souvent des spectacles, offerts tantôt par un des quatre grands colléges sacerdotaux, tantôt par les consuls. Les particuliers comme les villes, tous les citoyens de l'empire, ne cessèrent de sacrifier aux dieux pour ma santé, dans tous les lieux consacrés.

X. Mon nom, en vertu d'un sénatus-consulte, a été inséré dans le chant des Saliens, et une loi a décidé que je serais sacrosaint et que j'aurais à vie la puissance tribunitienne. Le peuple m'offrait le souverain pontificat que mon père avait exercé avant moi; mais je n'ai pas voulu prendre la place de quelqu'un qui vivait encore. Quelques années après, ce sacerdoce étant devenu libre par la mort de celui qui s'en était emparé dans nos dissensions civiles, j'en ai été mis en possession : pour prendre part aux comices qui m'en ont revêtu, de toute l'Italie était accourue à Rome une foule telle, qu'on ne se rappelait pas en avoir jamais vu dans cette cité une pareille; c'était sous le consulat de P. Valgius et de C. Valgius.

XI. En mémoire de mon retour, le sénat consacra, devant la porte Capène, auprès du temple de l'Honneur et de la Vertu, un autel à la *Fortune du retour*, et il ordonna que sur cet autel les pontifes et les vierges vestales fissent un sacrifice anniversaire, le jour où, sous le consulat de Q. Lucretius et de M. Vinucius, j'étais revenu de Syrie à Rome, et ce jour, de mon nom, s'appela *Augustalia*.

XII. Par un décret du sénat, ceux qui avaient occupé les premières charges de l'État, ainsi qu'une partie des préteurs et des tribuns, avec le consul Q. Lucretius, furent envoyés à ma rencontre, jusqu'en Campanie, honneur qui n'avait été accordé à personne avant moi. Lorsque, après avoir heureusement terminé les affaires d'Espagne et de Gaule, je revins de ces provinces à Rome sous le consulat de Tib. Néron et de P. Quintilius, le sénat, à propos de mon retour, décréta qu'il serait érigé dans le champ de Mars un autel à la Paix-Auguste, sur lequel les magistrats, les prêtres et les vierges vestales offriraient chaque année un sacrifice.

XIII. La porte du temple de Janus Quirinus, qui, comme l'ont voulu nos pères, ne se ferme que lorsque la paix règne sur toutes les terres et sur toutes les mers soumises aux Romains, n'avait jamais été, pendant tant de siècles qui se sont écoulés depuis la fondation de Rome, fermée que deux fois, comme l'attestent nos annales; sous mon principat, trois fois le sénat a proclamé qu'il y avait lieu de la fermer.

XIV. Mes deux fils, Caius et Lucius Cæsar, que la fortune m'a ravis tout jeunes encore, le sénat et le peuple, voulant me faire honneur, les avait désignés consuls, bien qu'ils ne fussent encore que dans leur quinzième année, pour entrer en fonctions cinq ans plus tard. Le sénat décréta aussi que, du jour où ils auraient été conduits sur le Forum, ils assisteraient à ses délibérations sur les affaires publiques; quant aux chevaliers romains, d'une voix unanime, ils les ont proclamés l'un et l'autre princes de la jeunesse, après avoir fait don à chacun d'eux d'un bouclier et d'une lance d'argent.

XV. J'ai compté à la plèbe romaine trois cents sesterces par tête, en exécution du testament de mon père, et, en mon propre nom, dans mon cinquième consulat, quatre cents provenant du butin fait dans les guerres. Une autre fois, dans mon dixième consulat, sur ma fortune particulière, je lui en ai compté quatre cents par personne à titre de congiaire. Dans mon onzième consulat, je lui ai fait répartir, en douze distributions, du blé que j'avais acheté à mes frais. Dans la douzième année de ma puissance tribunitienne, j'ai, pour la troisième fois, donné quatre cents sesterces par tête. Ces différentes libéralités ne se sont jamais adressées à moins de deux cent cinquante mille hommes. Dans la dix-huitième année de ma puissance tribunitienne, qui fut celle de mon douzième consulat, j'ai donné à trois cent vingt



Temple de Jupiter Tonnant. (Restauration de Provost à l'École des beaux-arts.) (P. 158.)

mille hommes de la plèbe urbaine soixante deniers par tête. Dans les colonies formées de mes soldats, j'ai, consul pour la cinquième fois, fait distribuer, sur le produit des dépouilles, mille sesterces par tête, et le nombre de ceux qui ont pris part à cette libéralité triomphale dans les colonies a été d'environ cent vingt mille hommes. Dans mon treizième consulat, j'ai donné à ceux des plébéiens qui étaient alors inscrits pour les distributions publiques de blé soixante deniers par tête, et le nombre de ceux qui participèrent à ce don fut d'un peu plus de deux cent mille.

XVI. Pour les terres qui, dans mon quatrième consulat, et plus tard sous le consulat de M. Crassus et de Cn. Lentulus Augur, ont été assignées par moi aux soldats, j'ai payé aux municipes une indemnité. Pour les terres que les municipes d'Italie avaient mises à ma disposition, la somme a été d'environ six cents millions de ses-

terces, et pour les terres fournies par les provinces, d'environ deux cent soixante millions de la même monnaie. Cela, j'ai été le premier et le seul à le faire de tous ceux qui, jusqu'à mon temps, ont établi des colonies en Italie et dans les provinces. Plus tard, sous les consulats de Tib. Néron et de Cn. Pison, de C. Antistius et de D. Lælius, de C. Calvisius et de L. Pasienus, de C. Lentulus et de M. Messala, de L. Caninius et de Q. Fabricius, j'ai accordé une gratification aux vétérans que je renvoyais dans leurs municipes, et j'ai dépensé à cet effet.... millions de sesterces.

XVII. Quatre fois j'ai aidé de mon propre argent le trésor public, et j'ai mis à la disposition des intendants du trésor cent cinquante millions de sesterces. Sous le consulat de M. Lepidus et de L. Arruntius, j'ai versé, au nom de Tib. Cæsar et au mien, cent soixante-dix millions dans le trésor militaire, fondé d'après mon conseil, pour le payement des gratifications à payer aux soldats qui auraient servi vingt ans et plus.

XVIII. L'année du consulat de Cn. et P. Lentulus, les greniers publics étant vides,... j'ai acheté à mes frais du blé et j'en ai donné à cent mille hommes....

Junon Reine[1].

XIX. La Curie et le temple de Minerve Chalcidienne, contigu à la Curie, le temple d'Apollon sur le Palatin avec ses portiques, le temple du divin Jules, le Lupercal, le portique voisin du cirque de Flaminius, portique auquel j'ai permis de laisser le nom de cet Octavius qui en avait bâti un précédemment sur le même sol, le Pulvinar voisin du cirque Maxime, le temple de Jupiter Férétrien et celui de Jupiter Tonnant au Capitole, le temple de Quirinus, ceux de Minerve, de Junon Reine et de Jupiter Libertas sur l'Aventin, celui des Lares au sommet de la voie Sacrée, celui des dieux Pénates dans la Vélie, celui de la Jeunesse, celui de la Grande-Mère sur le Palatin, ont été bâtis par moi.

XX. Le Capitole et le théâtre de Pompée ont été l'un et l'autre restaurés par moi à grands frais, et je n'ai inscrit mon nom sur aucun de ces deux monuments. J'ai

[1] Tête d'une statue en bronze, anciennement patinée d'argent. Trouvée près de Vienne (Isère) en 1859, elle est maintenant au musée de Lyon. D'après l'inscription gravée sur le diadème, le questeur L. [illegible] fit don de la statue à la colonie de Vienne. (*Gazette archéol.*, 1876, pl. I.

réparé les aqueducs qui, de vétusté, tombaient en ruine sur plusieurs points, et j'ai doublé le volume de l'eau appelée Marcia en dérivant une nouvelle source dans le conduit qui l'apporte à Rome. Le forum Julien et la basilique située entre le temple de Castor et celui de Saturne, commencés et presque achevés par mon père, ont été terminés par moi; et quand un incendie eut détruit cette basilique, j'ai augmenté l'espace qu'elle occupait et j'en ai fait recommencer la reconstruction : elle portera le nom de mes fils, et j'ai prescrit à mes héritiers de l'achever, dans le cas où je n'aurais pu le faire moi-même. Étant pour la sixième fois consul, j'ai réparé dans la ville, sur un décret du sénat, quatre-vingt-deux temples, sans oublier aucun de ceux qui avaient alors besoin de réparations. Dans mon septième consulat, j'ai réparé depuis Rome jusqu'à Ariminum la voie Flaminienne, et refait tous les ponts sur lesquels elle passe, à l'exception du pont Minucius.

XXI. Sur un terrain qui m'appartenait à titre privé, j'ai construit, avec l'argent



Lutte d'athlètes [1].

provenant des dépouilles de l'ennemi, le temple de Mars Vengeur et le forum Auguste. Le théâtre qui se trouve près du temple d'Apollon a été élevé par moi sur un terrain que j'avais acheté, en grande partie, à des particuliers, et j'ai voulu qu'il portât le nom de M. Marcellus, mon gendre. Des dons provenant du butin fait sur l'ennemi ont été consacrés par moi au Capitole dans le sanctuaire du divin Jules, dans celui de Vesta, et dans le temple de Mars Vengeur. Ces dons m'ont coûté environ 100 millions de sesterces. Dans mon cinquième consulat, j'ai fait remise aux municipes et aux colonies de l'Italie de l'or coronaire du poids de trente-cinq mille livres qu'elles m'offraient pour mes triomphes, et dans la suite, toutes les fois que j'ai été proclamé *imperator*, j'ai refusé l'or coronaire que les municipes et les colonies de l'Italie me décernaient avec autant d'empressement qu'elles l'avaient fait dans les précédentes occasions.

XXII. J'ai donné un(?) combat de gladiateurs en mon nom, et j'en ai donné cinq fois au nom de mon fils et de mes petits-fils; dans ces différentes fêtes, environ dix mille hommes ont combattu. Deux fois en mon nom, et une troisième fois au nom de mon petit fils, j'ai donné le spectacle d'un combat entre des athlètes appelés par moi de

[1] Pierre gravée de la galerie de Florence. (Gori, *Mus. de Flor., Gem. ant.*, pl. LXXXIII, n° 5.)

tous côtés. J'ai célébré des jeux quatre fois en mon nom, et vingt-trois fois au nom d'autres magistrats. Étant maître du collége des quindécemvirs et ayant pour collègue M. Agrippa, j'ai célébré au nom de ce collége, sous le consulat de C. Furnius et de C. Silanus, les Jeux Séculaires. Dans mon treizième consulat, j'ai célébré, en l'honneur de Mars Vengeur, des jeux auxquels depuis lors ont présidé les consuls.... Vingt-six combats de bêtes fauves amenées d'Afrique ont été donnés par moi au peuple en mon nom et au nom de mes fils et de mes petits-fils, dans le Cirque, dans



Vase de Pergame (souvenir des jeux en l'honneur d'Auguste)[1].

le Forum, ou dans des amphithéâtres, et environ trois mille cinq cents bêtes y ont été tuées.

XXIII. J'ai donné au peuple le spectacle d'un combat naval, de l'autre côté du Tibre, là où se trouve aujourd'hui le Bois des Césars, et pour cela j'ai fait creuser le sol dans une longueur de dix-huit cents pieds sur une largeur de douze cents. Trente trirèmes ou birèmes, garnies de leur éperon, et un plus grand nombre de bâtiments moins grands, ont combattu en cette rencontre.

XXIV. Dans les temples de toutes les villes de l'Asie, j'ai rétabli, après ma victoire, les ornements dont les avait dépouillés, pour en jouir comme une propriété privée, celui auquel j'avais fait la guerre. Le nombre de mes statues d'argent, en pied, équestres ou dans des quadriges, s'élevait à Rome à quatre-vingts environ. Je les ai fait disparaitre et fondre : les sommes qu'elles ont produites ont servi pour les offrandes

[1] Musée du Louvre. Pergame célébrait tous les cinq ans des *Augusteia*, ou jeux en l'honneur d'Auguste. (Clarac, *Notice de la sculpt. ant. du musée du Louvre*, n° 801, G.)

en or que j'ai consacrées dans le temple d'Apollon, en mon nom et au nom de ceux qui avaient voulu m'honorer en m'élevant ces statues.

XXV. J'ai rétabli la paix sur la mer en la délivrant des pirates qui l'infestaient, et, à la suite de cette guerre, j'ai remis à leurs maîtres, pour qu'ils leur fissent subir le supplice mérité, environ trente mille esclaves qui s'étaient enfuis de chez ceux auxquels ils appartenaient, et qui avaient porté les armes contre la république. Toute l'Italie, d'un mouvement spontané, m'a prêté serment et m'a demandé pour chef dans cette guerre que j'ai terminée par la victoire d'Actium. Le même serment m'a été prêté par les provinces de Gaule, d'Espagne, d'Afrique, de Sicile et de Sardaigne. Cette même formule de serment a été répétée alors par plus de sept cents sénateurs; sur ce nombre.... jusqu'à ce jour, sont devenus consuls, et cent soixante-dix environ sont arrivés à la préture.

XXVI. Toutes les provinces du peuple romain qui touchaient à des nations non encore soumises à notre empire ont vu reculer par moi leurs limites. Les provinces de Gaule et d'Espagne, du côté où les baigne l'Océan, je les ai pacifiées, de Gadès



Chasse au lion (bas-relief du musée du Louvre).

jusqu'à l'embouchure de l'Elbe. Les Alpes, depuis le territoire voisin de l'Adriatique jusqu'à la mer Tyrrhénienne, ont été ajoutées par moi à l'empire, sans que j'aie jamais fait injustement la guerre à aucun peuple. Par mon ordre, le commandant de la flotte, partant de l'embouchure du Rhin, a navigué vers l'Orient jusqu'à.... dans une région où aucun Romain n'était parvenu ni par terre ni par mer. Les Cimbres, les Charydes, les Semnons, et d'autres peuplades germaniques de cette même contrée, ont, par des ambassadeurs, sollicité mon amitié et celle du peuple romain. Par mon ordre et sous mes auspices, deux armées ont été conduites à peu près en même temps en Éthiopie et dans l'Arabie qu'on appelle *Heureuse*. Les deux peuples que nous attaquions ont éprouvé des pertes cruelles sur le champ de bataille, et nous leur avons fait un grand nombre de prisonniers. En Éthiopie, les armes romaines furent portées jusqu'à la ville de Nabata, qui est tout proche de Méroë. En Arabie, l'armée pénétra jusqu'aux frontières des Sabéens, jusqu'à la ville de Mariba.

XXVII. J'ai ajouté l'Égypte à l'empire du peuple romain. La Grande Arménie, après la mort de son roi Artaxias, je pouvais en faire une province; j'ai préféré, suivant l'exemple de nos ancêtres, transférer ce royaume à Tigrane, fils d'Artavasdès, petit-fils du roi Tigrane, et j'ai chargé de ce soin Tib. Nero, qui n'était encore que mon beau-fils. Quand ensuite cette même nation s'agita et se révolta, elle fut domptée par mon fils Caïus et remise, par mon ordre, aux mains du roi Ariobarzane, fils du roi des

Mèdes, Artabaze, et, après sa mort, à son fils Artavasdès. Ce dernier ayant été tué, j'ai envoyé dans ce royaume Tigrane, issu du sang des rois arméniens. Toutes les provinces situées au delà de la mer Adriatique du côté de l'Orient, ainsi que la Cyrénaïque, avaient été en grande partie abandonnées à des rois étrangers; je les ai reprises, comme j'avais fait auparavant la Sicile et la Sardaigne, qu'une guerre servile avait détachées de l'empire.

XXVIII. J'ai établi en Afrique, en Sicile, en Macédoine, dans les deux Espagnes, en Achaïe, en Asie, en Syrie, dans la Gaule Narbonaise, en Pisidie, des colonies militaires. Quant à l'Italie, elle possède vingt-huit colonies de même nature fondées par moi, et qui, de mon vivant, ont été très-peuplées et très-florissantes.

XXIX. Un grand nombre d'enseignes romaines perdues par d'autres généraux, je les ai reprises sur les Espagnols, les Gaulois et les Dalmates, après avoir vaincu les ennemis qui s'en étaient emparés. J'ai forcé les Parthes à rendre les dépouilles et les drapeaux de trois armées romaines, et à demander, en suppliants, l'amitié du peuple romain. Toutes ces enseignes, je les ai déposées dans le temple de Mars Vengeur.

XXX. Les nations pannoniennes, chez lesquelles, avant mon principat, aucune armée romaine n'avait pénétré, ont été vaincues par Tib. Nero, qui était alors mon beau-fils et mon légat; je les ai soumises à l'empire romain, et j'ai reculé les bornes de la province d'Illyrie jusqu'au Danube. Une armée de Daces, qui avait franchi cette limite, a été, sous mes auspices, battue et taillée en pièces; plus tard, mon armée, conduite au delà de ce fleuve, a contraint les peuples de la Dacie à se soumettre aux ordres du peuple romain.

XXXI. Des ambassades m'ont été souvent envoyées de l'Inde par les rois de ce pays; jamais jusqu'alors on n'en avait vu auprès d'aucun chef des Romains. Par la voix de leurs députés, les Bastarnes, les Scythes et les rois des Sarmates qui habitent en deçà du Tanaïs, comme de ceux qui habitent au delà, les rois des Albanes, des Hibères et des Mèdes, m'ont demandé l'amitié du peuple romain.

XXXII. Sont venus se réfugier auprès de moi, en suppliants, les rois des Parthes, Tiridate, et ensuite Phraate, fils du roi Phraate, le roi des Mèdes, Artavasdès, le roi des Albanes, Artaxatrès; les rois des Bretons, Dumnobellaunus et Tim..., des Sugambres, Mælo, des Marcomans et des Suèves, plusieurs autres chefs. Le roi des Parthes, Phrahate, fils d'Orodès, a envoyé près de moi, en Italie, tous ses fils et petits-fils, non pas à la suite d'une défaite, mais afin d'obtenir notre amitié au moyen de ces gages pris dans sa propre famille. Sous mon principat, beaucoup d'autres nations, qui n'avaient jamais eu avec le peuple romain aucune relation diplomatique, aucun commerce d'amitié, ont fait l'épreuve de notre loyauté.


Ariobarzane.

XXXIII. C'est à moi que se sont adressés les Parthes et les Mèdes, par la bouche des principaux personnages de leur nation, envoyés vers moi comme ambassadeurs, afin d'obtenir pour rois, les Parthes, Vononès, fils du roi Phrahate, petit-fils du roi Orodès, et les Mèdes, Ariobarzane, fils du roi Artavasdès, petit-fils du roi Ariobarzane, et ils les ont reçus de mes mains.

XXXIV. Ayant mis fin aux guerres civiles, pendant lesquelles du consentement général j'avais réuni entre mes mains tous les pouvoirs, j'ai, dans mon sixième et mon septième consulat, remis au sénat et au peuple romain la direction des affaires publiques. Pour honorer cette conduite, on m'a, par un sénatus-consulte, appelé Auguste; il a été décrété que le chambranle des portes de ma demeure serait décoré de lauriers et qu'au-dessus de l'entrée serait placée une couronne civique, et que dans la Curia Julia serait placé un bouclier d'or, dont l'inscription attesterait qu'il m'était donné par le sénat et le peuple romain en souvenir de mon courage, de ma clémence, de ma justice et de ma piété. Depuis ce moment je l'ai emporté sur tous

REBVM·GESTARVM·DIVI·AVGVSTI·QVIBVS·ORBE·M·TERRA · IMPE RIO·POPVLI·ROM
SVBIECIT· ET·INPENSAR·VA · QVAS·IN·REM·PVBLICAM · POPV · VMQVE R · VM· FECIT·INCISARVM·
INDVARVS·AHENEIS·PILIS·QVAE·SV · T·ROMAE·POSITAE·EXEMPLAR SVB · ECTVM·

Fragment du testament d'Auguste. (G. Perrot, *Explorat. archéolog. de la Galatie*, etc.)

en considération, mais je n'ai jamais eu plus de pouvoir, dans une magistrature quelconque, que le collègue qui l'exerçait avec moi.

XXXV. Pendant que je gérais mon treizième consulat, le sénat, l'ordre équestre et tout le peuple romain me donnèrent le titre de Père de la patrie, et décidèrent que ce titre serait inscrit dans le vestibule de ma demeure, dans la Curie et le forum Auguste, sous le quadrige qui a été érigé en mon honneur, d'après un sénatus-consulte. J'étais, lorsque j'ai écrit ceci, dans ma soixante-seizième année.

Le montant des sommes qu'il a données, soit pour le trésor, soit au peuple, soit aux soldats congédiés, s'est élevé à 600 millions de deniers.

Il a bâti les temples de Mars, de Jupiter Tonnant et de Jupiter Férétrien, d'Apollon, du Divin Jules, de Quirinus, de Minerve, de Junon Reine, de Jupiter Liberté, des Lares, des dieux Pénates, de la Jeunesse, de la Mère des Dieux, le Lupercal, le Pulvinar, voisin du Cirque, la Curie avec la Chalcidique, le forum Auguste, la basilique Julienne, le théâtre de Marcellus, le Bois des Césars au delà du Tibre, le Portique sur le Palatin, le portique du cirque Flaminien.

Il a restauré le Capitole et quatre-vingt-deux monuments sacrés, le théâtre de Pompée, les aqueducs, la voie Flaminienne.

Les dépenses qu'il a faites pour les jeux, les combats de gladiateurs et d'athlètes, le combat naval et les chasses de bêtes fauves, il est impossible de les évaluer, non plus que les dons qu'il a faits aux villes et aux colonies de l'Italie, aux villes de provinces détruites par des tremblements de terre ou par les incendies, ou bien encore à ses amis et aux sénateurs dont il a complété le cens.

[1] *Divus Augustus Pater*, sur une monnaie.



Le divin Auguste [1].

CHAPITRE LXX

LES LETTRES, LES SCIENCES ET LES ARTS AU TEMPS D'AUGUSTE.

I. — LE SIÈCLE D'AUGUSTE : LES LETTRES.

Personne aujourd'hui ne s'abuse sur le sens de ces mots : le siècle de Périclès, de Léon X ou d'Auguste. Ces protecteurs des lettres et des arts leur doivent plus qu'ils ne leur ont donné, et ils ne sont pour rien dans le grand travail qui s'est accompli autour d'eux. Les révolutions littéraires, comme toutes les autres, se préparent lentement et elles n'éclatent qu'à l'apparition d'un homme supérieur; or les hommes de cette sorte, c'est la nature et non pas le prince qui les forme. Cependant il faut bien donner un nom à ces époques où l'humanité, concentrant toutes ses forces productives, fait rapidement éclore une foule de chefs-d'œuvre; et ce nom est bien choisi, quand il est celui d'un prince qui a eu du goût pour les œuvres de l'esprit et des égards pour ceux qui les exécutaient. L'histoire, à bon droit, accepte cet usage, et, quoi qu'on dise, la postérité ne séparera jamais ces princes des hommes grands par le génie, les actions ou la vertu qui ont illustré leur règne.

Ce noble cortége qu'il ne conduit pas, mais qui l'entoure, est-il pour Auguste le moins éclatant? Plaute y manque, et Térence, Lucrèce, Cicéron, César, Salluste, qui l'ont précédé; Tacite, qui l'a suivi. Mais, à ses côtés, aidant sa marche, je vois Mécène et Agrippa, la politique et la force; plus loin, Drusus et Germanicus, jeunes princes aimés du peuple et de l'histoire. Derrière lui, trois écrivains immortels : Virgile, menant « le chœur des poëtes »; Tite Live, qui célèbre les mœurs laborieuses, le patriotisme et les hauts faits des temps passés; Horace, le poëte mélodieux du bon sens et du goût. Puis, assez loin derrière eux, Varius, qui tenta de rivaliser avec Sophocle, comme s'il pouvait y avoir place à Rome pour la muse tragique à côté des jeux de l'amphithéâtre[1];

[1] Varius avait fait une tragédie, *Thyeste*, que Quintilien compare maladroitement aux plus

Tibulle, Gallus, Properce, l'élégie, rarement naturelle parce qu'elle est déjà trop savante ; Ovide, l'abondance souvent stérile ; Phèdre, froid mais limpide écrivain ; Manilius, le chantre des astres « confidents du destin » ; Varron, Hygin, Flaccus, l'érudition sous les seules formes qu'elle connût à Rome : grammaire et liturgie ; Celse, qu'il ne faut appeler l'Hippocrate romain qu'à la condition d'entendre qu'il copia l'Hippocrate grec ; Strabon, le grand géographe ; Vitruve, le conseiller trop vanté de ces artistes inconnus qui changèrent la face de Rome. Et le Gaulois Trogue-Pompée ; et les Grecs de Rome : Denys d'Halicarnasse, Diodore de Sicile, Nicolas de Damas, qui écrivent des histoires générales pour cet empire universel. Enfin, le grave et libre Labéon, avec son rival Ateius Capiton, qui règlent la jurisprudence, l'un au nom des vieux principes de la cité, l'autre au nom de cette puissance nouvelle alors, mais que Cicéron faisait plus ancienne que



Uranie ou l'Astronomie[1]

belles pièces de Sophocle et d'Euripide et qui ne fut pas plus représentée que la *Médée* d'Ovide (VIII, 3, 17, et IX, 1, 98). Rome n'a eu que des tragédies faites pour le salon, non pour la scène, et que sa populace venue des quatre coins du monde, avec des traditions et des croyances différentes, n'aurait pu comprendre. Aux poëtes que j'ai nommés j'aurais pu ajouter Ponticus, auteur d'une épopée sur la guerre de Thèbes, que Properce (*Eleg.*, I, VII), avec beaucoup de complaisance, rapproche des œuvres homériques ; Bassus, célèbre alors par ses ïambes ; Corn. Severus, auteur de tragédies, d'épigrammes et d'élégies Pedo Albinovanus, qui avait écrit un poëme sur Thésée ; Carus, qui en avait fait un sur Hercule ; Tuticanus, traducteur de l'*Odyssée*, etc. Je ne parle pas de Cornelius Nepos, qui était un pauvre historien, ni de César, qu'il faut, comme écrivain, placer parmi les premiers. Hyginus était un affranchi d'Auguste, bibliothécaire du palais impérial.

[1] Cette belle statue, qui a été longtemps à Velletri, la patrie d'Auguste, est maintenant au Vatican, salle des Muses, n° 504.

le monde et contemporaine de Dieu même, l'équité, la loi naturelle.

Supposez qu'un peintre de génie jette sur la toile le tableau dont je viens de tracer l'esquisse; placez à côté l'*École d'Athènes* de Raphaël, et, tout en reconnaissant l'éclatante supériorité de la Grèce, vous direz que Rome montre encore une page glorieuse.

De ce cortége d'Auguste détachons quelques hommes dont l'action sur la société romaine a été plus directe ou qui nous laisseront voir certains côtés de l'esprit de ce temps. L'histoire littéraire réserve son attention aux seules œuvres de l'art, et elle a le droit de négliger tout ce qui n'en porte pas la glorieuse empreinte. L'histoire politique, qui a besoin de faire la part des idées, va les chercher partout, là même où le talent d'écrire est sans éclat. C'est pourquoi elle interroge, à cause de leur popularité, c'est-à-dire de l'influence qu'ils ont exercée, un théologien philosophe, comme Varron, même un comédien moraliste, comme Publilius Syrus, tout en réservant la première place aux hommes de génie qui ont honoré leur siècle. De ces hommes qui ont écrit pour tous les âges, Rome en eut alors. Tandis que l'empereur donnait la paix et l'ordre, eux avaient cherché, avec une rare intelligence des devoirs du talent, à le seconder dans son œuvre d'apaisement et à relever, par le culte du beau et de l'honnête, l'âme de ce peuple que la corruption, des luttes impies et le débordement des passions avaient brisée. Je ne veux pas dire qu'Auguste ait enrôlé Horace, Virgile et Tite Live parmi ses conseillers, à titre de professeurs de morale officielle. Leur sentiment se trouva d'accord avec les intentions du prince, et chacun, à sa façon, dans sa pleine liberté, travailla à la tâche commune.

On objectera, contre ce rôle donné à Horace, par exemple, des légèretés de paroles qui nous paraissent plus coupables qu'elles ne l'étaient aux yeux d'un peuple où Caton lui-même faisait des courtisanes une institution salutaire. Malgré ce tribut payé à la grossièreté romaine et à sa propre faiblesse, Horace est un écrivain moral. Saint Jérôme l'appelle un poëte grave, et les écrivains religieux du moyen âge le citent volontiers[1]. S'il ne s'élève pas jusqu'à la fière vertu des stoïciens, il se tient entre Épicure et Zénon, dans une région

[1] Les papes ont été plus sévères : la première édition d'Horace imprimée à Rome est de l'année 1811, durant l'occupation française. Cf. Walckenaer, *Vie d'Horace*, I, 519, n. 1. Son père, esclave public de Venouse, avait pris, après son affranchissement, le nom de la *tribus Horatia* dont cette ville faisait partie; de là, le nom de son fils.

moyenne un peu trop large et commode, assurément, mais où beaucoup peuvent arriver avec lui au juste, à l'honnête[1]. Il sait que la nature humaine est double. D'une main, il flagelle les ambitieux qui courent à la fortune, les efféminés qui cèdent toujours à la tentation du plaisir, les lâches qui abandonnent le gouvernement d'eux-mêmes, et les sots qui donnent l'éternelle comédie de leurs travers; de l'autre, il peint en traits immortels le héros qui tombe obstiné en son courage, ou le juste, ferme en ses desseins, qui verrait le monde s'écrouler sur sa tête et n'en tremblerait pas. Lorsqu'il vante, avec de mâles accents, le dédain de la pauvreté et de la mort, la retenue dans le succès, la constance dans l'adversité, ou que, d'une voix moins fière, mais toujours sensée, il donne les préceptes d'une philosophie indulgente, s'il n'enseigne pas le sacrifice, c'est du moins le goût de la sagesse pratique qu'il répand chez un peuple où il fallait donner aux vertus privées la place que ne remplissaient plus les vertus publiques.

Ainsi, sans y penser beaucoup, en suivant sa fantaisie et non pas une consigne, Horace avait pris, au sein de la société romaine, la fonction des anciens poëtes qui furent les premiers semeurs des vérités morales. Ce qui domine toute sa philosophie, c'est le sentiment de la juste mesure que dans l'art on appelle le goût et, dans la vie, le bon sens; ce qu'il conseille sans relâche, c'est la modération dans le désir, qui tient chacun à sa place, comme le scribe du Trésor resta toute sa vie à la sienne. Il n'a point nos mélancoliques tristesses, et ce n'est pas lui qui dirait le mot prêté à Ésope, un de ses maîtres : « Dieu mouilla de larmes, et non d'eau, la terre dont il fit l'homme[2]. » Il voit bien la Mort heurter de son pied fatal la chaumière du pauvre, comme le palais des rois, et s'approcher lentement de Tibur, où se sont cachés pour lui tant de folles amours, et pour d'autres tant d'ambitieux soucis; mais la sombre conseillère ne lui enseigne qu'à bien user des jours qu'elle lui laisse : *Carpe diem*, dit-il, en ajoutant heureusement : « A mesure que la vieillesse avance, fais-toi plus doux et meilleur. »

Lenior et melior fis accidente senecta.

Il s'applique à lui-même son conseil; il cherche la sagesse. « Voyons,

[1] *Quid verum atque decens curo et rogo, et omnis in hoc sum* (Horace, *Epist.*, I, I, 11).

[2] Parole citée comme d'Ésope par Cantacuzène (Nicéph. Grégoras, liv. XIV, chap. IV), mais toute chrétienne.

dit-il à son *villicus*, voyons qui de nous deux travaillera le mieux, toi sarclant mon champ, moi mon âme, et qui, d'Horace ou de son bien, sera en meilleur état. » Du reste, point des ces austérités théâtrales qu'on aimera plus tard et que ni la nature ni la vertu ne demandent. Il se fait une vie facile, mais bien ordonnée, qu'il entoure de toutes les élégances de l'art, de la pensée et de la nature. Il n'aime ni le bruit ni la foule, et n'aurait pas été plus brave au forum qu'au champ de bataille. Un petit domaine dans un beau site et de verts ombrages, sous lesquels, aux jours d'une folle jeunesse, trop prolongée, se cachaient Lalagé ou Cinara, mais que n'agite plus à présent que le souffle délicat de la muse, *spiritum Graiæ tenuem camenæ;* de bonnes figues de Tusculum et le falerne du consulat de Manlius; une causerie élégante, où chaque jour la philosophie prendra plus de place, avec quelques amis de choix, celui surtout qui était « la moitié de son âme », ou cet autre auquel il ne voulut pas survivre, et voilà Horace au comble de ses vœux[1].

Dans ses vers percent çà et là les sentiments qui vont être ceux de la société nouvelle. Les anciens pouvoirs, l'aristocratie de naissance et la foule populaire y sont peu respectés. Il n'a nul souci des suffrages de l'une :

Non ego ventosæ plebis suffragia veror.

Et ailleurs :

Odi profanum vulgus et arceo.

Mais, s'il recherche ceux de l'autre, s'il souhaite à ses vers d'occuper de nobles loisirs, c'est en revendiquant fièrement les droits du talent. Il ne rougit pas d'être le fils d'un ancien esclave, et, lorsqu'il envoie son livre au libraire : « Ne crains pas, lui dit-il, de rappeler mon peu de naissance et mon peu de fortune. Ce que tu ôteras à ma noblesse, tu le donneras à mon mérite. » Horace est donc bien le poëte d'une société qui se fait monarchique et d'une cour qui commence; pourtant ce n'est point un courtisan. Auprès d'Auguste, sa condition est celle de Racine et de Boileau auprès de Louis XIV, meilleure même, car il n'a ni la charge ni la pension d'historiographe. Il repousse les faveurs, quoique le prince ait ajouté aux égards les plus délicats le

[1] Il disait de Virgile : *dimidium animæ meæ*, et déclarait à Mécène qu'il mourrait avec lui, ce qui arriva à quelques jours de distance.

don de son amitié; et quand le ministre de l'empereur le presse de célébrer les hauts faits d'Auguste, il refuse[1]. Il ne faut même pas que l'homme qu'il aime le plus se plaigne trop haut des rares visites du poëte et de ses longs séjours à la villa qu'il lui a donnée, sans quoi Horace répondra à Mécène par l'apologue du mulot qui ne peut plus sortir de l'armoire aux provisions où il s'est engraissé; comme lui, il est prêt à abandonner ce qu'il a pris pour recouvrer sa liberté.



Emplacement de la ville d'Horace[2].

Et le protecteur comprend la noble indépendance du protégé, qui avait pour devise : « Je veux dominer la fortune et n'être point dominé par elle. » Entendez encore ces paroles de fière liberté, même à l'égard des dieux : « Ne demandons à Jupiter que ce qu'il donne et retire, la vie et la fortune; pour la paix de l'âme, à nous de nous la donner. »

[1] *Carm.*, I, VI, et II, XII. Voy. aussi *Epist.*, I, VII. Properce fit de même (III, IX). Était-ce flatterie pour Auguste ou ressentiment contre César? je ne sais, mais Horace ne parle jamais du dictateur, Properce non plus.

[2] D'après l'Horace de Didot, p. XXIII.

Horace, le flâneur du Forum, l'habitué du palais des Esquilies, s'était adressé à l'homme de tous les temps, de toutes les sociétés polies et n'en avait pas moins servi les desseins du prince[1]. Virgile y répondit mieux encore, quoiqu'il vécût habituellement hors de Rome et qu'il semblât habiter en esprit bien loin de ses contemporains.



Virgile[3].

Il réunissait en lui des qualités presque toujours séparées. On ne trouverait cependant pas, dans l'histoire des lettres, de génie plus harmonieux. Cœur tendre et chaste, amoureux des bois, des champs, de la nature entière, dont l'âme avait un écho dans la sienne[2], il répand sa tendresse sur tout ce qu'il voit; et ce qu'il voit, il l'anime pour le faire aimer, souffrir et pleurer. Il n'est rien où il

[1] Cependant il ne semble pas avoir été très-populaire de son vivant ni dans le siècle qui suivit. Les *graffiti* de Pompéi, qui reproduisent des vers de Virgile, de Properce et d'Ovide, n'en citent pas un d'Horace. Virgile, qui fuyait le monde, est resté populaire, et la légende s'est emparée de lui, même en plein moyen âge ; le peuple n'a point connu Horace, parce qu'à la légende il faut le mystère, qu'il y en a dans l'existence de Virgile, et qu'il n'y en a pas dans celle d'Horace, qui nous a conté, par le menu, tout le détail de sa vie. Mais il fut très-populaire parmi les lettrés et très-souvent cité ou imité par les écrivains chrétiens.

[2] *Spiritus intus alit, totamque infusa per artus Mens agitat molem et magno se corpore miscet. Inde hominum, pecudumque genus....* (*Æn.*, VI, 726). Virgile est si frappé du spectacle de cette vie universelle, qu'il ira jusqu'à dire : *Animos tollent sata* (*Georg.*, II, 350).

[3] Buste du musée du Capitole.

ne mette une douleur, une larme : *sunt lacrymæ rerum*. Il déteste la « criminelle folie des combats[1] », et il s'émeut, se trouble devant tout ce qui meurt, *mentem mortalia tangunt*[2], que ce soit la génisse exhalant sa douce âme auprès de la crèche remplie, l'oiseau frappé au sein de la nue, ou le taureau expirant sur le sillon, à côté de son compagnon qui laisse échapper un gémissement fraternel[3]. Pour Caton, la terre est un instrument de gain; pour Virgile, c'est la déesse nourricière, la mère de tous les êtres. Au printemps, elle reçoit l'époux céleste, le puissant Éther, descendant dans son sein en pluies fécondes qui gonflent les germes et font épanouir les moissons, les fleurs et les fruits. Il voit, il comprend l'immense *circulus* de la vie universelle, et, dans l'enthousiasme de sa science poétique, il pousse ce cri qui est celui de l'humanité :

Felix qui potuit rerum cognoscere causas.

Mais il a aussi les cordes qui vibrent au souffle des pensers virils, pour toutes les grandeurs de la patrie, pour cette Rome qu'il appelle la plus belle des choses, *rerum pulcherrima*, pour ce roc majestueux du Capitole qui subsistera « tant que le pontife en montera les degrés et, à côté de lui, la Vestale silencieuse[4] ».

Ces sentiments, ces souvenirs, il les recouvre de la plus suave poésie; aussi, à ne considérer que l'art, Virgile est un plus grand poete qu'Homère, et cependant l'*Énéide* reste aussi loin de l'*Iliade* que le marbre l'est de la vie, parce que le plus habile artiste ne rivalise pas avec l'œuvre sortie vivante des mains de Dieu ou de la conscience d'un peuple. Homère pouvait être aveugle, il chantait ce que la Grèce avait chanté. Virgile compulsa toutes les histoires, réveilla laborieusement les échos perdus de toutes les traditions et fit une œuvre de science autant que de poésie. Aussi, pour animer le beau marbre virgilien, il y faut mettre ce que les Romains y plaçaient : l'âme même de Rome et de la Rome d'Auguste. Comme ses vers allaient droit aux Romains de son âge, soit que, dans le plus parfait de ses ouvrages, il essayât par la poésie ce que les Gracques avaient tenté par la loi, de faire revivre le goût du travail et des vertus rustiques, l'amour de « la divine splendeur des

[1] *Scelerata insania belli* (VII, 461).

[2] *Æneis*, I, 462.

[3] *Georg.*, III, 495 et 518. .... *Dulcis animas — Mærentem.... fraterna morte juvencum.*

[4] Horace, *Carm.*, III, 30; Virgile, *Æn.*, IX, 448.

champs[1] » ; soit que dans l'*Énéide*, qui peut-être s'appela d'abord les Hauts faits du peuple romain, *Gesta populi Romani*[2], il cherchât à réveiller en eux le culte des dieux et des héros de la patrie ! Il leur donnait une leçon même en leur jetant ce cri d'orgueil : « Souviens-toi que les destins t'ont fait pour gouverner le monde, » parce qu'il leur rappelait, en prononçant ces mots, que leur empire avait été le prix de mœurs sévères et religieuses. Virgile, qui s'inspira si souvent de Lucrèce, combat d'un bout à l'autre de ses deux poëmes l'athéisme de son grand prédécesseur. « Avant tout, dit-il, on doit honorer les dieux. » C'est le mot d'ordre d'Auguste ! Et, en même temps qu'il atteste le gouvernement du monde par les maîtres de l'Olympe, il se plaît à montrer les anciens pasteurs des peuples, ces rois fils du ciel qui faisaient, comme l'héritier de César, régner autour d'eux l'abondance et la paix.



Énée portant Anchise (*pius Æneas*)[3].

Si les *Géorgiques* sont l'éloge du travail sanctifié par la religion et récompensé par les dieux, l'*Énéide* est la glorification de la monarchie consacrée par la volonté et la protection divine. Les deux poëmes étaient donc un plaidoyer en faveur de la triple restauration des mœurs, de la religion et de la royauté des anciens jours qu'Auguste essayait d'accomplir. Aussi, dans ce sage Énée, que les dieux menaient par la main des rivages troyens aux bords du Tibre, beaucoup reconnaissaient le fils pieux que la Fortune avait conduit des écoles d'Apollonie au palais de César. La figure d'Énée, dans le poëme, n'est si pâle que pour

[1] *Divini gloria ruris* (*Georg.*, I, 168).

[2] Dans les vers attribués à Gallus, *de Virgilii morte*, il est dit, à propos de l'*Énéide*, qu'il faut conserver malgré le vœu du poëte mourant : *Fac laudes Italum, fac tua fata legi.*

[3] D'après une peinture sur un vase de la fabrique de Nola (musée de Munich). O. Jahn, *Münchener Vasensammlung*, n° 905.

ceux qui voudraient trouver un vaillant, à la façon d'Achille ou d'Ajax, dans ce personnage calme et froid, toujours maître de son cœur, comme de son courage, parce qu'il accomplit une mission divine et qu'il porte, avec les Pénates sacrés, les destins de la ville éternelle. Ce fondateur est un prêtre et non pas un héros; les dieux agissent en lui et par lui, *pius Æneas;* et, à sa mort, il devient le dieu national : *Pater Indiges*[1].

Aux yeux des contemporains de Virgile, le second Énée, les combats finis et son père vengé, passe de même, tranquille et doux, au milieu du monde en désordre, calmant les passions qu'il ne partage pas, ramenant sur la terre l'ordre que les dieux mettent au ciel et portant, lui aussi, dans ses mains les destinées de la Rome nouvelle, dont il sera à son tour le dieu protecteur : *Divus Augustus*.



Le pâtre Tityre ; souvenir des Bucoliques[2].

Je cite en passant ses *Bucoliques*, genre faux qui ne se montre qu'au sein des sociétés blasées, où l'on parle de bergers et de troupeaux, sous des lambris dorés. A ses débuts, Virgile s'était fait l'émule de Théocrite; pourtant, dans certains vers, on sent le génie qui, plus tard, déploiera ses ailes et planera sur les plus hauts sommets.

Il ne m'appartient pas de parler du style et de la composition dans l'œuvre des deux poëtes. Je dois cependant marquer comme un trait du caractère de Virgile que ses héroïnes sont plus poétiques que ses héros. Nul, chez les anciens, Sophocle excepté[3], n'a pénétré comme lui au fond du cœur de la femme et n'y a trouvé les trésors de tendresse, de dignité chaste et de courage qui s'y

[1] Cette idée que l'*Énéide* est un poëme religieux, et Énée un pontife, est déjà dans Macrobe.

[2] D'après une lampe en terre cuite. (Musée du Louvre.)

[3] Peut-être aussi Euripide.

cachent. Didon est la plus passionnée des femmes que le soleil d'Afrique ait brûlées de ses feux; son Andromaque est plus touchante que celle d'Homère, et Camille est devenue le type des vierges guerrières qu'ont célébrées les poëtes.

Par cette délicatesse exquise de sentiment, Virgile n'appartient pas à son temps; il lui appartient moins encore par un autre côté de son génie. Le contre-coup des guerres civiles qu'il avait reçu dans sa frêle et nerveuse nature[1] ne l'avait pas fait poëte seulement, mais devin, *vates*. Lorsque, après tant de sang et de ruines, après tant de



Berger avec ses chèvres[2].

violences du « soldat impie », la victoire d'Octave fit espérer le retour de l'ordre, il vit, d'une vue prophétique, se lever sur le monde l'aurore d'une paix qui allait durer deux siècles. Horace en célèbre la bienvenue qui sourit à tous les yeux : maintenant c'est la paix, maintenant c'est le plaisir !

Nunc est bibendum, nunc pede libero
Pulsanda tellus !

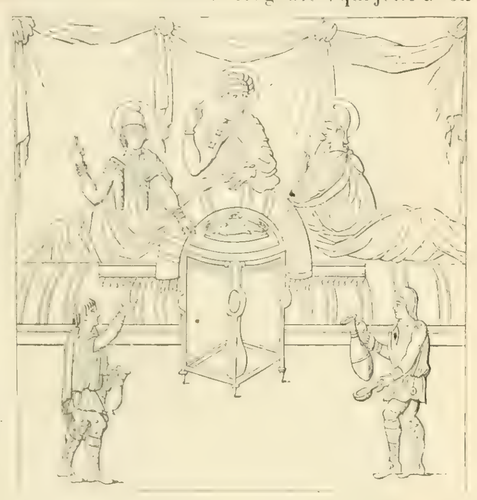
s'écrie le joyeux convive de Mécène. Le cygne de Mantoue jette aussi un cri de joie; mais sa grande et mélancolique pensée monte plus haut : il entrevoit la rénovation des âges, l'ordre des siècles qui

[1] Il était grand, mais avait l'estomac débile et la poitrine délicate.
[2] Groupe du Vatican.

recommence, et comme une race nouvelle qui descend des cieux pour répandre sur le monde un esprit nouveau :

Ultima Cumæi venit jam carminis ætas;
Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo....
Jam nova progenies cælo demittitur alto....
Aspice convexo nutantem pondere mundum,
Terrasque tractusque maris cœlumque profundum;
Aspice, venturo lætentur ut omnia sæclo!

On dirait Colomb, perdu au milieu des mers orageuses, qui jette à son équipage tremblant le cri sauveur : « Terre! terre! » et montre, dans les brumes de l'Occident, le nouveau monde qui va sortir du sein des flots.


Didon et ses hôtes[1].

Virgile, en parlant ainsi, exprimait bien une idée qui, du fond de son cœur de poëte, lui était montée à l'esprit pour en chasser les dernières tristesses et y affermir l'espérance; mais, dans ces beaux vers, il s'inspirait aussi des traditions étrusques sur le renouvellement millénaire du monde, et peut-être à son insu se faisait-il encore l'écho de sentiments vagues et puissants dont l'Orient tout entier tressaillait, et qui allaient prendre corps dans la magnifique et sainte personnalité de Jésus. Afin de recomposer les livres sibyllins brûlés dans l'incendie du Capitole, on avait recueilli les oracles qui couraient la Grèce et l'Asie; et de ces pays où le patriotisme se produit toujours sous la forme religieuse, il était revenu beaucoup de prédictions messianiques. Les livres hébreux, ceux des mazdéens, en étaient remplis, et les Juifs les avaient apportés à Rome[2], où une prophétie de

[1] Miniature du Virgile du Vatican, d'après A. Mai. *Virgil. pict. ant. ex cod. Vatic.*, 1835.
[2] Ils y étaient nombreux. L'ami de Virgile, Horace, parle d'eux à plusieurs reprises. *Sat.*,

la sibylle, mise peut-être en circulation par César, annonçait le prochain et nécessaire avénement d'un roi[1].

Le messie est la foi des races religieuses qu'on opprime, et qui, selon leur génie propre, attendent un vengeur guerrier ou pacifique. Que de fois les Arabes, même les nôtres, n'ont-ils pas cru voir apparaître, comme les Juifs de Palestine, un prophète sauveur[2]! Croyance étrusque, persane et juive[3], ou mensonge de la sibylle, cette idée du rédempteur pacifique saisit l'âme de Virgile au moment où de si longues guerres semblaient finir, et, renonçant au thème habituel de l'âge d'or, placé par les poëtes grecs aux anciens jours du monde, il osa en faire la promesse de l'avenir.

Ferrea primum
Desinet ac toto surget gens aurea mundo.

L'humanité s'est habituee à cette vue plus large, et elle s'obstine, dans ses indestructibles espérances, à mettre devant elle ce qu'autrefois on mettait en arrière. L'historien qui, lui aussi, regarde du côté où s'est couché le soleil d'hier, pour y chercher quelques signes de ce que sera le soleil de demain, aime à montrer dans Virgile, à côté du chantre des temps anciens, le poëte qui eut le pressentiment de l'avenir, « le doux maître » que Dante a pris pour guide et qui a pu être regardé comme un des précurseurs d'une grande révolution morale[4].

I, iv, et I, ix. Cf. les passages fameux de Suétone (*Vesp.*, 4), de Tacite (*Hist.*, V, 13), confirmés par Josèphe (*Bell. Jud.*, VI, 5, 4).

[1] Cicéron, *de Divinat.*, II, 54.

[2] C'est l'idée même du curieux livre d'Abd-el-Kader. Il admire nos richesses et notre civilisation, mais il nous reproche de ne pas croire aux messies. Cet ouvrage est un exemple de cet état particulier des esprits en Orient qui y a fait naître tant de religions.

[3] A la rigueur on pourrait trouver une idée juive et persane dans les vers 24-25 de la quatrième églogue qui parlent de la mort du serpent, comme dans la Genèse, et de la renaissance de l'arbre de vie :

Occidet et serpens, et fallax herba veneni
Occidet; Assyrium vulgo nascetur amomum.

L'*amomum* était, pour les Grecs, l'équivalent de l'arbre de vie, l'*hom* des mazdéens.

[4] Une chose me gâte un peu Virgile : il aimait l'argent et mourut riche. Dans l'ode *ad Virgilium negotiatorem*, Horace, qui resta toujours pauvre, l'invite à souper, à condition qu'il apportera les parfums, et il le presse de surseoir pour un moment aux affaires :

Verum pone moras et studium lucri.
(*Carm.*, IV, xii.)

Cf. Martial, V, 16. J'ai parlé de sa chasteté ; comme poëte, oui, encore faut-il excepter la seconde bucolique ; mais comme homme, c'est tout différent. Cf. Martial, VIII, lvi, et Donat, *Vita Virg.*, cap. v, § 20. Du reste Horace se fait adresser par Damasippus le même reproche :

Mille puellarum puerorum mille furores.
(*Sat.*, II, iii, 325.)

Cf. *Carm.*, IV, i et x. — Tibulle (*Eleg.*, I, iv) et Catulle (xlviii, lxxxi, xcix) n'avaient pas des

Horace et Virgile représentent tout ce qu'il put entrer de grec dans



Tombeau dit de Virgile près de l'entrée de la grotte du Pausilippe à Naples [1].

le génie latin. Tite Live, au contraire, est purement romain et l'héri-

goûts moins dépravés. Le vice grec était devenu le vice romain. Aux yeux de ses adorateurs intéressés, Venus *Lubentina* excusait tout.

[1] Virgile mourut à Brindes, et, selon son désir, ses cendres furent rapportées aux lieux qu'il

tier d'une longue suite d'importants personnages qui, après avoir servi l'État sur les champs de bataille ou dans le conseil, voulaient le servir encore en formant les nouvelles générations par les exemples des aïeux. L'histoire, à Rome, est, comme le droit, une science patricienne.

On ne sait si Tite Live, qui paraît avoir été de bonne maison, se rattachait par le sang aux vieilles races de Rome, mais il y tenait à coup sûr par les sentiments et le caractère. Né à Padoue, l'année même où César reçut le gouvernement de la Gaule, il vint à Rome vers le temps de la bataille d'Actium, et y fut, comme Horace et Virgile, l'ami d'Auguste, qui s'intéressa à ses travaux, lui fournit des documents de la vieille histoire de Rome, qu'il ne connaissait pas, et lui ouvrit toutes les archives de l'empire. Il y puisa discrètement, n'ayant, malgré son amour habituel du vrai, ni la curiosité de l'érudit qui recherche patiemment les débris du passé, ni la critique pénétrante qui devine ce qui n'est plus, pas même toujours cette impartialité qui ne s'inquiète point si un fait blesse l'orgueil du patriote ou les convenances de l'écrivain.



Mars[1].

Une phrase de la préface révèle son procédé très-oratoire, mais fort peu historique : « Les faits, dit-il, qui ont précédé ou accompagné la fondation de Rome, nous sont parvenus embellis de fictions poétiques.... On pardonne à l'antiquité cette introduction des dieux dans les choses humaines, qui rend plus augustes les commencements des villes. Du reste, telle est la gloire du peuple romain dans la guerre que, lorsqu'il proclame le dieu Mars pour son fondateur, les nations doivent le souffrir avec la même résignation qu'elles souffrent notre empire. » Je passe volontiers à Tite Live ce fier langage lorsqu'il s'agit

avait le plus aimés, entre Naples et Pouzzoles. Pour les recevoir, un monument fut élevé près de l'entrée de la grotte du Pausilippe, mais les ruines que l'on montre à présent dans les constructions qui se laissent apercevoir à la gauche du dessin ne sont pas son tombeau.

[1] D'après une pierre gravée du recueil de La Chausse (t. I, pl. 62). L'autel allumé près du dieu est le souvenir d'un sacrifice fait après une victoire. Voyez, au tome III, page 286, une représentation analogue.

des origines sacrées; mais quand il oublie la prise de Rome par Porsenna et la rançon du Capitole emportée par les Gaulois[1], j'entre en défiance et je crains qu'il n'ait exagéré bien des victoires ou dissimulé bien des défaites. Il me fâche aussi de le voir copier longuement Polybe sans citer son nom, à moins d'admettre, avec le candide Rollin, qu'il lui a rendu justice dans quelques-uns de ses livres perdus.

Cependant on doit reconnaître, sans parler de son grand style qui a l'ampleur de la majesté romaine, que Tite Live possédait quelques-unes des plus précieuses qualités de l'historien : une haine vigoureuse contre le mal, de quelque côté qu'il vînt, des grands ou du peuple, du sénat ou des tribuns; l'imagination puissante qui met le mouvement, la couleur et la vie où l'annaliste ordinaire n'aurait mis qu'un fait, une date, un nom; la faculté enfin de se faire le contemporain de ceux dont il raconte l'histoire, en restant calme devant les passions, pour les bien juger, sans perdre le sentiment de toutes les ardeurs, pour être en état de les comprendre et de les peindre. Aux jours de l'ancienne république, la liberté aristocratique eût trouvé en lui, pour se défendre, un puissant orateur. Ce qu'il ne pouvait plus être à la tribune, il le fut dans ses livres, qui sont un vrai cours d'éloquence. Nous y étudions les plus belles formes du langage, mais ses concitoyens y trouvaient les plus beaux exemples de courage, de discipline, de persévérance, de patriotisme, en un mot de vertu romaine.

Quelle fut sa foi politique? Il ne le dit pas. Mais, dans cette longue contemplation d'une histoire sept fois séculaire[2], il avait appris que les institutions ne sont pas immuables, les gouvernements perpétuels, et il eût voulu modérer cette inévitable mobilité par deux freins : le respect des mœurs et celui des lois. Cette force de conservation, il l'avait demandée même à Scipion l'Africain, le glorieux vainqueur d'Annibal, et il la demandait encore aux contemporains d'Auguste. C'est par là que ce grand historien dont « l'âme s'était faite antique au contact des choses anciennes[3] », ce républicain qui loue Brutus et qui doute de César, ce libre citoyen « du plus grand empire après celui des dieux[4] », ce rare esprit qui aimait le passé et qui comprenait le

[1] Voy. t. I, p. 164 et 272.

[2] Les cent quarante ou cent quarante-deux livres de son Histoire romaine, dont trente-cinq seulement nous restent, commençaient aux origines de Rome et s'arrêtaient à la mort de Drusus, frère de Tibère ; c'était un espace de sept cent quarante-trois années.

[3] XLIII, 13.

[4] *Maximum secundum deorum opes imperium* (Tite Live, *Præf.*).

présent, tel du moins que l'avaient rendu nécessaire les crimes et la bassesse des hommes et tel que le faisait la modération du prince, eut aussi, sans l'avoir cherché, un rôle actif dans l'œuvre monarchique du vainqueur d'Antoine.

Par une contradiction qu'explique la fausse position où, dès le premier jour, Auguste plaça l'empire, il convenait à sa politique que le tableau des mœurs de l'ancienne république fût mis sous les yeux de ceux dont Tacite allait dire qu'ils se précipitaient au-devant de la servitude. Le ravisseur obligé des libertés publiques aurait voulu ramener le vieux temps sans la vieille liberté; l'homme qui avait pris l'âme de la nation eût mis sa gloire à ce que ces corps sans âme eussent la dignité de citoyens, qui n'étaient devenus les maîtres du monde qu'en commençant par se rendre les maîtres d'eux-mêmes. Je comprends la noble ambition d'Auguste d'honorer sa monarchie par des vertus républicaines, de compenser la docilité des esprits par l'austérité des mœurs, le luxe éblouissant d'une ville incomparable par les plaisirs modestes et tranquilles de la vie rustique; mais, à vouloir ces choses contraires, on échoue sûrement. Ses poëtes, ses historiens, eurent le succès qu'obtiennent les plus éloquents des hommes lorsqu'ils parlent dans un sens, et que les idées, les besoins, les usages, vont dans un autre. La foule échappe à leur influence; quelques individus seulement la subissent et forment, ainsi qu'on le verra bientôt, ces belles protestations du passé vaincu contre le présent triomphant, qui empêcheront, comme Thrasea, la prescription en faveur des lâchetés de la conscience et des abjections du despotisme.

Tite Live et Virgile, tous deux peintres des temps anciens, auront cependant, sous l'empire, un sort différent. Après Auguste on lira peu le grand annaliste de Rome; le pompéien deviendra suspect à cause de ses mâles accents, et nous perdrons les trois quarts de son œuvre. Nous avons tout gardé de Virgile, parce que ses beaux vers étaient sans danger pour la tyrannie. Parmi les anciennes traditions, son âme religieuse se plaisait surtout aux récits des choses divines dont les empereurs ne se montraient pas jaloux, et, lorsqu'il célébrait la vie rustique, ce n'était pas, comme Caton, pour y trouver les meilleurs soldats et les plus libres citoyens, mais l'oubli du forum « et de la guerre, le repos et le silence des vastes campagnes [1] ». Tite Live, moins

[1] .... *Procul discordibus armis.*
.... *Latis otia fundis.*
(Virgile, *Georg.*, II, 459 et 468.)

poète, était plus politique; et le livre qu'Auguste avait encouragé comme une œuvre nationale, parut aux Caligula et aux Domitien une œuvre dangereuse[1].

Varron, autre conservateur plus pompéien que Tite Live, puisqu'il servit Pompée, appartient à peine au siècle d'Auguste, car il mourut cinq années après Actium; mais il représente un côté de l'esprit romain qu'il ne faut pas laisser dans l'ombre, et ses écrits eurent une influence qui oblige au moins à citer son nom.

Varron obtint de Pollion cet honneur que, seul des auteurs vivants, il eut son buste à côté de ses ouvrages dans la bibliothèque de l'*Atrium Libertatis*, et qu'il put ainsi « assister à sa postérité ». L'hommage rendu à Varron dépassait son mérite. Il est vrai qu'il vécut quatre-vingt-dix ans, qu'il publia soixante-quatorze ouvrages, et ne finit de travailler qu'en finissant de vivre, de sorte qu'il représente à lui seul tout ce que le siècle d'Auguste savait des siècles antérieurs. « Nous errions, lui dit Cicéron, comme des voyageurs étrangers, dans notre patrie; tu nous as dit ce que nous sommes et en quels lieux nous vivons. Tu as fixé l'âge de Rome et les dates de son histoire; tu nous as appris les règles des cérémonies sacrées et des sacerdoces, les usages de la paix et de la guerre, la situation des villes et des régions, en un mot toutes les choses divines et humaines, avec les causes qui leur ont donné naissance et les devoirs qu'elles imposent. » L'éloge est magnifique, mais Cicéron était ce jour-là d'humeur complaisante. Cette immense érudition avait été amassée sans critique et publiée sans art. Les fables que Tite Live raconte avec un laconisme prudent, Varron les affirme en les développant; et, quand il imite les dialogues de Cicéron pour donner quelque vie à ses traités, il a des grâces séniles qui déplaisent, parce qu'elles en rappellent de charmantes, comme les vers rudes et lourds de ses satires *Ménippées* ont le tort de faire penser à ceux de Lucile et d'Horace.

Théologien de la société romaine, il emprunte sa théologie à Évhémère et aux stoïciens, sans trop se préoccuper de la contradiction des deux systèmes, pas plus qu'il ne songe à concilier ses idées philosophiques avec les croyances populaires. Il y a pour lui trois religions :

[1] Caligula chassa Tite Live de toutes les bibliothèques, et Domitien fit tuer un citoyen qui professait une trop grande admiration pour l'historien. (Suétone, *Domit.*, 12.) Mais c'est à un pape que nous devons sans doute la perte d'une partie des *Annales*. Grégoire le Grand fit brûler tous les exemplaires de Tite Live qu'il put trouver, par une pieuse horreur des prodiges qu'il racontait et par la crainte que ces récits ne servissent la cause des païens.

celle des poëtes, œuvre de l'imagination et domaine de la fable, où l'esprit s'égare en se jouant; celle des philosophes, que la raison trouve et explique; celle enfin des magistrats, qui est une institution civile. Varron s'amuse de la première sans y croire; croit à la seconde sans oser l'affirmer; mais affirme la troisième par raison d'État, et compose ses *Antiquités divines* pour combattre l'indifférence qui menace la religion officielle.

Cependant il admet l'unité de Dieu; il croit « à la grande âme du monde qui se mêle à la masse de l'univers et la gouverne par le mouvement et la raison.... La terre et les rochers sont les ossements de Dieu; le soleil, la lune et les étoiles, ses sens; l'éther, son âme. De l'éther, cette âme du monde se répand dans les divers éléments, les pénètre, et la partie divine que chacun d'eux contient est appelée Dieu ». Sont-ce des dieux animés d'une vie propre, ou de simples manifestations du Dieu unique? La première solution sauvait le polythéisme, la seconde le tuait. Varron, qui n'avait pas plus l'héroïsme de la pensée que celui de l'action, évite de se prononcer.

Sans doute il eût bien voulu que ses dieux fissent dans le monde meilleure figure aux yeux des savants. C'est pour cela qu'il indique que ce sont des personnifications des forces terribles ou bienfaisantes de la nature. Après tout, il lui suffisait d'être compris à demi-mot par ses amis : aussi ne fait-il rien pour épurer la religion populaire, mais beaucoup pour affermir les liens dont elle enveloppe toute l'existence du citoyen, afin de donner une force de plus à l'État qui les tient dans sa main [1].

J'ai déjà montré qu'en religion, comme en tout, l'esprit des Romains est resté loin des cimes, dans les régions inférieures de la pensée [2]; qu'ils ne concevaient leurs dieux que comme les gardiens de la vigne et du champ, comme les protecteurs de la maison et de la famille où les cérémonies saintes s'accomplissaient exactement; que, pour les grands dieux de la cité et pour les divinités domestiques, ils eurent un culte et non des doctrines, des rites et point de dogmes [3]. Si l'on cherche chez eux ces sentiments de reconnaissance et d'amour qui forment le fond de la piété véritable, on ne trouve qu'un formalisme étroit dont l'empreinte fut si forte, que la trace n'en est pas encore

[1] *Religio a religare* (Servius, in *Æneid.* VIII, 349).

[2] T. I, p. 75-80.

[3] *Religione, id est cultu deorum, multo superiores* (Cicéron, *de Nat. Deor.*, II, 3); et ici *cultus* est bien pris dans le sens étroit de rites. Tout le passage l'explique ainsi.

effacée. Pour les contemporains d'Auguste, le citoyen religieux est celui qui pratique, non celui qui a la vertu. A ce compte, les Romains furent les plus religieux, c'est-à-dire les plus superstitieux des hommes [1].



Le dieu Sylvain, gardien des champs [2].

Varron employa douze livres de ses *Antiquités divines* à exposer l'organisation du sacerdoce, la nature des sacrifices, l'ordre des cérémonies, toute la liturgie en un mot. Son ouvrage était donc le rituel romain; il eut, à ce titre, beaucoup d'autorité et une grande influence; c'est pour cela que saint Augustin lui fit si rude guerre, ou du moins le cita si souvent dans sa réfutation du paganisme.

Les *Antiquités divines* étaient une œuvre petite en tant que conception religieuse ou philosophique, importante par le détail et comme pensée politique. Au moment où César et Auguste se proposaient de mettre l'ordre dans l'État, *ordinare*, Varron essaya de mettre l'ordre dans la religion. Quel fut le résultat de ses efforts? Il confirma la foule populaire dans sa superstition, les gens éclairés dans leur indifférence, les magistrats et le gouvernement dans la doctrine qu'il est nécessaire, pour le bien public, de conserver les rites des aïeux. Auguste n'en demandait pas davantage.

Varron traite la philosophie comme la religion : il n'aime pas à

[1] *Religiosi dicuntur qui faciendarum prætermittendarumque rerum divinarum, secundum morem civitatis, delectum habent.* Festus (s. v.) ajoute : *nec se superstitionibus implicant.* Cela ne détruit point ce que j'ai dit dans le texte, le mot *superstitio* s'appliquant aux pratiques et aux croyances contraires à la religion de l'État.

[2] Statue de la collection Blundell. (Clarac, *Musée de sculpture*, pl. 449, n.° 820 A.)

regarder en haut et ne s'arrête pas volontiers aux spéculations abstraites de Pythagore et de Platon ; il court aux règles de la vie pratique, et trouve parfois, le long du chemin, de belles pensées : « On ne vit pas pour vivre, mais pour accomplir de nobles desseins ; » celle-ci encore, qui est déjà chrétienne avant le Christ : « Il faut vouloir pour les autres ce que l'on voudrait pour soi-même, pour les amis de l'intérieur, tels que la femme et les enfants; pour ceux du dehors, tels que les concitoyens ; et cette affection, qui s'étend du foyer domestique à la cité, doit franchir cette enceinte, embrasser l'universalité des nations qui forment la société humaine, et s'élever jusqu'aux dieux dont les philosophes font les amis du sage[1]. »

Voilà le mot de l'avenir dit par un des plus vaillants défenseurs du passé. Varron n'eût-il écrit que cette parole, qu'il eût mérité de nous une place dans ce bref résumé de la littérature romaine. Mais il nous intéresse à un autre titre. Ses innombrables ouvrages où tout se trouvait, religion, philosophie, histoire, rhétorique, grammaire, sciences, économie rurale, vers et prose, etc., ont fait, sous l'empire, l'éducation de l'Occident. Par là il ressemble à Cicéron, mais avec l'art en moins[2].

Il est une littérature, celle du théâtre, qui peut en apprendre beaucoup sur l'état d'une société. Religieuse et patriotique dans l'Athènes d'Eschyle, elle deviendra, à Byzance, une école de dépravation. Que fut-elle dans la Rome d'Auguste? Nous n'en saurions juger par quelques tragédies de salon qui nous restent; mais nous savons que les pièces d'un esclave syrien, Publilius Syrus, eurent la même fortune que certains livres de Varron, puisque saint Jérôme nous apprend que de son temps on les faisait lire encore dans les écoles publiques.

Syrus avait été conduit à Rome pour sa belle figure, excellente recommandation, dit-il; et, plus tard, affranchi, comme Phèdre et Térence, pour son esprit. Il courut longtemps l'Italie, comme Molière nos provinces, composant et jouant des mimes. Appelé à Rome par César pour les grandes fêtes du triomphe, il lutta contre Laberius, qu'il vainquit, et, jusqu'aux premières années de l'empire, il régna sur la scène. Ses pièces sont perdues, mais nous avons de lui un recueil de huit cents maximes que Sénèque cite souvent. « Syrus,

[1] *Sent.*, n. 115.
[2] Voy. t. II, p. 542.

dit-il, est le plus grand des poëtes dramatiques, lorsqu'il s'abstient des quolibets réservés aux derniers bancs du théâtre ; » et Pétrone ne craint pas, en le comparant à Cicéron, de lui trouver l'âme plus élevée[1].

Je ne m'abuse pas sur l'effet utile de ces belles sentences que l'on répète souvent sans y conformer sa vie. Cependant il importe, pour se faire une idée vraie d'une société, de savoir ce qu'elle regarde comme la perfection, aussi bien en morale que dans l'art, la poésie et le droit. D'ailleurs ces maximes que les générations se transmettent ont beau n'être que la goutte d'eau qui tombe incessamment et semble se dissiper en un léger brouillard ; regardez bien, et vous trouverez que la goutte d'eau a percé le granit. L'histoire philosophique est donc tenue de recueillir les idées qui ont été chez un peuple la monnaie courante des esprits distingués. En voici quelques-unes de Syrus :

— « Écoute ta conscience et non les vaines opinions, car elle punit, même au défaut de la loi. — Qui perd l'honneur n'a plus rien à perdre. — Il est plus nécessaire de guérir les plaies de l'âme que celles du corps, et l'important est de bien vivre, non de vivre longtemps : une belle mort donne l'immortalité.

— « Grande fortune, grande servitude ; méprise donc tout ce que tu peux perdre. — La fortune prête, elle ne donne pas. Le plus riche est celui qui a le moins de désirs.

— « Se commander à soi-même est le plus bel empire, et une âme virile fait toujours ce qu'elle s'impose.

— « Attends d'autrui ce que toi-même tu auras fait à autrui. — N'imite pas ce que tu blâmes dans les autres, et ne fais pas de leur malheur ta joie. — Tiens ta parole, même à l'ennemi, et n'aie pour lui que de bonnes pensées ; mieux vaut recevoir une injure que la faire. — Pardonne souvent aux autres, jamais à toi-même, parce qu'il faut être en paix avec les hommes, en guerre avec ses vices. — Rivalisons de douceur et de bonté, c'est la plus noble émulation.

— « Dieu regarde si les mains sont pures, non si elles sont pleines. — Être bienfaisant, c'est imiter Dieu. »

Encore quelques traits délicats :

— « L'homme meurt autant de fois qu'il perd un des siens. — La plus proche parenté est celle des âmes. — L'amour, comme les larmes, naît des yeux et tombe sur le cœur. »

[1] Ce recueil a été interpolé ; quelques sentences n'appartiennent pas à Syrus.

Ou énergiques :

— « Les honneurs parent l'honnête homme ; ils flétrissent le coquin. — Là où l'accusateur est juge, c'est la force et non la loi qui prévaut. »

En parlant ainsi, Syrus condamnait à l'avance Séjan et les juges de Néron. Il voyait plus loin lorsqu'il voulait mettre l'humanité dans la loi : « L'extrême justice est presque toujours une injustice extrême ; » plus loin encore quand il disait : « Discute tout ce que tu entends ; prouve tout ce que tu crois. » C'est déjà le mot de Descartes.

Voilà de bonnes semences jetées sur la terre aride ; mais qui sait si, emportées par le vent, elles n'iront pas germer en quelque coin fertile ?

Les vieux poëtes de la Grèce donnaient à l'homme, pour le bien comme pour le mal, une grandeur surhumaine ; ils n'en montraient pas les faiblesses. En ces temps, la patrie réclamait le citoyen tout entier et ne lui permettait pas de s'oublier dans l'amour. Homère, Eschyle, Sophocle, chantres des héros, ne connaissent point cette passion égoïste et charmante. Mais dans les sensuelles et paisibles cités de l'Orient alexandrin, la poésie se complut à retracer les enchantements ou les misères du cœur, et son influence passa dans Rome avec Properce et Tibulle. Fatigué du spectacle de tant de scènes sanglantes et de tragiques aventures, on en chercha l'oubli dans le plaisir et l'on chanta la volupté là où avaient retenti de si mâles accents. César et Auguste ne furent pour rien dans ce changement, que les mœurs et l'état nouveau des esprits produisaient, et l'histoire politique n'a point à s'occuper de ces écrivains, simples artistes en beau langage, qui n'ont exprimé que des sentiments individuels. Elle n'a rien à demander à Catulle, bien que ses petits chefs-d'œuvre le placent très-haut dans la littérature latine, moins encore à Properce, qui eut quelques accents de passion véritable, et à Tibulle, dont la poésie ressemble à ces délicates étoffes portées par les belles dames de Rome, qu'on disait tissées de vent ; pas même à Ovide, qui vécut plus longtemps que ces poëtes, dont la vie fut comme la muse, d'un souffle si léger et si court. Il avait, lui, un curieux secret à nous conter, celui de son exil, qu'il ne nous dit pas et que nous cherchons encore. Mais deux de ses ouvrages montrent à la fois les efforts d'Auguste pour ranimer les anciennes croyances, et la vanité de sa réforme des mœurs. Ovide écrivit pour le prince une sorte de calendrier religieux et national, les *Fastes*, et, pour ses contemporains, un manuel de libertinage,

l'*Art d'aimer*[1], qui trouva bien plus de lecteurs et surtout de disciples. « Vénus, y dit-il, habite aujourd'hui la ville de son fils Énée. » Au point de vue des lettres, je me contente de noter qu'Ovide, qui avait trop d'esprit et trop peu de sentiment, annonce, par la facilité prodigue et brillante de sa poésie, la venue d'une prochaine décadence. Cependant on trouve de loin en loin dans ses vers, sinon d'énergiques accents, du moins l'écho de quelque forte pensée ; celle-ci, entre autres, qui est devenue l'axiome de la science moderne, après avoir été d'abord une vue philosophique de Pythagore : « Tout change, rien ne périt[2]. »


Arrivée d'Énée dans le Latium[3].

A la liste des poëtes de ce temps, on ne peut ajouter ni Auguste ni Mécène, quoiqu'ils aient essayé tous deux de parler la langue d'Horace. Le prince n'y réussit pas; de Mécène, il reste un vers viril : « Que m'importe mon tombeau? La nature ensevelit ceux que la vie abandonne[4]. » Le conseiller d'Octave, durant les jours qui précédèrent le second triumvirat, avait mieux que l'âme d'un épicurien.

A prendre cette littérature du siècle d'Auguste dans son ensemble, on voit qu'elle imagine peu et qu'elle copie beaucoup; sa voix, écho harmonieux, n'a guère de notes originales, et les meilleurs, parmi ceux qui la représentent, se souviennent plus qu'ils n'inventent : sur deux cents fragments qui nous restent des lyriques grecs, on en a compté plus de cent imités par Horace[5]. Cette constante préoccupation des œuvres du génie grec qu'eurent alors les écrivains de Rome nuisit à leur originalité; la mémoire tua l'inspiration. A force d'art, on chassa le naturel, et, avec lui, la passion vraie, énergique ou tendre. Cependant cette littérature mérite la place qui lui est don-

[1] Il nous apprend lui-même qu'on joua son *Art d'aimer* avec des danses et des gestes représentant une suite de tableaux détachés.

[2] *Omnia mutantur, nihil interit* (*Metam.*, XV, 165). — Sénèque (*Epist.* 108) et Perse (III, 84) l'ont répété.

[3] Monnaie d'Antonin. Énée porte son père Anchise vers le temple rond de Vesta. Au-dessous, la truie et ses trente petits qui présageaient à Énée la fécondité de sa race.

[4] *Nec tumulum curo, sepelit natura relictos* (Sénèque, *Epist.* 92, *ad fin.*). Auguste avait beaucoup écrit en prose et il avait composé, en vers, un poëme sur la Sicile, un recueil d'épigrammes et une tragédie d'Ajax qu'il brûla. (Suétone, *Octav.*, 85.)

[5] Dès le siècle d'Auguste, les grammairiens faisaient deux parts dans la littérature latine, l'une qui était nationale, l'autre qu'ils appelaient exotique, comme imitée de l'étranger

née dans le tableau d'honneur de l'esprit humain ; si elle n'a pas l'énergie grandiose d'œuvres nées au souffle puissant de l'imagination et des croyances populaires, elle réalise un des plus parfaits modèles de la littérature d'une société polie.

Il faut remarquer aussi que, tout compensé, les lettres eurent, à cette époque, le respect d'elles-mêmes. Le poëte est souvent chose légère, et l'art n'est pas la morale. Cependant notons que les plus mauvaises pièces d'Horace sont dans les *Épodes*, qu'il ne publia pas, et que le théâtre, dont la licence alla plus tard si loin, se tenait encore dans de telles limites, que l'on a pu extraire des pièces de Publilius Syrus un long recueil de belles sentences.

Enfin, cette littérature, qui avait de la dignité, ne manquait pas d'indépendance. La liberté, qui s'était volontairement retirée des assemblées publiques, avait pris refuge au sein des lettres, car celles-ci ont le privilége de garder, même sous les ruines du temple, une étincelle du feu sacré où la noble exilée peut venir, quelque jour, rallumer son flambeau. Des sociétés abdiquent aux mains d'un homme; l'esprit humain, jamais. En face d'Auguste, Horace chante « la fatale journée (celle de Philippes) où la vertu succomba, où l'on vit couchés sur la poussière les fronts des braves menaçant encore[1] ». Virgile met Caton à la tête des Justes dans les champs Élysées[2], et Tite Live peut célébrer impunément les hauts faits de la grande aristocratie que le prince remplace ; il en sera quitte pour le surnom de Pompéien. Timagène lance contre l'empereur et les siens des traits acérés; Auguste l'avertit d'avoir plus de réserve, et, comme il redouble, lui interdit sa maison; mais Pollion le recueille, et toute la ville se l'arrache[3]. On vient de voir que la bibliothèque impériale n'avait été fermée ni à Catulle ni à ses imitateurs.

Cependant que Labienus ne se fie pas à cette tolérance ; s'il va trop loin, un décret du sénat fera brûler son livre[4], et en vertu de la loi de majesté, Cassius Severus sera exilé en Crète pour avoir attaqué les meilleurs amis du prince; mais il faut qu'il se soit permis de bien étranges licences, car Tacite le condamne. Une loi fut rendue pour

[1] On trouve encore dans ses vers des éloges pour L. Sextius, Q. Dellius, Pompeius Grosphus, Cassius de Parme, tous du parti opposé à Octave.

[2] .... *Pios, his dantem jura Catonem* (*Æneis*, VIII, 670).

[3] Sénèque, *de Ira*, III. Sur la modération d'Auguste, voy. Suétone, *Octav.*, 51, 53, 51, 56, 61, 66; Sénèque, *de Benef.*, III, 27; Valère Maxime, VII, VII, et Macrobe, *Saturn.*, II, IV.

[4] Sénèque, *Controv.*, X, *præf.*

punir les libelles diffamatoires [1]; voilà donc les délits d'opinion qui entrent dans la législation impériale. Ils étaient déjà dans celle de la république, depuis les Douze Tables, et nous-mêmes, après vingt-trois siècles, nous ne savons pas bien encore si, lorsqu'il s'agit du gouvernement, il vaut mieux ne pas les voir, ou les poursuivre [2].

On a donné à Mécène une sorte de gouvernement de la littérature;



Paysage en Crète (Spratt, *Travels*, t. II, p. 215).

mais on ne discipline que ces écrivains de bas étage qui peuvent recevoir par ordre l'inspiration, et avec ces ministères de l'esprit public on ne fait qu'une littérature officielle qui avorte en naissant. Que Mécène ait régi celle-là, je le veux bien; il a eu peu de peine à la rendre docile, car la servilité était le grand mal de ce temps. Auguste ne se plaint-il pas de voir son nom compromis dans les vers de cour-

[1] Tacite, *Ann.*, I, 72.

[2] Dion, dans le discours de Mécène (LII, 31), est contraire à la poursuite, et Tacite prétend que l'interdiction de lire certains livres faisait toute leur popularité : *Conquisitos lectitatosque donec cum periculo parabantur, mox licentia habendi oblivionem attulit* (*Ann.*, XIV, 50). Nous avons vu cela.

tisans maladroits[1], comme Tibère s'indignera de trouver son sénat trop lâche! Mais ne mêlons pas les grands esprits à cette tourbe, dont l'oubli a fait justice. Les lettres d'Auguste à Horace montrent comment le prince traitait les vrais poëtes, et si certains de leurs vers choquent notre moderne fierté égalitaire, il faut, avec ces hommes du Midi, faire toujours la part de l'hyperbole.

Louis XIV faisait écrire par Colbert aux savants célèbres de son temps. Auguste écrivait lui-même à Virgile pour obtenir qu'il lui communiquât les premiers chants de l'*Énéide;* à Horace, pour se plaindre de n'être pas admis en partage, avec Mécène, dans l'amitié du poëte. « Dans tes vers tu ne causes pas volontiers avec moi. Craindrais-tu qu'auprès de la postérité ce ne fût une honte pour toi de paraître mon ami? » Et ailleurs : « Tu as fièrement repoussé mon amitié; cependant je ne t'ai pas payé du même dédain[2]. »

II. — LA SCIENCE; LES ARTS.

Auguste aimait donc et encouragea les travaux de l'esprit; toutefois ce ne fut pas à la façon d'Alexandre, dont la vaste intelligence, ouverte à toute belle chose, admirait l'art, la poésie, l'éloquence, mais aussi la science, et qui conquérait le monde pour Aristote presque autant que pour lui-même. Le fils de César ne paraît pas s'être douté de l'immense travail que les Grecs avaient accompli dans le domaine scientifique : il était trop Romain pour s'en apercevoir et y prendre goût. Dans les sciences, en effet, les Romains n'ont rien produit. « Tout ce qu'ils savent, dit Strabon, ils le doivent aux Grecs, sans y avoir ajouté la moindre chose, et là où se trouve une lacune, n'espérez pas qu'ils la remplissent[3]. » Martianus Capella dit mieux encore : « Si vous exceptez Varron et quelques autres personnages illustres, il n'est pas un fils de Romulus dont la science ait franchi le seuil. » Et elle ne le fit qu'en visiteur rapide et distrait, car elle ne leur apporta pas une parcelle de l'esprit d'invention. Vitruve n'a pas plus ajouté à la géométrie d'Archimède que Celse à la médecine d'Hippocrate; et Nigidius, qui du temps de César fit quelques études de mathématiques et

[1] Horace (*Sat.*, II, I) parle des précautions qu'il fallait prendre pour louer Auguste comme il le voulait.

[2] Suétone, *de Viris ill.*, fragm. Le poëte avait refusé d'être le secrétaire du prince.

[3] VI, 190.

d'histoire naturelle, est surtout connu par un traité d'*Astrologie* qui était une théorie de la divination. A titre de sénateur, il pouvait s'occuper de prodiges, sans déroger; quant à la science pure, c'était bon pour des affranchis. Le roi Juba, élevé à Rome et qui passait pour un des hommes les plus savants de la cour d'Auguste, croyait fermement qu'un mort avait été ressuscité par la vertu de certaine plante d'Arabie[1].

Ainsi, les mathématiciens font défaut, mais les astrologues pullulent. Tout le monde les consulte, même Varron, qui a demandé à son ami Tarutius l'horoscope de Rome; même Auguste, qui croit fermement à son étoile, depuis qu'il sait que sa future grandeur avait été prédite d'après son thème natal.

Les naturalistes sont représentés par des écrivains, Caton, Varron, Columelle, qui ne s'occupent que d'économie rurale. Ils ne cherchent pas à surprendre à la nature un de ses secrets, ils ne songent qu'à lui faire rapporter davantage. La physique, la chimie, n'existent pas[3].


Musa, médecin d'Auguste, en Esculape[2].

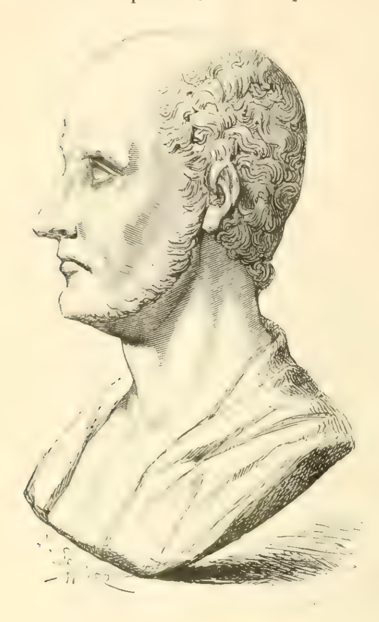
Quant aux médecins, ils étaient fort nombreux, car il y en avait,

[1] *Fragm. Hist. Græc.*, t. III, p. 479 (édit. Didot).

[2] Statue du Vatican, *Braccio Nuovo*, n° 17. Une statue, qui lui avait été élevée par souscription publique, avait été placée près de celle d'Esculape. Du reste, « c'était l'usage, dit Vitruve (I, 2, 20), que les sanctuaires d'Asclépios fussent placés près d'une source qui servait aux ablutions et aux bains des malades. » Voy. t. III, p. 715, et n. 2.

[3] Il est remarquable que le verre à vitre de Pompéi analysé par M. Bontemps a donné la même composition que le nôtre : silice 69, chaux 7, soude 17, alumine 5. M. Dumas indique pour le nôtre : silice 68, chaux 9, soude 17, alumine 4. Mais le verre n'était pas une invention romaine.

au dire de Martial et de Celse, pour toutes les parties du corps, pour tous les genres de maladies ; des femmes mêmes *pratiquaient*[1], et cet usage s'est perpétué longtemps en Italie. Mais, hommes ou femmes, tous faisaient de la médecine, comme les mathématiciens faisaient de l'astronomie, en traitant les malades au hasard ou d'après des idées préconçues. Le plus renommé d'entre eux, Asclépiade de Bithynie, ami de Cicéron et de tous les grands de Rome, est un des types du charlatan fameux. Il disait cependant une demi-vérité importante : « La nature, c'est le médecin ; » et il voulait guérir « agréablement », *jucunde*, par le régime. Musa éclipsa sa renommée quand il eut, en l'année 23 av. J. C., sauvé la vie à Auguste par des bains froids. La compilation de Celse n'a que le mérite de nous avoir conservé beaucoup de science grecque et de faire une place importante à l'anatomie. La chirurgie y est plus avancée que la médecine ; elle connaissait la taille, le trépan, les manœuvres obstétricales, et l'opération de la cataracte.



Asclépiade [2].

Afin d'attirer des médecins à Rome, César leur avait donné le droit de cité, et Auguste l'immunité d'impôt. « Mais cet art, dit Pline[3], n'allait pas à la gravité romaine. » Les Grecs exploitaient seuls cette profession lucrative. Si, par aventure, il se trouvait des médecins qui n'arrivassent pas du Péloponnèse ou de la côte d'Asie, il leur fallait, pour avoir des clients, prendre aux Grecs leur idiome, en

[1] Cf. Orelli, *Inscr.*, n° 4230-31 : *Iatromata prima, medica prima*, etc. L'organisation du service médical dans l'empire sera donnée au chapitre LXXXIII, § 4. La loi permettait aux médecins de fournir les médicaments et les obligeait à signer l'ordonnance. De là, ces cachets de médecins dont nous possédons déjà un grand nombre.

[2] Buste trouvé près de la *via Appia*. (Musée du Capitole, salle des Philosophes.)

[3] *Hist. nat.*, XXIX, 8.

même temps que leurs recettes; et je pense que ceux-là parlaient, à Rome, la langue d'Athènes, comme les nôtres, du temps de Molière, parlaient, à Paris, la langue de Rome.

Dans les arts, les Romains eurent, en parvenus enrichis[1], le goût de Mummius pour les statues et les tableaux : ils en voulurent partout; mais je les soupçonne d'avoir été aussi incapables de sculpter la Vénus de Milo que d'en comprendre la chaste beauté; car, à voir Scaurus réunir pour un théâtre d'un jour trois mille statues, la cité en renfermer peut-être soixante-dix mille[2], on ne peut s'empêcher de croire qu'ils tenaient surtout à la quantité. Et quand Valère Maxime montre Fabius *Pictor* livré à un métier qu'il appelle sordide[3], j'ai grand'peur qu'il n'exprime l'opinion commune d'un peuple qui n'avait pas pour les arts cette estime singulière sans laquelle il ne se produit ni grands artistes ni belles œuvres. Au lieu de fonder de véritables écoles de peintres et de sculpteurs, ils laissèrent s'organiser une immense industrie d'art qui remplit les cités, les palais et les villas de marbres taillés au plus juste prix dans les ateliers de Grèce et d'Asie, où l'on travailla pour l'exportation, et de peintures exécutées encore par des Grecs affranchis ou esclaves, qui, à défaut de grand style, donnèrent du moins à leurs figures et à leur décoration une rare élégance. L'influence romaine ne se montre dans la sculpture que par un mérite dont les Grecs ne paraissent pas avoir eu un souci sérieux[4] : leurs bustes sont des portraits; et à ces fronts anguleux et bas, à ces physionomies obstinées et dures, on reconnaît bien la race qui d'une main si vigoureuse pressura la terre et les peuples. Dans la statuaire comme en tout, les Romains ont sacrifié le général au particulier, l'art à la nature, l'idéal au réel; et c'est pourtant dans la seule région de l'idéal que doit être cherché ce type primitif de la beauté humaine que Dieu, dit-on, fit à son image et que Phidias retrouva dans Homère.

Nul doute, cependant, que la sculpture n'ait encore produit de fort belles œuvres à l'époque romaine, depuis la statue d'Agrippine l'aînée, qu'on voit au Capitole, d'une pose si noble et si fière, jusqu'à celles d'Antinoüs, qu'Hadrien multiplia par tout l'empire. Mais ce furent des

[1] Les arts déclinent, dit très-bien Pline (*Hist. nat.*, XXXV, 52), *quoniam rerum, non animi pretiis excubatur*.

[2] *Populus copiosissimus statuarum* (Cassiodore, *Variar.*, VII, 15; *Acad. des inscr.*, t. XXVIII, p. 592). Ott. Muller, Raoul Rochette, Jacobs, ont admis ce nombre.

[3] *Sordido studio.... deditum* (VIII, XIV, 6).

[4] Excepté dans leurs statues « iconiques », qui étaient rares, puisqu'il fallait avoir vaincu trois fois à Olympie pour en obtenir une. (Pline, *Hist. nat.*, XXXV, 9.)

mains grecques qui les firent, comme elles ont fait les belles pierres gravées, dont quelques-unes portent le nom de Dioscoridès, et les magnifiques camées d'Auguste, de Germanicus, de Tibère et de Claude, qui sont la parure des cabinets de France et de Vienne. Ce Dioscoridès avait gravé le cachet dont se servirent les successeurs d'Auguste, parce que la tête de ce prince y était d'une parfaite ressemblance.

La peinture fut moins romaine encore, si c'est possible. Les grands



Agrippine, du Capitole. (P. 195.)

tableaux que l'on voyait à Rome étaient un butin de guerre, sauf quelques-uns qui furent achetés. Parmi les acheteurs, je cite avec plaisir Agrippa[1]; je suis même forcé d'ajouter Tibère, pour une œuvre de Parrhasios. Agrippa avait voulu, dans un discours qu'on admira beaucoup, persuader aux particuliers de placer, sous les portiques de la cité, les statues et les tableaux cachés dans leurs villas, estimant que les propriétaires de ces belles choses en devaient la jouissance au peuple[2].

L'art ne peut vivre longtemps en des mains serviles. Vitruve, du

[1] Pline, *Hist. nat.*, XXXVII, 4.
[2] *Id.*, *ibid.*, XXXV, 9.

temps d'Auguste, se plaignait déjà du mauvais goût des peintres, et, un demi-siècle plus tard, Pline disait : « La peinture se meurt.... Les peintres sont aujourd'hui chassés par les marbriers et les doreurs [1]. » Et ce que lui-même nous raconte explique cette rapide décadence. « Sous Auguste, dit-il, il se trouvait à Rome un certain Ludius qui, le



Marine. (Peinture de Pompéi [2].)

premier, imagina de décorer les murailles de peintures charmantes. Il y représentait des maisons de campagne, des portiques, des arbrisseaux taillés, des bois, des bosquets, des collines, des étangs, des euripes, des rivières, des rivages, au souhait de chacun. On y voit des personnages qui se promènent ou qui vont en bateau ; qui arrivent à

[1] Vitruve, VII, 5, et Pline : *artis morientis ... ars nobilis.... nunc vero in totum marmoribus pulsa, jam quidem et auro.* Hist. nat., XXXV, 1 et 11.

[2] Roux, *Herculanum et Pompéi*, t. II, 5e série, pl. 20.

la maison rustique sur des ânes ou en voiture; qui pêchent ou prennent des oiseaux au filet; qui chassent ou vendangent. De belles maisons de campagne s'élèvent auprès d'un marécage; des gens y portent des femmes sur leurs épaules, et, en marchant, chancellent ou glissent. Il a peint mille autres sujets de ce genre, ingénieux ou plaisants, et aussi des villes maritimes qui font un effet très-agréable, et à très-peu de frais. » Hélas! ces peintures si charmantes aux yeux de Pline[1], même à ceux d'Auguste, puisque dans sa maison récemment



La Marchande d'Amours[2]. (P. 200.)

découverte au Palatin on voit un tableau de ce genre; une rue de Rome, des femmes qui sortent, d'autres qui du haut d'un balcon les regardent passer[3]; ces peintures charmantes étaient du bon marché, je le veux bien, *minimo impendio*, mais elles n'étaient point de l'art,

[1] *Amœnissimam picturam.... blandissimo aspectu.... argutiæ facetissimi salis* (*Hist. nat.*, XXXV, 37). L'ancienne Italie aimait les fresques et les trompe-l'œil comme la nouvelle les aime encore. De juillet 1867 à mai 1879, on en a découvert à Pompéi huit cent quarante-trois. Voyez le catalogue de M. Sogliano, dans *Pompei e la regione sotterrata del Vesuvio*, 1879. En 1867, M. Helbig avait compté et décrit dix-neuf cent soixante-huit peintures d'Herculanum et de Pompéi.

[2] D'après une peinture découverte à Stabies en 1758. (Monaco, *le Musée national de Naples*, pl. 25.)

[3] Voy., ci-dessus, p. 151, dessin d'une fresque dans la maison de Livie.

et je comprends qu'avec un pareil goût les Romains aient eu en peinture des manœuvres au lieu d'artistes. Cependant on sait que Raphaël



Briséis enlevée à Achille[1]. P. 200.

s'inspira pour les Loges du Vatican des arabesques trouvées dans les

[1] D'après une peinture de Pompéi (Roux, *Herculanum et Pompéi*, t. II, 2e série, pl. 72). Achille, assis au milieu des Myrmidons, regarde la jeune Briséis emmenée par Patrocle.

bains de Titus; et si les peintures de Pompéi sont médiocres, quelques-unes d'Herculanum et de la Farnésine[1] ont beaucoup de charme et de grâce, la *Danseuse*, par exemple, la *Marchande d'Amours*, *Briséis enlevée à Achille*, etc.

Un art qui est encore très-recherché des Romains d'aujourd'hui, la mosaïque, couvrit, en Italie et dans les provinces, le pavé des villas. On en a trouvé partout et de fort belles[2]. La *Bataille d'Issus*, découverte à Pompéi en 1831, dans la maison du Faune, est justement renommée.

III. — LE DROIT ET L'ARCHITECTURE

Il est une science où les Romains n'ont pas de rivaux, le droit, et un art auquel ils ont donné, avec des éléments anciens, une forme nouvelle, l'architecture. Mais de ces deux gloires de Rome l'une est anonyme, car, si nous avons de grands monuments, nous ne connaissons pas de grand constructeur, un seul excepté, Apollodore, l'architecte de Trajan et d'Hadrien; l'autre s'attache à beaucoup de noms et ne se rapporte à aucun livre. Le Digeste, où se conserve à jamais la sagesse juridique de Rome, a causé la perte des innombrables ouvrages dont cette sagesse s'était formée; ils disparurent après qu'on en eut retiré la substance pour la concentrer dans une œuvre impersonnelle[3].

C'est parce que l'architecture et le droit ont ce caractère commun d'avoir marqué, mieux que la littérature, l'originalité du génie romain, que, sans nous astreindre à la classification ordinaire des genres, nous réunissons à la fin de ce chapitre ce qui, dans le siècle d'Auguste, appartient plus particulièrement à Rome. Mais comme, au temps d'Auguste, cette science et cet art sont encore en formation, nous nous bornerons à montrer la voie où ils s'engagent au lieu d'en décrire les monuments, dont les plus importants n'existent pas encore.

Rome eut d'abord les Douze Tables et le *jus Ælianum*, qui en avait

[1] La construction des quais du Tibre a fait découvrir, en 1879, dans les jardins de la Farnésine, les restes d'une riche maison des derniers temps de la république ou du règne d'Auguste.

[2] Nous avons donné, aux précédents volumes, les mosaïques d'Otricoli, d'Italica et de Constantine.

[3] Excepté les *Institutes* de Gaius que Niebuhr a retrouvées, le *Liber Regularum* d'Ulpien et les *Sentences* de Paul. Un très-grand nombre de jurisconsultes éminents sont nommés au *Corpus juris*, mais de leurs livres il ne reste que des fragments. Pour rédiger les Pandectes ou Digeste, on dépouilla deux mille traités de jurisprudence et l'on réduisit trois millions de sentences à cent cinquante mille.

donné la glose et les formules[1]. Puis, à côté des lois décemvirales, se développa peu à peu un droit nouveau fondé sur des principes différents. Par leurs conquêtes, les Romains se trouvèrent en rapport avec des peuples étrangers, dont ils eurent, comme magistrats, à régler les intérêts. La nécessité s'imposa donc à eux de comparer les diverses législations, et, comme ils y trouvèrent certaines dispositions partout reproduites, ils en vinrent à penser qu'elles avaient leur fondement dans la nature humaine. Ils comprirent alors l'éternelle rivalité qui existe entre la loi étroite, *jus strictum*, que la cité décrète, et l'équité naturelle, *æquum*, que l'humanité réclame, que la raison impose et que les siècles appliquent progressivement. De la réunion de ces dispositions spéciales à certains peuples, qui en réalité convenaient à tous, ils firent le droit commun des nations civilisées, *jus gentium*, lequel s'établit non pas à la place, mais à côté de l'ancien droit, *jus civile*. Le grand jurisconsulte Scævola commença, plus d'un siècle avant Actium, cette révolution[2], et, après lui, l'équité fut incessamment invoquée pour adoucir les règles rigoureuses du droit décemviral, qui, sans abrogation expresse, se trouva peu à peu transformé en une loi nouvelle.

Les agents les plus actifs de cette transformation furent les préteurs. Sur tout ce qui n'était pas réglé par la loi ou l'usage, c'est-à-dire pour la plupart des cas, les magistrats romains avaient, dans les limites de leurs attributions, un pouvoir discrétionnaire. Afin d'éviter l'arbitraire, on les astreignit à faire connaître, avant leur entrée en charge, sous la forme d'un édit, les principes qu'ils suivraient, et une loi *Cornelia* (67 av. J. C.) leur interdit d'y déroger dans leurs jugements. La plus grande partie de ce que nous appellerions le droit administratif n'eut pas à Rome d'autre base que ces édits des préteurs. Ils y insérèrent une foule de règles du droit privé, des formules d'actions adaptées à tel ou tel contrat ; ils y promettaient d'intervenir, en des cas déterminés, pour relever de certaines déchéances ou pour accorder de certains bénéfices; d'imposer des stipulations ; de donner des envois en possession, des exceptions, etc. La lettre de la loi s'opposait-elle au principe nouveau qu'ils voulaient introduire, ils s'en tiraient par une fiction. Ainsi l'édit du préteur s'appuyait en appa-

[1] Voy. t. I, p. 185 et 225, n. 2.

[2] Voy. t. II, p. 269 et suiv. Cicéron dit du jurisconsulte Sulpicius : *Jus civile semper ad æquitatem et facilitatem referebat* (*Philipp.*, IX, 5), et de Crassus : *Multa tum contra scriptum pro æquo et bono dixit* (*de Orat.*, I).

rence sur le droit civil, tout en donnant, par ses prudentes innovations, satisfaction aux besoins nouveaux signalés par les jurisconsultes, « afin d'assurer au monde vaincu les meilleures conditions de la paix[1]. »

Il arriva un temps où l'édit du préteur, la loi annuelle, *lex annua*, comme l'appelle Cicéron, à la rédaction de laquelle les jurisconsultes les plus expérimentés prenaient part, composa une législation considérable. La plus grande partie de l'édit devint traditionnelle, *edictum tralaticium*, les nouveaux préteurs respectant d'ordinaire l'œuvre de leurs devanciers ou se bornant soit à y ajouter, soit à en retrancher quelques articles. Ainsi se forma le droit prétorien, souple et mobile, à côté du droit immuable de la loi quiritaire.

A Rome, les censeurs, les consuls, le préteur des étrangers et les édiles curules; dans les provinces, les magistrats envoyés pour les gouverner et les questeurs avaient également le *jus edicendi*. A ces sources multipliées du droit, il faut ajouter les *lois* rendues par les centuries; les *plébiscites* votés par les tribus, bien que, contrairement à ce qui se passe dans les États modernes, la loi n'intervînt que rarement pour modifier le droit civil; enfin les *sénatus-consultes* qui réglaient souvent des questions de droit privé touchant au droit administratif ou religieux, aux finances ou au gouvernement.

Il résulta de cette variété des sources du droit une confusion à laquelle on n'échappait que par une science profonde. L'étude des lois devint l'étude romaine par excellence, dont les maîtres furent les *prudents* ou les jurisconsultes.

Un jurisconsulte était d'ordinaire un homme de bonne naissance qui, n'ayant pu ou n'ayant pas voulu se faire orateur, fuyait les agitations du forum, et mettait sa science à la disposition de ceux qui voulaient être éclairés sur des questions douteuses, renseignés sur les meilleures formes de contrats et d'actions, qui tenaient enfin à être en garde contre les nullités dont la procédure était hérissée[2]. Horace montre la porte du *prudent* assiégée dès l'aurore, *sub galli cantum*, par une foule empressée de clients. Il donne ses conseils avec autorité, et on les reçoit avec respect : ce sont des oracles qu'il rend du haut de son trône, ainsi qu'on nomme le siége sur

[1] *Æneis*, VI, 852. Papinien dit du droit prétorien : .... *Est quod prætores introduxerunt, adjuvandi, vel supplendi vel corrigendi juris civilis gratia, propter utilitatem publicam* (Dig., I, 1, fr. 7, § 1).

[2] C'est ce que Cicéron exprime par ces trois mots : *respondebant, scribebant, cavebant.*

lequel est assis ce pontife du droit, *sacerdos juris*[1]. En justice, son opinion termine presque toujours un procès. « Quoi de plus beau pour un vieillard, s'écrie Cicéron, après avoir parcouru la carrière des honneurs, que de pouvoir se glorifier, au terme de la vie, de diriger par ses conseils, sinon les peuples et les rois, comme Apollon dans Ennius, du moins tous ses concitoyens, et de dire avec le dieu : « Les hommes sont-ils dans l'incertitude, je dissipe le nuage, « j'éclaire, je fortifie leurs âmes, et ils ne vont plus à l'aventure dans « les sombres sentiers de la vie ! » Ailleurs le grand orateur, qui n'a pas toujours été aussi juste pour les jurisconsultes, donne à cette vie le nom de milice civile ; et il a raison : les légistes de Rome ont conquis un empire plus vaste et plus durable que celui de ses légions.

N'est-ce pas eux qui, par leurs commentaires, ont fait de l'édit prétorien « la voix vivante du droit civil », et dont les *réponses*, les traités, ont fourni les plus nombreux matériaux aux rédacteurs des *Pandectes?* Ils ouvraient des écoles que suivaient des élèves payants et dont quelques-unes devinrent fameuses[2]. Sous Auguste, leur autorité s'accrut. On a vu ce prince instituer des jurisconsultes officiels dont les consultations étaient données au nom de l'empereur et qui avaient la faculté, dit énergiquement Gaius, « de faire le droit », *condere jura*, en fixant le sens des textes.

Le plus renommé des jurisconsultes de ce temps fut Labéon. J'aurais voulu pouvoir placer ici la sévère figure de ce savant homme dont le père, ami de Brutus, se tua après Philippes. Mais sa vie nous manque, comme ses ouvrages. On dit qu'il refusa de recevoir le consulat des mains de l'empereur, qui l'estimait sans l'aimer ; il ne géra du moins que la préture, et l'on connaît sa fière réponse au sujet de Lépide[3]. Il avait composé plus de quarante traités, dont un commentaire des Douze Tables ; les *Pandectes* en ont conservé d'assez nombreux fragments.

Labéon et son rival Capiton, le familier d'Auguste et de Tibère, furent les chefs de deux écoles de jurisprudence, les Proculéiens et les Sabiniens, qui finiront par se confondre dans la vaste unité du droit romain[4]. Il n'est pas sans intérêt de montrer comme un

[1] Dig., I, pr., § 1.
[2] *Stationes jus docentium* (Aulu-Gelle, *Noct. Att.*, XIII, XIII, 1).
[3] Voy. p. 166.
[4] Cf. Pomp. (Dig., I, 2, 47) et Tacite (*Ann.*, III, 75).

dernier trait, au tableau de la restauration tentée par Auguste, que son légiste favori tenait pour les vieilles lois, interprétées selon la lettre, dans un sens étroit et rigoureux, tandis que le fils du vaincu de Philippes en recherchait plus librement l'esprit, et cédait davantage aux principes nouveaux que révélait la raison appliquée aux intérêts de la cité universelle.

Les jurisconsultes romains ont de bien grands mérites : une si nette intelligence des besoins sociaux, qu'ils en prévoient toutes les formes; une dialectique si serrée, qu'ils tirent d'un texte toutes ses conséquences nécessaires; une méthode si rigoureuse, qu'elle égale celle des géomètres et a valu aux lois de Rome le surnom de « la raison écrite » ; enfin un style net, précis, simple, presque lapidaire, qui semble ne vouloir rien laisser à l'arbitraire, à la chicane. Mais, il faut le dire aussi, ces *prudents* ont trop de retenue, et les jurisconsultes de Rome n'échappent pas au caractère général de l'esprit romain : peu d'élévation, point d'abstractions philosophiques, de théories, de systèmes. Gaius était-il stoïcien? Ulpien appartenait-il plutôt à la secte épicurienne? Quelques-uns le pensent, personne ne saurait le dire; mais on peut affirmer que l'esprit légiste, qui analyse, discute et classe, était le contraire de l'esprit stoïcien, qui n'établit pas de différence entre un crime et le plus mince délit. Les jurisconsultes de Rome cherchent les textes et non pas ces choses, vérités sublimes ou utopies dangereuses, or pur ou plomb vil, qui ne se trouvent qu'en dehors des sentiers battus. Leur génie est tout pratique et leur utilité fait leur gloire. Après tout, cette définition du droit : *Ars boni et æqui*, et ces trois préceptes de leur jurisprudence : Vivre honnêtement, ne léser personne, rendre à chacun ce qui lui appartient, valent bien, pour le train ordinaire de la vie, les plus brillantes créations de l'esprit philosophique. L'idéal des Grecs est le beau, τὸ καλόν; celui des Romains est l'honnête, *honestum*, c'est-à-dire tout ce qui relève la dignité de l'individu. Si dans l'œuvre de la civilisation ancienne les Grecs ont la plus belle part : la pensée, l'art, la science; les Romains ont la plus utile, la loi; avec une importante réserve cependant : c'est que cette loi si équitable pour les intérêts des particuliers fut placée par les jurisconsultes au-dessous du principe de l'autorité absolue de l'empereur, *quod principi placuit legis vigorem habet*, et devint par conséquent l'instrument du despotisme dans l'empire romain, plus tard dans les monarchies modernes.

Mais à côté du mal se trouvait le remède. Toute cette législation est

animée d'un esprit rationaliste qui devait, un jour ou l'autre, détruire le principe du droit absolu de l'empereur ; et c'est principalement aux lois romaines que l'Europe latine est redevable de cet esprit philosophique ou plutôt social qui a eu en France sa plus haute expression.

De ce qui fut la plus grande science de Rome, passons à ce qui a été son art de prédilection, l'architecture.

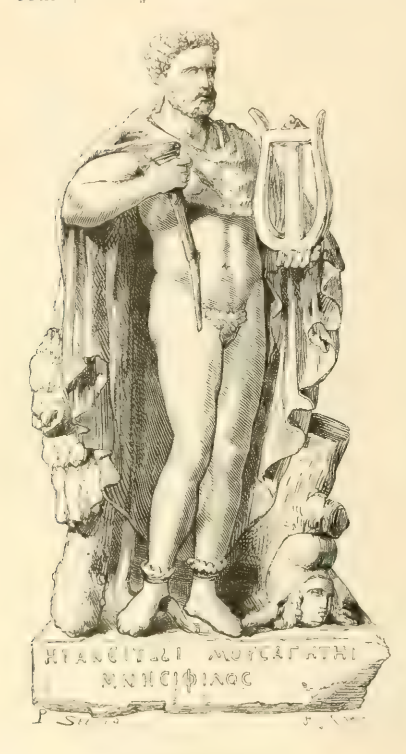
Si l'on excepte le mur de Servius, la *Cloaca Maxima*, des aqueducs, des voies militaires, le temple de Jupiter Capitolin, le théâtre, le Portique, la curie de Pompée et, sur la voie Appienne, l'étrange tombeau de Cæcilia Metella (*Capo di Bove*[1]), l'ancienne Rome n'avait qu'un petit nombre de grandes constructions. César commença la Rome monumentale par son forum et son temple de Vénus Genitrix, aïeule des Jules, par sa basilique qu'Auguste termina, et surtout par son grand Cirque, long de 650 mètres, large de près de 300, entouré d'un portique à double étage et où furent placés deux obélisques, qu'on retrouva en 1587 à 24 pieds sous terre. Il avait envoyé des Gaules 8 millions à Æmilius Paulus pour terminer une basilique à cinq nefs que décorait une prodigieuse quantité de colonnes en marbre de Phrygie, et il avait aidé Curion à édifier deux théâtres contigus, qu'un mécanisme puissant faisait tourner avec les spectateurs de manière à former une arène pour les combats de l'amphithéâtre.

Auguste donna un immense développement à tous les travaux de construction. « J'ai bâti, dit-il dans son Testament, seize temples nouveaux, une curie, la basilique Julienne, le forum qui porte mon nom, le théâtre de Marcellus, une naumachie au delà du Tibre et deux portiques[2]. J'ai restauré à grands frais le Capitole et le théâtre de Pompée, cependant je n'y ai point inscrit mon nom. J'ai terminé le forum Julien et la basilique située entre le temple de Castor et celui de Saturne qui avaient été commencés par mon père ; cette même basilique ayant été détruite par un incendie, je l'ai fait rebâtir plus grande, et j'ai réparé quatre-vingt-deux temples. »

[1] Tour ronde de 20 mètres de haut sur 30 de large avec des murs en travertin bien appareillé d'environ 12 mètres d'épaisseur, et un entablement de marbre blanc à bucranes (têtes de bœuf), d'où son nom. Au sommet, une colonnade supportait une coupole sur laquelle était la statue de la femme de Crassus.

[2] De l'un de ces portiques, celui d'Octavie, il reste quelques colonnes, et on croit que la Vénus de Médicis y a été trouvée. Sur la place qu'il occupait, près de *Santa Maria in Campitelli*, se tient un marché aux poissons !

A l'exemple d'Auguste, plusieurs personnages, pour gagner ses bonnes grâces, employèrent des restes de fortunes proconsulaires ou les dons du prince à décorer la ville. Mécène assainit les Esquilies et y bâtit un palais entouré de magnifiques jardins ; quand l'empereur y eut ajouté un bois et une basilique avec de spacieuses galeries, ce lieu destiné au supplice et à l'inhumation des esclaves devint une des plus belles promenades de Rome. Des temples furent élevés par Philippus à l'Hercule des Muses ; par Cornificius, à Diane ; par Plancus, à Saturne. Balbus construisit un théâtre dont les ruines ont formé à elles seules le *monte Cenci ;* Taurus, un amphithéâtre, que peut-être l'on retrouverait sous le *monte Giordano ;* Pollion, l'*Atrium Libertatis*, et, dans la vallée qui descend du Quirinal au Pincio, Salluste avait planté ses jardins fameux[1]. Il faudrait pouvoir décrire le théâtre de Marcellus qui, avec ses trois ordres superposés[2], et, au sommet, son portique en colonnade, doit avoir été une des œuvres les plus remarquables de Rome.



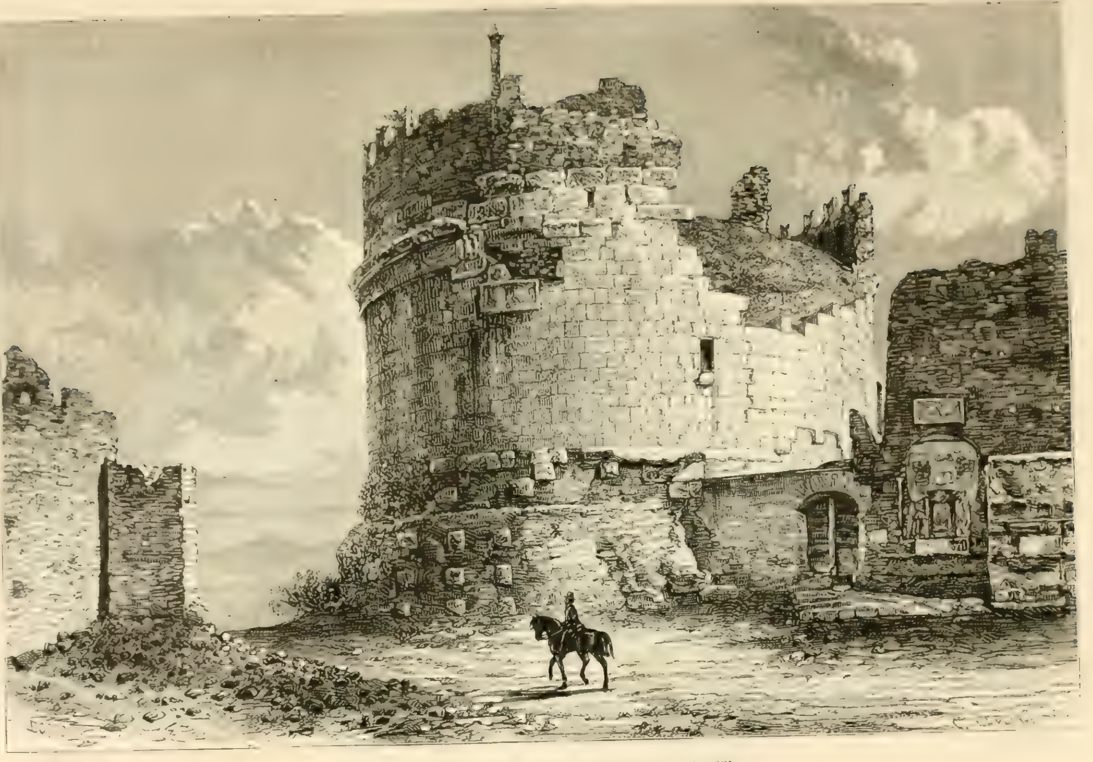
Hercule Musagète[3].

Le Panthéon d'Agrippa subsiste au moins tout entier. A l'intérieur, ce temple rond étonne par la hardiesse de sa voûte, la plus vaste qui soit au monde et qui paraît

[1] Les *Horti Sallustiani* devinrent propriété impériale, et on y a trouvé une des belles statues d'Antinoüs.

[2] La superposition des ordres est d'invention romaine. Les Grecs ne la pratiquaient pas.

[3] D'après Montfaucon, t. I, 2e partie, pl. 157, fig. 1. Voyez au tome II, page 60, un autre Hercule Musagète d'après une pierre gravée du cabinet de France.



Tombeau de Cæcilia Metella, sur la voie Appienne. (P. 205.)

reposer sur le sol, comme aux extrémités de l'horizon la voûte du ciel semble reposer sur la terre[1]. Au sommet, elle s'ouvre par un orifice de 27 pieds de diamètre, de sorte que l'énorme masse semble tenir par un miracle d'équilibre, et le temple tout entier ne reçoit de jour que de la lumière qui descend d'en haut. Agrippa voulut évidemment que le premier monument de la Rome nouvelle fût un symbole de l'Univers, dont l'empire d'Auguste occupait la



Le Panthéon d'Agrippa, d'après Du Pérac, en 1575.

meilleure part[2]. L'œil unique de cette voûte de pierre est à une telle élévation, que, malgré son ouverture immense, la température ne change pas. « Les plus violents ouragans envoient à peine un souffle d'air sur la tête de celui qui se place sous son orbite, et, lorsqu'il survient une averse, on voit la pluie tomber verticalement sur le pavé de la rotonde et y tracer un cercle humide. Le cylindre de gouttelettes

[1] La voûte ne descend pas jusqu'au sol ; elle s'appuie sur un *podium* ou mur circulaire haut de 22 mètres 50.

[2] *Illa inclyta Roma*
Imperium terris, animos æquabit Olympo (Virgile, *Æneis*, VI, 781-2).

tombant de cette élévation à travers le vide du monument fait sentir l'immensité de ce vide. C'est dans de pareilles conceptions que le Romain est vraiment grand[1]. » Malheureusement l'ornementation affaiblissait par la multiplicité des détails l'impression de l'ensemble. Telle était la quantité de bronze qui s'y trouvait, que le pape Urbain VIII, après qu'on en eut enlevé beaucoup, put y prendre encore de quoi fondre quantité de canons et l'immense baldaquin de Saint-Pierre. Mais il faut bien avouer que cette allégorie en pierre, majestueuse à l'intérieur, paraît du dehors écrasée et lourde. On a dit très-bien[2] : « .... Une coupole, si vous la regardez du dehors, vous dérobe en tournant une partie de son étendue, parce qu'au lieu de se développer, elle s'enveloppe et se montre en raccourci. On n'en voit réellement que le diamètre. Chose étange ! un temple rectangulaire, comme celui de Pæstum, grandit par ses lignes ; une coupole au contraire se rapetisse par les siennes, de façon que les deux monuments nous trompent en sens inverse, l'un nous cachant sa petitesse, l'autre sa grandeur. »

L'emplacement, non plus, n'avait pas été heureusement choisi : c'était près de l'ancien marais de la Chèvre, le lieu où Romulus assassiné était passé dieu. La tradition engageait à prendre ce coin du Champ de Mars où se trouvait déjà une autre construction encombrante, les Thermes d'Agrippa, qui touchaient au Panthéon. Des Grecs ne l'eussent certainement point mis là, parce qu'ils savaient que les monuments valent beaucoup par le site qui les porte ou qui les encadre ; mais Agrippa, le moins Grec des Romains[3], prétendait tirer l'effet monumental de la puissance des masses, bien plus que de l'élégance des proportions et de la convenance des alentours.

On retrouvait cette forme circulaire dans le tombeau de Cæcilia Metella, dans le mausolée d'Auguste, grosse tour pyramidale, recouverte de marbre blanc, et aussi haute qu'elle était large à la base

[1] Viollet-le-Duc, *Entretiens sur l'architecture*.

[2] M. Ch. Blanc, *Grammaire des arts du dessin*, p. 86.

[3] *Vir rusticitati propior quam deliciis* (Pline, *Hist. nat.*, XXXV, 4). Deux choses diminuent beaucoup l'effet du Panthéon : par suite de l'exhaussement du sol environnant, on y descend, au lieu d'y monter, et le stuc ou le marbre, dont il avait été couvert à l'extérieur, étant tombé, la muraille apparait dans sa nudité, laissant voir les pauvres matériaux en briques dont elle est faite et qu'Agrippa avait certainement cachés. Dans les *Piante iconografiche di Roma anteriori al secolo XVI*, publiés en 1880 par M. de Rossi, le Panthéon est élevé de cinq marches au portail et de quatre au pourtour ; mais je crois que ce dessin est une restitution arbitraire de l'artiste qui l'a donné vers la fin du quinzième siècle. Tous les plans du seizième siècle montrent la base du Panthéon dominée par le sol environnant.

(100 mètres), mais divisée en trois étages par des gradins en retraite dont chacun était planté de cyprès ; au sommet, la statue d'Auguste dominait un petit temple rond où se trouvait l'urne qui devait contenir les cendres de l'empereur. Le conquérant de l'Égypte avait sans doute voulu se donner un tombeau qui rappelât les royales sépultures de Memphis ; à moins que l'architecte n'ait pris l'idée de son monument aux portes mêmes de Rome, à ce tombeau de *Capo di Bove* dont au moyen âge on fit si aisément une forteresse[1].

Après toutes ces constructions, Auguste se vanta de laisser de marbre une ville qu'il avait trouvée de briques. L'éloge est mérité ; Auguste, assurément, a mis beaucoup de marbre dans Rome ; mais ses architectes y ont-ils mis un art romain, et cet art, quelle place tient-il dans l'histoire générale des idées architectoniques ? La question est assez nécessaire à l'étude que nous poursuivons du caractère de la société romaine, pour qu'il nous soit permis d'y arrêter un instant l'attention[2].

L'art des Grecs est d'une merveilleuse simplicité et d'une logique inexorable. Pour eux, la forme extérieure du monument est donnée par le monument lui-même, comme, dans l'homme, l'enveloppe dépend de l'ossature générale, qu'elle reproduit en l'adoucissant par d'harmonieux contours. Le temple grec est un : structure et ornementation dérivent d'une même pensée. Ainsi une idée de Platon projette comme d'elle-même la forme qui l'exprime.

Les Romains ne sont pas des artistes d'une aussi délicate nature : ils aiment le beau et l'emploient à des œuvres d'art pur, un temple, un arc de triomphe ; mais ils le font surtout servir à l'utile, et cette préoccupation détruit parfois l'unité du plan : plusieurs de leurs édifices semblent avoir eu deux architectes, l'un qui a construit,

[1] Le temple de Mars Bisultor, bâti par Auguste sur le Capitole pour renfermer les drapeaux de Crassus, était également rond, mais très-petit. Les fouilles exécutées depuis 1861, par M. Pietro Rosa, dans les jardins Farnèse sur le Palatin, où l'on avait déjà trouvé, à la fin du dernier siècle, la maison d'Auguste, ont fait découvrir les restes des temples de Jupiter Vainqueur et de Jupiter Stator, quelques assises des murs de la *Roma Quadrata*, et plus récemment la maison de Livie. Les murailles de plusieurs pièces sont couvertes de stuc et des peintures les plus considérables que l'antiquité nous ait laissées. Cette maison d'impératrice est d'une extrême simplicité et petitesse. Elle justifie ce que les historiens racontent de la modestie des habitudes du prince.

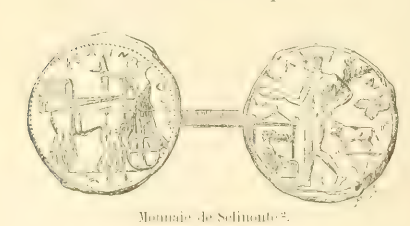
[2] Hegel a dit dans son *Esthétique* : « Il est tel peuple absolument disparu de la terre et de l'histoire qui n'a laissé qu'un monument, et ce monument nous permet de pénétrer jusque dans les replis de sa pensée. » N'aurions-nous, en effet, que les Thermes de Caracalla et le Colisée de Titus, que nous connaîtrions au moins la moitié du caractère de la société romaine sous l'empire.

l'autre qui a décoré ; le premier qui a fait le corps de l'édifice, le second qui a appliqué l'enveloppe d'art.

Riches, puissants et nombreux, les Romains veulent, dans leur immense capitale, des monuments à la mesure de leur empire, vastes comme lui, au risque de n'être pas grands; comme lui, imposants par la masse, bien plus que par les idées qu'ils éveillent, et surchargés d'ornements de placage, comme leur littérature est un reflet de la Grèce, comme leur élégance est un luxe d'emprunt qu'ils ont ravi à Tarente et à Syracuse, aux rois de Macédoine, de Syrie et d'Égypte.

Qu'était-ce que le mausolée d'Auguste ? Un amoncellement de terre et de pierres, d'arbres et de colonnes, où l'on sentait partout l'effort et une grâce cherchée, comme si l'artiste eût voulu attifer au goût des élégants de Rome une pyramide des Pharaons. Et ce Panthéon d'Agrippa si massif et si lourd, ce défi proposé à tous les constructeurs du monde[1], il n'est devenu une œuvre puissante d'art, parlant aux yeux et à l'esprit, que le jour où Michel-Ange l'a pris pour le poser au sommet de Saint-Pierre.

Dans l'Hellade, le temple était la demeure étroite d'une divinité présidant du haut de son piédestal au culte qui s'accomplissait en dehors du parvis sacré, et le Grec, amant de la nature autant que de la pensée, associait la grande artiste à son œuvre. Il couronnait d'un monument le cap Sunium, et il portait le Parthénon au sommet de l'Acropole, le temple d'Apollon sur les rochers du Parnasse, ceux d'Agrigente et de Sélinonte sur les collines qui servaient à ces villes de rempart, afin que du fond de leur sanctuaire les dieux pussent embrasser du regard le port et tout le peuple placés sous leur protection[3]. S'il était forcé



Monnaie de Sélinonte[2].

[1] A Saint-Paul de Londres, la coupole a 34 mètres de diamètre ; à Sainte-Sophie, 35 ; à Saint-Pierre et au Dôme de Florence, 42 ; au Panthéon d'Agrippa, 43. Les Invalides à Paris n'en ont que 25 et le Panthéon que 21.

[2] ΣΕΛΙΝΟ. Apollon debout, tenant une patère et une branche de laurier. Au revers, ΣΕΛΙΝΟΝΤΙΟΝ. Apollon, lançant une flèche, dans un bige conduit par Diane. Tétradrachme de Sélinonte.

[3] A Corinthe, le vieux temple dorique s'élevait sur le penchant de la colline qui portait la citadelle ; à Rhamnous, il était bâti à l'extrémité d'un plateau qui descendait à la mer par une

de construire en plaine, il dégageait du moins l'édifice et lui donnait, comme à Pæstum, la mer pour horizon, ou, comme à Olympie, de riantes campagnes pour ceinture, de grands souvenirs pour décoration et toujours des bois sacrés pour voisinage.

Le Romain aime la terre pour les produits qu'elle donne, la mer pour le négoce qu'elle favorise, la colline pour les sources qu'il y prend, la montagne pour la fraîcheur qu'il y trouve. Il s'inquiète peu si le hasard des convenances politiques ou religieuses place ses temples



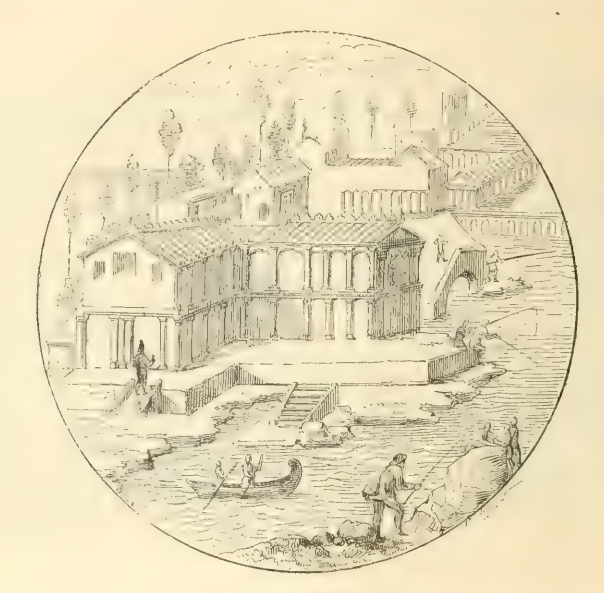
Restes de la Bibliothèque et du Palais public (P. 215.)

en des endroits bas où, l'air et l'espace manquant, on ne verra pas leur masse se détacher dans la lumière qui baigne les hautes cimes. Il a neuf collines dont chacune était un piédestal naturel pour les monuments, et, sauf le temple de Jupiter Capitolin, qu'il a été obligé de mettre dans la forteresse du Capitole, il les accumule tous dans le Forum et le Champ de Mars, deux anciens marécages. Ces temples avaient été voués durant les batailles pour gagner la faveur d'un dieu ; le dieu a la demeure qui lui a été promise, c'est assez [1].

pente abrupte ; à Crotone, à Métaponte, à Syracuse, même disposition ; à Éleusis, il était assis sur un rocher aplani, au penchant d'une colline qui dominait la ville.

[1] Cependant, après les constructions qu'Auguste éleva sur le Palatin autour de sa demeure, cette colline devait présenter un aspect imposant.

Mais pour lui-même le Romain est plus exigeant. S'il est riche, il mettra sa demeure des champs dans un beau site des collines de Tibur ou de Tusculum, au penchant d'une riante vallée, ou en face de ce golfe de Naples qui ne lasse point l'admiration. Dans sa ville, il lui faudra un bel arrangement pour ses plaisirs ou ses affaires, et des monuments capables d'abriter des multitudes, parce que son ciel est



Une villa romaine[1].

parfois inclément, et de contenir des services variés, parce que ses besoins sont nombreux.

Il construit donc :

Des *basiliques*, avec nef et bas côtés pour les juges, les avocats, les plaideurs et les marchands ;

Des *portiques*, où le peuple-roi puisse promener, en dépit du soleil et de la pluie, sa fainéante royauté[2] ;

[1] D'après une peinture de Pompéi. (Roux, *Herculanum et Pompéi*, t. III, 5e série, pl. 52.)

[2] On pouvait, au Champ de Mars, faire près de 3 kilomètres sous des portiques, en passant de l'un à l'autre.

Des *bibliothèques*, des *musées*, parce qu'il a ce goût des sociétés polies, d'aimer l'esprit des autres [1] ;

Des *palais*, de délicieuses *villas*, qu'habitent ses empereurs, ses consuls et ses affranchis millionnaires ;

Des *cirques* pour ses jeux, des *théâtres*, souvent trop vastes quand on



Porta Tiburtina (aujourd'hui *di S. Lorenzo*)

y joue Térence, et des *amphithéâtres*, qui ne le sont jamais assez, parce qu'il y trouve le plus recherché de ses plaisirs, la chasse à l'homme [2] ;

Des *portes* monumentales pour décorer l'entrée de la ville et d'épaisses *murailles* pour la défendre; des *égouts*, qui l'assainissent, et des *aqueducs*, qui lui amènent de la montagne l'eau limpide et fraîche

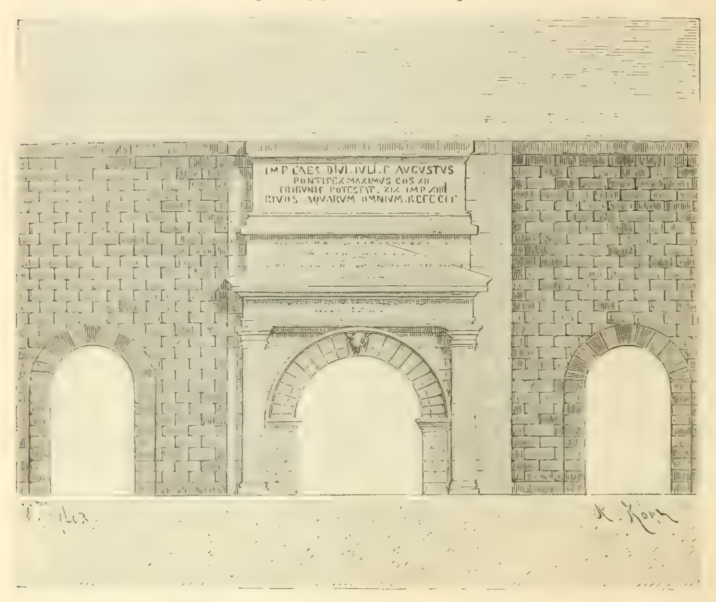
[1] Publius Victor compte, dans son Régionnaire, vingt-neuf bibliothèques publiques à Rome.

[2] Même sous l'empire, les Grecs n'aimaient pas les combats de bêtes féroces et de gladiateurs. Ces jeux répugnaient à leur esprit fait pour les arts, les lettres et la science. On n'a trouvé que deux amphithéâtres dans l'Asie Mineure entière, et encore tout au bord de ce continent, à Cyzique et à Pergame, où habitaient beaucoup de Romains.

que le Tibre lui refuse[1], même des *tunnels* pour aller capter les sources au cœur des montagnes[2];

Des *voies militaires*, des *ponts*, par où vont aisément, du centre aux extrémités de l'empire, ses marchands, ses soldats et sa volonté;

Des *arcs de triomphe*, qui reçoivent au retour ses armées victorieuses, ou des *colonnes votives*, qui rappellent des expéditions lointaines;



Triple aqueduc de l'*Aqua Julia*, *Tepula* et *Marcia*[3].

Des *casernes* pour son armée permanente, et des *diribitoria* pour les distributions à son peuple de mendiants;

[1] Les aqueducs de Rome, en ne comptant que ceux dont parle Frontin, avaient 428 kilomètres de longueur, dont 49 sur arcades. Ces dernières constructions, très-coûteuses, auraient pu être évitées à l'aide des siphons dont Frontin conseillait l'emploi; mais le peuple ne regardait pas à la dépense, quand il pouvait faire monumental, et plutôt que de cacher sous terre ses conduites d'eau, il leur a fait traverser majestueusement la campagne romaine. Il fit cependant un usage fréquent des siphons. Pour la construction des aqueducs, la loi autorisait à prendre les matériaux sur place, sauf indemnité aux propriétaires riverains, à dire d'arbitres; une largeur de 15 pieds (4m,44) était réservée de chaque côté pour le service de l'aqueduc: c'était la *servitus aquæductuum*.

[2] A Subiaco, ils ont creusé un tunnel de près de 5000 mètres. Il sera question plus loin de l'émissaire du lac Fucin.

[3] D'après Canina, *Gli edifizj di Roma antica*, t. V, pl. 228 et 229.

Des *thermes* enfin [1], où sont réunis tous les raffinements de l'oisiveté et de la mollesse méridionale. A chaque heure, la foule y vient chercher, dans des bassins de marbre et des salles parfumées, de l'eau et de l'air à toutes les températures. Puis, le corps bien frotté d'huile, les membres souples, on s'y promène doucement, au milieu d'un peuple de statues, dans des jardins rafraîchis par des fontaines jaillissantes, ou l'on s'exerce dans des palestres munies de tous les jeux ; à moins qu'on ne préfère lire, sous un portique, en un coin solitaire, ou écouter, dans les salles académiques, que de précieuses mosaïques décorent, des rhéteurs qui déclament, des philosophes qui discutent, des poètes qui sollicitent pour leurs vers boiteux les applaudissements faciles d'un auditoire indolent.

Sur les bords de la mer Égée, les sentiments les plus énergiques, la religion et le patriotisme, se confondent pour former l'inspiration de l'artiste. Les Romains de l'empire ne regardent pas si haut. Ils demandent à l'art de leur rendre la vie plus douce et non pas plus noble. « Que d'autres, dit leur poëte, fassent vivre le marbre et respirer l'airain ; que leur éloquence établisse le droit et que leur science mesure les astres. Ton art à toi, peuple de Rome, c'est de gouverner le monde en lui imposant la paix, » et, ajoute Auguste, c'est encore de bien ordonner cette société soumise, de lui faire de justes lois et de lui assurer toutes les aises de l'existence.

Les Grecs ont créé une architecture religieuse incomparable et la statuaire des dieux et des héros qui rend le divin palpable ; ils ont établi les principes éternels du beau en fait de construction, et, par cette raison, l'art grec restera la source pure et sacrée [2]. Les Romains

[1] Au temps de Constantin, il y avait quinze thermes à Rome. Ceux d'Agrippa, derrière le Panthéon, occupaient une superficie égale à la moitié de celle du Palatin, environ 56 000 mètres. Les thermes de Caracalla couvraient un espace six fois plus grand, celui d'une ville considérable. Voy. Blouet, *les Thermes de Caracalla*, qui en a donné une fort belle restauration.

[2] Je dis la source où l'artiste s'inspirera, mais non le modèle qu'il devra servilement copier, parce que l'architecture est tenue, en chaque pays, de modifier ses formes pour les approprier aux conditions de lumière, de température, de sécheresse ou d'humidité qui constituent le climat. Un monument grec, même une statue grecque, sont à Saint-Pétersbourg des contre-sens, quoiqu'il faille bâtir et sculpter en Russie d'après les principes généraux trouvés ou appliqués en Grèce, ainsi qu'on raisonne partout comme Socrate et Aristote, quand on veut raisonner bien, tout en parlant des langues très-différentes. « Fassen sie [die Römer] alles nach den Grundsätzen äusserer Zwecke, praktischer Rücksichten auf. » (Lübke, *Gesch. der Archit.*, p. 161.) Le Dr Schnaase (*Geschichte der bildenden Künste*, t. II, p. 338) dit aussi : « .... Neben der reinen und idealen Gestalt der griechischen Kunst, erscheint die der Römer in einem vielleicht an sich zu ungünstigen Lichte. »

ont un autre honneur : ils ont créé l'architecture civile et d'utilité publique ; de sorte que, si nous tenons aux uns par ce qu'il y a de plus élevé, les idées, nous tenons aux autres par ce qui est très-impérieux, les besoins. Il n'est personne qui n'aimât mieux être Grec, mais nous sommes tous bien aises qu'il y ait eu des Romains.

On a vu une première différence dans l'emploi de l'art ; il en est d'autres produites par la nature des matériaux de construction.

Grâce au Pentélique, à l'Hymette, à Paros, les Athéniens bâtissaient de marbre et travaillaient cette pierre avec une telle perfection, qu'au bout de vingt-trois siècles il faut encore bien chercher pour trouver les joints des colonnes ou des murs; chaque assise est une œuvre d'artiste. Le sol du Latium, au contraire, condamnait l'habitant de Rome à bâtir de briques consolidées par du blocage et des chaînons de pierre qu'un manœuvre, sous une direction intelligente, suffisait à poser[1]. Mais le temple grec ne pouvait s'élever qu'en des pays dont le sol, comme celui de la Grèce, était de marbre ou de calcaire, facile à ouvrer. Les Romains n'ont été arrêtés nulle part dans leurs constructions, parce qu'ils trouvaient partout de la pierre pour le revêtement, ou, au moins, du moellon pour les chaînes, du caillou pour le blocage, de la terre pour les briques, de la chaux pour leur indestructible ciment, et des bras pour remuer tout cela. Il en est résulté d'abord qu'avec des matériaux d'un emploi si facile, et pourtant si résistants, rien ne les empêcha de donner à leurs monuments ces proportions colossales, qui ne sont pas toujours une des conditions de la beauté, mais dont l'artiste peut obtenir de puissants effets.

Ainsi, le grand charme de la campagne romaine est surtout dans ces immenses aqueducs qui, descendus des collines de Tivoli et d'Albano, traversent avec tant de grâce et de majesté la plaine latine. Telle salle à demi écroulée des thermes de Caracalla a, dans sa nudité, une imposante grandeur, et le Colisée, fait de briques et de pierre tiburtine, a produit sur moi une impression plus profonde que les pyramides de Ghizeh.

Tel peuple, tel art ; la domination de Rome se reconnaît à ces routes qui vont droit devant elles, comme sa volonté, sans se détourner pour éviter un obstacle[2], et à ces constructions massives et sans grâce,

[1] C'est le mode de construction indiqué par Vitruve, II, 8. La brique est éternelle, dit-il, et il a raison.

[2] Aussi ces routes, dont l'*agger*, ou chaussée, était une véritable construction d'un mètre d'épaisseur en moyenne, avaient parfois des pentes de 0,15 à 0,20 par mètre, et des remblais,

Les collines de Tivoli

j'allais dire sans art, qui montrent tant de force, s'élèvent si haut et pèsent si lourdement sur le sol qui les soutient.

L'architecture des Romains, se prêtant à tous les besoins de la vie civile, s'est répandue, comme leur langue, leurs lois, leurs mœurs, sur tout l'Occident, où elle a laissé, comme elles, d'impérissables empreintes; et lorsqu'il s'est rencontré un prince libéral, des citoyens et une ville assez riches pour remplacer la brique par la pierre de grand appareil, ou pour décorer l'édifice de marbres précieux, les ruines de leurs monuments ont rivalisé avec les plus imposantes et les plus belles qui soient au monde.

Cette nature des matériaux a permis aux Romains d'ajouter à l'art grec des éléments nouveaux, l'arc et la voûte, qu'ils empruntèrent aux Étrusques[1]. Les Grecs connaissaient la voûte, qu'on trouve en Orient aux temps les plus anciens, par exemple à Ninive et en Égypte; mais ils s'en passèrent, parce qu'elle eût troublé leurs combinaisons, à la fois si simples et si belles, de surfaces et de lignes verticales et horizontales; peut-être aussi parce que la voûte exige des culées puissantes, des massifs inertes qui emploient, inutilement pour l'art, beaucoup de force, d'espace et de matériaux[2]. Le Grec est économe, non pas à la façon du Romain des anciens jours qui comptait même avec ses dieux, mais en artiste qui sait que la nature ne dépense jamais plus de force qu'il ne lui en faut, et que l'art doit chercher à produire, comme elle, de grands effets avec de petits efforts.

L'arc et la voûte ajoutés à la plate-bande et à la colonne donnèrent lieu à des combinaisons nouvelles : le plein cintre et l'arc brisé, dont le moyen âge occidental a fait le roman et l'ogive; la coupole, qui est devenue, à l'orient, le caractère particulier de l'architecture byzantine et arabe.

Le pillage du monde permit à Rome de prodiguer dans ses édifices

à travers les marécages, s'élevant, en certains points, à 12 mètres sur 20 kilomètres de longueur, comme en une partie de la voie Appienne faite par Trajan, avec des ponceaux pour l'écoulement des eaux, des viaducs pour franchir les vallons, et des tunnels sous des montagnes, comme celui de Furlo que Vespasien creusa sous l'Apennin pour la voie Flaminienne. En France seulement nous avons percé en vingt-cinq ans 440 tunnels d'une longueur de 192 921 mètres, mais nous possédons de puissants moyens d'attaque, et les Romains ne connaissant ni la poudre, ni la dynamite, ni les machines perforantes, n'avaient que le pic et le coin pour abattre la roche.

[1] Lubke, *Geschichte der Architektur*, p. 157.

[2] Le petit monument de Lysistrate, à Athènes, est recouvert d'une coupole. Le temple d'Esculape à Épidaure, la rotonde d'Épiménide à Sparte et le Prytanée d'Athènes étaient aussi des édifices ronds, mais la voûte est une exception dans l'architecture grecque.

du Forum et du Champ de Mars les marbres les plus rares, et on exploita pour elle toutes les carrières marmoréennes de l'empire, dont il a été retrouvé sur la route d'Ostie un dépôt précieux [1] ; mais les particuliers, les cités provinciales, Rome elle-même, bâtissaient souvent en blocage et en briques. Pour cacher sous des matériaux de luxe les masses sombres, les lourdes arêtes des matériaux utiles, on réunit tous les éléments décoratifs que les Grecs et les Étrusques avaient trouvés, on en imagina d'autres et on les employa tous à profusion. De là tant de colonnes, d'entablements, d'arceaux et d'architraves même aux endroits où ils forment un contre-sens avec la construction [2] ; tant de marbres précieux plaqués sur les murs, de caissons savamment évidés, de stuc portant lui-même d'élégantes peintures, de sculptures et d'ornements en métal, en ivoire ciselé, en nacre, en perles, même en pierreries ; toutes ces mosaïques enfin qui peuvent être un grand travail, mais ne sont jamais un grand art [3].

Au temps de la république, le dorique dominait dans les temples : on le trouva trop sévère ; l'ionique, avec ses légères volutes, parut trop délicat, et, sous Auguste, il fallut à ces parvenus de l'art la plantureuse richesse du corinthien. « Tu n'as pu rendre ta Vénus belle, disait-on à un mauvais élève de Phidias, tu l'as faite riche. » C'est le système que les Italiens ont gardé pour beaucoup de leurs églises et qui paraît convenir encore au luxe administratif de nos grandes salles et aux besoins vaniteux de nos petites fortunes.

Ainsi les Romains jetaient sur leurs monuments de briques ou de pierres un vêtement splendide, draperie flottante qui ne suivait pas toujours les mouvements du corps. Au Panthéon, dont toutes les lignes sont courbes, toutes les surfaces concaves, Agrippa appliqua un portique rectiligne qui ne peut faire corps avec l'édifice, et que supportent des colonnes corinthiennes d'un seul morceau. C'est riche et puissant, mais ce placage est un hors-d'œuvre qui avait partout sa place, excepté là [4].

[1] On y a même retrouvé des échantillons de marbres aujourd'hui perdus. Les carrières de Carrare exploitées dès le temps de César (Pline, *Hist. nat.*, I. 56), peut-être plus tôt (Strabon, I. 5, 22), firent tort à celles de Paros et du Pentélique. Mamurra, le *præfectus fabrum* de César, décora de ces marbres sa maison du mont Cælius.

[2] Ch. Blanc, *Gramm. des arts du dessin*, p. 270.

[3] Tout à Pompéi était recouvert de stuc. Du reste il en était de même pour beaucoup de temples grecs. Voyez dans Suétone, pour le luxe de la décoration, la description de la Maison d'or de Néron.

[4] C'est l'opinion de Viollet-le-Duc, du docteur Schnaase (« Ist diese Vorhalle ein Zusatz, ein



Carrières de marbre de Carrare.

Cette tendance des Romains à séparer la bâtisse et la décoration a eu de désastreuses conséquences. Condamné à une existence subordonnée, l'art tomba dans le métier, et, après avoir quelque temps langui, il disparut. A la fin du siècle des Antonins, on le cherche déjà, et rarement on le trouve ; plus tard, il ne reste que des constructeurs capables de remuer d'énormes pierres, même de les porter audacieusement à une prodigieuse hauteur, mais inhabiles à les décorer. La science demeure parce qu'elle est transmissible, et, lorsqu'elle est soutenue par le sentiment religieux, elle arrive encore à de très-grands effets; l'art, qui est personnel et de délicate nature, n'a pas survécu à la barbarie des mœurs; il ne revint à la vie qu'au souffle de la Renaissance, qui fit sortir l'antiquité de son tombeau. Depuis cette époque où s'épanouit un art charmant trop tôt délaissé, l'architecture romaine retrouva des conditions sociales favorables, et c'est elle qui a dominé jusqu'à ce jour dans nos constructions cosmopolites.

Maintenant il est facile de répondre à la question que nous posions en commençant. Les Romains n'ont pas été des artistes créateurs[1]. Cependant, en composant d'éléments d'emprunt un art qu'ils ont porté depuis la Pétra des Nabatéens jusqu'à la Lutèce des Parises; d'où procède, par génération naturelle, une partie de l'art chrétien et de l'art musulman; qui règne chez nous par son application facile à nos besoins et à nos goûts; qui enfin, à défaut de la beauté parfaite, exprime la grandeur et la puissance, leurs architectes ont mérité une place à côté de leurs écrivains et de leurs légistes. Les lois, les lettres et les monuments de Rome sont bien le legs d'un grand empire.

Et pourtant l'héritage de Rome n'est pas celui d'une société qui ait aspiré à cet idéal dont la recherche seule honore à jamais ceux qui l'ont poursuivie. Si, en effet, nous considérons cette société dans l'ensemble de sa vie intellectuelle, il nous faut bien reconnaître qu'elle est restée sans philosophie ni science, quoiqu'elle fût arrivée après le magnifique développement des sciences et de la philosophie dans

angeflickter Schmuck, der nicht aus dem Ganzen hervorgegangen ist » (t. II, p. 552), et c'est le sentiment qu'éprouve involontairement tout spectateur. M. Ch. Blanc dit très-bien : « L'architecture n'est pas une construction que l'on décore, mais une décoration que l'on construit. » (*Ibid.*, p. 274.)

[1] Il faut encore ajouter que même leurs architectes étaient Grecs. Pline en demande un à Trajan pour les travaux de Nicée; l'empereur répond (*Epist.*, X, 49) : « Cherchez en Grèce; » *ex Græcia etiam architecti ad nos venire soliti sunt.*

le monde hellénique; qu'elle serait sans art, si les Grecs ne lui avaient apporté leurs marbres, leurs tableaux, leurs statues avec les restes de leur génie; que sa littérature, tout éclatante qu'elle est, manque du souffle créateur; que ses fêtes étaient les obscénités des mimes ou les jeux sanglants de l'amphithéâtre; qu'enfin sa religion fut moins un acte d'adoration et de reconnaissance qu'une sorte de contrainte exercée sur les dieux pour capter leurs faveurs[1]. Alors, malgré Virgile, Horace et les constructeurs de la Rome marmoréenne d'Auguste, la gravité romaine semble de la pesanteur; ce génie pratique, tourné en tout vers l'utile, apparaît comme retenu par son propre poids dans les régions moyennes de la pensée, d'où ne jaillissent pas les éclairs qui illuminent le monde; et, dans l'histoire générale de la civilisation, ce peuple descend du premier au second rang des nations, mais il y descend en portant dans ses mains, comme Moïse, une grande chose, les tables de la loi.

C'est un impérissable honneur pour les Romains d'avoir fondé la loi civile, comme les Juifs ont écrit la loi religieuse, les Grecs celle de la pensée et de l'art[2]. Mais nous qui voulons être à la fois et qui sommes les héritiers de Rome, de Jérusalem et d'Athènes, n'oublions pas la leçon qui ressort pour nous de cette étude du génie romain à la plus belle époque de son histoire, et, par ce mémorable exemple, reconnaissons combien l'abandon des hautes spéculations théoriques que la foule appelle des inutilités peut faire perdre au génie d'un peuple de ressort et d'élan. Un autre grand empire dont les chefs, à un certain moment, partagèrent le monde avec les Césars de Rome, la Chine, offre, dans son histoire, le même goût pour les applications, le même dédain pour la science pure. Tous deux en ont été punis par un arrêt de civilisation; tandis que de ce coin de terre de l'Attique, à peine visible entre les deux colosses, est parti le mouvement du monde.

Cependant, si le siècle d'Auguste ne vaut pas, pour l'originalité et la puissance du talent, celui de Périclès, ni même, pour l'art et la hardiesse de la pensée, celui de la Renaissance; si le siècle de Louis XIV est plus complet et, en de certains genres, supérieur, ce

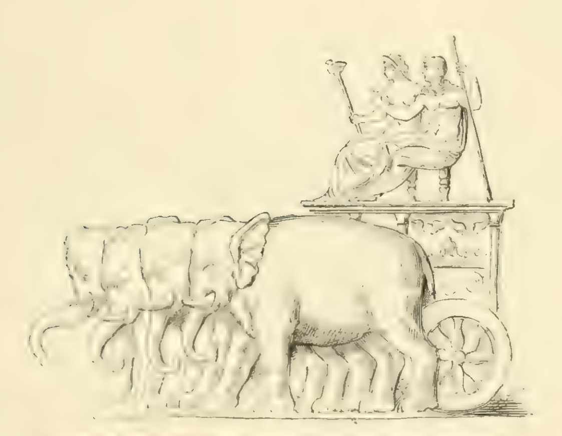
[1] .... *Obligat ille* [Augustus] *deos* (Ovide, *Fast.*, II, 62).

[2] [illegible], et le *canon* de Polyclète, furent les lois de l'architecture et de la statuaire, comme l'*Organon* d'Aristote demeura, jusqu'à Bacon et à Descartes, la règle qui dirigea la raison dans la recherche et l'exposition de la vérité.

temps n'en fut pas moins une de ces brillantes époques de l'humanité au sein desquelles on aime à se réfugier pour échapper aux soucis de la vieillesse survenante et aux patriotipues angoisses[1].

[1] Ce chapitre a été écrit à Paris, en novembre et décembre 1870

[2] Revers d'une monnaie agrandie de Nerva.



Jupiter et Junon sur un char triomphal traîné par quatre éléphants[2]

CHAPITRE LXXI

L'ŒUVRE D'AUGUSTE ET LE CARACTÈRE DU NOUVEL EMPIRE.

I — AUGUSTE ACCOMPLIT UNE RÉVOLUTION INÉVITABLE, MAIS IL NE L'ORGANISE PAS.

Les années qui suivirent Actium furent l'époque critique du monde ancien. De la direction où la société romaine allait s'engager dépendait l'avenir d'innombrables générations. Ira-t-elle vers l'Orient pour retourner au régime des monarchies asiatiques, ou vers l'Occident pour reprendre les institutions fédérales et libres des peuples grecs, italiens et gaulois? La cité conquérante restera-t-elle, sous un maître, cité souveraine et privilégiée, ou va-t-il se former un grand État dont les parties seront solidaires et au sein duquel se préparera en paix l'avénement des nations modernes? C'est le problème qui s'imposait au fondateur de l'empire, à moins qu'il ne préférât, comme un ambitieux vulgaire, se faire le serviteur des événements et les suivre avec une égoïste docilité, tout en les exploitant à son profit.

On a vu dans les chapitres précédents l'œuvre d'Auguste, et, au soin qu'il prit de rédiger les Mémoires de sa vie, dont le résumé fut gravé sur les murailles des temples, on doit croire qu'il comptait sur la reconnaissance publique.

Cette reconnaissance, il la méritait de ses contemporains, car c'était une grande chose que d'avoir donné à ce monde troublé une paix demi-séculaire, mais la mérite-t-il autant de la postérité?

On a, tout à la fois, exalté et rabaissé ce personnage au delà de la juste mesure. Sa longue prospérité ne tient pas à d'heureux hasards, car la fortune ne sert que ceux qui savent l'enchaîner; et ceux-là sont de deux sortes : les forts et les habiles, les seconds moins grands que les premiers, mais, dans certaines circonstances, plus utiles. Auguste était de ce nombre. Cette domination que César avait établie, son fils d'adoption, après l'avoir reconquise, chercha à la rendre du-

rable. Il employa près d'un demi-siècle à conduire doucement Rome à la royauté, tandis qu'il suffit de quatre années à Napoléon pour aller du consulat à l'empire ; mais, en France, ce qui était vieux c'était la monarchie, et, en dépit des idées, les mœurs y portaient ; à Rome, c'était la république, et les souvenirs en étaient difficiles à effacer. Il fallait mettre les mœurs, les idées, les lois et l'administration en rapport avec le nouvel ordre de choses. Sur les mœurs, je veux dire celles de la vie publique, il agit par Mécène, par Salluste, par tous ceux de ses amis qui se tenaient loin des charges et qui montraient les habitudes à prendre : plus d'ambition, plus de brigue, un désintéressement affecté ou sincère, une docilité sans bornes, afin de détourner les regards et les espérances de la curie et du forum où rien ne se faisait plus, vers le palais du prince où tout se donnait. Sur les idées, il agit par Horace, par Virgile, noblement conquis à sa cause, et il ne payait qu'une dette légitime lorsqu'il jurait par les Muses, car, sous son règne, elles furent monarchiques. Enfin, par ses lois, ses règlements et sa vigilance, il mit la justice dans l'administration, l'ordre dans les finances, la paix dans les provinces et tout le pouvoir dans ses mains, mais il le cacha de manière à ne paraître que le premier citoyen de la république ; et il fut grand en affectant de se faire petit.

On a lu dans son *Testament* ce qu'il pensait de la nature de son autorité, ou du moins ce qu'il voulait qu'on en pensât : « Après avoir étouffé les guerres civiles, j'ai remis le gouvernement au sénat et au peuple romain.... A partir de ce moment, je fus au-dessus de tous les autres citoyens en dignité, mais je n'eus pas plus de pouvoir que ceux qui furent mes collègues dans les magistratures. »

C'est bien là sa pensée dernière, car il ajoute : « Quand j'écrivais ces lignes, j'étais dans ma soixante-seizième année. » Cependant on ne peut croire que le grand trompeur se soit pris lui-même au mensonge de sa vie. Il savait bien qu'il était le maître, et maître absolu : mais il voulait égarer le jugement de la postérité, et, par un juste retour, cette postérité lui reproche l'hypocrisie d'une politique sans grandeur.

Une révolution est légitime lorsque ce qu'elle établit vaut mieux que ce qu'elle remplace. A ce compte, Auguste eut raison à Actium, et l'empire était un progrès pour le monde. Nous le disons hardiment, en opposant à Tacite Tacite lui-même, Pline, Strabon, Josèphe, Philon,

Aristide, Dion Cassius et tous les écrivains provinciaux[1]; à Caligula, à Néron, non-seulement Vespasien et Trajan, mais le bonheur d'un empire qui était trop vaste pour que les folies et les cruautés d'un seul homme pussent le troubler. Qu'on détourne un instant son attention des tragédies du palais ou de la curie, et l'on verra Domitien faire d'excellentes lois que Nerva confirme ; sous Caracalla, Papinien rédigera les édits.



La Paix[2]

Ainsi, nous approuvons Auguste d'avoir repris la tâche de César ; nous le louons de sa libéralité d'esprit, et de son goût pour les lettres et les arts ; de son administration honnête, de son habileté à faire passer les Romains de leur liberté anarchique au repos d'une paix féconde. Mais on a le droit de demander compte à un fondateur d'empire même de ce qu'il n'a point fait. Quand on monte si haut, c'est afin de regarder au loin, surtout du côté par où l'avenir approche. Le premier empereur a-t-il eu ces vues larges et profondes de l'homme supérieur? Après la mort d'Antoine, il pouvait tout; qu'a-t-il fait de ce pouvoir? Occupé du soin unique de sauver sa fortune en

[1] .... *Is optimus civitatis status habendus est in quo nihil tale* [*ambitus comitiorum, expilati* [illegible] *patimur* (Tacite, *de Orat.*, 37, et cf. 41). — Strabon, liv. VI, *ad finem;* Philon, *Leg. ad Caium*, 21 ; Josèphe, *Ant. Jud.*, XXI, 2 ; Pline, *Hist. nat.*, III, 5 ; Dion, LIII, 19. [illegible] πρός τε τὸ βέλτιον καὶ πρὸς τὸ σωτηριωδέστερον μετεκοσμήθη· καὶ γάρ που [illegible] δημοκρατουμένους αὐτοὺς σωθῆναι. Voy. t. III, p. 680 et suiv.

[2] Statue du musée de Brescia. (Clarac, *Musée*, pl. 770 F, n° 1902 B.)

la cachant, il vécut au jour le jour, pour lui seul, sans souci du lendemain, replâtrant çà et là le vieil édifice, au lieu de le prendre d'une main puissante et de l'asseoir sur des fondements nouveaux qui l'eussent porté des siècles.

Sans doute, l'empire des Césars devait mourir : c'est la loi d'éternelle transformation. Mais ce terme fatal, il est donné à l'homme de le reculer à force de prudence. Quatre siècles, dont la moitié passée dans la misère et la honte, ne sont pas une vie de peuple; l'empire pouvait durer plus longtemps et mieux. Quel État fut jamais préparé comme lui par la nature et les hommes, pour une forte et glorieuse existence? Des frontières faciles à défendre contre des ennemis alors peu dangereux, et derrière ce rempart de grands fleuves, de déserts et de hautes montagnes, des populations qui, heureuses de leur obéissance, parce qu'elles y trouvaient le repos et la richesse, ne savaient désigner le pouvoir placé au-dessus d'elles que par le beau nom de la Paix romaine, *Pax romana*.

Ainsi, du dedans et du dehors, nul péril à craindre; tout le mal, puisqu'il n'était ni dans l'ennemi ni dans les sujets, s'est donc trouvé dans la constitution de l'État ; et une cruelle expérience nous a montré ce qu'une organisation habile et ferme, qui ne laisse se perdre aucune parcelle de la force nationale, peut donner à un peuple de succès inespérés, tandis que le courage, le dévouement, le patriotisme, toutes les ressources d'un pays industrieux et riche, sont paralysés ou rendus inutiles par une organisation insuffisante.

II — ÉLÉMENTS NÉGLIGÉS PAR AUGUSTE DANS L'ORGANISATION DE L'EMPIRE.

On a cherché bien des causes pour expliquer la décadence de l'empire romain; toutes celles qu'on a données: l'état économique et les mœurs de cette société, l'esclavage, l'indiscipline des légions, la fiscalité, les barbares, etc., sont vraies, mais elles sont dominées par une autre qui, à elle seule, aurait suffi à rendre la chute inévitable. L'empire tomba, parce qu'il n'eut d'autre *institution d'État* que la volonté de l'empereur.

Dans les anciennes républiques de l'Italie et de la Grèce, chez les peuples de l'Espagne et de la Gaule, le pouvoir était une fonction de la liberté. Il garantissait la liberté générale en se subordonnant, au besoin, les libertés individuelles par des dictatures temporaires.

Auguste rendit la sienne permanente. En Orient, où le roi est fils du ciel, la religion et des castes puissantes le protégent ; à Rome, quelles seront les défenses qui abriteront le monarque ? Dans ce monde depuis si longtemps travaillé par des idées d'égalité, personne, parmi ceux qui pensent, ne prend au sérieux l'apothéose du prince, et il reste sans prêtres, sans noblesse, seul et à découvert, en face de quatre-vingts millions d'hommes : double danger pour lui, car, dans cet isolement, il est exposé à tous les coups des conspirateurs qui, pour saisir le pouvoir suprême, n'auront qu'une poitrine d'homme à percer ; et, à cette hauteur d'où il voit le monde à ses pieds, où il se sent si près des dieux, le vertige pourra le prendre, la tête lui tourner. C'est ainsi que s'expliquent la folie et l'assassinat de tant d'empereurs. On compte, jusqu'à Constantin, que les deux tiers[1] périrent de mort violente ; et je ne parle pas des Trente Tyrans, qui tous finirent mal.

On voit que l'institution impériale d'Auguste a été d'abord fatale aux empereurs, et l'on doit ajouter qu'il n'en pouvait être autrement. Dans les États où la loi règne, les partis et les ambitieux s'agitent pour changer la loi ; mais lorsque le prince est tout, c'est le prince même que l'on change ; alors l'émeute et l'assassinat deviennent la loi de succession à l'empire. Il fallait donc, dans l'intérêt de chacun, peuple et souverain, trouver, pour fonder la monarchie impériale, autre chose que la concentration dans les mains d'un seul homme de tous les vieux pouvoirs républicains, avec leur inévitable cortége de dangereux souvenirs de liberté. Il fallait encore, puisque « la Ville était devenue un univers[2] », préparer la formation du nouveau peuple de l'empire qui remplacerait l'ancien peuple de la cité. Or, pour concevoir cette organisation nouvelle, il n'était pas nécessaire de recourir à des idées que le temps n'aurait permis ni d'avoir ni de réaliser. Lorsque nous aurons montré les institutions existantes qu'une prévoyance habile pouvait développer et les funestes résultats produits par quelques-unes de celles qui furent établies, l'histoire, qui trop souvent se contente de saluer le succès ou de pleurer sur des ruines, sans rechercher si l'un était légitime et les autres inévitables, aura le moyen de prononcer son verdict sur le premier des Césars. Comme les

[1] Quarante et un sur cinquante-neuf. D'après la liste dressée par Brottier, sur cent huit [illegible] à la maison Julienne par le sang ou les alliances, depuis César jusqu'à Néron, [illegible], ou plus du tiers, périrent de mort violente.

[2] *Urbem fecisti quod prius orbis erat* (Rutilius, *Itin.*, 66)

successeurs d'Auguste hériteront de sa politique, on pressentira en même temps le caractère que l'empire tiendra de son fondateur et celui qu'il léguera à plusieurs États modernes, où les légistes du moyen âge ont refait, à l'aide des lois impériales, la monarchie absolue.

Et d'abord, puisque Auguste était si désireux de faire croire au maintien de la république, dont il conserva toutes les apparences; si zélé partisan du passé, qu'il appliqua tous ses soins à restaurer, par les petits côtés il est vrai, l'ancienne société, pourquoi répudia-t-il la tradition nationale en deux points essentiels : la constitution du pouvoir et l'extension progressive de la cité ?

Si la révolution accomplie à Actium et acceptée par tous avait pour conséquence obligatoire la concentration de l'autorité, elle n'en demandait ni la possession viagère et absolue, qui expose l'État au péril d'être gouverné par une main débile ou passionnée, ni l'hérédité qui lui fait courir le risque d'avoir des chefs mineurs par l'âge ou par la raison. La monarchie héréditaire n'est une force de conservation que dans les pays où existent par eux-mêmes, comme dans la France des Valois et des premiers Bourbons, de grands corps qui, intéressés au maintien du trône, s'en font les soutiens; ou chez les peuples, tels que les Anglais, les Belges et les Hollandais, dont les institutions de cité, de province et, par suite, d'État, sont assez fortes pour que la royauté y serve seulement de parure : sorte de clef de voûte qui achève l'édifice, mais sans laquelle, ainsi qu'au Panthéon d'Agrippa, la voûte ne s'écroulerait pas. Rome n'avait point les grands corps politiques qui sont l'œuvre du temps, et Auguste ne sut pas lui donner les institutions qui peuvent être l'œuvre d'un homme. La monarchie n'y trouvait donc aucune des conditions nécessaires à son existence régulière; c'est pourquoi elle n'y aura qu'une existence désordonnée.


Rome et Auguste[1].

Cependant, puisque cet immense empire exigeait l'unité du commandement, il y avait à chercher une combinaison qui ne fût ni l'hérédité ni la possession viagère du pouvoir, double principe particuliè-

[1] D'après une pierre gravée du musée de Vienne. (Arneth, pl. IV.)

rement odieux dans le monde gréco-romain, où tout était à l'élection et à la virilité[1]. Or il était possible de donner à la nouvelle royauté un caractère qui convînt aux circonstances, en même temps qu'aux traditions de la société romaine; il aurait fallu établir pour le gouvernement ce qui existait dans la loi civile pour la famille, dans la loi politique pour certaines charges. Les membres du sénat étaient choisis par les deux censeurs, le dictateur par un des consuls, les augures par leurs collègues, et l'adoption, l'adrogation, donnaient le moyen de constituer une famille légale, même aux dépens des héritiers du sang. Auguste y pensa. Durant une maladie qui semblait mortelle, il donna son anneau à Agrippa, comme au plus digne; et nous l'avons vu se faire renouveler tous les dix ans ses pouvoirs, mais sans avoir le courage d'y renoncer jamais. Avec l'âge, l'égoïsme des affections paternelles prit le dessus; l'intérêt de la famille domina l'intérêt de l'État. Il blessa le grand Agrippa par ses faveurs au fils d'Octavie, et Tibère, qui n'avait encore montré que des talents, en lui préférant les jeunes Césars. Cependant sa pensée vacilla jusqu'à la dernière heure entre deux idées contraires, la grandeur de sa maison, qu'il voulait maintenir dans une condition royale, et la sécurité de l'empire, qu'il sentait mal garantie par l'hérédité du pouvoir. Dans son testament, il recommanda encore de ne pas confier toute l'autorité à un seul et de laisser aux magistrats républicains une part considérable d'influence et d'activité[3].


Les jeunes Césars (Caius et Lucius)[2].

Mais, pour être justes, reconnaissons que si le système tout romain de l'adoption nous a valu le siècle des Antonins, il nous a aussi donné Caligula et Néron; et que l'abdication, après dix ans de pouvoir, était bien difficile en un pays où n'existait aucune force constitutionnelle

¹ A soixante ans on ne votait plus. Festus, v. *Sexagenarius*; Macrobe, *Sat.*, I, v, et Pline, *Epist.*, IV, 23 : *Ipsæ leges monent quæ majorem LX annis otio reddunt*. A 65, on était exempté de [illegible] *Dig.* L, 15, 5, *præm.*

² D'après une [illegible] gravée de la galerie de Florence. (Gorii, t. I, pl. 2.)

³ Dion, LVI, 33, et Suétone, *Octav.*, 37 : *Quo plures partem administrandæ reipublicæ caperent.*

capable de l'imposer. Excellents en théorie, ces systèmes exigent, pour être appliqués, une abnégation qui n'est pas dans la nature humaine, ou des institutions plus fortes qu'un homme. Auguste n'eut pas cette resignation pour lui-même et il ne chercha aucun moyen de la rendre obligatoire pour ses successeurs.

Sur d'autres points, il manqua plus encore de prévoyance.

L'ancien sénat, les Gracques, Drusus, surtout César, même les rois, dès les premiers temps, avaient voulu asseoir sur de larges bases la domination romaine, en accroissant sans cesse le nombre des citoyens. Le Latium, une partie de la Sabine et de l'Étrurie avaient successivement obtenu le droit de cité ; l'Italie proconsulaire l'avait conquis par la guerre Sociale ; César l'avait donné à la Transpadane, à la Sicile et à tant d'autres, qu'il se trouva plus de quatre millions de citoyens en état de porter les armes au premier recensement fait après Actium. Tout conseillait de persévérer dans cette voie. Auguste s'y arrêta court : il fut très-avare du droit de cité, le refusa à des protégés de Tibère, même de Livie, et recommanda dans son testament de ne point faire de nouveaux citoyens [1]. Cependant toute l'histoire de la république, toute l'explication de sa fortune, se résumaient en ces mots : admission successive des plébéiens dans la cité patricienne, des Italiens dans la cité romaine. Voilà la tradition nationale, et Auguste la rejette au moment où la révolution césarienne faisait une loi d'opérer un progrès nouveau, en remplaçant le peuple usé de la cité souveraine par le peuple nouveau de l'empire. Après la victoire des plébéiens et des Italiens, l'heure des provinciaux était venue. Par la faute d'Auguste, ils l'attendirent deux siècles ; et quand elle arriva, il était trop tard : l'égalité des droits décrétée par Caracalla n'était plus que l'égalité des charges.

Le peuple romain se recrutait d'une autre manière : par les affranchissements. Il gagna ainsi Livius Andronicus, l'auteur des premières

[1] D'après le *Monument d'Ancyre*, le recensement de l'année 28 donna 4 063 000 citoyens ; celui de l'an 8 av. J. C. 4 233 000 ; celui de l'an 13 après J. C. 4 937 000. C'est, en quarante et une années de paix, une augmentation annuelle d'environ 20 000 citoyens, chiffre qui est de beaucoup au-dessous de l'accroissement moyen annuel des populations dont le nombre augmente le plus lentement, puisqu'il aurait fallu, à ce compte, deux siècles et demi pour que la population romaine doublât. Auguste n'aurait pas dit lui-même qu'il s'était imposé la règle d'être très-avare du droit de cité, que nous pourrions conclure des chiffres qui précèdent que les concessions qu'il fit de ce titre furent peu nombreuses. Je dois ajouter que la question politique était doublée, pour la question du droit de cité, d'une question financière. Les citoyens ne payaient ni la capitation ni l'impôt foncier ; en augmenter le nombre, c'était donc diminuer les revenus de l'État. Mais il n'y avait pas à hésiter entre une mesure politique qui s'imposait impérieusement et un intérêt fiscal auquel il était aisé de pourvoir par d'autres moyens.

comédies romaines; Cæcilius, autre poëte comique; Térence, Horace, Syrus, Phèdre, Tiron, l'ami et l'éditeur probable des lettres de Cicéron, Épictète et tant d'autres d'origine ou de condition servile qui furent l'honneur des arts, des lettres et de la philosophie. Les affranchis étaient souvent un élément de corruption, mais ils pouvaient être un élément de progrès, car ils étaient le résultat d'une sorte de « sélection naturelle » qui désignait pour la liberté les plus intelligents des esclaves ; et, comme ils ne provenaient pas alors de races inférieures, ce sang nouveau qui coulait dans les veines d'un vieux peuple n'était pas toujours vicié. Auguste essaya de tarir encore cette source de renouvellement. Il limita le nombre des affranchissements testamentaires (loi *Furia Caninia*); il fixa l'âge auquel le maître put donner la liberté, l'esclave la recevoir (*Ælia Sentia*), et son testament contenait le conseil d'embarrasser d'obstacles la route qui menait hors de servitude [1]. C'était donc un système logiquement suivi. Auguste concevait l'État romain d'une manière aussi exclusive que certains patriciens des anciens jours, et, quatre siècles plus tôt, il aurait sans doute applaudi aux paroles de Manlius menaçant de poignarder le premier Latin qui oserait venir siéger au sénat. De l'ancienne société romaine il voulait restaurer tout, excepté la grande politique et les libres institutions : par là nous avons la mesure de ce génie étroit qui ne sut lire ni dans le passé pour y prendre des conseils, ni dans l'avenir pour en prévoir les nécessités. Cherchez bien dans la longue énumération de ses actes qu'il fit graver sur l'airain pour éterniser sa gloire, et vous n'y trouverez pas une pensée politique : preuve qu'il n'avait point une conception nette de l'œuvre dont les événements l'avaient fait l'instrument nécessaire.

Cependant le monde ne pouvait continuer d'aller à l'aventure. A la révolution qui dans Rome substituait un pouvoir unique et permanent à des pouvoirs divisés et annuels devait correspondre dans les provinces une révolution qui, sans détruire l'existence distincte des peuples ou des cités, constituerait une vie générale, laquelle serait la vie même de l'empire et sa raison d'être.

Un grand État, en effet, ne peut subsister et se défendre qu'à la condition d'avoir des idées qui réunissent beaucoup de citoyens dans un même sentiment, avec des institutions qui dirigent beaucoup de volontés vers un même but et arment beaucoup de bras pour un même

[1] Voy. t. III, p. 731, n. 2 et 3, et p. 773, n. 3 et 4.

effort. Ces institutions générales, Auguste aurait pu les donner à l'empire ; et ces idées communes, une administration plus habile aurait cherché à les faire naître.

Les anciens, qui ont si parfaitement organisé la *cité*, n'ont jamais eu qu'une très-insuffisante conception de l'*État*. Leurs plus glorieuses villes, Athènes, Sparte, Carthage, n'ont pas fondé de domination durable, parce que, ne comprenant que la souveraineté personnellement exercée par chaque citoyen en un lieu déterminé, elles ont réservé les droits politiques à un petit nombre et maintenu la distinction entre vainqueurs et vaincus, ce qui les empêcha de former jamais un grand peuple. Rome s'éleva et dura par une politique contraire ; mais elle ne résolut que la moitié du problème : elle s'assimila une partie des vaincus, en leur donnant ses lois civiles ; elle n'en forma pas un tout homogène par des institutions politiques qui eussent assuré à son empire une plus grande force de résistance contre les dangers extérieurs.

Entre l'État représenté par le prince avec sa volonté souveraine et les mille cités qui gardaient leur administration intérieure, il aurait fallu un corps intermédiaire placé au-dessous du gouvernement redouté de l'empereur, mais, au-dessus, des magistrats humbles et timides dont l'action, le regard et les affections ne dépassaient point les murailles de leur ville. Ce corps existait partout, à l'état embryonnaire, il est vrai; mais si Auguste lui avait donné une vie large et sérieuse; si, comme César l'essaya, comme Mécène, dit-on, et Claude le proposèrent [1], Auguste était allé prendre quelques-uns de ses fonctionnaires et de ses pères conscrits au sein des assemblées provinciales [2], non par des faveurs individuelles, mais en vertu de règles établies; s'il avait rattaché par quelque lien le sénat de Rome aux sénats des provinces, de manière à faire véritablement de cette assemblée le conseil suprême de la nation, il eût substitué à la constitution purement

[1] Claude dans le discours de Lyon, Mécène dans celui que lui prête Dion (LII, 19). De ce que Mécène n'a certainement pas prononcé ce discours, il ne s'ensuit point qu'il n'ait pas eu la pensée d'ouvrir le sénat et l'ordre équestre aux notables des provinces, la cité romaine aux sujets, pensée qui était dans la tradition de la politique de César et une des nécessités du gouvernement nouveau.

[2] Si le sénat romain avait compris les personnages les plus considérables de Rome, de l'Italie et des provinces, il aurait eu, comme la Chambre des lords d'Angleterre, une puissance propre et une sérieuse influence, tandis qu'il n'eut, comme nos Chambres des pairs et le Sénat des deux empires, qu'une autorité de reflet que le prince et l'opinion donnent et retirent à volonté.

municipale de l'empire une forte et vivante *organisation d'État.* Alors l'empire eût formé une construction harmonieuse et, pour des siècles peut-être, indestructible. Faute d'un lien, toutes les villes restèrent isolées, indifférentes aux intérêts généraux, et par conséquent privées de « cette vie de relation » qui fait d'une réunion d'atomes un être existant par soi-même et capable de se défendre contre les influences dangereuses du dehors.



Tête de Faune, trouvée à Arles[2].

Cette idée, que Tacite aurait acceptée, puisqu'il souhaitait, comme Cicéron, un gouvernement mélangé de royauté, d'aristocratie et de démocratie[1], était si praticable, que ce qui n'avait point été fait par le premier empereur à l'heure opportune fut tenté par quelques autres quand il n'était plus temps. Par l'édit célèbre de 418, renouvelé d'un rescrit de Gratien en 382, Honorius ordonna aux magistrats et aux curiales, c'est-à-dire aux propriétaires de la Novempopulanie et de l'Aquitaine, d'envoyer chaque année des députés dans la ville d'Arles pour soumettre au préfet du prétoire des Gaules leurs vues touchant les nécessités publiques ; et de très-savants hommes ont fait remonter à cet édit l'origine des états généraux du Languedoc qui ont duré jusqu'à la Révolution française[3]. La raison et des textes autorisent à

[1] Il le souhaitait, mais le croyait difficile à conserver. (*Ann.*, IV, 33.) C'est le régime qui aurait été établi si Auguste avait donné aux assemblées provinciales le droit de délibérer avec [illegible] sur les affaires de leur province et une part dans le recrutement du sénat romain et des grands fonctionnaires de l'empire.

[2] Musée du Louvre. (Fröhner, *op. cit.*, n° 277.)

[3] Caseneuve, *États gén. du Lang.*, p. 14 ; Hauteserre, *Rer. Aquit.*, IV, chap. II ; dom Vaissette, *Hist. du Lang.*, t. I, des preuves ; Fauriel, *Hist. de la Gaule mérid.*, I, 148.

affirmer que pareille prescription fut faite alors en d'autres provinces. Malheureusement, en 418, les Barbares avaient déjà pénétré dans l'empire et l'inévitable dissolution était commencée.

Où en serait aujourd'hui la catholicité, sans les *synodes provinciaux*, qui ont été le lien des églises particulières, sans les *conciles généraux*, qui ont mis la discipline entre les provinces religieuses, sans les *conciles œcuméniques*, qui ont fait l'unité de l'Église Universelle et assuré à la monarchie pontificale quinze siècles d'existence? Or les synodes ont copié les assemblées provinciales de l'empire, comme les églises avaient d'abord imité les *collegia* des cités, avec leurs libres élections, leurs cotisations mensuelles et leurs cimetières communs.

Le mal de l'empire romain a été la prépotence de l'ordre militaire; il fallait y faire équilibre en constituant vigoureusement l'ordre civil, avec des éléments qui existaient partout, qui étaient dans les mœurs comme dans les besoins des populations. Pourquoi ce qui a si bien réussi à l'Église n'aurait-il pu servir à l'État? Mais Auguste voulait bien de bruyantes manifestations de dévouement à la maison impériale, et il ne lui déplaisait pas que les gouverneurs eussent à compter avec les sujets. Il craignit, en allant au delà, de favoriser la formation d'un esprit provincial qu'il eût considéré comme une gêne, tandis qu'il aurait pu en faire une force. Ses successeurs agirent comme lui; ils eurent peur de ces assemblées, et leur refuser tout rôle politique fut une maxime de gouvernement que Dion exprimait au troisième siècle en ces paroles : « Il faut que les peuples ne soient maîtres de rien; que jamais ils ne se réunissent en assemblées publiques, car il ne leur viendrait aucune bonne pensée et sans cesse ils exciteraient des troubles[1]. » Avec cette défiance, on ne fait pas des États forts. Aussi le colosse romain a été brisé par des ennemis que les légionnaires de César auraient chassés à coups de fouet devant eux.

Chose digne de remarque, les deux plus grandes nations de l'antiquité, les Grecs et les Romains, souffrirent du même mal : en Grèce, la division du territoire en une foule de villes étrangères les unes aux autres ou ennemies; dans l'empire, l'isolement des communes avec l'autorité absolue du prince. Au dernier moment de leur existence, les deux peuples recoururent aussi au même remède pour se sauver, en essayant de constituer enfin l'*État*, l'un par des fédérations, l'autre par

[1] Dion, LII, 30.

une sorte de gouvernement représentatif[1]. Ils n'y réussirent point. Mais que serait-il arrivé, pour les uns, si Philippe de Macédoine avait trouvé devant lui la ligue achéenne étendue à toute la Grèce, et pour les autres, si, quatre siècles et demi avant Honorius, Auguste avait consacré une institution qui était alors vivante dans tous les esprits et dans tous les cœurs?



Victoire de bronze, trouvée à Lyon[4]

Quant au recrutement des *ordres* et des fonctionnaires par les provinciaux, cette idée de César qu'Auguste repoussait s'imposa à lui-même et à ses successeurs, comme une nécessité pour combler les vides que l'incurie des familles et la cruauté des empereurs firent dans les rangs de la noblesse. Tacite montre sous Tibère beaucoup d'hommes nouveaux dans le sénat[2]; Caligula, d'après Dion[3], compléta l'ordre équestre avec les plus nobles, les plus riches des provinciaux, et accorda à plusieurs d'entre eux le laticlave : enfin, l'on sait, par le discours de Lyon, que Claude voulut

[1] Voy. mon *Histoire grecque*, t. II, p. 409, où commence la huitième période de cette histoire (272-146) qui a pour titre : *Efforts impuissants pour s'unir et se sauver.*

[2] *Novi homines e municipiis, coloniis atque etiam provinciis in senatum crebro assumpti* (*Ann.*, III, 55, *ad annum* 22).

[3] LIX, 9.

[4] [illegible] Lyon [illegible] de 22 centimètres de hauteur, trouvée en 1866, dont la pose et les [illegible] celles d'une statuette de la Victoire qui surmonte un *vexillum* de la colonne Trajane. M. Martin-Daussigny en conclut (*Gazette archéol.*, 1876, p. 112-114) que

faire de cette idée le principe de son administration. Mais ce recrutement, auquel Rome devra quelques-uns de ses meilleurs princes, ne résulta pas d'un plan général de gouvernement : exécuté au hasard, par grâces personnelles, il n'eut pas les avantages d'une organisation qui aurait relié toutes les provinces et utilisé, en les agençant, toutes les forces, je veux dire toutes les influences d'origine et de relations, d'intelligence et de fortune.

C'est que le prince entendait, comme l'ancien sénat, gouverner le monde, de Rome et par Rome ; tout se concentra dans la capitale, et tout en partit : là battra le cœur de l'empire, mais trop vite. Aussi est-ce au bord du Tibre que nous trouverons le premier exemple de ces cités fameuses qui, attirant à elles toute la vitalité du pays, sont sujettes à des désordres périodiques. Auguste, qui ne sut pas protéger par de fortes institutions cet unique foyer de la vie politique romaine, le couvrit du moins par une belle ordonnance extérieure. On a vu ses minutieux règlements pour fixer à chacun une place et l'y tenir. Cette police des conditions sociales, ces encouragements donnés à la vanité par des distinctions dont le prince dispose, étaient du plus pur esprit monarchique. Mais Auguste devait faire un pas de plus et établir la hiérarchie des fonctions civiles, comme il rendait permanente la hiérarchie des fonctions militaires. La constitution républicaine ne comportait ni l'une ni l'autre, parce qu'elle ne connaissait pas pour la vie civile les pouvoirs subordonnés et qu'elle ne les admettait que temporairement pour la vie militaire. Chaque magistrat y était indépendant et souverain, sauf sa responsabilité par-devant le peuple ; les grades militaires ne valaient même que pour une campagne : tel, aujourd'hui consul, triomphateur, servait demain comme tribun légionnaire. La subordination des pouvoirs est, au contraire, une des conditions de la royauté. Auguste en eut le vague instinct, non la vue nette ; et, quoiqu'on trouve en germe dans ses règlements « la divine hiérarchie » de Constantin et de ses successeurs qui feront du maintien des rangs et des classes la principale affaire de l'État, on peut dire encore que le premier empereur ne donna pas à sa monarchie l'organisation administrative qui est nécessaire à cette forme de gouvernement. Les institutions libres, c'est-à-dire l'âme, manquant alors au corps social, il faut au moins, pour le maintenir, en envelopper toutes les parties de liens nombreux qui aboutissent à la main du prince.

notre Victoire décorait une enseigne romaine. On a supposé aussi que c'est un fragment d'une réduction en bronze de l'autel d'Auguste à Lyon. Cf., ci-dessus, p. 23.

Ainsi, pour conserver et défendre cette immense domination qui devait subir un jour de si furieux assauts, Auguste avait à choisir entre deux systèmes : ou bien, des institutions libres de cités, de provinces et d'État qui auraient fait l'union de bas en haut et au cœur même du pays; ou bien, une monarchie savamment organisée avec des agents du prince présents partout, et l'union se faisant de haut en bas par des liens administratifs. Il n'essaya ni l'un ni l'autre système, conserva, en l'améliorant, celui que la conquête avait produit, et se contenta de donner une tête à la république, un maître à ses proconsuls. Le pillage des provinces fut arrêté, mais la force et la durée de l'empire ne furent pas garanties.

Les sujets auraient pu être appelés d'une autre manière à mettre en commun leurs sentiments et leurs intérêts. D'après les idées grecques et romaines, la défense du pays était le premier devoir du citoyen. En imposant cette obligation aux provinciaux, en faisant passer régulièrement leur jeunesse par la discipline des camps, Auguste aurait doté son empire d'une organisation militaire qui y aurait conservé les habitudes viriles et qui en eût rapproché les populations. Il créa bien une armée permanente, mais on verra plus loin quelles furent les suites de cette institution qui, désarmant quatre-vingts millions d'hommes, leur ôta le souci de se défendre. Pour rester dans l'ordre d'idées où nous sommes en ce moment, bornons-nous à dire que les assemblées générales auraient entretenu la vie politique, que les milices provinciales eussent empêché la perte de l'esprit militaire, qu'enfin les deux institutions réunies auraient fait naître le patriotisme, qui est l'honneur des temps prospères et la ressource des jours de malheur.

Si l'on objectait qu'il n'y avait pas d'organisation capable de faire vivre de la même vie les Coptes des bords du Nil et les Gaulois des rives de la Seine, nous dirons encore qu'il se peut bien que ces institutions n'eussent pas sauvé l'empire, mais qu'elles auraient hâté la formation des grandes nations modernes; et que celles-ci, organisées, armées, disciplinées, seraient devenues assez fortes pour résister d'elles-mêmes à l'invasion.

Je cherche tout ce qui pouvait servir de trait d'union entre les diverses nations romaines. Je vois bien que l'idiome latin va se répandre en Occident[1], le grec en Orient et la loi romaine partout.

[1] Le latin se répandit aussi en Orient et plus que nous ne le pensions. On a trouvé à Nicomédie une inscription latine de l'an 2 avant notre ère. A partir du deuxième siècle, sur certains points, à Ancyre par exemple, on rencontre autant d'inscriptions latines que

Mais cette loi ne règle que des questions d'individus, de famille ou de ville, et ces deux langues, instruments utiles pour les échanges, ne serviront pas à l'expression de ces sentiments fraternels dont se compose la plus grande des forces sociales, l'amour du pays.

Chez les anciens, la cité faisait le citoyen par les traditions pieusement conservées au foyer domestique ou sans cesse ravivées à l'agora et au forum, dans les solennités ou dans les chants populaires, par l'éloquence, la poésie et l'art. Mais à tant de peuples séparés par l'histoire, par la religion et, pour longtemps encore, par la langue, qu'allaient enseigner les prêtres de l'empire et ses philosophes, ses artistes et ses poëtes, ses politiques et ses lettrés? Ce que les institutions ne faisaient pas, l'éducation allait-elle le faire?

Les religions païennes étaient sans influence sur la direction morale de la vie, parce que les questions de mérite et de démérite ne trouvaient point de place au milieu de ces conceptions religieuses où les dieux n'étaient plus compris que comme la personnification des forces brutales de la nature. Les prêtres auraient été forcés de tourner ces croyances à l'édification des fidèles, si le culte païen avait comporté la prédication; mais, au temple, ils accomplissaient des rites; ils n'enseignaient pas. Le rôle qu'ils abandonnaient avait été pris par les poëtes et les philosophes, souvent par les premiers avec de grands dangers pour les mœurs, et par les seconds avec de grands périls pour les dieux. Leurs livres, plus propres à détruire qu'à fonder, à séparer qu'à unir, étaient cependant les seuls livres d'éducation que cette société connût [1].

Dans l'ancienne Grèce, les chants populaires, les grandes épopées nationales, les vers d'Hésiode, de Tyrtée, de Pindare, qui étaient dans toutes les bouches; au moyen âge, les légendes des saints, les chansons de geste, même les fabliaux des conteurs, formaient un enseignement pour la foule. Chez les peuples modernes, l'école, le livre, le journal, la chaire, la tribune, influent diversement sur l'éducation et font

d'inscriptions grecques, et, dans les listes d'officiers municipaux de Cyzique, les noms latins sont au moins aussi nombreux que les noms grecs. (G. Perrot, *Galatie*, p. 6 et 75.)

[1] L'enfant quittait les femmes vers sept ans ; jusqu'à douze ou quatorze il suivait les leçons d'un grammairien, et ses livres d'étude étaient les poëtes classiques. De l'école du grammairien, il passait à celle du rhéteur, qui lui enseignait l'art de discourir ; après quoi il s'attachait à un philosophe qui le mettait au courant du système en vogue et des connaissances nécessaires dans la vie publique. Ces écoles étaient des entreprises privées et absolument libres; sous l'empire, il y eut des professeurs de haut enseignement payés par l'État et par les villes. Les communes eurent aussi des écoles élémentaires publiques. Voy. notre chapitre LXXXIII, § 4.

l'opinion publique. La société impériale n'eut rien de pareil. Faites pour les esprits délicats, les lettres et la philosophie y restaient sans action sur la multitude.

L'art n'en avait pas davantage ; comme les lettres, il n'était qu'une affaire de luxe et de plaisir. Un temple égyptien partout couvert d'inscriptions et de sculptures, historiques ou divines, parlait aux yeux et à l'âme, et, en face de ces sanctuaires de la religion et de la patrie, les habitants se sentaient une nation ; une église chrétienne avec ses récits bibliques peints sur les vitraux, sculptés sur le portail, aux chapiteaux des colonnes, à l'enceinte du chœur, était un grand livre que tous comprenaient, même l'ignorant, et où tous lisaient qu'ils

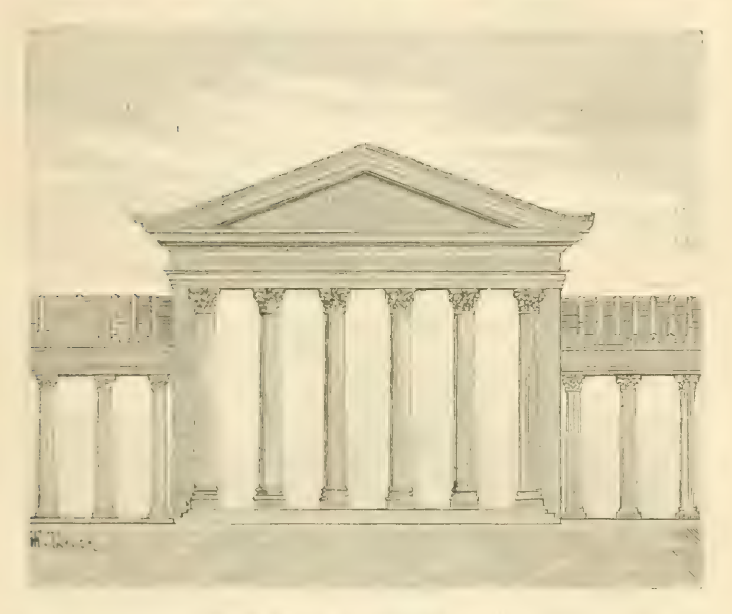


Un temple égyptien (Dendérah).

étaient frères. Que disaient à la foule les thermes d'Agrippa, le portique d'Octavie, la basilique Julienne, l'amphithéâtre de Taurus ? Que lui diront les Pans, les Satyres, l'homicide Antinoüs et tant de déesses provoquantes ? Entre tous ces peuples il n'y avait donc de commun que la nécessité de l'obéissance et l'intérêt de la paix. C'est assez pour durer, tant que le péril est loin ; ce n'est pas assez pour vivre d'une vie glorieuse et forte. Auguste parut comprendre que, sans lien moral, les mille cités enfermées dans son empire resteraient divisées, et il essaya de les unir en leur donnant à toutes deux divinités nouvelles, celle de Rome, puis celle du prince ; en même temps il proposa à leur imitation, par ses poëtes et par ses historiens, par ses discours et par ses édits, l'idéal suranné de la vieille société romaine, cette aristocratie maintenant couronnée d'un roi, avec ses mœurs

d'un municipe latin et son esprit étroit d'ancienne cité conquérante. Il ne réussit qu'à entretenir parmi les habitants de Rome un orgueil stérile, et à réveiller chez quelques-uns l'esprit républicain des derniers temps, sans faire naître dans le cœur des provinciaux le sentiment général de la patrie commune.

Sous la république, ce peuple et cette âme existaient. Le cri *Civis*



Portique d'Octavie (détails d'après Reynaud).

Romanus sum était un appel redouté à la justice de la terre et du ciel. Sous l'empire, personne ne songea jamais à faire entendre cette protestation suprême, parce qu'alors il y eut bien des citoyens romains, c'est-à-dire des privilégiés, épars dans les provinces, mais il n'y eut pas de nation romaine, partant point de patriotisme impérial. La religion officielle créée par Auguste n'était point capable d'en faire un, car aux autels de Rome et des empereurs les peuples ne venaient attester que leur absolue résignation à l'obéissance.

Débarrassé du souci des affaires publiques, puisqu'un seul homme pensait et agissait pour tous, chacun vivait à l'écart et cherchait ses aises et son plaisir, en regardant tout devoir social comme une gêne importune. Plus de brigues, plus de tumultes; le forum est paisible, mais aussi, vers la fin de son règne, Auguste ne trouve plus le nombre de candidats nécessaire aux magistratures et aux dignités. Il lui faut user de contrainte pour tenir son sénat au complet et pour que les sénateurs viennent aux séances. Personne ne veut être édile, tribun; mais personne non plus ne veut prendre les armes, même quand l'Italie et Rome tremblent à la nouvelle du désastre de Varus. Ainsi l'on s'éloigne des magistratures et l'on se refuse à l'enrôlement. C'est que tout tombe à la fois dans les États libres qui perdent leur liberté : l'esprit militaire disparaît en même temps que l'esprit politique; l'on manque de soldats, parce qu'il n'y a plus de citoyens; et il n'y en a plus parce qu'un seul homme est tout : la loi, la patrie[1].

III — CONSÉQUENCES DES INSTITUTIONS D'AUGUSTE.

Nous avons trouvé dans l'établissement de l'empire bien des vides par où s'échapperont la force et la vie de ce grand corps; il est une autre recherche à faire, celle des conséquences qu'eurent plusieurs des institutions d'Auguste.

[1] « Il ne se trouvait personne qui voulût entrer au sénat, même les fils ou descendants des sénateurs; mais il contraignit (κατηνάγκασε) ceux qui avaient le cens à devenir sénateurs. » (Dion, LIV, 26.) Le même écrivain montre Auguste obligé de multiplier les mesures qui devaient assurer l'assiduité aux séances d'un nombre de membres suffisant pour valider une délibération. Il ajoute : « Personne non plus ne se décidait aisément à demander le tribunat.... Cette charge étant peu recherchée, il prescrivit par une loi que les magistrats proposeraient chacun un chevalier possédant au moins 250 000 drachmes et que le peuple choisirait parmi ces candidats les tribuns qui lui manquaient, avec faculté pour ceux-ci, à l'expiration de leur charge, de faire partie du sénat, s'ils le voulaient, sinon de rentrer dans l'ordre équestre. » (*Ibid.*, 30.) — « Personne ne consentant de bon gré à être édile, des citoyens tirés au sort parmi les anciens questeurs et tribuns du peuple furent contraints d'accepter cette charge. » (*Ibid.*, LIV, 24.) — Un édile en charge donna sa démission. — « Comme aucun de ceux qui avaient l'âge de porter les armes ne voulait s'enrôler (μηδεὶς ....καταλεχθῆναι ἠθέλεσεν), il les fit tirer au sort, et ceux que le sort désigna, un sur cinq parmi ceux qui n'avaient pas trente-cinq ans, un sur dix parmi ceux qui étaient plus âgés, furent dépouillés de leurs biens et notés d'infamie. Beaucoup refusant encore d'obéir, il en punit plusieurs de mort. Il enrôla aussi par la voie du sort le plus qu'il put de vétérans et d'affranchis. » (*Ibid.*, LVI, 23.) Une autre fois, Auguste fit vendre corps et biens aux enchères un chevalier romain qui avait coupé le pouce à ses deux fils (*pollex truncatus*, d'où poltron), afin de les soustraire au recrutement. (Suétone, *Octav.*, 24.) Sous Tibère, on ne veut plus aller gouverner des provinces. Ainsi Lepidus et



Antinoüs du Belvédère, trouvé sur l'Esquilin. (P. 275)

En établissant les classifications rigoureuses que nous avons montrées, en mettant une sorte d'hérédité dans le sénat et dans l'armée; en rendant très-étroite la porte des honneurs et en n'y laissant passer que ceux qu'il désignait lui-même aux électeurs, *candidati Cæsaris;* enfin en concentrant tout le gouvernement dans les quelques pieds carrés où il délibérait avec les membres du *consilium*, Auguste s'ôta le moyen de trouver des hommes. Le propre des républiques ou du moins des institutions libres est d'en faire, lorsque la liberté n'y est pas la licence et que la plèbe n'y est point dominante, parce qu'alors tout est ouvert à tous, et que le talent prend de lui-même sa place. Le propre des cours est de faire des courtisans qui enlacent peu à peu le prince de mille liens invisibles, quelles que soient sa force et sa volonté contraire; qui l'empêchent de regarder au delà de son entourage, et d'aller aux gens de mérite dont le rôle et la dignité sont d'attendre, pour se produire, que l'on vienne à eux. Un Mécène et un Agrippa peuvent se trouver sous un Auguste, un Sully sous un Henri IV, un Colbert sous un Louis XIV; mais Néron nommera Tigellinus préfet du prétoire, et Louis XV fera de Soubise un maréchal de France. Les favoris de l'empereur vont être les maîtres de l'empire.

Je sais bien qu'Auguste crut avoir trouvé pour son gouvernement un principe de conservation et pour ses fonctionnaires un mode de recrutement, en constituant à Rome une aristocratie d'argent que les autres villes s'empressèrent d'imiter[1]. La république ne demandait pas à Cincinnatus, à Fabricius, ce qu'ils avaient d'or avant de les faire entrer au sénat; Fabius Buteo ne s'inquiétait pas si le cens sénatorial manquait aux citoyens honorés de couronnes civiques, qu'il inscrivait, après Cannes, parmi les pères conscrits, et César, en donnant le laticlave à des centurions, considérait leurs services, non pas leur fortune. Auguste, plus difficile, exigea 1 200 000 sesterces des sénateurs et 400 000 des chevaliers : c'était un moyen de faire d'une partie

Blésus refusent le proconsulat d'Afrique. (Tacite, *Ann.*, III, 35.) Lamia ne se rend point dans son gouvernement de Syrie (*Ann.*, VI, 27) ; et Claude est obligé de prescrire que tous les gouverneurs devront avoir quitté Rome au milieu d'avril. (Dion, LX, 17.) Ce prince ayant chassé durant sa censure bon nombre de sénateurs, la plupart en furent charmés, διὰ πενίαν. Un autre voulait se retirer à Carthage, il le força à demeurer. (*Ibid.*, LX, 28.)

[1] Pline reconnaît bien que toute la constitution de l'empire reposait sur une aristocratie d'argent ; il dit, après avoir vanté les temps anciens : *Posteris.... rerum amplitudo damno fuit : postquam senator censu legi coeptus, judex fieri censu, magistratum ducemque nil magis exornare quam census* (*Hist. nat.*, XIV, 1.) Ce jugement est expressément confirmé par Dion (LIV, 17). Voy. *Histoire des Romains*, t. III, p. 748.

d'entre eux ses pensionnaires. Et puis, comme le sénat impérial n'avait plus le pouvoir, il fallait bien lui donner autre chose qui brillât aux yeux de la foule et, de loin, fît illusion. Mais une aristocratie d'argent ne devient un corps politique subsistant par lui-même que dans une société marchande et industrielle, où l'on sait le prix de l'or et où l'on honore ceux qui l'ont honnêtement gagné. A Rome, la fortune n'était pas le produit du travail honnête et libre. Elle provenait le plus souvent de sources impures : l'usure, la chasse aux testaments, les complaisances coupables, les industries malsaines, la mendicité autour du prince. Aux premiers bancs de l'amphithéâtre, d'où l'inspecteur chassait l'honnête homme pauvre, Juvénal voyait des barbiers enrichis et des fils de gladiateurs, de crieurs publics, d'industriels infâmes qui, avec de l'or ramassé dans la boue, avaient acheté le droit de s'asseoir au milieu de l'ordre équestre[1].

Aussi, en face même d'Auguste, un fils d'affranchi osait bafouer cette fausse noblesse : « Qu'il te manque pour le cens équestre 6 ou 7000 sesterces, dit Horace, et te voilà du peuple, aurais-tu le courage, les mœurs, l'éloquence, la probité.... » Et cependant les enfants, dans leurs jeux, disent : « Fais bien, tu seras roi.... » C'est ce que disaient aussi les Curius, les Camille, ces hommes de mâle courage.... Aujourd'hui, vieux et jeunes de s'écrier : « D'abord il faut chercher « la fortune ; arrière la vertu et vive l'argent! » A quoi l'esclave syrien répondait : « La fortune ! mais elle fait habituellement un sot de celui qu'elle comble de ses faveurs. »

En outre, pour que la richesse donne à celui qui la possède l'indépendance et la dignité, c'est-à-dire pour qu'elle soit une force, il faut qu'elle ait la sécurité ; et, par la loi de majesté, la menace de la confiscation allait être suspendue sur toutes les têtes.

A la place la plus apparente se trouvait le sénat. Auguste parut tout lui remettre, la nomination aux principales magistratures, le pouvoir législatif et l'autorité judiciaire. On a vu qu'en réalité il avait tout retenu, et que cette assemblée quasi souveraine était à sa complète discrétion ; de sorte qu'elle ne pouvait donner ni l'indépendance au juge ni la liberté au législateur. Aussi le sénat impérial ne fut jamais une force pour le prince, jamais non plus une sauvegarde pour les citoyens : mais en obtenant la juridiction criminelle, ce corps poli-

[1] Martial, *Epigr.*, VII, 64, et Juvénal, *Sat.*, III, 155. *Curia pauperibus clausa est; dat census honores* (Ovide, *Amor.*, III, VIII, 55). Cf. Pline, *Hist. nat.*, XIV, 1.

tique sans liberté sera, sous les mauvais princes, un tribunal sans justice; et le plus docile des instruments, devenu le plus sûr moyen



Auguste assis[1].

de tyrannie, mettra les biens, la vie des citoyens à la merci du prince, de ses passions, même de ses caprices. Cette assemblée à laquelle Auguste confiait ce qu'il semblait ne vouloir pas prendre de pouvoir

[1] Statue du musée de Naples.

était donc une création artificielle ; tandis que, constituée d'après les idées que nous indiquions plus haut[1], on en eût fait une œuvre vivante qui, par sa masse, aurait assuré l'équilibre de l'État, et, par sa force, aurait appuyé le prince en le contenant. Cependant c'était encore l'ombre d'un grand nom, *stat magni nominis umbra;* aussi, bien qu'Auguste connaisse l'impuissance de ces hommes qu'il couvre d'honneurs afin de cacher leur indignité, il leur ôte, pour les tenir toujours à portée de ses regards et de sa main, une liberté que le dernier des citoyens possède : nul sénateur ne pourra voyager hors d'Italie sans un congé du prince[2].

Je n'ai point parlé du peuple : c'est qu'en vérité il n'est plus rien et qu'il ne redeviendra pas même quelque chose par des émeutes[3].

La plèbe de Rome a successivement parcouru trois étapes historiques qui peuvent être désignées par ces trois mots : les *plébéiens*, les *pauvres*, les *prolétaires*.

A force de constance et de véritable esprit politique, les *plébéiens* avaient conquis l'égalité civile, politique et religieuse : leur triomphe marqua le temps de la robuste jeunesse de Rome et de sa meilleure fortune.

Les *pauvres* luttèrent contre les riches, comme aujourd'hui nos ouvriers contre les patrons : ce fut le temps des guerres civiles où la liberté périt.

Les *prolétaires*, au lieu de patriotisme et d'honneur, n'ont plus que des appétits[4]. Leurs prédécesseurs, les conquérants de l'Italie et du monde, avaient demandé des droits, puis de la terre; eux, ils ne demandent qu'à être nourris, amusés et pensionnés. Ils ne s'inquiètent pas si les comices électoraux sont une dérision et les comices législatifs une apparence; si les *quæstiones perpetuæ*, le préfet de la ville, le sénat, l'empereur, ont pris leur ancien pouvoir judiciaire ? Tout ce qu'ils souhaitaient à présent, Auguste le leur donne : du pain, de l'argent, des jeux, des fêtes, des thermes, des portiques, et cela leur suffit. Le prolétariat et la soldatesque, deux formes différentes de la même condition sociale, voilà à quoi aboutit le peuple romain. Auguste, qui les constitua régulièrement, en consacrant l'usage des distributions à

[1] Voy. p. 237.

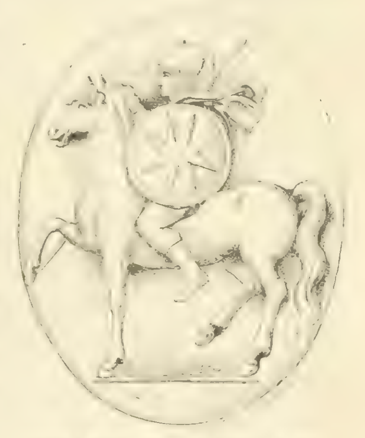
[2] La défense était encore en vigueur au temps de Dion (LII, 42).

[3] Cependant, même au troisième siècle, pour Ulpien et Gaius, la base du pouvoir impérial était encore la fiction légale de l'assentiment populaire : .... *Quod populus ei et in eum omnem suam potestatem conferat.*

[4] *Vulgus.... cui una ex re publica annonæ cura* (Tacite, *Hist.*, IV, 38).

Rome et en séparant l'armée du peuple, ne prévit pas que donner à l'empire, pour droit originaire, le consentement de la plèbe, et pour unique défense les légions, sans autre institution intermédiaire qu'un sénat servile, c'était mettre à la base de l'édifice social une force aveugle et violente qui allait l'ébranler et incessamment faire ou défaire les empereurs.

« Dans le gouvernement des hommes, il n'y a que deux pouvoirs de contrôle (?) : le pouvoir des armes et le pouvoir des lois. Si ce dernier n'est pas appuyé sur un corps judiciaire sans crainte et sans reproche, le premier doit prévaloir et conduire ainsi au triomphe des institutions militaires sur les institutions civiles[1]. » Or l'empire n'eut pas et, reconnaissons-le, ne pouvait, avec les idées qui régnaient alors, avoir de corps judiciaire « sans crainte et sans reproche ». La justice, confondue avec l'administration, resta aux mains de l'empereur ; de là, tant de condamnations qui seront de détestables moyens de vengeance ou de spoliation.



Soldat à cheval portant le casque, la haste et un bouclier orné d'une étoile[2].

J'arrive à la véritable création d'Auguste, l'armée permanente. Pour le reste, il avait imité César en concentrant comme lui dans ses mains tous les pouvoirs de la république, sauf la dictature, qu'il reprit sous la forme populaire de la puissance tribunitienne. L'armée permanente fut son œuvre propre, et cette institution militaire, qui dispensa des institutions civiles, donna à l'empire son vrai caractère et fit sa destinée.

Les institutions militaires sont comme le résumé de la civilisation d'un peuple, et une grande armée qui se forme est malheureusement l'annonce d'une grande domination qui se prépare. La Grèce triompha des hordes asiatiques avec ses soldats-citoyens élevés dans les gymnases,

[1] Voy. Story, *Commentaries on the Constitution*, II, 1612, et l'excellent livre de M. G. Picot, *la Réforme judiciaire en France*, p. 366, et Appendice IX, 1881.

[2] D'après une pierre gravée. (La Chausse, *Racc. di Gem. ant.*, II, pl. 135.)

et sa victoire nous valut le siècle de Périclès. Mais les Grecs divisés ne purent tenir contre la phalange macédonienne si bien unie, qui conquit l'Asie et nous donna Alexandre. A son tour, cette masse pesante s'entr'ouvrit et tomba sous les attaques vives et hardies de la légion, l'engin de guerre le plus perfectionné que l'antiquité ait connu, et Rome domina de la Tamise à l'Euphrate. Dans les temps modernes, l'infanterie de Condé, de Turenne et de la République a fait la puissance de Louis XIV et de Napoléon, comme l'organisation savante de la Prusse, avec son peuple entier sous les armes et discipliné, a été la cause de nos récents malheurs, parce que nous n'avons pas su remplacer à temps un mécanisme usé par un mécanisme nouveau. Auguste eut l'art de comprendre ce que le temps exigeait : le peuple-soldat de la république, avec ses légions levées chaque année, avait conquis ; il forma l'armée permanente pour conserver.

On sait comment il l'organisa : environ trois cent mille hommes, répartis entre vingt-cinq légions et les cohortes auxiliaires, furent cantonnés aux extrémités de l'empire, le long des frontières. C'était bien ; mais ces soldats furent légalement retenus vingt ans sous les drapeaux, en service actif, souvent toute leur vie, comme vétérans ; un orateur des légions de Pannonie se plaint en leur nom qu'on les y garde trente et quarante années ; d'autres, dans une émeute, montrent leurs cheveux blancs [1], et Civilis, pour décider ses Bataves à attaquer les camps, leur dit qu'ils n'y trouveront que des vieillards, *senes*. Le chiffre de la gratification promise pour la vétérance : 5000 deniers aux prétoriens, 3000 aux légionnaires, suffit à prouver qu'on ne licenciait chaque année qu'un très-petit nombre d'hommes [2]. Bien peu de

[1] *Canitiem exprobrantes* (Tacite, *Ann.*, I, 18). En l'an 23, Tibère montre les légions presque uniquement formées de vétérans : *multitudinem veteranorum* (*Ann.*, IV, 4 ; *Hist.*, IV, 14). Lui-même y contribuait : *Missiones veteranorum rarissimas fecit, ex senio mortem, ex morte compendium captans* (Suétone, *Tib.*, 48). Dans le *Mon. Anc.*, n° 17, Auguste dit qu'il donna des gratifications.... *militibus qui vicena plurave stipendia emeruissent*. Dans les diplômes de Domitien et d'Hadrien on voit que le congé n'est habituellement accordé qu'après vingt-cinq ans et plus de service.

[2] La vétérance normale aurait dû faire sortir des rangs, chaque année, $\frac{1}{20}$ de légionnaires ou 15 000 hommes, et $\frac{1}{16}$ de prétoriens ou 740 hommes. Or 15 000 × 3000 = 45 000 000, et 740 × 5000 = 3 700 000 ; total : 48 700 000 deniers, somme qui devait paraître bien lourde aux empereurs et qu'ils s'appliquaient certainement à diminuer, en restreignant la délivrance des congés. (Cf. Suétone, *Tib.*, 48.) La solde annuelle des 25 légions montait à environ 50 millions de francs ; à ce chiffre, il faut ajouter ce que coûtaient les cohortes auxiliaires, la haute paye des sous-officiers, centurions, tribuns et légats, les dépenses pour la flotte, pour les machines, pour le blé fourni gratuitement, enfin pour les gratifications de vétérance. Et je ne parle point des *donativa*, vieille coutume républicaine que l'empire ne pouvait répudier et qui était de droit toutes les fois que le prince était proclamé *imperator*, soit au jour de son avénement, soit à chaque victoire de ses lieutenants. Marquardt (*Staatsverf.*, II, p. 94) estime que la dépense

ces vétérans revoyaient leur cité natale. Les successeurs d'Auguste les retiendront souvent jusqu'à leur mort sous les enseignes[1], ou leur donneront, au lieu d'argent, des terres sur la ligne des frontières, de manière à la garnir d'une population militaire et romaine[2].

De cette organisation il allait résulter que les soldats, liés pour leur vie presque entière à un métier et non plus pour quelques années à un devoir civique, formeront dans l'empire un peuple distinct, avec ses mœurs, ses idées, ses exigences et ses immunités particulières[3], tandis que les citoyens, les provinciaux, prendront en dégoût la vie militaire, et qu'un temps viendra où ils fuiront au désert plutôt que d'entrer dans une légion. Pour tenir l'armée au complet, avec une durée si longue du service, il suffisait chaque année de vingt-cinq mille recrues, certainement de moins encore, prélèvement insensible sur une population de quatre-vingts millions d'âmes[4], et qu'il était facile de faire sans déranger les citoyens de leur mollesse, soit en prenant, comme dit Végèce, des misérables que les particuliers dédaignent pour leurs valets, soit en acceptant ces hommes turbulents, inquiets, qui préfèrent les hasards de la vie des camps aux devoirs de la vie civile, et qui recherchent le péril d'un combat pour la chance d'un pillage ou d'une aventure[5]. Mais ces mercenaires et ces valets

annuelle pour les vivres, les armes et les vêtements fournis gratuitement par l'État, montait à près de 40 millions de deniers. Il est bien probable que les dépenses militaires de l'empire [illegible] 200 millions de francs.

[1] Dans ce cas, les vétérans restés au camp étaient exemptés de tout service, si ce n'est pour repousser l'ennemi. (Suidas, s. v. [illegible].) Les *evocati* ou vétérans rappelés au service portaient le cep de vigne comme les centurions. (Dion, LV, 24.) Domitien accordait les privilèges de la vétérance, c'est-à-dire le *jus civitatis et connubii*, à des auxiliaires ayant servi vingt-cinq ans, tout en les gardant sous les enseignes. (L. Renier, *Dipl. milit.*, p. 220.)

[2] Octave ne pouvait songer, au lendemain d'Actium, à établir ses vétérans sur les frontières ; aussi est-il dit dans le *Monument d'Ancyre* qu'il en renvoya trois cent mille dans leurs municipes ou sur des terres qu'il acheta pour eux.

[3] Par exemple le *castrense peculium* qui constitua pour la première fois au fils une propriété dont le père ne pouvait disposer.

[4] Dans les armées modernes, la mortalité annuelle est de 1 pour 100, les congés de réforme et pertes diverses, de 2 pour 100 ; en ajoutant à ce déficit, lorsqu'il s'agit d'une armée romaine sous l'empire, 1,2 pour 100, à raison de l'infériorité du service médical et de l'hygiène dans les légions, où ce service était pourtant bien organisé, on arrivera au chiffre de 10 500 morts, réformés ou rayés des cadres, qui, joints aux 15 000 licenciés, forment un déficit annuel de 25 000 hommes. Nous avons dit que beaucoup de vétérans étaient gardés sous les enseignes ; notre chiffre de 25 000 recrues est donc beaucoup trop fort ; cependant il aurait représenté pour l'empire un recrutement 32 fois moindre que le recrutement chez les nations modernes, qui ne prennent qu'environ 1 soldat sur 100 de population pour l'armée active.

[5] *Plerumque voluntario milite numeri supplentur* (Dig., XLIX, tit. 16, leg. 4, § 10, d'après Arrius Menander qui semble avoir vécu à la fin du deuxième siècle). Un peu plus tard, Dion

porteront aux armées de tout autres sentiments que ceux de l'honneur et du patriotisme. On s'en apercevra bien vite aux insurrections qui vont éclater, au lendemain même de la mort d'Auguste. Ajoutez que l'on met dans l'armée le principe monarchique, c'est-à-dire la faveur et une sorte d'hérédité : les officiers de naissance y priment les officiers de fortune[1].

Ainsi Auguste supprimait le double courant qui autrefois entraînait au camp, puis ramenait dans la cité une partie de la population dont l'âme prenait, dans ces alternatives de discipline et de liberté, une mâle assurance. En faisant du service militaire une profession, il sépara les soldats des citoyens, et forma deux nations dans l'empire : l'une qu'il désarma et qui sera faible, craintive et lâche ; l'autre qui deviendra insolente et forte, sinon toujours contre l'ennemi, du moins contre l'empereur.

Sans doute, avec ces trois cent mille soldats, les princes commanderont l'obéissance et assureront l'ordre intérieur, sauf à compter, à leur

Cassius faisait de cette pratique un principe arrêté de gouvernement : « Il faut, fait-il dire à Mécène, désarmer les citoyens, les éloigner des places fortes et enrôler les plus indigents, ceux que la misère contraindrait à vivre de brigandage. » (LII, 27.) Plus tard encore, Végèce (I, 7) dira : « Tous nos malheurs viennent de la négligence ou de la lâcheté des commissaires pour les levées qui font des soldats de misérables que les particuliers dédaignent pour valets. » Mais ce mal datait de loin, car, dès l'année 23, Tibère montre au sénat les volontaires de bonne condition faisant défaut, de sorte qu'on acceptait jusqu'aux vagabonds. Tacite, *Ann.*, IV, 4 : *Voluntarium militem deesse; ac, si suppeditet, non eadem virtute ac modestia agere, quia plerumque* inopes *ac* vagi *sponte militiam sumant.* Les légions demeurant campées le long des frontières, leurs auxiliaires se recrutaient surtout parmi les populations du voisinage, qui, le long du Rhin, du Danube ou de l'Atlas, étaient de vrais barbares. Or beaucoup de ces auxiliaires passaient, en obtenant le titre de citoyens, dans les légions, dont le caractère ira, à chaque génération, s'altérant davantage. On verra, au chapitre LXXVII, ce qu'étaient déjà les légionnaires de Vitellius et de Vespasien.... *truces corpore, horridi sermone,* et comment ils se conduisirent au sac de Crémone et de Rome. « La plupart des soldats de Vitellius, dit Othon (*Hist.*, I, 84), sont des Germains. » Et Tacite nous montre des cohortes entières de Germains attaquant Plaisance.... *cantu truci et more patrio nudis corporibus* (*ibid.*, II, 22) ; enfin Suetonius, dans le conseil de guerre tenu par Othon, conseille de traîner la guerre en longueur, parce que les Germains de Vitellius ne pourront supporter les chaleurs de l'été (*ibid.*, 32) ; plus tard, Antonius veut que l'on se presse pour ne pas laisser à l'ennemi le temps d'appeler de nouvelles forces de la Germanie, *Germaniam unde vires* (*ibid.*, III, 2). A Crémone, la troisième légion venue de Syrie adore le soleil levant : preuve qu'elle était composée de Syriens. Une des causes du soulèvement des légions de Syrie contre Vitellius fut le bruit qu'il voulait les envoyer sur les bords du Rhin et les remplacer par l'armée de Germanie : *Quippe et provinciales sueto militum contubernio gaudebant, plerique necessitudinibus et propinquitatibus mixti* (*ibid.*, II, 80). On trouve bien un grand nombre de cohortes qui semblent avoir été levées originairement dans différentes provinces : ainsi les inscriptions montrent des Espagnols en Suisse, des Suisses en Bretagne, des Pannoniens en Afrique, des Illyriens en Arménie, etc., mais ces cohortes se recrutaient ensuite aux lieux où elles campaient. Voy. Henzen, *Sugli equiti singolari.*

[1] Voy. *Histoire des Romains*, t. III, p. 745.

tour, avec les prétoriens et les révolutions de caserne. Mais la vie militaire étant supprimée pour des populations autrefois si belliqueuses, les citoyens désapprendront les armes et perdront les vertus qui y tiennent : le respect de la discipline, le sentiment du devoir, l'esprit de sacrifice. Désintéressés dans la défense du pays, ils manqueront entre eux de ce lien qu'établit la communauté de gloire ou de péril, et ils resteront, dans leur isolement municipal, livrés aux seules préoccupations du bien-être ou de la misère. Aussi, quand arriveront les jours de malheur, quand les Barbares auront percé la mince ligne des *castra stativa*, ils ne verront devant eux que des multitudes timides et lâches qui trembleront à la vue d'une épée, comme elles auront tremblé devant les empereurs. Moins de trois générations après Vercingétorix, les Gaulois semblaient à Tacite avoir perdu tout leur courage, *imbelles*[1].

Chaque fois que le pouvoir absolu a voulu s'établir, il a repris le principe romain des armées permanentes, en désarmant les citoyens ou en les laissant sans armes, et ce principe a perdu autant d'empires qu'il en a fondé. Ce sont des milices nationales qui ont fait la fortune de la Grèce et de Rome, qui ont sauvé la Suisse dans ses montagnes, la Hollande sur ses canaux, les États-Unis dans l'immensité de leur territoire ; et ce sont les armées permanentes séparées du reste de la nation qui, en exaltant l'ambition ou la confiance de leurs chefs, ont fait mourir Charles-Quint dans l'abandon, Louis XIV dans la tristesse, Napoléon dans la captivité[2].

Les émeutes des légions qui ont désorganisé l'empire et le succès de l'invasion des Barbares qui le précipita ont été les conséquences de l'organisation donnée par Auguste à ses forces militaires. Ceci conduit à remarquer que toutes les institutions qu'il avait considérées comme des éléments d'ordre devinrent très-vite des éléments de trouble : les légions dans les provinces, les prétoriens dans la ville, le sénat dans la curie qui fut un foyer permanent de conspirations ; qu'enfin ce qui lui avait paru une garantie de sécurité, l'isolement des cités et le désarmement des provinciaux, se trouva n'être pour l'empire qu'une cause de faiblesse.

[1] En l'an 21 (*Ann.*, III, 46). Cependant beaucoup de cités conservèrent des armes et des soldats de police. Voy. mon Mémoire sur les *Tribuni militum a populo*, au tome XXIX des *Mém. de l'Acad. des inscr.*, et le chapitre LXXXIII du présent ouvrage.

[2] Pour notre malheur, nos derniers ennemis ont su réunir les deux choses : la constitution d'une armée régulière, qui leur assura la science militaire et la discipline ; l'armement du pays tout entier, qui leur donna le nombre et la force.

IV. — EFFORTS IMPUISSANTS POUR RESTAURER L'ANCIENNE SOCIÉTÉ. — LE PRINCIPAT D'AUGUSTE EST UNE MONARCHIE ABSOLUE AVEC DES APPARENCES RÉPUBLICAINES.

Fut-il mieux inspiré lorsqu'il tenta de restaurer les mœurs et les croyances? A Rome même il échoua; à plus forte raison dans l'empire. Il y avait beaucoup de raisons pour qu'il en fût ainsi, celle entre autres que Dave donne à son maître, quand il reproche à Horace de vanter à tout propos les temps anciens et d'être incapable de les imiter [1].



Matrone romaine [3].

Pour réformer les mœurs, dit Montesquieu, il faut en avoir, et les amis, les conseillers d'Auguste, Auguste lui-même, n'en avaient pas. Il ne se faisait point scrupule d'entretenir commerce avec des matrones, ce qui, même à Rome, était grave; et si ses édits étaient très-moraux, les mimes, ces pièces de théâtre qu'il aimait tant, n'étaient que criminelles amours et plaisanteries obscènes. « Examine, lui dit Ovide, les dépenses de tes jeux, tu y verras bien des infamies achetées pour toi à beaux deniers [2]. » L'œuvre la plus vantée d'Auguste, ses lois *de adulteriis* et *de maritandis ordinibus* furent un grand mais inutile effort; elles firent peu de bien, puisque les mœurs ne chan-

[1] *Sat.*, II, VII. Le poëte avait déjà dit (*Carm.*, III, 24) : .... *quid leges sine moribus? vanæ proficiunt.*

[2] *Trist.*, II, 509. Cf. Suétone, *Octav.*, 69 71 : *Ad vitiandas virgines promptior, quæ sibi undique, etiam ab uxore, conquirerentur.* Πολλαῖς γυναιξὶν ἐχρῆτο (Dion, LIV, 16). Cet historien, qui est très-favorable à Auguste, dit à propos des réformes du prince : « Il ne s'inquiétait pas de la contradiction qu'il y avait entre ses paroles et ses actions. » (*Ibid.*) Cf. *id.*, LVI, 43, et le récit de Zonaras relatif à Athénodore. Quand le sénat lui demanda d'arrêter, par de sévères règlements, les désordres des femmes, cela parut une raillerie. (Dion, LIV, 16.)

[3] D'après un bas-relief du musée du Louvre. (Clarac, *Musée de sculpture*, n° 407.)

gèrent pas, et beaucoup de mal, car d'elles naquit la race des délateurs; et en autorisant le prince à pénétrer dans la vie privée, elles fourniront à ses successeurs le moyen de frapper comme adultères ceux qu'ils ne pourront atteindre comme conspirateurs.

De même, pour entreprendre la tâche impossible de rendre la vie à une religion qui se meurt, il faudrait au moins croire en elle. Or depuis bien longtemps la classe éclairée ne croyait plus aux dieux de



Scène théâtrale[1].

l'Olympe. Polybe avait déjà dit[2], plus d'un siècle avant Auguste : « Ce qui a fait le salut de Rome, c'est la crainte exagérée des dieux.... Je ne doute pas que le législateur en agissant ainsi n'ait voulu contenir la multitude. Si les États n'étaient composés que de gens sages, on pourrait se passer de ces sortes d'institutions; mais, comme la foule est pleine de passions déréglées et d'emportements aveugles, il a fallu la retenir par la crainte de l'inconnu, avec tout cet appareil de fictions

[1] D'après un bas-relief de la collection Farnèse. Nous avons déjà remarqué que, suivant la condition des personnes, l'artiste leur donne une taille différente. Un dieu est plus grand qu'un homme; un mort déifié l'est plus que ses parents restés sur terre. Ici l'esclave est moins grand que le *lorarius* (voy. t. II, p. 584) chargé de le battre, et celui-ci est plus petit que son maître qui rentre au logis. (Roux, *Herculanum et Pompéi*, t. II, pl. 47 *bis*.)

[2] VI, 56.

effrayantes. » Un peu plus tard, le grand pontife Scævola trouvait que la religion populaire était un tissu de sottises : sottises utiles, selon Strabon, et que l'homme sensé respectait dans un intérêt de gouvernement. Varron pensait comme eux. « L'État, disait-il, est plus ancien que les dieux, de même que le peintre existe avant son tableau et le maçon avant la maison. » — « S'il s'agissait de refaire toutes ces divinités, on s'y prendrait mieux ; » mais il faut garder des mannequins que la foule adore et des cérémonies absurdes qui lui plaisent, « parce qu'il y a des vérités qu'il est bon que le peuple ne sache pas et des mensonges qu'il importe que le peuple prenne pour des vérités[1] ».



Neptune d'Herculanum[2].

L'Olympe n'était donc plus qu'un magasin de bric-à-brac rempli de costumes, de figures, de machines de théâtre qui faisaient peur encore aux enfants et aux femmes, et où le politique, le poëte, suivant les besoins du moment, venait prendre le *burattino* nécessaire au meilleur effet d'une ode ou d'un discours.

Aussi ne trouvait-on pas de candidats pour les fonctions sacer-

[1] S. Augustin, *de Civ. Dei*, IV, 31 ; VI, 4. *Expedire existimat Scævola falli in religione civitates* (*Id.*, IV, 27). Cf. Arnobe, VII, 7. C'est l'opinion de Cicéron dans le *de Natura Deorum* et le *de Divinatione*.

[2] Statue de bronze dont la base antique est ornée de feuillages en argent. (*Bronzes d'Hercul.*, p. 35.)



Les Dieux de l'Olympe, d'après une fresque de Pompéi.

dotales, pour celles qui autrefois flattaient le plus la vanité des familles. Auguste recrutait difficilement le collège des vestales[1], et ne pouvant, ou n'osant rien faire de Claude, il en fit un augure. Lui-même n'était pas dévot, malgré toutes ses dévotions; on se souvient qu'il avait chassé Neptune des jeux du cirque pour le punir de favoriser Sextus Pompée, et qu'avant d'être un grave personnage il jouait avec ses amis aux douze grands dieux, en n'oubliant, dans la représentation, aucune de leurs scandaleuses histoires. « Les divinités du ciel s'en étaient voilé la face pour ne pas voir ces adultères impies[2]. » Je ne sais ce que César aurait fait de l'ancienne religion, lui qui, en plein sénat, niait l'immortalité de l'âme et qu'aucun signe funeste dénoncé par les prêtres ne détourna jamais d'une entreprise résolue, ni à Munda, où les sacrificateurs n'avaient pas trouvé, avertissement sinistre! le cœur de la victime; ni dans une autre circonstance, où il rassura ses vétérans en leur disant : « Quand il me plaira, j'aurai les meilleurs présages[3]. » Pour Auguste, devenu prince, il crut, comme tant d'autres, trouver une force, *instrumentum regni*, dans ces superstitions qu'il méprisait, et il essaya de consolider, par d'hypocrites égards, la religion officielle, afin de gagner l'innombrable tribu des gens qui en vivaient et ceux qui continuaient à s'y plaire. Faux calcul, toujours fait et toujours trompé, pour lequel cependant il ne peut être montré à Auguste beaucoup de sévérité, car, à cette heure, où rien ne perçait à l'horizon, on ne saurait lui reprocher de n'avoir pas vu dans l'avenir religieux du monde. Ce vieux culte rajeuni par des poëtes incrédules[4], ces légendes pieuses qui ne servaient plus qu'à faire des contes de vieilles femmes, *aniles fabulæ*, ou des incantations magiques; ces dieux dont on redorait les images vermoulues, toute cette friperie religieuse remise à neuf et les paternelles moralités dont le prince semait ses décrets, ses édits et ses discours pour cacher la vieillesse d'une religion épuisée, la pire des décrépitudes, tout cela lui semblait de belles apparences et suffisait à son génie essentiellement romain, sans éclat ni profondeur. Pourvu qu'il jetât sur cette société pourrie

[1] Dion, LV, 22.
[2] Suétone, *Octav.*, 70.
[3] *Nec religione quidem ulla a quoquam incepto absterritus unquam vel retardatus est* (*ibid.*, 59).
[4] Cf. Horace, *Sat.*, I, v. 101-103 :

.... Deos didici securum agere ævum,
Nec, si quid miri faciat natura, deos id
Tristes ex alto cœli demittere tecto.

Saint Augustin a raison de dire : *Poetas Romanos nulli deorum pepercisse* (*de Civ. Dei*, II, 12).

une toile de décors décente, il lui importait peu qu'il n'y eût rien par-dessous.

Cinquante ans plus tôt, Sylla avait commis la même erreur, et sa tentative de restauration avait été aussi impuissante que le sera celle d'Auguste. Les peuples, pas plus que les fleuves, ne retournent en arrière sur la pente que l'humanité tour à tour descend ou gravit, et le bras le plus fort n'est capable de les y arrêter qu'un instant à peine.

Ainsi, au moment où nous sommes, les temps de Rome étaient finis, et ceux du monde commençaient. Auguste ne le vit que confusément. Héritier d'une révolution et chargé de la faire triompher en l'organisant, il regarda en arrière et non pas en avant. Il avait vaincu l'oligarchie, il s'était fait nommer tribun perpétuel, et il essaya de fonder une nouvelle aristocratie. A une époque où les besoins de l'État exigeaient l'égalité des droits, il établit, comme règle du gouvernement impérial, la séparation des citoyens et des provinciaux en deux peuples qu'il ne fallait pas mêler. A la veille du jour où le christianisme n'allait plus distinguer la saie de l'esclave de la toge patricienne, il rendit les affranchissements plus difficiles, comme il rendait la concession du droit de cité plus rare. Il s'efforçait donc de remonter le courant que le monde descendait ; ou plutôt, sans avoir la grande ambition d'entrer en lutte avec son temps, il crut, petitement, qu'il suffisait, pour sauver Rome et l'empire, d'y mettre de l'ordre, à l'aide de vieilles idées et d'institutions mensongères. Il dépensa ainsi près d'un demi-siècle d'efforts à essayer de faire revivre l'ancienne société romaine, avec ses magistrats, ses ordres de citoyens, ses costumes, ses fêtes religieuses, tout en lui ôtant son principe de liberté, pour lui imposer un principe contraire qui lui était mortel, celui du pouvoir absolu d'un monarque irresponsable.

Du milieu en effet de l'ordre de choses fondé par Auguste, se dégagea peu à peu une idée jusqu'alors inconnue dans le monde romain et qui reparut au sein des sociétés modernes après le grand naufrage du moyen âge : l'État identifié avec la personne du prince, les fonctionnaires publics regardés comme ses serviteurs, le trésor national comme son épargne, le sol de l'empire comme sa propriété

Quelques-uns allèrent encore plus loin, et cet homme qu'ils avaient fait si grand, ils l'appelèrent dieu.

Ne nous récrions pas : sous une autre forme, nous faisons la même chose en proclamant « des hommes providentiels ». N'a-t-on pas vu naguère un chef d'invasion prendre le ciel pour complice de ses ini-

quités et attester chaque jour la mission qu'il accomplissait « avec l'aide et par la grâce de Dieu » ?

Octave ne dédaigna pas le parti qu'il pouvait tirer pour sa cause de ces lâches dispositions. A Rome, il n'osa s'attribuer par son titre d'Auguste qu'une part du respect accordé aux êtres divins ; mais dans les provinces, surtout dans cet Orient où toute idée revêt la forme religieuse, il autorisa son apothéose, ce qui permit à ses successeurs de l'obtenir à Rome même [1].

Ainsi, le premier empereur, pour sanctionner un pouvoir né de la guerre civile, tentait timidement ce que les castes sacerdotales et les royautés absolues ont fait ouvertement, de prendre les dieux pour complices. L'empereur de la Chine est fils du Ciel ; Louis XIV et Jacques Ier se disaient inspirés d'en haut. Auguste fut aussi plus qu'un homme. Après sa mort, l'Olympe s'ouvrit pour lui [2]. Ses successeurs firent des miracles que Suétone et Tacite racontent gravement. Vespasien guérit des maladies [3], comme nos rois touchaient les écrouelles ; Marc Aurèle envoyait des songes qui révélaient l'avenir, et le plus sceptique des empereurs passait pour rendre la vue aux aveugles [4]. Faut-il voir en cela une immense et volontaire duperie ? J'ai déjà expliqué comment ce culte sortit des croyances et des mœurs. Beaucoup sans doute riaient en secret, quelquefois tout haut, des miracles et de l'apothéose, comme Sénèque racontant l'arrivée grotesque du divin Claude dans l'Olympe. Mais la foule, qui est la même dans tous les temps, se plaît aux merveilles, et le plus grand nombre acceptait les nouveaux dieux : les uns, parce qu'il semble qu'il y ait quelque chose de divin dans les grands événements qui commencent une phase nouvelle de l'humanité ; les autres, parce que le paganisme souillait l'Olympe de tant de vices, qu'en vérité, après avoir fait descendre les dieux si bas et avoir élevé si haut le chef de l'empire, il ne fallait pas une bien grande résignation, à des gens qui croyaient aux Faunes et aux Satyres, pour croire au maître de vingt-cinq légions

[1] Sur le vrai sens du mot *divus* donné à l'empereur *consacré*, après sa mort, voyez, ci-dessus, p. 37 et suiv.

[2] Je ne cite ni Ovide (*Fast.*, I, 609 ; *Pont.*, IV, 9, 105), ni Virgile (*Georg.*, III, 16), ni Horace (*Epist.*, II, 1, 15), ni Velleius Paterculus (II, 91), et je laisse de côté toutes les merveilles si intrépidement racontées par Suétone (*Octav.*, 6, 94, 97). Voici un passage de Dion (LIII, 16) : Αὔγουστος ὡς καὶ πλεῖόν τι ἢ κατὰ ἀνθρώπους ὢν ἐπεκλήθη. Végèce est encore plus explicite : *Imperatori, cum Augusti nomen accepit, tanquam præsenti et corporali deo fidelis est præstanda devotio et impendendus pervigil famulatus.*

[3] Suétone, *Vesp.*, 7.

[4] Capitolin, *Marc. Aur.*, 18, et Spartien, *Hadr.*, 25.

et du monde. Pline résume d'un mot cette croyance mêlée d'impiété, de bassesse et de reconnaissance intéressée : *Deus est*, dit-il, *juvare mortalem*, celui-là est dieu qui se fait le bienfaiteur des hommes.

Cette religion nouvelle eut de graves conséquences légales. L'empereur fait *divus* après sa mort, devait bien l'être quelque peu durant sa vie. Il sera donc bientôt la raison et la sagesse incarnées, la loi vivante, *lex animata* [1]; et le droit divin de nos rois eut pour point de départ cet assentiment donné à la divinité d'Auguste [2].

Ainsi, dès la première génération, le prince se laisse dresser des autels et honorer comme une divinité : il est l'âme de quatre-vingts millions d'hommes. C'est une bien téméraire ambition que celle de jouer le rôle de Dieu sur la terre. Au moins faut-il alors trouver et donner un but à l'activité du peuple dont on s'est fait la Providence ; sans quoi ce peuple, s'il est pauvre, languit, comme les races de l'Orient, qui, depuis tant de siècles, dorment les yeux ouverts à l'ombre de leurs palmiers ; ou, s'il est riche, s'affaisse dans les énervantes langueurs du bien-être et traîne, au sein de la corruption, une vie sans honneur et sans force contre l'étranger. Rome fut vertueuse et vaillante tant que l'ennemi rôdant autour du Latium et Annibal menaçant montrèrent nettement où était le devoir. En ce temps-là, il y eut de la foi pour les dieux, du respect pour les chefs, et, avec la liberté, de la discipline dans tous les ordres, du dévouement pour la patrie. Le monde vaincu et la république tombée, ce peuple, qui avait perdu le soin de sa défense et le souci de ses affaires, ne songea plus qu'à jouir, et Auguste employa son habileté et son or à faire de la vie des Romains une fête perpétuelle. Il n'avait pas créé cette situation, mais il l'aggrava. Il supprima la vie politique chez un peuple qui avait perdu la vie religieuse et ne pouvait avoir encore la vie scientifique. Mais que mit-il à la place de tous ces grands vides ? Rien que le plaisir, *panem et circenses*. Avec cela on ne fait ni des hommes ni une nation. Or ce qui se passait à Rome fut imité partout ; les Pylades devinrent, dans toutes les villes, comme ils l'étaient dans la cité impériale, les instruments les plus sûrs du gouvernement ; et voilà pourquoi cet immense

[1] *Constitutio principis vim legis obtinet* (Gaius, I, 2, 5). .... *quod principi placuit legis rigorem habet* (Inst., I, 2, § 6).

[2] Dans la formation de cette idée du droit divin, il faut faire une part à la coutume hébraïque du sacre renouvelée par l'Église pour nos rois. Les prêtres et les légistes, qui regardent les choses humaines de deux points de vue différents, furent amenés, les uns par la tradition biblique, les autres par la tradition romaine, à dire, par la bouche de Bossuet : « O rois ! vous êtes des dieux ! » et par celle des parlementaires : « Si veut le roi, si veut la loi. »

empire, sans fortes croyances ni labeurs sévères de l'esprit, tomba si vite. Franklin a dit dans sa langue expressive : « Comment voulez-vous qu'un sac vide se tienne debout? »

En résumé, l'empire était nécessaire et inévitable; mais à l'unité de commandement devait correspondre l'unité de l'État :

Unité politique, par des institutions générales, ayant leurs racines dans les cités et s'élevant de degré en degré jusqu'au chef de l'empire;

Unité militaire, par une organisation qui intéressât chacun à la défense de tous;

Unité morale, par la communauté des idées et des sentiments.

Auguste simplifia ce difficile problème, ou plutôt ne sut ni le résoudre ni même le voir. Il constitua pour lui l'unité de commandement, et il crut que, pour les sujets, la communauté des intérêts suffirait à tout sauver. Cette union égoïste, il chercha à la produire par l'ordre, c'est-à-dire par une police vigilante. Mais ce que la paix avait fait, la guerre le défit; et les intérêts blessés par les révolutions de palais, par la fiscalité et les invasions des barbares, ne défendirent pas un gouvernement qui les ruinait après les avoir servis.

Le malheur a donc été que l'empire romain fut simplement un fait et non pas un principe. Je sais que la plupart des gouvernements commencent ainsi; mais, pour devenir un droit, il faut durer, et, pour durer honorablement, il faut avoir ou représenter une doctrine qui soit d'accord avec les besoins du temps. Or la conception politique d'Auguste ne provenait pas d'une théorie particulière de gouvernement; née d'une nécessité de circonstance, elle fut, sous des dehors de modération, la stérile application d'une idée brutale. Le mot de *césarisme*, qui a été si souvent employé avec le sens d'autorité absolue mise au service de la démocratie, ne répond pas à une réalité historique. Les empereurs romains, portés au pouvoir par les événements, et non par le triomphe d'un système arrêté de renouvellement politique que le salut de l'empire exigeait, représentent avant tout leur intérêt personnel et subsidiairement l'ordre public, idée qui est insuffisante, lorsqu'il ne s'agit que de l'ordre maintenu par la force. Ils ne prirent pas, comme on l'a prétendu, le protectorat du faible et du pauvre contre le riche et le puissant. S'ils maintinrent les distributions à Rome, c'est qu'ils ne pouvaient répudier ce legs de la république; et s'ils assurèrent aux provinciaux deux siècles de vie heureuse, ce fut d'abord parce qu'ils trouvaient leur compte à cette prospérité, ensuite

parce que tout noble cœur, arrivé au pouvoir, est nécessairement saisi par le sentiment de l'intérêt public. Beaucoup d'empereurs eurent cette préoccupation; elle fit le bonheur de leur règne, mais elle n'assura pas l'avenir. Or on a vu qu'il y avait un plan à concevoir et à suivre, des institutions à créer, une paix féconde à organiser, en donnant à mille cités, qui se considéraient chacune comme un État distinct, les mêmes intérêts et le même esprit.

Mais, pour entreprendre de faire subir à l'ancien monde cette évolution qui l'aurait conduit de l'idée de la commune, sans la détruire, à l'idée de l'État, sans l'exagérer, un grand homme était nécessaire, et l'on n'eut qu'un homme habile. L'ordre, la règle, la paix, voilà l'unique préoccupation d'Auguste. Cet ordre, il crut l'établir par de minutieux règlements, par des précautions de père de famille veillant à l'honneur de sa maison. Toutes ses mesures, depuis Actium, furent honnêtes, et toutes seront sans efficacité, parce qu'il ne vit rien au delà du besoin actuel et de l'heure présente. Il employa une foule de petits moyens qui produisirent le calme de la somnolence; il endormit Rome et l'empire, au lieu de les animer d'une grande et large vie ; ce fut un excellent administrateur. Venu le second, sa gloire serait complète, parce qu'une bonne conduite de gouvernement et un zèle vigilant suffisent à un État déjà constitué; venu le premier, il resta au-dessous de son rôle. L'empire fut heureux sous lui ; mais qu'avait-il fondé? Le despotisme militaire et les droits de la force, sans autre garantie que l'intérêt bien entendu du prince[1].

Les empereurs auront beau conserver sur les enseignes des légions la vieille formule *Senatus Populusque Romanus*, donner la volonté nationale pour sanction à leur pouvoir et dater leur règne du jour où ils prendront la magistrature républicaine dont le premier devoir était

[1] C'est la théorie de Dion dans le long discours qu'il prête à Mécène (LII, 14-40). Résumant plus loin (LIII, 17) les pouvoirs impériaux, il dit lui-même : πάντων αὐτὰ καὶ τῶν ὁσίων καὶ τῶν ἱερῶν κυριεύουσιν. Sénèque, aux premiers jours du règne de Néron, met dans la bouche du prince la définition du pouvoir impérial : c'est la formule la plus complète du despotisme oriental. Le philosophe montre à Néron « la foule immense, séditieuse, effrénée, toujours prête à s'élancer à la perte des autres et à la sienne, si elle pouvait briser son joug. » Et il ajoute : Il est doux de pouvoir dire : *Egone ex omnibus mortalibus placui, electusque sum, qui in terris deorum vice fungerer? ego vitæ necisque gentibus arbiter? qualem quisque sortem statumque habeat, in manu mea positum est? Quid cuique mortalium Fortuna datum velit, meo ore pronuntiat? ex nostro responso lætitiæ causas populi urbesque concipiunt? Nulla pars usquam, nisi volente propitioque me, floret? Hæc tot millia gladiorum, quæ pax mea comprimit, ad nutum meum stringuntur? quas nationes funditus excidi, quas transportari, quibus libertatem dari, quibus eripi, quos reges mancipia fieri quorumque capiti regium circumdari decus oporteat, quæ ruant urbes, quæ oriantur, mea jurisdictio est?* (*De Clem.*, I, 1.)

la protection du peuple[1], c'est bien le système des monarchies orientales qui envahit un monde où on ne le connaissait pas, mais où, il faut bien le dire, tous l'acceptèrent[2]. Il est triste de voir ces peuples gréco-romains, qui avaient tant aimé la liberté, revenir, sous le coup d'une anarchie séculaire, à cet idéal du despotisme paternel qui peut être utile aux États en formation, qui est mortel aux sociétés vivantes.

Et comme la logique des faits est inexorable, les mœurs des cours asiatiques entreront au Palatin en même temps que leur esprit. Ce n'est pas seulement dans la servitude que les Romains vont se précipiter, mais dans la dépravation. Après les hypocrisies républicaines et morales, la tyrannie sanguinaire et l'impudicité; après Auguste, Caligula; après Livie, Messaline.

Cependant ne mettons pas la fatalité dans l'histoire. Elle raconte, mais aussi elle juge, et, dans les considérants de son arrêt, elle fait, aux époques de transformation, la part des éléments de reconstitution dont l'emploi, pour difficile qu'il soit, ne doit pas être négligé. Au lendemain d'Actium le vainqueur était maître des événements, et ce qu'il ne sut pas faire, un esprit plus vaste et un cœur moins timide auraient pu l'exécuter. A la place d'Auguste, César peut-être eût accompli cette tâche; et le résultat valait la peine d'un grand effort, car, si l'empire romain avait été fortement organisé, il eût été capable d'arrêter les Barbares et de les civiliser, comme il le fit pour les Espagnols et pour les Gaulois, comme nous avons vu Auguste entreprendre de le faire pour les tribus germaniques, des bords du Danube et du Rhin.

Si du prince nous passons à l'homme, il faut bien dire qu'on ne saurait aimer ce personnage qui jamais n'eut un premier mouvement de l'esprit ni un emportement du cœur, qui écrivait d'avance ce qu'il voulait dire à ses amis, même à sa femme, et fit tour à tour le mal ou le bien, selon qu'il y vit son intérêt; cruel de sang-froid, clément par calcul; assassin de Cicéron et sauveur de Cinna; tartufe de piété, sans religion; hypocrite de vertu, avec des vices; le modèle enfin des politiques, si la politique était l'art de conduire les hommes en les dominant par la terreur, ou en les trompant par des caresses. César, Alexandre, voilà des génies aimables; Napoléon, voilà un génie terrible. Auguste,

[1] Τοῖς δὲ δὴ πολλοῖς ἄλλως μὲν ἰσχυροῖς ἀδικουμένοις (Dion, LII, 37).

[2] Un des arguments favoris des rhéteurs était : *Quum providentia mundus regatur, administranda est respublica* (Quintilien, *Inst. orat.*, V, 10). Nos pères disaient aussi : Un dieu, un roi, une loi.

qui ne commande ni la sympathie ni l'admiration, n'est point de leur famille et doit prendre place bien loin d'eux.

Et cependant il restera une grande figure dans l'histoire. Pourquoi? Il a fait vivre quatre-vingts millions d'hommes en paix pendant quarante-quatre ans. « Le genre humain, dit Pline, lui a décerné la couronne civique [1]. »

Malgré ce dernier mot, quelques-uns nous trouveront trop sévère. On nous accordera du moins que nous ne nous sommes pas servi contre Auguste de médisances autorisées par des anecdotes suspectes. Notre excuse, s'il en est besoin, est dans le sentiment que nous avons des immenses services que l'empire romain pouvait rendre à l'humanité. Les deux plus grandes choses du monde avant les temps modernes, la Grèce et Rome, ont péri, l'une par l'abus de l'indépendance locale, l'autre par le pouvoir absolu d'un homme : solutions extrêmes et détestables du problème politique. Aussi avons-nous cherché s'il n'existait pas des éléments d'une solution différente, qui aurait pu sauver l'empire et, avec lui, la civilisation ancienne purifiée par la philosophie et le christianisme; car l'empire, mieux constitué, c'eût été l'invasion contenue, le moyen âge supprimé, et pour l'esprit humain dix siècles de lumière, peut-être de liberté, par conséquent de progrès, au lieu de dix siècles de ténèbres et de servitude durant lesquels la civilisation s'est arrêtée et recula.

[1] Pline, *Hist. nat.*, XVI, 3. Vell. Paterculus résume les conséquences de l'établissement de l'empire en ces mots : *Summota e Foro seditio, ambitio Campo, discordia Curia.* Pline le Jeune parle de même, III, 20.

[2] Cabinet de France, n° 196. Camée sur calcédoine bleuâtre de 32 millimètres sur 24.



Auguste voilé et couronné de laurier [2].

NEUVIÈME PÉRIODE.

LES CÉSARS ET LES FLAVIENS (14-96), CONSPIRATIONS ET GUERRES CIVILES.

DIX EMPEREURS, DONT SEPT SONT ASSASSINÉS

CHAPITRE LXXII

LE RÈGNE DE TIBÈRE JUSQU'A LA MORT DE DRUSUS (14-23)[1].

I. — SAGES COMMENCEMENTS DE TIBÈRE; GERMANICUS (14-19).

On a vu, au chapitre précédent, quels matériaux nécessaires furent oubliés dans la fondation de l'empire, quels matériaux défectueux entrèrent dans la construction, de sorte que l'édifice fut, dès le premier jour, mal assis et fragile. Après un règne de quarante-quatre ans, il était trop tard pour tout reprendre en sous-œuvre, et nous ne demanderons pas compte à Tibère, pas plus qu'à ses successeurs, de ne l'avoir point tenté. Ils se firent au contraire une loi de ne rien changer aux institutions du « divin Auguste », mais y ajoutèrent, chacun selon sa nature, Tibère une cruauté froide, Caligula et Néron une folie féroce. Nous revenons donc au simple récit des faits, et nous nous bornerons à dérouler le tableau des vicissitudes de ce gouvernement

[1] J'ai publié ce chapitre et le suivant en 1853 sous la forme d'une thèse latine; je n'y change rien. L'opinion que j'y soutenais est celle qui tend à prévaloir en Angleterre, en Allemagne et en Hollande. (Cf. Merivale *History of the Romans under the empire*, 1865); Stahr (*Tiberius*, 1865); Sievers (*Tiberius und Tacitus*, 1870); Karsten (*de Taciti fide*, etc.); Beesly (*Tiberius*, 1878); Arnold (*The Roman system of provincial administration*, 1879). Freytag (*Tiberius und Tacitus*, 1870) et Hoeck (*Romische Geschichte*) vont même beaucoup trop loin; le dernier n'a pas craint de dire: « *Wer die Reihe der Imperatoren durch Jahrhundert verfolgt hat, und wem Hass und Gunst fern liegen, der muss Tiberius Principat den ehrenwerthesten zuzahlen* » (t. III, p. 190).

qui reflète à chaque règne la physionomie du prince, parce que le prince y est tout, et que rien n'y fait obstacle à sa volonté, bonne ou mauvaise.

Des beaux rivages de Baia, de Naples et de Sorrente, on voit à l'horizon sortir de la mer une masse sombre et, sauf en un point, inabordable, l'île de Caprée, dont les rochers surplombent presque partout les flots. Sur eux plane le souvenir du terrible vieillard que l'on croit voir encore usant dans la débauche et de cruels plaisirs les restes d'une vie trop longue. Tibère est toujours à Caprée : Tacite a attaché au roc son image. Mais l'île et le tyran se sont fait tort l'un à l'autre. Caprée, séjour aimé d'Auguste, n'était pas si affreuse[1] ; et Tibère ne fut pas toujours si infâme. Dans ce Plessis-lez-Tours du Louis XI impérial se cachaient moins de terreur et de vices que de mépris pour les hommes. Il les avait trouvés si vils !

Distinguer dans le règne de Tibère le bien et le mal est presque une mauvaise action ; montrer que les contemporains de cet empereur ne valaient pas mieux que lui, et qu'il ne pouvait sortir que de fatales conséquences de la situation faite aux uns par leurs vices et leurs souvenirs, à l'autre par son caractère et par les périls dont il était menacé, ce sera s'exposer au reproche de tenter la réhabilitation d'un tyran. Je ne veux cependant pas reviser le procès de Tibère ; la condamnation est légitime, mais tous les considérants ne le sont pas ; j'essayerai d'établir ceux que l'histoire doit garder.

Tacite voit surtout l'ennemi du sénat; il faut voir le prince et cesser de mettre tout l'empire dans Rome, en subordonnant les intérêts de quatre-vingts millions d'hommes à ceux d'une classe qui protestait par des complots contre son abdication. L'empereur et le sénat, le bour-

[1] Caprée, qui appartenait aux Napolitains, leur fut achetée, en l'an 29 av. J. C., par Auguste (Dion, LII, 43), ce qui indique l'intention de ce prince d'y avoir une *villa*. Derrière son rempart de rochers à pic, Caprée offre de très-beaux sites et est renommée pour la salubrité de son climat. Le narcisse y fleurit en décembre, et toute l'année l'air y est embaumé par les parfums des plantes aromatiques. N'oublions pas, en lisant Tacite, ce qu'il dit lui-même de l'éducation oratoire donnée aux jeunes Romains (*de Orat.*, 35). Le caractère de la littérature de ce temps est un ton déclamatoire et forcé, qui exagère toute chose, *ingentia verba*. Pétrone aussi se moque de ces athlètes des écoles qui, lorsqu'ils débutent au barreau, semblent tomber d'un autre monde, tant ils sont étrangers à la vie réelle. Dans leurs déclamations il n'était jamais question que de pirates embusqués sur le rivage avec des chaînes, que de tyrans faisant égorger les pères par les enfants, que d'oracles réclamant des victimes humaines, etc., etc. Satyricon, 2 : *Nuper ventosa istæc et enormis loquacitas Athenas ex Asia commigravit animosque juvenum ad magna surgentes.... adflavit*. Strabon se plaignait déjà sous Auguste de l'enflure orientale qui gagnait Rome.



Capri.

reau et les conspirateurs, les intrigues du palais et les meurtres juridiques forment sans doute une scène plus dramatique et plus simple. Au risque d'un peu de désordre, sur ce théâtre trop étroit faisons monter le peuple des provinces.

Tibère était de cette ambitieuse famille des Claudes qui avait eu vingt-huit consulats, cinq dictatures, sept censures et autant de triomphes. Le mariage de sa mère avec Octave et son adoption par Auguste l'avaient fait entrer dans la maison des Césars. Il avait tendrement aimé son frère[1]. Pour le retrouver vivant, il avait fait 70 lieues en un jour; et, lorsqu'il ramena son corps des bords du Rhin à Rome, il précéda à pied pendant cette longue route le funèbre cortége. Vingt ans après, il se souvenait encore de lui, et il associait le nom de Drusus au sien sur un temple élevé avec le butin de ses victoires[2]. Il ne s'était séparé de sa première femme, pour épouser Julie, que sur l'ordre exprès d'Auguste, mais son cœur resta toujours avec elle. « Un jour qu'il la rencontra par hasard, dit son biographe, ses yeux se remplirent de larmes et se tinrent fixés sur elle tant qu'il put la suivre; il fallut qu'on prît garde que Vipsania ne parût plus devant lui[4]. »



Drusus, frère de Tibère[3].

A neuf ans, il prononça l'éloge public de son père; Auguste avait fait de même à douze. Les jeunes Romains étaient élevés pour l'éloquence autant que pour la guerre : la parole était l'arme de la paix, et l'on

[1] Suétone (*Tib.*, 50) dit qu'il le trahit un jour en montrant à Auguste une de ses lettres, *qua secum de cogendo ad restituendam libertatem Augusto agebat*. Ai-je besoin de dire que je ne crois pas plus au républicanisme de Drusus qu'à celui d'Agrippa et de Germanicus? Le même auteur l'accuse de ne pas avoir aimé son fils; la nature et deux écrivains, Josèphe (*Ant. Jud.*, XVII, 61) et Dion (LVII, 22), disent le contraire. Tacite lui-même montre la douleur du prince à la mort de Drusus et de son fils (*Ann.*, IV, 8 et 15). La conspiration contre Tibère subsistait après lui contre sa mémoire (*Ann.*, IV, 11 et 35).

[2] Suétone, *Tib.*, 20. Tacite lui donne un ami qu'il garda trente ans, le sénateur Lucilius, dont la mort l'affligea beaucoup : *omnium illi tristium cæterorumque socius* (*Ann.*, IV, 15). Il en eut d'autres : l'illustre jurisconsulte Nerva et le préfet d'Égypte Flaccus. (Philo, *adv. Flacc.*, initio.)

[3] Agate-onyx à 2 couches de 48 millim. sur 36. Camée magnifique du cabinet de France, n° 215.

[4] Suétone, *Tib.*, 7.

verra bientôt qu'elle livrait de sanglants combats. Jeune encore, il plaida devant Auguste pour le roi Archélaos, la ville de Tralles, les Thessaliens; et dans le sénat il intercéda en faveur de Thyatire, de Laodicée et de Chios ruinées par un tremblement de terre. Ses premières paroles publiques furent ainsi consacrées à la défense des provinciaux, et Auguste lui donna l'honorable mission d'aller recevoir de la main des Parthes les drapeaux de Crassus. Tous les devoirs dont son père adoptif le chargea furent remplis avec activité et intelligence; au moment de la guerre contre Marbod, il sauva l'empire d'une crise dangereuse[2]. Depuis la mort d'Agrippa, nul général ne pouvait invoquer d'aussi éclatants services. Il avait combattu en Espagne et dans les Alpes, gouverné la Gaule, donné un roi à l'Arménie et dompté les Pannoniens. Il avait vaincu les Germains, transporté quarante mille Barbares dans la Belgique et rassuré l'empire après la défaite de Varus. « Neuf fois, écrivait-il lui-même, j'ai été envoyé par Auguste au delà du Rhin. » Excepté le temps de son séjour à Rhodes, il avait été mêlé pendant trente années aux plus grandes affaires, et il arrivait à l'empire plein de talents et d'expérience[3].



Monnaie de Tralles[1].

Auguste, longtemps prévenu contre lui, avait fini par le regarder comme le meilleur appui de son pouvoir. « Adieu, mon très-cher Tibère, lui écrivait-il un jour. Aie toute sorte de succès. Adieu, le plus brave des guerriers et le plus sage des généraux. » Et une autre fois : « Tu me demandes si j'approuve la disposition de tes camps. Je suis persuadé, mon cher Tibère, qu'au milieu de circonstances aussi difficiles et avec d'aussi mauvaises troupes personne n'eût montré plus de prudence. Tous ceux qui t'ont vu à l'œuvre t'appliquent ce vers :

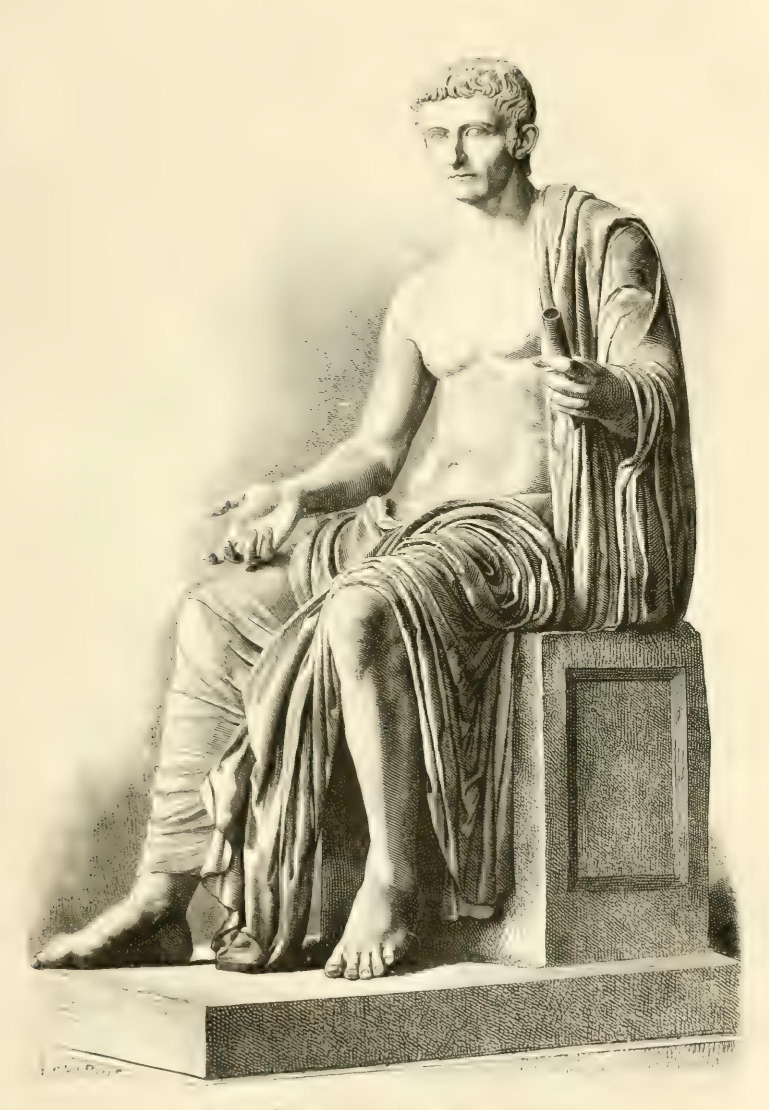
> L'activité d'un seul a raffermi l'État.

Il ne me survient pas une affaire sérieuse, pas un chagrin, que je ne regrette mon Tibère. Par les dieux, je te le jure, je ne puis entendre dire, sans frissonner d'effroi, que l'excès des fatigues compromet

[1] ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ. ΠΥΘΙΑ : souvenir des jeux Pythiens.

[2] Voy. ci-dessus, p. 125 et suiv.

[3] *Tantis rebus exercitus*, dit Tacite (*Ann.*, IV, 11); *tantam rerum experientiam* (*ibid.*, VI, 48). Rien de ce que je dis de Tibère n'est emprunté à Vell. Paterculus ou à Val. Maxime, mais à Suétone et à Dion, qui ne l'épargnent guère, et à Tacite, qui lui est hostile. Velleius, qui servit sous ses ordres, montre ses grandes qualités militaires.



Statue de Tibère, trouvée à Piperno (Musée du Vatican).

ta santé. Ménage-toi, je t'en supplie. Si nous apprenions que tu es tombé malade, nous ne vivrions plus, ta mère et moi, et le peuple romain serait en danger pour son empire. Qu'importe ma santé si la tienne est mauvaise. Je prie les dieux qu'ils te conservent, s'ils aiment le peuple romain. »

Voilà l'homme qui, par la mort d'Auguste, prenait le pouvoir à l'âge de cinquante-six ans[1], après l'amortissement des passions, dans la pleine maturité de l'esprit et de l'expérience. Ajoutez cependant que ses mœurs ne valaient probablement pas mieux que celles de tous les grands de Rome[2], que son humeur était chagrine, *tristissimus hominum*, dit Pline; son caractère dur, vindicatif, sa répugnance à verser le sang aussi faible que chez tous ces habitués de l'amphithéâtre[3]; qu'enfin Auguste avait dû plusieurs fois modérer son zèle à punir toute parole, tout acte contraire au gouvernement nouveau. Ces dispositions et les dangers de son rôle expliquent d'avance son règne. C'est l'inverse de celui de son père adoptif. Il ne se montrera pas plus qu'Auguste vraiment homme d'État et grand politique, mais il sera bon administrateur et, pendant les neuf premières années, prince débonnaire, parce qu'il pourra, dans ces neuf années, vivre doucement comme lui, en n'usant que d'adresse; sur la fin de sa vie, il deviendra cruel comme le triumvir, parce qu'alors il retrouvera les menaces et les périls qu'Octave avait rencontrés à son début.

Le moment de crise pour un gouvernement est la mort de son fondateur. C'est alors seulement que sa nature et sa durée se décident. Tibère ne songea pas plus qu'Auguste au lendemain; il continua son hypocrite modération et en fit comme la loi du gouvernement impérial. De là ces continuelles alternatives de feint abandon de la part du prince et de violences sanguinaires; ces espérances, continuellement

[1] Tibère, né le 17 nov. 42 av. J. C., avait cinquante-cinq ans, neuf mois et trois jours. La statue de Tibère découverte à Piperno (Privernum) est regardée comme *iconique*. Elle est au Vatican, *Braccio Nuovo*, n° 494.

[2] Je n'ose dire qu'elles étaient meilleures. Cependant, avant les fameuses débauches de Caprée, je ne lui vois reprocher par les soldats que le goût du vin. Encore son nom était-il bien plus que lui-même cause de ce reproche : Biberius Nero, pour Tiberius Nero, car Suétone atteste (*Tib.*, 18) que dans les camps il vivait comme un soldat, mangeant par terre et couchant à la belle étoile.

[3] Ces continuels spectacles de mort devaient bien endurcir les cœurs. Je vois dans Pline (XXVIII, 2) qu'ils en vinrent à regarder comme un remède souverain, en de certaines maladies, de boire du sang de gladiateur : *Ut vivente poculo, calidum spirantemque sanguinem.* Ajoutez les cruautés permises par la loi contre les esclaves et qu'attestent les faits racontés par Tacite (*Ann.*, XIV, 42 ; cf. Pline, *Epist.*, III, 15, etc.) au sujet de Pedanius, de Largius Macedo et de Vedius Pollion.

ravivées pour être continuellement détruites, et ce fantôme si souvent évoqué de la république, qui entraîna dans la mort tant de généreux mais crédules personnages. Au reste, le testament d'Auguste obligeait Tibère à ces réserves. Il feignit d'abord de remettre tout au sénat et aux consuls, comme s'il eût douté de ses droits. Du palais du prince expirant l'ordre avait été envoyé au centurion qui gardait Agrippa Postume de l'égorger. Quand le soldat revint dire qu'il avait obéi : « Je ne t'ai rien commandé, dit l'empereur ; tu rendras compte au sénat. » On se garda bien de revenir sur cette affaire, la victime n'intéressait personne[1].

Il avait convoqué l'assemblée des Pères, modestement et avec peu de paroles, « afin de délibérer sur les honneurs dus à Auguste ». Cette réserve n'était que pour les sénateurs. *Imperator*, il avait écrit aux légions en empereur; tribun perpétuel, il avait pris, à Rome, le serment des magistrats et du peuple, donné le mot d'ordre aux prétoriens, appelé autour de lui une escorte de soldats pour l'accompagner au Forum, même à la curie; n'hésitant en rien ni nulle part, si ce n'est au sénat.

Cette première séance fut la répétition de beaucoup d'autres sous Auguste : flatteries et bassesse d'un côté, faux désintéressement de l'autre ; toujours la même scène si souvent jouée, avec cette différence que le prince, cette fois, notait les libres paroles, les vux imprudents, et marquait silencieusement ceux qu'il devait tenir pour suspects et dont il fera plus tard ses victimes.

Par une de ces révolutions si fréquentes dans les opinions humaines, on était, à la mort d'Auguste, plus républicain qu'au lendemain d'Actium ; on le sera plus encore à la cour de Néron qu'à celle de Tibère.

[1] Tacite accuse Tibère de cette mort. Selon Suétone, « on ne sait si Auguste mourant n'avait pas laissé l'ordre de le faire mourir, *quo materiam tumultus post se subduceret*, ou si Livie, du consentement ou à l'insu de Tibère, le fit tuer en prétextant un ordre d'Auguste. Ces mots expliquent la réponse de Tibère, *se nihil imperasse*. Tacite, Dion et Suétone s'accordent à représenter cet Agrippa comme un homme ignorant et grossier, stupide et féroce. Dion ajoute (LV, 32) que ses biens avaient été confisqués, ce qui prouve que, dans la pensée d'Auguste, cette relégation devait être éternelle, puisque la relégation ordinaire n'entraînait pas la confiscation des biens, pas même la perte des droits civils. (Cf. Ovide, *Trist.*, V, II, 56-57, et Dig., XXVIII, 1, 8 ; XLVIII, 22, fr. 4, 7, § 3 ; fr. 14, § 1 ; fr. 17, 18, pr.) La déportation ou l'exil faisait au contraire perdre tous les droits civils. Le déporté était, sous l'empire, considéré comme mort civilement. (Dig., XXXVII, 1, fr. 13 et fr. 7, § 5 ; *ibid.*, 4, fr. 1, § 8 ; fr. 5, § 2 ; XLVIII, 12 ; et Paul, lib. III *Sent.*, tit. 4.) Cette mort d'Agrippa n'en fut pas moins un de ces crimes d'État devant lesquels le despotisme ne recule pas. Elle fut amenée sans doute par la tentative que fit un de ses esclaves, à la nouvelle de la fin prochaine d'Auguste, d'enlever son maître pour le conduire aux armées de Germanie, qui quelques jours après se soulevèrent. (Tacite, *Ann.*, II, 39.)

A mesure que la république s'éloignait pour n'être plus qu'un souvenir, elle se couvrait de ce prestige dont notre esprit enveloppe toutes les choses qui ont longtemps vécu : disposition heureuse qui, en assurant notre respect au passé, empêche le présent de se précipiter trop vite vers l'avenir ; mais illusion dangereuse, quand cette vénération devient un culte et que par ce culte on essaye de rendre la vie à ce que la mort a irrévocablement frappé. Il y avait donc encore des républicains, mais, comme on n'avait rien réglé pour la succession au principat, il y avait aussi des candidats à l'empire. Avec Octave, le fils de César, le vainqueur de Brutus et d'Antoine, le pacificateur du monde, on s'était résigné à l'obéissance. C'était un temps de repos, une dictature utile pour reconstituer l'État et seulement plus longue que celle de César. Mais, si le gouvernement d'un seul était nécessaire, pourquoi le fils de Livie plutôt que celui de Pollion, de Pison ou de Lépide ? Et ces nobles qui se croyaient dignes du pouvoir étaient assez nombreux, assez connus, pour qu'Auguste, dans ses derniers moments, les nommât à Tibère et discutât leurs chances[1]. Un d'eux, Asinius Gallus, osa proposer de faire au nouvel empereur sa part[2] ; « Qu'il accepte ou se désiste ! » s'écriait un autre. Et il avait ses raisons pour hésiter, ajoute Suétone, car il était de toutes parts environné de périls. Il le savait bien lorsqu'il disait à ses amis, dans son langage souvent vulgaire mais énergique : « Vous ignorez quel monstre c'est que l'empire, » ou bien encore : « Je tiens un loup par les deux oreilles[3]. » On oublie trop et les immenses richesses dont quelques-uns de ces nobles disposaient, et la fierté de ces personnages qui, naguère maîtres du monde et sans frein, ne pouvaient se faire à leur condition nouvelle de sujets d'un homme et de la loi. Tacite, leur ami, nous montre un jeune patricien du nom de Sylla qui, contre tous les usages, refuse, au théâtre, de céder sa place à un ancien préteur, et celui-ci, un parvenu, forcé, après de longues contestations dans le sénat, de se contenter d'une satisfaction dérisoire[4].

Tels étaient les adversaires dont Tibère se sentait entouré ; il les avait vus à l'œuvre, sous Auguste, dans leurs complots ; et il les connaissait bien, car il avait rempli contre eux le rôle d'accusateur public.

[1] Tacite, *Ann.* I, 13.
[2] Ceci se rapporte à la division dont parle Dion (LVII, 2). L'empire devait être partagé en trois : Rome et l'Italie, les armées, les provinces.
[3] Suétone, *Tib.*, 24, 25.
[4] *Ann.*, III, 31.

Mais il avait de plus ses ennemis personnels, les anciens amis des jeunes Césars ou d'Agrippa, ceux qui avaient menacé ou méprisé l'exilé de Rhodes, ceux qui avaient raillé l'époux de Julie, celui qui avait osé fiancer sa première femme Vipsania et qui affectait l'autorité paternelle sur le fils du prince. Compte terrible à régler avec un pareil homme! Au reste, il ne se hâtera point, et il ne se souviendra des vieilles injures qu'après avoir été de nouveau et longtemps provoqué.

Tibère débuta par des faveurs au sénat. Continuant le mouvement de concentration de tous les pouvoirs commencé par Auguste, il transporta les élections du Champ de Mars à la curie[1]. Ainsi que son prédécesseur, il avait parfaitement compris que la foule de la place publique, facile à tromper, a cependant des retours soudains, formidables, impossibles à prévenir ou à arrêter, mais que rien de semblable n'était à craindre dans la curie, où l'on votait tout haut, sous l'œil du prince. Le sénat hérita donc des comices; et comme Tibère lui donnait l'apparence du pouvoir électoral, il lui donna l'apparence du pouvoir législatif. Pendant son principat, les comices ne voteront que deux lois[2] : toute la législation se fera à la curie par des sénatus-consultes[3] ou au palais par des édits[4], et, dans la seconde moitié de son

[1] Tacite, *Ann.*, I, 15 et 81. « C'était, dit Vell. Paterculus (II, 124), l'exécution d'un plan tracé par Auguste. » Il proposait lui-même le plus souvent les candidats au titre de consul et de préteur. Quant aux autres charges, il désignait un certain nombre de candidats qu'il renvoyait au sénat, les uns pour que ce corps choisît entre eux, les autres pour que, sous sa surveillance, ils tirassent leur charge au sort. Cela fait, ceux qui devaient remplir des charges curules allaient se présenter aux centuries, les magistrats inférieurs aux tribus, où ils recevaient la confirmation de leur titre. (Dion, LVIII, 20). Les comices électoraux jouaient donc sous l'empire le même rôle que les comices curiates avaient joué sous la république, depuis les lois de Publilius Philo. De là le mot de Galba dans Quintilien (VI, 3) : *petis tanquam Cæsaris candidatus*. Un changement analogue eut lieu à une époque incertaine, dans les municipes et les colonies, probablement même en laissant subsister des exceptions : l'ordre des décurions nomma aux magistratures, en vertu d'une loi *Petronia* souvent mentionnée (cf. Orelli, n. 3679 et n. 3, *ad h. loc.*), mais dont le texte nous manque. Zumpt (*Comm. epigr.*, p. 60) rapporte cette loi à l'an 19 de J. C. Ainsi Rome fut gouvernée μοναρχικῶς, et les municipes ἀριστοκρατικῶς. Cette aristocratie (l'ordre des décurions) deviendra même, à la fin, héréditaire. Dans deux inscriptions récemment trouvées à *Prusias ad Hypium*, un certain Calliclès est dit agonothète (président) de père en fils des grands jeux augustéens qui se célébraient tous les cinq ans auprès du temple d'Auguste et de Rome, et un des Dix-Premiers se dit sénateur et censeur à vie. G. Perrot, *Exploration archéol. de la Galatie*.)

[2] *Lex Junia Norbana*, en l'an 19 (cf. Gaius, I, 22; et Ulpien, fr. 1, 10 et 16), et *lex Visellia*, en l'an 23 (Ulpien, III, 5).

[3] *Senatus consultum legis vicem obtinet* (Gaius, I, 4). *Non ambigitur senatum jus facere posse* (Ulpien, au Dig., I, 3, § 9).

[4] Il écrivait fréquemment au sénat, et ses lettres, *epistolæ vel libelli*, étaient lues par des questeurs *qui candidati principis dicuntur* (Dig., I, 13, § 4).

principat, il ne se donnera même pas la peine d'élaborer les uns et les autres au sein du conseil privé établi par Auguste. Il laissera aussi le sénat, docile instrument des volontés impériales, empiéter sur les autres juridictions, en multipliant les cas dont il se réservera de connaître. Ainsi, sous le second empereur, cette assemblée, corps à la fois législatif, électoral et judiciaire, tiendra dans l'État une place encore plus large que sous le premier. Elle occupera à elle seule toute la scène. Mais le rôle qu'elle y joue, ne l'oublions pas, c'est le prince qui le dicte et qui le règle. Il y a donc ici la pire chose qui soit au monde, la plus absolue dépendance sous les dehors de la force et de la liberté. Cette force qui n'existe pas épouvantera celui même qui la donne, en même temps qu'elle trompera ceux qui la reçoivent.



Drusus, fils de Tibère[1]

Quant au peuple ainsi dépouillé, nous savons assez ce qu'il était depuis un siècle pour qu'on ne s'étonne pas de n'entendre sortir de cette tourbe ni un mot de regret ni un murmure. L'aristocratie sera moins résignée.

Le despotisme militaire dont la loi est de demander tout aux soldats, sous peine aussi de leur tout accorder, était au fond du gouvernement établi par Auguste. Il y parut dès le lendemain de sa mort. L'une de ces deux alternatives qui, sous ce régime, se succèdent incessamment, la toute-puissance du prince et les exigences des armées, se présenta dès qu'on apprit l'avènement d'un pouvoir nouveau, sans doute encore faible et timide. Les soldats avaient compris que sur eux reposait la sécurité de l'empereur, autant que celle de l'empire; et, puisqu'il n'y avait plus de guerres civiles pour les enrichir, les successions au trône devaient leur en tenir lieu. Trois légions de Pannonie se soulevèrent, demandant un denier par jour au lieu de dix as, le congé après seize ans, au lieu de vingt, et une somme fixe payée au camp le jour de la vétérance. Tibère leur envoya son fils Drusus avec Séjan, un des préfets du pré-

[1] Camée (sardonyx à 3 couches de 20 millimètres sur 15). Cabinet de France, n° 217.

toire, et les soldats disponibles en Italie. Une éclipse de lune (26 sept.) qui effraya les conjurés fit tomber la révolte [1].

Sur le Rhin elle fut plus longue et plus dangereuse. Il y avait là huit légions, réparties en deux camps, sous le commandement suprême de Germanicus, gouverneur de la Gaule. Les demandes furent semblables. Au camp inférieur les légionnaires tuèrent leurs centurions, qui voulaient les contenir ; et quand Germanicus, alors occupé à lever le tribut des Gaules, accourut, ils lui réclamèrent le legs d'Auguste et lui offrirent l'empire. A cette dangereuse parole, Germanicus s'écrie qu'il mourrait plutôt, et il saisit son épée, il en tourne la pointe contre sa poitrine. « Frappe donc ! » lui crient les soldats ; et, ses amis lui arrachant le glaive, un légionnaire lui offre le sien : « Prends-le, il est mieux affilé. » Il n'y avait plus à parler d'honneur et de loyauté à ces furieux, qui entre eux comptaient déjà ce que produirait le pillage des cités gauloises ; Germanicus céda devant la menace d'une guerre civile que les Barbares n'auraient pas manqué de mettre à profit. Il supposa une lettre de Tibère qui accordait tout et doublait le legs d'Auguste. Mais il fallut satisfaire sur l'heure cette soldatesque mercenaire, expédier les congés, donner les gratifications ; les



Porte-drapeau [2].

[1] Drusus en fit tuer les chefs : c'était nécessaire. Tacite pourtant est tout prêt à l'accuser d'un excès de sévérité : *promptum ad asperiora ingenium* (*Ann.*, I, 29).

[2] Statuette de bronze, coiffée d'une peau de lion, ainsi que les vexillaires de la colonne Trajane. (Clarac, *Musée de sculpture*, pl. 850, n. 2156.)

sommes du tribut et tout l'argent du général et de ses amis y suffirent à peine.

Au camp supérieur les esprits étaient moins emportés. Germanicus s'y rendit, reçut le serment, distribua les congés et les dons. Mais des députés du sénat arrivaient à l'Autel des Ubiens, où le lieutenant Cecina avait conduit deux des légions rebelles. Les soldats croient que ces envoyés apportent un décret contraire aux promesses du général; ils accusent surtout l'inimitié du chef de la députation, le consulaire Munatius Plancus; ils l'insultent, le poursuivent jusqu'au milieu des enseignes qu'il tient embrassées, sur l'autel du camp, et ils l'auraient tué, sans le courage d'un porte-drapeau et l'arrivée de Germanicus. Cette nouvelle sédition le décide aux mesures extrêmes; il fait d'abord partir, pour la cité des Trévires, Agrippine et toute sa maison, avec son jeune fils Caïus qui, né dans le camp et nourri sous les tentes, avait reçu des soldats le surnom populaire de Caligula[1]. Mais le spectacle de ces nobles femmes fuyant d'un camp romain, pour demander un asile aux Barbares, frappe, étonne et touche les séditieux; ils les arrêtent, puis courent à Germanicus, pour qu'il ne leur inflige pas cette honte; ils écoutent ses reproches, tombent à ses pieds, et vaincus,



Le jeune Caïus Caligula[2].

[1] *Quia plerumque ad concilianda vulgi studia, eo tegmine pedum induebatur* (Tacite, *Ann.*, I, 42).

[2] Musée de Naples. Charmante statue en bronze, trouvée à Pompéi en 1824. (*Mus. Borbon.*, t. V, pl. 26.) — Caïus, chaussé des *caligæ*, d'où est venu son surnom, est vêtu d'une chlamyde sur laquelle est jetée l'égide à tête de Méduse. Les ornements d'argent de sa cuirasse représentent le char du Soleil, échauffant la terre placée au-dessous de lui, entre le signe du Taureau et celui du Bélier. On y a vu une allégorie rappelant l'épisode raconté dans le texte, épisode qui se passa au mois d'avril.

comme la multitude l'est souvent, par une femme, ils le conjurent de punir les coupables. Eux-mêmes les saisissent. Un tribunal est élevé; les légions, l'épée nue, l'entourent; chaque prisonnier y monte successivement. Si les soldats le déclarent coupable, on le précipite et il est aussitôt égorgé. Deux autres légions, campées à *Vetera Castra*, suivirent cet exemple. Il fallait de la gloire pour expier ces fureurs; Germanicus profita de l'ardeur des troupes et les conduisit à l'ennemi. Chez les Marses, un espace de 50 milles fut mis à feu et à sang; une victoire, gagnée au retour sur les Germains embusqués dans les bois, ennoblit cette trop facile expédition.

Varus attendait toujours des vengeurs. Au printemps suivant, Germanicus passa de nouveau le Rhin, espérant profiter de la querelle d'Hermann et de Ségeste, du parti national et du parti romain, qui s'était ranimée plus vive. Ségeste avait un instant tenu son rival prisonnier[1], mais lui-même était maintenant assiégé et il implorait le secours des légions. Les Chérusques, menacés par Cecina, lui laissèrent ravager tout le pays des Cattes, et délivrer Ségeste. Parmi les captifs se trouva la femme d'Hermann. Digne de son époux, elle marchait sans verser une larme, sans s'abaisser aux prières, les mains jointes et les yeux fixés sur le sein où elle portait un fils du libérateur de la Germanie.

Depuis la retraite de Ségeste le parti national était sans contre-poids, et les derniers ravages des Romains, les plaintes violentes d'Hermann, avaient exaspéré les tribus; une ligue nouvelle se forma. Germanicus, pour la combattre, reprit la route ouverte par son père : une flotte amena quatre légions aux bouches de l'Ems; les Chauques offrirent des auxiliaires, et l'on pénétra jusqu'à la forêt Teutberg. On retrouva bientôt les traces du grand désastre, les remparts à demi ruinés des camps, des ossements blanchis, des monceaux d'armes brisées et des têtes d'hommes encore attachées aux troncs des arbres. Quelques témoins de cette fatale journée, échappés du carnage ou des fers, montraient les lieux où les légats avaient péri, ceux où l'on avait pris les aigles, celui où Varus s'était frappé, et les autels où les Barbares avaient égorgé les centurions. Les légions rendirent à la terre ces restes mutilés qui, depuis six années, attendaient de l'empire ce dernier honneur; Germanicus porta la première pierre du tombeau.

[1] Il y avait d'éternelles contestations entre ces tribus, ennemies les unes des autres plus encore que des Romains. Un chef des Ansibarres avait aussi été jeté dans les fers par Hermann. (Tacite, *Ann.*, XIII, 55.)

Hermann, vivement poursuivi, reculait en se battant ; un jour même il faillit jeter l'armée romaine dans un marais, et Germanicus à son tour s'arrêta[1]. Il regagna l'Ems et remonta sur sa flotte, laissant la cavalerie côtoyer l'Océan, et Cecina, avec son corps, regagner le Rhin par la route des Longs-Ponts. Hermann l'y précéda, et, tandis que les Romains réparaient cette chaussée à moitié détruite, il se jeta sur les travailleurs, mit le désordre dans les rangs, et, le soir, détournant les eaux des montagnes voisines, il les dirigea sur l'étroit espace où les Romains campaient. La nuit fut affreuse ; tous, légionnaires et Germains, se rappelaient la forêt Teutberg, naguère visitée, et Cecina crut voir en songe Varus qui se levait tout sanglant du fond des marais, qui l'appelait et lui tendait les mains pour l'entraîner avec lui sur sa couche funèbre. Le jour ramena le combat. « C'est encore Varus! s'écriait Hermann, voilà ses légions. » Et en même temps il se précipite sur les cohortes, qui ne peuvent, dans ces terres fangeuses, prendre leur rang de bataille. Les Barbares visent aux chevaux pour augmenter le désordre. Celui de Cecina est tué, et le vieux soldat, qui comptait quarante cam-



Germanicus cuirassé[2].

[1] Le combat finit avec un avantage égal des deux côtés, dit Tacite, *manibus æquis abscessum*. C'est l'aveu d'une défaite.

[2] Musée de Latran. Cette statue a été trouvée à Cervetri en 1859, en même temps que celles de sept autres membres de la famille impériale : César, Livie, Tibère, Drusus, Agrippine, Claude et Britannicus.

pagnes, serait tombé aux mains de l'ennemi, sans un effort vigoureux de la première légion. L'avidité des assaillants sauva l'armée : pendant qu'ils pillaient le bagage, Cecina gagna un terrain découvert et solide. On se partagea, pour la nuit, quelques vivres souillés de boue et de sang. Tout à coup un cheval échappé s'élance à travers les groupes, renverse et blesse quelques hommes; on s'effraye, on croit que les Germains ont surpris le camp; et tous se précipitent sans armes vers la porte Décumane. Ils seraient allés s'offrir d'eux-mêmes aux coups des Barbares, si Cecina, qui ne pouvait les retenir ni par l'autorité ni par les prières, ne se fût jeté en travers de la porte, fermant le passage avec son corps. Ils n'osèrent fouler aux pieds leur vieux général. Le matin venu, il distribue aux plus braves les chevaux des centurions et des tribuns, les siens même, puis il tient silencieusement ses troupes derrière le retranchement. Les Barbares s'avancent, comblent le fossé et saisissent les palissades. A ce moment tous les clairons sonnent, toutes les portes s'ouvrent; sur cette plaine solide, les légionnaires retrouvent leurs avantages, et bientôt l'ennemi fuit au loin. La route du Rhin était rouverte. Le bruit d'un nouveau désastre s'était déjà répandu sur les bords du fleuve, on voulait couper le pont par où l'on attendait Cecina : Agrippine s'y était opposée; à l'arrivée des troupes, elle sortit au-devant d'elles, vanta leur courage, distribua elle-même des médicaments aux blessés, des habits et des secours à ceux qui avaient tout perdu : conduite digne, mais inusitée, et que Séjan présenta comme coupable [1].

Germanicus, surpris par les grandes marées et les tempêtes de l'équinoxe, avait lui-même été en danger [2]. Cette campagne malheureuse coûtait donc beaucoup d'hommes et presque tous les bagages. Le tombeau élevé à Varus était déjà détruit; les ossements des légions encore une fois semés sur la plaine; un ancien autel, dressé en l'honneur de Drusus, avait été renversé, et les Barbares tenaient assiégé un des forts construits sur la Lippe. Une autre expédition était nécessaire pour abattre la confiance des Germains et le prestige qui commençait à s'attacher à leurs armes. La Gaule, l'Espagne et l'Italie réparèrent avec empressement les pertes de l'armée. Mille navires furent construits; Germanicus y embarqua ses troupes, après avoir fortifié

[1] Tacite n'y voit pas de mal, bien entendu, et avec raison; mais lorsque Plancine fera les mêmes choses, oh! alors, elle bravera les bienséances de son sexe. (*Ann.*, II, 55.)

[2] Sénèque, dans ses *Suasoria*, nous a conservé un fragment de Pedo Albinovanus, sur la tempête où Germanicus faillit périr. Ce Pedo est probablement le même que le préfet de la cavalerie mentionné par Tacite (*Ann.*, I, 60) et qui servit dans ces campagnes.

toute la vallée de la Lippe qui, pénétrant au cœur de la Germanie occidentale, donnait les moyens de tenir en bride les tribus voisines du fleuve. Par l'Océan et l'Ems, huit légions gagnèrent les bords du Weser, qu'elles franchirent en présence des Chérusques. Les Barbares, trop confiants dans leur courage, réunirent leurs forces dans « la plaine des Fées », Idistavisus[1]. Sur ce terrain favorable, la supériorité des armes et de la discipline donna aux Romains une victoire complète; Hermann n'échappa qu'en se faisant jour avec son cheval et son épée, le visage couvert de son propre sang, pour n'être point reconnu. Malgré ses blessures, il entraîna encore son peuple à une seconde action; ce fut un second massacre : on tua pendant tout un jour, et un trophée, élevé par les vainqueurs, porta cette inscription : « L'armée de Tibère César, victorieuse des nations entre l'Elbe et le Rhin, a consacré ce monument à Mars, à Jupiter et à Auguste. »

Cette fois la honte des armes romaines était effacée. Tibère n'en voulait pas davantage; on reprit donc le chemin de la Gaule, une moitié de l'armée par terre, le reste sur la flotte. Une tempête de plusieurs jours brisa et engloutit une partie des vaisseaux; quelques-uns furent portés jusque sur les côtes de la Bretagne, d'autres échouèrent sur des terres inconnues, et les Barbares firent ainsi captifs plusieurs des vainqueurs d'Idistavisus. A ces nouvelles, toute la Germanie frémit et s'agita. Mais Germanicus rallia ses troupes; il frappa des coups répétés sur les Cattes, sur les Marses, qui se laissèrent enlever une des aigles de Varus, et les Barbares, surpris de tant de vigueur, n'essayèrent point d'entraver la marche des légions vers leurs quartiers d'hiver (16 de J. C.).

Germanicus y trouva des lettres de Tibère qui l'appelaient à Rome pour un second consulat et le triomphe. Il demandait une année encore, promettant d'en finir en quelques mois avec les Barbares. « Mieux vaut, répondit l'empereur, puisque l'honneur de Rome est vengé, les abandonner à leurs rivalités et à leurs guerres intestines; c'est ainsi que j'ai réduit les Suèves et leur roi à nous donner la paix. Si d'ailleurs les hostilités recommencent, ne convient-il pas de laisser à Drusus quelques travaux et l'unique occasion de gagner lui aussi le titre d'*imperator?* » Tibère croyait cette politique bonne pour l'empire et pour sa maison; mais elle ne convient pas à Tacite, qui, déjà,

[1] Grimm (*Deutsche Mythologie*, p. 372) pense que le lieu s'appelait *Idisiaviso*, de *Idisi*, fée. C'est la plaine qui s'étend sur la rive droite du Weser, entre les villages actuels de Hausbergen, Mittekenhausen, Venneheck et Holtrup. Cf. Wilhem, *Germania*, p. 164

prépare son tragique récit de la mort de Germanicus; il connaît, lui, les raisons secrètes que l'empereur ne donnait pas, et il décrit avec complaisance la noble résignation du général victorieux qui, pénétrant les soupçons du prince, quitta le théâtre de sa gloire et ses légions maintenant trop dévouées.

Lorsque Germanicus proposait à Tibère de soumettre la Germanie, il avait raison, et Tibère eut tort de refuser. La vraie frontière de l'empire était non pas sur le Rhin, mais sur l'Elbe, où le premier Drusus, Tibère et Germanicus avaient pénétré et que Domitius avait franchi. Conquise depuis soixante-dix ans, la Gaule se faisait rapidement romaine; il fallait lui donner pour boulevard la Germanie latinisée. L'Asie et ses nomades pénètrent en Europe par une plaine immense qui, contournant les Karpathes et les monts de Bohême, se prolonge jusqu'au Rhin par où l'invasion s'est faite. Si la civilisation, maîtresse de la grande forteresse de Bohême dont le pied baigne dans le Danube, en face des Alpes Autrichiennes que les légions occupaient, s'était encore fortement établie derrière l'Elbe, la défense eût été facile. Cette ligne de fleuves et de montagnes qui, de l'Adriatique à la mer du Nord, barre le continent, arrêta plus tard les Slaves [1], les Mongols et les Turcs; elle aurait arrêté les Huns. L'élan de ces hordes farouches, qui ne purent entamer dans la haute Italie et la Gaule qu'une petite portion de terre civilisée, se serait brisé contre la Germanie couverte de populations romaines et défendue par de puissantes cités. Après la défaite d'Hermann et de Marbod, l'occupation de ce pays n'était pas une œuvre au-dessus des forces de l'empire dont elle aurait changé la fortune. L'occasion perdue ne se retrouva qu'au bout de huit siècles, quand Charlemagne mit un terme pour jamais aux invasions orientales, en forçant les nations germaniques à entrer dans son nouvel empire d'Occident. Mais elles y entrèrent après la grande ruine, sans avoir été touchées par l'esprit de Rome, de sorte qu'elles ont gardé jusqu'aux temps modernes leur rudesse native et cette culture particulière, le *Germanenthum*, si différente de la civilisation des races latines.

Cependant, à Rome, Tibère gouvernait avec sagesse et sans violence. On l'accusait d'avoir laissé mourir Julie de misère, et d'avoir fait tuer un amant de sa femme, Sempr. Gracchus, relégué depuis quatorze ans

[1] Vers 650, les Tchèques occupèrent la Bohême, et ils y sont encore, mais peut-être n'y seraient-ils pas entrés si les Romains y étaient venus. La frontière du Danube et du Rhin avait un développement de près de 4000 kilomètres. Des montagnes de Bohême à la mer du Nord, en suivant la vallée de l'Elbe, on n'en compte que 600.



Statue de Tibère, trouvée à Veies (Vatican, musée Chiaramonti, n° 400).

dans l'île de Cercine[1]; mais, pour un Romain, cette dureté n'était point un crime. En plein Forum, un homme voyant passer un convoi avait chargé tout haut le mort de dire à Auguste que ses legs au peuple n'étaient point acquittés. Tibère, assure-t-on, continua la plaisanterie : il fit donner à l'homme sa part, puis l'envoya au supplice, en lui disant : « Va bien vite rapporter toi-même la chose plus exactement. » Cela est cruel, si cela est vrai[2]; mais je n'oserais affirmer que beaucoup de gens, en ce temps-là, trouvassent la repartie mauvaise. Dans le pays où l'on jetait vivants les esclaves aux murènes, combien n'eussent pas donné la vie d'un pauvre diable pour un bon mot ! Il refusait les honneurs, les temples qu'on lui offrait, défendait qu'on jurât par son nom ou sa fortune, qu'on l'appelât Père de la patrie, seigneur ou maître, qu'on parlât de ses occupations *divines*[3], et repoussait les basses flatteries du sénat, en homme qui savait leur prix. On voulait donner son nom au mois où il était né : « Eh ! comment ferez-vous, dit-il, quand vous aurez eu treize empereurs[4]? »

Sa vie était simple, celle d'un riche particulier; ses manières, sinon affables, au moins polies. Il se levait devant les consuls, leur renvoyait la plupart des affaires, et, en toute question, consultait le sénat[5], acceptant la contradiction, le veto des tribuns, les leçons même qu'osait parfois lui donner « la liberté mourante[6] ».

[1] Tacite (*Ann.*, I, 53) trace de ce Gracchus un triste portrait : « Il ne faisait de son éloquence qu'un usage pervers. Du vivant d'Agrippa, il avait corrompu Julie, et leur adultère opiniâtre avait déshonoré la maison de Tibère. Il n'avait cessé d'enflammer la haine de Julie pour son époux, et on le regardait comme l'auteur des lettres violentes qu'elle écrivait à Auguste contre lui. » Auguste, dit Tacite (*Ann.*, III, 24), avait condamné à l'exil ou à la mort les complices de sa fille et de sa petite-fille; et il raconte (II, 85) un procès intenté à un mari pour n'avoir point puni les débordements de sa femme.

[2] Suétone, qui raconte cette anecdote (*Tib.*, 57), dit cependant que Tibère ne voulut pas commencer son règne par des rigueurs, *ne quid in novitate acerbius fieret* (*Tib.*, 25); Tacite parle de même. Elle n'est probablement pas plus certaine que l'exécution de l'homme qui, laissant à dessein tomber devant Tibère une coupe de verre qui se déforma, lui rendit aussitôt, en pétrissant ce verre dans ses mains, sa forme première. (Dion, LVII, 21.) Fabricius dit justement de cette anecdote : *Totius hujus rei famam crebriorem diu quam certiorem fuisse*; et cela pourrait se dire de beaucoup d'autres.

[3] Dion, LVII, 9. Cependant je vois, en l'année 18, les duumvirs de Florence instituer, pour le jour de naissance de Tibère, un repas public précédé d'une offrande d'encens et de vin, *genio Augusti et Tiberii*, aux pieds de leurs statues dressées dans une chapelle. (Orelli, n° 686.)

[4] Dion, LVII, 18; Tacite, *Ann.*, I, 72; Suétone, *Tib.*, 26, 27.

[5] Dion, LVII, 7.

[6] *Vestigia morientis libertatis* (Tacite, *Ann.*, I, 74). Voyez, dans Suétone (*Tib.*, 30 et 31), plusieurs exemples de l'autorité rendue au sénat et aux magistrats : *Cum senatusconsultum per discessionem forte fieret, transeuntem eum in alteram partem, in qua pauciores erant, secutus est nemo.*

Un Marcellus, ancien gouverneur de Bithynie, est accusé de concussions et de propos injurieux, infâmes. Cette fois Tibère s'indigne et veut parler. « Il opinera, dit-il, et à haute voix. — Mais à quel rang? demande un sénateur. Si c'est avant nous, tu dictes nos opinions; si c'est après, j'ai à craindre que mon avis ne diffère du tien. » Tibère se tut et laissa le sénat absoudre[1]. Quelque temps après, il défendit qu'on recherchât les propos tenus contre lui ou contre sa mère[3]. « Dans un État libre, disait-il, la langue et la pensée doivent rester libres. » Et le sénat persistant à vouloir connaître de ces délits : « Nous avons, répliqua-t-il, assez d'affaires importantes, sans nous charger encore de ces soins misérables. Si vous ouvrez cette porte aux accusations, vous ne ferez plus autre chose, et, sous ce prétexte, on se servira de nous pour assouvir toutes les inimitiés[4]. »


Monnaie de Marcellus, gouverneur de Bithynie[2].


Livia Augusta en Abondance (statue du musée du Louvre).

Un Pison, censeur amer de son temps, se plaignait un jour des brigues du forum, de la corruption des juges, de la cruauté des orateurs; il déclara qu'il allait quitter Rome et cacher sa vie dans quelque terre inconnue et lointaine. En disant ces mots, il sortait du sénat. Tibère cherche d'abord à adoucir par de consolantes paroles cette farouche vertu, puis

[1] Tacite, *Ann.*, I, 74.
[2] M. GRANIVS MARCELLVS PROCOS. Femme assise tenant une corne d'abondance. Monnaie de bronze, frappée en Bithynie : exemplaire *unique* et *inédit* du cabinet de France.
[3] Tacite, II, 50.
[4] Suétone, *Tib.*, 28.

recourt aux prières, et appelle enfin les parents de Pison à son aide pour empêcher son départ. Ce même Pison, un autre jour, cite en justice la favorite de Livie pour une certaine somme qu'elle lui doit. Tout le monde s'étonne ; l'impératrice se plaint qu'on l'outrage,

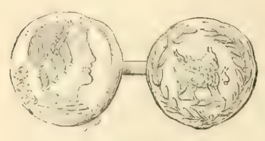


Restes du palais de Tibère

exige que Tibère punisse cette offense. Il s'en défend, parle de la loi qui veut être obéie, et, pour avoir la paix avec Augusta, finit par lui promettre de plaider pour son amie. Il sort, en effet, à pied du palais, sans gardes, marche lentement, s'arrête à causer avec ceux qu'il rencontre, allonge le temps et le chemin. Cependant, au tribunal, l'affaire

se débat, les plaidoiries s'achèvent, les juges vont condamner; Livie fait porter l'argent qu'on réclamait [1]. S'il refusait une injustice à cette mère impérieuse qu'il respecta jusqu'à la dernière heure de sa longue vie, pense-t-on qu'il était disposé à montrer à d'autres plus de complaisance?

« Il aimait les libéralités qui avaient un motif honorable, et cette vertu, il la garda longtemps. Un ancien préteur demandait à sortir du sénat à cause de sa pauvreté : il lui donna un million de sesterces. Un autre avait perdu sa maison par la construction d'un chemin public et d'un aqueduc : il lui en paya le prix [2]. » Fonteius offrait sa fille pour remplacer une vestale : Tibère ne l'accepta pas, mais il lui constitua une dot d'un million de sesterces [3]. Le petit-fils de l'orateur Hortensius, une fois déjà tiré de la misère par Auguste, y était retombé, et mendiait un nouveau secours : l'empereur refusa[5]. Tacite lui en fait un crime : je l'en loue. Lui-même est contraint, en racontant de Tibère d'autres preuves d'une sage munificence, d'ajouter : « En général il n'accepta de legs que de la part de ses amis et rejeta tous ceux que des inconnus lui offrirent [6]. » Mais s'il soulageait la pauvreté honnête et vertueuse, il était sans pitié pour celle qui venait de la débauche et de la prodigalité, comme l'éprouvèrent Varron, Marius Nepos, Appius Appianus, Sylla et Vitellius, qu'il chassa du sénat.


Monnaie de la famille Fonteia [4].

Ce témoignage que Tacite est forcé de lui rendre n'empêche pas le partial écrivain de reprocher au prince jusqu'à son bon sens. Le Tibre déborde et désole ses rives. Le sénat ne voit d'autre remède que de consulter les livres Sibyllins; Tibère fait envoyer des ingénieurs pour étudier le régime du fleuve [7]. Il a raison, mais l'historien l'accuse, avec

[1] Tacite, *Ann.*, II, 34.

[2] *Ibid.*, I, 75.

[3] *Ibid.*, II, 86.

[4] LV. A. PV. (*ex argento publico*). Tête de Jupiter jeune; dessous, un foudre. Denier de la famille Fonteia.

[5] Cependant, par égard pour le sénat, il donna 200 000 sesterces à chacun des quatre enfants de ce noble mendiant. (Tacite, *Ann.*, II, 38.)

[6] Dion, LVII, 17 : τῶν γὰρ ἀλλοτρίων ἰσχυρῶς ἀπεχόμενος. Cf. Tacite, *Ann.*, II, 48. Ce que Suétone rapporte de Lepida (*Tib.*, 49) est réfuté par Tacite (*Ann.*, III, 22, 23), et Sénèque, qui fait le plus triste portrait de Lentulus, parle bien de ses 400 millions de sesterces, mais non des obsessions de Tibère (*de Ben.*, II, 27).

[7] Le Tibre a des crues énormes (voy. t. I, p. 85, n. 1). Les fonctions d'inspecteur du Tibre

une grande magnificence de paroles vides et sonores, de vouloir que tout soit mystère dans les choses divines et humaines[1]. Un homme jure par Auguste et fait un faux serment : on le poursuit, non pour son improbité, mais pour l'offense commise envers le divin Auguste. « C'est aux dieux, répond Tibère, à venger les parjures et eux-mêmes[2]. » Il se plaint du luxe qui transporte chez l'étranger les trésors de l'empire. Pourtant, lorsqu'on réclame de ces règlements somptuaires qui n'ont jamais rien produit, il les repousse, mais recommande aux édiles la police la plus sévère, et, ce qui valait encore mieux, il donne lui-même l'exemple de la simplicité, en faisant servir sur sa table, jusque dans les jours de fête, les viandes qui restaient de la veille.

S'il permit par son silence, dans une affaire qui fit du bruit, que le veto d'un tribun triomphât de l'autorité du sénat, et s'il continua les travaux de son prédécesseur pour l'embellissement de Rome, il n'eut cependant point de lâches complaisances à l'égard du peuple.



Auguste en Jupiter [3].

devinrent permanentes. Cf. Mommsen, *Inscr. Neap.*, n° 2502-3 : *Cons. alvei Tiberis et cloacarum* ou n° 5944, *Tiberis riparum*, et Orelli, n° 1117, 2284, etc.

[1] *Ann.*, I, 76.... *perinde divina humanaque obtegens.*

[2] *Ann.*, I, 73. ... *deorum injurias dis curae.* Les jurisconsultes en firent un délit que la loi punit. Voy. ci-dessus, p. 59. « En Irlande, ceux qui jurent à faux par la main du seigneur du lieu sont obligés de lui payer une grosse amende. » Amelot de la Houssaye, *Tacite*, p. 105 (1690).)

[3] Musée de Naples. Statue colossale en bronze trouvée à Herculanum en 1714. (Monaco, *op. cit.* pl. 85.)

Auguste regardait comme un devoir d'assister à tous ses plaisirs et devait à cette déférence une partie de sa popularité. Tibère méprisa de tels moyens et laissa le peuple s'amuser sans lui. Il restreignit même la dépense des jeux ; il diminua le salaire des acteurs et défendit aux sénateurs d'entrer chez les pantomimes, aux chevaliers de se laisser voir avec eux en public. Les histrions ne purent donner de représentations que sur la scène, et un sénatus-consulte investit le préteur du droit exorbitant de condamner à l'exil le spectateur turbulent. Des désordres ayant eu lieu au théâtre, il exila les chefs des factions rivales, ainsi que les acteurs pour lesquels on s'était disputé, et jamais il ne céda aux instances que le peuple lui fit pour qu'il les rappelât.

De tous les plaisirs de la foule, les plus vifs étaient les atellanes et les jeux de gladiateurs. Tibère réprima la licence des uns et ne permit les autres que rarement[1]. Même à en croire Tacite, qui sans doute ici s'oublie, il reprochait à son fils Drusus de montrer trop de joie à la vue du sang[2]. Il eût voulu extirper la superstition qui croissait en proportion du déclin de la religion officielle. Les magiciens furent bannis ; un d'eux précipité de la roche Tarpéienne ; un autre exécuté, « à la manière antique ». Les prêtres égyptiens et juifs furent chassés avec leurs sectateurs.

La multitude se récriait contre l'impôt du centième sur les ventes. Tibère, qui mettait une stricte économie dans les finances, répondit que la caisse militaire n'avait pas d'autres fonds. Mais plus tard, quand on n'y songeait plus, il accorda une réduction de moitié : le tribut de la Cappadoce, devenue une province, comblant le déficit[3]. En l'an 19, le blé était cher, la famine menaçante ; il fit ce que nous n'avons su faire, pour la première fois, que dans la disette de 1853 : il maintint le blé à bas prix pour les acheteurs, mais il dédommagea les marchands, en leur tenant compte de la différence, 2 sesterces par boisseau[4].

[1] Suétone, *Tib.*, 34 et 47. Après le grand désastre de l'amphithéâtre de Fidènes, en l'an 28, il fit décider par le sénat qu'il serait interdit de donner des combats de gladiateurs *cui minor quadringentorum millium res* (Tacite, *Ann.*, IV, 63).

[2] *Ann.*, I, 76.

[3] Tacite, *Ann.*, II, 42. Dion (LVIII, 16) dit qu'il le releva au taux primitif ; mais il est encore question, sous Caligula (Suétone, *Cal.*, 16), du *ducentesima*.

[4] Tacite, *Ann.*, II, 87. Je fais allusion à l'heureuse combinaison de détaxes et de surtaxe (caisse de la boulangerie) imaginée par M. Haussmann, pour constituer au profit de la population parisienne une assurance contre la cherté du pain.

Rome était toujours sous le coup d'une famine, depuis que « la vie du peuple romain était à la merci des vents et des flots ». L'Italie, en effet, changée, surtout aux environs de la capitale, en jardins de plaisance et ruinée par la concurrence des blés étrangers, ne pouvait plus nourrir ses habitants. Tibère, pour y ranimer l'agriculture, renouvela une loi de César qui obligeait les riches à mettre une partie de leur fortune en biens-fonds italiens[1]. Les routes n'étaient pas encore sûres : il multiplia les postes militaires et réprima sévèrement tout acte qui compromettait la paix publique. Les habitants de Pollentia avaient arraché par force, aux héritiers d'un personnage dont le convoi traversait leur ville, la somme nécessaire à un combat de gladiateurs. Il expédia aussitôt deux cohortes qui entrèrent dans la cité l'épée à la main; plusieurs décurions et notables furent saisis, mis aux fers, et n'en sortirent jamais. L'empereur rappelait ainsi à toutes les municipalités de l'empire qu'elles étaient responsables des désordres qu'elles ne punissaient pas[2].

Les soldats, qui avaient inauguré ce règne par une révolte, ne tardèrent pas à comprendre qu'ils avaient un maître auquel il ne fallait pas marchander l'obéissance. Tibère retira les concessions qu'il leur avait d'abord faites : la vétérance fut reportée à vingt ans, et même alors rarement donnée. Plus tard, à une époque où il avait besoin de pouvoir compter sur les prétoriens, il refusa qu'on leur permît de prendre place au théâtre sur les bancs des chevaliers et reprocha durement à l'auteur de la proposition de vouloir corrompre ces esprits grossiers et détruire la discipline[3]. Il doubla pour les légions les legs d'Auguste, mais ce fut l'unique gratification qu'elles eurent de lui. Après la mort de Séjan, les seules légions de Syrie reçurent quelques largesses, parce qu'elles n'avaient point placé l'image du favori parmi leurs enseignes[4]. Cette sévérité réussit, et il n'eut pas, durant tout son règne, une mutinerie à réprimer.

Quant aux provinces, il continuait la politique d'Auguste. S'il n'osait, comme lui, pour les visiter, s'éloigner de Rome, où il n'avait ni un Mécène ni un Agrippa sur qui compter en son absence, il leur envoyait

[1] Tacite, *Ann.*, VI, 16, 17.
[2] Suétone, *Tib.*, 37.
[3] Tacite, *Ann.*, VI, 3, 4.
[4] Suétone, *Tib.*, 48.

au moins les gouverneurs les plus habiles, qui y maintenaient l'ordre et en augmentaient la prospérité par d'utiles travaux : l'Afrique garde encore un pont de Tibère. Il évitait d'augmenter les tributs et soulageait les trop grandes misères. Douze villes de l'Asie, ruinées par un tremblement de terre, venaient d'être exemptées pour cinq ans de tout impôt; une d'elles, plus maltraitée, Sardes, avait reçu de lui 10 millions de sesterces[1]. Quelques gouverneurs prenant trop vivement les intérêts du fisc : « Un bon pasteur, leur dit-il, tond son troupeau et ne l'écorche pas. » En Égypte, la récolte de l'an 18 avait été mauvaise; le blé était cher : Germanicus employa les réserves de l'État et fit baisser le prix en ouvrant les greniers publics[3]. Aussi les provinces témoignaient leur reconnaissance : les unes en élevant des temples à la divinité des empereurs; les autres, comme la Gaule et l'Espagne, en fournissant spontanément aux armées tous les secours dont elles avaient besoin. La Macédoine et la Grèce faisaient encore un meilleur éloge du gouvernement impérial : elles demandaient, comme remède pour leurs maux, à passer de l'administration des proconsuls du sénat sous celle des lieutenants de l'empereur.



Monnaie commémorative des services rendus à l'Asie[2].

Ainsi l'empire était sagement et doucement gouverné. Mais, en voyant ces allures débonnaires du nouvel empereur, les grands s'enhardirent. Un Pison soutint en face même de Tibère qu'en l'absence du prince le sénat devait continuer ses délibérations et les affaires. Cette proposition, qui déplaçait le pouvoir souverain, ne fut rejetée qu'après une longue et douteuse discussion. Ce Pison est le même personnage que nous verrons, faisant revivre audacieusement les habitudes des derniers temps de la république, armer ses esclaves, lever des troupes, et, de sa pleine autorité, déclarer la guerre à un général romain, pour rentrer de vive force dans une province. Un autre, un de ceux qu'Auguste avait désignés comme très-désireux de recueillir son héritage, Gallus, demanda que les magistrats fus-

[1] Tacite, *Ann.*, II, 47; cf. Dion, LVII, 17. Une inscription récemment trouvée à Mylasa appelle Tibère τὸν ἑαυτοῦ [la ville] εὐεργέτην. (*Bull. de Corresp. Hellénique*, janv. 1881, p. 41.)

[2] Tibère lauré, assis sur une chaise curule, tenant une patère et un sceptre; autour, la légende : *Civitatibus Asiæ restitutis*. Grand bronze de Tibère.

[3] *Ann.*, II, 59.

sent nommés cinq ans d'avance. C'eût été désarmer le pouvoir et donner aux élus une dangereuse influence. Comme Pison voulait que le sénat prît au sérieux ses pouvoirs politiques, quelques-uns voulaient qu'il exerçât avec indépendance son droit électoral. Germanicus et Drusus soutenaient, de concert et très-vivement, un de leurs pa-

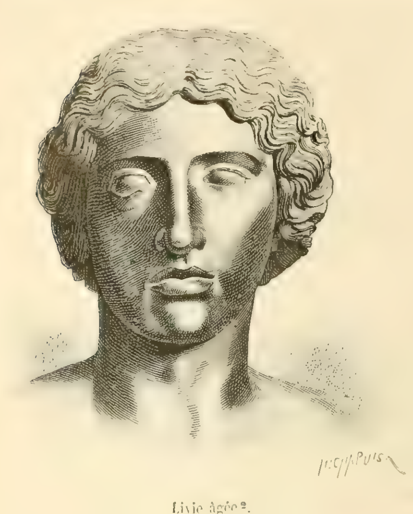


Restes d'un pont de Tibère en Tunisie[1].

rents, dans la poursuite de la préture; le sénat le repoussa longtemps, et le candidat des Césars et de la cour ne fut élu qu'à une très-faible majorité[2]. Ainsi les pères conscrits étaient tout disposés à reprendre leur ancien rôle, en gardant, bien entendu, les nouveaux pouvoirs qui leur avaient été donnés. J'ai jugé sévèrement les institutions d'Auguste, mais, entre l'autorité d'un homme et celle d'une assemblée telle que le sénat, je n'hésite point à passer du côté des empereurs.

[1] Sur l'Oued-Badja, d'après un dessin inédit de M. Tissot, ambassadeur de France.
[2] Tacite, *Ann.*, II, 51.

Les secrets sentiments du patriciat se montrèrent mieux dans la double tentative de Libon et de Clemens. L'un était un jeune patricien apparenté à la famille impériale et à qui les astrologues, alors fort en renom, avaient fait espérer une haute fortune. Cette fois ce n'était pas seulement des paroles imprudentes : on trouva des tablettes où les noms de Tibère et de quelques sénateurs étaient précédés de notes menaçantes ou mystérieuses. Libon, évidemment coupable[1], se tua. On envoya au supplice deux astrologues, et les autres, avec tous les magiciens, furent chassés d'Italie. Clemens était un esclave d'Agrippa Postume, qui se fit passer pour son maître. Secrètement encouragé par des chevaliers, des sénateurs et des personnages mêmes de la maison du prince, il réunit quelques partisans. Déjà on le disait débarqué à Ostie, et des rassemblements clandestins se formaient dans la ville. Deux émissaires, qui endormirent sa vigilance en lui offrant leur courage et leur bourse, le surprirent une nuit et l'amenèrent à Tibère. « Comment es-tu devenu Agrippa? lui demanda-t-il. — Et toi, répondit fièrement l'esclave, comment es-tu devenu César? » On l'exécuta dans le palais, mais l'empereur défendit toute recherche.



Livie âgée[2].

Plus près de lui, Tibère trouvait des ennuis domestiques : Livie, habituée aux égards d'Auguste, croyait régner encore et voulait être écoutée. Le fils de Tibère, Drusus, n'avait rien fait et ne promettait ni

[1] Suétone (*Tib.*, 25), qui parle des dangers dont Tibère était menacé de toutes parts.... *undique immunentium discriminum*, affirme la conjuration (cf. Dion, LVII, 15), et son importance est marquée par ce fait que dans les municipes des fêtes furent instituées, du 10 au 15 septembre, pour célébrer la découverte du complot de Libon. Cf. Orelli, chap. XXII : *Fastes d'Amiternum.*

[2] Buste du musée de Naples.

talents ni conduite. Je ne doute pas de la fidélité de Germanicus; mais la fille de Julie ne pouvait oublier les auteurs de la ruine de sa mère. Avide de pouvoir, fière de sa naissance, de sa fécondité, de sa vertu et de l'amour du peuple pour le vainqueur d'Idistavisus, Agrippine bravait avec emportement la veuve d'Auguste et ne souffrait pas que l'épouse de Drusus marchât son égale[1]. Ces rivalités de femmes partageaient la cour et faisaient naître des haines que les courtisans vont envenimer.


Agrippine (buste du musée Campana)[2]

Tibère avait rappelé Germanicus des bords du Rhin pour rester libre de suivre sur cette frontière la politique d'Auguste, celle qu'il y avait pratiquée lui-même. Il lui permit d'entrer à Rome en triomphe, ses cinq enfants placés autour de lui sur son char; derrière, les captifs, et, parmi eux, la veuve d'Hermann, la belle Thusnelda. Il lui fit élever un arc triomphal et frapper des monnaies avec cette devise qui devait immortaliser sa gloire et que nous lisons encore : *signis receptis, devictis Germanis*[3]; enfin, après avoir distribué en son nom 300 sesterces par tête, il partagea avec lui le consulat pour

[1] *Paulo commotior.... indomitum animum* (Tacite, *Ann.*, I, 33). Cf. *Id.*, II, 43, et II, 72 : *exueret ferociam.... neu.... æmulatione potentiæ validiores irritaret.* Il la représente, *æqui impatiens, dominandi avida* (VI, 25).

[2] H. d'Escamps, *Descr. des marbres*, etc., n° 65.

[3] Eckhel, *Doctr. numor.*, VI, p. 209; Tacite, *Ann.*, II, 42.

l'année suivante. Germanicus n'en prit possession qu'en Grèce, où il fut envoyé à la fin de l'an 17.

Depuis C. Cæsar, nul membre de la famille impériale ne s'était montré en Orient. Cependant il était nécessaire qu'ils y parussent de loin en loin, pour ne pas laisser toujours à de simples lieutenants le soin dangereux de traiter les graves questions qui s'y agitaient. A ce moment les Parthes redevenaient hostiles. Ils avaient chassé Vonon, le roi que Rome leur avait donné, et mis à sa place l'Arsacide Artaban, qui, élevé chez les Dahes, barbares voisins de la Caspienne, n'apportait sur le trône ni les mœurs efféminées d'un habitué du Palatin, ni les sentiments d'un élève d'Auguste. Vonon, retiré en Arménie, s'y fit proclamer roi; Artaban voulait l'y poursuivre. Pour éviter une guerre avec les Parthes, le gouverneur de la Syrie attira Vonon dans sa province et l'y retint. Ce n'était là qu'une solution provisoire : Tibère vint exposer au sénat la nécessité d'une intervention. Si l'on n'avançait point sur le Rhin, au moins ne devait-on pas reculer sur l'Euphrate[3].



Monnaie commémorative des victoires de Germanicus[1].


Artaban III[2].

En outre, le vieux roi de Cappadoce, qui avait autrefois offensé Tibère, venait de mourir à Rome, où il avait été appelé, et son royaume avait été réuni à l'empire; il fallait l'organiser en province. La Commagène et la Cilicie des montagnes, depuis quelque temps sans rois, étaient pleines de troubles[4]; la Syrie et la Judée réclamaient une diminution d'impôt. « Germanicus seul, disait Tibère, peut calmer par sa sagesse les mouvements de l'Orient, puisque je suis déjà sur le déclin de l'âge et que Drusus manque encore de maturité. » Un décret du sénat déféra au jeune prince le gouvernement des provinces au delà de la mer, avec une autorité supérieure à celle de tous les gouverneurs. Avouons que si c'était un exil, il était honorable et d'accord avec les vrais intérêts de l'empire[5]. Tibère envoyait en même temps Drusus en Pan-

[1] Germanicus en costume militaire, debout, levant le bras droit et tenant un sceptre. Monnaie de bronze du cabinet de France.

[2] D'après une monnaie d'argent du cabinet de France.

[3] Josèphe va plus loin : suivant lui (*Ant. Jud.*, XVIII, 5), et il était bien informé de ces choses, le nouveau roi des Parthes avait déjà établi son propre fils comme roi en Arménie.

[4] La *Cilicia aspera* conserva des chefs particuliers jusqu'à Vespasien.

[5] Tacite condamne d'avance les soupçons qu'il élèvera plus tard sur la complicité de Tibère

nonie pour veiller sur les mouvements des Suèves. Lui au centre, ses deux fils sur les deux frontières menacées, et la tranquillité sévèrement maintenue partout dans les provinces, comme dans les États alliés, c'est-à-dire les intrigues du dedans prévenues et les dangers du dehors conjurés, l'empire gardait une ferme et digne attitude : il était à la fois gouverné et défendu; il donnait la paix et l'ordre[1]; c'était aux provinciaux à y joindre le bien-être. Pour la liberté, ils avaient dans leurs municipes toutes celles qu'ils étaient capables d'exercer.

La tâche de Drusus était la plus simple : il n'avait qu'à assister paisiblement aux déchirements intérieurs de la Germanie que Tibère avait si bien prévus. Sous la double pression que Rome exerçait par le Rhin et par le Danube, deux ligues puissantes s'étaient formées : au nord, celle des Chérusques sous Hermann et son oncle Inguiomar, vieux guerrier, qui, dans toutes les rencontres, avait rivalisé de courage avec son jeune collègue; au midi, celle des Marcomans sous Marbod, qui, à la tête de quatre-vingt mille soldats, avait répandu autour de lui la terreur et l'obéissance. Sa conduite ou, comme beaucoup de Germains disaient, sa trahison, après la défaite de Varus, avait détaché de lui plusieurs peuples. Les Semnons et les Longobards ses alliés étaient passés du côté des Chérusques. Mais Inguiomar, éclipsé par Hermann et honteux d'être réduit à servir sous ses ordres, s'était rendu au camp de Marbod avec tous ses leudes. La Germanie était partagée entre ces deux hommes; ils combattirent pour décider à qui resterait l'empire. L'action fut indécise et sanglante. Marbod, en se retirant le premier sur les hauteurs, fit l'aveu de sa défaite; bientôt il rentra en Bohême et demanda des secours à l'empereur. « Tu ne nous as point aidés contre les Chérusques, répondit Tibère, tu n'es pas en droit de compter sur notre assistance. » Cependant il envoya Drusus pour achever par l'intrigue ce que les armes avaient préparé, la destruction de ce grand royaume barbare. Marbod, déshonoré par sa défaite, vit ses sujets se révolter et ses lieutenants le trahir. Un chef des Gothons, Catwald, soutenu par l'or de Rome et secrètement appelé par les principaux chefs des Marcomans, força sa ville royale. Tibère exposa au sénat avec une joie orgueilleuse les mesures qui avaient amené la chute

dans la mort de Germanicus, en disant ici : *Se tutiorem rebatur, utroque filio legiones obtinente* (*Ann.*, II, 44).

[1] Tacite dit encore (*Ann.*, II, 65) : *Nihil aeque Tiberium anxium habebat quam ne composita turbarentur.*

de ce roi redouté[1], et montra les lettres où il demandait à se retirer sur les terres de l'empire. On lui assigna Ravenne pour résidence. Catwald, chassé peu de temps après par les Hermondures, vint aussi mendier un asile et fut relégué à Fréjus (19 de J. C.). On retint les leudes qui les avaient accompagnés, de peur que leur turbulence ne troublât ces deux villes, et on les laissa s'établir sous la protection romaine au delà du Danube, dans la Moravie, en leur donnant pour roi le Quade Vannius. Plusieurs peuplades suéviques se rattachèrent à ce petit État placé à portée des légions et qui resta longtemps fidèle[2].



Tibère couronné de chêne[3].

La puissance des Marcomans était détruite, celle des Chérusques tomba la même année. Un chef des Cattes offrit d'empoisonner Hermann; Tibère répondit comme Fabricius : « Ce n'est point dans l'ombre et par la perfidie que les Romains se vengent, mais publiquement et par les armes. » Ce retour à l'héroïsme des anciens temps n'avait rien de dangereux : Hermann était entouré d'ennemis. Le cœur enflé par le succès, il voulut régner et tomba sous les coups des siens; il n'avait que trente-sept ans. Aux yeux de son peuple, sa fin expia son ambition, et l'on ne se souvint que du libérateur de la Germanie. « Il est encore, dit Tacite, chanté par les Barbares. » Le temps en fit presque un dieu. Quand Charlemagne pénétra jusqu'au sanctuaire des Saxons, il y trouva l'Hermann-Saül, mystérieux

[1] *Laetiore Tiberio quia pacem sapientia firmaverat quam si bellum per acies confecisset* (Tacite, *Ann.*, II, 64).

[2] *Ibid.*, II, 63.

[3] Buste du musée du Louvre.

symbole représentant à la fois la patrie, un dieu et le héros. De nos jours, la poésie a évoqué sa mémoire, les bardes modernes l'ont célébré, et son nom s'est retrouvé dans les chants de guerre contre le nouvel empire d'Occident.

La Germanie, naguère si menaçante, était donc rendue à l'anarchie, ramenée à la faiblesse et à l'impuissance. La politique avait mieux réussi que les armes. Tacite aurait dû reconnaître que Tibère avait exaucé d'avance ses vœux homicides, lorsque, en face d'un champ de bataille où gisaient soixante mille Barbares égorgés par leurs frères, l'historien s'écriait : « Ah! puissent les nations, à défaut d'amour pour nous, persévérer dans cette haine d'elles-mêmes, puisque la fortune n'a désormais rien de plus à nous offrir que les discordes de nos ennemis [1]! »

La même conduite avait, en Orient, le même succès. Germanicus avait voyagé lentement, visitant les endroits fameux, les sanctuaires célèbres : Actium, Délos, Athènes, qui le vit, avec reconnaissance, entrer dans ses murs précédé d'un seul licteur; Samothrace, où il se fit initier aux mystères cabiriques; Ilion, qu'on disait le berceau de Rome. Sur sa route, il réprimait les rivalités des villes, les excès de pouvoir des magistrats, et partout il portait le mot d'ordre du nouveau gouvernement, la justice et la paix. En Arménie, il établit pour roi le fils d'un fidèle vassal de l'empire, du roi de Pont Polémon, et il le couronna de sa main dans Artaxata. Ce choix était habile. Vonon avait prouvé que la politique romaine dépassait le but, lorsqu'elle donnait aux peuples d'Orient des rois trop romains. Le nouveau prince avait depuis longtemps adopté les usages, la parure et tous les goûts des Arméniens; les grands et un peuple immense l'accueillirent avec acclamation. Le règlement des affaires de la Cappadoce fut plus simple encore : on donna une *formule* à la nouvelle province; on désigna les villes où le gouverneur établirait son tribunal; et, pour que le peuple gagnât à ce changement, on diminua quelque chose des tributs qu'il payait à ses rois. On fit de même pour la Commagène. En Syrie, Germanicus trouva des envoyés du roi des Parthes. Artaban demandait le renouvellement de l'alliance, une entrevue avec le fils de l'empereur sur les bords de


Germanicus et Artaxias [2].

[1] Tacite, *Germania*, 33.

[2] GERMANICUS ARTAXIAS. Germanicus debout, plaçant la tiare sur la tête d'Artaxias. Monnaie d'argent.

l'Euphrate et l'éloignement de son compétiteur. Il n'y avait point de motifs pour rejeter ces ouvertures : Vonon fut relégué en Cilicie[1], où il périt l'année suivante dans une tentative d'évasion.

En Thrace, un des deux rois du pays avait tué l'autre. C'était Auguste qui avait établi ce partage entre Rhescuporis et Cotys; Tibère, qui se faisait un devoir de suivre en tout son exemple, chargea le gouverneur de la Mœsie d'empêcher la réunion de la Thrace entière en un seul État. Rhescuporis, attiré à une conférence, fut enlevé, conduit à Rome et relégué à Alexandrie, où quelque temps après, sous prétexte qu'il avait voulu rompre son ban, on le fit mourir. Son fils garda son royaume, et les jeunes enfants de Cotys eurent celui de leur père, sous la tutelle d'un commissaire romain. La veuve de Cotys était venue dans le sénat implorer cette vengeance, de sorte que Tibère, tout en donnant cette leçon sévère aux rois alliés, n'apparaissait que comme le juge désintéressé des coupables et le protecteur des orphelins.

Une plus sérieuse affaire avait commencé l'année précédente en Afrique (17 de J. C.). Les Romains n'avaient pas trouvé dans cette province ce qui fait les résistances les plus opiniâtres, l'opposition religieuse, et celle des mœurs avait été affaiblie par le voisinage de Carthage et l'influence de la civilisation gréco-latine. Tout le littoral devenait romain. Mais, par delà l'Atlas, dans les solitudes qui avoisinent le Sahara, erraient des nomades à qui la prospérité du Tell donnait de bien vives tentations. Un Numide, déserteur des légions, Tacfarinas, réunit dans les montagnes quelques bandits, puis une troupe, enfin une armée qu'il disciplina à la romaine. Les Musulans, sur les limites du désert,



Moneta castrensis[2]
Monnaie surfrappée pour la solde des légions pendant la guerre de Tacfarinas.

se déclarèrent pour lui, entraînant les Maures leurs voisins avec la grande tribu des Cinithiens, et le fer et le feu furent portés au milieu des villages. Il fallut que le proconsul Camille marchât contre eux avec une légion. Tacfarinas accepta le combat, mais ses Numides étaient encore mal exercés, il fut battu. Tibère, heureux de cet acte de vi-

[1] Tacite, *Ann.*, II, 68, en l'an 1
[2] Cf. *Revue archéologique* de septembre et octobre 1878

gueur qui rendait la sécurité à une province *frumentaire*, envoya les insignes du triomphe au vainqueur. Il accorda aussi l'ovation à ses deux fils, Germanicus et Drusus, qui avaient remporté des victoires comme il les aimait, par la politique, sans avoir eu besoin de tirer l'épée.

C'est au milieu de cette prospérité, disons mieux, de cette gloire pacifique, qu'on place le crime le plus odieux de Tibère, l'empoisonnement de Germanicus. Dans les gouvernements monarchiques, soit calcul, soit résultat inévitable d'une disposition des esprits qui aiment à placer dans l'État, comme dans la famille, l'avenir à côté du présent, il y a toujours un prince qui recherche la popularité ou à qui elle s'impose. Cette idole du peuple, à qui s'attachent les espérances publiques, avait été Marcellus, mort à vingt ans, puis Drusus, mort à trente, *breves et infaustos populi Romani amores*[1] ; maintenant c'était le jeune général de l'armée du Rhin, le pacificateur de l'Orient. Aimé des soldats pour son courage et ses goûts militaires, des lettrés de Rome pour



Germanicus[2].

[1] Belle phrase où le poète historien glisse encore un soupçon, tant il est plus occupé de ses périodes que de la vraisemblance. (*Ann.*, II, 41.) On a vu que Marcellus était mort de maladie, peut-être d'un traitement maladroit, et Drusus d'une chute de cheval.

[2] Statue trouvée à Frascati. (Musée profane de Latran.)

les dons heureux de son esprit[1], de la foule pour ses vertus, pour sa belle et nombreuse famille, de tous enfin pour sa modération, l'affabilité de ses mœurs, la douceur de son commerce, Germanicus, sans s'y prêter, sans le vouloir, était devenu dans l'opinion de beaucoup le rival secret de Tibère. Plus on sentait le pouvoir de l'un, plus on s'obstinait à voir dans l'autre un prochain restaurateur de la liberté romaine. De la position faite ainsi faussement aux deux princes devait nécessairement sortir, pour la crédulité populaire, en cas d'accident imprévu, le drame que la sombre imagination de Tacite a si éloquemment retracé.

Mais un homme tel que Tibère, sérieux, réfléchi, calculant tout, et que Tacite est obligé de nous montrer vingt fois dans le sénat complétement maître de lui-même, un tel homme ne commettait pas de crimes inutiles. La mort de son fils adoptif ne lui ôtait pas un rival dangereux, il le savait incapable d'une trahison odieuse, et elle le privait d'un appui nécessaire. Germanicus vivant, Germanicus fidèle aux habitudes d'obéissance et à la discipline mises par Auguste dans la famille impériale, était un obstacle aux desseins des ambitieux et des rêveurs; Germanicus mort ouvrait la route aux menées coupables et aux révolutions : car aux espérances de ses ennemis Tibère n'avait plus à opposer que son fils, l'incapable Drusus. Mais quand donc les contemporains ont-ils vu disparaître du monde, dans la fleur de l'âge, un grand personnage, sans croire à de mystérieux complots[2]? Ici l'artisan du crime aurait été Pison.

C'était un patricien d'un caractère violent et fier, qui se croyait aussi noble que le prince, plus noble que ses fils, et dont nous avons vu déjà les emportements dans le sénat. Il avait obtenu le gouvernement de la Syrie dans le temps où Germanicus était envoyé en Orient. Tacite veut que ce choix ait été fait avec dessein. Pison et Plancine sa femme, confidente d'Augusta, connaissaient, dit-il, la haine de Livie pour Agrippine, et Tibère plaçait auprès du jeune prince un gardien vigilant de ses intérêts. S'exagérant peut-être d'imprudentes paroles, les deux époux se crurent encouragés à ne garder ni mesure ni convenances envers Germanicus et Agrippine. Allèrent-ils plus loin? Je croirai

[1] Tacite, *Ann.*, II, 83; Ovide, *Fastes*, I, 24; *Pont.*, IV, VIII, 67. Il composa des comédies grecques, etc. Weichert, *Imp. Aug. scriptor. reliq.*, p. 186. M. Egger en doute, *Histor. d'Aug.*, p. 116.

[2] Tacite dit lui-même, au sujet d'une autre mort : *Atrociore semper fama erga dominantium exitus* (*Ann.*, IV, 11).

difficilement au rôle qu'on prête à ce rigide personnage, fils d'un homme qu'Auguste avait été réduit à solliciter pour qu'il daignât accepter le consulat et qui lui-même s'était montré plus d'une fois si libre en face de Tibère. Tacite même n'ose d'abord rien affirmer[1]. Germanicus avait voulu visiter l'Égypte et ses merveilles. Bien qu'il s'y fût montré sans aucun appareil et en simple particulier, ce n'en était pas moins une infraction aux règlements d'Auguste[2]. Tibère le reprit vivement de donner l'exemple de l'oubli des lois, mais lui laissa achever son voyage, et lui fit à ce moment même accorder l'ovation en récompense de ses services en Orient. A son retour en Syrie, Germanicus trouva toutes les dispositions qu'il avait prises changées par Pison. De vives altercations éclatèrent entre eux, et l'indocile gouverneur, plutôt que de céder, préféra quitter sa province. La nouvelle d'une grave indisposition de Germanicus l'arrêta à Antioche. Le prince s'étant rétabli, il s'opposa aux fêtes célébrées pour sa convalescence et gagna Séleucie, où le bruit d'une rechute plus alarmante le retint encore. Autour d'Agrippine on parlait d'empoisonnement. On avait trouvé, sur le sol et le long des murs du palais, des os de morts, des caractères magiques et des talismans, le nom de Germanicus gravé sur des tablettes de plomb, des cendres sanglantes, des débris à demi consumés, d'autres maléfices encore, toutes choses par lesquelles on croyait dévouer sûrement une victime aux dieux infernaux. Les émissaires de Pison, qui venaient épier les progrès du mal, montraient par quelles mains le coup était porté.


Monnaie de Séleucie[3].


Séleucie personnifiée[4].

[1] Il donne partout à entendre que Germanicus mourut assassiné, mais il est forcé d'avouer que Pison, dans le procès, se disculpa tout à fait.

[2] Philon (*in Flacc.*) et Trebellius Pollion (*in Æmil.*) montrent qu'il y avait danger d'une émeute à Alexandrie, si quelque personnage s'y présentait avec les faisceaux consulaires ou l'appareil royal. D'après Cicéron (*adv. Gabin.*), c'était une vieille prétention des Alexandrins, et César raconte (*Bell. civ.*, III, 106) que la guerre qu'il eut à soutenir dans Alexandrie commença sur ce prétexte. Voilà une des raisons politiques et sensées qui firent décider par César et par Auguste que de simples chevaliers pourraient seuls être préfets d'Égypte. Gallien ayant voulu nommer un proconsul à cette charge, les prêtres égyptiens s'y opposèrent en invoquant le vieux droit de la ville. On a vu que, par surcroît de précaution, Auguste avait établi qu'aucun sénateur ne pourrait entrer, sans son expresse permission, dans cette province.

[3] Le mont Casios dans un temple. Cette montagne s'élève au-dessus de Séleucie à 1620 mètres.

[4] D'après un tétradrachme de cette ville.

Voilà ce que disaient les amis du prince; mais lui-même repoussait ces soupçons. On n'écrit point à son assassin pour rompre avec lui, pour répudier son amitié, et c'est une telle lettre que Germanicus adressait à Pison [1]. Après de nouvelles crises qui donnèrent un rayon d'espérance, le malade s'affaiblit et expira, en recommandant, selon Tacite, à son père de le venger, à sa femme d'abaisser son orgueil et de modérer ses désirs de pouvoir. Il n'avait pas trente-quatre ans [2] (10 oct. 19 de J. C.).

[1] *Componit epistolas quis amicitiam ei renuntiabat* (*Ann.*, II, 70). Tacite voit toutes choses d'une façon si tragique que, oubliant que le père de Germanicus était mort des suites d'un accident, il ose dire de lui et de son fils : *neque ob aliud interceptos quam quia populum Romanum æquo jure complecti, reddita libertate, agitaverint* (*Ann.*, II, 82).

[2] Si on laisse de côté les paroles de Germanicus mourant, qui ne sont qu'une déclamation d'école, si l'on doute qu'un homme, épuisé par les attaques répétées de la maladie, ait été capable de dire adieu à la vie avec cette majesté et cette éloquence, à moins que, comme Julien, il n'ait eu sous son oreiller un discours en règle préparé de longue main pour cette occurrence, on ne trouvera comme indices de l'empoisonnement que les faits suivants. Dans Tacite : 1° la haine de Pison et de Plancine ; 2° des incantations magiques ; 3° le poison que Pison aurait mêlé aux aliments ; — dans Pline (XI, 71) et Suétone (*Calig.*, 1) : 4° le corps de Germanicus parsemé de taches livides, sa bouche couverte d'écume et son cœur resté intact au milieu de ses ossements brûlés ; on invoque encore : 5° les paroles de Tacite : *Scripsissent expostulantes quod haud minus Tiberius quam Piso abnuere;* 6° la mort subite à Brindes de Martine, célèbre empoisonneuse ; 7° un manuscrit vu entre les mains de Pison ; 8° la joie de Tibère et de Livie ; 9° les funérailles de Germanicus, où nulle pompe ne fut déployée. Mais le premier argument ne prouve rien ; le second et le quatrième sont ridicules. Que, pour assouvir sa haine, Plancine, fort crédule sans doute comme les femmes de son temps en fait de nécromancie, ait recouru à des sortilèges, je ne m'en étonne pas; mais de là à l'empoisonnement, il y a loin. Bien des gens au moyen âge *envoûtaient* sans remords des hommes qu'ils n'auraient pas osé tuer. Les taches livides et l'écume de la bouche ne sont point des indices certains de poison ; d'ailleurs, si ces taches avaient existé, comme le corps fut exposé à Antioche, Tacite en parlerait. Quant au troisième point, Tacite se charge lui-même de le réfuter. Le poison n'a pas de ces intermittences : Germanicus parut d'abord guéri, et si bien, que sa famille s'acquitta des vœux qu'elle avait faits pour sa santé, puis il retomba. Un empoisonnement est un crime dont l'accomplissement exige le plus grand secret. Pison au contraire est comme fou de haine ; il déclare bien haut son ressentiment, sans se soucier, comme le dit son fils, des soupçons ridicules et des bruits malveillants. Enfin Tacite déclare que l'accusation parut réfutée : *Solum veneni crimen visus est diluisse ; quod ne accusatores quidem satis firmabant, in convivio Germanici, quum super eum Piso discumberet, infectos manibus ejus cibos arguentes. Quippe absurdum videbatur inter aliena servitia et tot adstantium visu, ipso Germanico coram id ausum ; offerebatque familiam reus et ministros in tormenta flagitabat.* On ne peut donner au texte altéré qui est cité sous le n° 5 la signification qu'on lui accorde (voir Burnouf, notes *ad Ann.*, III, 14). N° 6. Nous ne connaissons pas cette Martine et ne pouvons rien conclure de sa mort. N° 7. Qu'un livre ait été vu entre les mains de Pison, c'est un bruit dont le testament de Pison fait justice. N° 8. S'il en faut croire Tacite, l'empereur et Livie dissimulaient leur joie ; mais lui-même nous apprend que Tibère n'aimait pas le fracas des solennités. Josèphe atteste qu'après la mort de Drusus il interdit l'accès de sa maison à tous les amis de son fils, craignant que leur vue ne ravivât sa douleur (*Ant. Jud.*, XVIII, 8). Dion en cite un autre exemple (à la mort de son petit-fils), en ajoutant : « Il ne pensait pas qu'une conduite différente fût digne d'un empereur. » (LVII, 14 ; cf. LVII, 22.) Sénèque (*Cons. ad Marc.*, 5) vante Auguste d'avoir été *victor dolorum*, comme Saint-Simon et Voltaire louent la fermeté de

Avant de brûler son corps, on l'exposa nu dans le forum d'Antioche : Agrippine recueillit pieusement ses cendres, et, malgré l'hiver, s'embarqua pour l'Italie avec son précieux dépôt. Dès qu'on eut signalé de loin en mer son approche, de toutes les villes voisines on se précipita vers Brindes. La flotte funèbre entra lentement au port, dans un appareil lugubre et sans les cris joyeux des matelots, sans les acclamations de la foule. Mais, quand on vit Agrippine, en longs vêtements de deuil et les regards fixés contre terre, sortir de son vaisseau avec deux de ses enfants, portant elle-même l'urne sépulcrale, un immense cri de douleur éclata. Dans toutes les villes de la Calabre, de la Pouille, de la Campanie, et tout le long de la route, la même affliction éclata. Tibère avait envoyé jusqu'à Brindes deux cohortes prétoriennes. Drusus, les enfants de Germanicus restés à Rome et Claude, son frère, allèrent jusqu'à Terracine au-devant du



Les enfants de Germanicus : Caligula, Drusille, Agrippine et Liville [1].

Louis XIV dans ses malheurs. N° 9. Les funérailles ne furent pas célébrées sans pompe : le récit de Tacite prouve qu'elles eurent tout l'éclat qu'elles pouvaient avoir, si l'on remarque qu'il était impossible de les rendre semblables à celles de Drusus, sous Auguste, parce que les deux actes principaux de la solennité, l'exposition du corps et sa crémation au bûcher, ayant été accomplis à Antioche, il n'était pas possible de les renouveler à Rome. A mes yeux, Tibère a de plus un avocat puissant, cette Antonia dont Valère Maxime (IV, 3, 3) et Josèphe (*Ant. Jud.*, XVIII, 6, 6) font un pompeux éloge, à cause de la pureté de ses mœurs ; elle était mère de Germanicus, et la mort de son fils altéra si peu son dévouement pour Tibère, qu'elle le sauva dans la conjuration de Séjan (*ibid.*, 6, 10), et qu'après la mort de cet empereur elle décida Caïus à respecter la mémoire de son grand-père. Ce n'est pas la conduite d'une mère vis-à-vis du meurtrier de son fils. Sénèque, qui était à Rome quand Germanicus mourut, et qui a dû connaître tous les détails de cette mort par son amie Julie, fille d'Agrippine, ne fait pas même allusion au crime (*Consol. ad Marc.*, 15, et *Quæst. natur.*, I, 1), et Suétone (*Calig.*, 1) est dans la vérité lorsqu'il dit que Germanicus succomba à une maladie de langueur ; il ajoute seulement : « Non sans soupçon de poison, et ce soupçon était inévitable. » Du reste, parmi les travaux récents sur Tibère, il en est bien peu où l'on soutienne encore l'ancienne thèse si chère aux lettrés de l'empoisonnement de Germanicus.

[1] Camée du cabinet de France, n° 218. L'authenticité de cette sardoine a été contestée parce que derrière la tête de Caius on lit son surnom : *Caligula*, qui ne paraît point sur les

cortége. Mais la vénérable Antonia sa mère et l'empereur restèrent renfermés dans leur palais; et l'on comprend que l'une ait voulu y cacher sa douleur maternelle, que l'autre, l'homme triste et sévère, soit resté loin des démonstrations bruyantes, occupé à calculer les périls que faisait naître pour lui la perte d'un lieutenant fidèle et nécessaire.



Antonia[2].

Tibère avait fait voter à Germanicus des statues, des arcs de triomphe, à Rome, sur le mont Amanus, aux bords du Rhin, et des honneurs qu'on rendait encore à sa mémoire un siècle plus tard. Mais ses adversaires s'efforçaient de prolonger le deuil public : manière d'opposition qui était sans danger et non sans charme. Agrippine surtout et ses amis le blessaient par de vagues accusations qu'on faisait remonter plus haut que Pison; et des pierres avaient été jetées contre ses statues. A la fin il se fatigua de ces pleurs intéressés et de tout le bruit qui se faisait autour d'un mort glorieux, pour servir de secrètes ambitions; il mit brutalement un terme à ces manifestations par un édit où il rappelait que d'autres grands hommes étaient morts pour l'État, que Rome avait perdu des armées, en supportant avec plus de fermeté son

monnaies. — Mais, dit M. Chabouillet, les camées n'avaient pas un caractère officiel, comme la monnaie. (*Catalogue général*, p. 55.)

[2] D'après un buste du musée du Capitole, salle des Empereurs, n° 8.

malheur. Cette douleur honorait les Romains et lui-même, pourvu qu'elle eût des bornes, car il y avait des faiblesses qui ne convenaient ni à un grand empire ni au peuple-roi.... « Les princes meurent, mais la république est immortelle : qu'ils retournent donc à leur vie ordinaire, même aux plaisirs. »

Le dernier mot était de trop, bien qu'il s'expliquât par l'approche



Apothéose de Germanicus[1]

des grandes fêtes de Cybèle qu'il ne convenait pas de déserter[2]. Ces dures paroles rendirent la ville à ses habitudes ; on n'en atten-

[1] Ce camée, de 105 millim. de hauteur sur 109 de long, est un des joyaux de notre cabinet des Antiques. On croit qu'il a été rapporté de Constantinople au onzième siècle par le cardinal Humbert, qui le donna au monastère de Saint-Èvre, près de Toul. Germanicus, couronné par la Victoire et emporté par un aigle, tient le *lituus* d'une main et la corne d'abondance de l'autre. Cf. Chabouillet, *Catalogue général*, p. 35 et n° 209.

[2] Les *Mégalésies*, fête de la déesse mère, commençaient le 4 avril. Le *justitium*, ou vacance des tribunaux, devait être auparavant proclamé. C'était sans doute l'objet de l'édit.

dait pas moins avec impatience l'arrivée de Pison. Chassé de sa province par Germanicus, Pison avait reçu avec une joie inconvenante la nouvelle de sa mort et avait aussitôt repris la route de son gouvernement. Mais les légats et les sénateurs répandus en Syrie avaient déféré le commandement à un d'entre eux ; Pison ne recula pas devant une guerre civile. Cette faute le perdit : Tibère ne devait point pardonner àcelui qui compromettait la paix publique[1]. Pison, battu, fut embarqué de force sur un navire pour l'Italie; des accusateurs l'y attendaient. Ils voulaient que l'empereur fût seul juge dans cette cause[2]. S'il avait craint quelque révélation compromettante, il aurait accepté; il renvoya tout au sénat, lui demandant froidement impartialité et justice. Il siégea lui-même; et l'accusé, dit l'historien, le vit, avec épouvante, sans pitié, sans colère, impassible, impénétrable. C'est le plus fidèle portrait que Tacite ait laissé de Tibère[4].



Mars Ultor[3].

[1] *Judices implacabiles erant . Cæsar ob bellum provinciæ illatum* (*Ann.*, III, 14).
[2] *Ann.*, III, 10.
[3] Cette statue en marbre grec représente plutôt un Romain du premier siècle en Mars vengeur que le dieu même. (Musée du Louvre. Cf. Fröhner, *Notice*, etc., n° 128.)
[4] Il le montre de même lorsque arrive la nouvelle du soulèvement des Gaulois (*Ann.*, III, 44

Pison se tua dans sa maison. Près de son corps on trouva une lettre assez digne, où il n'avouait d'autre tort que celui d'être rentré en armes dans sa province. Tibère récompensa les trois amis de Germanicus qui s'étaient portés accusateurs, sollicita pour Néron, l'aîné de ses enfants, la permission de demander la questure cinq ans avant l'âge prescrit, et le maria à la fille de Drusus (20). Quand le second des fils de Germanicus prit la robe virile (23), il lui fit donner le même privilége ; et, pour maintenir Drusus dans ses dispositions favorables à leur égard, il le loua longuement dans le sénat de la bienveillance paternelle qu'il montrait aux enfants de son frère[1]. Des sénateurs voulaient que l'on consacrât un autel à la Vengeance et une statue à Mars Ultor, il s'y opposa. « Réservons, dit-il, les monuments pour des victoires sur l'étranger, et cachons nos malheurs domestiques dans la douleur et le silence. »

II. — ADMINISTRATION DE TIBÈRE ; SÉJAN ; MORT DE DRUSUS (19-23).

Ce long drame accompli, Tibère retourna aux soins du gouvernement. On se plaignait de la trop grande sévérité de la loi *Papia-Poppæa*, il nomma quinze commissaires pour en adoucir les exigences et réprimer l'avidité des délateurs[2]. Les édiles demandaient une loi somptuaire : « Qu'on se corrige d'abord, répondit-il avec l'autorité du bon sens, de bonnes mœurs valent mieux que des lois impuissantes[3]. » Et, s'il ne peut ramener les bonnes mœurs, il frappe au moins les mauvaises qui se produisent trop effrontément. « Il rétablit, dit Suétone (chap. XXXV), l'ancien usage de faire prononcer, par une assemblée de parents, à l'unanimité des voix, le châtiment des femmes qui avaient violé la foi conjugale et que ne poursuivaient point des accusateurs publics. Il releva de son serment un chevalier romain qui, ayant juré de ne jamais répudier sa femme, ne pouvait la renvoyer, quoiqu'il l'eût surprise en adultère. Des matrones, pour se délivrer d'une dignité gênante et se mettre hors des atteintes de la loi, s'étaient fait inscrire

et 47), et dans le jugement de Libon : .... *immoto vultu.... libellos et auctores recitat.... ita moderans ne lenire neve asperare crimina videretur* (Ann., II, 29). Philon (*Leg. ad Caium*, p. 1034 d) dit aussi de Tibère : οὐκ εὐάλωτος ὢν ὀργῇ.

[1] Tacite, *Ann.*, IV, 4.

[2] *Ibid.*, III, 28 ; Montesquieu, *Esprit des lois*, XXIII, 21.

[3] *Ibid.*, III, 55.

parmi les courtisanes; de jeunes libertins des meilleures maisons s'étaient fait noter d'infamie par un tribunal, pour avoir ensuite le droit de paraître sur le théâtre ou dans l'arène: il les exila tous. » Il exigeait de la dignité dans la vie des magistrats. Un questeur tire une femme au sort, l'épouse et le lendemain la répudie; il lui ôta sa charge. Un sénateur s'éloignant de Rome par un mesquin calcul, vers les calendes de juillet, pour y revenir, le jour du terme passé, afin de louer une maison moins cher, il le dégrada. Un autre dissipait son bien, il lui imposa un tuteur[1].

Comme il trouve ses pouvoirs suffisants, il repousse, sans hypocrisie ni feinte modération, tout ce qu'on veut y ajouter. Un sénateur propose d'étendre ses droits pour le choix des gouverneurs, il refuse[2]. Le sénat nommait au proconsulat d'Afrique; un homme de guerre étant nécessaire dans cette province troublée par Tacfarinas, les Pères renvoient la nomination au prince; il s'en plaint et ne consent qu'à désigner deux personnages entre lesquels la curie décidera. L'Asie, Cyrène, accusent leurs gouverneurs de concussions : ils sont condamnés. L'abus du droit d'asile dans les temples entraînait mille désordres, dont le moindre était l'impunité des coupables. Une mesure énergique eût peut-être, parmi les populations de l'Orient, causé des troubles : Tibère provoque une enquête solennelle, et c'est au sénat qu'il renvoie cette importante affaire. « Jour glorieux, dit Tacite, où les bienfaits de nos aïeux, les traités des alliés, les décrets des rois qui avaient précédé la puissance romaine et jusqu'au culte rendu aux dieux, tout fut soumis à l'examen du sénat, libre, comme autrefois, de confirmer ou d'abolir. » En l'an 22, il demande pour son fils Drusus la puissance tribunitienne; le sénat y ajoute tous les honneurs que la flatterie invente : Tibère les rejette; c'est lui qui les rappelle à la modération, à la dignité. La fameuse Junie, nièce de Caton, épouse de

[1] Il y eut peu de modifications au droit civil, sous Tibère. J'ai parlé, p. 418, n. 1, de la loi *Junia Norbana* (19 de J. C.) qui se rattachait aux mesures prises par Auguste relativement à la condition des affranchis. Un sénatus-consulte de l'an 20 introduisit une amélioration pour les esclaves. « *Si servus reus postulabitur, eadem observanda sunt quæ si liber esset* » (Dig., XLVIII, fr. 12, § 3). Sous la république, la peine était arbitraire et toujours plus dure pour l'esclave que pour l'homme libre. Dans le droit pénal des empereurs, l'esclave fut traité comme l'ingénu de basse condition, *humilior*, parce que « *natura est communis.* » (*Ibid.*, § 4.) Un autre sénatus-consulte augmenta les peines civiles contre les célibataires, et le sénatus-consulte Libonien organisa la théorie des prohibitions contre ceux qui, même sous la dictée du testateur, inscrivaient dans le testament un legs en leur faveur. Cf. Cod., IX, 23. Enfin Tibère priva du droit de tester ceux à qui on avait interdit le feu et l'eau. (Dion, LVII, 22.)

[2] *Ann.*, III, 68.

Cassius, sœur de Brutus, meurt cette même année en faisant des legs à tous les grands de Rome : Tibère, dont elle n'a pas mis le nom sur son testament, oubli insultant dans les usages de Rome, laisse célébrer ses funérailles avec une pompe solennelle, et porter à son convoi les images de vingt nobles familles. Celles de Brutus et de Cassius manquaient; Tacite s'en indigne, et il a raison si Tibère a imposé cet exil posthume; mais je doute qu'il ait eu peur de ces deux morts reparaissant dans une cérémonie funèbre.

On objectera peut-être les accusations de majesté, ce fantôme qui trouble et poursuit l'imagination de l'historien; il y en a, et les voici : Drusus tombe malade; un poëte, récompensé pour des vers sur la mort de Germanicus, compose aussitôt un poëme sur celle du fils de l'empereur. Mais le prince se rétablit; le poëte vaniteux, loin de renoncer à ses vers, ose en faire des lectures; ces paroles de mort sont, pour la superstition romaine, un présage funeste : puisqu'elles peuvent porter malheur, elles deviennent un attentat. On l'accuse, et le sénat, en un même jour, le condamne et le fait exécuter. Tibère était absent, il s'indigne, se récrie qu'on s'est trop hâté[1], qu'il aurait fait grâce; et ses reproches sont si sérieux, qu'un décret inspiré par lui décide qu'il y aura désormais un intervalle de dix jours entre la sentence et l'exécution[2]. Un chevalier est cité pour avoir fait servir une statue d'argent de Tibère à divers usages; il ne veut pas qu'on reçoive l'accusation. Capiton se révolte bassement contre cette indulgence, mais le prince persiste[3]. En mainte circonstance il avait déjà défendu qu'on poursuivît pour des paroles contre la famille impériale[4], car il n'encourageait point encore les délateurs[5]; deux d'entre

[1] Josèphe dit : Personne ne procédait aussi lentement que Tibère en toute chose. Μελλητής, εἰ καί τις ἕτερος βασιλέων ἢ τυράννων γεγονώς (*Ant. Jud.*, XVIII, 6, 5). Ce sont les expressions mêmes de Tacite : *Insita etiam in extraneos cunctatione et mora* (*Ann.*, IV, 11).

[2] *Ibid.*, III, 50, et Dion, LVII, 20.

[3] *Ann.*, III, 70. Il était plus sévère pour ce qui regardait Auguste : s'habiller devant sa statue ou la briser devenait un crime. Mais les délateurs n'acceptèrent pas longtemps les réserves qu'il avait imposées pour lui-même. Il y en eut qui voulurent poursuivre ceux qui étaient entrés avec une image du prince dans un lieu privé, *vel matellam sumpsisse.... et olim damnasse nummum obscenus* (Sénèque, *de Beneficiis*, III, 26).

[4] *Ibid.*, III, 22, et ailleurs, voy. ci-dessus, p. 426.

[5] Les lois romaines admettaient malheureusement la confiscation et accordaient une part aux délateurs ; dans les accusations de lèse-majesté, le quart suivant Tacite (*Ann.*, IV, 20), le huitième suivant Josèphe (*Ant. Jud.*, XIX, 16) : τὰς ὀγδόας τῶν οὐσιῶν. Aussi cette race pullulait. Tacite dit de Tibère (*Ann.*, III, 56) : *impudentes accusatores represserat*. Suétone (*Tib.*, 28) et Dion (LVII, 9) affirment que, dans la première moitié de son règne, il n'abusa pas des jugements de majesté. On ne voit en effet dans cette période punir personne qui ne fût coupable d'un autre crime que d'une offense à la personne du prince.

eux, quoique chevaliers, furent punis pour une fausse accusation [1]; un autre dénonçant le sénateur Lentulus, Tibère se leva et dit qu'il ne se croirait plus digne de voir le jour si Lentulus lui était ennemi [2].

Prêtre d'Isis portant le sistre [4].

Sa justice est égale et sévère pour tous, même pour les dieux. Un jeune chevalier avait trompé une matrone dans le temple d'Isis, en se faisant passer, avec l'aide des prêtres, pour le dieu Anubis : Tibère fit ruiner le temple, jeter dans le Tibre la statue de la déesse et crucifier ses prêtres [3]. Dans le même temps, quatre Juifs, quatre bandits au témoignage de Josèphe, leur compatriote, avaient converti la femme d'un noble Romain et lui extorquaient beaucoup de pourpre et d'or, sous prétexte de dons au temple de Jérusalem. Le mari vint les dénoncer à Tibère; l'empereur, peu soucieux des dogmes et ne voyant que la police et l'ordre indignement violés, défendit à Rome l'exercice de ces cultes étrangers. « Quatre mille Juifs, en âge de servir et de race d'affranchis, furent enrôlés et envoyés en Sardaigne, contre les brigands de l'île. On fixa aux autres un terme pour quitter l'Italie ou leur rites profanes [5]. » Cela était dur, car beaucoup d'innocents furent punis pour quelques coupables; mais la tolérance religieuse est-elle une vertu bien ancienne? En outre, les Juifs, n'ayant point le droit de cité à Rome, y étaient légalement à la discrétion du pouvoir; et aujourd'hui encore les gouvernements modernes peuvent expulser les étrangers de leur territoire.



Anubis [6].

Les vieux rites latins ne lui imposaient pas davantage. Il n'aimait

[1] *Ann.*, III, 37.

[2] Ce fut en l'an 24 (Dion, LVII, 24). En 21, une femme qui se croyait le droit d'insulter toutes gens, parce qu'elle portait toujours sur elle une image de l'empereur, fut envoyée par Drusus en prison (Tacite, *Ann.*, III, 36).

[3] Josèphe, *Ant. Jud.*, XVIII, 3, 4 et 5.

[4] Peinture de Pompéi. Voy. au tome II, p. 262, note 3, l'explication du sistre.

[5] Tacite, *Ann.*, II, 85, et Josèphe, *ibid.* Sénèque dit (*Ep. ad Luc.*, 108) : Sous Tibère *alienigenarum sacra movebantur.*

[6] Musée du Louvre.

pas qu'on adressât aux dieux d'indiscrètes questions, et les oracles lui étaient suspects, avec raison, car ils n'étaient plus un moyen de gouvernement, et ils pouvaient devenir un instrument d'opposition. Il essaya de ruiner leur crédit, défendit de consulter les aruspices sans témoin et voulut examiner lui-même les *Sorts* fameux de Préneste, qui conservaient un reste d'autorité. Il fit sceller le coffre où l'on tenait enfermées les planchettes qu'un enfant tirait au hasard et sur les-



Temple d'Isis, à Pompéi[1].

quelles étaient gravées des lettres dont la réunion formait des mots. On le lui apporta; quand il l'ouvrit, les *Sorts* avaient disparu; mais, à Préneste, ils se retrouvèrent à leur place[2] : « Effrayé, dit son crédule biographe, il cessa d'entreprendre contre la majesté des Sorts prénestins. » Tibère n'était pas homme à s'effrayer pour si peu : il s'était attaqué à de plus habiles que lui, et, cette fois, il avait été joué.

[1] D'après une estampe de la Bibliothèque nationale.

[2] Suétone, *Tib.*, 63. Dion (LVI, 25) attribue à Auguste la défense de consulter les astrologues sans témoin. Cette défense était politique et a pu être faite par les deux princes.

Tibère semblait alors un justicier sévère, mais impartial, inexorable pour les juges autant que pour les accusés, et combattant de tous ses efforts le vieux mal de la société romaine, la vénalité des tribunaux. « Il venait s'offrir, dit Suétone, pour conseil aux magistrats et s'asseyait à côté d'eux au tribunal. Ou bien, s'il apprenait que la faveur devait sauver un accusé, il paraissait tout à coup et rappelait avec autorité aux juges leur serment, les lois et le crime qu'ils avaient à punir. » Tacite appuie de son témoignage ces paroles du biographe des Césars; il montre le prince arrêtant les brigues, les sollicitations des grands [1], et aussitôt il ajoute : « Ainsi la justice était sauvée, mais la liberté était perdue. » Quelle liberté, grands dieux! celle de suborner ou de vendre la justice! Cependant on serait tenté de passer cette fois de son côté, car le prince intervenant aujourd'hui pour la loi pouvait intervenir demain contre elle. Mais il était tribun perpétuel ; à ce titre, il était obligé de recevoir les appels et il avait le droit d'arrêter par son veto l'effet des sentences, même les procédures; enfin l'antiquité ne connaissant pas ce que nous appelons la division des pouvoirs, les Romains ne s'offensaient pas plus de la présence du prince aux jugements que nos aïeux des temps féodaux ne s'étonnaient de voir le roi rendre la justice, fût-ce au pied d'un chêne [2].

Bon ménager des deniers publics comme des siens propres [3], il diminua les dépenses, accrut les recettes, et par sa ponctuelle exactitude à payer la solde militaire, par ses largesses au peuple dans les cas de nécessité, il prévint tout mouvement séditieux [4]. L'avare devenait parfois généreux, mais il fallait à sa générosité un motif d'intérêt public. Verrucosus le supplie de payer ses dettes, Tibère y consent à condition que Verrucosus lui remettra la liste de ses créanciers. D'autres font la même demande; le prince exige qu'ils rendent compte de leur état de fortune au sénat, et ensuite paye. Sénèque s'en plaint : « Ce n'est plus un bienfait, » dit-il [5]. Mais le trésor public doit-il en accorder? Si Tibère consentait à venir au

[1] *Adversus ambitum et potentium preces* (*Ann.*, I, 75) ; cf. Suétone, *Tib.*, 33 ; Dion, LVII, 7 ; Vell. Paterculus, II, 129.

[2] Juger était une des plus importantes fonctions de l'empereur. Suétone dit d'Auguste (*Octav.*, 33) : *Jus dixit assidue et in noctem nonnunquam.*

[3] [illegible] (Dion, LVII, 10).

[4] Tacite, I, 75 ; Dion, LVII, 17. Sous Tibère, les importations de blé à Rome furent supérieures à ce qu'elles étaient sous Auguste. (Tacite, VI, 13.)

[5] *De Benef.*, II, 7, 8. Voyez, pour des secours à des particuliers, Tacite, *Ann.*, II, 37, 86 ; Suétone, *Tib.*, 47 ; Dion, LVII, 10.

secours du sénateur, pour sauver l'honneur du corps, il voulait que le débauché fût châtié par la honte, et il avait raison. En l'an 27, le feu dévora tout le mont Cælius : il indemnisa les incendiés ; on s'en étonna : c'étaient, pour le plus grand nombre, des gens de rien[1]. Tibère ne s'était pas enquis de leur qualité. Dédaigneux de la popularité comme des honneurs, il avait secouru des malheureux, probablement sans les plaindre, et comme il faisait toute chose, par esprit de gouvernement. La loi lui donnait les biens des condamnés; souvent il les laissa à leurs héritiers, et il refusa les legs que lui faisaient, aux dépens de leurs enfants, ceux qui ne lui étaient ni parents ni amis[2].

Dans les provinces, il maintenait la bonne administration par l'habileté de ses choix, par sa persévérance à conserver dans leurs charges les officiers éprouvés, par sa sévérité contre les prévaricateurs. Bien des provinces avaient encore les gouverneurs qu'il leur avait donnés à son avénement[3]; et on ne trouve pas qu'un seul de ceux qui furent accusés de concussions ait échappé[4]; il les rendit même responsables des délits que leurs femmes pouvaient commettre à l'abri de leur nom[5].

Il y eut cependant quelques troubles dans la Thrace, actes de brigandage plutôt que de guerre[6], entre les diverses tribus, et il n'en coûta pas un homme aux Romains pour tout faire rentrer dans l'ordre. En Gaule, ce fut un commencement de révolte. Un Trévire, Florus, essaya de soulever les Belges, et l'Éduen Sacrovir agita les Gaulois de la Celtique. Le prétexte était le poids des tributs, la dureté des gouverneurs et des créanciers, raisons difficiles à concilier avec le tableau qu'ils traçaient en même temps, pour enflammer les courages, de la prospérité des Gaules et de la misère de l'Italie; mais ils ne surent rien

[1] Tacite, *Ann.*, IV, 64. Il avait déjà, en l'an 16, fourni des secours en pareille circonstance. (Dion, LVII, 16.) Plus tard, il donnera encore 100 millions de sesterces.

[2] Tacite, *Ann.*, II, 48; Dion, LVII, 17. Tacite vante même son désintéressement, *satis firmus, ut sæpe memoravi, adversus pecuniam* (*Ann.*, III, 18), et Dion ajoute (LVII, 10) : « Il ne fit mourir personne pour avoir son bien.... et jamais il n'amassa d'argent par des voies iniques. »

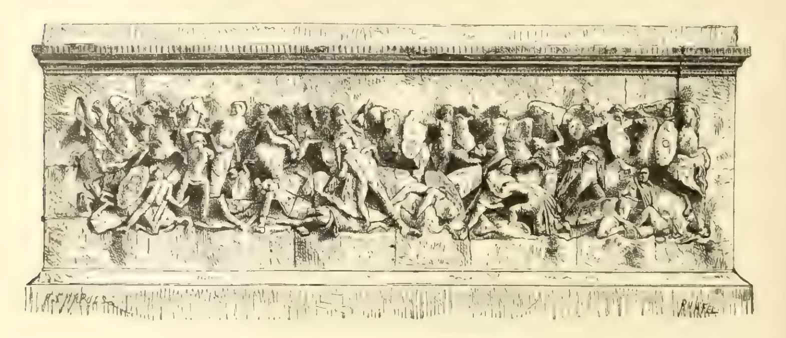
[3] Comme Gratus, qui resta onze ans en Judée. (Josèphe, *Ant. Jud.*, XVIII, 3.) *Id morum Tiberio fuit continuare imperia ac plerosque ad finem vitæ in iisdem exercitibus aut jurisdictionibus habere* (Tacite, *Ann.*, I, 80).

[4] En l'an 22, Silanus, gouverneur d'Asie, et Cordus, gouverneur de la Cyrénaïque, furent condamnés. (*Ann.*, III, 68, 70.) Marcellus, gouverneur de la Bithynie, n'échappa certainement pas. (*Ibid.*, I, 74.) Aussi Tacite s'en fâche, *non enim Tiberius, non accusatores fatiscebant* (*Ann.*, III, 38). Sur tous ces procès, voyez Tacite, *Ann.*, I, 74 ; III, 38, 66, 70; IV, 15, 18, 19, 31, 36; VI, 29. Remarquons que les plaintes partent des provinces sénatoriales et non des provinces impériales. Un seul procurateur excepté, tous les gouverneurs accusés dont parle Tacite étaient d'ordre sénatorial.

[5] *Ibid.*, IV, 20.

[6] *Ibid.*, *Ann.*, III, 40.

concerter. Un mouvement prématuré des Andécaves et des Turons fut réprimé par une seule cohorte. Florus, cerné dans les Ardennes et traqué par un autre Trévire qui le poursuivit au fond de ces bois, se tua lui-même. Sacrovir causa plus d'alarmes : il entraîna les Édues et les Séquanes, prit Autun et rassembla jusqu'à quarante mille hommes, dont à peine, il est vrai, un cinquième était armé. Deux des légions du Rhin se rabattirent sur la province. Depuis un demi-siècle les Gaulois avaient si bien désappris la guerre, qu'il n'y eut même point de combat, mais un massacre. Sacrovir et ses amis, réfugiés dans une villa, s'entre-tuèrent après y avoir mis le feu (21)[1]. L'arc d'Orange consacra le souvenir de ce facile succès.



Combat entre les Gaulois de Sacrovir et les Romains[2]

A Rome, il y avait eu un moment d'effroi et beaucoup de clameurs. Tibère seul n'interrompit pas ses travaux; il ne daigna même parler de cette guerre que quand elle fut terminée. « Alors il annonça au sénat la révolte en même temps que la soumission, n'ôtant rien, n'ajoutant rien à la vérité. Les mesures qu'il avait prises, disait-il, et la fidélité, la bravoure de ses lieutenants, avaient suffi à tout. Puis il expliqua pourquoi ni lui ni Drusus n'étaient partis. Il allégua la grandeur de l'empire, qui ne permettait point à ses chefs de quitter, pour quelques troubles dans une ville ou deux, la capitale, d'où ils surveillaient tout l'État. Un sénateur proposa que Tibère rentrât de la Campanie dans

[1] Tacite, *Ann.*, III, 43.

[2] Bas-relief de l'arc d'Orange. Voyez, au sujet de cet arc de triomphe, qui consacra le souvenir de ce succès, le mémoire de M. de Saulcy au *Journal des Savants* de 1880.

Rome, avec l'ovation. Il répondit aussitôt : « Ma vie n'a pas été tellement vide de gloire, que j'aie besoin de ce peu d'honneur. Dans ma jeunesse, j'ai dompté assez de nations belliqueuses, obtenu ou dédaigné assez de triomphes, pour n'aller point dans l'âge mûr ambitionner cette vaine récompense d'une promenade sur la route de Rome. » De quel côté se trouvent le bon sens, la dignité et la sagesse politique?

Tacite raconte l'émeute gauloise sans rien dire de la répression qui



Arc de triomphe d'Orange

la suivit ni des mesures prises pour en prévenir le retour. Les exécutions furent certainement nombreuses; une classe particulière en souffrit, les druides. Auguste avait latinisé leurs dieux, supprimé leurs priviléges et leurs assemblées. Afin de les empêcher de parler au nom du ciel à des esprits faciles à enflammer, Tibère proscrivit les cérémonies sanglantes et les sortiléges par lesquels ces prêtres prétendaient révéler les promesses ou les menaces des dieux. La pratique des rites particuliers au druidisme fut assimilée au crime de magie

qui, pour un provincial, entraînait la mort[1]. C'était la peine portée par les Douze Tables contre les enchanteurs et celle que le sénat républicain avait appliquée aux fauteurs des Bacchanales[2]. Il n'y eut point de persécution générale, parce qu'il n'y eut pas de recherche, *inquisitio*, ordonnée contre les fauteurs de l'ancien culte, et si un certain nombre de druides, instigateurs de la dernière révolte ou contempteurs avérés de la nouvelle loi, ont dû périr, beaucoup ont pu échapper par leur silence ou par l'obscurité de leur vie. Ainsi s'expliquent les passages contradictoires des auteurs qui datent des règnes de Tibère et de Claude l'abolition de la vieille religion gauloise et de ceux qui montrent des druides en Gaule deux ou trois siècles plus tard. Les dieux meurent avant que leurs autels ne tombent, et des restes de druidisme ont traversé le polythéisme romain, comme tant de rites païens ont survécu au paganisme. Les religions qui s'en vont laissent toujours derrière elles des traces durables de leur passage.

Il faut aller maintenant dans une autre partie du monde.

Tacfarinas avait reparu en Afrique, et assiégé dans un fort une cohorte romaine, qui, par une sortie imprudente, lui avait livré la place. Encouragé par ce succès, il osa attaquer la ville de Thala. Mais le proconsul avait fait décimer la cohorte qui s'était laissé battre, et il avait si bien raffermi la discipline par cette sévérité, que cinq cents vétérans repoussèrent dans une rencontre toutes les forces de l'ennemi. Tacfarinas change alors de tactique : il renonce aux siéges, divise son armée en petites troupes, attaque et recule dès qu'il est pressé, mais pour reparaître ailleurs, se jouant des Romains et de leur vaine poursuite. Il en vint à cet excès d'audace de députer à Tibère, et, traitant de puissance à puissance, de lui signifier qu'il eût à lui céder de bonne grâce un établissement, sinon qu'il s'attendît à une guerre interminable. L'empereur répondit par l'envoi d'un général habile, Blesus, oncle de Séjan, qui combattit l'insaisissable Numide par une tactique pareille à la sienne. Deux corps furent placés aux frontières ; à la tête du troisième, Blesus se tint au centre, et de là dirigea dans tous les sens une poursuite acharnée. Quand il eut tué beaucoup de monde à l'ennemi, il partagea ses forces en petites troupes vives et lestes, mit à leur tête,

[1] Pline, *Hist. nat.*, XXX, 4, 5. Dig., XLVIII, 8, 13 : *Ex sc. ejus legis* [Cornelia de Sicariis] *pœna damnari jubetur, qui mala sacrificia fecerit, habuerit.* Tibère fit exécuter par tout l'empire le senatus-consulte contre les sacrifices humains. Voy., ci-dessus, p. 27 et 28.

[2] Voy. t. II, p. 245.

avec de bons guides, des centurions d'une valeur éprouvée, éleva des fortins pour appuyer leurs mouvements, comme nous avons élevé des blockhaus contre les Arabes, et leur fit tenir la campagne, même durant l'hiver. De quelque côté que l'ennemi se tournât, il trouvait toujours en face, sur ses flancs, sur ses derrières, un détachement romain. Tacfarinas échappa, mais son frère fut fait prisonnier, et la tranquillité parut rétablie. Tibère envoya à Blesus les ornements du triomphe et laissa ses soldats le proclamer *imperator*. Ce fut le dernier général décoré de ce titre.

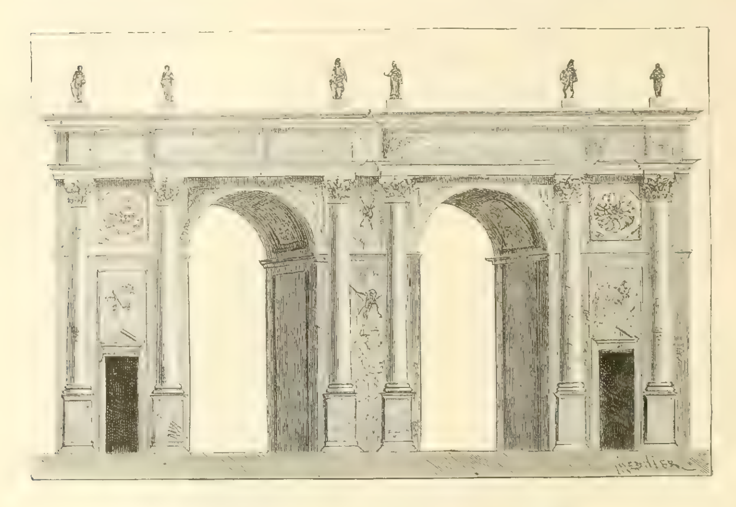

Monnaie de Ptolémée. (Cab. de France)

Le roi de Maurétanie, Ptolémée, avait fidèlement servi Rome dans cette guerre. Sur le compte qui en fut rendu, on renouvela, en sa faveur, un usage des anciens temps : un sénateur lui porta le sceptre d'ivoire avec la robe brodée, et, au nom du prince et du sénat, il le salua des titres de roi et d'ami du peuple romain.


Ptolémée, statue du Capitole, Salon, n° 26.

Depuis neuf ans Tibère était au pouvoir, et son administration avait été heureuse pour l'État. Écoutons Tacite : « Voici le tableau résumé, que le prince présenta au sénat, des forces de l'empire et des provinces où se trouvent les légions : L'Italie avait une flotte sur chacune des deux mers, l'une à Misène, l'autre à Ravenne, sans compter les galères de Fréjus, qui protégeaient la côte de la Nar-

bonaise. Huit légions, sur le Rhin, contenaient à la fois les Germains et les Gaulois; l'Espagne était gardée par trois légions, la Maurétanie



Porta Aurea de Ravenne (estampe de la Bibl. nationale).

par le roi Juba. Dans le reste de l'Afrique, deux légions, autant en Égypte et quatre seulement dans ce vaste pays qui s'étend à l'ouest de l'Euphrate jusqu'à ces royaumes des Albaniens et des Ibères que notre grandeur protége contre les empires voisins. Rhémétalcès et les enfants de Cotys gouvernaient la Thrace; deux légions en Pannonie, et autant en Mœsie, défendaient le passage du Danube; deux autres en Dalmatie pouvaient à volonté soutenir les premières ou accourir à la défense de l'Italie. Rome avait ses troupes particulières : trois cohortes urbaines, neuf cohortes du prétoire, toutes levées dans l'Étrurie, l'Ombrie, le Latium ou les anciennes colonies romaines. Les flottes, la cavalerie et l'infanterie auxiliaires, qui formaient une force presque égale, étaient distribuées selon le besoin dans les provinces; mais il n'y a rien de certain ni sur leur destination ni sur leur nombre, qui variaient sans cesse.



Monnaie de Juba II.
(Au droit, tête du roi; au revers, l'Afrique, la tête couverte de son symbole ordinaire, une tête d'éléphant.)

« Dans le gouvernement, les affaires publiques et les intérêts les plus graves des particuliers se traitaient au sénat ; pour les discussions, on suivait l'ordre ordinaire. Les orateurs tombaient-ils dans l'adulation, Tibère les arrêtait. Pour la distribution des honneurs, il consultait la naissance, les services militaires et le talent civil : de sorte qu'il eût été difficile de faire de meilleurs choix. Le consulat et la préture conservaient leur éclat extérieur, les magistratures inférieures leurs anciens droits. Quant aux lois, si l'on excepte celle de majesté, on faisait des autres bon usage ; les approvisionnements, les impôts et les autres revenus publics étaient donnés en ferme à des compagnies de chevaliers romains. Pour ses affaires particulières, le prince choisissait les hommes les plus considérés, quelques-uns sans les connaître et sur leur réputation. Une fois choisis, il les changeait difficilement : la plupart vieillirent dans leur charge. Le peuple souffrit plusieurs fois de la cherté des grains ; ce ne fut point la faute de Tibère : il n'épargna ni soins ni dépenses pour parer aux mauvaises récoltes et aux accidents de mer qui mettaient, comme il le disait lui-même, la vie du peuple romain à la merci des vents et des flots. Il veillait à ce que les provinces ne fussent pas chargées de nouveaux impôts, à ce que les anciens ne fussent pas aggravés par l'avarice et la cruauté des gouverneurs. Il défendait les punitions corporelles et les confiscations[1].

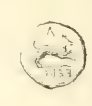
« Les domaines du prince en Italie étaient peu étendus, ses esclaves sans insolence, et ses affranchis en petit nombre. Avait-il contestation avec des particuliers, les tribunaux et les lois décidaient. Il est vrai que ses formes n'étaient point aimables, qu'il était farouche, et que le plus souvent il inspirait la crainte ; mais il sut se contenir jusqu'à la mort de Drusus, où tout changea de face. »

Cette révolution, qui s'opère à jour fixe dans la vie et les habitudes de Tibère, nous est suspecte. Elle serait à peine explicable pour un jeune homme ; elle devient incompréhensible chez un vieillard de soixante-cinq ans, depuis neuf ans maître du pouvoir, libre par conséquent depuis neuf années de s'abandonner sans contrainte à ses pas-

[1] *Ann.*, VI, 5-7. Ailleurs Tacite oppose en quelques mots expressifs cette prospérité aux malheurs des temps passés : *Multa duritiæ veterum melius et lætius mutata ; neque enim ut olim obsideri urbem bellis aut provincias hostiles esse.* Cf. Philon, *Leg. ad. C.*, p. 995 b. ; Strabon, VI, p. 288 : « Jamais les Romains et leurs alliés n'avaient connu cette abondance de biens. » Vell. Paterculus, II, 126 : *Vindicatæ ab injuriis magistratuum provinciæ*, et Dion, LVII, 23. Dans le discours de Lyon, Claude dit (col. II, 4) que Tibère avait appelé beaucoup de provinciaux au sénat.

sions. « Jusqu'à cinquante-six ans, dit Tacite[1], sa vie et sa renommée furent irréprochables ; de cinquante-six à soixante-cinq ans il feignit la vertu ; de soixante-cinq à soixante-onze il mêla sa conduite de bien et de mal ; de soixante-onze à soixante-treize il montra une cruauté sans nom, mais cacha ses débauches ; de soixante-treize à soixante-dix-huit il y eut un débordement de crimes et d'infamies, parce qu'il put s'abandonner enfin à son caractère. » Ces divisions sont ridicules. Un esprit aussi fortement trempé que celui de Tibère n'a pas dans l'âge mûr de ces métamorphoses périodiques. Montrez-nous que la situation change, que les dangers s'accroissent, et nous comprendrons que naissent aussi et augmentent les craintes, les soupçons, la cruauté. Nous aurons le développement régulier d'une situation mauvaise dès le principe, et d'un caractère enclin à l'extrême sévérité, non des changements à vue, tels qu'on n'en trouve qu'au théâtre.

Comme Louis XI, comme tous les princes placés en face d'une aristocratie puissante, Tibère aimait à gouverner avec de petites gens[2]. Il ne pouvait refuser toujours des commandements aux grands ; mais, leur vanité satisfaite, il lui arrivait souvent de les retenir à Rome, en faisant administrer leur province par des lieutenants[3]. Le seul favori qu'il ait eu fut un simple chevalier, Ælius Séjan, né dans la ville étrusque de Vulsinie, mais dont le père, vers la fin du règne d'Auguste, avait commandé la garde prétorienne. Associé à ce pouvoir par Tibère dès l'an 14, il resta seul préfet du prétoire, quand son père obtint le gouvernement d'Égypte, et il gagna l'affection du prince par un dévouement absolu, par une activité infatigable et d'habiles conseils[5]. Tibère ne pouvait douter de celui qui, un jour, quand tous fuyaient, seul resta et lui sauva la vie en

Monnaies d'or de Vulsini (Bolsena)[4].

[1] *Ann.*, VI, 51.

[2] Un jour qu'il avait préféré, pour la préture, aux plus nobles personnages, un Curtius Rufus qui passait pour le fils d'un gladiateur, il répondit à ceux qui s'étonnaient de l'indignité de l'élu : Rufus est le fils de ses œuvres : *Curtius Rufus videtur mihi ex se natus* (Tacite, *Ann.*, XI, 21). Il va sans dire que Tacite s'en offense, il a honte de le rapporter, dit-il : *vera exsequi pudet*.

[3] Tacite, *Ann.*, I, 80, et VI, 27.

[4] Monnaies du *British Museum* et du musée de Gotha, publiées par la *Revue archéol.*, 1879, pl. XVI.

[5] *Corpus illi laborum tolerans* (*Ann.*, IV, 1). *Bonis consiliis notescere volebat* (*ibid.*, 7).



BELLÉROPHON VAINQUEUR DE LA CHIMÈRE — MOSAIQUE D'AUTUN

(Musée de Saint-Germain).

soutenant une voûte qui s'écroulait au-dessus de sa tête[1]; aussi lui accordait-il toute confiance : au sénat, devant le peuple, il l'appelait le compagnon de ses travaux, il le consultait pour la distribution des dignités et des provinces ; il souffrait qu'au théâtre, au Forum, dans les camps, on plaçât, à côté des siennes, les images de son ministre.

Dans le monde romain, Séjan représente ces vizirs d'Orient, patients et impénétrables, qui mettent des années à enlacer leur maître d'invisibles liens qu'un jour ils serrent brusquement. Parvenu si haut, il voulut monter encore, et, en voyant les plus nobles et les plus fiers devenir ses clients[2], il crut qu'entre lui et la première place il n'y avait que ce vieillard et ses enfants. Nul sans doute ne les aimait, mais, pour le plus grand nombre, ils étaient le signe de la paix et de l'ordre autour duquel l'empire s'était rallié; et ce signe abattu, aussitôt reparaissaient l'anarchie, les meurtres, la guerre civile. La crainte de ces maux faisait la légitimité des Césars, et elle protégera longtemps des monstres comme Caligula, Néron ou Commode. Il n'était donc pas facile de surprendre le soupçonneux vieillard, qui voyait clair dans la nuit, dit Suétone, et dont le regard perçait mieux encore les ténébreuses intrigues. Séjan lutta d'adresse avec lui.

Il avait le commandement des gardes prétoriennes. Les neuf cohortes, dispersées dans la ville et les faubourgs, même dans les bourgades du voisinage, y perdaient leur discipline; il les rassembla dans un camp fortifié entre les deux routes qui partaient des portes Viminale et Colline[3]; et il montra ce camp à Tibère comme la forteresse d'où le prince tiendrait le sénat et la grande cité sous la crainte d'une exécution militaire. Mais cette réunion sur un même point de dix mille soldats d'élite pouvait aussi servir d'ambitieux projets; Séjan allait souvent visiter ses prétoriens; il les appelait par leur nom; il choisissait leurs centurions et leurs tribuns; ils étaient sa garde plutôt que celle de l'exilé de Caprée.

Sa première victime fut le fils même de l'empereur. Drusus, dans une querelle, l'avait frappé de la main au visage; Séjan ne pouvait se venger publiquement, mais il corrompit l'épouse de Drusus, femme

[1] Ce fait est de l'an 26 (Tacite, *Ann.*, IV, 59).

[2] Tibère lui écrit (*Ann.*, IV, 40) : *Magistratus et primores, qui te invito perrumpunt omnibusque de rebus consulunt....*

[3] Les restes de ce camp se voient près de la porte Nomentane (enceinte d'Aurélien). C'est aujourd'hui le *Campo militare*. Plus tard, il y eut un second camp à Albano. Cf. Henzen, *la Legione II^a Parthica*.

dépravée et déjà coupable, en feignant pour elle une passion violente, et, la tenant par le vice et le crime, il la décida à empoisonner son mari. Ce coup frappa douloureusement Tibère ; pendant quelque temps il défendit à tous ceux que son fils avait aimés de se présenter devant lui, parce que leur présence renouvelait son affliction [1]. Il vint cependant au sénat chercher, disait-il, parmi les soutiens de la république des consolations courageuses. Et il leur montrait sa mère fléchissant sous le poids des ans, des petits-fils encore en bas âge, lui-même sur le déclin de la vie. Les enfants de Germanicus étaient maintenant sa seule espérance. Alors il demande qu'on les lui amène. Les deux consuls vont les chercher ; et Tibère les prenant par la main : « Pères conscrits, dit-il, voilà les orphelins qu'après la mort de leur père je confiai à leur oncle, en le conjurant, quoiqu'il eût des enfants lui-même, de les élever comme les siens et de les rendre dignes de lui et de la postérité. Drusus est mort ; c'est à vous que j'adresse maintenant mes prières ; c'est vous qu'en face des dieux et de la patrie j'implore pour ces petits-fils d'Auguste, pour ces descendants des plus illustres maisons. Soyez leur soutien, soyez leur guide ; remplissez vis-à-vis d'eux et mes devoirs et les vôtres. Et vous, Néron, Drusus, regardez-les comme vos pères, vous souvenant que, par votre naissance, vos vices comme vos vertus importent à la république. »

Cette scène est belle, et c'est un tableau touchant que forment ce vieil empereur brisé à son tour par les douleurs domestiques, qui ne trouve plus pour appui que des orphelins, et ces enfants sur qui repose la paix du monde, et cette assemblée en larmes qui se serre autour des jeunes princes confiés par leur aïeul à la république [2] ! Pourquoi cette confiance et ces nobles paroles, en ce moment sincères, seront-elles bientôt si cruellement démenties ? Dans ces sénateurs qu'une même et pieuse émotion anime, combien je vois déjà de victimes et de meurtriers ! Ces enfants périront de la même main qui aujourd'hui les caresse, et ce vieillard, qui jusqu'à présent n'a été que juste et sévère, deviendra terrible.

Tibère se rejeta dans les affaires pour chercher au milieu des soins du gouvernement [3] la seule consolation que cet esprit actif et dur à

[1] Tacite, *Ann.*, IV, 5. Dion (LVII, 14) fait le plus triste portrait de Drusus.

[2] Néron avait alors seize ans, Drusus quinze, Caius neuf ; leur oncle, l'oublié Claude, trente-deux.

[3] *At Tiberius, nihil intermissa rerum cura, negotia pro solatiis accipiens, jus civium, preces sociorum tractabat* (Tacite, *Ann.*, IV, 13).

lui-même comme aux autres pût trouver. Il réprima une révolte d'esclaves, chassa d'Italie les histrions « dont les Pères devaient punir, disait-il, les farces licencieuses et obscènes », et continua à montrer une justice inflexible. Le sénat voulant interdire seulement l'Italie à un ancien questeur convaincu d'avoir reçu de l'argent dans un procès où il était juge, Tibère fit décréter l'exil. Un autre sénateur, protégé d'Augusta, avait précipité sa femme du haut de sa maison et soutenait qu'elle s'était tuée elle-même. Le sénat hésitait ; l'empereur se rendit sur les lieux, visita tout, reconnut les traces d'une lutte violente, et le coupable se fit ouvrir les veines. Un de ses procurateurs en Asie était poursuivi pour excès de pouvoir : il l'abandonna au sénat[1]. Cette assemblée traitait encore de toutes les affaires. Afin d'augmenter sa dignité, le prince consentit à ce que les villes d'Asie, en reconnaissance de la justice qu'elles avaient récemment, par deux fois, trouvée à Rome, associassent dans un temple qu'elles lui dédiaient la divinité du sénat à la sienne et à celle de sa mère. Nous sommes donc tout près de voir réaliser ces vœux que nous formions pour l'accroissement de l'autorité du sénat. Tibère lui accorde plus que ne lui donnait Auguste ; et ce corps, pouvoir tout à la fois législatif, électoral et judiciaire[2], devient presque le conseil suprême de l'empire. Que les sénateurs fassent le reste ; que leur conduite soit à la hauteur de leur rôle ; que le prince trouve en eux dévouement sans bassesse, lumières sans ambition ; qu'ils le défendent à la fois contre les courtisans qui voudront l'aveugler, contre les factieux qui chercheront de nouveaux troubles, et le difficile problème d'une monarchie tempérée sera à demi résolu.

Tibère avait jusqu'alors gardé le conseil d'Auguste : vingt des principaux personnages de l'empire et quelques-uns de ses vieux

[1] *Apud quos (patres) etiamtum cuncta tractabantur* (*Ann.*, IV, 15), mais sans publicité. Dion, LVII, 21 et 25. Cf. Le Clerc, *des Journaux chez les Romains.*

[2] Tacite, *Ann.*, IV, 6 ; Suétone, *Tib.*, 30. Quant à l'autorité judiciaire, Tibère laissa le sénat empiéter sur les autres juridictions et multiplier les cas réservés à cette assemblée, c'est-à-dire ceux de haute trahison, de concussion, d'empoisonnement, de violence, de vol, de divorce, d'inceste, de tentative de corruption, etc. Cf. Tacite, *Ann.*, III, 50, 85 ; III, 10, 12, 14, IV, 31, 43 ; VI, 49. Les *quæstiones perpetuæ* chargées jusqu'alors de poursuivre la plupart de ces crimes, jugeant sans appel, ne pouvaient convenir au nouveau gouvernement. « Il n'y eut point d'affaire grande ou petite, dit Suétone (36), publique ou particulière dont il ne rendit compte au sénat. Il le consultait sur l'établissement des impôts et la concession des monopoles, sur la construction et la réparation des édifices publics, sur la levée des troupes, les congés, les cantonnements, la prolongation des commandements, la conduite des guerres, les réponses à faire aux rois. Il obligea un commandant de cavalerie accusé de violence et de rapine à se justifier devant cette assemblée. » Mais un mot de l'empereur annulait toute cette puissance ; une lettre du prince au sénat était considérée comme un ordre. (Tacite, *Ann.*, III, 19.)

amis[1] auxquels étaient associés, quand il s'agissait d'une réponse à des députations, ceux qui avaient commandé dans les pays dont on agitait les intérêts[2]. Un de ses soins les plus importants était toujours d'écouter les plaintes des provinces[3], de décider des différends des villes[4], de secourir les cités frappées par quelque désastre[5], ou de punir celles qui troublaient la paix publique[6]. Il fit condamner encore en l'an 23 un proconsul de l'Espagne Ultérieure pour la dureté de son gouvernement, et, l'année suivante, le vainqueur de Sacrovir pour ses pillages et les concussions de sa femme.

Parmi les requêtes arrivées à Rome, en ce temps-là, s'en trouvait une de Marseille. Un banni romain, devenu citoyen de cette ville, lui avait en mourant légué ses biens, comme autrefois Rutilius à Smyrne. « L'exemple de Rutilius fit autorité, » dit Tacite, et la donation fut sanctionnée. C'était contraire à l'ancien droit; la jurisprudence s'emparera de cette exception pour en tirer une règle générale qui aura les plus heureuses conséquences[7].

A la faveur de cette paix, les peuples de l'Occident marchaient à grands pas vers une complète transformation. Tibère, plus fidèle aux premiers exemples d'Auguste qu'à ses derniers conseils, y avait multiplié les concessions du droit de cité pour y favoriser le développement de la vie romaine. Sacrovir avait trouvé dans les écoles d'Autun des jeunes gens de toutes les grandes familles gauloises. Les Sénèque étaient déjà arrivés de Cordoue à Rome; et Strabon, après avoir parcouru presque tout l'empire, y écrivait à cette heure même son magnifique ouvrage, où d'irrécusables témoignages attestent la prospérité de toutes les provinces[8].

Quelques succès en Thrace contre les montagnards de l'Hæmus, qui résistaient à une levée, en Afrique, contre Tacfarinas, qui, surpris dans une marche de nuit, avait enfin péri avec tous les siens (an 24), hono-

[1] *Veteres amicos ac familiares* (Suétone, *Tib.*, 55).

[2] Μάλιστα τοὺς ἄρξαντάς ποτε αὐτῶν (Dion, LVII, 17).

[3] *Preces sociorum* (*Ann.*, IV, 13).

[4] Entre Lacédémone et Messène, après l'arbitrage inutile de Milet. (*Ibid.*, 43.)

[5] Comme Cibyre et Ægium, exemptées pour trois ans de tout tribut. (*Ibid.*, 13.)

[6] Comme Cyzique, privée l'an 25 de la liberté pour violences contre des citoyens. (*Ibid.*, 36.)

[7] Tacite, *Ann.*, IV, 43. Suétone (*Tib.*, 31) parle aussi d'un legs fait à la ville de Trébie. Voyez, au chapitre LXXIX, les réformes de Nerva et d'Hadrien à ce sujet, et, au chapitre LXXXIII, de nombreux exemples de donations aux villes.

[8] Tacite, *Ann.*, III, 43. En trente-quatre ans, de l'an 14 à l'an 48 de J. C., le nombre des citoyens doubla presque. Voy., ci-dessous, le règne de Claude.

raient encore ce sage gouvernement dont le chef ne se laissait pas plus éblouir par les victoires que par les flatteries.

L'Espagne demandait l'autorisation de lui élever un temple, comme l'Asie ; il refusa. « Je sais trop, dit-il au sénat, que je ne suis qu'un homme, soumis à toutes les conditions de l'humanité. C'est assez pour moi si je remplis bien les devoirs de votre prince, et la postérité accordera beaucoup à ma mémoire si elle reconnaît que j'ai été digne de mes aïeux, prévoyant dans la conduite de vos intérêts, ferme devant le péril et indifférent à la haine, toutes les fois qu'il s'est agi de l'utilité publique[1]. Je ne fais qu'une prière aux alliés, aux citoyens et aux dieux : à ceux-ci, je demande jusqu'à mon dernier jour une âme tranquille et une claire intelligence des lois divines et humaines[2] ; à ceux-là, quand je ne serai plus, quelques éloges et un bienveillant souvenir de mes actions et de mon nom[4]. »



Génie de ville, trouvé à Autun en 1866[3].

[1] Une inscription du temple de la Concorde (*Regio*, VIII) est ainsi conçue : *Lusitaniæ design. pro salute Ti. Cæsaris Augusti optimi ac justissimi principis*, etc. (Orelli, 25.) *Optimus* est de trop, mais pour des provinciaux la seconde épithète est juste.

[2] Ce sont presque les mêmes vœux que forme Juvénal, *Sat.*, X, 356 :

Orandum est ut sit mens sana in corpore sano
Fortem posce animum, mortis terrore carentem.

[3] Statuette de bronze du cabinet de France, n° 3055.

[4] *Ann.*, IV, 37-8. Je suis forcé de relever encore ici les très-étranges réflexions que Tacite

La postérité n'a point réalisé cette espérance. A qui la faute? A Tibère sans doute, parce qu'il ne garda point ce jugement calme et juste qu'il demandait aux dieux; mais aux sénateurs aussi, à Séjan, à Agrippine même, à tous ceux qui l'entraînèrent par leurs lâchetés, leurs trahisons ou leurs violences à ne régner plus dans Rome que par la terreur. Les tyrans ne se font pas tout seuls; et il faut demander compte aussi de la tyrannie à ceux qui la provoquent et qui la rendent possible.

place après ces paroles. Je ne veux rien prendre des éloges de Vell. Paterculus : ils sont suspects, quoique, sauf l'emphase et les épithètes divines qui étaient la politesse du temps, comme l'*Altesse*, l'*Excellence* et le *Monseigneur* sont la politesse du nôtre, ils soient à peu près vrais; car l'auteur, enveloppé probablement dans la chute de Séjan, n'a point dépassé dans son récit l'année 30. Je remarque seulement ces deux phrases : *Suspicit potentem humilis, non timet; antecedit, non contemnit humiliorem potens*, c'est-à-dire l'aristocratie n'a plus le droit d'être ce que Tacite lui reproche d'avoir été avant l'empire (*Ann.*, I, 1), ni oppressive, ni insolente, et : *pax Augusta per omnis terrarum orbis angulos a latrociniorum metu servat immunes* (II, 126).

[1] Admirable camée du cabinet de France, n° 211 ; sardonyx à 3 couches de 7 centimètres sur 5.



Tibère, dans sa vieillesse, couronné de chêne et portant l'égide[1].

CHAPITRE LXXIII

ISOLEMENT, DANGERS ET CRUAUTÉS DE TIBÈRE (23-37).

I. — LA LOI DE MAJESTÉ ET LES DÉLATEURS

Il y avait à Rome d'anciennes dispositions légales contre ceux qui, par trahison ou incapacité, mettaient en péril la fortune ou l'honneur de l'État, qui portaient la main sur la constitution ou sur les magistrats, ses organes. Le *crimen perduellionis*, ou attentat contre le peuple romain, était très-vague, et par conséquent très-compréhensif. En outre, même dans les anciens temps, on ne punissait pas seulement les actes, mais les écrits et les paroles. Ainsi Claudia, durant la première guerre Punique, fut condamnée pour des vœux imprudents, et les Douze Tables décrétaient la mort contre les auteurs de libelles. La *loi de majesté* proprement dite est d'origine populaire : le démagogue Apuleius fit passer la première cent ans avant J. C., et le tribun Varius proposa la seconde quelques années plus tard. Sylla, César, la reprirent pour mieux définir les cas; ils étaient nombreux : la tentative, même non suivie d'effet, entraînait l'application de la peine, qui était l'interdiction du feu et de l'eau, c'est-à-dire l'exil avec la confiscation des biens et la perte de la cité[1]. Cette loi enveloppait maintenant et protégeait le prince, représentant du peuple, héritier de ses tribuns, et, à ce titre, déjà couvert par l'inviolabilité que la constitution reconnaissait à la magistrature « sacro-sainte ». — « Qui de fait ou de paroles offen-

[1] Cicéron en donne une idée nette dans le *de Inventione*, II, 17 : *Majestatem minuere est de dignitate, aut amplitudine, aut potestate populi, aut eorum quibus populus potestatem dedit, aliquid derogare*. Voyez, aux *Sententiæ* de Paul, V, 29, et au Digeste, XLVIII, 4, 5, § 1, comment les jurisconsultes de l'empire développèrent la *lex Julia majestatis*. La confiscation qu'elle prononçait était la conséquence de l'exil. Le condamné ne pouvant plus sacrifier devant son foyer aux dieux domestiques, ni près de son tombeau aux mânes des aïeux, le peuple romain héritait de lui comme héritier commun. L'idée religieuse avait préparé l'idée fiscale.

sait un tribun[1], était voué aux dieux, sa tête à Jupiter, ses biens à Cérès. »

César n'usa pas de la loi qu'il avait publiée ; Auguste s'en servit très-modérément. Cependant des amendes, l'exil, furent prononcés de son temps pour des écrits ou de mauvais propos[2], et les Romains se plaisaient aux traits satiriques : Pasquino et Marforio ont toujours habité Rome. Ces habitudes invétérées d'intempérance de langage faisaient des accusés ; l'avidité besogneuse, la vanité oratoire surexcitée dans les écoles et interdite au forum, faisaient des accusateurs. Une accusation bien réussie rapportait profit et honneur : la loi d'abord accordait à celui qui l'avait vengée une part dans les dépouilles du condamné[3] ; souvent, le sénat y ajoutait une large récompense, le prince des honneurs, et la ville entière ses applaudissements. L'avenir s'ouvrait facile devant l'heureux vainqueur ; tout



Cérès (statue du musée du Louvre).

[1] Le mot de Tite Live est très-général : *si quis.... tribunis nocuisset.*

[2] Tacite, *Ann.*, I, 72 ; Suétone, *Octav.*, 51 ; Sénèque, *de Benef.*, III, 27. La loi *Julia* rangeait parmi les *crimina majestatis* l'insertion dans les actes publics ou la déclaration officielle d'un fait qu'on savait être faux : *Quive sciens falsum conscripserit vel recitaverit in tabulis publicis* (Ulpien, au Dig., XLVIII, 4, 2). Dernièrement encore nos lois punissaient l'injure au chef de l'État et la propagation des nouvelles fausses.

[3] Le quart, suivant Tacite (*Ann.*, IV, 20) ; le huitième, selon Josèphe (*Ant. Jud.*, XIX, 1) ; quelquefois le prince faisait abandon du tout. (*Ann.*, II, 32.)

s'offrait à lui, fortune et dignités. Aussi, par le progrès croissant de la servilité et des appétits, les cas qui feront des coupables vont se multiplier; la loi punira non seulement les paroles, mais un geste, un oubli involontaire ou une curiosité indiscrète : consulter un astrologue sur la durée de la vie du prince, sera montrer de criminelles espérances. La statue même de l'empereur participera à son inviolabilité : malheur à qui la vend avec le champ où elle est dressée, à qui la frappe d'une pierre, en enlève la tête ou fond ce bronze mutilé et inutile! Malheur à qui s'oublie, pour une nécessité, en face de la divine image, ou seulement en l'ayant au doigt gravée sur un anneau[1]!

Si l'on trouvait ces accusations ridicules, il faudrait se rappeler ce qui pendant tant d'années a constitué en Angleterre des crimes de haute trahison, et comme il en a coûté cher à bien des hommes d'Écosse et d'Irlande pour avoir bu à la santé des Stuarts. Chaque époque a constitué, tantôt au nom de l'État ou du prince, tantôt au nom de la religion, des crimes particuliers que les époques suivantes n'ont plus compris. Liée à la politique, la justice devient souvent l'injustice, parce qu'alors elle frappe des coupables que la raison absout, et la pression des idées régnantes est si forte, qu'on voit de grands esprits, entraînés par le courant, ne pas résister à ces déviations de la conscience. Deux siècles après Tibère, Ulpien définissait encore ce *crimen majestatis* qui avait déjà servi à tant de basses et de sanguinaires vengeances, le crime qui de tous est le plus près du sacrilége, *proximum sacrilegio crimen*. A Rome, en effet, la religion se mêlait à tout. L'empereur étant souverain pontife et réservé à l'apothéose, ses statues étaient pontificalement consacrées. Y a-t-il bien longtemps que, chez nous-mêmes, briser une image sainte ou un symbole religieux a cessé d'être un crime entraînant la mort[2]? Nous pouvons nous indigner de cette divinité accordée à des empereurs dont quelques-uns ont été l'opprobre du genre humain, mais nous ne pouvons pas faire que cette consécration politique et religieuse n'ait été donnée au prince, acceptée du peuple et garantie par la loi. Montesquieu dit : « Pour juger les hommes, il faut leur

[1] Sénèque, *de Benef.*, III, 26.

[2] La peine de mort pour sacrilége n'a été abolie en France qu'après la révolution de Juillet, en Angleterre que par un acte du Parlement de 1835. Je ne rappelle pas les exécutions fameuses du dix-huitième siècle en France, ni les condamnations de 1816 pour des paroles, des cris, des pièces de monnaie à l'effigie de l'empereur, etc. Quant à la confiscation des biens, elle subsista pendant toute la durée de notre ancienne monarchie. Abolie une première fois en 1790, elle ne l'a été définitivement qu'en 1814.

passer les préjugés de leur temps[1]. » Les leur passer? Non : mais leur en tenir compte? Assurément oui.

Avec ses attributions politiques et militaires, l'empereur commandait l'obéissance ; avec la loi de majesté, il essayait de garantir sa sécurité personnelle. Car cette arme antique et redoutable dont les mœurs et les idées du temps, mélange de superstition et de servilité, autorisaient plus que jamais l'usage, lui permettait d'atteindre ceux qu'il n'eût pu frapper par d'autres lois. Tibère allait en faire un emploi redoutable[2].

La fin prématurée de Germanicus et de Drusus le laissait seul exposé aux coups ; il sentait les périls de cet isolement[3], et, comme cette double mort qui faisait le vide autour de lui avait augmenté les espérances des partis, elle accrut aussi ses soupçons ; de ce jour, il se crut menacé et en péril. On voit peu agir les républicains purs : si les Chéréas qui voulaient la suppression du prince, au profit des pères conscrits, étaient nombreux à ce point qu'à la mort de Caligula il ne fut question dans le sénat que de rétablir l'ancien gouvernement, Cremutius Cordus se contentait de louer Brutus et d'appeler Cassius le dernier des Romains. Cet amour de la liberté aristocratique était, il est vrai, dans la tête plus que dans le cœur, dans les souvenirs plus que dans les passions. Peu dangereux pour l'empire, il l'était pour l'empereur ; car, s'il ne pouvait enfanter une révolution, il était toujours capable de faire des complots, soit avec les partisans d'une restauration sénatoriale, soit avec les ambitieux qui rêvaient de remplacer l'empereur. Les princes sous qui quelque chose se fonde ou quelque chose finit sont continuellement exposés à ce péril.



Agrippine, femme de Germanicus et mère de Caligula[4].

[1] *Pensées diverses.*

[2] Freytag (*Tiberius und Tacitus*, p. 292-307) a fait le compte de tous les procès intentés sous Tibère par-devant le sénat et dont il est resté trace : il trouve 147 accusations atteignant 154 personnes ou moins de 6 accusés par an. Mais beaucoup de ces procès portaient sur des faits réellement criminels, où la politique n'avait rien à voir. Les cas de lèse-majesté ne sont qu'au nombre de 52. Sur ces 52 accusés, 4 se tuèrent, 1 mourut avant le jugement, 12 furent exécutés, 5 bannis, 4 emprisonnés ou placés en surveillance, 2 mis en liberté sous caution, 3 graciés, 14 absous, 7 mis hors de cause par abandon de l'accusation. Ainsi 26 accusés de lèse-majesté échappèrent : c'est tout juste la moitié du nombre total des accusés connus pendant les vingt-trois années du principat de Tibère.

[3] Suivant Josèphe, il aurait même dit à Caligula, en lui recommandant Tiberius Gemellus : [illegible] τοῖς εἰς τηλικοῦτον πραγμάτων ὄγκον κατάστασιν (*Ant. Jud.*, XVIII, 6, 9).

[4] Buste d'Agrippine entouré de la légende : AGRIPPINA M F MATer Caii CAESARIS AUGUSTI.

Quant aux ambitieux, n'osant agir encore pour leur compte, ils se groupaient autour d'Agrippine, exploitaient ses ressentiments et comptaient se servir de ses enfants pour renverser Tibère, sauf à se débarrasser d'eux ensuite. Plus d'un sans doute répétait aux jeunes princes ce mot du Juif Agrippa à Caius : « Ce vieillard ne partira-t-il pas bientôt pour l'autre monde, vous laissant maître de celui-ci[1] ? » Il y avait donc autour d'Agrippine un parti nombreux[2], que Séjan montrait déjà prêt pour la guerre civile. Tibère lui permit de le frapper.

Un des meneurs, Silius, qui se vantait trop haut d'avoir conservé l'empire à Tibère, dans la révolte de Sacrovir, et qui avait souillé sa victoire par des rapines, fut accusé de concussions et de lèse-majesté : il se tua. Tacite dit que l'amitié d'Agrippine lui coûta la vie : cela se peut ; mais il est forcé de reconnaître que les reproches faits à la gestion de Silius étaient graves ; ce fut après ce procès que le sénat rendit les magistrats responsables des délits de leurs femmes. Celle de Silius fut exilée[3].

Une autre amie d'Agrippine, sa cousine Claudia, fut accusée d'adultère et condamnée. A cette nouvelle, Agrippine était accourue chez Tibère, qu'elle trouva sacrifiant sur l'autel d'Auguste. Cette circonstance irrite sa colère : « Pourquoi, s'écrie-t-elle, immoler des victimes à Auguste quand on poursuit sa famille ? Ce n'est point dans des marbres inanimés que réside cet esprit immortel ; c'est en elle qu'il est passé, elle son pur sang et sa vive image. Elle voit les périls qui la menacent ; aussi a-t-elle revêtu les vêtements de deuil. Claudia n'est poursuivie que parce qu'elle a trop aimé la malheureuse Agrippine. » Tibère, calme devant ces emportements, répondit par un vers grec : « Vos droits sont-ils donc lésés, si vous ne régnez point ! »

L'autre parti eut son tour ; le républicain Cremutius Cordus avait blessé Séjan. « On ne le met pas sur nos têtes, disait-il, il y monte[4]. » Accusé pour son Histoire des guerres civiles, il se défendit avec dignité. « Croit-on que je veuille par mes écrits exciter le peuple à la guerre civile, ramener Cassius et Brutus en armes dans les champs de

[1] Josèphe, *Ant. Jud.*, XVIII, 8.

[2] *Ann.*, IV, 17 : *esse qui se partium Agrippinæ vocent.* Selon Josèphe, les armées étaient toutes gagnées aux fils de Germanicus et en dernier lieu à Caligula. .... Καὶ μάλιστα τὸ στρατιω- [illegible] (*Ant. Jud.*, XVIII, 6, 5).

[3] Tacite, *Ann.*, IV, 18-20.

[4] Sénèque, *Consolatio ad Marciam.*

Philippes? Malgré les soixante ans écoulés depuis leur mort, l'histoire a gardé leur souvenir, comme les statues que le vainqueur lui-même n'a pas détruites ont conservé leurs traits. La postérité fait à chacun sa part de gloire ; si l'on me condamne, il ne manquera pas de citoyens qui se souviendront de Brutus, de Cassius, même de moi. » Après ces fières paroles, il sortit du sénat, s'enferma dans sa maison et s'y laissa mourir de faim[1] (25). Ce fut le premier crime de Tibère et le premier exemple de ces morts stoïques qui nous montrent encore quelques vieux Romains au milieu de l'universelle dégradation.



Statue de Tibère, trouvée à Caprée[2]

Le sénat fit brûler publiquement tout ce que l'on put découvrir des ouvrages de Cordus. Sa fille Marcia en cacha une copie qui fut multipliée. « Aujourd'hui, dit Sénèque, ses écrits sont dans les mains et dans le cœur de tous les Romains. » Le bourreau, en effet, ne peut rien contre la pensée ; celle qui doit survivre, parce qu'elle est juste, lui échappe : le temps seul est le justicier inexorable

Cependant, à quelques jours de là, Agrippine tomba malade ; Tibère vint la voir, mais elle le reçut avec un silence obstiné et des

[1] *Ann.* IV, 35. En l'an 25

[2] Tibère vêtu de la toge. Cette admirable statue, trouvée à l'île de Caprée, fait partie du musée du Louvre, n° 111 du *Catalogue* Clarac

larmes. Puis, se répandant en reproches et en prières, elle lui demanda un époux pour donner un protecteur à la veuve et aux enfants de Germanicus[1]. L'empereur, à son tour, garda le silence et sortit sans rien répondre à ce vœu imprudent. Ainsi allaient-ils s'aigrissant l'un l'autre. Séjan n'oubliait rien pour accroître cette inimitié. Il fit secrètement avertir Agrippine de se défier des festins de son beau-père, et, un jour qu'elle était à la table de l'empereur, elle demeura pendant tout le repas sans parler, les yeux baissés et ne touchant à aucun mets. Tibère, surpris et irrité, affecta de louer des fruits placés devant lui, et les offrit à sa bru : elle les rendit aux esclaves, sans y toucher. Il ne lui fit point de reproches, mais, se tournant vers sa mère : « Y aurait-il lieu de s'étonner, lui dit-il, que je montrasse quelque sévérité envers une femme qui veut me faire passer pour un empoisonneur? » Un vieil ami de Germanicus payera bientôt pour toutes ces imprudences.



Siège de marbre de Potamon de Lesbos[2].

Vers ce temps (26 de J. C.), Tibère quitta Rome, où il était résolu à ne plus rentrer, accompagné de Séjan, d'Atticus, noble chevalier romain, de l'habile jurisconsulte Cocceius Nerva, et de quelques Grecs lettrés dont il aimait le commerce. Lui qui riait si peu, se plaisait à leur esprit subtil, et plaisantait avec eux. Un de ces Grecs le quittant, il lui donna un sauf-conduit ainsi conçu : « Si quelqu'un veut faire du tort à Potamon de Lesbos, qu'il réfléchisse auparavant s'il est en état de me déclarer la guerre[3]. » Il visita lentement la Campanie et se retira l'année suivante dans la délicieuse île de Caprée. Il avait alors soixante-neuf ans. Sa

[1] Tacite (*Ann.*, IV, 53) rapporte ce fait, d'après les *Commentaires* écrits par la fille même d'Agrippine.

[2] Texier, *Voyage en Asie Mineure*, t. II. Ce siège, qui sert encore au métropolitain, avait été donné à Potamon par les Lesbiens pour qu'il eût une place d'honneur dans les jeux.

[3] Strabon, XIII, p. 617.

verte vieillesse n'ôtait rien à son activité d'esprit[1], mais son corps se voûtait, son visage se couvrait parfois d'ulcères et il voulait cacher ces signes de décrépitude. Sur ce roc insulaire où l'avaient conduit un grand mépris des hommes et le dédain des pompes officielles, il cherchait la sécurité pour ses derniers jours. Loin de Rome et des obsessions qui l'y entouraient encore, sa volonté serait mieux obéie, car un pouvoir qu'on ne voit pas semble plus terrible; et, dans cette île, il se croyait plus en sûreté. Son petit-fils Tibère n'avait encore que huit ans, tandis que deux des trois fils de Germanicus étaient arrivés à l'âge d'homme[2]. Autour d'eux les espérances grandissaient. Le peuple, qui n'aime ni les vieillesses royales ni les administrations froides et sévères, ne cachait pas ses préférences : tout son amour était pour le sang de Germanicus. Un bonheur dans sa maison, comme un malheur dans celle de Tibère, causait la joie publique[3]; et le vieil empereur, se sentant haï, croyait être entouré de complots. Séjan venait de lui sauver la vie; cette preuve de dévouement avait augmenté son crédit. Le prince ne voyait plus que par les yeux de l'homme qu'il avait laissé s'interposer entre lui et l'empire.

Pour le succès de ses ambitieuses visées le préfet du prétoire ne trouvait donc plus d'obstacle que dans les fils de Germanicus; aussi il excitait les méfiances du prince contre ses héritiers trop impatients; il l'amena à leur donner des gardes, à faire épier leurs démarches, les visites, les messages qu'ils recevaient. Des traîtres apostés leur conseillaient d'aller embrasser la statue d'Auguste au Forum, d'implorer la protection du sénat et du peuple, de tenter même la fidélité des légions, en se réfugiant au milieu de l'ancienne armée de Germanicus. Ils rejetaient bien loin ces projets coupables, mais on leur en imputait la pensée; on les représentait à Tibère comme tout prêts à les accomplir.

L'aîné, Néron, à qui sa mère montrait une prédilection imprudente, et que ses affranchis, ses clients, poussaient à saisir une fortune dont ils auraient profité, donnait prise aux soupçons par ses impatiences et ses paroles hautaines contre le favori « qui abu-

[1] Suétone (*Tib.*, 41) dit que de ce moment il abandonna les soins du gouvernement. Cependant nous verrons cette fin de son règne assez occupée. Il est vrai qu'il ne voulut point de guerre; mais, quand un péril sérieux se présentera, lorsque les Parthes, par exemple, entreront en Arménie, on le verra prendre des mesures énergiques

[2] Caligula, le plus jeune, n'avait que quinze ans, mais Néron, l'aîné, était marié depuis huit ans.

[3] Tacite, *Ann.*, II, 84; IV, 12.

sait de la faiblesse d'un vieillard ». Sa femme, son frère Drusus, le trahissaient et rapportaient tout à Séjan, qui flattait Drusus de l'espérance de l'empire.

Tibère crut nécessaire de frapper un second coup sur ce parti. Le premier jour de janvier (28 de J. C.), Sabinus, le partisan le plus animé d'Agrippine, fut traîné en prison. Cette triste affaire montra claire-



Bas-relief en marbre, trouvé à Caprée : scène de la vie élyséenne (?)[1].

ment ce qu'étaient devenus les magistrats et les sénateurs de Rome. Quatre anciens préteurs furent les instruments de sa perte. Un d'eux provoqua ses confidences en paraissant partager sa haine, et l'amena un jour dans sa maison, où il lui arracha les plus imprudentes paroles. Les trois autres, cachés entre la voûte et le plafond, écoutaient à tra-

[1] Musée de Naples. Marbre très-difficile à expliquer. Il représente peut-être, après leur mort, deux époux dans la fleur de la jeunesse, l'homme en costume héroïque, c'est-à-dire sans vêtement, et la femme en nymphe. Tous deux sont amenés vers un figuier derrière lequel est debout l'Amour au repos, ou Hermès, le conducteur et le pasteur des âmes. Il se peut aussi que ce beau bas-relief soit une scène d'hyménée : deux jeunes époux venant adorer un arbre sacré derrière lequel se trouve un dieu des jardins. Sur le culte des arbres, voyez tome I, pages 11 et 99.

vers les fentes. Ils rendirent compte à Tibère, qui demanda au sénat la tête du coupable. Ce que firent ces quatre préteurs, d'autres l'essayaient tous les jours : car, même entre les plus grands personnages, il y avait une émulation de lâcheté et d'infamie qui ne s'explique que par la dépravation du sens moral dans les hautes classes, et par le besoin de s'ouvrir une voie nouvelle pour aller à la richesse[1]. Chacun des deux accusateurs de Thraséa fut gratifié de plus d'un million de francs, et le délateur de Soranus eut, en plus de l'argent, la questure. Aussi comme ils vont se mettre à la piste des délits et en quête de victimes! Loi civile, loi politique, loi criminelle, tout leur est bon. Auguste avait provoqué les citoyens à découvrir les infractions à sa loi *Pappia-Poppæa*. Aussitôt les délateurs s'étaient abattus sur la ville, sur l'Italie, sur tout l'empire. « Déjà ils avaient renversé une foule de fortunes et jeté partout la crainte, lorsque Tibère, pour remédier au mal, donna commission à quinze sénateurs de préciser et d'adoucir la loi. Le mal fut momentanément diminué[2]. » Mais, quand lui-même lâcha la bride qu'il avait retenue; lorsque, grâce à la loi de majesté, on put changer en crime une parole, un geste, « alors la terreur plana sur la cité. Les parents se redoutaient, on ne s'abordait plus, on ne se parlait pas; inconnus ou non, on s'évitait; tout était suspect, jusqu'aux murs, jusqu'aux voûtes inanimées et muettes[3] ». C'était la guerre civile qui renaissait avec ses proscriptions et ses mêlées sanglantes. Mais ici la parole servait de glaive, le sénat et les gémonies de champ de bataille, les riches et les grands de victimes[4]. Dans ces duels sans armes, l'empereur fut plus souvent témoin qu'acteur; juge du camp, il assistait avec le peuple à ce jeu terrible que l'aristocratie leur donnait à tous deux[5] : l'un comptant les coups et décernant au plus meurtrier la palme de l'élo-

[1] Voy. ci-dessus, p. 338, et *Histoire des Romains*, t. II, p. 312.

[2] Tacite, *Ann.*, III, 28.

[3] *Ann.*, IV, 69. On a vu par l'affaire de Sabinus que cette fois Tacite n'exagère pas.

[4] Lucain l'a dit, *Phars.*, I, 685 :

Impiaque in medio peraguntur bella senatu;

et Sénèque, *de Benef.*, III, 26 : *Accusandi frequens et pene publica rabies quæ omni civili bello gravius togatam civitatem confecit* ; et comme preuve que c'était bien la guerre civile qui continuait, les bourreaux étaient toujours des centurions et des soldats.

[5] Voyez, par exemple, l'inimitié des deux consuls de l'an 31, Regulus et Trion, qui s'accusent l'un l'autre de trahison, puis, lorsqu'ils sont sortis de charge, le sénateur Haterius qui les somme de tenir les menaces qu'ils se sont faites réciproquement. (*Ann.*, V, 11; VI, 4.) Un Cotta fait des plaisanteries sur Tibère, il est dénoncé *a primoribus civitatis* (*ibid.*, 5). Cf. VI, 7, *quod maxime exitiabile tulere illa tempora, cum primores senatus infimas etiam delationes exerce-*

quence[1]; l'autre emportant ceux qui tombaient pour s'amuser de leurs cadavres dans les rues de la ville. Tibère donnait peu de combats de gladiateurs; le peuple trouvait dans ces exécutions un dédommagement!

On dit que Scipion Émilien, voyant du haut d'une colline deux armées de Numides et de Carthaginois qui s'égorgeaient dans la plaine, trouvait ce spectacle digne des dieux. Ce plaisir, Tibère se le donna pendant la seconde moitié de son règne. Tacite raconte qu'un sénateur, Domitius Afer, enrichi par une première accusation, ayant follement dissipé le salaire de son infamie, s'associa avec un des plus nobles personnages de Rome, Dolabella, pour perdre Varus. Le sénat refusa de recevoir la délation, en disant qu'on attendrait la présence du prince, et l'historien ajoute : « C'était la seule ressource qui restât contre les nécessités pressantes. » Parole étrange dans sa bouche, et significative[2].

Qu'on ne pense pas que nous exagérons en racontant ces duels où, comme au moyen âge, dans les jugements de Dieu, le vaincu était livré au bourreau. Auguste soumit l'accusateur qui ne faisait pas la preuve du fait dénoncé à la peine que l'accusé aurait encourue, et Tibère fit exécuter des délateurs[3].

II. — DESTRUCTION DE LA FAMILLE DE GERMANICUS; CHUTE DE SÉJAN; CRUAUTÉS DE TIBÈRE (29-37).

Tibère n'avait donc qu'à laisser faire pour être débarrassé de ceux qu'il craignait. Mais il craignait beaucoup, car il savait que « quiconque aura sa vie à mespris, se rendra tousjours maistre de celle d'aultruy[4] »; et il écrivait au sénat après la mort de Sabinus : « Ma vie

vent ... rujero quasi valetudine et contactu. Niebuhr, qui partage tous les sentiments de Tacite pour Tibère, dit cependant : *Tiberius himself acted the part of a neutral person in these proceedings.* Voyez l'esprit processif de ces Romains qui ne pouvaient vivre sans plaider, dit un jurisconsulte [illegible]. Theoph., *Inst.*, I, 6, § 4, et que le droit d'accuser appartenait à tout le monde. Néron prétendit avoir lu dans les *Mémoires* de Claude : *nullam cujusque accusationem ab eo coactam* (Tacite, *Ann.*, XIII, 43).

[1] Ainsi fit Domitius Afer : *suo jure disertum eum appellaret* (Tacite, IV, 52).

[2] Ici Tacite nous manque pour près de trois années : perte irréparable, car si nous jugeons souvent autrement que lui, c'est qu'il nous fournit lui-même les moyens de le combattre. Quel contraste entre le riche développement de son histoire, son style grandiose, et la médiocrité bavarde de Dion, notre seule ressource maintenant avec Suétone et Josèphe.

[3] Suétone, *Octav.*, 32; Tacite, *Ann.*, VI, 30.

[4] Montaigne, liv. I, chap. xviii.

est sans cesse menacée; je redoute encore de nouveaux complots. » Il voulait désigner Agrippine et Néron. Ils furent presque aussitôt frappés (29). Livie, qui avait, dit-on, intercédé pour eux, venait de mourir, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, et Séjan, délivré de la contrainte que lui imposait la vieille impératrice, pressait leur perte. Des écrits anonymes couraient dans Rome, pleins de sarcasmes contre le ministre. Un d'eux allait jusqu'à supposer une séance du



Temple d'Auguste et de Livie, à Vienne (Isère)[1].

sénat où l'on montrait des consulaires parlant et opinant avec une grande liberté. Séjan crut ou feignit de croire à un commencement de révolte. « Le sénat, écrivait-il à Tibère, méprise les ressentiments du prince; le peuple se soulève; on répand, on lit publiquement de fausses harangues, de faux sénatus-consultes. Il ne leur reste plus

[1] Livie mourut à quatre-vingt-trois ou quatre-vingt-cinq ans (Pline, *Hist. nat.*, XIV, 8) ; Letronne, *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte*, p. 171. La *consecratio* ou canonisation qui la faisait *diva* et lui valut des temples n'eut lieu que sous Claude. Tibère était trop sceptique pour faire des dieux.

qu'à prendre les armes et à proclamer leurs chefs, leurs empereurs, ceux dont ils veulent voir les images sur leurs étendards. » C'est le malheur des gouvernements de cette nature que le prince y redoute sans cesse l'ambition de ses proches. Cette situation, Tibère ne l'avait point faite, mais il l'aggrava par ses défiances, par son mépris des hommes, par sa facilité à faire couler le sang. Dans la solitude où il s'enferma, loin du monde et du bruit de toutes les têtes qui tombaient à Rome, il devint aisément sans pitié. Les hommes ne furent pour lui que les pièces d'un échiquier; celles qui gênaient, au lieu de servir, furent rejetées et brisées. Les fils de Germanicus devenaient des causes de troubles, il les fit disparaître. Agrippine, enlevée de Rome, fut conduite dans l'île de Pandataria par un tribun qui traita, dit-on, avec tant de brutalité cette petite-fille d'Auguste, qu'il lui creva un œil; nous la verrons, dans quatre ans, s'y laisser mourir de faim; Néron, relégué à Pontia, y sera bientôt mis à mort ou se tuera (31); son frère Drusus fut enfermé dans une chambre basse du palais, à Rome; la jeunesse du troisième, Caïus, le sauva. Il fallait bien le garder comme une ressource pour quelque cas imprévu, sauf à se débarrasser de lui plus tard, s'il devenait à craindre.



Agrippine, femme de Germanicus[1].

Toute la famille de Germanicus était comme détruite; Séjan se crut rapproché du but. Il avait osé naguère demander la main de Livilla, veuve de Drusus: c'était presque demander le titre de gendre et d'héritier de l'empereur. Tibère avait refusé, mais avec d'amicales paroles[2]; en l'an 31, il le prit pour collègue dans le consulat. Le sénat, croyant pénétrer ses intentions, les dépassa et donna le premier éveil à ses défiances, en décernant au ministre les mêmes honneurs qu'au prince. On dressa l'une à côté de l'autre leurs statues, on plaça ensemble leurs siéges au théâtre, on décréta qu'ils seraient en même temps consuls pendant cinq années. Déjà Séjan était demi-

[1] Camée du Cabinet de France, n° 210 du *Catalogue*; sardonyx à 3 couches de 45 mill. sur 26.

[2] Il faut toutefois les relire, car elles montrent l'intérieur de la famille impériale... *Inimicitias Agrippinæ, quas longe acrius arsuras, si matrimonium Liviæ, velut in partes, domum Cæsarum distraxisset; sic quoque erumpere æmulationem feminarum, eaque discordia nepotes suos convelli.* Tacite, *Ann.*, IV, 40.

dieu ; on immolait des victimes devant ses statues ; et, ce qui ne s'est jamais fait gravement qu'à Rome et dans la Rome de ce temps-là, il sacrifiait lui-même à sa divinité. Quelques-uns l'appelaient l'empereur véritable ; l'autre, disaient-ils, n'est que le roi de Caprée. La belle-sœur de Tibère, Antonia, qui avait honoré son veuvage, comme Agrippine, par une longue et irréprochable chasteté, s'aperçut plus vite que le prince des secrètes menées du conspirateur. « Séjan, lui écrivait-elle, conspire avec les sénateurs. Des chefs de l'armée, des soldats achetés à prix d'argent, des affranchis même du palais impérial, sont entrés dans le complot ; » et elle lui en révélait toutes les particularités[1]. Tibère n'osa frapper immédiatement. Il voulut sonder d'abord les dispositions réelles du sénat, du peuple et des prétoriens, étudier les ressources de Séjan, afin de les ruiner d'avance, comme celles d'un ennemi qu'on attaque prudemment et de loin, qu'on resserre peu à peu et qu'on ne saisit corps à corps qu'au moment décisif pour le terrasser. Il l'avait déjà renvoyé de Caprée à Rome où son consulat semblait le rendre nécessaire, en réalité pour l'observer mieux là où il croirait l'être moins. Il commença par des lettres habilement calculées pour que les sentiments divers se montrassent. Tantôt il écrivait que sa santé était ruinée, tantôt qu'elle redevenait excellente ; et comme l'ancien favori demandait à retourner en Campanie, il annonçait qu'il allait lui-même arriver à Rome. Quelquefois il blâmait Séjan, plus souvent il le louait. Il faisait des grâces à ses amis ; il en maltraitait d'autres. Il le nomma pontife, mais il accordait aussi l'augurat et le pontificat d'Auguste à Caïus, qui devait un retour de faveur et de fortune aux craintes qu'inspirait maintenant le meurtrier de tous les siens[3]. Avec ces titres, Tibère donna



Antonia[2].

[1] Josèphe, *Ant. Jud.*, XVIII, 8.

[2] Améthyste gravée (30 mill. sur 20) du cabinet de France, n° 2080 du *Catalogue*. — Antonia, femme de Drusus l'ancien, est représentée en Cérès et tenant une corne d'abondance.

[3] Suétone, *Calig.*, 12.

au jeune prince de grands éloges et laissa entrevoir qu'il le désignerait pour son successeur. Enhardi par la joie du peuple au bruit de cette élévation d'un fils de Germanicus, il osa davantage ; un accusé, ennemi de Séjan, fut absous, et il défendit de sacrifier à un homme vivant.

Tandis que le préfet du prétoire flottait dans l'incertitude, aujourd'hui blessé, demain caressé et rendu à la confiance, il perdait l'occasion de répondre à ces sourdes attaques par une révolution[1], et Tibère s'assurait du peuple, ébranlait son parti, détachait de lui les sénateurs qui l'avaient cru plus fort. A la fin, Séjan comprit, au vide qui se faisait autour de lui, qu'il était menacé, et il connaissait trop bien Tibère pour ne pas savoir que la menace précédait toujours de bien peu l'exécution. Il précipita ses projets, chercha et trouva des complices pour un attentat contre la vie du prince[2], mais Tibère veillait invisible : le moment était venu, il frappa. Le 18 octobre, un chef des prétoriens, Macron, arrive de Caprée à Rome pendant la nuit. Il communique aussitôt ses ordres au consul Regulus et au préfet des gardes nocturnes. Au matin, il rencontre Séjan aux portes de la curie ; celui-ci s'étonne que Macron n'ait pas pour lui des lettres de Tibère. « J'en ai, répondit-il, et elles te donnent la puissance tribunitienne. » L'ancien favori croit que le prince se livre de lui-même entre ses mains, et, plein de joie, va prendre place au sénat. Macron, avant d'aller l'y rejoindre, montre aux prétoriens de la suite de Séjan un message de Tibère qui l'institue leur chef ; il leur promet une gratification, puis les fait relever par des gardes nocturnes, qui entourent la curie. Il entre alors, remet aux consuls une lettre de l'empereur et sort aussitôt pour se rendre au camp des prétoriens et y prévenir tout mouvement séditieux. Il avait ordre, si quelque trouble éclatait, de tirer Drusus de sa prison et de le présenter au sénat et au peuple[3].

[1] C'est ce que l'on peut conclure des paroles de Tacite (*Ann.*, V, 8 ; VI, 8), de Suétone (*Tib.*, 65), de Josèphe (*Antiq. Jud.*, XVIII, 6, 6), de Philon (*Leg. ad C.*, p. 997 d, et 1015 b), enfin de Juvénal (*Sat.*, X, 56-107, surtout v. 74 et 75) :

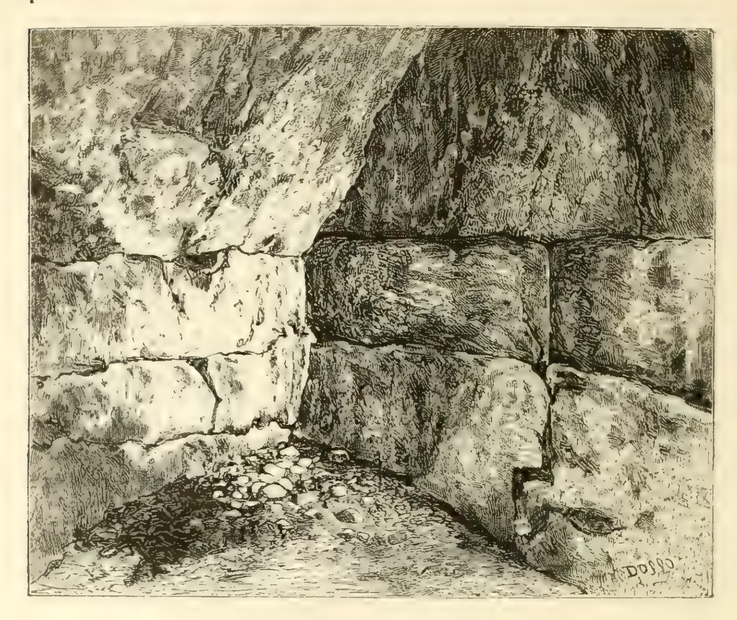
... Si Nortia Tusco
Favisset, si oppressa foret secura senectus
Principis...

Une inscription [illegible], très-mutilée, mais où se lisent encore les mots essentiels, donnerait à croire que Séjan avait cherché appui pour ses projets auprès de la populace (... *improbae comitiae* ...). (Marini, *Atti*, p. 45, et Wilmanns, 1699.)

[2] Dion, LVIII, 9-11. Juvénal, *Sat.*, X, 61.

[3] Dion, LVIII, 4-12. Dans ses *Mémoires* que Suétone a lus, Tibère disait : *Sejanum se punisse quod comperisset furere adversus liberos Germanici filii sui.* Il n'y a dans ces paroles qu'une portion de vérité. Mais il se peut que Tibère se soit, je ne dis pas repenti, mais aperçu qu'il avait augmenté plutôt que diminué ses périls, en laissant Séjan détruire la famille de Germanicus.

La lettre de Tibère était fort longue, afin de donner le temps à Macron de s'assurer de la fidélité des gardes. L'empereur commençait par une affaire indifférente, jetait quelques mots contre Séjan, puis allait à un autre sujet et revenait encore à Séjan, sans colère ni emportement. Enfin, le serrant de plus près, il accusait hautement deux membres du sénat, ses amis, et demandait qu'on s'assurât de sa personne. Aussitôt les sénateurs assis près de lui, et qui tout à l'heure



Restes d'un mur de la prison Mamertine.

le félicitaient, s'éloignent et l'insultent, les tribuns et les préteurs l'entourent, le consul le saisit et le conduit à travers les huées de la multitude à la prison Mamertine. Le soir même il fut exécuté. Son corps, abandonné au peuple, fut pendant trois jours traîné dans les rues de la ville et mis en pièces, de sorte qu'il n'en resta même pas un membre entier que le bourreau pût jeter au Tibre[1]. Le peuple, mis en goût par ce jeu sanglant, se rua sur les partisans du ministre tombé, tandis que les prétoriens, irrités qu'on eût donné leur rôle

[1] Sénèque, *de Tranquillitate animi*, 11.

dans cette tragédie aux gardes nocturnes, brûlaient et pillaient dans la ville.

Après les victimes du peuple, il y eut celles du prince : Blesus l'oncle de Séjan, ses amis, et il en avait eu beaucoup, car il avait été longtemps puissant, ses enfants, qu'on égorgea en deux fois. Les plus jeunes avaient d'abord été épargnés. « On les porta à la prison; le fils comprenait ce qui le menaçait; la fille, tout enfant, demandait quelle était sa faute, où on la menait, disant qu'on lui donnât le fouet et qu'elle ne le ferait plus. Comme il était inouï qu'une vierge fût punie d'une peine capitale, les auteurs du temps rapportent que le bourreau la viola avant de l'étrangler[1]. »

De ce jour datent les cruautés de Tibère : jusqu'alors on avait plus accusé le ministre que le maître[2]; mais, quand Apicata, la veuve de Séjan, révéla au prince que son mari avait sept ans auparavant empoisonné Drusus, et par ce crime causé tous les périls que rencontrait la vieillesse de Tibère[3]; lorsqu'il se vit vaincu en dissimulation par un homme qui, pour mieux assurer ses projets, lui avait sauvé la vie au risque de la sienne, et qu'il connut l'étendue du complot, le nombre des complices, il ne compta plus pour sa sécurité que sur le bourreau. « Depuis ce jour, dit Suétone, sa cruauté ne connut pas de frein; il multiplia les tortures et les supplices, et durant des jours entiers l'instruction de cette seule affaire absorba tellement son attention, qu'un Rhodien son hôte, qu'il avait invité à le venir voir, s'étant fait annoncer, il ordonna de l'appliquer à la question, persuadé que c'était un de ceux qu'attendait la torture, et, l'erreur découverte, il le fit tuer, pour en étouffer le bruit. On montre encore à Caprée le lieu des exécutions, un rocher d'où les condamnés, sur un signe de lui, étaient précipités dans la mer. Des matelots les attendaient en bas et achevaient à coups d'aviron ceux qui respiraient encore. » A Rome, le sénat continua longtemps à recevoir, à provoquer les accusations contre les complices de l'homme qui, après avoir empoisonné le fils de l'empereur, s'était attaqué à l'empereur même. Tibère fut le premier à se lasser de ces meurtres, que la lâcheté des grands multipliait.

[1] Tacite, *Ann.*, V, 9; Dion, LVIII, 11; Suétone, *Tib.*, 61.

[2] Dion, LVIII, 12.

[3] Apicata se tua après avoir écrit cette lettre qui révélait la complicité de Livilla. Tibère voulut faire grâce à celle-ci, mais Antonia sa mère la fit mourir de faim. (Dion, LVIII, 11.) Pour contrôler le récit d'Apicata, nombre d'esclaves et d'affranchis qu'on supposait au courant du crime furent amenés à Caprée et mis à la torture.

Pour en finir, il ordonna d'exécuter ceux qui étaient retenus dans les prisons. Vingt condamnés[1], et parmi eux des femmes, des enfants, furent étranglés en un jour, traînés aux gémonies, puis jetés au Tibre. Après un moment de repos, les condamnations recommencèrent; cette fois Tibère les arrêta autrement : il fit mettre à mort les délateurs les plus infâmes et interdit à tout soldat licencié de se porter accusateur. La délation devenait un privilége de l'ordre équestre et du sénat[2].

Cependant, même en ces années malheureuses, il ne fut pas toujours impitoyable. Un chevalier accusé d'avoir été l'ami de Séjan répondit que « Tibère aussi l'avait été; et que, s'il était juste de punir les complices du traître, ceux qui n'avaient été, comme le prince, que ses amis, devaient, comme César lui-même, être absous ». Il fut renvoyé de la plainte, et l'on punit de l'exil ou de la mort ses accusateurs[3].

Messalinus Cotta était dénoncé par les premiers de la ville pour de méchants propos qu'il aurait tenus contre l'empereur; Tibère défendit qu'on instruisît cette affaire et fit punir un des délateurs. Bien des accusés furent oubliés dans leur prison : ainsi Agrippa, dont nous avons rapporté le vœu homicide; Vitellius, qui, disait-on, avait promis à Séjan de lui ouvrir le trésor public confié à sa garde, et le consulaire Pomponius. Le second, ennuyé de ces lenteurs, se tua; les deux autres, plus sages, attendirent sept ans la mort du prince : Caligula leur rendit la liberté. Un des historiens de Tibère comprenant, sans toutefois s'en rendre compte, la déplorable situation produite par la faute des temps, les crimes de quelques-uns, la lâcheté de tous, est prêt à le féliciter d'avoir épargné des amis de Séjan[4].

Il arrivait donc parfois que le tyran sommeillât. Un préteur, Lucius

[1] Je prends, comme Tillemont, le chiffre de Suétone (*Tib.*, 61). Tacite se garde bien de donner un nombre, ce qui lui permet de tracer un tableau qui a fait croire à quelque chose de semblable aux massacres de septembre. (*Ann.*, VI, 19.)

[2] Dion, LVIII, 21

[3] Tacite, *Ann.*, VI, 8-9, 30; Dion, LVIII, 19. Auguste avait soumis, dans certains cas, le délateur qui ne faisait pas la preuve du fait dénoncé, à la peine que l'accusé aurait encourue : *per periculum pœnæ* (Suétone, *Octav.*, 32), et Claude condamnera à combattre comme gladiateurs les esclaves et les affranchis qui sous Tibère et Caïus avaient intenté des accusations calomnieuses ou porté de faux témoignages. (Dion, LX, 12.)

[4] Josèphe, *Ant. Jud.*, XVIII, 8. Ἐφείσατο μὲν καὶ ἄλλων τινῶν καίτοι τῷ Σεϊανῷ ᾠκειωμένων (Dion, LVIII, 19). Rubrius, qui fuyait chez les Parthes, est arrêté, *mansit tamen incolumis, oblivione magis quam clementia* (*Ann.*, VI, 14). En l'an 34, un ancien édile accuse le commandant des légions de la haute Germanie d'avoir songé à prendre comme gendre le fils de Séjan : il est chassé de Rome. (*Ibid.*, 30.)

Sejanus, qui le tourna publiquement en ridicule aux yeux de tout le peuple, ne fut pas même inquiété, et deux accusateurs d'Arruntius furent punis. De cinq sénateurs inculpés du crime de lèse-majesté, deux sont renvoyés absous; pour les autres, Tibère ordonne qu'on diffère jusqu'à ce qu'il vienne lui-même à Rome, où il ne revint jamais, et de ces trois-là, un conspira plus tard contre Claude, un autre contre Néron; quant au troisième, Scaurus, décrié pour ses



Tombeau de Messalinus Cotta, sur la voie Appienne (Canina, *Via Appia*, pl. 56).

mœurs infâmes et accusé une seconde fois d'adultère et de sacrifices magiques, il se tua[1]. Enfin il y avait place pour de longues et honorables existences : Pison, le préfet de Rome, mourut octogénaire, ayant occupé vingt ans la place la plus difficile, avec honneur et sans lâches complaisances[2]. Son successeur l'exerça comme lui de manière à mériter les éloges de Tacite. Je vois même que Lepidus, le plus noble dans Rome après la famille des Césars, et qu'Auguste mourant montrait à

[1] *Ann.*, VI, 7 et 9. Voy. ce que Sénèque rapporte des mœurs de Scaurus (*de Benef.*, IV, 31).
[2] *Ann.*, VI, 10-11.

Tibère comme un des candidats à l'empire, resta à la fois l'ami du prince et du peuple. On pouvait donc, sous Tibère, vivre sans bassesse, mais à la condition de vivre sans intrigues. Pour cela, il ne fallait être ni conjuré ni délateur, et presque tous les nobles étaient l'un ou l'autre.

Après cette grande commotion, Tibère crut devoir se montrer aux environs de Rome. Il vint par le Tibre jusqu'aux jardins qu'il avait près du Vatican, mais les soldats écartaient le peuple des bords du fleuve. Telles étaient ses méfiances, qu'il demanda que Macron, son nouveau préfet du prétoire, l'accompagnât, lorsqu'il irait à la curie, avec des tribuns et des centurions. L'assemblée s'empressa d'ajouter que chaque sénateur serait fouillé avant d'entrer, afin qu'on s'assurât que nul ne cachait un poignard. Voilà quel était le sénat de Tibère ! Servile et rampant, d'autant plus à craindre ; aujourd'hui condamnant, sans l'ordre du prince, une mère qui avait pleuré son fils ; demain prêt à traîner Tibère aux gémonies, si quelque heureux coup l'abattait.

Mais le sénat et l'empereur ne devaient plus se revoir : Tibère regagna son île, où il allait, assure-t-on, se livrer à d'infâmes voluptés. Voltaire, le grand douteur, n'y croyait pas, et je fais comme lui. Lorsqu'on vit cet homme terrible retiré sur son roc inabordable, l'imagination s'épuisa à inventer de monstrueux plaisirs, et l'on supposa des scènes impossibles comme les seules distractions qu'il pût goûter. Tacite infirme d'avance les récits de Suétone et les siens sur les débauches de Caprée, quand il oppose à la vie dissipée de Drusus la solitude austère et triste dans laquelle Tibère vivait à Rome[1]. Certes je

[1] *Ann.*, III, 37 .....*Solus et nullis voluptatibus avocatus.* Il avait ajouté un titre à la loi *Pappia-Poppæa : quasi sexagenarii generare non possent* (Suétone, *Claud.*, 23). Cette mesure ne semble pas le fait d'un vieillard libertin. Il est à remarquer que les écrivains de son temps ou voisins de son règne, Philon, Sénèque, Pline l'Ancien, paraissent ne rien savoir de Caprée. L'historien juif Josèphe, qui était bien renseigné sur Tibère et qui parle de Caprée, ne parle pas des monstruosités qui s'y seraient passées. Tacite dit lui-même que Tibère n'avait pas coutume de rester longtemps à table, car deux jours avant sa mort, pour tromper les prévisions de Chariclès, *discumbit ultra solitum.* En pareille situation, quand la mort le tenait déjà, il n'avait pas eu la force certainement d'y rester longtemps, et ce peu de temps était un excès, comparé à ses habitudes (*Ann.*, VI, 50). Cf. Suétone, *Tib.*, 34, sur la simplicité de sa table. Sénèque (*Epist.* 95) raconte qu'on lui donna un jour un surmulet pesant 40 livres et qu'il l'envoya au marché. « Je serais bien trompé, dit-il à ses amis, si Apicius ou Octavius ne l'achètent. » Ils se le disputèrent, et il resta à Octavius pour 5000 sesterces. Philon (*Leg. ad C.*, p. 996 b, c), dans le curieux tableau qu'il trace de la prospérité du monde romain, dit que Caligula fut atteint, le septième mois de son règne, d'une maladie très-grave parce qu'il voulut changer la manière de vivre frugale et salubre de Tibère. Dans sa jeunesse, dit Pline, il aimait le vin, mais il devint *in senecta severus* (XIV, 28) ; il aimait les mets légers et communs : les poires (XV, 46), les concombres, le chervis, le chou (XIX, 23, 28, 4). Un des deux



Caprée (Capri).

ne me rends point garant de ses mœurs, dans un temps où personne n'en avait, mais je pense à sa vie passée, à ses terribles préoccupations, à ses travaux, surtout à son âge. On oublie qu'il avait soixante-neuf ans lorsqu'il quitta Rome; qu'il en avait plus de soixante-treize après la mort de Séjan, quand Tacite parle pour la première fois des abominations de Caprée, et l'on ne songe pas que de telles mœurs auraient, en quelques semaines, conduit ce vieillard au tombeau. Au reste, c'est moins l'homme que le prince que nous avons à étudier.

A Rome continuait la guerre que les grands se faisaient entre eux sous le nom de l'empereur, et des condamnations étaient prononcées, souvent pour des motifs que nous avons peine à comprendre[1]. La terreur planait sur le sénat, et l'accusation de lèse-majesté était comme un glaive suspendu sur toutes les têtes, mais qui le plus souvent, d'après les paroles mêmes de Tacite, frappait des victimes n'ayant droit à aucune pitié. Il y avait aussi comme une épidémie de suicide qui s'est montrée en d'autres pays[2]. On se tuait pour un mot du prince, par ennui, même sans motif, comme Nerva, son vieil ami, qui se laissa mourir de faim, malgré les instantes supplications de Tibère. Un consulaire craint d'être accusé; il se tue afin d'avoir au moins le plaisir d'écrire dans son testament des invectives contre Macron et contre Tibère[3]. Les héritiers voulaient tenir ce testament secret, l'empereur le fit lire publiquement. Il défend à Galba de tirer les provinces au sort; il donne à d'autres des sacerdoces promis aux deux Blesus, et Galba et les Blesus se tuent. Il écrit à Labéon qu'il renonce à

amis qu'il avait emmenés à Caprée était le consulaire Nerva, très-savant jurisconsulte, personnage grave, et son conseiller ordinaire. L'histoire d'Agrippa, que Josèphe raconte tout au long, ne nous montre pas non plus Tibère comme un homme bien terrible pour ceux qu'il ne redoutait pas. Cet Agrippa lui devait depuis longtemps 300 000 pièces d'argent; l'intendant impérial à Jamnia veut l'arrêter pour qu'il paye; il s'échappe et arrive à Caprée, où Tibère l'embrasse et le fait loger dans son palais; mais le lendemain l'empereur reçoit des lettres de son intendant, et, irrité de cette mauvaise foi, il se contente de lui défendre l'entrée de son palais jusqu'à ce qu'il ait payé. Plus tard, un affranchi d'Agrippa l'accuse; Tibère fait mettre l'esclave en prison et refuse d'approfondir l'accusation. Mais Agrippa insiste; Tibère répond qu'Agrippa doit prendre garde de ne pas s'engager inconsidérément à poursuivre cette affaire, de peur qu'étant approfondie, il ne lui en arrive quelque mal. Agrippa persista. Le propos dont il fut reconnu coupable eût pu lui coûter la tête, il en fut quitte pour une assez douce prison. (*Ant. Jud.*, XVII, 8.)

[1] Voyez Suétone, *Tib*, 58, et Sénèque, *de Benef.*, III, 26.

[2] Cf. Montaigne, *Essais*, liv. I, chap. XL; liv. II, chap. III, et Brière de Boismont, *du Suicide et de la folie-suicide.*

[3] Il faut noter cependant que ces invectives contre Tibère n'étaient pas bien terribles: *multa et atrocia in Macronem ac praecipuos libertorum Caesaris composuit, ipsi fluxam senio mentem et continuo abscessu velut exilium objectando* (Tacite, *Ann.*, VI, 38).

son amitié : Labéon se fait ouvrir les veines, et sa femme l'imite. Un Scaurus est accusé pour une tragédie où Tibère pouvait être reconnu sous la figure d'Atrée : sa femme lui conseille de mourir plutôt que de répondre, et lui en donne l'exemple[1]. Gallus, depuis trois ans sous la garde des consuls, se laisse mourir de faim ; un Vitellius fait de même. On échappait ainsi aux ennuis de la prison ou du procès et à la honte des gémonies ; arrivé au terme d'une longue existence, rassasié de plaisirs, on reprenait pour un moment le grand courage des anciens temps ; on se drapait fièrement dans le manteau de Caton, et ce qui était « une grande commodité pour l'héroïsme, chacun faisait finir la pièce qu'il jouait dans le monde à l'endroit où il voulait[2] », par un acte que les stoïciens estimaient le comble de la vertu et qu'ils appelaient la *sortie raisonnable*[3].

Apicius veut savoir un jour ce qu'il lui reste après toutes ses folles dépenses ; son intendant lui annonce 2 500 000 drachmes ; comme ce n'était pas assez pour continuer son train ordinaire, il s'en va. Vous avez connu, dit Sénèque, Marcellinus. Il était jeune, il avait du bien, des amis, des esclaves, mais aussi une maladie fâcheuse, qui pourtant n'était pas incurable. Il se demanda s'il ne ferait pas bien de se délivrer des médecins en se débarrassant de la vie. Il assembla ses amis et mit la chose en délibération ; l'un vota blanc, l'autre noir. Un stoïcien représenta qu'en vérité la vie ne mérite pas tant de soucis ; qu'on la partage avec les animaux et les esclaves ; qu'il faut manger et boire, s'amuser et dormir, et que c'est toujours à recommencer. Pour vouloir mourir, il suffit qu'on s'ennuie. Marcellinus approuva le conseil ; ses esclaves fondaient en larmes : il leur donna quelque argent, les consola et prit ses dernières dispositions. Il resta trois jours sans manger, puis se fit mettre dans un bain chaud, où, affaibli comme il l'était, il s'éteignit bientôt, en murmurant quelques paroles sur le plaisir qu'il éprouvait à se sentir en aller doucement[4].

Voilà pour les voluptueux et les ennuyés, pour ceux qui, « fatigués de leur oisive existence, sentaient l'amertume cachée à la source même

[1] C'est ce Scaurus si décrié dont nous avons parlé plus haut.

[2] Montesquieu, *Grand. et décad.*, chap. XXII, qui emprunte en partie cette pensée à Sénèque (*Epist.* 77).

[3] Εὔλογον ἐξαγωγήν.

[4] Sénèque cite (*Epist.* 25) ce mot d'Épicure : « Quel ennui de recommencer tous les matins la vie ! » Quelques années plus tard, Claude veut forcer les sénateurs à assister aux séances du sénat ; plusieurs se refusent à remplir ce devoir de leur charge, il les punit ; quelques-uns se tuèrent : ὥστε τινὰς ἑαυτοὺς ἀναχρήσασθαι (Dion, LX, 11).

du plaisir[1] ». Toute société de civilisation raffinée a des accès de cette maladie : quelques-uns de nos cinq mille suicidés annuels en sont certainement victimes[2]. Pour les accusés, les raisons étaient différentes. Eux et le prince avaient intérêt à ce que tout se passât sans éclat et sans bruit, au fond des palais et des villas : l'un, en évitant de donner au peuple le spectacle de tant de supplices, diminuait l'odieux des condamnations, parce que ces morts en apparence volontaires semblaient des aveux de culpabilité; les autres, en prévenant le licteur, sauvaient leurs biens, leurs femmes, leurs enfants et, ce qui dans les croyances païennes était quelque chose, leurs propres funérailles[3]. D'ailleurs, où fuir? L'empire était si grand! Se cacher n'était ni digne ni sûr, et la mollesse, autant que la fierté romaine, répugnait à demander un asile aux Barbares.

Tout cela est vrai; mais un temps où de telles résolutions sont possibles n'en est pas moins une époque maudite, et puisque le chef aurait eu l'honneur des prospérités, qu'il garde la honte des égorgements et des désespoirs.

Un des actes les plus odieux fut la mort de Drusus. Ce prince ne méritait aucune estime : il avait trahi son frère, flatté Séjan, et Tacite le juge sévèrement; mais Tibère devait respecter le sang de Germanicus. Le bruit ayant couru d'une réconciliation de Drusus avec l'empereur, les Romains en montrèrent une joie qui fut sa condamnation. Pendant neuf jours le malheureux vécut de la bourre de ses matelas : Tibère n'avait pas voulu que le bourreau versât le sang d'un membre de la famille Julienne.

Agrippine ne lui survécut pas; elle se laissa mourir de faim (18 oct. 33), malgré ses gardes qui lui ouvraient de force la bouche pour lui faire prendre des aliments[4]. Tibère poursuivit lâchement sa mémoire, l'accusa de débauches et se fit remercier par son sénat de n'avoir pas

[1] Lucrèce, *de Natura rerum*, IV, 1129.

[2] De 1871 à 1875, on a compté en France une moyenne annuelle de 5256 suicides. (*Essai de statistique morale* du professeur Morselli; Milan, 1879.) On se tuait dans toutes les classes. Un habitant d'une petite ville de l'Ombrie, donnant un cimetière à ses concitoyens, défend d'y enterrer les *suicidés* et les infâmes (*C. I. L.*, t. I, p. 265, n° 1418), coutume que l'Église a gardée. A Rome, on se noyait de préférence au pont Fabricius, *ponte Quattro Capi* (Horace, *Sat.*, II, III, 36), comme chez nous on se pend au bois de Boulogne.

[3] *Eorum qui de se statuebant, humabantur corpora, manebant testamenta, pretium festinandi.* Pour les suicidés ordinaires, il n'y avait pas de funérailles : *suspendiosis*, dit Varron, *justa fieri jus non est* (Servius *ad Æn.*, XII, 603), coutume encore conservée par l'Église.

[4] Suétone, *Tib.*, 53. On montre au Capitole l'urne où furent renfermées ses cendres; au moyen âge, elle a servi d'étalon pour le mesurage des grains.

envoyé aux gémonies le corps de la petite-fille d'Auguste[1]. Ainsi, sauf Caligula, toute la maison de Germanicus était exterminée, et l'opposition qu'elle représentait noyée dans le sang. Le despotisme, qu'il soit à Rome ou à Constantinople, ne peut agir autrement : il faut qu'il fasse le vide autour de lui par l'exil ou la mort. Mais quittons ces scènes de meurtre qui ont justement fait la détestable réputation de Tibère et qui finiraient par nous faire aussi oublier l'empire.


A la mémoire d'Agrippine[2].

L'administration de Tibère, dans les dernières années, porta le même caractère de fermeté et de bon sens qu'auparavant[3]. La discipline fut maintenue avec sévérité, même parmi les prétoriens. Après la mort de Séjan, il leur donna une gratification; mais il resta toujours leur chef, jamais leur complaisant! Un d'eux ayant volé un paon dans un verger, il le punit de mort[4]. Le peuple s'était laissé aller à des murmures à cause de la cherté des grains; Tibère reprocha aux consuls et au sénat de n'avoir pas réprimé cette licence, nomma les provinces d'où il tirait des blés et prouva que l'importation était beaucoup plus considérable que sous Auguste. Un décret du sénat et un édit des consuls dont les termes rappelaient l'ancienne sévérité, ramenèrent le peuple au calme et à l'obéissance. Il ne craignit même pas de rétablir l'impôt du centième qu'il avait d'abord réduit de moitié[5]. Les magiciens étaient revenus et troublaient souvent les familles et la foule avec leurs prédictions : il les chassa. On proposait l'admission d'un nouveau livre sibyllin : il refusa, aimant peu les moyens de gouvernement de cette espèce et trouvant qu'il y avait assez déjà des oracles qu'Auguste avait revisés.

Une année, les délateurs, laissant en repos la loi de majesté, s'étaient rejetés sur un règlement de César qui, pour combattre un des fléaux de Rome, l'usure, avait interdit de garder en espèces plus de 60 000 sesterces et prescrit de placer le reste en terres ou en maisons dans l'Italie[6]. Cette mauvaise loi économique était vite tombée en

[1] Tacite, *Ann.*, VI, 25.

[2] Monnaie représentant le *carpentum* sur lequel furent rapportées les cendres d'Agrippine à l'avènement de Caligula.

[3] .... τὰ γὰρ ἄλλα καὶ πάνυ πάντα δεινῶς διώκει (Dion, LVII, 23).

[4] Suétone, *Tib.*, 60.

[5] Dion, LIX, 9; Tacite, *Ann.*, VI, 13.

[6] Dion, XLI, 37.

désuétude. On avait gardé ses capitaux, et quantité de gens faisaient « travailler leur argent ». Le préteur, effrayé de la multitude des délits, fit son rapport au sénat ; les sénateurs mêmes étaient tous coupables ; ils demandèrent grâce au prince, qui leur accorda un an et demi pour se mettre en règle avec la loi. Un sénatus-consulte décida que les deux tiers des sommes recouvrées sur les créances seraient employées en achats de biens-fonds italiens. Le remboursement immédiat des prêts ruina beaucoup de débiteurs, et les créanciers, usant du délai que la loi leur donnait, tinrent leur argent en réserve pour profiter de l'avilissement du prix des terres que les emprunteurs étaient obligés de vendre. Le numéraire ne circula donc pas plus abondamment, et l'on ne s'en procura qu'à un taux usuraire. Pour arrêter l'ébranlement des fortunes, Tibère créa une sorte de caisse du crédit foncier. Il constitua un fonds de 100 millions de sesterces, sur lequel on prêta sans intérêt pendant trois ans, en recevant pour gage des biens-fonds d'une valeur double[1]. Cette banque et l'abandon du sénatus-consulte sur l'achat forcé des terres rétablirent le crédit. Quelques mois avant sa mort un incendie désola tout l'Aventin, où se trouvaient les temples de Diane, de Junon-Reine, de Minerve et de Jupiter-Libertas qu'Auguste avait restaurés et remplis de chefs-d'œuvre : il renouvela les largesses qu'il avait faites en deux occasions semblables, paya le prix des maisons brûlées, et dépensa encore à cette munificence 100 millions de sesterces[2].

Hors de l'Italie, l'aristocratie provinciale fut quelquefois traitée comme celle de Rome. Un noble de Macédoine, soupçonné d'intrigues avec un roi thrace, fut proscrit ; la loi de majesté atteignit deux des principaux citoyens de l'Achaïe ; et Marius, le plus riche des Espagnols, condamné pour inceste, fut précipité de la roche Tarpéienne[3]. En diverses provinces, il dépouilla des gens qui, contrairement à la loi de César, avaient une trop grande partie de leur fortune en espèces, et il ôta à des particuliers, à des villes, le droit qui leur avait été antérieurement conféré d'exploiter des mines[4].

[1] *Ann.*, IV, 16-17. C'est à peu près ce que nous avons fait pour le commerce, après 1830 et 1848.

[2] *Ibid.*, 45.

[3] Tacite, *Ann.*, VI, 18, 19. Tibère confisqua les richesses de Marius et les mines d'or qu'il détenait contrairement à la loi. Peut-être les deux Achéens avaient-ils trempé dans le complot du faux Drusus, en l'an 31 (*Ann.*, V, 10).

[4] Suétone, *Tib.*, 49. Nous ne savons de quels motifs Tibère s'autorisa pour opérer cette concentration des mines aux mains de l'État, ni des moyens employés pour l'accomplir : confiscation, achat, ou mise en exploitation, dans l'intérêt du trésor, de mines abandonnées. Il se pourrait que les raisons indiquées par Suétone ne fussent pas plus exactes que les renseignements qu'il fournit sur Vonon, tué aussi à cause de ses trésors, suivant lui, et dont Tacite

Un fait rapporté par Josèphe doit éloigner l'idée qu'une sordide avarice présidât à l'administration des provinces. Lorsque le tétrarque Philippe mourut, en l'an 34, Tibère réunit ses domaines à la Syrie, mais en s'engageant à faire dépenser dans le pays tout l'argent qu'il en tirerait[1]. Pour expliquer la formation du trésor qu'il laissa à sa mort[2], il n'est pas nécessaire de croire à de cruelles exactions. La sévère économie du prince, attestée par mille faits et continuée pendant un règne de vingt-trois ans, suffit, avec les confiscations prononcées à Rome, pour en rendre compte. Du reste, il persistait dans son système des longs commandements, qui assurait aux provinciaux des administrateurs au courant de leurs intérêts. Poppæus Sabinus garda les deux Mœsies, la Macédoine et l'Achaïe pendant vingt-quatre ans; Arruntius, l'Espagne pendant plus de dix années[3]. Il y en avait huit que Lentulus Getulicus était à la tête de l'armée de Germanie[4]. Aussi les consulaires ne désiraient plus ces places difficiles qui les exilaient de Rome pour si longtemps, et Tibère fut réduit à se plaindre au sénat de ce que personne ne voulait aller gouverner les provinces ni commander les armées. Ces refus, qui ne venaient pas d'un désintéressement généreux, sont pour nous un sûr indice de la dépendance où l'empereur tenait ses agents et de la bonne gestion qu'il exigeait[5]. Deux des plus importantes provinces, l'Afrique et la Syrie, avaient à sa mort pour gouverneurs deux hommes d'une rare probité, dit Tacite, et d'une vertu antique; en Égypte, l'administration du préfet Flaccus fut irréprochable, aux yeux mêmes de Philon, son mortel ennemi, tant que Tibère vécut[6]. Aussi les provocations qui de loin en loin leur venaient

raconte tout différemment la mort. Sur l'exploitation des mines par des fermiers soumis à un contrôle sévère et que remplacèrent plus tard des *procuratores Cæsaris* exploitant directement, voyez le savant travail de M. Flach sur le *bronze d'Aljustrel*, récemment découvert.

[1] *Ant. Jud.*, XVIII, 6.

[2] 5 à 600 millions de francs, accumulés en vingt-trois années de règne, ou environ 26 millions par an.

[3] Il est vrai que Tibère, à qui Arruntius était suspect, le retint à Rome, tout en lui laissant son titre. Lamia ne se rendit jamais non plus dans son gouvernement de Syrie (*Ann.*, VI, 27), sans doute de son plein gré, car Lamia était un des amis de Tibère, qui lui donna un poste tout de confiance, la préfecture de Rome (*ibid.*). Claude fut obligé de forcer, par une disposition légale, les gouverneurs qui tardaient à se rendre dans leurs gouvernements, de quitter Rome avant le milieu d'avril : βραδέως.... ἐκ τῆς πόλεως ἐξορμωμένους (Dion, LX, 17).

[4] Tacite, *Ann.*, VI, 30. Cf. Dion, LIII, 14; LVIII, 23.

[5] Sidon et Damas étaient en contestation pour leurs limites. Les gens de Damas donnèrent une grande somme d'argent au Juif Agrippa, petit-fils d'Hérode le Grand, pour qu'il les appuyât de son crédit auprès de Flaccus, gouverneur de Syrie. Celui-ci l'ayant su s'irrita fort contre Agrippa, lui retira son amitié et le chassa de sa maison. Les gouverneurs républicains n'étaient pas si austères. (Josèphe, *Ant. Jud.*, XVIII, 8.)

[6] Silanus et Vitellius. Cf. Tacite, *Ann.*, VI, 32; Dion, LIX, 8, et Philon, *in Flaccum*.

restaient sans effet. Tacfarinas, en Afrique, n'avait ramassé que les vagabonds et les bandits; Florus ne put soulever la Belgique, ni Sacrovir la Lyonnaise. En Grèce, un faux Drusus se montra après la mort de Séjan, fit quelques dupes et disparut, sans que Tacite ait pu apprendre ce qu'il était devenu.

Ces faits prouvent mieux en faveur de l'administration de Tibère, que la verbeuse ambassade de Smyrne, d'Halicarnasse et de neuf autres villes d'Asie, se disputant l'honneur de lui élever un temple[1]. Pour nous, ces démonstrations sont sacriléges et serviles, elles ne l'étaient



Frise du tombeau de Mausole, à Halicarnasse (auj. *Boudroun*)[2].

pas plus pour les anciens que ne le serait, chez les modernes, l'érection d'une statue à un prince vivant. Elles ne signifiaient pas davantage; mais elles avaient bien cette signification que l'Asie était contente du gouvernement de Tibère.

Aux frontières, la paix ne fut un instant troublée que par la révolte des Frisons, en l'an 28. Un primipilaire, commandant de leur pays, exigeait en tribut des peaux d'aurochs au lieu de peaux de bœufs : les

p. 965-6. Sous Tibère, dit-il (p. 980 b, d), tous les gouverneurs qui changèrent leur autorité en tyrannie furent mis en accusation à Rome et jugés sans haine ni faveur, selon la justice.

[1] Un des arguments qu'Halicarnasse faisait valoir, c'est que depuis douze cents ans on n'y avait pas ressenti de tremblement de terre et qu'elle bâtirait le temple sur un roc inébranlable. (Tacite, *Ann.*, IV, 55.)

[2] Musée Britannique (d'après Ross, *Reisen auf den Griechen Inseln*, IV, p. 30).

Frisons le chassèrent et tuèrent quelques Romains surpris auprès d'un bois. Tibère ne voulut point d'une guerre au delà du Rhin, qui pouvait remettre encore la Germanie en mouvement, il laissa les Frisons libres du tribut.

Sur l'Euphrate la politique romaine avait reçu un autre échec. A la mort du prince établi sur le trône d'Arménie par Germanicus, Artaban avait fait reconnaître dans ce pays son fils Arsace; puis il avait réclamé, avec les trésors laissés en Syrie par Vonon, son ancien rival, les provinces autrefois possédées par les Perses, c'est-à-dire toute l'Asie Mineure (35). Tibère ne s'émut pas de ces hyperboles orientales. Il choisit un de ses plus sages capitaines, l'habile et prudent Vitellius, et il l'investit d'une autorité supérieure dans les provinces de l'Est[1]. A cette concentration de toutes les forces romaines en Orient il ajouta des moyens encore plus sûrs. Un prince d'Ibérie, Mithridate, fut encouragé à faire la conquête du trône d'Arménie; on noua à Ctésiphon même une conspiration entre les seigneurs parthes mécontents[2], et un des Arsacides détenus à Rome fut envoyé en Syrie. Celui-là ayant été emporté par une maladie, un autre, Tiridate, lui fut substitué; enfin Vitellius acheta à prix d'or les peuples du Caucase qui ouvrirent aux Alains les portes Caspiennes, et il déchaîna ces Barbares sur les derrières de l'empire parthe qu'il se préparait à attaquer lui-même de front par l'Euphrate[3]. Ce plan réussit; Artaban, vaincu deux fois en Arménie, et menacé d'une révolte universelle, s'enfuit chez les Scythes, tandis que Vitellius, passant le fleuve sans résistance, présentait Tiridate à la foule accourue au-devant des légions. L'incapacité du nouveau prince rendit presque aussitôt des chances favorables à son rival. Chassé de Ctésiphon, il se réfugia sur les terres de l'empire; mais Artaban, éclairé par ses malheurs, se hâta de traiter avec Vitellius; il lui donna son fils Darius en otage, avec de grands présents pour l'empereur[4]. Tibère, plus

[1] *Cunctis quæ apud Orientem parabantur.... præfecit* (*Ann.*, VI, 32).

[2] Un d'entre eux, le gouverneur de la Mésopotamie, avait servi sous Tibère en Dalmatie et avait été gratifié du titre de citoyen romain. (*Ann.*, VI, 37.) Josèphe dit expressément que Vitellius acheta les proches et les amis d'Artaban. (*Ant. Jud.*, XVIII, 6.)

[3] *Ibid.*, 4.

[4] Suétone (*Cal.*, 14) et Dion (LIX, 27) placent l'entrevue de Vitellius et d'Artaban après l'avénement de Caligula. Suétone (*Tib.*, 66) parle même d'une lettre d'Artaban pleine d'invectives sanglantes. Mais je préfère suivre le témoignage des deux écrivains juifs, qui furent presque les témoins oculaires des événements. Josèphe dit (*Ant. Jud.*, XVIII, 6) qu'après la paix faite avec les Parthes, Vitellius allait, par l'ordre de Tibère, marcher contre les Nabatéens, lorsqu'il apprit sa mort; et Philon déclare que Tibère n'avait laissé nulle part à son successeur un germe ou une étincelle de guerre (*Leg. ad Caium*, p. 1012 c).

heureux qu'Auguste, pouvait donc se vanter, à son dernier moment, d'avoir imposé la paix aux Parthes après avoir montré les aigles romaines au milieu de leurs provinces.

Il avait alors atteint sa soixante-dix-huitième année, et depuis quelque temps les forces et la vie l'abandonnaient. Cependant son esprit était aussi actif; il affectait l'enjouement pour cacher un dépérissement qui frappait tous les yeux, et, descendu sur la côte campanienne, il changeait fréquemment de séjour. Il s'arrêta enfin au cap Misène, dans une ancienne villa de Lucullus. Un habile médecin, Chariclès, vint l'y voir, non pour lui donner des soins, car Tibère se moquait de ceux qui, passé trente ans, avaient besoin que d'autres leur apprissent ce qui était bon ou mauvais pour leur santé[1]. Chariclès, en prenant congé du prince, étudia son pouls sous prétexte de lui baiser la main, et découvrit que sa fin approchait. L'intention n'échappa point à Tibère. Au lieu de punir cette indiscrétion audacieuse, il commanda un festin et resta à table plus longtemps que de coutume, comme pour faire honneur à un ami qui allait le quitter. Cependant Chariclès informa Macron que l'empereur n'avait pas deux jours à vivre; le 16 mars il fut pris d'un long évanouissement; lorsqu'il en sortit, il appela ses esclaves, et, personne ne répondant, il se leva, soutenu par son énergique volonté, mais retomba mort auprès de son lit (16 mars 37 de J. C.)[2].

Je crois avoir montré Tibère tel qu'il fut, n'aimant ni la pompe, ni le bruit, ni la foule; méprisant l'adulation au point de trouver son sénat trop lâche[3]; bravant la haine; dédaignant de flatter le peuple autant que d'en être applaudi; n'estimant le bien, le mal, qu'à la mesure de l'utile; esprit actif et ferme, mais triste et dur, sans préjugés ni croyances, si ce n'est celle du destin[4], et impassible, impla-

[1] Tacite, *Ann.*, VI, 46.

[2] Il courut plusieurs récits sur la mort de Tibère; les uns voulaient que Caius lui eût donné un poison lent, comme si ses soixante-dix-huit ans ne suffisaient pas, d'autres encore qu'on l'eût étouffé sous un matelas. Cette dernière version est la plus tragique, celle par conséquent que Tacite a choisie. Nous préférons celle de Sénèque, qui était alors à Rome et qui devait être bien informé.

[3] Suétone, *Tib.*, 27. Un de ses mots ordinaires était : *Oderint dum probent* (*ibid.*, 59), ou encore : *O homines ad servitutem paratos!* (*Ann.*, III, 65.)

[4] Suétone, *Tib.*, 69. De là sa crédulité à l'égard de l'astrologie judiciaire, faiblesse qui a trop longtemps régné pour que nous ayons le droit de l'en accuser beaucoup. Nous lui reprocherons davantage son peu de goût pour les arts (*Id.*, *ibid.*, 47), quoique, en bon administrateur qu'il était, il ait achevé les monuments commencés et veillé à la bonne conservation de ceux qui existaient (Tacite, *Ann.*, VI, 45; Dion, LVII, 10), sans mettre son nom sur aucun. Il faut aussi attribuer autant au régime de terreur qui régna dans les dernières années, qu'à l'absence de talents élevés, l'absolue nullité littéraire de l'époque de Tibère.

cable comme lui; soupçonneux, parce qu'il rencontra toujours la bassesse et la trahison; à la fin, cruel, parce qu'il se sentit menacé. Longtemps il gouverna avec modération, et toujours dans les questions d'administration avec sagesse; mais, lorsqu'on lui eut empoisonné son fils unique, lorsque, dans son palais, parmi ses favoris et ses ministres, on eut conspiré contre lui, il se vengea sans pitié, et une fois sur cette route, il ne s'arrêta plus. Isolé, sans appui, sans défenseur intéressé à sa cause, il frappa tout autour de lui comme un vieux lion fait le désert autour de son antre. Vue ainsi, cette grande figure est peut-être moins tragique; je la crois plus vraie.

Personne assurément n'aimera cet homme à qui rien d'humain ne battait dans la poitrine. La nature, l'éducation, les travaux accomplis, lui avaient donné une haute et sévère intelligence; le pouvoir absolu et les circonstances firent de lui un abominable tyran. Nul ne voudra justifier les cruautés de ses dernières années : le sang versé crie toujours; mais n'oublions pas qu'il y a eu des tyrannies plus odieuses et plus coupables, parce qu'elles ont été volontaires. Tibère, provoqué, accepta la lutte qui devait éclater nécessairement tôt ou tard dans une société où manquaient à la fois les institutions et les mœurs, qui souvent en tiennent lieu, et dont la vie ne sera par conséquent, sauf à quelques rares moments, qu'une révolution continuelle. Or nous savons quelle est la justice des temps de révolution. Un des membres de notre tribunal révolutionnaire disait aussi : « Nous ne sommes pas des juges; ils ne sont point des accusés. Il n'y a ici que des ennemis politiques, eux et nous. » Voilà pourquoi tout soupçon qu'on inspire devient alors un délit, et tout délit un crime. Temps malheureux où une fausse logique endurcit le cœur et étouffe la voix de la conscience. On aimerait mieux de glorieuses inconséquences et tous les hasards d'une imprudence généreuse que ces champs clos où l'on s'égorge judiciairement; et l'on ne saurait admettre que Tibère n'eût pu trouver, même après la mort de Séjan, d'autre moyen de gouvernement que la hache des licteurs.

Sa situation était plus difficile que celle d'Auguste. Il pouvait cependant continuer son rôle; il préféra déchirer brutalement les voiles que la main de son prédécesseur avait jetés sur le despotisme. Le sénat, les chevaliers, toute la haute société romaine, tremblèrent devant lui, et à son tour il trembla devant tous[1]. Mais le gouvernement et les mœurs

[1] *Timet timentes, metus in auctorem redit* (Sénèque, *Œdip.*, act. III).



Cap Misène : Ruines d'un théâtre qui a appartenu à la villa de Lucullus. (Bib. nat.) (p. 567.)

d'un pays sont solidaires; comme la liberté élève les caractères, la tyrannie les abaisse; celle-ci, spéculant sur les passions mauvaises, les excite, et la société souffre doublement dans ses intérêts politiques et dans ses intérêts moraux. Ici la peur amena la bassesse; la fierté du citoyen étant brisée, la dignité de l'homme tomba, et le niveau de la conscience publique descendit. Les âmes humiliées n'eurent plus à opposer au vice la meilleure des sauvegardes, le respect de soi-même. Voilà les fruits du despotisme; Auguste les avait semés, Tibère et quelques-uns de ses successeurs les recueillirent.

Quatre ans auparavant, les princes des prêtres, en Judée, conduisaient devant le procurateur un homme qu'ils accusaient de se dire roi des Juifs et fils de Dieu. Pilate ne trouvait en lui aucun crime, et ce royaume de la vérité lui semblait peu redoutable : il aurait voulu sauver la sainte victime. Mais, comme à son maître, l'ordre public lui importait plus que la justice : il céda lâchement devant l'émeute en disant : « Que son sang retombe sur vos têtes; » et le crime s'accomplit [1].

Tibère avait vu tomber devant lui trois héros de la résistance des nations aux Romains, Hermann, Tacfarinas et Sacrovir; mais le héros de l'humanité triomphait en périssant. Les bras du Christ étendus sur la croix du Golgotha allaient envelopper le monde [2], saisir sur leur trône les héritiers mêmes de César, et aider à les en précipiter.

[1] La date pour la mort du Christ varie de l'an 27 à l'an 33, qui est la date généralement suivie. Clinton (*Fasti Hellenici*) prend l'année 29.

[2] Michel-Ange a dit dans un de ses sonnets adressé à Vasari : *Amor divino ch aperse a prender noi in croce le braccio.*

[3] TI. CÆSAR. DIVI. AVG. F. AVGVST. IMP. VIII, autour de la tête laurée de l'empereur. Tibère. Monnaie de bronze.



Monnaie de Tibère [3].

CHAPITRE LXXIV

CALIGULA ET CLAUDE (37-54).

I. — CALIGULA (37-41).

Né le 31 août de l'an 12, Caligula, dont le vrai nom, celui des actes officiels et des médailles, est Caïus César, allait achever sa vingt-cinquième année. Le vieil empereur lui préférait Tiberius Gemellus, son propre sang ; mais il fit céder ses prédilections à ce qu'il crut être l'intérêt public : son petit-fils n'avait que dix-sept ans, Caligula semblait donc plus capable de gouverner ; d'ailleurs, choisir Gemellus c'eût été probablement décider sa mort. Il se contenta de lui donner une part de son héritage domestique et des prérogatives impériales. Le sénat cassa ce testament et conféra au seul Caligula tous les pouvoirs[2].



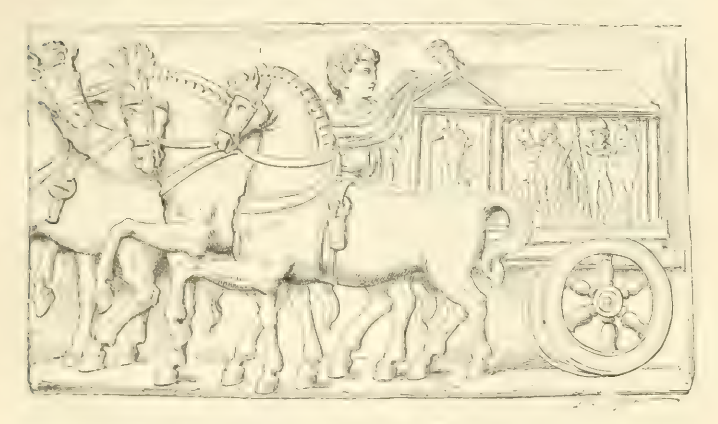
Caligula[1]

Quant au prince mort, on lui fit des funérailles impériales sans beaucoup de pompe et avec encore moins de douleur : on ne lui décerna aucun des honneurs qui avaient été décrétés pour Auguste ; on ne s'engagea même pas à jurer par ses actes et on ne fit point de lui un dieu : c'était presque le déclarer tyran. Aussi son nom ne fut jamais placé sur la liste des empereurs que renfermait la formule du serment prêté chaque année par les consuls, à leur entrée en charge. Mais je pense que si Tibère avait pu, comme dit Pline, assister à sa postérité, il se serait peu soucié des affronts faits à sa mémoire, et moins encore de la divinité qu'on lui refusait.

[1] C. CAESAR DIVI AVG(usti) PRON(epos) P(ontifex) M(aximus) TR(ibunicia) P(otestas) III P(ater) P(atriae), autour de la tête de Caius César lauré. Monnaie de bronze.

[2] *Jus arbitriumque omnium rerum illi permissum est* (Suétone, *Tib.*, 14).

Rome, fatiguée du sombre despotisme qui finissait, salua de ses acclamations l'avénement du fils de Germanicus. Le nouvel empereur justifia d'abord toutes les espérances. Il rendit de grands honneurs à la mémoire de sa mère et de ses deux frères, dont il alla lui-même chercher pieusement les cendres ; et, pour qu'on ne craignît point de nouveaux supplices, il brûla tous les papiers de Tibère. Il défendit les accusations de lèse-majesté, rappela les bannis, ouvrit les prisons et releva de la sentence qui les frappait ces autres condamnés d'Auguste et de Tibère, les livres de Labienus, de Cremutius Cordus et de



Les cendres d'Agrippine rapportées à Rome (Musée britannique)[1].

Severus : « Qu'on les lise, dit-il, je suis intéressé plus que personne à ce que la postérité sache tout. » Il décerna à son aïeule Antonia les honneurs que Livie avait eus ; à ses sœurs, les prérogatives des vestales ; à son oncle Claude, le consulat. Il adopta Gemellus et lui conféra le titre de Prince de la jeunesse. Le peuple eut des largesses, les soldats des gratifications qui portèrent au double les legs de Tibère[2]. En même temps l'impôt odieux sur la vente des marchandises était supprimé

[1] Caligula fit porter au cirque les cendres de sa mère dans un *carpentum*. La monnaie donnée page 362, et le bas-relief du Musée britannique, gravé ci-dessus, rappellent ce souvenir. Le char à quatre chevaux du Musée britannique représente, au fronton, Mercure, conducteur des âmes, et, sur le côté, les Dioscures.

[2] Tibère avait légué 250 drachmes à chaque prétorien. Caligula doubla la somme. (Dion, LIX, 2.) Les cohortes urbaines eurent 125 drachmes par tête, les légions 85, le peuple 75, plus 11 250 000 drachmes à répartir entre tous les citoyens.

pour l'Italie. Les magistrats rentraient dans le plein exercice de leurs droits, sans qu'on pût en appeler au prince de leurs sentences, et les comices d'élection étaient rétablis; seulement il ne se trouvait plus ni candidats, ni électeurs. Enfin, quand il prit possession du consulat, il prononça dans la curie un discours rempli de si magnifiques promesses, que le sénat, pour lier le prince par ses propres paroles, ordonna que chaque année on fît une lecture solennelle de la harangue impériale.

Avec ce digne fils de Germanicus, le plaisir et la liberté rentraient donc dans la ville; les âmes comprimées se relevaient, et toutes les voix, naguère muettes, éclataient en cris joyeux. Ce n'était plus que fêtes, jeux et spectacles : l'âge d'or d'Auguste était revenu; n'avait-on pas mieux que la liberté? Un jeune empereur qui donnait tout à tous. L'encens fumait sans relâche sur les autels, où la foule vêtue de blanc, couronnée de fleurs, accourait chaque jour remercier les dieux d'avoir accordé un tel prince à la terre; en trois mois on immola cent soixante mille victimes, et le sénat, pour ne pas demeurer en reste avec le favori du peuple, décréta que le jour de son avénement serait célébré comme l'anniversaire d'une nouvelle fondation de Rome.



Athlete vainqueur aux jeux [1].

Aussi quel effroi lorsque, au huitième mois, Caligula tomba malade. Chaque nuit le peuple assiégeait son palais pour avoir des nouvelles; il y en eut qui offrirent leur vie aux dieux en échange de la sienne!

La maladie provenait d'excès honteux. « Caïus, dit le Juif Philon, qui le vit à Rome, changea sa première manière de vivre, laquelle, du temps de Tibère, avait été plus sobre, et conséquemment plus salubre, en une plus somptueuse et délicieuse; car on ne parlait lors que de boire force vin tout pur, manger force viandes, et encore que le ventre fût plein et appesanti de tant de choses, la gloutonnerie pourtant n'était assouvie. Les bains suivaient, puis hors temps et saison, vomissements et de rechef tout incontinent l'ivrognerie et gourmandise sa compagne, et paillardise avec enfants et femmes, et autres vices semblables qui détruisent l'âme et le corps [2]. » Pour Caïus, le corps se tira de la crise, mais non l'esprit. Ce mal inconnu semble avoir développé en lui une

[1] D'après une pierre gravée du cabinet de France, n° 1852. L'athlète prend dans un vase la palme qu'il vient de conquérir.

[2] Philon, *Leg. ad Caium*, traduction de Bellier, p. 1034 (1612).

sorte de folie furieuse ; il se releva tel qu'on prétend que Tibère l'avait deviné. « Je le laisse vivre, aurait dit le pénétrant vieillard, mais ce sera pour son malheur et pour celui du monde. »

Durant sa maladie, il avait institué sa sœur Drusilla héritière de tous ses biens et de l'empire ; quelque temps après, il l'épousa, et, quand elle mourut, il en fit une divinité qu'on adora sous le nom de Panthée[1] (38). Gemellus l'inquiétait, il le tua. La vertueuse Antonia lui adressait des reproches, il l'empoisonna ou la réduisit à s'ôter la vie. Macron avait été son confident, son protecteur, sous Tibère, et la femme de ce favori avait oublié pour lui ses devoirs, il les fit mourir tous deux. Silanus, son beau-père, eut le même sort. Sa sœur Julia Livilla, après avoir été le



Caligula et Drusilla[2].

jouet de ses caprices, fut chassée de son palais et reléguée dans une île déserte. Les exilés, à qui la loi laissait leur fortune et les règlements impériaux certaines aises, lui parurent mener une vie trop douce : il les fit tuer, de sorte qu'il ne se trouva pas une grande famille romaine qui ne fût dans le deuil. Un des droits les plus chers aux citoyens était de ne pouvoir jamais subir une punition corporelle. Un questeur fut battu de verges, des sénateurs furent mis à la question. Un vieillard, un consulaire, vint un jour le remercier de ne lui avoir pas ôté la vie ; il lui donna son pied à baiser ! Il trouva plaisant d'obliger ceux qui durant sa maladie avaient fait des vœux



Julia Livilla[3].

[1] Le sénateur Livius Geminius jura qu'il l'avait vue monter au ciel. Cette bassesse lui fut payée 250 000 drachmes. (Dion, LIX, 11.) Voy. ci-dessus, p. 27, n. 4, une inscription en l'honneur de la sainte Drusilla.

[2] Camée du cabinet de France, n° 219. L'empereur est lauré et porte le *paludamentum*. Drusilla est diadémée. Sardonyx à 3 couches de 35 millim. sur 30.

[3] Monnaie de bronze de Mytilène dont l'inscription se lit : ΙΟΥΛΙΑΝ ΝΕΑΝ ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΥ ; dans le champ, MYT.

imprudents à tenir parole ; un d'eux hésitait : on le couvrit comme une victime de verveine et de bandelettes, puis on le livra à une troupe d'enfants qui le poursuivirent par les rues, en lui rappelant son vœu, jusqu'à la roche Tarpéienne d'où on le précipita [1].



Caligula et Drusilla [2].

Après Drusilla, il enleva successivement à leurs maris deux matrones qu'il épousa pour les répudier aussitôt et les condamner à l'exil. Une troisième, Cesonia, sut mieux le fixer, mais au prix de quelles terreurs ? Il voulait, lui disait-il, la faire mettre à la torture afin de savoir pourquoi il l'aimait tant; ou bien encore : « Que je fasse un signe, et cette chère tête tombera. » Il se plaisait à renouveler avec ses amis ces plaisanteries cruelles. Au sénat, il aimait à parler et il invitait tout l'ordre équestre à venir l'écouter. Dans son palais, il rivalisait avec les cochers du cirque, les gladiateurs et les mimes. Trois consulaires furent un jour gravement convoqués pour l'entendre chanter; c'était déjà Néron.

Cette fois nous avons bien un tyran insensé qui joue avec la fortune et la vie des Romains, un de ces génies malfaisants qui tuent pour le plaisir de tuer : son règne est l'orgie du pouvoir. Pour l'honneur de

[1] Une petite ville de Lusitanie s'était aussi dévouée pour le salut de Caligula, mais, prudemment, elle n'avait pris que l'engagement de combattre ses ennemis, ce qui lui assurait les bénéfices de l'adulation, sans lui imposer une charge bien redoutable. (Wilmanns, 2859.)

[2] Groupe de la galerie de Florence. (Gori, pl. 93.)

l'humanité, il faut croire que ces attaques d'épilepsie dont il souffrait dans son enfance, et le dernier mal dont il avait été frappé, avaient rendu son esprit trop faible pour qu'il ne fléchît pas sous tant de puissance. Il est rare que le rapide passage d'un état de gène et de terreur à une liberté sans bornes se fasse impunément : l'âme la plus ferme en est ébranlée. Que devait produire ce soudain changement sur un jeune homme dans l'âge des passions violentes, hier moins assuré de son existence que le dernier des sujets, aujourd'hui maître absolu de 80 millions d'hommes? Caïus était à l'époque de la vie où la jeunesse s'épanouit sur le visage, et un teint hâve, des yeux enfoncés, des tempes creuses sous un large front dégarni de cheveux, lui donnaient l'aspect d'un vieillard. Ses nuits sans sommeil, son activité désordonnée, sa fièvre de débauches, montrent un corps malade autant qu'une âme perverse : *turbata mens*, dit Tacite.



Cesonia[1].

On a cru que pour lui, comme pour Tibère, l'histoire s'était montrée trop sévère, et que Suétone, Dion, n'avaient ramassé que des anecdotes de provenance suspecte. Il se peut qu'on ait chargé certains détails de sa vie et dépassé la mesure de ridicule que pouvait supporter, sans le comprendre, cet esprit troublé. Mais, durant son règne, je ne trouve rien qui ressemble à la sagesse administrative de Tibère. Cet esclave de la veille ne songe qu'à faire trembler; il se plaît à épouvanter ses femmes, ses favoris, tous ceux qui l'approchent : « Qu'on me haïsse, pourvu qu'on me craigne, » répète-t-il sans cesse. Il a la monomanie de la force, et il s'étudie devant un miroir à prendre des airs terribles. Il ne veut ni conseillers ni ministres, et, par ostentation de puissance, il provoque les peuples, les corps, les individus, sans songer que les Germains, qu'il fait mine d'attaquer, peuvent lui répondre par une guerre dangereuse; les Juifs, dont il outrage les croyances, par une révolte; la plèbe de Rome, soumise à l'impôt, par une émeute; le sénat, menacé, par des conspirations; et Chéréas, qu'il insulte, par un coup de poignard. Au milieu d'un festin, il se prend tout à coup à rire; les consuls veulent connaître la joyeuse pensée qui égaye l'empereur :

[1] Tête de Cesonia sur une monnaie de bronze de Carthago Nova. Dans le champ, SAL. AVG., *la Santé de l'empereur*. Singulière légende sur une monnaie frappée à l'image de la femme qui, pour s'attacher son mari par des philtres d'amour, paraît lui avoir donné des potions qui aggravèrent son mal. (Suétone, *Caius*, 50.)

« C'est que je songe, leur répond-il, que je puis d'un mot vous faire étrangler tous les deux. » Cette idée de l'omnipotence impériale est toute sa politique, et, avec la ténacité du maniaque, il la pousse à ses dernières conséquences : il se fait dieu sur la terre et croit lui-même à sa divinité. « J'ai droit, dit-il, sur tout et sur tous : *Omnia mihi et in omnes licere*[1]. » Avec les conditions de pouvoir établi par Auguste, c'était de la logique, mais la logique d'un insensé.



Caligula du palais Farnèse[3]

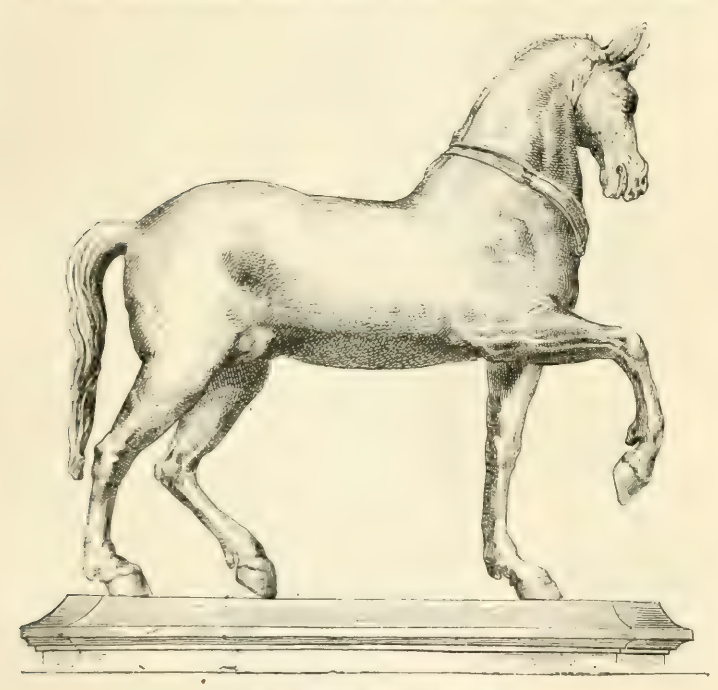
Il était fou assurément lorsque, assis entre les statues de Castor et de Pollux, il se faisait publiquement adorer sur la grande place de Rome ; lorsqu'il prenait successivement le costume et le nom de tous les dieux, qu'il allait s'entretenir au Capitole avec son frère Jupiter, quelquefois le menaçant, le défiant : « Tue-moi, lui criait-il, sinon je te tue[2] ; » ou que durant l'orage il répondait aux éclats de la foudre par des pierres qu'une machine lançait contre la nue, avec de sourds grondements qui voulaient imiter le bruit du tonnerre. Les sanctuaires les plus vénérés furent profanés. Il commanda qu'on lui amenât d'Olympie le Jupiter de Phidias et qu'on érigeât sa propre image à Jérusalem dans le temple de Jéhovah, ce qui était pour les Juifs la plus cruelle des insultes. Heureusement, le gouverneur de Syrie, Petronius, prit sur lui de gagner du temps, en faisant travailler lentement les

[1] Suétone, *Calig.*, 29. Du reste c'était déjà la théorie admise : *Jure civili*, dit Sénèque (*de Benef.*, VII, 4), *omnia regis sunt.... ad reges potestas omnium pertinet, ad singulos proprietas* ; et ch. 6 : *Cæsar omnia habet, fiscus ejus privata tantum ac sua ; et universa in imperio ejus sunt, in patrimonio propria*. C'est ainsi que parlera Louis XIV.

[2] Sénèque, *de Ira*, I, 20, et Dion, LIX, 28.

[3] Atlas des *Monum. inéd.*, t. V, p. 5.

ouvriers à la statue. Il eût payé cette prudence de sa tête si le tyran avait vécu. Même sort attendait en Grèce Memmius, qui avait osé désobéir, en invoquant de menaçants présages, pour sauver le chef-d'œuvre de Phidias. Auguste et Tibère laissaient les Grecs d'Asie leur bâtir des temples, Caius s'adjugea celui que les Milésiens élevaient à Apollon et s'en fit construire à Rome même, où il institua en son honneur



Cheval de bronze du musée de Naples[1]

des sacrifices et des prêtres : sacerdoce étrange, car il avait nommé son cheval Incitatus un des nouveaux pontifes ; il est vrai qu'il voulait aussi le faire consul. C'était une manière d'outrager la magistrature républicaine.

On doutera peut-être de la véracité de ceux qui racontent ces folies, mais qu'on lise la *Légation* de Philon, qui est une sorte de document

[1] Monaco, *le Musée national de Naples*, pl. 97.

officiel, et l'on n'hésitera plus à croire que Caïus prenait au sérieux sa divinité. Philon, personnage considérable dans sa nation et un des hommes éminents de ce siècle, était venu à Rome avec quatre autres députés pour réclamer justice au nom des Juifs alexandrins. La première fois que Caïus vit les envoyés, il leur dit en grinçant des dents : « N'êtes-vous pas de ces gens, ennemis des dieux, qui, seuls, quand tous les hommes reconnaissent ma divinité, me méprisez et préférez à mon culte celui de votre Dieu sans nom? » Et plus loin : « Ces imbéciles.... qui ne veulent pas croire que je participe à la nature divine! » — « La cause de la haine que Caïus portait à notre peuple, dit Philon, était sa conviction que les Juifs ne souscriraient jamais à son désir de passer pour Dieu. » Ces paroles permettent d'accepter la conversation suivante entre Caligula et Vitellius que Dion rapporte : « Tu sais que Diane est ma femme. La vois-tu lorsqu'elle vient chez moi? — O maître! il n'est permis qu'à vous autres dieux de vous voir vous-mêmes. » Et ce Vitellius était un des plus grands personnages de l'empire.



Neptune du musée de Lyon [1]

Faut-il parler de ses profusions insensées, de ses soupers coûtant 10 millions de sesterces, de ses constructions impossibles, de ses villas flottantes, navires décorés de pourpre, d'or et de pierreries, portant des arbres, des vignes, des jardins, des portiques; et de ce pont jeté sur la mer entre Baïa et Pouzzoles, long de 3600 pas, couvert d'une chaussée comme la voie Appienne? Il y passa à cheval, armé de toutes pièces, les troupes suivant, enseignes déployées, car on battait un ennemi, Neptune. Pourtant, il en avait eu peur; avant de s'engager sur le pont, il lui avait offert un sacrifice qui devait apaiser sa colère, et il en avait fait un autre à l'Envie, afin de détourner, disait-il, toute influence jalouse de sa gloire. Le lendemain, course de chars, l'empereur en tête, dans le costume des cochers du cirque. Puis une fête splendide la nuit aux flambeaux, et, pour dernier

[1] Belle statue de bronze trouvée à Lyon, en mars 1859, dans le lit du Rhône, et près de sa rive gauche, entre le pont de l'Hôtel-Dieu et celui de la Guillotière. Hauteur 1m,50. Au musée de Lyon.



[illegible] — Vatican, Musée Pie-Clem., n° 262

passe-temps, les convives jetés au hasard dans la mer. En moins de deux ans il eut vidé l'immense épargne de Tibère[1]; des condamnations la remplirent. Une des victimes était moins riche qu'il ne croyait : « Celui-là m'a trompé, dit-il, il pouvait vivre. » Il voulait qu'une part lui fût assurée dans les testaments. Mais, si le testateur le faisait trop attendre, pour qu'il se hâtât, il lui envoyait du poison. Cependant il n'aimait pas que la mort arrivât vite; il faisait tuer ses victimes à petits coups : « Frappe, disait-il au bourreau, de façon qu'on se sente mourir! »

Des impôts de toutes sortes furent établis : deux et demi pour cent sur toutes les sommes en litige devant les tribunaux de l'empire; droit sur les portefaix, sur les courtisanes, même, ce qui était plus grave, sur les denrées alimentaires mises en vente dans Rome. On leva ces impôts avant qu'ils eussent été promulgués; et, comme on se plaignit, il fit afficher son décret si haut et en si petits caractères qu'on ne put le lire, ce qui permit de trouver beaucoup de gens coupables de contraventions. Aussi le peuple et l'empereur, si bien d'accord aux premiers jours, finirent par ne plus s'entendre; l'un murmura, l'autre sévit. Un jour, au théâtre, les soldats chargèrent l'assistance; une autre fois on manquait de condamnés pour les bêtes, il leur fit jeter des spectateurs.

Il est méchant, mais de plus il est envieux. Toute gloire l'importune, et il voudrait supprimer l'histoire comme il supprime ceux qui le gênent. Il fit abattre les statues des hommes illustres qu'Auguste avait érigées dans le Champ de Mars; il proscrivit les poëmes d'Homère et voulut chasser Tite Live des bibliothèques, comme infidèle et mauvais historien. La science des jurisconsultes lui semblait inutile : il répétait souvent qu'il ferait en sorte que l'on n'aurait à consulter personne, excepté lui. Les souvenirs de famille ne sont pas plus respectés; il interdit aux plus nobles Romains les distinctions de leur race : à Torquatus le collier, à Cincinnatus la chevelure bouclée, à Cn. Pompée le surnom de Grand.

« Ce prince, qui semblait n'être au monde, dit Sénèque, que pour montrer ce que peuvent les plus grands vices dans la plus haute fortune[2], » ambitionna cependant la gloire militaire. En l'an 39, il partit subitement de Rome pour les bords du Rhin, y fit de grands préparatifs,

[1] Voy. t. III, p. 738 et n. 2

[2] *Ad Helv.*, 9.

et traversa même le fleuve. Mais, sur la fausse nouvelle que l'ennemi approchait, il se jeta en bas de son char, courut à cheval regagner le pont, et, comme la voie était encombrée par les bagages, il se fit passer de main en main par-dessus les têtes, afin d'arriver plus tôt sur la rive gauche. Il ne pouvait pourtant se dissimuler que ce n'était pas ainsi que César combattait. Pour effacer le souvenir de cette panique, il imagina une autre campagne. Pendant un festin, on lui annonce que les Germains se sont montrés : il quitte héroïquement la table, court à l'ennemi, et revient le soir avec des prisonniers. C'étaient des soldats de sa garde germaine qu'il avait fait cacher dans un bois voisin. Puis il écrivit au sénat, gourmandant sa paresse, lui reprochant ses plaisirs, pendant que le prince s'exposait pour Rome aux fatigues et aux dangers. De vrais Germains cependant firent une excursion en Gaule, Galba les repoussa, et l'empereur eut cette fois assez de lucidité d'esprit, peut-être de peur, pour l'en récompenser au lieu de l'en punir. Un chef breton s'étant réfugié près de lui, il décida aussitôt une grande expédition dans l'île (40 de J. C.). On dit que les légions arrivées à Boulogne se rangèrent en bataille le long de la rive; que Caligula, monté sur sa flotte, s'avança en mer, puis que, virant de bord, il redescendit au rivage, s'assit sur un trône et fit sonner par toutes les trompettes de l'armée l'ordre de l'attaque. Les légionnaires cherchent l'ennemi, Caligula leur montre la mer, et leur fait ramasser les coquillages de la côte. C'étaient les dépouilles de l'Océan qu'il réservait pour le palais impérial et pour le Capitole[1]. Un monument éternisa cette victoire : un phare fut construit sur le lieu même pour guider à l'avenir la marche de ses flottes sur cette mer domptée. Il s'était déjà fait proclamer sept fois *imperator*, mais il ne fallait pas moins qu'un triomphe magnifique pour récompenser de si glorieux travaux.

Afin d'avoir des captifs à traîner derrière son char, il fit enlever tous les Gaulois de haute stature, ou, comme il disait, de « taille triomphale », les forçant de s'habiller à la mode de leurs voisins de Germanie, d'apprendre leur langue, de laisser croître et de rougir leurs cheveux.

Les soldats riaient sans doute de ces étranges victoires, tout en profitant des largesses qu'elles leur procuraient. Une fois pourtant ils se sentirent, eux aussi, menacés. Caligula, à bout de passe-temps,

[1] Merivale ne croit pas à cette scène grotesque, et je pense comme lui que de vagues promesses de soumission, apportées par quelque chef breton, auront autorisé Caligula à borner là son expédition.

s'était rappelé au milieu des légions de Germanie que, vingt-cinq ans auparavant, elles s'étaient révoltées contre Germanicus son père. Sous prétexte de les haranguer, il les réunit sans armes autour de son tribunal, et déjà la cavalerie les enveloppait pour les décimer, quand les soldats, prenant l'éveil, coururent aux tentes et s'armèrent. Le coup était manqué : Caïus laissa là son discours, son projet, et s'enfuit.

Dans l'intervalle de ces travaux militaires qui le retinrent deux



Le phare de Caligula, à Boulogne[1].

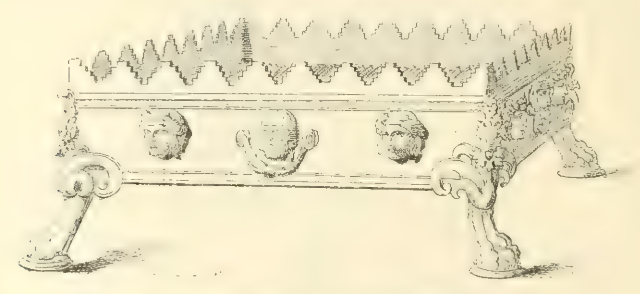
années en Gaule pour le malheur de ce pays, il vivait au milieu des fêtes et des supplices, mêlant les unes aux autres; car il avait toujours un bourreau sous la main pour donner la question, pendant qu'il était

[1] Ce phare a subsisté jusqu'en 1644, où il s'écroula. On l'appelait la tour d'Odre. Elle était octogonale, construite en matériaux de couleurs différentes, et à douze étages dont chacun était en retrait d'un pied et demi sur l'étage inférieur. Chaque pan du premier étage avait 24 pieds, ce qui donne 192 de circuit et environ 65 pieds de diamètre. On pense que la hauteur égalait à peu près la circonférence. Son nom lui vint de *Turris ardens* ou d'une ferme voisine appelée d'*Hosdre*. Le roi d'Angleterre, Henri VIII, ayant pris Boulogne en 1544, fit entourer la tour de quatre bastions pour en faire une forteresse. (E. Allard, *Travaux publics de la France*, p. 22.)

à table, ou exécuter au milieu de l'orgie quelque provincial coupable d'être riche. Tous les dix jours, il « apurait ses comptes », en dressant périodiquement des listes de proscrits dont la fortune lui était nécessaire. On lui apportait les rôles de la province, et il marquait pour la mort, au fur et à mesure de ses besoins, les plus forts contribuables.

Un jour qu'il venait de perdre au jeu, il sortit un instant, prit dans ses registres des noms au hasard, et, rentrant, dit à ses compagnons : « Vous autres, vous jouez pour quelques misérables drachmes, moi d'un seul coup je viens d'en gagner 150 millions. »

A Lyon, une autre fantaisie lui vint : il vendit la garde-robe du palais impérial et les meubles de sa villa. Il mettait lui-même aux enchères, et il fallait payer, non la valeur de l'objet, mais les souvenirs qui s'y



Foculus ou brasero du musée des Antiques de Lyon.

rattachaient, surtout la qualité du vendeur. « Ceci, disait-il, a appartenu à Germanicus, mon père; ce vase est égyptien, il était à mon aïeul Antoine; le divin Auguste portait ce vieux manteau à la journée d'Actium; » et les écus d'or tombaient dans la main du fripier impérial. Toutes les nippes des Césars, toute la défroque des demi-dieux de Rome y passa. Un jour qu'il vendait ce qui restait du mobilier des fêtes qu'il avait données, il aperçoit Saturninus qui dormait sur un banc et dit au crieur : « Prends garde à cet ancien préteur; il me fait signe de la tête qu'il veut enchérir. » Et à chaque mouvement du malheureux dormeur la somme montait. Quand Saturninus se réveilla, il devait 9 millions de sesterces; mais il avait acheté treize gladiateurs.

Auguste avait établi à Lyon des combats d'éloquence et de poésie : Caligula ajouta au règlement de ces jeux que les vaincus payeraient eux-mêmes les prix des vainqueurs et que les auteurs de mauvais écrits effaceraient leurs ouvrages avec leur langue, à moins qu'ils ne préfé-

fassent un saut dans le Rhône. Un Gaulois eut cependant l'honneur de lui dire un jour son fait. Il trônait en Jupiter Olympien, impassible et grave, comme il convient à un dieu. L'homme du peuple fend la foule, s'approche et s'arrête les yeux fixes et comme ébahi. Le dieu, flatté de l'impression qu'il produit, demande à cet homme ce qu'il lui semble. « Ce qu'il me semble? répond le Gaulois : que tu es une bien grande extravagance! » Caïus était ce jour-là d'humeur débonnaire, il pardonna. Le hardi Gaulois n'était, il est vrai, qu'un pauvre cordonnier.

Un Romain ne s'en tira pas si bien, ou plutôt s'en tira mieux, car Sénèque a consacré son nom et son courage. Canus Julius avait eu avec Caligula une vive altercation qu'il avait soutenue très-librement. « Sois tranquille, lui dit le tyran en le congédiant, j'ai ordonné ta mort. — Merci, excellent prince, » reprit Canus; et il passa dans la plus parfaite égalité d'âme les dix jours que la loi de Tibère lui donnait. Il jouait aux dés quand le centurion entra. « Attends que je compte les points, » lui dit-il. Ses amis pleuraient : « Pourquoi vous affliger? Vous disputez pour savoir si l'âme est immortelle, moi je vais l'apprendre. — A quoi penses-tu? lui demanda un de ses amis au moment où il allait être frappé. — Je veux bien observer si dans ce moment rapide l'âme se sent en aller du corps[1]. »

Mais laissons dans Suétone et Dion la honteuse histoire du troisième César. Il nous faudrait pour la raconter sa parole qui n'hésite devant aucun mot, devant aucun fait. Quel profit trouverions-nous à vivre plus longtemps avec ce monstre de cynisme et de cruauté? Il nous donnerait la mesure de ce que Rome pouvait supporter de tyrannie; ne le savons-nous pas déjà?

Il ne sera cependant pas inutile de raconter une dernière scène où l'on verra à quel degré d'insolence était monté Caligula, à quel degré de bassesse le sénat était tombé.

Longtemps Caïus avait décrié Tibère et encouragé ceux qui parlaient mal de lui. Une fois cependant, à la curie, il prononça un de ces discours étudiés qui devaient, pensait-il, lui assurer la gloire de l'homme le plus éloquent du siècle. Son thème, ce jour-là, fut l'éloge de Tibère et la honte de ceux qui l'attaquaient : « Moi, votre empereur, il m'est

[1] Sénèque, *de Tranq. an.*, 14. Dion (LIX, 9) attribue cependant à Caligula une bonne mesure : l'ordre équestre étant considérablement réduit, il y appela les personnages les plus considérables des provinces. Pour diminuer la puissance du proconsul d'Afrique, il donna le commandement de la légion qui stationnait dans cette province au légat de Numidie, règlement qui fut conservé. (*Ibid.*, 20.)

permis de le faire; mais vous, vous commettez une impiété en accusant votre ancien chef. » Alors il produisit les écrits que, dans les commencements de son principat, il prétendait avoir brûlés, les fit lire par ses affranchis et en tira la preuve que c'étaient les sénateurs qui avaient envoyé à la mort tous les suppliciés du dernier règne : les uns en se faisant accusateurs; les autres, faux témoins; tous, en rendant le décret de condamnation. Et il ajouta cette terrible vérité : « Si Tibère a commis quelque injustice, vous ne deviez pas, de son vivant, le combler d'honneurs, ni, par Jupiter! après sa mort, blâmer ce que vous aviez vous-mêmes consacré par décret. C'est vous qui avez tenu envers lui une conduite insensée et coupable; c'est vous qui avez tué Séjan en le corrompant par l'orgueil dont vos bassesses l'ont gonflé. Aussi tout cela me donne à penser que je n'ai rien de bon à attendre de vous. » Le discours se terminait par l'inévitable prosopopée qu'enseignait l'École et que les rhéteurs exigeaient. Tibère lui-même intervenait : « Tu as raison, mon fils, et tu dis vrai; aussi point d'amitié, point de compassion pour aucun d'eux. Tous te haïssent, et, s'ils le peuvent, ils te tueront. Ne t'inquiète pas de leur être agréable, et ne te soucie point de leurs propos. Ton plaisir et ta sécurité, voilà la mesure de toute justice. Assure l'un et l'autre, et tu verras ces hommes t'honorer. Si tu agis différemment, tu recueilleras



Statue de Caligula, bronze trouvé à Herculanum. (Musée de Naples.)

en apparence une vaine gloire, et tu périras certainement victime de leurs complots. Celui qui commande est craint et révéré tant qu'il est fort, menacé et entouré de poignards quand on le croit faible. » De peur que cette page d'éloquence ne fût perdue pour la postérité, Caïus la fit aussitôt graver sur une plaque de bronze.

Le sénat se croyait arrivé à sa dernière heure. Sous le coup de ces outrageantes paroles et de ces menaces, allait-il se résoudre à quelque acte viril? Le lendemain il se réunit. Les orateurs se répandent en éloges sur la franchise de Caïus, sur sa pitié envers Tibère, sur son indulgence à l'égard du sénat. Les Pères lui décernent l'ovation pour avoir vaincu ses justes ressentiments, et, afin de célébrer à jamais sa magnanimité, décrètent qu'à l'anniversaire de la séance où la mémorable harangue leur avait été lue, ainsi qu'aux fêtes du Palatin, des sacrifices seraient offerts à « Sa Clémence », pendant que sa statue en or serait conduite au Capitole, entourée des chœurs de jeunes enfants des plus hautes familles qui chanteraient des hymnes en l'honneur du prince.

Ces gens-là étaient dignes les uns des autres; les sujets valaient le maître: tous méritaient de subir l'éternelle et inexorable loi d'expiation qui domine l'histoire et en fait la moralité; les victimes payaient pour leur lâcheté et leurs vices, comme le bourreau payera bientôt pour sa cruauté.

La force d'un pouvoir ne se mesure pas à sa violence. Malgré tant de sang versé, ce règne malheureux avait détendu les ressorts du gouvernement, abaissé la dignité de l'empire et compromis la paix publique. Pour que l'administration fût plus uniforme, Tibère saisissait toute occasion de réduire en provinces les royaumes alliés; Caligula ne se donnait point de pareils soucis; il fit présent de l'Iturée à Soæmus, de la Petite Arménie à Cotys, d'une partie de la Palestine à Agrippa, et il rendit la Commagène à Antiochus, ajoutant pour ce dernier, en dédommagement des dix-neuf ans de royauté qu'il avait perdus, une partie de la Cilicie et une grosse somme d'argent. Il est vrai qu'il les lui reprit peu de temps après. Artaban avait chassé Mithridate de l'Arménie; au lieu de soutenir le roi exilé, Caïus l'emprisonna et laissa l'Arménie aux Parthes. Il appela à sa cour Ptolémée, roi de Maurétanie, puis, irrité de la curio-


Agrippa[1].

[1] Bronze du roi Agrippa, avec la légende : ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΜΕΓΑΣ ΑΓΡΙΠΠΑΣ ΦΙΛΟΚΑΙΣΑΡ

sité dont il était l'objet, il le fit tuer. Les sujets de Ptolémée se révoltèrent, et il fallut une longue guerre pour les réduire.

Tibère était sévère pour tout le monde ; il avait rompu à l'obéissance les grands aussi bien que les soldats, le peuple et les provinces : chacun était tenu à sa place. Caïus remplaça cette discipline nécessaire par la plus capricieuse tyrannie et une confusion désordonnée. Au théâtre, il aimait à voir pêle-mêle nobles, mendiants et chevaliers, fidèle image du chaos de son esprit et de ses volontés contraires. Aujourd'hui il faisait sabrer la foule, à laquelle demain il jettera des millions. Il lui distribuait des fruits, des oiseaux rares, et il laissait Rome sans un sac de blé, mais avec des fêtes et des jeux pour chaque jour. Ses soldats recevaient des largesses pour de ridicules exploits, et il voulait décimer des armées entières. Il flattait les prétoriens, leur laissait toute licence, et s'entourait d'une *légion celtique* formée de Germains grossiers et violents qui avaient toute sa faveur. Les provinces lui adressaient-elles des députés, il les recevait au milieu de ses architectes et les faisait courir à sa suite à travers ses palais et ses jardins, écoutant les ouvriers en même temps que les orateurs, mêlant ses ordres pour les maçons à ses réponses aux envoyés. De sorte que rien ne se faisait plus et que, sans quelques hommes formés à l'école de Tibère, des troubles auraient éclaté sur divers points [1].

Durant près de quatre années, personne dans le peuple, l'armée ou les provinces ne protesta contre ces saturnales du pouvoir. Tout l'empire était comme l'homme de Lyon, il regardait étonné, stupéfait, cette grande extravagance. Cependant, lorsque Caïus revint de la Gaule à Rome avec des menaces pour les sénateurs qu'il refusa de laisser accourir à sa rencontre, pour le peuple même, à qui il souhaitait de n'avoir qu'une tête afin qu'il pût l'abattre d'un coup, des conspirations se formèrent contre ce furieux « que la nature avait enfanté pour l'opprobre et la ruine du genre humain [2] ». Deux de ces complots furent

[1] Josèphe, *Ant. Jud.*, XIX, 4. Il n'y avait plus de blé dans la ville à sa mort que pour sept ou huit jours. Les seules choses utiles qu'il ait faites furent deux aqueducs à Rome et quelques havres près de Rhegium et en Sicile pour les vaisseaux qui amenaient le blé d'Égypte : encore ne les acheva-t-il pas. (Suétone, *Calig.*, 21 ; Josèphe, *Ant. Jud.*, XIX, 1 ; Frontin, *de Aquæd.*) Il fit placer dans le cirque du Vatican le grand obélisque. (Pline, *Hist. nat.*, XVI, 40 ; XXXVI, 9 ; Suétone, *Claud.*, 20.) Je note comme un trait des mœurs du temps qu'il permit de venir aux spectacles sans chaussure, « fort ancienne coutume, ajoute Dion (LIX, 7), observée parfois dans les tribunaux, pratiquée souvent par Auguste dans les assemblées et abandonnée par Tibère » ; par contre, il autorisa les sénateurs à assister aux jeux avec des chapeaux thessaliens pour se garantir du soleil. (*Ibid.*)

[2] Sénèque, *Cons. ad Pol.*, 36.

découverts; le troisième réussit. Un tribun des prétoriens, Chéréas, qu'il traitait de lâche et d'efféminé, réclama le droit de frapper le premier coup. Le 24 janvier 41, on célébrait dans un théâtre provisoire, élevé au pied du Palatin, des jeux en l'honneur d'Auguste, et auxquels l'empereur assistait. Sur le midi, il sortit pour aller prendre un instant de repos, et, laissant sa garde germaine prendre la rue qui menait au palais, il s'engagea dans une galerie écartée qui diminuait le chemin. Chéréas, de service ce jour-là, l'y suivit avec les conjurés, et le frappa d'un coup d'épée à la tête. Caligula voulut fuir, mais tomba et fut percé de trente coups[1].

[1] Chéréas envoya tuer sa femme Césonia et sa fille âgée de deux ans. Le sénat voulut noter Caïus d'infamie. Claude s'y opposa, mais fit, en une nuit, disparaître ses statues. Il ne fut donc pas déclaré tyran ; seulement son nom, comme celui de Tibère, fut supprimé de la liste des empereurs. « Et, rapporte Dion (LX, 4), nous ne faisons mention d'eux ni dans nos serments ni dans nos prières. »

[2] Wey, *Rome*, p. 594. C'est le passage où Caïus fut tué.



Passage entre le palais de Tibère et le palais [illegible][2].

II — TENTATIVE DE RESTAURATION RÉPUBLICAINE; CLAUDE (41).

Nous avons vu ce que le pouvoir absolu avait fait des deux premiers successeurs d'Auguste; comment il avait dans les dernières années troublé et corrompu la ferme intelligence de Tibère, et dès les premiers jours perverti dans Caligula un esprit faible et emporté, qui trébucha sous la double ivresse d'une autorité sans limites et de passions sans frein. Cet empire, qui à vrai dire n'a pas d'institutions, ira ainsi, au hasard des circonstances, d'un tyran à un fou; et lorsqu'il rencontrera un bon prince, il pourra en remercier les dieux, car ce ne sera pas la sagesse des hommes qui aura préparé une domination bienfaisante.

A la nouvelle que Caligula venait d'être tué, ses soldats germains s'étaient précipités dans le palais et avaient égorgé tous ceux qu'ils y avaient trouvés : trois sénateurs périrent ainsi; puis, revenant au théâtre d'où Caïus sortait quand il rencontra Chéréas, ils pénétrèrent dans l'enceinte l'épée à la main, le visage menaçant. Le sénat, les chevaliers, le peuple même, s'attendaient à un massacre; à chaque instant on apportait des blessés et l'on entassait les têtes des morts sur un autel. Mais un crieur public étant venu annoncer que l'empereur, au lieu d'être, comme on le croyait, légèrement atteint, était tué, le zèle des Germains tomba, et ils se retirèrent. Le sénat délivré s'assembla aussitôt, et, comme la populace criait autour de la curie : Vengeance ! vengeance! il la fit haranguer par Valerius Asiaticus, qui loua hautement le coup. « Plût aux dieux, disait-il, que je l'eusse moi-même frappé ! »

Les républicains trouvaient enfin une situation selon leurs vœux. Il leur semblait que l'expérience d'un gouvernement monarchique, souhaité par plusieurs, devait être maintenant jugée, et, comme Caïus ne laissait ni fils ni collègue de sa puissance tribunitienne, l'avenir n'était point engagé. Rien donc n'empêchait de revenir à la république. Chéréas le disait; ses complices demandaient la suppression du principat; on parlait d'abolir la mémoire des Césars, de renverser leurs temples, et le sénat s'abandonnait à la douce espérance de reprendre son pouvoir. Il essaya de s'emparer du mouvement pour faire tourner la révolution à son profit. Un décret honora Chéréas et ses amis du titre de restaurateurs de la liberté; un autre condamna la mémoire de Caïus

et ordonna aux citoyens de se retirer dans leurs maisons, aux soldats de regagner leurs quartiers, sous promesse, pour les uns, d'un dégrèvement d'impôt, pour les autres, de gratifications. Chéréas s'était assuré des soldats de quatre cohortes[1]; le soir venu, il fit ce qui ne s'était point fait depuis près d'un siècle : il demanda le mot d'ordre aux consuls, qui lui donnèrent celui de *Liberté*.



Claude[2]

Comme aux ides de mars, les conjurés n'avaient point fait de plan pour le moment qui suivrait le meurtre et on perdait le temps en paroles. Mais où se trouvait la force, depuis que les armes ne se mêlaient plus à la toge? Le sénat était incapable de prendre une résolution virile, et en face de cette décrépitude se dressait un pouvoir confiant, fier et décidé : les prétoriens, qui avaient une forteresse aux portes de Rome, des armes, la discipline militaire et un intérêt évident à ne pas laisser l'État retourner aux jours où tout se faisait à la curie et au Forum, rien à l'armée. Pendant que le sénat délibérait et décrétait, ils agirent. Claude, le frère, si longtemps méprisé, de Germanicus, était avec son neveu quelques moments avant l'attentat; effrayé du tumulte et des cris de mort dont le palais retentissait, il s'était caché en un coin obscur;

[1] Josèphe n'indique pas s'il s'agit de cohortes prétoriennes ou urbaines.
[2] Statue à l'air inquiet et embarrassé, trouvée à Gabies. (Musée du Louvre. Clarac, *Descr. des Ant.*, etc., n° 142.)

un soldat le découvrit et le montra à ses camarades. Claude leur demandait la vie. « Sois notre empereur, » répondirent-ils. Et, comme il tremblait à ne pouvoir marcher, ils l'emportèrent à leur camp. Le sénat y envoya quelques-uns de ses membres pour reprocher à Claude cette usurpation de la tyrannie et lui commander d'attendre les décisions du conseil suprême de la république, en l'invitant à venir délibérer avec eux. Les députés tinrent un assez ferme discours, mais ils comprirent bien vite que les quatre cohortes de Chéréas, les esclaves que les grands menaçaient d'armer, et l'autorité consulaire, et les décrets des Pères, seraient un bien faible obstacle pour ces vieux soldats. Ils se jetèrent aux genoux de Claude et le conjurèrent d'éviter une guerre civile, ajoutant plus bas que, s'il voulait l'empire, il le demandât du moins au sénat. Claude répondit d'abord à mots couverts; puis, entraîné par les conseils du roi juif Agrippa et par les instances des gens de guerre, il ne donna plus à une seconde députation que la promesse d'un gouvernement modéré où le sénat aurait une grande part d'influence. Enfin, avec une décision qu'il n'avait pas encore montrée, il harangua les troupes, leur fit prêter serment, leur distribua de l'argent[1] et en promit à leurs camarades des légions à l'instar du *donativum* accordé à ses soldats par un général victorieux, le jour de son triomphe : c'était le prix de l'empire qu'il leur payait. Les soldats érigeront cette coutume en loi, et un jour elle fera de l'empire un domaine à vendre au plus fort enchérisseur.

Les consuls, qui devaient hériter du pouvoir rendu au sénat, ne renonçaient pas à l'espoir de réussir. Durant la nuit, ils disposèrent, dans les lieux propres à prévenir une surprise, les cohortes urbaines toujours jalouses des prétoriens et par conséquent dévouées au sénat, et ils réunirent autour du Capitole un grand nombre de gladiateurs, les soldats de marine, les cohortes des vigiles et quelques prétoriens que Chéréas avait entraînés. Ces précautions prises et avant que le

[1] 15 000 sesterces, environ 3750 francs par tête. (Suétone, *Claud.*, 10.) Josèphe dit 5000 drachmes, ou un quart en plus. Malgré une légère différence de poids, la drachme était regardée comme équivalente au denier romain, qui était toujours le quadruple du sesterce. Le *donativum* était une bien mauvaise coutume, mais d'origine républicaine, comme les distributions de blé à bas prix. A chaque triomphe, le général abandonnait à ses soldats une partie du butin. Pompée donna ainsi 6000 sesterces à chaque soldat (Pline, *Hist. nat.*, XXXVII, 6), César 20 000 (Dion, XLIII, 21). L'usage républicain était très-légitime, parce que ces gratifications, après la victoire, étaient faites aux dépens des vaincus et partagées seulement entre les vainqueurs; l'usage impérial ne le fut pas, parce que le *donativum*, prélevé sur le trésor public, et accordé indistinctement à tous les soldats, ne fut pas la récompense d'un service rendu à l'État.

jour parût, ils convoquèrent le sénat dans le temple de Jupiter. Mais la situation devenait périlleuse; la peur arrêta les timides : cent membres à peine répondirent à l'appel des consuls. Ceux-là du moins semblaient bien décidés à courir tous les risques : en réponse à un message pacifique de Claude, ils s'écrièrent que jamais ils ne rentreraient volontairement en servitude : c'était une déclaration de guerre. Claude leur fit dire par Agrippa que, puisqu'ils voulaient combattre, ils n'avaient qu'à choisir un lieu hors de la ville, pour que Rome au moins et les temples ne fussent pas souillés du sang des citoyens. Cette assurance du prince et les désertions qui d'un instant à l'autre se multipliaient parmi leurs défenseurs, ébranlaient la confiance des plus résolus, lorsqu'un grand tumulte se fit aux portes de la curie : les soldats sur lesquels on avait compté demandaient à leur tour un empereur, ne laissant au sénat que le soin de choisir le plus digne. Aussitôt, dans l'assemblée, les partisans de la république se turent et les ambitions éclatèrent. Un beau-frère de Caïus, Minutianus, offrit de se charger du fardeau de l'empire; Valerius Asiaticus réclama l'honneur de ce dévouement; Scribonianus, d'autres encore, se mirent sur les rangs. Pendant que les consuls discutaient leurs titres, Chéréas haranguait les soldats, pour leur faire honte d'aimer si peu la liberté : « Vous demandez un empereur, leur disait-il, je vous en donnerai un, quand vous m'apporterez un ordre d'Eutychus. » C'était un cocher du cirque, favori de Caïus et naguère tout-puissant. Comme ils criaient le nom de Claude : « Après un fou, vous voulez un idiot; mais prenez garde, j'irai vous chercher sa tête. » Ce discours réussit mal. « Pourquoi combattre, dit un soldat, contre nos amis et nos frères, quand nous avons un empereur? » Et, tirant son épée, il prit la route du camp des prétoriens; tous ses compagnons le suivirent. La populace les y avait déjà précédés pour mendier, elle aussi, quelque don de joyeux avénement.

Les sénateurs, restés seuls, se reprochèrent les uns aux autres leur folle témérité; puis, laissant là le Capitole et leurs rêves républicains, ils coururent au-devant de celui que tout à l'heure ils proscrivaient. Plusieurs furent blessés par les prétoriens furieux, et beaucoup eussent été tués sans l'intervention de Claude. Chéréas avait donné un exemple dangereux; le nouveau prince, rentré au palais, l'envoya au supplice : il y marcha courageusement. « Sais-tu tuer? demanda-t-il au soldat chargé de l'exécution. Ton épée n'est peut-être pas bien affilée; celle dont je me suis servi pour Caligula valait mieux : » et il voulut qu'on

le frappât du même glaive. Quelques jours après, on célébrait les *parentalia*, fêtes funèbres où chacun faisait des libations en l'honneur des ancêtres. Beaucoup de citoyens mêlèrent Chéréas à ces sacrifices domestiques; ils le suppliaient de leur être propice; ils lui demandaient d'oublier leur lâche résignation. Quelques-uns de ses complices périrent avec lui. Un d'eux, Sabinus, que Claude voulait s'associer, refusa la vie; il se jeta sur son épée avec tant de violence que la poignée de l'arme entra dans la blessure[1].

Telle fut cette révolution avortée. Elle montra ce que nous savions déjà : les ambitieuses espérances de quelques nobles; la servilité du sénat, l'indifférence des citoyens qui ne sont plus que les bourgeois de Rome, et surtout la faiblesse du pouvoir civil qui ne put se faire respecter de quelques cohortes. Ce n'était pas l'armée, ce n'étaient pas les vingt-cinq légions qui avaient vendu l'empire et vaincu le sénat sans tirer l'épée, sans sortir de leur camp; il avait suffi de quelques milliers de prétoriens. Comme les voiles habilement jetés par le premier prince sur la constitution impériale sont rapidement tombés! Le quatrième empereur n'est plus que l'élu d'une poignée d'hommes armés auxquels s'est jointe la tourbe de Rome. Il avait suffi des vingt-sept ans écoulés depuis la mort d'Auguste pour assurer cette prépotence de la soldatesque que nous avons montrée comme le terme inévitable de l'institution césarienne.

On voit donc ce qui se trouvait à la base de l'empire : une cause permanente de révolution; Claude nous montre ce qu'il y avait au sommet : une perpétuelle terreur. Toute sa vie il eut présent à l'esprit le souvenir de Caïus assassiné. Il s'entoura de gardes, non-seulement au palais, mais au sénat et jusque dans les festins, où des soldats, au lieu d'esclaves, le servaient, tandis que d'autres, la lance à la main, veillaient autour de lui[2]. Personne ne l'approchait, pas même une femme, ni un enfant, sans qu'on se fût assuré, en les fouillant, qu'ils ne portaient point d'armes cachées, et, chez ses amis, il n'entrait qu'après avoir fait sonder tous les recoins de la chambre, jusqu'aux matelas des lits. Précautions inutiles : il se garde contre l'épée et le

[1] Josèphe, *Ant. Jud.*, XIX, 1-4, et *Bell. Jud.*, II, 18. Il montre que « le peuple regardait la puissance impériale comme un frein nécessaire pour arrêter les desseins et les violences des grands, de nouvelles guerres civiles et les maux dont Rome avait autrefois souffert. »

[2] Dion, LX, 3. Cet ordre resta depuis Claude l'étiquette de la cour impériale. L'habitude de fouiller ceux qui paraissaient devant l'empereur cessa sous Vespasien. (Suétone, *Claud.*, 35.)



Claude. Statue trouvée à Herculanum. — Musée de Naples.

poignard, c'est par le poison qu'il périra ; il redoute et surveille tout le monde, et sa femme le tuera !

Claude avait alors cinquante ans[1]. Presque toujours malade dans son enfance, il était longtemps resté entre les mains des femmes et des affranchis, auprès de Livie son aïeule, et, plus tard, de sa mère Antonia, qui traitèrent durement le pauvre enfant, qu'on n'osait montrer au peuple ni aux soldats[2]. Tout le monde finit par l'oublier, à quarante-six ans il n'était même pas sénateur. On n'avait trouvé qu'une fonction à lui donner, celle d'augure, et l'on chargea de prévoir l'avenir l'homme qu'on jugeait incapable de comprendre le présent. Il se consola par le travail, écrivit divers ouvrages, quelques-uns en grec, entre autres les Annales des Carthaginois et celles des Étrusques, deux livres dont l'histoire déplore la perte[3]. Il voulut même introduire dans l'alphabet latin trois lettres qui lui manquaient, et Quintilien tenait la réforme pour nécessaire[4]. Ces patientes études en l'honneur de populations étrangères dissipèrent en lui plus d'un préjugé romain et lui donnèrent assez de lumières pour voir souvent juste dans les affaires publiques[5], mais pas assez de volonté pour gouverner, même sa maison. Comme il n'avait pas une nature capable de se redresser sous les affronts, il resta durant tout son règne ce qu'il avait été dans sa jeunesse, quand il tremblait devant Livie et Antonia, sans tenue ni dignité, parce qu'il était sans caractère, irrésolu, parce qu'il avait pris l'habitude d'obéir, de sorte qu'avec de bonnes intentions il laissa faire presque autant de mal qu'un prince détestable. Les tyrans de Rome peuvent se caractériser par leur genre de cruauté : Tibère l'avait froide et calculée; Caligula, féroce; Claude l'eut peureuse et bête. Le premier il donna aux Romains l'étrange spectacle d'un gouvernement de sérail où les femmes et les esclaves sont tout-puissants.

[1] Il n'appartenait pas même par l'adoption à la famille des Jules qui, à l'aide de cette fiction légale, s'était perpétuée jusque-là au pouvoir. Il était petit-fils d'Antoine et d'Octavie par sa mère Antonia, et de Livie par son père Drusus, le frère de Tibère.

[2] Auguste seul eut pour lui quelques bons sentiments, comme on le voit par ses fragments de lettres. (Suétone, *Claud.*, 4.)

[3] Il créa à Alexandrie un nouveau musée où l'on dut faire chaque année une lecture publique de ses deux histoires (Suétone, *Claud.*, 42) : vanité puérile, mais, en même temps, effort pour obliger ces Grecs Alexandrins à s'occuper d'autre chose que d'eux-mêmes et à étudier les peuples de l'Occident. Ce musée Claudien, dont l'empereur avait sans doute assuré l'existence par une dotation, subsistait au temps d'Athénée, au commencement du troisième siècle.

[4] Suétone, *Claud.*, 41-42 ; cf. Tacite, *Ann.*, XI, 13 ; Josèphe, *Ant. Jud.*, XIX, 2 ; Quintilien, *Inst. or.*, XII, 10.

[5] Οὐκ [illegible] καὶ [illegible] ἐτύγχανεν (Dion, LX, 5).

Ceux qui alors le dirigeaient étaient sa femme Messaline, dont le nom est resté celui même de l'impudicité, et les serviteurs qui avaient vieilli dans sa maison.

III. — LES AFFRANCHIS; RÉFORMES ET TRAVAUX PUBLICS.

Dans l'ancienne Rome, la constitution et les mœurs étaient contraires aux affranchis, parce que tout se faisait en public et par les citoyens. Il n'en fut plus de même sous l'empire, où le prince eut besoin d'hommes de confiance dont la vie fût liée à la sienne. Les affranchis ont bien mauvais renom et ils le méritent par leur esprit d'adulation et de servilité. Mais, d'abord, cet esprit était celui de tout le monde après Actium, des plus grands comme des plus petits, de sorte qu'il n'était pas un élément nouveau dans la société romaine; ensuite la classe des affranchis fournissait nécessairement des hommes distingués, car elle résultait, je l'ai déjà dit



Messaline (Cabinet de France, n° 5297).

et il le faut répéter, à cause du préjugé contraire, elle résultait d'une sorte de sélection naturelle faite au sein de l'immense multitude d'hommes tombés dans la servitude. Parmi ceux qui y étaient nés, combien n'avaient-ils pas quelque droit à se croire les frères ou les fils de leurs maîtres? Ne sait-on pas d'ailleurs que les plus intelligents étaient soigneusement instruits et restaient dans la maison à titre de scribes, de grammairiens, de précepteurs, d'artistes, de médecins, ou

d'hommes de confiance pour gérer la fortune de leur patron ? Que d'esclaves turcs, par les mêmes raisons, sont devenus pachas et vizirs !

On ne voit pas agir les affranchis de César ; Auguste retint les siens dans l'ombre. Mais c'est une nécessité pour les gouvernements absolus de se servir de petites gens. Nos rois n'accordaient les grandes charges civiles dans le gouvernement qu'à des hommes nouveaux, et Louis XIV en excluait systématiquement la haute noblesse. Par des raisons semblables, les empereurs romains agirent de même, quand la réalité cachée par Auguste fut mise à nu par ses successeurs, et que l'État devint la maison du prince. Le seul ministre qu'ait eu Tibère fut un chevalier ; sous Claude, ses domestiques régnèrent ; c'étaient quatre affranchis : Calliste, qui prétendait l'avoir sauvé du poison sous Caligula ; Polybe, son lecteur ; Narcisse, son secrétaire, et Pallas, son intendant. Celui-ci se disait descendant des rois d'Arcadie, généalogie acceptée du sénat, où un Scipion vanta le désintéressement du noble affranchi qui, en vue de l'utilité publique, daignait se laisser compter parmi les serviteurs du prince. Ces hommes étaient avides, mais dévoués et fidèles : « Narcisse, dit Tacite, eût donné sa vie pour son maître[1]. » Claude, qui venait de voir le sénat proclamer la république, ne pouvait, comme Auguste, l'associer à son gouvernement, ni prendre pour conseillers ces grands qui tout à l'heure se disputaient l'empire, qui, tant de fois, conspireront contre lui. Des affranchis étaient « plus sûrs » ; il se livra à eux tout entier « et fut, dit Suétone, plutôt leur ministre que leur prince, n'ayant, ajoute Tacite, ni affections ni haines que celles qui lui étaient commandées par eux[2] ».

Ces hommes, contrairement à l'habitude des parvenus, se montrèrent favorables aux gens de leur condition, ils en mirent partout. Jusqu'au règne d'Hadrien, les affranchis furent les véritables administrateurs de l'empire, puisqu'ils remplirent tous les bureaux de la chancellerie impériale et quantité de charges au dehors[3]. Au reste, pour ceux qui

[1] Tacite, *Ann.*, XII, 53 et 65 ; Dion, LX, 34. Pour leur pouvoir sur Claude, etc., cf. Tacite, *Ann.*, XII, 3 ; XIII, 4 ; Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 53 ; Suétone, *Claud.*, 28 ; Juvénal, I, 108, et les *Césars* de Julien.

[2] Suétone, *ibid.*, 29 ; Tacite, *Ann.*, XII, 3 : .... *nisi indita et jussa.*

[3] Voy. Hirschfeld, *Untersuchungen auf dem Gebiete der röm. Verwalt.* Dans les provinces, les bureaux des gouverneurs étaient formés d'esclaves et d'affranchis du prince, qui vivaient et mouraient dans leur emploi ; de sorte que, comme dans nos ministères, les gouverneurs passaient, mais les bureaux restaient, conservant les dossiers et la tradition, la connaissance et la pratique des affaires. Voy. le rapport de M. L. Renier sur les fouilles du cimetière de Carthage, 29 avril 1881.

regardent ailleurs qu'à Rome, ce gouvernement des *libertini* ne manqua ni d'activité ni même de gloire.

Claude débuta sagement. Après s'être fait donner par le sénat la plupart des titres qu'avaient eus ses prédécesseurs, il proclama une amnistie générale. Il sut que Galba, en Gaule, avait été sollicité de prendre l'empire : il le mit au nombre de ses meilleurs amis; on a vu qu'il avait voulu sauver Sabinus. Il cassa tous les actes de Caligula, mais fit jurer l'observation des lois d'Auguste. Il abolit les nouveaux impôts, rappela les bannis, rendit les biens injustement confisqués et restitua aux villes les statues que Caïus leur avait enlevées. Il interdit l'action de lèse-majesté et livra à leurs maîtres ou fit combattre dans l'arène les esclaves qui avaient servi de délateurs. Naturellement débonnaire, ennemi du faste, qu'il n'avait jamais connu, il prenait sans trop de peine ces façons bourgeoises qui avaient tant servi à la popularité d'Auguste, mais il en perdait le bénéfice par d'étranges inconséquences. Ainsi, il visitait ses amis malades avec une nombreuse et bruyante escorte; il se levait devant les magistrats, sollicitait les consuls, le sénat, comme s'il n'eût compté que sur leur faveur, et les Pères étaient obligés de délibérer sous la surveillance du préfet du prétoire et de ses tribuns admis en armes dans la curie. Il aimait à juger, et souvent jugeait bien, contrairement au droit, mais suivant l'équité, au grand scandale des jurisconsultes, qui ne voyaient que les textes et les formules. Une femme refusait de reconnaître son fils, les preuves étaient douteuses : il lui ordonne d'épouser le jeune homme et la force d'avouer sa maternité; c'était un autre jugement de Salomon. Sa tenue sans dignité, sa tête branlante, ses mains agitées d'un tremblement convulsif, son bégaiement, et parfois des sentences ridicules ou des plaisanteries de bas étage, le déconsidéraient. « J'ai ouï dire à des vieillards, raconte Suétone, que les avocats abusaient de sa patience au point de le rappeler, quand il descendait de son tribunal, et de le retenir par le pan de sa toge. Un plaideur grec osa lui dire : « Et toi « aussi, tu es vieux et imbécile! » Un chevalier romain, après lui avoir reproché sa sottise et sa cruauté, lui lança au visage un poinçon et des tablettes qui lui firent à la joue une blessure profonde. »

Pour que les greniers de Rome fussent toujours remplis, il fit, dans l'intérêt du commerce des grains, des règlements qui subsistaient un siècle après lui, et il prenait à sa charge les pertes causées aux fournisseurs par les tempêtes; mais il laissait sa femme et ses affranchis gagner sur les marchés et causer des famines, de sorte qu'une année

on fut obligé d'établir un *maximum*. Il envoyait au supplice ceux qui usurpaient le titre de citoyen; il l'ôtait à tous ceux, même des provinces orientales, qui ne parlaient pas latin, et Messaline, Pallas, vendaient ce titre au plus offrant. Auguste avait aboli la censure, il la rétablit et l'exerça plutôt avec le goût d'un antiquaire amoureux des vieux usages qu'avec la conscience des besoins réels de l'empire. Il n'accepta point de défense présentée par des avocats et nota des citoyens pour être sortis d'Italie sans sa permission; il fit briser chez le vendeur un char d'argent d'un travail précieux, et publia en un seul jour vingt édits pour avertir de bien goudronner les tonneaux, attendu que



Jeux : combats d'animaux (peinture de Pompéi).

les vendanges seraient bonnes; pour recommander le suc d'if contre la morsure des vipères, pour annoncer une éclipse, etc.[1].

La populace, qui se reconnaissait dans ce vieillard peureux et bavard, sensuel et gourmand, grand amateur de jeux[2], de procès et de bons mots à gros sel, cruel sans méchanceté, grondeur sans colère, moraliste de petites choses, très-paterne et bonhomme au fond[3], malgré son goût pour les spectacles de mort et sa facilité à tuer, la populace l'aimait, et, un jour qu'elle le crut assassiné, elle fit presque une émeute.

[1] Cette éclipse de soleil devant survenir le jour de sa naissance, il eut peur qu'on y vît un mauvais présage et il l'annonça au peuple avec toutes les explications qu'on pouvait alors donner. Il fit, durant sa censure, qu'il partagea avec son grand ami Vitellius, le père du futur empereur, une révision du sénat. Au lieu de punir les indignes, il se contenta, à l'exemple d'Auguste, d'obtenir leur démission volontaire. (Tacite, *Ann.*, XI, 25.)

[2] Il restait au théâtre même pendant que le peuple allait dîner. (Suétone, *Claud.*, 35.)

[3] Un de ses convives lui ayant dérobé une coupe d'or, il l'invita le lendemain et lui fit donner un vase d'argile. (*Ibid.*, 32, et 78.)

Les affranchis, qu'un long pouvoir n'avait pas encore gâtés et qui se sentaient, comme leur maître, entourés de périls, répondirent aux conspirations par des supplices, mais aussi ils cherchèrent à justifier leur influence par des services. L'on vit ce que sans doute on n'attendait guère : à l'intérieur, de sages mesures et d'utiles travaux; dans les provinces, une administration libérale; au dehors, une politique ferme et que le succès récompensa.

La législation civile de Claude est remarquable ; depuis Auguste il ne s'était point fait d'innovations aussi importantes.

Les esclaves malades étaient tués ou abandonnés par leurs maîtres; les plus heureux étaient portés dans l'île du Tibre, auprès du temple d'Esculape : mais qu'ils y guérissent ou mourussent, cela regardait le dieu; Claude décida que l'abandon équivaudrait au don de la liberté, et que le maître qui tuerait son esclave serait puni comme homicide[1]. Cette loi atteste le mouvement qui s'opérait dans les idées, et dont Sénèque est alors dans la société païenne le plus illustre représentant. Les esclaves ne sont pas encore tout à fait des hommes, mais ils cessent d'être des choses dont le propriétaire use et abuse à son gré. Toutefois les affranchis qui entouraient le prince ne demandaient pas qu'on relâchât les liens du patronage : une *constitution* défendit d'admettre en justice l'affranchi à témoigner contre son patron et menaça d'être rendus à leur maître ceux qui, après avoir reçu de lui la liberté, l'obligeraient à se plaindre de leur ingratitude.

L'ancienne loi sacrifiait la famille au *paterfamilias*. Le sénatus consulte Velléien défendit les femmes contre leur ignorance des subtilités du droit relativement aux obligations[2], et la mère qui avait perdu ses enfants obtint par une constitution impériale la faculté de leur succéder comme les autres agnats, *ad solatium liberorum amissorum*. Le mariage était interdit aux soldats : il leur reconnut les droits des pères de famille[3].

D'après l'ancienne législation, le fils de famille ne pouvait rien acquérir qui lui appartînt en propre. Cette incapacité fut peu à peu détruite par la théorie des *pécules*, surtout par celle du *castrense pecu-*

[1] Suetone, *Claud.*, 25; Dion, LX, 29. On a déjà vu une amélioration en leur faveur, sous Tibère, p. 516, n. 1.

[2] Au sujet de ce sénatusconsulte, Ulpien dit (Dig., XVI, 1, fr. 2, § 2) : .... *providentia amplissimi ordinis laudata : quia opem tulit mulieribus....*

[3] .... τὰ τῶν γεγαμηκότων δικαιώματα. Voy. *Hist. des Rom.*, t. III, p. 778, et Dion, LX, 24. Dion aurait dû ajouter que ce privilége était accordé aux soldats *post honestam missionem*, comme le dit l'inscription d'Orelli, n. 2652, qui est du règne de Claude, en 52. Voy. mon chapitre xci, § 2.

lium, établi par Auguste, et qui donnait au fils la propriété de ce qu'il acquérait au service militaire. Claude développa ce droit nouveau et essaya de protéger les fils de famille contre eux-mêmes et contre les



Buste de Claude (Galerie des Offices, à Florence).

usuriers. Ceux-ci reçurent défense de prêter à intérêt aux enfants durant la vie des pères. Tacite pense que cette loi arrêta leurs brigandages. C'est peu probable; cependant, en interdisant aux créanciers d'intenter une action au fils, même après la mort du père, le sénatus-

consulte Macédonien[1] leur enlevait une garantie qui devait rendre les prêts plus rares, mais aussi plus onéreux pour le débiteur de bonne foi.

Auguste avait attaqué la doctrine si rigoureuse de l'ancien droit à l'égard des legs, en donnant force obligatoire aux codicilles, et les fidéicommis étaient ainsi devenus de véritables dispositions testamentaires; mais la juridiction des fidéicommis n'avait été déléguée jusqu'alors aux magistrats de Rome que comme une commission annuelle, elle leur fut attribuée par Claude à perpétuité; il la concéda même aux autorités provinciales[2] : c'était encore un pas dans une voie libérale.

Les avocats faisaient des gains énormes; un plaideur malheureux et trompé était venu se tuer chez l'un d'eux; Claude eût voulu les supprimer, ce qui était absurde; il fixa du moins pour leurs honoraires un *maximum* de 10 000 sesterces[3]; et leurs exigences en devinrent probablement plus grandes, car ces sortes de lois produisent le contraire de ce que le législateur en attend. Les fêtes prenaient une partie de l'année et diminuaient le travail; le nombre des jours fériés fut réduit[4]; mais l'oisiveté le fut-elle? Toutes ces mesures n'en étaient pas moins l'indice d'une bonne volonté honorable.

Ces parvenus qui gouvernaient sous le nom de l'empereur essayèrent aussi de maintenir la distinction des ordres. On ne put devenir citoyen si l'on ne parlait facilement latin, fût-on un des premiers de sa province; chevalier si l'on avait pour père un affranchi; sénateur si l'on n'était au moins arrière-petit-fils d'un citoyen, et l'on n'obtenait la questure, c'est-à-dire l'entrée aux grandes charges publiques, qu'à la condition d'avoir assez de fortune pour donner au peuple un combat de gladiateurs. Une femme libre qui avait commerce avec un esclave tombait en servitude[5]. Ils firent aussi bonne police dans Rome. Les Juifs troublaient de nouveau la ville[6], et les bannis des provinces y accouraient : on chassa les uns et les autres.

[1] Dig., XIV, 6, 1.

[2] Suétone, *Claud.*, 23.

[3] Tacite, *Ann.*, XI, 5, 7.

[4] Dion, LX, 17.

[5] Ce fut Pallas qui fit proposer cette loi; le sénat l'en remercia en lui donnant les ornements de la préture et 15 millions de sesterces. Il refusa l'argent; mais, suivant Tacite (*Ann.*, XII, 53), il possédait 300 millions de sesterces ou près de 80 millions de francs.

[6] Suétone, *Claud.*, 25 : .... *impulsore Chresto*. Ce nom, qui en grec signifie utile, bon, était commun à Rome parmi les esclaves; on le voit dans plusieurs inscriptions anciennes. Cf. Orelli, 4426 et n° 4, et on a encore trouvé, en 1875, six esclaves ou affranchis de Statilius Taurus qui s'appelaient ainsi. (Brizio, *Sepolcri scoperti sull' Esquil.*, inscr. n° 562, 571, etc.) On



Aqueduc de Claude dans la campagne romaine (p. 409).

L'aristocratie, dépouillée à Rome, gardait à l'armée les premiers grades; Claude les lui laissa. Un règlement militaire détermina l'avancement des chevaliers, qui débutaient par le commandement d'une cohorte, puis d'une aile de cavalerie et n'arrivaient qu'ensuite au tribunat légionnaire. On ne voulait cependant pas que l'armée conservât un trop long souvenir de ses nobles chefs : défense fut imposée aux soldats de remplir à l'égard des sénateurs le devoir des clients et d'aller les saluer dans leurs maisons. Claude montra la même défiance lorsqu'il s'attribua le droit, jusqu'alors réservé au sénat, d'accorder à ses membres des congés pour voyager hors d'Italie, et qu'il interdit toute érection de statue dans Rome sans permission expresse. Le peuple même ne vit point respecter les derniers droits qui lui restassent, sa royauté au théâtre; de sévères édits le punirent d'avoir insulté un consulaire et quelques nobles matrones[1].

Dans les fonctions publiques il fit peu de changements. Le droit, jusqu'alors exercé par les préteurs, de donner des tuteurs aux pupilles, passa aux consuls, et les procurateurs du prince obtinrent que leurs jugements auraient la même force que les siens[2]. La première mesure semble bonne, parce qu'on ne pouvait aller chercher trop haut une protection impartiale pour les orphelins[3]; la seconde était mauvaise, parce qu'elle donnait aux agents financiers une importance dont ils abuseront, et qu'en rendant le fisc juge et partie dans sa cause, elle renouvelait les inconvénients des tribunaux autrefois confiés aux chevaliers. Il chargea trois anciens préteurs de recouvrer les créances de l'État, et quelques administrateurs du trésor public ayant été accusés de malversation, il ne les punit point, mais il examina leurs livres, cassa des baux, et s'imposa l'obligation de veiller de près sur leurs successeurs[4].

Claude, dit son biographe, entreprit de grands travaux, mais il s'at-

a conjecturé que le Chrestus de Suétone était un Grec converti au judaïsme. Suivant Dion LX, 6, les Juifs étant trop nombreux à Rome pour qu'on pût les chasser sans occasionner des troubles, Claude se contenta de défendre leurs assemblées; mais si Suétone est suspect quand il raconte des anecdotes, le secrétaire d'Hadrien ne l'est plus, lorsqu'il se réfère à des actes législatifs. Les *Actes des Apôtres*, XVIII, 2, confirment l'édit d'expulsion.

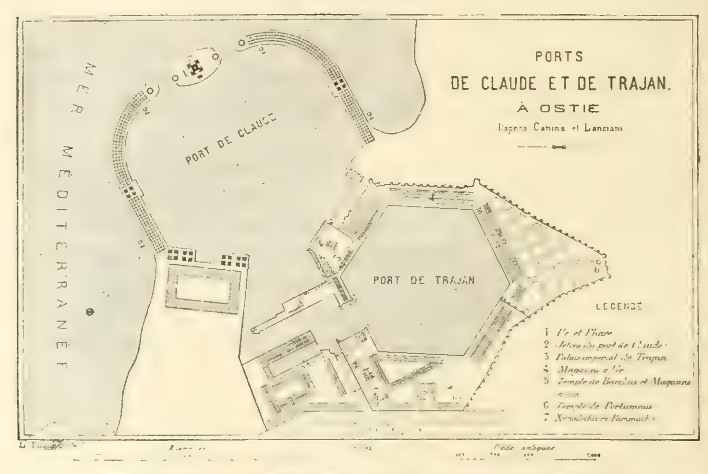
[1] Tacite, *Ann.*, XI, 13.

[2] Tacite, *ibid.*, XII, 60. Il donna même les ornements consulaires *procuratoribus ducenariis* (Suétone, *Claud.*, 24).

[3] Marc-Aurèle revint à l'ancien système en l'améliorant. Voy. le chapitre LXXXI.

[4] Καὶ τοῦτο καὶ αὖθις πολλάκις ἐποίησεν (Dion, LX, 10). Il ôta aux questeurs leurs préfectures d'Italie, qu'il abolit; mais leur rendit l'administration du trésor (*ibid.*, 24).

tacha moins au nombre qu'à l'utilité. Il acheva un aqueduc commencé par Caligula, qui amenait d'une distance de 40 milles l'eau de plusieurs sources, et la distribuait dans les quartiers les plus élevés de Rome [1]; il fit, ce que César n'avait pas eu le temps d'exécuter, un port à Ostie, avec deux jetées précédées d'un môle que surmontait une tour semblable au phare d'Alexandrie, pour guider la nuit la marche des vaisseaux [2]. Ce travail était de la plus haute importance pour Rome, car, sans lui, l'approvisionnement de la ville en grains eût été fort mal assuré. Les blés de Sardaigne, de Sicile et d'Afrique arrivaient aisé-



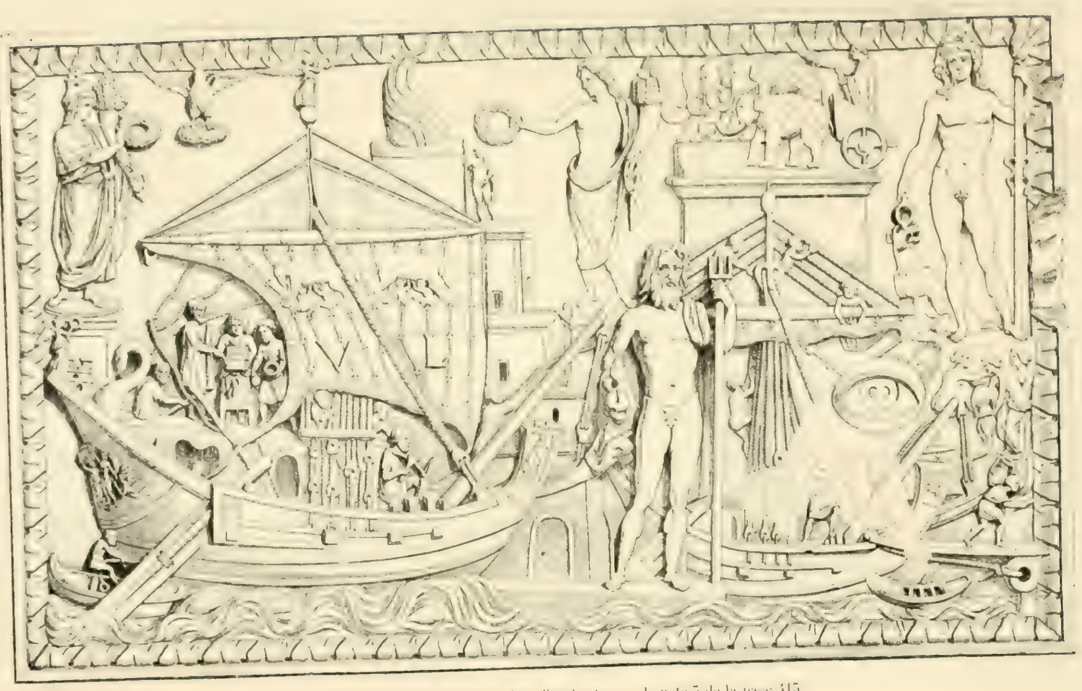
Port de Claude, à Ostie (restauration : *Monum. dell corresp. arch.*, 1868, pl. 4)

ment à Rome, la traversée n'étant point longue et se faisant dans la bonne saison. Il n'en était pas de même pour la flotte d'Alexandrie qui ne partait qu'en septembre; il lui fallait, dans les meilleures conditions, douze ou treize jours de mer pour atterrir à l'embouchure du Tibre, et, à cette époque de l'année, les colères de la Méditerranée commencent [3].

[1] Cf. Tacite, *Ann.*, XI, 13, et surtout Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 24 : « Tous les aqueducs antérieurs, dit cet écrivain, le cèdent à celui de Claude. Il coûta 55 500 000 sesterces. C'est une des merveilles du monde. »

[2] Ἐνθυμηθεὶς πρᾶγμα καὶ τοῦ φρονήματος καὶ τοῦ μεγέθους τοῦ τῆς Ῥώμης ἄξιον (Dion, LX, 11)

[3] Voy. t. III, p. 337. Les blés d'Égypte ne pouvaient descendre le Nil qu'après la crue du fleuve, qui commence à la fin de juin ou dans les premiers jours de juillet et atteint son niveau moyen au milieu de juillet, son maximum entre le 20 et le 30 septembre.



Bas-relief d'Ostie (coll. Torlonia). Voy. l'explication, à la note 5 de la page 415

Aussi avait-on préparé dans le détroit de Messine des refuges pour les vaisseaux désemparés par la tempête[1]. Quand de Sorrente ou de Caprée on avait reconnu, à leur voilure particulière, « les messagers » (*tabellarios*) qui annonçaient l'approche des navires égyptiens, toute la Campanie descendait à Naples et à Pouzzoles pour saluer la flotte frumentaire pénétrant dans le golfe incomparable dont la grande île d'Ischia protège l'entrée[2]. Là, elle était en sûreté ; mais, de Pouzzoles à Rome, il restait plus de 200 kilomètres à faire le long d'une côte sans ports et fort dangereuse dans les gros temps, pour ne trouver à la fin que l'embouchure envasée du Tibre. Claude se résolut à transformer ce mauvais mouillage en un port vaste et sûr. Les ingénieurs déclaraient l'œuvre impossible, il persista, et un bassin d'une superficie de 70 hectares fut creusé[3]. Dans le même temps il encourageait les armateurs en prenant à son compte les risques de mer et en accordant des privilèges à ceux qui équiperaient des vaisseaux pour le transport des grains : aux citoyens, le bénéfice des lois caducaires ; aux matrones, les droits reconnus aux mères de quatre enfants ; aux Latins, le *jus civitatis*, quand ils auraient durant six années apporté du blé à Rome dans un navire portant au moins 10000 *modii*[4]. Le port fut creusé, et Rome n'eut plus à craindre la famine ; malheureusement le Tibre enlève tant de sable aux terrains qu'il traverse que son delta avance

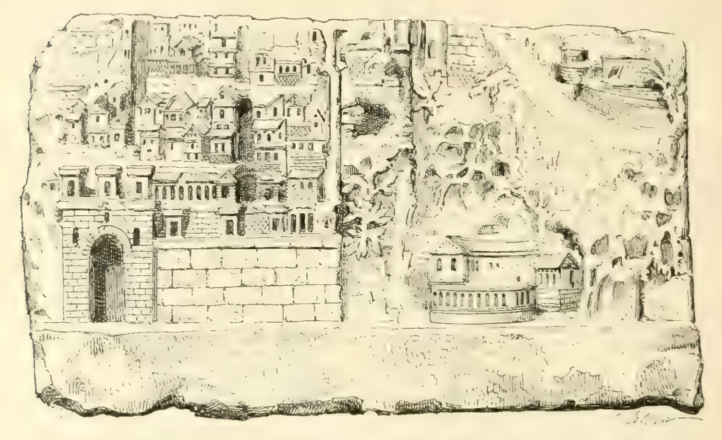
[1] Sous Caligula. Josèphe, *Ant. Jud.*, XIX, 2.)

[2] ... *Gratus illarum Campaniæ aspectus est* (Sénèque, *Epist.* 77).

[3] Voy., p. 411, un bas-relief découvert en 1863 dans les ruines du portique qui entourait l'*emporium* du port d'Ostie. Dans la partie haute se voient : l'*Annona* ayant sur sa tête l'image d'un phare et portant la corne d'abondance et une couronne ; l'aigle impériale ; le phare du port ; le génie du peuple romain ; un quadrige d'éléphants, et sur le char un empereur, Claude, Néron ou Trajan. Bacchus tient le vase qui verse la joie, et sur le piédestal, trois nymphes vident une amphore en signe qu'en cet endroit doit se faire le déchargement des *vinariæ naves*. Entre les deux navires, Neptune calme les flots. Le bâtiment de droite, déjà amarré, plie ses voiles et décharge ses marchandises ; sur sa voile est l'œil qui, durant la traversée, a conjuré les influences malignes ; sur le navire de gauche, qui arrive, le patron accomplit le sacrifice de l'heureux retour. A la poupe et à la hune, deux figures ailées tiennent des couronnes. Sur la voile sont peints la louve et les jumeaux, qui annoncent sans doute la nationalité du navire, et les lettres VL qui servaient à faire reconnaître soit le propriétaire, soit le port d'attache du bâtiment. Cicéron dit que les navires de charge étaient de 2000 amphores (*Fam.*, XII, 15), et Pline (*Hist. nat.*, VI, 22), que leur capacité allait jusqu'à 3000. L'amphore contenait 25 litres, pesant 25 kilogrammes ; les bâtiments dont parlent Cicéron et Pline portaient donc 50 ou 75 000 litres ; soit 50 ou 75 tonnes métriques. C'est la capacité des navires qui font encore le commerce des vins sur les côtes d'Italie. Cf. N. Guglielmotti, *Delle due navi romane*, 1866. Pour le blé, les navires étaient plus grands. Ceux de 10 000 *modii*, auxquels Claude accordait un privilège (Suétone, *Claud.*, 18-19, et Ulpien, *Lib. regul.*, III, § 6), jaugeaient 86 tonnes, et l'on trouva bientôt avantage à en construire de plus grands. Lucien (*le Navire*, 5) parle d'un vaisseau égyptien portant du blé en Italie, long de 55 mètres (120 coudées), large de 14 et profond d'autant.

en moyenne de 4 mètres par an, et le port de Claude, changé en un pâturage humide, est aujourd'hui à 2 kilomètres et demi de la mer.

Il aurait aussi fallu améliorer la navigation du Tibre, et pour cela creuser son lit ou y faire arriver des eaux plus abondantes ; cette idée conduisit à reprendre un projet présenté à Auguste, le desséchement du lac Fucin. Ce lac, qui couvrait une surface de 16 000 hectares, mais dont la plus grande profondeur n'était que de 20 mètres, man-



Bas-relief trouvé dans le lac Fucin et représentant des construction élevées sur sa rive (*Revue Arch.* 1878).

quait d'écoulement naturel ; aussi les pluies et la fonte des neiges causaient des crues subites et des inondations désastreuses, durant lesquelles les eaux montèrent plus d'une fois de 15 mètres. Les Marses demandaient depuis longtemps qu'on exécutât cet ouvrage, qui eût rendu des terres fertiles à l'agriculture. Claude l'entreprit. Contraint de renoncer au projet primitif d'ouvrir une communication avec le Tibre, il se décida à jeter les eaux du lac dans le Liris. Durant onze années, trente mille hommes travaillèrent sans relâche à creuser, au travers de roches très-dures et d'argiles mouvantes, un souterrain long de 5600 mètres, avec une section moyenne de 8 à 9 mètres carrés, et où les ouvriers arrivaient par trente-deux puits de 20 à 150 mètres de profondeur; un même nombre de petites galeries inclinées servait à la sortie des matériaux. Quand

cette œuvre colossale approcha de sa fin, dix-neuf mille hommes montés sur vingt-quatre trirèmes donnèrent sur le lac la représentation d'un combat naval. De peur que cette armée condamnée à périr pour le plaisir du peuple ne tentât quelque coup désespéré, une autre, formée des prétoriens et des cavaliers de l'empereur, bordait le lac sur des esquifs couverts par un rempart où des catapultes et des balistes étaient dressées. Les combattants défilèrent devant le prince en lui jetant le cri des gladiateurs dans l'arène : « Salut, empereur; nous te saluons,



Le lac Fucin après l'achèvement des travaux de Claude[1]

nous qui allons mourir ! » Claude, tout joyeux de les voir si bien disposés à faire les honneurs de sa fête, ne voulut pas demeurer en reste avec eux : « Salut à vous ! » répondit-il. Mais, à cette parole, ils jettent leurs armes, ils refusent de combattre. « L'empereur, disent-ils, a pro-

[1] Travaux de l'émissaire de Claude. (*Revue archéol.*, 1878, pl. XIII-XV.) Des éboulements empêchèrent l'émissaire de Claude de fonctionner, et Néron abandonna l'ouvrage (*successoris odio*. Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 24). Une compagnie française a repris, en 1855, l'œuvre de Claude, en donnant à la galerie une section de 20 mètres carrés. Le *canal Claudien*, ouvert en 1869, terminé en 1874 par le prince Torlonia, a versé plus d'un milliard de mètres cubes dans le Liris, livré à la culture la surface occupée par l'ancien lac, 16 000 hectares, et assaini toute une contrée que décimaient les fièvres paludéennes. Voir, sur ces travaux et sur ceux de Claude, un intéressant mémoire de M. Geffroy, au *Bulletin de l'Académie des sciences morales*, juillet 1878.

noncé leur grâce. » Et l'on vit Claude courir, dans son magnifique costume, le long du lac, menaçant les uns, suppliant les autres, et les décidant enfin à s'égorger. Quelle société, quels temps, que ceux où l'on réunissait sans peine, en un même lieu, dix-neuf mille criminels pour mourir dans une fête! Évidemment nous ne pouvons juger ces hommes avec la rigueur de nos idées modernes sur les droits de la vie.

IV. — ADMINISTRATION PROVINCIALE ET GUERRES

L'administration provinciale fut, comme sous Auguste et Tibère, vigilante, avec des intentions encore plus libérales. Des concussionnaires furent punis sur la plainte des provinciaux[1], entre autres Cadius Rufus que les Bithyniens avaient accusé, et, pour qu'on pût toujours citer devant le sénat un gouverneur au sortir de charge, Claude se fit une loi de ne jamais donner de nouvelles fonctions qu'après un intervalle de plusieurs mois. Souvent il répéta dans le sénat qu'une bonne gestion était un service à lui personnellement rendu. « Ne me remerciez pas, disait-il à ceux qu'il nommait, ce n'est point une grâce que je vous ai accordée; nous partagerons ensemble le poids de l'empire, et je serai votre obligé si vous administrez bien[3]. »



Monnaie de Cadius Rufus[2].

Auguste avait voulu constituer, au milieu des nations soumises, une minorité romaine qui fût le point d'appui du gouvernement, minorité assez forte pour faire partout respecter l'ordre et que, par ses lois, il essayait de rendre digne de sa mission. Mais, avec ce système, on ne gouvernait encore que dans l'intérêt de Rome, de Rome pacifiée, je le veux bien, et ramenée, Auguste du moins l'espérait, aux antiques vertus. Effort inutile! car c'était ne prétendre à rien moins qu'à arrêter le mouvement du monde, comme si les empereurs eussent pu continuer

[1] Il fut condamné en 49. Dion, LX, 24-25; Tacite, *Ann.*, XII, 22; XIV, 18; Josèphe, *Ant. Jud.*, XX, 5.

[2] Γ. ΚΑΔΙΟΣ ΡΟΥΦΟΣ ΑΝΘΥΠΑΤΟΣ (*Cadius Rufus proconsul*). Édifice à double étage sur la base duquel on lit : ΝΕΙΚΑΙΕΩΝ. Monnaie de bronze frappée à Nicée. (Cabinet de France.) Le temple de Jupiter à Pergame dont on vient de retrouver de si magnifiques débris était aussi à deux étages.

[3] Dion, LX, 11.

l'aristocratie républicaine contre laquelle ils achevaient, par les supplices, les batailles de Pharsale, de Thapsus et de Philippes. Représentants malgré eux-mêmes d'intérêts nouveaux, ils remplissaient, à leur insu, le rôle que les circonstances leur imposaient, et, tout en croyant ne veiller qu'à la paix publique, ils favorisaient une des grandes évolutions du monde. Auguste avait conseillé d'être avare des priviléges de la cité romaine; et, dans le court espace de trente-quatre ans, le nombre des citoyens s'était accru de deux millions : au recensement de l'an 14, ils n'étaient que 4 937 000, sur plus de 21 millions d'âmes; lorsque Claude ferma le lustre en 48, il en annonça 5 984 072, ou, selon d'autres chiffres, 6 944 000, qui représentaient une population de 30 millions, et un accroissement moyen annuel de 260 000 citoyens, soit plus d'un pour cent par an. Ainsi, l'œuvre d'assimilation avançait, mais lentement, et toujours au hasard, sans l'organisation qui eût formé de cette nation nouvelle une masse homogène. Même en établissant de temps à autre quelque colonie, en faisant çà et là quelques citoyens, on cédait à une nécessité qu'on ne comprenait point, et l'on ne savait pas, ce qui est le grand art des politiques, faire d'une force, qu'il était si facile de produire et de discipliner, un élément de progrès et de conservation. Claude avait deviné ce secret de la grandeur romaine; en plein sénat, à la face de ces nobles qui oubliaient que leur laticlave cachait tant d'Italiens et d'étrangers, il rappela, avec une rare intelligence de l'histoire, comment Rome s'était formée; il montra que la même loi d'extension continue et d'assimilation progressive qui avait fait la fortune de la république devait



Claude couronné. (Buste du Vatican, *musée Pio Cl.*, n° 551.)

être le salut de l'empire. Cette question fut agitée, en l'an 48, à propos d'une pétition des notables de la Gaule chevelue qui, déjà citoyens, sollicitaient le *jus honorum*, ou le droit d'arriver aux dignités romaines[1]. Beaucoup de sénateurs s'y opposaient; Claude appuya vivement la demande, et la faculté d'entrer au sénat fut d'abord concédée aux Édues; elle devait bientôt s'étendre aux citoyens des autres peuples fédérés de la Gaule et de l'Espagne[2]. L'aristocratie en garda rancune au prince et, après sa mort, exprima par la bouche de Sénèque sa haine contre l'ami des provinciaux. « Par Hercule! dit la Parque, je voulais ajouter quelques jours à sa vie, pour qu'il fît citoyens ce peu de gens qui restent à l'être ; car il s'était mis en tête de les voir tous en toge, Grecs, Gaulois, Espagnols, Bretons même. Mais, puisqu'il faut bien laisser quelques étrangers pour graine, qu'il soit fait comme tu l'ordonnes. » Ailleurs, il lui reproche « de n'être qu'un bourgeois du municipe de Plancus, né à Lyon, à 16 milles de Vienne, un franc Gaulois. Aussi, comme il convenait à un Gaulois, a-t-il pris Rome ». Sénèque voulait dire : pris les droits et les honneurs de Rome pour les donner aux Transalpins.

A l'égard des autres provinces, les textes manquent; sans prendre à la lettre les exagérations haineuses de Sénèque, on peut cependant affirmer que, dans une mesure un peu différente, la même conduite fut partout suivie. D'après ce que nous rapporte l'historien Josèphe, Claude fut aussi favorable aux Juifs qu'à ses compatriotes des bords du Rhône. Ceux-là, moins ambitieux, n'enviaient pas l'honneur du laticlave; mais, déjà répandus dans toutes les provinces orientales, ils s'y faisaient donner, malgré leur turbulence à Rome, le libre exercice de leur religion et de leurs coutumes, même l'exemption du service militaire. « Il est juste, leur écrivait-il, que chacun vive dans la religion de son pays. » Mais, lorsqu'ils voulaient employer aux fortifications de Jérusalem l'or que, de tous les points de l'empire, ils envoyaient à leur temple, l'empereur arrêtait ces travaux, qui laissaient trop voir l'éternelle espérance de ce peuple indestructible[3].

Les dieux de la Grèce étant frères de ceux du Capitole, Claude fit reconstruire en Sicile le temple de Vénus Érycine, et il tâcha d'intro-

[1] Comme il fallait une fortune de 1 200 000 sesterces pour entrer au sénat, les riches seuls pouvaient solliciter le *jus honorum*.

[2] Vienne, disait-il.... *longo jam tempore senatores huic curiæ confert*. Voy. Tacite, *Ann.*, XI, 23-25, et les fragments du discours de Claude trouvés à Lyon en 1528.

[3] Tacite, *Ann.*, XI, 15; Josèphe, *Ant. Jud.*, XX, 1, et XIX, 7.

duire à Rome les mystères d'Éleusis[1]. En même temps, il provoquait un sénatusconsulte qui chargea les pontifes de remettre en honneur « l'antique sagesse de l'Italie », la science des aruspices. Ce retour aux plus vieilles coutumes de l'Hellade et du Latium annonce que l'ancien culte se sentait menacé par les superstitions étrangères, et que le gouvernement essayait de donner satisfaction aux impatiences religieuses, sans sortir de la tradition gréco-romaine. Un seul clergé provincial fut frappé, plutôt encore par raison politique que par motif religieux. Les druides continuaient contre Rome une lutte sourde dont Claude, tout occupé de rendre la Gaule romaine, s'inquiéta. Il reprit la politique de Tibère et poursuivit rigoureusement ceux qui ne s'y conformaient pas. En 43, un chevalier de la Narbonaise fut mis à mort, parce qu'au tribunal où il plaidait pour un procès on trouva sur lui le talisman druidique de l'œuf du serpent, qui faisait, croyait-on, gagner toutes les causes[2]. Mais tandis que le druidisme était proscrit à Rome, Mithra y entrait[3], et les chrétiens vont y venir.

Cette lutte en entraîna une autre. Puisque Rome se prenait corps à corps avec le druidisme pour le déraciner de la Gaule, il fallait qu'elle allât aussi l'abattre dans la Bretagne. Avec le système de tolérance habile suivi par Auguste, la conquête de l'île des Bretons n'était pas nécessaire. Mais les druides maintenant soumis à une persécution sanglante passaient en foule le détroit, et de là envoyaient à leurs anciens disciples de continuelles provocations. L'île devenait un foyer d'intrigues que, pour la tranquillité de la Gaule, il fallait éteindre. Un transfuge montrait d'ailleurs cette expédition comme rendue facile par les querelles intestines des tribus insulaires. Claude se décida à l'entreprendre (43). Les légions de la basse Germanie, effrayées d'une guerre qui depuis César avait mauvais renom, refusaient de partir. Narcisse vint de Rome les haranguer. Mais l'affranchi parut

[1] Nous donnons hors page une scène d'initiation. Les initiés de l'autel d'Éleusis étaient choisis vers l'âge de douze à quatorze ans, parmi les Eupatrides et par la voie du sort. L'enfant ainsi désigné se tenait près de l'autel, ἑστία. Chaque année, à la célébration des Éleusinies, il y avait un nouvel initié de l'autel regardé comme un véritable ministre sacré, car les inscriptions nous apprennent qu'il avait rang parmi la plus haute classe du sacerdoce Éleusinien. — Sur notre planche, tirée d'une amphore de Vulci du Musée Britannique, l'*initié* déjà couronné de myrte est entouré de ses *mystagogues* ou parrains et de l'*hiérophante* ou *daduque*. Cf. *Gazette archéol.*, 1875, p. 13 à 19 et pl. 3.

[2] Suétone, *Claud.*, 25 ; et Pline, *Hist. nat.*, XXIX, 13 : .... *interemtum non ob aliud sciam.* Cet homme portant, devant un tribunal, un talisman magique, tombait sous le coup du décret de Tibère. Voy. ci-dessus, p. 325.

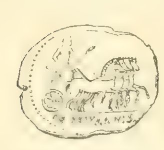
[3] Orelli-Henzen, n° 5844.

à peine sur le tribunal, que les soldats indignés lui crièrent : « Ah ! voici donc les saturnales où les esclaves sont maîtres ! » Et saisissant leurs enseignes, ils suivirent leur général[1]. Plautius les partagea en trois divisions pour débarquer plus aisément. La côte ne fut pas même défendue. Les Bretons croyaient qu'ils n'avaient, comme leurs pères, qu'à harceler les Romains et à gagner du temps pour les forcer à fuir; mais la Gaule aujourd'hui soumise, et non armée comme elle l'était contre César, aidait à la conquête au lieu de la rendre impossible. Plautius suivit patiemment les Bretons au travers de leurs marais, au fond de leurs bois, dispersa leurs détachements, les poussa jusqu'à la Severn, et gagna au bord de ce fleuve une bataille qui dura deux jours. Puis il tourna vers la Tamise, derrière laquelle les insulaires réunirent toutes leurs forces sous le commandement de Caractac, chef puissant et renommé.



Claude couronné et revêtu d'une armure[2]

Tout le sud de l'île était soumis; c'était la première fois depuis Auguste que le dieu Terme avançait réellement. Plautius réserva au prince l'honneur d'achever cette conquête. Sous prétexte de difficultés qui nécessitaient sa présence, il l'invita à passer dans l'île. Claude s'y rendit, franchit la Tamise avec les légions, qui battirent le chef breton et prirent sa capitale, Camulodunum (Colchester). Les insulaires n'étaient point de force à tenir tête à un empereur romain; ils demandèrent la paix, livrèrent leurs armes, et, au bout de seize jours, Claude repassait en Gaule avec le surnom de *Britannicus*[3].



Monnaie de Claude avec la légende. DE BRITANNIS (bronze).

Plautius, resté en Bretagne, y organisa une nouvelle province[4]. Mais la domination romaine n'avait pas encore franchi cette barrière du pays de Galles où se sont toujours arrêtées les invasions victorieuses

[1] Dion LX, 19.

[2] Cabinet de France, camée n° 221 (agate-onyx à 4 couches, de 6 centim. sur 55 millim.).

[3] Dion, LX, 20-21. Suivant Suétone, Claude n'eut pas à combattre.

[4] Entre l'Avon et la Severn. Claude décerna à Plautius l'ovation, alla au-devant de lui jusque hors de la ville et l'accompagna en marchant à sa gauche. (Suétone, *Claud.*, 24.)

LIBRAIRIE HACHETTE & Cie



Sellier pinxt

imp Fraillery

Pery chromolith

MYSTÈRES D'ÉLEUSIS : L'INITIÉ DE L'AUTEL

ment faites sur la côte orientale[1], et le successeur de Plautius, Ostorius Scapula, se trouva en 50 aux prises avec un soulèvement général des peuples de l'Ouest. Les druides de l'île de Mona réunirent autour du drapeau de l'indépendance politique et religieuse toutes les tribus établies derrière les montagnes qui traversent l'Angleterre du nord au sud. Le héros de la première guerre et le plus brave des chefs bretons, Caractac, qui avait préféré l'exil aux bienfaits de l'étranger, eut encore le commandement suprême. Au même moment les Icènes, au sud de l'Humber, prirent les armes, et les Brigantes, peuple puissant qui dominait plus au nord, de l'un à l'autre rivage, préparèrent une défection. La province était enveloppée d'ennemis. Heureusement, il n'y eut point de concert dans cette triple attaque, et les Icènes, forcés par les seules cohortes auxiliaires dans un camp qu'ils croyaient inexpugnable, les Brigantes, soumis par un mélange de douceur et de sévérité, rentrèrent en repos. Une colonie de vétérans fut établie, pour veiller sur les tribus du nord, à Camulodunum, à proximité de la Gaule, afin d'être facilement secourue, et Ostorius put enfin aller chercher les peuples de l'Ouest, dans les âpres montagnes des Ordoviques (le centre du pays de Galles). Caractac harcela quelque temps l'ennemi, mais des deux côtés on souhaitait une action générale. Les Romains acceptèrent le champ de bataille choisi par les Bretons : un terrain descendant en pente douce de hautes montagnes et dont les approches étaient défendues par une rivière encaissée. Tant qu'on se battit de loin, les insulaires eurent l'avantage ; mais lorsque les légionnaires, couverts par la tortue, eurent joint l'ennemi, le javelot et l'épée ouvrirent de larges brèches dans les rangs des Bretons qui n'avaient ni casques ni cuirasses. Ils tombèrent en foule; leur chef, moins heureux, put fuir. Il alla demander asile à la reine des Brigantes, Cartismandua, qui le livra aux Romains. Le Vercingétorix breton conduit à Rome avec sa femme, sa fille et ses frères, y entra au milieu d'une fête pompeuse où l'on étalait ses dépouilles; il demanda sans lâcheté la vie, et, chose nouvelle à Rome, l'obtint[2]. Plus tard, quand il eut visité toutes les merveilles entassées au bord du Tibre, il s'étonnait de l'ambition de Rome. « Comment, disait-il, vous avez de si magnifiques palais et vous enviez nos pauvres cabanes ! » (51 de J. C.)

Pendant qu'on triomphait à Rome, les Silures continuaient une

[1] On n'a pas trouvé d'inscriptions romaines dans le pays de Galles.

[2] Tacite, *Ann.*, XII, 51.

guerre de surprises et d'embuscades qui coûtait beaucoup de monde aux Romains. Un jour, ils enveloppèrent un corps laissé dans leur pays pour y construire des forteresses, et ils l'eussent écrasé, si Ostorius n'était accouru avec toutes ses forces. Une autre fois, ils enlevèrent deux cohortes auxiliaires et distribuèrent à leurs voisins le butin et les prisonniers, qui allèrent rougir de leur sang les autels druidiques toujours debout dans l'île de Mona ; une légion même fut battue. Mais A. Didius, le successeur d'Ostorius, qui était mort dans sa charge, rendit le calme à la province, sans toutefois en étendre les limites ; il se contenta, pour protéger les conquêtes de ses prédécesseurs dans le sud-est de l'île, de jeter en avant de la province un petit nombre de postes fortifiés [1].

Ces victoires gagnées aux extrémités du monde, sur des peuples que César n'avait pu soumettre, qu'Auguste et Tibère n'avaient osé attaquer, eurent un grand retentissement dans tout l'empire. On a récemment trouvé en Asie un monument élevé par Cyzique à Claude, le vainqueur des Bretons [2].

Les légions avaient franchi l'Océan ; elles passèrent aussi le Rhin. Dès la première année du règne de Claude, les Cattes, les Marses et les Chauques avaient été vaincus, et la dernière des aigles de Varus reconquise ; de sorte qu'à ce principat revenait la gloire d'avoir arraché aux Barbares, après cinquante ans, leur dernier trophée. Cependant le souvenir même de la grande défaite commandait de ce côté la prudence [3]. La Bretagne n'était qu'une île dont les aigles romaines avaient déjà vu les rives opposées ; la Germanie commençait un monde, celui des Barbares, dont nul ne connaissait les limites. On disait à Rome qu'y gagner une province, c'était ôter une goutte d'eau à l'Océan ; que mieux valait s'arrêter à la limite naturelle du Rhin, et de là travailler à ruiner les ligues, à diviser les peuples, à placer les chefs dans l'intérêt de l'empire. Cette politique d'Auguste et de Tibère fut aussi celle de Claude, et le succès y répondit, lorsque des Chérusques vinrent lui demander pour roi un neveu d'Hermann, né à Rome où il avait toujours vécu et qui portait le nom significatif d'*Italicus* (47 de J. C.). Quelque bas que fût tombé ce peuple depuis sa défaite, il s'indigna bientôt d'obéir à un agent de l'empereur. Italicus fut chassé ; mais les Langobards, sans doute gagnés par l'or de Rome,

[1] Tacite, *Ann.*, XII, 39-40, et *Agric.*, 14.
[2] *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1876. (Note de M. Perrot.)
[3] Dion, LX, 670 ; Suétone, *Claud.*, 24.

le rétablirent, et les patriotes proscrits allèrent offrir leur courage aux Cattes et aux Chauques, les seuls peuples de la Germanie qui osassent encore regarder un Romain en face. Les premiers harcelaient de loin en loin les troupes de la haute Germanie; les seconds, conduits par un transfuge romain, allaient sur des flottilles ravager les côtes gauloises, que les habitants, énervés par la paix et la prospérité, ne savaient plus défendre[1]. Mais un grand général venait d'arriver dans la basse Germanie, Corbulon, qui rappelait par sa sévérité les temps antiques. Il avait trouvé les légions amollies par une longue oisiveté; une discipline impitoyable et de continuels travaux leur rendirent l'aspect des vieilles phalanges républicaines. On le sut bientôt chez les tribus voisines, et les Frisons, libres depuis dix-neuf ans, consentirent sans combat à recevoir de lui des lois, des magistrats, et à s'enfermer dans les limites qu'il leur fixa; une forteresse fut bâtie pour les contenir. Corbulon voulait encore atteindre derrière eux les Chauques; ses vaisseaux allaient mettre un terme à leurs pirateries et ses soldats menaçaient leurs frontières, lorsqu'un ordre de Claude l'arrêta. En ramenant derrière le Rhin ses aigles qu'il avait cru mener à une conquête, il ne dit que ces mots : « Heureux autrefois les généraux romains! » Cette parole fort admirée n'était cependant que le cri ambitieux d'un républicain qui regrettait ces temps où les généraux dédaignaient l'impuissante colère d'un gouvernement sans force, et engageaient à leur gré Rome dans des guerres nouvelles (47 de J. C.). Pour occuper du moins les soldats, Corbulon leur fit creuser, entre la Meuse et le Rhin, un



Corbulon (*Iconogr. rom.*, pl. 9).

[1] Tacite, *Ann.*, XI, 16-17. *Dites et imbelles* (*ibid.*, 18).

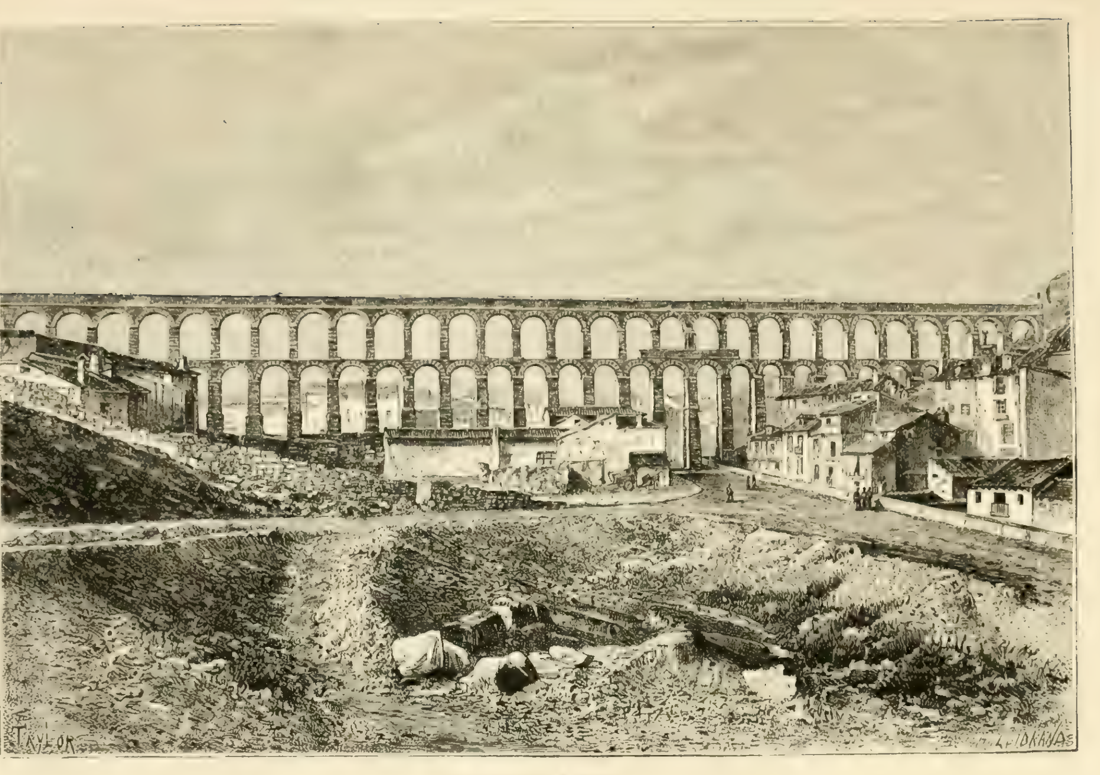
canal de 25 milles destiné à rendre moins dangereuses les inondations de l'Océan. Claude lui accorda en récompense les insignes du triomphe. Son successeur, Curtius Rufus, obtint le même honneur pour avoir ouvert dans le territoire de *Mattium* une mine d'argent dont le produit fut médiocre et dura peu. Mattium était à plus de 120 milles du Rhin ; on voit que ce système de paix armée avait placé sous l'influence romaine toute la rive droite du fleuve jusqu'assez loin de son cours.

Il y a encore une conséquence à tirer de ces faits : c'est que si le gouvernement impérial était avare pour les légions de gloire militaire, il leur en offrait une autre, celle des grands travaux d'utilité publique. Voici Corbulon qui creuse un canal, Rufus qui ouvre des mines, et l'armée de la haute Germanie qui continue l'immense retranchement des terres décumates. Tout à l'heure Paulinus achèvera la chaussée de Drusus le long du Rhin, et Vetus voudra ouvrir une communication navigable entre la Saône et la Moselle, c'est-à-dire entre le Rhin et le Rhône, entre la Méditerranée et l'océan du Nord. En Espagne, dans les provinces du Danube, ce sont des ponts, des aqueducs, des routes que les légions construisent; dans l'Asie Mineure, des ports que l'on agrandit ou que l'on ouvre[1]. Partout les loisirs qu'une sage politique leur donne sont utilement employés[2]. Tacite aurait dû comprendre ces grandeurs de la paix plutôt que d'accueillir dans sa grave histoire ces lettres anonymes où l'on suppliait l'empereur, au nom des armées, d'accorder d'avance à leurs commandants les honneurs du triomphe, pour qu'ils ne cherchassent plus à les mériter en soumettant leurs troupes à tant de rudes labeurs.

Tacite ne voit aussi qu'une satisfaction de vanité pour l'impératrice dans l'envoi d'une colonie de vétérans chez les Ubiens, dont la ville, où elle était née, prit dès lors le nom de *Colonia Agrippina* (50 de J. C.); mais l'empire avait besoin d'une place forte et toute romaine sur le Rhin inférieur, et le lieu était si bien choisi, que Cologne est restée jusqu'à ce jour une des grandes villes de l'Allemagne. Les Romains même reconnaîtront bientôt, durant la guerre de Civilis, la sagesse de cette mesure.

[1] *Soranus.... Asiæ proconsul.... portui Ephesiorum aperiendo curam insumpserat.* En l'an 65. Tacite, *Ann.*, XVI, 23.)

[2] *Plures per provincias similia* (Tacite, *Ann.*, XI, 20). Probablement, par exemple, en Syrie, où Tacite vante les efforts de Cassius pour rétablir l'ancienne discipline : *revocare priscum morem, exercitare legiones*, etc. (*Ibid.*, XII, 12.)



Aqueduc romain, à Ségovie

Dans la haute Germanie, l'empereur se contenta encore de repousser les Cattes sans essayer de les dompter. L'honneur de cette expédition revint tout entier aux cohortes gauloises des Némètes et des Vangions qui allèrent surprendre l'ennemi et délivrèrent quelques soldats de Varus, captifs depuis quarante ans. Pomponius, campé avec ses légions vers le Taunus, y attendait les Cattes, dans la pensée qu'ils poursuivraient jusque-là ses cohortes. Mais la crainte d'être pris à dos par les Chérusques, maintenant amis fidèles des Romains, les arrêta, et ce furent des députés et des otages qui vinrent solliciter la paix (50 de J. C.). Les Frisons rentrés dans une demi-servitude, les Chauques contenus, les Chérusques affaiblis, les Cattes humiliés[1], Claude avait le droit de frapper une monnaie triomphale avec la légende *de Germanis*.



Monnaie triomphale de Claude avec la légende : DE GERMANIS (argent).

Au sud, le roi que Drusus avait donné trente ans auparavant aux Suèves de la Moravie, Vannius, menacé d'une révolte, avait imploré le secours des légions : Claude laissa les Barbares vider entre eux leur querelle; mais des troupes réunies derrière le Danube se tinrent prêtes à faire respecter par les deux partis le territoire de l'empire. Cette conduite réussit. Le roi dépossédé fut reçu avec ses vassaux dans la Pannonie, et les deux chefs victorieux qui se partagèrent son royaume sollicitèrent eux-mêmes l'amitié de l'empereur (50 de J. C.).

La tranquillité des pays de la rive droite du Danube est attestée par le silence même des historiens; un fait d'une certaine importance eut cependant lieu à l'extrémité de ces provinces. Rhémétalcès, que Caligula avait fait seul roi de toute la Thrace, ayant été tué par sa femme, ses anciens sujets se soulevèrent, et Claude en profita pour réduire ce royaume en province (vers l'an 46); vingt ans après, Agrippa disait aux Juifs : « Deux mille soldats romains suffisent à garder la Thrace[2]. » Byzance avait fourni des secours en cette occasion; elle en donna encore dans la guerre qu'on fit au roi du Bosphore (49), et, en récompense, obtint une exemption de tribut pendant cinq années[3].

[1] Tacite, *Ann.*, XII, 27-8, et 29-30 : *Egregia adversus nos fide.*

[2] Josèphe, *Bell. Jud.*, II, 28.

[3] Tacite, *Ann.*, XII, 63. La même faveur fut faite à Apamée ruinée par un tremblement de terre; Rhodes redevint libre, et Bologne, détruite par un incendie, reçut un secours de 10 millions de sesterces. (*Ibid.*, XII, 58.) Cos fut affranchi de tout tribut en l'honneur de son dieu Esculape. (*Ibid.*, 61; cf. Dion, LX, 24.)

Ce roi du Bosphore, descendant du grand Mithridate, dont il portait le nom, devait à Claude sa couronne[1]. L'empereur, peu de temps après son avénement, avait fait une nouvelle distribution des royaumes vassaux. Il avait rendu à Antiochus la Commagène, que Caligula lui avait donnée, puis reprise, délivré l'Ibérien Mithridate, que Caïus avait jeté dans les fers, augmenté le domaine du Juif Agrippa et érigé la Chalcidique en royaume pour son frère Hérode, enfin cédé à Polémon quelques cantons de la Cilicie en échange du Bosphore, transféré à un autre Mithridate. Ce nouveau roi, ambitieux et turbulent, comme pour justifier son origine, voulut s'agrandir aux dépens de ses voisins. Claude le déposa et le remplaça par son frère Cotys.



Sauromate, roi du Pont et du Bosphore[1].



Mithridate, roi du Bosphore (bronze).

Mithridate essaya d'entraîner dans sa cause quelques peuples de ces régions, séduisit les uns, attaqua les autres et attira sur eux une expédition romaine. Les misérables villes de ses alliés furent enlevées sans peine et cruellement traitées. Une d'elles offrait dix mille esclaves pour se racheter; esclaves et maîtres, on tua tout. Mithridate vint se livrer lui-même. Quand il parut devant l'empereur, il lui dit fièrement : « On ne m'a point amené; je suis venu. Si tu en doutes, laisse-moi partir et fais-moi chercher[2]. » (49 de J. C.)

C'était pour qu'il recouvrât l'Arménie que Claude avait donné la liberté à Mithridate l'Ibérien. Les dissensions des Parthes rendaient l'entreprise facile. Ce malheureux peuple était retombé dans son anarchie habituelle, après la mort d'Artaban III (44 de J. C.). Vardan et son neveu Gotarzès se disputaient le pays, tour à tour fugitifs ou maîtres de la couronne. Pour la troisième fois ils allaient en venir aux mains, à l'extrémité de l'empire, dans la Bactriane, au moment même où Mithridate rentrait en Arménie, avec des troupes romaines qui prirent les villes, tandis que les Ibériens battaient le plat pays. Vardan, resté enfin seul maître de l'empire, réduisit Séleucie, que depuis sept ans les Parthes tenaient assiégée, et se disposa à envahir l'Arménie. Le gouverneur de Syrie,



Gotarzès (Arsace XXI). Monnaie d'argent.

[1] Voy. au tome III, p. 654. Cf. Casy, *Hist. des rois du Bosphore*. — Dans les Alpes, Claude accrut le petit État de Cottius et donna à ce chef de montagnards le titre de roi. (Dion, LX, 24.)

[2] Tacite, *Ann.*, XII, 21.

Marsus, le menaça, s'il en passait la frontière, de franchir lui-même l'Euphrate. De nouvelles catastrophes prévinrent cette guerre. Vardan fut tué par les grands dans une partie de chasse, et Gotarzès rentra ; mais la noblesse députa en secret vers Claude pour lui demander Méherbate, fils de ce Vonon, ancien candidat d'Auguste et de Tibère au trône des Arsacides. L'empereur s'empressa de déférer à ce vœu, en faisant remarquer au sénat qu'il avait, comme Auguste, la gloire d'avoir reconquis l'Arménie et donné un roi aux Parthes[1]. Mais, au lieu de pousser vivement l'entreprise, Méherbate voulut jouir de sa fragile royauté : le zèle de ses partisans tomba; il fut vaincu et pris (49). Gotarzès lui fit couper les oreilles et le laissa vivre après cette humiliation. Il mourut lui-même presque aussitôt de maladie, et le sceptre passa à son fils Vonon, qui le porta quelques mois seulement (50 ou 51). Vologèse, son successeur, allait régner trente années, non sans gloire.


Méherbate, fils de Vononès.


Vologèse I (Arsace XXIII).

Claude s'était vanté trop vite d'avoir eu en Orient la fortune d'Auguste. Son protégé chez les Parthes était fugitif et déshonoré; son candidat au trône d'Arménie, plus malheureux encore, fut renversé par un neveu, Rhadamiste, qu'il avait comblé de bienfaits, et qui le fit mourir, avec sa femme et ses enfants, étouffé sous des monceaux d'étoffes, pour ne pas violer le serment qu'il lui avait prêté de n'attenter à sa vie ni par le fer ni par le poison. Quelque habitué qu'on fût en Orient aux crimes des maisons royales, on s'indigna de celui-ci. Vologèse crut l'occasion favorable de recouvrer l'Arménie pour son frère Tiridate. Toutes les villes lui ouvrirent leurs portes; mais l'hiver et une contagion le chassèrent. Rhadamiste, revenu d'Ibérie, se baigna dans le sang de ceux qu'il appelait des rebelles. Ils se soulevèrent contre lui, investirent son palais, et il ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval. Sa femme, Zénobie, grosse de plusieurs mois, le suivait. Pour ne point ralentir la fuite de son époux, elle lui demanda la mort ; il la frappa lui-même et jeta son cadavre dans l'Araxe. Mais le coup n'était point mortel; des bergers la recueillirent; elle guérit, et fut conduite vers Tiridate, qui la traita en reine. L'influence romaine

[1] Tacite, *Ann.*, XI, 8-10.

en Arménie était perdue; Corbulon la rétablira au commencement du règne suivant.

En Lycie, quelques Romains avaient été tués, et cette petite république était fort troublée; Claude lui ôta une liberté dont elle usait



Claude. (Buste du Capitole, salle des Empereurs, n° 12.)

mal, et la réunit à la Pamphylie [1]. Il sera question ailleurs des affaires de Palestine; disons seulement qu'à la mort d'Agrippa, en 44, Claude jugeant le fils de ce prince trop jeune pour lui succéder, avait de nouveau réuni la Judée à la province de Syrie.

[1] Dion, LX, 17.

Pour achever le récit du peu d'événements que nous connaissons sur l'histoire provinciale durant ce principat, rappelons encore les succès de Suetonius Paulinus dans la Maurétanie au commencement du règne de Claude. Ce général franchit l'Atlas, dont il trouva les cimes couvertes de neige, et pénétra à travers un pays brûlant jusqu'au Tafilet [1]. Son successeur Geta faillit périr de soif avec toute son armée. La découverte inopinée d'une source les sauva, et une victoire décisive sur les Maures permit de faire de leur pays deux provinces, séparées par le Mulucha : la Maurétanie Césarienne et la Maurétanie Tingitane, où de nombreuses colonies portèrent les coutumes et la langue de Rome [2]. Ces conquêtes valurent à Claude l'honneur de reculer, comme Sylla et Auguste, le *pomerium*.

A ce règne ou au suivant se rattachent les hardies reconnaissances dont parle Ptolémée, et qui furent poussées dans l'intérieur de l'Afrique par Julius Maternus, jusque dans la contrée d'Agysimba, « au pays des rhinocéros », et par Septimius Flaccus, chez les Éthiopiens, à trois mois de marche au delà de Garama. Pline rapporte (VI, 24) qu'un affranchi du fermier des douanes impériales dans la mer Rouge, ayant doublé l'Arabie, fut poussé par les vents jusqu'à l'île de Taprobane, qu'il y resta six mois, apprit la langue du pays, et, au retour, ramena quatre ambassadeurs qui donnèrent à Claude de curieux renseignements sur l'île, ses habitants et son commerce avec les Sères.

Ce principat ne manquait donc pas de gloire militaire et politique. La Maurétanie et la moitié de la Bretagne conquises ; les Germains contenus, humiliés et perdant les derniers trophées de leurs anciennes victoires ; le Bosphore retenu dans l'obéissance ; la Thrace, la Judée, réduites en provinces [3], et les divisions des Parthes longtemps entretenues ; à l'intérieur, quelques sages lois, d'utiles travaux, une prospérité croissante [4] ; dans les armées, la discipline et une activité tournée vers le bien public, sous la direction de généraux vieillis dans les commandements [5] ; enfin de lointaines ambassades renouvelant le

[1] Pline, *Hist. nat.*, V, 1. Cf. Walkenaer, *Recherc. géogr. sur l'intérieur de l'Afrique sept.*, p. 370.

[2] Dion, LX, 9. Elles furent gouvernées par des procurateurs. (Tacite, *Hist.*, I, 11.)

[3] L'Iturée fut aussi, comme la Judée, réunie à la Syrie après la mort de son roi Sohème, 49. (Tacite, *Ann.*, XII, 23.)

[4] En l'an 49 il y eut cependant en Grèce une grande famine : le boisseau de blé s'y vendait 6 drachmes, peut-être même 12, et l'année suivante il y eut une émeute à Rome pour le prix du blé. Claude fut poursuivi par les cris et les menaces du peuple ; mais il prit de promptes mesures pour ramener l'abondance. (Eusèbe, *Chron.*, *ad ann.*; Suétone, *Claud.*, 18 ; Tacite, *Ann.*, XII, 43.)

[5] Les choix de Claude sont loués par Tacite. Voyez sur Cassius, *Ann.*, XII, 12, et sur Cor-

curieux spectacle qui avait tant flatté, sous Auguste, la vanité romaine : certes il y avait dans ces faits, dans ces résultats, de quoi satisfaire l'orgueil d'un prince plus exigeant à cet égard que Claude ne le fut jamais. Mais il nous faut maintenant rentrer dans Rome pour y voir l'agonie de l'aristocratie romaine et quels exemples offrait au monde la maison impériale, où régnait une femme impudique dont la sensualité païenne aurait pu faire la déesse de la débauche et de l'orgie. Les leçons venues de haut descendent plus bas qu'on ne pense; Messaline aura des émules parmi les matrones, et Locuste ne travaillera pas pour la seule Agrippine.

V. — MESSALINE.

Le vice et le bourreau avaient si bien décimé la noblesse romaine, que Claude fut obligé de faire des patriciens, la même année où il ouvrit le sénat aux notables des provinces (48). Une aristocratie se substituait à l'autre : celle du monde remplaçait celle de la cité, signe manifeste que bientôt aussi vont arriver les empereurs provinciaux. Les *gentes* créées par César et par Auguste s'étaient déjà éteintes[1], et il restait bien peu des cinquante *maisons troyennes* que Denys d'Halicarnasse comptait encore sous le premier empereur. Claude lui-même avait aidé à en diminuer le nombre : durant son règne périrent trente-cinq sénateurs et plus de trois cents chevaliers : plusieurs, victimes des passions honteuses et de l'avidité de Messaline, quelques-uns emportés par le suicide que des hommes sans croyances et sans utile emploi de la vie[2] estimaient la dernière ressource d'une existence fatiguée par le plaisir et la crainte, mais le plus grand nombre frappés à la suite de complots imprudents ou de crimes avérés. On se souvenait

bulon, XI, 20. On peut citer encore Ostorius, *ducem haud spernendum* (*ibid.*, 39). Suetonius Paulinus, le conquérant de la Bretagne et de la Maurétanie, sous qui Vespasien fit ses premières armes; Burrus, le préfet du prétoire; Galba, qui commanda successivement en Aquitaine, en Germanie et en Maurétanie : *Africam moderate.... Hispaniam pari justitia continuit* (*Hist.*, I, 49). Vinius *qui Galliam Narbonensem severe integreque rexit* (*ibid.*, 48). Vitellius même mérite cet éloge de Suétone : *in provincia* (*Africa*) *singularem innocentiam præstitit biennio continuato* (*Vitell.*, 5).

[1] Tacite, *Ann.*, XI, 25.

[2] On a vu déjà, au règne de Tibère, avec quelle facilité on se tuait. Dion (LX, 11) raconte que Claude força les chevaliers à venir au sénat toutes les fois qu'ils seraient convoqués. Un jour il fit de si vifs reproches à quelques-uns d'entre eux qui avaient refusé de se rendre à la curie, qu'ils se tuèrent.

de la tentative avortée après la mort de Caïus, et on croyait pouvoir la reprendre; même après Néron, il y aura des républicains, car les folies des nouveaux empereurs ravivaient les regrets pour ce gouvernement qui avait conquis le monde. Plus nombreux encore étaient ceux qui, voyant la première place si étrangement occupée, croyaient facile d'en jeter bas un prince que sa mère appelait une erreur de la nature, un homme commencé et non achevé.



Claude en Triptolème et Messaline en Cérès[3]

Un assassin, armé d'un poignard, pénétra un jour jusqu'au lit de l'empereur : deux chevaliers essayèrent de le tuer, l'un à la sortie du théâtre, l'autre durant un sacrifice[1]. Un petit-fils de Pollion, un petit-fils de Messala, tentèrent une révolution[2] et firent entrer dans le complot des gens du palais. Pomponius enfin commença une guerre civile, et Scribonianus souleva l'armée de Dalmatie, en promettant à ses soldats de rétablir la république, tandis que Vinicianus, un des candidats à l'empire, après le meurtre de Caïus, un préteur en charge et nombre de sénateurs et de chevaliers préparaient à Rome un mouvement. Scribonianus, proclamé empereur, écrivit à Claude une

[1] Suétone (*Claud.*, 13) et Dion (LX, 13) croient à la réalité de tous ces complots. Tacite parle d'un chevalier trouvé avec un poignard au milieu de ceux qui venaient saluer le prince (*Ann.*, XI, 22), et Dion (LX, 18) d'un autre chevalier, celui sans doute qu'Othon, gouverneur de la Dalmatie, dénonça (Suét., *Otho*, 1), et que les consuls et les tribuns précipitèrent de la roche Tarpéienne. Tacite parle aussi des instances faites par Silius, consul désigné, auprès de Messaline pour qu'elle tuât l'empereur. (*Ibid.*, 26.) Cela ferait neuf ou dix complots, s'il n'y a pas confusion.

[2] Tacite (*Ann.*, XIII, 43) ne dit que ces seuls mots.

[3] Claude et Messaline debout dans un char traîné par deux dragons. L'empereur prend du grain dans son manteau pour en jeter au peuple. Triptolème, instruit par Cérès, avait enseigné aux Grecs l'agriculture. (Cabinet de France, n° 227. Le camée, sardonyx à 4 couches de 85 mill. de hauteur sur 80 de largeur, a été restauré en quelques endroits.)

lettre pleine de reproches sanglants et lui ordonna de rentrer dans la vie privée, d'où il n'aurait jamais dû sortir. Le timide empereur eût volontiers obéi. Le respect que les légions conservaient pour la famille des Césars le sauva. Effrayés d'un présage contraire, les rebelles refusèrent de marcher sur Rome, et le premier empereur sorti des *castra stativa* fut tué après cinq jours de royauté. Sa femme dénonça ses complices; tous ceux qui ne purent acheter la faveur de Messaline ou celle des affranchis périrent. Malgré des lois récentes, on reçut les délations des esclaves contre leurs maîtres, et des sénateurs furent envoyés à la question. On épargna les enfants, mais la plupart des femmes partagèrent le sort de leurs époux. Une d'elles s'illustra : Arria, femme du consulaire Pætus. Elle suivit dans une barque le vaisseau qui l'amenait à Rome, et, quand elle le vit condamné, au lieu d'implorer pour elle-même Messaline, qui l'aimait, elle saisit un poignard, s'en frappa, puis le donna tout sanglant à Pætus dont le courage faiblissait : « Tiens, lui dit-elle, cela ne fait pas de mal [2]. » Vinicianus et beaucoup d'autres se tuèrent. Par un singulier contraste avec la mollesse de leur vie, ces Romains dégénérés voulaient qu'on les reconnût au moins à leur dernière heure pour les fils de leurs pères. Quand Valerius Asiaticus n'eut obtenu de Claude, après une défense touchante, que le choix de la mort,



Messaline [1].

[1] Buste du Capitole, salle des Empereurs, n° 15.
[2] Pline, *Epist.*, III, 16.

redevenu calme depuis qu'il n'avait plus à disputer sa vie, il reprit pour un jour ses exercices ordinaires, se baigna et donna un grand festin, où il montra beaucoup de gaieté. Au sortir de table, avant de se faire ouvrir les veines, il alla visiter son bûcher, dressé dans son jardin, et, le trouvant trop près de ses arbres, il le fit changer de place, de peur qu'il n'endommageât leur magnifique ombrage. Bien mourir était le seul point d'honneur qui restât à ces Romains. Messaline leur donna de fréquentes occasions de le montrer[1].

Claude n'était point fait pour garder l'amour d'une femme. Il avait épousé en premières noces Pætina, qu'il « répudia pour des fautes légères, » et Urgulanilla, qu'il chassa à cause d'ignobles débauches et d'un soupçon d'homicide. Elle lui avait donné une fille, Claudia ; d'abord il l'accepta, puis la fit jeter nue à la porte de sa mère, en disant qu'elle était le fruit d'un commerce adultère. Messaline, sa troisième femme, était arrière-petite-fille de la sœur d'Auguste, la vertueuse Octavie, dont le sang ne prévalut pas dans sa postérité sur le sang vicié d'Antoine. La mère de Messaline, Lepida, lui conseilla, par son exemple, tous les déréglements, et Claude la prit déjà souillée.



Messaline[2]

Elle était probablement atteinte d'une de ces maladies qui suppriment la conscience et portent à tous les désordres[3].

Avec cette femme impudique, nous allons trouver, pour la première fois en Occident, la vie des cours asiatiques : mélange de complots, de supplices et de monstrueuses dissolutions. Il était inévitable qu'en s'établissant au Palatin, le despotisme oriental y amènerait à sa suite les mœurs d'Alexandrie et de Ctésiphon : la rivalité des femmes, l'in-

[1] Tacite, *Ann.*, XI, 3.

[2] Camée du cabinet de France, n° 228. Le buste de Messaline couronnée de laurier est posé sur une corne d'abondance de laquelle sort une demi-figure d'enfant, sans doute Britannicus. Rome casquée est devant l'impératrice. Rubens, qui admirait ce camée, en a fait un dessin conservé dans son œuvre. Cf. Chabouillet, *Catalogue général*, etc., p. 38.

[3] C'était une femme très vicieuse, mais certainement malade. Elle n'avait pas vingt-quatre ans quand elle mourut. M. Ménière, dans un curieux livre intitulé *Études médicales sur les poëtes latins*, croit que Messaline était atteinte de nymphomanie. « A la Salpêtrière, dit-il, il y a des Messalines qui n'ont rien à démêler avec la morale » (p. 564)

fluence des affranchis, les conspirations de palais. Du premier coup, Rome dépasse les scandales les plus fameux. Il n'y a eu jusqu'à présent dans l'histoire qu'une Messaline, et Juvénal poursuit encore l'impériale courtisane du fouet sanglant de son vers indigné. Dans quelques années, une autre impératrice empoisonnera son mari; un empereur tuera sa mère, son frère, sa femme, et toutes les folies, tous les vices, toutes les cruautés, vont se déchaîner sur une société tremblante et pourrie.

L'histoire oublierait les débauches de Messaline, si ce scandale public n'en avait pas encouragé d'autres et si la cruauté ne s'était point mêlée à l'orgie. Son beau-père, Silanus, ose dédaigner ses avances; elle l'accuse d'un complot que Narcisse confirme, parce qu'un songe le lui a révélé, et, sans autre examen, Silanus est mis à mort. Le sénateur Vinicius se rend coupable du même dédain, elle le fait empoisonner. Pour Asiaticus, la cause de sa mort est son immense richesse : il avait encore embelli les jardins de Lucullus, Messaline veut les avoir, et Claude le condamne. Julie, fille de Germanicus, semble inspirer à son oncle un intérêt trop vif, et par sa fierté blesse l'impératrice; celle-ci invoque les mœurs, parle d'adultère, et Julie, envoyée en exil, y trouve bien vite des assassins. Sénèque, bel esprit et grand moraliste, qui eut le tort de mettre rarement sa conduite d'accord avec ses écrits, avait la confiance de Julie, il est relégué en Corse et y resta huit ans[1]. Une autre Julie, nièce aussi de l'empereur, a le même sort. Poppée lui disputait le danseur Mnester; elle l'accusa d'adultère et la poussa au suicide; quant à l'histrion, il reçut, de l'empereur même, l'ordre d'obéir en tous points à Messaline. Il faudrait les libertés de la langue latine pour redire les déportements de l'impériale courtisane et ses honteuses orgies, soit au fond du palais, en compagnie des plus nobles matrones livrées à la promiscuité sous les yeux mêmes de leurs époux[2], soit la nuit, dans les rues de Rome, au milieu des victimes de la débauche publique : *lassata viris, nec dum satiata*[3].

L'empereur ignorait tout. Justus Catonius, préfet du prétoire, montrait quelque indignation et parlait d'ouvrir les yeux du prince : il périt aussitôt. L'indigne faiblesse de Claude pour la mère de Britannicus et

[1] Un de ses ennemis l'accuse d'avoir été le complice de Julie. .... *Domus Germanici adulterum* (Tacite, *Ann.*, XIII, 42).

[2] Dion, LX, 18. Sur le désordre des mœurs, cf. Sénèque, *de Ben.*, III, 16 : « Les femmes comptent les années, non par le nombre des consuls, mais par celui de leurs maris.... On ne prend un mari que pour piquer un amant. La chasteté n'est plus qu'une preuve de laideur, et il faut être une femme bien repoussante pour se contenter d'une seule paire d'amants. »

[3] Je cite ce vers fameux de Juvénal, mais sans y croire.

d'Octavie, la connivence des affranchis et la mort qui eût puni toute révélation indiscrète, assuraient l'impunité et encourageaient à plus d'audace. Messaline en vint à vouloir légaliser l'adultère et légitimer la prostitution, afin de trouver dans la débauche un attrait de plus, celui du vice jouant avec la loi et bafouant les derniers restes de la pudeur publique. Si l'on en croit un récit conservé par Tacite[1], mais que Josèphe ne connaît pas[2], elle aurait voulu épouser, suivant les formes ordinaires, un de ses amants, Silius. Leur union aurait été annoncée d'avance, consignée dans des actes authentiques, consacrée par les prières des augures, par les cérémonies religieuses, par un sacrifice et un banquet solennel. Claude, qu'effrayaient des prodiges qui menaçaient, disait-on, l'époux de Messaline, aurait signé lui-même au contrat, afin de détourner de sa tête les malheurs annoncés[3].



Messaline et Britannicus (musée du Louvre)[4].

Pour l'impératrice, cette parodie effrontée des rites ordinaires devait aiguiser le plaisir de débauchés en quête d'inventions nouvelles. Silius s'y prêtait dans la pensée que la comédie finirait de tragique façon

[1] *Ann.*, XI, 26. Les femmes avaient le droit de signifier l'acte de divorce.

[2] Josèphe dit seulement que Claude προανῃρήκει Μεσσαλίναν διὰ ζηλοτυπίαν (*Ant. Jud.*, XX, 8).

[3] *Ad avertendum transferendumque periculum, quod imminere ipsi per quædam ostenta portenderetur* (Suétone, *Claud.*, 29).

[4] Musée du Louvre. Groupe de marbre pentélique trouvé près de Rome, hors la porte San-Lorenzo. Messaline, vêtue de la *stola* et de la *palla*, tient dans ses bras le jeune César représenté sous les traits de Jupiter enfant, par allusion à ses hautes destinées. (Clarac, *Descript.*, n° 185.)

par la suppression non-seulement du mari, mais du prince. Quant au vieillard, crédule et peureux, il se disait sans doute, avec l'esprit formaliste des anciens, ou on lui avait persuadé, que le destin serait satisfait par un mariage accompli suivant les prescriptions de la loi et qui n'irait pas au delà des apparences[1]. Aussi n'y a-t-il même pas à penser qu'il se soit réservé, comme dédommagement, après avoir sauvé l'empereur, de pousser l'oracle jusqu'au bout en vengeant le mari et ce que nous appellerions son honneur, si ce sentiment n'avait pas été inconnu des Romains de ce temps-là et de Claude surtout.

Les affranchis, d'abord troublés de cette étrange aventure, commencèrent à s'effrayer, quand ils virent Messaline dépouiller le palais pour orner la demeure de Silius et tous les trésors des Claudes s'entasser chez le nouvel époux. Jeune, hardi, Silius ne se laisserait pas mener comme leur imbécile patron; et, apparenté aux plus grandes familles, investi en ce moment du consulat, il était redoutable. Ce qu'il venait d'oser montrait son ambition; évidemment il ne s'arrêterait pas dans la dangereuse position qu'il avait prise; déjà il pressait Messaline de le débarrasser de Claude. Calliste et Pallas hésitaient cependant à braver la colère de l'impératrice; ils se souvenaient de Polybe qu'elle avait sacrifié[2], bien qu'il eût pour se défendre contre elle la complicité de l'adultère. Narcisse persista : il dévoila tout à Claude, alors à Ostie pour veiller aux approvisionnements de Rome. « Sais-tu, lui dit-il, que tu es répudié? Silius a eu pour témoins le peuple, le sénat et l'armée; tes esclaves, tes richesses, sont chez lui : que tu tardes un moment, et Rome est en son pouvoir. » Claude, à ce récit, que des sénateurs confirment, retombe dans ses terreurs ordinaires; il croit Silius déjà proclamé et demande à ceux qui l'entourent s'il est encore empereur. Mais Narcisse sentait qu'il avait joué sa vie, qu'il fallait aller jusqu'au bout ou périr; il entraîne son maître à Rome.

On était alors au milieu de l'automne; Messaline, dans son palais, représentait une scène de vendanges : les pressoirs foulaient les raisins; le vin coulait dans les cuves; des femmes, à demi vêtues, comme les bacchantes, d'une peau de daim, dansaient à l'entour, et Messaline,

[1] C'est probablement ainsi que Messaline comptait se défendre, quand elle demandait à Claude de l'écouter et que la première vestale s'indignait qu'on la condamnât sans l'entendre, *indefensa*. (Tacite, *Ann.*, XI, 34.) Dans l'*Apokolokyntosis*, l'accusation qui revient sans cesse, c'est que Claude condamnait sans laisser l'accusé se défendre. Il est à remarquer que Sénèque, exilé par Messaline et écrivant sous le règne de sa rivale, n'a pas contre elle les paroles sévères de Tacite, Suétone, Juvénal et Dion; mais Pline (X, 83), d'un mot, va plus loin qu'eux.

[2] Dion, LX, 31

les cheveux épars, le thyrse en main, Silius couronné de lierre accompagnaient des chœurs lascifs. Un de leurs compagnons de débauche monte sur un arbre, pour jouer de là sans doute le personnage de quelque dieu caché dans le feuillage des bois. « Que vois-tu de là-haut? lui crie-t-on. — Je vois, répond-il, un orage furieux du côté d'Ostie. »

L'orage, qu'il vînt du ciel ou de la terre[1], approchait. Des bruits d'abord se répandent que Claude arrive irrité, et bientôt des courriers



Scène de vendanges ou bacchanale (bas-relief du musée de Naples).

l'annoncent. La fête se disperse, car ces libertins, tout au plaisir, n'avaient rien préparé pour la résistance. Messaline se réfugie dans les jardins de Lucullus; Silius se rend au Forum, en apparence pour y remplir sa charge; les autres courent çà et là; mais les centurions sont déjà à leur poursuite et les saisissent dans les rues, dans les retraites où ils se cachent. Après quelques instants de trouble, l'impératrice retrouve son assurance. Elle commande à ses enfants, Octavie et Britannicus, d'aller au-devant de leur père; elle conjure Vibidia, la première des vestales, de se rendre auprès du souverain pontife pour

[1] *Sive cœperat ea species seu forte lapsa vox in præsagium vertit* (Tacite, *Ann.*, XI, 31).

implorer sa clémence; elle-même, suivie de trois personnes qui seules de toute sa cour ne l'ont pas abandonnée, traverse à pied la ville entière, monte dans un de ces tombereaux qui servent à emporter les immondices des jardins, et prend la route d'Ostie.

Si le prince eût été seul, elle était sauvée. Mais Narcisse, pour ne pas le quitter, avait pris place sur le char qui le ramenait à Rome avec ses deux amis Cecina et Vitellius. Celui-ci, type accompli du courtisan servile, attendait, pour avoir un avis, que le prince eût parlé, et Claude parlait de façon bien embarrassante : tantôt s'emportant contre sa femme, tantôt s'attendrissant au souvenir de leurs enfants. Aussi Vitellius ne disait que ces mots : « O crime, ô forfait! » Narcisse n'en put tirer davantage.



Souverain pontife (bronze du cabinet de France, n° 3572).

Cependant Messaline approchait et criait qu'elle était la mère d'Octavie et de Britannicus, qu'on devait écouter sa défense. Narcisse couvrit sa voix en rappelant Silius et le mariage; mais il eut soin de faire avancer le char, et, pour occuper les yeux de Claude, il lui remit un mémoire sur les débauches de sa femme. Aux portes de Rome, ses enfants l'attendaient; on les fit éloigner. Toutefois Vibidia pénétra jusqu'au prince et lui représenta combien il serait odieux qu'une épouse fût livrée à la mort sans avoir pu se défendre. Narcisse répondit que le prince l'entendrait, qu'il lui serait permis de se justifier, et il pressa la vestale de retourner à ses pieuses fonctions.

L'affranchi conduisit Claude droit à la maison du coupable, où il lui

montra les richesses des Nérons et des Drusus, devenues le prix de l'adultère. A cette vue, Claude s'émut enfin, et sa colère éclata; il se laissa mener au camp des prétoriens, les harangua et les rendit juges des coupables. Silius, amené devant eux, ne chercha pas à se défendre et demanda qu'on hâtât sa mort. Plusieurs chevaliers romains, d'un rang illustre, montrèrent la même fermeté. Le préfet des gardes nocturnes, l'intendant des jeux, un sénateur, furent aussi mis à mort. Un pauvre diable d'acteur, Mnester, mêlé à cette tragédie, espéra un moment se sauver; « il invoqua l'exprès commandement par lequel Claude lui-même l'avait soumis aux volontés de Messaline; ce n'était point, comme d'autres, l'intérêt ou l'ambition, mais la nécessité qui l'avait fait coupable, et il eût péri le premier si l'empire fût tombé aux mains de Silius ». Les affranchis répondirent qu'après avoir immolé de si grandes victimes on ne devait pas épargner un histrion; que, volontaire ou forcé, l'attentat n'en était pas moins énorme. On n'admit pas même la justification du chevalier romain Montanus, jeune homme de mœurs honnêtes, mais d'une beauté remarquable, que Messaline, aussi capricieuse dans ses dégoûts que dans ses fantaisies, avait appelé chez elle et chassé dès la première nuit.

Durant ces exécutions, Messaline, retirée dans les jardins de Lucullus, dressait une requête suppliante, non sans un reste d'espoir et avec des retours de colère, tant elle avait conservé d'orgueil en cet extrême danger. Si Narcisse n'eût hâté sa mort, le coup retombait sur lui. Claude était revenu dans son palais, et, charmé par les délices d'un repas dont on avança l'heure, il laissait tomber sa colère. « Qu'on aille, dit-il, avertir la malheureuse Messaline de venir demain se justifier! » Narcisse comprend qu'il est perdu si tout n'est terminé avant la nuit; il sort brusquement et signifie aux centurions et au tribun de garde d'aller tuer Messaline; un autre affranchi, Evodus, est chargé de veiller à l'exécution.

Evodus court aux jardins où Messaline était étendue à terre, près de sa mère, Lepida, qui l'exhortait à honorer sa mort en se frappant elle-même. Mais cette âme corrompue était sans énergie; elle s'abandonnait aux larmes, aux plaintes vaines, quand tout à coup les portes s'ouvrent avec violence et les soldats paraissent, le tribun gardant le silence: l'affranchi, avec la bassesse d'un esclave, se répandant en injures. Alors, pour la première fois, elle comprit qu'il fallait mourir, et accepta un poignard; tandis que d'une main tremblante elle l'approchait de sa gorge et de son sein sans oser frapper, le tribun la perça d'un coup

d'épée. Claude était encore à table quand on lui annonça que Messaline était morte, sans dire si c'était de sa main qu'elle avait péri. Il ne s'en informa point, demanda à boire et acheva tranquillement son repas. Même insensibilité les jours suivants ; il vit sans donner un signe de colère ou de tristesse la joie des accusateurs, la douleur de ses enfants. Le sénat fit abattre les statues de Messaline et décerna au meurtrier les ornements de la questure[1].



Messaline en Hygie[2].

Nous avons donné au récit de cette mort d'une prostituée presque autant de place qu'à celui des grandes victimes de la république ; c'est que ce contraste peint les deux époques : des tragédies de sérail sont à présent une partie de l'histoire du peuple romain.

Claude avait juré aux prétoriens assemblés « de garder le célibat, puisque le mariage lui réussissait si mal, et de se laisser tuer par eux s'il violait son serment ». Ce n'était pas le compte des affranchis ; ils voulaient faire une impératrice pour rester maîtres du palais, et s'occupèrent aussitôt de marier l'empereur une quatrième fois. Chacun soutint des prétentions rivales. Narcisse protégeait Pætina, que Claude avait répudiée ; Calliste, la riche et belle Lollia Paulina, divorcée de Caïus ; Pallas, une fille de Germanicus, Agrippine. Celle-ci, à qui sa mère avait légué son esprit impérieux et son ambition, était veuve de Domitius Ænobarbus, qui lui avait laissé un fils alors âgé de onze ans[3].

[1] Tacite, *Ann.*, XI, 32-38.

[2] Statue du Vatican ; musée Chiaramonti, n° 682.

[3] Suétone (*Nero*, 6) l'accuse d'avoir empoisonné son second mari Crispus Passienus pour en hériter plus vite. Néron était né le 15 décembre 37.

Quoiqu'elle fût belle, elle n'avait rien de la femme, mais elle avait tout de l'ambitieux sans cœur : la longue persévérance, les froids calculs et, au moment opportun, les résolutions implacables, sans hésitation, sans remords. Elle avait décidé qu'elle serait impératrice et son fils empereur.



Domitius Ænobarbus (?)[1].

Il fallait donc épouser Claude ; mais Claude était son oncle, et les lois romaines défendaient le mariage entre parents à ce degré. Un sénatus-consulte leva cet obstacle, et un chevalier fournit un exemple. Dès qu'Agrippine fut entrée dans la couche impériale, elle voulut commander. Claude, qui savait maintenir la paix dans l'empire, ne sut jamais la faire régner autour de lui, parce qu'il était capable d'avoir des idées justes,

[1] Buste du Capitole, Galerie, n° 74. Il n'est pas certain que ce buste, donné, à Rome, pour l'image du père de Néron, représente ce personnage. La barbe ainsi taillée est de l'époque républicaine ou du milieu du troisième siècle de notre ère, et le masque de théâtre placé sur l'épaule droite indiquerait un poëte tragique.

mais absolument impropre à dominer des hommes. Les affranchis et l'impératrice se disputèrent le vieillard; il resta à celle-ci, qui, après avoir obtenu ce qu'elle voulait, l'adoption de son fils, l'empoisonna.



Agrippine et Néron portant la *bulla*[2].

Les affranchis étaient en mauvaise position pour lutter contre elle. La crainte que les enfants de Messaline, Octavie et Britannicus, ne fussent un jour en état de venger leur mère sur ceux qui l'avaient perdue, les enchaînait à la fortune de la nouvelle impératrice. Aussi eut-elle tout aussitôt l'influence et le pouvoir, qu'elle saisit d'une main ferme et qu'elle sut garder. Les allures du gouvernement changèrent, dit Tacite[1], et Rome eut dans Agrippine un maître qui ne se jouait point des affaires avec la légèreté de Messaline. L'autorité fut grave, presque virile. En public, de la sévérité, plus souvent de la hauteur; dans le palais, point de désordres, à moins qu'ils ne fussent utiles au pouvoir; mais une insatiable avidité, qui se couvrait du prétexte d'augmenter les ressources de

[1] Tacite, *Ann.*, XII, 7.
[2] Groupe du Capitole, Galerie, n° 19.

l'État. Fille, sœur, épouse d'*imperators*, elle se disait appelée au partage d'un empire que les siens avaient fondé ou affermi, et elle voulait recevoir les mêmes honneurs que Claude, les respects du sénat, les actions de grâces des ambassadeurs, les prières des captifs, et, spectacle nouveau, assister aux revues des troupes, présider en habit militaire aux enseignes romaines[1]. Le sénat lui avait décerné le privilége de monter au Capitole dans la litière où l'on portait les choses saintes, et le droit



Claude, Agrippine, Livie et Tibère[2].

qu'avait eu Livie de mettre sur la monnaie son image à côté de celle du prince. Elle fut la première femme et la seule qui ait osé fonder une colonie avec les rites consacrés, et cette colonie subsiste encore, Cologne; elle était moins l'épouse que le collègue de l'empereur.

Son premier acte fut de casser les fiançailles d'Octavie avec Silanus, qui, regardant cette rupture comme un arrêt de mort, se tua le jour même des noces de l'empereur, et tout aussitôt elle fiança Octavie avec son fils Domitius (49). Pour lui gagner un peu de la popularité dont jouissait un écrivain célèbre par ses talents et ses disgrâces, elle plaça près de lui comme précepteur Sénèque, qu'elle fit rappeler

[1] Tacite, *Ann.*, XII, 37 : *feminam signis Romanis præsidere : ipsa semet parti a majoribus suis imperii sociam ferebat. — Nos vidimus.... indutam paludamento* (Pline, XXXIII, 19 ; Dion, LX, 32).

[2] Camée sur onyx, du cabinet des Antiques de Vienne.

d'exil[1] et nommer préteur. L'année suivante (50), Pallas arracha à Claude, en lui citant l'exemple d'Auguste et de Tibère, l'adoption de Domitius, bien que celui-ci n'eût que deux années de plus que Britannicus, le fils de l'empereur. Le nouveau prince impérial prit depuis ce jour un nom qu'il a rendu fameux, celui de Néron; il fut bientôt entouré des honneurs qui montraient en lui l'héritier de l'empire. On lui décerna le consulat pour le jour où il aurait vingt ans; en attendant, il fut consul désigné, prince de la jeunesse et eut hors de Rome le pouvoir proconsulaire. On distribua en son nom un *donativum* aux soldats, un *congiarium* au peuple, et sa mère, qui ne perdait aucune occasion de le produire en public, de le présenter comme le successeur naturel de Claude, lui fit célébrer des jeux magnifiques, et donner, quand il eut la préture, un combat de gladiateurs. Elle en fit encore l'avocat des provinces; en l'an 52, il harangua en grec, dans le sénat, pour solliciter des grâces en faveur d'Ilion, de Rhodes et d'Apamée; en latin, pour faire envoyer un secours d'argent à Bologne[2]. Claude, oubliant son propre sang, laissait tout faire. Aux jeux du cirque, où Néron parut avec la robe triomphale, Britannicus n'eut que la prétexte[3]; peu à peu ses partisans furent éloignés, et, après une parole où Agrippine voulut voir une insulte pour son fils, on chassa ses affranchis, ses esclaves; on mit à mort ses gouverneurs. Les deux préfets du prétoire passaient pour lui être dévoués, ils furent remplacés par Burrus, brave soldat et ministre dévoué au bien de l'État, mais qui, en acceptant cette charge des mains d'Agrippine, prenait l'engagement de servir les intérêts de son fils aux dépens de ceux de Britannicus, isolé maintenant et comme prisonnier dans le palais de son père.



Néron, consul désigné et prince de la jeunesse. (Monnaie d'argent.)

Une vengeance de femme, la mort de Lollia Paulina, qui avait osé disputer à Agrippine la main de Claude, et l'exil de Calpurnie, dont l'empereur avait un jour loué la beauté, causa peu d'étonnement, malgré un hideux détail conservé par Dion : Agrippine avait commandé qu'on lui apportât la tête de Lollia; ne reconnaissant pas ces restes

[1] Tacite, *Ann.*, XII, 8. Le mariage de Domitius avec Octavie n'eut lieu qu'après l'adoption de Domitius par Claude; alors, pour qu'il n'épousât pas sa sœur, on fit passer Octavie dans une maison étrangère. (Dion, LX, 33.)

[2] Tacite, *Ann.*, XII, 58.

[3] Suétone, *Nero*, 6

défigurés par la mort, elle ouvrit la bouche pour s'assurer à certain signe des dents que c'était bien la tête de sa victime. Une accusation intentée au proconsul d'Afrique, Statilius Taurus, sous prétexte de concussions, fit plus de bruit et rendit au sénat un instant de courage. Statilius avait d'immenses richesses, c'était là son crime. Comme tant d'autres, il se tua avant le jugement. Malgré les instances d'Agrippine, le sénat déclara l'accusation calomnieuse et chassa de son sein le délateur[1]. Un autre sénateur venait d'être banni pour une délation contre Vitellius.



Britannicus en Bacchus[3]

Cependant Britannicus grandissait. Un retour de tendresse dans le cœur du vieil empereur était à craindre. Quelques menaces lui étaient échappées dans l'ivresse[2], et Narcisse ne cachait plus qu'il croyait une nouvelle catastrophe nécessaire ; il flattait Britannicus ; il priait les dieux d'abréger son adolescence pour qu'il pût chasser les ennemis de son père. Malheureusement il tomba malade, et, pour se rétablir, il fut contraint d'aller prendre les eaux de Sinuessa. Sa vigilante fidélité ne protégeant plus la vie de l'empereur, Agrippine se résolut à mettre un terme à ses anxiétés. Elle s'était récemment préparée à ce dernier

[1] Tacite, *Ann.*, XII, 57, et Suétone, *Claud.*, 45.

[2] Tacite, *ibid.*

[3] Statue trouvée à Tivoli, Guattani, 1784, et Clarac, *Musée*, pl. 937, nº 2390.

crime en faisant périr sa belle-sœur, Domitia Lepida, tante de Néron, et qui lui disputait le cœur de son fils. Elle s'adressa à une empoisonneuse de profession, Locuste, qu'on venait de condamner pour un de ces crimes où elle était si habile, et, ajoute Tacite, que l'on ménagea longtemps comme un instrument nécessaire de la politique impériale[1]. Locuste fut chargée de préparer un mets favori de Claude; l'estomac trop chargé n'ayant pu garder le poison, un médecin, sous prétexte de faciliter les vomissements, introduisit dans la gorge du prince une plume imprégnée d'un venin subtil (13 oct. 54). Mais l'assassinat avait été consommé avant l'heure fixée par les astrologues comme la plus favorable au nouveau prince; on ferma donc toutes les issues et l'on répandit le bruit que Claude allait mieux. Il était déjà mort que le sénat, les consuls et les pontifes faisaient encore des vœux pour lui dans les temples, et qu'on appelait des comédiens pour le distraire.



Néron jeune[2].

Dans le palais, tout se préparait pour assurer l'empire à Néron. Agrippine, feignant une douleur profonde, tenait Britannicus embrassé, l'appelait la vivante image de son père, et, par de perfides caresses, l'arrêtait près d'elle avec ses sœurs Antonia et Octavie. Enfin, à midi, les portes du palais s'ouvrirent tout à coup, et Burrus présenta Néron à la cohorte de garde. Cette troupe, sur un signe de son préfet, le reçut avec acclamation. Quelques soldats demandèrent bien à plusieurs re-

[1] .... *[illegible] regni habita* (*Ann.*, XII, 66). Je dois dire que Josèphe, qui n'avait [illegible] épargner Néron et Agrippine, est beaucoup moins affirmatif : καὶ λόγος [illegible] Ἀγριππίνης φαρμάκοις ἀνῃρῆσθαι (*Ant. Jud.*, XX, 8).

[2] [illegible] du Capitole, salle des Empereurs, n° [illegible].

prises où était Britannicus, mais, leurs paroles ne trouvant pas d'écho, ils suivirent le mouvement. Néron se rendit au camp des prétoriens; il les harangua, leur promit la même gratification que Claude leur avait donnée[1], et les soldats, ratifiant le marché, le proclamèrent empereur. Le sénat ne vint qu'après; il confirma la décision des soldats, et les provinces l'acceptèrent sans balancer. Personne, en face de l'impérieuse impératrice, à qui tout obéissait, et le palais, et le sénat, et l'armée, n'osait prononcer le nom du malheureux prince que son père lui-même semblait avoir déshérité. Narcisse, son seul défenseur, reçut l'ordre de se tuer. Un autre personnage, Silanus, descendant des Césars, et qui pouvait aussi devenir un rival, fut empoisonné. Agrippine avait elle-même commandé ces exécutions, pour que son fils ne trouvât pas un obstacle sur la route qu'elle lui avait ouverte par un parricide.



Agrippine (buste du Capitole, *ibid.*, n° 14).

On avait tué Claude; ce n'était pas une raison pour n'en point faire un dieu. On lui décerna donc les honneurs divins[2]. En réalité, ce décret du sénat n'était autre chose que l'engagement officiellement pris de n'inquiéter personne au sujet du dernier règne, puisqu'on déclarait ainsi que tous les actes du prince mort étaient ratifiés et que son nom

[1] Voyez page 394, note 1.

[2] Il eut un temple, des sacrifices, des prêtres, *sodales augustales*. Agrippine fut même, comme l'avait été Livie, prêtresse du nouveau dieu : elle eut le *flaminium Claudiale*. (Borghesi, *Œuvr.*, V, 202.)

serait maintenu sur la liste des empereurs. Cependant Sénèque vengea la conscience publique par un pamphlet très-injurieux pour le dieu nouveau et pour ses collègues en divinité[1]. C'est un curieux témoignage des sentiments véritables qui se cachaient sous l'hypocrisie de la religion et de la politique officielles; en voici le résumé.

« Ce qui se fit au ciel avant le troisième jour des ides d'octobre, je veux l'apprendre à nos neveux. Si vous êtes curieux de connaître de qui je tiens cette véridique histoire, demandez-le à celui qui vit Dru-



Les Parques[2].

silla monter au ciel. Il est inspecteur de la voie Appienne, par où l'on sait que le divin Auguste et Tibère César sont allés chez les dieux. Il vous dira qu'il a vu Claude prendre le même chemin d'un pas inégal.

« On était au milieu du jour; Claude commençait à pousser son âme au dehors sans qu'elle pût trouver une issue à travers ce corps contrefait. Mercure, qui s'était toujours amusé de cette facétieuse créature, prit à part une des Parques et lui dit : « Comment une « femme a-t-elle assez de cruauté pour voir un misérable en de pa- « reils tourments? Voilà bientôt soixante-quatre ans qu'il est en que-

[1] L'*Apokolokyntosis*. Le texte, du reste fort incomplet, de cette satire, ne renferme pas la métamorphose que le titre annonce.

[2] D'après un fragment mutilé du Parthénon. (Clarac, *Musée*, pl. 824, n° 2371 F.)

« relle avec son âme, et il ne sait pas encore s'il a jamais vécu. Qu'at-
« tends-tu donc pour faire ta charge? » La Parque consent à couper le fil enroulé sur un vil fuseau; Claude vomit son esprit et cesse enfin, non de vivre, mais de paraître vivant.

« Vous n'avez pas oublié ce qui se passa alors sur la terre et quelle fut l'allégresse publique. Au ciel, on fait savoir à Jupiter qu'il vient d'arriver un quidam d'une taille honnête : tête blanche, chef branlant, pied boiteux et sur les lèvres je ne sais quelles menaces. Interrogé touchant son pays, il répond d'une voix inarticulée; ce n'est ni un Grec ni un Romain. Le dieu, peu au courant des choses de ce bas monde, ne reconnaît pas le nouveau venu, et même ne peut découvrir à quelle nation il appartient. Pour se tirer d'embarras, Jupiter appelle Hercule, qui, ayant couru toute la terre, doit en connaître tous les peuples. Mais, quand le héros vit cette face étrange, cette démarche de travers, quand il entendit cette voix qui n'était celle d'aucun animal de la terre, lui qui n'avait pas tremblé devant les monstres de Junon, il se troubla et crut qu'il lui tombait sur les bras un treizième travail. Cependant, en regardant mieux, il reconnaît une façon d'homme et lui demande en grec d'où il vient. Claude est tout joyeux de rencontrer un philologue et de trouver une occasion de placer ses histoires. Hercule, qui ne saisit pas bien ce que l'autre lui conte, a peur que le fou ne lui fasse un mauvais parti. Il finit pourtant par se rassurer, et comme, au demeurant, c'est un assez bonhomme de dieu, il se serait laissé duper, sans la Fièvre qui, seule de toutes les divinités de Rome, avait fait cortége à Claude. « Toi, lui dit-elle, qui as visité plus de pays que
« le plus infatigable muletier, tu sais qu'il y a des Lyonnais. Eh bien,
« cet homme est du municipe de Plancus, c'est un Gaulois, un franc
« Gaulois. » Là-dessus, Claude, furieux, ordonne que l'on conduise la Fièvre au supplice. Mais, à voir comme tous les assistants s'inquiétaient peu de lui, vous auriez dit qu'ils étaient ses affranchis. »

Cependant le sénat olympien s'assemble. L'ouvrage, mutilé en cet endroit, ne nous permet d'assister qu'à la fin de la séance, au moment où « le père Janus », jovial habitué du Forum, prend la parole. Il représente qu'autrefois c'était une grande affaire de devenir dieu, mais qu'on donne aujourd'hui cet honneur à tout le monde et que ce n'est plus rien ; aussi il vote pour qu'on n'en fasse pas davantage, et propose que le premier qui, fabriqué dieu sur la terre, en peinture ou en bronze, arrivera à l'Olympe, soit battu de verges. Jupiter est d'un autre avis. « Il importe, dit-il, à notre république, que Romulus ne soit pas

seul à dévorer des raves bouillantes; je vote donc pour que le divin Claude ait sa divinité, et que cette merveille soit ajoutée aux *Métamorphoses* d'Ovide. » Les opinions étaient très-divisées; Hercule, gagné à la cause de Claude, courait ici, courait là, comme s'il eût été en plein sénat de Rome, disant, pour lui trouver des partisans : « Ne me désobligez pas, j'ai fait de ceci mon affaire. Une autre fois, si vous voulez quelque chose de moi, je vous rendrai la pareille. »

« Mais le divin Auguste se lève, et, pour la première fois depuis qu'il est au ciel, fait entendre sa noble faconde. Il raconte les meurtres de Claude, ordonnés sans que les accusés eussent été entendus. « Cela, « dit-il, ne se fait pas au ciel. Voici Jupiter : il a bien brisé la cuisse à « Vulcain en le jetant du haut de l'Olympe, et suspendu sa femme par « les pieds, un jour qu'il était en colère; mais il n'a jamais tué per« sonne, quoiqu'il règne depuis si longtemps. En vérité, si vous faites « des dieux pareils, personne ne vous reconnaîtra plus pour des « dieux. » Cet avis l'emporte; Mercure saisit Claude par la nuque et l'entraîne aux enfers. Pendant la route, ils rencontrent sur la Voie sacrée une belle cérémonie de funérailles, et, comme on n'avait pas épargné la dépense, il était clair qu'on enterrait un dieu; ce fut là que Claude comprit enfin qu'il était mort. Narcisse s'empressa au-devant de lui, et, le précédant comme un héraut, s'écria : « Claude César arrive! » Aussitôt la foule de ses victimes accourt, battant des mains et chantant l'hymne des prêtres d'Apis : « Nous l'avons trouvé, nous l'avons « trouvé, réjouissez-vous! » Lui s'étonne et leur demande par quel hasard tous ses parents, amis et connaissances sont réunis là. « C'est toi, « assassin de tes amis et de tes proches, qui nous as envoyés ici, » lui répond Pompée, à qui Claude avait rendu son nom de Magnus, mais à qui il avait pris sa tête. On le traîne devant Éaque, qui le condamne sans l'entendre, en lui disant : « Souffre ce que tu as fait souffrir aux « autres; » et Claude trouve ce procédé injuste, mais il ne le trouve pas nouveau, l'ayant appliqué souvent. Lorsqu'il s'agit de déterminer la peine, les uns proposent qu'il prenne la place de Tantale, d'autres celle de Sisyphe ou d'Ixion. Éaque répond qu'en donnant leur congé à ces vétérans de l'enfer, on laisserait à Claude l'espérance de l'obtenir, et il condamne le vieillard imbécile et avide à poursuivre un gain qui fuira toujours : il jouera éternellement aux dés avec un cornet sans fond. Déjà le nouveau fils de Danaüs cherchait à saisir de ses mains crispées les dés fugitifs : mais Caligula arrive; il le réclame comme son esclave, en produisant des témoins qui l'ont vu déchirant Claude à coups d'é-

trivières; il l'obtient et l'abandonne à un de ses affranchis qui oblige le César procédurier à traîner perpétuellement des sacs de procès. »

Ce pamphlet mythologique parut au peuple, ou plutôt aux courtisans du nouveau règne, manquer de conclusion et de hardiesse. Il en mit un cà sa façon, en remplaçant le supplice de l'empereur contrefait par sa métamorphose en citrouille.

Claude méritait peut-être cette oraison funèbre qui livre à la moquerie les maîtres du ciel aussi bien que ceux de la terre; mais ce n'était pas au flatteur de Claude à l'écrire[1]. Cependant je ne suis pas certain qu'Horace et Auguste lui-même n'eussent pas ri en secret de cette impertinente réponse au *Carmen seculare* de l'an 17 av. J. C. A soixante-trois ans de distance, c'était bien la même société, mais le philosophe satirique lui ôtait le masque que le premier empereur et son poete lauréat avaient essayé de lui mettre.

[1] *Cons. ad Polyb.*, 26, 31, 32. Le *Ludus de morte Claudii, vulgo Apokolokyntosis*, est une satire Ménippée, mélange de prose et de vers: ces anapestes sont élégants et vifs, et, chose singulière, rappellent par leur coupe certaines hymnes de l'Église.



Agrippine et Claude (monnaie d'argent).

CHAPITRE LXXV

NÉRON[1] (13 OCT. 54 — 9 JUIN 68).

I. — LE *QUINQUENNIUM NERONIS*.

Auguste n'avait osé établir ni l'hérédité ni le principe meilleur de l'adoption. Il était cependant inévitable, puisque toute l'autorité avait été remise au prince, que, sous une forme ou sous une autre, cette idée de la transmission héréditaire du pouvoir entrerait dans les esprits pour passer ensuite dans la coutume. Elle se produisit, en effet, mais d'une manière détournée et bâtarde, comme tout ce qui venait de cette constitution sans sincérité; de sorte que nous sommes arrivés au cinquième empereur sans avoir encore vu une succession naturelle ou une adoption déterminée par des raisons d'État. Les Césars recourent bien à l'adoption, même lorsqu'ils ont une descendance légitime, et ce serait excellent si la préoccupation de l'intérêt public désignait les personnes; mais les choix se font au hasard, selon qu'il plaît aux gens du palais et aux soldats des gardes. Les uns veulent un prince à conduire, les autres un empereur à rançonner; et pour cela, tout leur est bon, enfant ou vieillard, pédant imbécile[2] comme était Claude, ou histrion féroce comme sera Néron.

Le nouveau maître du monde n'avait pas dix-sept ans[3], il était de la *gens Domitia* et de la branche qu'on appelait « à la barbe d'airain ». Chaque famille romaine prétendant avoir été en rapport avec les dieux, les Ænobarbus racontaient que les Dioscures avaient chargé

[1] Le nom officiel de Néron dans les inscriptions et sur les médailles est : *Nero Claudius Cæsar Augustus Germanicus.*

[2] Je prends ce mot dans le sens latin : Claude était indécis et très-faible de caractère, mais non pas pauvre d'esprit.

[3] Né à Antium, le 15 décembre 37. Il était myope et portait un lorgnon fait d'une émeraude taillée. (Pline, *Hist. nat.*, XXXVII, 64.) Le *cognomen* de la gens *Claudia*, *Nero*, était un vieux mot sabin signifiant brave et hardi : *fortis et strenuus*. (Suétone, *Tib.*, 1.)

un de leurs ancêtres d'annoncer au sénat la victoire du lac Régille, et qu'en preuve de leur divinité ils avaient touché sa barbe, qui de noire était aussitôt devenue jaune cuivré. Ce trait de physionomie resta dans la famille ; mais elle en avait un autre : c'était une race dure et violente ; « têtes de fer, disait Crassus, et cœurs de plomb. » Le père de Néron avait tué un affranchi qui refusait de boire jusqu'à l'ivresse ; sur la voie Appienne, il avait, à dessein, écrasé un enfant sous le galop de son cheval, et, en plein Forum, crevé un œil à un chevalier romain assez hardi pour oser le contredire.

Le fils fut digne du père. C'était un esprit hypocrite, lâche et méchant, bien préparé par conséquent pour les crimes ordinaires aux despotes romains, et auquel la nature avait donné quelque désir de poésie et d'art, ce qui le rendra, par impuissance d'atteindre à l'art même, envieux des artistes et des poëtes, puis cruel pour ceux qui sauront saisir le rameau d'or. Nous allons avoir devant nous un tyran vaniteux et grotesque, salement débauché, et qui ne léguera à l'histoire ni une pensée ni un acte méritant de voiler un coin de ses infamies.

Cependant les maîtres renommés n'avaient point manqué à Néron ; mais l'éducation ne se fait pas seulement par les livres et les discours : de bons exemples valent mieux que les plus belles paroles. Aussi les conseils de Burrus et de Sénèque réussirent moins que les leçons d'une cour licencieuse et homicide : Néron fut ce que le firent les mœurs de Rome, la nature violente qu'il tenait de sa race et surtout le pouvoir absolu. La pourpre que ses trois prédécesseurs avaient teinte dans le sang de tant de victimes était, comme la tunique d'Hercule, imprégnée d'un venin mortel : elle inoculait la cruauté qui faisait d'abord un bourreau, ensuite une victime, de l'imprudent assez téméraire pour oser la revêtir, sans être capable de se défendre contre le dangereux poison.

Néron d'ailleurs n'était point l'élève d'un sage : Sénèque, à qui Burrus laissait la direction de cette éducation impériale, mérite moins le titre de philosophe qu'on lui donne que le surnom de son père « le rhéteur ». Celui-ci faisait de la déclamation à propos de lieux communs ; son fils fit de la rhétorique à propos de philosophie. Il était philosophe comme Lucain fut poëte, Pline orateur et Tacite historien : tous déclamaient ; le dernier seul avec génie.

Sénèque est un nouvel exemple des tendances pratiques du génie romain : élégant et habile arrangeur de mots, il traversa toutes les

écoles sans s'arrêter à aucune[1], bien que celle de Zénon eût ses préférences littéraires. Chemin faisant, il ramassa ces vérités morales qui forment le fonds commun de l'humanité et qu'en cherchant bien on retrouve, en des proportions différentes, au-dessous de tous les systèmes qui ont duré. « Ce n'est que du sable sans ciment, » disait Caligula de ses écrits ; mais dans ce sable brillaient des paillettes d'or[2]. Aussi est-il resté, comme Cicéron, un des maîtres de la jeunesse : du temps de Quintilien, qui le juge avec sévérité, et pourtant avec justice, ses livres étaient dans toutes les écoles[3]. il y a toutefois cette différence entre les deux philosophes, que le style de l'un, plein d'afféterie et de subtilités, est chargé d'une ornementation qui n'est déjà plus le grand art d'écrire, tandis que la diction de l'autre est le modèle de l'élégance latine. Dans Cicéron, tout est simple et venu sans effort ; c'est de l'esprit et du meilleur, avec une chaleur pénétrante où l'on reconnaît l'excellent homme et le bon citoyen. On sent trop dans Sénèque le travail du rhéteur qui dispose froidement une œuvre où il se trouve plus d'art que de conviction, moins de force d'esprit que de talent à bien dire. A cette époque où l'on jouait avec tout, même avec la vie, et où les lettres devenaient comme de nos jours un métier, Sénèque resta jusqu'à sa dernière heure un acteur consommé. Son rôle fut celui de l'homme vertueux ; son thème, la philosophie morale. On l'a appelé un directeur de conscience ; il voulut l'être, à condition qu'on le dispensât de diriger la sienne, et il mit d'un côté ses maximes, de l'autre sa conduite. « Dans ses livres, dit un ancien historien[4], il condamna la tyrannie, et il fut l'instituteur d'un tyran ; les courtisans, et il ne quittait pas la cour ; la flatterie, et nul ne flatta si bassement[5]. » Il vantait la pauvreté, au milieu d'immenses richesses[6] ; les mœurs honnêtes, et, à en croire

[1] Cf. *Epist.* 33. Ses écrits n'ont, au point de vue de l'originalité philosophique, aucune valeur. Il n'ajoute rien à ce qu'il emprunte.

[2] Plutarque, dans un ouvrage que nous avons perdu, mais que Pétrarque a lu, avouait qu'aucun écrivain grec ne pouvait lui être comparé pour les préceptes de morale. (Lipsius, *Proleg. in Senec.*)

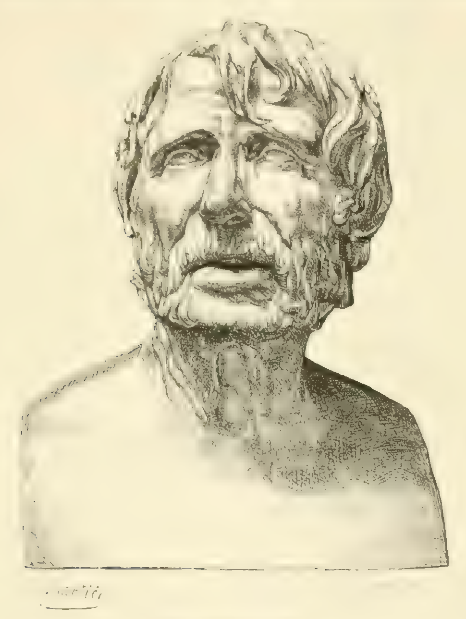
[3] *Inst. orat.*, X, 1. Fronton est encore plus dur.

[4] Dion, qui est très-sévère pour lui (cf. LXI, 10 ; LXII, 2). Il l'accuse d'avoir, par ses usures exorbitantes sur des prêts s'élevant à 10 millions de drachmes, causé en grande partie la révolte de la Bretagne. Sénèque avoue lui-même qu'il faisait des affaires de commerce jusqu'en Égypte (*Epist.* 77 ; *de Vita beata*, 17).

[5] Qu'on lise sa *Consolation à Polybe*, et le traité de la *Clémence* écrit après le meurtre de Britannicus.

[6] Tacite, *Ann.*, XIII, 42 ; XIV, 52 ; Pline, *Hist. nat.*, XIV, 5.

Dion[1], il ne valait guère mieux que ses contemporains ; une vie simple, dans des jardins qui rivalisaient avec ceux de l'empereur, dans des villas remplies de toutes les recherches de l'élégance romaine. « Je voudrais bien savoir, disait en plein sénat un ancien proconsul, au temps de la plus grande faveur de Sénèque, je voudrais bien savoir par quel procédé philosophique il a, en quatre ans, amassé 300 mil-



Buste de Sénèque[2]

lions de sesterces[3]. » Pour finir comme il avait vécu, il mourut avec emphase. Malgré son traité de la Providence et ses éloges du suicide à la manière de Caton, il tenait trop à la vie pour prévenir Néron ; mais le messager de mort arrivé, il fit des libations à Jupiter Libérateur, déclama ses plus brillantes maximes, et, par jalousie peut-être, encouragea sa femme, la belle Pauline, à se tuer avec lui.

Ces paroles sembleront sévères, mais on sait ce que trop souvent

[1] Dion, LXI, 10 ; Tacite, *Ann.*, XIII, 42.

[2] Musée de Naples. On a récemment contesté l'authenticité de ce buste.

[3] Tacite, *Ann.*, XIII, 42.

valent pour l'action, pour la conduite énergique et sensée des affaires de l'État, ces beaux esprits dont les périodes cadencées n'auraient jamais dû retentir qu'au prétoire ou dans la chaire de Quintilien. Ailleurs[1] nous rendrons justice à l'écrivain qui a le mieux répondu aux besoins de ces temps terribles par sa philosophie de la mort[2]. Ici nous cherchons l'homme sous le prétendu sage qu'Agrippine avait donné pour précepteur à son fils, et nous sommes forcé de reconnaître que cet égoïste qui, après le soin de sa fortune et de son crédit, ne voyait rien au-dessus de l'art de bien discourir, ne pouvait être qu'un mauvais maître et un ministre insuffisant.

Sénèque n'imagina point pour son élève un autre système d'éducation que le régime alors en usage et qui nous est resté. La rhétorique en faisait le fond et l'étude des poëtes en était la forme essentielle, c'est-à-dire l'abus des mots harmonieux, des images brillantes, des idées vagues ou parfois trop précises, et le perpétuel emploi de cette mythologie qui faisait descendre si souvent les dieux sur la terre qu'avec elle l'esprit ne pouvait remonter vers le ciel. Suétone accuse même Sénèque d'avoir écarté des yeux du jeune prince les anciens orateurs dont la parole virile gouvernait les cités, afin de ne point faire tort à ses propres discours, en exposant à une comparaison dangereuse la véritable éloquence et la déclamation[3]. L'élève eut comme le maître des dehors brillants : pour le sénat et la représentation, un air grave, des phrases pompeuses, des mots à effet. Mais on lui laissa prendre dans la vie privée des goûts futiles ou bas. Sénèque avait deviné les recommandations de Rousseau : Néron apprit à faire beaucoup de choses avec quoi on comptait l'occuper et le distraire : il sut peindre, graver, sculpter, conduire un char, s'accompagner sur la lyre, même aligner des vers, sauf à recourir à d'habiles arrangeurs pour les mettre sur pieds[4]. Mieux eût valu cent fois l'éducation par les affaires.

Tout cela pourtant, en une certaine mesure, eût été bon si, pour régler ou contenir cette activité extérieure et multiple, le philosophe

[1] Au chapitre LXXXVII, § 2.

[2] Garat, qui se mit à relire Sénèque sous la Terreur, dit : « Il ne nous restait plus alors qu'une seule chose à apprendre, à mourir. » C'est presque toute la philosophie de Sénèque. Cf. Havet, *le Christianisme et ses origines*, t. II, p. 256.

[3] *A cognitione veterum oratorum Seneca (principem avertit), quo diutius in admiratione sui detineret* (*Nero*, 52).

[4] Un très-habile écrivain en a dit : « Il peignait bien, sculptait bien ; ses vers étaient bons. » Suétone (*Nero*, 52) dit, en effet, qu'il faisait tout cela, mais n'ajoute pas qu'il le faisait *bien*.

avait su mettre au cœur de son élève ces fortes doctrines du devoir qui sont à la vie morale ce que le lest est au navire : la condition d'équilibre et de stabilité. Ce n'est pas qu'il ménageât les bons avis ; il en donnait beaucoup et très-doctoralement. Voulait-il conseiller la clémence, il lui dédiait un traité sur cette vertu et se hâtait de le publier, ou il en rédigeait un autre sur la colère, avec les plus belles sentences pédagogiques. La vanité, cette maladie des artistes, si funeste aux hommes d'État, lui faisait ainsi composer à tout propos, pour le prince, quantité de discours, après chacun desquels on ne parlait dans la ville que de la sagesse du philosophe et du génie de l'écrivain [1]. Il y trouvait son compte ; mais cette éducation tout en paroles et en figures, pédante, déclamatoire et fausse, conduisait Néron à ne pas prendre plus au sérieux les qualités qu'on lui recommandait de cette façon que les autres thèmes habituels aux rhéteurs. Il écoutait davantage et comprenait mieux quand Sénèque lui disait déjà le mot de Villeroy à Louis XV enfant : « Regardez cette ville, ce peuple ; tout cela est à vous [2]. » Que valaient auprès de ce jeune furieux les maximes de Zénon après cet enseignement de son omnipotence absolue ?

On n'oserait dire que c'était de la part de Sénèque un calcul et qu'il lui convenait, pour conserver le pouvoir, de ne rien enseigner à Néron de son métier de roi. Ce métier, il aurait fallu que lui-même le connût ; et le philosophe n'avait probablement pas le sens pratique et la volonté ferme qui font les grands ministres [3].

J'ai peur que la renommée austère de Burrus ne soit pas plus solidement assise que celle de Sénèque. On va voir ses coupables complaisances à l'égard de Néron, et Josèphe, un contemporain, l'accuse d'avoir vendu aux Syriens, pour une grosse somme, les lettres impériales qui devinrent la cause de la révolte des Juifs et de leur grande guerre [4].

Au reste tous deux ont une excuse : Néron sortait à peine de l'enfance le jour où il eut le droit de commander au monde ; combien

et Tacite (*Ann.*, XIII, 3) ne lui accorde que d'avoir connu les éléments de la poésie.... *Inesse sibi elementa doctrinæ ostendebat*.... Nerva, le futur empereur, était un de ces arrangeurs. Cf. Martial, *Epigram.*, VII, 70.

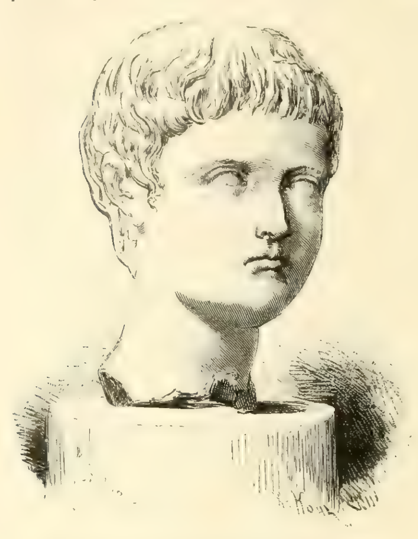
[1] .... *Crebris orationibus quas Seneca testificando quam honesta præciperet, vel jactandi ingenii, voce principis vulgabat* (*Ann.*, XIII, 11).

[2] Si ce ne sont pas les termes, c'est bien le sens des paroles de Sénèque. Voyez, ci-dessus, page 268, note 1.

[3] Les littérateurs et les philosophes ont naturellement beaucoup d'indulgence pour Sénèque ; il n'en trouve plus auprès des historiens. Cf. H. Schiller, *Gesch. des Nero*, passim et p. 294 et suiv.

[4] Πείθουσι [Βοῦρρον] *πολλοῖς χρήμασι* (*Ant. Jud.*, XX, 8).

de temps saura-t-il commander à ses passions, au milieu d'une société où les plus sages étaient si rarement maîtres des leurs? Cinq ans, disait l'antiquité, qui oubliait que, durant ce *quinquennium* tant vanté, eut lieu le double assassinat de Britannicus et d'Agrippine. Il est vrai que l'empoisonnement d'un héritier présomptif passait alors pour de la prudence, et que les meurtres domestiques semblaient des affaires d'intérieur dont on n'avait pas à s'occuper.



Néron enfant (buste du cabinet de France, n° 5298).

Néron commença bien, comme Caligula, et, gâté par le pouvoir, il finit comme lui. Dans un discours que Sénèque composa [1], il promit au sénat de prendre Auguste pour modèle et de séparer sa maison de l'État, afin que tout se fît au grand jour, non plus par les favoris du prince et dans l'ombre du palais, mais suivant les lois, par les Pères, par les consuls, par les magistrats de la république. Le sénat charmé voulut enchaîner le prince à ses promesses : il décréta que ses paroles seraient gravées sur une plaque d'argent et que, chaque année, les consuls en feraient solennellement lecture.

Mais le discours répété et la représentation finie, Néron retourne à ses plaisirs et aux jeunes amis qui flattent déjà ses passions naissantes et qui trouveront des éloges pour toutes ses folies, des excuses pour tous ses crimes. Cette cour frivole et ambitieuse qui se forme autour de lui n'osera de quelque temps entrer en lutte avec l'autre, où règnent sa mère et ses vieux ministres. Othon, le licencieux Pétrone, qu'il appelle l'arbitre du goût, et tous ses gais compagnons,

[1] Tacite remarque que, le premier des Césars, il eut besoin d'emprunter l'éloquence d'autrui. (*Ann.*, XIII, 3.)

respectent encore Agrippine : Burrus leur impose, et Sénèque se montre assez facile pour ne pas les irriter. Mais que l'impératrice et les conseillers restent bien unis : car, s'ils se divisent, cette jeunesse dorée aura vite pris leur place! Pour le moment, Néron se fait bon fils, bon prince : il a des caresses pour sa mère, de la pitié pour les malheureux, de sensibles paroles pour les rigueurs nécessaires : au premier combat de gladiateurs qu'il donna, il ne laissa tuer personne, et, un jour que Burrus lui présentait à signer deux sentences capitales : « Ah! que je voudrais ne pas savoir écrire, » s'écria-t-il[1]. Une autre fois, comme



Agrippine laurée.
Monnaie d'or de l'an 51



Gladiateur vaincu[2].

le sénat lui adressait des actions de grâces, il l'arrêta en disant : « Attendez que je les mérite. » Sénèque lui avait sans doute soufflé les deux mots; cette sentimentalité fort peu romaine entrait dans le rôle qu'il voulait lui faire jouer. Le philosophe, qui croyait surtout aux périodes agréablement cadencées et aux phrases à effet, pensait avoir tout gagné, quand le prince avait bien récité sa leçon.

[1] Sénèque, *de Clementia*, II, 1.
[2] Venise, *Musée Saint-Marc*, II, pl. 66.

Agrippine d'ailleurs ne tenait pas à mûrir de bonne heure l'esprit de son fils : elle avait élevé Néron à l'empire surtout pour régner sous son nom. On prétend qu'un astrologue lui avait prédit que son fils deviendrait empereur, mais qu'il la ferait mourir. « Que je meure, aurait-elle répondu, pourvu qu'il règne. » Comme tant d'autres, cette anecdote a été faite après coup et ne montre qu'une moitié du caractère d'Agrippine. Le mot que notre poëte lui prête est plus vrai :



Agrippine laurée[1].

> Je le craindrais bientôt, s'il ne me craignait plus.

L'impératrice ne pouvait prétendre à garder seule le pouvoir; elle comptait au moins le partager. Burrus et Sénèque, ses créatures, l'affranchi Pallas, intendant du palais et son favori, ne devaient point contrarier ses desseins, et Néron lui-même paraissait accepter ce partage. On a vu[2] qu'elle avait fait tuer, pour son compte, Narcisse; pour celui de son fils, Silanus. Sa prévoyance maternelle ne se serait pas arrêtée là : si les deux ministres ne s'y étaient opposés[3], elle aurait, par d'autres meurtres, débarrassé Néron, sans qu'il s'en mêlât, de tous ceux qui semblaient capables de lui faire un jour obstacle. Aussi l'empereur se montrait reconnaissant pour cet amour de lionne défendant ses petits de la griffe et de la dent; le premier mot d'ordre donné aux gardes fut celui-ci : « A la meilleure des mères. » Elle ne le quittait pas, écrivait ses dépêches, dictait ses réponses aux ambassadeurs, et, afin que Rome entière vît bien son influence elle sortait avec lui dans la même litière, ou lui faisait accompagner à pied celle qui la portait[5]. Elle n'eût osé le suivre



Bustes de Néron et d'Agrippine, enlevés par un aigle[4].

[1] Cabinet de France, camée n° 251 (sardonyx à trois couches, de 52 mill. sur 37).

[2] Voyez page 449. Narcisse s'était opposé à son mariage avec Claude, et il possédait 100 millions de sesterces, qu'elle prit.

[3] .... *Itaturque in cædes nisi Afranius Burrus et Annæus Seneca obviam issent* (Tacite, *Ann.*, XIII, 2).

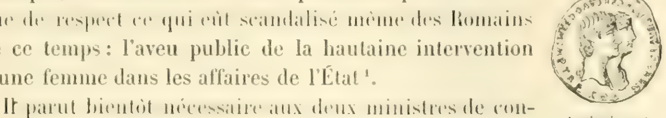
[4] Cabinet de France, camée n° 257 (sardonyx à trois couches, de 25 mill. sur 20).

[5] *Matri summam omnium rerum privatarum publicarumque permisit* (Suétone, *Nero*, 9. Cf. Tacite, *Ann.*, XIV, 11). La tête d'Agrippine n'est jamais seule sur les monnaies romaines, excepté sur des pièces grecques ou asiatiques; mais on la trouve réunie à celle de Néron sur



GLADIATEURS. — PEINTURE DE POMPEI

à la curie; mais il assemblait le sénat dans son palais, et, derrière un voile, elle pouvait tout entendre. Un jour que Néron recevait des députés arméniens, elle se présenta pour monter sur l'estrade de l'empereur, et elle allait siéger avec lui, lorsque Néron, averti par Sénèque, alla au-devant d'elle, prévenant par une marque de respect ce qui eût scandalisé même des Romains de ce temps : l'aveu public de la hautaine intervention d'une femme dans les affaires de l'État[1].



Agrippine et Néron. (Monnaie d'or.)

Il parut bientôt nécessaire aux deux ministres de contenir cette domination qui avait avili Claude et de faire respecter l'empereur, même par sa mère. Malheureusement, Burrus et Sénèque, malgré l'austérité de leurs doctrines, ne trouvèrent d'autre expédient pour combattre l'influence d'Agrippine que de favoriser les passions du prince. Ses amis, Othon et Sénécion, eurent plus de liberté pour leurs propos, pour leurs désordres; et Sénèque donna lui-même les mains à une intrigue qui commença les déréglements de Néron. Un de ses parents servit de prête-nom au prince pour cacher sa liaison avec l'affranchie Acté. Il s'en excusait sans doute, en face de sa philosophie, en répétant le mot que lui prête un vieux scholiaste de Juvénal : « Empêchons cette bête fauve de goûter une seule fois au sang[2]. »

Néron se jeta avec fougue dans la voie qu'on lui ouvrait, et bientôt parla d'épouser Acté, en répudiant sa femme, la chaste Octavie. Agrippine se plaint qu'on lui donne une esclave pour rivale; et, par ses reproches, éloigne son fils au lieu de le ramener. Elle s'en aperçoit, et, comme ce n'est pas la vertu ou la bonne renommée du prince qui lui importe, mais l'ascendant qu'elle veut garder sur lui, elle change de ton et de conduite, s'accuse d'une sévérité déplacée, lui prodigue les plaisirs et l'or, car Pallas lui a fait un trésor aussi riche que celui de l'empereur. Il était trop tard : les caresses incestueuses furent aussi inutiles que la colère. « J'aimerais mieux, disait Néron, renoncer à l'empire que supporter plus longtemps cette domination[3]. » Les ministres ne laissèrent pas Agrippine douter de la perte de son crédit

quantité de médailles. Cf. Eckhel, *Doctr. num.*, I, p. LXX, et II, *passim*; Mionnet, II, *passim*; Cohen, I, 175-6.

[1] Tacite, *Ann.*, XIII, 5.

[2] *Ad Sat.*, V, 109 : *Non fore sævo illi leoni quin, gustato semel hominis cruore, ingenita redeat sævitia.*

[3] Cf. Tacite, *Ann.*, XIV, 2; Suétone, *Nero*, 28; Dion, LXI, 11.

en faisant disgracier Pallas[1]. A ce coup qui la frappe doublement, elle éclate en menaces, elle veut tout révéler : elle conduira Britannicus aux prétoriens, leur dira les crimes de la maison des Césars, le poison, l'inceste, et rendra au légitime héritier l'empire paternel qu'un intrus retient pour insulter sa mère.


Britannicus en toge[3]

Néron avait gardé trop bon souvenir du « mets des dieux[2] » pour ne point la prévenir. Britannicus, dit Tacite, entrait dans sa quinzième année. Comme, aux fêtes des Saturnales, Néron et lui jouaient avec des jeunes gens de leur âge, ils s'avisèrent de tirer au sort la royauté : elle échut à l'empereur, qui donna aux autres des ordres faciles à exécuter, mais commanda à son frère de s'avancer au milieu de l'assemblée et de leur chanter quelque chanson pour montrer cette belle voix qu'on vantait en lui[4]. Il espérait l'embarrasser et faire rire à ses dépens. Britannicus, sans se déconcerter, récita de vieux vers d'Ennius : « O mon père ! O ma patrie ! O maison de Priam ! » etc.... [5]

[1] Il fut remplacé dans la gestion des finances de la maison impériale par l'affranchi Etruscus, qui garda son poste jusque sous Domitien. Cf. Stace et Martial.

[2] Θεῶν βρῶμα : c'était le nom qu'il donnait aux champignons en souvenir du mets à l'aide duquel on avait fait de Claude un dieu, en l'empoisonnant.

[3] Statue en bronze du musée de Naples. (Roux, *Herc. et Pomp.*, tome VI, 1[er] série, pl. 75.)

[4] Suétone (*Néron*, 33) dit que Britannicus avait une belle voix et que c'était une des causes de la haine de Néron.

[5] C'est du moins l'opinion de Juste-Lipse. Ces vers sont dans Cicéron (*Tusc.*, III, 19).

Par ces plaintes d'un jeune fils de roi, privé de l'héritage paternel, Britannicus semblait rappeler ses malheurs et l'usurpation. L'émotion fut vive; la haine du prince s'en accrut, et, de ce jour, il prit la résolution de se délivrer de l'imprudent qui osait se souvenir. Locuste, condamnée pour beaucoup de forfaits, était gardée comme un instrument utile : un tribun du prétoire veillait sur elle. Néron appelle le soldat et commande un poison que Locuste prépare, mais qui est trop faible ou que le prince trouve trop lent. Il menace le tribun; il frappe de sa main l'empoisonneuse et ordonne son supplice; elle se récrie qu'elle a voulu cacher le meurtre en évitant une mort soudaine. « Ai-je donc à craindre la loi *Julia*[1]? » dit le meurtrier; et il l'oblige à préparer dans son palais, sous ses yeux, un venin plus subtil; il l'essaye lui-même sur des animaux et fait augmenter la dose.

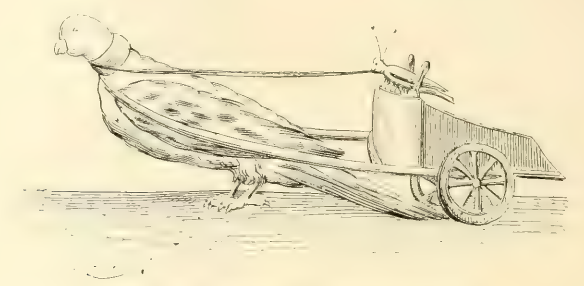
C'était l'usage, pour les repas, que les jeunes membres de la famille impériale mangeassent à une table séparée et plus frugale, sous les yeux de leurs parents. Britannicus y avait sa place et il ne prenait rien qui n'eût été goûté à l'avance par un esclave de confiance. Tuer du même coup l'esclave et le maître, c'eût été déceler le crime. On servit à Britannicus un breuvage auquel l'esclave put goûter impunément, mais si chaud que le prince demanda de l'eau pour le rafraîchir. A ce moment, on y versa le poison. Le malheureux jeune homme tomba foudroyé. Les uns s'effrayent, d'autres fuient; les plus habiles restent à table, les yeux fixés sur Néron, qui, sans trouble, leur dit : « C'est une de ces attaques d'épilepsie auxquelles mon frère est sujet; la vue et le sentiment vont lui revenir. » Et il continua de boire, tandis que les esclaves enlevaient le corps du dernier rejeton des Claudes pour le porter au bûcher qui avait été préparé d'avance.

Le lendemain, Néron excusa dans un édit la précipitation des obsèques. « C'était, disait-il, la coutume de nos ancêtres de soustraire aux yeux les funérailles du jeune âge, et de ne point en prolonger l'amertume par une pompe funèbre. Quant à lui, privé de l'appui d'un frère, il n'avait plus d'espérance que dans la république : nouveau motif pour le sénat et le peuple d'entourer de leur bienveillance un prince qui restait seul d'une famille née pour le rang suprême. »

Agrippine, qui assistait au festin homicide, reconnut les leçons qu'elle avait données : son dernier espoir périssait avec Britannicus; elle le sentit et ne put cacher son épouvante. Dans Rome, aucune voix

[1] *De veneficiis.*

ne s'éleva contre le fratricide, et beaucoup l'excusèrent[1]; les plus nobles, même les plus austères personnages, et par ces mots Tacite désigne sans doute Sénèque et Burrus, s'en rendirent complices en acceptant les terres et les palais de la victime (55 de J. C.). Sénèque fit mieux : quelques mois après, il dédia à Néron son traité *de la Clémence*, où il le félicite de n'avoir pas encore versé une goutte de sang[2]. Locuste eut aussi sa part : l'impunité et de vastes domaines,



Néron en perroquet conduit par Locuste en sauterelle[3].

mais avec l'obligation de faire des élèves dans son art, qui semblait devenir une institution d'État[4].

Cependant Agrippine ne renonçait pas à la lutte. Elle ramassait de l'argent, flattait les sénateurs, les centurions, comme pour se faire un parti : du moins on le disait. Néron lui ôta alors ses gardes et la renvoya du palais, sans rompre encore avec elle ; mais, à partir de ce jour, il ne lui fit plus que de rares visites, toujours accompagné de soldats, comme s'il eût craint quelque trahison, et il se bornait à un froid embrassement. La disgrâce de l'impératrice devenait publique : on s'éloigna d'elle, sauf quelques femmes qui continuèrent à la voir

[1] *Plerique hominum ignoscebant, antiquas fratrum discordias et insociabile regnum æstimantes* (Tacite, *Ann.*, XIII, 17).

[2] *De Clem.*, I, 2, 9. Merivale croit même (VI, 93-5) que Sénèque fut au courant de tout et y aida. Le docteur Raabe, dans son livre sur Néron, pense de même... : « *So sind* (*Seneca und Burrus*) *und bleiben sie doch immer in den Augen der Nachwelt Kindermörder* » (p. 119). Cependant on a soutenu en Allemagne (Stahr, *Agrippina*, p. 247), même en Angleterre, que cet empoisonnement n'était qu'un conte. J'ai dit, ci-dessus (p. 309 et suiv.), pourquoi je ne croyais pas à celui de Germanicus sous Tibère ; par des raisons contraires, je crois absolument à celui de Britannicus sous Néron.

[3] Peinture de Pompéi appelée souvent *caricature de Sénèque*, mais où l'on peut voir aussi Locuste conduisant Néron. (Monaco, *le Musée national de Naples*, pl. 16.)

[4] .... *impunitatem, prædiaque ampla, sed et discipulos dedit* (Suétone, *Nero*, 33).

par un reste d'affection ou plutôt pour jouir du plaisir féminin de son humiliation. Un incident, digne d'une cour orientale, faillit amener la catastrophe que quelques-uns déjà entrevoyaient. Elle avait une amie, Julia Silana[1], épouse de ce Silius que Messaline avait pris pour amant. Déjà sur le retour, mais très-riche, cette femme voulut se donner le luxe d'un jeune époux. Agrippine, moins âgée qu'elle et demeurée dans le veuvage, trouva impertinente la prétention « de cette vieille impudique[2] » et empêcha le mariage. Pour se venger, Silana fit accuser l'impératrice, par deux de ses clients, de pousser à la révolte Rubellius Plautus, qui, du côté maternel, était aussi proche parent d'Auguste que Néron. On tuerait l'empereur; puis, le coup fait, Agrippine prendrait Plautus pour époux et assouvirait enfin, en régnant avec lui, sa fureur de domination. Les deux clients n'osèrent aller droit au palais pour une révélation aussi grave, mais ils répétèrent leur leçon à un affranchi de la tante de Néron, Domitia, mortelle ennemie d'Agrippine, et l'affranchi, charmé de servir la haine de sa maîtresse, révéla tout à l'histrion Paris, son ancien compagnon d'esclavage. Celui-ci avait ses libres entrées au palais; il arriva jusqu'au prince au milieu d'une débauche nocturne. A son récit, Néron s'épouvante et s'irrite; il veut d'abord tout tuer, à commencer par sa mère, et chasser Burrus, qui n'a rien su découvrir, sans doute parce qu'il doit sa fortune à l'impératrice. Sénèque calme cette colère en montrant qu'il y a bien une accusation, mais pas encore de preuves, et Burrus promet la mort d'Agrippine si elle ne parvient pas à se justifier.

Au matin, Burrus, Sénèque, les affranchis, se rendirent à sa demeure, et la fière impératrice fut réduite à paraître en accusée devant ses créatures. Elle le fit avec sa hauteur ordinaire, exigea une entrevue avec son fils, et, au lieu de supplier, commanda qu'on punît ses accusateurs, qu'on donnât à ses amis des charges, des gouvernements. Pour une fois encore, Néron obéit à sa mère. Silana fut condamnée à l'exil, ses deux clients à la relégation, l'affranchi trop zélé à la mort; on ne s'occupa point des autres[3].

Ces sombres histoires du palais sont devenues, grâce à Tacite et à notre goût pour les dramatiques récits, presque la seule histoire des empereurs; il en est une autre pourtant, celle de l'empire, et Burrus

[1] Cf. Borghesi, *Œuvr.*, V, 209.

[2] *Impudicam et vergentem annis dictitans* (Tacite, *Ann.*, XIII, 19).

[3] On sait que l'*exil* supprimait et que la *relégation* laissait subsister pour le condamné tous les droits de cité.

et Sénèque, plus libres maintenant, la faisaient, en essayant de concilier à leur élève, par de sages mesures, l'affection du sénat et des provinces. Ces deux ministres, qui, avec un autre prince et un plus ferme caractère, auraient sauvé leur honneur, montraient une suffisante habileté dans les choses ordinaires du gouvernement. Ils se complétaient heureusement l'un par l'autre, le philosophe par l'homme de guerre et d'administration, et ils donnaient le rare exemple de deux amis se partageant le pouvoir sans arrière-pensée de trahison[1]. Ils prirent des mesures contre les faussaires[2], firent condamner les prévaricateurs[3], supprimer les droits de présence payés aux juges, l'État devant aux citoyens une justice gratuite[4]; et ils écoutaient les plaintes qu'on entendait encore contre ce qui restait de publicains infidèles. Ce n'est pas que les anciennes exactions eussent reparu; mais les peuples, habitués à plus d'ordre et de justice, devenaient plus exigeants. Naguère ils se regardaient comme des vaincus qui devaient tolérer bien des souffrances avant d'oser élever la voix; maintenant ils font partie d'une grande famille, dont tous les membres ont droit aux bienfaits d'une administration vigilante et paternelle. Sénèque comprenait mieux que ne le feraient croire les haineuses railleries de l'*Apokolokyntosis*, les voies nouvelles dans lesquelles le monde était entré. Le citoyen du municipe de Cordoue, le philosophe qui, dans ses livres, effaçait jusqu'à la différence entre l'esclave et le patricien, ne pouvait pas, dans les affaires, tenir bien grand compte de la suprématie romaine et de l'infériorité provinciale. Ainsi, par le progrès des idées et à raison même de la position que, depuis Tibère, les empereurs avaient prise en face de l'aristocratie, les provinces voyaient leur condition s'améliorer. Néron sera regretté vingt ans dans l'Orient; hors de Rome et de l'Italie, Domitien passera pour un excellent prince.

A l'instigation de ses conseillers, Néron proposa en l'an 58 une mesure que nous appellerions très-démocratique : la suppression, en faveur du commerce, de l'industrie et des pauvres, de tous les impôts indirects, ce qui eût amené, comme conséquence nécessaire, l'augmentation des droits sur la propriété et sur les successions. Les riches,

[1] Il est singulier que Sénèque et Suétone n'aient prononcé qu'une seule fois le nom de Burrus (*de Clem.*, 7, et *Nero*, 35), les deux Pline jamais. Nous ne le connaissons que par Tacite et très-imparfaitement.

[2] Tacite, *Ann.*, XIV, 41; Suétone, *Nero*, 17; Paul, *Sent.*, V, tout le titre 25 et notamment le paragraphe 6.

[3] Tacite, *Ann.*, XIII, 30, 33, 52; XIV, 18, 28, 46.

[4] Suétone, *Nero*, 17 : *Præbente ærario gratuita.*

menacés, firent repousser par le sénat le projet impérial, et Tacite, l'ami des grands, se félicite de l'avortement d'un dessein, peut-être impraticable, mais qu'il ne comprend pas[1]. On fit du moins quelques réformes utiles. Il fut prescrit que les règlements arrêtés pour chaque forme d'impôt seraient publiquement affichés, afin que les contribuables connussent bien où s'arrêtaient les droits des publicains. Au bout d'un an, il y eut prescription à l'égard des sommes qu'on aurait omis de lever; pour les plaintes, au contraire, plus de jour néfaste : injonction aux magistrats de ne jamais refuser l'examen d'une accusation portée contre les fermiers des impôts; tous les procès de ce genre durent se vider au Forum, devant les juges ordinaires, avec appel au sénat, au lieu d'être portés devant les officiers du Trésor, qui dans ce cas étaient juges et partie. Certains avantages furent faits aux provinces frumentaires pour le transport des blés à Rome : les navires employés à ce service cessèrent d'être compris dans le cens, de sorte que les marchands d'outre-mer ne payèrent plus l'impôt pour cette portion de leur fortune qui était représentée par leurs vaisseaux. La manie des jeux gagnait les provinces; tous les gouverneurs voulaient en célébrer; on le leur interdit, parce que c'étaient les habitants qui d'ordinaire faisaient les frais de ces ruineuses magnificences. On établit encore, dit Tacite, quelques autres règlements très-sages, mais qu'on n'observa pas longtemps. Cependant la suppression de l'impôt du quarantième et du cinquan-



Funambule en faune (peinture de Pompéi).

[1] *Ann.*, XIII, 50-51.

tième[1], celle aussi de quelques autres droits illégalement introduits, étaient encore maintenus au temps de Trajan[2].

A Rome, on retira les gardes qui veillaient à la police des jeux, afin que le peuple en parût plus libre, mieux encore pour que la discipline des soldats ne s'y perdît pas. On rechercha d'anciens délateurs et l'on réduisit au quart la récompense que la loi *Poppæa* leur assurait. Les sénateurs dans la gêne furent secourus[3]; les pauvres, protégés contre les questeurs du trésor, qui usaient trop sévèrement du droit de saisie; le crédit public, raffermi par un don de 40 millions de sesterces fait à l'*ærarium*[4]; le peuple enfin, gratifié de distributions en argent et en vivres, surtout de jeux et de représentations théâtrales. Malgré le goût de Néron pour ces plaisirs, on chassa



Funambule en faune. (Monaco, *op. cit.*, pl. 16.)

[1] Tacite, *Ann.*, XII, 51. Le droit de 4 pour 100 sur le prix des esclaves fut désormais payé, non plus comme auparavant par l'acheteur, mais par le vendeur, ainsi que cela avait lieu dans toutes les ventes; au fond, rien n'était changé, puisque le vendeur augmentait d'autant son prix. (*Ann.*, XIII, 51.)

[2] On ne sait point quels étaient ces droits, sans doute des espèces de superindictions, frais de recouvrement, etc., établis par les percepteurs à un titre quelconque et que l'usage avait conservés. Verrès appelait ainsi certaines concussions qu'il commettait en Sicile. Il fut rendu sous ce règne un sénatusconsulte trébellien, relatif aux fidéicommis et qu'on date de l'an 62. D'après la table d'Aljustrel, il doit être de l'année 56.

[3] Il leur donnait un traitement annuel de 500 000 sesterces. (Suétone, *Nero*, 10.)

[4] En l'an 62, il se plaignit dans un édit d'être obligé de donner tous les ans 60 millions de sesterces à la république pour venir en aide à l'*ærarium* épuisé, et il nomma une commission formée de trois consulaires *ad vectigalia publica*, sans doute pour aviser à combler le déficit. (Tacite, *Ann.*, XV, 18.)

d'Italie les histrions et les conducteurs de chars; car le théâtre et le cirque étaient devenus des lieux de cabales et de factions.

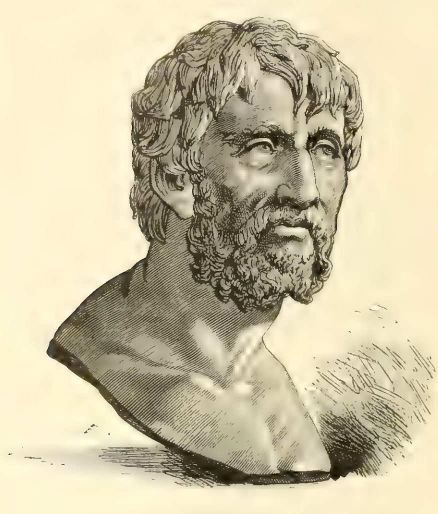
Une autre mesure fut directement favorable aux malheureux restés en servitude : à Rome, le préfet de la ville, dans les provinces le gouverneur, furent chargés de recevoir les plaintes des esclaves victimes des sévices de leurs maîtres[1]; les Antonins établiront même, pour ce cas, une pénalité sévère. C'est une preuve du mouvement des esprits vers une solution plus généreuse de cette grande question sociale; il s'est déjà montré sous Claude; on le verra s'accroître presque à chaque règne et produire de sérieux changements dans la législation. Mais le parti des vieux Romains qui venait de proposer la loi contre les affranchis réussit à en faire passer une autre plus terrible, celle qui condamna tous les esclaves d'un maître assassiné, et tous les affranchis par testament qui habitaient sous son toit, à partager le supplice du meurtrier. S'ils n'étaient point coupables d'avoir tué leur maître, ils l'étaient de ne l'avoir point défendu[2]. Une occasion se présenta bientôt d'exécuter cette loi terrible. Le préfet de la ville ayant été assassiné par un de ses esclaves, tous les autres, au nombre de quatre cents, furent envoyés au supplice. La populace voulait les délivrer; elle s'armait de bâtons et de pierres; Néron promulgua un édit sévère et appela les cohortes prétoriennes qui bordèrent les rues où les condamnés passaient. Le peuple commençait donc à se prendre de pitié pour ces malheureux que naguère il croyait bons tout au plus à le divertir quand on les jetait aux bêtes. Néron s'imposa la loi qu'il observa longtemps de ne point ouvrir la curie à des fils d'affranchis[3].

Par haine pour la domesticité du palais et sa récente domination, le sénat voulait augmenter la sévérité des lois concernant les affranchis, en permettant aux patrons de rendre à la servitude ceux qui se montreraient indignes de la liberté : c'était remettre en question l'état d'une foule de citoyens. L'empereur repoussa sagement toute mesure générale, et n'autorisa que des poursuites individuelles pour les faits particuliers qui se produiraient[4]; mais il laissa le sénat supprimer les *honoraires* des avocats et l'obligation pour les questeurs désignés de donner des jeux de gladiateurs : double décision favorable à l'aristocratie, puisque la première, en éloignant les pauvres du barreau,

[1] Sénèque, *de Ben.*, III, 22; Dig., I, 12, 1, § 1; *ibid.*, XIII, 7, 24, § 3.
[2] Tacite, *Ann.*, XIII, 32.
[3] Suétone, *Nero*, 15.
[4] Tacite, *Ann.*, XIII, 26-27

faisait passer aux riches l'influence que cette fonction assurait, et que la seconde déchargeait d'une grosse dépense les jeunes nobles qui arrivaient à la vie politique.

Quelques changements eurent lieu dans les attributions des magistrats inférieurs. Ce qui restait de prérogatives aux tribuns et aux édiles fut encore diminué, au profit des préteurs et des consuls, de sorte que ces deux anciennes charges, si importantes autrefois dans l'État, tombèrent au rang de simples magistratures municipales pour la ville de Rome. Les questeurs, à qui Claude avait confié l'administration de l'*ærarium*, manquaient, par leur âge, d'autorité; on revint à l'ordonnance d'Auguste, et cette gestion fut rendue à d'anciens préteurs[2].



Sénèque[1].

En somme, Burrus et Sénèque, aidés du sénat, auquel ils marquaient une grande considération[3], menaient doucement l'État. Le prince lui-même, dans sa vie publique, avait une tenue convenable. Lorsque le jeune consul siégeait sur son tribunal, il était attentif, écoutait les plaideurs en leur interdisant les longs discours, et ne rendait jamais la sentence sur l'heure, mais le lendemain et par écrit, après avoir lu à l'écart l'opinion des autres juges. Ces scrupules de conscience affichés avec ostentation cessaient en même temps que l'audience, et Rome, qui s'émerveillait de cette précoce gravité, apprenait avec étonnement que son prince courait la nuit les rues de la ville sous un déguisement d'esclave, entrant dans les boutiques et les tavernes pour

[1] *Bronzes d'Herculanum*, pl. 33 et 34.
[2] Sur ces réformes, voyez Tacite, *Ann.*, XIII, 26-29, 31, 34. Suétone dit (*Nero*, 16) : *Multa sub eo animadversa severe et coercita nec minus instituta.*
[3] Tacite, *Ann.*, XIV, 28.

casser et piller, ou se ruant sur les gens attardés, au risque de trouver plus fort que soi. Un sénateur, Julius Montanus, lui rendit ainsi avec usure les coups qu'il en avait reçus et faillit le faire périr sous le bâton. Mais il eut l'imprudence de reconnaître l'empereur dans le bandit qu'il battait si bien, et celle plus grande encore de lui en faire d'humbles excuses. Néron se souvint de son inviolabilité tribunitienne et le força de se donner la mort. Dès lors il ne se risqua plus qu'avec des gardes qui le suivaient à distance et au besoin interposaient l'épée[1]. Le jour, il était au théâtre, troublant la police de la salle, encourageant les applaudissements ou les huées, excitant le peuple à briser les bancs et à se livrer bataille sur la scène, tandis que lui-même, d'un poste élevé, prenait part à la mêlée avec des projectiles lancés au hasard : un préteur fut ainsi blessé de sa main[2].

Ces brutales licences n'étaient que des fantaisies qu'on passait volontiers au jeune empereur. Les fils de bonne maison, les petits-maîtres (*trossuli*), trouvaient ces façons fort plaisantes et les imitaient ; si bien que, à en croire Tacite, Rome ressemblait la nuit à une ville prise d'assaut. D'ailleurs, la foule obscure faisait seule encore les frais de ces récréations impériales. Mais les passions grandissent : les crimes vont venir.

II. — LES MEURTRES ET L'ORGIE.

Othon avait épousé Sabina Poppæa, qui passait pour la plus belle femme de Rome. Type de la coquetterie ambitieuse[3], modèle de ces femmes en qui la passion ne vient pas excuser le désordre, elle n'aimait qu'elle-même, elle n'avait d'autre culte que celui de sa beauté, d'autre souci que d'assurer l'empire de ses charmes. Elle souhaitait de mourir avant d'avoir perdu les grâces de son visage, et pour en relever l'effet elle ne se montrait jamais que demi-voilée, soit qu'elle fût ainsi plus belle, soit plutôt afin d'irriter les regards.

Poppée[4].

[1] Tacite, *Ann.*, XIII, 25.

[2] Suétone, *Nero*, 26.

[3] Elle employait toutes les recettes alors connues, et elles étaient déjà nombreuses, pour prévenir *des ans l'irréparable outrage*. Elle se couvrait le visage d'un masque contre le soleil et, en quelque lieu qu'elle allât, elle se faisait suivre de cinq cents ânesses, dont le lait lui fournissait des bains qui devaient entretenir la blancheur de sa peau.

[4] ΠΟΠΠΑΙΑ ΝΕΡΩΝΟΣ ΣΕΒ (*Poppée, femme de Néron Auguste*). Monnaie d'argent.

Othon avait pour Poppée une affection profonde[1]; il eut le tort de parler d'elle à Néron, qui voulut la voir. Séduit, entraîné par des refus calculés et une tactique savante, il oublia bientôt et la vertueuse Octavie et son favori imprudent. Othon fut exilé dans le gouvernement de Lusitanie (58), où il resta dix ans.

Jusqu'alors Néron avait caché dans l'ombre ses désordres et ses vices[2]. Sous l'influence de cette femme artificieuse et hautaine, qui avait tout bravé pour arriver où elle était, il cessa de contraindre sa nature mauvaise, et ses deux ministres perdirent tout le terrain que gagnait Poppée. Trop fière pour s'arrêter dans l'adultère, Poppée voulut être impératrice. Deux femmes la gênaient : Octavie, l'épouse légitime, Agrippine, qui ne souffrirait pas que l'hymen formé par elle fût rompu au profit d'une rivale bien autrement dangereuse que l'affranchie dont naguère la faveur l'irritait. Agrippine était la plus à craindre, car, fille de Germanicus et petite-fille d'Auguste[4], sœur de Caïus et femme de Claude, elle réunissait en sa personne tous les souvenirs et, bien des gens n'étaient pas loin de le penser, tous les droits de la maison impériale où Domitius Nero n'était qu'un étranger. Serait-elle allée jusqu'à réaliser ses menaces? Aurait-elle voulu renverser la fortune qu'elle avait élevée? On n'ose le croire, bien qu'il ne soit pas téméraire d'imaginer un forfait de plus dans cette famille des Atrides romains. Poppée se chargea de le persuader à Néron, qui fatigué d'obéir quand le monde entier lui obéissait, avait déjà remplacé dans son cœur l'affection par la haine. Elle irritait par des sarcasmes l'impétueux jeune homme qui consentait, disait-elle, à être moins un empereur qu'un pupille tenu en laisse par une gouvernante impérieuse; d'autres fois elle lui montrait l'insultant orgueil, la dangereuse ambition de cette femme, qui n'hésiterait pas à sacrifier son fils à ses aïeux et à elle-même.


Octavie et Néron[3].

Néron n'était que trop disposé à écouter de pareils discours. L'idée de se débarrasser d'un censeur incommode, déjà familière à son

[1] On abattit ses statues en même temps que celles de Néron. Othon, après son avénement, les fit relever.

[2] Tacite, *Ann.*, XIII, 47.

[3] NERO. CLAV. CAES. AVG. GERM. IMP. TR. P. COS. Têtes nues, en regard, d'Octavie et de Néron, surmontées l'une d'un croissant, l'autre d'une étoile. Monnaie de bronze.

[4] Elle était arrière-petite-fille d'Auguste par sa grand'mère Julie, femme d'Agrippa et fille d'Auguste.

esprit, ne l'effrayait plus; depuis longtemps, il hésitait moins devant l'odieux du crime que sur les moyens de l'accomplir. Le fer laissait des traces, et le poison était difficile à administrer : Agrippine se souvenait trop bien, pour se laisser surprendre, de ces champignons qui avaient envoyé Claude chez les dieux et de la coupe servie à Britan-



Grotte dite de Néron et d'Agrippine, près de Baies.

nicus; elle était d'ailleurs, disait-on, familiarisée avec les antidotes et elle pourrait se sauver même après une imprudence. L'affranchi Anicetus, commandant de la flotte de Misène, proposa un plan qui devait éloigner les soupçons. Néron était à Baïes; il y attira sa mère par de tendres lettres, la combla de prévenances et d'égards, et, après le souper, la reconduisit au vaisseau magnifique qui l'attendait.

Les dieux, dit Tacite, semblaient avoir ménagé à cette nuit l'éclat des feux célestes et le calme d'une mer paisible. Le navire voguait en

silence. Une des femmes d'Agrippine, appuyée sur les pieds du lit où reposait sa maîtresse, lui parlait avec transport du repentir de Néron, de ses caresses, de la faveur qu'elle retrouvait. Tout à coup le plancher de la chambre s'écroule sous d'énormes masses de plomb, le vaisseau s'entr'ouvre et tout s'abîme dans les flots ; un de ses officiers placé près d'elle est écrasé, mais le dais du lit avait protégé l'impératrice et sa suivante. Dégagée des débris, celle-ci, pour être sauvée, crie qu'elle est la mère de l'empereur; on l'assomme à coups de crocs et



Vue intérieure des bains ou étuves de Néron, à Baïes. (Estampe de la Bibl. nat.)

de rames. Agrippine, gardant le silence, quoique blessée, gagne à la nage, puis sur des barques qu'elle rencontre, le lac Lucrin, et de là se fait porter à sa maison de campagne.

Le crime était trop clair ; elle feint cependant de l'ignorer pour empêcher qu'on ne l'achève, et elle envoie dire à son fils que la bonté des dieux et la fortune de l'empereur l'ont fait échapper au plus grand péril. Néron le savait déjà; effrayé de la colère de sa mère, de ses tentatives auprès des soldats qu'elle voudra soulever, il demandait conseil à Sénèque, à Burrus, qui peut-être avaient tout ignoré [1].

[1] Xiphilin, d'après Dion (LXI, 13), accuse Sénèque d'avoir été l'instigateur du parricide en affirmant qu'il a, sur ce point, de nombreux témoignages. Tacite se contente de dire : .... *incertum an et ante ignaros* (*Ann.*, XIV, 7).

Ils gardèrent longtemps le silence; Sénèque le rompit le premier : « Les soldats, demanda-t-il au préfet du prétoire, consommeront-ils le meurtre? » Burrus refusa pour ses prétoriens. « Ils sont trop attachés, dit-il, à la famille des Césars et à la mémoire de Germanicus; qu'Anicetus achève son ouvrage. » L'affranchi accepta. « De ce jour enfin, dit Néron, je vais régner. »

La conférence parricide finissait quand l'envoyé d'Agrippine se présente. Le prince laisse tomber un poignard aux pieds de l'homme et



Bains de Néron, à Baïes (vus de la mer).

crie : « A l'assassin! » On le saisit, on le charge de chaînes. Néron a maintenant le prétexte qu'il faut à la lâcheté romaine pour changer les rôles : c'est la mère qui aura voulu tuer son fils et qui, désespérée de n'avoir point réussi, se sera donné la mort. Les meurtriers pénétrèrent sans obstacle jusqu'au lieu où l'impératrice s'était retirée. Un d'eux lui porta un coup de bâton à la tête; mais elle, découvrant le sein où elle avait porté Néron : « Frappe ici, » dit-elle au centurion [1].

[1] *Feri ventrem* (Tacite, *Ann.*. XIV, 8).

Le crime infâme consommé, Néron eut un instant de remords et de terreurs. Ses lâches conseillers se hâtèrent de l'en débarrasser. Tandis que Sénèque écrivait au sénat, au nom de l'empereur, pour accuser Agrippine et remercier le génie tutélaire de l'empire qui avait voulu prévenir par un naufrage ses coupables attentats[1], Burrus lui amena les centurions, les tribuns, qui le félicitèrent d'avoir échappé aux complots de sa mère. Le mot était donné : la victime devenait l'assassin.



Ruines près de Baies dites tombeau d'Agrippine (Bibl. nation.).

Les temples s'ouvrirent, l'encens fuma sur les autels; la cour entière, puis le sénat, les villes voisines, les provinces, remercièrent les dieux du salut de l'empereur. C'était à qui parviendrait le mieux par les éclats de sa joie à étouffer le cri de la nature dans le cœur du coupable[2]. Un seul homme, le jour où les sénateurs vouèrent des statues

[1] Quintilien cite un passage de cette lettre (VIII, 5, 18) : *Salvum me esse adhuc nec credo, nec gaudeo.*

[2] Quintilien cite encore ces paroles de Julius Africanus, au nom de la Gaule : *Rogant te, Cæsar, Galliæ tuæ ut felicitatem tuam fortiter feras* (*ibid.*, 16). Les Frères Arvales firent des sacrifices au Capitole, sur le Forum et devant la maison paternelle de Néron pour remercier les dieux de son heureux retour. (Henzen, *Scavi nel bosco sacro dei fratelli Arvali*, p. 20.)

à Minerve et au prince pour la découverte de la prétendue conspiration, un seul, Thraséa, osa se lever et sortir : « Courage inutile et dangereux », dit Tacite; inutile, non : car cette protestation silencieuse montrait au moins qu'il y avait encore des âmes qui repoussaient l'universelle souillure, et lorsque partout s'obscurcissaient les notions morales, il fallait bien que quelqu'un, dût-il y périr, gardât pour le transmettre le dépôt sacré de la conscience humaine. Les stoïciens eurent dans Rome païenne cet honneur; et Thraséa avec sa femme, fille de l'héroïque Arria, avec son gendre Helvidius Priscus, était alors le plus illustre représentant de cette école. Groupe isolé, ils ne pouvaient rien faire de plus que de donner au tyran la leçon de leur silence.

Mais cette leçon, il ne l'entendit même pas au milieu des acclamations publiques. Lorsqu'il revint de la Campanie à Rome, les tribuns sortirent à sa rencontre; le sénat avait pris des habits de fête; les femmes, les enfants, étaient rangés en troupes suivant le sexe et l'âge, comme dans les cérémonies religieuses; et partout des amphithéâtres étaient dressés ainsi qu'on faisait pour les triomphes : la Rome impériale célébrait la fête du parricide, et Néron triomphait de la bassesse des Romains. Quelles pensées s'élevaient dans son esprit quand il traversait, pour monter au Capitole, les flots pressés de cette foule aussi coupable que lui-même, puisqu'elle se faisait si facilement sa complice? Devant quels caprices, devant quels crimes hésitera-t-il maintenant que ce ne sont plus seulement leurs droits politiques que ces hommes ont remis dans ses mains, mais leur conscience?

Poppée n'avait plus qu'Octavie à craindre. Cette jeune femme, chaste et sans appui, intéressait le peuple, et un reste d'affection pour cette royauté tombée protégeait auprès de Néron la fille de Claude. Octavie d'ailleurs n'essayait pas même de lutter. Douce et résignée, elle cédait le palais et les honneurs à son indigne rivale, qui, pour être plus sûre de son empire, éloignait Néron des affaires et le poussait au désordre.



Apollon-Soleil
dans un char à quatre chevaux [1]

Le premier caprice qui lui vint fut de conduire des chars. Sénèque objecta la dignité du rang; Néron savait son Homère : il cita les anciens

[1] Pierre gravée du Cabinet de France, n° 1479.

héros, et Apollon, le cocher divin, et la mythologie, et l'histoire de la Grèce. Pour les Grecs, les jeux publics étaient une noble distraction, comme nos tournois l'ont été au moyen âge; et ces solennités politiques et religieuses, lien de la nationalité hellénique, avaient encore formé le grand système d'éducation physique auquel ce peuple avait dû ses qualités militaires; aussi les citoyens les plus distingués se faisaient honneur d'y paraître et d'y vaincre[1]. A Rome, où l'on abandonnait ces jeux aux esclaves, ils étaient devenus ce que des esclaves pouvaient en faire, une école d'infamie, et ils marquaient d'une flétrissure tous ceux qui s'y mêlaient. Néron, le moins Romain des empereurs, ne voyait aucune honte à suivre ces pratiques étrangères. Il croyait copier la vie grecque et il n'en faisait que la parodie. Ses ministres se résignèrent : on forma dans la vallée du Vatican un enclos où, sous les yeux de sa cour, il pût déployer son adresse. Mais les applaudissements des courtisans lui étaient suspects de complaisance; il voulut ceux du peuple, et le peuple admis applaudit bien davantage, de sorte que Néron crut avoir égalé la gloire des plus fameux dompteurs.



Néron conducteur de char[2].

Mis en goût par ce succès facile, il voulut satisfaire aussi sa vanité de chanteur et de poëte. Un théâtre de cour fut dressé, sur lequel, pour préparer les voies à l'impérial histrion, des consulaires, des femmes de premier rang, représentèrent les rôles les plus impudiques; après quoi Néron vint y chanter des vers en s'accompagnant de la lyre : une cohorte de prétoriens, des centurions, des tribuns, étaient là, avec Burrus, affligé et honteux, mais louant tout haut (59 de J. C.)[3].

Dans sa passion pour les modes de la Grèce, il imagina, l'année suivante, d'instituer un concours entre les orateurs et les poëtes, puis « les jeux Néroniens » célébrés tous les cinq ans aux frais de l'État, et où devaient se disputer des prix de musique[4], de courses à cheval

[1] Voyez mon *Histoire grecque*, t. I, chap. xv, p. 347.

[2] Camée du cinquième siècle. Néron debout dans un quadrige, la couronne radiée sur la tête, tient de la main droite la *mappa circensis*, morceau d'étoffe avec lequel celui qui présidait aux jeux en donnait le signal. Dans la main gauche, il a le sceptre consulaire. La légende se lit : ΝΕΡΩΝ ΑΥΓΟΥΣΤΕ. (Chabouillet, *op. cit.*, n° 238.)

[3] Tacite, *Ann.*, XIV, 15.

[4] *Ibid.*, 21 ; Suétone, *Nero*, 12.

et d'exercices gymniques. Au premier concours, les juges lui décernèrent naturellement la palme de l'éloquence et de la poésie; afin de ne pas demeurer en reste avec eux, le sénat décréta des remercîments aux dieux pour cette victoire qui décorait Rome d'une gloire nouvelle, et les vers du poëte césarien, gravés en lettres d'or, furent dédiés à Jupiter Capitolin. Mais des décrets serviles, les autres empereurs en avaient eu! Néron obtint davantage : durant son règne si court, quatre cents sénateurs, six cents chevaliers, descendirent dans l'arène comme gladiateurs[1]. Ils n'eurent même pas l'honneur qu'y trouvaient les esclaves : celui d'une mort courageusement donnée ou reçue : Néron, pour une fois au moins, défendit les coups mortels. Cependant il en fit combattre d'autres contre les bêtes, qui étaient bien capables de ne pas imiter cette réserve. Suétone dit : « Beaucoup d'emplois du cirque furent remplis par des chevaliers et des sénateurs[3]. »



Néron, vainqueur aux jeux de la Grèce[2].

« Chaque jour, durant ces jeux, on distribuait au peuple des provisions et des présents de toute espèce : des oiseaux par milliers, des mets à profusion, des bons payables en blé, des vêtements, de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, des perles, des tableaux, des esclaves, des bêtes de somme, des bêtes sauvages apprivoisées, et enfin jusqu'à

[1] Ce sont du moins les chiffres donnés par Suétone (*Nero*, 12). Je retrancherais volontiers un zéro à chacun des deux nombres.

[2] Buste en marbre de Paros. (Musée du Louvre.) Néron porte la couronne radiée à huit rayons,

[3] *Ex iisdem ordinibus varia arenæ ministeria* (Suétone, *Nero*, 12).

des vaisseaux, des îles, des terres. » Pour la populace de Rome, l'empire était une table bien servie.

Néron avait alors vingt-deux ans. Malgré l'adultère de Poppée, le meurtre de Britannicus et celui d'Agrippine, malgré des débauches honteuses et des scandales publics, Sénèque et Burrus s'applaudissaient de leur tolérance. Ils croyaient avoir gagné, en échange des crimes qu'ils n'avaient pas empêchés et des plaisirs qu'ils laissaient au prince, la liberté pour eux-mêmes de faire le bien de l'État.

Rome, en effet, et l'Italie, et les provinces, vivaient paisiblement. La ville, quoi qu'en dise Tacite, n'était pas chaque nuit mise au pillage par Néron. Les promesses faites par l'empereur à son avénement étaient encore observées. Le sénat[1], les consuls, étaient occupés d'importantes affaires, et l'on recherchait les charges, ce qui ne s'était pas vu depuis longtemps. En l'an 60, il y eut pour la préture, que le sénat donnait, des brigues violentes qui nécessitèrent l'intervention du prince. Néron termina le conflit en dédommageant, par le commandement d'une légion, chacun des trois candidats qui n'avaient pas été nommés[2]. Les lois étaient exécutées, les crimes punis, même sur des coupables puissants. Un tribun du peuple fut, pour un meurtre, frappé des peines portées par la loi *Cornelia, de Sicariis;* un sénateur, plusieurs chevaliers, un questeur, furent déportés pour supposition de testament[3] (61 de J. C.). Un familier du palais, accusé de vendre la faveur du prince, ayant insulté dans un écrit le sénat et les pontifes, l'empereur évoqua la cause[4] et le bannit de l'Italie. La loi de majesté vieillissait oubliée : depuis Claude, on ne s'en était plus servi. Néron avait bien relégué à Marseille Cornelius Sylla, accusé d'avoir voulu le surprendre et le tuer dans une de ses nuits de débauche. Le fait était faux, car si l'on conspirait souvent à la curie, les affranchis, pour se rendre nécessaires, inventaient plus souvent encore au palais des conspirations[5]. L'exil de Sylla était le prélude de la guerre que Néron fera bientôt à tous ceux qu'il regardera comme des prétendants. Dans cet État si mal constitué,

[1] Afin d'accroître la considération des sénateurs, il statua que, pour les appels au sénat, on consignerait la même somme d'argent que pour les appels à l'empereur.

[2] *Ann.*, XIV, 28. En 62, il fallut interdire les adoptions fictives, parce que, pour profiter de la préférence accordée par la loi *Papia Poppæa* aux pères de famille, on faisait avant les élections des adoptions qu'on annulait ensuite. Cf. *ibid.*, XV, 19.

[3] Tacite, *Ann.*, XIV, 40 : *lege Cornelia damnatur.* Cette loi prononçait la déportation et la confiscation ; pour les esclaves, la mort. (Dig., XLVIII, 10, fr. I, § 13.)

[4] Tacite, *Ann.*, XIV, 50.

[5] *Ibid.*, XIII, 47.

l'empereur régnant expiait sa tyrannie par la terreur que lui causait l'empereur futur. Cependant il n'y avait pas encore eu de meurtres juridiques ; on avait même entendu le prince, durant une maladie, parler de ceux qui pourraient le remplacer et nommer un personnage, Memmius Regulus, qui eût été digne en effet de l'empire. Mais un autre Romain, de mœurs antiques, Rubellius Plautus, issu des Jules par sa mère, ayant, malgré sa réserve et l'obscurité où il se tenait, attiré sur lui les regards, Néron lui commanda d'aller vivre sur les terres qu'il possédait en Asie, et de faire ce sacrifice à la tranquillité de la ville[1] (60 de J. C.); deux ans après, il l'y fit tuer. Ce ne fut qu'en 62 qu'on vit la première accusation de majesté. Un préteur, Antistius Sosianus, récita au milieu d'une compagnie nombreuse un poëme satirique contre Néron. Déféré au sénat, il fut condamné, sur l'avis de Thraséa, à la déportation dans une île, avec confiscation des biens[2]. Thraséa n'avait invoqué que la loi sur les libelles : détour habile qui laissait dans le fourreau l'arme terrible dont on ne se servait que trop une fois qu'elle était tirée. Même sentence à l'égard de Fabricius Veiento pour des libelles contre le sénat et les pontifes : il fut chassé d'Italie, et le prince fit brûler ses ouvrages, « qu'on rechercha et qu'on lut avec avidité, dit Tacite, tant qu'il y eut péril à le faire, et qui tombèrent dans l'oubli dès qu'il fut permis de les posséder[3] ». Cornutus n'avait prononcé qu'un mot. Néron voulait écrire l'histoire de Rome, en quatre cents livres et en vers : « C'est beaucoup, dit-il, personne ne les lira. » Ce mot le fit exiler.

L'Italie ne se repeuplait point, parce que l'importation étrangère des blés[4], les grands domaines qui s'accumulaient par les confiscations dans les mains du prince et de ses favoris, enfin l'émigration continue de la population libre, rendaient l'agriculture onéreuse et les campagnes désertes. Néron voulut envoyer des vétérans coloniser Antium et Tarente où il n'y avait plus d'habitants; pas un ne s'y rendit[5] : ils aimaient mieux s'établir dans les provinces où ils avaient servi. La

[1] *Consuleret quieti Urbis* (Tacite, *Ann.*, XIV, 22).

[2] *Ibid.*, 48, 49.

[3] *Ibid.*, 50.

[4] L'importation des blés se faisait sur une telle échelle, qu'en l'année 63 le prix des grains ne haussa pas à Rome, bien que Néron eût fait reprendre au peuple et jeter dans le Tibre tout le blé gâté, et qu'une tempête eût détruit sur le fleuve même et à Ostie trois cents navires. (Tacite, *Ann.*, XV, 18.)

[5] *Ibid.*, XIV, 27. La haute Italie ne partageait pas cette décadence, et la population des Alpes maritimes se trouva assez *romanisée* pour que Néron lui donnât en 63 le *jus Latii*. (Tacite, *Ann.*, XV, 32.)

Campanie seule, dans la péninsule, était florissante grâce à son beau ciel et à son immense commerce. Pouzzoles était si riche, qu'elle avait des combats de gladiateurs auxquels toute la Campanie accourait, même des émeutes de nobles et de plébéiens, comme Rome autrefois. D'autres s'oubliaient jusqu'à s'armer en guerre contre leurs voisins. On apporta un jour à Rome un grand nombre de gens de Nucérie blessés et mutilés dans une sanglante mêlée avec ceux de Pompéi[1],



Combat entre les Nucériens et les Pompéiens (peinture de Pompéi)[2].

et le sénat dut intervenir : Pompéi perdit pour dix ans le droit de donner des combats de gladiateurs; toutes les associations non autorisées furent dissoutes et plusieurs citoyens condamnés à l'exil.

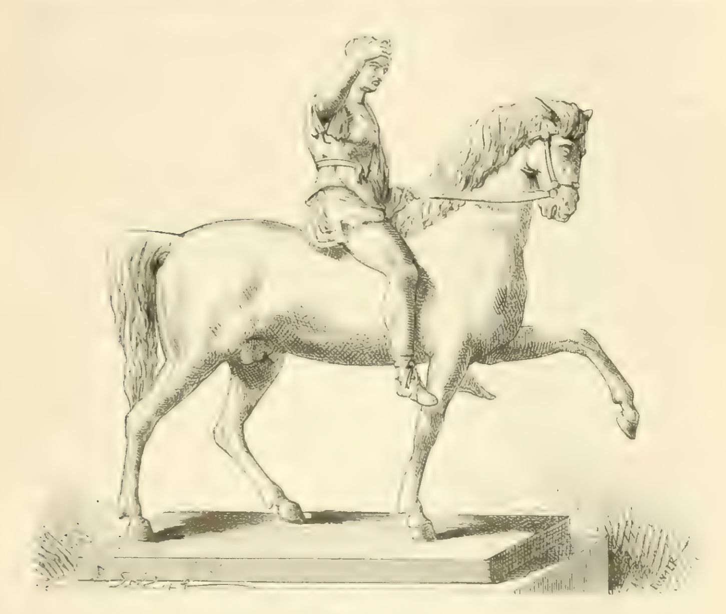
Un châtiment plus terrible lui arriva d'un voisin qu'elle ne redoutait pas. En 63, le Vésuve, tranquille depuis des milliers d'années, s'agita, sans toutefois ouvrir son cratère, et cette agitation souterraine fut assez forte pour détruire presque entièrement Pompéi et

[1] Tacite, *Ann.*, XIV, 17. En l'an 61, Néron fut aussi obligé d'écrire aux Lacédémoniens pour leur reprocher d'abuser de la liberté qu'on leur laissait. (Philostrate, *Apoll. Tyan. vita*, IV, 11.)

[2] Cette fresque, maintenant au musée de Naples, a été découverte en mai 1869, près de l'amphithéatre de Pompéi. Elle a été publiée dans le *Giornale degli scavi di Pompei*, nuova serie, etc. (1868-1869), vol. I°, tav. VII.

Herculanum. Les habitants de ces villes, jusqu'alors heureuses, étaient riches ; ils relevèrent bien vite leurs ruines. Un citoyen, Nonius Balbus, rebâtit à lui seul les murs et la basilique d'Herculanum, et nous avons encore les statues que, dans leur reconnaissance, ses compatriotes lui élevèrent ainsi qu'à son fils et aux membres de sa famille.

Syracuse, une des grandes étapes du commerce d'Alexandrie, sollicitait la permission de multiplier ses jeux et de dépasser, pour les



Balbus le fils [1].

luttes du cirque, le nombre de combattants fixé par la loi. Thraséa fit à cette proposition l'honneur de la combattre. Peut-être le rigide stoïcien voyait-il plus loin que ne le dit Tacite et avait-il, pour refuser cette dispense des lois, d'autres raisons que celles qu'on trouve dans l'historien. Il pouvait juger ce qu'avaient fait de Rome son amphithéâtre, ses distributions de blé, sa populace oisive, et il redoutait, pour les villes des provinces, si empressées à imiter la capitale, la

[1] Statue équestre en bronze, trouvée au théâtre d'Herculanum. (Musée de Naples.)

même corruption et les mêmes misères. Mais Thraséa ne fut point écouté, et cette manie de prendre Rome pour modèle gagnera jusqu'aux plus lointaines cités : les Trévires seront au cirque le jour où les Barbares surprendront leur ville.

Le bonheur n'a pas d'histoire; une vie paisible et douce dans le calme et le bien-être s'écoule obscurément et sans bruit. L'absence d'événements dans les provinces serait donc une raison de les croire heureuses, alors même qu'on ne saurait pas la métamorphose que dans l'espace de peu d'années les plus importantes ont subie. Que l'on compare l'Espagne de Strabon avec celle de Pline, la Gaule de l'un avec celle de l'autre. Cependant, entre ces deux écrivains, il n'y a pas l'intervalle d'un demi-siècle. Au temps où nous sommes arrivés on trouve deux faits significatifs : l'un de l'an 60, l'autre de l'année précédente. Un tremblement de terre avait renversé Laodicée, une des grandes villes d'Asie. Ses habitants la rebâtirent avec leurs seules ressources, sans daigner solliciter un secours qui ne leur eût pas été refusé[1]; ils se trouvaient trop riches pour tendre la main à l'empereur. Mais qu'un incendie désole la capitale, et les provinciaux lui offriront ce que dans une pareille calamité ils ne demandent plus pour eux-mêmes; Lyon seul donnera 4 millions de sesterces. Dans la Cyrénaïque, d'immenses domaines, propriété de l'ancien roi Apion, appartenaient à l'État, mais ils avaient été envahis; Claude en avait fait faire une recherche exacte par le propréteur Acilius Strabon. Les Cyrénéens prétendirent qu'il y avait prescription; ce n'était pas exact, car les lois romaines n'accordaient pas que les droits de l'État pussent jamais être périmés. L'affaire fut renvoyée par le sénat au prince; il approuva les décisions du propréteur, parce qu'elles étaient légales, mais il céda aux alliés ce qu'ils avaient usurpé, parce que l'équité et la bonne politique le commandaient[2]. Voilà quelle était la situation des villes dans les provinces, et l'esprit du gouvernement impérial, même sous Néron.

La prépondérance passait aux vaincus : la première place au sénat, comme le premier rang dans les lettres romaines, appartenait à un étranger, l'Espagnol Sénèque, et il était seul, un jour de modestie

[1] Tacite, *Ann.*, XIV, 27 : *Nullo a nobis remedio, propriis opibus revaluit.* On se rappelle les secours donnés en pareille occasion par Auguste et Tibère et les travaux publics exécutés dans les provinces. Une inscription montre un procurateur de Néron reconstruisant la route d'Apamée à Nicée, *vetustate collapsam* (*C. I. L.*, III, 346).

[2] Tacite, *Ann.*, XIV, 18.

nécessaire, à s'étonner de cette fortune[1]. A côté de lui vivait toute une colonie de ses compatriotes : ses deux frères, Gallion et Mela, dont le premier avait été gouverneur d'Achaïe et consul, tandis que le second s'enrichissait dans les emplois de finance; son neveu, Lucain, le poëte épique; Martial, auteur d'épigrammes où se trouvent encore plus d'ordures que d'esprit avec la bassesse de la mendicité; le géographe Pomponius Mela; le rhéteur Quintilien, qu'on fait le législateur de l'éloquence, c'est-à-dire de ce qui échappe à toute loi, mais dont le livre est un véritable traité d'éducation; enfin le Gaditain Columelle, assez hardi pour entreprendre tout à la fois de refaire le *de Re rustica* de Caton, celui de Varron, et d'achever les *Géorgiques* de Virgile[2]. Cette colonie d'Espagne, à laquelle ne manquait aucune ambition littéraire, éclipsait celle de Gaule, qui avait d'abord tenu à Rome le haut du pavé et fourni Cornelius Gallus, le rival de Tibulle, l'historien Trogue Pompée, Votienus Montanus, une des victimes de Tibère, Domitius Afer, son orateur favori. Cependant le Marseillais Pétrone gouvernait encore la mode et la cour. L'Afrique était représentée par le stoïcien Cornutus; l'Asie par Apollonius de Tyane, qui toutefois ne s'arrêta guère à Rome ; la Grèce ou plutôt l'Épire par Stace, le brillant improvisateur. L'Italie semblait épuisée, et à l'amertume des paroles de ses poëtes on pouvait reconnaître la reine délaissée.

Cette littérature de décadence, où le procédé remplace l'inspiration, où les recettes d'école tiennent lieu de génie, où une foule de grammairiens et de rhéteurs enseignent au plus juste prix l'art d'inventer, quand l'esprit d'invention est mort, peut intéresser les curieux; l'histoire n'a rien à y chercher, sauf quelques détails de mœurs et la preuve de l'abaissement de l'art. J'excepte les écrits philosophiques de Sénèque, qui fournissent pour l'étude des idées d'utiles renseignements. Cette invasion provinciale n'a donc pas profité aux lettres latines, par la raison que les provinciaux des régions de l'Ouest, du Sud et du Nord n'avaient point de littérature indigène qui pût déterminer un courant nouveau et fécond dans la littérature nationale, comme le firent chez nous, à différentes époques, ceux qui s'inspirèrent de Lope de Vega, de Shakespeare et de Gœthe. N'apportant rien de leurs provinces, ils se mettaient à l'école de leurs maîtres et pui-

[1] *Ann.*, XIV, 53.

[2] Quelques-uns, mais sans preuves, font aussi Espagnol Silius Italicus, l'auteur du très-prosaïque poëme de la seconde guerre Punique. L'Espagne avait aussi donné les deux Balbus, l'un qui fut consul; l'autre qui, le premier des provinciaux, obtint le triomphe.

saient dans une source tarie. Les meilleurs écrivains de ce temps jusqu'au milieu du second siècle, Tacite, Juvénal, les deux Pline, sont encore des Romains[1].

Les charges publiques étaient envahies comme la littérature : on voyait l'Espagnol Gallion commander à l'Achaïe, l'Aquitain Vindex à la Lugdunaise, le Grec Florus à la Judée, le Juif Alexandre à l'Égypte. Les provinciaux prenaient au sérieux leur droit de veiller sur la gestion des magistrats impériaux, et la fortune ou la honte de nobles familles dépendait de l'insulaire ou du Bithynien qui apportait à Rome, au nom de sa province, des actions de grâces ou des plaintes. Un gouverneur de la Cyrénaïque, accusé par les habitants, fut chassé du sénat. Le Crétois Timarchos se vantait de faire à son gré récompenser ou punir les proconsuls qui avaient gouverné son île. La prétention était impertinente; mais elle montre comme ces peuples étaient prêts à l'action publique, si on leur en eût ouvert la carrière, et comme il eût été facile de les faire sortir de leurs municipes pour les amener à la conception d'un grand État, s'ils y avaient trouvé une place assurée et digne.

Le vieux parti romain, qui dans les provinciaux voyait toujours des vaincus et des sujets, s'irritait de leur intervention dans les affaires publiques. Thraséa, dans le sénat, Tacite, dans l'histoire, se sont faits les organes de ses ressentiments. « Autrefois, fait dire l'historien à l'orateur, les nations tremblaient devant nous, dans l'attente du jugement d'un seul homme, préteur, proconsul ou simple envoyé du sénat. Maintenant c'est nous qui portons nos hommages et nos adulations à l'étranger. Le moindre d'entre eux nous fait décerner des remercîments et plus souvent des accusations. Aussi chaque administration commence avec fermeté et finit avec faiblesse, parce que nos proconsuls, aujourd'hui, ressemblent bien moins à des juges sévères qu'à des candidats qui sollicitent des suffrages. » Et n'osant retirer aux provinciaux le droit de réclamer justice, il voulait qu'on leur interdît de demander des récompenses. Un sénatusconsulte proposé par le prince et sans doute rédigé par Sénèque, ce provincial si peu aimé des provinciaux, défendit aux assemblées des provinces de s'occuper à l'avenir

[1] Je sais bien tout ce qui manque aux deux Pline, et, d'autre part, j'accorde que Lucain, à ne regarder que le style, est souvent un grand écrivain; que Martial a de l'esprit, Perse de la force, Stace du brillant, Quintilien une rare correction; mais, dût-on accuser un égoïsme d'historien, je les laisserais volontiers tous aux lettrés de profession pour garder quatre écrivains qui m'apprennent au moins quelque chose sur l'homme, la société romaine et la science antique.

de pareilles questions. C'était la mutilation d'un ancien droit qu'il convenait, au contraire, d'étendre en le transformant. Heureusement ce décret tomba bien vite en désuétude, aboli qu'il fut à la mort de Néron.

Ainsi les provinciaux travaillaient, perçaient des routes, jetaient des ponts, défrichaient le sol, disputaient aux Romains d'origine les honneurs littéraires, même les fonctions publiques. Sans doute, beaucoup de grandes villes copiaient Rome, et la vie n'y était pas meilleure. Mais Tacite parle des vieilles mœurs italiennes qui se conservaient au fond de l'Apennin, et il nous montre l'embarras des députés provinciaux assistant, la rougeur au front, aux représentations théâtrales de Néron[1]. Dans les camps surtout, au milieu de ces légions retenues depuis Auguste en face des Barbares et du danger, la discipline, le courage, l'habitude des rudes labeurs, s'étaient conservés. Par là s'explique ce contraste de princes insensés et d'un empire paisible. Cette domination de Rome était si nécessaire, qu'elle se maintenait toute seule. Jusqu'alors le monde ancien avait vécu sous le régime de la force; malgré beaucoup d'arbitraire encore et beaucoup de cruauté, il entrait dans le régime du droit, et il en gardera une longue reconnaissance.

Les premiers événements militaires du principat de Néron eurent l'Orient pour théâtre. Dès l'an 54, les Parthes sous Vologèse avaient envahi l'Arménie; de promptes et énergiques mesures : les légions de Syrie complétées, la fidélité des chefs de la petite Arménie et de la Sophène assurée par la concession du titre de roi, des ponts jetés sur l'Euphrate, Corbulon envoyé en Orient et un rival suscité à Vologèse, décidèrent ce monarque à livrer des otages[2]; son frère Tiridate resta toutefois en possession de l'Arménie (an 55). Corbulon, gêné par la rivalité du gouverneur de Syrie, Ummidius Quadratus, qu'on lui avait associé, et plus encore par la désorganisation de l'armée d'Orient, n'avait pu faire mieux. Demeuré seul à la tête des troupes, à la mort de son collègue, il passa trois années à rétablir la discipline, qu'avait compromise un trop long séjour des soldats dans les villes efféminées de la Syrie. Il renvoya les vétérans, obtint une légion de Germanie, des auxiliaires galates et cappadociens, et les garda tous, même l'hiver, sous la tente, prêchant d'exemple autant que de parole, travaillant

[1] *Ann.*, XVI, 5. Voyez, au tome V, le chapitre LXXXIII.

[2] Tacite, *Ann.*, XIII, 8, 9. Pour les guerres d'Arménie, voyez le consciencieux travail d'Egli, dans les *Untersuchungen* de Budinger, Zurich, 1868.

lui-même, tête nue, aux retranchements. Quand il fut sûr de ses légions et qu'il vit Vologèse occupé par un soulèvement de ses provinces orientales, il envahit l'Arménie, déjoua les attaques comme les ruses de Tiridate, et lui prit sa capitale, Artaxata, qu'il livra aux flammes. Avec des fatigues extrêmes, il passa de la vallée de l'Araxe dans celle du Tigre, où il s'empara de Tigranocerte. Il avait ainsi traversé deux fois presque toute l'Arménie, et ce royaume semblait dompté ; on envoya de Rome pour le gouverner le petit-fils d'un ancien roi de Cappadoce, Tigrane, à qui Corbulon laissa quelques troupes. Il eut soin, pour rendre, dit Tacite, son administration plus facile, de donner aux rois alliés de l'Ibérie, du Pont, de la petite Arménie et de la Commagène, les districts arméniens voisins de leurs États (an 60)[1].



Corbulon
(buste du Capitole, salle des Philosophes, n° 48).

Mais Tigrane, à peine échappé aux voluptés de Rome, voulut trancher du conquérant. Il osa provoquer les Parthes par une invasion dans l'Adiabène. A la nouvelle de cet outrage, Vologèse, poussé par les grands de son empire, abandonna la guerre d'Hyrcanie et prépara un armement formidable. Corbulon même s'alarma de cet élan national et demanda qu'un second général défendît l'Arménie pendant qu'il soutiendrait sur l'Euphrate le principal effort des Barbares. Cette division des forces amena des revers. Corbulon empêcha bien les Parthes d'envahir la Syrie, mais Cæsennius Pætus, qui commandait en Arménie, se laissa vaincre et enfermer dans son camp, avec les débris de deux légions. Bientôt à bout de courage comme de patience, il traita avec Vologèse, promit d'évacuer l'Arménie et ramena dans la Cappadoce ses enseignes humiliées (62). Cette défaite releva la gloire de Corbulon, et, après un conseil tenu avec les principaux

[1] Tacite, *Ann.*, XV, 25-26.

du sénat, Néron l'investit de pouvoirs presque aussi étendus qu'avaient été ceux de Pompée contre Mithridate. Auguste et Tibère ne confiaient ces grands commandements qu'à des princes de leur maison; mais le palais était vide autour de Néron, il ne restait plus personne de la famille des Jules; force était donc de recourir à un soldat parvenu, qui bientôt deviendra suspect. Corbulon n'eut pas besoin de combattre : Vologèse lui demanda la paix sur les lieux mêmes, théâtre de son récent triomphe; et le Romain oubliant Tigrane, son ancien protégé, promit de reconnaître Tiridate, si le frère du roi des Parthes déposait devant les légions son diadème, puis allait à Rome reprendre des mains de Néron la couronne d'Arménie (63)[1]. L'empire conservait donc ses avantages : l'Arménie restait un État feudataire, comme Auguste et Tibère l'avaient voulu, et comme le demandait la sécurité des provinces asiatiques. La guerre Parthique avait mauvais renom : depuis Crassus et Antoine, elle avait toujours donné quelques inquiétudes. Aussi les succès de Corbulon causèrent une joie générale, et les mé-



Tiridate, roi d'Arménie (musée du Louvre, n° 446).

Armeniacus[2].

[1] Tacite, *Ann.*, XV, 24-32. Ce couronnement n'eut lieu qu'en l'année 66.

[2] Victoire tenant une palme et une couronne. Monnaie d'argent commémorative des victoires en Arménie.

dailles frappées cette année portent l'image d'un autel de la Paix[1].

On avait pu sans danger tirer, pour cette guerre, des troupes de la Pannonie et des bords du Rhin ; car tout le long de cette frontière régnait une paix profonde, qui durant tout ce principat ne fut pas une seule fois troublée. Plautius Ælianus, le premier conquérant de la Bretagne sous Claude, commandait dans la Mœsie. Cet habile général, privé d'une partie de ses forces, que Corbulon avait appelées à lui, n'en fit pas moins respecter sur le Danube le nom romain. Il traita avec les Bastarnes et les Roxolans, obligea plusieurs rois jusqu'alors inconnus aux Romains de venir dans son camp adorer les enseignes des légions et les images de l'empereur. Il força même, bien loin de la Mœsie, les Scythes à lever le siége d'une ville située au delà du Borysthène, et apprit aux officiers romains à tirer une grande quantité de blé de ces pays où la nature a déposé si libéralement les éléments d'une inépuisable fécondité. La rive droite du Danube était dépeuplée ; il y transporta cent mille Barbares, mais eut soin de les disperser en des villages où, mêlés aux colons romains, ils s'habituèrent aux arts de la paix. La prospérité de ces régions, naguère désertes, fut rapide ; dans un siècle et demi toute la force de l'empire paraîtra s'y être réfugiée[3].



Parthe à genoux présentant une enseigne[2].



L'autel de la Paix.
(Monnaie de bronze.)

Dans la vallée moyenne du Danube, les Suèves de la Moravie restaient paisibles, et les Marcomans ne s'étaient pas encore relevés de leurs désastres. Plus haut, l'œuvre de la colonisation avançait dans les *terres décumates* qui couvraient les sources du grand fleuve et l'Helvétie. Aussi les légions de la Germanie Supérieure ne voyaient point d'ennemis devant elles; celles du Rhin inférieur avaient à peine de loin en loin une alerte. Un jour des Frisons voulurent s'établir sur des terres vagues et désertes; quelques cavaliers auxiliaires suffirent à les chasser. Leurs députés étaient cependant venus à Rome solliciter

[1] Eckhel, *Doctr. num.*, VI, 268 ; Cohen, I, *Nero*, n. 86-90, et supplém. *N.*, n. 9-13.

[2] Revers d'une monnaie d'argent de la famille Petronia dont un membre fut consul sous Néron.

[3] On peut lire encore sur le tombeau des Plautii, au Ponte Lucano, près de Tivoli, la très-intéressante épitaphe de Plautius Ælianus, qui relate ses services et ses dignités. Cf. Orelli, n° 750.

cette concession. Conduits au théâtre, ils virent sur les bancs du sénat des personnages en costumes étrangers. « Ce sont des députés, leur dit-on, de nations braves et fidèles, à qui le prince accorde cet honneur. — Il n'y en a pas, s'écrièrent-ils, de plus braves ni de plus fidèles que les Germains ; » et ils allèrent, aux applaudissements du peuple, prendre place à côté d'eux.

Malgré ces protestations de dévouement, leur demande fut repoussée. Peu après, une tribu plus puissante, les Amsibares, chassés par les Chauques, sollicitèrent un établissement au bord du Rhin. Leur chef était un vieux guerrier qui avait servi sous Tibère et sous Germanicus. « Il venait, disait-il, couronner un attachement de cinquante années, en mettant sa nation sous la puissance de Rome. » Comme aux Frisons, il leur fut durement répondu de s'éloigner, et, sur la nouvelle qu'ils nouaient une alliance avec les tribus voisines, les légions prirent les armes. Au seul bruit de leur marche tout s'apaisa. Les Amsibares, restés seuls, reculèrent, et mendièrent partout un asile, qui leur fut partout refusé, comme si la colère de Rome les suivait au fond de la Germanie. Ils errèrent misérablement chez les Usipiens et les Tubantes, puis chez les Cattes et les Chérusques, marquant leur route avec les ossements de leurs guerriers, de sorte qu'il parut bientôt ne plus rien rester de cette grande tribu : Tacite la croyait anéantie[1]. Elle reparaîtra plus tard; et, sous le nom redouté de Francs, les Amsibares entreront en vainqueurs dans le monde romain, où ils se présentaient alors en suppliants.

Repousser les Germains de la rive gauche du Rhin était d'une bonne politique, mais à la condition de ne pas faire le désert entre la Gaule et les Barbares. En s'interdisant les conquêtes pacifiques, on empêchait le rayonnement de la civilisation romaine qui eût éveillé sur la rive droite du fleuve l'industrie, le commerce et la vie sociale, barrière plus sûre que les solitudes où accourront les plus braves des Barbares, dès qu'ils sentiront trembler, dans la main de l'empire, l'épée de César, de Drusus, de Germanicus et de Tibère. Mais Auguste l'avait dit : plus de guerre avec les Germains. On aimait mieux encourager leurs querelles, et, du haut des retranchements du Rhin et du Danube, contempler leurs luttes, comme à l'amphithéâtre les combats de gladiateurs. « Cet été (58), dit Tacite, les Hermundures et les Cattes se livrèrent une grande bataille; ceux-ci furent défaits. Les

[1] Tacite, *Ann.*, XIII, 54-56.

deux partis avaient dévoué à Mars et à Mercure l'armée qui serait vaincue. Selon ce vœu, hommes, chevaux, tout ce qui appartenait aux Cattes fut exterminé. Ainsi les Barbares tournaient contre eux-mêmes leur rage. » Et ailleurs : « Les Bructères ont été chassés et anéantis par une ligue des nations voisines qu'a soulevée contre eux la haine de leur orgueil, l'appât du butin, ou peut-être une faveur particulière des dieux pour nous. Le ciel ne nous a pas même envié le spectacle du combat. Soixante mille Barbares sont tombés, non sous le fer des Romains, mais, ce qui est plus admirable, devant leurs yeux et pour leur plaisir. Puissent, ah! puissent les nations, à défaut d'amour pour Rome, persévérer dans cette haine d'elles-mêmes, puisque la fortune n'a désormais rien de plus à nous offrir que les disgrâces de nos ennemis[1]. »



Mercure (musée de Lyon)[2].

Avec cette politique de paix, il ne restait aux généraux d'autre moyen d'attirer sur eux l'attention de l'empereur que d'occuper leurs soldats à des travaux utiles. Corbulon leur en avait donné l'exemple sous Claude; deux légats de Néron entreprirent, l'un d'achever la digue commencée soixante-trois ans auparavant par Drusus, pour contenir le Rhin, l'autre de couper

[1] *Ann.*, 57, et *Germ.*, 33.

[2] Statuette de bronze vert foncé. (Comarmond, *Descript.*, etc., pl. 8, n° 61.)

le plateau de Langres pour joindre la Moselle à la Saône. Cette dernière opération échoua par la jalousie du gouverneur de la Belgique ; et pendant dix-huit cents ans personne n'osa réaliser la grande conception du général romain[1].

Dans la Bretagne, la limite des possessions romaines était mal déterminée ; ni le Nord ni l'Ouest n'étaient soumis. Sous Didius Gallus et sous Veranius son successeur, il y avait eu de continuels tiraillements. Pour en finir avec ces troubles, Suetonius Paulinus, le rival de gloire de Corbulon, se décida à traverser les montagnes de l'Ouest, et à mettre la main sur le sanctuaire de la religion druidique, l'île de *Mona* (Anglesey), où siégeait le haut collége des prêtres et d'où partaient les exhortations, les conseils, les plans de révolte[2]. L'île est séparée de la Bretagne par un étroit canal ; les soldats hésitèrent un moment, en voyant sur la rive opposée une troupe nombreuse, au milieu de laquelle couraient des femmes telles qu'on peint les Furies, dans un appareil funèbre, les cheveux épars, et agitant des torches enflammées. Tout autour étaient les druides, qui, les mains levées vers le ciel, prononçaient d'horribles imprécations. L'action fut cependant promptement décidée : la hache des légionnaires abattit leurs vieilles forêts et brisa ces autels grossiers, où ils cherchaient la volonté d'Hesus et de Taranis dans les entrailles de victimes humaines. Ce fut le dernier combat des druides.

Au même moment éclatait une révolte sur les derrières de l'armée. Le roi des Icènes avait légué à Néron la moitié de ses biens. On n'en mit pas moins de lourds impôts sur son peuple, qu'on poussa en même temps à de folles dépenses pour lesquelles les banquiers de Rome fournissaient des fonds à de ruineux intérêts : au témoignage de Dion, Sénèque fut un de ces impitoyables usuriers. Le roi des Icènes, par cette largesse, avait cru assurer une sauvegarde à sa famille ; sa femme Boadicée et ses deux filles n'en furent pas moins victimes des plus brutales violences. En l'absence de Suetonius, les centurions et les vétérans de *Camulodunum* (Colchester) commettaient mille excès, chassaient les Bretons de leurs maisons, de leurs champs, et les traitaient en captifs plutôt qu'en sujets. Ces désordres ne s'étendaient pas au delà du territoire de la nouvelle colonie ; mais le procurateur Decianus pressurait la province entière ; et il s'était abattu sur elle

[1] Tacite, *Ann.*, XIII, 53. Le canal de jonction la Moselle et la Saône s'achève en ce moment.
[2] Tacite, *ibid.*, XIV, 29 ; *Agric.*, 14.

une nuée d'Italiens et de provinciaux qui exploitaient la récente conquête, surtout ses mines de plomb et d'étain dont les produits passaient en Gaule. Plus de cent mille étrangers étaient déjà établis dans la Bretagne, tant la civilisation romaine s'étendait vite sur les pays que les armes lui ouvraient! *Londinium*, sur la Tamise, était déjà l'entrepôt d'un grand commerce; *Verulamium*[1] lui cédait à peine en opulence; d'autres cités encore s'élevaient, avec les institutions et les mœurs de l'Italie : *Camulodunum* avait le temple et le sacerdoce du « divin Claude ». Et il n'y avait pas dix-huit ans que les légions étaient descendues dans l'île! Cette invasion en pleine paix, ces coutumes étrangères, cette prise de possession de la Bretagne par une société nouvelle, plus encore que les exactions des procurateurs et que la rapacité des usuriers[2], soulevèrent les tribus orientales. Boadicée s'était mise à leur tête; *Camulodunum* fut pris et incendié ; une légion en partie exterminée ; Londres, Vérulam, détruits, et leurs habitants, hommes, femmes, enfants, égorgés ou mis en croix. Quatre-vingt mille alliés ou citoyens périrent[3].

Suetonius, accouru de l'île de Mona, n'avait pu réunir que dix mille hommes. Il offrit cependant la bataille à l'immense armée des Barbares, dont Boadicée parcourait les rangs, avec ses deux filles sur son char, leur demandant de venger son honneur et leur liberté ravie. « Aujourd'hui, s'écriait-elle, il faut vaincre ou mourir, et je vous en donnerai l'exemple. » La bataille fut ce qu'elle devait être avec un général et des soldats tels que ceux qui défendaient, ce jour-là, la cause de Rome. Il resta, dit-on, sur le champ de bataille jusqu'à quatre-vingt mille Barbares, hommes ou femmes, car ils avaient amené leurs femmes pour qu'elles vissent leur triomphe. Boadicée tint parole, elle s'empoisonna. La province retomba de ce seul coup sous le joug (61)[4]. Mais Suetonius y perdit son commandement. Dénoncé à Rome par le procurateur impérial, cause de sa sévérité, il vit arriver un affranchi de Néron qui soumit sa conduite à une enquête. Le glorieux général, vaincu par un ancien esclave, fut rappelé (61).

Les légions romaines maintenaient donc, en Occident comme en Orient, leur vieille renommée, et, grâce à leur courage, on pouvait

[1] Auprès de Saint-Albans.

[2] D'après Dion, LXII, 2, la cause de la révolte fut une réclamation de 10 millions de deniers faite par Sénèque, et le remboursement d'un prêt consenti par Claude.

[3] Dion, LXII, 1; Tacite (*Ann.*, XIV, 33) dit plus de soixante-dix mille.

[4] Tacite, *Ann.*, XIV, 29-40; *Agric.*, 16. Suétone dit (*Nero*, 18) que Néron songea un moment à abandonner la province. Ce n'est guère admissible.

croire encore l'empire sous la direction énergique et sage de ses premiers chefs. Mais cette habileté, cette modération du gouvernement impérial, tenaient à deux hommes, Burrus et Sénèque. Le premier mourut en 62, non sans quelque soupçon d'empoisonnement; Néron lui donna pour successeur, comme préfet du prétoire, l'impur Sophonius Tigellinus. Inquiet de son isolement, Sénèque voulut quitter la cour et rendre ses immenses richesses au prince, qui s'irrita de cette accusation contre son amitié et le retint; mais le philosophe, tout en gardant ses biens, renvoya ses courtisans, ferma sa maison, et, sous prétexte d'études, vécut loin des affaires[2]. C'était trop tôt ou trop tard, surtout trop tard. Burrus mort et Sénèque éloigné, la tyrannie déborda. Si elle s'était déjà montrée par des coups terribles, du moins elle n'avait frappé qu'à de longs intervalles; maintenant que Tigellinus et Poppée restent maîtres de la cour, nous allons revoir les extravagances et les cruautés de Caligula. Ce n'est pas que Néron ait changé. Il était contenu par les uns; il fut excité par les autres, et les premiers excès en amenèrent de plus grands. Tigellinus avait été nommé préfet du prétoire avec Fænius Rufus; ce partage ne lui donnait que la moitié de la place de Burrus : pour l'avoir entière, il flatta les caprices ou les haines du prince. Il prétendit que Sylla, relégué à Marseille, et Plautus, en Asie, voulaient soulever les armées du Rhin et de l'Euphrate. Néron envoya chercher leur tête : l'un fut tué à table, l'autre au milieu de ses exercices habituels de gymnastique[3].



Néron lauré[1].

Pour sceller son alliance avec la concubine, Tigellinus poussa Néron à répudier Octavie : on supposa un adultère avec un esclave égyptien. Ses affranchies furent mises à la torture; plusieurs cédèrent à la violence des tourments, mais le plus grand nombre résista, une entre autres qui repoussa les questions de Tigellinus par une sanglante et véridique injure[4]. Cependant le divorce est prononcé, et Octavie, renvoyée du palais, puis de Rome, est reléguée, sous une garde de soldats, en Campanie. Le peuple, qui avait pour les destins de l'empire, pour la vie ou la mort des grands, une parfaite indifférence,

[1] Grand bronze du cabinet de France.
[2] Tacite, *Ann.*, XIV, 51-56.
[3] *Ibid.*, XIV, 57-9.
[4] *Castiora esse muliebria Octaviæ quam os ejus* (Tacite, *Ann.*, XIV, 60-4).

surtout les femmes, qu'une injustice conjugale révolte bien plus qu'un crime d'État, aimaient cette fille de Claude à qui l'on avait tué son père, sa mère, son frère, et qu'une prostituée chassait du trône à vingt ans. Quand la nouvelle s'en répandit dans les rues, des murmures éclatèrent, non pas en secret comme chez les consulaires, mais tout haut : la populace pouvant risquer davantage, parce qu'elle avait moins à craindre. Néron n'était point brave : il s'inquiéta et rappela Octavie. Aussitôt le peuple courut joyeux au Capitole pour remercier les dieux ; il renversa les statues de Poppée, couvrit de fleurs celles d'Octavie, et, faisant, pour la première fois depuis bien longtemps, une émeute au nom de la morale outragée, il pénétra jusque dans le palais avec des cris de haine et de mépris pour la nouvelle impératrice. Mais des soldats parurent armés de fouets, et cette foule d'esclaves se débanda lâchement. La vengeance de Poppée fut terrible.



Poppée. (Musée du Louvre.)

L'information faite parmi les esclaves d'Octavie n'avait convaincu personne ; il fallut combiner une machination infâme. Anicetus, ce préfet de la flotte qui avait assassiné Agrippine, était un personnage prêt à tout faire : on le mande ; il débarrassera, lui dit-on, l'empereur de sa femme, comme il l'a délivré de sa mère. Cette fois, il ne sera besoin ni d'un coup de main ni d'un coup de poignard : il s'avouera le complice des adultères d'Octavie et se laissera condamner à un doux exil. S'il accepte, il recevra secrètement de grandes

richesses; s'il refuse, la mort. Anicetus n'hésite pas : il se vante tout haut d'avoir violé la couche impériale et va jouir en Sardaigne d'une opulente infamie. Alors Néron, qui reprochait naguère à Octavie sa stérilité, l'accuse dans un édit public d'avortements provoqués pour cacher ses désordres, d'intrigues avec Anicetus pour soulever la flotte de Misène ; et il la relègue dans l'île de Pandataria, où bientôt lui arrive un arrêt de mort. La malheureuse jeune femme n'avait pas la trempe stoïque que ces temps exigeaient : elle ne voulait pas mourir. Ses plaintes, ses larmes, n'adoucissent point les centurions ; on lui lie les membres ; on lui ouvre les veines, et, comme son sang glacé par la terreur coulait trop lentement, on la jette dans un bain brûlant qui l'étouffe. Sa tête fut apportée à Rome et remise à Poppée : c'était l'usage ; au palais, on tenait à vérifier les ordres de mort, même à jouer avec ces débris livides. Les sultans aussi ont garni les portes du sérail de trophées sinistres; du moins ils n'insultaient pas à la mort.


Statue de Néron trouvée à Gabies. (Musée du Louvre.)

Il y eut encore des gens presque aussi coupables que les trois complices de cette tragédie infâme : les sénateurs, pour remercier les dieux d'avoir sauvé l'empereur des trames d'Octavie, décrétèrent que des offrandes publiques seraient faites dans tous les temples. En ce temps-là, le sénat de Rome valait moins que sa populace.

D'autres meurtres suivirent parmi les affranchis : Poppée voulait renouveler le palais impérial. Doryphore fut empoisonné pour avoir combattu son mariage; Pallas parce qu'il faisait trop longtemps at-

tendre d'immenses richesses[1]; Sénèque même fut inquiété par une accusation. Une fille que Poppée donna à l'empereur augmenta son crédit. Pour célébrer cet événement, le sénat voua des temples, des combats religieux. Mais à peine le bruit des fêtes avait-il cessé que l'enfant mourut. Néron montra une douleur aussi grande que l'avait été sa joie. Les pères conscrits le consolèrent en faisant de sa fille une déesse.



Néron Citharède[2].

Dans cet esprit mobile et violent, aucune impression ne durait longtemps. Des plaisirs indignes, des débauches honteuses, succédèrent aux larmes et sa passion pour le théâtre le reprenant, il courut à Naples faire entendre au peuple cette « voix divine » qui n'avait encore charmé que les courtisans. L'expérience ne parut pas réussir à son gré; car il parla de passer en Achaïe, « les Grecs seuls sachant écouter ». Cependant il prenait grand soin de discipliner son auditoire. De jeunes chevaliers avec une troupe de cinq mille plébéiens divisés en cohortes et exercés à battre des mains à propos, à varier, à graduer les applaudissements, le suivaient partout. On les appelait les *Augustiani*, et leurs chefs avaient un traitement de 40 000 sesterces[3]. La populace de Rome, qui craignait pour sa subsistance, si le prince s'éloignait, le retint : le chef de l'empire était surtout pour

[1] Dion (LXIV, 14) et Suétone (*Nero*, 35) n'en doutent pas. Tacite, cette fois plus réservé, se contente de dire : *creditus est*. (*Ann.*, XIV, 65.)

[2] Statue trouvée sur l'Esquilin. (Vatican. *Musée Pio Clem.*, III, pl. 4.)

[3] Tacite, *Ann.*, XIV, 15; Suétone, *Nero*, 25; Dion, LXI, 20.

elle l'intendant des vivres. Néron, arrêté d'ailleurs par un mauvais présage, demeura et prouva à sa manière sa reconnaissance pour une popularité dont il jugeait mal les motifs. Il monta à Rome même sur le théâtre et chanta devant le peuple entier. Le sénat, pour prévenir cette honte, lui avait décerné d'avance le prix du chant ; il n'en voulut pas. « Je n'ai besoin, dit-il, ni de la brigue ni de l'autorité du sénat ; je veux l'égalité avec mes rivaux et des couronnes qui ne soient dues qu'à l'équité des juges. » En effet, il s'assujettit à toutes les lois prescrites aux musiciens : à ne point s'asseoir, à ne point cracher, à ne se moucher jamais, à n'essuyer la sueur de son front qu'avec la robe qu'il portait, et, après le chant, à mettre un genou en terre, à tendre respectueusement la main vers l'assemblée, à solliciter avec l'air de la crainte la sentence des juges. Qu'on ne se fie pas trop à cette humble attitude, car la loi de majesté, et les délateurs, et les soldats épars sur les gradins, veillent à l'inviolabilité du vaniteux artiste. Il y a maintenant un nouveau crime, celui d'applaudir mal ou de paraître indifférent : Vespasien courut risque de la vie pour s'être un moment assoupi dans une de ces représentations qui duraient des jours entiers.



Néron chantant[1].

D'autres fois, il faisait des places publiques de Rome des salles d'orgie et de débauche. Je n'ose répéter, même après le grave Tacite[2], le récit de cette fête donnée par Tigellinus sur l'étang d'Agrippa dont les bords étaient garnis de maisons où les plus illustres matrones rivalisaient de honte avec d'impures courtisanes qui couraient nues sur la rive opposée : danses obscènes, chants lascifs, orgies monstrueuses, et, dernière abomination, l'empereur prenant pour époux un débauché infâme, en présence des aruspices, avec le voile nuptial et les torches d'hyménée[3]. Si vous croyez que cette fois Tacite exagère, interrogez Pétrone ; mais on lit Pétrone, on ne le cite pas. Il faut donc renoncer à peindre cette folle société des héritiers de Caton et de Brutus, enivrée de paix, de richesse, de bonheur ; oublieuse du passé qu'elle ne pouvait comprendre ; insouciante de l'avenir qu'elle ne voulait pas sonder, parce qu'elle croyait à une puissance fatale

[1] PONTIF. MAX. TR. P. IMP. PP. SC. Néron lauré, debout, en habit de femme, chantant en s'accompagnant de la lyre. Moyen bronze.

[2] *Ann.*, XV, 37. Cf. Dion, LXII, 25 ; LXIII, 13.

[3] Martial cite le même fait pour un particulier (XII, 42). Cette ignoble aberration faisait alors partie des mœurs romaines.

qui entraînait toute chose irrésistiblement ; d'autant plus pressée de jouir, pour user en d'irritantes débauches le moment présent, le seul dont elle ne doutât pas. Pétris de boue et de sang, comme on l'avait dit de Tibère, ces hommes jouaient avec la vie, la honte et la mort, versaient le poison couronnés de fleurs, ou frappaient de l'épée entre deux plaisirs ; donnant, recevant le coup fatal sans remords, presque sans regrets, comme, à la fin d'une orgie, les convives fatigués brisent les coupes, s'affaissent et tombent.

III. — L'INCENDIE DE ROME; LES CHRÉTIENS.

Heureusement pour le monde, au-dessous de ces palais où habitait la luxure éhontée, sous cette Rome que l'Apôtre appelle « la grande prostituée qui a corrompu les rois de la terre et enivré les nations du vin de son impureté », se formait dans l'ombre un peuple nouveau dont les croyances et les mœurs étaient en contradiction absolue avec les pratiques romaines, puisqu'il remplaçait les joies du corps par les macérations, les préoccupations de la terre par l'amour du ciel, le culte de la vie par celui de la mort. Jamais doctrines et mœurs plus contraires ne s'étaient trouvées en présence; une lutte mortelle était inévitable, et l'une des deux sociétés devait tuer l'autre. Comme il était juste, ce fut le représentant le plus dépravé de la sensualité païenne qui livra le premier combat.

Au milieu de l'année 64, un incendie qui dura neuf jours dévora dix des quatorze quartiers de Rome. C'était le plus terrible désastre que la ville eût souffert depuis l'invasion gauloise [1] ; encore les Barbares avaient-ils brûlé seulement un amas de cabanes ou de maisons sordides et quelques pauvres temples. Que de chefs-d'œuvre de la Grèce, que de monuments de l'histoire de Rome, périrent alors! Les rhéteurs et les poëtes, dont l'art est de remplacer par de vivants acteurs les causes incertaines ou cachées, ont sans hésiter accusé Néron. Séduits par l'infernale grandeur de la fantaisie qu'aurait eue l'impérial histrion de brûler sa capitale pour la rebâtir à son gré, de détruire tous les souvenirs de l'ancienne Rome pour remplir du sien la Rome nouvelle, ils nous le montrent, pendant que le feu accomplit

[1] L'incendie éclata dans la nuit du 18 au 19 juillet, anniversaire de la prise de Rome par les Gaulois ; il dura six jours et sept nuits, et reprit pendant trois journées encore.

son œuvre, debout sur la tour de Mécène ou au sommet du Palatin afin de mieux voir l'immense destruction, et là, en costume de théâtre, la lyre en main, chantant des vers sur la ruine de Troie, tandis que les soldats du prétoire et les esclaves du palais attisaient l'incendie, tandis que les machines et les catapultes étaient dressés pour renverser les murailles qui arrêtaient le passage du fléau. Nous voudrions pouvoir laisser aux poëtes cette fête babylonienne et ce crime à Néron. Mais Tacite, qui peut-être se trouvait en ce temps-là dans la ville, rapporte les bruits accusateurs, sans les affirmer, et tout son récit donne à croire que le feu qui, durant une nuit brûlante de juillet, et par un vent violent, avait pris dans des magasins d'huile, au milieu d'un quartier marchand [1], résultait d'un de ces accidents si ordinaires à Rome, où les incendies étaient, avec la mal'aria, le fléau habituel. Néron habitait alors sa villa d'Antium, à quinze ou seize lieues de Rome; quand il arriva, le feu avait déjà consumé son palais. Il courut toute la nuit, sans gardes [2], pour diriger les secours, et les jours suivants il fit ouvrir à la foule sans asile les monuments d'Agrippa et ses propres jardins. On construisit à la hâte des hangars pour recevoir les plus indigents; on fit venir des meubles d'Ostie et des villes voisines; enfin le prix du blé fut réduit à 3 sesterces le *modius*.

Cependant, comme les pauvres avaient beaucoup souffert et qu'il faut toujours à la foule un coupable, on s'en prit naturellement à l'empereur de l'incendie, comme on s'en prenait à lui de la famine. Il y avait d'ailleurs des gens intéressés à propager les bruits accusateurs pour ruiner la popularité de Néron dans le bas peuple : la conspiration de Pison était alors en pleine activité, et ces consulaires qu'on disait avoir vus [3] au milieu du désordre, excitant les esprits, faisaient sans doute partie du complot. Par une habile manœuvre, le gouvernement détourna sur d'autres les soupçons et donna un aliment à la colère


Port d'Ostie [4].

[1] *Initium in ea parte Circi.... ubi per tabernas, quibus id mercimonium inerat quo flamma alitur, simul cœptus ignis et statim validus ac vento citus* (Tacite, *Ann.*, XV, 38). Tacite avait alors huit ou neuf ans (Borghesi, VII, 322).

[2] *Huc illuc per noctem cursaret incustoditus* (Tacite, *Ann.*, XV, 50).

[3] Après la découverte de la conspiration, un des conjurés, interrogé par Néron lui-même, répondit : « Je te hais, parce que tu es parricide et incendiaire. » (Tacite, *Ann.*, XV, 67. Cf. Stace, *Silv.*, II, 7.)

[4] AVGVST. SC. POR. OST. Grand bronze de Néron représentant l'enceinte des murs du port d'Ostie avec sept navires. Néron répara ou acheva ce port.

publique en accusant les chrétiens d'avoir mis le feu aux quatre coins de la ville.

Les chrétiens étaient alors, pour la foule, confondus avec les Juifs. Sectateurs de l'ancienne ou de la nouvelle loi, tous priaient dans les synagogues aux mêmes jours de fête et semblaient adorer le même Dieu, celui d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, qui leur avait donné le même signe d'élection, le baptême sanglant, dont beaucoup de chrétiens portaient encore la marque [1]. A Rome, où ils étaient peu nombreux [2], ils habitaient le même quartier que les Juifs, une espèce de Ghetto, centre des petites industries et des bouges où le feu avait probablement commencé. Cependant ils se séparaient des enfants d'Israël par leur

[1] Le concile de Jérusalem n'avait pas interdit les observances de l'ancienne loi (50 de J. C.). Saint Paul, qui avait fait prévaloir la doctrine de la liberté évangélique, soumit encore Timothée à la circoncision, « parce que les Juifs du pays n'auraient pu se résoudre à recevoir les instructions d'un incirconcis ». (Fleury, *Hist. ecclés.*, I, 34.) Paul rappelle (*Ep. ad Phil.*, III, 5) qu'il a été circoncis.

[2] Il ne faudrait pas croire qu'il se trouvât à Rome, en ce temps-là, beaucoup de Juifs et beaucoup de chrétiens. Pour les premiers, ils étaient sous Tibère environ huit mille, sans compter les femmes et les enfants (Josèphe, *Ant. Jud.*, XVII, 3, 1, et XVIII, 3, 5); on en relégua la moitié en Sardaigne; le reste fut chassé de Rome, et naturellement ils ne rentrèrent que peu à peu dans une ville où ils étaient toujours exposés à voir renouveler contre eux le décret d'expulsion de Tibère. Sous Caligula, ils eurent tout à craindre (voy. p. 382), malgré la faveur dont jouissait Agrippa, un de leurs princes. Ils y revinrent cependant, attirés par les profits qu'ils trouvaient à faire dans la grande capitale. Sous Claude, on les chassa encore (voy. p. 409, et les *Actes*, XVIII, 2). Ils ne pouvaient donc être bien nombreux sous Néron. La propagande leur était difficile; ils avaient quelques *prosélytes de la porte* qui écoutaient de loin les prières de la synagogue, mais fort peu de *prosélytes de la justice*, parce que très-peu de païens se soumettaient à la loi cérémonielle de la circoncision. Quant aux chrétiens qui se recrutaient parmi les pauvres, peu d'entre eux avaient été en état de faire, dans les trente-un ans écoulés depuis la mort de Jésus, le long et coûteux voyage de Rome, et la propagande, si active qu'on la suppose, n'avait pas eu le temps d'être très-efficace. Il résulte des *Actes* (XXVIII, 15 et suiv.) qu'à l'arrivée de saint Paul, en l'année 62, les principaux de la synagogue romaine étaient très-ignorants de la nouvelle secte (*Act.*, XXVIII, 17 et suiv.), et que les *frères* venus au-devant de Paul sur la voie Appienne devaient être en bien petit nombre, puisque la faible escorte qui conduisait au préfet du prétoire plusieurs prisonniers d'outre-mer, les laissa communiquer avec eux. Sénèque paraît ne pas les connaître (S. Augustin, *de Civ. Dei*, VI, II), et Perse, qui énumère « les superstitions » établies à Rome au temps de Néron (*Sat.*, V, 179), ne parle que des Juifs, des prêtres de Cybèle et de ceux d'Isis. Partout où des Juifs s'étaient établis, et chaque grande ville marchande en avait une colonie, il pouvait se rencontrer quelques chrétiens. Saint Paul en trouva dans Pouzzoles (*Act.*, XXVIII, 14), et on a cru lire le mot *christianus* charbonné sur un mur à Pompéi, lecture problématique, mais non impossible. Les supplices de l'an 64, ordonnés à grand bruit un jour de fête, laissèrent un assez terrible souvenir pour justifier le mot de Tacite, de saint Clément et de l'*Apocalypse*, sur la multitude des victimes, sans que le nombre en ait été vraiment considérable. Même à Jérusalem, la communauté chrétienne était assez faible et obscure pour que Josèphe ne la cite pas dans l'énumération des partis religieux existant dans la ville. Juste de Tibériade, qui avait aussi écrit une histoire du siége, ne paraît pas non plus l'avoir mentionnée. (Photius, *Biblioth.*, 33.)

foi au Christ et à la résurrection[1], par l'esprit plus large de leur doctrine dont saint Paul, dans ses enseignements à Rome et dans ses *Épîtres*, surtout dans l'épître circulaire qui a pour titre πρὸς Ῥωμαίους aux chrétiens d'Orient, venait de se faire le théologien. Mais, comme ils n'avaient, pour préciser et maintenir le dogme, ni les livres canoniques[2], ni l'organisation épiscopale, ni les conciles; leur croyance, encore à l'état de légende transmise oralement, avait quelque chose d'indécis et de flottant qui, à raison même de ce caractère, lui permettait de se répandre plus aisément qu'un formulaire étroit et rigide. Les nouvelles idées, sous la forme chrétienne ou juive, gagnaient de temps à autre quelques prosélytes, parce qu'elles répondaient aux secrètes aspirations des âmes élevées et délicates, que ne satisfaisait pas la stérilité religieuse du culte officiel, ni la sécheresse de l'orgueilleuse philosophie de Zénon. Elles se glissaient même dans le palais du prince. Josèphe raconte qu'il fut introduit près de Poppée par un comédien juif fort aimé de Néron. De grande race parmi les siens, très-lettré, encore plus souple et insinuant, Josèphe gagna les bonnes grâces de Poppée, qui, ainsi que beaucoup de femmes de ce temps-là et de tous les temps, mêlait la religion au plaisir. « Elle avait, dit-il, l'esprit très-religieux[3]. » Entendez que cette femme sans cœur était cependant troublée au fond de l'âme par le grand problème qui s'agitait alors. Les anciens dieux se mouraient; elle cherchait un dieu nouveau, et beaucoup faisaient comme elle, cette Acté, par exemple, la première affection de Néron, dont plusieurs affranchies semblent, d'après leurs inscriptions tumulaires, avoir été chrétiennes. Une sévère matrone, Pomponia Græcina, qui ne quittait point ses vêtements de deuil, qu'on ne vit jamais sourire et qui fut accusée de superstitions étrangères, était probablement aussi chrétienne ou juive[4]. Il y avait donc, au sein de la société romaine, jusque dans

[1] Le dogme de la résurrection, qui est singulièrement voilé dans les livres de l'Ancien Testament, était cependant admis par les Pharisiens; mais l'autre grand parti juif, les Sadducéens, le rejetait (*Actes*, XXIII, 8).

[2] Saint Paul, par exemple, ne connaît aucun Évangile, et les Épîtres apostoliques n'en supposent pas l'existence.

[3] .... θεοσεβὴς γὰρ ἦν (*Vit. Jos.*, 3). Il faut dire qu'elle était très-superstitieuse. Tacite (*Hist.*, I, 22) la montre livrée aux astrologues et aux charlatans : *Multos secreta Poppææ mathematicos habuerant*.

[4] Tacite, *Ann.*, XIII, 32. Voy. notre chapitre LXXXVI, § VI. Les Juifs, comme après eux les chrétiens, cherchaient à gagner les femmes à leurs doctrines. Les habitants de Damas forment le projet d'égorger les Juifs établis au milieu d'eux; mais ils sont obligés pour réussir de s'engager à un secret absolu, parce que, dit Josèphe (*Bell. Jud.*, II, 20), presque toutes les femmes

les rangs les plus élevés, des infiltrations de croyances hostiles à l'ancien culte. Elles n'étaient point bruyantes et se cachaient dans l'ombre; mais on les sentait cheminer sourdement, et quelques-uns redoutaient la colère des dieux, que devaient irriter ces prédications impies. Juifs et chrétiens, en effet, dans leurs cantiques, maudissaient l'idolâtrie païenne, et on en comprenait assez pour savoir que Rome, ses dieux, son empire, étaient l'objet de leur exécration religieuse. Que devaient penser ceux qui pouvaient lire en grec ces paroles d'Isaïe : « Le sculpteur a coupé un arbre de la forêt, un pin que Dieu a planté et que la pluie du ciel a nourri. Il en prend la moitié pour faire cuire son pain, sa viande; et après qu'il s'est réchauffé; après qu'il s'est rassasié, il dit : « Bien, j'ai chaud mainte- « nant ; ce bois a fait bon feu. » Alors, du reste il sculpte un dieu ; il s'incline ; il le prie en s'écriant : « Délivre-moi, tu es mon Dieu! » Oh ! leur cœur n'est que cendre et poussière? »

Malgré l'idiome étranger, leurs prophéties menaçantes transpiraient au dehors : « J'ai vu l'impie ; il était plus haut que les cèdres du Liban; mais j'ai passé ; déjà il n'était plus. — Jéhovah a brisé la verge des tyrans ; il a frappé les peuples du fouet de sa colère. — Tu es tombée du haut des cieux, Étoile du matin ; te voilà jetée à terre, toi qui commandais à toutes les nations! Tu avais dit dans ton cœur : « Je monterai jusqu'au ciel; j'établirai mon trône par delà les étoiles et « je siégerai sur la cime des monts ; » et maintenant ceux qui te voient te regardent avec étonnement et se disent : « Est-ce donc là celui qui « faisait trembler la terre, celui qui précipitait les rois? » — Je me lèverai, dit le Seigneur; j'effacerai leur nom; et de leur pays, je ferai un désert ; il deviendra la demeure des hiboux. » L'Écriture est pleine de ces menaces contre les tyrans de Babylone qu'on pouvait prendre aisément pour ceux de Rome, et le Dieu unique y parle à chaque page de sa toute-puissance qui ruinait celle des divinités de l'Olympe.

Par des raisons politiques et par dédain pour ce petit peuple, Rome avait toléré un culte qui était l'absolue contradiction du sien. Mais avec ses assemblées secrètes qui permettaient de croire à des pratiques criminelles, avec cette adoration d'un homme, mort sur la croix du supplice des esclaves, qui paraissait une provocation révolutionnaire, la secte nouvellement sortie de Judée inspirait une haine

de la ville appartenaient à la religion judaïque. Cf. S. Paul, *ad Rom.*, chap. XVI; Pline, *Epist.*, X, 97. M. Derenbourg (*Hist. de la Palestine*, p. 225) pense qu'il en était de même dans la Batanée, le Hauran, l'Adiabène, etc.

violente. Tacite, Suétone, au siècle des Antonins, alors que l'on connaissait mieux les chrétiens, ne parlent encore d'eux qu'avec mépris[1]. « Ces malheureux, dit Tacite, abhorrés pour leurs infamies, doivent leur nom à Christus, qui a été supplicié sous Tibère. Sa mort réprima pour un moment cette exécrable superstition. Elle se répandit en Judée, son lieu d'origine, et jusque dans Rome, où viennent se réunir et se développer les vices et les crimes de l'univers[2]. » Après l'incendie, quelques voix crièrent : « Voilà les coupables! » Il n'en fallait pas davantage à la foule effarée par un grand fléau[3] pour se ruer sur ces hommes ennemis de ses dieux et qu'elle ne voyait jamais à ses fêtes ni à ses plaisirs. Mais quelles étaient ces voix hostiles? Celles de la populace au milieu de laquelle vivaient « les judaïsants » et qui, depuis longtemps, leur rendait le mépris qu'ils avaient pour les autres peuples[4]; peut-être aussi celles qui, du fond du palais, avaient provoqué ce mouvement d'opinion. On sait de quelle haine les sectateurs de l'ancienne loi poursuivaient ceux de la nouvelle[5]. Les prédications de saint Paul avaient avivé ce sentiment au sein de la communauté juive de Rome, et les esclaves ou affranchis du palais qu'il avait convertis faisaient horreur à ces Juifs qu'on a vus protégés de Poppée et admis dans la familiarité de l'empereur[6]. Il n'est pas impossible qu'ils aient cru servir Néron et eux-mêmes en montrant les auteurs du crime dans ces chrétiens qui se plaisaient, disait-on, aux idées de vengeances célestes, de conflagration universelle et de destruction du monde. Et on avait raison de le croire, car si l'*Apocalypse*, qui témoigne d'une si violente passion contre la société romaine, n'était pas encore écrite, l'esprit apocalyptique, avec sa fièvre de destruction et de renouvellement du monde, était déjà dans l'Église[7].

[1] .... *per flagitia invisos* (*Ann.*, XV, 44). *Christiani, genus hominum superstitionis novæ ac maleficæ* (Suétone, *Nero*, 16).

[2] *Ann.*, XV, 44.

[3] A la première apparition du choléra à Paris, en 1832, le peuple affolé crut à un empoisonnement, et plusieurs personnes furent frappées ou jetées à la Seine comme empoisonneurs.

[4] *Adversus omnes alios hostile odium* (Tacite, *Hist.*, V, 5). Les mots de Tacite (*Ann.*, XV, 44) à propos des chrétiens : .... *Odio generis humani convicti*, qu'on traduit habituellement par « ennemis du genre humain », doivent s'entendre : « condamnés par la haine du genre humain ».

[5] Saint Étienne et saint Jacques lapidés à Jérusalem; saint Paul menacé de mort, etc. Ajoutez les divisions intérieures de la nouvelle église et l'opposition des judéo-chrétiens et des paulinistes, dont témoignent tant de passages des *Épîtres* et de l'*Apocalypse*.

[6] *Ep. ad Philip. ad finem.* Saint Clément (*Epist. ad Cor.*, I, III, V et VI) attribue la persécution à la jalousie, διὰ ζῆλον.

[7] Cf. *Carmina Sibyllina*, II, 176. Ces vers sont probablement de l'année 75. Il est à peu près

Ce plan, s'il a été conçu, était bien combiné et de nature à tromper tout le monde. On saisit d'abord ceux à qui la torture arracha les aveux qu'elle obtient toujours, puis, sur leur indication, « une foule d'hommes qui furent moins convaincus d'avoir brûlé Rome que d'être haïs de tout le genre humain ». Ainsi, pour satisfaire le peuple, on voulut trouver des incendiaires, c'est-à-dire des coupables d'un crime parfaitement défini, mais on ne les chercha que parmi ceux qu'indiquaient la haine publique et sans doute la jalousie intéressée des Juifs de la cour.

Quand Néron eut les victimes qui lui étaient nécessaires et dont il était sûr que personne ne prendrait la défense, il imagina, afin de sceller sa réconciliation avec la populace, de lui préparer une grande fête où il réserva un rôle aux condamnés. Il n'était pas facile de varier les plaisirs de ces habitués de l'amphithéâtre[1]. La croix, la hache, les tenailles ardentes, on voyait cela tous les jours ; jeter ces malheureux au bûcher, c'eût été empiéter sur les droits du cirque; les enterrer vifs supprimait l'attrait du spectacle, la vue des angoisses, de la douleur et de la mort. On en enveloppa de peaux de bêtes et on les livra à des chiens furieux qui les mirent en pièces. C'était encore une réminiscence de l'arène; Néron trouva mieux. Ceux qui restaient furent enduits de résine et attachés tout vivants à des poteaux d'où ils purent contempler les jeux donnés au peuple dans les jardins du palais. Le soir venu, on les alluma, et ils servirent de flambeaux pour éclairer l'orgie. En racontant ces passe-temps féroces, Tacite, malgré lui, se sent ému d'un peu de pitié pour les victimes.

Quoi qu'en disent deux écrivains chrétiens du quatrième et du cinquième siècle, Sulpice Sévère et Orose, les exécutions ne paraissent pas s'être étendues hors de Rome. Du moins nous ne connaissons ni décret du sénat ni édit du prince ordonnant une recherche générale des chrétiens, et le vrai caractère de cette persécution est marqué par Tacite lorsqu'il dit que les chrétiens furent immolés moins au bien public qu'à la cruauté de Néron[2]. On n'en saurait conclure qu'il

démontre aujourd'hui que l'*Apocalypse* fut rédigée du temps de Galba. Cf. E. Reuss, *Hist. de la Théol. chr.*, t. I, l. III, chap. v, et Renan, *l'Apocalypse*.

[1] Les Romains avaient cependant une riche nomenclature de supplices. Cf. Sénèque, *de Ira*, III, 3 ; *Consol. ad M.*, 20; *Ep. ad Luc.*, XIII; Marquardt, V, I, 195; Friedlaender, II, 232, et Le Blant, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1866, p. 358. Faire flamber des hommes n'était pas même une nouveauté. Sénèque (*loco cit.*) et Juvénal (*Sat.*, I, 156) en parlent. On enveloppait les condamnés d'une chemise couverte de cire et de soufre, que Juvénal (VIII, 235) appelle d'un nom sans doute populaire : la tunique incommode, *tunica molesta*.

[2] On a dit qu'ils furent poursuivis comme « ennemis du genre humain » : ces mots de

n'y eut pas de meurtres isolés, comme celui d'Antipas à Pergame [1]. Un magistrat zélé pour ses vieux autels trouvait dans la législation existante plusieurs moyens de frapper un chrétien en l'accusant de *maléfice*, c'est le mot même dont Suétone se sert contre eux [2]; de *superstition étrangère*, ce qui était bien évident; de *sacrilége*, car il niait les dieux; de *lèse-majesté*, n'offensait-il pas le souverain pontife chef de l'empire? enfin de participation à une *société secrète* et à des *assemblées nocturnes*, délit imposé aux chrétiens par leur foi même, puisqu'elle les forçait d'assister à des réunions qu'ils étaient contraints de cacher à tous les yeux. Trajan n'agira point par d'autres motifs, et il le fera sans aucun trouble de conscience.

Il ne faut pas que la très-légitime indignation qu'on éprouve au spectacle de ces cruautés rende injuste à l'égard de tous ceux qui les ont commises. On ne réclame point l'indulgence pour Néron, mais il est des princes excellents qui, en prononçant des sentences de mort pour cause de religion, les croyaient commandées par les lois de Rome, par ses idées religieuses et par l'intérêt public. La persécution ne prouve rien contre des hommes tels que Trajan, Hadrien et Marc-Aurèle, mais elle prouverait beaucoup contre l'union adultère de la religion et de la politique, si cette union n'avait pas été la vie même de la société ancienne. Alors le culte était une partie du patriotisme et la première des institutions de la cité; sa prospérité semblait faire celle de l'État, de sorte que tout ce qui menaçait la religion officielle était une menace contre l'État lui-même. Aussi une des maximes les plus anciennes du gouvernement romain était la défense d'introduire de nouveaux cultes sans l'autorisation du sénat [3]; sous la république on avait souvent chassé de la Ville les divinités étrangères et leurs

Tacite sont une phrase de rhétorique et non pas de code pénal. On ne condamnait pas, même dans l'empire romain, sous un pareil prétexte. J'admire le profond savoir de M. de Rossi et la méthode sévère de ses recherches; il a créé une branche nouvelle de la science, l'*archéologie chrétienne*, dont le monde savant doit lui être reconnaissant; mais je demande, tout en le suivant, à ne pas aller, sur certains points, aussi loin que lui. Les victimes de la fête de Néron furent prises parmi les chrétiens, mais ce fut comme incendiaires qu'on les frappa, ce qui exclut encore l'idée d'une persécution religieuse générale. Suétone (*Nero*, 16) met leur supplice au nombre des mesures de police prises par l'empereur dans l'intérêt de la capitale. Sur cette question, voy. de Rossi, *Bull. di Arch. crist.*, 1865, p. 95.

[1] *Apocal.*, II, 13.

[2] Les magiciens sont brûlés vifs, dit Paul, *Sent.*, v, 13, 17.

[3] Cicéron, *de Leg.*, II, 8. Voy. le sénatusconsulte contre les Bacchanales, t. II, p. 245, et pour la conduite d'Auguste, de Tibère et de Claude à l'égard des druides, t. IV, p. 27 et 325. Tertullien connaissait bien cette légalité dure, mais qui reposait sur les idées les plus respectables de patriotisme et de religion: *Vetus erat decretum*, dit-il (*Apolog.*, 5), *ne quis deus ab imperatore consecraretur, nisi a senatu probatus.*

adorateurs; plus d'une fois même, jeté les premières au Tibre, du moins leurs images, et les autres au bourreau.

Mais si les Romains défendaient, à Rome, leurs dieux contre les dieux étrangers, hors de Rome ils respectaient les religions nationales, tant qu'elles n'étaient pas, comme le druidisme, une cause de fermentation politique ou, comme il arriva parfois, à la suite des prédications chrétiennes, une occasion de désordre dans les cités. On voit bien cette politique par l'histoire de saint Paul. Quand les Juifs de Corinthe le traînèrent comme blasphémateur au tribunal du proconsul d'Achaïe, celui-ci refusa de les entendre : « S'il s'agissait d'une injustice ou d'un crime, je vous écouterais, leur dit-il ; mais je ne suis pas juge de ces sortes de choses ; c'est à vous d'y pourvoir. » Plus tard, les Juifs de Jérusalem ayant voulu tuer l'apôtre, le tribun qui commandait dans la ville le sauva et l'envoya à Césarée avec cette dépêche pour le gouverneur : « Je n'ai trouvé en lui aucun crime, car les choses dont on l'accuse ne concernent que leur loi. » Toutefois, comme les prêtres continuaient à ameuter le peuple contre « le fauteur de troubles[1] », Félix, afin de prévenir de nouveaux désordres, commença une enquête. Mais Paul était citoyen romain; il en appela à l'empereur et fut conduit à Rome, où l'affaire tomba : il recouvra sa liberté peu de temps avant le grand incendie, ce qui ne permet pas de supposer qu'un an plus tard la profession de foi chrétienne fût devenue un crime d'État[2].

Ainsi, Rome ayant laissé aux Juifs leur loi nationale, le judaïsme et ses différentes sectes, au nombre desquelles on comptait le christianisme, jouissaient en Judée d'une liberté complète, et, dans les provinces, d'une tolérance à laquelle le gouvernement ne renonça que de loin en loin, pour arrêter une propagande trop active ou des abus se cachant sous le voile religieux[3]. Telle resta jusqu'à Trajan la condition légale des *judaïsants*, Juifs ou chrétiens d'origine hébraïque. Cependant la guerre de Judée qui commença en 66 fit peut-être encore des victimes à Rome. L'Église met vers ce temps l'exécution en cette ville de saint Pierre et de saint Paul[4], tradition qui n'est pas histo-

[1] *Concitantem seditiones* (*Act.*, xiv, 5).

[2] Pour qu'elle le devint, il aurait fallu un sénatusconsulte ou un édit du prince dont Tacite aurait certainement parlé. Sur cette législation, voyez le mémoire de M. Le Blant sur les *Bases juridiques des poursuites dirigées contre les martyrs.*

[3] Cf. Josèphe, *Ant. Jud.*, XIII, 3, 5.

[4] Tillemont dit en 66 ; Fleury, en 67 ; Pearson, en 68 : c'est la date de saint Jérôme : *XIV° Neronis anno.* Saint Clément (*ad Cor.*, I, 5 et 6) affirme ce double martyre qui donnait une si

riquement démontrée ; car, en dehors de la légende chrétienne, on n'a même point la preuve que saint Pierre soit venu à Rome, et, à partir de 64, on ne sait plus rien de saint Paul[1]. Mais l'absence de preuves historiques ne suffit pas pour infirmer cette croyance, parce que les écrivains païens auraient pu même assister à la mort des deux apôtres, gens pour eux inconnus et de petite condition (*humiliores*), sans y attacher plus d'importance qu'à tant d'autres supplices qu'ils voyaient tous les jours.

On dit que Néron, qui commença cette cruelle guerre de l'empire contre les chrétiens, enveloppa bientôt après les philosophes dans la persécution. Le stoïcien Musonius, impliqué dans la conspiration de Pison, fut exilé à Gyaros et plus tard contraint de travailler enchaîné à l'isthme de Corinthe, tout chevalier qu'il était. Le fameux Apollonius de Tyane, qui vint à Rome pour voir, disait-il, quelle bête c'était qu'un tyran, comparut aussi sous l'inculpation de magie : il échappa cette fois, mais, en partant pour la Grèce, Néron ordonna de chasser de Rome tous ceux qui faisaient profession publique de philosophie. L'authenticité de cet édit n'est attestée que par Philostrate, dont l'autorité est suspecte. Cependant, on peut admettre que les accusations de Tigellinus contre les stoïciens, « secte arrogante qui ne fait que des intrigants et des séditieux », aient produit quelque impression sur le prince[2]. De leurs idées, il n'avait rien à craindre, car elles n'étaient point faites pour descendre dans le peuple ; mais elles impatientaient Néron, et non sans motif, parce qu'elles mettaient les esprits dans une direction où des attentats pouvaient se décorer du nom de dévouement public et de protestation morale contre la tyrannie. Dans le silence du forum et de l'éloquence politique, la philosophie était devenue une mode qui attirait quelques honnêtes gens et beaucoup de mécontents. Tous les beaux esprits philosophaient, d'autant mieux qu'on pensait n'avoir rien à craindre de la loi de majesté en traitant de vieux thèmes d'école et que, sous ce manteau commode, on s'érigeait en censeur du maître[3]. Celui-ci, sans reconnaître dans les vices du

grande autorité à son siège épiscopal. Mais on sait comme les légendes se forment vite au sein des églises naissantes ; son témoignage peut n'être qu'un écho de celle qui s'était établie à ce sujet. Dans l'imagination des fidèles, les deux grands apôtres n'avaient pu disparaître obscurément.

[1] Les *Actes* et les *Épîtres* se terminent à la captivité de Paul.

[2] Tacite, *Ann.*, XIV, 57. Le délateur Capito fait les mêmes insinuations contre Thrasea. (*Ibid.*, XVI, 22.)

[3] C'est le mot de Sénèque : .... *censuram agere regnantium* (*Ep. ad Luc.*, CVIII, 13).

méchant ceux qu'il avait, dans les vertus du juste celles qu'il n'avait pas, ressentait contre ces prédications importunes une sourde colère, la même qu'eut Louis XIV lorsque les anciens frondeurs du parlement et la haute bourgeoisie opposèrent l'austérité janséniste aux vices dorés de Versailles. Toutefois entre le gouvernement et les philosophes il n'y aura que des escarmouches, qui feront sans doute des victimes, mais qu'un peu de bon sens, de part et d'autre, arrêtera; la vraie bataille se livrera au sujet des croyances, et elle durera deux siècles.

Rome avait eu facilement raison du druidisme, religion usée, étroitement nationale et sans force d'expansion. Par les raisons contraires, le christianisme, qui se répand dans la foule inaccessible aux philosophes, deviendra le plus redoutable ennemi pour cette société dont le chef est, à la fois, le maître des choses humaines et des choses divines, l'empereur et le souverain pontife. Il trouvera la force dans sa faiblesse, la vie dans son ardent désir de la mort; et le magnifique poëme dont les martyrs de Néron viennent d'écrire la première page sera un de ses titres à la conquête du monde.

On rebâtit Rome avec plus de régularité d'après un plan arrêté entre les architectes et l'empereur : les rues furent larges et droites; les maisons moins hautes, isolées, et reconstruites en pierres d'Albe ou de Gabies, avec des portiques pour ombrager les façades, et des réservoirs d'eau en prévision de nouveaux incendies; les déblais emportés par le Tibre servirent à combler les marais d'Ostie. Néron s'était chargé de livrer aux propriétaires l'emplacement purgé de tous les décombres, de bâtir les portiques et d'allouer une récompense à ceux qui auraient achevé leurs maisons avant un terme fixé. Il s'était adjugé à lui-même un espace immense depuis le Palatin jusqu'aux Esquilies, et y construisit « des ruines de sa patrie » un palais et des jardins où l'on trouva des champs de blé, des prairies, des lacs, des bois, des perspectives ménagées avec un art que les modernes ont cru découvrir, lorsqu'ils ne faisaient que le retrouver; c'était, au milieu même de Rome, une résidence des champs. Mais cette villa avait été décorée avec une telle profusion de pierreries, d'objets et de métaux précieux qu'on l'appela la Maison d'Or. En avant du vestibule se dressait une statue de Néron, haute de 120 pieds[1]; des portiques

[1] Suétone, *Nero*, 31; Pline (*Hist. nat.*, XXXIV, 7) dit 110 pieds. Après sa mort, on la consacra au Soleil. Cf. Spartien, *Hadr.*, 19; Lampride, *Comm.*, 17. L'auteur de cette statue était ce Zenodore qui avait fait pour les Arvernes la statue colossale de Mercure, placée au sommet du Puy de Dôme. (Pline, *Hist. nat.*, XXXIV, 18.)

ou arcades à trois rangs de colonnes et de 1000 pas de longueur l'entouraient. L'intérieur était tout doré ; le plafond des salles, fait de tablettes d'ivoire mobiles, laissait échapper par d'étroites ouvertures des parfums et des fleurs. Une de ces salles tournait jour et nuit pour imiter le mouvement du monde. Enfin « donc, disait-il quand tout fut terminé, enfin je serai logé comme un homme[1] ». Comme un satrape d'Orient, devait-il dire, car il y avait en tout cela moins de bon goût que de faste asiatique. Néron, qui se disait artiste et poëte, l'était



Ruines du Palatin au-dessus du Grand Cirque (*Circus Maximus*).

par les mauvais côtés. Ce luxe insensé lui semblait une preuve de sa toute-puissance. « Aucun empereur, disait-il, n'a su tout ce qu'il pouvait faire » ; et il recherchait l'extraordinaire, afin de montrer que la nature même devait lui obéir[2]. C'est ainsi qu'il voulait creuser du lac Averne au Tibre, au travers des montagnes et des marais

[1] Suétone, *Nero*, 31.

[2] Suétone dit de Caligula, 27 : *Nihil tam efficere concupiscebat quam quod posse effici negaretur.*

Pontins, un canal où deux gros navires pourraient passer de front[1], de sorte que la mer parût arriver jusqu'à Rome, tandis que Rome immensément accrue descendrait jusqu'à Ostie.

Ces ruineuses constructions n'arrêtaient pas les autres prodigalités pour ses jeux et ses festins, où un seul mets coûtait parfois 4 millions de sesterces; pour ses meubles de nacre et d'ivoire, ses vêtements de soie et de pourpre qu'il ne portait jamais deux fois; pour ses mules qu'on ferrait d'argent et pour les chevaux de Poppée qu'on ferrait d'or; pour cette armée de serviteurs qui n'emmenait pas moins de mille voitures dans les plus petits voyages; pour les largesses aux courtisanes, aux acteurs, à ce musicien, à ce gladiateur, qui reçurent des patrimoines et des maisons où, du temps de la liberté, des citoyens avaient suspendu aux murailles les faisceaux consulaires et la toge triomphale[2]. Ajoutez les distributions au peuple, qu'il habituait à un vice resté traditionnel à Rome[3], en jetant au hasard la fortune dans la foule, sous forme de bons payables en argent, en or, en pierres précieuses, même en domaines; et la patrie de Caton vous apparaîtra comme un de ces palais que l'imagination construit pour les khalifes de Schéhérazade[4].

Mais comment payer ces extravagances? Le fisc, à la fin, s'épuisait, et le trésor public était pauvre; il fallait donc des ressources extraordinaires. Les Romains avaient offert un spectacle qui heureusement n'a été donné qu'une fois au monde, celui d'un peuple s'enrichissant des dépouilles de l'univers. Avec l'empire, l'exploitation cessa; mais comme le travail est le seul producteur de la richesse et que l'on travaillait peu, surtout parmi les vainqueurs; comme les impôts sur les sujets étaient modérés et que la multiplication du nombre des citoyens tarissait certaines sources de revenus, tandis que les dépenses croissaient chaque jour en faveur des deux puissances nouvelles, l'armée

[1] Ce canal, qui aurait eu 230 kilomètres de long, avait pour but d'éviter le cap Misène et le promontoire de Circei, où un grand nombre de navires périssaient tous les ans, et d'assainir la campagne de Rome en desséchant les marais Pontins : entreprise très-utile, mais probablement impossible à raison du niveau du sol.

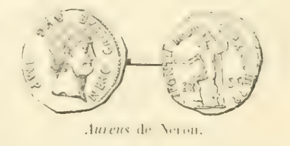
[2] Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 11; Suétone, *Nero*, 30.

[3] La passion de la loterie. Néron jetait de petites boules sur lesquelles étaient inscrites les choses à distribuer.

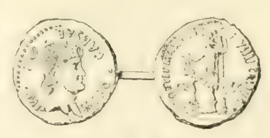
[4] Le *fiscus* avait de grandes ressources. En 62, Néron fit jeter au Tibre une immense quantité de blé qui s'était gâté dans les greniers publics; peu de temps après, deux cents navires chargés de grains furent détruits par une tempête, cent autres par un incendie, et telle était encore l'abondance des ressources préparées, que le prix du blé n'en augmenta pas à Rome. Cette même année, il donna à l'*ærarium* 60 millions de sesterces, en s'engageant à faire pareille libéralité au trésor public tous les ans. (Tacite, *Ann.*, XV, 18.)

et la cour, les empereurs furent dans la situation où se trouvèrent la royauté capétienne, quand elle sortit de son petit domaine pour gouverner la France, et les Tudors après la guerre des deux Roses. Pressé par le besoin, Philippe le Bel éleva ou avilit arbitrairement la monnaie et brûla les Templiers ; Henri VIII dépouilla l'Église et envoya ses lords à l'échafaud. Les empereurs usèrent de moyens financiers analogues : ils prirent l'or là où il se trouvait, chez les riches, et, pour être bien sûrs de le tenir, ils prirent en même temps la tête de ceux qui le possédaient. Durant des siècles, l'empire ottoman assura ainsi ses revenus. Rois, sultans et empereurs étaient conduits par une mauvaise organisation de l'État à tuer pour voler.

Avant d'en venir à la loi de majesté, pour apurer ses comptes, Néron usa d'autres façons. Reprenant l'idée de Sylla que la monnaie n'est qu'un signe ayant la valeur qu'il plaît à l'État de lui attribuer, il diminua le poids de l'*aureus*[1], tailla quatre-vingt-seize deniers d'argent à la livre, au lieu de quatre-vingt-quatre, et doubla l'alliage, 10 pour 100 au lieu de 5[2]. C'était un gain petit et lent ; il en chercha de plus rapides. Il avait, pour la reconstruction de Rome, sollicité, c'est-à-dire extorqué les dons des particuliers et des provinces[3]. Cela ne suffisant pas, il mit au pillage, par tout l'empire, les propriétés publiques, qui sont habituellement mal défendues. En Grèce, en Asie, il arracha des temples les offrandes précieuses et les images des dieux[4]. A Rome, il prit tout l'or que le peuple romain, dans ses prospérités ou dans ses revers, avait consacré à ses divinités tutélaires ; il fit fondre jusqu'aux statues des dieux pénates. Après le vol, l'impôt[5] ; le génie fiscal, qui devait se montrer un jour si



Aureus de Néron.



Denier de Néron.

[1] Voy. t. II, p. 717, n. 3. Suivant Letronne, l'*aureus* de César pèse en grains 125,66 ; celui de Néron, 115,59. Pline dit (xxxiii, 3, 47) que Néron réduisit l'*aureus* jusqu'à $\frac{1}{45}$ de la livre, mais ce serait au poids de 7gr,280, et aucune pièce d'or de cet empereur ne descend aussi bas. (Saglio, *Dict. des Ant.*, t. I, p. 563, au mot *Aureus*.)

[2] Lenormant, *la Monn. dans l'antiquité*, t. III, p. 30.

[3] Suétone, 38, et Dion, LXII, 18.

[4] Ce sacrilège causa une révolte à Pergame, où les citoyens empêchèrent un affranchi de Néron d'enlever leurs statues et leurs tableaux. (Tacite, *Ann.*, XVI, 23.) Rhodes aussi refusa de se laisser voler. (Dion Chrys., *Orat.*, 31.)

[5] Tacite, *Ann.*, XV, 45.

inventif, lui révéla une nouvelle source de profits : il fit des édits somptuaires; il défendit l'usage des couleurs pourpre et violette, puis il excita sous main les marchands à en vendre et confisqua les biens de ceux qui en achetèrent. Un autre moyen lui servit à battre monnaie, la chasse aux testaments : il déclara que les biens de ceux qui dans leur testament se seraient montrés ingrats envers le prince, appartiendraient au fisc; mais où commençait, où finissait l'ingratitude? Un préteur pour le compte duquel il joua, avec d'autres acteurs, lui paya son rôle 1 million de sesterces; c'était dans la même proportion sans doute qu'il entendait qu'on lui fît des legs. Pour la loi de majesté, elle servit surtout après la conspiration de Pison, en l'an 65.

IV. — LES CONSPIRATIONS ET LES EXÉCUTIONS; SÉNÈQUE, LUCAIN, THRASEA; LE STOÏCISME.

Depuis le temps où quelques-uns des hommes les plus honorables de la cité s'étaient associés pour tuer le premier César, d'autres pour le venger et prendre sa place, il y avait toujours eu dans Rome la conspiration secrète des prétendants ou des républicains, et la conspiration publique de l'éloquence. La rhétorique déclamatoire qui faisait le fond de l'éducation romaine faussait les esprits, et, en leur montrant le passé sous de trompeuses couleurs, rendait la classe lettrée ennemie du présent. Ces adversaires du régime impérial étaient, suivant leur tempérament, leurs vices, leurs vertus, ou l'état de leur fortune, des mécontents qui boudaient le pouvoir, des ambitieux qui voulaient le prendre, des républicains qui rêvaient de le renverser.

On a vu dans l'histoire de Tibère[1] combien de prétendants songeaient à lui disputer l'empire. Chaque règne eut les siens; il en sera ainsi depuis Auguste jusqu'à Dioclétien, et tant que durera cette monarchie militaire. Nous en avons déjà trouvé sous Néron; du moins Tigellinus a fait tuer Sylla et Plautus à ce titre; nous allons en voir d'autres, et sans doute nous ne les connaissons pas tous. Quant aux républicains, il a été déjà dit qu'on en comptait plus sous Tibère qu'au temps d'Auguste et qu'il y en aurait bien davantage à la cour de Néron. Mais il faut s'entendre sur la république que l'on voulait. Ce n'était

[1] Ci-dessus, p. 281 et suiv.

pas le libre État où chaque citoyen, souverain au forum, faisait la loi à laquelle ensuite il obéissait religieusement. Personne ne songeait aux fils des vainqueurs d'Annibal en voyant cette populace dépenaillée, qui de sa royauté n'avait gardé que le droit de s'impatienter au cirque quand Néron tardait à faire commencer les jeux, et qui se taisait dès que le prince lui jetait sa serviette par la fenêtre en signe que son dîner finissait [1]. Les chevaliers, qui n'avaient plus la ferme de l'impôt, ni la judicature criminelle, ne comptaient pas davantage dans les préoccupations des politiques. Il n'en était pas de même du sénat. Les grandes ruines veulent être vues de loin. Au lendemain d'Actium, on n'avait guère de vénération pour ce sénat de hasard où chaque victoire avait jeté d'heureux aventuriers. Mais quand les esprits eurent trouvé, dans le temps écoulé, le point de perspective nécessaire; lorsque, durant les loisirs politiques de cinq principats, on se mit à regarder en arrière, vers ces époques heureuses qui n'avaient point connu de tyrans baladins ou imbéciles, les yeux et les souvenirs s'arrêtèrent sur ces pères conscrits qui avaient dompté l'Italie et soumis l'univers. Alors la curie parut le temple de la sagesse, le sénat devint une idole, et Lucain l'appela « l'Ordre vénérable ». Cette idole, les empereurs, parvenus d'hier, la traitaient assez mal, lui faisant commettre mille indignités, avec toutes sortes de respects extérieurs. Cependant c'était un grand nom, et l'on se disait qu'il serait facile d'en faire encore une grande chose, rien qu'en mettant la réalité sous les apparences, en ramenant le prince à n'être, comme l'indiquait son titre, que le premier du sénat. C'est là ce qu'on avait voulu à la mort de Caïus et ce que l'on voulait encore sous Néron : les idées de révolution n'allaient pas plus loin. Aussi les Antonins paraîtront l'avoir accomplie par les égards qu'ils montreront à l'assemblée, et leur popularité tiendra autant à cette politique qu'à leurs vertus.

Néron, au contraire, affichait publiquement son mépris et sa haine pour le sénat, comme on a vu Caligula le faire insolemment. On lui prêtait l'intention de l'abolir et il laissait un de ses flatteurs lui dire : « Je te hais parce que tu es sénateur. » Il n'est donc pas étonnant que beaucoup de pères conscrits se soient jetés dans la conspiration de Pison, qui « fut puissante aussitôt que formée ». Tacite ne s'explique pas sur les projets ultérieurs des conjurés. Les uns parlaient de la liberté et du sénat, les autres d'un nouvel empereur. Il est

[1] Le président des courses jetait du haut d'un balcon un mouchoir blanc dans la lice : c'était le signal du départ. (Friedlænder, t. II, p. 212.)

évident que le dégoût inspiré par Néron à la haute société romaine devait pousser au désir de se débarrasser de lui; que la révolution serait tentée par ceux qui avaient intérêt à la faire, c'est-à-dire par le sénat, et qu'elle se ferait à son profit; qu'en conséquence, sans supprimer le chef, représentant l'unité du pouvoir dont tout le monde reconnaissait la nécessité, on prendrait des précautions pour subordonner ce chef à l'assemblée.

Ces conjurés n'étaient pas des hommes de l'âge d'or et d'une vertu antique. Il se trouvait autant de vices et de débauches dans leurs maisons qu'au palais de l'empereur et pas plus d'intelligence des vrais besoins de l'État. Leur chef était Pison, de l'illustre famille des Calpurnius. Il possédait des avantages qui en ce temps-là séduisaient la foule et n'excitaient pas encore l'envie : une grande fortune, une haute noblesse, de belles manières. Il était secourable aux petits, qu'à l'exemple des patrons des anciens jours il défendait devant les tribunaux; accessible aux inconnus, dont le plus obscur ne le quittait pas sans emporter un secours ou tout au moins de bonnes paroles; du reste, aimant le luxe et le plaisir comme tous ceux de sa condition, sans beaucoup de scrupules sur les moyens d'y arriver[1], et n'ayant, comme eux encore, le désir de monter au premier rang que par la mesquine ambition de ne pas rester au second. Il consentait bien à ce qu'on l'y portât, mais n'entendait pas se donner la peine de conduire lui-même l'entreprise.

La conspiration était surtout militaire. Néron avait partagé le commandement des gardes entre deux préfets : Tigellinus, son favori, et Fænius Rufus qu'on laissait dans l'ombre et qui voulait en sortir. Celui-ci avait gagné des tribuns, des centurions, jusqu'à des soldats, indifférents aux questions politiques, mais quelques-uns honteux de la dégradation de l'empereur, un plus grand nombre désireux de changement, simplement pour changer ou pour monter en grade. A la suite venait la foule des gens ruinés et des mécontents, recrues habituelles des complots et des émeutes.

Au nombre des sénateurs enrôlés dans la conjuration se trouvait un des consuls désignés, Plautius Lateranus[2], le seul peut-être qui songeât à quelque réforme constitutionnelle. Sénèque la connut[3]. Il n'y avait

[1] Il avait enlevé la femme d'un de ses amis (Tacite, *Ann.*, XV, 59).

[2] La magnifique demeure de ce Romain servit de résidence à quelques empereurs et fut donnée aux papes par Constantin. (Bunsen, *Beschr. der Stadt Rom.*, III, 1, 469.)

[3] Tacite (*Ann.*, XV, 61, 65) n'affirme pas la complicité. Dion (LXII, 24) n'en doute pas. Un vers



Néron à cheval. (Musée de Naples.)

plus de sécurité pour lui que dans la mort de Néron, qui avait voulu l'empoisonner. Sans accepter une part active dans l'exécution, il se promit peut-être d'exploiter à son profit la bonne volonté que plusieurs conjurés lui montraient. Une vanité de poëte blessé y jeta son neveu Lucain. L'auteur de la *Pharsale*, qui dans son poëme met si aisément de côté l'histoire véritable, comme, dans sa vie, le compagnon de jeux, le favori de Néron laissait à la porte du palais les fières maximes du chantre de Caton[1], Lucain, quelque bon courtisan qu'il fût, n'avait cependant pu se résigner à flatter la manie malheureuse de Néron et à reconnaître l'empire des vers à celui qui avait déjà l'empire du monde. Néron lui défendit de faire des lectures publiques de ses ouvrages. Le dépit rappela au poëte Brutus et Cassius; il prit leur rôle[2]; nous verrons comment il le joua. Une femme qui était du complot, Épicharis, voulut gagner un chiliarque de la flotte de Misène; cet homme la trahit, mais elle nia tout, et le secret fut sauvé. Les conjurés comprirent toutefois qu'on était sur leurs traces et qu'il fallait se hâter. Ils proposèrent à Pison de tuer le prince, quand il viendrait, comme il en avait l'habitude, le visiter sans gardes dans sa villa de Baïa. Pison refusa. Il craignait que, le coup frappé à Baïa, on ne le prévînt à Rome, soit quelque ambitieux, soit le consul Vestinus qui aurait peut-être essayé de rétablir la république. On remit l'exécution au jour des jeux du cirque, et un sénateur, Flavius Scævinus, sollicita l'honneur de frapper le premier coup.

La veille, Scævinus écrivit son testament et chargea son affranchi Milichus de faire aiguiser un poignard, qu'il avait pris dans un temple d'Étrurie et qu'il croyait destiné à servir d'instrument pour quelque noble entreprise. Puis il donna un grand festin à ses amis, la liberté aux esclaves qu'il aimait le plus et de l'argent aux autres. Il commanda encore à Milichus de préparer l'appareil nécessaire pour bander les plaies et étancher le sang. Ces circonstances éveillèrent les soupçons de l'affranchi; il courut au palais et raconta tout. Scævinus, mandé aussitôt, nia d'abord. Mais il avait eu une longue conférence avec un conjuré, Antonius Natalis. On les interrogea séparément, ils se coupèrent, et Natalis, appliqué à la torture, fit des aveux complets;

de Juvénal y fait sans doute allusion : *Quis tam perditus ut dubitet Senecam præferre Neroni?* (*Sat.*, VIII, 211.)

[1] Voyez les indignes flatteries qu'il prodigue à Néron au commencement de la *Pharsale*.

[2] *Multus in gloria tyrannicidarum palam prædicanda ac plenus minarum; usque eo intemperans ut Cæsaris caput proximo cuique jactaret.* (Suétone, *Luc. vita.*)

il nomma Pison et Sénèque. Scævinus, averti qu'il avait parlé, déclara les autres, parmi eux Tullius Sénécion, Lucain et Afranius Quintianus. Lucain dénonça sa propre mère Acilia; les deux autres dénoncèrent Glitius Gallus et Asinius Pollion, leurs meilleurs amis. Voilà le grand courage de ces fiers républicains! Devant la torture, avant la moindre épreuve, ils perdent toute dignité, et pour sauver leur vie, ils jettent au bourreau leurs amis, leurs proches. Lucain n'est-il pas parricide aussi bien que Néron, lui qui accuse sa mère innocente[1]? Que de lâcheté le despotisme et la corruption avaient fait descendre dans les âmes en apparence les mieux trempées! Jamais le niveau moral du monde n'avait été aussi bas.

Une femme, une courtisane, fit honte à ces indignes Romains. Épicharis était retenue en prison. « Néron ordonna qu'on déchirât son corps à la torture. Mais ni les fouets, ni les feux, ni la rage industrieuse des bourreaux qu'irritaient les bravades d'une femme, ne purent la vaincre. » Le lendemain, comme on la ramenait à la question dans une litière, parce que tous ses membres étaient brisés, elle se passa durant le chemin un lacet au cou et s'étrangla. Des soldats montrèrent aussi quelque reste des vieilles vertus. Néron demandait à un centurion pourquoi il avait conspiré. Il répondit : « Mais je n'avais pas de meilleur service à te rendre après tous les crimes dont tu t'es chargé. » A la même question le tribun Subrius Flavus répondait : « De tous tes soldats nul ne te fut plus fidèle tant que tu méritas d'être aimé. Mais je te hais depuis que je t'ai vu assassin de ta mère et de ta femme, cocher, histrion et incendiaire. » Conduit dans un champ voisin où on lui creusait une fosse trop étroite : « Cela même, dit-il, ils ne savent le faire. » Le tribun chargé de le tuer lui recommandait de bien tendre la gorge : « Frappe aussi bien, » lui dit-il. Les autres centurions souffrirent la mort sans faiblesse. Il n'en fut pas de même de plusieurs sénateurs.

On avait pressé Pison de tenter quelque coup hardi, de parler au peuple, aux soldats, de se jeter au moins dans les hasards d'une lutte désespérée, puisque de l'empereur il n'avait à attendre que la mort. Mais ces efforts effrayèrent l'indolent patricien, qui était déjà acteur comme Néron[2] et qui, peut-être, eût gouverné comme lui. Il écrivit dans un codicille de grands éloges pour l'empereur et attendit que les soldats lui apportassent l'ordre de se faire ouvrir les veines. Le préfet

[1] Rien du moins ne parut prouvé contre elle; Néron l'oublia.

[2] Tacite, *Ann.*, XV, 65.

du prétoire Fænius Rufus souilla aussi son testament par de lâches lamentations.

Le consul Vestinus eut plus de courage. Il donnait un grand repas; les soldats arrivent et le demandent : il se lève, suit le tribun dans une chambre où déjà le médecin attendait. On lui coupe les veines, et il est porté encore plein de vie dans un bain chaud, sans avoir proféré une parole.

Lateranus, le consul désigné, refusa de rien révéler; Épaphrodite, que Néron lui avait envoyé, n'obtint de lui que cette réponse : « Quand j'aurai quelque chose à dire, c'est à ton maître que je parlerai. — Mais tu vas être jeté en prison. — Faut-il y aller en larmes? — Tu seras envoyé en exil. — Qui m'empêche d'y aller gaiement ? — Tu seras condamné à mort. — Ce n'est pas une raison pour gémir. — Qu'on le mette aux fers. — J'y resterai libre. — Je vais te faire couper la tête. — T'ai-je dit que ma tête eût le privilége de ne pouvoir être coupée? » On le traîna au supplice. Le tribun chargé de l'exécution était du complot. Lateranus lui tendit la gorge sans mot dire, et le premier coup n'ayant fait que le blesser, il secoua la tête, puis la replaça dans l'attitude convenable pour être abattue[2].

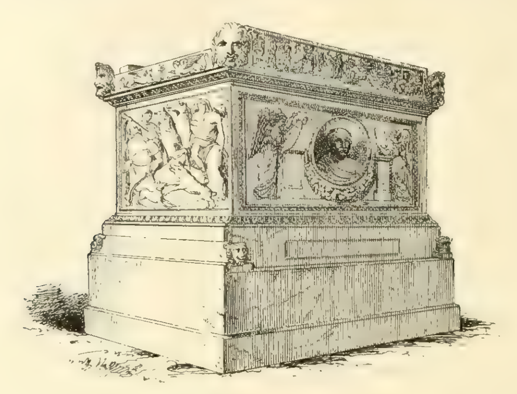


Sénèque[1].

Sénèque ne pouvait mourir aussi simplement. Il avait prudemment refusé de se mettre en avant, mais quelques conjurés voulaient, disait-on, après s'être débarrassés de Néron par Pison, se défaire de celui-ci

[1] Statue en marbre trouvée à Tusculum. (Musée Campana. H. d'Escamps, *op. cit.*, n° 73.)
[2] Épictète, *Dissert.*, I, 1, 20.

et donner l'empire à Sénèque. Il revint, en effet, de Campanie à Rome pour le jour de l'exécution, et il s'était arrêté dans une villa à quatre milles des murs, quand l'empereur, poussé par Poppée, lui fit connaître les accusations de Natalis. Au retour du messager, Néron demanda si le coupable s'était fait justice. « Il n'y songe pas, » répondit le tribun. On le renvoya porteur d'un ordre de mort. Sénèque le reçut sans émotion, et voulut se faire apporter son testament. Sur le refus du centurion, il prit ses amis à témoin de l'impossibilité où il était de reconnaître leurs services. « Je vous lègue, leur dit-il, l'exemple de ma vie. » Et comme ils fondaient en larmes : « Où donc



Tombeau de Sénèque, sur la *via Appia*[1].

est cette philosophie, où donc cette raison qui depuis tant d'années a dû vous préparer à tous les coups du sort ? » Sa femme Pauline ne voulait pas lui survivre. Il combattit d'abord sa résolution, puis sa tendresse s'alarma de la laisser exposée aux outrages : « Je t'ai montré, lui dit-il, ce qui pouvait t'engager à vivre : tu préfères l'honneur de mourir. Je ne suis point jaloux de tant de vertu. » Le même fer leur ouvrit le bras à tous deux. Comme son sang coulait lentement, il se fit couper les veines des jambes et des jarrets. Son éloquence ne l'abandonna pas, même à son dernier moment ; il appela ses secrétaires et leur dicta un long discours. Cependant la mort ne venait pas ; il prit de la ciguë, qui resta sans effet. Alors, les soldats le pressant d'en finir, il entra dans un bain chaud, et comme le maître de Platon,

[1] Restauration, d'après Canina, *la Prima parte della via Appia*, pl. XVIII.

dans la prison d'Athènes, avait répandu quelques gouttes de poison en l'honneur de la divinité, il jeta un peu d'eau sur ses esclaves en offrant cette libation à Jupiter Libérateur. Sénèque voulait être le Socrate romain. S'il ne l'avait pas été par sa vie, il allait presque le devenir par ses ouvrages.

Pauline, dont les plaies avaient été bandées par les émissaires de Néron, vécut encore quelques années, mais en conservant une extrême pâleur qui rappelait son sacrifice. Lucain, que son odieuse délation n'avait pu sauver, avait aussi reçu l'ordre de mourir : Néron lui laissait le choix des moyens. Il écrivit un billet à son père pour lui recommander quelques corrections à faire à son poëme, dîna copieusement et tendit les bras : un médecin lui coupa les veines. Lorsqu'il sentit le froid gagner les extrémités de son corps, il déclama des vers de la *Pharsale* où il avait peint la mort à peu près semblable d'un soldat. Ces hommes, qui n'avaient pas de ferme croyance au cœur, mouraient, même les meilleurs, théâtralement, en posant devant la mort, comme le gladiateur dans l'arène.

Lucain est un des noms populaires des lettres latines, et cependant son œuvre ne l'est pas[1]. La *Pharsale* était un magnifique sujet, le plus tragique qu'un poëte patriote pût choisir, puisqu'il s'agissait de l'événement le plus considérable des temps anciens : la mort de la république et la naissance de l'empire. Soutenu par l'histoire qui lui donnait de grands hommes, de grandes choses, des contrastes de mœurs, d'idées, d'ambitions, l'auteur n'avait pas besoin du secours périlleux des fadaises mythologiques ni des recettes ordinaires aux épopées de convention. Mais, pour traiter une pareille matière, il fallait une maturité d'esprit qui fit nécessairement défaut à ce poëte de vingt-cinq ans. Il manquait aussi de grâce, de sentiment et de naturel, parce que le naturel, qui semblerait devoir être l'attribut de ceux que n'ont pas encore éblouis les fausses splendeurs de la vie, est dans l'art un des derniers dons de la Muse. Comme il arrive souvent à la jeunesse qui grossit sa voix et raidit ses membres pour faire croire à sa virilité, il voulut être nerveux et fort. La *Pharsale* a des vers qui paraissent sortir d'une trompette d'airain, et l'on sent circuler dans tout le poëme une séve trop forte qui donne des rameaux noueux et vigoureux, mais ne laisse pas éclore ces fleurs délicates et suaves

[1] Elle le fut quelque temps à Rome. Suétone (*Lucani vita*) se souvenait des lectures publiques qu'il en avait entendu faire et des folies des libraires pour *illustrer* les exemplaires mis en vente.

qu'une nature plus douce et plus vraie fait naître sous les pas de Virgile. Voltaire, qui pour plus d'une raison lui est favorable, a dit de son poëme : « Il me semble que je vois un portique hardi et immense qui me conduit à des ruines. » Peut-être aussi cette grande histoire lui a-t-elle été fatale. L'épopée primitive, qui parle dans le silence de tous les témoignages, agrandit l'histoire en la faisant elle-même. Dans les temps où il ne reste de secrets pour personne, l'histoire diminue les poëtes qui veulent jouer avec des colosses qu'ils n'ont pas créés. On aimera toujours mieux voir César et Caton face à face que dans le miroir imparfait de Lucain.

Sénèque était au terme de sa vie d'écrivain; Lucain commençait la sienne; cette double mort doit être ajoutée aux crimes dont le souvenir pèse sur la mémoire de Néron. Nous retrouverons plus tard le philosophe, il nous faut abandonner ici le poëte, qui peut-être eût fait mieux si on l'avait laissé vivre[1]. Un style énergique et précis, de grandes images, de beaux vers, le recommandent aux lettrés; mais il n'a rien à nous donner pour notre livre, car son histoire est fausse, son éloquence sent l'école[2], et sa philosophie vient du Portique, où nous aimons mieux l'aller chercher.

Les exécutions achevées, les bannis partis pour leur exil et les confiscations prononcées, Néron publia un édit avec un mémoire qui racontait tout au long le complot et les aveux des conjurés. Puis vinrent les récompenses : 2000 sesterces à chacun des prétoriens, qui désormais ne payeront plus le blé des rations; les ornements du triomphe et des statues dans le Forum à Tigellinus, à Petronius Turpilianus et à Nerva[3], ceux du consulat à Nymphidius; puis encore les basses adulations des Pères qui vouèrent des courses de chevaux, des offrandes religieuses; le consul désigné, Anicius Cerialis, demandait

[1] M. Nisard en doute (*Poëtes latins de la décadence*, t. II, p. 31), et il se pourrait qu'il n'eût pas tort, les défauts de Lucain étant de ceux dont on ne guérit pas.

[2] Quelques-uns de ses discours sont pourtant fort beaux, témoin celui de Caton près du temple d'Ammon, dont il refuse de consulter l'oracle parce que sa conscience lui suffit :

Un Dieu vit dans nos cœurs; il nous parle sans voix.
En nous donnant le jour il nous dit une fois
Tout ce qu'il faut savoir,... etc.
Est-il un autre autel pour la divinité
Que la terre, le ciel, l'Océan, l'air immense
Et la vertu...?
(*Pharsale*, IX, 574 et suiv., traduction de M. Demogeot.)

Quintilien trouvait Lucain plus orateur que poëte.

[3] Cf. Borghesi, *Œuvr.*, V, 29.

un temple pour « le dieu Néron[1] ». Le poignard de Scævinus fut consacré à Jupiter Vengeur, et le mois d'avril devint le mois Néronien. Malgré ces bassesses, il faut pourtant reconnaître que, si quelques innocents furent frappés, les conjurés étaient évidemment coupables et que leur condamnation avait été légitime.

La mort de Poppée, que Néron blessa mortellement dans un accès de brutale colère, sembla réveiller sa cruauté[2]. Il défendit à Cassius de paraître à ses obsèques, et peu après il l'exila. Silanus, accusé de



Torse de Jupiter. (Musée du Louvre.)

je ne sais quelle complicité avec lui, mais victime de sa popularité et de sa descendance d'Auguste, fut relégué à Barium et vit bientôt arriver les exécuteurs ordinaires, un centurion et des soldats. Le centurion l'engageait à se faire ouvrir les veines. Silanus, jeune et fort, répondit avec colère, se défendit quoique désarmé, et ne tomba que comme en un combat, percé de coups, tous reçus en face. Un autre drame suivit celui-là. Le consulaire Antistius Vetus, beau-père de Rubellius Plautus, une des premières victimes de Néron, était craint

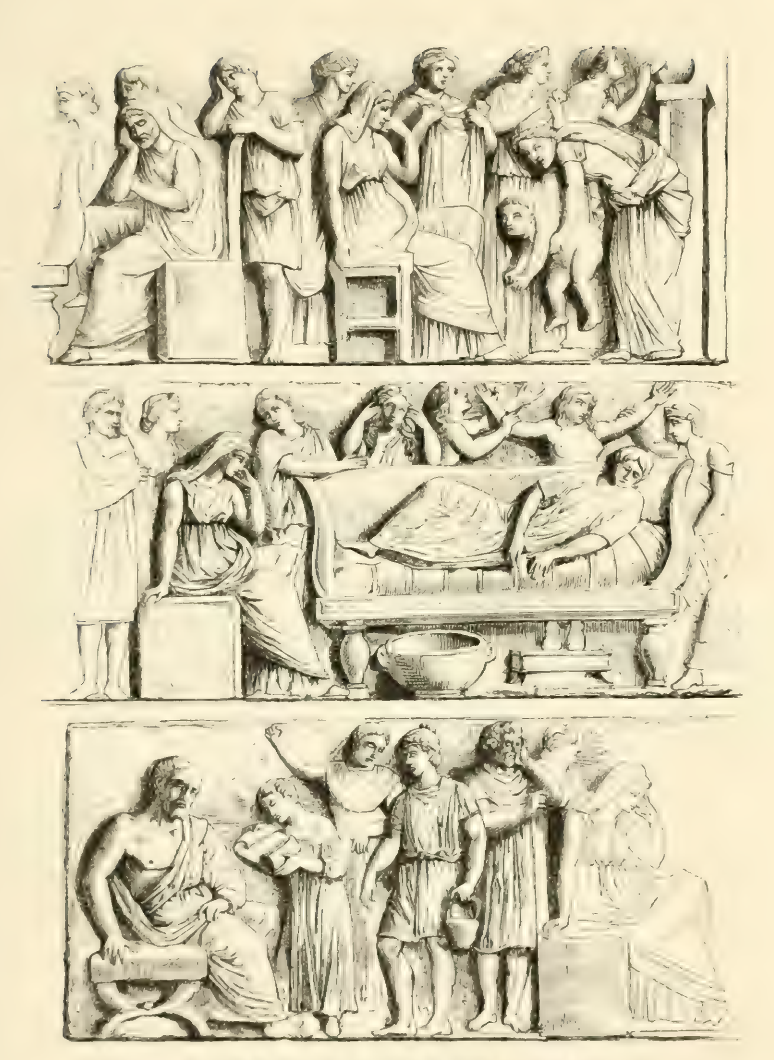
[1] Tacite, *Ann.*, XV, 74.

[2] Il ne voulut pas qu'on brûlât son corps, selon l'usage romain; il le fit embaumer et ensevelir dans le tombeau des Jules. (Tacite, *Ann.*, XVI, 6.)

à cause de cette parenté, car les crimes se tiennent et s'attirent. Accusé par un homme qu'il avait autrefois puni durant son proconsulat d'Asie, il se retira dans la ville de Formies et envoya sa fille Pollitta solliciter auprès du prince. Pollitta avait vu son mari assassiné sous ses yeux; et avant que les meurtriers n'emportassent sa tête sanglante, elle avait voulu la baiser une dernière fois, gage d'un amour qu'elle n'oublia pas. Elle conservait le sang pieusement recueilli et les vêtements qui en avaient été trempés; toujours inconsolable, toujours enveloppée de deuil, elle ne prenait d'aliments que pour ne point mourir. Sur les instances de son père, elle se rendit à Naples, et, comme on ne lui permettait pas d'approcher de Néron, elle se plaçait sur son passage, lui criait d'écouter l'innocent, de ne point livrer un consul, son ancien collègue, à un affranchi, employant tour à tour les larmes et les imprécations. Tout fut inutile ; alors elle revint dire courageusement à son père qu'il fallait mourir. Antistius Vetus ne souilla point son testament du nom de son meurtrier. Il appela ses esclaves, leur distribua l'argent qu'il avait et leur permit de prendre tout ce qu'ils pourraient emporter, sauf trois lits qu'il se réservait pour les funérailles. Ensuite, lui, sa belle-mère et sa fille s'ouvrirent les veines dans la même chambre, avec le même fer, et trois générations disparurent à la fois dans une même maison [1].

La peur est implacable, et Néron avait eu peur. Aussi, depuis la conspiration de Pison, les condamnations se succédaient-elles avec une effrayante rapidité. Tout à l'heure, c'était Antistius Vetus; c'est maintenant Publius Anteius ; le brave Marcus Ostorius Scapula, dont les meurtriers redoutaient la force et qui tendit la gorge sans résistance ; Annæus Mela, le père de Lucain ; Anicius Cerialis, Rufrius Crispinus, ancien préfet du prétoire; Pétrone, voluptueux efféminé qui, jouant avec la mort, se coupa les veines, les ferma, les rouvrit, tandis qu'on lui récitait des chansons et des poésies joyeuses. Il récompensa quelques esclaves, en fit châtier d'autres, se promena, dormit, et, pour finir, décrivit dans son testament les plus monstrueuses débauches de Néron, puis le lui envoya cacheté (66). Comme tant d'autres à cette époque, il avait mal mené sa vie, mais il en sortait bravement. Ces morts stoïques étaient du reste devenues dans cette étrange société comme une bienséance que tout homme qui se respectait devait observer.

[1] Tacite, *Ann.*, XVI, 10-12.



Lit de funérailles. (Bas-relief du musée du Louvre.)

La plus illustre victime fut Thrasea Pætus. « En le tuant, dit Tacite, Néron voulut tuer la vertu même. » On lui reprochait de n'être pas venu depuis trois ans au sénat, de n'avoir jamais sacrifié pour la conservation du prince, pour sa voix divine[1], de nier la divinité de Poppée ; son silence, son éloignement des affaires, étaient, disait-on, une accusation contre l'empereur, contre lui-même : Caton reparaissait[2]. On peut trouver qu'il avait eu bien tard ces scrupules, après que l'empire l'eut fait monter au faite des honneurs, lui le provincial du municipe de Padoue. Et quand Eprius Marcellus[4] sommait le consulaire de se montrer enfin dans la curie, le pontife d'assister aux prières publiques, le citoyen de prêter le serment annuel de fidélité ; lorsqu'il lui reprochait d'aller disant partout : « Le sénat, les magistrats, les lois, Rome même, n'existent plus ; » nous sommes bien forcés d'admettre que cette conduite d'un homme si en vue, dont la maison était le rendez-vous des personnages les plus distingués de la ville[5], devait paraître un encouragement à de dangereuses entreprises. Mais vivre dans la retraite et médire du gouvernement au milieu de ses pénates semblera toujours un crime singulier ; il fallait Néron pour que Thrasea reçût l'ordre de délivrer le prince d'une opposition si discrète.


Eprius Marcellus, proconsul[3].

D'abord on lui interdit de se montrer aux fêtes données pour l'arrivée de Tiridate à Rome. Dans une lettre froide et digne, il se borna à demander au prince des juges; on lui en donna : le sénat fut convoqué. Dès la pointe du jour, comme pour protéger les Pères contre un coup de main de prétendus conspirateurs, la curie fut entourée par deux cohortes prétoriennes en armes et par une foule d'hommes qui laissaient voir des épées sous leur toge, gens payés sans doute pour représenter le peuple dans cette tragédie et le montrer accourant à la défense de Néron. Le questeur du prince donna connaissance d'un message impérial où, sans nommer personne, Néron reprochait aux sénateurs d'abandonner les fonctions publiques et de légitimer par leur indifférence pour les intérêts de l'État celle de l'ordre équestre. Le sénat comprit et les accusateurs étaient prêts. Il ne semble pas qu'il

[1] On faisait des sacrifices quand il était enrhumé.

[2] Thrasea avait écrit une vie de Caton. (Plutarque, *Cat. d'Utiq.*, 25, 37.)

[3] Homme debout tenant un trident. Monnaie de bronze, frappée à Cymes. (Cabinet de France.)

[4] Voyez, sur Eprius Marcellus, Borghesi, *Œuvr.*, III, 285-295.

[5] ... *illustrium virorum feminarumque cœtus frequentes* (Tacite, *Ann.*, XVI, 34).

y ait eu de débat contradictoire, ni que personne ait osé défendre Thrasea. L'accusé attendait chez lui la décision des Pères. Quand il la connut, il se prépara à mourir avec fermeté, mais sans ostentation : il ne fit point à ses amis de discours étudiés, les congédia afin de ne les point compromettre, et contraignit sa femme Arria de se conserver pour leur fille. Seulement, quand on lui eut ouvert les veines des bras, il appela le questeur qui avait apporté l'arrêt et lui dit : « Regarde, jeune homme. Puissent les dieux détourner ce présage! Mais tu es né dans un temps où il est bon de fortifier son âme par des exemples de courage. »

A côté de Thrasea, Tacite place le vertueux Barea Soranus. Proconsul d'Asie, il avait gagné l'affection de sa province, en exécutant de grands travaux au port d'Éphèse et en ne punissant pas les Pergaméens qui avaient empêché un affranchi de l'empereur d'enlever leurs statues et leurs tableaux. Cette sollicitude pour des sujets parut au maître insensé de l'empire une menace de révolte. On trouva un autre grief : Servilia, fille de Soranus, avait consulté les devins pour connaître l'issue du procès intenté à son père ; elle fut impliquée dans l'accusation et comparut au sénat. « Le père et la fille étaient debout devant les consuls ; le père chargé d'années, la fille à peine âgée de vingt ans, déjà condamnée au veuvage par l'exil récent de son mari Annius Pollion, et n'osant lever les yeux sur Soranus dont elle semblait avoir aggravé les périls. Interrogée par l'accusateur si elle n'avait pas vendu son collier et ses présents de noces pour en employer l'argent à des opérations magiques, elle se jeta à terre et pleura longtemps en silence ; enfin, embrassant les autels : « Non, je n'invo-
« quai, dit-elle, aucune divinité sinistre ; je ne me permis aucune
« imprécation ; ces malheureuses prières n'eurent d'autre objet que
« d'obtenir de toi, César, et de vous, sénateurs, la conservation du
« meilleur des pères. J'ai donné à ces hommes mes pierreries, mes
« robes, les décorations de mon rang ; j'aurais donné mon sang et ma
« vie, s'ils l'eussent demandé. Je ne réponds pas d'eux ; je ne les con-
« naissais point auparavant ; j'ignore ce qu'ils sont, quel art ils exer-
« cent : pour moi, je ne parlai jamais du prince que comme on parle
« des dieux. Mais, si je suis coupable, au moins je le suis seule, et
« mon malheureux père ignorait ma faute. »

« Soranus ne la laisse point achever : il s'écrie que sa fille ne l'a point suivi en Asie ; qu'on ne l'a point impliquée dans l'accusation de son mari, qu'elle n'est coupable que d'un excès de tendresse ; qu'on

sépare donc leur sort, et le sien, quel qu'il soit, lui semblera doux. En même temps ils couraient se précipiter dans les bras l'un de l'autre ; les licteurs se jetèrent entre eux et les retinrent. On les laissa choisir leur genre de mort.

Chacun des deux accusateurs de Thrasea reçut en récompense 5 millions de sesterces (1 250 000 fr.) ; celui de Soranus n'en eut que 1 200 000 (300 000 fr.), mais il reçut en outre les ornements de la questure. On voit que la profession de délateur était le plus lucratif de tous les métiers [1].

Tacite se fatigue lui-même à raconter ces morts ; et, quoi qu'il fasse pour honorer la mémoire des victimes, il ne peut s'empêcher de laisser errer sur ses lèvres les mots de « patience servile » et de « lâche résignation [2] ». Ces hommes, en effet, ont bien le courage de mourir sans faiblesse ; ils n'ont pas celui de chercher à se sauver, eux et l'empire, par un beau désespoir. Tant que la guerre civile se continuait au sénat, malgré une juste horreur, on pouvait être du parti de ceux qui, au Palatin, défendaient la cause de l'ordre et de l'avenir. Mais voici que le pouvoir dérive pour la seconde fois vers une cruauté folle, et qu'un saltimbanque couronné ne peut plus vivre sans mêler chaque jour le meurtre à l'orgie. C'est une bête fauve qui tue pour le plaisir de tuer et qui va être abattue, car, dans l'histoire, plus sûrement encore que dans la vie civile, le châtiment suit les grands coupables et presque toujours arrive à temps pour les frapper.

Mais la vengeance qui approche sera la guerre civile, puis l'usurpation militaire ; le fléau existant sera détruit par un autre qui jettera l'empire dans un désordre sanglant, pour aboutir à une tyrannie nouvelle. N'y avait-il donc rien qui pût sauver le monde de ce double mal ? A défaut d'institutions dont nous avons déploré l'absence, le caractère des hommes suffit à conjurer bien des périls, et l'on vient de voir que Rome ne manquait pas de personnages dont nous prononçons le nom avec respect. Beaucoup suivaient même une doctrine, celle du Portique, qui a été un des nobles efforts de l'esprit humain. Sans examiner ici sa valeur philosophique, on a le droit de lui demander, en face de toutes ces hontes, ce qu'elle a fait pour les

[1] Paconius, Agrippinus et Helvidius Priscus furent bannis, Montanus déclaré indigne d'occuper une charge publique, etc.

[2] *Patientia servilis... tam segniter pereuntes.... ignavia per silentium pereuntium* (*Ann.*, XVI, 16, 25). Il avait déjà parlé dans la *Vie d'Agricola* (42) de ces morts théâtrales et aussi ambitieuses qu'inutiles : *in nullum reipublicæ usum ambitiosa morte inclaruerunt.*

empêcher, et si elle savait former des citoyens aussi bien que des hommes.

On a attribué au stoïcisme ce qui restait de grandeur dans quelques âmes. Il ne leur a pas été inutile, puisqu'il les a soutenues, affermies dans le sentiment de la dignité humaine, forte assise sur laquelle on peut solidement bâtir, mais qui ne doit pas être seule à porter la vie. La vieille Rome n'était pas si complétement effacée que l'ancien courage ne se retrouvât, de loin en loin, dans la Rome nouvelle, comme un legs des mœurs et des générations passées ; et, tout le monde alors philosophant, les hommes des anciens temps allèrent à cette doctrine de Zénon faite pour le petit nombre, et dont les rudes dehors convenaient à leur aristocratique vertu. « Dans le monde romain, a dit Hegel, le stoïcisme s'est trouvé chez lui. » Même du troupeau d'Épicure il sortait des gens qui savaient mourir aussi bien que Thrasea. On a vu ce voluptueux qui jouait si gaiement avec la mort. A un autre, on annonce que le sénat va le juger : « Eh bien, qu'ils fassent ; nous, nous allons au bain, car c'est l'heure. » Au retour, on lui apprend qu'il est condamné : « A quoi, l'exil ou la mort? — L'exil. — Avec confiscation des biens? — Non. — En route donc! nous souperons aussi bien à Aricie qu'à Rome [1]. » Qu'on range, j'y consens, sous la bannière du Portique tous ceux qui, dans Rome, se tinrent en dehors de la corruption générale ; mais il faudra convenir que, si cette philosophie honorait ceux qui la pratiquaient, elle était incapable de gagner la foule ; or c'est à ce caractère de fécondité générale et de prosélytisme ardent que se reconnaît la valeur sociale des doctrines. Quelle influence pouvaient exercer sur l'État des hommes qui visaient à l'impossible dans la vertu, comme Néron dans le vice ; qui s'étudiaient à mutiler la nature humaine en supprimant la passion, afin de rendre le sage insensible à tout, même à la gloire ; qui, prétendant n'avoir besoin de rien ni de personne, prenaient en pitié les soucis des autres pour améliorer leur condition, et disaient comme Apollonius : « Je n'ai nul souci des affaires publiques, ne vivant que pour les choses divines [2] ; » ou dont les naïvetés vertueuses font penser aux sentimentales objurgations de Rousseau et de son école? « Grand Dieu ! s'écrie Perse, si tu veux punir un tyran, fais qu'au moment où l'affreux délire l'entraîne, il voie la vertu, et qu'à cette vue il languisse et souffre du re-

[1] Arrien, *Epict.*, I, 1.

[2] Philostrate, *Vita Apoll.*, V, 35. Sur l'indifférence politique des stoïciens, voyez Martha, *Lucrèce*, p. 200.

gret de l'avoir quittée[1]. » J'imagine que Néron, en lisant ces vers, s'amusa fort avec Tigellinus et Sporus de la simplesse du poëte stoïcien, mais qu'aussi il s'irritait de rencontrer au milieu de sa joyeuse vie ces hommes au pâle visage qui ne parlaient que de la mort, comme si sous son règne il était impossible de vivre avec honneur. L'orgueilleux égoïsme de la secte était d'ailleurs fortifié par cette croyance au destin[2] qui, selon l'état des âmes, pousse à la résignation stupide ou à l'action violente; entre les deux, les stoïciens de Rome choisirent la protestation silencieuse et la dignité de la dernière heure. Ils se firent un désert au milieu du monde et y vécurent pour eux seuls, confinés dans les choses personnelles, sans s'élever aux considérations du bien général : ce sont les solitaires du paganisme. « Abstiens-toi et souffre » était leur axiome[3]. Le maître d'Épictète le frappe violemment à la jambe : « Prends garde, tu la casseras. » Il redouble ; l'os se brise : « Je te l'avais bien dit. » Voilà leur dure et inactive sagesse. En politique, cette sagesse faisait des mécontents qui boudaient le prince ; elle ne faisait point des hommes d'action ou de bon conseil[4]. Aussi les stoïciens laisseront les tyrans frapper au hasard, et ils croiront avoir assez fait lorsqu'ils se seront montrés impassibles dans les tortures, en jetant au licteur ou à la fortune contraire le mot de Sénèque : « Contre les outrages de la vie, j'ai la ressource de la mort. » Mais le vrai courage, c'est de rester dans la lutte et non de s'asseoir à l'écart, sauf à bien mourir. S'ils ne s'étaient point contentés de leur oisive vertu, ils auraient peut-être réveillé l'esprit public et empêché le sénat de donner le spectacle immonde de la pire dégradation où une assemblée politique soit jamais tombée. L'émeute faite par le peuple contre Poppée, en faveur d'Octavie, montre que tout sentiment de l'honnête n'était pas perdu, même au sein de la populace de Rome, et qu'il restait encore quelque point où l'homme de cœur et de résolution aurait pu s'appuyer.

Par ce côté, je veux dire par sa doctrine d'abstention, le stoïcisme, si romain à d'autres égards, était ce qu'il y avait de plus contraire à

[1] *Sat.*, III, 55-58.

[2] *Fata nos ducunt et quantum cuique restat, prima nascentium hora disposuit...... privata ac publica longus ordo rerum trahit... olim constitutum est quid gaudeas, quid fleas.* (Sénèque, *de Prov.*, 5.)

[3] *Ep. ad Marc.*, 10.

[4] Sénèque essaye (*de Clem.*, II, 5) de disculper la doctrine stoïcienne d'être *minime principibus regibusque bonum daturam consilium.* Tigellinus représentait à Néron *Stoicorum arrogantiam, quæ turbidos et negotiorum appetentes faciat* (Tacite, *Ann.*, XIV, 57).

l'esprit de l'ancienne Rome, où durant six siècles le mot vertu signifia dévouement à l'État. On se souvient que, déjà au déclin de la république, la secte d'Épicure détournait le sage du soin des affaires communes[1]; les deux écoles qui agirent le plus sur l'esprit des Romains de l'empire, loin de gêner la tyrannie, l'encourageaient donc : celle-ci par son indifférence, celle-là par sa résignation; de sorte que le despotisme impérial ne fut pas plus contenu par les idées qu'il ne l'était par les institutions.

D'ailleurs il faut se souvenir que ce despotisme n'avait été jusqu'alors insupportable qu'aux membres de l'aristocratie sénatoriale. Hors de Rome, en Italie et dans les provinces, on n'avait jamais entendu parler de complot ni d'opposition, et l'on ne voyait pas l'ombre d'un désir de changement. Les villes, les peuples, avaient trouvé, dans l'intérêt même du prince, des garanties presque toujours sérieuses contre les excès des gouverneurs, et dans leurs libertés municipales toute la somme d'indépendance dont leur vanité et leurs affaires avaient besoin.

V. — VINDEX.

Mais voici qu'aux crimes Néron va ajouter des fautes et inquiéter ceux qui jusqu'à présent ne l'avaient pas été. Enivré de sa puissance par l'abus même qu'il en faisait, il crut son pouvoir inébranlable et ne recula devant aucune imprudence. Il insulta les généraux les plus célèbres en les soumettant au contrôle de ses affranchis[2], et il enleva aux armées les chefs qu'elles aimaient parce qu'elles avaient vaincu sous eux. Suetonius Paulinus, le vainqueur des Maures et des Bretons, fut disgracié, et Plautius Silvanus, l'habile commandant de la Mœsie, oublié sans honneur à son poste. Deux frères, de la vieille maison Scribonia, Rufus et Proculus, commandaient les armées des deux Germanies; rappelés sous prétexte de conférer avec l'empereur des intérêts de leurs provinces, ils trouvèrent sur la route l'ordre de se donner la mort. Ce fut le sort du meilleur capitaine


Monnaie de Corbulon[3].

[1] Voy. t. II, p. 7.
[2] Tacite, *Ann.*, XIV, 39.
[3] Cybèle debout entre deux lions. Monnaie de bronze de Corbulon, proconsul, ΑΝΘΥΠΑΤΟΣ, frappée à Docimée.

de ce temps : Domitius Corbulon. Attiré en Grèce, il eut à peine mis pied à terre au port de Cenchrées, que les sinistres agents des exécutions impériales l'entourèrent; il se perça de son épée en disant : « Je l'ai bien mérité. » Était-ce le regret d'avoir servi un tel homme, ou de ne l'avoir point renversé (67)[1]? Lorsque les généraux virent le sort fait aux plus illustres d'entre eux, ils se sentirent tous menacés; et quelques-uns, comme Galba, se préparèrent en vue d'une crise inévitable et prochaine.



Corbulon[3].

Néron s'aliénait aussi les soldats et les provinciaux. Les armées étaient des occasions de dépenses, et les provinces des moyens de recettes; pour maintenir dans ses finances l'équilibre que ses prodigalités dérangeaient, il ne payait plus les unes et il surchargeait les autres. La solde des troupes fut arriérée, les gratifications aux vétérans suspendues; Dion affirme même qu'il supprima les distributions de blé à Rome[2], et l'on a vu que la révolte de la Bretagne avait eu pour cause l'établissement de taxes trop lourdes. Aux produits de l'impôt il ajouta

[1] Il avait été dénoncé par un de ses officiers, Arrius Varus (Tacite, *Hist.*, III, 6). Dion (LXII, 19) dit que bien des gens étaient prêts à le proclamer empereur, et Suétone (*Nero*, 36) que, Annius Vinicianus, gendre de Corbulon, fut le chef d'une conjuration, préparée et découverte à Bénévent. Aur. Victor (*de Cæs.*, 5) parle aussi de plusieurs complots; et Henzen (*Scavi*, p. 21-22) cite ces mots des tables Arvales pour l'année 66 : .... *ob detecta nefariorum consilia, providentiæ reddito sacrificio.* Mais il faut bien reconnaître qu'on ne sait rien de la conjuration de Vinicianus, ni quel rapport elle peut avoir eu avec la mort de Corbulon.

[2] Suétone, *Nero*, 32; Dion, LXII, 18.

[3] Buste du musée du Louvre, trouvé à Gabies, dans une édicule consacrée aux ancêtres de l'impératrice Domitia Longina, femme de Domitien et fille de Corbulon.

d'autres profits : j'ai déjà dit ses exactions après l'incendie de Rome. Avec le temps il trouva de nouvelles ressources. Il se mit de compte à demi avec les concussionnaires, permit le pillage à condition d'avoir sa part, et ne conféra plus une charge sans ajouter : « Vous savez ce dont j'ai besoin. » Ou encore : « Faisons en sorte qu'il ne leur reste rien [1]. » Et comme il avait persécuté les généraux aimés des soldats, il condamna les gouverneurs aimés des provinces, par exemple Barea Soranus, ce proconsul d'Asie, qui périt en 65, victime de son inté-



Bas-relief de Pergame [2].

grité, de ses talents et de l'affection des gens de Pergame et d'Éphèse. On aime à mettre les révolutions au compte de la mobilité populaire : que de fois les gouvernements ont creusé de leurs mains l'abime où ils ont disparu !

Une autre cause de ruine pour les provinces eût été les voyages de l'empereur, car il ne se mit jamais en route avec moins de mille voitures. Heureusement il ne quitta qu'une seule fois l'Italie : ce fut quelque temps après l'arrivée de Tiridate à Rome. Ce prince amenait

[1] *Hoc agamus ne quis quicquam habeat* (Suétone, *Nero*, 32).
[2] Fragment de la gigantomachie trouvé dans les fouilles récentes et maintenant à Berlin.

avec lui ses enfants, ceux de ses frères Vologèse et Pacore, sa femme qui, pour cacher ses traits, portait, au lieu d'un voile, un casque d'or. Trois mille cavaliers parthes et une nombreuse escorte romaine lui donnaient une armée pour cortége. Il traversa ainsi l'Asie, la Thrace, la Grèce et l'Illyrie, allongeant le voyage par la crainte superstitieuse que la mer lui causait[1], et ruinant sur sa route les cités à qui l'honneur de voir dans leurs murs un roi d'Arménie coûtait en un jour plusieurs années de leurs revenus[2]. Il entra en Italie en tournant l'Adriatique, gagna Naples, où Néron l'attendait, et, arrivé en sa présence, fléchit le genou devant lui. Trait de prévoyance soupçonneuse qui rappelle certaine coutume du moyen âge : on n'avait pas exigé qu'avant l'entrevue l'Arsacide déposât son épée, mais on en avait, par un clou, fixé la lame au fourreau. Il y eut à Naples, à Pouzzoles, de grandes fêtes et des jeux où Tiridate prouva son adresse à tirer de l'arc[3].


Archer à cheval, d'après la colonne Antonine.

Néron tenait à montrer aux Romains, dans la condition d'un vassal, le fils et le frère de ceux qu'on appelait les rois des rois; il revint à Rome avec son hôte. Les prétoriens s'établirent autour du Forum; lui-même alla s'asseoir sur les Rostres, sur une chaise curule, en costume de triomphateur et entouré des enseignes militaires. Tiridate monta les degrés de l'estrade et se mit à genoux devant Néron, qui lui ôta

[1] D'après la doctrine des mages, l'eau salée est impure. (Pline, *Hist. nat.*, XXX, 17.) Cependant il revint par Brindes et Dyrrachium.

[2] Suétone (*Nero*, 30) dit que la dépense fut de 800 000 sesterces par jour, ce qui donne pour tout ce voyage, aller et retour, qui dura neuf mois, une dépense totale d'environ 200 millions de sesterces. Au départ, Néron lui fit encore présent de 100 millions de sesterces, suivant Suétone; de 50 millions de drachmes, suivant Dion (LXIII, 6).

[3] Dion, LXIII, 7; Pline, *Hist. nat.*, XXX, 6.

la tiare et lui ceignit le diadème, tandis qu'un ancien préteur expliquait au peuple, en les traduisant, les prières de l'étranger. On le conduisit de là au théâtre, où l'assemblée salua Néron du titre d'*imperator*. Comme après une grande et décisive victoire, il porta au Capitole une couronne de laurier et ferma le temple de Janus (an 66)[1].



Temple de Janus fermé[2].

Cette fête très pacifique, mais d'appareil guerrier, réveilla ses rêves de gloire militaire et de conquête. Il hésitait entre une expédition en Éthiopie, où il aurait trouvé les sources alors introuvables du Nil, une guerre contre les Parthes, pour rivaliser avec Alexandre, ou contre les Albaniens, pour forcer les passages du Caucase que nul général romain ni grec n'avait franchis[3]. Ainsi se tourmentait cette imagination blasée pour avoir été toujours satisfaite, cet esprit avide de merveilleux, parce qu'il n'espérait de sensation nouvelle que dans la recherche de l'inconnu, de l'impossible[4]. Naguère il avait cru à d'immenses trésors de Didon enfouis en Afrique, et il avait bouleversé la province pour les découvrir. Il étudiait la magie avec passion ; et quand Tiridate était arrivé avec ses Chaldéens, il lui avait demandé tous leurs secrets. N'y trouvant que vide et néant, il s'était rejeté sur les œuvres que la main peut accomplir et que l'œil peut voir; tout à l'heure il voudra couper l'isthme de Corinthe[5], maintenant il se demande laquelle des extrémités du monde, sous les feux de Sirius ou les glaces de l'Ourse, verra ses aigles victorieuses. Déjà les espions sont partis pour visiter le Caucase, et deux centurions ont pénétré jusqu'à des rochers inaccessibles, d'où le Nil se précipite dans des marais inabordables[6]. Lui, s'il est encore à Rome, c'est pour y organiser ses armées; les légions d'Illyrie, de Germanie et de Bretagne fourniront

[1] Suétone, *Nero*, 13. Tacite ne semble pas avoir connu cette fermeture du temple de Janus; mais les médailles (cf. Eckhel et Cohen) confirment le renseignement donné par Suétone.

[2] Revers d'un grand bronze de Néron, avec la légende : *Ayant rétabli la paix sur terre e sur mer, il a fermé le temple de Janus.*

[3] Tacite, *Hist.*, I, 6.

[4] Tacite l'appelle : *incredibilium cupitor* (*Ann.*, XV, 42).

[5] Dion, LXIII, 16; Suétone, *Nero*, 19.

[6] Cf. Pline, *Hist. nat.*, VI, 15 ; Dion, LXIII, 8 ; Tacite, *Hist.*, I, 6; Sénèque, *Quæst. nat.*, VI, 8 La description qu'il fait de ces marais, d'après le récit d'un des centurions qu'il interrogea, est encore vraie aujourd'hui. Néron avait aussi envoyé, mais dans un but de commerce, un chevalier romain sur les côtes de la mer du Nord et de la Baltique pour y acheter tout l'ambre qu'il y pourrait trouver. (Pline, *Hist. nat.*, XXXVII, 11.)

des corps d'élite. L'Italie même se réveille au bruit de cette ardeur guerrière et donne à son empereur une légion dont tous les soldats ont six pieds de haut : il l'appelle la phalange d'Alexandre le Grand.

Il part, mais pour le moment l'armée qui le suit ne porte ni le pilum ni le bouclier; la lyre y remplace l'épée, et les casques sont des masques de théâtre. C'est une armée de baladins qui accompagne son chef; la Grèce sera le théâtre de ses exploits. Il y parait dans tous les jeux; il y chante; il y conduit des chars (an 67 de J. C.). Au milieu du stade d'Olympie, il tombe; qu'importe! Les Grecs ne lui marchandent ni les applaudissements ni les triomphes. On lui décerne dix-huit cents couronnes, et l'on abat devant lui les statues des anciens vainqueurs. Lui-même abat parfois ses concurrents : à Corinthe, un acteur ose lui disputer l'attention publique et le prix du chant : il le fait étrangler en plein théâtre. Ces victoires chez le peuple de l'art et du goût le rendent si heureux, qu'il veut les payer royalement : comme Flamininus, il déclare que la Grèce sera libre, et de « sa voix divine » il lit à Corinthe durant les jeux isthmiques le décret que Flamininus du moins faisait proclamer par un hérant. Il promet un bienfait plus sérieux : il entreprend d'ouvrir l'isthme de Corinthe. Ses prétoriens, au signal de la trompette, attaquent le sol; lui-même avec un pic d'or détache quelques pelletées de terre qu'il emporte. De toutes les îles les bannis



Néron couronné (buste du musée de Naples).

arrivent, de toutes les provinces les condamnés; Vespasien lui envoie six mille prisonniers juifs. Il n'y aura plus de peine de mort jusqu'à ce que l'ouvrage soit fini[1]. Mais cette activité utile le lasse bientôt; il laisse déclarer le canal impossible et retourne à ses jeux, à ses fêtes, entremêlés d'exécutions : ce fut alors que Corbulon périt. A Éleusis, le parricide n'osa se présenter aux mystères d'où le héraut repoussait les impies et les scélérats[2]. La Pythie doit aussi lui avoir rendu quelque mauvaise réponse, car, à Delphes, il fit tuer des hommes et jeter leurs cadavres dans l'ouverture par où s'échappaient les vapeurs prophétiques[4]. Apollon eut hâte de se réconcilier avec un homme qui traitait si mal sa divinité, et un oracle conforme aux vœux du prince valut à la Pythie un don de 100 000 drachmes[5]. Il y avait alors, comme il s'en trouve dans tous les temps, beaucoup d'hommes à la fois impies et crédules qui tour à tour fouettaient et adoraient leurs dieux. Néron, sceptique et dévot, aurait joué au naturel ce personnage de comédie qui fait raccommoder son tonnerre chez le ferblantier du voisinage, puis tremble d'effroi aux sourds grondements de la machine remontée. Ses sacrifices dans les temples ne l'empêchaient pas de les piller. De Delphes il enleva cinq cents statues; il en prit d'autres à Olympie et força les Thespiens à lui abandonner


Baladin sur une lampe en bronze[3].



Monnaie commémorative du voyage de Néron en Grèce[6].

[1] Cela du moins avait été décidé pour son canal de Misène à Rome, qui, traversant les marais Pontins, aurait tué d'ailleurs presque tous les travailleurs.

[2] Suétone, *Nero*, 34.

[3] Trouvé à Pompéi. (Musée de Naples.)

[4] Dion, LXIII, 14, et *Néron ou le percement de l'Isthme*, dialogue attribué à Lucien.

[5] Pausanias, X, 7, et V, 26.

[6] Galère avec la légende : *Arrivée d'Auguste*. Moyen bronze.

l'Éros de Praxitèle[1] : pour réparer les pertes d'objets d'art causées à Rome par l'incendie de 64, il recommençait les vols des premiers conquérants de la Grèce.

Cependant un de ses affranchis lui écrivait sans cesse de Rome que les affaires exigeaient impérieusement sa présence. « Persuade-toi surtout, répondit-il, et répète-moi que je ne dois revenir que digne de Néron. » « A son retour, il entra dans Naples, théâtre de ses débuts, sur un char traîné par des chevaux blancs, et, selon le privilège des vainqueurs aux jeux sacrés, par une brèche faite à la muraille. Il en fut de même à Antium, à Albanum, à Rome. Les Romains le virent arriver sur le char qui avait servi au triomphe d'Auguste, avec une robe de pourpre, une chlamyde parsemée d'étoiles d'or, la couronne olympique sur la tête, et dans la main droite celle des jeux Pythiens. Les autres étaient pompeusement portées devant lui, avec des inscriptions qui disaient « où il les avait gagnées, contre qui, dans quelles pièces, dans quels rôles ». Derrière le char se pressaient les applaudisseurs à gages, criant, comme dans les ovations, « qu'ils étaient les compagnons de sa gloire et les soldats de son triomphe ». On démolit ensuite une arcade du Grand Cirque, et il se dirigea, par le Velabrum et le Forum, vers le



Éros (musée du Louvre)[2].

[1] Pausanias, IX, 27.

[2] L'Éros du Louvre est répété plusieurs fois, à Dresde, à Rome, au Musée Britannique, etc., et nous offre peut-être la copie de la célèbre statue de Praxitèle. Plusieurs pierres gravées représentent l'Amour dans la même attitude. (Clarac, *Musée de sculpt.*, pl. 282, n° 1488.)

mont Palatin et le temple d'Apollon. Partout sur son passage on immolait des victimes, on parsemait les rues de poudre de safran, on jetait des oiseaux, des rubans, des gâteaux. Il suspendit les couronnes sacrées dans ses chambres à coucher, autour des lits, remplit ses appartements de statues qui le représentaient en musicien, et fit frapper une médaille où il portait ce costume. Pour conserver sa voix, il ne parlait aux soldats que par l'organe d'un autre ; et, quelque chose qu'il fît, il avait toujours auprès de lui son maître de chant, qui l'avertissait de ménager sa poitrine et de tenir un linge devant sa bouche [1]. »

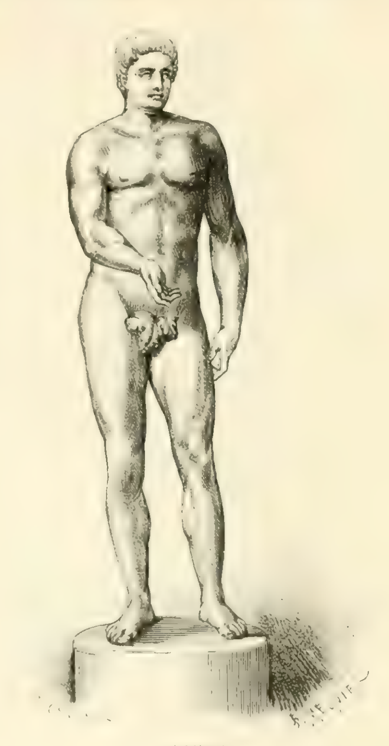


Apollon du Vatican (*Musée Pio Cl.*, VII, pl. I).

L'affranchi qui avait pressé son maître de revenir à Rome voyait juste. L'empire était las d'obéir à un « mauvais chanteur », comme Vindex appelait Néron. Une fermentation menaçante agitait les esprits, dans les armées et dans les provinces. Les Juifs étaient en révolte ouverte, et il avait fallu envoyer de grandes forces contre eux. Les pays de langue grecque, façonnés de longue main au despotisme et accoutumés à révérer silencieusement les extravagances de leurs rois, ne donnaient aucun signe de mécontentement. Le don de la liberté fait récemment à l'Achaïe leur semblait une libéralité de bon augure ; Plutarque, même après un demi-siècle, n'en parlait

[1] Suétone, *Nero*, 25.

qu'avec reconnaissance. Néron chanteur et musicien, ami des comédiens et des athlètes, poète et cocher du stade, leur plaisait mieux qu'un empereur triste, économe et sévère. Mais dans tout l'Occident, où ne régnaient pas les souvenirs mythologiques et les mœurs de la Grèce, il n'y avait que du mépris pour l'impérial histrion, à qui beaucoup auraient tout pardonné, excepté de renier les coutumes nationales. Si la gravité romaine s'accommodait du vice et du crime, elle voulait du moins être officiellement respectée. Dans la Lusitanie, l'ancien mari de Poppée, Othon, attendait depuis dix ans l'instant de se venger. Le gouverneur de la Bétique écoutait les exhortations d'Apollonius contre l'ennemi des philosophes[1], et dans la Tarraconaise, le vieux Galba, un parent de Livie, se rendait populaire en gênant dans leurs exactions les intendants du fisc. Dans sa cohorte prétorienne on parlait tout haut du sénat, de la république, et lui qui avait refusé l'empire après la mort de Caïus, vingt-six ans auparavant, devenu plus hardi à mesure que plus âgé il avait moins à perdre, il ramassait des oracles sur un empereur qui devait sortir de l'Espagne; il réunissait soigneusement les portraits des sénateurs tués par Néron et il entretenait de secrètes relations avec les



Athlète[2].

[1] A moins que Philostrate (*Apoll.*, V, 10), confondant les lieux et les personnages, n'ait voulu parler de Galba.

[2] Statue trouvée à Tivoli sur l'emplacement de la villa de Q. Varus (Vatican, Musée Chiaramonti).

bannis des Baléares. Dans les Gaules, un nouveau dénombrement, puis les dons exigés pour la reconstruction de Rome, avaient causé une vive irritation. Ces provinces, si voisines de l'Italie, voyaient presque et entendaient les saturnales étranges dont Rome était le théâtre. Elles étaient trop récemment entrées dans la civilisation romaine, trop gauloises encore, pour ne pas rougir de ces vices honteux que Néron étalait impunément aux bords du Tibre. Toujours aussi curieuses de nouvelles, elles ne manquaient pas de gens qui venaient leur raconter les scènes infâmes de la Maison d'Or ou des jeux Néroniens[1], et leur dire : « Votre empereur, je l'ai vu au théâtre sur la scène, mêlé aux acteurs avec la cithare et le cothurne, avec le brodequin et le masque. Je l'ai vu garrotté, je l'ai vu chargé de chaînes, je l'ai vu agité des fureurs d'Oreste, en jetant les cris de Canacé dans les douleurs de l'enfantement[2]. » A ces récits, la séve barbare remontait, et l'on s'indignait d'obéir à un tel maître, moitié femme et moitié baladin.



Acteur portant le masque. (Villa Albani.)

Un de ceux qui avaient rapporté de Rome le plus de mépris et de colère était l'Aquitain Julius Vindex, de sang royal, et en ce moment gouverneur de la Lugdunaise. Il s'ouvrit aux nobles des

[1] Suétone, *Galba*.

[2] Suétone, *Nero*, 27-29, et Dion, LXIII, 22.

Séquanes, des Éduens, des Arvernes, et les décida à se révolter contre Néron. Si dans ces conciliabules on parla beaucoup des vices de l'empereur, quelques-uns sans doute parlèrent aussi des inconvénients de l'empire[1] et se laissèrent aller à cette idée d'une séparation qui, un an plus tard, était entrée en tant d'esprits. Vindex, malgré son origine gauloise, était trop romain pour concevoir autre chose qu'un changement de prince ou de gouvernement; toute sa conduite le démontre : il fit jurer à ceux qui le suivaient fidélité au sénat et au peuple romain. Mais il n'aurait pas trouvé tant de Gaulois décidés à combattre si, au mépris pour Néron, ne s'étaient jointes, au fond de bien des cœurs, de secrètes espérances. La bataille de *Vesontio*, où les deux armées gauloise et romaine se précipitèrent l'une contre l'autre avec acharnement, prouve que Vindex, qu'il le voulût ou non, était le chef d'un mouvement national et que les légions de Verginius Rufus, toutes composées de Romains, avaient cru, en égorgeant vingt mille Gaulois, détruire des rebelles à l'empire.

Avant de commencer son entreprise, Vindex avait écrit à divers gouverneurs des provinces occidentales pour obtenir leur concours, entre autres à Galba, qui ne répondit point, mais se fit complice de la rébellion en ne livrant pas, comme les autres gouverneurs, les dépêches à Néron. Aussi, lorsque Vindex eut réuni une nombreuse armée de volontaires, il s'adressa une seconde fois à Galba : « Viens, il en est temps, lui disait-il; viens donner un chef à ce puissant corps des Gaules. Nous avons mis déjà sur pied cent mille hommes, nous en armerons davantage. » Galba reçut cette lettre à Carthagène et en même temps un message du gouverneur de l'Aquitaine qui l'appelait contre les Gaulois. Il ne balança plus, car il venait d'intercepter l'ordre envoyé par Néron aux procurateurs de le tuer[2] (2 avril 68); il leva une légion dans sa province, ce qui lui en fit deux, se forma une sorte de sénat, une garde de chevaliers et répandit partout des proclamations contre l'ennemi commun. Othon, gouverneur de la Lusitanie, lui donna sa vaisselle d'or et d'argent pour en battre monnaie.

« Néron était à Naples quand il apprit le soulèvement des Gaules,

[1] Voyez, dans Tacite (*Hist.*, IV, 14), le discours de Civilis, où se trouvent ces mots significatifs : *Gallias idem cupientes*, et celui de Vocula (*ibid.*, 57) donnant le même nom à la révolte de Sacrovir et à celle de Vindex. Plutarque (*in Galba*) montre la Gaule entière dans l'agitation et disposée à la révolte, même après la mort de Néron.

[2] Suétone, *Galba*, 9, et Aurel. Victor, *de Cæs.*, 5. A moins qu'il n'ait supposé cet ordre pour justifier sa révolte.

le jour même où il avait tué sa mère (19 mars 68). Il reçut cette nouvelle avec tant d'indifférence, qu'on soupçonna qu'il était bien aise d'avoir une occasion de dépouiller, par le droit de la guerre, les plus riches provinces de l'empire. Il se rendit au gymnase, regarda lutter les athlètes, et prit le plus grand intérêt à leurs exercices. On lui apporta, pendant son souper, des dépèches plus inquiétantes; alors seulement il s'emporta contre les révoltés en imprécations et en menaces. Il n'en resta pas moins huit jours sans répondre à une seule lettre, sans donner un ordre ; il ne parlait point de l'événement et semblait l'avoir oublié.

« Troublé enfin par les fréquentes et injurieuses proclamations de Vindex, il écrivit au sénat pour l'exhorter à venger l'empereur et la république, s'excusant sur un mal de gorge de n'être pas venu en personne à la curie. Rien ne le blessait plus dans les manifestes des révoltés que de se voir traiter de mauvais chanteur. Pour les autres imputations, disait-il, la fausseté en était bien démontrée par le reproche qu'on lui adressait d'ignorer un art qu'il avait cultivé avec tant d'ardeur et de succès ; et il s'en allait demandant à chacun « si l'on « connaissait un plus grand artiste que lui ». Cependant les messagers de mauvaises nouvelles arrivaient les uns après les autres ; à la fin, saisi d'effroi, il prit le chemin de Rome. Sur sa route, un présage frivole releva son courage : c'était le bas-relief d'un monument où un chevalier romain traînait par les cheveux un Gaulois vaincu. A cette vue, il sauta de joie et rendit au ciel des actions de grâces. A Rome, il n'assembla ni le sénat ni le peuple, mais tint conseil à la hâte avec quelques-uns des principaux citoyens convoqués chez lui, et passa le reste du jour à essayer devant eux de nouveaux instruments de musique. Il leur en fit remarquer, pièce à pièce, le mécanisme et le travail, assurant qu'il les ferait porter au théâtre, « pourvu que Vindex « le lui permît ».

« Quand il apprit que Galba et les Espagnes s'étaient aussi révoltés, il perdit entièrement courage, se laissa tomber à terre et y resta longtemps comme à demi mort. On prétend qu'au premier bruit de la révolte il voulait faire tuer les gouverneurs des provinces et les commandants des armées, en abandonnant aux soldats le pillage des Gaules; égorger les exilés et tous les Gaulois se trouvant dans la capitale; empoisonner le sénat dans un festin; mettre le feu à Rome et lâcher en même temps les bêtes féroces sur le peuple, pour l'empêcher de se défendre contre les flammes. Détourné de ces projets par

l'impossibilité de les exécuter, il songea enfin à combattre, mais sans rien préparer pour une expédition sérieuse, car, dans cette nature mobile, à la fois féroce et efféminée, les sentiments les plus contraires se succédaient rapidement. D'abord il avait voulu tout tuer, puis chasser les consuls, se faire apporter les faisceaux, et franchir lui-même les Alpes; il avait mis à prix la tête de Vindex : 2 500 000 drachmes pour son meurtrier; à quoi Vindex avait répondu : « Qu'on m'apporte « la tête de Néron et je donnerai la mienne en échange. » D'autres fois il parlait de la puissance qu'avaient son nom, sa figure, ses larmes. « J'irai, disait-il; je me montrerai sans armes aux légions re- « belles. Ma douleur les ramènera au repentir et nous entonnerons « ensemble un chant de victoire. Ce chant, je veux le composer « sur l'heure[1]. »

Un événement imprévu parut d'abord relever sa fortune. Lyon, récemment secouru par Néron, tenait pour lui. Cette seule raison eût suffi pour jeter dans le parti contraire les Viennois, ses voisins, depuis longtemps jaloux de la colonie de Plancus, sur qui tombaient toutes les faveurs impériales. Déjà ils la tenaient assiégée. Lyon, encore menacé par les Éduens et les Séquanes alliés de Vindex, appela au secours les légions de la haute Germanie.

A leur tête était un soldat de fortune, Verginius Rufus, brave, habile et sans ambition. Il avait en profond dégoût la lâche vie de Néron, mais il croyait encore au sénat, au peuple romain, à la légalité. Il s'effrayait à la pensée des malheurs qui fondraient sur l'empire, si les provinces, si les armées découvraient qu'on pût faire un empereur hors de Rome. La Belgique, qui, sans être dévouée à Néron, voyait avec peine cette prétention des Gaulois du centre de donner un maître au monde, ne remuait pas. Verginius, libre de ce côté, pénétra dans le pays des Séquanes et menaça Besançon. Vindex, accouru pour défendre cette ville, demanda une conférence. Les deux généraux s'entretinrent longtemps, et, désintéressés tous deux, tous deux méprisant Néron, ils s'étaient mis d'accord pour une restauration républicaine. Mais les légionnaires, qui supputaient le butin à faire sur les cités rebelles et à qui les noms autrefois vénérés du sénat et du peuple ne disaient plus rien, se jetèrent, malgré leurs chefs, sur les milices gauloises qu'ils tenaient en grand mépris, et vingt mille Gaulois

[1] Je ne répondrais pas qu'il n'y eût dans tout ce récit de Suétone plus de caricature que d'histoire. Comme de Néron on pouvait tout attendre, on pouvait aussi tout dire.

périrent. Vindex, désespéré, se tua. Néron ne gagna rien à cette victoire ; les légions victorieuses abattirent ses images et voulurent proclamer Verginius. Il refusa, malgré leurs menaces, de retourner à Néron, et il eut la force et l'adresse de les contenir jusqu'à ce que des nouvelles certaines lui arrivassent de Rome.



Légionnaire portant l'image (*imaginarius*) ; d'après la colonne Trajane.

La confusion y était extrême, et il semblait que l'empire tombât en dissolution ; le principe qui en avait jusqu'à présent maintenu l'unité et la vie allait lui manquer : la légitimité de la famille naturelle ou adoptive d'Auguste. Des cent huit personnes composant cette maison, trente-neuf, c'est-à-dire plus du tiers, avaient péri de mort violente : trait caractéristique d'un temps où, comme à la cour des sultans, les plus rapprochés du trône étaient aussi les plus exposés. Néron était le dernier de cette race ; avec lui elle allait finir ; et comme rien n'avait été prévu pour la succession au principat, il n'y avait si petit gouverneur de province, si mince général d'armée qui ne songeât à fonder une dynastie nouvelle. Dans la basse Germanie, Fonteius Capito agitait ses légions et contre Néron et contre Galba. Un accusé appelant de sa sentence à l'empereur, il se fit apporter un siége plus élevé, s'y plaça et dit : « Tu es devant l'empereur maintenant, parle ; » et il le condamna à mort. Claudius Macer, en Afrique, renonçant au titre impérial de *legatus Augusti*, prenait le nom républicain de propréteur et arrêtait les convois pour Rome, moins en vue de rétablir la république que dans la pensée que le peuple donnerait l'empire à qui ferait cesser la famine. Othon, en Lusitanie, soutenait Galba, qui pouvait ouvrir les avenues du pouvoir. Les légions d'Illyrie députaient à Verginius, pour lui offrir leurs serments ; et si l'armée d'Orient ne se prononçait pas, c'est qu'elle avait sur les bras une guerre difficile. Mais l'exemple que de toutes parts on lui donnait ne sera point perdu.

Galère, sur une monnaie d'argent de Claudius Macer, propréteur d'Afrique.

et elle se souviendra bientôt que ce n'est plus à Rome que se font les empereurs[1].

Dans la capitale même la famine était menaçante[2]. Arrive un vaisseau d'Égypte ; on croit qu'il est chargé de blé et l'avant-coureur de la flotte frumentaire : il apportait du sable fin recueilli aux bords du Nil pour le cirque du palais impérial! La colère, le dégoût, gagnèrent jusqu'à la populace. Restaient les soldats. Un des préfets du prétoire, Tigellinus, faisait en secret son accommodement avec un ami de Galba ; l'autre, Nymphidius Sabinus, crut qu'au milieu de cet étrange désordre il lui serait aisé de se faire jour jusqu'au palais des Césars. Il n'osa demander encore pour lui-même le pouvoir; mais, exploitant le mécontentement des prétoriens contre Néron à cause de la faveur que celui-ci montrait à sa garde germaine, il leur persuada que le prince s'était enfui; et, afin de rendre à l'avance le gouvernement de Galba impossible, il leur promit en son nom 30 000 sesterces par tête, gratification que le vieillard économe ne pourrait et ne voudrait jamais payer. Il comptait se présenter alors et acheter aisément l'empire. Cinquante-quatre ans après la mort d'Auguste, on mettait sa monarchie aux enchères.

Ainsi les provinces, les armées se soulevaient; le peuple de Rome, qui avait faim, menaçait, et les prétoriens se laissaient conduire par un entremetteur qui attendait le moment d'agir pour son compte. Dans cette anarchie d'ambitions contraires, un vieux nom, un vieux droit mille fois violé, mais subsistant toujours, faisaient du sénat le maître sinon réel, apparent du moins de la situation. C'était lui que Verginius invoquait, lui dont Galba se disait le lieutenant. Quelque peu habitués que fussent les sénateurs à agir avec résolution, la gravité des circonstances allait les forcer à sortir de leur engourdissement.

Mais que faisait Néron? Il voyait se disputer de son vivant son héritage, « honte que pas un empereur n'avait subie », disait-il lui-même, mais que méritait sa lâcheté. Il voulait fuir en Égypte, chez les Parthes, ou même aller se jeter aux pieds de Galba. Il engageait des aventuriers, des tribuns à le suivre et paraissait ne pas entendre, quand l'un d'eux lui répétait ce vers d'un de ses rôles : « Est-ce un si grand malheur que de cesser de vivre? » Tous refusèrent et s'éloignèrent. La

[1] *Evulgato imperii arcano, posse principem alibi quam Romae fieri.* Tacite, *Hist.*, I, 4.

[2] Quand arrivèrent les premiers [illegible] que Vespasien avait laissés partir d'Alexandrie, il ne restait plus à Rome de blé que pour dix jours.

solitude se faisait dans le palais impérial. Néron, abandonné de ses courtisans, de ses gardes, appelait en vain un gladiateur qui lui donnât la mort. Personne ne répondait. Il était seul, seul avec ses crimes, avec ses craintes, avec sa lâcheté : agonie plus terrible que les violences par lesquelles d'autres périrent, parce que l'âme se relève et se retrempe pour la scène dernière, quand le peuple regarde. Un de ses affranchis, Phaon, eut pitié de lui et lui offrit sa villa à 4 milles de Rome. La nuit venue, il quitta le palais. Enhardis par cette nouvelle, les consuls convoquent le sénat, lui annoncent la fuite du prince et l'invitent à le déclarer ennemi public. Un d'eux était le poëte Silius Italicus, le chantre de la seconde guerre Punique. Les Pères, heureux de pouvoir tout oser sans risquer rien, usèrent de la prérogative qu'on voulait bien leur reconnaître de disposer de l'empire, en se prononçant pour celui des candidats qui paraissait avoir les chances les plus favorables, « l'élu de Vindex ».



Monnaie de Silius Italicus[1].

Cependant Néron fuyait. Il était parti du palais à cheval, en tunique et pieds nus, couvert d'un vieux manteau, la tête couverte et la figure cachée par un mouchoir, n'ayant pour toute suite que quatre personnes. En passant près du camp des prétoriens, il entendit les cris des soldats, qui faisaient des imprécations contre lui et des vœux pour Galba. Un voyageur dit en apercevant cette petite troupe : « Voilà des gens qui poursuivent Néron ; » et un autre demanda : « Qu'y a-t-il de nouveau à Rome touchant Néron ? » L'odeur d'un cadavre abandonné sur la route fit reculer son cheval ; le mouchoir dont il se couvrait le visage étant tombé, un ancien prétorien le reconnut, et le salua par son nom. Arrivé à un chemin de traverse, il renvoya les chevaux, et s'engagea, au milieu des ronces et des épines, dans un sentier, où il ne put marcher qu'en faisant étendre des vêtements sous ses pieds ; il parvint, non sans peine, derrière les murs de la maison de campagne. Là, Phaon lui conseilla d'entrer pendant quelque temps dans une carrière, d'où l'on avait tiré du sable ; mais il répondit « qu'il ne voulait pas s'enterrer vivant ». En attendant qu'on eût pratiqué une entrée secrète à cette maison, il prit dans sa main de l'eau d'une mare et dit avant de la boire : « Voilà donc les rafraîchissements de Néron ! » puis il se mit à retirer les ronces qui s'étaient attachées à son manteau. Le trou creusé sous le mur étant fini, il se traîna sur les mains jusque dans la

[1] Monnaie de bronze frappée à Dorylée : ΙΤΑΛΙΚΩ ΑΝΘΥΠΑΤΩ ΔΟΡΥΛΑΕΩΝ.

chambre la plus voisine, où il se coucha sur un mauvais matelas garni d'une couverture en loques. La faim et la soif le tourmentaient; on lui présenta du pain grossier qu'il refusa, et de l'eau tiède dont il but un peu.

« Tous ceux qui étaient avec lui le pressaient de se dérober le plus tôt possible aux outrages dont il était menacé. Il ordonna de creuser une fosse devant lui, sur la mesure de son corps, de l'entourer de quelques morceaux de marbre, s'il s'en trouvait, et d'apporter près de là de l'eau et du bois, pour que les derniers devoirs fussent rendus à son cadavre, pleurant à chaque ordre qu'il donnait, et répétant sans cesse : « Quel artiste le monde va perdre! » Pendant ces préparatifs, un courrier vint remettre un billet à Phaon; Néron s'en saisit, et y lut « que le sénat l'avait déclaré ennemi de la patrie, et le faisait « chercher pour le punir selon les lois anciennes ». Il demanda quel était ce supplice; il consiste, lui dit-on, à dépouiller le criminel, à lui serrer le cou dans une fourche et à le battre de verges jusqu'à la mort. Épouvanté, il saisit deux poignards qu'il avait apportés avec lui, en essaya la pointe et les remit dans leur gaîne en disant : « L'heure fatale « n'est pas encore venue. » Tantôt il exhortait Sporus à se lamenter et à pleurer; tantôt il demandait que quelqu'un lui donnât, en se tuant, le courage de mourir. Quelquefois aussi il se reprochait sa lâcheté; il se disait : « Je traîne une vie honteuse et misérable; » et il ajoutait en grec : « Cela ne convient pas à Néron; non, cela ne lui convient pas : il « faut prendre son parti dans de pareils moments; allons, réveille-toi. » Déjà s'approchaient les cavaliers qui avaient ordre de le saisir vivant. Quand il les entendit, il prononça, en tremblant, ce vers grec : « Des « coursiers frémissants j'entends le pas rapide. » Et il s'enfonça le fer dans la gorge, aidé par son secrétaire Épaphrodite. Il respirait encore lorsque entra le centurion, qui, feignant d'être venu pour le secourir, voulut bander la plaie. Néron lui dit : « Il est trop tard. » Et il ajouta : « Est-ce là la foi promise? » Il expira en prononçant ces mots, les yeux ouverts et fixes[1]. » Icelus, affranchi de Galba, permit qu'on brûlât ses restes. Les derniers devoirs furent rendus à ce maître du monde par sa vieille nourrice et par Acté, fidèle au souvenir de celui dont elle avait été le premier amour (9 juin 68).

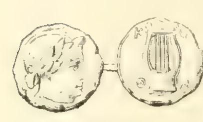
Cette fin misérable, cette longue agonie où le voluptueux souffrit toutes les douleurs du corps, où le tyran ne trouva personne pour lui

[1] Suétone, 47-49. Cf. Dion, LXIII, 29; Josèphe, *Bell. Jud.*, IV, 9; Eutrope, VII, 2; Aurél. Victor, *Epit.*, V, 7. Cf. saint Augustin, *Civ. Dei*, V, 19; Pline, *Hist. nat.*, VII, 6.

obéir une dernière fois, quand il demandait la mort, furent la légitime expiation de ce règne, qui avait été les saturnales du pouvoir. Cependant on a voulu réhabiliter Néron, et c'est en Angleterre, le pays de la froide raison, mais aussi des excentricités, qu'on s'est demandé : « Néron fut-il un monstre? » Un contemporain, sans haine et sans enthousiasme, Pline l'Ancien, avait répondu d'avance : « Néron fut l'ennemi du genre humain [1]. »

Mais quel fut l'ennemi de Néron? Qui pervertit ce caractère où la nature avait mis quelques dispositions heureuses et certaines qualités aimables? Le pouvoir absolu qu'il reçut à seize ans. Cet empereur est le plus éclatant exemple des dangers du despotisme pour celui qui l'exerce, surtout s'il y arrive dans le jeune âge. Avant d'être le maître du monde, Néron chérissait sa mère, ses maîtres, et il avait du goût pour les lettres, pour les arts. Simple particulier, il eût été un des élégants de Rome, où il aurait vécu longtemps et heureux ; roi absolu, il est mort à trente ans!

Cependant la mémoire de ce comédien grotesque, qui n'avait racheté ses vices et ses crimes par rien de grand dans la paix ni dans la guerre, ne périt pas avec lui. Comme il n'avait pas été publiquement exécuté, quelques-uns crurent qu'il n'était point mort et des imposteurs prirent son nom [2]. Dès l'année 69, un esclave qui lui resssemblait se fit passer pour lui à Cythnos et mit en émoi l'Asie et la Grèce. Un autre parut sous Titus. « Vingt ans après, dit Suétone, pendant ma jeunesse, il y eut encore un faux Néron que les Parthes s'empressèrent d'accueillir et qui ne nous fut livré qu'avec beaucoup de peine. » A Rome même, chaque année, au printemps et le 9 juin, son tombeau fut couvert de fleurs et de couronnes ; sur la tribune aux harangues, on apportait furtivement son image et l'on affichait des édits où il annonçait son prochain retour et ses vengeances : popularité malsaine qui fut celle aussi de Catilina, et par laquelle l'histoire ne doit pas se laisser séduire [4].



Monnaie de Cythnos [3]

[1] Pline, *Hist. nat.*, VII, 6 : *hostis generis humani*. Cf. *ibid.*, XXII, 46. Pline, né l'an 23, mort en 79, avait trente et un ans à l'avénement de Néron.

[2] Tacite atteste qu'il y en eut plusieurs. (*Hist.*, II, 8.)

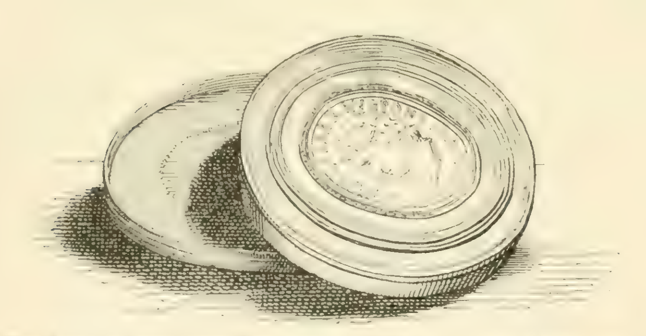
[3] Cabinet de France.

[4] On s'est abusé sur cette prétendue popularité, qui n'exista que pour quelques intéressés, mais qui a prêté à des effets littéraires. Cf. Suétone, *Nero*, 57 : *Obiit.... tantumque gaudium publice præbuit ut plebs pileata tota urbe discurreret*. Cf. Plutarque, *Galba*.

Une idée plus étrange fut celle que l'*Apocalypse*, composée peu de temps après sa mort, répandit dans l'Église : Néron devait paraître de nouveau à la fin du monde pour être l'Antechrist[1]. Au onzième siècle, l'imagination des habitants de Rome était encore obsédée par le fantôme du premier persécuteur des chrétiens. Son esprit, disait-on, hantait les environs du Monte Pincio, et il fallut, pour faire cesser ces terreurs, y bâtir l'église de Santa Maria del Popolo.

[1] Cythnos, où se produisit le premier des faux Nérons, n'est pas loin de Pathmos; saint Jean écrivait alors (année 69), dans cette dernière île, son *Apocalypse*. Voyez la curieuse étude de M. Renan, *l'Apocalypse*, où l'éminent écrivain me paraît d'ailleurs avoir trop d'indulgence pour Néron.

[2] Cabinet de France, n° 3, 159.



Boîte à miroir en bronze décorée d'une médaille de Néron ayant au revers la déesse Rome[2].

CHAPITRE LXXVI

TROIS EMPEREURS EN DIX-HUIT MOIS (JUIN 68-DÉC. 69).

I. — GALBA.

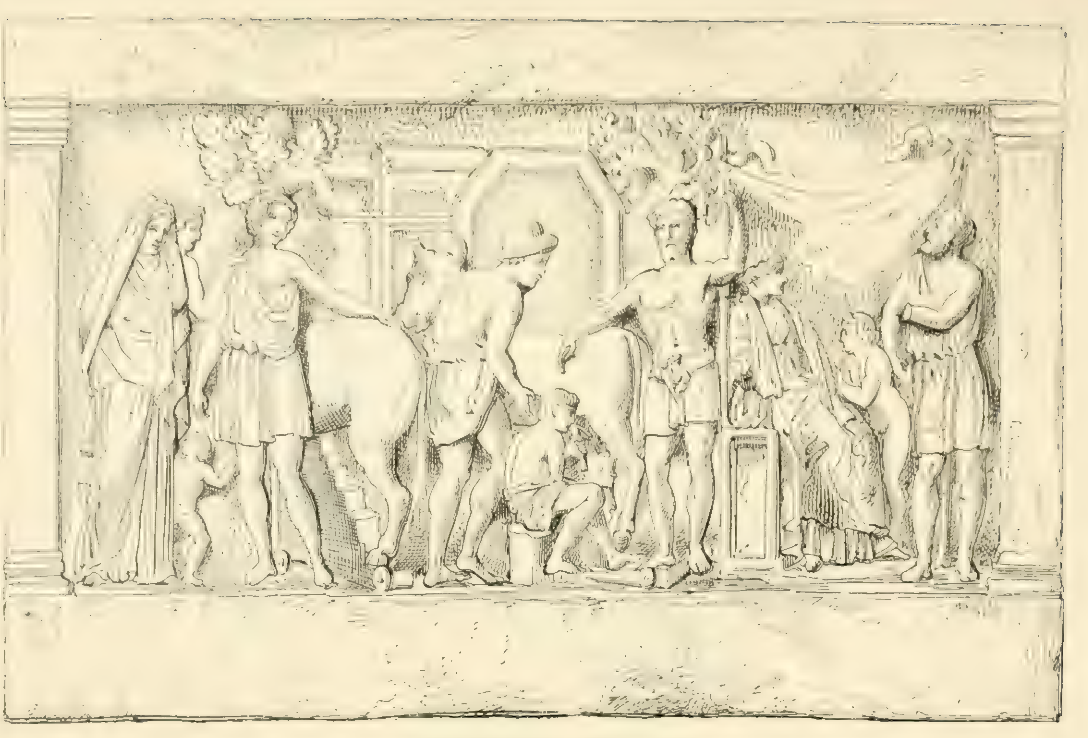
Tibère avait mis le gouvernement sous la protection des prétoriens. En face d'une famille impériale impuissante à se perpétuer, d'une aristocratie épuisée de sang, même de courage, et d'une populace formée par le rebut de l'univers, les soldats avaient bien vite senti leur force. Séjan leur avait donné le moyen de se compter et de s'entendre, en les établissant aux portes de la ville, dans un camp qui valait une forteresse, d'où ils pouvaient braver toutes les colères d'un peuple sans armes et tenir le sénat sous la menace de l'épée. Déjà ils avaient vendu l'empire à Claude et ils croyaient le vendre encore à Galba. Mais les inutiles soldats du prétoire ne pouvaient prétendre à garder pour eux seuls un privilége si lucratif. Les légions avaient accepté l'élu des prétoriens tant qu'il avait été un César; cette famille éteinte, chaque armée songea naturellement à son chef pour en faire un empereur, et l'ère des révolutions militaires recommença : les dix-huit mois qui suivirent la mort de Néron n'ont rien à envier aux plus mauvais jours de la république : *annum reipublicæ prope supremum*.



Galba portant la cuirasse (monnaie d'or).

Servius Sulpicius Galba était né près de Terracine, trois ans avant notre ère, d'une des plus nobles familles de Rome ; elle remontait à Jupiter, du moins l'affirmait-il dans le tableau généalogique qu'il fit exposer au milieu du vestibule du palais. On y lisait encore que sa mère descendait de Pasiphaé, fille du Soleil[1]. Il courait bien sur cette

[1] Le bas-relief de la page 557 est à trois scènes. A droite, Pasiphaé, épouse du roi Minos, converse avec Dédale, le grand inventeur, qui, dans la scène suivante, achève de fabriquer la génisse en bois dans l'intérieur de laquelle la reine se cachera. Au troisième panneau, la génisse est conduite sur des roulettes vers la prairie, où Pasiphaé la suit.



Pasiphaé (bas-relief du musée du Louvre).

ancêtre d'assez vilaines histoires, mais l'important pour les Romains était qu'on vînt de loin. Son grand-père avait eu des goûts littéraires. Est-ce lui qui voulut posséder la belle statue de Sophocle qu'on a trouvée, de nos jours, à Terracine?

Galba avait été gouverneur de l'Aquitaine et de la haute Germanie, puis proconsul d'Afrique. La pacification de cette dernière province lui valut les ornements triomphaux et plusieurs sacerdoces; après quoi il se tint dans la retraite jusqu'au milieu du règne de Néron. Vers l'an 60, ce prince l'envoya dans la Tarraconaise, qu'il administra huit années. Il y fut d'abord, comme ailleurs, vigilant et dur. Ainsi il ordonna de couper les mains à un changeur infidèle et de les clouer sur son comptoir; il condamna au supplice de la croix un tuteur qui avait empoisonné son pupille, dont les biens lui étaient substitués, et, le coupable invoquant les priviléges des citoyens romains, il lui fit dresser une croix peinte en blanc beaucoup plus grande que les autres. Mais la crainte de donner de l'ombrage à Néron ralentit son zèle : « Mieux vaut l'inaction, disait-il; on ne peut demander compte à qui n'a rien fait. » Cependant, quand il vit que Néron se perdait, il travailla à se rendre populaire, et les lettres de Vindex le trouvèrent décidé. Le 2 avril 68 il monta sur son tribunal, où il avait fait placer les images des victimes du tyran, et un enfant, fils d'un proscrit, qu'il avait rappelé des Baléares. Il raconta aux troupes assemblées les crimes de Néron, les mal-


Sophocle, trouvé à Terracine. (Musée profane de Latran.)

heurs de son règne, et fut interrompu par des cris qui le saluaient empereur.

Il était perclus de goutte et il avait soixante-treize ans ; c'était se mettre bien tard en route pour un rude voyage. Mais ces Romains, incrédules à tout, étaient superstitieux à l'excès, parce que ce n'était pas la raison, mais le mépris qui avait tué leurs dieux. Les anciens



Galba couronné, attribution contestable (buste du musée de Naples, n° 55).

hôtes de l'Olympe l'avaient déserté pour faire place à une divinité inexorable, le Destin, qui révélait ses volontés par des présages, et mille présages avaient annoncé à Galba une brillante fortune : il l'attendit cinquante ans ; il l'eût attendue plus longtemps encore. Cependant, quand il sut la mort de Vindex, il se crut perdu et songeait à se tuer. Ses amis le retinrent ; bientôt son affranchi Icelus, arrivé de Rome en sept jours, lui apprit que Néron était mort, et que le sénat avait reconnu l'élection faite par la légion d'Espagne. Tout le monde

s'accordait à prendre ce vieillard qui ne pouvait vivre longtemps, et dont chacun espérait hériter.

Durant les saturnales du dernier règne, l'idée d'une restauration républicaine avait sourdement fermenté. Les sénateurs s'étaient vite ralliés à un projet qui leur rendait le pouvoir. La mort de Néron accrut leur confiance. On fit circuler une médaille de Brutus avec la légende fameuse : *Libertas P. R. restituta*. Ce n'était qu'un avis menaçant; la reprise du droit souverain qu'Auguste leur avait ôté d'émettre de la monnaie d'or et d'argent était plus sérieuse : leurs pièces ne portaient ni le nom ni l'effigie de Galba, qu'ils semblaient vouloir réduire à la condition d'un simple commandant d'armée. Galba encouragea d'abord ces espérances. Il déclara n'être que le lieutenant du sénat et du peuple; sur les monnaies qu'il frappa le long de sa route, en Espagne et en Gaule, il ne mit pas son image et ne prit pas le nom d'Auguste; on n'y lit que le vieux titre républicain d'*imperator*. L'incertitude où il était touchant les dispositions des armées avait commandé cette réserve. Mais les sénateurs, intimidés par les prétoriens, se contentèrent de leur innocente manifestation monétaire, et, sans plus exiger de garanties, ils envoyèrent jusqu'à Narbonne leur serment de fidélité. En même temps il sut que Verginius s'obstinait à refuser l'empire; que personne ne l'offrait à Fonteius Capito et que l'armée de Germanie, après quelque hésitation, avait promis obéissance à l'élu des légions d'Espagne. Alors il prit le titre de César et il agit en empereur. Le rêve d'une restauration républicaine avait duré ce que durent les rêves.



Libertati. Citoyen coiffé du bonnet de liberté. Monnaie d'argent.



Libertas publica, revers d'une monnaie de Galba.



Galba *imperator* (monnaie d'argent).

Avant de quitter sa province, Galba y avait fait tuer les procurateurs de Néron avec leurs femmes, leurs enfants, et il avait châtié quelques peuples dont la soumission se faisait attendre. Dans les Gaules, il gratifia tous les alliés de Vindex du droit de cité et leur remit un quart du tribut; mais les villes qui s'étaient montrées hostiles ou peu empressées, comme celles de la Belgique, furent privées d'une partie de leur territoire, chargées de nouveaux impôts ou condamnées à raser leurs murailles. Reims, Trèves et Langres furent les plus maltraitées; il confisqua les revenus de Lyon et

combla Vienne de faveurs[1] : récompenses et punitions également maladroites, car elles créaient deux factions dans la Gaule, en y faisant des vainqueurs et des vaincus. Galba devenait l'homme d'un parti, au lieu de rester l'élu de l'empire, porté au pouvoir par la réprobation universelle contre Néron.

A Rome, Nymphidius, le préfet du prétoire, gouvernait au nom du nouveau prince. Ce personnage avait eu la part principale dans la chute de Néron. Il comptait que Galba reconnaissant lui laisserait sa charge et le pouvoir; il portait même ses visées plus haut, se disait fils de Caligula, quoique né probablement d'un gladiateur, et songeait à l'empire, malgré ses amis, qui lui disaient : « Mais qui donc à Rome consentirait à t'appeler César ? » Quand il vit Galba donner à Cornelius Laco le commandement des gardes, il essaya de soulever ceux-ci, qui le tuèrent. Galba fit rechercher soigneusement et exécuter sans jugement ses complices, vrais ou supposés, parmi eux, un consul désigné, un consulaire et Mithridate, l'ancien roi de Pont. Quand il approcha de la ville, vers la fin de décembre, les soldats de marine, accourus à sa rencontre, lui demandèrent de leur confirmer le titre de légion, que Néron leur avait donné; il repoussa leurs prières, et, comme ils réclamaient avec énergie leur aigle et leurs enseignes, il les fit charger par sa cavalerie, puis décimer; beaucoup périrent[2].

La réaction prit rapidement les allures d'une persécution contre les amis de Néron. Galba envoya au supplice ses affranchis avec la fameuse Locuste, rappela d'exil tous les bannis et autorisa les poursuites contre les délateurs. C'était justice : on applaudit; mais il révoqua les libéralités faites par le dernier prince, qui ne montaient pas à moins de 540 millions de francs[3], et il chargea trente chevaliers d'en poursuivre, à Rome et dans tout l'empire, la restitution. Les Hellanodices d'Olympie furent condamnés à rendre 250 000 drachmes, la Pythie de Delphes 100 000; la popularité de Néron parmi les Grecs en devint plus grande. On ne laissait au donataire qu'un dixième de ce qu'il avait reçu; si

[1] Steininger (*Gesch. des Trer.*, p. 85) pense même que Galba envoya à Trèves une colonie pour l'établissement de laquelle les anciens habitants et quelques peuples du voisinage durent céder des terres.

[2] Cependant il fit plus tard des soldats de marine la légion *Ia Adjutrix*. On a un diplôme militaire accordé par lui, le 22 décembre 68, à des vétérans de cette légion. Borghesi, *Œuvres*, IV, 204 et suiv. Voyez aussi le savant livre de M. Ferrero, *l'Ordinamento della armate romane*, 1878.

[3] Tacite, *Hist.*, 20. Deux mille deux cents millions de sesterces.

des acteurs, des athlètes, avaient vendu leurs présents, on les reprenait aux acheteurs : exécutions financières qui rapportent d'ordinaire peu d'argent et beaucoup de haine. Il accorda la remise, pour un temps, de l'impôt du quarantième sur les objets importés; mais, pour la cour, pour la populace, ce dégrèvement momentané ne valait pas les fastueuses prodigalités de Néron. L'économie de Galba, qui était nécessaire, parut sordide et le fit chansonner au théâtre[1]. Les notables, parmi lesquels on prenait les juges, lui demandèrent d'ajouter une sixième décurie aux cinq premières pour soulager celles-ci; il refusa et supprima leurs vacances de l'hiver et du commencement de l'année. L'armée ne fut pas mieux traitée. La garde germaine, renommée pour sa fidélité aux empereurs, fut licenciée sans récompense, et les prétoriens réclamant le *donativum* promis par Nymphidius : « J'enrôle des soldats, leur dit-il; je ne les achète pas[2]. » Plusieurs tribuns furent cassés; il y eut aussi des destitutions dans les cohortes urbaines et parmi les gardes nocturnes; tous se sentirent menacés.



Monnaie de Galba, commémorative de la remise de l'impôt du 40e (bronze).

On eût compris un gouvernement austère succédant à une administration prodigue. Cette politique était dangereuse; pratiquée avec fermeté et talent, elle eût été utile; mais ce prince, si rigide, avait ses faiblesses. Trois hommes le conduisaient : Titus Vinius, son lieutenant en Espagne; Laco, son préfet du prétoire, et l'affranchi Icelus. On les voyait

Tous trois à l'envi s'empresser ardemment
A qui dévorerait ce règne d'un moment[3].

Galba leur laissait vendre les charges et les faveurs. Tout était à prix

[1] Suétone raconte (*Galba*, 12) que Tarragone lui ayant offert une couronne d'or de 15 livres, il l'avait aussitôt fait fondre et avait réclamé 3 onces qui manquaient au lingot. Un musicien renommé vient jouer de la flûte durant son souper. Galba lui donne 5 deniers (5 francs), en lui faisant remarquer qu'il les prenait sur son argent à lui et non sur celui du public. Plutarque dit, il est vrai, que les pièces étaient d'or (125 francs).

[2] La somme promise par Nymphidius, 7500 drachmes, à chaque soldat des cohortes prétoriennes et urbaines, et 1250 à chaque légionnaire des vingt-huit légions (Plutarque, *Galba*, 2), devait monter à 3 ou 400 millions de francs.

[3] Corneille, *Othon*, acte I, sc. I.

d'or, la levée des impôts, les priviléges, les grâces, les supplices. La ville entière demandait la mort de l'infâme Tigellinus, le principal conseiller de Néron; mais Tigellinus avait acheté la protection de Vinius. Galba gourmanda le peuple, assez peu généreux pour vouloir le sang d'un homme que la maladie allait emporter. Au moment où le peuple lisait le charitable édit, Tigellinus donnait une fête brillante pour le mariage de sa fille avec Vinius.

En apparence, tout réussissait au vieil empereur. Deux compétiteurs, Fonteius Capito dans la basse Germanie et Clodius Macer en Afrique, avaient été tués; Vespasien lui envoyait ses serments et ceux de Mucien, le gouverneur de la Syrie; son fils Titus, qui les portait, était arrivé déjà à Corinthe, et cette soumission rendait inutiles les assassins que Galba avait dépêchés dans la province[1]; Verginius, coupable d'avoir mérité l'empire et de l'avoir donné, avait été attiré à Rome[2]. La Gaule et l'Espagne étaient dévouées ; les légions d'Illyrie, mandées en Italie par Néron, avaient regagné leurs camps; celles de la haute Germanie, qui n'avaient point reçu de récompense pour leur campagne contre Vindex, montraient seules un vif mécontentement. Les députés des cités belges maltraitées par Galba affluaient dans les *castra* en habits de deuil, et, rappelant aux soldats leurs services méconnus, les poussaient à venger à la fois les injures d'une moitié de la Gaule et l'humiliation de leurs aigles[3]. Quand elles surent qu'à Rome les prétoriens aussi avaient lieu de se plaindre, que le peuple regrettait Néron, que le sénat était peu affectionné au nouveau prince, elles lui refusèrent obéissance. Aux calendes de janvier 69 (1[er] janv.), elles ne prêtèrent serment qu'au sénat, et leurs secrets messagers vinrent dire aux prétoriens : « Nous ne voulons pas de l'empereur élu en Espagne, faites vous-mêmes un choix que toutes les armées puissent approuver. » Cette défection précipita la résolution déjà prise par Galba de se donner un héritier. Il hésitait entre Othon, qui dès le premier jour s'était associé à sa fortune, et Pison,

[1] Suétone, *Galba*, 23.

[2] Il vécut trente ans encore et ne mourut que sous Nerva, entouré de l'estime publique. Tacite, alors consul, fit son oraison funèbre, et Pline le Jeune nous a conservé son épitaphe :

> *Hic situs est Rufus pulso qui Vindice quondam*
> *Imperium adseruit non sibi sed patriæ.*

[3] *Ipsius exercitus pericula et contumelias conquerentes* (Tacite, *Hist.*, I, 54).

que depuis longtemps il avait fait par testament héritier de ses biens et de son nom. On reprochait au premier sa jeunesse débauchée; mais peut-être l'âge et le malheur l'avaient mûri; il s'était fait aimer dans



Galba (buste du Capitole, salle des Empereurs, n° 18).

sa province. D'ailleurs il venait de se ruiner pour Galba, et il ne lui fallait pas moins que l'empire pour échapper à ses créanciers[1] :

[1] *Nisi principem, se stare non posse* (Suétone, *Otho*, 5).

à ce moment il devait 5 millions de drachmes. Pison affectait l'austérité : c'est par là qu'il avait plu au prince ; Galba le choisit (12 janv. 69).

Ce choix d'un jeune homme à l'humeur farouche[1] était un défi jeté à cette société qui aimait trop ses vices pour vouloir d'un Caton sur le trône. Ce défi, Othon et les prétoriens le ramassèrent. En leur présentant Pison, Galba avait été sec, impérieux. Il venait leur apprendre, avait-il dit, que, suivant l'exemple d'Auguste, il s'était donné un fils d'adoption et qu'il avait choisi Pison comme à la guerre un brave s'en associe un autre ; que la quatrième et la vingt-deuxième légion s'étaient soulevées, mais que bientôt elles rentreraient dans l'ordre. Ainsi on leur présentait un nouvel empereur ; on leur annonçait une guerre civile, et pour la seconde fois le prince oubliait le *donativum !* « Il est certain, dit Tacite, que la moindre largesse eût retenu les soldats dans le devoir : il se perdit par cette sévérité antique et par une rigueur trop grande pour nos mœurs. »

Deux soldats, Proculus et Veturius, tous deux officiers subalternes, entreprirent de transférer l'empire et le transférèrent. Ils reçurent les confidences d'Othon, ses conseils et de l'argent. Dès son arrivée à Rome, il avait travaillé les cohortes prétoriennes et les troupes réunies alors dans la ville en plus grand nombre qu'on n'en avait jamais vu : la légion venue d'Espagne avec Galba, les auxiliaires et les corps tirés par Néron de la Bretagne, des bords du Rhin et du Danube en vue de son expédition des portes Caspiennes, ou qu'il avait appelés à Rome contre Vindex. C'étaient de grands moyens pour le gouvernement, s'il eût été prévoyant ; pour une révolution, si on laissait ces soldats inactifs supputer dans les dangereux loisirs de la capitale les avantages d'une sédition. On connaissait la libéralité d'Othon : chaque fois qu'il recevait l'empereur à souper, il faisait distribuer à la cohorte de garde 100 sesterces par tête, pour leur servir, disait-il, de ration ; et à ces largesses publiques il en ajoutait de secrètes. Un jour, il apprend qu'un prétorien est en contestation sur les limites d'un champ avec le propriétaire voisin ; il achète le champ tout entier et le lui donne. Avec de tels procédés, que les soldats comparaient à la lésinerie de l'empereur, Othon eut vite un parti. Dès le soir du quatrième jour qui suivit l'adoption de Pison, il aurait été proclamé, s'il n'avait craint

[1] *Ingenio trucem et longo exsilio efferatum* (Tacite, *Hist.*, I, 21). L'adoption se fit sans aucune des formalités légales. Sévère les bravera bien davantage quand il se fera adopter par un mort. Voy. le chapitre xc

le tumulte et les erreurs de la nuit. Le lendemain, son affranchi Onomaste assemble quelques soldats, puis va le chercher auprès de Galba, qui sacrifiait devant le temple d'Apollon et à qui l'aruspice



Othon (buste du Vatican, salle des Bustes, n° 286).

annonçait un péril prochain. Othon le quitte sous prétexte d'un rendez-vous avec ses architectes, pour rebâtir une vieille maison qu'il venait d'acheter, et trouve au milliaire d'or vingt-trois soldats qui le saluent empereur, tirent leurs épées et l'emportent au camp. Le tribun de

garde, intimidé ou complice, laisse passer cette poignée d'hommes; leurs camarades accourent; tous applaudissent, et Othon est le maître du monde romain.

Cependant Galba, tout occupé de sacrifices, fatiguait de prières les dieux d'un empire qui déjà ne lui appartenait plus. Quand le bruit de ce qui se passait arriva au palais, Pison harangua la cohorte de garde qui parut l'écouter; mais les autres troupes repoussèrent à coups de javelots les messagers qu'on leur envoya, et la légion des soldats de marine se rendit au camp des prétoriens : une cohorte germaine resta seule fidèle. Un moment la nouvelle se répandit qu'Othon avait été tué; les sénateurs, les chevaliers, tout à l'heure tremblants et muets, accourent, offrent leurs services, se plaignent qu'on ait ravi à leur justice un grand coupable et décident Galba à quitter son palais, où il s'apprêtait à se défendre. Il monte dans une litière et s'avance à travers les flots pressés du peuple qui assistait à cette tragédie, dont le dénoûment n'était pas encore prévu, inquiet et « silencieux comme dans les grandes colères ou dans les grandes terreurs ».



Allocution militaire [1].



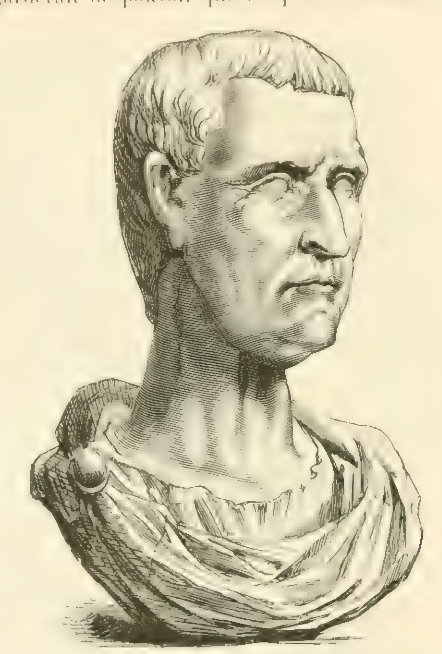
Galba lauré [2].

Un soldat se présente avec une épée sanglante et se vante d'avoir égorgé Othon : « Qui t'en a donné l'ordre ? » lui dit le sévère vieillard. Mais Othon n'était pas mort. Les prétoriens l'avaient placé au milieu des aigles, sur le tribunal d'où ils avaient précipité la statue dorée de Galba, et ils l'entouraient sans laisser approcher de lui ni tribuns ni centurions. A mesure qu'un soldat arrivait, ils le saisissaient, l'embrassaient, le conduisaient aux enseignes et lui dictaient la formule du serment, recommandant tour à tour l'empereur aux soldats et les soldats à l'empereur. Lui, de son côté, tendant les mains

[1] Revers d'un grand bronze de Galba.

[2] Pierre gravée du Cabinet de France, n° 2086. (Sardonyx à 3 c. de 29 mill. sur 22.)

vers la foule, saluait respectueusement, envoyait des baisers, et, ajoute Tacite, « faisait pour devenir maître toutes les bassesses d'un esclave, *omnia serviliter pro dominatione* », mot profond et toujours vrai. Quand il trouva l'assistance assez nombreuse, Othon parla : le fond de sa harangue fut qu'il ne garderait de pouvoir que ce qu'ils voudraient bien lui en laisser[1]. Puis il fit ouvrir les dépôts d'armes, et cette troupe sortit tumultueusement du camp. Dès que la cohorte qui précédait Galba les aperçut, le porte-enseigne arracha l'image de l'empereur et la jeta à terre. Ce fut le signal de la défection. Quelques javelots lancés au hasard dispersèrent la foule. En un instant le Forum fut désert ; les porteurs de Galba, chargés par des cavaliers, laissèrent choir sa litière, et le vieillard roula à terre. « On l'a fait parler diversement à sa mort. Suivant les uns, il demanda d'une voix suppliante quel mal il avait fait, et quelques jours pour payer le *donativum*. Les autres, en plus grand nombre, disent qu'il présenta sa tête aux meurtriers, les exhortant à frapper si c'était pour le bien de la république. Un soldat lui plongea son épée dans la gorge; les autres se ruèrent sur le cadavre et le mirent en pièces. Tacite le peint d'un mot : « Supérieur à la condition privée, tant qu'il y resta, et, au jugement de tous, digne de l'empire s'il n'eût été empereur. »



Galba (buste du musée du Louvre, n° 275).

[1] Suétone, *Otho*, 6. Ce thème était bien plus dans la situation que le discours mis par Tacite dans la bouche d'Othon.

Pison, sauvé de la première fureur des assaillants par le dévouement d'un centurion qui détourna sur lui leurs coups, se cacha dans le temple de Vesta, où il fut bientôt découvert; on le massacra sous le parvis; Vinius avait été tué avant lui. Les trois têtes furent portées



Temple de Vesta (restauration par Coussin).

sur des piques parmi les enseignes des cohortes, auprès de l'aigle de la légion (16 janv. 69). Plus tard, Vitellius trouva les requêtes de cent vingt individus qui réclamaient le prix du sang : il les fit mourir[1].

[1] Tacite, *Hist.*, I, 41. Cf. Suétone et Plutarque, *Vie de Galba*. Dion (LXIV, 6) dit que beaucoup de monde périt avec Galba, ἄλλοι συχνοί. Ce n'est point probable.

Pison avait été quatre jours, César et Galba sept mois empereurs; Othon régnera quatre-vingt-huit jours.

II. — OTHON

Othon[1], qui descendait d'une vieille famille étrusque de Ferentinum, arrivait à l'empire avec assez mauvais renom. Le bas peuple croyait retrouver Néron et le saluait du nom de ce prince; il laissa relever



Ruines du théâtre de Ferentinum[2].

ses statues, rétablit dans leurs charges ses intendants, et affecta 50 millions de sesterces à l'achèvement de la Maison d'Or. Puisqu'il avait tué Galba, c'était une nécessité pour lui d'honorer la mémoire de celui qu'il paraissait avoir vengé. En Lusitanie, il s'était, durant dix années, conduit avec modération[3]; et, à Rome, ses premiers actes furent louables. Il laissa bien les prétoriens choisir leurs préfets et donner à Sabinus, frère de Vespasien, la préfecture de Rome, c'est-à-dire mettre la main sur le gouvernement civil. Mais il arrêta leur ardeur de massacre et de pillage et ne leur abandonna que les trois

[1] Marcus Salvius Otho, né à Rome, le 28 avril 32. (Suétone, *Otho*, 1 et 2.)

[2] Canina, *Ann. de l'Inst. arch.*, 1857, p. 62; Dennis, *Etruria*, I, 204-210.

[3] *Per decem annos moderatione atque abstinentia singulari.* Suétone, *Otho*, 7.

ministres de son prédécesseur. Ils voulaient égorger Marius Celsus, consul désigné et un des partisans les plus zélés de Galba. Othon, pour le sauver, feignit une grande colère, et le fit charger de chaînes ; quelques jours après, il lui donna un commandement important, et le mit au nombre de ses plus chers amis. Les soldats exigeaient la suppression des droits payés par eux aux centurions pour les congés : il les conserva, mais en les faisant payer par le fisc. « Tempérament utile, dit Tacite, et conservé par les bons princes[1]. » Au sénat beaucoup avaient parlé contre lui ; il parut avoir tout oublié ; seulement, il accorda à la haine publique la condamnation de Tigellinus, qui mourut lâchement.

Il n'eut pas le temps d'en faire davantage, car déjà il avait un rival. Après le meurtre de Fonteius Capito, Galba avait envoyé aux légions de la basse Germanie un nouveau général que rien ne recommandait, Vitellius[2]. Il était de très-petite maison, ce qui n'empêcha pas les généalogistes de le faire descendre de Faunus, roi des Aborigènes, et d'une divinité sabine, Vitellia. On ne connaissait que son aïeul, chevalier romain de Nucérie et procurateur d'Auguste ; mais son père avait été censeur, et, sous Claude, le second personnage de l'empire. Pour lui, élevé à Caprée auprès de Tibère, favori de Caligula, il n'avait fait aucune guerre ; et des deux grands emplois qu'il avait gérés, le proconsulat d'Afrique et l'intendance des travaux publics, il était sorti du premier avec une réputation intègre, de l'autre avec le renom d'un effronté pillard, ayant, disait-on, dérobé les offrandes dans plusieurs temples de Rome, et mis du cuivre et de l'étain à la place de l'or et de l'argent. Ces vols n'avaient pas rétabli sa fortune ruinée par la débauche, et Suétone l'accuse d'avoir empoisonné son propre fils pour hériter de lui. Ses créanciers le suivaient partout ; comme Othon, il n'avait de refuge que dans l'empire. Vinius, dont il avait obtenu les bonnes grâces en favorisant au cirque la faction des bleus, le proposa au prince pour commander les remuantes légions de la basse Germanie. Ses façons populacières, sa prodigalité, l'oubli de toutes les règles du commandement, lui eurent en peu de jours gagné les soldats. On a vu cependant que ce fut par les anciennes légions de Verginius que le mouvement commença, mais qu'elles ne firent point d'empereur. Ce n'est pas qu'elles fussent républicaines : elles avaient

[1] *Hist.*, I, 46.
[2] Aulus Vitellius, né à Rome, le 7 ou le 24 septembre de l'an 15. (Suétone, *Vitell.*, 3.)

montré, à la journée de *Vesontio*, qu'elles tenaient à conserver, à la tête du gouvernement, un chef militaire, qui, pour bien des raisons, convenait mieux à l'armée qu'une assemblée de vieux politiques. Mais



Othon (buste du Capitole, salle des Empereurs, n° 19).

elles n'avaient dans leur camp personne à qui elles pussent jeter la pourpre sur les épaules. Leur commandant, Hordeonius, était un vieillard perclus de goutte, et, en attendant qu'un candidat parût, elles

refusaient l'obéissance à l'autre vieillard du Palatin qui leur paraissait n'être que l'empereur du sénat.

Le légat d'une des légions de la basse Germanie, Valens, avait tué Capito, peut-être afin de supprimer un dangereux témoin d'intrigues avortées; il se disait mal payé de ce service, et excitait Vitellius à saisir la fortune qui s'offrait à lui. Le général ruiné n'hésita plus quand il apprit qu'à Mayence les légions avaient brisé les images de Galba. « Il faut, dit-il aux soldats, ou marcher contre vos camarades et commencer la guerre, ou choisir un autre prince. » Valens répondit en le saluant empereur. Un autre légat, que Galba faisait poursuivre pour des exactions, Cæcina, entraîna aisément l'armée de la haute Germanie à reconnaître cette élection. Celle de Bretagne suivit cet exemple, imité encore par la *Iª Italica* campée à Lyon. C'était onze légions[1], plus du tiers des forces de l'empire, et les troupes les plus renommées[2] qui se soulevaient. On laissa les soldats trop vieux (*senes*) et des auxiliaires dans les camps du Rhin, pour ne point paraître abandonner la frontière aux Barbares, et l'on fit de la masse des troupes actives trois armées : l'une, de quarante mille hommes, partit, sous la conduite de Valens, pour entrer en Italie par les Alpes Cottiennes[3]; l'autre, de trente mille, sous Cæcina, se proposa de franchir les Alpes Pennines; Vitellius devait les suivre avec la troisième. Les Germains, les Belges, s'empressèrent à fournir des auxiliaires. Cologne, Langres, Trèves, offrirent des hommes, des chevaux, des armes, de l'argent. L'entraînement était général, comme si la Gaule-Belgique allait retrouver sa liberté. Chez les soldats même ardeur; pour remplir la caisse militaire, ils apportaient leur solde, leurs armes de prix; ils voulaient partir malgré l'hiver et franchir les montagnes au milieu des glaces. L'Italie semblait si riche! Elle était le butin promis, et, en passant, on pillerait la Gaule.

Les armées étaient déjà en marche, quand on apprit l'avénement d'Othon. Révoltées contre Galba, elles continuèrent leur révolte contre son successeur. Qu'importait le motif de la guerre ? Ce que l'on voulait,

[1] Quatre dans la basse Germanie, trois dans la haute, autant en Bretagne et celle de Lyon. Il y avait alors trente légions, sans compter un nombre égal d'auxiliaires, formées en *alæ* et en *cohortes*.

[2] *Magna per provincias Germanici exercitus fama* (Tacite, *Hist.*, II, 58).

[3] L'armée qui passa par *Lucus Augusti*, Luc, sur la Drôme, a dû franchir le mont Cenis ou le mont Genèvre. (Tacite, *Hist.*, I, 66.)



Plan de Lyon antique (d'après Chenavard).

c'était la guerre même. Les deux princes échangèrent d'abord des paroles de paix, puis des menaces, et finirent par s'envoyer des assassins[1]. Othon, maître de l'Italie et de l'Afrique, reconnu par les légions d'Orient[2] et de l'Illyricum, gouvernait à Rome comme en pleine paix et sans violence, tout en préparant la guerre avec activité. Il confirmait dans leurs charges ceux à qui Néron et Galba les avaient promises, rendait leurs honneurs aux bannis, laissait ses fonctions à L. Vitellius, frère de son rival, et se contentait de reléguer à Aquinum Cornelius Dolabella, que beaucoup regardaient comme un candidat à l'empire[3]. Pour s'attacher les provinces, il partageait le consulat entre Verginius et un noble viennois, Vopiscus; il donnait le droit de cité aux Lingons; de nouveaux colons à Hispalis et à Emerita, des privilèges à l'Afrique et à la Cappadoce; enfin il étendait sur la Maurétanie la juridiction de la Bétique[4], ce qui était une punition pour l'une, un honneur pour l'autre. Il pouvait même se vanter d'une victoire sur les ennemis de l'État. Neuf mille cavaliers roxolans, qui s'étaient jetés sur la Mœsie, avaient été taillés en pièces jusqu'au dernier homme, et il venait d'apaiser une sédition des prétoriens, qui du reste n'était point dirigée contre lui. Le croyant menacé par les sénateurs, ils avaient couru avec leurs armes à son palais, en criant qu'il n'y aurait pas de sûreté pour lui tant que le sénat existerait. Cette émeute lui avait fourni l'occasion de faire le plus magnifique éloge « de cette assemblée qui s'était maintenue depuis les rois jusqu'aux empereurs, comme un corps indestructible, immortel, qu'ils devaient transmettre à leurs descendants tel qu'ils l'avaient reçu de leurs pères ».



L'empereur Othon (monnaie d'or).

C'était bien à Othon de rappeler la loi à ces furieux et de leur vanter le sénat; malheureusement il avait acheté, par un don de 5000 sesterces à chaque soldat, la permission de parler avec cette modération. Il faut toutefois lui en savoir gré, en voyant comment son adversaire usait déjà du pouvoir. « La nouvelle fortune de Vitellius, dit Tacite, ne lui servait qu'à consumer d'avance les revenus de l'empire en lâches dissolutions et en festins ruineux. Dès midi, il était

[1] Suétone, *Otho*, 8; Plutarque, *Othon*, 4; Tacite, *Hist.*, I, 74-5.

[2] Les légions d'Asie avaient envoyé aux prétoriens deux mains entrelacées en signe de concorde (Tacite, *Hist.*, II, 8.)

[3] Galba avait dissous la garde germaine comme lui étant dévouée. (Suétone, *Galba*, 12.)

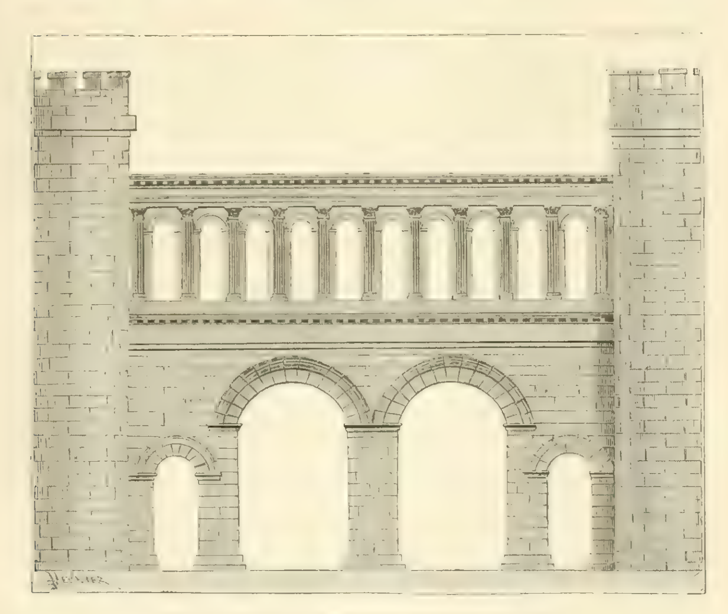
[4] *Provinciae Baeticae Maurorum civitates dono dedit* (Tacite, *Hist.*, I, 78).

ivre et appesanti de nourriture. » Avec cela, un orgueil qui lui faisait dédaigner le nom de César, et accepter à peine celui d'Auguste; il préférait se faire appeler Germanicus. C'étaient les Barbares en effet, Germains ou Gaulois, qu'il menait au sac de Rome; Cæcina, son général, en portait le costume et recevait les députations des sénats d'Italie avec la saie barriolée d'un Chérusque et les larges braies d'un Batave[1]. Ses troupes commirent sur leur route d'horribles dégâts : à Divodurum (Metz), elles tuèrent quatre mille hommes, « ce qui répandit dans les Gaules un tel effroi, qu'à l'approche de l'armée il n'y eut point de ville dont la population ne sortît tout entière à la rencontre des soldats, avec ses magistrats, pour demander grâce. Les femmes et les enfants se prosternaient sur les chemins, et rien de ce qui peut désarmer un ennemi furieux n'était épargné par ces peuples pour obtenir, en pleine paix, de n'être pas traités comme s'ils eussent été en guerre[2] ». A Langres, ville amie, il y eut une mêlée sanglante entre les légionnaires et huit cohortes d'auxiliaires bataves. Sur le territoire éduen on chercha vainement un prétexte de guerre. Outre l'argent et les armes qu'on exigea, ce peuple fournit gratuitement les vivres. Autun avait prévenu toutes les demandes par crainte. Lyon fit la même chose par zèle, mais sollicita, comme prix de son dévouement éprouvé, la destruction de la cité rivale des Viennois, qui, après s'être rachetée par une gratification de 300 sesterces à chaque soldat, dut encore livrer des vivres, toutes ses armes et une grosse somme secrètement donnée à Valens.

L'Aquitaine, la Narbonaise, l'Espagne, s'étaient naturellement prononcées contre le meurtrier de l'empereur qu'elles avaient élu; cette première armée gagna donc paisiblement les Alpes. L'autre s'avançait par le pays des Helvètes, qui, ignorant la mort de Galba, refusaient de reconnaître Vitellius. Ils avaient nommé un général et réuni des troupes. Mais leurs recrues ne pouvaient tenir contre des vieux légionnaires; Cæcina les fit prendre en arrière par les milices de la Rhétie, tandis que lui-même attaquait de front. Battus partout, traqués dans leurs bois et leurs montagnes par les Rhètes, les Thraces et les Germains, ils se rendirent à discrétion pour sauver leur capitale, Aventicum[3].

[1] Tacite, *Hist.*, II, 20.
[2] *Ibid.*, I, 63 et 66.
[3] On a récemment trouvé dans les ruines d'Avenches un beau bas-relief en marbre, représentant la louve romaine et les deux jumeaux.

Cette soumission ouvrit à Cæcina les avenues des Alpes. Mais les montagnes, déjà gardées par l'hiver, le seraient peut-être encore par les Othoniens; la désertion d'un corps de cavalerie cantonné sur le Pô et chargé d'observer les passages livra l'entrée de l'Italie. Cæcina, certain désormais qu'aucun ennemi ne l'arrêterait, même à la descente, précipita sa marche. Othon, tout en disant que Néron s'était perdu



Porte romaine à Autun. (Restauration par Reynaud, pl. 49.)

par ses lenteurs, se laissait donc prévenir; il recevait la guerre, au lieu de la porter au milieu de ses adversaires. C'est qu'il avait eu à faire les plus grands efforts pour réveiller dans Rome quelque énergie guerrière. Depuis la fin du triumvirat, l'Italie n'avait pas vu de combats. Le sénat, la noblesse, les chevaliers, s'effrayaient à l'idée d'abandonner leurs fastueuses villas et leur mollesse pour reprendre la vie des camps. Assis depuis un demi-siècle au festin de Damoclès, ils s'étaient habitués à voir l'épée suspendue sur leur tête, et ils la regardaient sans crainte, à condition que le festin fût bien servi et que rien ne vînt du dehors troubler leur lâche existence. Mais voici qu'il fallait

courir aux armes, s'exposer aux fatigues, aux blessures, comme des hommes libres, et mourir pour Rome comme au temps de la république : c'était trop! On fit parler les présages; Othon ne voulut rien entendre : il partit après avoir recommandé la république au sénat et longuement parlé au Forum de la majesté du peuple romain, au nom duquel il allait combattre (24 mars 69). Il emmena les prétoriens, les cohortes urbaines, les détachements des légions qui se trouvaient en ce moment dans la ville, les enrôlés volontaires et deux mille gladiateurs qu'il arma en soldats. Il marchait sans faste, toujours à pied, à la tête des enseignes, couvert d'une cuirasse de fer, mais plutôt conduit par ses soldats qu'il ne les guidait lui-même. L'indiscipline régnait en effet dans cette armée, toute dévouée cependant au chef qu'elle s'était donné et qui se montrait digne de cette affection. Mais, après de tels ébranlements et tant de catastrophes, le soupçon était partout, le soldat doutait de ses officiers et appelait trahison ce qui était prudence. « L'obéissance et la discipline, dit Tacite, étaient les seules vertus qui manquassent à ce parti où ne manquait pas la bravoure. »

Pendant qu'Othon dirigeait vers le Pô la masse des forces qu'il avait pu réunir à Rome, et que sept légions, celles de Dalmatie, de Pannonie et de Mœsie, s'apprêtaient à le rejoindre, sa flotte se porta sur les côtes de la Narbonaise dans l'espoir d'y arrêter Valens. Elle lui livra un combat heureux, que rendit inutile l'absence d'un commandant habile et respecté (les Othoniens avaient mis aux fers leur propre général); et Valens, affaibli seulement de quelques cohortes, qui tinrent la flotte en échec, franchit les Alpes. Cæcina avait besoin de ce secours. Une attaque trop précipitée sur Plaisance avait échoué, et Suetonius Paulinus, le plus grand général de ce temps depuis la mort de Corbulon, traversant le Pô à la suite des Vitelliens, était venu les battre dans le champ des Castors, à douze milles de Crémone. Mais les soldats accusèrent Suetonius de n'avoir pas voulu achever sa victoire et demandèrent à grands cris un nouveau combat. Le vieux général eut beau montrer que, depuis la réunion de Valens et de Cæcina, les Vitelliens n'ayant plus de secours à attendre, il y avait tout profit à traîner la guerre en longueur; qu'on les affamerait ainsi et qu'on donnerait le temps d'arriver en ligne aux troupes de Mœsie, surtout à la redoutable quatorzième légion, qui seule avait tenu tête aux Bretons révoltés et battu jadis quatre-vingt mille insulaires; Othon, pressé d'en finir, donna l'ordre d'engager l'action. A cette première faute il ajouta celle d'ôter

le commandement à Suetonius et de céder lui-même aux frivoles représentations de ses amis, qui le tinrent éloigné du champ de bataille. Les Othoniens, surpris au milieu d'une marche sur une étroite chaussée, furent rompus (14 avril)[1], et ceux qui échappèrent au carnage regagnèrent en désordre leur camp de Bédriac, dont le lendemain ils ouvrirent les portes aux Vitelliens. Othon était à *Brixellum*[2]; un soldat y accourt et lui apprend la défaite. Ceux qui entourent le prince refusent d'y croire : « Ce messager, disent-ils, n'est qu'un lâche qui a fui du champ de bataille. » Le soldat ne répond rien, mais tourne son épée contre sa poitrine et vient rouler tout sanglant aux pieds d'Othon. Cette mort le frappa. « Non, s'écria-t-il, je n'exposerai pas davantage la vie de pareils défenseurs! » En vain ses amis lui montrent quelles forces lui restent : une moitié de l'armée qui n'a pas combattu, les vaincus de Bédriac qui veulent se venger, les légions de Mœsie qui sont déjà dans Aquilée; en vain les soldats jurent de relever sa fortune, les plus éloignés en lui tendant les mains, les plus proches en embrassant ses genoux. Il rejette tous ces projets de guerre civile. « C'est assez, dit-il, d'une bataille, » et il fait avec calme, sans ostentation, ses derniers préparatifs. Il parle à chacun avec bonté, suivant leur âge et leur rang, ordonne aux plus jeunes, conjure les plus vieux de partir pour se soustraire au ressentiment du vainqueur, et, le front paisible, la voix ferme, il leur reproche une douleur et des larmes inutiles. Il prit soin que ceux qui partaient eussent des bateaux ou des voitures, brûla toutes ses lettres et distribua aux gens de sa maison ce qu'il avait d'argent. Il se disposait ainsi pour le dernier sacrifice, lorsqu'il entendit du tumulte et s'aperçut qu'on arrêtait comme déserteurs ceux qui, sur ses ordres, s'éloignaient du camp. « Ajoutons encore cette nuit à ma vie, » dit-il. Il défendit qu'on fît violence à personne et ouvrit sa tente à tous ceux qui voulurent lui parler. Resté seul enfin, il demanda de l'eau glacée et deux poignards dont il essaya la pointe; puis, s'étant encore une fois assuré du départ de ses amis, il se coucha tranquillement et dormit. Au point du jour il s'éveilla et se perça d'un seul coup au-dessous du sein gauche. On accourut à ses premiers gémissements, mais il expira bientôt : il n'avait pas trente-huit ans. Ses funérailles eurent lieu sur-le-champ, comme il l'avait ordonné. Les prétoriens portèrent son corps, en couvrant de baisers et de larmes

[1] Dion LXIV, 10 porte à quarante mille le nombre des hommes tués des deux côtés.

[2] Bressello, sur la rive droite du Pô, à onze lieues de Crémone. La position de *Bedriacum* est incertaine, peut-être près d'Ustiano, à l'ouest de Canneto, sur la rive gauche de l'Oglio.

ses mains et sa blessure ; quelques-uns se tuèrent sur le bûcher. A Bédriac, à Plaisance et dans les autres camps, il y eut plusieurs morts pareilles[1]. Cette affection des soldats pour leur chef et cette fin généreuse d'un prince qui ne veut pas prolonger la guerre civile, relèvent un peu ces temps déplorables. On dirait un reflet de l'ancienne vertu qui se glisse et brille entre les orgies et les lâchetés de Vitellius et de Néron, pour empêcher de désespérer encore du dévouement et du courage, comme Thrasea et Helvidius avaient empêché de désespérer de la vertu (16 avril 69).

III. — VITELLIUS.

Verginius était au camp de Brixellum, les soldats lui offrirent l'empire ; il refusa encore et s'échappa dans le temps qu'ils forçaient sa maison. Rubrius Gallus alla porter enfin à Cæcina la soumission de ces vaincus si fiers, qui ne cédaient que faute d'un chef. La haute Italie vit alors se renouveler les horreurs des anciennes guerres civiles. Le soldat pillait, et les auxiliaires germains, bataves, gaulois, assouvissaient à la fois leur avidité et leurs vieilles rancunes. Les chefs, esclaves de leurs troupes, n'osaient rien empêcher ; on craignait les vainqueurs, on craignait les vaincus. A chaque instant, des querelles éclataient qui dégénéraient en séditions. A Turin, les huit cohortes bataves faillirent en venir aux mains avec leur légion et les prétoriens ; la ville fut brûlée. A Pavie, deux cohortes gauloises furent taillées en pièces par leurs propres légionnaires, et le tumulte était à peine apaisé, qu'on crut voir revenir sur ses pas la quatorzième légion pour tenter une surprise sur le camp des Vitelliens. On se hâta d'éloigner ce corps, qui hésita longtemps entre la révolte et l'obéissance. Les prétoriens furent licenciés ; la légion *VII^a Gemina*, levée par Galba en Espagne, fut dirigée sur la Pannonie, la *I^a Adjutrix* sur l'Espagne, et l'on renvoya dans leurs quartiers d'hiver le reste des Othoniens ulcérés de leur défaite, du supplice de leurs plus braves centurions et de la joie insultante de leurs rivaux : c'étaient des auxiliaires tout prêts pour un nouveau prétendant.

L'horrible confusion où s'agitait l'Italie avait gagné les provinces qui

[1] Tacite, *Hist.*, II, 46-51, et Suétone, *Otho*, 10 et 11. Le père de Suétone, Suetonius Lenis (?), était alors auprès d'Othon en qualité de tribun de la treizième légion. Plutarque vit le tombeau du prince : il était simple et, pour toute inscription, portait son nom.

reconnaissaient Vitellius. En Afrique, le procurateur des deux Maurétanies avait pris, disait-on, les marques de la royauté et le nom de Juba, qui rappelait aux Maures leur indépendance. Il avait péri dans cette tentative, mais Cluvius Rufus, qui administrait toutes les Espagnes, était accusé d'avoir voulu faire de ce gouvernement sa part dans le déchirement de l'empire. En Bretagne, les soldats avaient chassé leur chef, et les Gaules venaient d'être ébranlées par une explosion inattendue des sentiments religieux et patriotiques qui vivaient toujours au cœur des populations rurales. Un paysan boïen s'était fait passer pour dieu et s'appelait le libérateur des Gaules. Une foule fanatique le suivait; il avait déjà réuni huit mille hommes, et le mouvement gagnait rapidement sur le territoire éduen. Les nobles de cette cité, qui pouvaient arriver au sénat et aux honneurs de Rome, s'effrayèrent de cette insurrection populaire. Aidés de quelques cohortes vitelliennes, ils dispersèrent le rassemblement et prirent son chef. On le jeta aux bêtes, qui, déjà repues, refusèrent de le dévorer. « Il est invulnérable! » criait le peuple. On dut le faire tuer par des soldats. Plus près encore de Rome, dans l'Istrie, un esclave fugitif se faisait passer pour un noble romain que la cruauté de Néron avait forcé de chercher un asile dans ce pays écarté, et la populace, les soldats, s'attroupaient autour de lui, quand on reconnut l'imposture. Tout l'Orient enfin était troublé par la grande insurrection des Juifs, à laquelle le voisinage des Parthes et les étranges rumeurs répandues dans ces provinces pouvaient donner tout à coup de formidables proportions.

On sait déjà que Vitellius n'était pas l'homme capable d'arrêter cette dissolution prématurée. Il avait à peine dépassé les frontières de la Belgique quand il apprit la victoire de Bédriac. Depuis ce moment, il ne traversa les villes que dans un char de triomphe et descendit la Saône sur des barques chargées de tout l'appareil des plus splendides festins. Aucune discipline parmi les gens de service; aucune parmi les soldats. Il riait lui-même de leurs violences et de leurs pillages. Arrivé dans la plaine de Bédriac, quarante jours après la bataille (25 mai), et voyant quelques-uns reculer d'horreur devant les cadavres en putréfaction, il dit cette parole qui a été répétée ailleurs, en des temps encore plus malheureux : « Le cadavre d'un ennemi sent toujours bon. » Il marcha lentement vers Rome, ruinant les villes et les campagnes sur son passage, car il traînait après lui moins une armée qu'une immense cohue : soixante mille soldats, dont trente-quatre cohortes

de troupes auxiliaires, un plus grand nombre de valets, et des bouffons, des histrions de tout genre, des cochers, au milieu desquels il passait les seuls instants qu'il ne donnât pas à la table ou à son pesant sommeil. « Dans tout le camp, aussi bien qu'au prétoire, on ne voyait, on n'entendait, dit Tacite, que les orgies des bacchanales entremêlées de clameurs et de meurtres. » A sept milles de Rome, les soldats se jetèrent sur le peuple accouru à leur rencontre ; dans la ville même, où leur étrange costume, leurs longues piques, les peaux de bêtes dont ils se couvraient étaient un objet de curiosité et d'effroi, pour un mot, pour un regard, ils tuaient.

Qu'importaient ces désordres à Vitellius ? Les armées d'Orient lui avaient adressé leurs serments : donc plus de soucis ; il relevait les statues de Néron ; il vivait au cirque et à table ; pour lui, régner, c'était faire bombance. Ces tyrans de Rome, qui se ressemblent par leur facilité à tuer, se distinguent par un vice dominant : celui de Vitellius était ignoble, une insatiable gloutonnerie. « Il s'invitait le même jour, dit son biographe, chez plusieurs personnes pour des heures différentes, et chacun de ces festins ne coûta jamais moins de 400 000 sesterces. Il suffisait à tous ces repas par l'habitude de se faire vomir. Le jour de son entrée à Rome, son frère lui donna un souper où l'on servit deux mille poissons des plus recherchés et sept mille oiseaux. Mais Vitellius effaça ces profusions par l'inauguration d'un plat d'une énorme grandeur, qu'il appela le bouclier de Minerve Protectrice [1]. On y avait mêlé des foies de carrelets, des cervelles de faisans et de paons, des langues de phénicoptères, des laitances de lamproies, mille autres choses encore que des trirèmes étaient allées chercher depuis le fond du Pont-Euxin jusqu'au détroit d'Hercule. Sa gloutonnerie ne pouvait se contenir, même pendant les sacrifices : il mangeait sur l'autel la viande et les gâteaux que le prêtre y faisait cuire. » En peu de mois, ajoute Tacite, il engloutit 900 millions de sesterces [2]. Mais il légua son nom à certains plats que du temps de Dion on appelait encore des mets vitelliens !

Quant à l'administration, c'était l'affaire de Cæcina et de Valens, depuis longtemps rivaux, maintenant ennemis, et l'un des deux déjà traître. Vitellius leur avait donné le consulat pour les mois de septembre et d'octobre 69 : année consulaire par excellence, car elle compta

[1] Ce plat était d'argent ; on le conserva jusqu'à Hadrien, qui le fit fondre. (Dion, LXV, 3.)

[2] Suétone, *Vitell.*, 13 ; Pline, *Hist. nat.*, XXXV, 12 ; Dion, LXV, 2-4 ; Josèphe, *Bell. Jud.*, IV, 42 ; Tacite, *Hist.*, 95. Cf. Eutrope, VII, 12.

quinze consuls[1]. Cette nomination faite et ses deux généraux chargés des affaires civiles, il lui sembla que sa fonction impériale était rem-



Vitellius. (Musée du Capitole, salle des Empereurs, n° 20.)

plie et qu'il n'avait plus qu'à vivre en liesse. Ce gros homme avait le tempérament débonnaire et facile des bons vivants. Dans sa route

[1] Il y eut quatre consuls désignés qui n'eurent pas le temps d'entrer en charge. Voy. Borghesi, *Fasti consulares*, p. 68.

de Cologne à Bédriac, il avait sauvé de la colère des soldats plus de malheureux qu'il ne leur en avait abandonné; après sa victoire, il avait épargné le frère d'Othon, pardonné à Suetonius Paulinus qui l'avait battu à la journée du champ des Castors, et vers la fin, au moment le plus critique, tenant dans ses mains un frère, un fils, un neveu de Vespasien, il leur laissera la vie.

Ce qu'il avait été au camp, il le fut à Rome : recherchant bassement la popularité; au théâtre, il applaudissait avec la populace; au cirque, il soutenait les cochers qu'elle favorisait. Dans le sénat où il se rendait sans nécessité, sa tenue, son langage, n'étaient pas d'un prince : il y faisait de longs discours, y supportait de vives discussions où la dignité impériale était compromise. Une fois qu'Helvidius Priscus lui parut aller trop loin, il appela les tribuns au secours de son autorité méprisée. Au sortir de la séance, quelques-uns essayaient d'adoucir sa colère : « Est-ce donc, leur dit-il, chose si nouvelle que de voir deux sénateurs différer d'opinion? » Cela parut très-sénatorial ; mais lorsqu'il ajouta : « N'ai-je pas moi-même souvent contredit Thrasea? » on trouva le souvenir impertinent. Dion le loue de n'avoir confisqué les biens de personne, ni cassé les testaments d'aucun des amis d'Othon.

Ces façons débonnaires ne l'empêchaient pas de prendre de temps à autre les habitudes impériales. Un grand qui lui était suspect, Cornelius Dolabella, fut égorgé durant son sommeil; plus tard, il en força peut-être un autre, Junius Blesus, de s'empoisonner[1]. Suétone assure que, pour régler ses comptes avec ses créanciers, il les envoya à la mort[2]. Un d'eux croit échapper en lui criant : « Je t'ai fait mon héritier ; » parole doublement imprudente et qui l'eût fait condamner s'il ne l'eût été déjà. Vitellius ouvre le testament; un affranchi devait partager avec lui; il prend le tout en faisant tuer le testateur et le légataire. Deux fils demandaient grâce pour leur père, on les exécuta avec lui.

En ce temps-là les devins étaient gens d'importance : on les consultait quand on n'était rien, et, naturellement, on les proscrivait quand on était tout. Vitellius ordonna à ceux d'Italie de quitter la péninsule avant le 1er octobre; ils se cachèrent ou s'enfuirent, mais en jetant

[1] Le récit de Tacite n'est pas clair; on ne comprend pas comment put se faire l'exécution. Il dit même que la joie de Vitellius en voyant Blesus mort contribua à faire croire au crime : *addidit rumori fidem* (*Hist.*, III, 39).

[2] Dion dit seulement, ce qui est plus vraisemblable (LXV, 5), qu'il se contenta de se faire livrer par eux leurs titres de créance.

derrière eux un édit à leur façon : « A tous, salut. De par les Chaldéens défense à Vitellius d'être en aucun endroit du monde aux calendes d'octobre. » Tous ceux qu'on put saisir furent exécutés. C'était répondre bien durement à leur plaisanterie ; mais le bourreau faisait souvent sa partie dans les facéties impériales, et il ne manquait pas de gens pour en rire.

Voilà donc où l'empire en était venu dans l'espace d'un demi-siècle, depuis la mort de son fondateur : à Rome, des mœurs ignobles et sanguinaires; dans les armées, plus de discipline; dans les provinces, une fidélité douteuse; l'administration partout relâchée; les villes reprenant leurs rivalités à la faveur des révolutions[1]; et la paix qu'Auguste avait donnée disparaissant; les frontières qu'il avait garnies de troupes laissées sans défense ; tout l'édifice en un mot qu'il avait élevé chancelant et menaçant déjà de couvrir le monde d'une ruine immense.

Cette désorganisation si rapide était inévitable avec une constitution qui faisait tout dépendre du maître. Cette fois l'excès du mal amena, pour un temps, une réaction salutaire : au goinfre revêtu de la pourpre d'Auguste va enfin succéder un vrai prince; et il y avait tant de vitalité dans ce puissant État, qu'il retrouvera le repos et la prospérité dès qu'une main habile et ferme en aura saisi les rênes. Vespasien va recommencer Auguste; Titus, Trajan, Hadrien et les deux Antonins le continueront, sans plus de garantie, il est vrai, pour l'avenir, parce qu'ils laisseront encore tout au hasard et à la force, mais en faisant de leurs règnes la plus heureuse époque de l'humanité.

La succession des empereurs montre combien avaient été rapides le déclin et la destruction de l'aristocratie romaine, sous la double action de ses vices et de la loi de majesté. On ne la trouve plus dans les hautes charges, autrefois son domaine; et comme ce sont des parvenus qui fournissent des chefs à l'armée, ce sont eux qui vont donner des maîtres à l'empire.

Après les Césars, on avait eu encore un patricien, Galba ; Othon était d'une maison royale d'Étrurie; mais déjà Vitellius n'a plus qu'une origine équestre; Vespasien[2] est fils d'un paysan de la Sabine, et,

[1] *Discordibus municipiorum animis magis inter semet quam contumacia adversus principem* (Tacite, *Hist.*, IV, 3.) Comme il était arrivé à Lyon et à Vienne dans les Gaules, Leptis et Œa, en Afrique, se livraient de sanglants combats. (*Ibid.*, 50.) Cf. Suétone, *Vesp.*, 8 : *Provinciæ civitatesque liberæ, nec non et regna quædam tumultuosius inter se agebant.*

[2] Titus Flavius Vespasianus, né à Phalacrine, près de Reate (Rieti), le 17 novembre 9 de J. C. (Suétone, *Vesp.*, 2.)

l'Italie étant épuisée comme le patriciat, on va voir arriver les empereurs provinciaux.

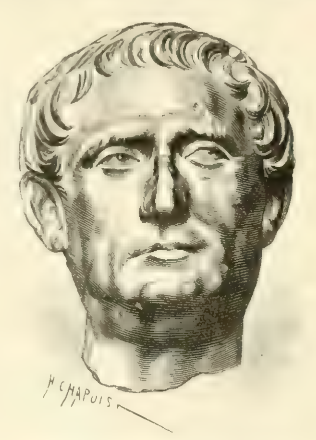
L'aïeul de Vespasien avait été centurion dans les légions de Pompée, à Pharsale ; son père ne s'était pas élevé dans l'armée beaucoup plus haut que l'aïeul, mais, chargé de percevoir en Asie l'impôt du quarantième, il montra une telle probité, que plusieurs villes lui élevèrent des statues avec cette inscription : *Au receveur intègre*. Cette noblesse en valait bien une autre. Vespasien ne rougit jamais de son origine et se moquait de ceux qui le faisaient descendre d'un compagnon d'Hercule ; empereur, il se plut à visiter les lieux où s'était écoulée son enfance ; il défendit qu'on changeât rien dans la pauvre maison qu'il avait habitée, et même, aux fêtes solennelles, il but toujours dans une petite coupe d'argent que son aïeule lui avait donnée. Je voudrais effacer ses lâches complaisances pour Caligula. Mais, sous un despotisme ombrageux, ces flatteries malheureuses sont la rançon des honnêtes gens timides. Il les fit oublier sous Claude par des services. Légat d'une légion pendant l'expédition de Bretagne, il se battit trente fois contre l'ennemi, soumit deux peuples puissants,



Vespasien [1].

[1] Marbre trouvé près de Saint-Jean de Latran (musée Campana, H. d'Escamps, *op. cit.*, n° 78).

vingt villes et l'île de Wight. Aussi reçut-il les ornements triomphaux, deux sacerdoces et le consulat pour les deux derniers mois de l'année 51. Envoyé par le sort comme proconsul en Afrique, il s'y montra intègre et sévère [1], et il revint de sa province moins riche qu'il n'était parti, à ce point qu'il fut forcé, tout consulaire qu'il était et triomphateur, de faire, pour vivre, le commerce des chevaux. Néron l'emmena cependant dans son voyage d'Achaïe, et il y courut risque de la vie, en s'endormant tandis que l'empereur chantait. Le besoin qu'on eut alors d'un général habile et sans naissance mit fin à sa disgrâce. Les Juifs avaient battu le lieutenant consulaire de Syrie et pris une aigle. Corbulon étant mort, Suetonius Paulinus oublié dans son gouvernement de la Mœsie, Néron se souvint de Vespasien et lui donna le commandement des trois légions envoyées contre les Juifs (fin de 66).



Le père de Trajan (M. Ulpius Trajanus) [2].

Son premier soin fut de rétablir la discipline, et pour y réussir il usa du meilleur moyen, celui de donner en tout l'exemple de ne refuser pour lui-même ni les fatigues ni les dangers. Partout les soldats le virent combattre à leur tête; au siége d'une petite ville, il reçut plusieurs flèches sur son bouclier et fut blessé au genou. Ses talents, l'assistance dévouée de son fils Titus et du père de Trajan firent le reste; les Juifs, vaincus, furent rejetés dans Jérusalem, et tout l'Orient, où les Grecs avaient porté la haine contre la race d'Abraham, retentit du nom de Vespa-

[1] Suétone, *Vesp.*, I, 4. Tacite (*Hist.*, II, 97) semble dire le contraire. Vespasien avait sans doute déjà montré dans ce gouvernement une économie sévère. De là cette émeute d'Hadrumète, où on lui jette des raves à la tête, et ces souvenirs fâcheux (*famosum invisumque*) laissés parmi les habitants, tandis que Vitellius s'était fait aimer par sa facilité et ses profusions. Un fait certain, c'est que Vespasien sortit pauvre de sa province. Suétone lui reproche cependant d'avoir extorqué 200 000 sesterces à un jeune homme pour lui faire obtenir le laticlave. On a vu Burrus vendre aussi son crédit, et malheureusement ces façons qui ont été pratiquées en d'autres temps n'ont pas toujours fait perdre à celui qui s'en rendait coupable sa réputation de galant homme.

[2] Buste en bronze trouvé en Servie et maintenant au musée de Belgrade.

sien. Après la mort de Néron, il reconnut successivement Galba, Othon et Vitellius. Mais quand il lut à ses troupes le serment et les vœux pour le dernier, les soldats montrèrent par leur silence qu'ils n'entendaient pas se résigner plus longtemps à accepter les chefs que les autres armées leur donnaient. Ils répétaient ce qu'avaient dit plusieurs cohortes de la Mœsie : « Valaient-ils moins que les légions d'Espagne qui avaient élu Galba, que les prétoriens qui avaient nommé Othon, que l'armée de Germanie qui avait proclamé Vitellius? Seuls à cette heure, dans tout l'empire, ils combattaient les ennemis de Rome, et en récompense de leurs travaux on voulait les enlever à une province qu'ils aimaient pour les exiler sur les bords du Rhin, où ils trouveraient un rude climat et un service pénible; sans doute en vue de les séparer de leur chef, afin que celui-ci ne pût accomplir la vengeance qu'Othon en mourant lui avait léguée, au nom de la république, comme lui sacrifiée[1]. » Il courait, en effet, copie d'une lettre écrite, disait-on, par cet empereur pour appeler Vespasien au secours de l'empire.

Les chefs des provinces orientales avaient le même intérêt que leurs soldats. Mucien, qui commandait quatre légions en Syrie, aurait pu disputer la pourpre à son collègue; mais ils se seraient perdus tous deux en se divisant; il eut la sagesse de le comprendre. D'ailleurs les soldats penchaient pour Vespasien. Un de ses fils montrait déjà des talents. Mucien, sans famille, n'avait à penser qu'à lui seul; il crut plus sûr de faire un empereur, en lui imposant ses conditions, que de chercher à le devenir.

Jusqu'alors ennemi du commandant des légions de Judée, il se réconcilia avec lui et offrit de le reconnaître pour chef. Le préfet d'Égypte, associé à leurs desseins, promit deux légions; quelques soldats de Mœsie avaient déjà placé son image sur leurs enseignes, et on pouvait compter que les légions de l'Illyricum, vaincues à Bédriac sans avoir combattu, salueraient le vengeur d'Othon et d'elles-mêmes. On avait des flottes, de nombreux auxiliaires, l'amitié de Vologèse, des oracles qui annonçaient que vers ce temps un maître du monde

[1] Tacite (*Hist.*, II, 80) et Suétone (*Vesp.*, 4-6) disent que ce projet attribué à Vitellius de transporter les légions de Germanie en Orient déplaisait aux habitants autant qu'aux soldats. Il y avait d'ailleurs une vieille jalousie entre les légions de Syrie et celles d'Occident. Sous Tibère, seules dans toute l'armée romaine, elles n'avaient point mis Séjan au milieu de leurs enseignes; seules aussi, elles avaient à sa mort reçu une gratification du prince. (Suétone, *Tib.*, 48.)

sortirait de la Judée. Ce roi de la terre, un prisonnier juif l'avait nommé : du vivant de Néron, Josèphe, chargé de chaînes pour être envoyé à Rome, avait dit à Vespasien : « Garde-moi, je suis prophète, tu seras empereur[1] ! »

Le 1er juillet 69, il fut proclamé dans Alexandrie par le préfet d'Égypte ; deux jours après, l'armée de Judée le salua empereur, et Mucien fit aussitôt prêter serment à ses légions. A l'honneur des troupes et de leur nouveau prince, il ne fut pas question d'un *donativum* extraordinaire. L'argent manquait pour les préparatifs, et l'on fut obligé de frapper des réquisitions sur les provinciaux. Mucien donna tout ce qu'il avait ; d'autres l'imitèrent, surtout les rois alliés d'Édesse, de la Commagène et de l'Iturée[2]. Les uns et les autres croyaient placer à gros intérêts sur la victoire. Mais tous, ajoute Tacite, n'eurent pas, comme Mucien, le droit et le pouvoir de se dédommager.



Titus jeune (buste colossal du musée de Naples).

On décida que des députés se rendraient en Arménie et chez les Parthes pour garantir la paix des frontières ; que Titus, le fils aîné de l'empereur, se chargerait de réduire Jérusalem ; Vespasien de fermer l'Afrique en occupant Alexandrie et Carthage pour affamer Rome ; Mucien de marcher sur l'Italie et d'entraîner les légions du Danube ; qu'enfin de pressants messages iraient agiter les Gaules, ébranler la fidélité suspecte des armées de Bretagne et d'Espagne et faire espérer aux prétoriens leur rétablissement. Les sept légions de

[1] Suétone, *Vesp.*, 5, et Josèphe, *Bell. Jud.*, III, 8, 9. Tacite, *Hist.*, II, 74-78, V, 13 : *Profecti Judæa rerum potirentur.*

[2] Tacite, *Hist.*, II, 81 ; Josèphe, *Bell. Jud.*, VII, 28

l'Illyricum[1], décidées d'avance, n'attendirent même pas Mucien et prirent les devants sous l'active impulsion d'un légat légionnaire, Antonius Primus, homme taré et mauvais citoyen, mais soldat plein de courage et de résolution qui savait commander et se faire obéir[2]. On prit à la solde de l'armée les chefs des Sarmates Jazyges, qui se chargèrent de garder le Danube, et deux rois des Suèves, Sidon et Italicus, qui suivirent Primus lorsque, malgré les ordres de Vespasien, il franchit les Alpes Juliennes à la tête de la cavalerie et des vexillaires.



Un vexillaire (d'après la colonne Antonine)[4].

Les Vitelliens s'étaient aussi mis en mouvement, mais personne n'eût reconnu dans ces soldats languissants, énervés, qui marchaient sans ordre et presque sans armes, le long de la voie Flaminienne, ces fières légions de Germanie si renommées dans tout l'empire. Les plus braves d'entre eux étaient restés à Rome dans les vingt nouvelles cohortes du prétoire et de la ville[3]. Le chef des autres, Cæcina, jaloux du crédit de Valens, avait déjà ouvert l'oreille aux propositions de Sabinus, frère de Vespasien, qui était préfet de Rome. Cæcina ne voulait trahir qu'à bon escient. Afin de donner à ses agents le temps de conclure le marché, il choisit, avec un coup d'œil militaire qui prouve son habileté, la ligne de l'Adige pour arrêter l'ennemi, maître déjà d'Aquilée, de Vicence, de Padoue et de la forte place de Vérone. Par ses lenteurs calculées il permit aux Flaviens de réunir plus de quarante mille hommes, et à son

[1] Il y avait trois légions en Mœsie et deux en Pannonie, autant en Dalmatie. (Tacite, *Hist.*, II, 85-6 ; III, 7, 9, 10, 50.)

[2] Tacite, *Hist.*, II, 36. C'était un Gaulois de Toulouse, surnommé Becco. Chassé du sénat en 61 pour un faux, il avait été rétabli par Galba, qui lui donna le commandement de la légion *VIIa Gemina*. (Suétone, *Vitell.*, 13 ; Tacite, *Ann.*, XIV, 40 ; *Hist.*, II, 86.)

[3] Seize prétoriennes, quatre urbaines, chacune de mille hommes. (Tacite, *Hist.*, II, 93.)

[4] Le vexillaire était le porte-étendard, mais aussi le vétéran qui, ayant accompli la durée légale du service, était retenu *sub vexillo*. Les corps servant à part de la légion étaient aussi appelés *vexilla : Germanica vexilla* (Tacite, *Hist.*, I, 31, 70) ; *equitum vexilla* (*Hist.*, II, 11) ; etc.

complice Lucilius Bassus de décider la défection de la flotte de Ravenne. Quand la nouvelle lui en arriva, il fit abattre dans son camp les images de Vitellius et inscrire sur les drapeaux le nom de Vespasien. Mais les soldats s'indignent de cette trahison envers l'élu des légions de Germanie ; ils se jettent sur Cæcina, l'enchaînent, puis, sans chef et en désordre, ils abandonnent leurs lignes et vont rejoindre les troupes qu'ils ont laissées dans Crémone. Antonius Primus, pour profiter de la sédition, passe l'Adige, qui n'est plus défendu, et en deux jours gagne Bédriac, d'où il peut gêner l'arrivée des secours que Valens ne manquera pas de leur conduire. Du reste, résolu à frapper au plus tôt quelque coup décisif avant que les provinces transalpines ne s'ébranlent et que les Germains, qui menacent d'une invasion par la Rhétie, ne paraissent, il pousse dès le premier jour vers Crémone une forte reconnaissance, qui, à huit milles de Bédriac, rencontre deux légions ennemies et les rejette en désordre sur la cité. Six autres y entraient à ce moment, après une marche de trente milles en un jour. Au lieu de se reposer d'une si longue route, elles traversent la ville, le camp retranché qui la couvre, et attaquent, en laissant à peine à Antonius le temps de rappeler aux légions de Mœsie que cette querelle est moins celle de deux empereurs que des deux armées du Danube et du Rhin.

On se battit toute la nuit. La lune s'étant levée derrière les Flaviens projetait en avant de leurs lignes de grandes ombres de soldats et de chevaux qui trompaient les coups des Vitelliens, tandis que ceux-ci, vus en pleine lumière, étaient accablés de traits dont pas un ne se perdait. Au matin, la troisième légion venue de Syrie adora le soleil levant; en même temps, sur le bruit que Mucien arrivait, de grands cris retentirent ; l'armée fit un puissant effort, et le camp fut forcé. Les Vitelliens désespèrent de résister davantage ; ils courent à Cæcina, qu'ils délivrent de ses chaînes, qu'ils supplient d'être leur intercesseur, et ils arborent sur les remparts de la ville les voiles et les bandelettes des suppliants. C'était, depuis Sylla, la première victoire que les troupes des provinces orientales gagnaient sur celles de l'Occident.

Durant la lutte, un père avait été tué par son fils, un frère par son frère : c'est le crime ordinaire des guerres civiles; mais un des meurtriers s'en vanta comme d'un glorieux exploit et réclama des généraux une récompense. « Pareil malheur s'était vu, dit Tacite, au temps de nos anciennes discordes ; un soldat de Pompée tua son frère dans les

rangs de Cinna ; mais, l'ayant reconnu, il ne voulut pas lui survivre et se perça de son épée. » La guerre civile avait elle-même dégénéré.

Le jour de la bataille, une grande foire se tenait dans Crémone; l'avidité des vainqueurs s'en accrut : durant quatre jours la ville fut livrée aux brutales passions de quarante mille soldats furieux et d'autant de valets d'armée. Les Flaviens avaient fait aux Vitelliens les honneurs du pillage et scellé leur réconciliation sur les ruines fumantes de la malheureuse cité. Lorsqu'ils eurent tout pris ou tué, ils la brûlèrent, et de cette florissante colonie fondée deux cent quatre-vingt-six années auparavant pour arrêter les Gaulois et Annibal, il ne resta debout que le petit temple de Méphitis, en dehors de l'enceinte[1]

La chute de Crémone retentit douloureusement au cœur de l'Italie. Depuis plus d'un siècle[2], la péninsule n'avait ni entendu un bruit d'armes, sauf à Bédriac, ni vu une chaumière brûlée par des soldats, et voici que des Pannoniens, des Dalmates, des Suèves, des hommes de la Mœsie, des Syriens, renouvelaient pour elle des maux que quatre générations n'avaient connus que par les récits faits aux veillées du soir. Les chefs sentaient l'odieux du sac de Crémone; mais ils laissaient faire, n'étant plus maîtres de leurs soldats, ceux-ci parce qu'ils manquaient d'autorité, comme Pompeius Silvanus, « qui perdait à parler les occasions d'agir[3] », ceux-là parce qu'ils essayaient d'en prendre par des moyens funestes, comme Antonius, qui leur abandonnait le droit de remplacer leurs officiers morts. « Les suffrages donnèrent les grades aux plus turbulents, et le soldat ne dépendant plus du chef, les chefs étant faits tumultueusement par le caprice du soldat, ces pratiques séditieuses corrompaient la discipline.... »

Fabius Valens, qui n'avait pu passer par Rimini et Ravenne, à cause de la défection de la flotte, apprit en Étrurie le désastre de Crémone. Il forma le projet de s'embarquer pour la Narbonaise, d'aller soulever les Gaules, la Bretagne, la Germanie, et de recommencer sa première campagne. Mais déjà la Narbonaise s'était prononcée pour Vespasien ; Valens, jeté par la tempête sur les îles d'Hyères, près de Marseille, y fut pris par les galères du procurateur Valerius Paulinus, et à

[1] Tacite, *Hist.*, III, 1-35 ; Dion, LXV, 15 ; Josèphe, *Bell. Jud.*, IV, 41. « Ce furent les Vitelliens qui firent le plus de mal, parce qu'ils connaissaient les maisons des riches. » Malgré un ordre d'Antonius de relâcher tous les Crémonais captifs, les soldats voulurent les vendre comme esclaves, et, aucun acheteur ne se présentant, ils se mirent à les tuer (*occidi cœpere* Tacite, *Hist.*, III, 34). Alors les parents, les alliés, les rachetèrent en secret.

[2] Depuis le sac de Pérouse, 40 av. J. C.

[3] *Socordem bello et dies rerum verbis terentem* (Tacite, *Hist.*, III, 50).

quelque temps de là mis à mort. Cette nouvelle et celles qui arrivaient d'Italie décidèrent la défection de l'Espagne et de la Gaule. La Bretagne seule hésitait, et les insulaires, voyant dans ces conflits une chance de liberté, recommençaient la guerre. Sur le Rhin, Civilis soulevait les Bataves, moins contre Vitellius que contre Rome. La Germanie s'agitait, et tous les Barbares, de la forêt Hercynienne au Caucase, sentant que l'empire avait retiré d'eux sa puissante main pour la tourner contre lui-même, se levaient et marchaient à l'attaque des frontières dégarnies. Les Daces avaient franchi le Danube; l'Euxin se couvrait de pirates; dans le Pont un affranchi du dernier roi appelait aux armes les nations voisines[1].

Au milieu du bruit de cet empire qui s'écroulait sur sa tête, Vitellius, « caché sous les ombrages des jardins d'Aricie », paraissait ne rien entendre, ne rien voir; « semblable à ces animaux immondes qui, une fois repus, se couchent et dorment[2] ». Il avait pris l'empire pour un festin, et il voulait achever tranquillement l'orgie. Il se réveilla pourtant en apprenant la défaite de Crémone, et, à l'approche des Flaviens, il fit sortir de Rome quatorze cohortes prétoriennes, toute la cavalerie et la légion formée des soldats de marine. C'étaient des hommes d'élite; avec eux il pouvait fermer l'Apennin déjà couvert par les neiges, et peut-être mettre en péril l'armée victorieuse, qu'Antonius précipitait sur la capitale, sans ordre ni discipline, afin d'y arriver avant Mucien. Mais il ne sut pas s'en servir, et, sur le bruit qu'une nouvelle guerre éclatait derrière lui, il les arrêta dans la forte position de Narnia. Un centurion, avec de fausses lettres de Vespasien, venait d'entraîner la défection de la flotte de Misène. Pouzzoles, ruinée si la guerre continuait, s'était prononcée pour celui qui commandait en Égypte et en Asie. Capoue, par rivalité, resta fidèle à Vitellius; mais une troupe qu'il envoya contre les rebelles passa de leur côté, et ils emportèrent encore Terracine. Les Samnites, les Marses, les Péligniens, se joignirent à eux; « et de l'empire du monde, il ne lui resta que l'espace compris entre Circeii et Narnia ». L'armée campée à ce dernier poste fit elle-même défection, quand on lui montra la tête de Fabius Valens, qu'elle croyait occupé à soulever les Gaules et la Germanie (17 déc.).

Les chefs des Flaviens savaient quels étaient leurs soldats, et ils

[1] Tacite, *Hist.*, III, 44-47.
[2] *Jacent torpentque.* Tacite, *Hist.*, I, 7[illegible].

redoutaient pour Rome, prise d'assaut, le sort de Crémone, dont la destruction avait paru à toute l'Italie l'œuvre de Barbares[1]. Antonius et Mucien envoyèrent à Vitellius de pressants messages qui le décidèrent à traiter avec Sabinus, frère de Vespasien et préfet de la ville. Il accepta leurs conditions : la vie sauve, avec 100 millions de sesterces et une retraite en Campanie. Mais, s'il était homme à descendre honteusement du pouvoir et à s'accommoder de la fortune que son rival daignerait lui faire, les anciens légionnaires de Germanie qui l'avaient choisi pour exploiter son règne, la canaille de Rome qui se reconnaissait avec plaisir dans cet empereur ivrogne et glouton, n'entendaient pas perdre les avantages qu'ils s'étaient promis. Soldatesque et populace se mirent encore une fois d'accord en faveur de l'ignoble personnage, sans cœur et sans talent, qui par ses vices convenait si bien aux leurs. Lorsque, des degrés du palais, il annonça à la foule « qu'il renonçait à l'empire dont il s'était chargé malgré lui », de violentes clameurs s'élevèrent, et il consentit à retirer son abdication.

[1] Dion dit des Flaviens qu'ils ne montraient tant d'ardeur que pour piller l'Italie. .... ἵνα τὴν Ἰταλίαν διαρπάσωσιν· ὃ καὶ ἐγένετο (LXV, 9). C'étaient, en effet, des Barbares. On a vu Antonius prendre à sa solde deux rois suèves qui, avec leurs gens, furent placés en première ligne à la seconde bataille de Crémone (Tacite, *Hist.*, IV, 21). Les soldats de la flotte de Ravenne étaient pour la plupart (*magna pars*. Ibid., 12) des Dalmates et des Pannoniens qu'on versa dans les légions. La cavalerie joua un rôle important dans cette guerre; soutenue des cohortes auxiliaires, elle avait eu la principale part au succès de la première journée devant Crémone, et cette cavalerie, ces cohortes, étaient levées surtout dans les provinces où les légions campaient. Tacite (III, 19) dit des auxiliaires mœsiens qu'ils valaient des légionnaires. Or une seule légion, la onzième, avait six mille auxiliaires dalmates (*ibid.*, 50). L'armée qui marcha d'abord sur Rome, après le sac de Crémone, était composée des cohortes auxiliaires, de la cavalerie, d'un détachement de légionnaires choisis, des Pannoniens et des Dalmates de la flotte, et elle ne comptait qu'une seule légion, la onzième. On voit que les chefs avaient raison de craindre pour Rome. L'armée vitellienne n'était pas autrement composée. Civilis rappelle aux Gaulois (Tacite, *Hist.*, IV, 17) que, à la bataille contre Vindex, c'était la cavalerie batave qui avait écrasé les Arvernes et les Éduens, que les Belges formaient une partie des auxiliaires de Verginius, et il ajoute : *Vere reputantibus, Galliam suismet viribus concidisse.* Il y avait tant de Germains parmi les Vitelliens, qu'au sac de Rome on tuait tous les hommes jeunes et grands, parce qu'une haute taille désignait un Barbare (*proceritas corporum*. Tacite, *Hist.*, V, 14). Les légions elles-mêmes comptaient dans leurs rangs beaucoup de provinciaux des districts frontières qui y étaient entrés après avoir servi dans les cohortes auxiliaires. A Crémone, la troisième légion venue de Syrie adore le soleil levant comme si elle n'était composée que de Syriens. Au siége de Jérusalem, les actes de la plus grande audace sont accomplis par un Syrien, un Bithynien, etc. (Josèphe, VI, 1, 6 et 8.) Enfin, la désolation des Syriens à la nouvelle que les légions de l'Euphrate seraient envoyées sur le Rhin, prouve les relations de toute sorte qui s'établissaient entre les provinciaux et les légionnaires qui résidaient à demeure dans la province. Ainsi, les armées étant campées sur la frontière, c'est-à-dire sur les points les moins *romanisés* de l'empire, et se recrutant principalement autour d'elles, leur caractère devait peu à peu s'altérer, et il n'y a pas à s'étonner qu'elles aient fini par ne plus rien avoir de romain.

La nuit ranima ses craintes; dès le point du jour, il sortit du palais, couvert d'une toge sombre, environné de ses serviteurs en larmes; son fils, encore enfant, suivait porté dans une litière : on eût dit une pompe funèbre. Il avait convoqué le peuple au Forum, et, du haut des Rostres, il renouvela sa déclaration de la veille : « C'était par amour de la paix et pour le bien de la république qu'il se retirait, demandant pour toute grâce que l'on gardât quelque souvenir de lui; qu'on prît en pitié son frère, sa femme, l'âge innocent de ses enfants; » en même temps, il leur présentait son fils. Enfin, les pleurs étouffant sa voix, il détacha son poignard de sa ceinture, en signe qu'il renonçait au droit de vie et de mort sur les citoyens, et il voulut le remettre au consul, qui n'eut garde d'accepter le dangereux présent. Les soldats et le peuple se récrient encore contre cet abandon; et voyant Vitellius prendre le chemin de l'habitation de son frère, ils s'opposent à ce que le prince se retire dans une maison particulière. C'est au palais, lui crient-ils, qu'est sa demeure; c'est là qu'il doit aller; et ils lui ferment toutes les rues; ils ne laissent ouverte devant lui que la voie Sacrée qui mène au Palatin. Vitellius y retourne.


Vitellius [1].

[1] Statue en marbre trouvée à Ostie (musée Campana). H. d'Escamps, *op. cit.*, n° 76.

Cependant le bruit de l'abdication s'était répandu, et les principaux des sénateurs, la plupart des chevaliers, les soldats des cohortes urbaines et des vigiles, étaient accourus auprès de Sabinus. Une rencontre fortuite mit les deux partis aux prises, près du mont Quirinal. Les Vitelliens ayant eu l'avantage, Sabinus se réfugia au Capitole, d'où il envoya un messager à Vitellius pour lui reprocher la rupture du traité. Ce succès n'avait pas relevé le cœur du triste empereur; il se disculpa en rejetant la faute sur les troupes et fit sortir l'émissaire par une porte dérobée, « de peur que les soldats ne tuassent, en haine de la paix, celui qui s'en faisait le médiateur ».

La nuit fut tranquille, grâce à une pluie d'hiver qui tomba à torrents. Au matin, les Vitelliens assaillirent le Capitole, en s'aidant des maisons que, depuis la grandeur de Rome, on avait laissées s'élever sur les flancs de la colline, et dont les toits étaient de niveau avec le terrain de l'ancienne forteresse. On les repoussa quelque temps avec des pierres et des tuiles lancées du haut des portiques; mais ils jetèrent des torches enflammées qui mirent le feu aux édifices, et cheminèrent à la suite de l'incendie. Une barricade d'une espèce nouvelle les arrêta : c'étaient les statues des dieux et des héros, que Sabinus avait amoncelées à l'entrée de la forteresse. Deux attaques de flanc, par le bois de l'Asile et par l'escalier aux cent marches qui touchait à la roche Tarpéienne, leur permirent de déboucher sur le plateau. La lutte fut courte : quelques gens de cœur se firent tuer; le plus grand nombre s'enfuit assez tôt pour trouver des issues libres, ce qui ne les empêcha pas de revendiquer plus tard l'honneur d'avoir combattu pour Vespasien et pour le Capitole. D'autres s'échappèrent, en se mêlant aux Vitelliens dont ils avaient surpris le mot d'ordre; Domitien passa, vêtu d'une robe de lin, au milieu des sacrificateurs, et se réfugia près du Vélabre, chez un client de son père. Assis à table dans la maison de Tibère, Vitellius avait de là regardé le combat. On lui amena Sabinus et le consul Quintus Atticus; il essaya de les sauver. Malgré ses prières, la populace mit Sabinus en pièces; il réussit à faire échapper le consul.

Durant ces meurtres, l'incendie dévorait le Capitole, et le temple de l'empire s'abîmait dans les flammes.

Sur la foi du traité qui se négociait, l'armée vespasienne s'était arrêtée à Otriculum et y célébrait tranquillement les saturnales. Quand la nouvelle de ce qui se passait à Rome lui arriva, elle prit rapidement la route de la Ville : Antonius, avec l'infanterie, par la voie

Flaminienne; Petilius Cerialis, avec la cavalerie, par la *via Salaria*. Un échec que le dernier éprouva dans les faubourgs enivra la populace, qui s'arma de tout ce qu'elle put trouver et courut bruyamment aux remparts. Vitellius, beaucoup moins rassuré, quoiqu'il sût déjà que son frère venait d'étouffer le mouvement de Campanie, se rendit à la curie, où l'on ne trouva rien de mieux à faire que d'envoyer aux Flaviens une députation, qui « leur conseillât la paix et la concorde ». Il fit même partir les Vestales, avec une lettre où il demandait « un jour pour tout terminer ». Antonius reçut les vierges sacrées avec de grands égards, et continua d'avancer jusqu'au pont Milvius, où il aurait voulu retenir ses troupes, pour éviter une bataille dans l'intérieur de Rome. Le philosophe Musonius crut aussi les arrêter par son éloquence, en leur montrant la patrie en deuil, etc.; on le reçut avec des huées, et il courut risque de la vie. La proie était trop belle : les soldats entraînèrent leurs chefs.



Statue municipale trouvée à Otriculum (Vatican, *Mus. Pio Cl.*, III, pl. 25)

Il y eut plusieurs combats sanglants, dans les jardins de Salluste, au Champ de Mars, surtout au camp de la garde prétorienne, qui fut attaqué dans les règles, avec la tortue, les machines, les terrasses et le feu. Les prétoriens d'Othon s'y acharnaient, tenant à honneur de rentrer victorieusement dans la place

lucrative que leur avaient prise les prétoriens de Vitellius. Pas un de ceux-ci ne demanda quartier à l'assaut du camp ; aucun d'ailleurs ne l'eût obtenu. C'était, comme toute la guerre, une rivalité de soldats plus que d'empereurs.

Une partie de la population aidait les Vitelliens, une autre assistait à la bataille du haut des maisons, comme à un combat de gladiateurs, applaudissant les habiles et les forts, poursuivant de ses cris les malheureux ou les lâches. de quelque parti qu'ils fussent ; et si une troupe débandée se cachait dans les boutiques, ils la désignaient aux soldats.



Scène de bains (femmes). D'après un vase de la collection Hamilton.
(Tischbein, tome I. pl. 59.)

La populace, les esclaves, suivaient le carnage, ramassaient le butin que le soldat, occupé à tuer, négligeait, et dévalisaient les morts. Mais la ville était trop vaste pour qu'on s'y battît partout. Dans les quartiers non encore envahis, chacun continuait sa vie de tous les jours, ses affaires ou ses débauches. Les bains, les tavernes, les mauvais lieux, étaient ouverts et remplis. Le malheur général semblait un assaisonnement nouveau du plaisir, et l'idée de la patrie était si bien morte que personne n'éprouvait un sentiment de deuil public. Quelques jours plus tard, de désastreuses nouvelles arrivèrent des provinces sans

troubler davantage cette indifférence[1] : nouvelle preuve que Rome n'était plus Rome, et que le peuple qui l'habitait n'avait plus rien de romain.

Cependant ces citadins incapables de prévoir et d'agir, dont le cœur ne s'ouvrait même plus à l'écho des douleurs publiques, apprirent bien vite à leurs dépens, sans en devenir des citoyens plus résolus, que la lâcheté ou l'insouciance qui tiennent à l'écart du danger ne sont pas la meilleure manière d'échapper au péril. Les soldats à demi



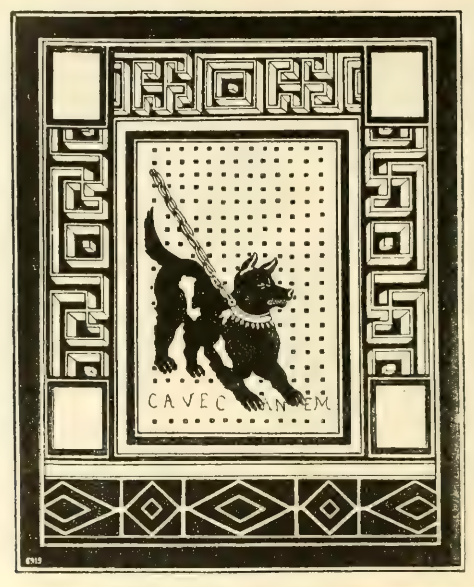
Scène de bains (hommes). (*Ibid.* Tischbein, tome I, p. 58.)

barbares qui parcouraient la ville en vainqueurs avaient d'abord tué au hasard. Quand les rues eurent été remplies de cadavres, que le sang eut rougi les places publiques et le pavé des temples, ils fouillèrent les maisons, y cherchant les légionnaires des bords du Rhin ; il suffisait d'être grand et jeune pour être regardé comme un soldat des légions germaines et aussitôt égorgé. Après le sang, l'or : des misérables dénonçaient les riches ; des esclaves, leurs maîtres ; on tuait ceux-ci comme Vitelliens, puis on pillait ; Dion et Josèphe parlent de plus de cinquante mille morts.

Vitellius ne fut pris qu'assez tard. « Quand il avait su les Flaviens

[1] Tacite, *Hist.*, IV, 12 : .... *nequaquam mæsta civitas.... cæsos exercitus, capta legionum hiberna, descivisse Gallias, non ut mala, loquebantur*

dans la ville, il s'était échappé par les derrières du palais, avec son cuisinier et son boulanger, et s'était fait porter en litière sur l'Aventin, dans la demeure de sa femme, d'où il espérait se sauver en Campanie. Là, pris encore d'incertitude, il retourne au palais, dont le silence et la solitude l'épouvantent. Après avoir erré partout misérablement, il se réfugie dans la loge du portier, attache le chien devant la porte et la barricade avec un lit et un matelas. Quelque temps après, les Flaviens arrivent et le tirent de sa retraite ; il les supplie de lui laisser



Mosaïque de Pompéi, dite le *Cave Canem*.

la vie, dût-on le garder en prison, parce qu'il avait des secrets importants à révéler à Vespasien. Mais on le traîne le long de la voie Sacrée vers le Forum, demi-nu, les mains liées derrière le dos, la corde au cou, les vêtements déchirés, au milieu des insultes et des outrages; les uns lui tiraient la tête en arrière par les cheveux; les autres lui relevaient le menton avec la pointe d'un glaive, pour le forcer à montrer son visage, à regarder ses statues renversées, et le lieu où avait péri Galba. Ceux-ci lui jetaient de la boue; ceux-là l'appelaient ivrogne et incendiaire. On lui reprochait jusqu'à ses défauts corporels, car il

avait le visage rouge et bourgeonné par l'abus du vin, le ventre gros, une jambe plus faible que l'autre. On le poussa ainsi jusqu'aux Gémonies, où il fut déchiqueté à petits coups d'épée; puis, avec un croc, on traîna au Tibre ces lambeaux palpitants[1] » (21 déc. 69). Il fut le dernier des empereurs d'origine patricienne.

Vitellius ne méritait pas les vingt pages que nous lui avons données; mais Caligula, Claude et Néron nous ont montré ce qu'ils avaient fait du palais et du gouvernement d'Auguste; il fallait voir, avec Vitellius, ce qu'étaient devenus Rome et les légions de César.

[1] Suétone, *Vitell.*, 17, et Tacite, *Hist.*, III, 68-85; Pline, *Hist. nat.*, XXXIV, 7; Josèphe, *Bell. Jud.*, IV, 42.



Monnaie de Vitellius (grand bronze).

CHAPITRE LXXVII

VESPASIEN (69-79).

I. — GUERRE DES BATAVES (69-70).

Vespasien vit la fin de deux guerres commencées, l'une sous Néron, l'autre sous Vitellius, et qui ne tiennent à l'histoire de son principat que parce que ses généraux en frappèrent les derniers coups.

L'auteur d'une de ces guerres, Civilis, était de race royale parmi les siens : titre ambitieux qui s'appliquait, chez les Germains, à de petits chefs que leur naissance dans une famille respectée élevait au-dessus de la masse des hommes libres. Il avait contre l'empire de légitimes ressentiments. Néron avait fait tuer son frère, lui-même faillit périr. Galba l'ayant gracié, les soldats de l'armée du bas Rhin l'accusèrent d'être complice du meurtre de Fonteius Capito et demandèrent sa mort. Vitellius le sauva une seconde fois; mais il jura de ne point couper sa chevelure qu'il ne se fût vengé. Quand Antonius Primus eut proclamé Vespasien en Pannonie, il écrivit à Civilis de susciter aux légions du Rhin quelques embarras qui les empêchassent d'accourir au secours de Vitellius. Le Barbare accepta avec ardeur; il avait perdu un œil et se glorifiait de cette blessure pour se comparer à Annibal et à Sertorius; il rêvait, comme eux, d'accabler Rome par les bras de ses sujets. A la réception des lettres d'Antonius, il convoqua secrètement les principaux de son peuple[1], leur montra la Gaule chancelante, les Germains amis de tous les ennemis de Rome, les camps déserts[2], l'Italie en feu et le moment venu de rejeter un joug odieux. Les Canninéfates et les Frisons, voisins des Bataves, entrèrent dans le complot; et des émissaires allèrent provoquer la défection des

[1] Les Bataves, fraction du peuple des Cattes qui vint s'établir dans le pays des *eaux profondes*, habitaient une partie des provinces actuelles de la Hollande méridionale, Utrecht, Gueldre et Brabant septentrional.

[2] La cinquième et la quinzième légion ne comptaient pas, à elles deux, cinq mille hommes.

auxiliaires bretons et des Bataves qui servaient avec les légions, celle surtout des huit cohortes qui s'étaient rendues fameuses par leur courage à Bédriac.

En peu de jours, les Romains furent chassés de tous les postes qu'ils



Vespasien (buste de la galerie des Offices à Florence).

occupaient dans l'île que forment le Rhin, le Wahal et la Meuse. Une bataille livra leurs armes à Civilis, et les rameurs germains lui donnèrent la flottille des légions (vingt-quatre navires), ce qui le rendit

maître du cours inférieur du Rhin. Après ce succès retentissant, il essaya d'entraîner la Germanie et la Gaule. Celle-ci n'envoya que quelques volontaires ; il en vint davantage de la rive droite du Rhin. Deux légions qui tentèrent de rentrer dans l'île furent encore battues par la défection de leurs cavaliers bataves et la molle résistance des auxiliaires ubiens et trévires. Les débris coururent s'enfermer dans *Vetera Castra*[1].

Les huit cohortes bataves revenues d'Italie étaient déjà arrivées à Mayence, lorsque le messager de Civilis les atteignit, au moment où, sur l'ordre de Vitellius, elles reprenaient le chemin des Alpes. Elles répondirent sans balancer à l'appel de leurs compatriotes, et sur leur route écrasèrent, près de Bonn, un troisième corps romain qui leur fermait le passage. Civilis avait maintenant une armée aguerrie ; il la mena à l'attaque des lignes de *Vetera*. L'armée du haut Rhin accourut pour les défendre, mais l'indiscipline régnait dans ces légions, où les officiers tenaient pour Vespasien, les soldats pour Vitellius. Ceux-ci, soupçonnant partout la trahison, et non sans motif, venaient d'ôter le commandement à leur chef Hordeonius. Ils se divisèrent : les uns campèrent à *Gelduba* (Gelb), où ils faillirent être enlevés; les autres à *Novesium* (Neuss); le reste à Mayence. Cependant *Vetera* fut débloqué. Les nouvelles apportées d'Italie augmentèrent l'irritation et l'indiscipline. Dans une sédition, les soldats massacrèrent Hordeonius, et Dilius Vocula, qu'ils avaient mis à sa place, fut réduit à s'échapper déguisé en esclave. Ils se réunirent, puis se divisèrent encore. Ils avaient prêté serment à Vespasien ; deux légions relevèrent les images de Vitellius, bien qu'elles le sussent déjà mort, et peu après les brisèrent de nouveau. Ces incertitudes et ces troubles favorisaient les progrès des Bataves, qui prirent *Gelduba*. Civilis avait un jeune fils, il l'exerça au tir de l'arc en lui donnant pour but des prisonniers romains attachés aux arbres de la forêt. D'autres légionnaires furent envoyés en présent aux chefs de la Germanie, et bientôt nombre de guerriers germains passèrent le Rhin, dont une sécheresse avait tari les eaux au point d'interdire la navigation et de former des gués ; ce qui faisait dire que les fleuves, ces vieilles barrières de l'empire, s'abaissaient d'eux-mêmes devant les Barbares. Déjà les cantons reculés de la Gaule refusaient l'enrôlement et le tribut. Quand arriva la

[1] Furstenberg, près de Xanten, au duché de Clèves, ou Xanten même, suivant Cluvier et Greenwood, *Hist. of the Germans*, I, 150.

nouvelle de l'incendie du Capitole, les esprits en furent frappés comme d'un présage, cette fois irrécusable. Ce sanctuaire, tombé, leur parut avoir enseveli sous ses ruines la fortune du peuple romain. Les druides, qui sortaient de leurs retraites mystérieuses, disaient tout haut : « Les derniers jours de Rome sont venus, ceux de l'empire gaulois commencent. Aux nations transalpines de régner maintenant. »

Les Belges, dévoués à Vitellius et par conséquent ennemis du nouvel empereur, furent les premiers à éclater. Deux Trévires, Classicus et Tutor, un Lingon, Sabinus, qui prétendait descendre du premier César, s'entendirent pour la délivrance de leur pays. Ils débauchèrent d'abord les auxiliaires belges et germains, puis les soldats mêmes, en leur montrant les troupes de Vespasien qui accouraient à travers les Alpes pour les punir de leurs hésitations. Deux légions prêtèrent serment à l'empire des Gaules sur les étendards que Classicus leur donna : résolution inouïe et qu'on ne pourrait comprendre, si l'on ne savait qu'il n'y avait plus que des provinciaux dans les légions. Les cinq mille hommes enfermés dans *Vetera*, et que Civilis tenait assiégés avec de l'infanterie germaine, acceptèrent les mêmes conditions. Mais les Barbares n'entendaient pas laisser échapper leur proie. Les Romains marchaient avec confiance sous la foi du serment lorsque, à cinq milles de leurs retranchements, les Germains se jetèrent sur eux. Tout ce qui ne fut pas massacré dans ce premier instant courut au camp pour s'y réfugier. Les Barbares l'avaient déjà pillé; ils y mirent le feu, et les fugitifs périrent dans les flammes.

Civilis était enfin vengé : il coupa sa chevelure. Son ambition croissant avec sa fortune, il refusa de s'engager dans une cause étrangère. Ni lui ni aucun de ses Barbares ne prêta serment à l'empire gaulois. Il rêvait autre chose : une vaste domination dont son pays serait le centre, la Gaule et la Germanie les provinces. Une prophétesse était alors en grand renom parmi les Germains, Velléda, jeune fille du pays des Bructères. Elle se tenait enfermée dans une tour, au fond d'un bois. Nul mortel n'avait vu son visage ; un de ses proches, sorte d'interprète de la divinité, recevait les demandes et rapportait les réponses. Elle avait prédit la ruine des légions ; son crédit s'accrut de la réalisation de l'oracle. Civilis, qui l'avait déjà mise dans ses intérêts, lui envoya en don un légat de légion fait prisonnier. Dans ses projets, le Rhin n'étant plus une frontière, on détruisit les fortifications qui le

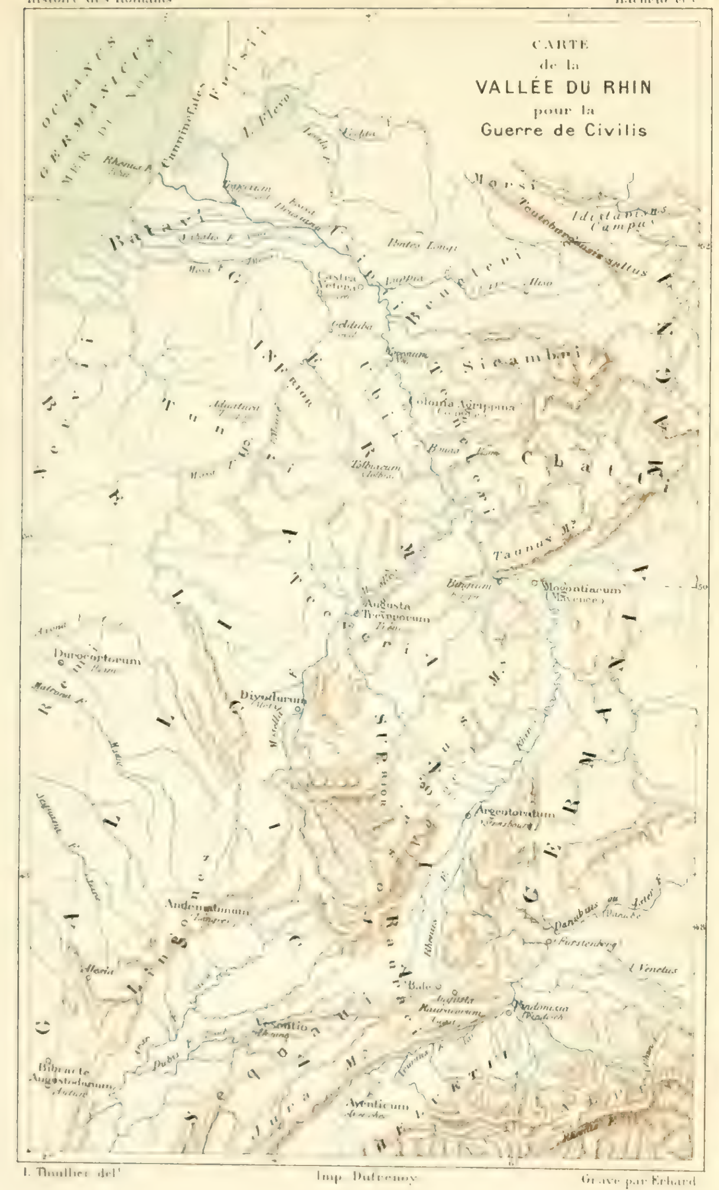
gardaient. La ville des Ubiens, Cologne, refusa d'abattre ses murailles et d'entrer franchement dans la ligue ; mais, des Alpes à l'Océan, tous les camps furent incendiés; on ne laissa subsister que ceux de Mayence et de Windisch[1], puis on éloigna les troupes. Deux légions furent dirigées par Classicus sur Trèves. Elles obéirent et avancèrent tristement au milieu de la joie insultante des populations gauloises; un escadron de cavaliers italiens seul refusa et s'enferma dans Mayence.

Dans l'intérieur du pays, Sabinus avait soulevé les Lingons et pris le titre de César. Mais beaucoup pensèrent que, pour faire un empereur, autant valait un Romain qu'un habitant de Langres. Ce fut l'avis des Séquanes (Franche-Comté), qui, attaqués par les Lingons leurs voisins, les battirent complétement. Sabinus, réfugié dans une de ses villas, y mit le feu. On crut que, comme Sacrovir, il y avait péri.

Cette défaite ralentit le zèle des partisans de l'indépendance. Dans une assemblée générale réunie à Reims, les Trévires et les Lingons parlèrent énergiquement pour la guerre. On leur reprocha d'avoir trahi la cause de la Gaule au temps de Vindex ; puis on demanda qui conduirait les opérations, qui donnerait les ordres et prendrait les auspices. Après la victoire, où placer le siége de l'empire? Ainsi, avant la lutte, les divisions se montraient; que serait-ce après le triomphe? Ils étaient déjà trop romains pour comprendre autre chose que l'empire, et ils étaient trop gaulois encore pour oublier les rivalités qui rendaient leur tentative impossible. D'ailleurs Civilis et ses Germains se tenaient à l'écart d'une façon menaçante. « Préférez-vous, disaient les Rèmes, au titre de citoyens de Rome celui de sujets des Cattes et des Bructères? » L'assemblée écrivit aux Trévires, « au nom de la Gaule », de déposer les armes.

Cet abandon ne fit point perdre courage aux cités rebelles. Mais les chefs restèrent au-dessous de leur tâche. Civilis perdait le temps à poursuivre un de ses parents que la jalousie avait jeté dans le parti romain et qui l'attaquait avec des auxiliaires tongres et nerviens. Classicus jouissait comme en pleine paix des douceurs du commandement, et Tutor ne prenait aucune mesure pour occuper les passages des Alpes. Quatre légions, à cette heure, les traversaient sous un général habile, Petilius Cerialis; Mucien lui-même allait suivre avec le plus

[1] *Vindonissa* (Argovie), près du confluent de l'Aar, de la Reuss et de la Limmath.

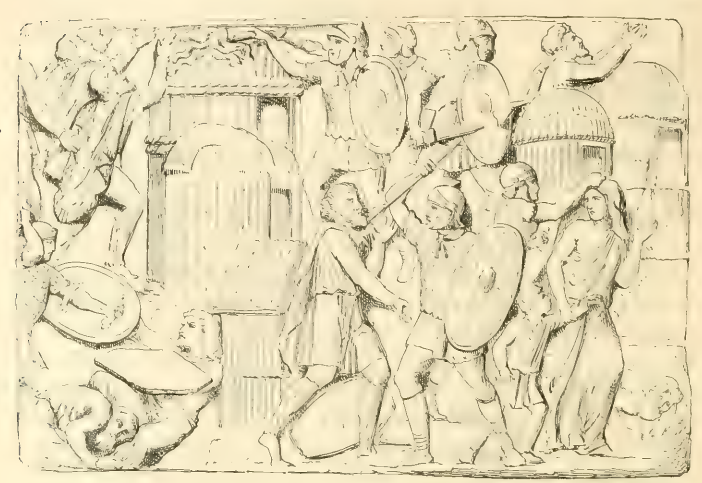

CARTE
de la
VALLÉE DU RHIN
pour la
Guerre de Civilis
Oceanus Germanicus
Mer du Nord
Batavi
Castra Vetera
Colonia Agrippina
Sicambri
Taunus Ms
Mogontiacum
Augusta Trevirorum
Durocortorum
Divodurum
Argentoratum
Andematunum
Vesontio
Aventicum
Bibracte
Augustodunum
Vindonissa
Bale
Furstenberg
Teutoburgiensis saltus
Idistavisus Campus
Marsi
Tolbiacum
Rhin
Rhenus

jeune fils de Vespasien, qu'il était opportun d'éloigner de Rome. Deux autres légions arrivaient d'Espagne, et la quatorzième était rappelée de l'île des Bretons. « Sept légions, s'écriaient les Rèmes avec effroi, sont sur nos têtes. » Tutor marcha au-devant du corps qui débouchait par l'Helvétie. A la vue des aigles, ses légionnaires passèrent aux Romains. Il recula, mais se laissa surprendre à Bingen. Cette défaite dégagea Mayence et toute la vallée du Rhin jusqu'à *Vetera*. Les légions cantonnées à Trèves, plutôt captives que rebelles, rétablirent aussitôt sur leurs enseignes le nom de Vespasien, et Cerialis, renvoyant dédaigneusement les auxiliaires gaulois, parce que l'empire voulait lui-même et seul, disait-il, venger ses injures, marcha sur la dernière armée, qui couvrait la cité des Trévires. Elle fut dispersée, et ses chefs pris. Avec une modération habile, Cerialis ouvrit son camp aux anciennes légions du Rhin et défendit qu'on rappelât le passé. Les soldats voulaient saccager Trèves : il les retint. « Nos pères, dit-il aux Trévires, ne sont venus dans la Gaule que pour mettre fin à vos discordes et vous sauver de l'oppression des Germains. Pour prix de nos victoires, nous ne vous demandons que les moyens de vous maintenir en paix. Mais, pour avoir la paix, il faut des soldats; pour des soldats, il faut une solde; pour cette solde, des tributs. Le reste est commun entre vous et nous. Vous-mêmes, le plus souvent, vous commandez nos légions, vous gouvernez nos provinces. Nul privilége, nulle exclusion. Si nous avons de bons princes, malgré votre éloignement, vous ressentez comme nous leurs bienfaits; s'ils sont cruels, ce sont les plus proches qui en souffrent.... Asservis à Classicus et à Tutor, aurez-vous moins d'impôts? Que l'empire de Rome disparaisse (veuillent les dieux détourner ce malheur!), et alors que verriez-vous sur la terre, sinon la guerre universelle des nations? Il a fallu huit cents ans d'une fortune et d'une discipline constantes pour élever ce colosse qui ne peut s'écrouler sans écraser le monde sous ses ruines.... Aimez donc, chérissez la paix et cette Rome qui se donne également aux vainqueurs et aux vaincus. » Ces paroles étaient vraies, et devaient retentir d'un bout à l'autre de la Gaule. Les Lingons firent leur soumission.

Civilis essaya d'ébranler la fidélité du Romain. Il lui écrivit que Vespasien était mort, Rome et l'Italie en proie à la guerre civile, Mucien et Domitien sans autorité et sans force; que si Cerialis voulait l'empire des Gaules, lui et ses Bataves se contenteraient d'être libres sur leur territoire. Cerialis n'ayant point répondu à cette ouverture, les

alliés vinrent l'attaquer. Ils mirent un instant l'armée en péril, mais essuyèrent une défaite sanglante qui détermina la défection de Cologne. Les habitants de cette ville égorgèrent tous les Germains entrés dans leurs murs, et après avoir enivré dans Tolbiac une cohorte de Chauques et de Frisons, la meilleure troupe de Civilis, ils mirent le feu aux maisons et la brûlèrent tout entière. En même temps arrivait la légion de Bretagne, qui soumettait les Nerviens et les Tongres.

Civilis voyait s'évanouir ses grands desseins. L'ambitieux était déçu,



Soldats romains incendiant un village, d'après la colonne Antonine. (L. Stracke, *op. cit.*, I.)

le patriote espéra encore. Pour couvrir son île des Bataves, il essaya, mais inutilement, de défendre *Vetera*. Forcé dans cette place, il se retira derrière le Wahal, y ramena la masse des eaux du Rhin en coupant la digue de Drusus qui les jetait dans le Lech et l'Yssel, et, avec cent treize sénateurs ou décurions trévires, alla solliciter les tribus germaines de faire un puissant effort. En son absence, Cerialis franchit le Wahal, mais faillit être enlevé dans une surprise; les Germains amenèrent en triomphe à Velléda, par la Lippe, sa galère prétorienne, dont ils s'étaient emparés. Les pluies d'automne et les inondations servirent mieux la cause des révoltés. Les Romains, sans vivres, sans abri, sur une terre marécageuse, se lassèrent de cette lutte. Les Bataves aussi étaient fatigués de la turbulence des Germains et de l'au-

torité que s'attribuait Velléda. Dans ces dispositions, on devait finir par s'entendre. Les deux chefs eurent une entrevue sur un pont du Wahal dont le milieu était coupé. Civilis obtint de vivre tranquille au milieu des siens, et les Bataves, délivrés de tout tribut, n'eurent qu'à fournir aux légions des auxiliaires, dont cette guerre soutenue contre l'empire avait accru la juste renommée. Civilis n'y avait gagné qu'un nom illustre, mais sa patrie était libre.

L'insurrection des deux provinces gauloises de Belgique et de Germanie avait échoué. Ses chefs étaient morts ou en fuite, et une



Tribus barbares faisant alliance, d'après la colonne Antonine. (*Ibid.*, p. 85.)

recherche sévère, ordonnée par Vespasien dans toutes les cités, frappa ceux qui n'avaient point péri sur les champs de bataille. Les Trévires furent punis par la perte de leur liberté [1].

Un des chefs pourtant, et le plus compromis, Sabinus, échappa. Après l'incendie de sa villa, il aurait pu fuir aisément jusqu'au fond de la Germanie. Il n'eut pas le courage de s'éloigner de sa jeune femme, Éponine, et se retira dans un souterrain, dont l'entrée secrète n'était connue que de lui et de deux affranchis dévoués. On l'avait cru mort; Éponine partageait cette croyance et avait donné les marques de la plus profonde douleur. Durant trois jours, elle avait refusé toute nour-

[1] A partir de cette époque, le nom des druides disparaît de l'histoire, mais on rencontre à plusieurs reprises celui des druidesses qui, en 234, prédirent la mort d'Alexandre Sévère, qu'Aurélien consulta en 273 pour savoir si l'empire passerait à sa postérité et qui le promirent à Dioclétien. On voit qu'elles n'étaient que des diseuses de bonne aventure. Cependant Ausone comptait un druide armoricain parmi ses ancêtres. (*Professores*, X, 22.)

riture. Avertie mystérieusement que son époux vivait, elle cacha sa joie sous son deuil, vint le voir dans son souterrain et finit par y habiter avec lui. Au bout de sept mois, sur l'assurance que la colère de Vespasien était calmée, elle fit le voyage de Rome avec Sabinus déguisé en esclave pour aller tenter la clémence impériale. Quelques amis fidèles les avertirent à temps qu'il n'y avait rien à espérer, et ils purent regagner la Gaule. Le proscrit s'enferma de nouveau dans sa retraite et y resta neuf années. Découvert à la fin, il fut conduit à Rome, où Vespasien ordonna qu'on le mît à mort. Éponine avait suivi son époux; elle se jeta aux pieds de l'empereur. « César, dit-elle, en lui montrant ses deux fils, je les ai conçus et allaités dans les tombeaux, pour que plus de suppliants vinssent embrasser tes genoux. » Les assistants pleuraient et Vespasien lui-même; mais il resta inflexible. Alors Éponine, se relevant, demande à partager le sort de celui qu'elle ne peut sauver. « J'ai été plus heureuse avec lui, dit-elle, dans les ténèbres et sous la terre, que toi dans la puissance suprême. » Elle fut exaucée. Plutarque rencontra à Delphes un de leurs enfants qui lui raconta cette touchante et douloureuse histoire.



Vespasien. Statue trouvée près de Rome (H. d'Escamps, *op. cit.*, n° 77).

Vespasien aurait pu, sans péril, se montrer clément. La Gaule se résignait à rester romaine. Quelques patriotes gardèrent bien le souvenir de ce drapeau qui, cent vingt ans après avoir été abattu par

Jules César, sous les murs d'Alésia, avait tout à coup reparu et flotté sur leur tête, « pour l'empire des Gaules ». Mais il ne faudrait s'exagérer ni leur nombre ni l'importance de la guerre que je viens de raconter. Elle avait été principalement soutenue par un peuple qui était plus germain que gaulois, par un homme dont les pensées n'étaient pas dévouées à la Gaule; et ces troupes romaines, que nous avons vues assiégées et vaincues, n'étaient que les dépôts des légions appelées en Italie. Dès que celles-ci parurent, tout s'apaisa. La masse des nations transalpines n'avait pas répondu à un appel qu'elle ne comprenait pas, et celles qui avaient pris les armes rentrèrent aisément dans les voies pacifiques où tout à l'heure Cerialis les rappelait. L'ordre au dedans étant complétement rétabli, et au dehors le péril de l'invasion ne menaçant plus ou ne menaçant pas encore, il se leva alors sur la Gaule, comme sur l'empire, un siècle de prospérité qui compte parmi les beaux âges du monde, et qu'on appelle le siècle des Antonins. La Gaule y fut pour quelque chose, puisqu'elle donna sinon le plus habile, du moins le plus respecté de ces princes, Antonin le Pieux, le père adoptif de Marc-Aurèle.

II. — GUERRE DE JUDÉE (66-70).

Nous devons passer maintenant à l'autre extrémité de l'empire où s'achevait une guerre moins dangereuse, mais plus difficile et qui est restée un des grands faits de l'histoire, parce qu'un peuple entier parut y périr.

Les derniers moments de ce peuple offrent d'ailleurs à la psychologie historique un curieux sujet d'étude, par l'étrange état moral où les Juifs se trouvaient alors, sorte d'ivresse ou de folie divine que produit l'exaltation religieuse et qui fait espérer contre toute espérance. C'est un phénomène qu'on voit reparaître aux époques de fermentation religieuse, avec le même mélange, dans tous les temps, d'abominable cruauté et de dévouements sublimes, de passion qui obscurcit la conscience ou voile la raison, et de foi ardente qui, du même homme, peut faire un bourreau ou un martyr. Et pourtant quelque terrible que soit souvent ce spectacle, l'âme y souffre moins qu'à se trouver en face des ignobles appétits qu'il nous a fallu montrer.

Il a été plusieurs fois parlé des Juifs dans cette histoire, au temps de Pompée, de César et d'Auguste. On a vu comme ils avaient semé par

tout l'Orient et jusqu'en Italie leurs colonies, leurs synagogues et leur croyance à un Dieu unique, qui ébranlait l'autorité déjà si compromise des dieux païens et préparait les voies à la doctrine de Jésus.

Auguste avait fait de leur roi Hérode son ami ou plutôt l'instrument de ses desseins dans cette partie de l'Orient. Après la mort de ce prince, les Juifs avaient demandé à l'empereur que la Judée fût réunie à la province de Syrie; il préféra laisser subsister un gouvernement national qui lui ôtait les charges et l'embarras d'une occupation militaire. Archélaüs reçut la couronne de son père. Mais, au bout de dix années, le nouveau roi, accusé à Rome par ses sujets, fut déposé sans même avoir été entendu, et la Judée fut soumise à des procurateurs (6-37).

Un caprice de Caligula releva ce royaume. Un petit-fils d'Hérode, Agrippa, avait osé, du vivant de Tibère, faire sa cour au jeune Caius. « Ne verrai-je donc pas venir, disait-il, le moment où ce vieillard s'en ira dans l'autre monde et vous laissera maître de celui-ci? » Le mot fut rapporté à l'empereur; un grand de Rome l'eût payé de sa tête, le prince juif en fut quitte pour une assez douce prison. Caligula cependant tint compte à son ami du danger qu'il avait couru; après son avénement, il le nomma roi, en lui donnant une chaîne d'or aussi pesante que les fers qu'il avait portés. La faveur de Claude acheva cette fortune inespérée; de nouvelles provinces furent ajoutées à son royaume, et il réunit une dernière fois tout ce qu'Hérode le Grand avait possédé. Mais, à sa mort (44), son fils Agrippa, trop jeune pour lui succéder, n'eut qu'une tétrarchie, et la Judée, avec la Samarie, retourna sous le régime des procurateurs qui, nominalement subordonnés au gouverneur de la Syrie, étaient en réalité investis d'une autorité indépendante.

Aucune province n'avait alors besoin de la main ferme de l'empire comme ce malheureux pays, en proie, depuis plusieurs années, à cette incurable anarchie qui annonce les derniers jours d'un peuple. Il n'y avait plus de lien social, plus de force publique. Tous les jours on assassinait dans les rues de Jérusalem, jusque dans le temple, au milieu de la foule et durant les fêtes solennelles[1]. Les routes n'étaient pas même sûres pour les envoyés de l'empereur, et ceux que Josèphe, l'ami des Romains, traite de brigands, de magiciens, de trompeurs, mais

[1] « Ils égorgèrent de la sorte Jonathan, grand sacrificateur, et il ne se passait point de jour qu'ils n'en tuassent plusieurs de la même manière. » C'étaient des assassinats religieux. (Josèphe, *B. Jud.*, II, 23.)

que la foule appelait des prophètes, des Christs suscités par Jéhovah[1], formaient des bandes aussi nombreuses qu'une armée.

Tout le mal ne venait pas de l'absence d'un gouvernement énergique. L'esprit prophétique était l'âme de ce peuple. Très-habiles à conduire leurs intérêts privés, à pousser leur fortune dans le trafic, les Juifs perdaient terre dès qu'il fallait s'élever aux idées générales. La science



Ruines du temple d'Auguste bâti par Hérode à Samarie.

qui exige une froide raison, l'art qui suppose l'étude de la nature, le sentiment des rapports et l'harmonie des proportions, leur furent toujours étrangers. Les Apocalypses, dont ils avaient pris le goût chez les mazdéens durant la captivité, étaient devenues leur grande forme littéraire. Dans les moments de crise, ils exprimaient ainsi tout ce qu'on sent, aime, ou espère. L'*Apocalypse* de saint Jean est la plus haute expression et est restée le modèle de ces œuvres symboliques, où le *Voyant* raconte les secrets de l'Abîme, révèle les arrêts du Très-Haut et annonce aux puissants de la terre les châtiments qui les attendent.

[1] Saint Matthieu, xxiv, 11, 24, parle de faux Christs et de faux prophètes.

Beaucoup l'avaient précédée, beaucoup la suivirent : c'était un genre littéraire d'origine persique qui offrait de grandes ressources au poëte et au croyant. Dans la *révélation* envoyée aux Sept Églises d'Asie, l'Apôtre continue contre les ennemis de la Jérusalem nouvelle, contre « la grande prostituée qui enivre les nations du vin de sa fornication », le rôle révolutionnaire des anciens prophètes contre les rois impies et les persécuteurs d'Israël. Il imite leurs procédés; il emprunte leurs plus terribles images, et, par ses paroles enflammées, par le mélange de visions sublimes et d'inventions étranges, par ses descriptions de richesse orientale et d'ornementation barbare, il plaisait à l'imagination maladive des races méridionales. Écrite entre la mort de Néron et la chute de Jérusalem, cette *Apocalypse* n'a exercé aucune influence sur la révolte des Juifs, mais elle aide à faire comprendre l'état des esprits chez un peuple dont l'intelligence, à la fois stérile et trop féconde, allait en ce moment, à force de misères, jusqu'aux plus mystiques rêveries. Comme l'âme brisée par la douleur, ils étaient devenus sous le poids de l'infortune superstitieux et craintifs. Tout les épouvantait, tout aussi les faisait espérer ; ils passaient sans cesse de l'abattement à la confiance, de l'amour à la haine. Après avoir appelé la domination romaine, ils la repoussaient ; après avoir laissé cent fois morceler leur pays et partager leur population comme un troupeau au gré des acheteurs, ils ne parlaient plus que de l'indépendance nationale, et ils allaient mourir pour elle.

Ils croyaient toujours à leur saint temple et ils accomplissaient les rites extérieurs de leur culte. Mais en voyant que leur doctrine si pure, que leur morale si belle ne les avaient pu sauver et qu'il leur fallait obéir, eux le peuple de Jéhovah, eux la race élue, à ceux dont l'ironie sanglante d'Isaïe avait flagellé les idoles, ils se rattachaient avec la force du désespoir à la seule espérance qui leur restât, la venue d'un Messie[1]. Les chrétiens leur disaient bien que ce Messie était venu, que son royaume commençait et que sa loi avait été portée jusque dans la cour de Néron. Dans la sainte victime attachée à la croix du Golgotha, ils refusaient de voir le Sauveur qui devait les faire régner sur le monde; et ils attendaient toujours, écoutant chaque voix qui s'élevait, suivant quiconque leur disait : « Venez et voyez. »

[1] Voyez, t. III, p. 655 et suiv., dans quelle attente était ce peuple. C'est l'état d'esprit de nos Arabes d'Algérie, le même mépris pour une civilisation supérieure qu'ils ne comprennent pas, pour des lois purement rationnelles qui leur paraissent misérables à côté de leur loi civile et religieuse, révélée par Dieu même ; la même espérance tenace dans les messies ou les marabouts libérateurs. Voy. aussi t. IV, p. 178


CARTE
de la
PALESTINE
pour la
Guerre des Juifs
Sidon
Tyrus
Ptolemais
Jotapata
Tiberias
Genesarites Lacus
Samachonitis L.
Cæsarea Paneas
Cæsarea Palestina
Scythopolis
Samaritis
Samaria Sebaste
Neapolis
Gerasa
Joppe
Lydda
Thamna
Bethel
Emmaus
HIEROSOLYMA
Bethlehem
Rabbath Ammon
Hesbon Esbus
Gaza
Anthedon
Hebron
Masada
Asphaltites
IDUMAEA
Bostra
Berytus
Damascus

« Nulle part, dit l'historien Josèphe, qui vit de ses yeux les souffrances qu'il raconte, nulle part les imposteurs n'avaient si beau jeu; quoi qu'ils promissent, on les croyait. Eux et les chefs de brigands se partageaient le pays. Des impies, trompant le peuple sous un faux prétexte de religion, le menaient dans les solitudes, où Dieu, disaient-ils, ferait voir par des signes certains qu'il voulait affranchir de servitude la race d'Abraham.... Un faux prophète égyptien parvint si bien à séduire le peuple, qu'il assembla près de trente mille hommes sur la montagne des Oliviers; à sa voix, les murs de Jérusalem devaient



Le mont Garizim.

s'écrouler et les Romains s'enfuir[1]. » Un autre leur promettait qu'ils seraient sauvés et verraient cesser leurs maux, s'ils voulaient le suivre au désert[2]. Celui-ci invitait le peuple à monter sur le mont Garizim, où il lui montrerait des vases sacrés que Moïse y avait cachés[3]. Celui-là

[1] *Bell. Jud.*, II, 23. Sa troupe fut dispersée; beaucoup périrent, mais il échappa, et l'on ne sut ce qu'il était devenu. C'est là ce qui fit demander par le tribun à saint Paul, lorsque, quelque temps après, les Juifs lui amenèrent l'Apôtre pour qu'il le condamnât : « N'êtes-vous pas l'imposteur égyptien? » (*Act.*, XXI, 38.) Pour les Juifs, l'Égypte était le pays où l'on apprenait à faire des prodiges. (Derenbourg, *Hist. de la Pal. d'après les sources rabbiniques*, p. 205, n. 2.)

[2] *Ant. Jud.*, XX, 8 ; il dit dans ce même passage au § 5 : *λῃστηρίων γὰρ ἡ χώρα πάλιν ἀνεπλήσθη καὶ γοήτων ἀνθρώπων, οἳ τὸν ὄχλον ἠπάτων.*

[3] *Ant. Jud.*, XVIII, 4. Ils y vinrent en grand nombre et en armes. Ponce Pilate dissipa ce rassemblement, et fut rappelé à la suite de cette affaire.

offrait de forcer les eaux du Jourdain à se séparer pour le laisser passer à pied sec, lui et ceux qui croiraient en lui[1]. D'autres, au contraire, s'inspiraient d'Isaïe et répétaient ses menaces contre la maison d'Israël. « Quatre ans avant la guerre déclarée, dit Josèphe, un paysan se mit à crier : Voix de l'Orient! Voix de l'Occident! Voix du côté des quatre vents! Voix contre Jérusalem et contre le temple! Voix contre les nouveaux mariés et contre les épousées! Voix contre tout le peuple! Depuis ce temps, ni jour ni nuit, il ne cessa de crier : Malheur, malheur à Jérusalem! Il redoublait ses cris les jours de fête; aucune autre parole ne sortit jamais de sa bouche; ceux qui le plaignaient, ceux qui le maudissaient, ceux qui lui donnaient ses nécessités, n'entendirent jamais de lui que cette terrible parole : Malheur, malheur à Jérusalem! Il fut pris, interrogé et condamné au fouet par les magistrats. A chaque demande et à chaque coup, il répondait, sans jamais se plaindre : Malheur à Jérusalem! Renvoyé comme un insensé, il courait tout le pays en répétant sa triste prédiction. Durant sept ans il continua à crier de la sorte, sans se relâcher, sans que sa voix faiblît. Au temps du dernier siége de Jérusalem, il se renferma dans la ville, tournant infatigablement autour des murailles et criant toujours : Malheur au temple! Malheur à la ville! Malheur au peuple! A la fin, il ajouta : Malheur à moi! Et, en même temps, il fut emporté d'un coup de pierre lancée par une machine. »

L'Écriture elle-même témoigne de cette sourde fermentation qui agitait les esprits; les *Actes des Apôtres* parlent du magicien Simon, du faux prophète Élymas, et citent les remarquables paroles du pha-

[1] *Ant. Jud.*, XX, 5. Josèphe parle plus loin (XX, 7) d'un Juif cypriote qui se donnait pour magicien; il se présente lui-même comme prophète (*Bell. Jud.*, III, 7, 9) et il croit à la sorcellerie. « Salomon, dit-il (*Ant. Jud.*, VIII, 2), avait trouvé un moyen de chasser les démons; et ce moyen est encore chez nous fort employé. J'ai vu un Juif, nommé Éléazar, délivrer des possédés, en présence de Vespasien, de ses fils, des tribuns et des soldats. Il approchait du nez du possédé un anneau dans lequel était enchâssée une racine dont Salomon se servait à cet usage; et quand l'homme avait respiré, il lui tirait le démon des narines. Sur-le-champ l'homme tombait, et l'autre défendait au démon de revenir dans cet homme, au nom de Salomon et en récitant des paroles magiques qu'il avait composées. Pour mieux convaincre es assistants du pouvoir qu'il avait, Éléazar avait placé près de là une cruche d'eau et commanda au démon, quand il sortirait, de la renverser, en preuve qu'il quittait réellement le possédé, et cela fut fait. » Cette croyance aux possédés qu'on retrouve dans le Nouveau Testament et qui dura pendant tout le moyen âge était bien vieille. Les Égyptiens étaient persuadés que des esprits malfaisants hantaient le corps des vivants et le faisaient souffrir. Aussi, chez eux, une ordonnance médicale se composait d'une formule de prière pour chasser le mauvais esprit et d'une formule de remède pour guérir les désordres qu'il avait produits. Dans les crânes perforés des populations quaternaires on a vu aussi une opération faite pour extirper le *malin*.

risien Gamaliel sur les révolutions qui viennent de Dieu et qu'on ne peut arrêter, sur celles qui viennent des hommes, et qui se détruisent d'elles-mêmes. « Il y a quelque temps, disait-il, s'éleva un certain Theadas qui prétendait être quelque chose de grand. Quatre cents hommes s'attachèrent à lui, mais il fut tué, et tous ceux qui avaient cru en lui furent réduits à rien. Judas de Galilée s'éleva après lui et gagna beaucoup de monde; mais il périt aussi, et tous les siens furent dispersés[1]. »

La prédication du nouvel Évangile ne ramena pas le calme dans les âmes, car, à Jérusalem, les chrétiens étaient poursuivis, et plus ils parlaient du Messie méconnu, plus les Juifs espéraient en celui qu'ils attendaient encore, non pas humble et persécuté, mais glorieux et puissant. Pour arriver à cette domination promise, il fallait sauver d'abord l'indépendance nationale, et, à cette pensée, tous les cœurs s'armaient de courage. Ceux que Josèphe appelle des brigands furent les premiers à souffler partout la révolte, car, de même qu'au temps de Mathathias et de Judas Macchabée, ces brigands étaient de hardis patriotes qui refusaient de servir l'étranger. Soyons justes envers cette nation qui a donné au monde le plus grand exemple qu'il ait encore vu; ce ne sont pas quelques hommes, ni une armée, c'est un peuple presque entier qui va mourir pour ses croyances et sa liberté. Que ce sacrifice n'ait pas été nécessaire; qu'il soit resté inutile pour la race de ceux qui l'accomplissaient, comme pour l'humanité qui ce jour-là vit commencer une persécution dont elle a souffert durant dix-huit siècles; que ce peuple enfin ait eu tort : en religion, quand il refusait la doctrine évangélique qui complétait sa loi; en politique, quand il repoussait la domination de Rome qui lui eût au moins donné l'ordre matériel; tout cela est vrai. Mais l'historien trouve tant de guerres entreprises pour de condamnables motifs, qu'il ne peut refuser sa sympathie à ceux qui ont combattu et sont tombés au nom de la patrie et de la religion.

Longtemps la domination romaine avait été douce en Judée, comme ailleurs, plus qu'ailleurs même, parce que les Juifs de Palestine furent particulièrement protégés des premiers empereurs. Sous Tibère, ils n'avaient eu en vingt-deux ou vingt-trois ans que deux procurateurs, et le dernier, Ponce-Pilate, avait été rappelé pour rendre compte de

[1] *Act.*, v, 36-39

mouvements séditieux qu'il avait trop sévèrement réprimés [1]. Sous Claude, un soldat romain, qui dans un village avait déchiré un exemplaire du *Pentateuque*, fut décapité; et un procurateur, qui s'était laissé corrompre, condamné à l'exil. Pour la même affaire, l'empereur renvoya à Jérusalem un tribun des soldats qui fut traîné sur la claie, par les rues de la ville, puis mis à mort [2]. A cette justice sévère se joignaient des égards pour leur culte. Aucun officier romain n'entrait dans la capitale sans monter au temple pour y adorer le Dieu national ; et chaque année des victimes y étaient offertes au nom du prince. Ces ménagements allèrent si loin, qu'on prit soin de donner aux Juifs des gouverneurs qui leur fussent agréables : c'est à la demande du grand sacrificateur Jonathan que Félix, le frère de l'affranchi Pallas, obtint la procurature de Judée (52-60) [3].

Mais, durant les dernières années de Claude et sous le règne de Néron, les excès des proconsuls républicains furent renouvelés. Vintidius Cumanus administrait alors la Galilée, Félix la Samarie et la Judée. L'éternelle rivalité des Juifs et des Samaritains, la haine de ceux-ci pour leurs voisins de Galilée, armaient ces populations les unes contre les autres, et, en face de ces brigandages mutuels, les procurateurs fermaient les yeux, à condition qu'on leur fît, dans le produit du pillage, la part du lion [4]. Sur les plaintes de quelques Juifs, Claude punit, il est vrai, Cumanus; mais Félix, frère du tout-puissant favori, fut mis par le gouverneur de Syrie au nombre des juges devant lesquels les accusateurs devaient exposer leurs griefs. Encouragé par cette preuve de son crédit, Félix « continua ses cruautés et ses violences, exerçant l'autorité souveraine avec la bassesse haineuse et avide d'un esclave [5] ». Il retint l'apôtre saint Paul en prison pour en tirer de l'argent; et le grand prêtre Jonathan lui reprochant ses exactions, il le fit poignarder.

Cette conduite était dangereuse; car si le peuple, travaillé par les messies et fanatisé par les prêtres inférieurs que leurs chefs dépouil-

[1] Il n'arriva à Rome qu'après l'avénement de Caligula, qui, suivant Eusèbe (*Hist. Eccles.*, II, 7), l'exila à Vienne dans les Gaules, où il se tua de désespoir.

[2] Josèphe, *Ant. Jud.*, XX, 56, et *Bell. Jud.*, II, 12.

[3] Josèphe, *Ant. Jud.*, XX, 8. Félix avait épousé une Juive. (*Act.*, xxiv, 24.) Voyez dans Josèphe, *B. J. Jud.*, IV, 5, 10, le discours du grand prêtre Ananus qui rend pleine justice aux Romains. Il est vrai que c'est Josèphe leur ami qui parle par sa bouche.

[4] Tacite, *Ann.*, XII, 54. C'était déjà, comme on voit, le régime que les pachas turcs ont établi dans cette malheureuse contrée.

[5] Tacite, *Hist.*, V, 9. Josèphe est bien moins dur pour Félix

laient des dîmes [1], courait en foule se réunir aux bandits et donnait ainsi au brigandage la couleur d'un soulèvement patriotique contre l'étranger, les riches et les grands cherchaient dans l'appui des soldats romains la sécurité qui leur manquait pour leur vie et leur fortune. Les aliéner eût donc été une imprudence, s'ils n'avaient pas redouté plus encore les violences de leurs compatriotes que celles des procurateurs [2]. Au-dessous d'eux, en effet, ils voyaient fermenter dans la foule, non-seulement les germes d'une lutte politique et religieuse, mais ceux d'une révolution sociale : une insurrection des pauvres contre les riches.

La nouvelle Loi, préoccupée du faible, de l'affligé, avait des paroles de menace contre les puissants. Beaucoup prenaient à la lettre, et dans le sens de leur application sociale, les préceptes de l'égalité évangélique. Quand une doctrine nouvelle apparaît, il est des hommes qui la suivent en son entier et dans son esprit; mais il en est aussi qui la côtoient, s'arrêtent à la surface et en prennent ce qui convient à leurs passions. Ce partage se produisit certainement à l'époque de la prédication chrétienne. Tandis que les uns, avec Jésus, regardaient au ciel, d'autres, comme il arriva si souvent dans les émeutes de paysans au moyen âge, n'entendirent que les paroles qui s'appliquaient aux intérêts terrestres. Les premiers allaient au Christ lorsqu'il prêchait le mépris des richesses : « Nul ne peut servir deux maîtres; choisissez donc entre Dieu et l'or; » ou lorsqu'il enseignait de préférer la prière au travail : « N'ayez point souci de votre nourriture ni de votre vêtement; considérez les oiseaux du ciel : ils ne sèment ni ne moissonnent et n'amassent rien dans les greniers, mais votre Père céleste les nourrit. Or n'êtes-vous pas plus que les oiseaux du ciel? — Pourquoi vous inquiéter de votre vêtement? Considérez comment croissent les lis des champs. Ils ne travaillent ni ne filent, et cependant je vous déclare que Salomon, dans toute sa gloire, n'a jamais été vêtu comme un seul d'entre eux. Si Dieu prend soin de vêtir une plante des champs qui est aujourd'hui et qui demain sera jetée au four, combien mieux saura-t-il vous vêtir, ô hommes de peu de foi! » Cette doctrine, si conforme aux habitudes de l'Orient, où le travail est une souffrance et

[1] Depuis longtemps les chefs de la classe sacerdotale envoyaient leurs serviteurs s'emparer violemment des dîmes qui leur étaient dues d'après la loi, et les gardaient sans en faire part aux prêtres inférieurs; ceux-ci, réduits à la plus affreuse misère, passèrent du côté du peuple, qui les secourait de ses aumônes et qui s'arma plusieurs fois pour leur faire rendre justice. (Josèphe, *Ant. Jud.*, XX, 8 et 9.)

[2] Josèphe, *Bell. Jud.*, II, 21.

n'est jamais une impérieuse nécessité, avait pu produire l'abandon de quelques ateliers ou comptoirs, comme elle décida Pierre à laisser son filet de pêcheur et Matthieu ses tablettes de publicain. Mais d'autres paroles, celles-ci par exemple : « Les premiers seront les derniers et les derniers seront les premiers », furent sans doute avidement recueillies par les hommes de violence qui poussaient à une révolution démagogique, contre le haut clergé que Jésus attaquait comme détenteur aveugle de la loi, et contre les riches à qui le doux maître des affligés fermait presque les avenues du ciel. Ses disciples précisèrent davantage ; à Jérusalem, ils exigèrent des fidèles la mise en commun de tous les biens ; et ce que saint Jacques écrivait « aux tribus dispersées », il le disait certainement aux Juifs de la capitale dont il gouverna l'Église durant vingt-neuf années : « Comme la fleur des champs qui est brûlée du soleil perd sa beauté, sèche et tombe, ainsi le riche se flétrira dans ses voies. N'est-ce pas lui qui vous déshonore et qui vous opprime ?... Ne sont-ce pas eux qui vous traînent aux tribunaux ? » Et plus loin : « O riches ! pleurez, hurlez à la vue des misères qui vont fondre sur vous.... Le salaire que vous faites perdre aux ouvriers.... crie contre vous, et leurs cris sont montés jusqu'aux oreilles du Dieu des armées ; — vous avez vécu sur la terre dans les délices, et vous vous êtes engraissés comme des victimes préparées pour le jour du sacrifice[1]. » Nous avons malheureusement une trop longue expérience des révolutions populaires pour ne point penser que ces paroles, tombant dans la fournaise où bouillonnaient les esprits, donnèrent au feu de nouveaux aliments. Ceux mêmes qui rejetaient la nouvelle doctrine, en retenaient cette réprobation des riches qui convenait si bien à leurs appétits.

Quand la guerre éclata, les premiers actes des révoltés furent l'incendie du greffe public, où ils brûlèrent les contrats et les obligations des débiteurs, le meurtre du grand prêtre et de quelques-uns des principaux citoyens, enfin la destruction du palais du roi Agrippa et de la reine Bérénice.

A la tête de ce mouvement démagogique se plaça la secte des zélateurs ou *zélotes*, née cinquante ans plus tôt, et qui, ne reconnaissant que Dieu seul pour maître au ciel et sur la terre, avait essayé vingt

[1] Saint Jacques (*Epist.*, II, 6 ; V, 1, 5). *Nonne divites opprimunt vos per potentiam et ipsi trahunt vos per judicia.... Agite nunc, divites, plorate ululantes in miseriis vestris quæ advenient vobis.* Saint Jacques, ou le Juif si bon helléniste dont nous avons l'épitre, car on peut douter que Jacques sût le grec. Voy. aussi, *Actes des Apôtres*, V, 1-11, la mort d'Ananias et de Saphira.

fois déjà de briser du même coup le joug de Rome et celui de la caste sacerdotale. Longtemps les efforts des zélateurs s'étaient traduits en actes de violence. Réfugiés dans les montagnes, ils s'y étaient associés aux bandits; mais, en couvrant le brigandage de l'excuse d'une doctrine pieuse, ils en avaient formé un parti à la fois politique et religieux, et l'association des *sicaires*, dont Josèphe parle avec tant d'effroi, de ces hommes qui venaient tuer au milieu de la foule une victime désignée, rappelle à certains égards la terrible secte des Ismaéliens qui, onze siècles plus tard et presque dans les mêmes lieux, épouvanta l'Asie de ses assassinats.

Avec de tels chefs, imposteurs et magiciens, prêtres opprimés et brigands fanatiques, quel peuple fût resté paisible, surtout quand les modérés étaient eux-mêmes poussés à la révolte par tant de sentiments divers : l'amour du pays, de la religion des aïeux et de la liberté; la haine implacable contre les amis de l'étranger, qui exploitaient ses misères; par-dessus tout, la ferme croyance à une puissance sans bornes qui lui avait été promise et dont le jour était venu [1]? Que de causes pour une explosion terrible! Ce fut l'an 65 qu'elle éclata, et, cinq ans après, elle avait tout emporté, la ville, son temple et son peuple.

L'étincelle qui alluma l'incendie partit de la ville où les deux religions, les deux civilisations, mises par Hérode en présence, s'irritaient chaque jour au contact l'une de l'autre. Pendant que les Juifs de Césarée étaient réunis dans leur synagogue, un Grec, pour insulter à leurs rites, vint à la porte de cette maison immoler des oiseaux. De là émeute, combat, puis plaintes au procurateur Gessius Florus, lequel donna tort aux Juifs, bien qu'ils lui eussent donné 8 talents pour acheter son appui. A cette nouvelle, le peuple de Jérusalem insulta le gouverneur; il répondit comme répondent habituellement ceux qui ont des épées à leur commandement : ses cavaliers chargèrent la foule; beaucoup furent tués, d'autres pris, et quelques-uns, malgré leur qualité de chevaliers romains, déchirés à coups de fouet, puis crucifiés. Vainement le roi Agrippa [2], les sadducéens, les pharisiens, les sacrificateurs et les riches s'interposèrent entre les révoltés et les

[1] Éléazar, chef du parti de l'action, était le fils de l'ancien grand prêtre Ananias, et un des personnages considérables de la ville; deux princes de la famille royale d'Adiabène, un lieutenant d'Agrippa II, etc., étaient aussi dans le parti national.

[2] C'était le fils de l'ami de Caligula et de Claude. Il n'avait eu à la mort de son père qu'une tétrarchie. Plus tard, les Romains lui avaient laissé prendre le titre de roi.

troupes romaines. Poussé par les zélateurs, le peuple courut s'emparer de l'inexpugnable forteresse de Masada, où avait été l'arsenal d'Hérode, et revint assaillir dans Jérusalem les partisans de la paix : comme déclaration de guerre à l'empereur lui-même, Éléazar refusa de laisser immoler les victimes offertes en son nom (mai 66).

Gessius Florus s'était retiré à Césarée, les riches à peu près abandonnés à eux-mêmes [1] firent tête à l'insurrection ; pendant sept jours on se battit au milieu des rues. Mais les *sicaires* eurent le temps d'accourir de leurs montagnes. Dès qu'ils eurent pris part à la lutte, elle se décida promptement : les grands furent chassés de la ville haute, leurs palais incendiés, ceux d'entre eux qu'on put saisir égorgés. Des soldats romains avaient été laissés par Florus à Jérusalem ; ils se défendirent dans les tours d'Hippicus, de Phasaël et de Mariamne, jusqu'au moment où, à bout de ressources, ils ouvrirent leurs portes, en stipulant qu'ils auraient la vie sauve ; on les massacra le jour même du sabbat.



Monnaie de Césarée [2].

Dès que le bruit de ces événements se fut répandu, la haine des Grecs, longtemps contenue, éclata contre ce peuple que la colère de Rome allait nécessairement frapper. Dans la capitale de l'Égypte, cinquante mille Juifs périrent à la suite d'une émeute ; à Césarée, vingt mille ; à Scythopolis, treize mille ; à Damas, dix mille ; à Ascalon, deux mille cinq cents. Toutes les villes de Syrie, Antioche, Apamée et Sidon exceptées, eurent de semblables exécutions. Partout les populations se vengeaient de cette égalité que le sénat leur avait imposée avec une nation odieuse et des priviléges qu'il leur avait accordés [3]. Quand les Juifs de Palestine virent arriver au milieu d'eux ceux qui avaient échappé à ces massacres, ils crurent à un complot formé pour l'extermination de leur race, et l'insurrection de Jérusalem gagna le pays tout entier. Aux égorgements de Juifs en Syrie répondirent ceux de Grecs en Palestine. Dans la Décapole et la Gaulanitide, à Philadelphie, Hésébon, Gérasa, Pella, Anthédon, Gaza, etc., le sang coula à flots. La



Monnaie de Scythopolis [4].

[1] Agrippa leur envoya cependant trois mille soldats.

[2] Femme tourelée debout, portant dans la main droite un objet indéterminé ; monnaie de bronze de Nysa Scythopolis.

[3] Voyez ci-dessus, t. III, p. 82-83, les priviléges conférés aux Juifs aux dépens des Grecs.

[4] Astarté debout. Monnaie de bronze de Néron, frappée à Césarée. La légende porte :

population grecque de Scythopolis se sauva, en s'aidant des Juifs établis au milieu d'elle pour repousser leurs coreligionnaires, puis les massacra.



Monnaie de Gaza[1].

Cependant le gouverneur de Syrie, Cestius Gallus, entra en Judée à la tête de ses troupes; il arriva bien jusqu'à Jérusalem, occupa la ville neuve et le quartier de Bézétha, mais, assailli par un peuple immense, il fut contraint à une retraite précipitée, dans laquelle il perdit six mille hommes, ses machines de guerre et ses bagages (oct. 66). Ce



Arc de triomphe de Gérasa[2]

succès décida les plus timides. D'ailleurs, depuis les massacres de

« Césarée, près du port Auguste ». Hérode, qui avait bâti cette ville en l'honneur d'Auguste, y avait construit un port aussi grand que celui du Pirée et protégé contre les coups de mer du sud-ouest par un môle formé de blocs énormes, ayant jusqu'à 15 mètres de long, 5 de large et 3 d'épaisseur. (Josèphe, *Ant. Jud.*, XV, 9, 6.)

[1] Diane et une autre divinité, debout, dans un temple distyle. Monnaie de bronze d'Hadrien, frappée à Gaza. ΜΑΡΝΑ était le nom d'une vieille divinité de la ville qu'on a identifiée au Jupiter cretois. (Eckhel, *Doctr. num.*, III, 448-454.)

[2] Album du duc de Luynes, pl. 44.

Damas et d'Alexandrie, personne n'osait plus parler de poser les armes. Entraînés par l'exemple ou la crainte, tous, même les Esséniens[1], acceptèrent cette dernière lutte pour l'indépendance. Les chrétiens seuls n'avaient rien à faire dans ces querelles pour un temple et une patrie qu'ils ne reconnaissaient plus; suivant le conseil du Maître[2], ils quittèrent Jérusalem avec leur évêque Siméon, et se retirèrent dans les solitudes, au delà du Jourdain[3]. Ce qu'ils font en ce moment pour Jérusalem, ils le feront plus tard pour Rome; ces conquérants des âmes et du ciel ne voulaient point enfermer leur doctrine dans l'enceinte d'une ville ou d'un empire périssable.

Une grande assemblée eut lieu dans le temple, après la retraite de Cestius, afin d'élire des chefs et d'organiser partout la résistance. Les principaux personnages adhérèrent cette fois au mouvement, et les modérés acceptèrent des charges. L'historien Josèphe, de l'illustre famille des Asmonéens, et qui comptait parmi les moins ardents, eut un des cinq gouvernements entre lesquels on partagea le pays, celui de Galilée, qui, par sa richesse et sa population, était comme le boulevard de Jérusalem. Josèphe prétend y avoir établi jusqu'à cent mille hommes, qu'il habitua par de fréquents exercices à la discipline romaine. Un *synédrion* ou conseil suprême, siégeant à Jérusalem, avait la direction générale des opérations.

Malgré les dédains affectés de Néron pour cette levée de boucliers d'un des plus petits peuples de l'empire, la guerre allait être sérieuse, car, dans ce pays hérissé de montagnes, l'assaillant, malgré le nombre et l'habileté de ses troupes, ne pouvait brusquer l'attaque contre des

[1] Suivant Josèphe (*Ant. Jud.*, XVIII, I, 5), il n'y avait pas alors plus de quatre mille Esséniens, qui formaient moins un parti qu'une espèce d'ordre religieux, où l'on n'entrait qu'après de sévères épreuves. Ils croyaient à l'immortalité de l'âme, non à celle du corps, à la volonté absolue de Dieu, et par conséquent niaient le libre arbitre de l'homme. Ils vivaient en commun, sans serviteurs, et ne gardaient rien en propre; leurs mœurs étaient austères, plusieurs se vouaient au célibat. Chaque matin, ils se plongeaient dans l'eau pour être en état de pureté et faisaient précéder et suivre leurs repas de prières. Ils ne prêtaient jamais serment, leur affirmation devant suffire; ils fuyaient les villes; cependant ils voulaient qu'on eût un métier, mais préféraient l'agriculture. Leur sévérité religieuse les prédisposait aux extases, aux ravissements; aussi leur croyait-on le don de prophétie. (Josèphe, *Bell. Jud.*, II, 6; *Ant. Jud.*, XIII, 11; XV, 10; XVII, 13. Cf. Derenbourg, *op. cit.*, le chapitre X.) Un Essénien, nommé Jean, fut chargé d'organiser la résistance dans les districts de Thamna, Lydda, Joppé et Emmaüs.

[2] S. Luc, XXI, 20; S. Matthieu, XXIV, 16; S. Marc, XIII, 14.

[3] Eusèbe, *Hist. eccl.*, III, 5; S. Épiphane, *de Ponder. et mensuris*, 18; Tillemont, *Hist. des Emp.*, I, 580. Ils devaient du reste être peu nombreux à Jérusalem, car Josèphe ne prononce même pas leur nom. Cependant M. Derenbourg (*op. cit.*, p. 275) croit que le mot de R. Siméon, alors à Jérusalem : « La doctrine n'est pas la chose principale, mais l'œuvre, » était dirigé contre eux et surtout contre les Pauliniens.

rochers inexpugnables défendus par des hommes résolus aux derniers sacrifices. Le roi Agrippa, créature de Rome, trahissait la cause de son peuple; mais les Juifs, répandus en grand nombre dans tout l'Orient, pouvaient envoyer des secours à leurs frères et peut-être entraîner quelques-uns des peuples au milieu desquels ils habitaient. Parmi les défenseurs de Jérusalem, on voit des Babyloniens, des Adiabènes, des Arabes. Josèphe le dit expressément, « il s'agissait moins de châtier les Juifs que de maintenir dans le devoir le reste de l'Orient, en arrêtant les dispositions de tous ces peuples à secouer le joug de Rome [1] ». Au fond, Néron en jugea ainsi, et ce fut son meilleur général, Vespasien, qu'il chargea d'écraser ce peuple qui seul osait troubler le repos du monde [2].

Dans les derniers mois de l'année 67, Vespasien entra en Galilée à la tête de plus de soixante mille hommes, en comptant les auxiliaires, au reste peu nombreux, des rois voisins, Antiochus de la Commagène, Sohem de l'Iturée, Malchus de l'Arabie, Agrippa, l'ancien tétrarque de la Gaulanitide. Palmyre lui avait donné d'habiles archers. Josèphe concentra ses principales forces dans Jotapata et y résista quarante-sept jours à tous les efforts de Vespasien. Cette place tombée, le reste de la Galilée fut bientôt soumis. Mais la riche province paya cher ce rêve d'indépendance. Les Romains furent sans pitié, et dès les premiers jours la lutte prit un caractère atroce. Rien n'était épargné, ni l'âge ni le sexe; si l'on fit quelques prisonniers, ce fut pour les envoyer travailler à l'isthme de Corinthe, que Néron voulait couper. Les Juifs eux-mêmes prévenaient l'ennemi; ils égorgeaient leurs femmes, leurs enfants, et se tuaient eux-mêmes sur les cadavres. Quarante défenseurs de Jotapata s'étaient réfugiés avec leur chef dans une caverne, l'ennemi leur offrit la vie sauve; Josèphe voulait accepter, mais ses compagnons le menacèrent de mort s'il faisait un pas pour sortir; et il n'eut d'autre ressource que de proposer qu'on laissât le sort décider l'ordre dans lequel ils s'égorgeraient. Le premier désigné était tué par celui qui suivait, celui-là par le troisième, et ainsi jusqu'au dernier [3]. Josèphe resta seul avec un des siens qu'il obligea de le suivre au camp romain.

[1] Il dit encore dans sa préface à la *Guerre des Juifs* : « L'empire romain était alors agité par des dissensions domestiques.... les Juifs.... excitèrent de si grands troubles dans l'Orient, pour profiter de cette occasion, que des peuples entiers appréhendèrent de leur être assujettis, parce qu'ils avaient appelé à leur secours les autres Juifs qui demeuraient au delà de l'Euphrate. »

[2] *Augebat iras*, dit Tacite, *quod soli Judæi non cessissent* (*Hist.*, V, 10).

[3] Josèphe, *Bell. Jud.*, III, 8, 7. Je ne réponds pas, bien entendu, que cette étrange histoire, racontée par Josèphe lui-même, soit authentique. Sa vanité trouvait doublement son compte à faire ce tragique récit, qui le montrait miraculeusement sauvé par la Providence.

où, pour achever dignement ce jour de faiblesse, il promit, au nom du ciel, l'empire au persécuteur de sa race (67).

De pareilles scènes et de plus terribles allaient se renouveler à Jérusalem, car les Juifs, dont la croyance à une autre vie avait été si lente à se former, pensaient à présent que ceux qui tombaient dans les batailles ou dans les supplices[1], les héros et les martyrs, jouissaient de l'immortalité. C'était déjà dire ce que Mahomet enseignera plus tard : « Le paradis est à l'ombre des épées. »

Les zélateurs s'étaient rendus maîtres du temple, et de ce point culminant ils dominaient la ville, qu'ils remplissaient de sang. Les membres de la famille d'Hérode, les citoyens les plus nobles et les plus riches, furent arrêtés comme suspects de vouloir traiter avec les Romains : c'étaient des otages. Mais on craignit de ne pouvoir les garder ; un jour la population entoura la prison, où des brigands armés s'introduisirent et égorgèrent les captifs. Dans leur radicalisme religieux, les zélateurs ne voulurent plus de souverain pontife choisi dans les grandes familles sacerdotales; ils tirèrent cette charge au sort, et un lévite ignorant et pauvre, qui jamais n'était sorti des champs, fut malgré lui revêtu de la robe du grand prêtre.

Cependant le véritable grand prêtre, Ananus, essayait de relever le courage des citoyens paisibles. « C'est vous, leur disait-il, qui, par votre silence et votre résignation, avez inspiré tant d'audace à nos tyrans. Quand vos concitoyens ont été traînés à travers la ville, qui d'entre vous leur est venu en aide?... Vous avez abandonné des hommes qui n'avaient pas été frappés par un jugement public; vous les avez vu égorger, et, tandis que les victimes tombaient comme le troupeau qu'on a conduit au sacrifice, non-seulement vous n'avez pas levé le bras pour les défendre, mais vous n'avez pas jeté un cri pour protester contre cet attentat. »




Monnaie d'Ananus

Ces reproches réussirent un moment : on s'arma; on suivit le chef

[1] Tacite, *Hist.*, V, 5. La première notion nette d'une vie à venir se trouve seulement au livre des Macchabées, II, 7, 9. Josèphe, dans le discours qu'il prétend avoir tenu aux quarante enfermés avec lui dans la grotte de Jotapata, dit (*Bell. Jud.*, III, 8, 5) que ceux qui meurent, après avoir rendu à Dieu ce qui lui est dû, jouissent d'une gloire éternelle, que leur race subsiste, que leurs âmes vont habiter le lieu le plus saint du ciel, d'où elles sont ensuite envoyées dans des corps purs, ἁγνοῖς πάλιν ἀντενοικίζονται σώμασιν ; c'était la croyance à l'immortalité de l'âme et à la métempsycose, que les sadducéens rejetaient.

[2] Grappe de raisin et la date : *année première de la rédemption d'Israël*. Au revers : *Ananus, fils d'Ananus*, et un palmier. Bronze.

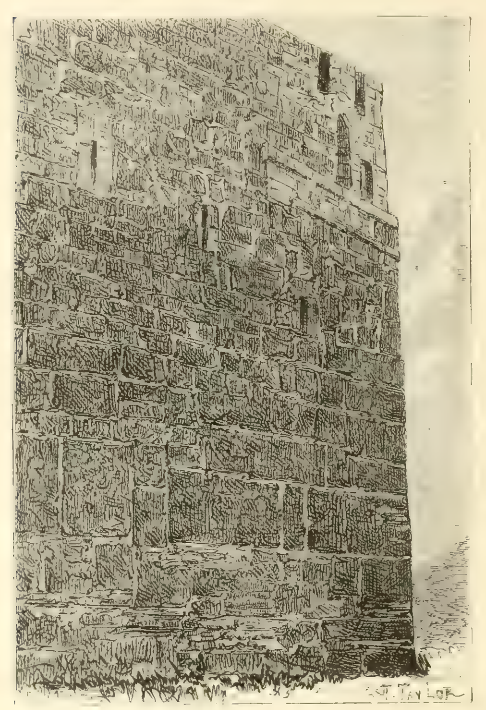
qui s'offrait et l'on refoula les zélateurs derrière la seconde enceinte du temple. Il y eut alors trois guerres en Judée : celle des démagogues religieux armés contre Rome et contre la société juive ; les défenseurs de celle-ci ; les Romains ennemis des uns et des autres. Selon l'usage dans les temps de crise, ce fut le parti modéré qui d'abord succomba.

Avec de la décision, les *politiques* auraient pu forcer l'asile des démagogues : Ananus, qui craignait d'ensanglanter les lieux saints, se contenta d'un blocus qu'on tint avec négligence. Beaucoup se faisaient remplacer à prix d'argent dans leur service par des hommes du peuple, qui étaient de connivence avec les ennemis des riches. Avertis par leurs nombreux espions de la facilité qu'il y aurait à franchir les lignes, les zélateurs firent partir des émissaires qui gagnèrent les districts du Sud, où ils appelèrent les paysans (les Iduméens) « à la défense de la maison de Dieu que des traîtres voulaient livrer aux Romains ». Un grand nombre accoururent et enveloppèrent Jérusalem. Ils étaient incapables d'y pénétrer de vive force ; mais une nuit, durant un orage qui avait fait rentrer les sentinelles sous les abris, les zélateurs descendirent du temple dans la ville et en ouvrirent les portes aux Iduméens. Ananus, accouru au premier bruit, fut tué ; beaucoup d'autres périrent ; parmi eux tout le haut clergé et ceux des riches qui ne surent pas s'échapper à temps. « C'était, disaient les assassins, la colère de Dieu et du peuple qui s'appesantissait sur eux. » Le jour, on remplissait les prisons ; la nuit, on les vidait, en égorgeant les captifs, dont les corps étaient jetés aux chiens. Personne n'osait laisser voir sa douleur et ses larmes. Seuls les pauvres et les gens de rien n'avaient pas à craindre [1].

Il y eut cependant un mémorable exemple de courage civil. Les zélateurs, pour se couvrir des apparences de la justice, formèrent un tribunal de soixante-dix juges, devant lesquels on traîna d'abord un ami d'Ananus, Zacharias, fils de Baruch, sous l'inculpation d'avoir entretenu des intelligences avec Vespasien. Il se disculpa aisément et reprocha au parti victorieux son usurpation et ses crimes. L'assistance jetait des cris de fureur et voulait l'égorger avant le jugement. Les soixante-dix, à l'unanimité, le renvoyèrent absous. A deux pas du tribunal il fut assassiné. Les juges, impassibles sur leurs siéges, attendaient le même sort ; on les chassa de l'enceinte du temple, et ils se retirèrent sous les huées, les insultes et les coups.

[1] Καὶ διέφυγεν οὐδεὶς, εἰ μὴ σφόδρα τις ἦν ταπεινὸς, ἢ δι' ἀγένειαν, ἢ διὰ τύχην (Josèphe, *Bell. Jud.*, IV, 6, 1).

Vespasien connaissait cette situation de Jérusalem, et, laissant les Juifs s'y égorger, il achevait la conquête du pays avec une lenteur calculée pour rester, dans les difficiles conjonctures où se trouvait l'empire, à la tête de forces considérables. Il employa l'année 68 à soumettre, sur la rive gauche du Jourdain, la Pérée et quelques villes de la Judée; dans les premiers mois de 69 il envahit l'Idumée, ou Palestine méridionale; il prit Béthel, Éphraïm, au nord de Jérusalem, qui se trouva alors cernée, et il allait commencer le siége de la cité sainte, quand ses troupes le proclamèrent empereur (3 juill. 69). Pendant près d'une année, la guerre civile détourna son attention de la guerre juive.


Restes de l'enceinte extérieure du temple de Jérusalem[1].

Le répit que l'élévation de Vespasien avait valu aux Juifs n'avait fait qu'accroître leurs discordes. Trois partis, trois armées, se livraient, à Jérusalem, de fréquents combats. Jean de Giscala, avec les zélateurs modérés, tenait l'enceinte extérieure du temple et les abords du mont Moria; Éléazar, le chef des assassins du grand prêtre, s'était enfermé dans le temple même; Simon ben Giora, avec ses bandes d'Iduméens, occupait la haute ville ou la montagne de Sion. Chacun de ces trois chefs aurait voulu être seul maître de Jérusalem, la sauver des Romains et se faire reconnaître ensuite comme le Messie auquel tant

[1] De Saulcy, *Mémoire sur les divers appareils de maçonnerie employés dans l'enceinte du Haram-ech-Chérif de Jérusalem*, dans les *Mémoires de l'Acad. des inscript.*, tome XXVI, 1re partie.

de gloire était promise. Éléazar, fortement établi dans une position inexpugnable, faisait des sorties que Jean ne pouvait prévenir, mais




Monnaie d'Eléazar[1].




Monnaie de Simon ben Giora[2].

dont il se vengeait sur Simon auquel il disputait Acra ou la ville basse. A la fête de Pâques, Éléazar ouvrit aux fidèles l'entrée du temple. Jean cacha dans la foule des hommes armés, et à la suite d'un sanglant combat il força son adversaire à se rendre. C'était une faction de moins; il en restait deux, qui, en face de l'ennemi commun, cessèrent enfin de se battre entre elles.

Au printemps de 70, Titus partit de Césarée à la tête de soixante mille hommes et arriva dans les premiers jours de mars[3] sous les murs de Jérusalem. Le siége, qui dura cinq mois, est un des plus mémorables de l'antiquité et celui qui nous est le mieux connu, Josèphe, qui y prit part, en ayant longuement raconté l'histoire. Nous ne pouvons même résumer son récit; pour le faire comprendre, il faudrait entrer dans des détails de topographie et de machines qui nous prendraient une place dont nous ne disposons pas[4]. Disons, d'un mot, que les travaux des Romains furent immenses, et la résistance des Juifs égale ou supérieure à tout ce que l'héroïsme a jamais accompli ailleurs. Bien que Vespasien eût réuni ce que nous appellerions une artillerie formidable, il fallut à Titus six semaines pour pratiquer une brèche dans la première enceinte et enlever le faubourg Bézétha. La ville basse semblait prise, mais chaque maison devint une forteresse; et une seconde muraille la défendait; les Romains ne s'en rendirent maîtres qu'au bout de neuf jours. Aux maux de la guerre se joignirent ceux de

[1] Œnochoé, palme et le nom : *Éléazar le prêtre*. Au revers, grappe de raisin et : *année première de la rédemption d'Israël*. Monnaie d'argent.

[2] Grappe de raisin et le nom : *Simon*. Au revers, œnochoé, palme et : *la délivrance de Jérusalem*. Argent.

[3] Je suis les dates données par M. de Saulcy dans son *Journal* du siége. Pour les faire concorder avec celles qu'on adopte ordinairement, il faudrait les reculer d'un mois environ et mettre en avril le commencement des opérations, au 8 septembre la fin. Au sujet des lieutenants de Titus, voyez Léon Renier, *Conseil de guerre tenu par Titus avant de livrer l'assaut au temple de Jérusalem*.

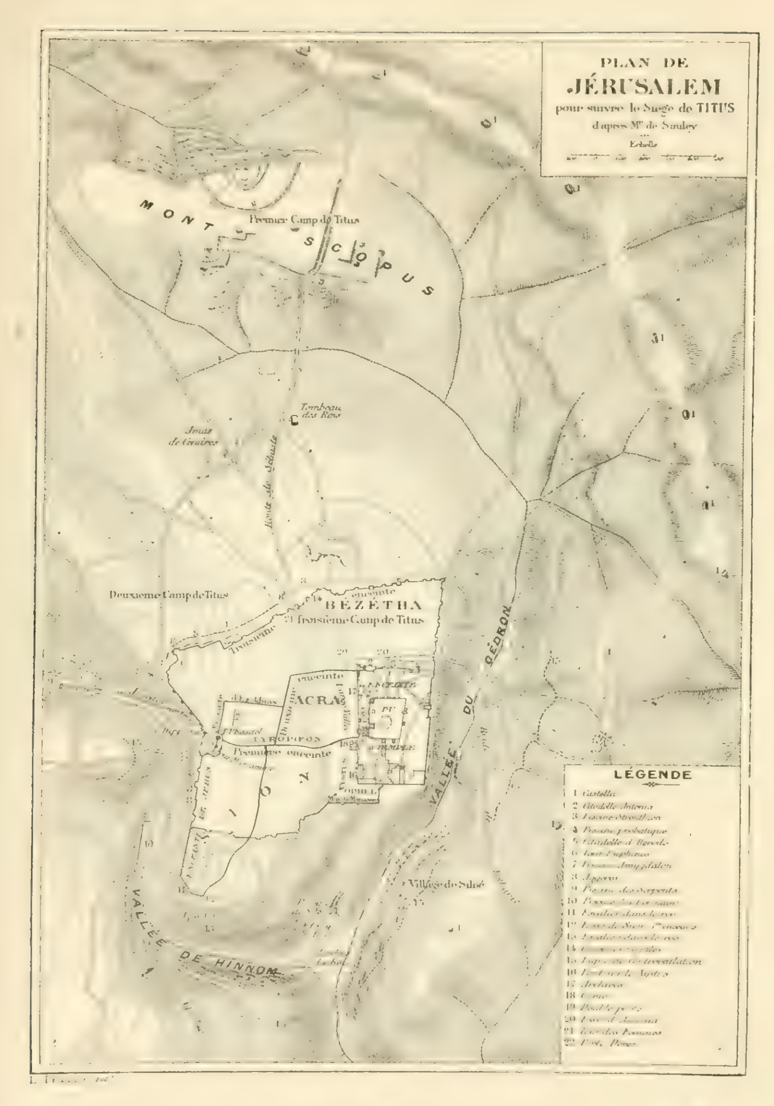
[4] Ce travail a d'ailleurs été fait par M. de Saulcy avec sa double compétence d'officier d'artillerie et d'archéologue, dans son livre intitulé : *les Derniers jours de Jérusalem*.

la famine. Le siége ayant commencé durant les fêtes du temps pascal, une foule immense s'était trouvée enfermée dans la place. Les vivres avaient été bientôt épuisés par les besoins de cette multitude et par



Titus Vespasien (buste du Capitole, salle des Empereurs, n° 22).

l'ordre de remettre aux soldats ce que chacun avait en réserve. La misère devint telle, qu'une mère mangea son enfant. Aussi beaucoup essayaient de fuir ; mais ceux qui échappaient aux gardes des murs étaient saisis par les Romains et mis en croix ; à un certain moment, il en périt, de cette manière, jusqu'à cinq cents par jour.


PLAN DE
JÉRUSALEM
pour suivre le Siege de TITUS
d'apres Mr de Saulcy
Echelle
MONT SCOPUS
Premier Camp de Titus
Tombeau des Rois
Deuxieme Camp de Titus
BEZETHA
Troisième Camp de Titus
ACRA
Première enceinte
VALLÉE DU CÉDRON
Village de Siloé
VALLÉE DE HINNOM
LÉGENDE

Titus offrait de traiter. « La maison de Dieu ne saurait périr, » répondait Jean avec un farouche enthousiasme, et la lutte continua longtemps encore sur les ruines des murs, au milieu des débris fumants des portiques du temple. Le général romain aurait voulu épargner ce sanctuaire célèbre; mais un soldat, poussé, dit Josèphe, comme par une inspiration divine, jeta une pièce de bois enflammé dans une des salles qui entouraient le temple; le feu gagna aussitôt de



Arc de Titus à Rome

tous côtés, et les Juifs, avides d'une mort qui leur ouvrait le ciel[1], se précipitèrent à travers les flammes et les épées des Romains.

Ainsi fut brûlé le second temple de Jérusalem, le 8 juillet de l'an 70 de Jésus-Christ. La ville haute tenait encore; le 1er août, les Romains la prirent et l'incendièrent. Trois forteresses, que les zélateurs occupaient aux environs, furent successivement enlevées. Dans la dernière, Masada, les Juifs, près d'être forcés, égorgèrent leurs femmes et leurs enfants, puis chacun, tenant embrassés les corps de ces chères vic-

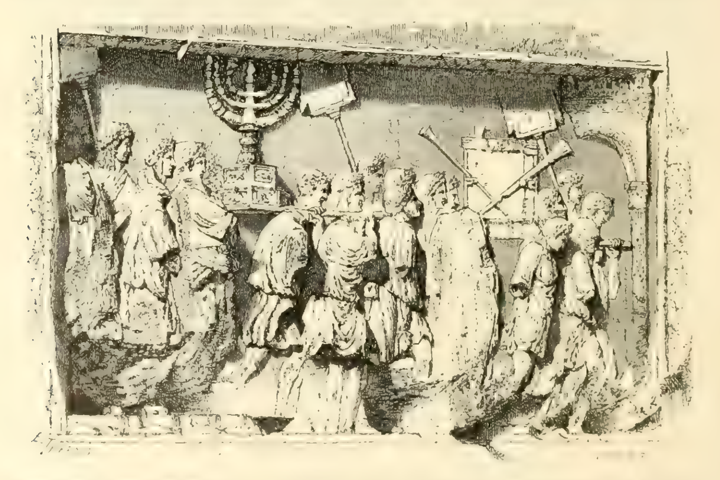
[1] Tacite, *Hist.*, V, 5. Sulpice Sévère prétend (II, 30, 6) que Titus, dans un conseil de guerre, avait fait décider la destruction du temple « pour arracher la dernière racine des superstitions juives et chrétiennes; » mais Titus, très-probablement, connaissait fort mal les chrétiens et ne s'occupait pas d'eux. Cf. Gratz, *Gesch. der Juden*, III, 405.

times, tendit la gorge à ceux d'entre eux que le sort avait désignés



Triomphe de Titus (bas-relief de son arc de triomphe).

pour rendre à leurs compagnons ce dernier service. Ceux-ci s'entre-



Dépouilles du temple de Jérusalem : le chandelier à sept branches, etc. (bas-relief de l'Arc de Titus).

tuèrent à leur tour; et quand les Romains entrèrent dans la place, ils

n'y trouvèrent qu'un silence de mort, troublé seulement par le bruit de l'incendie qu'avant de mourir les zélateurs avaient encore allumé [1].

Ce fut le dernier acte de cet épouvantable drame. Au compte de Josèphe, qui, il est vrai, exagère tous les chiffres, onze cent mille Juifs auraient péri, dont la moitié dans Jérusalem. Quatre-vingt-dix-sept mille étaient prisonniers; les uns furent vendus, d'autres envoyés aux carrières d'Égypte, le reste réservé pour les combats du cirque. Il fallait récompenser les villes syriennes de leur fidélité : Titus leur donna des jeux et des fêtes, où il leur montra ces Juifs odieux déchirés dans l'amphithéâtre par des bêtes fauves ou s'égorgeant entre eux comme gladiateurs. A Panéas, pour célébrer la fête de son frère, il en fit périr deux mille cinq cents dans les flammes ou au cirque; autant à Beyrouth, au jour anniversaire de la naissance de Vespasien. Il n'en garda que sept cents pour suivre, à Rome, le char sur lequel Vespasien et lui firent leur entrée triomphale. Devant eux, les captifs voyaient porter les dépouilles du temple, la table d'or, le chandelier à sept branches, les voiles du sanctuaire, le livre de la loi [2]. A leur tête marchaient les deux chefs Jean et Simon. Le dernier, conduit, après la fête, au Forum, y fut longtemps battu de verges, puis décapité; l'autre mourut en prison. Des médailles frappées en souvenir de cette guerre représentaient une femme en pleurs assise au pied d'un palmier, avec cette inscription : *la Judée captive* [3].

Elle l'était, et pour toujours! Du temple, il ne restait qu'un amas de décombres; de la ville sainte, çà et là, des pans de murailles noircies par le feu [4], et du peuple juif des débris épars dans les provinces, où la haine va s'attacher à eux. Déjà Vespasien a réuni la Judée entière à son domaine, et il ordonne à tous les Juifs de l'empire de payer désormais pour le Capitole les 2 drachmes par tête qu'ils envoyaient chaque année au temple de Jérusalem [5].

[1] Cet événement n'eut lieu qu'en l'année 73, et Titus retourna à Rome dès le printemps de 71.

[2] On les voit encore sculptés sur l'arc de triomphe érigé à Rome en mémoire de cet événement et sous lequel, dit-on, jamais, depuis dix-huit siècles, un Juif n'a voulu passer. « Il est à souhaiter, pour l'honneur des Juifs, que cette anecdote soit vraie : les longs ressouvenirs conviennent aux longs malheurs. » (Mme de Staël, *Corinne*, chap. IV.) Selon Orose, trois cent vingt triomphes avaient précédé celui de Titus.

[3] Eckhel, *Doctr. num.*, VI, 326. Voyez page 638.

[4] Titus laissa debout cependant les trois tours d'Hippicos, de Phasaël et de Mariamne, la montagne artificielle (Haram-ech-Chérif) qui portait le temple, et qu'on voit encore, ainsi que plusieurs autres restes évidemment de construction hébraïque. Les Romains placèrent ensuite une garnison de huit cents hommes sur le mont Sion. Ils avaient trouvé tant de richesses dans le pillage, que, au dire de Josèphe, la valeur de l'or baissa de moitié dans toute la Syrie.

[5] Josèphe, *Bell. Jud.*, VII, 6. Une colonie fut établie à Césarée avec remise aux habitants

La guerre venait de détruire presque en même temps les deux sanctuaires des croyances religieuses qui se partageaient le monde. Mais tandis que l'un se relèvera bientôt étincelant d'or, l'autre restera éternellement abattu. C'est qu'à présent le dernier n'est plus nécessaire. L'idée qu'il tenait enfermée dans le Saint des Saints en est sortie pour se répandre sur le monde, et, par elle, les vaincus d'aujourd'hui seront les vainqueurs de demain[1]; les fugitifs deviendront des conquérants; ceux qu'on a cru écraser par la force domineront par l'esprit, et le Dieu juif, chassé par Titus du temple de Jérusalem, entrera en maître dans le Capitole de Rome, d'où Jupiter et tous « les grands Dieux » seront précipités. Tacite raconte qu'avant le dernier assaut les portes du temple s'ouvrirent d'elles-mêmes; qu'on entendit une voix surnaturelle qui criait : « Les dieux s'en vont, » et en même temps tout le bruit d'un départ[2]. » C'était le Jéhovah mosaïque, transfiguré par Jésus, qui abandonnait son roc solitaire de Sion pour devenir le Dieu de l'univers, et y faire régner, durant des siècles, avec la seconde loi *révélée*, une nouvelle théocratie pleine de mansuétude envers les siens, implacable, comme la juive, à l'égard de ses adversaires. Mais un jour, au sein du monde *renaissant*, la lutte recommencera; car les deux peuples qui viennent de nous donner ce terrible spectacle représentaient deux tendances contraires de notre nature, dont l'opposition n'est pas près de finir : la foi contre la raison, l'enthousiasme contre la science, la religion contre la politique, le droit divin contre le droit naturel.



La Judée captive. (*Trésor de Num.*)

de la capitation, et plus tard, sous Titus, de l'impôt foncier. (Dig., L, 15, 8.) En outre de la garnison mise à Jérusalem, l'empire conserva des troupes en Palestine, et, comme si ce pays était « en état de siége », on voit Domitien, en 86, y garder sous les enseignes des soldats comptant vingt-cinq années de service auxquels il accordait les droits de la vétérance, mais sans l'*honesta missio*, c'est-à-dire sans les licencier. Cf. L. Renier, *Diplômes milit.*, p. 220.

[1] Saint Augustin (*de Civ. Dei*, VI, 11) : *victi victoribus leges dederc*.

[2] *Hist.*, V, 13.

III. — VESPASIEN (69-79)

Les deux guerres que nous venons de raconter nous ont retenu aux extrémités de l'empire : retournons à Rome, que nous avons laissée, au lendemain de la mort de Vitellius, avec son Capitole en cendres et ses rues jonchées de morts. Les combats qui l'avaient ensanglantée étaient les dernières convulsions d'une anarchie de deux ans. Commencé dans la Gaule et l'Espagne, quand la chute de la maison des Césars eut fait l'immense vide où l'empire faillit s'abîmer, l'ébranlement s'était communiqué à la Germanie et à l'Illyrie, de là à la Syrie, à la Judée, à l'Égypte, et la guerre civile « avait passé sur l'univers comme une terrible expiation[1] ». Cependant l'esprit de révolte, après avoir agité toutes les légions et toutes les provinces, allait s'affaisser et s'éteindre faute d'aliments ; et l'empire se trouvera comme un grand corps qui, au prix d'une commotion violente, a rejeté le mal qui le travaillait. Il en garde le principe ; mais, pour un temps du moins, le calme et la force lui reviendront. Il n'y avait plus en effet d'empereur à faire ni de légions à acheter. Vespasien était accepté des chefs et des armées, des troupes d'Orient qui l'avaient élu, des partisans de Galba dont il relevait les statues[2], et des Othoniens auxquels il avait fourni l'occasion d'effacer la honte de Bédriac. Quant aux vieilles légions de Germanie, détruites ou dispersées, elles ne pouvaient plus rien. Tout le monde, pour cette fois, comptait donc sur la paix, et le sénat s'empressait de décerner au vainqueur les honneurs et les droits qui constituaient l'autorité impériale : c'étaient ceux qui avaient été successivement accordés aux empereurs précédents[3]. Ses deux fils Titus et Domitien reçurent en même temps les titres de Césars et de Princes de la jeunesse, et Mucien les ornements du triomphe « pour sa victoire sur les Sarmates ».




Monnaies de Titus et de Domitien, princes de la jeunesse. (Cabinet de France.)

Retenu par les vents contraires, surtout par une prudence qui ne

[1] Tacite, *Hist.*, IV, 3 : *Civilia bella.... omnes provincias exercitusque lustraverant velut expiato terrarum orbe.*

[2] Antonius Primus l'avait fait dès Aquilée. (Tacite, *Hist.*, III, 7.)

[3] Tacite, *Hist.*, IV, 3. C'est la fameuse *lex regia* dont le texte a été retrouvé et est maintenant partout. Cf. Orelli, *Inscr.*, t. I, p. 567.

voulait rien donner au hasard, Vespasien était encore en Égypte quand il avait appris la victoire de Crémone et la mort de son rival. Ces succès, remportés au loin, venaient retentir bruyamment dans cet Orient si plein de superstitions. Rendu crédule par tout ce qu'il avait vu dans cette terre des prodiges et par cette réalisation des prophéties intéressées du Juif Josèphe, Vespasien commençait à se regarder comme particulièrement favorisé des dieux, ou trouvait utile de le faire croire. Apollonius de Tyane, qu'un rigoureux ascétisme avait conduit aux hallucinations, était alors à Alexandrie. Ses voyages dans le pays mystérieux des Brahmanes, ses courses continuelles à travers tout l'empire, excitaient, quelque part qu'il s'arrêtât, une curiosité qu'il se gardait bien d'épuiser par de trop longs séjours. Si on ne le regardait point encore comme un dieu, ainsi que feront les contemporains d'Alexandre Sévère, du moins passait-il pour prédire l'avenir. Vespasien voulut l'entendre ; bien mieux, il eut lui-même des visions envoyées d'en haut, et pour compléter la ressemblance avec ce roi promis à l'Orient, dont s'entretenaient les imaginations populaires, il fit des miracles ; il guérit en pleine assemblée un aveugle et un paralytique. En Orient, le merveilleux est toujours nécessaire ; c'est le moyen d'action qui manque le plus rarement son but, et les esprits s'y prêtent si bien, que celui qui en fait devient parfois la dupe de ses ruses ou de ses rêves. Puis la langue, si pleine de hardiesse et de métaphores, ajoute l'exagération des mots à l'exagération des choses, de manière à faire passer bien vite un fait de l'ordre naturel dans l'ordre surnaturel. La vérité, cachée sous cette double enveloppe que l'œil du peuple ne perce jamais, se retrouve rarement, et il importe peu. Laissons Vespasien faire des miracles, même les Alexandrins, Suétone, Tacite et Dion croire qu'il en faisait[1] ; remarquons seulement qu'en ce pays et en de telles occurrences cette conduite était habile, non sans doute de l'habileté que nous aimons, mais de celle qui réussit toujours. Sérapis, le grand dieu des Alexan-


Sérapis portant le modius[2].

[1] *Multa miracula evenere quis cæli favor et quædam in Vespasianum inclinatio numinum* (Tacite, *Hist.*, IV, 81 ; Suétone, *Vesp.*, 7 ; Dion, LXVI, 8). Voyez plus loin les derniers moments de Vespasien.
[2] Buste en agate blanche de 6 centimètres de hauteur. Cabinet de France, nº 278.

drins, consacra par des présages certains la fortune de ce parvenu, et l'empereur plébéien allait rapporter à Rome, à défaut de l'illustration des Césars, l'adoption des dieux. C'était une affaire bien conduite.

Son séjour en Égypte ne fut pas tout entier perdu pour les choses sérieuses. Il fit d'utiles réformes dans l'administration de ce pays, qui depuis Auguste n'avait pas vu d'empereur, et il augmenta, malgré les railleries des Alexandrins, les impôts dus par cette riche cité[1]. De là aussi il veillait sur la Judée, l'Asie et l'Afrique. Vologèse lui offrit quarante mille cavaliers, il refusa; pour arrêter l'insurrection du Pont, il lui suffit de quelques cohortes de vexillaires[2]. En Afrique il échangeait avec le légat Valerius Festus, commandant des forces militaires en Numidie, de secrets messages qui préparaient sa défection. Le proconsul qui administrait cette province sénatoriale songeait, disait-on, à profiter de l'immense désordre pour se faire proclamer empereur; il était de l'illustre famille des Pisons et beau-frère d'un autre membre de cette maison que Mucien venait de faire exécuter. Les cavaliers du légat, accourus de Lambèse à Carthage, débarrassèrent Vespasien de cette candidature. L'Afrique soumise, on tâcha d'y remettre un peu d'ordre. Leptis et Œa se battaient, comme Lyon et Vienne en Gaule, comme Pouzzoles et Capoue en Italie, comme toutes les villes de la Sicile, comme beaucoup d'autres dans les provinces. Le peuple d'Œa, soutenu des Garamantes, désolait par d'affreux brigandages le territoire de Leptis[3]; on envoya des cohortes et de la cavalerie qui rétablirent la *paix romaine*. Le long du Danube, les Sarmates et les Daces avaient ravagé la Mœsie après le départ des légions. Mucien, survenu fort à propos avec l'armée d'Asie, les chassa au delà du fleuve; mais, quand il se fut éloigné, ils revinrent à la charge. Vespasien envoya en diligence Rubrius Gallus, qui délivra la Mœsie et fortifia avec soin les bords du fleuve[4]. Avant donc que la guerre civile fût terminée, Vespasien inaugurait son règne en pacifiant les provinces et les frontières.

Il aurait voulu attendre la fin de la guerre de Judée pour retourner à Rome avec Titus. Mais, le siége de Jérusalem se prolongeant, il était parti, visitant sur sa route Rhodes et diverses cités de l'Asie Mineure. Il prit terre en Italie à l'extrémité de la Calabre, trouva Mucien et presque tout le sénat à Brindes, Domitien à Bénévent, avec une partie

[1] Dion, LXVI, 8; Suétone, *Vesp.*, 19.
[2] Tacite, *Hist.*, III, 48.
[3] Tacite, *ibid.*, IV, 50; Pline, *Hist. nat.*, V, 5.
[4] Tacite, *Hist.*, III, 46.

du peuple. Il y avait près d'une année que Vitellius était mort. Ce temps avait été bien employé. Deux guerres dangereuses étaient finies, l'empire ébranlé avait retrouvé le calme et l'ordre. Des dernières agitations il ne restait d'autres traces que les ruines du Capitole et un immense désir de repos. Mucien était pour beaucoup dans cette pacification. C'était à la fois le Mécène et l'Agrippa du nouvel Auguste, qui lui avait aussi donné son anneau pour agir partout en son nom. Laissant l'empereur dans ce lointain qui grandit les proportions et accroît le respect, il avait pris la tâche ingrate d'arrêter la réaction contre les vaincus, de replacer les vainqueurs sous le joug de la discipline, de faire rentrer dans l'ombre le héros de la guerre civile et de contenir Domitien. Après le meurtre de Vitellius, de son fils, de son frère Lucius, d'Asiaticus, le plus odieux de ses affranchis, qui périt sur la croix, et d'un Pison, dont la popularité l'inquiétait[1], Mucien avait mis un terme aux exécutions politiques. La fille de Vitellius fut épargnée; et Helvidius Priscus, Musonius Rufus dénonçant les délateurs, il laissa prononcer quelques condamnations, puis arrêta ces poursuites, souvent dangereuses. Antonius Primus vantait très-haut ses services et s'en était déjà payé lui-même, en mettant la main sur la caisse impériale et sur la maison du prince, comme si c'eût été la dépouille d'un Crémonais[2]. Mucien le combla d'égards : il lui fit décerner les ornements consulaires, il accorda des grâces à tous ses amis; mais il lui ôta tout pouvoir et le décida à se rendre auprès de Vespasien, qui le reçut avec honneur, sans lui accorder plus de crédit[3]. La guerre des Gaules était venue fort à propos délivrer l'Italie d'armées embarrassantes; il restait encore à Rome les prétoriens licenciés de Galba, d'Othon et de Vitellius, et les légionnaires flaviens auxquels on avait promis l'enrôlement dans les cohortes prétoriennes. Mucien se pressant peu de répondre à toutes les demandes, une émeute éclata; il l'apaisa, offrit des terres, dont on ne voulut pas, et finit par les admettre tous au prétoire. Mais, le service organisé, il congédia un à un et sans bruit ceux qui avaient passé l'âge ou qui commirent quelque faute.

Domitien lui donna plus de soucis. Ce jeune prince, âgé de dix-neuf ans, s'était trouvé avec Sabinus au Capitole et n'en était sorti qu'à la

[1] Julius Priscus, préfet du prétoire de Vitellius, se tua lui-même. (Tacite, *Hist.*, IV, 2.)

[2] Tacite, *Hist.*, IV, 2.

[3] Tacite, *ibid.*, IV, 80. Mucien éloigna de Rome les troupes dévouées à Primus et empêcha Domitien de le prendre auprès de lui, *inter comites*.

faveur d'un déguisement. Pour le danger qu'il avait couru, il se croyait un des vainqueurs et tranchait du souverain. En un jour il distribua vingt places. Vespasien lui écrivit : « Je dois m'estimer heureux que tu n'aies pas songé à nommer aussi un empereur[1]. » Quand on apprit la révolte des Gaules, Domitien, jaloux de son frère, voulut commander l'armée et partit de Rome. Mucien, qui n'osait le quitter, le suivit ; mais ils apprirent au pied des Alpes la défaite des Trévires ; sur quoi, Mucien représenta au jeune César qu'il y aurait peu de gloire à aller achever une guerre qui finissait d'elle-même, et il le décida à s'arrêter à Lyon. On croit que de cette ville Domitien fit sonder secrètement Cerialis pour savoir si le commandement lui serait remis au cas où il se rendrait à l'armée. Cerialis éluda la réponse, et Domitien, s'apercevant avec dépit que ces vieux politiques se jouaient de lui, se retira de toutes les affaires ; il ne parut occupé désormais que de vers et de littérature[2]. Son habile tuteur le ramena à Rome, d'où tous deux allèrent au-devant de l'empereur.



Domitien lauré[3].

Malheureusement Tacite nous manque encore en cet endroit, et cette fois pour toujours. Rien n'a été sauvé de ses *Histoires* depuis le milieu de l'année 70, et nous voilà réduits aux sèches biographies de Suétone, aux fragments de Dion, aux abrégés d'Aurelius Victor et d'Eutrope. Le fleuve majestueux où nous puisions et qui coulait à pleins bords n'est plus qu'un maigre filet d'eau. De tous les empereurs, Vespasien est celui qui y perd le plus, car il fut, dit saint Augustin, un prince très-bon et très-digne d'être aimé[4].

Il arrivait au pouvoir à un âge où l'on ne change plus, à soixante ans. Il n'avait jamais aimé ni le jeu ni la débauche, et il entretenait sa santé par un régime frugal, passant même tous les mois un jour sans manger. Sa vie était simple et laborieuse ; empereur, il employa toujours une partie de la nuit aux affaires ; Pline l'Ancien et bien d'autres

[1] Suétone, *Dom.*, 1.

[2] Tacite, *Hist.*, IV, 86.

[3] Camée du cabinet de France, n° 241. Agate-onyx à deux couches de 2 centimètres de hauteur sur 15 millimètres de largeur. (Il est monté en bague.)

[4] *De Civ. Dei*, V, 21. Suétone (*Vesp.*, 8) dit de lui : *Per totum imperii tempus nihil habuit antiquius, quam prope afflictam nutantemque rempublicam stabilire primo, deinde et ornare.* Aur. Victor (*de Cæs.*, 9) parle de même : *Exsanguem diu fessumque terrarum orbem brevi refecit.*

venaient avant le jour travailler avec lui ; enfin Thrasea et Soranus, les plus vertueux du sénat, avaient été ses amis[1]. Ce soldat habitué à la discipline, ce parvenu ayant connu la misère, était bien l'homme qu'il fallait à l'empire. Dans le palais impérial, il ne changea rien à ses habitudes, vécut comme auparavant, en simple particulier, sa porte ouverte à tous, sans souvenir des injures[2] et sans fierté; raillant ceux qui voulaient lui faire une généalogie, et répondant aux sarcasmes par des plaisanteries à gros sel, qui valaient toujours mieux qu'un ordre d'exil ou une sentence de mort; capable de reconnaissance, chose rare dans un prince, souffrant la vérité et les conseils[3]. Il dota magnifiquement la fille de Vitellius, n'ôta rien des biens de leurs pères aux enfants de ceux qui avaient combattu contre lui[4], et laissa Mucien, qu'il décora deux fois de la pourpre consulaire, prendre le ton et les manières d'un collègue plutôt que d'un ministre; sans faiblesse cependant, même pour son fils Domitien, qu'il tint dans une étroite dépendance. Selon les traditions de la première cour impériale, il recevait familièrement les grands et les visitait chez eux sans appareil. On voulut un jour l'inquiéter sur un personnage à qui les astres promettaient l'empire; il lui donna le consulat. « S'il devient empereur, dit-il, il se souviendra que je lui ai fait du bien. »

Vespasien n'a pas une renommée retentissante; on le connaît surtout par les anecdotes de Suétone et de Dion. Nous-même qui avons soigneusement recherché ses actes, lorsque nous aurons dit qu'il prit Auguste pour modèle, nous lui aurons donné tout l'éloge que mérite son esprit politique. Il ne visait pas plus haut qu'à mettre l'ordre dans l'État et dans les finances; mais il le mit; et si son principat, comme tous les autres, ne prépara rien pour l'avenir, il fit beaucoup pour le présent. Ce fut un règne réparateur dont on sentit les effets durant plusieurs générations : ce service vaut bien des gloires plus brillantes.

A l'exemple du second des Jules, le premier des Flaviens se résolut à prendre dans le sénat le point d'appui de son gouvernement. Cette

[1] Tacite, *Hist.*, IV, 7; Suétone, *Vesp.*, 20, 21; Pline, *Epist.*, III, 5.

[2] Un affranchi de Néron qui l'avait insulté du vivant de ce prince vint lui demander pardon; il lui répéta l'injure et le renvoya en riant. Un sénateur et un chevalier s'étant pris de querelle, le premier accusa le second d'avoir méconnu sa dignité. Le prince décida qu'il n'était pas permis de dire des injures à un sénateur, mais qu'il était permis de lui en répondre. (Suétone, *Vesp.*, 9.)

[3] *Patientissimus veri* (Tacite, *de Orat.*, 5). Cf. Suétone, *Vesp.*, 15.

[4] Suétone, *ibid.*, 14.

assemblée, avilie par tant d'années de tyrannie, avait besoin, autant qu'un siècle plus tôt, d'être soumise à une révision sévère. En outre, les guerres civiles, les complots, la débauche, avaient si bien décimé la noblesse que, à en croire un vieil historien, on n'aurait pas alors compté dans Rome deux cents *gentes*. Cet épuisement du sang aristocratique semblait un péril à l'égard des dieux dont certains autels allaient rester déserts ; et, aux yeux du peuple, il en résultait une diminution d'éclat pour la cité qui, comme l'Angleterre de nos jours, honorait les grandes familles et aimait leur large existence. Vespasien agit résolûment : investi, en 73[1], du titre de censeur, avec son fils Titus pour collègue, il raya de la liste des deux ordres les membres indignes, les remplaça par les personnages les plus distingués de l'empire, et, en vertu de ses pouvoirs comme souverain pontife, il en éleva plusieurs au patriciat. Mille familles italiennes ou provinciales vinrent s'ajouter aux deux cents familles aristocratiques qui avaient survécu, et constituèrent avec elles la haute société romaine, celle où l'on prenait les candidats à toutes les fonctions civiles, militaires et religieuses [2]. Une preuve du soin extrême que Vespasien mit à choisir vraiment, comme disent Suétone et Aurelius Victor, les « meilleurs », c'est qu'au nombre de ceux qu'il nomma patriciens, se trouvèrent Agricola, beau-père de Tacite, qui était de la Narbonaise, l'Espagnol Trajan, le Gaulois Antonin, l'un père, l'autre aïeul de glorieux empereurs[3], et qu'il commença la fortune de Tacite[4], celle peut-être de ce Cornutus Tertullus dont Pline le Jeune parle avec de si grands éloges [5],

[1] Borghesi, *Œuvres*, t. I, p. 181.

[2] Suétone dit (*Vesp.*, 9) : *Amplissimos ordines exhaustos cæde varia.... supplevit.... honestissimo.... Italicorum ac provincialium allecto.* Aur. Victor (*de Cæs.*, 9) précise davantage : *Lectis undique optimis viris mille gentes compositæ, quum ducentas ægerrime reperisset, extinctis sævitia tyrannorum plerisque.* Dans cette phrase *gentes* ne peut être pris pour « familles patriciennes ». A l'époque d'Aur. Victor, le nom même de patricien, au sens antique de ce mot, avait disparu, puisqu'on le trouve pour la dernière fois dans l'édit de Dioclétien sur le *maximum*, et Gaïus avait déjà dit que depuis longtemps le *gentilicium jus* n'existait plus. Le secrétaire d'Hadrien, qui connait bien la réforme de Vespasien, ne parle point de *gentes*, et la raison indique que le patriciat n'étant obligatoire que pour certaines fonctions religieuses, on n'était point forcé de prodiguer un titre encore très-respecté, puisque les empereurs le prenaient à leur avénement, mais qui, dans l'État, servait à fort peu de chose. Cette profusion l'aurait avili, alors que la politique conseillait d'en conserver l'éclat. Aur. Victor, dans le *de Vir. ill.*, 14(?), emploie indifféremment les mots *gens* et *familia* ; ses mille *gentes* étaient donc mille familles appelées à Rome : celles-ci pour le sénat ; celles-là pour l'ordre équestre ; quelques-unes pour le patriciat ; d'autres pour des charges, pour des rangs (*allectus inter prætorios*, etc.).

[3] Tacite, *Agric.*, 9 : *Inter patricios adscivit.* Capitolinus, *Ant. Pius*, 1, et *Anton. Philos.*, 1.

[4] Tacite, *Hist.*, I, 1.

[5] *Epist.*, V, 15. Cornutus avait été *allectus inter prætorios* par Vespasien durant sa censure

de Licinius Sura, que Trajan fit presque son collègue, du Maure Lusius Quietus, un des plus habiles généraux de l'époque, de tant d'autres enfin, vieux Romains ou hommes nouveaux, qu'il alla prendre dans toutes les conditions et dans toutes les provinces. Claude avait compris que ce mode de recrutement pour le sénat était une nécessité du gouvernement impérial; Néron lui-même avait appelé à de hautes fonctions l'Aquitain Vindex et un Juif converti, Tibère Alexandre. Mais aucun empereur, depuis César, n'avait appliqué aussi largement que Vespasien cette politique libérale.


M. Ulpius Trajanus (Trajan le père)[3].

Il est fâcheux que nous n'ayons pas de renseignements sur cette rénovation de la noblesse romaine : événement considérable dont l'écho se retrouve sous Domitien dans les vers de Stace[1], et qui a eu pour conséquence l'heureuse époque des Antonins. Cette aristocratie, empruntée par Vespasien aux cités provinciales où elle s'était formée aux affaires publiques, où elle avait pris le goût de l'économie, de la simplicité et de l'ordre[2], apporta dans Rome des mœurs honnêtes que ne connaissaient plus les descendants des proconsuls républicains, cette *jeunesse dorée* dont on a vu sous Néron les abominables licences. Elle fournira les grands empereurs du second siècle, les habiles lieutenants qui les seconderont et des sénateurs qui ne conspireront plus qu'à de longs intervalles, parce que, oublieux enfin de Brutus et de Caton, dont les images ne se dressent plus dans l'*atrium* de ces maisons nouvelles, ils céderont rarement aux tentations mauvaises que donnaient à leurs prédécesseurs l'illustration du nom, l'influence de la richesse et la fatalité des souvenirs.

Le sénat ainsi renouvelé et pour un moment devenu la représenta

(Orelli, 3659); on peut citer encore C. Fulvius Servilianus, qui avait exercé les premières magistratures à Nîmes (Herzog, p. 125), Q. Aur. Pactumius Clemens, de Cirta, le premier Africain honoré du consulat (L. Renier, *Inscr. de l'Alg.*, n[os] 1807 et 1808), C. Salv. Liberalis Nonius Bassus, qui avait été quatre fois *quinquennalis* et patron de Pollentia, mais qui habitait Rome où il s'était fait connaître comme avocat (Borghesi, t. III, p. 178), l'Espagnol Herennius Sénécion, etc.

[1] *Silv.*, III, 5, 145 : ... *In cuneos populum quum duxit equestres*

[2] Voy. le chapitre LXXXIII.

[3] Buste lauré sur lapis-lazuli. Camée mutilé de 22 millimètres sur 20, dont l'attribution n'est pas certaine. Cabinet de France, n° 239 du Catalogue.

tion sincère de l'empire, Vespasien lui soumit toutes les affaires importantes. Il assistait régulièrement aux discussions, et, lorsqu'il adressait un message aux Pères, c'étaient ses fils, et non pas son questeur, qui allaient en donner lecture. Par ses libéralités, il combla le cens de quelques sénateurs et forma, pour secourir les consulaires pauvres, un fonds annuel de 500 000 sesterces[1].

Suétone lui rend ce témoignage qu'il serait difficile de citer un seul individu puni injustement sous son règne, à moins que ce ne fût en son absence ou à son insu[2]. Il aimait à rendre lui-même la justice au Forum; et, afin de liquider l'arriéré de la guerre civile en terminant vite les innombrables procès qui surchargeaient les rôles des centumvirs, il institua une commission de juges tirés au sort qui fit restituer ce qui avait été usurpé à la faveur des troubles. Dans le même esprit, il déchira toutes les créances du fisc pour n'hériter point de ces temps malheureux.



Vespasien (*Trésor de Num.*, pl. 20, n. 9).

Les légions, qui avaient fait et défait cinq empereurs en deux ans, ne connaissaient plus l'ancienne discipline; il les y ramena, et, mettant en pratique le mot de Galba, il choisit ses soldats et ne les acheta point. Les mutins furent cassés, les vainqueurs mêmes attendirent longtemps les dons promis[3].

Les mœurs valaient moins encore; il fit mieux que des lois pour les réformer : il donna de bons exemples. Un jeune homme étant venu tout parfumé le remercier du don d'une préfecture, il se détourna d'un air de dégoût en lui disant d'une voix sévère : « J'aimerais mieux que tu sentisses l'ail, » et il révoqua la nomination. Caton n'eût pas mieux

[1] Suétone, *Vesp.*, 17.

[2] Suétone, *ibid.*, 15. « Il déplorait, ajoute-t-il, même les supplices les plus justes. » Un auteur du septième siècle, qui paraît avoir puisé à de bonnes sources, Jean d'Antioche, dit aussi : .... Οὗτος ἦν ἤπιος καὶ πρᾷος ὡς μηδὲ τῆς εἰς αὐτὸν τε καὶ τὴν βασιλείαν ἡμαρτηκότος ἁμαρτίας πέρα τιμωρεῖσθαι ὀργῆς.... (*Fragm. Hist. græc.*, t. IV, p. 578. Didot). Suidas (v. Βεσπασιανός) et Eutrope (VII, 13) disent que Vespasien mérite d'être comparé aux meilleurs princes qui ont jamais régné : .... *optimis comparandus.*

[3] Les soldats de marine lui réclamaient des chaussures pour les fréquents voyages qu'ils avaient à faire de Pouzzoles ou d'Ostie à Rome; il les obligea d'aller pieds nus. (Suétone, *Vesp.*, 8.)

fait. Aussi Tacite date de ce règne un changement salutaire. « Vespasien, dit-il, rappelait, à sa table et dans ses vêtements, la simplicité antique. Le désir de plaire et de ressembler au prince fit plus que les lois, les châtiments et la crainte. »

Dans son œuvre de restauration, il comprit, à l'exemple d'Auguste, le culte officiel, et il essaya, lui aussi, de ranimer des ardeurs qui s'éteignaient. Nous ne pouvons qu'entrevoir cette réforme dans l'ombre qui enveloppe toute l'histoire de ce prince ; mais il y travailla, car des inscriptions que nous lisons encore le célèbrent comme « le restaurateur des rites anciens, des pompes religieuses et des édifices sacrés[1] ». Un des temples qu'il bâtit était dédié à une divinité étrange, à Claude ; mais Claude était l'auteur de sa fortune ; d'ailleurs, ayant été fait *divus*, il devait avoir ses prêtres et ses autels : c'était légal.

Vespasien n'aimait pas les spectacles, surtout ceux de gladiateurs, et dans tout l'empire il ne permit qu'aux seuls Éphésiens d'instituer de nouveaux jeux. Mais il multiplia les constructions, car il voulait, comme Auguste encore, que le peuple pût gagner sa vie en travaillant. Un mécanicien promettait de transporter à peu de frais dans le Capitole des colonnes immenses ; il lui fit compter une grosse somme, mais rejeta ses propositions en disant : « Permettez que je nourrisse les pauvres gens[3]. »



Troisième temple du Capitole relevé par Vespasien[2].

A peine de retour dans sa capitale, il se mit à l'œuvre avec une telle ardeur, qu'au bout de peu de mois « les rues de Rome, rendues impraticables par le malheur des temps », se retrouvèrent en bon état de viabilité[4]. La même sollicitude s'étendit aux provinces[5]. Il répara les aqueducs, augmenta les sources qui alimentaient les fontaines de Rome[6], et pour faire disparaître les ruines qui l'encombraient, depuis

[1] Cf. Orelli, n° 746, 1460, 1868, 2564. Vespasien eut à son tour ses prêtres *sodales* et *seviri Flaviales*. (*Id.*, n° 2570 et 2575.)

[2] Sur cette monnaie, l'on voit fort bien les six colonnes corinthiennes de la façade, les statues des trois divinités du Capitole, Jupiter assis entre Minerve et Junon debout. Le tympan offre les mêmes figures disposées de même, deux hommes frappant l'enclume aux angles. Au sommet du fronton le quadrige qui décorait déjà les deux premiers édifices. (Saglio, *Dict. des Antiq.*, p. 905 et fig. 1148.)

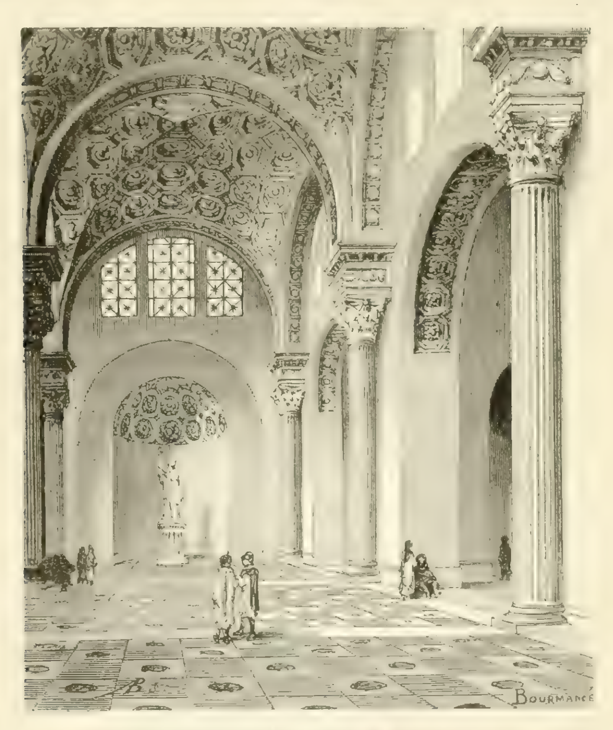
[3] Suétone, *Vesp.*, 18.

[4] Inscription de l'année 71 (Orelli, n° 742) votée par le sénat : .... *quod vias urbis negligentia super. tempor. corruptas* impensa sua *restituit.*

[5] Une inscription de Thyatire en Asie Mineure, de l'année 75, porte : *Vias faciendas curavit* (*C. I. L.*, t. III, n° 470).

[6] .... *Aquas Curtiam et Ceruleam* sua impensa *urbi restituit* (Orelli, n° 55).

le grand incendie de Néron, il permit à qui le voudrait d'occuper les terrains vacants et d'y bâtir, si les propriétaires négligeaient de le faire. On avait commencé par ses ordres la reconstruction du Capitole, mais l'ouvrage allait lentement; quand il fut de retour, il mit lui-même la main à l'œuvre pour déblayer les décombres et porta des



Temple de la Paix (restauration par Gauthier).

pierres sur ses épaules. Personne, après cela, ne pouvait se refuser au travail. Trois mille tables d'airain, sur lesquelles étaient gravés les sénatus-consultes et les plébiscites relatifs aux alliances, aux traités et aux priviléges accordés à différents peuples, avaient été détruites dans l'embrasement du temple; il fit rechercher partout des copies de ces actes et reconstitua les archives de l'histoire nationale. Auguste avait élevé deux autels à la Paix, Vespasien lui bâtit un temple où il

déposa les plus précieuses dépouilles de Jérusalem[1]; et afin de montrer mieux encore à l'univers ses intentions pacifiques, le vieux général ferma pour la sixième fois les portes du temple de Janus. Il ajouta un forum entouré de colonnades à ceux qui existaient déjà, et commença, au milieu de la ville, l'immense amphithéâtre, montagne de pierres aux trois quarts debout encore aujourd'hui, qui frappe le voyageur d'étonnement et d'admiration. Quatre-vingt-sept mille spectateurs tenaient à l'aise sur ses gigantesques gradins. Une statue colossale élevée près de là pour Néron, mais que Vespasien consacra au Soleil, lui donna son nom, le Colisée. Il recula le pomœrium : c'était un droit que lui donnaient ses victoires[2].



Minerve, trouvée près du temple de la Paix. (Statue du Vatican, *Mus. Pio Cl.*, pl. 9.)

En Italie, il fit creuser un tunnel sous une montagne pour donner une pente plus douce à la voie Flaminienne, et il releva, à Herculanum, le temple de la Mère des Dieux qu'un tremblement de terre avait renversé[3]. Il essaya d'arrêter les continuels empiétements des particuliers sur le domaine public : à Rome, il chargea le collége des Pontifes de faire une de ces enquêtes[4]; à Pompéi, il envoya un tribun mesurer les lieux, écouter les plaintes et rendre à la cité ce qui lui appartenait[5] : le Vésuve allait bientôt mettre à jamais d'accord propriétaires et envahisseurs en prenant tout pour lui-même, même la voie des tombeaux qui mène à la cité ensevelie. Dans les provinces, il rebâtissait à ses frais des villes ruinées par les tremblements de terre

[1] Le temple de la Paix, dédié par Vespasien en 77, fut détruit par le feu sous Commode. Il semble que Constantin y ait substitué sa basilique.

[2] *Auctis P. R. finibus, pomœrium ampliaverunt terminaveruntque* (*C. I. L.*, VI, n° 1232).

[3] Orelli, n° 744, en 76.

[4] *Id.*, n° 5261

[5] *Id.*, n° 5262.



Le Colisée.

ou par le feu; il construisait des chemins, sans molester les riverains[1], élevait des monuments utiles et terminait les contestations des peuples sur leurs limites.

Aussi ne comprend-on pas qu'après l'énumération de ces dépenses, dont les unes étaient des nécessités, les autres des bienfaits, Suétone lui ait adressé un reproche qui est resté sur sa mémoire, celui d'une avarice sordide et coupable. Suivant cet écrivain, qui écoute à toutes les portes et qui prend de toutes les mains, anecdotes suspectes et renseignements authentiques, paroles officielles et bons mots fabriqués dans les salons de Rome, sans s'inquiéter si telle portion de son récit ne détruit pas l'autre, Vespasien aurait vendu les magistratures aux candidats et l'absolution aux accusés; accaparé certaines denrées pour les revendre en détail; enfin permis aux gouverneurs de piller, sauf à leur faire rendre gorge, comme des éponges qu'il laissait s'emplir dans les provinces, mais qu'il pressait à Rome. De telles habitudes eussent constitué un gouvernement détestable, organisant lui-même le gaspillage de ses propres ressources: Vespasien, soldat rompu à la discipline et à l'ordre, ne les eut certainement pas, et nous n'en trouvons aucune trace dans les faits arrivés jusqu'à nous. Les choix que nous connaissons de lui sont excellents: en Bretagne, Cerialis, Frontinus et Agricola, que Tacite traite de grands hommes; en Asie, Silius Italicus, qui, au témoignage de Pline, s'y acquit beaucoup de gloire[2]; on a vu qu'il prépara la fortune de Trajan, celle des Antonins, et il honora le consulat en y appelant le célèbre jurisconsulte Pegasus.

Suétone nous montre encore Vespasien partageant avec ses affranchis les profits que ceux-ci retiraient de certaines complaisances. Un jour, le serviteur qui conduisait sa litière s'arrêta sous prétexte qu'une des mules était déferrée, et un plaideur se trouva juste à point pour présenter une requête. « Combien as-tu gagné à ferrer ta mule? » demanda-t-il au valet; et il exigea la moitié de « la bonne main ». Un de ses affranchis sollicitait une intendance pour un prétendu frère; l'empereur manda le candidat, se fit compter la somme promise, et donna la place. Les députés d'une ville venaient lui annoncer qu'une somme d'argent avait été votée par leurs concitoyens pour lui ériger une statue. « Mettez-la ici, dit Vespasien en tendant la main, la base est toute prête. » Qu'on ajoute encore, si l'on veut, le surnom de Six-Oboles, que lui donnaient les Alexandrins, et la parodie du bouffon à

[1] *Intactis cultoribus* (Aur. Victor, *de Cæs.*, 9; Orelli, n° 4051).
[2] Tacite, *Agric.*, 17; Pline, *Epist.*, III, 7.

ses funérailles : « Combien mon convoi? — 10 millions de sesterces? — Donnez-m'en 100 000, et jetez-moi au Tibre; » et l'argent de certain impôt dont Vespasien disait à son fils qui s'y était opposé : « Trouves-tu que cet argent sente mauvais [1]? » — Tout cela manque de dignité assurément; mais ne seraient-ce pas de bons tours joués par un vieillard qui aimait à rire, ou plutôt des médisances mises en circulation par le beau monde de Rome, par ces élégants débauchés de la cour de Néron, qui ne se consolaient pas de voir le plébéien parvenu compter l'argent de l'État, que l'héritier des Jules leur jetait en fêtes et en orgies : pour eux, être prodigue c'était « faire le César [2] ». Laissons ces misères et venons à l'histoire sérieuse.

On sait qu'il est impossible de dresser le budget de l'empire et que, d'après toutes les probabilités, ses ressources n'étaient point considérables : sous Domitien, une augmentation d'un tiers pour la solde ruina l'*ærarium militare*, quoiqu'il fût alimenté par les plus gros revenus de l'État [3]. Les mauvais princes paraient à cette insuffisance financière avec la loi de majesté, mais Vespasien n'entendait pas « apurer ses comptes » à la façon de Caligula et de Néron [4]. Cependant, depuis bientôt dix années, le gouvernement ne faisait rien pour l'empire, et aux ruines causées par l'incurie du pouvoir s'étaient ajoutées celles qui provenaient des discordes intestines; tous les services publics étaient en souffrance. Quantité de créanciers adressaient des réclamations au trésor; bien des villes demandaient qu'on les aidât à rebâtir leurs temples, leurs murailles, et la seule reconstruction du Capitole, c'est-à-dire du sanctuaire national, devait coûter des sommes énormes; mais il fallait encore réparer les ponts, les chaussées; relever les *castra stativa* renversés sur certains points par les Barbares; établir de nombreuses colonies de vétérans, pour rendre les légions plus dociles et

[1] Cet impôt sur les urines existait réellement et bien d'autres du même genre : sur le fumier, sur les égouts, sur les courtisanes, sur les chiens, etc. Aur. Victor (*de Cæs.*, 9) dit : *Satis constat, ærarii inopia ac labe urbium novas eum, neque aliquandiu postea habitas vectigalium pensiones exquisivisse.* Il énumère ensuite les travaux exécutés par Vespasien et ajoute : *Quæ tot tantaque brevi confecta, prudentiam magis quam avaritiam probavere.* On lui reproche encore d'avoir repris à certaines colonies des terres non encore concédées, *subsecivа*, pour les vendre au profit du fisc. Il eût mieux valu, comme le fit Domitien (Suétone, *Dom.*, 9), laisser ces terres vagues aux colons qui auraient fini par les utiliser; mais cette mesure était encore une des moins onéreuses pour faire face aux nécessités financières du moment.

[2] Καισαρεύειν : c'est le mot des Alexandrins contre Vespasien : « Il ne sait pas faire le César. » (Dion, LXVI, 8.)

[3] Suétone, *Dom.*, 12. Sur l'*ærarium mil.*, voy. ci-dessus, t. III, p. 756, et t. IV, p. 13.

[4] Il n'aimait pas la loi de majesté et ne l'appliquait point dans sa rigueur aux coupables. Cf. Dion, LXVI, 9; Aur. Victor, *de Cæs.*, 9; Eutrope, VII, 15; Suidas, v Βεσπασιανός.



La voie des tombeaux à Pompei (p. 650).

diminuer les dépenses de la solde; remplir les arsenaux vidés par la guerre civile; pourvoir enfin aux dépenses que nécessitait la réorganisation militaire des frontières. Nous ne connaissons pas les guerres de Vespasien, bien que trois fois en 71 il ait pris le titre d'*imperator* et trois fois encore l'année suivante. Mais en le voyant faire de la Cappadoce une province impériale proconsulaire avec de nombreuses garnisons pour arrêter les incursions qui la désolaient, et, vers le Danube, étendre son influence sur les Barbares jusque par delà le Borysthène[1]; en lisant dans Tacite que Velléda, la prophétesse des Bructères, fut alors amenée captive à Rome, que Cerialis vainquit les Brigantes, et Frontinus les Silures, nous devons croire que Vespasien fit un vigoureux effort sur toute la ligne de ses postes avancés, afin d'imprimer aux nations étrangères le respect du nom romain, que deux années d'anarchie avaient singulièrement diminué. Ces expéditions, même heureuses, étaient encore une cause de dépense.

Voilà le secret de cette sévère économie qui parut aux prodigues et aux esprits légers une ladrerie honteuse : Vespasien déclara un jour aux pères conscrits que 4 milliards de sesterces ou, suivant une autre version, 40 milliards lui étaient nécessaires pour tout remettre en état[2]. Il mena hardiment cette œuvre de réparation, rétablissant les impôts abolis sous Galba, en créant de nouveaux et augmentant ceux des provinces. Ce fut autant pour cette réorganisation financière de l'empire qu'il se fit nommer censeur, que pour sa réorganisation politique et morale. Le cadastre qu'il fit dresser aida à découvrir nombre de terres et de personnes qui s'étaient affranchies de l'impôt ou n'avaient point été portées sur les rôles. Il les y fit comprendre, et le tribut de plusieurs provinces se trouva doublé[3]. Néron avait follement prodigué les immunités, Vespasien les retira et créa encore au profit du trésor, en formant de nouvelles provinces, une nouvelle matière imposable. C'est ce qu'il voulait lorsqu'il ôta leurs franchises à huit États restés libres, et qui pour la plupart usaient fort mal de cette liberté. On comprend toutes ces mesures, elles sont d'un homme d'État

[1] Orelli, n° 750.

[2] Un milliard de francs, si on lit *quadragies*; 10 milliards, si on conserve *quadringenties*. (Suétone, *Vesp.*, 16.) Voyez dans les *Fragmenta historicorum græc.*, t. IV, p. 578 (éd. Didot), deux passages de Jean d'Antioche et de Suidas très-favorables à Vespasien.... [illegible] Aurel. Victor (*de Cæs.*, 9) lui est très-favorable et dit à propos de l'accusation d'avarice : *Ut quidam prave putant*. Eutrope (*Epit.*, VII, 13) l'accepte, mais en ajoutant qu'il ne prit jamais rien à personne et qu'il comblait de largesses les indigents.

[3] Frontin, *de Colon.*, ap. Goes., 126 et 146; Suétone, *Vesp.*, 16.

qui sait trouver des ressources pour faire face à des dépenses nécessaires.

Il ouvrit même une source nouvelle de dépenses permanentes. Tout rude qu'il était dans ses manières et dans son langage, le fils du publicain de Reate comprenait l'influence des lettres et des arts, et il les protégea « en accordant de riches gratifications, de magnifiques présents aux poëtes célèbres[1], aux artistes fameux, à celui, par exemple, qui fit la Vénus de Cos, et au statuaire qui répara le colosse. Il constitua même sur le trésor une pension annuelle de 100 000 sesterces (20 000 fr.) à des rhéteurs grecs et latins ». Quintilien, qui la reçut le premier, la garda vingt ans et fut en outre honoré des ornements consulaires. On a dit que cette libéralité inattendue[2], et qui vaut encore aujourd'hui au vieux soldat les éloges des amis des lettres, provenait moins d'un goût très-vif pour la littérature que du désir de la gouverner, et que c'était la première main-mise de l'État sur les choses de l'esprit. Vespasien sans doute n'y songea point, et tout simplement suivit un mouvement de l'opinion. Les besoins d'une société polie se développaient au sein d'un empire riche et tranquille. Ces Romains qui ne pouvaient plus agir et qui ne savaient point penser en dehors du cercle des idées grecques, occupaient leurs longs loisirs à faire en vers, en prose, de continuelles variations sur des thèmes connus. Tout le monde écrivait ou déclamait, et, comme on avait les *prudents* pour résoudre les difficultés de droit, on voulut avoir des maîtres pour éclaircir les questions de grammaire et de rhétorique. Les particuliers établissaient des écoles, des bibliothèques, des bourses en faveur de jeunes gens pauvres; les villes nommaient des professeurs publics, ou, comme nous dirions, fondaient des chaires d'enseignement[3]. L'État fit ce que faisaient les villes.

D'ailleurs tout ce qui était autrefois activité libre, industrie privée, se réglait et prenait sa place dans la grande machine construite par les

[1] Suétone fait sans doute allusion au don de 500 000 sesterces que Vespasien, au témoignage de Tacite (*de Orat.*, 9), fit à un poëte fameux de ce temps, Saleius Bassus, que nous ne connaissons pas.

[2] Auguste avait déjà donné un pareil traitement à Verrius Flaccus, fils d'un affranchi, le plus célèbre maître de son temps et qu'il chargea de l'éducation de ses petits-fils. (Suétone, *de Illust. gramm.*, 17.)

[3] Pline, *Epist.*, I, 8; IV, 13 : .... *Annuos sumptus in alimenta ingenuorum.... multis in locis.... præceptores publice conducuntur*. Ils avaient aussi des priviléges considérables. Tous ceux *qui publice juvenibus prosunt* (Dig., XXVII, I, 6, § 5), philosophes, rhéteurs, grammairiens, étaient dispensés des tutelles, des sacerdoces, des services municipaux, de la milice et de l'obligation de juger comme juges dans les tribunaux ou d'aller en légation vers l'empereur. Les médecins περιοδευταί, *id est circulatores*, avaient les mêmes priviléges. Voy. chap. LXXXIII, § 4

empereurs. Déjà sous Néron on avait fait entrer les médecins dans les cadres de l'organisation officielle et municipale, en donnant un traitement, des immunités et un titre aux médecins de ville et de quartier, *archiatri populares*, et aux médecins du palais, *archiatri palatini*, qui tous finiront par prendre une sorte d'autorité sur le reste de leurs confrères. Vespasien faisait de même pour les lettres : en leur donnant une place à la cour et dans l'État, il obéissait à cet esprit de classement qui avait été inoculé par Auguste au gouvernement impérial. Ainsi l'administration, comme le poisson aux mille bras, qui dans le libre Océan arrête et dévore tout ce qui passe à sa portée, allait saisir peu à peu et envelopper ce qui auparavant avait librement vécu. Quand elle aura réussi dans cette œuvre d'absorption, elle aura supprimé tout mouvement, toute vie; la perfection du système sera, pour l'empire, l'immobilité et bientôt après la mort.

Il est vrai de dire cependant qu'une partie des lettrés se proposa désormais de puiser à cette source qu'on leur ouvrait et calma son éloquence. D'autres continuèrent leurs déclamations contre « les tyrans ».

En supprimant la guerre civile et la vie politique, l'empire avait fai beaucoup de désœuvrés qui, après les proscriptions triumvirales, comme chez nous après la Terreur, s'étaient trouvés si heureux de vivre, qu'ils n'avaient, durant bien des années, demandé rien autre chose, et que volontiers ils répétaient le vers du poëte :

Deus nobis hæc otia fecit.

Le règne paisible et admiré d'Auguste est dû à cette universelle lassitude tout autant qu'à la sagesse du prince; mais, à la longue, le repos fatigue, l'admiration lasse, et l'ennui dégoûte même du bonheur. A partir de Tibère, il se forma dans Rome une opposition très-pauvre d'idées et de sens politique, très-riche de cet esprit piquant qui se plaît aux médisances, aux paroles creuses et sonores, la joie des oisifs dans les salons ou sous les portiques. Ce n'était point un parti ayant des plans arrêtés et prêt à devenir un gouvernement, mais des mécontents isolés, incapables d'agir, et pourtant très-capables, comme dit Sénèque le père, de risquer leur tête pour un bon mot. A côté d'eux se trouvaient des philosophes cyniques et stoïciens, deux sectes très-indifférentes à la politique, mais qui fournissaient aux têtes malsaines de beaux thèmes de déclamation contre la société et l'État. « Ces gens, disait Mucien, sont remplis d'un fol orgueil. Laisser pousser sa barbe,

relever les sourcils, s'envelopper d'un manteau troué et marcher sans chaussure, voilà ce qui fait l'homme sage, courageux et juste. Le reste n'est digne que de mépris. Les nobles sont des sots, et les petites gens de petits esprits; l'homme beau est un impudique, le riche un voleur, le pauvre un valet[1]. » Juvénal, écho de l'antipathie populaire contre ces fougueux moralistes qui prétendaient dire son fait à la foule comme au prince, est plus dur encore pour ces « hypocrites[2] ». Vespasien, par sa censure, leur avait donné des recrues, en chassant du sénat et de l'ordre équestre des gens tarés qui cachaient ensuite leurs rancunes sous le manteau du philosophe. Tel fut ce Palfurius Sura qui, pour plaire à Néron, avait combattu dans l'arène contre une jeune fille de Lacédémone et à qui Vespasien avait ôté sa toge consulaire déshonorée. Cette disgrâce fit de lui un stoïcien et un austère personnage[3] qui réclama la liberté et le gouvernement populaire jusqu'au moment où, rentré dans la faveur de Domitien, il devint le plus avide des délateurs, puis travailla, comme jurisconsulte, à fonder la théorie des droits absolus de l'empereur. Au temps des princes qui prononçaient facilement une sentence de mort, ces hommes s'étaient tus, drapés dans leur silence; une attitude résignée et triste alors avait suffi à leur dignité; sous le débonnaire Vespasien, ils parlaient, ils accusaient, ils invectivaient. L'empereur ne fit point d'abord attention à ces clameurs; leur vertu s'indigna de cette indifférence, et, comme ils couraient le risque d'être oubliés s'ils n'eussent forcé le ton, ils appelèrent la persécution, estimant qu'elle leur donnerait la gloire, sans le martyre. Quelques-uns même, rendus ivres d'orgueil et d'insolence par l'impassible sang-froid du prince, en vinrent à braver tout péril, pour avoir raison de cette injurieuse tranquillité. On finit par reprendre contre eux une vieille loi républicaine qui chassait les étrangers de la Ville[4]. Un d'eux, condamné au bannissement parce qu'il avait publiquement enseigné que le gouvernement d'un seul était le pire des gouvernements, apprit la sentence au milieu d'une déclamation qu'il prononçait encore contre la monarchie; il continua. Un autre, également puni de l'exil, voit l'empereur venir de son côté. Au lieu de se lever, ou de saluer au moins le chef du monde romain, il l'insulte. « Tu fais ton possible, se contenta de dire Vespasien, pour que je t'ôte

[1] *Excerpta Vat.*, *apud* Dion, LXVI, 12.
[2] C'est le titre de la seconde satire.
[3] Scholiaste de Juvénal *ad sat.* IV, 53.
[4] *Lex Junia de Peregrinis*, de l'année 126 av. J. C

la vie, mais je ne tue pas un chien qui aboie. » Un troisième, Diogène, se faisant censeur public des mœurs du palais, invectiva Titus, en plein théâtre, sur sa liaison avec la reine Bérénice; on le condamna aux verges. Héras, son compagnon, recommença aussitôt, en ajoutant force insolences pour le peuple; on lui trancha la tête[1].

Ces réformateurs qui vont au théâtre gourmander le prince et le peuple semblent ridicules, et, par l'exagération de leurs sentiments et de leur langage, ils l'étaient. C'est pourtant un symptôme grave que ces publiques attaques contre les mœurs et les idées du temps. A la même époque, d'autres hommes rompaient aussi avec la société romaine et ses croyances. La réaction philosophique et religieuse contre le sensualisme païen suscitait donc des apôtres, même des martyrs, et le monde s'engageait dans une route toute nouvelle qui sera pleine de dramatiques incidents, de généreux sacrifices, mais aussi où les liens sociaux se relâcheront, et où s'affaiblira, jusqu'à se perdre, l'amour pour la patrie terrestre.

Vespasien mit un terme à ces agitations en renouvelant contre les stoïciens et les cyniques les sénatus-consultes républicains qui avaient interdit le séjour de Rome aux philosophes. Il excepta Musonius, ce chevalier romain déjà proscrit par Néron et qui semble n'avoir suivi la secte que par ses bons côtés. Il eût bien voulu épargner aussi Helvidius, gendre de Thrasea et aussi honnête homme que son beau-père, mais républicain à contre-temps qui mettait la liberté dans les insultes au pouvoir. Ce que Démétrius et Diogène faisaient dans la rue, Helvidius le faisait à la curie, au tribunal : il conspirait tout haut et au cœur du gouvernement. Durant sa préture, il ne parla jamais de Vespasien dans ses édits, et quand le prince était revenu à Rome, il l'avait salué sous son nom de famille, comme si l'empereur n'était à ses yeux qu'un simple particulier. Au sénat, il discutait contre lui avec emportement; au Forum, dans les groupes qui se formaient, sitôt qu'il avait été reconnu, ses paroles étaient toujours l'éloge du gouvernement populaire, et jamais il ne manqua de célébrer par une fête le jour de naissance de Brutus et de Cassius[2]. Il serait difficile de ne pas trouver cette conduite séditieuse[3]; et comme Helvidius était sénateur, l'im-

[1] On ne sait ce qu'était cet Héras. Dion se contente de dire (LXVI, 15) : « Quelques sophistes cyniques, étant entrés secrètement (παρελθόντες) à Rome, se rendirent au théâtre et insultèrent le peuple. » Peut-être cela eut-il lieu après le décret de bannissement, ce qui expliquerait la mort d'Héras.

[2] Juvénal, *Sat.*, V, 37.

[3] C'est l'avis de Dion, LXVI, 12.

punité eût été une de ces preuves de faiblesse que donnent les gouvernements qui veulent mourir. Vespasien, entraîné par Mucien, le laissa condamner à la déportation, et, quelque temps après, sur de nouveaux sujets de plainte, il envoya l'ordre de le tuer. Cet ordre, il voulut aussitôt le retirer, mais on le trompa en lui disant qu'il était trop tard. Helvidius avait-il pris part à une de ces nombreuses conspirations dont parle Suétone[1]? Nous l'ignorons; car nous n'en connaissons qu'une seule, celle de Marcellus, personnage consulaire, et de Cæcina, l'ancien général vitellien. Celui-ci avait déjà gagné nombre de soldats, quand, la veille de l'exécution, Titus, qui venait de saisir une proclamation aux prétoriens écrite de la main même de Cæcina, invita le général à un festin où il le fit poignarder : exécution juste sans doute, mais bien expéditive et, par sa forme, digne des plus mauvais jours. Marcellus, condamné par le sénat, se coupa la gorge[2].

Depuis Tibère, nul empereur ne donna autant que Vespasien d'attention aux affaires des peuples alliés ou sujets; il reprit et pratiqua en grand le système des colonies pour multiplier dans les provinces l'élément romain. On peut reconnaître dans le surnom de *flavienne* porté par beaucoup de cités, les villes où lui et ses fils, mais lui surtout, envoyèrent des vétérans, et on ne les connaît certainement pas toutes[3]. On l'a vu entreprendre partout d'utiles travaux et inscrire dans le sénat, dans l'ordre équestre, les notables des provinces. Durant son séjour en Égypte, il avait fait dans ce pays de sévères réformes qui lui avaient attiré les railleries des turbulents Alexandrins. En Judée, il crut avoir étouffé un volcan qui, avant de s'éteindre, ébranlera encore tout l'Orient. Les Juifs échappés au carnage avaient fui de deux côtés : sur les bords du Tigre, où ils portèrent leur haine impuissante, et en Afrique, où un million de leurs coreligionnaires les avaient depuis longtemps précédés. En se retrouvant là si nombreux, ils voulurent renouveler la guerre qui venait de finir par la ruine de Jérusalem; un instant ils réussirent à troubler Alexandrie, où ils abattirent les

[1] *Assiduas in se conjurationes* (*Vesp.*, 25). Aurel. Victor (*de Cæs.*) dit la même chose : *conjurationum multas*. Ces paroles ne contredisent pas ce que nous avons dit page 178. Les effets heureux que devait produire le renouvellement du corps aristocratique ne pouvaient se faire sentir immédiatement, et les anciens nobles conservés parmi les chevaliers et dans le sénat, ou chassés des deux ordres, gardaient leur caractère de mécontents et leurs habitudes de conspiration.

[2] Ce Marcellus, homme d'obscure naissance, était un triste personnage. Néron lui avait donné 5 millions de sesterces pour le récompenser d'avoir fait condamner Thrasea.

[3] Icosium, qui fut colonisé par Vespasien, ne porte pas le surnom de cité Flavienne. (Pline, *Hist. nat.*, V, 1.) Il semble avoir aussi établi des vétérans à Reate. (Orelli, n° 3685.)

statues de l'empereur; mais, trahis par leurs frères à Cyrène, à Thèbes, dans toute l'Égypte, ils périrent au milieu des supplices, et Vespasien fit fermer le temple que le grand prêtre Onias avait bâti dans le voisinage d'Héliopolis [1]. Quelques Grecs, entraînés dans ces agitations, furent épargnés ; une sédition qui éclata plus tard à Antioche ne fut



Antioche, sur l'Oronte. (Statue dite aussi le Génie d'Antioche [2].)

pas plus sévèrement punie : Vespasien s'inquiétait peu de ces accès de turbulence municipale dans la populace des grandes cités grecques, pourvu que l'ordre général ne fût pas compromis.

Il fut plus sévère à l'égard d'un prince du voisinage. Antiochus, roi de la Commagène, avait combattu pour Othon à Bédriac, pour Titus

[1] Josèphe, *Bell. Jud.*, VII, 10, 57.
[2] Vatican, *Musée Pio Clem.*, III, pl. 46.

sous les murs de Jérusalem; mais, soupçonné d'entretenir des intelligences avec les Parthes, il fut dépossédé, et Vespasien réduisit son royaume en province; Tibère avait déjà mis une fois dans les mains de l'empire ce point important des frontières orientales. La destinée de cette famille royale marque l'adoucissement des mœurs que nous aurons à signaler plus tard. Jadis les rois vaincus étaient égorgés et leurs enfants réduits à une condition misérable; un fils de cet Antiochus reçut les ornements de la préture, puis parvint au consulat et fut admis au grand sacerdoce des Frères Arvales[1]. La Cappadoce rattachée à la Galatie pour former une province impériale consulaire[2], le Pont réuni à la province sénatoriale de Bithynie, mais placé sous la surveillance d'un préfet du littoral Pontique[3], et les colonies de Sinope, de Samosate, de Naplouse, d'Emmaüs, fortifièrent cette ligne des frontières orientales, qui sur une étendue de deux cents lieues touchait partout aux Barbares. Aussi la paix n'y fut-elle pas troublée pendant tout ce règne, et quand Vologèse, irrité de n'avoir pas été secouru contre les Alains, écrivit à l'empereur avec hauteur et reproches, quelques préparatifs ou, comme dit un ancien écrivain, la crainte seule de la guerre arrêta les Barbares.

Partout Vespasien resserrait les liens de l'empire, que Néron avait tant relâchés; il retira aux Lyciens la liberté que le successeur de Claude leur avait sans doute rendue, et les réunit à la Pamphylie. La Grèce perdit aussi l'indépendance que lui avaient value ses lâches applaudissements, et Rhodes devint la capitale de la nouvelle province des Iles. Mais il respecta presque toujours les concessions de droit de cité faites par ses prédécesseurs, puisqu'elles tendaient au but qu'il entrevoyait lui-même comme nécessaire : la fusion des peuples et l'unité de l'empire. La Thrace, cette autre barrière du monde romain, était, depuis Claude, terre d'empire et placée sous l'autorité du gouverneur de la Mœsie. Pour que celui-ci ne fût pas distrait de la rigoureuse surveillance qu'il devait exercer le long du Danube, Vespasien forma, aux dépens de la Bithynie et de l'Asie, une province nouvelle dite de l'Hellespont, à laquelle il rattacha la Thrace; Byzance perdit, à cette occasion, sa liberté.

[1] *C. I. L.*, t. III, n° 552. C'est par Trajan qu'il fut *allectus inter prætorios*.

[2] Borghesi, *Œuvres*, t. V, p. 548.

[3] Pline, *Epist.*, X, 18, 52. D'après une inscription de l'an 75 trouvée aux environs de Tiflis, Vespasien aida le roi des Ibères à fortifier sa capitale contre les Parthes. (*Journal asiatique*, t. IX, p. 95.)

Ce remaniement des provinces attesterait une autre préoccupation, celle de diviser les gouvernements trop considérables que depuis Auguste on formait volontiers en Orient pour concentrer les forces et mieux assurer la résistance contre les Parthes. Vespasien, qui avait éprouvé par lui-même combien ces grands commandements favorisaient les projets des ambitieux, fit de la Palestine un gouvernement distinct, et diminua encore l'importance et les forces du proconsul de la Syrie en constituant, comme on vient de le voir, la Commagène et la Cappadoce en provinces militaires. La même pensée l'avait sans doute décidé à séparer la Thrace de la Mœsie.

Nous ne savons rien des bords du Rhin et du Danube; il faut en conclure que la ferme discipline rétablie par Vespasien y maintint la paix. On voit seulement que la Mœsie a si bien défriché ses vallées naguère sauvages, qu'elle se trouve en état d'envoyer à Rome de grandes quantités de blé[1]. Ce fait en dit beaucoup sur la puissance de colonisation que possédait cette race romaine, transformant si vite des provinces qui semblaient devoir demeurer longtemps rebelles à son action. Vespasien profita sans doute d'une des leçons que la guerre civile avait données, lorsqu'il établit en avant des Alpes Juliennes une colonie à *Flavium Solvense*, sur la route même qu'Antonius Primus avait suivie, pour qu'un autre eût moins de facilité à franchir cette barrière de l'Italie. L'Helvétie avait beaucoup souffert durant la guerre vitellienne; il la secourut, car on retrouve son nom dans plusieurs inscriptions de ce pays, malheureusement trop frustes pour nous fournir d'utiles indications[2]. Une d'elles rappelle qu'un arc triomphal avait été élevé en l'honneur de son fils Titus, près de *Vindonissa* (Windish), par les habitants du pays, *vicani*[3].

En Gaule, des recherches sévères avaient été faites contre les fauteurs de la dernière insurrection ; on a vu qu'un des principaux chefs, Sabinus, découvert au bout de neuf ans, fut conduit à Rome et exécuté : cruauté qui fait tache dans la vie de Vespasien, s'il n'a pas eu quelque raison impérieuse de manquer cette fois à sa clémence habituelle.

Galba avait donné le *jus Latii* à la plus grande partie de la Gaule.

[1] *Magno tritici modo annonam P. R. adlevavit* (Orelli, n° 750). Une autre inscription, du temps de Marc-Aurèle (*C. I. L.*, t. III, n° 755), donne à la grande ville de Sirmium le surnom de *Colonia Flavia Sirmiensium*; un des trois Flaviens y avait donc établi une colonie.

[2] Mommsen, *Inscr. Helv.*, 18, 168, 249.

[3] *Id.*, 245, en 79.

Vespasien étendit ce droit à l'Espagne entière. L'Italie s'affaissant, c'était justice et prudence d'intéresser à la cause de l'empire les provinces les plus romaines. Tout à l'heure un Gaulois, Vindex, renversait Néron, et un autre, Antonius Primus, ouvrait Rome à Vespasien. Dans vingt ans commencera la dynastie hispano-gauloise de ceux qu'on appelle les Antonins.

Les affaires de Bretagne nous sont mieux connues, grâce à Tacite, que nous retrouvons ici avec la *Vie d'Agricola*. Trois généraux habiles y commandèrent sous Vespasien : Cerialis, qui soumit les Brigantes ; Julius Frontinus, l'auteur du livre des *Stratagèmes*, qui réduisit les Silures ; Agricola, dont l'administration appartient à l'histoire des règnes suivants. Vespasien, habile à choisir les hommes, ce qui est la qualité royale par excellence, savait aussi provoquer le dévouement en honorant le mérite. Un jour, il fit en plein sénat un brillant éloge de cet habile gouverneur de la Mœsie dont nous avons déjà parlé, et il permit que ses paroles fussent gravées sur un marbre que nous avons encore, avec l'énumération de tous les services que Plautius avait rendus à l'État[1].

Vespasien touchait au terme de sa laborieuse carrière. Il avait soixante-neuf ans et se trouvait dans sa petite maison du territoire de Reate, quand il reconnut les approches de la mort. « Je sens que je deviens dieu, » dit-il à ceux qui l'entouraient, se riant d'avance de son apothéose. Il n'avait pas plus de respect, à ce moment du moins, pour les présages. On lui parlait de l'apparition d'une comète comme d'un augure infaillible : « Cela regarde, dit-il, le roi des Parthes qui est chevelu, et non pas moi qui suis chauve[2] ; » paroles d'un superstitieux qui finit en incrédule. Jusqu'au dernier moment, des pensées viriles l'occupèrent ; il reçut les députations, donna les ordres, pourvut à toutes les affaires, et, une défaillance survenant : « Un empereur, dit-il, doit mourir debout. » Il voulut se lever et expira dans ce suprême effort (23 juin 79).

Le premier empereur plébéien n'a pas eu d'historien, mais deux mots de son biographe suffisent pour sa renommée : *rem publicam stabilivit et ornavit* : « par lui l'État fut affermi et glorifié. » Pline dit aussi : « La grandeur et la majesté ne produisirent en lui d'autre effet que de rendre la puissance de faire le bien égale au désir qu'il en

[1] Orelli, n° 750.

[2] Dion, LXVI, 17.

avait. » Ajoutons que ce soldat fait empereur par les légions fut plus sage que Trajan, qu'on vantera davantage : il demanda tout à la paix, rien à la guerre [1].

[1] Il dut cependant y avoir eu le long des frontières quelques petits combats à la suite desquels Vespasien fut plusieurs fois salué empereur, car une inscription de l'année 76 marque sa dix-septième salutation impériale : IMP. XVII. *in* Orelli, n° 744.

[2] Pierre gravée (cornaline de 15 millim. sur 8). On lit POTHI, mot dont j'ignore la signification. Serait-ce P. OTHo Imperator? Mon savant confrère, M. de Longpérier, qui me suggère cette hypothèse, n'ose rien affirmer. Ces lettres avaient certainement de l'importance, car, pour leur faire place, le graveur n'a pas mis sa figure au centre de la pierre. Cabinet de France, n° 1540.



Victoire ailée tenant une couronne et une palme, posée sur le globe du monde [2].

CHAPITRE LXXVIII

TITUS ET DOMITIEN (79-96).

I. — TITUS (79-81).

Vespasien mort, Titus [1] prit le titre d'Auguste. Élevé à la cour de Néron parmi les jeunes compagnons de Britannicus, il assistait au banquet fatal près de son ami, et goûta peut-être au poison [2]. Il servit avec distinction comme tribun en Germanie, en Bretagne, et on l'a vu terminer la difficile guerre de Judée. Les soldats le comptaient parmi les plus braves; les chefs l'estimaient le plus habile, et d'heureuses qualités lui donnaient une foule d'amis. Cependant le goût qu'il laissait voir pour les festins et les spectacles, sa sévérité dans l'exercice de la préfecture du prétoire et le meurtre de Cæcina inspiraient des inquiétudes. Mais les leçons de son père lui avaient profité. Le gouvernement de quatre-vingts millions d'hommes lui parut chose assez sérieuse pour qu'il ne songeât plus qu'aux affaires. Son père l'y avait préparé en l'associant à l'empire [3]; il lui avait donné le titre de César, la censure, la puissance tribunitienne, la préfecture du prétoire et sept consulats. Arrivé au pouvoir dans l'âge de la maturité, plein d'expérience, et rassasié de plaisirs par ses excès mêmes, il n'eut plus qu'une passion, celle du bien public. Dès le premier jour il congédia ses amis de débauche; du vivant de son père, il avait déjà fait aux préjugés romains le sacrifice de ses vifs sentiments pour la reine juive Bérénice, qu'il avait renvoyée en Orient [4].

[1] Titus Flavius Vespasianus, né à Rome le 30 décembre 41, l'année de la mort de Caligula. (Suétone, *Tit.*, 2.) Il avait donc trente-huit ans et demi à son avènement.

[2] On le crut, dit Suétone, et il fut longtemps et dangereusement malade. (*Tit.*, 2.)

[3] *Participem atque etiam tutorem imperii agere* (Suétone, *Tit.*, 6). Il porta même, du vivant de Vespasien, le titre d'*imperator* (Orelli, n° 751), non comme prénom, ainsi que faisait le prince régnant, mais parce qu'il avait triomphé avec son père.

[4] Elle était fille du dernier roi des Juifs Agrippa, sœur du jeune Agrippa, roi d'Iturée, veuve de son oncle Hérode, roi de la Chalcidique, et de Polémon, roi de Cilicie. Elle avait treize ans

En prenant possession du grand pontificat, il déclara qu'il garderait ses mains pures de sang, et il tint parole : personne, sous son règne,



Titus. (Buste de la galerie des Offices.)

ne périt par ses ordres. Deux jeunes patriciens avaient été con-

de plus que Titus, et, par conséquent, cinquante-deux ans à la mort de Vespasien. Mais il est probable qu'elle avait quitté Rome cinq ans auparavant. Elle y revint à l'avènement de Titus, sans changer les résolutions du prince. Cf. Josèphe, *Ant. Jud.*, XVIII, 7 ; XX, 5, etc.; Suétone, *Tit.* 7; Dion, LXVI, 15, 18.

damnés à mort pour conspiration contre sa personne : il leur pardonna, les fit asseoir à ses côtés aux jeux du Cirque, et quand on lui présenta, suivant l'usage, les épées des gladiateurs, il les leur remit, pour qu'ils choisissent eux-mêmes : confiance peu dangereuse sans doute, mais qui fut fort applaudie. Vespasien, menacé de continuels complots, avait ménagé quelques restes de l'ancienne tyrannie, les délateurs et suborneurs de témoins, sans user de leurs services; Titus les fit battre de verges, vendre ou déporter. Il ruina la délation même lorsqu'il refusa de recevoir les accusations de lèse-majesté, lorsqu'il défendit d'incriminer un fait au nom de plusieurs lois et qu'il accorda la prescription aux morts, en interdisant d'attaquer leur mémoire, passé un certain terme qu'il fixa.



La Clémence, sous les traits de Julie fille de Titus [1].

Il y avait à craindre que cette bonté ne dégénérât en faiblesse. Ainsi Tibère avait sagement établi que les grâces accordées par un prince seraient confirmées individuellement par son successeur sous peine de nullité; Titus reconnut par un seul acte la validité de toutes les concessions antérieures[2]. C'était plus monarchique, puisque la volonté impériale semblait alors une

[1] Statue du Vatican, Braccio Nuovo, n° 56.

[2] *Quum ex instituto Tiberii omnes dehinc Cæsares beneficia a superioribus concessa principibus aliter rata non haberent, quam si eadem iisdem et ipsi dedissent, primus præterita omnia uno*

et immuable, malgré la diversité des princes; mais c'était se priver d'un utile contrôle et lâcher la bride à l'avidité qu'aucune crainte de l'avenir ne retenait plus. Aussi les solliciteurs accoururent; aucun ne fut repoussé; et comme ses conseillers s'effrayaient de ces dons qui épuisaient le trésor et de tant de promesses qu'il ne pouvait tenir : « Il faut, répondit-il, que personne ne sorte mécontent de

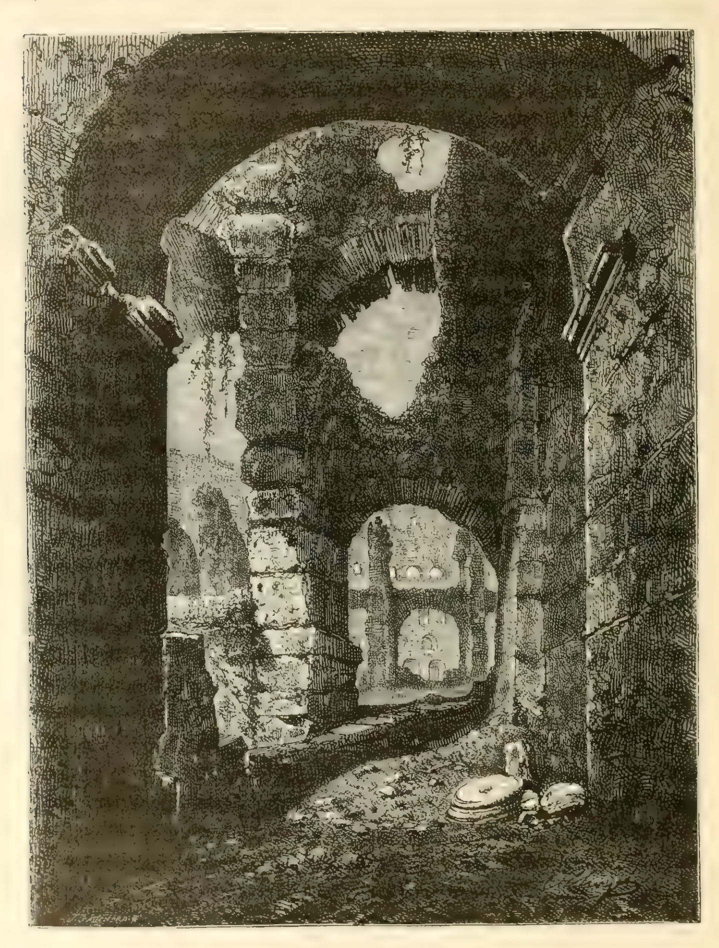


Portion de l'arène du Colisée

la présence du prince. » Au peuple qui, lui, ne sollicitait ni grades ni fonctions, il donna, pour la dédicace du Colisée, des jeux magnifiques qui durèrent cent jours, une naumachie, des gladiateurs, cinq mille bêtes féroces. D'une estrade placée sur le théâtre, il jetait à la foule des boules en bois contenant chacune un bon pour des comestibles ou des vêtements, pour des vases d'or et d'argent, pour des esclaves, des attelages, des troupeaux entiers. Il construisit de

confirmavit edicto (Suétone, *Tit.*, 8). Nos rois, au moyen âge, ont fait du principe de Tibère une règle de droit pour le domaine royal.

nouveaux thermes, où il laissa entrer la populace pendant qu'il s'y baignait lui-même ; et afin qu'elle retrouvât au moins dans les



Un corridor du Colisée.

fêtes sa royauté perdue, il lui montra beaucoup de déférence, plaisantant au théâtre avec l'assistance, déclarant « que tout se passerait au gré de l'assemblée, non au sien ; que les spectateurs n'avaient

qu'à réclamer ce qu'ils voudraient pour aussitôt l'obtenir. » Un mot trop admiré peint cette débonnaire facilité : « O mes amis! disait-il en soupirant, un soir qu'il n'avait rien donné, ô mes amis! j'ai perdu ma journée! »

Les devoirs d'un chef d'empire sont plus austères, et la popularité acquise de cette sorte, aux dépens des ressources de l'État, n'est pas la meilleure; celle de Titus était immense, on le comprend, après l'administration sévère de Vespasien. Hâtons-nous de dire que les



Restes des thermes de Titus.

populations affligées de quelque fléau le trouvèrent aussi prompt à soulager leurs misères que les courtisans à satisfaire leurs désirs. Une éruption du Vésuve engloutit Herculanum, Pompéi et Stabies; une peste enleva, dans Rome seulement, des milliers de personnes; enfin un incendie, qui dura trois jours, dévora encore une fois le Capitole, la bibliothèque d'Auguste et le théâtre de Pompée. Dans la Campanie, il envoya des consulaires avec beaucoup d'argent, et il appliqua au soulagement des survivants les biens dévolus au fisc, par la mort de ceux qui avaient péri dans le désastre sans laisser d'héritiers. A Rome, il se chargea de tout réparer, et, pour faire les fonds nécessaires, il vendit les meubles du palais impérial. Ces

prodigalités, dont quelques-unes étaient nécessaires, contribueront peut-être à la gène de Domitien, et l'on verra comment Domitien échappait à la gène.

Ce règne ne dura que vingt-six mois, du 23 juin 79 au 13 septembre 81. Comme Titus allait visiter ses biens paternels dans la Sabine, il fut pris d'une fièvre violente qui bientôt ne laissa plus d'espoir. On rapporte qu'entr'ouvrant les voiles de sa litière il regarda le ciel avec des yeux pleins de larmes et de reproches. « Pourquoi, disait-il, sitôt mourir ? Dans toute ma vie il n'y a pourtant qu'une seule chose dont j'aie à me repentir. » Quelle chose ? On l'ignore, ne la cherchons pas[1]. Ne disons pas non plus que cette courte durée de son principat ne laissa pas à son amour du bien public le temps de s'éteindre, aux applaudissements populaires le temps de se lasser, aux obstacles celui de se dresser sur sa route pour le jeter peut-être dans une autre voie[3]. Les bonnes renommées d'empereurs ne sont pas assez nombreuses pour que nous disputions à Titus le titre qu'il reçut de ses contemporains : les *Délices du genre humain*.



Apothéose de Titus[2].

Quelques écrivains ont parlé de poison que Domitien lui aurait donné ; mais Suétone, qui accepte si aisément les rumeurs sinistres, ne croit pas à celle-là, et les médecins de Titus ont dit à Plutarque que ce prince mourut de bains pris mal à propos. Les Juifs en savaient bien plus long sur cette mort prématurée, et le *Talmud* raconte encore que Titus, retournant en Italie avec les vases sacrés ravis par lui dans le temple de Jéhovah, fut assailli par une furieuse tempête : « Le Dieu des Juifs, s'écria-t-il, n'a donc de force que sur la mer où il a déjà englouti Pharaon. S'il est vraiment Dieu, qu'il me combatte sur terre. » A ces mots une voix répondit : « Méchant, fils de méchant, j'ai donné

[1] Était-ce le meurtre sans jugement de Cæcina ?

[2] D'après un bas-relief de l'arc de triomphe de ce prince.

[3] C'est l'opinion de Dion, de Zonaras, d'Ausone, etc. *Felix brevitate regendi.* Julien, *les Césars*, 7, lui reproche des mœurs faciles.



Titus. (Statue du Vatican, Braccio Nuovo, n° 26, trouvée près de Saint Jean de Latran en 1828.)

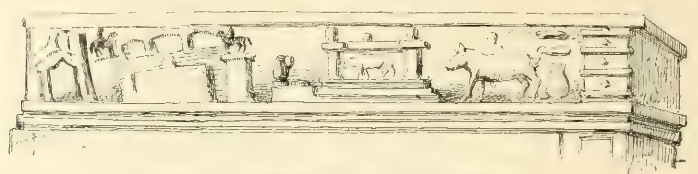
la vie à une créature infiniment petite, c'est elle qui combattra pour moi. » Dès que Titus eut touché le rivage d'Italie, un moucheron entra dans ses narines et monta dans son cerveau qu'il rongea durant sept années. Un jour que le prince passait devant la boutique d'un forgeron, le bruit du marteau sur l'enclume arrêta l'insecte et l'atroce souffrance. Titus alors donna quatre pièces d'argent par jour à un homme qui se tint près de lui en frappant incessamment sur une enclume. Pendant un mois, le moyen réussit; mais au bout de ce temps l'insecte, accoutumé au bruit, se remit à ronger. Quand Titus mourut, on ouvrit son crâne et on y trouva un moucheron gros comme une hirondelle, armé d'ongles de fer et d'un bec d'airain. Avec cette histoire qu'ils contaient à leurs enfants, les Juifs poursuivaient de leur haine implacable la mémoire du destructeur de Jérusalem.

On a rarement l'occasion de mêler l'histoire de la terre à celle des hommes, parce que les changements dans le relief du sol, grandioses pour l'ensemble d'une époque géologique, s'accomplissent sous nos yeux d'une manière imperceptible. Cependant on a gardé, pour le temps de Titus, le souvenir d'un coup soudain et terrible : l'éruption du Vésuve, après un repos de deux mille ans peut-être, et la destruction de plusieurs villes campaniennes.

Les anciens avaient bien reconnu la nature volcanique de cette montagne; mais aucun de ceux qui nous ont conservé les traditions les plus lointaines ne savait qu'elle eût vomi des flammes. Au premier siècle de notre ère, il ne restait qu'une moitié de l'ancien cratère, qu'on peut reconnaître encore, la Somma; l'autre moitié, du côté de la mer, s'était effondrée, et un large plateau couvert de vignes sur ses flancs, à son sommet de buissons hantés par les sangliers, occupait la place du cratère actuel. Pour se représenter les lieux tels qu'ils étaient alors, il faut donc supprimer le cône de cendres noires, haut de 400 mètres, qui s'est élevé au-dessus de l'ancien plateau et d'où le voyageur a une vue incomparable sur Naples, son golfe, ses îles et les cités qui se pressent le long de ces rives enchantées, tandis que sous ses pieds la bouche du volcan s'emplit de bruits menaçants, de fumée et de vapeurs sulfureuses, qui déposent çà et là, sur les pierres tombées à son pourtour, des teintes éclatantes de rouge, de jaune, d'orangé, de violet, comme pour mettre au front de la sombre montagne les restes d'un diadème brisé.

Un tremblement de terre, qui, le 5 février 63, secoua la Campanie

et renversa presque toute la ville de Pompéi[1], annonçait que les feux souterrains reprenaient leur activité. Le calme revint cependant et dura seize ans[2], jusqu'au milieu de l'été de 79. Alors les agitations du sol recommencèrent; les puits et les sources tarirent, la mer bouillonnait, et l'on entendait de sourds grondements. Enfin, le 23 août, une immense nuée, semblable à un pin gigantesque dont la tête montait à 3000 mètres de hauteur, apparut au-dessus du Vésuve, sombre et répandant la nuit autour d'elle, mais constamment déchirée par les éclairs. Pline le naturaliste, qui commandait la flotte de Misène, surpris de cet étrange phénomène, voulut, avec une curiosité de savant, l'étudier de près. Il fit armer les galères pour prendre à bord



Souvenir du tremblement de terre de l'an 63 à Pompéi[3].

les soldats de marine stationnés à Resina et les gens de la côte qui étaient affolés de terreur. Mais le fond de la mer s'était relevé, et il ne put toucher au rivage, où les vagues brisaient avec fureur, tandis que la cendre, les pierres, pleuvaient sur les vaisseaux. La position devenait dangereuse et sans utilité pour personne; il alla débarquer un peu plus loin, à Stabies, d'où il vit le Vésuve couvert de feux; la lave débordant du nouveau cratère qu'elle venait de s'ouvrir et coulant par les fissures latérales; les gaz combustibles qui s'enflammaient au contact de l'air; enfin la nuée toujours suspendue au-dessus de la

[1] Sénèque, *Quæst. nat.*, VI, 1. Herculanum fut aussi en partie détruite. Nucérie, Naples même, en souffrirent.

[2] D'après une inscription de l'an 76, Herculanum aurait encore été ébranlée en cette année-là par un tremblement de terre, à moins que Vespasien n'ait relevé en 76 les ruines faites en 63, ce qui est peu probable; voyez, ci-dessus, p. 679.

[3] Frise d'un autel domestique découvert en 1875 à Pompéi, dans la maison du banquier L. C. Jucundus, sur laquelle est figuré en relief le tremblement de terre de 63. On y voit les colonnes du temple de Jupiter inclinées et sur les côtés les statues équestres qui chancellent; à droite, un taureau est conduit à l'autel de Vénus pompéienne à titre de victime expiatoire. Inquiet sur l'avenir, le banquier avait cherché à épargner à sa maison le retour de calamité semblable, par des sacrifices à la divinité tutélaire de la ville. (E. Pressuhn, *Pompéi, les dernières fouilles de 1874 à 1878*.)

montagne et qui, au milieu des ténèbres dont tout le pays était enveloppé, reflétait l'immense incendie. Pline observait tranquillement tous ces phénomènes, prenait des notes et dictait. Sur le soir, il se coucha et dormit d'un profond sommeil. Mais la cour de la maison s'emplissait de cendres; la maison elle-même menaçait à chaque instant de s'écrouler. Ses gens l'éveillèrent, et il sortit la tête couverte d'un oreiller, à cause des pierres qui tombaient. On se rendit au bord de la mer; elle était très-grosse, et l'on ne put s'embarquer. Pline, fort replet et fatigué d'une marche pénible, s'étendit à terre. A ce moment, des flammes parurent s'approcher, précédées d'une odeur de soufre. Il se leva soutenu par deux esclaves, mais trop tard, et retomba mort, asphyxié sans doute par l'acide carbonique qui, dans les éruptions volcaniques, se dégage en abondance et, plus lourd que l'air, reste à la surface du sol, où Pline, en se couchant, l'avait respiré [1]. Il n'avait que cinquante-six ans.

Pendant que Pline mourait à Stabies, Pompéi, petite ville marchande de douze mille habitants, bâtie près de l'embouchure du Sarno, sur une ancienne coulée de lave, était ensevelie sous 5 mètres de pierres ponces et de cendres; Herculanum, sous 60 ou 80 pieds de boues liquides [2] qui, solidifiées par le temps, portent aujourd'hui les deux villes de Portici et de Resina. Sur une *tessera*, ou jeton de spectacle, trouvée à Pompéi, étaient marqués la place où celui qui la possédait devait s'asseoir, et le titre d'une comédie de Plaute, *Casina*, qu'on représenta peut-être la veille du jour où la ville périt.

Les deux cinquièmes de Pompéi sont aujourd'hui déblayés, et le visiteur a l'étrange spectacle d'une ville romaine qui reparaît au jour après dix-huit siècles : petite ville assurément, petites maisons, rues étroites, monuments sans grandeur, art sans éclat, quoique non sans grâce, et cependant tout cela produit une impression profonde. Ce peuple romain a laissé de tels souvenirs, que rien qu'à se trouver dans

[1] Tout ceci, moins la fin bien entendu, est tiré d'une lettre de Pline le Jeune, fils adoptif de son oncle. Une seconde lettre sur la fuite de sa mère et la sienne complète son intéressant récit.

[2] M. Fouqué a calculé qu'en 1865 l'Etna a vomi assez de vapeur d'eau pour que cette vapeur, en se refroidissant dans les hautes régions de l'atmosphère, et retombant en pluie sur la montagne, l'ait couverte de 22000 mètres cubes d'eau. Pareil fait a lieu dans toutes les éruptions. En 79, ce torrent se précipita sur Herculanum, entrainant d'énormes masses de cendres qui comblèrent les rues, les maisons et s'élevèrent de 30 à 40 pieds au-dessus des plus grands édifices.

un de ses plus obscurs municipes, mais d'où il semble être sorti d'hier, on éprouve une sorte d'impression religieuse [1].

« Si nous voulons, dit M. Boissier, apprécier les belles maisons de Pompéi comme il convient et nous bien rendre compte des agréments



Une rue de Pompéi [2].

qu'elles devaient avoir pour leurs propriétaires, il faut nous défaire

[1] La plus grande partie des habitants de Pompéi put s'enfuir avec ses richesses, ou revint les chercher en pénétrant par les étages supérieurs (les maisons à trois étages étaient rares). Cependant il en périt un certain nombre. On a déjà trouvé cinq à six cents squelettes, quoiqu'on n'ait pas encore fouillé la moitié de la ville. Cf. *Descrizione di Pompei*, par M. Fiorelli, qui dirige si habilement les fouilles. On n'a pas découvert à Pompéi un seul manuscrit, si ce n'est en 1875, les livres de compte du banquier Jucundus; on a pourtant trouvé une boutique de libraire, mais vide. Herculanum en a déjà donné mille sept cent cinquante-six, dont près de cinq cents ont été déroulés et lus; ils sont malheureusement de peu d'intérêt. Sur Pompéi, voyez le curieux volume publié par le gouvernement royal pour le dix-huitième centenaire de l'éruption, et Boissier, *Promenades archéologiques*, p. 287-378.

[2] Nous donnons en chromolithographie la fresque d'Orphée découverte en 1874, à Pompéi, non pas à cause de sa valeur comme œuvre d'art, mais parce que les chrétiens adoptèrent le mythe d'Orphée pour représenter le Christ adoucissant les passions farouches et qu'ils le reproduisirent sur leurs tombeaux.

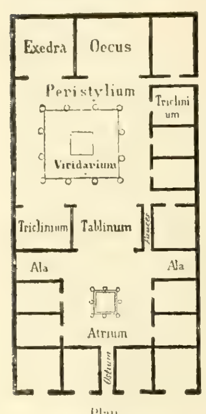
de quelques préjugés. Les habitants de cette charmante ville semblent préoccupés de chercher par-dessus tout leur bien-être, mais ils ne le placent pas où nous le mettons : chaque siècle, en ce genre, a ses opinions et ses préférences, et il y a une mode pour la façon d'être heureux comme pour le reste. Si nous nous laissions trop dominer par cette tyrannie de l'habitude qui ne nous permet pas de croire qu'il



Restes du temple de Vénus, à Pompéi.

soit possible de vivre autrement que nous vivons, les maisons de Pompéi nous paraîtraient peut-être petites et incommodes. Mais si nous oublions un moment nos idées et nos usages, si nous essayons de nous faire Romains par la pensée, nous trouverons que ceux qui les habitaient les avaient très-bien faites pour eux, et qu'elles étaient parfaitement appropriées à tous leurs goûts et à tous leurs besoins. Il est difficile aujourd'hui, dans nos grandes villes, même aux gens riches, de posséder un hôtel pour eux seuls. Ils se logent la plupart dans des maisons qu'ils partagent avec beaucoup d'autres ; leurs appartements se composent d'une série de pièces vastes, aérées, percées de larges

fenêtres, qui prennent l'air et le jour sur des rues ou des places. Il n'y a rien de semblable à Pompéi. Le nombre des maisons habitées par une seule famille y est très-considérable. Les pièces principales sont toutes au rez-de-chaussée [1]. Les plus riches se sont construit une maison située entre quatre rues, et qui occupe, comme on disait, une île entière. S'ils sont économes de leur fortune, ils distraient de ce vaste espace de terrain quelques parcelles dont ils font des boutiques qu'ils louent un bon prix; ces boutiques occupent quelquefois tous les dehors de l'habitation. Tandis que chez nous la façade est soigneusement réservée pour les beaux appartements, à Pompéi, on l'abandonne au commerce, ou bien on la ferme de murs épais et sans ouvertures. Toute la maison, au lieu de regarder vers la rue, est tournée vers l'intérieur. Elle ne communique avec le dehors que par la porte d'entrée, rigoureusement fermée et gardée; peu de fenêtres, et seulement dans les étages supérieurs ; on veut vivre chez soi, loin des indifférents et des étrangers. Aujourd'hui, ce que nous appelons la vie domestique appartient beaucoup au public. Le monde entre chez nous aisément, et, quand il n'y vient pas, nous voulons au moins l'apercevoir par nos fenêtres largement ouvertes. Chez les anciens, la vie privée est plus véritablement solitaire que chez nous. Le maître du logis ne tient pas à voir dans les rues; surtout il ne veut pas que de la rue on regarde chez lui. Dans sa maison même, il a des divisions et des distinctions. La partie où il accueille les étrangers n'est pas celle où il se retire avec sa famille; on ne pénètre pas aisément dans ce sanctuaire qui est séparé du reste par des corridors, fermé par des portes ou des tentures et gardé par des concierges. Le maître reçoit quand il veut, il s'enferme chez lui quand il lui plaît; et si quelque client, plus ennuyeux et plus tenace, l'attend à sa sortie dans le ves-



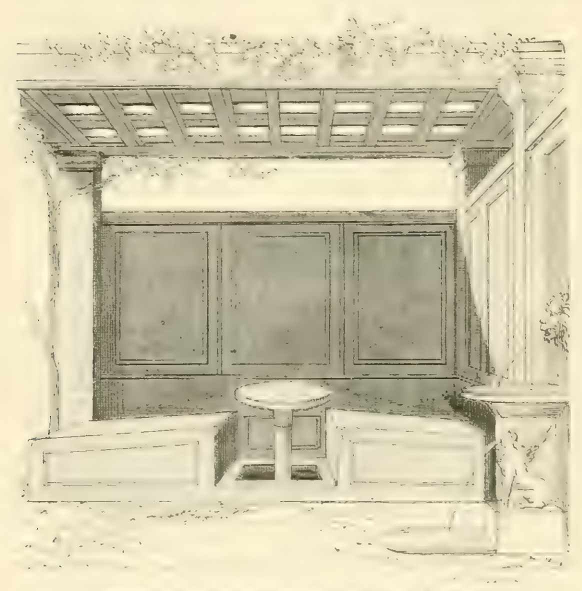
Plan
d'une maison pompéienne [2].

[1] Les étages supérieurs devaient être réservés pour les pièces moins importantes. On y arrive par des degrés raides et étroits. Il n'y a rien qui ressemble au grand escalier des maisons modernes qui dessert à la fois tous les étages, et qui est commun à tous les appartements. On trouvera chez Nissen (*Pompeian Stud.*, p. 602) des observations très-ingénieuses sur le rôle que joue cet escalier dans nos habitations et le caractère qu'il leur a donné. De toutes les parties de la maison moderne, c'est celle qu'un Pompéien aurait le moins comprise.

[2] D'après Steecher, *Les plus bellse murailles de Pompéi*, cahier III, pl. I.

tibule, il a une porte de derrière (*posticum*), sur une rue étroite, qui lui permet de s'échapper.

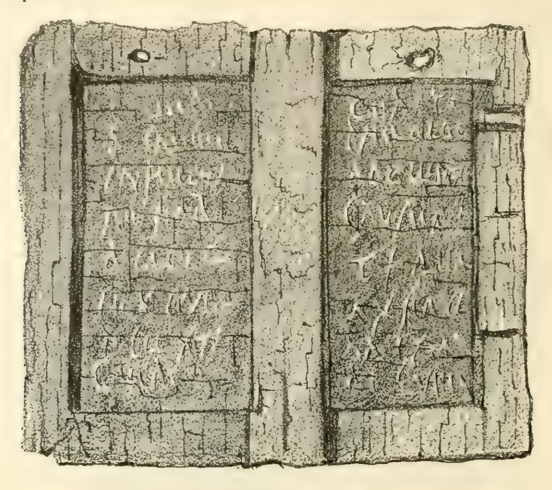
« A ceux qui trouvent les pièces des maisons pompéiennes un peu trop étroites à leur gré, on a déjà répondu que les habitants passaient une grande partie de leurs journées hors de chez eux, sous les portiques du Forum ou des théâtres. Il faut ajouter que, si les chambres ne sont pas grandes, elles sont nombreuses. Le Romain use de sa demeure



Bosquet ou pavillon de la maison dite d'Actéon, à Pompéi.

comme de ses esclaves, il a des pièces différentes pour tous les incidents de la journée comme il a des serviteurs pour toutes les nécessités de la vie. Chaque pièce, chez lui, est faite exactement pour l'usage auquel on la destine. Il ne se contente pas, comme nous, d'une seule salle à manger; il en a de plusieurs dimensions, et il en change selon la saison, selon le nombre des amis qu'il veut traiter. La chambre où il fait sa sieste pendant la journée, celle où il se retire la nuit pour dormir, sont très-petites, elles ne reçoivent la lumière et ne prennent l'air que par la porte : ce n'est pas un inconvénient dans le Midi, où l'obscurité donne la fraicheur. Il n'y demeure d'ailleurs que juste

pendant qu'il dort. Pour le reste du temps, il a une cour fermée ou

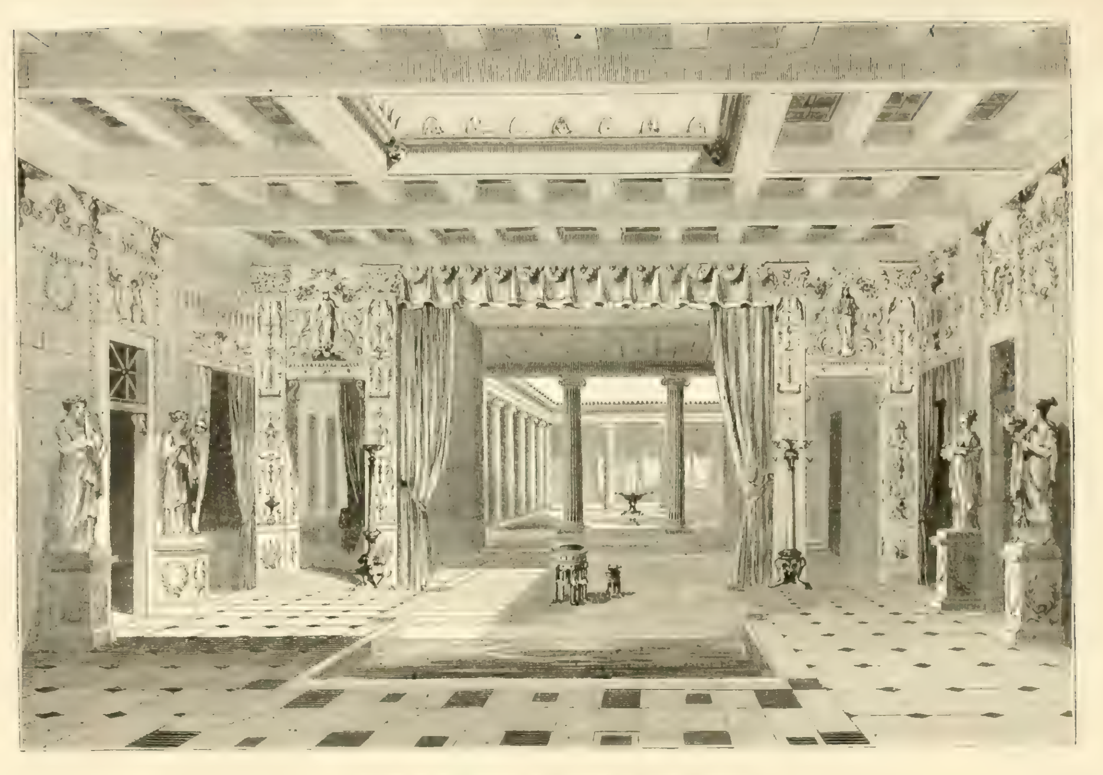




Tablettes portant des quittances, trouvées à Pompéi en 1875[1].

presque fermée qu'on appelle *atrium*, une cour ouverte ou *péristyle*.

[1] Le 5 juillet 1875, on découvrit dans la maison de L. C. Jucundus plusieurs centaines de



Restauration de l'intérieur de la maison de Pansa, à Pompei

« C'est là qu'il séjourne le plus volontiers quand il est chez lui. Il s'y trouve non-seulement avec sa femme et ses enfants, mais sous l'œil de ses serviteurs, et quelquefois dans leur société; malgré ses goûts de retraite et d'isolement dont j'ai parlé, il n'évite pas leur compagnie : c'est que la famille antique est plus étendue que la nôtre, elle comprend à un degré inférieur l'esclave et l'affranchi, de sorte que le maître, en vivant avec eux, se croit toujours avec les siens. Ces cours ouvertes et fermées, où la famille passe sa vie, se retrouvent dans toutes les maisons pompéiennes sans exception. Elles y sont indispensables pour donner du jour à tout le reste. Aussi prend-on plaisir, même chez les moins riches, à les orner avec goût, quelquefois avec profusion. Si le terrain le permet, on y plante quelques arbustes, on y fait pousser quelques fleurs; les moralistes[1], les gens du monde, se moquent de ces jardins en miniature, entre quatre murs; ils en parlent à leur aise, eux qui possèdent des villas magnifiques avec de grands arbres et des treilles suspendues à des colonnes élégantes. Chacun fait ce qu'il peut, et j'avoue que je ne saurais être sévère à ces pauvres gens qui voulaient à toute force se mettre devant les yeux un peu de verdure. Je leur en veux davantage de leur amour pour ces petits ruisseaux qu'ils appellent pompeusement des *euripes*, pour ces grottes en rocailles ou en coquillages qui ne sont que des colifichets prétentieux. Ce qui les excuse, c'est que ce goût bizarre a été partagé par les bourgeois de tous les pays et de tous les temps. Ceux de Pompéi au moins l'emportent de beaucoup sur les autres par les précautions qu'ils prennent pour que leurs regards ne tombent jamais sur quelque objet déplaisant. Ils possèdent de belles mosaïques, des stucs brillants, des incrustations de marbre où leurs yeux se reposent volontiers. L'éclat fatigant des pierres blanches a été partout adouci par des nuances agréables. Les murs sont peints en gris ou en noir, les colonnes teintées de jaune ou de rouge. Le long des corniches courent des arabesques gracieuses, composées de fleurs entrelacées, où se mêlent par moments des oiseaux qui n'ont jamais existé et des paysages qu'on n'a vus nulle

petites tablettes en bois, qui avaient été déposées dans un coffre en bois retrouvé en partie et qui sont entièrement carbonisées. Elles étaient autrefois réunies par deux ou par trois, au moyen de ficelles passant en deux trous. Les deux faces extérieures sont unies; les surfaces intérieures, légèrement creusées et garanties du frottement par un rebord, étaient recouvertes de cire, sur laquelle on gravait les lettres avec un poinçon. La plupart de ces tablettes se rapportent à des enchères que Jucundus tenait en qualité de courtier et contiennent des quittances faites au banquier. (Pressuhn, *op. cit. Maison de L. Juc.*, pl. VIII, nos 4 et 5.)

[1] Voyez ce que dit à ce sujet Fabianus (Seneca rhetor. *Controv.*, II, préf.).

part. Ces fantaisies sans signification plaisent à l'œil et n'exercent pas l'esprit. De temps en temps sur un panneau plus vaste une scène mythologique peinte sans prétention et à grands traits rappelle au maître quelque chef-d'œuvre de l'art antique, et l'en fait jouir par le souvenir. Quelquefois ce petit bourgeois est assez heureux pour posséder une imitation en bronze d'une des œuvres les plus belles des sculpteurs grecs, un satyre qui danse, un athlète qui combat, un dieu, une déesse, un joueur de cithare, etc.[1]. Il en sait le prix, il en comprend la beauté, il l'a placé sur un socle, dans un *atrium* ou son péristyle, pour le saluer du regard toutes les fois qu'il entre ou qu'il sort. C'étaient des gens heureux que ces riches Pompéiens! Ils savaient embellir leur vie de tous les agréments du bien-être, la relever par les jouissances des arts, et je crois que beaucoup de personnages importants de nos plus grandes villes seraient tentés d'envier le sort des obscurs citoyens de ce petit municipe. »

II. — DOMITIEN (81-96), SAGE ADMINISTRATION DES PREMIÈRES ANNÉES

La jeunesse de Domitien[2] avait été digne des temps de Néron, et il avait fatigué de ses intrigues son père et son frère. Cependant il était sobre, au point de ne faire qu'un seul repas par jour[3]; il avait le goût des exercices militaires[4], de l'étude et de la poésie, surtout depuis la haute fortune de sa maison. Vespasien lui avait accordé des honneurs, mais point de pouvoir, et il n'avait, à la mort de Titus, que les titres de César et de Prince de la jeunesse. Dans sa hâte à saisir enfin cet empire si longtemps convoité, il abandonna son frère expirant pour courir à

[1] C'est de Pompéi et d'Herculanum, c'est-à-dire de deux villes de second ordre, que viennent les beaux bronzes du musée de Naples qui font l'admiration des étrangers. Chez les bourgeois de nos villes de province, on ne trouverait rien de semblable. Il faut ajouter que ce qu'il y avait de plus beau à Pompéi n'y est pas resté. Nous savons que les habitants ont fait des fouilles après la catastrophe et qu'ils sont venus enlever leurs objets les plus précieux. Nous n'avons donc aujourd'hui que ce qu'on n'a pas pu retrouver ou ce qu'on a négligé de prendre. (Boissier, *Promenades archéol.*, p. 314-318.)

[2] Titus Flavius Domitianus, né à Rome le 25 octobre 51.

[3] Avant et après cet unique repas, dit Suétone, il ne prenait qu'un fruit et un verre de liqueur. Il donnait cependant des festins magnifiques, mais n'y tolérait aucun excès et obligeait de quitter la table avant que le soleil se fût couché.

[4] Il était si habile à tirer de l'arc, qu'il faisait passer ses flèches entre les doigts ouverts d'un esclave, ou en plantait deux, à de grandes distances, dans la tête d'une bête lancée, de manière à figurer deux cornes (??). Pline (*Hist. nat., in proœm.*) et Quintilien (X, 1, 91) parlent avec estime de ses vers. Suétone dit qu'une fois empereur il cessa d'en faire.



ORPHEE CHARMANT LES ANIMAUX   PEINTURE DE POMPÉI

Rome, au camp des prétoriens. Un *donativum* et l'empressement des Romains à accepter l'hérédité toutes les fois qu'elle se produisait lui assurèrent une place que nul d'ailleurs n'était en mesure de lui disputer.

Il y a le jour de leur couronnement peu de mauvais princes. Presque tous commencent bien, et, dans les monarchies despotiques, la plupart finissent mal, surtout quand les règnes se prolongent. Néron, si l'on oublie Britannicus, fut cinq ans un bon empereur; mais la pente du pouvoir absolu est glissante avec un précipice au bout. Les passions, si on ne les maîtrise, les circonstances contraires, si on ne les domine, entraînent à la longue dans l'abîme. Domitien régna quinze ans, un an de plus que Néron, et son règne reproduisit la même histoire : d'abord un gouvernement sage, puis tous les excès; heureusement les excès n'arrivèrent que sur le tard : son *quinquennium* dura treize ans.


Naumachie, d'après une monnaie de Domitien.

Les deux tyrannies diffèrent encore d'une autre manière : l'une eut des dehors brillants, parfois joyeux ; l'autre, malgré l'éclat des fêtes, fut triste et sombre. Le Néron chauve[1] vécut comme Tibère avait fini. Vaniteux autant que le fils d'Agrippine, Domitien accumula sur sa tête tous les titres, et se décerna à lui-même l'apothéose ; ses édits portaient : « Notre seigneur et notre dieu ordonne[2].... » Le nouveau dieu ne dédaigna pas de vulgaires honneurs. Il prit, après une expédition sans gloire, vingt-quatre licteurs et le droit de siéger au sénat en costume de triomphateur[3]. Dix-sept fois il fut consul, et vingt-deux fois il se fit proclamer *imperator* pour des victoires qui n'avaient pas toujours été gagnées. Il rappela encore Néron par son goût pour les spectacles et pour les constructions ; il renouvela les jeux Néroniens, donna des naumachies

[1] Juvénal, *Sat.*, IV, 38.

[2] Caligula s'était déjà dit dieu, et avant Domitien on se servait en parlant de l'empereur des mots : *Dominus noster*. (Labus, *Marm. antichi bresciani*, p. 96, n° 4.)

[3] Martial et Stace l'appellent *Dacicus*, mais ce nom ne se trouve pas sur les monnaies.

où des flottes entières combattirent, célébra les jeux séculaires, bien que quarante et un ans à peine se fussent écoulés depuis ceux de Claude. En un seul jour on vit cent courses, chacune à quatre quadriges faisant cinq fois le tour de l'hippodrome. C'était plus que le peuple n'en demandait. Pour soutenir son attention lassée, pour rendre les luttes plus vives, en rendant les concurrents plus nombreux, il ajouta aux quatre factions ou couleurs du Cirque, vert, bleu, rouge et blanc, deux couleurs nouvelles, le jaune et le violet, *aurata* et *purpura*. On vit dans le stade jusqu'à des courses de jeunes filles. Les questeurs avaient depuis longtemps laissé tomber l'usage ruineux de donner à leur entrée en charge des combats de gladiateurs; Domitien les obligea d'y revenir et ne manqua jamais d'assister à tous ces spectacles. Martial le loue d'avoir rétabli les luttes moins dangereuses du pugilat[1]. Il distribua au peuple trois congiaires, chacun de 300 sesterces par tête, et un jour il lui servit un large festin. Plusieurs fois il fit jeter aux spectateurs des présents de toutes sortes, que les chevaliers, même les sénateurs, se disputaient aussi avidement que les déguenillés de la plèbe; et le fils du maquignon de la Sabine se donnait le plaisir de voir le peuple romain, ses pontifes, ses consulaires et ses prétoriens, roulant à ses pieds dans la poussière pour s'arracher une aumône du maître.


Souvenir des Jeux séculaires[2].


Congiaire[3].

Titus n'avait pu réparer tous les désastres du dernier incendie; Domitien élargit plusieurs rues[4], releva les monuments tombés et en bâtit grand nombre d'autres avec plus de magnificence que de goût[5]. Les seules dorures du Capitole, au dire de Plutarque, lui coûtèrent au delà de 12 000 ta-

[1] *Et pugnat virtus simpliciore manu* (*Epigr.*, VIII, LXXX).

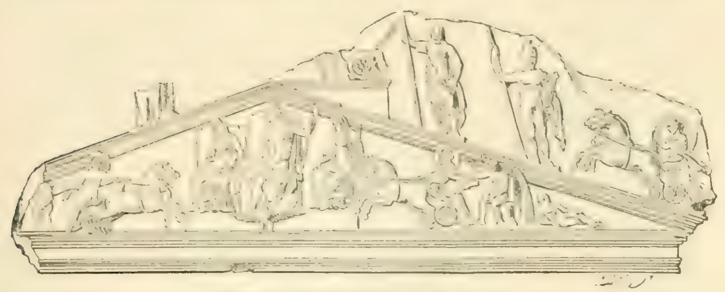
[2] COS. XIIII. LVD. SAEC. A. POP. FRVG. AC. SC. (*Ludos sæculares fecit, a populo fruges accepit*). L'empereur assis sur une estrade; devant lui, deux figures en toge debout, tenant des patères. Revers d'un grand bronze de Domitien. (Cohen, nº 83.)

[3] CONG. II. COS. II. SC. Domitien assis et la Libéralité debout; plus bas, figure déployant son vêtement pour recevoir le don. Revers d'un grand bronze. (Cohen, nº 43.)

[4] Martial, *Epigr.*, VII, LXI.

[5] Plutarque, qui vit à Athènes les colonnes de marbre pentélique destinées au Capitole, dit (*Public.*, 17) qu'on les gâta à Rome en les voulant retailler.

lents[1], « plus que ne vaut tout l'Olympe », dit Martial[2]. Moins irrévérencieux que le poëte, nous dirons que l'art véritable n'a pas be-



Fronton du quatrième temple du Capitole[3].

soin de ces parures fastueuses. La demeure qu'il se construisit sur le Palatin dépassa en magnificence tout ce que Rome avait encore vu[4].

La direction donnée par Vespasien à l'administration impériale continua. Domitien rendit la justice avec zèle et accorda très-souvent sur son tribunal, au Forum, des audiences extraordinaires. Revisant avec soin les jugements dont on appelait, il cassa plusieurs sentences des centumvirs dictées par la faveur, nota d'infamie les juges corrompus et bannit les délateurs qui avaient accusé un innocent. La police des mœurs avait été sévèrement faite dans l'ancienne république, et longtemps avec succès; quelques empereurs la continuèrent, trouvant à cela le double avantage de jouer le per-



Quatrième temple du Capitole, relevé par Domitien. (Monnaie d'argent de l'an 82.)

[1] Plutarque, *Public.*, 15. Près de 70 millions de francs.

[2] *Epigr.*, IX, IV, 14 :

Nam tibi quod solvat, non habet arca Jovis.

On peut voir, dans Suétone (*Dom.*, 4-5), la longue et fastidieuse énumération de ses jeux et de ses constructions.

[3] D'après un dessin de la bibliothèque de Cobourg. Au sommet du fronton devait être Jupiter assis ou debout sur le char triomphal, accompagné des deux déesses dont les images étaient également rapprochées à l'intérieur du temple. Mars casqué et Minerve tenant une lance sont encore très-reconnaissables. Le soleil, la lune, les cyclopes, un fleuve couché (le Tibre?), représentent l'Univers, afin que toute la création participe à l'hommage rendu aux trois divinités principales. (Cf. Saglio, 6e fasc., p. 904.)

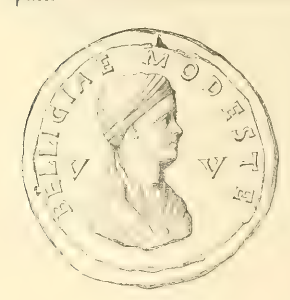
[4] M. Rosa a récemment retrouvé les fondations de ce palais et les assises du rez-de-chaussée, de sorte qu'on a pu en rétablir aisément le plan général. Voyez-en la description dans les *Promenades archéologiques* de M. Boissier.

sonnage austère, sans rien abandonner de leurs vices secrets, et d'atteindre par les lois morales ceux qu'ils ne pouvaient frapper par les lois politiques.

Domitien est, depuis Auguste, le prince qui se montra le plus sévère pour l'ordre public. Il prit le titre de censeur perpétuel et il maintint avec rigueur la distinction des ordres dans les solennités : un jour, il rendit à son maître un esclave entré par fraude dans l'armée, où il était parvenu au grade de centurion. Il poursuivit les auteurs de libelles, chassa du sénat un ancien questeur trop passionné pour la pantomime, et fit deux choses fort déplaisantes au petit peuple, mais l'une très-morale et l'autre très-nécessaire : il supprima les scandaleuses représentations publiques des mimes, qui étaient la joie de la plèbe[1], et les échoppes encombrant les rues, qui lui servaient de gagne-pain[3]. Un des affranchis du palais avait élevé à son fils un monument avec des pierres destinées au Capitole, il fit renverser le tombeau comme sacrilége[4]. Ses mœurs n'étaient point d'un censeur; il séduisit la fille de son frère, Julie, et la « nouvelle Junon », comme les Grecs l'appelaient, périt en voulant faire disparaître la preuve d'un commerce coupable[5]. Mais s'il avait de l'indulgence pour lui-même, il n'en eut pas pour les autres. Vespasien et Titus avaient fermé les yeux sur l'inconduite des prêtresses de Vesta; trois reçurent l'ordre de se donner la mort, et la grande vestale, Cornélie, fut enterrée vivante, selon l'ancienne



Julie, fille de Titus[2].



Une vestale[6].

[1] Il n'autorisa que les représentations à domicile. Nerva revint sur cette interdiction que Trajan renouvela d'abord et à laquelle il renonça, après son premier triomphe dacique. (Pline, *Pan.*, 46.)

[2] D'après une pierre gravée (aigue-marine), signée par Evodus. (Cabinet de France, n° 2089.)

[3] Martial.

[4] Suétone, *Dom.*, 8 : *Ne qua religio deum contaminaretur.*

[5] Νέαν Ἥραν. *Bull. de corresp. hellénique*, t. VI, p. 596.

[6] BELLICIAE MODESTE Virgo Vestalis (*Bellicia Modesta, vierge vestale*). D'après un médaillon du cabinet de France.

coutume. Quand les pontifes allèrent la prendre pour la conduire au supplice, elle leva les mains au ciel, invoqua Vesta, les autres dieux, et, pendant toute la route, ne cessa de répéter : « Quoi! César me déclare incestueuse, moi dont les sacrifices l'ont fait triompher ! » En descendant dans le caveau fatal, un de ses voiles s'accrocha aux marches de l'échelle, elle le débarrassa, et, le bourreau voulant l'y aider,



Julie, fille de Titus. Buste de la galerie des Offices.

elle refusa avec horreur, comme si le seul contact de cette main eût dû souiller sa pureté virginale. Un chevalier romain, son complice, périt sous les verges, dans le Comice ; un autre, d'ordre sénatorial, fut banni [1]. Ces condamnations jetèrent l'effroi dans la ville, et Stace

[1] Pline (*Epist.*, IV, XI) a bonne envie de la faire passer pour innocente, afin de laisser un crime de plus sur la mémoire de Domitien ; mais lui-même ne semble guère croire à cette innocence ; et lorsque, sous Nerva, les bannis furent rappelés, on excepta le complice de Cornélie, qui

est véridique cette fois lorsque, en décrivant la statue colossale de Domitien, il montre ses yeux de bronze fixés sur le temple de Vesta comme pour s'assurer que le feu troyen brûle sans relâche au fond du sanctuaire silencieux, et que la déesse se loue enfin de la vertu de ses prêtresses[1]. La loi *Scantinia*, sur un vice honteux, fut sévèrement appliquée, même à des chevaliers, à des sénateurs. Un membre de l'ordre équestre avait repris sa femme, après l'avoir répudiée pour adultère; il le raya de la liste des juges. Les femmes qui s'étaient déshonorées n'eurent pas le droit d'aller en litière, ni même de recueillir des legs et des successions. La mode orientale des eunuques s'étendait; il chercha à la détruire au profit de la morale publique et de la bonne administration que ces hommes ont toujours compromise[2]. Il essaya même, comme Auguste, de rendre les affranchissements plus difficiles. Enfin, pour resserrer l'antique lien de la clientèle, il supprima la *sportule* payée par les patrons en argent, 25 as, et rétablit l'usage des repas communs, *cenæ rectæ*. Le roi, comme on appelait le patron, fit de nouveau asseoir le client à sa table, mais en face de quelques mets de rebut, tandis que lui-même soupait magnifiquement.

Vespasien avait commencé la guerre contre les habitudes efféminées et les mœurs mauvaises; Domitien la continuait avec énergie. Aussi Quintilien l'appelle « le très-saint censeur[3] ». L'épithète est de trop; mais la censure fut rigoureuse, sans réussir, bien entendu, à rendre, comme le prétend Martial, « les temples aux dieux et les mœurs au peuple »; ou « à contraindre la pudeur à rentrer dans les familles »[4]. Lisez le poëte lui-même, et vous verrez quelle est l'efficacité de ces sortes de lois. On ne saurait dire pourtant que ces réformes aient été absolument inutiles; et quand nous retrouverons à Rome une société honnête, nous nous souviendrons des sévérités de Vespasien et de son fils.

Le peu d'agriculture qu'il y avait encore en Italie était surtout vinicole; Domitien défendit de planter de nouvelles vignes, afin de laisser

avait été relégué en Sicile. Elle paraissait donc, même alors, avoir été coupable; Suétone n'en doute pas (*Dom.*, 8) et Juvénal (*Sat.*, IV, 9 et 10) l'affirme. Le récit de Plutarque (*Quæst. Rom.*, 83) s'applique probablement aux mêmes personnes. La ville était dans l'effroi, dit-il, et les pontifes consultés auraient exigé que deux Gaulois et deux Grecs fussent enterrés vivants dans le forum Boarium.

[1] *Silvæ*, I, I, 35.

[2] Il interdit la castration. (Dion, LVII, 2; Martial, *Epigr.*, IX, VII et VIII.)

[3] *Sanctissimus censor*, IV, *in Procem.*

[4] Martial, *Epigr.*, VI, II et VII; X, CII; Stace, *Silv.*, III, IV, 74, et IV, III, 13. Cf. Suétone, *Dom.*, 7, et Amm. Marcellin, XVIII, 4.

de la place au blé, et, pour augmenter le prix des vins de la péninsule, il commanda qu'on arrachât dans les provinces la moitié des anciens plants : mauvaise mesure, qui du reste ne fut pas exécutée. Son père, son frère, avaient jeté l'inquiétude parmi les colons en reprenant, au profit du fisc, les terres vagues des colonies. Domitien les laissa aux anciens possesseurs, en leur accordant le bénéfice de la prescription. « Ainsi, dit un vieil auteur, il délivra de crainte toute l'Italie[1]. »

Dans les premiers temps, il ne se montra point avide, et, ce qui était une vertu peu romaine, il refusait l'héritage de ceux qui avaient des enfants. Il délivra de toute poursuite les débiteurs dont les noms étaient affichés au trésor depuis plus de cinq ans, et, afin de réprimer le zèle intéressé des délateurs pour les droits du fisc, il condamnait les accusateurs à l'exil quand ils ne gagnaient pas leur cause. « Un prince, disait-il, qui ne punit pas les délateurs les encourage. »

Il augmenta d'un tiers la paye des soldats, mesure commandée par le renchérissement de toutes choses depuis César. Le dictateur avait fixé leur solde annuelle à neuf pièces d'or ; elle était encore à ce taux sous Domitien ; il la porta à douze[2]. Pour prévenir les révoltes, il interdit de réunir deux légions dans un même camp et de recevoir dans la caisse militaire, sur les économies des soldats, plus de 1000 sesterces au nom de chacun d'eux[3]. Il voulait aussi diminuer l'armée pour réduire les dépenses ; la crainte des Barbares l'en empêcha.

Comme son père encore, Domitien, qui affectait de prendre Minerve pour divinité protectrice[4], encouragea les arts et les lettres ; ses grands travaux fournirent de l'occupation aux artistes, et on le voit donner en une fois à un philosophe 600 000 sesterces pour s'acheter une terre aux portes de Pruse[5]. Afin de remplacer les bibliothèques détruites par les derniers incendies, il fit chercher de tous côtés des livres, et copier à Alexandrie les ouvrages perdus[6]. Poëte lui-même, il appelait auprès de lui Stace et Martial, sans toutefois que ses dons les aient fait arriver

[1] Aggenus, *de Controv. agr.* ap. Goes., p. 68. Cf. Suétone, *Dom.*, 9 : *Subseciva, quæ divisis per veteranos agris carptim superfuerant, veteribus possessoribus ut usucapta concessit.* Cf. Orelli, n° 3118, et ci-dessus, p. 653, n. 2.

[2] La paye était de 5 as au temps de Polybe (VI, 39), ou de 8, en tenant compte de la réduction qui fit compter 16 as au denier, au lieu de 10. César la doubla, 10 as (Suétone, *Cæs.*, 26). Elle fut donc sous Domitien de 13 as 1/3 = 5/6 de denier par jour = 25 *denarii* par mois, ou 300 par an, au lieu de 225.

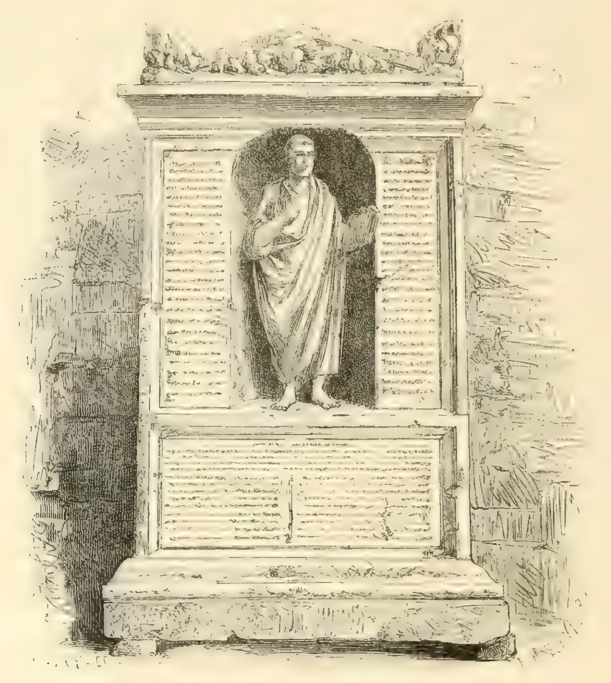
[3] Chaque légion avait sa caisse d'épargne ; Saturninus, dont il sera parlé plus loin, avait pris ces dépôts en gage pour s'assurer la fidélité des soldats.

[4] *Familiare numen Minervæ* (Quintilien, *Inst. orat.*, X, 1). Cf. Suétone, *Dom.*, 15.

[5] Pline, *Epist.*, X, LXVI.

[6] Suétone, *Dom.*, 20.

à la fortune, qu'ils mendièrent toujours; il recevait les éloges de Valerius Flaccus, de Silius Italicus et de Quintilien, à qui il confiait l'éducation de ses petits-neveux[1], et il instituait, au Capitole, un concours quinquennal de poésie, d'éloquence et de musique qui se célébrait encore au cinquième siècle (*agon Capitolinus*). Un autre



Tombeau d'un enfant vainqueur au concours d'éloquence et de musique[2].

avait lieu tous les ans dans son palais d'Albe. Juvénal composa sous lui sa première satire, la septième. Pline l'Ancien venait de mourir; mais Tacite, qu'il avait nommé quindécemvir et préteur (88), allait écrire la *Vie d'Agricola*[3], et Pline le Jeune, arrivé aussi à la préture en l'an 93, était en possession de toute sa renommée. Ainsi sous ce règne se

[1] Silius Italicus, *Punic.*, III, 618 et suiv.; Quintilien, *Inst. orat.*, IX, *in Proœm.*

[2] Découvert en 1871 dans une des tours de la *porta Salaria*. Le jeune lauréat avait vaincu cinquante-deux compétiteurs. Deux inscriptions sont gravées sur ce tombeau; l'une contient son histoire, l'autre ses vers grecs.

[3] Après sa préture, Tacite s'éloigna de Rome, et il en était encore absent en 93. Était-ce par

rencontrèrent les plus considérables des poëtes de second ordre, un prosateur fameux et un écrivain de génie qui méditait déjà ses redoutables livres. On y trouve encore des jurisconsultes célèbres, Palfurius et Armillatus, auxquels Juvénal reproche de trop multiplier les droits régaliens[1], et surtout le chef de l'école proculéienne, Pegasus, qu'il fit préfet de Rome, et que le satirique est forcé d'appeler « un très-saint interprète des lois[2] ». Grâce à ces graves personnages qui, depuis Auguste, se succédaient sans interruption dans les conseils du prince, la société civile, au-dessous et à l'abri des tempêtes qui agitaient la société politique, s'organisait chaque jour d'une manière plus équitable. Il en sera longtemps ainsi, et les plus mauvais règnes verront les plus précieuses conquêtes de l'esprit de justice.

Nous n'avons aucun détail sur l'administration de Domitien dans les provinces. Quelques inscriptions attestent qu'il y continua les travaux de son père[3]; et il est permis de croire que l'autorité s'y montra équitable et ferme, quand on lit ces mots d'un biographe peu bienveillant : « Il sut si bien contenir les magistrats de Rome et les gouverneurs des provinces, qu'ils ne furent jamais ni plus désintéressés ni plus justes[4]. » ou lorsqu'on se rappelle qu'un des plus actifs délateurs, Bebius Massa, accusé par les habitants de la Bétique, fut condamné sur les plaidoiries de Sénécion et de Pline le Jeune. Suétone ajoute ces paroles qui donnent beaucoup à penser : « La plupart de ceux-là mêmes qu'il força d'être justes et intègres, nous les avons vus

suite d'un exil? On l'a dit, mais [illegible] y est contraire, et Borghesi (VII, 322) pense que, selon l'usage, Tacite, au sortir de sa préture, reçut le commandement d'une légion ou le gouvernement d'une province impériale, probablement celle de Belgique, où son père avait été procurateur et où il acheva de recueillir les matériaux du *de Moribus Germaniæ*.

[1] Juvénal, *Sat.*, IV, 53 :

Quidquid conspicuum pulchrumque est æquore toto,
Res fisci est.

Pour Palfurius, voyez, ci-dessus, p. 660.

[2] .... *Optimus atque*
Interpres legum sanctissimus.
(Juvénal, *ibid.*, 78-79.)

[3] Ainsi, en l'an 82, il fit réparer par un de ses légats les routes des provinces de Galatie, Cappadoce, Pont, Pisidie, Paphlagonie, Lycaonie et Arménie Mineure.... *Vias stravit* (*C. I. L.*, III, 312 et 318). On croit qu'il construisit le second camp des prétoriens à Albano.

[4] Suétone, *Dom.*, 8. Les choix de Domitien furent souvent heureux. Il fit la fortune de Tacite (*Hist.*, I, 1), de Pline, du père de Trajan, etc. ; il nomma consuls : Nerva, Trajan, Verginius Rufus, Agricola, le grand-père d'Antonin ; le père de Tacite fut probablement gouverneur de la Belgique, que Tacite administra de 90 à 92. Borghesi, VII, p. 199 et 321, etc. Valerius Homulus vantait à Trajan le gouvernement de Domitien : « C'était un prince détestable, disait-il, mais qui plaçait bien sa confiance. » Il ajoutait : *Meliorem esse rempublicam et prope tutiorem in qua princeps malus est, ea in qua sunt amici principis mali* (Lampride, *Alex. Sev.*, 65).

accusés après lui de toutes sortes de crimes. » Ce qui veut dire que, sous l'administration plus douce qui remplaça la sienne, ils se dédommagèrent de leur désintéressement forcé. Les empereurs qu'on a le plus décriés, je ne parle pas des fous, comme Caligula et Néron, mais des politiques, comme Tibère et Domitien, furent terribles à l'aristocratie, et, quand les dangers de leur position eurent développé en eux une cruauté naturelle chez ce peuple, dont le plus vif plaisir était de voir le sang couler, ils frappèrent tout autour d'eux sans pitié. Mais, nous l'avons dit déjà, la seule question pour 80 millions d'hommes, c'était d'avoir la paix et l'ordre.

Après avoir montré l'autorité absolue des empereurs, le provincial Appien ajoute : « Voilà deux cents ans à peu près que ce régime subsiste ; dans cet espace de temps, la ville s'est embellie d'une façon merveilleuse, les revenus de l'empire se sont accrus, et, par le bienfait d'une paix constante, les peuples sont arrivés au comble de la prospérité. » On voit le compte que tenaient les provinciaux des tragédies accomplies à Rome. Tout au plus leur semblaient-elles des leçons d'égalité données à des gens qui ne la comprenaient guère et une sorte de duel entre les riches d'hier et ceux qui le seront demain. Avec le fabuliste qu'effrayaient « les cornettes et panaches », ils tiraient du spectacle de si terribles vicissitudes cette moralité : « Le menu peuple toujours échappe, mais les chefs succombent[1]. La délation ôte ce que la délation avait donné. » Horace avait déjà, près d'Auguste, chanté l'*aurea mediocritas;* Martial la célèbre encore au temps de Domitien ; avec des princes qui peuvent tout donner, mais aussi tout prendre, c'est le vœu des gens sages.

Il y eut plusieurs guerres sous Domitien, toutes défensives, excepté l'expédition contre les Cattes, qui ne fut qu'une grande mesure de police pour éloigner de la frontière les maraudeurs ennemis[2].

A en croire Pline le Jeune et Tacite, ces guerres ressemblèrent à celles de Caligula : les victoires de Domitien étaient des défaites; ses captifs, des esclaves achetés; ses triomphes, d'audacieux mensonges. Suétone n'est pas si sévère, et il n'eût pas manqué de l'être, lui qui raconte avec tant de complaisance les fâcheuses aventures de Caïus sur le Rhin et au bord de la Manche, si Domitien eût renouvelé la comédie de Caligula se procurant des provinciaux « de taille triomphale ». Mais

[1] Phèdre, *Fab.*, IV, 6.

[2] Le consul Frontin, un contemporain, dit des Cattes : *qui in armis erant.... Nec ignoraret Domitianus) majore bellum molitione inituros* (*Strat.*, I, 8).

Suétone n'écrivait ni le *Panégyrique* de Trajan ni la *Vie d'Agricola;* il n'avait pas le souci d'éclipser, en faveur de son prince, toutes les gloires impériales, ni de grossir la renommée d'un lieutenant, en laissant entrevoir les hauts faits qu'il eût accomplis sans la jalousie de son chef. « Domitien, dit-il, fit plusieurs guerres, les unes qu'il entreprit volontairement, les autres qu'il ne pouvait éviter, comme l'expédition contre les Sarmates, qui avaient massacré une légion, et les deux campagnes contre les Daces, pour venger deux défaites de ses troupes. Après plusieurs combats mêlés de succès et de revers, il célébra un double triomphe, offrit à Jupiter Capitolin une couronne de laurier [1]. »

L'empire était contraint, pour sa sécurité, de peser de temps à autre sur les remuantes peuplades qui bordaient sa double frontière du Rhin et du Danube; Domitien, en s'y portant lui-même, ne fit que suivre l'exemple de ses plus illustres prédécesseurs. Durant la révolte de Civilis, les Cattes (Nassau, Hesse et partie de la Westphalie) avaient essayé de surprendre Mayence. Vespasien n'avait pas jugé à propos de venger cet affront; Domitien pensa qu'après deux empereurs qui, depuis leur avénement, n'avaient pas quitté Rome, il était nécessaire que le troisième, pour sa sécurité même, se montrât aux légions et fît cesser leurs longs loisirs par des expéditions sans danger. En 84, il vint se mettre à la tête de l'armée du Rhin, pénétra sur les terres des Cattes, qui reculèrent dans l'intérieur de leurs forêts, et, au retour, il prit le nom de Germanique, qu'il ne méritait pas pour une expédition sans batailles ni conquêtes. Cependant un écrivain militaire qui fit peut-être cette campagne, Frontin, en parle avec éloge [4], et elle semble avoir atteint le but proposé, puisque, sur le Rhin, la paix ne fut pas une seule fois troublée durant ce règne.



Domitien *le Germanique* [2].



La Germanie captive [3].

[1] *Dom.*, 6. Aurel. Victor (*de Cæs.*, II) dit aussi : *Dacis et Cattorum manu devictis*, et dans l'*Epit.* II : *Cattos, Germanosque devicit*, ce qui explique le *victis parcentia fœdera Cattis* de Stace (*Silv.*, III, 3, 168).

[2] IMP. CAES. DOMIT. AUG. GERM. P. M. TR. POT. V. (Médaillon d'argent du cabinet de France.)

[3] GERMANIA CAPTA. Trophée entre un Germain assis sur un bouclier et un Germain debout ; aux pieds de ce dernier, casque et bouclier. Grand bronze. Cohen, n° 135.

[4] *Stratag.*, I, 1, 8; II, 11, 7.

Le choix de Trajan pour le gouvernement de la haute Germanie montre que Domitien voulait de ce côté une surveillance sérieuse[1]. Le nouveau général, malgré son humeur guerroyante, s'appliqua à constituer une puissante défensive, en couvrant le sud-ouest de l'Allemagne par une ligne de postes fortifiés, de levées de terre et de retranchements dont on retrouve çà et là les traces sous les noms de ***Murs du Diable***, de ***Fossés des Païens***, etc., depuis le Rhin, bien au-dessous de Mayence, jusqu'au Danube vers Ratisbonne. Drusus, Tibère et Germanicus avaient commencé un siècle auparavant ces travaux, en face de Bonn, et les avaient poussés parallèlement au Rhin, à travers le Westerwald, peut-être jusqu'au Taunus, dont les nombreuses sources thermales attirèrent de bonne heure les Romains.

La vallée du haut Danube, anciennement peuplée de Celtes, avait été germanisée par les Teutons et les Suèves. Mais après la défaite d'Arioviste et la retraite des Marcomans sur la Bohême, surtout lorsque Auguste eut pris possession de la rive droite du Danube et couvert de camps, de colonies, la rive gauche du Rhin, ce coin de la Germanie que le Rhin enveloppe et où le Danube a ses sources n'avait plus été tenable pour les Barbares. Des Gaulois étaient revenus sur ces terres abandonnées et, en retour de la protection romaine, y payaient la dîme de leurs moissons (*agri decumates*). Pour défendre leurs cultures et un territoire qui eût ouvert aux Germains la Gaule et l'Helvétie, on continua vers le Danube les travaux commencés sur le Rhin inférieur. Bien des princes jusqu'à Probus s'en occupèrent sans qu'il soit possible de faire la part de chacun. Domitien y donna un soin particulier, car, suivant Frontin[2], il fit construire une ligne de défense longue de 120 milles. Pendant la révolte d'un légat dont il sera parlé plus loin, les Germains avaient pénétré jusqu'au Rhin et menacé la Gaule; Trajan fut sans doute chargé de prévenir un pareil danger. On diffère sur le tracé qui, franchissant le Taunus et l'Alp de Souabe, semble avoir enveloppé la vallée inférieure du Mein, où se trouve la grande route

[1] D'après l'opinion générale, depuis Tillemont jusqu'à M. des Vergers (*Chron. du règne de Trajan*), ce fut Domitien qui donna cette province à Trajan; selon Mommsen (*Étude sur Pline*, dans la *Bibl. de l'École des hautes études*, p. 10, n. 2) et Dierauer (*Gesch. Traj.*, p. 15), ce serait Nerva; mais leur preuve la plus forte est une antithèse de Pline que Burnouf même n'a pu prendre à la lettre. Un autre passage montre que, dans les dernières années de Domitien, Trajan occupait une place très en vue, *omnibus excelsior* (*Pan.*, 94); et si cette nomination avait été faite par Nerva, Pline n'aurait pas manqué de tirer quelque effet oratoire de ce choix prévoyant.

[2] *Stratag.*, I, 3, 10 : .... *limitibus per centum viginti millia passuum actis....*



Domitien. (Statue du Vatican, Braccio Nuovo, n° 129.)

pour pénétrer au cœur de l'Allemagne, et tout le bassin du Neckar. A l'abri de ces défenses qui rejetaient les Germains sur le centre de leur pays, la population s'accrut dans les *terres décumates;* elle eut son centre religieux et politique aux *Autels Flaviens* (Rothweil sur le Neckar), où elle vint adorer la divinité de Rome et des empereurs. C'était comme une province nouvelle qui se formait aux dépens de la barbarie fortement contenue, ainsi qu'on forme un nouveau territoire en refoulant par des digues les eaux vagabondes[1].

Dans l'intérieur de la Germanie, Domitien nouait d'utiles alliances sans y compromettre ses armées : il envoyait de l'argent à un chef des Chérusques, mais refusait de le soutenir militairement; il décidait le roi des Semnons à venir à Rome, avec la vierge Ganna qui avait remplacé Velléda comme prophétesse des Germains. Ces deux personnages s'en retournèrent comblés de présents et rentrèrent dans leur pays avec une idée de la puissance romaine qui valait mieux pour la tranquillité des frontières qu'une victoire des légions[2].


La déesse Rome (Statue du Capitole. *Mus. Cap.*, t. I, p. 10)

La même politique fut suivie en Bretagne et les mêmes travaux y furent exécutés. Depuis les grands coups frappés par Plautius sous Claude et par Suetonius Paulinus sous Néron, la guerre s'y était à peu près arrêtée, et la civilisation avait commencé son œuvre. On a vu (p. 495-6) avec quelle rapidité la

[1] Tacite, *Germ.*, 29; Martial, *Epigr.*, X, VII.
[2] Dion, LXVII, 5.

vie romaine, le commerce, l'usure, s'étaient répandus dans l'île. Vespasien, qui s'était signalé dans les premières campagnes de la conquête, avait voulu achever l'entreprise de Claude, et il avait envoyé successivement en Bretagne trois habiles généraux : d'abord Cerialis et Frontinus, qui domptèrent au nord et au sud-ouest les Brigantes et les Silures, deux peuples redoutés; puis, en 78, Agricola, qui soumit les Ordovices, au centre du pays de Galles, et l'île de Mona. La Bretagne entière se trouva alors conquise et pacifiée jusque vers les Highlands d'Écosse. Agricola s'approcha de ces montagnes, mais s'arrêta sur l'isthme, large de 30 milles, qui s'étend entre les deux mers, du golfe de la Clyde à celui du Forth, et couvrit cet espace de forts reliés entre eux par un retranchement, de manière à garantir la province contre les incursions des montagnards. Ceux-ci vinrent bravement l'attaquer: il les vainquit au pied des monts Grampians, malgré le courage de leur chef Galgac, à qui Tacite prête un discours que nulle oreille romaine n'entendit et que pas un Latin n'aurait pu comprendre. Les légions, après ce succès, rentrèrent derrière leur ligne de défense ; mais la flotte alla reconnaître la pointe septentrionale de l'île, les Orcades et peut-être les Shetlands.



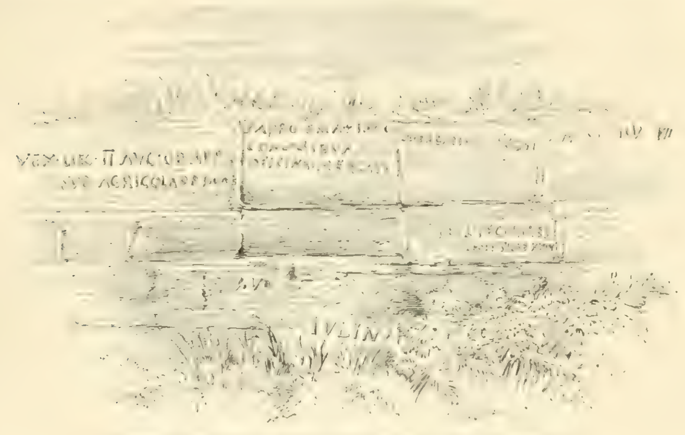
Monnaie représentant la Bretagne[1].

Tacite veut que Domitien se soit alarmé de la gloire d'Agricola. Mais on ne pouvait gagner une renommée bien retentissante dans ces combats à peu près sans péril, contre des peuplades peu nombreuses, mal armées et si pauvres, que, dans son maigre butin, le vainqueur ne trouvait pas un trophée à mettre sous les yeux du peuple de Rome. Capitaine méthodique et lent, Agricola n'avait pas les grandes qualités qui rendent les généraux redoutables à un gouvernement soupçonneux; honnête homme, bon citoyen, soumis à la loi et au prince, il ne pouvait inspirer d'ombrage à celui qui ne craignit pas de donner le consulat et sa meilleure armée à Trajan. La renommée d'Agricola est surfaite; il n'a ni conquis ni civilisé la Bretagne, comme son gendre le donne à penser; mais il a convenablement rempli par deux succès et des travaux utiles un gouvernement dont la durée excéda celle des commandements ordinaires[2] : sept an-

[1] Bruce, *the Roman wall*, p. 15.

[2] Borghesi (*Œuvres*, III, p. 188) prolonge jusqu'à la fin de l'année 85 le commandement d'Agricola en Bretagne. La durée habituelle de la légation de Bretagne était, d'après Hübner (*Rein. Mus.*, XII, 57), de trois ans.

nées (84). Tacite est forcé de dire que Domitien proposa dans le sénat son rappel « avec de grands éloges et en lui faisant décerner les décorations triomphales, une statue couronnée de laurier et les autres honneurs qui tiennent lieu de l'ancien triomphe ». Mais il a soin d'ajouter qu'Agricola rentra modestement à Rome, de nuit, sans appareil; que le prince le reçut froidement, tout en lui offrant le gouvernement de Syrie; enfin qu'Agricola eut la sagesse de ne pas accepter ce qu'on souhaitait qu'il refusât. Le tyran soupçonneux et le grand général tombé dans la disgrâce font alors un de ces sombres tableaux où Tacite



Fragment de mur romain portant le nom d'Agricola (Grande-Bretagne)[1].

excelle; mais, en songeant aux honneurs éclatants déférés à son beau-père, à la faveur dont il jouit lui-même auprès de Domitien[2], on se dit qu'il était utile, sous Nerva, de paraître une victime de son prédécesseur. Agricola vécut neuf années encore[3], « sans chercher, par un vain étalage, la renommée et quelque destin fatal. Que les admirateurs de toute parole imprudente, de tout acte audacieux et coupable, apprennent par cet exemple que, même sous un mauvais prince, il peut y avoir de grands citoyens; que la modération et l'obéissance, si l'on

[1] Bruce, *the Roman Wall*, p. 82

[2] *Dignitas nostra.... a Domitiano longius provecta* (*Hist.*, I, 1). Cf. p. 240, n. 1. La *Vie d'Agricola* fut écrite en 97, après le meurtre de Domitien.

[3] Quand il mourut, on parla de poison. « Nous n'avons eu, dit Tacite, aucune preuve qui m'autorise à l'affirmer. » Cette réserve de Tacite est une décharge pour Domitien.

y joint le talent et la fermeté, donnent aussi bien la gloire que ces morts ambitieuses sans profit pour l'État ». Par ces paroles, Tacite justifie la sage réserve de son beau-père et, du même coup, condamne les inutiles témérités qu'il a si souvent glorifiées dans ses *Annales* et dans ses *Histoires*.

En rappelant Agricola, Domitien avait sans doute voulu inaugurer en Bretagne une politique de paix qui lui permît de réduire ses dépenses militaires. On a vu qu'il imposa la même conduite à Trajan, qui, à deux pas de champs de bataille magnifiques où tant de généraux avaient trouvé la gloire, fut obligé de contenir son ardeur. Quand les Lygiens en guerre avec des peuples slaves essayèrent, par une demande de secours, de mêler l'empire à leurs querelles, Domitien leur envoya cent cavaliers, quelque argent et des promesses. Sur un autre point de la Germanie éclata une lutte terrible : un peuple, les Bructères, subit un grand désastre, « par une faveur particulière des dieux envers nous. Le ciel ne nous a pas même envié le spectacle de ce combat où soixante mille Barbares sont tombés, non par le fer des Romains, mais sous leurs yeux et pour leurs plaisirs. Ah! puissent les nations persévérer dans cette haine d'elles-mêmes[1]! » Ce vœu homicide faisait depuis Tibère le fond de la politique impériale à l'égard des Barbares.

Les Daces établis dans les vastes steppes habités aujourd'hui par les Hongrois, les Transylvains et les Roumains, du Témès à la mer Noire, avec de hautes montagnes pour refuges, y avaient, depuis un siècle, singulièrement multiplié. La vie est facile, en effet, dans ces plaines fertiles où le même champ donne du blé dix années de suite sans s'épuiser et qui nourrissent de leurs troupeaux une partie de l'Europe occidentale, tandis que la région montagneuse est une des plus riches du continent en mines d'or, d'argent, de fer, de cuivre et de sel gemme. Jusqu'à l'époque où nous sommes arrivés, les Daces n'avaient pas été de trop incommodes voisins. On parle de quelques incursions sous Tibère, mais il n'y eut d'invasion sérieuse qu'au temps de la guerre vitellienne, lorsque Antonius eut laissé la Mœsie à découvert, en entraînant vers les Alpes les troupes chargées de la défendre. Cette invasion ne doit même pas avoir été bien redoutable, puisqu'il suffit d'une légion pour l'arrêter, et de quelques renforts envoyés plus tard pour ramener la sécurité le long du Danube[2].

[1] Tacite, *Germ.*, 33.
[2] Id., *Hist.*, III, 46.

Tant que ces tribus restaient isolées, elles n'étaient point à craindre; mais on a vu qu'au temps de Jules César un de leurs chefs, Bœrébistas, avait réuni les Daces aux Gètes et élevé un empire formidable qui comprit un instant toute la vallée du Danube, depuis le Noricum jusqu'à l'Euxin[1]. Il semble que pareille révolution se soit accomplie



Rodune. (Buste du Musée de Naples, n. 225 du catalogue.)

parmi les peuplades fixées au nord du fleuve à l'époque des Flaviens, et qu'elles se soient réunies autour d'un chef habile et résolu, faisant à merveille la guerre des Barbares, incursions audacieuses et fuite rapide, mais capable de faire aussi la grande guerre, de combiner des manœuvres, des plans de bataille. Comme Marbod sous Auguste, le Décébale[2] rêvait de se créer un grand empire, et, sachant que la tactique

[1] T. III, p. 92.

[2] Ce mot, qui signifierait, d'après une étymologie sanscrite, *Dhâvakabala, la force des Daces*, ne serait pas un nom propre, mais un titre.

romaine doublerait la force de ses bandes guerrières, que la civilisation mettrait à profit pour lui d'immenses ressources restées inutiles entre les mains de son peuple, il attirait les déserteurs des légions, les artisans des provinces ; en même temps, il nouait des relations avec tous ses voisins et envoyait des émissaires jusque chez les Parthes[1]. Quand il se crut prêt, il franchit le Danube, battit une légion, tua le gouverneur de la Mœsie Inférieure, Oppius Sabinus, et ravagea toute la rive droite du fleuve jusqu'au pied des montagnes. Domitien devait venger cet affront ; dans l'été de 86, il se rendit en Mœsie où s'assemblait une armée, sous le commandement du préfet du prétoire Cornelius Fuscus, et, après les premières opérations, qui rejetèrent les Barbares sur la rive gauche, il retourna en Italie. L'année suivante (87), Fuscus passa le fleuve, s'aventura imprudemment loin de ses rives et fit une retraite désastreuse où il perdit une aigle, une légion et la vie. Cet échec fut réparé l'année suivante par Calpurnius Julianus, gouverneur de la Mœsie Supérieure, qui vainquit les Daces dans une grande bataille, ravagea leur pays et les décida à demander la paix.

Malgré sa défaite, le Décébale semble avoir gardé de la fierté, et Domitien, malgré sa victoire, eut de la modération. Cette guerre le fatiguait ; il voulait la finir en ne marchandant pas sur les conditions (déc. 89) ; les Daces lui ayant remis les armes romaines, les prisonniers qu'ils avaient entre les mains et des otages, il retira ses légions de leur territoire, à la condition qu'eux-mêmes respecteraient celui de l'empire. Les ambassadeurs du Décébale allèrent à Rome porter au sénat une lettre de leur prince, qui en contenait sans doute l'engagement, et son frère (?) Diégis se rendit au milieu du camp romain, pour recevoir une couronne de la main de Domitien, comme si le chef barbare était réduit au rang des princes qui tenaient de Rome leur royauté. Afin de sceller l'amitié avec son nouvel allié, Domitien lui envoya en présent de l'argent, des objets curieux pris dans le palais impérial et des ouvriers habiles en toutes sortes d'ouvrages.

Cette paix ne reculait pas les frontières de l'empire[2]. Mais Auguste et Tibère n'avaient pas voulu que la domination romaine franchît le Rhin et l'Euphrate ; Domitien pensa, comme eux, qu'il n'était pas prudent de lui faire passer le Danube ; ce sera encore l'avis d'Hadrien quand il abandonnera les conquêtes de Trajan au delà de l'Euphrate.

[1] Pline, *Epist.*, X, 16.

[2] Dion, LXVIII, 6, 10. Eckhel (*Doctr. num.*, IV, p. 381) dit qu'il n'existe pas une seule médaille pouvant fournir le moindre indice sur cette guerre.

Cette politique prudente a valu à Domitien la honte d'être appelé le tributaire des Barbares par les courtisans de son second successeur, qui célébrèrent le conquérant de la Dacie comme le vengeur de l'honneur romain.



Domitien lauré et cuirassé. (Buste du musée du Louvre.)

Les paroles de Suétone citées plus haut, les faits que nous connaissons, éloignent l'idée d'un tribut payé aux Daces. Pline lui-même, qui, avec son belliqueux empereur, est revenu au principe que Rome ne traite pas, mais commande, Pline ne fait allusion dans le *Panégyrique de Trajan* qu'à une paix débattue entre les Romains et les Barbares, ainsi que se font toutes les conventions, et à des otages obtenus, dit-il, en échange de présents, comme si le nom seul d'otages, *obsides*, reçus par l'empereur, n'était pas l'aveu de la défaite de ses ennemis[1]. Mais ces présents étaient un vieil usage de la politique impériale. Ainsi avait fait Néron pour Tiridate d'Arménie, et on a vu

[1] *Ne inducias quidem nisi æquis conditionibus inibant.... obsides non emimus.... nec immensis muneribus paciscimur* (*Pan.*, 11 et 12). Dion dit bien que Domitien paya un tribut annuel; mais Suétone et Pline, tous deux contemporains, ne le disent point et n'auraient pas manqué d'insister sur cette honte. On a vu les paroles de Suétone et les raisons de Pline. Quant à Dion, nous n'avons plus son texte pour ses derniers livres, et il est difficile de se tirer des contradictions de Xiphilin. Ainsi, le § 7 du livre LXVII est inintelligible, et c'est au § 10, après la paix conclue, qu'est placé le récit de la grande victoire de Julianus. Du reste, s'il parle du tribut au livre LXVIII, 6, il n'en parle pas au livre LXVII, 7, où il dit au contraire que Décébale δεινῶς ἐπεταλαιπώρητο. Eutrope (VII, 15) dit aussi, sans commentaire, que Domitien triompha des Daces.

Auguste faire mieux encore pour les rois des Parthes[1]. Déjà même les empereurs prenaient à leur service des bandes entières de Barbares, telles que cette cohorte d'Usipiens dont Tacite raconte l'étrange histoire[2]; et les généraux de Vespasien avaient accordé quelque argent aux Sarmates et aux Daces riverains du Danube pour garder les passages du fleuve, comme les Anglais, les Russes, même les Américains, ont pensionné tant de radjahs, de sultans et de chefs établis sur leurs frontières. Domitien renouvela sous forme de présents cette solde militaire; Trajan lui-même et Hadrien n'agiront pas autrement. Cette politique qui armait les Barbares contre les Barbares était bonne avec un empire fort et des armées vaillantes; elle deviendra un danger et une honte quand les qualités militaires se seront perdues, quand les coureurs de bois, les batteurs d'estrade, à la solde de l'empire pour éclairer le pays en avant de la ligne des *castra stativa*, ne sentant plus derrière eux la puissante réserve des légions, guideront au pillage des provinces ceux qu'ils étaient d'abord chargés de surveiller et de contenir.

Les Marcomans, les Quades, que Tibère avait établis sur la gauche du Danube entre la March et le Waag ou le Gran, les Sarmates Iazyges (entre le Témès et le Danube), avaient refusé d'aider l'empire durant la guerre Dacique. Menacés d'une attaque par l'armée de Pannonie, ils envoyèrent à l'empereur des députés qui furent mis à mort. On ignore comment se dénoua cette affaire, qui fut sérieuse puisqu'une légion y périt[3] et que Dion montre Domitien fuyant devant ces peuples. Cependant il n'est question, dans les six dernières années de ce règne, d'aucun trouble sur cette frontière : ce qui donne à penser que, par force ou argent, tout y avait bien fini.

Vers 89, quand la guerre Dacique n'était point terminée[4], un faux Néron se montra en Orient. Les Parthes s'apprêtaient à le soutenir; une lettre menaçante de Domitien les força de livrer l'imposteur.

En Afrique, les Nasamons, déjà rebelles sous Vespasien, se soule-

[1] T. III, p. 275. Néron avait donné à Tiridate des architectes et des ouvriers pour rebâtir sa capitale, Artaxata. (Suétone, *Nero.*) Trajan fera aussi une pension au roi des Roxolans. (Spartien, *Hadr.*, 6.)

[2] *Agric.*, 28.

[3] Tacite dit (*Hist.*, I, 2) : *Coortæ in nos Sarmatarum et Suevorum gentes.* Stace, naturellement, amplifie : *horrida bella* (*Silv.*, III, 3, 170). Il y eut, du côté de la Pannonie, sous Nerva, quelques hostilités heureuses pour les Romains. (Pline, *Paneg.*, 8.) La chronologie du règne de Domitien est fort difficile à établir. Henzen (*Scavi nel bosco sacro de' fratelli Arvali*, p. 107) montre qu'en 89 Domitien était absent de Rome, peut-être pour la guerre de Pannonie.

[4] Le triomphe pour la guerre Dacique fut célébré, suivant Eusèbe, dans la dixième année du règne de Domitien, et selon Martial, dans le mois de janvier, par conséquent en janvier 91.

vèrent encore : ils furent presque exterminés ; et la Cyrénaïque, la Tripolitaine, se trouvèrent enfin délivrées des continuelles déprédations de ces nomades[1].

L'empire conservait donc sa forte assiette militaire : les provinces ne bougeaient pas, les frontières étaient bien gardées, et, malgré quelques succès passagers, les Barbares sentaient peser sur eux sa puissante main. Une seule chose est triste à voir, Rome, et surtout le palais. Au lieu du sage administrateur que nous y avons trouvé jusqu'à présent, nous allons être en face d'un tyran dont la mémoire a été justement flétrie.

III. — CRUAUTÉS PENDANT LES DERNIÈRES ANNÉES DE DOMITIEN.

Domitien ne se jeta point dans le crime par goût du sang et caprice de bourreau. Il disait souvent que le nombre des supplices ne dépend pas des princes, et que ceux qui punissent le moins ne sont pas les bons princes, mais ceux qui ont été assez heureux pour trouver rarement à punir[2]. Ces paroles ne viennent pas d'un maniaque de cruauté ; seulement il aurait dû ajouter qu'il est des gouvernements capables de diminuer les châtiments, parce qu'ils savent en prévenir la nécessité. Domitien, au contraire, soupçonneux et inquiet, les multiplia par la terreur même qu'il ressentit et par celle qu'il inspira.

Suétone explique en deux mots sa tyrannie : « Sa conduite fut d'abord mêlée de bien et de mal ; mais peu à peu ses vertus devinrent des vices ; le besoin le rendit avide, la peur le fit cruel, *inopia rapax, metu sævus.* » Vespasien avait certainement laissé à ses fils un trésor bien garni ; Titus l'entama par ses prodigalités ; Domitien l'épuisa par les frais énormes de ses constructions et de ses spectacles, surtout par l'augmentation de la solde, qui doit avoir accru les dépenses annuelles d'une cinquantaine de millions. D'abord il se montra fort sévère pour la rentrée des impôts. « Il en est un, dit Suétone, dont on poursuivait le recouvrement avec beaucoup de rigueur : celui de la didrachme que devaient payer les Juifs ; de tous les côtés on dénonçait au fisc ceux qui, sans en faire profession publique, vivaient dans la religion

[1] Cette révolte, disent Zonaras et Eusèbe, eut pour cause les exactions de Domitien. Mais que pouvait-il prendre à ces nomades qu'Hérodote nous montre vivant de sauterelles ? Les débris de cette tribu s'établirent au sud de la Marmarique.

[2] Dion, LXVII, 2.

judaïque ou qui dissimulaient leur origine pour se soustraire au tribut imposé à leur nation. Je me souviens d'avoir vu dans mon jeune âge un receveur visiter, devant une foule de témoins, un vieillard de quatre-vingt-dix ans pour voir s'il était circoncis[1]. » De mauvaises finances faisaient bien vite, avec des princes sans scrupules, une détestable politique. Domitien recommença la chasse aux testaments : il suffisait qu'une personne affirmât avoir entendu dire au défunt que César était son héritier pour qu'on saisît l'héritage. La loi de majesté redevint une ressource : un mot, un acte imprudent, entraînaient la perte des biens.



Monnaie avec légende[1] : FISCI IVDAICI CALVMNIA SVBLATA. (Grand bronze.)

La cruauté de Domitien se montra surtout, et peut-être faudrait-il dire seulement[2], après la révolte d'un personnage de haute condition, Antonius Saturninus, qui prétendait descendre du triumvir et de ce tribun factieux que les Italiens avaient voulu proclamer roi[3]. Il commandait dans la Germanie Supérieure deux légions, qu'il souleva, et il appela les Germains à son aide. Un dégel inopiné les arrêta sur la rive droite du Rhin, tandis que Appius Norbanus Maximus, gouverneur d'Aquitaine[4], accablait Antonius sur la rive opposée. Ce rebelle, à coup sûr, comptait sur d'autres que les sauvages alliés auxquels il ouvrait si patriotiquement l'empire. Pour menacer son prince avec deux légions il a eu des complices ailleurs, à Rome surtout; aussi Norbanus eut-il soin de brûler bien vite la correspondance du vaincu. Domitien épouvanté les rechercha et les poursuivit avec acharnement. Cette révolte doit être de l'année 93, qui, au dire de Tacite et de Pline[5], est celle où commencèrent les grandes cruautés de Domitien.

[1] Suétone, *Dom.*, 12. La médaille ci-dessus donnée, avec la légende : *fisci judaici calumnia sublata*, rappelle les efforts du fisc déjouant les supercheries, *calumnia*, imaginées par les Juifs et les Judaïsants pour échapper à l'impôt. Le palmier est un des symboles de la Judée.

[2] .... *aliquanto post civilis belli victoriam sævior* (*ibid.*, 10). Suétone dit que la guerre civile accrut sa cruauté, mais il énumère *avant* la révolte des exécutions que nous savons par Tacite n'avoir eu lieu qu'*après*.

[3] Voy. tome II, p. 503-506.

[4] Voy. L. Renier, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1872, p. 423 et suiv.

[5] Pline était préteur en 93 (Mommsen, *op. cit.*, p. 79), et il avait obtenu cette charge avant que le prince *profiteretur odium bonorum* (*Pan.*, 95). Tacite, de son côté, dit (*Agric.*, 44-45) qu'à la mort de son beau-père, 23 août 93, les délations de Metius Carus n'avaient encore remporté qu'une victoire, *et intra Albanam arcem sententia Messalini strepebat et Massa Bebius jam tum reus erat*. Puisque, d'après Suétone et d'après la vraisemblance, le *civile nefas* d'Antonius et les excès de la tyrannie sont dans le rapport de cause à effet, la date certaine de

Ainsi trois auteurs contemporains nous montrent la tyrannie arrivant après les provocations, celles-ci ne justifiant pas celle-là, mais l'expliquant. « Beaucoup de sénateurs, dit encore Suétone, dont quelques-uns avaient été consuls, furent mis à mort comme instigateurs de complots[1]. » Et tous ces complots n'étaient pas imaginaires. Dans les États républicains il y a chaque jour des questions politiques nouvelles; il n'y en a qu'une seule et toujours la même dans les États despotiques qui ne sont pas encore façonnés à une servile obéissance : le changement du maître. Sur onze empereurs en comptant César, sept sont déjà morts par le fer ou le poison, preuve d'une bien détestable constitution du pouvoir et de l'État; mais aussi, « dans la noblesse, c'est un prodige de vieillir[2] ». Le poëte dit vrai : les vieilles familles s'éteignent avec une effrayante rapidité; pour assurer certains services religieux, Auguste, puis Claude, avaient été forcés de créer des patriciens : Vespasien vient d'en faire encore. Que parmi ces victimes des empereurs il y ait eu des innocents, que beaucoup aient été tués sur les plus légers prétextes, cela est probable. Mais la vieille noblesse romaine, après avoir vécu en conspiration permanente contre Vespasien[3] et son fils, devait s'attendre à ce que le prince, sans cesse menacé, se défendît par des supplices. Dure condition imposée à l'empereur et aux grands, à l'un par le droit de défense et l'entraînement de la vengeance, aux autres par les souvenirs trompeurs des temps républicains et par la tentation trop grande de renverser un gouvernement dont l'existence dépendait d'un coup de poignard. Aux premiers jours d'un nouveau règne, dans l'effusion de la joie et de l'espérance, on cherchait à s'entendre : de là ces commencements paisibles; mais les

l'effet, fixée par Pline et Tacite, donne la date probable de la cause, c'est-à-dire au plus tôt la seconde moitié de l'année 93. L'argument que MM. Mommsen et Dierauer tirent de Pline (*Pan.* 14) et de l'inscription 4062 du recueil de M. Léon Renier (*Inscr. d'Algérie*) me paraît sans valeur, car il y a tout lieu de penser que les *bella Germanica* de Pline, le *bellum Germanicum* de l'inscription, les *horrida bella* de Stace, sont la lutte sérieuse et prolongée contre les Marcomans, etc., qui exterminèrent une légion, et non pas la révolte si vite étouffée d'Antonius, à laquelle *aucun Germain* ne prit part.

[1] [illegible] (*Dom.*, 10). Dion (LXVII, 13) parle, pour l'année 95, d'un Juventius Celsus ... [illegible].

[2] *Prodigio par est in nobilitate senectus* (Juvénal, *Sat.*, IV, 97).

[3] *Assiduas conjurationes* (Suétone, *Vesp.*, 25). Juvénal dit aussi que Brutus ne tromperait plus les nouveaux rois et ajoute : *Quis enim jam non intelligat artes patricias?* (*Sat.*, IV, 101.) Ceci n'est pas en contradiction avec ce qui a été dit page 645. Il fallait du temps pour que les effets de la réforme opérée par Vespasien pussent se produire, et j'ai déjà expliqué que, si cette réforme diminua le nombre des conspirations, elle ne les supprima point, parce qu'elles étaient, même sous le meilleur prince, dans l'essence de ce gouvernement.

tristes et implacables nécessités d'une situation malheureuse ne tardaient pas à se développer, et la haine allant toujours s'envenimant [1], chaque victime nouvelle appelait un vengeur ou un supplice nouveau.

Une seule chose eût pu faire cesser cette lutte affreuse. Entre ces combattants acharnés il eût fallu jeter la loi, la loi qui eût protégé le prince contre ses propres excès, les grands contre leur ambition. Mais cette loi constitutive de l'empire personne encore ne l'avait écrite.



Domitien jeune. (Capitole, salle des Empereurs, n° 24.)

La guerre aussi, les occupations des camps, la gloire des armes, eussent donné trêve à la lutte intérieure. Un poëte de ce règne, la matrone Sulpicia, se plaint de la paix qui laisse trop longtemps en présence ces adversaires irrités. Avec Caton, elle demande des revers qui réveilleront l'amour de la patrie. « Oui, des revers, pour raffermir la puissance de Rome, pour échapper aux molles et énervantes langueurs d'une paix fatale [2]. » Un autre contemporain, Juvénal, répéta ce cri de guerre qui ne réveillait plus les belliqueux instincts d'une race dégénérée [3]. Trajan l'entendra et ses exploits feront, avec sa renommée militaire, le repos glorieux et sans tache de son principat. Mais le Parthe était paisible, le Dace apaisé, les Germains contenus et la Bretagne conquise. Domitien, qui ne devait pas sa fortune à la guerre, où il avait été peu favorisé, resta dans Rome en face du sénat, et comme Tibère, sans héritier, sans appui, par conséquent menacé comme lui. « On ne croit jamais, disait-

[1] Domitien avait fait la fortune de Tacite; par la haine que lui portait un cœur honnête et un homme élevé par lui aux honneurs, jugeons de celle des autres.

[2] *Somno moriuntur obeso. Romuldarum igitur longa et gravis exitium pax.* (Vers 56-57.)

[3] *Nunc patimur longæ pacis mala* (*Sat.*, VI, 295).

il, et deux grands empereurs, Hadrien et Marc-Aurèle, le répéteront après lui, on ne croit jamais les princes sur les complots de leurs ennemis qu'après qu'ils en ont péri victimes[1]. » Avec cette pensée qu'il était entouré d'assassins, Domitien n'eut plus une heure de repos. Il ne laissait que peu de temps en charge les préfets du prétoire, de peur qu'ils ne gagnassent la confiance des soldats, et il partagea les attributions du préfet de la ville entre douze magistrats pour ne pas donner cette autorité à un seul[2]. Il finit par s'éloigner du commerce des hommes et vécut triste, inoccupé, sans autre distraction que la lecture des Mémoires de Tibère. Tibère avait au moins des amis; le fils de Vespasien et de Domitilla n'en connut pas. Son île de Caprée était à Rome au milieu du palais impérial. Cette solitude, qui recéla des infamies que Caprée n'avait point connues, des adultères, des avortements, fut peuplée des mêmes terreurs. Par une faiblesse étrange, mais générale à cette époque, Domitien croyait au Destin, et il espérait le conjurer en luttant contre lui avec ses bour-



Domitilla, mère de Domitien[3]

[1] Suétone, *Dom.*, 20; Vulc. Gallicanus, *Avid. Cass.*, 2.

[2] Lydus, *de Magistratibus*, II, 19. Alexandre Sévère fit à peu près la même chose en adjoignant au *præfectus Urbi* quatorze *curatores*. (Lampride, *Alex. Sev.*, 52.)

[3] Seul portrait connu de Domitilla. Tête colossale en marbre, trouvée près de Pouzzoles en même temps qu'une tête de Domitien. (Musée Campana. H. d'Escamps, *op. cit.*, n° 79.)

reaux. Les astrologues l'avaient effrayé de prédictions sinistres; pour découvrir et tuer ce successeur qu'on ne tue jamais, il fit tirer l'horoscope des personnages importants et il frappa tous ceux sur qui ses soupçons s'arrêtèrent. Ainsi périrent un consulaire à qui les Chaldéens avaient promis une haute fortune et son cousin Sabinus, parce que le héraut qui devait, au Forum, le proclamer consul l'avait par mégarde proclamé empereur : présage infaillible aux yeux de bien des Romains. Les délateurs, proscrits d'abord, reparurent. La délation avait été déjà un lucratif métier; mais jamais elle n'avait marché le front levé si haut et avec un tel cynisme de cruauté. Metius Carus disait : « Ne touchez pas à mes morts, » en parlant des malheureux qu'il avait fait proscrire, et il ne souffrait pas qu'on en dît du mal : ils étaient son bien, son orgueil; il voulait qu'on les honorât, pour qu'on le craignît davantage; fierté de spadassin qui ne veut avoir tué que des gens de bonne maison. Alors on vit traîner aux gémonies les complices réels ou supposés d'Antonius Saturninus, ceux que les astres dénonçaient, ceux que leur trop grande fortune, leur naissance ou l'indépendance de leurs opinions, rendaient dangereux. A ce dernier titre les stoïciens furent persécutés : Herennius Sénécion pour avoir écrit la vie d'Helvidius, Junius Rusticus pour avoir loué Thrasea. « La tyrannie, dit Tacite, étendit ses fureurs jusque sur leurs ouvrages, et fit brûler, par la main des triumvirs, les écrits de ces grands hommes dans la même place où s'assemblait jadis un peuple libre. Insensés qui pensaient étouffer à la fois dans



Domitia Longina, femme de Domitien[1].

[1] Buste trouvé sur le mont Cælius. (Capitole, salle des Empereurs, n° 25.)

ces flammes la voix du peuple romain, la liberté du sénat et la conscience du genre humain[1]. »

Le fils d'Helvidius portait un nom dangereux et n'oubliait pas les infortunes conjugales de Domitien[2]; Maternus déclamait contre les tyrans; Salvius célébrait le jour de naissance de son oncle, l'empereur Othon : ils périrent. Une femme s'était déshabillée devant une statue de l'empereur : elle fut mise à mort. Dans la chambre de Metius Pompusianus se trouvaient une carte de l'univers et les discours de Tite Live; Lucullus, en Bretagne, avait laissé ses soldats donner son nom à des lances d'une espèce nouvelle : ils eurent le même sort. On se souvient d'Épaphrodite, cet affranchi de Néron qui, sur l'ordre de son maître, avait aidé le prince à se tuer. Cette obéissance était d'un mauvais exemple, et un homme qui avait versé le sang de César, même par l'ordre de César, ne pouvait vivre : Domitien le fit tuer.

Comme sous Néron, et par les mêmes causes, la pensée libre fut réputée séditieuse : il chassa de Rome les philosophes; « il aurait voulu, dit Tacite, en chasser toute vertu et toute science[3]. » Domitien n'était pas fou à ce point, et son décret d'exil n'était, vu la dureté des temps, qu'une mesure analogue à nos lois sur la presse. Quelques-uns de ces sages, comme Artémidore, à qui Pline osa rendre visite, restèrent dans les faubourgs de Rome, d'autres en Italie, mais Épictète s'enfuit en Épire, et Dion Chrysostome jusqu'au milieu des Gètes, où il vécut du travail de ses mains, vêtu en esclave, bêchant la terre, portant l'eau et le bois au camp voisin des légions de Mœsie. De tous ses biens, il n'avait sauvé et emporté dans l'exil que le *Phédon* et une harangue de Démosthène. Suivant Philostrate, Apollonius, au contraire, serait revenu à Rome au milieu de cette tourmente, et aurait usé de son crédit auprès de plusieurs personnages pour former une conspiration. Nerva y serait entré, mais en aurait été quitte pour un exil à Tarente, parce que les astrologues prédirent au

[1] *Agric.*, 2.

[2] L'impératrice avait trompé Domitien pour l'histrion Paris. Il fit tuer celui-ci en pleine rue de Rome, répudia Domitia qu'il aimait beaucoup, puis la reprit, en feignant de céder aux instances du peuple. Suétone, *Dom.*, 3; Dion, LXVII, 3.

[3] *Expulsis insuper sapientiae professoribus atque omni bona arte in exsilium acta, ne quid usquam honestum occurreret.* Ces derniers mots montrent le procédé habituel de Tacite, la déclamation vague remplaçant les raisons bonnes ou mauvaises, mais sérieuses, qui sont ici le désir trop souvent éprouvé par les gouvernements de se débarrasser d'une opposition gênante. Eusèbe place en 89 un édit de bannissement rendu contre les *philosophes* et les *mathématiciens*. Dion (LXVII, 13) n'en parle que pour l'année 93-94, et le mot [illegible], dont il se sert, peut n'être qu'un rappel des édits de Néron et de Vespasien.

prince sa mort prochaine. Un autre complot, celui de Juventius Celsus, amena d'autres supplices, et la persécution, s'étendant de proche en proche, descendit jusqu'à des gens du peuple. Ainsi allait s'élargissant le cercle sanglant et sombre où Domitien frappait sans relâche.

L'instrument de toutes ces exécutions, inévitablement suivies de la confiscation des biens, était le sénat, que Domitien tenait comme assiégé par ses soldats. Précaution inutile que ne commandait pas la timidité de ces nobles personnages. Pour un d'entre eux qui osait, comme Pline le Jeune, affronter doucement les agents de la tyrannie, plusieurs se faisaient d'eux-mêmes dénonciateurs, juges et presque bourreaux. Tacite s'écrie douloureusement : « Nous nous sommes couverts du sang innocent de Sénécion, et nos propres mains ont traîné Helvidius en prison[1]. » Lorsqu'il avait été accusé, un des juges, en plein sénat, avait mis la main sur lui, et, aidé de quelques collègues, l'avait entraîné hors de la curie; cet empiétement sur les fonctions des licteurs lui avait valu le consulat! « Ah! dit encore Tacite, nous avons donné au monde un mémorable exemple de patience. Nos pères ont vu les derniers excès de la liberté; nous, ceux de la servitude. La délation rompant toute société, on craignait de parler, on craignait d'entendre, et nous serions restés sans mémoire comme sans voix, si nous avions pu nous imposer l'oubli, aussi bien que le silence[2]. »

Le plus malheureux était peut-être encore le tyran lui-même, et c'était justice : Domitien avait peur. Tout bruit l'épouvantait, tout homme lui semblait un assassin, tout incident un présage funèbre. Il n'osait plus se promener que sous un portique dont les parois étaient recouvertes de pierres polies qui réfléchissaient les objets, de sorte que tout en marchant il pouvait voir ce qui se passait derrière lui. Il interrogeait lui-même les prisonniers, seul, mais en tenant dans ses mains le bout de leurs chaînes. Lui, si avide autrefois de jeux et de spectacles, il n'oubliait un instant ses terreurs que pour de sombres plaisirs et des bouffonneries sinistres. Un jour il invite les principaux du sénat et de l'ordre équestre. Ils entrent dans une salle tendue de noir; à la lueur de lampes funéraires, ils distinguent des lits pareils à ceux où l'on couche les morts et à la tête desquels était une stèle comme on en met sur les sépulcres; chacun y lit son nom. De jeunes hommes nus s'avancent, avec l'air de spectres, tournent autour d'eux

[1] *Agric.*, 2.
[2] *Ibid.*, 45.

en exécutant une danse mystérieuse, puis viennent s'asseoir à leurs pieds dans l'attitude qu'on donnait au génie du mort, figuré sur son tombeau, et on leur sert tout ce qui était d'usage dans les repas des funérailles, au milieu d'un profond silence que Domitien seul interrompt par des récits de meurtres et de massacres. Les convives pensaient toucher à leur dernière heure. Cependant le terrible festin s'achève ; on leur ouvre les portes, mais en les faisant accompagner chez eux par des esclaves inconnus. Ils étaient à peine rentrés en leurs maisons qu'on annonce un envoyé de l'empereur. Ils croient que le licteur arrive avec la sentence de mort ; c'était la stèle que l'empereur leur faisait porter, et qui était d'argent ; les objets dont ils s'étaient servis durant le repas, tous du plus précieux travail ; enfin le génie funèbre, qui n'était plus qu'un jeune et bel esclave[1].



Un pêcheur[2].

Une autre scène est plus fameuse, celle où Domitien fait discuter par le sénat à quelle sauce un turbot sera mangé. L'aventure est vraie, *res vera agitur*, dit Juvénal; mais il faut la voir autrement que lui. Un pêcheur a l'heureuse fortune de trouver au fond de son filet un turbot d'une grandeur inaccoutumée. Dans l'espoir d'une bonne récompense, il le porte tout courant là où l'empereur était en villégiature. En ce moment huit ou dix sénateurs arrivaient de Rome à la villa impériale pour saluer le prince, comme cela avait lieu chaque matin. Domitien, émerveillé de la grosseur du poisson, le montre à ses hôtes, et chacun dit son mot. Mille fois, à des retours de chasse ou de pêche heureuse, pareille chose s'est faite.

[1] Dion, LXVII.

[2] Bronze trouvé à Pompéi, au bord d'une pièce d'eau. (Musée de Naples.)

Le poëte a transformé cette scène gastronomique en une grave délibération où s'étale le cynisme de la servilité sénatoriale : c'était son droit et il a eu raison d'en user, puisque depuis dix-huit cents ans on l'a cru sur parole. Un peu moins d'art et un peu plus de bon sens ramènent à de justes proportions « sa mordante hyperbole ».

Cependant, même en ces années terribles, on voit le tyran préoccupé de travaux utiles. En Espagne, il achève une route commencée par son père ; en Italie, il répare la voie Latine et en ouvre une entre Sinuessa et Pouzzoles, malgré de très-grandes difficultés. Par la condamnation de Bebius Massa que les habitants de la Bétique accusent, il garantit aux provinces que justice sera faite des prévaricateurs, et la nomination de Pline à la préture, vers ce temps, montre qu'il y avait place encore, dans ce gouvernement, pour les honnêtes gens.

Les écrivains ecclésiastiques placent dans les derniers mois de ce règne une persécution des chrétiens. On n'en trouve nulle trace dans les auteurs païens, et les faits que nous connaissons s'expliquent d'eux-mêmes, sans qu'il soit besoin de supposer des mesures générales qui furent prises plus tard, mais ne pouvaient l'être alors. Au temps de Domitien, les Romains ne redoutaient pas encore la nouvelle société religieuse, et, pour le peu qu'ils en connaissaient, ils avaient beaucoup plus de dédain que de crainte. On a vu que, sous Néron, le supplice des chrétiens fut une mesure de police locale, injuste et cruelle, contre de pauvres gens dont la condamnation servit à détourner d'autres têtes la colère surexcitée de la populace, et qu'elle ne fut pas une persécution religieuse. Si les Romains, six ans plus tard, brûlèrent la cité de David et son temple, les nécessités de la guerre imposèrent cette destruction. Aussi, après la victoire de Titus, la tolérance légale que le sénat, puis les empereurs, avaient accordée au mosaïsme lui fut continuée ; Vespasien la confirma en soumettant à l'impôt régulier de la didrachme les Juifs et tous ceux qui, « sans en avoir fait la déclaration publique, vivaient à la mode juive[1] ». Les chrétiens, à qui surtout s'appliquent les derniers mots, bénéficièrent de cette tolérance. Les communautés juives éparses dans l'empire avaient toujours maintenu entre elles de fréquents rapports, pour faire parvenir à Jérusalem la didrachme du temple ou aider les fidèles dans

[1] .... *qui vel improfessi judaïcam viverent vitam* (Suétone, *Dom.*, 12). Dion dit de même : ἐς τὰ τῶν Ἰουδαίων ἤθη ἐξοκέλλοντες (LXVII, 14). Cf. Derenbourg, *Hist. de la Palestine*, p. 331. Aux yeux des païens, le christianisme resta toujours une secte juive qui avait renié le Dieu de ses pères. Galère le dit encore dans son édit de 311. (Lactance, *de Morte persec.*, 36.)

leurs voyages d'affaires et dans le pèlerinage obligatoire à la terre sainte. La *Juiverie* formait donc une sorte d'immense société à demi secrète, et, en tous lieux, il suffisait d'un mot, d'un signe pour que l'étranger survenant fût reconnu, puis assisté. Les chrétiens conservèrent soigneusement ces habitudes, grâce auxquelles saint Paul put parcourir tant de pays, secouru dans chaque ville par les disciples qu'il y trouvait ou qu'il détachait de la synagogue et par les gentils qu'il gagnait à la nouvelle loi. A la fin, le gouvernement impérial s'inquiéta des conversions qui s'opéraient à Rome et se résolut à les arrêter.

Un sénatus-consulte, rédigé sous Tibère[1], avait permis à Claude de mettre à mort un chevalier romain affilié au culte druidique, c'est-à-dire coupable d'avoir déserté la religion nationale ; il nous reste un fragment de celui qui fut promulgué sous Vespasien, pour confiner le judaïsme dans le sein de la nation juive[2]. En vertu de cette loi était condamné à la relégation perpétuelle, avec perte de tous ses biens, le *citoyen romain* qui s'était soumis au baptême sanglant des Juifs, ou avait laissé ses esclaves s'y soumettre ; le médecin opérateur était puni de mort. Mêmes peines pour les maîtres juifs qui faisaient circoncire leurs esclaves d'origine étrangère. Ainsi le gouvernement impérial eut la sagesse, qui a été à grand'peine retrouvée de nos jours, de ne point entreprendre une persécution religieuse pour contraindre les Juifs ou les Gaulois à abandonner la foi de leurs pères ; mais il crut avoir le droit d'empêcher « ses nationaux » de passer à une croyance étrangère, ce qui, dans les idées des anciens, était renoncer à sa patrie d'origine. Il interdit aux Juifs, sous peine de la vie, de porter leur foi hors de leur nation, comme le czar interdisait naguère à ses sujets de voyager hors de son empire ; la Suède, aux protestants, d'embrasser le catholicisme ; l'Espagne, aux catholiques, de lire une Bible protestante.

Ainsi Rome se défend et elle n'attaque pas ; elle laisse à chacun ses croyances, à condition que l'on respectera les siennes. Avec l'esprit nouveau de prosélytisme qui, depuis la perte de la patrie terrestre, animait la synagogue tout autant que l'Église, la colonie juive de Rome s'était reformée, et les affranchissements, nombreux depuis la guerre,

[1] Tome IV, p. 325 et 419.

[2] Paul, *Sent.*, V, 22, §§ 3 et 4. Nous n'avons pas la date de cette loi *de seditiosis ;* elle doit être du temps où, après la destruction de Jérusalem, Vespasien régla la condition des Juifs, ce que nous appellerions leur statut personnel, et qu'il les soumit à l'impôt de la didrachme Ce n'est qu'après cette époque qu'apparait le crime nouveau de *judaïser*. Hadrien, Antonin, Septime-Sévère, renouvelleront les mêmes défenses. (Dig., XLVIII, 8, 11.)

l'avaient accrue. Intelligents, actifs, insinuants, les Juifs avaient pris ou créé des industries que la paresse du peuple-roi leur abandonnait, et, orthodoxes ou dissidents, ils s'étaient glissés dans beaucoup de familles. Juifs de toutes les sectes, avec leurs prosélytes grecs et romains, commençaient donc à devenir nombreux dans la ville. Mais ceux qui, comme Tacite, avaient l'obligation de bien voir, puisqu'ils s'étaient donné le droit de juger, distinguaient fort mal encore les sectateurs de Moïse des fidèles de Jésus, livrés, suivant eux, à des « superstitions contraires, bien que de même origine ». Le gouvernement n'en savait pas davantage et s'en inquiétait peu ; il se contentait de faire payer aux uns comme aux autres, aux Juifs de naissance ou de religion, aux *judaïsants*[1], la capitation des deux drachmes. Un passage de Suétone, cité plus haut, montre avec quelle rigueur ce tribut était levé et comment le percepteur constatait au besoin la nationalité juive. Les empereurs n'avaient que du mépris pour ce que Tacite et Suétone appellent une superstition honteuse ; et tant que l'ordre public n'était pas troublé, ils laissaient les croyants prêcher chez eux, et même convertir, à moins qu'ils n'eussent besoin, comme Néron, de victimes obscures pour calmer une agitation populaire, ou, comme Domitien, d'accusés illustres pour déjouer des complots vrais ou supposés. Domitien, pendant quatorze ans, n'exigea des chrétiens et des Juifs rien de plus que le payement de l'impôt particulier qui frappait leur race ; mais huit mois avant sa mort, au moment de ses plus grandes terreurs, il se souvint que la politique impériale avait joint aux crimes de majesté un crime nouveau, celui de *druidiser* et de *judaïser*. Le censeur, le grand pontife, qui avait fait mourir quatre vestales, paraissait rester dans son rôle de défenseur zélé de la religion d'État quand il poursuivait les sénateurs qui, abandonnant le culte de leurs pères, ne portaient plus leurs hommages aux dieux protecteurs de l'empire. Ce fut l'accusation sous laquelle périt, au sortir du consulat, Flavius Clemens, neveu de Vespasien par son père Sabinus, le défenseur du Capitole contre les Vitelliens, neveu aussi de Domitien par sa femme Domitilla, et dont l'empereur avait choisi les fils pour ses héritiers. On était, à ce moment, bien las du tyran ; autour de lui

[1] Ce nom pouvait d'autant mieux s'appliquer aux chrétiens, aux Juifs et à tous ceux qui flottaient entre les deux doctrines, que Pierre et Jacques, « les apôtres de la circoncision », et ceux de leurs frères qui auraient voulu, contrairement à Paul, que les sectateurs de la nouvelle loi suivissent les observances de l'ancienne, considéraient les païens circoncis, quelle que fût leur origine, comme une partie du peuple d'Israël. Jacques les appelle « les dispersés des douze tribus ».

s'échangeaient sourdement des espérances et des menaces : la conspiration était dans l'air. Clemens ou ses amis laissèrent-ils échapper quelques paroles imprudentes? On ne sait : mais, accusé d'impiété[1], il périt sous la hache : sa femme, qui était probablement chrétienne, fut reléguée dans l'île de Pandataria ; on montre près de Rome, sur la voie Ardéatine, un tombeau appelé de son nom et que décorent des symboles chrétiens; nous ignorons le sort de ses enfants. Acilius Glabrion, ancien collègue de Trajan dans le consulat, semble avoir été victime de deux accusations contradictoires : l'une de judaïser, l'autre d'avoir combattu dans l'arène et tué un lion énorme. Plusieurs autres, sous le même prétexte, furent dépouillés de leurs biens[2]. On ne trouve pas plus pour Domitien que pour Néron de preuves authentiques d'un édit général de persécution. Mais, on l'a dit déjà, les proconsuls n'en avaient pas besoin, car ils étaient suffisamment armés contre les nouveautés religieuses et les associations non autorisées; ce qui permet d'admettre qu'il y a eu des violences

[1] Suétone dit (*Dom.*, 15) que ce Clemens, homme d'une incapacité notoire, *contemptissimæ inertiæ*, périt sur le soupçon le plus frivole, *ex tenuissima suspicione*. Il fut mis à mort comme athée, dit Dion (Cassius LXVII, 13), accusation commode pour servir les colères du prince, mais qui permet de supposer que la foi de Clemens aux dieux du Capitole était fort ébranlée, sans nous dire quelle était sa foi nouvelle. Il est difficile d'admettre qu'il fut résolûment chrétien. Il fut tué au sortir du consulat, *tantum non in ipso ejus consulatu interemit;* or les consuls avaient à offrir des sacrifices, à remplir des fonctions religieuses auxquelles Clemens ne se refusa certainement pas, sans quoi le scandale public de cette apostasie eût amené sa mort durant son consulat même. Pour M. de Rossi (*Roma sotterranea*, I, 265-267 319-321, et *Bull. di Arch. Christ.*, mai et juin 1865), Clemens était chrétien. Quant à Flavia Domitilla, la vierge et martyre dont parlent les *Actes* de Nérée et d'Achillée, je partage l'avis négatif de M. B. Aubé, *Hist. des persécutions*, p. 427 et suiv. Il se peut que le christianisme ait fait à la fin du premier siècle quelques rares conquêtes dans la haute société romaine; mais je ne puis croire que tant de Flaviens aient été gagnés au christianisme si peu d'années après que saint Paul avait écrit : « Dieu a frappé de folie la sagesse du monde, parce que le monde ne l'a pas reconnu.... combien se trouve-t-il parmi vous d'habiles, de puissants, de nobles? » (*Iª Corinth*, I, 20); c'était surtout en bas que la nouvelle religion se recrutait. Plus d'un siècle après Domitien, Tertullien (*ad Uxor.*, II, 8) écrivait : « Il est peu de riches parmi nous; » et Minucius Felix (*Octav.*, 36) : *Plerique pauperes dicimur.* » Plus tard encore saint Jérôme disait : « *Ecclesia de vili plebecula congregata est.* » Voy. Leblant, *Rev. arch.* de 1880, p. 323. Ce point est de grande importance, car il est une école qui, à l'inverse de la thèse soutenue par les premiers Pères de l'Église, prétend expliquer par de secrètes infiltrations du christianisme dans la pensée païenne, l'admirable élan moral de la philosophie et du droit au premier et au deuxième siècle de notre ère (voy. notre chapitre LXXXVII). La suite de cette histoire montrera que Sénèque, Épictète et Marc-Aurèle, Paul, Ulpien et Papinien sont des Romains et ne sont pas autre chose. Les écrits des uns, les commentaires des autres, ont été le développement logique d'idées antérieures et le résultat nécessaire des circonstances historiques, parmi lesquelles on ne peut comprendre, au premier et au deuxième siècle, le christianisme, qui n'eut alors aucune influence sur la pensée païenne.

[2] Dion, LXVII, 14.

locales[1] dont le bruit n'arrivait pas jusqu'à Rome, les *citoyens romains* ayant seuls le droit d'arrêter la justice des gouverneurs et leur *jus necis*[2] par un appel au prince. Du reste, il n'y en eut qu'un bien petit nombre, et Tertullien réduit la persécution à quelques sentences d'exil bientôt rapportées[3]. D'après les documents officiels qui nous sont parvenus, Trajan serait le premier qui eût légalisé la condamnation des chrétiens.



Vigne symbolique, peinte sur une voûte, au cimetière de Domitilla[4].

Cependant, disent les écrivains postérieurs, la nature entière présageait au tyran sa fin prochaine. Le tonnerre arrachait l'inscription de sa statue triomphale et frappait le temple des Flaviens. Un arbre à qui l'on croyait qu'étaient attachés les destins de l'empereur tomba tout d'un coup avec fracas. La Fortune de Préneste faisait d'effrayantes réponses et parlait de sang. Un aruspice de l'armée de Germanie avait prédit une révolution pour le 14 des calendes d'octobre, et Domitien lui-même annonçait que ce jour la lune serait sanglante. Singulier enchaînement de causes frivoles et de conséquences terribles! Que l'opinion publique s'émeuve, et aussitôt la crédulité et la peur multiplient les présages. Les prodiges à leur tour, en paraissant révéler l'avenir, provoquent à l'action ceux qui hésitaient

[1] Dans une apologie du christianisme présentée en l'année 126 à Hadrien par Quadratus, évêque d'Athènes, et Aristide, il est dit : .... ὅτι δή τινες πονηροὶ ἄνδρες τοὺς ἡμετέρους ἐνοχλεῖν ἐπειρῶντο. (Eusèbe, *Hist. eccles.*, IV, 3.)

[2] Dion, LIII, 14.

[3] *Tentaverat et Domitianus, portio Neronis de crudelitate; sed qua et homo, facile cœptum repressit, restitutis etiam quos relegaverat* (*Apol.*, 5). Si Tertullien avait cru que le plus grand personnage de l'empire, après l'empereur, un neveu du prince et un consul, avait été mis à mort pour sa foi chrétienne, il n'aurait pas parlé ainsi. Eusèbe (*H. E.*, III, 18) ne connaît pas le martyre de Clemens, quoiqu'il mentionne la déportation de Domitilla. Cependant le crime de *judaïser* doit dater de Domitien, car les *cognitiones de christianis* dont parle Pline dans sa lettre à Trajan ne peuvent se rapporter qu'à des procès intentés sous ce prince.

[4] Des pampres chargés de raisins représentaient l'Église, « la vigne du Seigneur ». C'était un symbole très-employé par les premiers chrétiens, dans les catacombes.

et qui se décident, lorsqu'ils croient avoir le ciel pour complice. Ce jour tant redouté de Domitien, des conjurés l'attendaient, dans le palais, aux portes mêmes de son appartement.

« Le tyran, dit Juvénal, qui avait impunément enlevé à la patrie tant d'illustres citoyens, sans qu'il se montrât un vengeur, périt lorsqu'il commença à se faire craindre de l'humble artisan. Voilà l'écueil où se brisa le monstre dégouttant du sang des Lamia[1]. » Un serviteur de Domitilla qu'il venait de proscrire avec son époux se chargea de le tuer. Pour détourner les soupçons, Stephanus[2] feignit d'avoir une blessure au bras gauche, qu'il porta durant plusieurs jours entouré de laine et de bandages. Le moment venu, il y cacha un poignard, et demanda une audience à l'empereur, pour lui dénoncer une conspiration. Tandis que Domitien lisait l'écrit qu'il venait de lui remettre, Stephanus le frappa au bas-ventre. Le prince, légèrement blessé, se défendait, mais des gens de sa maison, des gladiateurs, se jetèrent sur lui et le tuèrent de sept coups de poignard.

« Le jeune esclave chargé du soin de l'autel des dieux Lares, dans la chambre impériale, s'y trouvait au moment du meurtre; il raconta la scène : en recevant la première blessure, Domitien lui avait crié d'aller prendre un poignard caché sous son chevet et d'appeler ses gardes, mais du poignard il ne restait que le manche, et toutes les portes étaient fermées; cependant Domitien avait terrassé Stephanus, et, quoiqu'il eût les doigts coupés, il tâchait de lui arracher son arme ou de lui crever les yeux; il lutta jusqu'à ce que les autres assassins vinssent l'achever. Il était dans la quarante-cinquième année de son âge et la quinzième de son règne. Son cadavre fut emporté dans un mauvais cercueil par les mercenaires qui enlèvent, la nuit, les morts du peuple. Mais sa nourrice Phyllis lui rendit les derniers devoirs dans sa *villa* de la voie Latine, et porta secrètement ses restes dans le temple de la famille Flavia. » (18 sept. 96.) On renversa ses statues et ses trophées; on martela son nom sur les monuments publics[3], et le sénat ne l'envoya pas rejoindre au ciel les dieux Flaviens qui s'y trouvaient déjà.

[1] *Postquam cerdonibus esse timendus cœperat* (*Sat.*, IV, *ad finem*).

[2] Suetone, *Dom.*, 17.

[3] Sur la table de cuivre qui porte en cinq colonnes les trois cent cinquante lignes de la *lex Malacitana*, du moins ce qui en subsiste, et qui fut gravée sous Domitien, le nom de cet empereur a été gratté au poinçon, comme sur beaucoup d'autres. *In plerisque Domitiani titulis*, dit Orelli, *ad* n° 767, *ejus nomen erasum est*; il fut cependant conservé sur la table de Salpensa. Quelques statues échappèrent aussi. L'étendue de l'empire, l'indifférence des

Si pour juger Domitien, comme Tibère, on se met à Rome au milieu de la noblesse, c'est, dans les dernières années, un exécrable tyran. Si on ne voit que l'empire, il peut passer pour un prince ferme et vigilant. Les empereurs romains ont, comme leur dieu Janus, double visage; il faut les regarder sous ces deux aspects. D'ordinaire on n'en montre qu'un : nous ne cachons pas celui-là, mais nous voudrions faire voir aussi l'autre. Le prince du sénat reste donc avec ses délateurs et ses bourreaux, les mains teintes de sang; l'empereur apparaît avec les traditions de paix et d'ordre commencées par Auguste, continuées par Tibère, Claude et Vespasien. Domitien les suivit encore, mais en restant bien loin, comme administrateur et comme prince, de la sombre et terrible grandeur du second Auguste.

municipes lointains pour les tragédies de Rome, un souvenir de gratitude pour quelque faveur particulière, empêchaient que les décrets qui proscrivaient les images et le nom des empereurs déclarés tyrans fussent toujours et partout exécutés. L'impératrice Domitia semble avoir survécu longtemps à son époux, car une inscription de l'année 140 montre un de ses affranchis qui, après lui avoir élevé un temple, offre aux décurions de Gabii 15 000 sesterces dont le revenu doit être employé à entretenir l'édicule et à célébrer chaque année l'anniversaire de la naissance de sa maîtresse (Orelli, n° 775). Au temps des Trente Tyrans, un général d'Aureolus prétendait descendre de Domitien dont il portait le nom. (Trébellius Pollion, *Trente Tyr.*, II.)

[1] IMP. CAES. DOMIT. AVG. GERM. COS. XVII. CENS. PERP. P., autour de la tête laurée de l'empereur Domitien.



Grand bronze de Domitien [1].

DIXIÈME PÉRIODE.

LES ANTONINS (96-180)[1].

LA PAIX ROMAINE.

CHAPITRE LXXIX.

NERVA ET TRAJAN (96-117).

I. — NERVA (19 SEPTEMBRE 96-28 JANVIER 98)[2].

Dix empereurs se sont partagé les quatre-vingt-deux années écoulées entre l'avénement de Tibère et celui de Nerva. Cinq provenaient de l'hérédité, cinq de l'élection des soldats : l'une donnait, par exemple, Caligula et Néron ; l'autre, Claude et Vitellius. D'après leurs résultats, les deux systèmes se valaient.

C'est qu'ils différaient seulement par les apparences. Qu'Othon achetât l'empire aux prétoriens ou que Domitien héritât de son frère, il importait peu. Le prince, de quelque façon qu'il le fût devenu, était maître sans partage, dans un pays qui n'avait cependant pas supprimé toute trace de ses institutions libres, et dans un temps où l'on se souvenait encore du peuple, du sénat, des comices avec leurs magistrats annuels et responsables. Ainsi la forme du pouvoir était en contradiction avec les mœurs et les traditions, deux grandes forces qui veulent

[1] Nous ajoutons à la famille Antonine l'Italien Nerva, qui adopta Trajan, et nous en excluons Commode, qui fut indigne de sa race.

[2] Pour Nerva et Trajan nous n'avons même plus Suétone, qui s'arrête à Domitien, et la source principale est Dion Cassius, ou plutôt son abréviateur, Xiphilin. Nous avons malheureusement perdu l'œuvre d'un écrivain qui a joui de beaucoup d'autorité, puisque les *Script. Hist. Aug.* le citent vingt-huit fois, Marius Maximus, qui avait composé une Vie de Trajan. Il semble avoir voulu continuer les *biographies* de Suétone, comme Amm. Marcellin se proposa de continuer les *Histoires* de Tacite.

être ménagées; mais elle paraissait d'accord avec une autre puissance dont il faut tenir compte : les intérêts, car partout régnait un immense besoin de paix et d'ordre public.

Il y avait donc, pour cette société, deux questions très-différentes : l'une, politique, qui se débattait à Rome et malheureusement aussi dans les camps, le plus souvent au milieu de péripéties sanglantes : celle de l'avénement, du maintien ou de la chute du maître; l'autre, économique, qui était le seul souci des provinciaux : la paix sans concussions ni violences, la sûreté des routes et l'activité du commerce, sans impôts trop lourds.

Auguste et Vespasien avaient satisfait à ce double besoin; sous eux Rome avait été tranquille, la loi de majesté oubliée, le licteur sans emploi, et il y avait eu : à l'armée, de la discipline; dans les provinces, du bien-être ; dans l'État, les formes extérieures de la liberté; mais ces biens provenaient de la sagesse de deux hommes, non des institutions, et ils passèrent comme eux.

Nerva commence une période toute différente. Cinq princes régneront avec honneur durant quatre-vingt-cinq années, et aucun ne tombera sous le poignard. Est-ce donc que vont s'établir enfin ces institutions que nous montrions au chapitre LXXI de cet ouvrage, comme le moyen de concilier l'unité de commandement, indispensable à l'empire, avec la participation régulière des provinces au gouvernement de l'État, pour prévenir les soubresauts violents des révolutions? Ou va-t-il seulement se produire, par la vertu d'un premier choix heureux, une succession inattendue d'hommes supérieurs? Commode et Caracalla recommenceront Néron et Domitien, comme si les Antonins n'avaient pas tenu, durant près d'un siècle, le monde dans leurs mains. Et pourtant ces princes étaient les derniers qui auraient pu sauver l'empire, en faisant concorder harmonieusement ses mœurs et ses souvenirs, ses besoins et ses institutions. Mais s'ils eurent une volonté honnête et le sentiment de leurs devoirs en tant que chefs d'État, on ne leur trouve pas plus qu'à leurs prédécesseurs le véritable esprit politique, car ils accélérèrent le mouvement de concentration qui finira par détruire toutes les libertés municipales, et, avec des formes meilleures, ils continuèrent ce pouvoir, sans limites comme sans contrôle, qui devait perdre l'empire en ensevelissant sous ses ruines la civilisation du monde.

Cependant il faut reconnaître aux Antonins un plan général de conduite dont Trajan sera l'expression la plus complète. Éclairés par



Nerva (Statue trouvée à Rome. Musée du Vatican, salle Ronde, n° 548).

tant de catastrophes, ils vont entourer d'égards la nouvelle aristocratie que Vespasien a formée et dont les membres remplissent, à ce moment, toutes les hautes charges de l'État. Sans rendre aux grands le pouvoir, ils paraîtront gouverner avec eux et pour eux[1]. Ils feront des patriciens afin de tenir cette noblesse au complet, et, pour en finir avec le Brutus républicain, Marc-Aurèle, au lieu de proscrire sa mémoire, vantera le neveu de Caton comme le plus parfait modèle de la vertu romaine. Cela suffira pour des ambitions devenues modestes ; l'aristocratie, qui était contre les Césars, même encore contre les Flaviens, en conspiration permanente, ne formera plus que de rares complots dont pas un ne réussira ; et le sénat, qui croit avoir recouvré à jamais le droit de nommer le magistrat suprême de la république, fera frapper des médailles avec cette légende : *Libertas restituta*, tandis que Pline célébrera la *Liberté rendue*[3].


La Liberté publique[2].

Le complot dont Domitien venait d'être la victime avait de nombreuses ramifications. Il y parut bien aussitôt le coup fait ; cette fois, tout était préparé : les Pères proclamèrent un vieillard d'une famille trois ou quatre fois consulaire, Marcus Cocceius Nerva, qui lui-même avait reçu les honneurs du triomphe[4].

Le choix était singulier. Homme de bien, lettré, de mœurs douces, même faciles, Nerva, malgré ses deux consulats, ne s'était signalé ni par de grands talents ni par d'éminents services, et rien n'avait pu appeler sur lui cette préférence, à moins que ce ne fussent ses soixante-cinq ans[5], son mauvais estomac et sa santé chancelante, qui donnaient aux ambitieux le temps de se préparer, sans leur faire craindre une trop longue attente.

[1] Pline le Jeune reproche amèrement à Domitien d'avoir négligé le sénat : *De ampliando numero gladiatorum aut de instituendo collegio fabrorum consulebamur* (*Paneg.*, 54) ; et *cum senatus aut ad otium summum aut ad summum nefas cogeretur* (*Epist.*, VIII, 14).

[2] *Libertati ab imp. Nerva.... restitutæ*, Wilmanns, 64. LIBERTAS PVBLICA SC. La Liberté debout, tenant un bonnet et un sceptre. Grand bronze.

[3] Pline, *Epist.*, IX, 13.

[4] Il était *triumphalis*. Voy. Borghesi, V, p. 29. Un Nerva avait été consul dès le temps des triumvirs, un autre en l'an 22 de J. C. ; et le nouvel empereur l'avait été deux fois : honneur qu'un seul de ses collègues alors vivants, L. Verginius Rufus, partageait avec lui ; mais Verginius avait déjà refusé l'empire.

[5] Dion dit soixante-cinq ans ; Aurel. Victor, soixante-et-un ; Eusèbe, Eutrope et Cassiodore, soixante-et-onze.

Les prétoriens murmuraient, ne sachant trop comment allait tourner une révolution qu'ils n'avaient point faite et qui renversait le prince auquel ils devaient une grande augmentation de solde. Nerva se rendit dans leur camp, et la promesse d'un *donativum* parut les apaiser. Quant aux légions des frontières, indifférentes au choix du maître, mais très-sensibles à la libéralité du prince, elles ne paraissent pas avoir chancelé dans une fidélité que rien ni personne ne tentait[1].



Nerva portant la toge consulaire (Vatican, Braccio Nuovo, n° 20).

Au sénat, on demanda le rappel des bannis avec restitution des biens dont le fisc n'avait pas encore disposé, ce qui ne fit point difficulté ; on voulait aussi le châtiment des délateurs, et une réaction violente les menaça[2]. Plusieurs furent exécutés, entre autres « le philosophe » Sevas : ceux-là étaient de petites gens; mais de plus redoutables siégeaient au sénat. Nous avons une lettre où Pline raconte comment il attaqua un consul désigné, celui qui avait mis la main sur Helvidius pour l'arracher de la curie et le jeter aux licteurs. Nerva, timide et doux, modéra cette réaction ; il se contenta d'ôter le consulat au cou-

[1] L'histoire de Dion Chrysostome arrêtant une sédition des légions du Danube n'a rien de certain.

[2] Pline, *Epist.*, IX, 13.

pable, et jura que tant qu'il vivrait aucun sénateur ne serait puni de mort : serment que tous les Antonins répéteront. Il interdit les procès de majesté, l'accusation de *judaïsme*[1], et menaça de peines sévères les délateurs dont l'accusation ne serait pas prouvée[2]. Le despotisme relâche les liens sociaux en violant dans son intérêt la discipline des ordres et des familles ; Nerva, pour la raffermir, punit de mort les esclaves qui sous Domitien avaient trahi leur maître, les affranchis qui avaient trahi leur patron ; et il renouvela la défense de recevoir leurs témoignages contre ceux envers qui la loi leur imposait une respectueuse fidélité ou l'obéissance.

Ces édits ne rassurèrent pourtant pas le père d'Hérode Atticus : il trouve dans une vieille maison d'Athènes un riche trésor, s'en effraye, et, pour prévenir les délateurs qu'il continue à craindre, se hâte de révéler au prince sa découverte, en lui demandant ce qu'il doit faire de cet or : « Uses-en, » répond Nerva. Atticus, peu rassuré par des paroles si contraires à l'usage impérial, écrit de nouveau : « Mais il y en a trop pour moi. — Eh bien, abuses-en. » Le débonnaire empereur qui, dans son élévation, voyait un coup de la Fortune, respectait, pour les autres, les arrêts de la déesse qui lui avait été favorable[3].



Souvenir des *frumentationes* rétablies par Nerva[4].

Domitien avait si bien épuisé le trésor, que Nerva suspendit d'abord les jeux et les distributions, mesure dont il s'effraya bientôt : l'année n'était pas révolue qu'il rétablissait les *frumentationes*[5]. Il laissa aussi revenir les mimes, toutefois en diminuant la dépense des jeux, et il essaya de rendre les combats de l'amphithéâtre moins meurtriers[6]. La fondation de trois colonies en faveur de

[1] Dion, LXVIII, 1.

[2] Il ne faut pas perdre de vue qu'en l'absence d'un *ministère public*, le *delator* était une nécessité sociale, puisqu'il garantissait l'exécution des lois, en accusant ceux qui les violaient. C'est le délateur politique qui mérite tout l'odieux attaché à ce nom. La loi récompensait les autres, *quadruplatores*, et ceux-là devaient être des citoyens honorables. (Dig., XLVIII, 2, 4.)

[3] Hadrien fit plus tard, au sujet des trésors trouvés, un règlement qui en assurait la moitié au propriétaire du fonds ; la totalité, s'il l'avait trouvé lui-même sur son propre fonds. (Spartien, *Hadr.*, 17.)

[4] PLEBEI VRBANAE FRVMENTO CONSTITVTO. S. C. *Modius* rempli de six épis et d'un pavot. Grand bronze.

[5] Eckhel, *Doctr. num.*, VI, 407 : *Plebei urbanæ frumento constituto.*

[6] Auguste avait déjà défendu de donner des combats de gladiateurs avec cette condition que la mort seule finirait le combat. (Suétone, *Octav.*, 45.)

citoyens pauvres fut un soulagement pour quelques misères[1], et une pensée à la fois politique et charitable se trahit dans une institution de l'année 97, que Trajan et ses successeurs développèrent : l'assistance de l'État accordée aux enfants des familles indigentes[2]. Une de ses médailles le montre assis sur la chaise curule et tendant la main, comme pour les secourir, à un jeune garçon et à une jeune fille près desquels se tient leur mère avec cette légende : *Tutela Italiæ*[3]. Une autre rappelle qu'il supprima pour l'Italie l'obligation imposée aux villes de subvenir aux frais de la poste impériale.



Monnaie commémorative d'une réforme de la poste impériale[4].

Dion (LXVIII, 2) a bien vu cette politique, et ses paroles sont à noter : « Nerva, dit-il, ne fit rien sans la participation des grands. » Sera-ce, comme on l'a cru, une forme nouvelle de gouvernement? C'est la tradition d'Auguste que ces princes vont reprendre, et la condition générale de l'empire n'en sera pas modifiée.

Un Crassus, se disant de la famille du triumvir, conspira cependant contre ce prince qui ne voulait être que le premier des sénateurs et le père bien plus que le maître de l'empire; Nerva se contenta de l'exiler à Tarente. Un préfet du prétoire poussa les gardes à exiger la mort des meurtriers de Domitien. Nerva, fort effrayé, trembla au lieu d'agir; il implora la grâce de ceux que les prétoriens condamnaient, s'offrit à leur place en victime, sans pouvoir les sauver, et, le meurtre accompli, justifia la soldatesque en imputant cette violence à un excès de respect pour le serment militaire prêté au fils de Vespasien. Il s'humilia jusqu'à la remercier devant le peuple d'avoir puni les plus méchants des hommes.

Cette mutinerie était de mauvais augure : Nerva n'avait évidemment pas la main assez forte pour gouverner. L'histoire est trop disposée à demander à un prince et à glorifier en lui cette bonté banale qui cède à toutes les supplications. Ne se pourrait-il pas qu'il en ait été du gou-

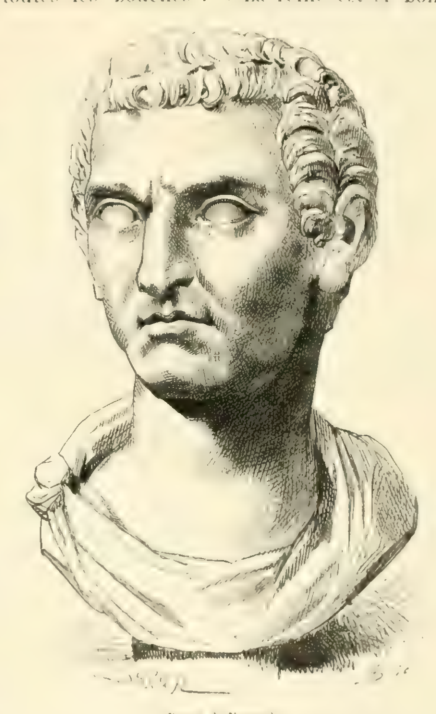
[1] C'est sans doute à cette fondation que se rapporte le passage suivant de Dion (LXVIII, 2): « Nerva donna aux citoyens pauvres de Rome des terres pour une valeur de 15 000 000 de drachmes, dont il confia l'acquisition et la distribution à des sénateurs. »

[2] *Puellas puerosque natos parentibus egentibus sumptu publico per Italiæ oppida ali jussit* (Aurél. Victor, *Epit.*, 12). Voy. ci-dessous, p. 271. Henzen (*Tabula alimentaria*, p. 11) rapporte que Nerva constitua aussi un fonds pour subvenir aux funérailles des pauvres.

[3] Eckhel, *Doctr. num.*, VI, 407.

[4] *Vehiculatione Italiæ remissa*. Deux mules passant en sens contraire. Grand bronze.

vernement de Titus et de Nerva, comme il en fut chez nous de la régence d'Anne d'Autriche? Alors chacun tirait à soi et agissait à sa guise; le pouvoir et le trésor étaient au pillage; mais il n'y avait qu'un mot dans toutes les bouches : « La reine est si bonne! » Prenons garde aussi que quelques-uns des bons empereurs n'aient été ceux qui se montraient faciles à tous et sur tout; quelques-uns des mauvais, ceux qui, comme « le damné cardinal », voulaient de l'ordre et de l'obéissance sans intrigues ni complots. Un soir que Mauricus, un banni de Domitien, soupait avec Nerva, la conversation tomba sur un des plus odieux délateurs du dernier règne. « S'il vivait encore, demanda le prince, que ferait-il à présent? — Il souperait avec nous, » répondit Mauricus[1]. Le consul Fronto disait aussi en présence même de Nerva : « C'est un grand malheur de vivre sous un régime où tout est défendu; mais c'en est un non moins grand de vivre sous un prince avec qui tout est permis[3]; » et Pline ajoutait : « L'empire s'écroule sur l'empereur[4]. » Ils avaient raison : l'autorité qui vacille et hésite à user de ses droits légitimes laisse tout se relâ-



Buste de Nerva[2].

[1] Pline, *Epist.*, IV, 22.

[2] Buste en marbre, trouvé à Rome, près du forum de Trajan. (Musée Campana. H. d'Escamps, *op. cit.*, n° 83.)

[3] Dion, LXVIII, 1.

[4] .... *Concussa respublica, ruensque imperium super imperatorem....* (*Paneg.*, 6.)

cher et tombe. Le gouvernement, quels qu'en soient le nom et la forme, doit avoir pour devise : *Sub lege imperium*. La loi commande, *imperat*, et le pouvoir chargé de la faire exécuter doit commander comme elle, sans défaillance; sinon le respect même de la loi se perd, et alors tout est perdu.

A vrai dire, Nerva ne fit qu'une chose, mais elle suffit à sa renommée : il adopta Trajan. La violence des prétoriens, quelques troubles sur le Danube et sur le Rhin, le décidèrent, en octobre 97, à prendre un collègue, et, sur les indications de Licinius Sura[1], il choisit le plus habile de ses généraux, « afin de rétablir la discipline ébranlée et de donner à la république un prince qu'aucune contrainte ne ferait céder[3] ». Des lauriers arrivaient de la Pannonie[4]. Nerva vint les déposer au Capitole, sur les genoux de Jupiter; et prenant à témoin les dieux et les hommes, « il déclara qu'il adoptait Trajan pour fils[5] ».



Nerva et Trajan père[2].

II. — TRAJAN (98-117) ; GUERRE DACIQUE.

L'Espagne avait déjà envoyé à Rome toute une colonie de lettrés, de savants, de poëtes et de philosophes[6]; elle allait lui donner encore son premier empereur provincial[7]. Trajan (*M. Ulpius Trajanus*) était né, le 18 septembre 52, à *Italica*, sur le *Bætis*, un des plus anciens établissements d'outre-mer, puisque Scipion l'Africain l'avait fondé

[1] .... *Suræ cujus studio imperium arripuerat* (Aurél. Victor, *Epit.*, 13). Aussi Trajan le combla d'honneurs et fit de lui comme son collègue.

[2] Revers d'un *aureus* de Trajan sur lequel il avait fait graver l'image de son père et celle de Nerva, son père adoptif.

[3] *Principem qui cogi non posset* (Pline, *Paneg.*, 6).

[4] A la suite d'une victoire sur les Suèves, qui valut à Nerva le surnom de *Germanicus*, qu'il transmit à Trajan en l'adoptant.

[5] Nerva mourut trois mois après, le 28 janvier 98. Il avait régné seize mois et neuf jours. Il y eut une irrégularité dans cette adoption, l'absence de l'*adrogé*, dont le consentement était nécessaire. Notons que la première année de sa *tribunicia potestas* date du 27 octobre 97, jour de son adoption, et que la seconde commença le 1er janvier 98. L'usage de compter la seconde puissance tribunitienne à partir du 1er janvier qui suivait l'avénement du prince fut observé par ses successeurs : détail important à retenir pour la chronologie des empereurs.

[6] Voy. ci-dessus, p. 487. Herennius Senecio, l'ami de Pline et une des victimes de Domitien, était né en Bétique; Licinius Sura était aussi Espagnol.

[7] Dion dit (LXVIII, 4) qu'il adopta Trajan, quoique celui-ci fût Espagnol : ἐπειδὴ μηδεὶς πρόσθεν ἀλλοεθνὴς τὸ τῶν Ῥωμαίων κράτος ἐσχήκει. Italica était à Santiponce, sur la rive droite du Guadalquivir, à 6 milles de Séville. (*C. I. L.*, t. II, p. 145.)

CARTE POUR LES CAMPAGNES DE TRAJAN EN DACIE.



durant la seconde guerre Punique. Il avait fait ses premières armes sous son père, officier de mérite, qui avait obtenu tous les honneurs militaires et civils : le consulat, le gouvernement de Syrie, les ornements du triomphe, enfin, en 79, le proconsulat de la province d'Asie. Il servit dix ans comme tribun militaire en Syrie et sur le Rhin, fut préteur vers 85, commandant d'une légion en Espagne, consul en 91, puis gouverneur de la haute Germanie[1]; il était brave, habile, popu-



Ruines à Italica.

laire dans l'armée, malgré sa fermeté, parce que, s'il maintenait une discipline sévère, elle était toujours juste. Au camp, il vivait sans luxe ni mollesse, au besoin de privations, et se mêlait à tous les exercices; en campagne, il laissait ses chevaux aux bagages pour marcher en tête des troupes, partageant leurs fatigues et rentrant le dernier sous la

[1] On lui donne habituellement le commandement de la basse Germanie, parce que Eutrope (VIII, 2) et Aurél. Victor (*Epit.*, XII) lui font prendre la pourpre à Cologne, chef-lieu de cette province. Mais il a pu célébrer son avénement dans la principale ville de cette frontière sans y avoir commandé auparavant. Une inscription d'Hadrien, commentée par Henzen (*Annali dell' Instit.*, etc., 1862, p. 146), et un passage de Spartien (*Hadr.*, 2) ne laissent pas de doute à ce sujet.

durant la seconde guerre Punique. Il avait fait ses premières armes sous son père, officier de mérite, qui avait obtenu tous les honneurs militaires et civils : le consulat, le gouvernement de Syrie, les ornements du triomphe, enfin, en 79, le proconsulat de la province d'Asie. Il servit dix ans comme tribun militaire en Syrie et sur le Rhin, fut préteur vers 85, commandant d'une légion en Espagne, consul en 91, puis gouverneur de la haute Germanie[1]; il était brave, habile, popu-

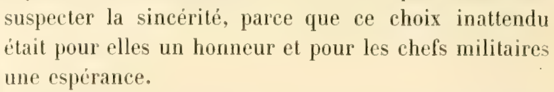


Ruines à Italica.

laire dans l'armée, malgré sa fermeté, parce que, s'il maintenait une discipline sévère, elle était toujours juste. Au camp, il vivait sans luxe ni mollesse, au besoin de privations, et se mêlait à tous les exercices; en campagne, il laissait ses chevaux aux bagages pour marcher en tête des troupes, partageant leurs fatigues et rentrant le dernier sous la

[1] On lui donne habituellement le commandement de la basse Germanie, parce que Eutrope (VIII, 2) et Aurél. Victor (*Epit.*, XII) lui font prendre la pourpre à Cologne, chef-lieu de cette province. Mais il a pu célébrer son avénement dans la principale ville de cette frontière sans y avoir commandé auparavant. Une inscription d'Hadrien, commentée par Henzen (*Annali dell' Instit.*, etc., 1862, p. 146), et un passage de Spartien (*Hadr.*, 2) ne laissent pas de doute à ce sujet.

tente. Enfin, il avait cette faculté des grands généraux, pleine de séduction pour le soldat, de pouvoir appeler par leur nom jusqu'au dernier de ses officiers et de ceux qui avaient reçu une blessure ou des récompenses. Aussi, à la nouvelle de son élévation, toutes les armées lui envoyèrent des félicitations, dont on ne peut cette fois suspecter la sincérité, parce que ce choix inattendu était pour elles un honneur et pour les chefs militaires une espérance.



Trajan.

Trois mois après, Trajan reçut à Cologne les envoyés du sénat qui lui apportèrent la nouvelle de la mort de l'empereur; il répondit par une lettre à la fois modeste et digne, où il renouvelait l'engagement pris par son père adoptif de ne frapper jamais un sénateur de la peine capitale[1] : promesse étrange que les règnes précédents expliquent, et qui d'ailleurs annonçait que le nouveau prince, comme Nerva, porterait le gouvernement du palais à la curie. Il était alors dans sa quarante-sixième année.

En preuve de sa confiance dans le sénat, il laissa même cette assemblée et les consuls gouverner Rome et l'empire, tandis qu'il demeurait sur le Rhin pour y achever les grands travaux ordonnés par Domitien. Il semble que, pris déjà du désir de rendre leur éclat aux armes romaines, et ne voyant rien d'important à faire sur cette frontière, il ait voulu y constituer une défensive inexpugnable, pour n'avoir pas à craindre une diversion de ce côté, lorsqu'il serait occupé ailleurs[2]. Les détails nous manquent sur ces travaux, mais nous sommes assurés qu'il avait bien employé les trois années de son commandement comme gouverneur; qu'il employa mieux encore la quatrième, celle de son adoption, et que ses successeurs eurent sans doute plutôt à entretenir qu'à continuer l'immense retranchement des terres Décumates. En arrière de cette ligne de défense, il avait établi de nombreux postes militaires qui devaient en augmenter la force[3]; au nord, pour remplacer, sur la rive gauche du fleuve, le camp ruiné de *Vetera Castra*, il avait bâti *Colonia Trajana* (Kelln ou Clèves), dont la

[1] Ὡς οὐδένα ἄνδρα ἀγαθὸν ἀποσφάξει ἢ ἀτιμάσει (Dion, LXVIII, 5).

[2] La *Germania* de Tacite, composée en l'an 98 (*Germ.*, 37), montre que l'on s'occupait, à Rome, de ces peuples et que l'on en connaissait bien les forces et le caractère. Pline l'Ancien avait déjà publié, sur le même sujet, un long ouvrage en vingt livres, sous le titre de *Guerres de Germanie*.

[3] *Urbes trans Rhenum in Germania reparavit* (Eutrope, VIII, 2). Voy., ci-dessus, p. 700 et 703.

garnison commandait le cours inférieur du Rhin ; au sud, il fonda *Aquæ* (Baden-Baden), à portée des défilés du Schwarzwald ; au centre, à Mayence, en face de la grande entrée de Gaule en Germanie, il jeta



Trajan (Buste du Vatican, Braccio Nuovo, n° 48.)

sur le Rhin un pont permanent, qu'une bonne route de 10 000 pas reliait à une forteresse construite vers Hochst, à l'embouchure de la Nidda dans le Mein, et que trois siècles plus tard Julien fut heureux de retrouver pour s'y retrancher contre les Alamans [1]. Peut-être faut-il

[1] *Munimentum Trajani*, à 10 milles de Mayence. (Amm. Marcellin, XVII, 1.) Quant au pont

aussi placer à ce moment l'expédition de Vestricius Spurinna, légat de la basse Germanie, qui, sans combat, alla rétablir un roi des Bructères dans ses États [1]. Tacite, avec l'exagération qui lui est habituelle, nous avait montré ce peuple comme anéanti [2]. Après sa défaite, des Chamaves, des Angrivariens s'étant établis en grand nombre sur son territoire, les Romains trouvèrent ce voisinage dangereux et aidèrent les restes des Bructères à se reconstituer sous un roi national que sa faiblesse maintiendrait dans leur dépendance. Ainsi, sur le Rhin inférieur, la sécurité était assurée et l'influence de Rome rayonnait jusqu'au Weser [3].

Des bords du Rhin, Trajan avait annoncé à tout l'empire, par un acte de fermeté, le commencement d'une administration virile. Nerva lui avait envoyé son anneau et ce vers d'Homère :

Τίσειαν Δαναοὶ ἐμὰ δάκρυα σοῖσι βέλεσσιν [4].

« Que tes flèches, ô Apollon! fassent expier mes larmes aux fils de Danaos. » Ces fils de Danaos étaient, pour le faible vieillard, les auteurs de la dernière sédition. Trajan les manda près de lui, et les uns furent dégradés, les autres bannis ou punis de mort. Tout le monde comprit qu'il faudrait désormais obéir ; mais on sut bientôt que ce serait l'obéissance à la loi, et non pas à un maître capricieux ou cruel.

PLOTINA AVG. IMP. TRAIANI.
(Grand bronze.)

Ce long séjour sur la frontière marquait bien peu d'empressement à courir aux pompes de Rome. Mais dans une monarchie militaire cette conduite était très-politique, et elle acheva certainement de gagner à Trajan le cœur des soldats de toutes les légions. Lorsqu'il

il se pourrait bien que les restes de piles qui subsistent fussent l'œuvre de Charlemagne et non de Trajan. Cf. le *Trajan* de Dierauer, p. 32, n° 1, dans les *Untersuchungen* de Budinger, 1868.

[1] Pline, *Epist.*, II, 17.

[2] *Penitus excisis.* Cf. ci-dessus, p. 218. Il se peut que les deux événements racontés, l'un par Tacite, la défaite des Bructères, l'autre par Pline, la restauration de leur roi, aient été contemporains.

[3] Les précautions prises par Domitien et Trajan sur cette frontière permirent de diminuer les forces qui la gardaient. Auguste y avait huit légions (Tacite, *Ann.*, IV, 5) ; au deuxième siècle, on n'en trouve plus que quatre. (Borghesi, IV, 217 et 265.)

[4] *Iliade*, I, 42.

partit enfin pour sa capitale, dans la seconde moitié de l'année 99, les légionnaires de son escorte ne donnèrent lieu, le long du chemin, à aucune plainte : on eût dit la suite modeste d'un général. Cette modération était de bon goût et de bon augure ; mais lorsqu'il fait afficher, en regard l'un de l'autre, le compte de ses dépenses durant cette route, et celui d'un voyage de Domitien, je le trouve peu généreux envers un mort qui avait préparé sa fortune par les honneurs et les commandements dont il l'avait revêtu[1]. A Rome, pour son arrivée, point de pompe ni d'appareil, seulement l'immense concours du peuple, contemplant avec un étonnement joyeux cet empereur qui faisait à pied sa première entrée dans sa capitale, ce soldat vieilli dans les camps et affable envers les citoyens, ce vaillant capitaine, à la taille haute, à l'air martial, qui témoignait de son respect pour le mérite civil et pour l'âge. L'impératrice Plotine, femme de mœurs sévères[3], dont


Buste de Plotine[2]

[1] Je ne relèverais pas cet acte d'une vanité après tout légitime, si Trajan n'avait point donné par là le ton aux courtisans, en montrant qu'il leur livrait la mémoire de Domitien. Dans la monarchie héréditaire, le fils, par sa présence seule au pouvoir, défend la mémoire du père. Dans l'empire romain, il arriva bien rarement que l'héritier eût intérêt à protéger son prédécesseur contre les calomnies des factieux ou même des courtisans.

[2] Ce buste de Plotine, trouvé sur le mont Cælius, est au musée du Vatican, salle Ronde, n° 555.

[3] *Plotina, incredibile dictu est, quanto auxerit gloriam Trajani* (Aur. Victor, *Epit.*, XLII). Cf. Pline, *Panegyr.*, 83, et *Epist.*, IX, 28.

les Grecs firent, bien à tort, une nouvelle Vénus, Ἀφροδίτη θεὰ νεωτέρα[1], ne voulait pas plus de cérémonial autour d'elle ; en montant les marches du palais, elle se retourna vers la foule pour dire : « Telle j'entre ici, telle j'en veux sortir ; » et elle tint parole. Nerva avait écrit sur la demeure impériale : « Palais public », et comme au temps d'Auguste, tous les citoyens y étaient admis. Trajan fit de même : une vieille coutume voulait d'ailleurs que la porte du souverain pon-



Restes du Palais public.

tife ne fût jamais fermée. Il ordonna de porter dans les temples, qui servaient alors de musées, les joyaux et les raretés qui décoraient le palais. « Ce qui brillait dans la demeure du prince, dit Martial[2], est donné aux dieux, tout le monde le verra. » On lui reprochait de diminuer le respect dû aux princes, en permettant trop de familiarité ; il répondit : « Je serai avec les autres comme j'aurais voulu, quand

[1] *Bull. de corr. hell.*, t. VI, p. 398.
[2] *Epigr.*, XII, 15.

j'étais simple particulier, que les empereurs fussent avec moi. » Dans la prière adressée annuellement aux dieux pour la prolongation de son règne, il fit ajouter la clause : « Tant qu'il le méritera » ; et dans les actes publics, il se nomma après le sénat et le peuple[1]. A l'exemple d'Auguste, il visitait familièrement ses anciens amis, assistait à leurs fêtes de famille et prenait sa part de leurs plaisirs, soupant, se promenant ou chassant avec eux. Un jour, on voulut lui inspirer des soupçons contre un sénateur; il alla, sans gardes, dîner chez lui, et le lendemain dit aux accusateurs : « S'il eût voulu me tuer, il l'eût fait hier. »

Les Césars et les Flaviens, à l'exception du chef de la seconde race, étaient tous lettrés, orateurs ou poëtes, avec plus ou moins de succès ; tous du moins avaient essayé d'écrire. Trajan, qui fit sa première campagne à quatorze ans, put échapper à la funeste éducation de l'époque, à ces rhéteurs qui corrompaient le goût de leurs élèves et parfois leur bon sens. Il eut l'expérience des affaires et de la vie si nécessaire pour former des hommes de commandement ; et, comme il avait l'esprit droit, le cœur honnête, il ne montra pas de basse jalousie contre ceux qui possédaient les dons que la nature ou les circonstances lui avaient refusés[2]. Dans la déférence de ce vaillant homme de guerre pour le sénat se trouvait certainement une pensée politique[3]; il me semble y voir aussi le respect involontaire du rude soldat tombé sous le charme des élégances patriciennes.

Cette conduite d'un prince qui semblait « concilier deux choses jusqu'alors contraires : le pouvoir et la liberté[4] », lui gagnait les Pères, tout autant que son serment, renouvelé à Rome, de n'en point mettre un seul à mort. En garantie de cette promesse, il fit saisir ce qui vivait encore de délateurs tarés, les livra, dans l'amphithéâtre, aux moqueries et aux insultes, puis les relégua dans les îles. Plusieurs mesures utiles dont il sera question plus loin, un zèle ardent pour le bien public et des égards envers les vieilles familles[5], des faveurs qu'il

[1] Pline, *Panegyr.*, 67 et 72.

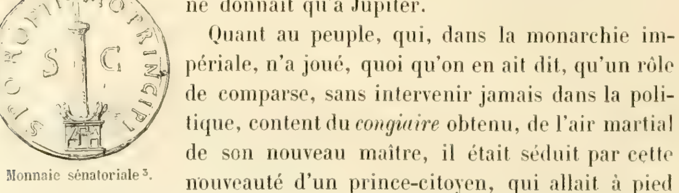
[2] Παιδείας μὲν ἀκριβοῦς, ὅση ἐν λόγοις, οὐ μετέσχε (Dion, LXVIII, 7). *Quamvis ipse parcæ esset scientiæ, moderateque eloquens* (Aur. Victor, *Epit.*, XIII).

[3] Dans les vœux qu'il faisait au commencement de chaque année pour l'empire et pour lui-même, il ajoutait ces mots : « Si je continue à mériter l'estime, l'affection du sénat. »

[4] *Res olim dissociabiles miscuerat, principatum et libertatem* (Tacite, *Agric.*, 3). Les mots de Tacite s'appliquaient à Nerva, mais sont plus justes pour Trajan.

[5] Il fit une refonte des monnaies (Dion, LXVIII, 15), mais en conservant beaucoup d'anciens types pour flatter l'orgueil des vieilles maisons. Parmi les médailles refondues alors nous

accorda à la jeune noblesse [1], surtout l'habitude qu'il prit et qu'il garda de laisser le sénat beaucoup parler [2] et quelque peu agir, lui assurèrent l'affection de la haute assemblée, qui, vers la fin du règne, témoigna sa gratitude en lui décernant le titre d'*Optimus*, qu'on ne donnait qu'à Jupiter.



Monnaie sénatoriale [3].

Quant au peuple, qui, dans la monarchie impériale, n'a joué, quoi qu'on en ait dit, qu'un rôle de comparse, sans intervenir jamais dans la politique, content du *congiaire* obtenu, de l'air martial de son nouveau maître, il était séduit par cette nouveauté d'un prince-citoyen, qui allait à pied dans les rues au milieu de la foule, quelquefois en litière avec ses amis, et pas toujours à la première place. D'ailleurs il voyait derrière Trajan des légions dévouées ; celles-ci, en effet, à qui il ne déplaît pas de sentir qu'une main ferme les conduit, avaient, sans un murmure, accepté du nouvel empereur la moitié du *donativum* ordinaire, et de ce général dans la force de l'âge elles attendaient des campagnes, des victoires, du butin.

« Enfin, s'écrie Pline, au lieu d'être éclipsee par le prince, la noblesse reçoit de lui un nouvel éclat ; César ne redoute ni n'épouvante les descendants des héros, les derniers fils de la liberté ! S'il est quelque part un reste d'une ancienne lignée, un débris d'une vieille illustration, il le recueille, il le ranime ; c'est une force de plus qu'il donne à la république. Les grands noms sont en honneur [4]. » Voilà donc cet accord du prince et de la noblesse établi par Auguste, perdu sous ses successeurs, retrouvé par Vespasien, que les Antonins, pour le bonheur de l'empire, allaient réaliser pendant près d'un siècle.

Trajan ne fit qu'un séjour de moins de deux années à Rome, d'où il

avons celles de quarante-trois familles de l'époque républicaine : c'était comme le nobiliaire de l'ancienne Rome qui était remis au j ur. Cf. Borghesi, *Œuvres compl.*, I, 215. Eckhel pense aussi qu'il fi' refondre tous les deniers consulaires, *per renovare la memoria dell' antiche famiglie romane*, dit L. Pizzamiglia (*Storia della mon. rom.*, p. 205, 1867). Il y eut sans doute aussi dans cette refonte une pensée d'économie, les nouvelles pièces ayant plus d'alliage que les anciennes. L'alliage, qui, de Néron à Nerva, avait été, pour les deniers d'argent, de 5 à 10 p. 100, fut porté à 20 p. 100. Cf. Mommsen, *Gesch. des röm. Münzwesens*, p. 754-758.

[1] *Festinatis honoribus....* (Pline, *Panegyr.*, 69).

[2] Pline parle de discours de cinq, même de sept heures qu'il y fit et de trois journées entières employées à un seul procès.

[3] On voit sur les monnaies le titre d'*optimus princeps* dès 106, mais seulement en 116 le mot d'*Optimus* comme surnom. La monnaie donnée représente la colonne Trajane et a pour légende S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI ; grand bronze.

[4] *Panegyr.*, 69.

partit pour la guerre Dacique. Sans avoir été aussi honteuses que Dion le prétend, les expéditions de Domitien étaient restées sans gloire ni profit. Des généraux avaient été vaincus et tués, une aigle prise. Les Daces avaient, il est vrai, perdu la dernière bataille, rendu leurs prisonniers et envoyé à Rome une ambassade pour conclure la paix. L'empire aurait donc pu, sur le Danube, comme maintes fois sur le Rhin, profiter d'un succès final pour renoncer à une guerre embarrassante qui menait aux aventures et non pas à la sécurité ; mais Trajan n'était pas homme à se contenter de cette attitude réservée. Nourri dans les camps, il en avait les mœurs; il aimait les exercices militaires, la chasse, le vin, les bons compagnons[1], surtout il aimait la guerre, même avec ses plus rudes labeurs, la faisait bien, et par conséquent se plaisait à la faire. Il n'examina point si la politique d'Auguste pour les frontières était la meilleure ; si une forte défensive, derrière deux grands fleuves, appuyée sur des camps, une nombreuse armée, des cités populeuses, avec des intrigues et de l'argent jetés sur la rive opposée, au milieu des peuplades ennemies, ne valait pas mieux que le plan gigantesque de pénétrer aux Indes et de rentrer en Italie à travers les Barbares domptés. Ce soldat s'ennuyait à Rome[2]. Pendant que le sénat le fatiguait de ses adulations, Pline de sa verbeuse élégance[3], il rêvait d'Alexandre et de César, cherchait un prétexte de guerre ; et, comme c'était chose facile à trouver, il se faisait dire par ses orateurs que la honte infligée à l'empire sous Domitien, sur les bords du Danube, devait être effacée[4].

On peut conclure de quelques mots de Pline que, durant l'hiver de

[1] .... Περὶ μειράκια καὶ περὶ οἶνον ἐσπουδάκει (Dion, LXVIII, 7). Aurél. Victor assure qu'il fut obligé d'ordonner qu'on n'exécutât pas les ordres qu'il donnerait après ses longs repas. Cependant on a vu plus haut (p. 737) qu'au besoin il avait la sobriété d'un vrai soldat. On voit encore sur l'arc de Constantin, à Rome, une chasse de Trajan au sanglier (Rossini, *gli Archi trionfali*, tav. 69).

[2] Sur vingt années de règne, il en passa huit ou neuf hors de Rome.

[3] Chaque phrase du *Panégyrique* est travaillée avec soin et peut être prise, le mauvais goût de quelques-unes mis à part, pour ce qui constitue une *élégance* latine ; mais il est peu d'œuvres littéraires aussi ennuyeuses que cette longue et froide amplification. Trajan fut peut-être condamné à la lire ; heureusement il ne l'entendit pas. Pline développa en un volume la harangue sénatoriale qu'il avait adressée à l'empereur, en prenant le consulat dans l'automne de l'année 100, c'est-à-dire à une époque où Trajan n'avait encore rien fait. Lorsqu'on voit ce qu'un très-honnête homme comme Pline peut prodiguer d'éloges à un prince au lendemain de son avénement, on comprend ce que faisaient les autres et on se dit qu'il aurait fallu de bien fortes têtes pour résister à l'ivresse que versaient tous ces flatteurs.

[4] Dion dit bien : τοῖς τε χρήμασιν, ἃ κατ' ἔτος ἐλάμβανον, βαρυνόμενος (LXVIII, 6), mais on a vu (p. 708-710) à quoi il faut réduire ce tribut.

la première année de son principat, qu'il passa loin de Rome[1], Trajan avait visité les légions de Pannonie et de Mœsie, pour répondre à leurs félicitations, inspecter cette frontière, les camps riverains du Danube, se rendre compte de la force des peuples qui en bordaient l'autre rive, et commencer peut-être les grands travaux qui furent exécutés de ce côté-là sous son règne. Sous Domitien, sous Nerva, il s'y était produit beaucoup d'agitation[2]. On y avait vu des combats malheureux et de douteuses victoires. Puisque le Rhin et le haut Danube étaient pacifiés, Trajan se dit qu'il fallait aussi pacifier le Danube inférieur. Il avait raison de tourner de ce côté ses armes, car c'est là que seront les plus grands dangers de l'avenir et, par là, que les invasions commenceront.

La vallée basse du Danube est enfermée entre deux chaînes de montagnes, parallèles l'une à l'autre : les Balkans et les Carpathes. Mais tandis que les premières vont mourir à la mer Noire, les secondes se replient brusquement entre Cronstadt et Fokchany, dans la direction de l'ouest, en formant le grand coude où la Transylvanie est aujourd'hui comprise, puis redescendent au sud jusqu'au Danube, qu'elles dominent de leurs masses abruptes sur une étendue de plus de 30 lieues. En face de ces massifs séparant la plaine du Banat (vallée du Témès) de l'immense plaine valaque, les Balkans envoient sur la rive droite de puissantes ondulations de terrains qui se relèvent au bord du fleuve jusqu'à 2 et 3000 pieds de hauteur, et, par leurs assises inférieures, traversent le lit du Danube, qu'elles sèment de récifs dangereux. C'est la passe célèbre appelée les Portes de Fer, qui commence à Drenkova et se termine près d'Orsova. Le fleuve majestueux, pressé dans cette gorge étroite où l'on ne mesure pas, à Cazan, 200 mètres de large, s'y précipite avec colère et y passe en écumant ; un vent violent y soulève des vagues telles que les fleuves n'en connaissent pas, et, dans les basses eaux, il faut le pilote le plus habile, au gouvernail la main la plus ferme, pour ne pas sortir des canaux formés par les roches du fond[3]. La nature est,

[1] *Panegyr.*, 12 et 16, ou du moins avant l'automne de l'année 100, époque de la rédaction du panégyrique.

[2] Voy. ci-dessus, p. 699-700.

[3] A Drenkova, un pilote spécial monte à bord avec trois ou quatre hommes pour tenir le gouvernail. Je dois dire cependant qu'il n'y a aucun péril dans cette navigation ; je l'ai faite, et si j'ai eu beaucoup à admirer, je n'ai, en vérité, rien eu à craindre. Nous ne connaissons en France que la vallée du Rhin ; celle du Danube lui est bien supérieure en beautés pittoresques ou grandioses, la chute de Schaffhouse exceptée.



Récifs du Danube.

là, magnifique, imposante et fière. L'homme aussi y fut grand, car ce fleuve, Trajan l'enchaîna par un pont que les modernes n'ont point



Chemin de Trajan, à Orsova.

encore osé reconstruire[1], et cette montagne qui, sur la rive gauche,

[1] Le dernier pont qu'on trouve en descendant le Danube est celui qui a été construit entre Bude et Pesth, il y a trente ou quarante ans.

descend à pic dans les flots irrités, il la tailla pour lui creuser au flanc un chemin que ses soldats pouvaient suivre en tout temps. On lit encore gravés sur le roc ces mots d'une inscription : « Il ouvrit une route à travers le fleuve et la montagne domptés[1]. »

L'inscription est de l'an 100. On doit donc en conclure qu'une partie des travaux était commencée avant la première guerre Dacique. Aurélius Victor attribue même à Trajan l'ouverture d'une voie militaire allant du Pont-Euxin à la Gaule. Les Romains, ces grands constructeurs, n'avaient certainement pas attendu plus d'un siècle avant de reconnaître la nécessité de border d'une route sûre le grand fleuve qui couvrait leur empire sur une étendue de 600 lieues, et, comme il est arrivé si souvent, l'œuvre de plusieurs générations a été mise au compte du prince qui avait laissé sur cette frontière les plus glorieux souvenirs[2].


Mars Gradivus[3].

L'importance des préparatifs militaires répondit à la grandeur des travaux entrepris pour donner à l'armée une base solide d'opérations. De Vienne, au pied du Kahlenberg, jusqu'à Troësmis, dans la Dobroutcha, huit légions gardaient le pays des Pannoniens et la Mœsie. Cinq quittèrent leurs cantonnements et furent réunies, en l'année 101, sur les bords de la Save, qui porta le gros bagage jusqu'au Danube, près des lieux que nous venons de décrire, vers *Viminacium* (Costolatz). Trajan vint les rejoindre avec les dix cohortes prétoriennes et la cavalerie batave et maure. Ce n'était

[1] .... *Montis et fluvii anfractibus superatis, viam patefecit;* plusieurs mots étant à demi effacés, Mommsen lit ainsi la fin de l'inscription : *montibus excisis, amnibus superatis, viam fecit* (*C. I. L.*, t. III, n° 1699). La route taillée dans le roc existe encore. En descendant le Danube, on la suit pendant plusieurs milles. Du milieu du fleuve elle semble une ligne tracée au flanc de la montagne; ce n'est en effet qu'une entaille faite à quelques pieds au-dessus des grandes eaux, large seulement à la base d'un mètre et demi, mais dont on doublait la largeur par un plancher en bois qui surplombait les eaux. On voit aussi sur la rive droite de l'Alouta, du Danube aux montagnes, les restes d'une voie romaine que les Valaques appellent *calea Trajanului.*

[2] Près du village serbe de Horum, en face de Kozlamare, dans le Banat, on lit sur un rocher de la rive droite du Danube une inscription de l'an 33 ou 34, par conséquent du règne de Tibère, qui prouve qu'à cette époque deux légions étaient occupées à construire une voie militaire le long du fleuve. (Griselini, *Gesch. des Temesw. Banat*, I, p. 287, et *C. I. L.*, t. III, n° 1598.)

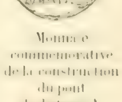
[3] Cohen, n° 135. Selon l'opinion très-probable de M. de Longpérier, les monnaies qui portent au revers l'image de Mars Gradivus marquaient le départ d'une expédition militaire. (*Rev. Num.*, 1865, p. 402.)

pas trop pour combattre un peuple brave et un chef habile dont l'histoire aurait fait un héros, si elle le connaissait mieux[1].

Les Daces occupaient les deux côtés de l'énorme promontoire que les Carpathes projettent sur le Danube : à l'ouest, la vallée du Témès ou le Banat; à l'est, la plaine valaque; mais le centre de leur puissance, leur capitale et leurs forteresses étaient plus au nord, dans la haute vallée du Marosch (Transylvanie)[2]. C'est là qu'il fallait aller frapper les coups décisifs. On pouvait y arriver par trois routes : l'une, à l'ouest, à travers le Banat, en franchissant, au col appelé aussi la Porte de Fer, la chaîne secondaire qui sépare les bassins du Témès et du Marosch; les autres, à l'est, par la Petite Valachie, en remontant deux vallées qui conduisent à deux gorges ouvertes dans la chaîne principale, celle du Jiul (Schyl) aboutissant à la passe de Volcan, et celle de l'Aluta qui, née dans la Transylvanie, traverse la grande chaîne au défilé fameux de la Tour Rouge (*Rothe Thurmpass*), dans le sud d'Hermanstadt. Ces passages menaient tous deux aux environs de *Sarmizegethusa* (Varhély).



La Porte de Fer (d'après la colonne Trajane[3]).



Monnaie commémorative de la construction du pont de bateaux[4].

Pour la première guerre, Trajan suivit, du moins avec sa principale armée, la route du Banat qui l'éloignait le moins de la Pannonie où étaient ses réserves; pour la seconde, il paraît avoir préféré les autres : dans les deux cas, il mar-

[1] Voyez pages 706-708.

[2] *Montibus suis inhærent* (Florus, IV, 12).

[3] Frœhner, *la Col. Traj.*, pl. 42, et Bartoli, *Col. Trajana* (Roma, 1672), pl. 35.

[4] DANVVIVS COS. V. PP. S. P. Q. R. OPTIMO PRINC. Le Danube couronné de roseaux, le bras droit étendu, le bras gauche appuyé sur une urne. Monnaie d'argent.

chait avec un de ses flancs couvert par les montagnes, et par conséquent toujours dans le voisinage de fortes positions à prendre contre une attaque soudaine.

Un pont de bateaux, jeté près du bourg actuel de Grodichte, lui permit de déboucher dans les plaines du Témès. L'armée s'avança droit devant elle par la route qui se trouve encore tracée sur la carte de Peutinger, franchit l'*Eiserne Thor* (Porte de Fer), et, tournant à l'est, arriva devant la principale forteresse des Daces, *Sarmizegethusa* (Varhély). Cette place fut enlevée avec les dépouilles que plusieurs générations y avaient entassées.



Prisonnier dace.
(Statue du musée de Naples, n° 215 du catal.)

Un peuple établi dans la vallée supérieure de la Theiss, les Burres, essaya de s'interposer en faveur des Daces ; leur message était écrit en caractères latins sur un énorme champignon ou plutôt sur un bouclier. Trajan ne tint pas compte d'une menace qui venait de peuplades si pauvres ; il poussa l'ennemi avec ardeur jusqu'au delà du Marosch, et l'écrasa dans une grande bataille. Les Daces s'avouèrent vaincus ; ils livrèrent leurs armes, les transfuges, l'aigle prise à Fuscus, rasèrent leurs forteresses et s'engagèrent à tenir pour alliés les amis du peuple romain et ses ennemis pour adversaires. Le Décébale vint lui-même accepter ces dures conditions. Sa capitale reçut une garnison romaine, qui se relia par une série de postes fortifiés aux camps du Danube. L'expédition avait exigé deux campagnes (101-102) et trois combats sérieux, car Trajan fut trois fois salué *imperator* par les soldats.

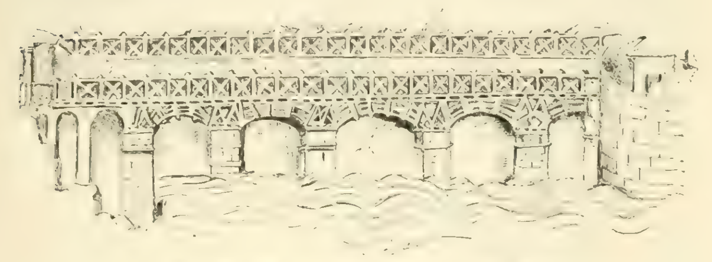
Il rentra dans Rome en triomphe, avec le surnom de Dacique, et paya sa bienvenue par deux faveurs presque également agréables au

peuple : un congiaire et le rappel des mimes, contre lesquels il avait d'abord fait revivre la loi de Domitien. Mais les fêtes qui suivirent la solennité étaient à peine finies[1] que de mauvaises nouvelles arrivèrent du Danube. Les Daces reprenaient courage; ils rebâtissaient leurs forts, ils amassaient des armes, nouaient des relations avec tous les ennemis de Rome et attaquaient, au delà du Témès, les Iazyges ses alliés. Trajan revint au milieu de ses soldats (105)[2], résolu à en finir avec ce peuple.



Le pont du Danube (grand bronze; Cohen, n° 419).

L'attaque principale eut lieu à l'est, par les vallées du Jiul et de l'Alouta. Pour déboucher aisément de ce côté, il fit achever, par son architecte Apollodore, près de Turn-Severin, un pont commencé dès la



Le pont de Trajan sur le Danube (d'après la colonne Trajane).

première guerre[3] et dont les restes existent encore au fond du fleuve, où l'on a vu dans les basses eaux seize des vingt piles de pierre qui avaient soutenu les travées de bois[4]. L'œuvre serait encore aujour-

[1] A celles du second triomphe dacique en 106 ou 107, il donna au peuple, durant cent vingt-trois jours, des jeux où combattirent dix mille gladiateurs et où onze mille bêtes furent égorgées. (Dion, LXVIII, 15.)

[2] M. des Vergers met la seconde déclaration de guerre à la fin de 104, Mommsen et Dierauer font recommencer les hostilités en 105.

[3] De nos jours, la construction d'un pont sur la Seine exige deux campagnes; il en a fallu bien davantage pour le pont de Trajan. Ce que l'on montre comme des restes du pont de Trajan, à Gieli, sont les débris de forteresses construites au moyen âge.

[4] En 1858, une commission autrichienne a soigneusement étudié ces restes. L'armée romaine avait été employée à ce travail : on a dragué, près des piles, de grandes tuiles portant des noms de cohortes. « Les ruines du pont de Trajan existent encore, et, pendant les basses eaux, les assises inférieures des piles actuellement dérasées sont très-apparentes à 10 kilomètres environ au-dessous de la dernière cataracte des Portes de Fer à 21 kilomètres à l'aval d'Orsova, presque en face de Tourno-Severino. Dans cette partie de son cours où le fleuve est

d'hui très-difficile; elle l'était bien davantage au temps de Trajan; aussi ne saurait-on trop admirer les ressources de l'empire qui l'entreprit et le génie de l'architecte qui l'exécuta. En cet endroit, les rives



Le Danube au pont de Trajan.

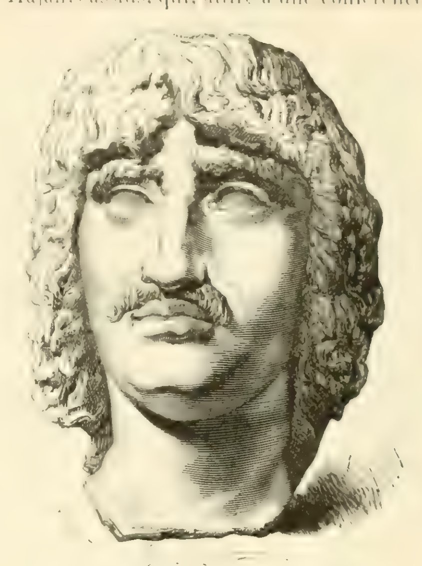
sont éloignées l'une de l'autre de 1100 mètres [1]; à l'étiage, on trouve encore 6 mètres d'eau dans le thalweg, le double au moment des

réduit à un seul bras s'élevait un pont en charpente dont les travées en plein cintre, composées de trois cours d'arcs superposés et entretoisés, avaient près de 36 mètres d'ouverture et reposaient sur deux culées et sur vingt piles en maçonnerie, distantes de 54 mètres d'axe en axe, ce qui donnait pour l'ouverture du pont, vides et pleins compris, 1134 mètres. Des forteresses gardaient chacune des deux têtes. Le lieu du passage avait été choisi avec une rare sagacité, en dehors des cataractes, là où le courant est tranquille, et où l'étendue de la plaine permet au fleuve de s'étendre en largeur sans trop creuser son lit. La plus grande profondeur n'y est, à l'étiage, que d'environ 6 mètres. Le fond est d'un sable graveleux assez solide pour porter le poids des maçonneries. La description que Dion Cassius a faite de l'ouvrage est empreinte d'une exagération manifeste. La hauteur des piles aurait été de 150 pieds romains, soit de 45 mètres, ce qui n'avait aucune raison d'être; et des arches, maçonnées en plein cintre, réunissaient, suivant lui, les piles distantes de 54 mètres d'axe en axe, ce qui serait, même de nos jours, un prodige de construction. Les bas-reliefs de la colonne Trajane et plusieurs médailles de bronze frappées sous le règne de Trajan donnent à cette description un démenti complet. Les arches qui y sont figurées sont en charpente, composées d'un triple cours de pièces cintrées concentriquement et dont l'équidistance est maintenue par des moises convergeant vers le cintre, système ingénieux, souvent employé par les modernes, et dont l'œuvre d'art qui nous en donne l'image met en évidence les dispositions heureuses, sauf en quelques détails où l'artiste a probablement altéré les formes que le célèbre Apollodore de Damas, l'architecte de la colonne, avait données au pont dont il avait aussi été l'ingénieur. » (Rapport officiel de M. L. Lalanne, président de la Commission technique européenne pour la construction d'un pont sur le Danube; décembre 1879.)

[1] 3570 pieds grecs. (Dion, LXVIII, 13.) Il semble qu'Apollodore ait construit au milieu du fleuve une île artificielle sur un bas-fond. (Tzetzès, *Chiliades*, II, vers 67 et suiv.)

crues, et le débit moyen dépasse 9000 mètres par seconde. Bâtir les Pyramides ou le Colisée avait été une entreprise moins difficile.

Avant que l'armée romaine franchît le pont, le Décébale inquiet essaya de conjurer la tempête qui se dirigeait sur lui, en faisant assassiner l'empereur. Ce coup manqué, il demanda la paix et le remboursement de ses frais de guerre, promettant en échange de rendre un des meilleurs généraux de Trajan, Cassius, qui, attiré à une conférence, avait été pris par trahison. Pour laisser toute liberté à son prince, Cassius s'empoisonna. La nouvelle de ce noble dévouement accrut l'ardeur des Romains; les plus difficiles obstacles furent surmontés, et l'ennemi, vaincu dans toutes les rencontres, fut forcé dans toutes ses retraites. Le Décébale finit bravement : à la prise de son dernier château, il se jeta sur son épée, et ses chefs se tuèrent après lui. Il avait enterré ses trésors dans le lit d'une rivière dont on avait détourné le cours, et mis à mort les captifs qui avaient travaillé à cet ouvrage[2]; un de ses familiers révéla le secret (fin de l'année 106). Encore un brave peuple qui, après une résistance désespérée, disparaissait de l'histoire; mais il n'est pas mort tout entier : il reste du sang dacique dans la population roumaine.



Le Décébale vaincu par Trajan (Musée Brit.)[1]

La conquête était achevée. Pour la rendre durable, Trajan appela dans la région comprise entre le Témès et l'Alouta (Banat, Transylvanie et Petite Valachie) des habitants tirés de toutes les provinces de l'em-

[1] *Description of the British Museum*, t. III, pl. 6.

[2] Les Goths feront de même pour la sépulture d'Alaric.

pire[1] et des vétérans de toutes les légions; il y organisa deux puissantes colonies : *Ulpia Trajana* à *Sarmizegetusa*, au centre du pays, pour le mieux contenir, et *Tsierna*, au voisinage du grand pont, afin que ses légions eussent toujours libre entrée dans la province. Il en fonda deux autres sur la rive droite du Danube : *Œscus* (Gicen) et *Ratiaria*, près de Brsa-Palanca; enfin il bâtit en face de l'embouchure de l'Alouta la ville de la Victoire, *Nicopolis*, qui s'appelle encore ainsi[2]. A ces noms on pourrait joindre, si les ruines nous les avaient livrés, ceux des municipes, des forteresses et des camps retranchés[3], qui furent établis pour mettre en culture cette terre féconde, exploiter les mines des Carpathes et assurer tout à la fois l'obéissance des sujets et leur sécurité. Dans la riante vallée de la Czerna, où Trajan s'est à coup sûr arrêté quand il vint surveiller les travaux du pont, coulaient deux sources, l'une sulfureuse, l'autre ferrugineuse; les Romains se hâtèrent d'y construire les bains de Mehadia, qui furent bien vite fameux et qui le sont encore. Ils les consacrèrent à Hercule, parce que ces eaux rendaient la force, et l'on y a trouvé une inscription *Hygiæ et Veneri*, les deux déesses à qui, dans tous les temps, on a demandé, aux stations thermales, la santé et le plaisir.



La Dacie, province romaine[4]

Entre ces villes, les deux légions laissées par Trajan dans la Dacie[5] ouvrirent des routes mesurées au cordeau comme celles du reste de l'empire, et dans l'intérieur des cités s'élevèrent des autels, des tem-

[1] *Ex toto orbe Romano infinitas eo copias hominum transtulerat ad agros et urbes colendas* (Eutrope, VIII, 5). Les colons de provenance latine durent être de beaucoup les plus nombreux, puisque leur langue est restée dans le pays, et que l'on y trouve des *Augustales*, qui ne se rencontrent que dans les provinces occidentales. Mais les inscriptions montrent des Asiatiques, des Galates, des Cariens, etc., à Napoca, Sarmizegetusa, etc. (Cf. *C. I. L.*, t. III, p. 160, nos 859, 860, 870, 882), et des Dalmates à *Alburnus major* (Verespatak), etc. Ce devaient être des vétérans ayant été forcés d'apprendre le latin au service, sans désapprendre leurs croyances religieuses.

[2] *C. I. L.*, t. III, nos 755, 1641 et p. 141, et Amm. Marcellin, XXVII, 4, 12.

[3] Voyez Francke, p. 158-178, la province de Dacie dans le *C. I. L.*, t. III, p. 161-261, et la *carte de Peutinger*, édit. Desjardins. Des municipes de la Dacie furent plus tard élevés au rang de colonies : *Napoca* (Kolosvar ou Klausenbourg), sous Antonin ou Marc-Aurèle; *Apulum* (Karlsbourg, dans la haute vallée du Marosch), peut-être sous Marc-Aurèle; *Patavissensium vicus* (Thorda), sous Septime Sévère. Dans la seule Transylvanie on a trouvé les restes de vingt-trois camps; Sarmizegetusa, Tsierna, Napoca et Apulum eurent alors ou plus tard le *jus Italicum*, c'est-à-dire l'exemption de l'impôt foncier. (Dig., L, 15, I, §§ 8 et 9.)

[4] La Dacie tenant une enseigne et assise sur un rocher (les Carpathes). La grappe de raisin que tient un des enfants prouve que la Transylvanie avait des vignes avant la conquête. Grand bronze. (Cohen, n° 552.)

[5] La *XIIIa Gemina* et la *Ia Adjutrix*. (*C. I. L.*, t. III, n° 1628.)

ples, des amphithéâtres, dont quelques-uns datèrent des premiers jours de la conquête, puisque, au bout d'un demi-siècle à peine, Antonin était obligé d'en reconstruire un qui tombait de vétusté[1]. Dans les montagnes de la Transylvanie se trouvaient des mines d'or. Trajan en organisa l'exploitation par d'habiles mineurs appelés de la Dalmatie[2], où l'on avait l'habitude de ces travaux[3], et qui nous ont laissé de nombreuses inscriptions mentionnant quelques-uns de leurs usages



Tour romaine en Transylvanie.

ou de leurs contrats[4]. Un commerce actif relia bien vite aux anciennes provinces cette terre barbare où l'on voit, comme dans les plus vieilles cités de l'empire, des collèges formés par des gens de métier, des sociétés de négociants étrangers établis dans les villes daciques, et jusqu'à des tombeaux d'hommes de Palmyre[5] ou de l'Iturée qui, entraînés par le service militaire ou le trafic, étaient venus tristement mourir si loin de leur soleil. Aucune des inscriptions daciques qui

[1] *Vetustate dilapsum*, à Porolissum. (*C. I. L.*, t. III, n° 836, en l'année 157.)

[2] *Ibid.*, p. 213-4 : des inscriptions mentionnent des collèges d'*aurariorum* et de *salinariorum*.

[3] Pline (*Hist. nat.*, XXXIII, 21) parle d'une veine aurifère découverte en Dalmatie du temps de Néron, et qui rendait par jour 50 livres d'or.

[4] Cf. *C. I. L.*, t. III, p. 921-966 : *Instrumenta Dacica in tabulis ceratis conscripta*.

[5] On a aussi des inscriptions funéraires de Palmyréens dans les oasis de l'Algérie. Cf. L. Renier, *Inscr. d'Algérie*, n°s 1657, 1679, etc.

fournissent ces détails ne mentionne d'anciennes divinités du pays; mais il y est beaucoup question de dieux orientaux, de Mithra, d'Isis, de Sérapis, du Jupiter de Tavium (Galatie), de celui d'Héliopolis (Syrie), du *Bonus Puer* (Posphorus ou l'Horus égyptien), de la Nehalennia gauloise, de la Vierge de Carthage, etc.[1]. Le courant de colonisation déterminé par Trajan et ses successeurs avait été si puissant, que la population indigène, submergée, n'eut point la force de percer au travers de la société nouvelle qui l'enveloppait, et de lui faire accepter quelques-uns de ses dieux, comme il était arrivé en Gaule après la conquête de César.

Il faut donc reconnaître que les Romains, si l'on oublie la plèbe de Rome, écume de l'univers, avaient gardé dans leur décadence quelques-unes de leurs anciennes qualités. Au second siècle de notre ère, on aurait pu croire que ce peuple de laboureurs et de soldats qui, partout où il s'était établi, avait si fortement saisi la terre, que sa trace y est encore, s'était épuisé à coloniser l'Italie, la Gaule, l'Espagne, l'Afrique. Et voilà que le vieux sang montre encore sa vertu et sa fécondité : les colons de Trajan se sont assimilé l'ancienne population qu'on retrouve dans tous les villages valaques, où elle se reconnaît à la haute stature, au teint clair, à la chevelure blonde, aux mouvements calmes et lents des hommes du Nord, tandis que les descendants des colons ont conservé la taille courte, l'œil ardent, les cheveux noirs et la vivacité des hommes du Midi. Sous l'influence latine, ces éléments si contraires se sont combinés en un tout homogène. La Dacie devint une Italie nouvelle, *Tzarea Roumanesca;* malgré les invasions qu'elle a subies, elle s'appelle encore la Roumanie; son peuple est le peuple roumain, et, des rives du Marosch à celles du Pruth, du Danube au sommet des Carpathes, on parle une langue latine[2]. En songeant au peu de temps qu'il fallut pour opérer cette transformation, on est conduit à considérer cette latinisation de la Dacie comme la plus grande œuvre de colonisation que l'histoire connaisse. Quelle puissante vitalité dans cette race et que de grandes choses on aurait pu faire avec des peuples si

[1] *C. I. L., ibid., passim.* A Aquincum, en Pannonie, on a trouvé une inscription en l'honneur de Baal. (*Musée Épigr.* de Pest, par M. E. Desjardins.)

[2] Une langue du moins dont le fond est latin. Ainsi le latin n'a donné au Roumain qu'environ douze cents mots simples, contre deux mille huit cents slaves; mais les mots latins sont généralement les mots essentiels et ont plus de dérivés que les mots slaves. (*Dict. d'étymol. daco-romane*, par de Cihac, 1879.)

malléables, en les unissant par des institutions générales qui leur auraient donné une vie commune!

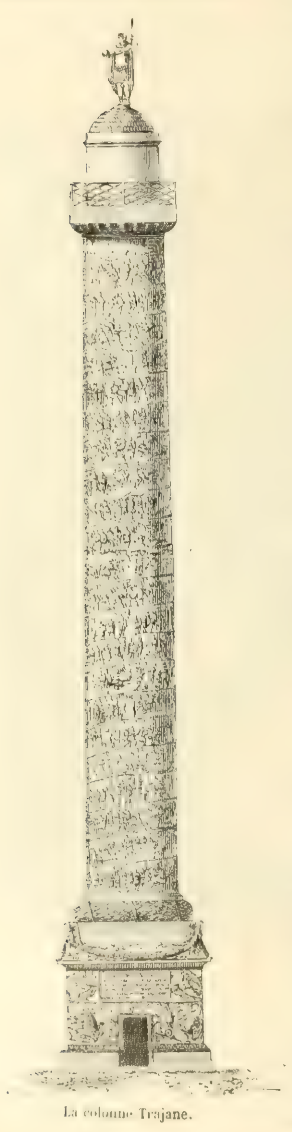
Nous avons dit à peu près tout ce que les écrivains anciens rap-



Mausolée romain, en Transylvanie.

portent de cette guerre. On en peut apprendre bien davantage de la colonne Trajane, qui est pour la vie militaire des Romains ce que Pompéi est pour leur vie civile : la représentation fidèle de choses disparues depuis dix-huit cents ans. Les bas-reliefs qui se déroulent

en spirales gracieuses autour de son fût de marbre blanc nous montrent les armes et les costumes des légionnaires et des Barbares, les engins de guerre, les camps, les attaques de forteresses, les passages de fleuve ; Trajan lui-même haranguant ses troupes ou pansant les blessés, et le roi des Daces se jetant sur son épée pour ne pas survivre à son peuple[1].



La colonne Trajane.

Ce monument de la gloire militaire de Rome, plus durable que son empire, s'élève encore au milieu des débris du forum que Trajan créa en faisant disparaître une colline qui descendait du Quirinal vers le Capitole. D'après l'inscription gravée au piédestal, il fallut enlever une masse de terres dont la hauteur était égale à celle de la colonne, 43 mètres[2]. Nous ne pouvons donner la description complète de ce monument, mais la nature de ce livre exige que nous en reproduisions au moins les scènes principales.

Le premier combat est un engagement d'infanterie au passage d'une rivière que les Daces défendent; ils

[1] M. Frœhner (*la Colonne Trajane*) a essayé de refaire l'histoire des guerres daciques avec les bas-reliefs de ce monument. Mais, s'ils sont une mine précieuse pour l'archéologue, s'ils fournissent de curieux renseignements pour les armes, les costumes, etc., si certains détails de ces expéditions y sont fidèlement reproduits, deux éléments indispensables à l'historien y manquent : les indications de temps et de lieux qu'une inscription seule pouvait donner. On y compte jusqu'à deux mille cinq cents figures.

[2] .... *Ad declarandum quantæ altitudinis mons et locus tantis operibus sit egestus.* (Or., 29.)

cèdent, effrayés par un orage qu'indique la représentation de Jupiter lançant la foudre.



Jupiter lançant la foudre. (Frœhner, pl. 15; Bartoli, pl. 17 et 18.)

Les bas-reliefs suivants montrent l'empereur qui s'embarque pour secourir ses troupes assiégées dans leur camp et qui les délivre : cette



Cavalerie délivrant les troupes. (Frœh., 27 et 28, Bart., *ibid.*)

fois la cavalerie a l'honneur de la victoire, malgré l'assistance prêtée aux Daces par les Sarmates que l'on reconnaît à l'absence de boucliers dans leurs armes.

Mais le succès est chèrement acheté, car beaucoup de soldats sont



Blessés rapportés à l'ambulance. (Fræh., pl. 51; Bart., 28.)

rapportés à l'ambulance, où les médecins pansent leurs blessures.

Trajan avance avec prudence, marquant sa route par des camps



Trajan fait fortifier les camps. (Fræh., 29; Bart., 29.)

que ses légionnaires construisent et qui sont de véritables forteresses.

Par ses paroles et ses largesses il soutient le courage de ses soldats.



Trajan faisant des largesses aux soldats (Fræh., 55, 56, 57 ; Bart., 52

Un chef maure, Lusius Quietus, à la tête de ses rapides cavaliers, dont les petits chevaux à crinière épaisse rappellent les chevaux nu-



Lusius Quietus en reconnaissance. (Fræh., 50 ; Bart., 47.)

mides, pousse des reconnaissances dans les forêts qui entourent la capitale des Daces, Sarmizegetusa.

Il en ouvre la route à l'empereur, qui l'assiége et réussit à la



Trajan donne des ordres pour assiéger Sarmizegetusa. (Frœh., 56 ; Bart., 50.)

prendre. Le Décébale vaincu vient faire soumission aux pieds de l'empereur.



Le Décébale fait sa soumission. (Frœh., 51 ; Bart., 54, 55.)

Trajan en quittant la Dacie avait laissé des garnisons dans ses

camps fortifiés ; quand la seconde guerre commença, ces camps furent assiégés : il accourut pour les délivrer.



Trajan vient délivrer ses camps. (Frœh., 76 ; Bart., 71.)

Il rencontra une résistance énergique. Une bataille acharnée sous



Bataille qui livre à Trajan la capitale des Daces. (Frœh., 94 ; Bart., 89.)

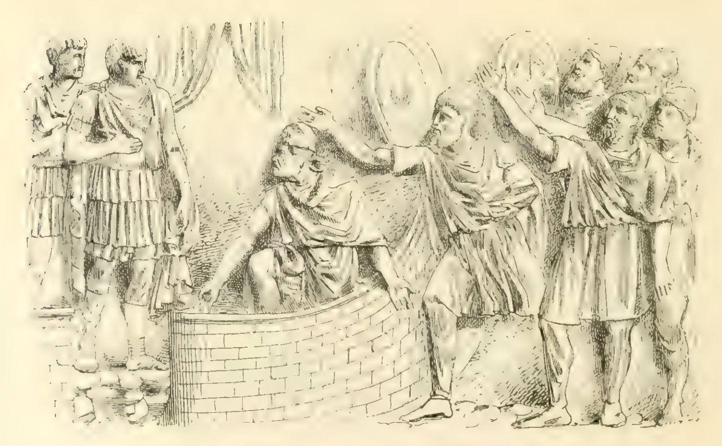
les murs de la nouvelle capitale des Daces lui livra cette ville.

Mais le Décébale y mit le feu avant de l'abandonner; ses prin-



Le Décébale met le feu à sa capitale. (Frœh., 97, 98; Bart., 92, 93.)

cipaux chefs réunis dans un banquet se passèrent à la ronde une coupe empoisonnée, pour se soustraire à la honte de la captivité.



Chefs daces faisant soumission. (Frœh., 100; Bart., 95.)

D'autres, moins fiers, vinrent faire leur soumission aux Romains.

Le Décébale cependant ne désespérait pas; il tenta encore le sort



Le Décébale se tue (Fröhn., 116; Bart., 108).

des armes; une dernière défaite le décida à se frapper lui-même, pour ne pas tomber vivant aux mains de ses ennemis. Sa tête ap-



La tête de Décébale apportée à Trajan (Fröhn., 116; Bart., 109).

portée à Trajan et envoyée à Rome y annonça la fin de la guerre.

Il laissait derrière lui quelques braves, ses derniers compagnons,



Derniers combats. (Frœh , 121 ; Bart., 111.)

qui aimèrent mieux vendre chèrement leur vie plutôt que rendre leurs armes.



Incendie des villages. (Frœh., 125 ; Bart., 112.)

On n'eut raison d'eux qu'en brûlant le village où ils résistaient encore, au milieu des murs écroulés.

La guerre avait été faite des deux côtés sans merci. Dans les légions, on avait répandu le bruit que les Daces livraient les captifs romains à leurs femmes, pour qu'elles les fissent périr dans les supplices; et l'architecte de Trajan les avait montrées, sur la colonne, égorgeant les prisonniers. En élevant ce monument, qui a servi de modèle à toutes les colonnes triomphales, le Grec Apollodore a renoncé au génie de sa race, qui eût voulu de l'art idéalisé; mais il a obéi à ce génie de Rome qui se plaît à la réalité et à l'utile. Il a reproduit tous les incidents de ces deux campagnes; les travaux des soldats, leur armement, leur costume et ceux de leurs adversaires; on y voit en action jusqu'au service médical des légions. Mais ne nous en plaignons pas : dans cette sévère épopée de marbre on peut lire, non-seulement la guerre Dacique, mais toutes celles que les Romains firent au delà du Danube et du Rhin.



Femmes daces torturant des prisonniers romains.
(Fröhn., pl. 78 ; Bart., 55.)

Pendant ces conquêtes du prince au nord, un de ses lieutenants, Cornelius Palma, sortait par la frontière orientale des anciennes limites de l'empire. Le grand désert qui s'étend de l'Euphrate à la mer Rouge enveloppe de ses vagues de sable et de ses nomades pillards la Syrie et la Palestine. Sur la lisière des terres cultivées et presque sous le même méridien se trouvent la grande cité de Damas, que les Romains tenaient depuis longtemps dans une demi-dépendance, et les quatre villes de Bostra, Gérasa, Rabbath-Ammon (Philadelphie) et Pétra; celle-ci en plein désert, à distance égale de la mer Rouge et du lac Asphaltite.

et sur la route des caravanes qui se rendaient de la vallée de l'Euphrate dans celle du Nil. C'était la résidence du roi des Nabatéens, Zabel, qui commandait jusqu'à Damas, mais aussi le repaire des bandits qui désolaient les riches pays du Jourdain et inquiétaient les caravanes. Cornelius Palma s'empara de ces places (105[1]), réduisit le pays en province (*Arabia*) et fit de Bostra une colonie qui servit de quartier à la légion *III^a Cyrenaïca*. Aussitôt des routes furent tracées, des conduites d'eau établies pour utiliser les torrents des montagnes et vivifier la plaine aride. Une inscription récemment trouvée est un hommage des habitants de Kanata au légat impérial qui, le lendemain de la conquête, avait amené une source dans leurs murs[3]. Avec des maîtres si prévoyants, les villes gagnèrent de la vie, de la richesse et une nombreuse population; Pétra devint le centre d'un commerce considérable, et l'on vit les nomades, pris du goût des arts, décorer leurs cités de monuments dont les ruines, au milieu de ces solitudes, étonnent et charment le voyageur; tandis que d'autres, gagnés par l'appât de la solde militaire, entraient au service de l'empire; les anciens coupeurs de routes se chargeaient de les garder[5].



Chameau, sur une monnaie de Bostra.





Monnaie de Zabel[2].



L'Arabie[4].

Ces conquêtes, surtout la première, produisirent à Rome un grand effet[6]. Depuis Auguste, l'empire ne s'était augmenté que de la Bretagne, sous Claude, et le triste prince n'avait gagné, au succès de ses lieutenants, ni gloire ni popularité. Mais la double expédition

[1] L'ère de la nouvelle province commence au 22 mars 106. (Waddington, *Mél. de num.*, 2e série, p. 162.)

[2] Têtes accolées de Zabel et de Seqailath, sa mère. Au revers, leurs noms et deux cornes d'abondance. Monnaie de bronze.

[3] Ἐκ προνοίας de Corn. Balbus. (Waddington, *Inscr. de Syrie*, n° 2296.)

[4] ARAB. ADQ. S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI. S. C. L'Arabie debout; à ses pieds, une autruche. Grand bronze.

[5] Une inscription mentionne une *cohors quinta Ulpia Petræorum*. (*Bull. de l'Inst. arch.*, 1870, p. 22.) En d'autres est citée la *III^a coh. Ituræorum*. (Wilmanns, 1650, 1864.)

[6] On a beaucoup de monnaies avec la légende : *la Dacie captive* et l'image d'une femme les mains liées derrière le dos, assise ou jetée sur des boucliers. (Cohen, II, *Traj.*, n° 74.) Une autre (n° 552), postérieure à la conquête, porte en légende : *Dacia Aug. prov. s. c.*, et montre la Dacie assise sur un rocher, tenant une enseigne surmontée d'une aigle; à gauche, un enfant qui tient des épis. Devant elle, un autre enfant qui tient une grappe de raisin. C'est la médaille de la colonisation.



Ruines de Gerasa, d'après Rey, *Voyage dans le Haouran.*

conduite par Trajan lui-même dans un pays sauvage, la soumission d'un peuple redouté, les multitudes de colons qu'on voyait s'acheminer du fond des provinces vers ces terres fécondes et les aigles romaines planant au-dessus des Carpathes, en plein monde barbare, tout cela faisait ce qu'on appelle de la gloire, et ébranlait les imaginations déshabituées des spectacles virils. Le sénat décrétait, pour les généraux, des statues triomphales, pour le prince sa colonne, et les poètes rêvaient de chants épiques en l'honneur de la Rome nouvelle. « Comment trouver, écrivait Pline à son ami Caninius, un sujet aussi riche, où la vérité ait plus l'air de la fable? Vous nous montrerez les eaux rejetées dans les plaines arides[1]; des ponts bâtis sur des fleuves qui n'en avaient jamais porté; des armées qui établissent leurs camps sur d'inaccessibles montagnes, et un roi plein de résolution contraint de quitter sa capitale et la vie[2]. » Mais, comme déjà l'esprit latin fléchissait, au moins dans les lettres, c'est avec la métrique et l'idiome d'Homère que Caninius se proposait d'écrire son poème national; et Pline, pris de la même inquiétude que Boileau, ne trouvait à cela qu'une difficulté, celle de faire entrer dans des vers grecs des noms barbares.


Trajan rentrant à Rome[3].

Cependant, lorsque le conquérant de la Dacie fut de retour dans la ville, on aurait pu croire, à regarder les choses du dehors, qu'il n'y avait à Rome qu'un sénateur de plus. C'est le mot de Martial. Le poète impur qui appelait Domitien un dieu ne donne même pas à Trajan le nom de seigneur. « Nous ne voyons plus un maître ici, s'écrie-t-il, mais le plus juste des sénateurs[4]. » Il discutait, en effet, avec ses collègues, légiférait ou jugeait avec eux[5]; il les laissait remplir, en toute liberté, leurs innocentes fonctions, même disposer, comme ils l'entendaient, de ces magistratures, idoles dorées toujours tenues en grande

[1] Allusion à quelque rivière que Trajan avait détournée de son lit pour une opération de guerre

[2] *Epist.*, VIII, 4.

[3] Médaillon de bronze, frappé l'an 106, au retour de la campagne de Dacie. L'empereur, à cheval, tête nue, cuirassé et tenant la haste, est précédé par l'Abondance et suivi de trois soldats.

[4] *Epigr.*, X, 12.

[5] Par exemple dans le procès de Marius Priscus, proconsul d'Afrique, poursuivi pour concussion. Pline et Tacite furent chargés par le sénat de soutenir l'accusation. Les débats lu-

vénération, mais d'où la vie politique s'était retirée[1]. Pour faire arriver un plus grand nombre de sénateurs au consulat, Trajan nomma douze consuls chaque année, et lui-même, durant son règne, ne prit que cinq fois les faisceaux, en se soumettant à toutes les formalités habituelles, même au serment prêté debout devant le consul en charge qui demeurait assis et dictait les paroles.

Pour les élections, il avait établi le scrutin secret, qui sauvegardait la dignité des sénateurs, puisque l'œil du prince ne pouvait plus marquer les opposants. Pline applaudit à cette réforme et en même temps la redoute[2]. Il a raison. Ce scrutin, bon pour les petits, dont il faut protéger la liberté, est mauvais pour les grands, qui, par lui, échappent à la responsabilité de leur vote. Il est vrai que les grands d'alors étaient bien petits. La première fois que les sénateurs firent usage du mode nouveau de votation, on trouva sur plusieurs bulletins des plaisanteries, même des impertinences : un d'eux portait le nom des protecteurs à la place du nom des candidats[3]. A ces révélations inattendues de l'urne au scrutin, le sénat retentit de clameurs indignées, et l'on appela toute la colère de l'empereur sur les coupables. Ils restèrent inconnus; ces mauvais plaisants étaient sans doute des gens d'esprit qui, en public, jouaient très-gravement leur rôle, mais riaient, sous le masque, de la comédie qu'ils venaient représenter. Pline n'est pas de ceux-là : un homme aussi préoccupé de l'opinion gardait l'étiquette et le cérémonial jusque dans sa chambre à coucher, où, le soir même, il racontait la scène à un ami, en se demandant si de pareilles gens n'étaient pas capables de tout. Aussi pourquoi trouble-t-on sa sérénité par de discordantes paroles? Il admire consciencieusement son prince, et avec raison; peu s'en faut même qu'il ne se croie revenu aux temps républicains. « Vous nous avez commandé d'être libres, s'écrie-t-il, nous le serons[4]. » On se laissait prendre à ces paroles, et

rèrent trois jours, et Trajan assista à toutes les séances, qui furent longues, car, une fois, Pline parla cinq heures. Priscus fut condamné à la relégation (déc. 99 et janv. 100). Pline fut encore chargé par le sénat de soutenir l'accusation portée par toute la province contre Cæcilius Classicus, proconsul de Bétique (101?). Sous Domitien, il avait fait condamner un autre proconsul de cette province, Bebius Massa. (*Epist.*, III, 4 et 9.) En 103 ou 104, il défendit Julius Bassus, proconsul de Bithynie.

[1] Il faut, bien entendu, faire exception pour les magistratures civiles (*prætor urbanus, peregr., de fidei commissis*) et pour les fonctions administratives ou militaires des gouverneurs de province et des commandants de légion qui étaient nécessairement très-actives.

[2] *Epist.*, III, 20.

[3] Pline, *Epist.*, IV, 25.

[4] *Panegyr.*, 56.

quelques-uns se croyaient déjà revenus à l'ancienne république. Un secrétaire de l'empereur, Titinius Capito, mettait dans sa maison, à la place d'honneur, les images de Brutus, de Cassius et de Caton qui avaient cessé d'être séditieuses ; il écrivait l'histoire des grands citoyens immolés par la tyrannie, et il en faisait des lectures publiques, où accourait toute la haute société de Rome[1]. Mais des gens à qui il faut commander d'être libres ne le seront jamais. La liberté se prend, ou, ce qui vaut mieux, l'opinion l'impose : le peuple qui la recevrait par ordre ne serait ni digne ni capable de la garder. En réalité, l'autorité de Trajan était aussi absolue que celle d'aucun de ses prédécesseurs. Pline, dans ses *Lettres*, où il n'est plus gêné par l'éloquence officielle, montre bien que Rome ne cessait pas d'avoir un maître. « Il est vrai, dit-il, que tout se fait à la volonté d'un homme qui, dans l'intérêt commun, prend pour lui seul tous les soucis, tous les travaux[3]. » Il s'oublie même, dans le *Panégyrique*, jusqu'à faire du prince le propriétaire universel « qui peut disposer à son gré de tout ce que les autres possèdent[4]. »



Cassius[2].

Mais ce pouvoir, Trajan, sans hypocrisie ni feinte, et ceci le distingue d'Auguste, l'enveloppait des formes de la liberté, parce que la cour-

[1] Pline, *Epist.*, I, 17 ; VIII, 12

[2] Statue de beau style et bien conservée. La plinthe porte le nom de *Cassius*. (Villa Massimi. Clarac, *Musée de sculpt.*, pl. 912 B, n° 2505.)

[3] *Sunt quidem cuncta sub unius arbitrio, qui pro utilitate communi solus omnium curas laboresque suscepit* (IV, 20).

[4] .... *Cujus est quidquid est omnium, tantum ipse quantum omnes habet* (27).

toisie était dans sa nature; parce qu'une seule chose le préoccupait, l'intérêt de l'État; parce qu'enfin, témoin de la lutte homicide de Domitien et de l'aristocratie, il se rappelait ce que cette guerre avait jeté d'odieux sur le prince, et ôté de force au gouvernement, en l'obligeant à dépenser, pour déjouer des complots véritables ou imaginaires, le temps, l'attention et les ressources que réclamait le service public. Laissons donc ces sénateurs inutiles sur leurs chaises curules, et voyons agir le prince.

Trajan est une des figures les plus sympathiques de l'histoire; s'il manque de la haute intelligence et de l'audace politique du réformateur qui reconstruit, il a la sagesse et la force qui consolident et conservent. Avec le miracle impossible d'une succession d'empereurs tels que lui, Rome était sauvée, parce que, dans les pays de pouvoir absolu, la puissance du prince pour le bien est égale à celle qu'il possède pour le mal. Dans ses jugements, on voit toujours l'esprit de justice; dans sa correspondance administrative, un parfait bon sens; dans sa vie privée, la modération et la retenue, sauf pour certains vices du temps[1]; au palais, l'économie; dans les travaux publics, la magnificence; en tout, pour tous, la discipline, l'ordre et le respect absolu de la loi.

Ainsi, il s'opposait à ce que l'on prononçât une condamnation contre un absent involontaire ou sur une dénonciation anonyme : « Mieux vaut, écrivait-il à Severus, laisser échapper un coupable que punir un innocent[2]. » C'était de la plus simple équité, et il n'y aurait pas à l'en louer si d'autres n'avaient souvent tenu une conduite contraire. Pour les procès avec le fisc, il constitua un tribunal dont le juge était désigné par le sort, et où les parties avaient droit de récusation. « Le pouvoir et la liberté, dit Pline, plaident au même forum, et, le plus souvent, ce n'est pas le fisc qui l'emporte, le fisc dont la cause n'est jamais mauvaise que sous un bon prince[3]. »

Souvent il venait siéger au milieu des juges, entendre les témoins et décider, fallût-il, comme dans le procès de Marius Priscus, rester trois jours entiers au sénat, qu'il présidait en qualité de consul. Il

[1] Fronto (*ad M. Anton. de Fer. Als.*, 5) dit de lui : *Summus bellator tam histrionibus interdum sese delectavit et præterea potavit satis strenue*, et Aurél. Victor est obligé (*de Cæs.*, 13) de dire : *Curari vetans jussa post longiores epulas*. Il avait un autre vice du temps. Quand Julien le fait entrer dans l'assemblée des dieux, Silène, en le voyant, s'inquiète pour Ganymède : « Le seigneur Jupiter, dit-il, n'a maintenant qu'à veiller sur celui qui nous verse à boire. »

[2] Dig., XLVIII, 19, 5.

[3] *Panegyr.*, 36.

recevait les appels de tous les tribunaux de l'empire et retenait les causes pour lesquelles on sollicitait son examen personnel. Pline nous a laissé le tableau d'une de ces assises impériales, dans une lettre charmante qui fait aimer celui qui l'écrivit, mais bien plus encore le prince au sujet duquel elle fut écrite. « J'ai été, dit-il, appelé par l'empereur au conseil tenu en sa maison de *Centum Cellæ*. On a jugé différents procès. Claudius Ariston, le premier des Éphésiens, avait été accusé par des envieux ; il a été absous et vengé[1]. Le jour suivant, on a jugé la femme d'un tribun des soldats, Gallita, coupable d'adultère avec un centurion. Le mari en avait écrit au légat consulaire, qui renvoya l'affaire au prince. Les preuves ne laissant pas de doute, César cassa le centurion et le condamna à la relégation. Restait sa complice. L'amour retenait le mari, qui, content d'avoir éloigné un rival, gardait sa femme chez lui. On l'avertit qu'il devait poursuivre le procès; il le fit à contre-cœur; et, malgré lui encore, elle fut condamnée aux peines portées par la loi *Julia*. L'empereur voulut que, dans le jugement, on rappelât le nom du centurion et la discipline militaire, de peur qu'il ne parût évoquer à lui toutes les affaires de ce genre[2].

« Le troisième jour, on examina les codicilles de Julius Tiron, qu'on disait faux pour une partie, et authentiques pour le reste. Sempronius Senecio, chevalier romain, Eurythmus, affranchi et procurateur du prince, étaient accusés de la falsification. Les héritiers, par une lettre commune, avaient demandé à l'empereur, durant son expédition dacique, de connaître lui-même de l'affaire. De retour à Rome, il leur donna jour pour les entendre. Quelques-uns, par respect pour un affranchi du palais, voulaient renoncer à l'accusation contre Eurythmus. « Je ne suis pas Néron, leur dit-il, ni lui Polyclète. » Deux héritiers seulement parurent et demandèrent que tous ceux qui avaient intenté l'accusation fussent obligés de la soutenir ou qu'il leur fût permis à eux aussi de l'abandonner. L'empereur parla avec beaucoup de douceur et de majesté, et l'avocat des accusés ayant dit que, s'ils n'étaient point entendus, ils seraient livrés à tous les soupçons : « Ce « dont j'ai souci, répondit Trajan, ce n'est point que ces gens-là restent « sous le coup des soupçons ou y échappent, c'est que moi je n'y tombe « pas. » Alors se tournant vers nous : « Vous voyez ce dont il s'agit; que « devons-nous faire ? » Le conseil en ayant délibéré, le prince décida

[1] C'est-à-dire le délateur puni. Je ne donne de cette lettre que ce qui a trait aux jugements.

[2] C'est comme *imperator* ou chef de l'armée qu'il entendait juger cette cause.

que tous les héritiers poursuivraient l'accusation ou donneraient les motifs de leur désistement; sinon qu'il les condamnerait comme calomniateurs. Vous voyez combien ces jours ont été honnêtement et utilement employés[1]. »

Il n'aimait pas les délateurs, quoique cette race fût à Rome une nécessité et que la loi les encourageât, en leur accordant, même dans les causes civiles, un quart de la fortune des condamnés (*quadruplatores*). Avec les mauvais princes, ils gagnaient bien davantage. Trajan, qui avait déjà chassé de Rome ceux qui s'étaient le plus compromis dans les accusations politiques, diminua beaucoup, pour les autres, les bénéfices de leur industrie en décidant que les citoyens en possession de biens caducaires, qui, de leur propre mouvement, le déclareraient au fisc avant l'introduction de toute instance, partageraient l'héritage avec lui. Il semble même avoir établi pour les délateurs une sorte de peine du talion[2]. Pline vient de montrer Trajan condamnant comme calomniateurs ceux qui accusaient sans prouver l'accusation; et la peine était grave : habituellement celle que l'accusé eût subie. « Qu'ils souffrent, dit Pline, ce qu'ils ont fait souffrir; qu'ils craignent autant qu'ils étaient craints[3]. »

La loi de majesté avait reçu une extension déplorable par l'autorisation accordée aux esclaves d'accuser leur maître : Trajan[4] leur retira ce droit; du même coup il brisait une des armes de la tyrannie et ramenait la sécurité au sein des familles, car les riches n'allaient plus être entourés d'espions haineux, au fond de leurs demeures, jusque dans l'intimité et le secret de la vie privée. Il raffermit encore la discipline de l'esclavage et de la clientèle, en décidant, par un édit, que l'affranchi ou l'esclave qui aurait acheté ou obtenu d'un empereur, à l'insu du patron ou du maître, le droit complet de cité, par conséquent la libre disposition de ses biens, conserverait ce droit sa vie durant, mais, à sa mort, redeviendrait affranchi latin, de sorte que sa fortune fît retour à son ancien patron[5]. La législation ancienne condamnait à mort tous les esclaves du maître assassiné; elle fut aggravée par une constitution de Trajan, qui, dans ce cas, soumit à la torture non-seu-

[1] *Epist.*, V, 31.

[2] C'est l'avis de Bach, *de Leg. Traj. imp. comment.*

[3] *Panegyr.*, 35.

[4] Le torse de la statue donnée à la page 779 a été trouvé, en 1747, près de l'ancienne Minturnes. Sur la cuirasse sont deux jeunes filles dansant à côté de Minerve. La tête est rapportée, mais antique. Les bras et les jambes sont restaurés. (Clarac, *Mus.*, pl. 942, n° 2412.)

[5] Martial, *Epigr.*, X, 34. Cf. Pline, *Epist.*, X, 4 et 6.



Statue de Trajan. (Musée de Naples.)

lement les affranchis testamentaires, mais ceux qui, ayant reçu, du vivant du maître, la liberté, possédaient en totalité ou en partie la cité romaine[1]. Ce prince ne ressentait donc pas le contre-coup des doctrines qui ébranlaient alors l'esclavage : il conservait l'ancienne institution, et cependant il n'entendait pas qu'on l'altérât frauduleusement. Quantité d'enfants nés libres étaient exposés ou volés et servaient comme esclaves ; il leur reconnut le droit perpétuel de revendiquer leur liberté, sans avoir à la racheter par le remboursement des aliments qu'ils avaient reçus[2].

Avec ce même esprit de justice, il porta une atteinte légitime à l'autorité paternelle, en forçant le père qui avait maltraité son fils à l'émanciper et à renoncer à son héritage[3]. Il semble qu'on doive aussi faire remonter à lui la création du *curator rei publicæ*, fonction excellente dans les limites qu'il lui donna, mauvaise pour l'indépendance municipale, quand on en eut fait la première charge dans les cités. Du moins, c'est dans trois inscriptions du règne de Trajan qu'on trouve la plus ancienne mention de ces magistrats extraordinaires nommés par l'empereur pour surveiller l'administration financière des municipes[4]. Bergame, qui en eut un, se trouva, à partir de ce jour, en tutelle, puisqu'elle ne put, sans l'autorisation de son curateur, aliéner une partie de son domaine, ou même entreprendre une construction de quelque importance. Æcæ, en Apulie, et l'antique Cære en obtinrent. Ces villes avaient sans doute sollicité cette intervention du prince, comme on verra plus loin Apamée demander à Pline de vérifier ses comptes. Il était bon de leur envoyer un commissaire temporaire, avec une mission spéciale pour réparer des désordres et remettre les choses en état ; il sera mauvais de créer une fonction permanente qui finira par supprimer l'autonomie administrative des cités.

Il envoya aussi un légat dans la Transpadane ; la présence d'un magistrat supérieur, investi de l'*imperium* militaire, y avait sans doute été rendue nécessaire par quelque tumulte ; mais l'Italie perdait un

[1] Pline, *Epist.*, VIII, 14, et Dig., XXIX, 5, 10, § 1.

[2] Pline, *Epist.*, X, 72. Constantin reconnaîtra les droits de la puissance paternelle à celui qui aura recueilli et élevé un enfant abandonné.

[3] Dig., XXXVII, 12, 5. Il accorda au pupille une action en indemnité contre le magistrat qui n'avait pas apporté le soin convenable au choix de ses tuteurs (*tutelle dative*).

[4] L. Renier, *Mélanges d'épigraphie*, p. 41 ; Orelli, 3787, 3898 et 4007, et Henzen, *Ann. de l'Inst. arch.*, 1851, p. 5-35. Le *curateur* des Antonins n'est pas le fonctionnaire qui desséchera toute la vie des cités ; c'est un contrôleur qui défend les villes contre l'entraînement des dépenses ou les infidélités de certains agents.

de ses privilèges, et toute la région au delà du Pô était ramenée à la condition d'un territoire provincial.

Durant son règne de dix-neuf ans, Trajan n'augmenta aucun tribut, en diminua plusieurs[1], ne confisqua aucune fortune et n'exigea aucun legs. « Les citoyens eurent enfin la sécurité pour leurs testaments, et le prince ne fut plus, à cause de son nom inscrit ou oublié sur l'acte testamentaire, l'héritier unique de tout le monde[2]. » Il refusa les présents autrefois volontaires, mais devenus obligatoires, qu'on était censé offrir au prince comme « don de joyeux avénement », et il remit les impôts arriérés[3]. Cela avait été fait par plusieurs de ses prédécesseurs; mais il abolit la distinction qu'Auguste avait mise par la loi du vingtième, entre les anciens et les nouveaux citoyens. Ceux qui étaient arrivés au droit de cité par les privilèges du Latium ou qui l'avaient obtenu des princes sans recevoir en même temps le *jus cognationis* étaient considérés comme des étrangers au sein de leur famille et soumis, lorsqu'ils recueillaient une succession, au payement des droits, fussent-ils père, fils ou frère du mort. Beaucoup de petits héritages furent, en conséquence, exemptés des droits de transmission[4], comme nous dispensons dans les grandes villes les petits loyers de l'impôt. C'était une diminution de recette, mais en même temps l'empereur chargeait une commission sénatoriale de rechercher les moyens de restreindre les dépenses publiques[5], et nous sommes assurés qu'avec une ferme volonté, comme était celle de Trajan, la commission a rempli son office.

Il est curieux, en effet, de voir avec quelle facilité se relevaient les finances de l'empire, dès qu'un prince intelligent arrêtait les folles prodigalités. On sait les embarras financiers de Domitien et de Néron; voici que, grâce à l'ordre mis en tout, à l'économie dans les dépenses de luxe et d'apparat, leur successeur est en état de faire d'immenses travaux, une grande guerre, de magnifiques constructions, tout en diminuant les impôts, et qu'il lui reste encore des ressources pour créer la plus belle institution de l'empire.

Nerva, quelques mois avant sa mort, avait résolu d'aider les parents pauvres de condition libre à élever leurs enfants, pour « assurer,

[1] Pline, *Panegyr.*, 41.

[2] *Panegyr.*, 43. Cf. Suétone, *Calig.*, 38; *Nero*, 31, 32.

[3] Un marbre, trouvé à Rome en 1872, semble représenter Trajan faisant brûler un monceau de tablettes portant les créances du fisc. (*Bull. di Corresp. archeol.*, 1872, p. 280, et Ausone, *Grat. act.*, 21.)

[4] *Panegyr.*, 37-40.

[5] *Minuendis publicis sumptibus* (Pline, *Epist.*, II, 1, et *Panegyr.*, 62).

comme le dit une inscription, l'éternité de l'Italie[1] ». Trajan reprit ce dessein et lui donna de grandes proportions. Dès l'année 100, cinq mille enfants reçurent à Rome l'assistance de l'État[2]. L'inscription de *Velleia*, une des plus longues qui nous restent, et la *Table alimentaire des Bæbiani* permettent de retrouver le mécanisme ingénieux qu'il imagina[3]. Le moyen employé consistait en une double opération habilement combinée pour assurer l'avenir de l'institution contre les caprices précipités d'un gouvernement moins généreux. Le fisc prêtait sur hypothèque, par l'intermédiaire du corps municipal, de l'argent à certains propriétaires pour l'amélioration de leurs fonds, et les intérêts, payés par ceux-ci au taux modique de 5 p. 100, quelquefois même de 2 1/2[4], fournissaient les ressources à l'aide des-



Victoire volant; figurine de bronze trouvée à Velleia
(Cabinet de France.)

[1] Celle qui est relative à Pomponius Bassus, *ap.* Orelli, n° 784. « *Qui æternitati Italiæ suæ prospexit.... ita ut omnis ætas curæ ejus merito gratias agere debeat.* »

[2] Pline, *Panegyr.*, 28. Pour les distributions on conservait encore à Rome l'usage des listes établies par César, sur lesquelles on inscrivait des noms nouveaux au fur et à mesure des vacances, *in locum erasorum;* Trajan établit que la part des malades et des absents serait mise en réserve jusqu'à ce qu'ils pussent venir la prendre. (*Panegyr.*, 25.)

[3] Elle a été trouvée en 1747 aux environs de Plaisance, et contient 650 lignes en 7 colonnes; en 1832 on en découvrit une autre à Campolattaro, près de Bénévent : *Tabula alimentaria Bæbianorum*. La première est de l'an 104, la seconde de l'an 101. — Velleia fut détruite par l'éboulement d'une montagne, au temps de Probus. (*Rev. arch.*, 1881, p. 242.)

[4] L'intérêt habituel était de 12 p. 100 dans les provinces : *Duodenis assibus*. (Pline, *Epist.*, X

quelles on constituait une sorte de caisse de bienfaisance. Ainsi, d'après la Table de Velleia, 51 propriétaires avaient reçu, pour des biens ayant dix à douze fois la valeur du prêt hypothécaire[1], une somme de 1 116 000 sesterces (278 000 francs), dont l'intérêt annuel, 55 800 sesterces (13 950 francs), servait à l'entretien de 300 enfants : 264 garçons et 36 filles. Les garçons recevaient par an 192 sesterces (48 francs), les filles, 144 (36 francs)[2]. Les enfants naturels avaient moins : les garçons, 144 sesterces, les filles, 120; mais, sur les 300 assistés de Velleia on ne comptait que deux enfants naturels, un garçon et une fille. La fondation était faite pour un nombre déterminé d'enfants, nombre qui ne changeait pas tant que la fondation n'était pas accrue, mais l'assistance variait, sans doute comme le prix des vivres dans les localités : ainsi, à Velleia, 16 sesterces par mois; à Terracine, 20.

A première vue on serait tenté de croire que cette institution est née du sentiment de charité que la philosophie infiltrait au cœur de la société païenne. Mais, en considérant que parmi les enfants secourus

62.) Il resta à ce taux de Sévère à Justinien. Il n'était en Italie que de 6. (Columelle, III, 3, et Pline, *Epist.*, VI, 18.) On a vu (t. III, p. 764) Auguste prêter sans intérêt à qui pouvait lui répondre du double; Tibère fit de même (t. IV, p. 363), et Alex. Sévère prêtera de l'argent aux pauvres à 3 p. 100, pour qu'ils puissent acheter de la terre.

[1] C'est du moins le rapport qu'on trouve le plus souvent dans les tables de Velleia et des *Bæbiani*. Cf. Desjardins, *de Tabulis alim.*, et Henzen, *Tab. alim.*

[2] Je mets le sesterce à 25 centimes; c'est environ la valeur que lui donnent, pour ce temps, Dureau de la Malle, Hultsch, Friedlænder et Mommsen, mais cette valeur est probablement trop forte. Pline (*Hist. nat.*, XVIII, 20, 2) donne pour prix moyen de la farine en son temps 40 as ou 10 sesterces le *modius*. Il ajoute que le modius (en litres 8,67) fournissait 26 à 27 livres de pain. La livre romaine étant de 327 grammes pour 10 sesterces, on avait alors environ 8650 grammes de pain, et pour 192 sesterces, subvention annuelle d'un garçon, 166 kilogrammes par an, soit 455 grammes par jour. Mais le prix du blé, 4 sesterces le modius au temps de Cicéron (*Verr.*, III, 77), n'était certainement pas monté dans les campagnes aussi haut que le chiffre donné par Pline pour la farine de choix, et nous savons qu'en ce temps-là un philosophe s'exerçant à l'abstinence pouvait se tirer d'affaire avec un demi-sesterce par jour. Sénèque, engageant Lucilius à vivre de temps à autre de pain dur et bis, *panis durus ac sordidus*, pour s'exercer à la pauvreté volontaire, lui dit : « Il ne t'en coûtera que 2 as pour être rassasié, *dipondio satur.* » (*Epist.*, VI, 18.) Origène, qui vécut longtemps avec 4 oboles par jour (60 centimes), était un prodigue. Épicure arrivait à se suffire, certains jours, avec moins d'un as, mais il fallait à son disciple Métrodore, qui n'avait pas encore atteint à l'état de perfection du *magister voluptatis*, un as entier. (*Ibid.*) Ailleurs Sénèque (*Epist.* 65) nous apprend que le salaire d'un acteur jouant les grands rôles, mais de condition servile, était de 5 *modii* et de 5 deniers par mois, c'est-à-dire, par jour, d'un peu plus d'un kilogr. de pain et de 2 as 1/2. Friedlænder (II, p. 27) fait le compte d'un dîner dans une auberge de la Cisalpine qui ne coûta que 5 as; du temps de Polybe (II, 15), il en coûtait six fois moins, ἡμιασσάριον, la moitié d'un as ou 3 centimes. De tout cela il résulte qu'avec 64 ou 80 as par mois, soit 16 ou 20 sesterces, un enfant de famille pauvre pouvait vivre. Malgré le caractère du *Satyricon*, il n'est pas interdit de tenir un certain compte de ces mots de Pétrone : « Alors un pain d'un as suffisait pour deux; aujourd'hui les pains d'un as ne sont pas plus gros que l'œil d'un bœuf. »

se trouvait seulement un dixième de filles, il faut reconnaître que la loi alimentaire de Trajan avait le même but que les lois d'Auguste *de prole augenda*[1]; elle était un encouragement donné à la population libre, et on se rappelle que déjà le premier empereur avait admis, à Rome, les enfants à ses distributions. Pline montre clairement le caractère de la nouvelle institution : « Ces enfants sont élevés aux frais de l'État pour en être l'appui dans la guerre, l'ornement dans la paix. Un jour ils rempliront nos camps, nos tribus, et d'eux naîtront des fils qui n'auront plus besoin de cette assistance[2]. » Mais ailleurs il ajoute : « L'homme vraiment libéral donne à sa patrie, à ses proches, à ses amis pauvres.... Il recherche ceux qui sont dans le besoin, les secourt, les soutient et se fait d'eux une sorte de famille[3]. » Trajan lui-même réprimandait les villes qui dépensaient follement leurs revenus au lieu de secourir leurs pauvres[4]; et l'extension donnée à l'institution alimentaire par ses successeurs, les fondations que firent les particuliers, avaient certainement aussi pour motif une idée de bienfaisance, qu'on pourrait retrouver encore dans le très-ancien usage des sportules accordées aux clients et des distributions de terres ou de blé faites aux pauvres de Rome, dès l'époque républicaine[5].



Trajan, restaurateur de l'Italie. Grand bronze. Cohen, n° 575.

Il est à noter que si, par la combinaison que Trajan avait imaginée, l'État perdait l'intérêt de son argent, qu'il n'est pas tenu de faire valoir comme un usurier, il conservait le capital, qui, passant d'un propriétaire à l'autre, portait la fécondité dans les campagnes. L'agriculture défaillante de l'Italie était secourue[6] en même temps que les familles pauvres,

[1] Voy. t. III, p. 777 et suiv. Tacite se plaint de la diminution de la classe des hommes libres en Italie, *minore in dies plebe ingenua* (*Ann.*, IV, 27).

[2] *Panegyr.*, 28.

[3] *Epist.*, IX, 30; X, 94.

[4] Par exemple à Amisus, où il voulait qu'une partie des revenus fût employée *ad sustinendam tenuiorum inopiam* (Pline, *Epist.*, X, 104). Une femme d'Alexandrie ayant donné le jour, en une seule fois, à trois garçons et à deux filles, Trajan ou Hadrien se chargea de les élever. (Phlégon, Περὶ θαυμασίων, 58, éd. Didot.)

[5] On lit déjà dans une inscription du temps d'Auguste : .... *hominis boni, misericordis, amantis pauperes* (Henzen, *ap.* Orelli, n° 7244). Le centurion Corneille, dans les *Actes des Apôtres*, était loué avant sa conversion pour ses aumônes aux pauvres.

[6] Une autre mesure favorable à la propriété en Italie, sans l'être toujours à son agriculture, fut l'édit qui obligea les provinciaux, candidats aux magistratures de Rome, d'avoir un tiers de leurs biens-fonds en Italie. (Pline, *Epist.*, VI, 19.) C'était une prescription d'une loi de César et d'une autre de Tibère. Cf. t. III, p. 430 et 485. Cet édit fut renouvelé par Marc-Aurèle, qui n'exigea que le quart. (Capitolin, *M. Anton.*, 11.)

et le gouvernement espérait que celles-ci, soutenues à propos, s'élèveraient dans leur condition, de sorte que beaucoup d'entre elles, à la seconde génération, n'auraient plus besoin d'assistance.

Nos sociétés modernes, travaillées du même mal que l'empire romain, le prolétariat, n'ont encore rien imaginé d'aussi large et ajou-



Arc de Trajan, construit en 114 par Apollodore, à Bénévent.

tons d'aussi habilement conçu que la loi alimentaire de Trajan ; car elles n'ont pour les enfants pauvres qu'un petit nombre de salles d'asile et la gratuité de l'école.

On ne peut affirmer que l'institution ait été établie par mesure générale dans l'Italie entière; mais des monnaies, des inscriptions, même des sculptures, permettent de la retrouver en beaucoup de lieux. Ainsi, les bas-reliefs de l'arc de Bénévent représentent des

hommes portant de jeunes garçons sur leurs épaules, et quatre femmes, la tête ornée de couronnes murales, qui conduisent vers Trajan des jeunes filles. Ces femmes sont-elles l'image de quatre villes du voisinage ou le symbole de toutes les cités d'Italie qui avaient profité du même bienfait? La seconde hypothèse est la plus vraisemblable, et Dion la confirme[1].

Des cités provinciales, de riches particuliers, suivirent l'exemple donné par les empereurs[2]; cette société païenne, qui adoucissait le

[1] LXVIII, 5. Cf. Rossini, *gli Archi trionfali*, tav. 58-45, et la monnaie donnée ci-dessus (Cohen, II, *Trajan*, n° 575) qui représente Trajan debout tenant un sceptre surmonté d'un aigle et relevant l'Italie à genoux; entre eux, deux enfants tendant les mains, et pour légende : REST. ITALIAE. Cf. *Id.*, n° 15, 14, 299-304.

[2] Les successeurs de Trajan conservèrent et développèrent cette institution. Hadrien, dit Spartien, 7, *pueris ac puellis.... incrementum liberalitatis adjecit*, et il décida que la pension alimentaire serait continuée aux garçons jusqu'à dix-huit ans, aux filles jusqu'à quatorze (Dig., XXXIV, 1, 14). Antonin augmenta, en l'honneur de sa femme, le nombre des jeunes filles assistées, *Faustinianæ* (Capit., 8). On a des inscriptions au nom des *pueri et puellæ alimentarii* de Cupra Montana en l'honneur d'Antonin, d'Urbinum et de Ficulnea en l'honneur de Marc-Aurèle. Capitolin dit de ce prince : *de alimentis publicis multa prudenter invenit*, et, comme son prédécesseur, à la mort de la seconde Faustine, *novas puellas Faustinianas instituit*. Alexandre Sévère institua aussi, au nom de sa mère Mammée, des *Mammæanas* et *Mammæanos* (Lampride, 57). Macrin se proposait d'agir de même (Id., *Diad.*, 2). L'exemple des empereurs fut suivi par les citoyens riches; ainsi Pline (*Epist.*, VI, 18, et I, 8) constitua sur une de ses terres, en faveur de Côme, sa ville natale, une rente perpétuelle de 30 000 sesterces *in alimenta ingenuorum*; Cælia Macrina légua 1 million de sesterces pour entretenir cent enfants, à Terracine (Borghesi, *Œuvres*, t. IV, p. 269, avec les annotations de M. L. Renier); une femme de Séville fit une fondation analogue (*C. I. L.*, t. II, n° 1174); à Sicca, sous Marc-Aurèle, un citoyen donna à la ville 1 300 000 sesterces pour que, avec l'intérêt à 5 pour 100, on nourrît chaque année trois cents garçons et deux cents filles de trois à quinze ans, choisis par les duumvirs, dans les familles non-seulement des *municipes*, mais aussi des *incolæ* établis dans la cité. Chaque garçon recevait 2 deniers et demi par mois; chaque fille, 2 deniers, et la liste des assistés devait être tenue au complet (Guérin, *Voy. en Tunisie*, t. II, p. 59, n° 254). On trouve à Curubis, en Afrique, un *curator alimentorum*. Cf., pour d'autres exemples, Henzen, *Tab. alim.*, p. 16 et suiv. Cet usage était même ancien : un contemporain d'Auguste, Helvius Basila, *Atinatibus sestertium quadringenta millia legavit ut liberis eorum ex reditu, dum in ætatem pervenirent, frumentum et postea sestertia singula millia darentur* (Orelli, n° 4365). Dans chaque ville un *quæstor alimentorum* administrait la caisse de cette institution. Il semble que Marc-Aurèle ait créé, pour la surveillance générale de ce service, des



Souvenir de la loi alimentaire[1]



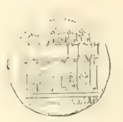
Souvenir de la loi alimentaire de Trajan[2]

(1) S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI S. C. ALIM. ITAL. Femme debout, tenant des épis et une corne d'abondance; à côté d'elle, un enfant. Grand bronze du cabinet de France.

(2) L'empereur assis a devant lui une femme qui lui présente des enfants dont l'un est dans ses bras. Revers d'un grand bronze du cabinet de France.

sort de l'esclave, se préoccupait de la misère de ses pauvres et enseignait, avec Épictète et Marc-Aurèle, les plus beaux préceptes de morale, montrait donc avant de périr qu'elle avait en elle des forces de renouvellement capables de la sauver, si ses mauvaises lois politiques ne l'avaient perdue.

Au nombre des mesures de bienfaisance prises par Trajan, il faut compter la colonisation de la Dacie, exécutée sur une si vaste échelle, que la race latine garde encore l'immense contrée dont elle prit alors possession. Pour qu'il en ait été ainsi, on est obligé d'admettre que le nombre des colons fut considérable, et on ne peut supposer qu'ils aient été pris parmi les riches. Ce fut donc une très-large distribution de terres faite, à l'exemple de Rome républicaine, aux indigents de l'empire. En donnant les terres, on dut donner aussi les outils, les semences, le bétail et toutes les choses nécessaires à un premier établissement, sous un climat rigoureux pour des Méridionaux. Les dépouilles des Daces servirent à ces avances, et nombre de villes furent délivrées d'une partie de leurs pauvres[1].



Le forum de Trajan : FORUM TRAIAN. (Monnaie d'or.)



La basilique Ulpienne : BASILICA VLPIA. (Monnaie d'or.)

On n'oserait dire que Trajan ait établi la liberté du commerce des grains et, par conséquent, provoqué une baisse dans le prix du blé, ou une plus égale répartition ; du moins les mesures indiquées par Pline devaient tendre à ce résultat[2], et furent un bienfait.

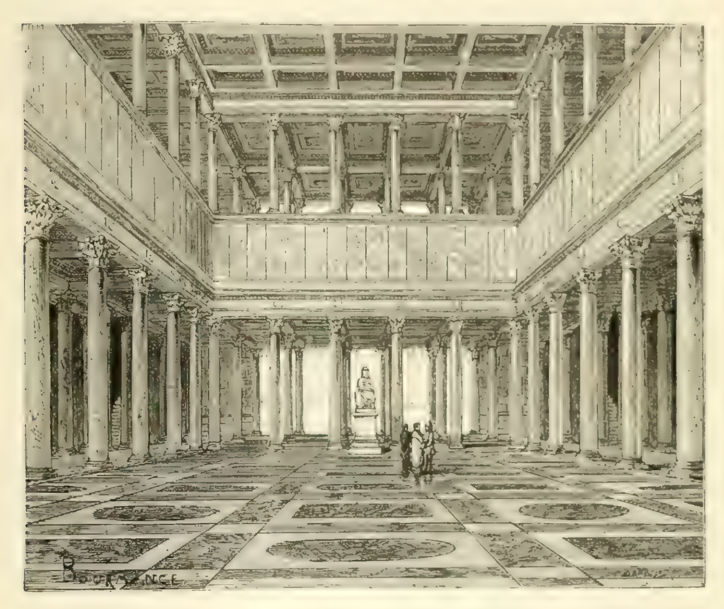
Trajan honora son règne par de grands travaux publics, autre façon de donner du pain aux pauvres. Apollodore de Damas, l'audacieux

præfecti alim., qui furent de grands personnages, anciens consuls et gouverneurs de province : *præf. alim. per Æmiliam; præf. alim. viæ Flaminiæ*, etc. Voy. Borghesi, *Œuvres*, t. IV, p. 155 et suiv. On trouve encore en 258, à Sarmizegetusa, un procurateur de Dacie qui avait été, vers 220, *procurator ad alimenta per Apuliam, Lucaniam et Bruttios* (*C. I. L.*, t. III, n° 1456. — Sur l'extension que cette institution avait prise, voy. le règne de Caracalla.) D'après les inscriptions et les monnaies (Eckhel, VI, p. 406, monn. de Gallien et de Claude II), l'institution de Trajan semble avoir duré jusque dans la seconde moitié du troisième siècle ; les malheurs de cette époque la firent disparaître. Constantin, en 315, essaya de combattre les progrès redoutables de la misère par la charité. Sa loi (code Théod., XI, 27, 1 et 2) prescrivait des aumônes, mais ne faisait pas revivre la grande institution des Antonins.

[1] Quand Trajan éleva *Petorium* au rang de colonie, il y envoya des vétérans *missione agraria*, qui furent de véritables colons au sens ancien du mot. (*C. I. L.*, t. III, n° 4057.)

[2] *Panegyr.*, 29-32 : .... *Emit fiscus quidquid emere videtur ; inde copiæ, inde annona, de qua inter licentem vendentemque conveniat ; inde hic satietas, nec fames usquam.* Il réorganisa à Rome le collége des boulangers, et les règlements qu'il lui donna furent si sages, qu'Aurélius Victor a pu dire (*de Cæs.*, 13) que Trajan avait par là *annonæ perpetuæ mire consultum.*

constructeur du pont sur le Danube, écrivit en marbre la grande page d'histoire qui se déroule autour de la colonne sous laquelle le prince se fit préparer un tombeau, et il bâtit un nouveau forum qui par sa splendeur éclipsa tous ceux des Césars. Deux siècles et demi plus tard, Constance le contemplait avec admiration et Ammien Marcellin l'estimait « le plus magnifique ensemble de constructions qui fût sous



Intérieur de la basilique Ulpienne. (Restauration par Lesueur.)

le soleil[1] ». Avec son arc de triomphe, son temple alors consacré à la divinité de Trajan, ses deux bibliothèques pour les livres grecs et pour les livres latins, sa basilique, ses immenses portiques surmontés d'un peuple de grands hommes, en marbre et en bronze, qui formaient au héros impérial comme une garde d'honneur rangée autour de sa statue équestre et de sa colonne triomphale, Trajan avait vaincu Auguste en magnificence.

Rome dut à ce grand bâtisseur[2] bien d'autres embellissements;

[1] XVI, 10 : *Singularem sub cælo structuram.*
[2] *Orbem terrarum ædificans.* Eutrope, VIII, 2.

notons seulement un dixième aqueduc qui conduisit sur le Janicule l'eau du lac *Sabatinus* (lago di Bracciano)[1].

Les deux meilleurs ports de l'Italie que la nature n'ait point faits toute seule sont l'œuvre de Trajan et subsistent encore : sur l'Adriatique, celui d'Ancône, où un arc de triomphe en marbre blanc rappelle le bienfaiteur de la ville et humilie de son élégance l'arc qu'on a eu l'imprudence de dresser, dans le voisinage, au pape Clément XII; sur la mer de Toscane, celui de Civita-Vecchia (*Centum Cellæ*), cité



Civita-Vecchia; port de *Centum Cellæ*. (Restauration. — Bibl. nationale.)

qui lui dut tout. Pour activer les travaux, il s'y était bâti une villa, où il venait séjourner. Pline, qui y passa plusieurs jours, montre les navires allant incessamment précipiter à la mer des rocs entiers pour former, en avant du port et de ses deux môles, une digue contre laquelle la mer brisait avec fureur. De grands travaux d'assainissement furent entrepris par toute l'Italie, et le célèbre Galien, qui fut presque un contemporain, en vante les heureux effets pour la santé publique. « Beaucoup d'anciennes routes étaient dégradées et envahies par les broussailles; d'autres difficiles à gravir, dangereuses à descendre ou coupées par des torrents. Par les soins du prince les parties humides et basses furent pavées, les passages difficiles aplanis, les eaux sau-

[1] C'est l'*Acqua Paola* de la Rome moderne.



Arc de Trajan, à Ancône.

vages contenues par des digues et des ponts[1]. » Sur l'une de ces routes reconstruites aux frais du prince, le sénat fit ériger l'arc de Bénévent pour conserver le souvenir de ces grands travaux. Trajan pensa, comme César, à dessécher les marais Pontins, et Dion parle de chaussées empierrées qu'il y construisit; mais les niveaux furent mal pris, et le *ponte Maggiore*, par où les eaux devaient s'écouler, ne leur offrit pas un débouché suffisant[2]. Il semble avoir relevé, en y envoyant une colonie, l'antique cité de Lavinium, où les consuls et les préteurs, à leur entrée en charge, allaient sacrifier à Vesta et aux dieux Pénates[3].

Il agrandit le port de Claude à Ostie en y creusant le *lago Trajano*, qui fut mis en communication avec le Tibre par un canal, le *Fiumicino*: les navires eurent alors pour leurs manœuvres une surface d'eau de 115 hectares[4].

Dans les provinces, il surveilla et contint les gouverneurs : c'était de tradition impériale; un proconsul d'Afrique fut banni comme concussionnaire; un gouverneur de la Bétique, dépouillé de ses biens pour la même cause : tous sentirent que, sous un tel prince, il fallait absolument s'occuper de l'intérêt public et point d'autre chose. Aussi, partout s'exécutaient des travaux utiles. En Égypte, Trajan fit des réparations si considérables au *Ptolemæus amnis*, entre le Nil et la mer Rouge, que ce canal porta désormais son nom, Τραϊανὸς ποταμός. C'était donner de nouvelles facilités au commerce et surtout à l'exploitation des belles carrières de porphyre et de granit du Djebel-Dokhan et du Djebel-Fateereh, au voisinage des ports de Myos-Hormos et de Philotera, de sorte que les colonnes qu'on en tirait arrivaient facilement à Rome et dans toutes les cités maritimes de l'empire[5].

On a vu qu'il jeta deux ponts permanents sur le Rhin et le Danube; ils ont disparu, comme ceux qu'il construisit pour tenir toujours ouverts aux légions les pays situés au delà du Tigre et de l'Euphrate; nous venons d'en retrouver un, écroulé, dans la vallée de la Medjerda, en Tunisie, mais celui d'Alcantara, sur le Tage, existe encore, haut

[1] *De Meth. medendi*, IX, 8.

[2] De Prony. *Dessèchement des marais Pontins*, p. 76 et 241.

[3] La coutume subsistait encore du temps de Macrobe (*Sat.*, II, 19).

[4] Lanciani, *Sulla città di Porto.*

[5] Letronne, *Inscr. gr. et rom. d'Égypte*, I, 195 et 420. Au Djebel-Fateereh ou *mons Claudianus*, dans la chaine Porphyritique, plusieurs inscriptions prouvent que Trajan donna une grande impulsion aux travaux de ces carrières. (*C. I. L.*, t. III, n°s 24, 25, et Letronne, *Inscr. d'Égypte*, 59-42.) Au Djebel-Fateereh, à 10 lieues de la mer Rouge, on a trouvé, gisant à terre, des monolithes longs de 18 mètres sur 8 mètres de circonférence.

de 60 mètres et long de 188[1]. Pour le dernier, Trajan n'eut qu'à seconder le zèle des provinciaux, en envoyant un de ses meilleurs architectes à plusieurs cités lusitaniennes, qui s'étaient cotisées pour les frais de cette colossale construction : preuve nouvelle de la prospérité des provinces à cette époque et de la facilité qu'on aurait eue à mettre en commun les intérêts de leurs habitants. De nombreuses inscriptions montrent que les routes étaient également faites ou réparées aux dépens des municipes dont elles traversaient le territoire, quelquefois avec une subvention du fisc.

A l'imitation de la capitale, les cités provinciales dépensaient des sommes énormes pour s'embellir. Où les trouvaient-elles ? Le prince venait de leur ouvrir une source nouvelle et abondante de revenus. L'ancienne jurisprudence, considérant les villes, ainsi que les colléges et les associations, comme des « personnes incertaines », ne les croyait pas capables de recevoir un legs[2], à moins d'une autorisation spéciale[3]. Nerva leur reconnut cette capacité, mais en termes assez vagues, paraît-il, pour que le prudent Pline n'osât user de ce rescrit[4]. Le sénatus-consulte Apronien, rendu sous Trajan[5], permit aux cités de recueillir des successions par la voie des fidéicommis, dernière gène qui disparaîtra sous Hadrien[6]. Alors la cité deviendra une personne civile, ainsi que l'est notre commune française ; mais entre les deux époques existe une grande différence : le patriotisme municipal était, en ce temps-là, bien autrement énergique qu'aujourd'hui, et il n'y avait point de congrégations religieuses qui attirassent à elles les libéralités des mourants, de sorte que les donations, qui viennent d'être autorisées, seront très-abondantes et iront directement à la cité pour servir à ses besoins, même à ses plaisirs[7]. Souvent, à la veille d'une élection muni-

[1] *C. I. L.*, t. II, n° 759, 762. Celui de Chaves (*Aquæ Flaviæ*) sur le Tamago, en Galice, subsiste aussi. (*C. I. L.*, t. II, n° 2478.) Il ne se trouve pas en Angleterre de pont aussi élevé que celui d'Alcantara, et il y en a un seul en France, celui de Saint-Sauveur, qui le dépasse de quelques mètres.

[2] Ulpien, *fr.* XXII, 5.

[3] Voy. t. V, au chap. de la *Cité*, § 3.

[4] *Epist.*, V, 7.

[5] Cf. Francke, p. 491.

[6] Paulus, Dig., XXXVI, 1, 26 ; Cod., VI, 24, 12, et Ulpien, *fr.* XXIV, 28 : *Civitatibus.... legari potest : idque a D. Nerva introductum, postea a senatu, auctore Hadriano, diligentius constitutum est.*

[7] Paulus (Dig., XXX, fr. 122) dit : *Civitatibus legari potest quod ad honorem ornatumque civitatis pertinet. Ad ornatum, puta quod ad instruendum forum, theatrum, stadium legatum fuerit. Ad honorem, puta quod ad munus edendum, venationemve, ludos scenicos, ludos circenses relictum fuerit, aut quod ad divisionem singulorum civium, vel epulum relictum fuerit. Hoc amplius, quod in alimenta infirmæ ætatis (puta, senioribus, vel pueris, puellisque) relictum fuerit.*



Pont d'Alcantara construit par Trajan

cipale, un candidat s'engageait à exécuter quelque ouvrage pour la ville, et, le lendemain, oubliait sa promesse. Un rescrit fit de cette promesse une obligation légale, qui lia même les héritiers[1]. Enfin, le vol des fonds municipaux, considéré jusqu'alors comme un simple détournement, fut assimilé au péculat, qui était puni de la confiscation des biens et de la déportation[2]. Voilà comment tout l'empire, à l'époque des Antonins, put se couvrir d'aqueducs, de thermes, de théâtres, de ponts et de routes où circulait la poste impériale, qui venait d'être réorganisée[3]. On faisait remonter justement au prince l'honneur de cette impulsion donnée aux travaux publics, et tant de monuments, des bords du Tage à ceux de l'Euphrate, portaient la date de son règne, que Constantin, importuné de retrouver partout ce nom, comparait Trajan à la pariétaire qui s'attache à toutes les murailles. Mais ces temples, ces basiliques, ces ponts, ces aqueducs, il les avait bâtis[4], ou en avait provoqué la construction, et il ne les avait pas décorés de dépouilles enlevées à d'autres, tandis que Constantin déroba les bas-reliefs de l'arc de Trajan pour orner celui qu'il se fit élever à Rome.

Cependant il se trouva des gens pour conspirer contre lui, tant l'aristocratie romaine avait de peine à se déshabituer des complots, même sous le prince qui lui témoignait tant d'égards. Un Crassus, qui avait été condamné sous Nerva pour une pareille tentative, essaya de l'assassiner. Trajan refusa de s'occuper de cette affaire; il laissa le sénat instruire, juger et faire exécuter la sentence, qui n'emporta que le bannissement. Crassus est le seul membre du sénat qui fut frappé sous ce règne pour attentat contre l'empereur[5].

Le prince qui mieux que tout autre méritait un historien n'en a pas[6], et l'on ne sait plus rien, lorsqu'on a épuisé l'étude des monu-

[1] Paulus, Dig., XLVIII, 13, 2 et 4, § 4.

[2] Dig., L. 12, 14, pr.

[3] Elle était à la charge des cités. Nerva, en 97, avait déchargé de cet impôt les villes d'Italie (voy. ci-dessus, p. 754). Trajan paraît avoir amélioré le service en corrigeant les abus, c'est-à-dire l'usage que les particuliers faisaient du *cursus publicus* dans un intérêt privé et en plaçant ce service sous la surveillance de *præfecti vehiculorum*. Cf. Pline, *Epist.*, X, 62 et 120, et Henzen, *Ann. de l'Inst. arch.*, 1857, p. 98. Le passage d'Aur. Victor (*Cæs.*, 13) se comprend mal.

[4] Le pont de *Simitthu Colonia* avait été fait *opera militum suorum et pecunia sua.*

[5] .... *unus senator damnatus per senatum*, dit Eutrope (VIII, 2), *ignorante Trajano*. Il avait des complices qu'on bannit, où il se forma d'autres complots. Du moins, au commencement du règne suivant, un ami d'Hadrien l'engageait à se défaire d'un Laberius Maximus, qui était exilé dans une île, comme suspect d'avoir aspiré à l'empire, et de Crassus Frugi, qui fut mis à mort pour avoir quitté son lieu de relégation. (Spartien, *Hadr.*, 5.)

[6] Il en a eu, mais nous ne les avons pas. Les ouvrages de Marius Maximus, de Fabius Marcellinus, d'Aurelius Verus et de Statius Valens, qui avaient écrit sa vie, sont perdus, comme

ments, des inscriptions, des monnaies et de quelques rares fragments épars çà et là dans les abréviateurs. Cependant il nous reste de ce temps un document précieux pour connaître, par un exemple pris sur le vif, l'état des provinces, le rôle du légat, la part du prince dans l'administration générale, et ce que les villes avaient déjà perdu d'indépendance : c'est la correspondance de Pline et de Trajan. Écoutons ce curieux dialogue qui s'établit à 500 lieues de distance entre l'empereur dans sa capitale et le gouverneur d'une de ses plus lointaines provinces, la Bithynie. Les questions sont simples, les réponses précises et les conséquences sautent d'elles-mêmes aux yeux[1].

I. *Autorisation impériale pour les travaux publics.*

« Faut-il autoriser les Prusiens à remplacer leurs bains qui sont vieux et laids par des thermes nouveaux? — Oui, s'ils n'établissent pour cela aucune imposition nouvelle et si les services ordinaires n'en souffrent pas. »

« Sinope manque d'eau; j'ai trouvé une source à 16 milles; mais l'aqueduc devrait, sur une longueur de 1000 pas, traverser un terrain mou et suspect. Je ramasserai aisément l'argent nécessaire; il nous reste à obtenir votre approbation[2]. — Faites cet aqueduc, mais après avoir bien examiné si le lieu suspect peut le porter et si la dépense n'excède pas les forces de la ville. »

« Nicomédie a dépensé 3 329 000 sesterces pour un aqueduc qui est tombé, 2 millions pour un autre qu'on a abandonné. J'ai le moyen d'en faire un troisième qui tiendra, si vous nous envoyez un fontainier ou un architecte. — Conduisez de l'eau à Nicomédie, mais recherchez par la faute de qui tant d'argent a été perdu. »

« Nicée a dépensé 10 millions de sesterces pour un théâtre qui s'écroule, et de grosses sommes pour un gymnase qui a brûlé et qu'on rebâtit. A Claudiopolis on creuse un bain avec l'argent que les décu-

les treize premiers livres d'Ammien Marcellin, dont l'*Histoire des empereurs*, faisant suite à Suétone, commençait à Nerva ; de Dion, il ne nous reste que le maigre résumé de Xiphilin. Les abrégés d'Aurélius Victor et d'Eutrope donnent fort peu de chose.

[1] Je ne donne pas, bien entendu, le texte de ces lettres, mais la plus brève indication du contenu. Mommsen, dans son *Étude sur Pline*, p. 30, pense que la correspondance avec Trajan s'étend de septembre 111 au delà de janvier 113.

[2] Dans ces deux cas, il s'agit d'impôts à proroger ou à établir, et, en France, il faut pour cela une décision du souverain, c'est-à-dire une loi. Du reste, attendu la nature du pouvoir impérial, l'empereur pouvait toujours intervenir, même pour de petits intérêts. Un préfet d'Égypte avait demandé à Néron l'autorisation d'enlever les sables qui s'amoncelaient au pied des pyramides (Letronne, *Inscr. d'Égypte*, t. II, p. 466). Sur toutes ces questions municipales, voyez, au tome V, le chapitre de la *Cité*.



Pont de Trajan à Chemtou (*Simittu Colonia*), en Tunisie. (D'après un dessin de M. Ch. Tissot.) (P. 702.)

rions offrent pour leur entrée dans la curie. Que dois-je faire à l'égard de tous ces travaux? Envoyez-nous un architecte. — Vous êtes sur les lieux, décidez. Quant aux architectes, nous les faisons venir de Grèce : vous en trouverez donc autour de vous. »

« Il me semble que les entrepreneurs des travaux de la ville de Pruse prennent plus qu'il ne leur est dû. Envoyez-moi un vérificateur pour toiser l'ouvrage. — Il y en a partout ; cherchez bien et vous en trouverez. »

« Amastris est empestée par un cloaque qu'il faudrait couvrir. Si vous permettez qu'on exécute cet ouvrage, j'aurai l'argent nécessaire. — Couvrez d'une voûte ce ruisseau infect. »

« Sur les confins du territoire de Nicomédie est un grand lac; il serait fort avantageux de le joindre à la mer par un canal. — Prenez garde que le lac en se réunissant à la mer ne s'y écoule tout entier. Je vous enverrai d'ici des gens entendus en ces sortes d'ouvrages. »

II. *Surveillance des finances municipales.*

« Les villes de la province ont de l'argent et point d'emprunteurs à 12 pour 100. Faut-il baisser le taux de l'intérêt et forcer ensuite les décurions à se charger de ces fonds? — Mettez l'intérêt assez bas pour trouver des preneurs, mais ne forcez personne à emprunter malgré lui. »

« Dans la ville libre et alliée d'Amisus, qui, grâce à vous[1], se gouverne par ses propres lois, on m'a remis une requête touchant les sociétés de secours mutuels. Je la joins à cette lettre pour que vous voyiez, seigneur, ce que l'on peut tolérer ou défendre. — Laissez-leur les sociétés (*eranos*) que le traité d'alliance leur donne; surtout si, au lieu de dépenser le produit de leurs cotisations en cabales et en assemblées illicites, ils s'en servent pour soulager leurs pauvres. Dans toutes les autres villes de notre obéissance, il ne faut point le souffrir. »

« La plupart de mes prédécesseurs ont accordé aux villes du Pont et de la Bithynie une créance privilégiée sur les biens de leurs débiteurs. Il serait à propos que vous voulussiez bien, seigneur, faire à ce sujet un règlement. — Qu'on décide d'après les lois propres à chaque

[1] Pline a bien raison (*Epist.*, X, 93) de réunir ces mots, qui jurent pourtant les uns à côté des autres : *Civitas libera et fœderata quæ beneficio indulgentiæ tuæ legibus suis utitur*, car on ne se faisait pas faute de regarder, au besoin, dans les affaires des cités qu'on disait libres. Ainsi Trajan envoya Maxime en Achaïe *ad ordinandum statum liberarum civitatum* (Pline, *Epist.*, VIII, 24); Pline lui-même avait eu en Bithynie une mission extraordinaire (Wilmanns, 1180); d'autres reçurent d'Hadrien. Cf. *C. I. G.*, nos 1624, 4033-4, et Orelli, n° 6482. Souvent les villes elles-mêmes provoquaient cette intervention.

ville. Si elles n'ont pas un privilége sur les autres créanciers, je ne dois pas le leur donner aux dépens des particuliers. »

« Les habitants d'Apamée me prient d'examiner leurs comptes, malgré leur privilége de s'administrer eux-mêmes. Dois-je le faire? — Oui, puisque eux-mêmes le demandent. »

« Julius Piso a reçu en don 40 000 deniers du sénat d'Amisus. L'*ecdicus* les réclame d'après vos édits qui défendent ces libéralités. — Si le don remonte à plus de vingt ans, qu'il subsiste ; car il faut avoir égard au repos des citoyens, tout en ménageant les deniers publics. »

« Les Nicéens prétendent avoir reçu d'Auguste le privilége de recueillir l'héritage de leurs concitoyens morts intestats. — Examinez cette affaire en présence des parties, avec Gemellinus et mon affranchi Epimachus, tous deux procurateurs, et ordonnez ce qui vous paraîtra juste. »

« Les Byzantins dépensent chaque année 12 000 sesterces pour vous faire porter leur hommage, et 3000 pour envoyer un des leurs saluer le gouverneur de Mœsie. — C'est assez qu'ils me fassent parvenir par votre entremise leur décret d'hommage. Quant au gouverneur de Mœsie, il leur pardonnera, s'ils lui font leur cour à meilleur marché. » Réponse qui plut certainement à Byzance, car, malgré la police faite dans l'empire, aller à Rome n'était pas seulement une dépense, mais un péril. Pétrone, Apulée, montrent que les détrousseurs de grands chemins étaient nombreux, et nous avons un marbre où de braves gens de Mehadia sur le Danube, envoyés par leurs concitoyens, ont gravé leur reconnaissance envers les *Divinités des eaux* pour les avoir ramenés sains et saufs dans leur cité [1].

III. *Les décurions.*

On vient de voir Pline proposer à Trajan de contraindre les décurions à souscrire des emprunts dont ils n'avaient pas besoin. C'est l'idée de mettre au compte des curiales les charges des villes qui commence à se faire jour et qui rendra bientôt leur condition déplorable [2]. Déjà

[1] *C. I. L.*, t. III, n° 1562, en l'année 150. Ces députations onéreuses étaient très-fréquentes : il en arrivait à chaque événement qui marquait dans la vie des empereurs ou à chaque dispute qui s'élevait entre ces cités querelleuses. On vient de retrouver une lettre d'Antonin aux Coronéens pour les remercier de lui avoir fait porter leurs condoléances pour la mort d'Hadrien et leurs félicitations pour l'adoption de Marc-Aurèle. Dans une autre, il leur rappelle que leurs députés lui ont demandé de décider entre eux et les Thesbéens au sujet de quelques plèthres de pâturage. (*Bull. de Corresp. hellen.* pour 1881, p. 456.)

[2] Au troisième siècle, les *decurions* furent généralement appelés *curiales*. (Henzen, n° 6414, et *C. I. L.*, t. V, n° 358.)

on appelle à la curie plus de membres que le nombre réglementaire, et ces membres doivent payer un honneur qu'ils n'ont pas toujours sollicité. Pline voit dans cette exaction une source de revenu pour les cités, et voudrait en faire une prescription légale. « Dans certaines villes de la province, dit-il, les décurions sont obligés, en entrant au sénat, de donner les uns 1000, les autres 2000 deniers. Il vous appartient, seigneur, de faire une loi générale. — Non. Le plus sûr est de suivre la coutume de chaque ville, surtout à l'égard de ceux qu'on fait décurions malgré eux. »

« La loi de Pompée, observée en Bithynie, exige trente ans pour exercer une magistrature et entrer à la curie. Mais un édit d'Auguste a permis de remplir à vingt-deux ans les magistratures inférieures. J'en ai conclu que ceux qui arrivaient aux charges à cet âge devaient siéger au sénat municipal. Mais que faire à l'égard des autres qui, ayant l'âge prescrit pour les magistratures, ne les ont pas obtenues[1]? — Leur fermer la curie. »

IV. *Droit de cité.*

« Pour obtenir le droit de cité dans une ville, il faut, d'après la loi de Pompée, être originaire de la province. Beaucoup de décurions appartiennent à d'autres pays. Faut-il les exclure de la curie? — Non, mais veiller à ce que la loi soit, à l'avenir, mieux observée. »

V. Le *defensor civitatis.*

Dans quelques villes on trouve déjà des charges mal définies qui deviendront celle du *defensor civitatis*, dont le rôle sera si considérable au quatrième et au cinquième siècle. « Byzance a un centurion légionnaire pour veiller sur ses privilèges. Juliopolis de Bithynie vous demande la même faveur. — Byzance est une grande ville où quantité d'étrangers abordent. Un gardien de ses droits lui est nécessaire. Si j'en donne un à Juliopolis, toutes les petites villes voudront en avoir. Il vous appartient de veiller vous-même à ce qu'il ne soit fait aucun dommage aux cités de votre gouvernement. »

On a vu plus haut qu'Amisus avait un *ecdicus*, sorte d'avocat de la ville ou de tribun chargé de défendre ses intérêts auprès du gouverneur[2].

[1] *Epist.*, X, 83. Ceux que désignaient pour les remplir leur fortune et leur naissance, comme, à Rome, les fils de sénateurs.

[2] On trouve dans une inscription d'Hadrien (*C. I. L.*, t. III, n° 586) le nom de *defensor*.

VI. *Questions religieuses.*

« Peut-on, à Nicomédie, déplacer un temple de Cybèle ? — Oui. Le sol provincial n'est pas *capable* de recevoir les consécrations romaines. »

« On me demande à transférer des tombeaux. A Rome, il faut une décision des pontifes. Que dois-je faire ici? — Accorder ou refuser selon la justice. Il serait par trop dur d'imposer aux provinciaux de venir consulter à ce sujet les pontifes romains. »

« J'ai trouvé une maison en ruine pour y mettre le bain des Pru-



Bas-relief consacré à Cybèle[1].

siens. Le propriétaire avait voulu y bâtir un temple à Claude. Mais il n'en reste rien. — Mettez le bain dans cette maison, à moins que le

mais avec le sens d'avocat plaidant pour les intérêts de la ville. L'ἔκδικος était, du temps de Cicéron, l'avocat de la ville (*ad Famil.*, XIII, 56, et *ap.* Waddington, l'inscription de Cibyra, n° 1212). Le σύνδικος était un citoyen envoyé extraordinairement à l'empereur ou au gouverneur pour une affaire spéciale. Dig., L, 4, 18, § 15. Dans ce passage il est dit : *Defensores quos Græci syndicos appellant.* Cf. Waddington, *ad n.* 628 et 1175.

[1] Lebas et Waddington, *Voy. arch. en Grèce*, etc., pl. 44, fig. 1.

temple n'ait été construit, car, lors même qu'il aurait disparu, la place demeure consacrée. »

« On dit, seigneur, qu'une femme et ses fils ont été ensevelis au même lieu où s'élève votre statue. La statue est dans une bibliothèque, les sépultures dans une grande cour enfermée de galeries. Je vous supplie de m'éclairer dans le jugement de cette affaire. » Elle eût été grave, en effet, sous un autre prince, car une accusation de lèse-majesté en pouvait sortir. Trajan s'irrite qu'on le croie capable de l'autoriser et répond : « Vous ne deviez pas hésiter sur une telle question, car vous savez fort bien que je ne me propose pas de faire respecter mon nom par la terreur et par les jugements de majesté. Laissez là cette accusation que je ne permettrais pas de recevoir. »

VII. *Discipline militaire.*

« Faut-il faire garder la prison par des soldats, ou, selon la coutume, par des esclaves publics? J'ai mis des uns et des autres. — Cela ne vaut rien. Il faut s'en tenir à l'usage et ne pas éloigner le soldat du drapeau. »

« Le préfet du littoral pontique qui n'a que douze soldats, en demande davantage. — Non. Tous les chefs veulent étendre leur commandement, et les petites garnisons détruisent l'esprit militaire. »

« Des esclaves ont été trouvés parmi les recrues. Qu'en faut-il faire? — S'ils ont été choisis, la faute est à l'officier recruteur; s'ils ont été donnés comme remplaçants, on s'en prendra aux remplacés; si, connaissant leur condition, ils sont venus s'offrir d'eux-mêmes, punissez-les. »

VIII. *Discipline civile.*

« Dans beaucoup de villes, des gens condamnés aux mines ou à combattre comme gladiateurs servent d'esclaves publics, quelques-uns avec des gages. Que faire? — Exécuter les sentences, excepté pour ceux dont la condamnation remonte à plus de vingt ans. »

« Un homme, banni à perpétuité par Bassus, est resté dans la province sans user du droit que lui donnait un sénatus-consulte, après la cassation des actes de Bassus, de réclamer dans les deux ans un nouveau jugement. — Il a désobéi à la loi; envoyez-le aux préfets du prétoire, pour un supplice plus rigoureux. »

« Ceux qui prennent la robe virile, se marient, font l'inauguration d'un ouvrage public, ou entrent en exercice d'une magistrature, ont coutume d'inviter les décurions et beaucoup de monde, quelquefois plus de mille personnes, et de donner à chacune un denier ou deux.

Je crains que ces réunions ne soient des assemblées défendues par vos édits. — Vous avez raison. Mais j'ai fait choix de votre prudence pour réformer tous les abus de cette province. »

« Un grand incendie a désolé Nicomédie. Ne serait-il pas bon d'établir un collége de cent cinquante artisans chargés de veiller au feu? — Non, les corporations ne valent rien. »

Cette correspondance nous gâte Pline : timoré, indécis, hésitant sur tout, il fait, comme gouverneur d'une grande province, la plus triste figure [1]. Trajan, au contraire, est net, précis; il répond en maître expérimenté et juste, commande sans phrase, et, en tout, fait respecter la loi. Sous ses paroles affectueuses pour « son très-cher Secundus [2] », on sent l'impatience de l'homme supérieur qu'un lieutenant incapable dérange chaque jour pour des misères. Mais ce qui résulte surtout de cette correspondance, c'est la preuve de l'omnipotence impériale et des progrès effrayants que faisait le gouvernement central. Il est vrai que, sans une forte administration générale, les affaires de l'État ne se font pas et que les affaires locales courent le risque de se faire mal; mais tout envahir, le droit civil, comme le droit pénal des cités, l'administration des finances, comme celle de la voirie et des travaux publics : c'était trop. On pourrait déjà presque dire qu'il ne se remuait pas un pavé dans les provinces sans une requête à Rome, qu'il fût question de couvrir un ruisseau fangeux ou de déplacer un mort dont le tombeau s'était écroulé; et l'on envoyait un courrier au prince pour lui demander quelle garde on mettrait à la porte d'une prison.

Ainsi l'empereur fait la loi et, par lui-même ou par ses lieutenants, il décide les cas particuliers; il gouverne l'empire, et l'on pourrait dire qu'il administre les cités, car il n'hésite pas à regarder dans toutes leurs affaires, que ces villes soient simples municipes tombés sous la puissance de Rome par la conquête ou cités alliées et libres, rattachées à l'empire par un traité. Trajan respecte, il est vrai, leurs lois, leurs priviléges, parce qu'il est habile et sage; mais son légat ne doute pas que le prince ne puisse tout changer. Après la lecture de cette correspondance officielle, on se fait aisément l'idée de ce que l'empire deviendra, quand l'empereur, au lieu d'être Trajan, sera Commode

[1] Il a voulu cependant, à l'exemple de Cicéron, donner des conseils à un gouverneur. Comparez les deux lettres (Pline, VIII, 24, et Cicéron, *Ep. ad Quint.*, I, 1), et vous aurez la mesure de la différence des deux hommes.

[2] Pline le Jeune s'appelait *C. Plinius Cæcilius Secundus*.

ou Élagabal. Nous ne sommes encore qu'au second siècle, et nous voyons poindre le mal qui va miner l'empire. Trajan parle de gens que l'on fait entrer malgré eux dans la curie[1], et Pline considère déjà les magistrats municipaux comme les serfs de la chose publique.

On dira que Pline avait une mission spéciale[2], que, comme Libon l'aura sous Marc-Aurèle[3], il avait obtenu de l'empereur l'autorisation de prendre ses conseils dans les cas douteux ; qu'enfin tous les légats n'accablaient pas le prince de lettres aussi nombreuses : c'est possible, mais nous ne pouvons l'affirmer, puisque ces correspondances officielles ont péri, une seule exceptée, celle du gouverneur de Bithynie. Dans tous les cas, que l'empereur décidât de Rome ou que le proconsul prononçât sur place, le résultat était le même : la dépendance des provinciaux. Des empereurs comme Caligula et Néron, tout occupés de leurs plaisirs, laissaient aller les choses à leur gré ; des princes comme Tibère et Vespasien, qui trouvaient suffisamment lourde la tâche de gouverner l'empire, ne songeaient pas aux menus détails de l'administration des cités. Trajan, homme de commandement et de discipline, voulut mettre l'ordre en tout, ce qui le conduisit à regarder partout. Il a déjà créé les *curateurs* pour contrôler les finances de certaines villes; il envoyait des commissaires extraordinaires pour y supprimer les abus. C'était



Trajan jeune portant le *paludamentum*[4].

[1] .... *Qui inviti fiunt decuriones* (Pline, *Epist.*, 114). Cela arrivait souvent : la loi de Malaga prévoit le cas.

[2] Borghesi, *Œuvres*, t. V, 407-415.

[3] *Se scripturum esse si quid forte dubitaret* (Capitolin, *Verus*, 9).

[4] Camée. Sardonyx à trois couches, de 85 millim. sur 59. Cabinet de France, n° 240.

bien. Mais ces mesures plaçaient le gouvernement sur une pente où il glissera facilement, jusqu'à venir se mêler, selon son bon plaisir, des plus petites affaires et en retarder la marche. Un affranchi de Vespasien offre aux Cérites de construire à ses frais une salle de réunion pour leurs Augustaux, à condition qu'on leur en donne la place. Le conseil municipal fait l'abandon du terrain, mais il faut l'assentiment du curateur, et celui-ci met dix mois à l'envoyer[1].

La plus importante des lettres de Pline est relative aux chrétiens. Ceux-ci ne justifiaient pas les craintes inspirées d'abord par leur adoration d'un crucifié, qui avait paru à quelques-uns une menace de révolte. Saint Paul avait prêché la soumission aux puissances, « au prince qui est le ministre de Dieu[2] », et saint Pierre écrivait : « Rendez à chacun l'honneur qui lui est dû[3]. » L'Église ne travaillait même pas directement à ruiner l'esclavage, cette base de la société païenne. Les fidèles avaient des esclaves, et des esclaves chrétiens, à qui Pierre disait : « Serviteurs, soyez soumis et respectueux envers vos maîtres, non-seulement lorsqu'ils sont doux et bons, mais encore lorsqu'ils sont rudes et fâcheux[4]. » Ils vivaient donc paisibles et dans l'ombre, multipliant au milieu des humbles par la vertu de cette charité qui leur montrait des frères dans tous les misérables. Mais la condition essentielle de leur culte était la prière en commun. Or Trajan n'aimait point les associations[5]; on vient de voir qu'il n'en voulait même pas contre les incendies, et que les réunions trop nombreuses, fût-ce pour une fête, lui étaient suspectes. Il sentait, sans pouvoir s'en rendre compte, comme un travail souterrain qui minait la société romaine, et ses lettres portent la trace de l'irritation qu'il éprouvait contre tout ce qui voulait sortir de l'ordre établi. Aussi ne faut-il pas s'étonner si les secrètes agapes des chrétiens lui parurent dangereuses. D'ailleurs on est forcé de répéter que, suivant la légalité de ce temps, une attaque contre les dieux de Rome était une insulte à l'empereur, et que, par suite de l'union impie de la politique et de la religion, les incrédules

[1] Egger, *Examen des hist. d'Auguste*, p. 390.

[2] *Epist. ad Rom.*, XIII, 1-7, et la *I^a Petri*, II, 13.

[3] *Epist.*, I, II, 17.

[4] *Ibid.*, 18, et Paul, *ad Col.*, III, 22-24.

[5] Il les interdit toutes. .... *Secundum mandata tua*, dit Pline, *hetærias esse vetueram.* Cependant il en réorganisa une à Rome. Mais c'était le collége des boulangers : « Par une prévoyance admirable, dit Aurél. Victor (*de Cæs.*, 13), et afin d'entretenir à Rome une perpétuelle abondance, il rétablit et consolida le *pistorum collegium.* » Sur le droit d'association et les colléges ou corporations des Romains, voyez le chapitre LXXXIII, § 3.

à l'apothéose du prince devenaient des rebelles à son autorité. Il en va toujours ainsi. Le présent et l'avenir sont trop souvent deux mortels ennemis qui, dans l'éternelle transformation des choses, se heurtent et se combattent. Le vieux monde destiné à périr se défend avec colère contre ce qui l'attaque et bientôt le tuera. La ciguë de Socrate, la croix de saint Pierre, le bûcher de Jean Huss, le pilori des puritains, la Bastille des libéraux, ont fait des victimes, mais aussi des morts triomphants. Trajan, esprit étroit et dur, comme toute cette race romaine, malgré sa véritable grandeur, était ennemi des nouveautés, et incapable de comprendre celle qui se produisait alors. Ce serait même un sujet d'étonnement profond de voir des hommes tels que Tacite, Trajan, Pline, Suétone, Marc-Aurèle, ne pas s'apercevoir de l'immense révolution qui se préparait, si l'histoire tout entière ne déposait de l'ignorance où les puissants du jour s'obstinent à rester touchant les puissances du lendemain.

« Je me fais un devoir, seigneur, écrit Pline à Trajan, de vous exposer tous mes scrupules..., je n'ai jamais pris part au procès d'aucun chrétien et ne sais sur quoi porte l'information qu'on fait contre eux ni de quelle peine ils doivent être frappés. Faut-il distinguer entre les âges et pardonner à qui se repent? Est-ce le nom seul qu'on punit en eux ou les crimes qui s'attachent à ce nom? Voici la règle que j'ai suivie. Je leur demande s'ils sont chrétiens. Ceux qui l'avouent, je les interroge une seconde et une troisième fois, en les menaçant du supplice. Quand ils ont persisté, je les y ai envoyés; car, de quelque nature que fût ce qu'ils confessaient, ils étaient toujours coupables de désobéissance et d'une inflexible obstination. Parmi ces fous j'ai réservé ceux qui sont citoyens romains pour les faire conduire à Rome[1].

« J'ai reçu des dénonciations anonymes contre de prétendus chrétiens; mais ces gens ont, en ma présence, invoqué les dieux dans les termes que je leur prescrivais, offert de l'encens et du vin à votre image, et, chose à quoi l'on ne saurait, dit-on, contraindre des chrétiens véritables, ils ont maudit leur Christ. Ceux-là, je les ai absous. D'autres ont reconnu qu'ils avaient été chrétiens, en déclarant qu'ils ne l'étaient plus depuis plusieurs années; tous ont accompli les rites devant votre image et les statues des dieux; tous aussi ont maudit le Christ.

[1] Le droit d'en appeler à l'empereur était le plus important des priviléges qui restât aux citoyens.

« Ils prétendaient que toute la faute ou l'erreur consistait pour eux en ceci, qu'à un jour marqué ils s'assemblaient, avant le lever du soleil, pour chanter tour à tour des vers à la louange de Christ, comme s'il eût été dieu; qu'ils s'engageaient par serment à ne point manquer à leurs promesses, à ne commettre ni vol, ni violence, ni adultère, à ne point nier un dépôt; qu'enfin ils se réunissaient encore pour manger en commun des mets innocents[1]; mais qu'ils avaient cessé de le faire depuis l'édit par lequel, selon vos ordres, j'avais interdit toute sorte d'assemblée. Pour m'assurer de la vérité de ces paroles, j'ai mis à la torture deux filles esclaves qu'ils disaient attachées au ministère de leur culte et n'ai trouvé qu'une mauvaise superstition poussée à l'excès. Par cette raison, j'ai suspendu l'enquête pour prendre vos ordres.

« L'affaire mérite attention par le nombre de ceux qui se trouvent en péril. Beaucoup de personnes, en effet, de tout âge, de tout ordre, de tout sexe, sont déjà et devront être impliquées dans l'accusation, car ce mal contagieux a envahi non-seulement les cités, mais les bourgs et les villages. »

En bon courtisan, Pline ajoute que le mal peut être arrêté, qu'il l'est déjà, puisque les temples désertés voient la foule revenir, que les sacrifices recommencent, qu'on vend beaucoup de victimes restées auparavant sans acheteurs; et, en honnête homme qui ne voudrait pas envoyer au supplice des gens inoffensifs, il demande au prince de faire grâce au repentir.

Trajan ne paraît pas s'être beaucoup ému du tableau contradictoire que lui faisait son légat : cette contagion impie qui gagnait les villes et les hameaux, cette vie nouvelle qui se montrait dans les temples; et il refusa de prendre une mesure générale. « On ne saurait, dit-il établir pour les procès des chrétiens une forme certaine qui puisse être suivie partout. N'en faites pas recherche; mais s'ils sont accusés et convaincus, punissez-les. Ne recevez pas de dénonciations anonymes et ne condamnez point sur des soupçons. »

On a vu[2], par les mesures que prirent à l'égard des druides Auguste, Tibère et Claude, quel arsenal de lois la république avait légué à l'empire, pour frapper les cultes ennemis de celui de Rome. Les accusations de lèse-majesté, de sacrilége, d'association illicite et de magie

[1] *Cibum innocuum*, pour répondre à l'accusation souvent portée contre les Juifs d'immoler des enfants.

[2] T. IV, p. 27 et suiv.

pouvaient être tournées contre les chrétiens, et toutes entraînaient la mort. Trajan, qui n'aimait pas les assemblées secrètes, n'autorisa pourtant pas les poursuites de ce chef, à propos d'hommes de petite condition et qu'on lui représentait comme inoffensifs, mais il ne permit pas les publiques offenses aux dieux de l'empire, et, avec la constitution particulière à l'État romain, avec cette religion officielle dont nous avons montré le caractère [1], il ne pouvait pas les permettre. Aussi sa réponse est-elle : « Ne cherchez pas des coupables, mais punissez ceux qui, par acte public, outrageront les autels de la patrie. » Ce sentiment était si profondément romain, que deux consulaires d'humeur très-pacifique s'expriment à ce sujet de la même façon, à trois siècles de distance : « Que nul, dit Cicéron, n'ait des dieux particuliers ; que personne n'introduise des dieux nouveaux ou étrangers, s'ils n'ont pas été admis par l'autorité publique [2] ; » et sous Alexandre Sévère, Dion Cassius faisait recommander par Mécène à Auguste de punir les adorateurs des faux dieux [3].

De pareils ordres provoqués par de semblables demandes furent sans doute envoyés ailleurs, et ce qui avait lieu en Bithynie a dû se passer en d'autres provinces, même avec plus de rigueur là où se trouvaient des gouverneurs moins humains et des populations moins paisibles, qui croyaient venger leurs dieux en criant dans l'amphithéâtre : « Les chrétiens aux bêtes ! » Ainsi la tradition de l'Église place sous ce règne les martyres de saint Ignace, évêque d'Antioche, et de saint Siméon, évêque de Jérusalem, martyres que nous ne racontons point, parce que l'histoire intérieure de l'Église ne peut rentrer dans le cadre de cette histoire générale de l'empire [4].

Les deux lettres qui viennent d'être citées mettent plusieurs points en lumière. Pline, né sous Néron avant l'incendie de Rome, avocat,

[1] T. IV, p. 509 et suiv.

[2] *De Leg.*, II, 8.... *nisi publice adscitos.*

[3] LII, 36.

[4] Il y a d'ailleurs de grands doutes au sujet des *Actes* de saint Ignace, qui paraissent avoir été rédigés fort tard : suivant Uhlhorn, au sixième siècle (Cf. *C. I. L.*, t. III, p. 105), et l'authenticité de ses *Lettres* prête à beaucoup de disputes ; car elles exposent une organisation hiérarchique qui n'existait pas encore et elles combattent des doctrines (gnosticisme et docétisme) qui, n'ayant été nettement formulées que plus tard, ne pouvaient lui paraître un danger aussi grand qu'il le présente. Quant au martyre de Siméon, il est mis en l'année 105 par la Chronique Paschale et par celle d'Eusèbe, en l'an 107 par saint Jérome. La condamnation de l'évêque de Jérusalem par le procurateur de Syrie aurait donc précédé de plusieurs années l'arrivée de Pline en Bithynie. Suivant la Chronique Paschale, il fut condamné comme chrétien, mais aussi comme descendant de David, ce qui donne à penser que la fermentation qui produisit la grande insurrection juive de 117 commençait peut-être à se faire sentir.

jurisconsulte, sénateur et consulaire, mêlé à toute la vie politique de son temps, savait fort mal, lorsqu'il arriva en Bithynie, ce qu'était un chrétien : preuve qu'il n'y avait pas encore eu contre eux d'information juridique, de décision solennelle ni de persécution générale[1]. Il les frappe parce qu'il les regarde comme s'étant mis en révolte contre la loi religieuse de l'empire, en méprisant ses dieux ; contre la loi civile, en faisant des assemblées illicites; contre l'autorité proconsulaire, en lui refusant obéissance. Et cependant il montre la simplicité de leur foi, la pureté de leur vie, ces agapes fraternelles, ces chants pieux qui étaient alors tout leur culte, et le caractère fondamental de cette religion des pauvres qui mettait dans le sacerdoce, ou du moins dans les honneurs de la naissante Église, deux filles esclaves. C'est qu'eux et lui habitaient en esprit dans deux mondes différents et, tout en parlant la même langue, ne pouvaient se comprendre. Aussi suis-je assuré que Trajan, le gardien rigoureux de la discipline militaire et civile, envoyait un chrétien au supplice sans plus d'hésitation ni de remords que s'il eût été question d'un soldat réfractaire ou d'un esclave fugitif[2]. Ces cruautés nous révoltent et ces violations des droits de la conscience nous indignent; mais il faut reconnaître que les contemporains de Trajan pensaient comme lui et ne pouvaient point penser autrement; que, pour eux, les chrétiens étaient des rebelles; et qu'en effet, ces hommes qui allaient briser l'ancienne société, étaient les plus grands révolutionnaires que le monde eût encore vus. Nous sommes avec eux contre leurs persécuteurs, toutefois avec la

[1] On a vu, p. 502 et suiv., ce que fut la persécution sous Néron ; sous Domitien il y eut condamnation légale de quelques citoyens qui, n'appartenant pas à la nation juive, *judaïsaient*, c'est-à-dire qui abandonnaient la foi nationale; les paroles de Pline prouvent que, parmi ces *judaïsants*, on comprenait les chrétiens, puisqu'il en condamna avant d'avoir reçu la réponse de Trajan. Ce prince fut le premier à retirer aux chrétiens, sans distinction d'origine, le bénéfice de la tolérance légale sous laquelle vivaient les sectateurs des religions étrangères ; mais il n'y eut pas, sous lui, de recherche, d'*inquisitio;* on punissait la *manifestation publique*, qui était, par cela seul, une publique révolte contre la loi et les magistrats. Aussi n'y eut-il qu'un petit nombre de martyrs jusqu'à la grande persécution de Dèce (Origène, *Adv. Cels.*, III, 8). Même alors l'Église si florissante d'Alexandrie ne compta que dix-sept martyrs, onze hommes et six femmes (Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, 41), et presque en tout temps on put recueillir les restes des victimes.

[2] Le nombre des condamnés doit avoir été bien petit, car ni Tertullien (*Apol.*, v), ni Méliton (Eusèbe, *Hist. eccl.*, IV, 26), ni Lactance (*de Morte persecutorum*, chap. III), ne comptent Trajan parmi les persécuteurs. Depuis Domitien, dit Lactance (*ibid.*), jusqu'à Dèce, *multi ac boni principes Romani imperii clavum regimenque tenuerunt.* Les inscriptions chrétiennes remontant avec certitude au troisième siècle, c'est-à-dire un siècle après Trajan, sont encore très-rares. (*Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1867, p. 168.) M. de Rossi en date deux de 107 et 110 *Inscr. christ. ant.*, 2 et 3).

douloureuse obligation de dire qu'ils ont eu le sort de tous les réformateurs, celui qu'eux-mêmes ont infligé plus tard à quiconque essaya aussi de remplacer l'ancienne loi par une loi nouvelle[1]. Y a-t-il bien longtemps qu'agir comme les chrétiens de Pline, avec d'autres idées, n'expose plus au même péril? Ah! que la justice est lente à venir et que l'homme marche péniblement à sa propre délivrance!

Trajan, qui inscrit au code pénal de Rome un nouveau crime, celui de *christianiser*, essaye en même temps de consolider les maîtres de



Tombeau à Delphes. Lebas et Waddington, *op. cit.*, pl. 59.

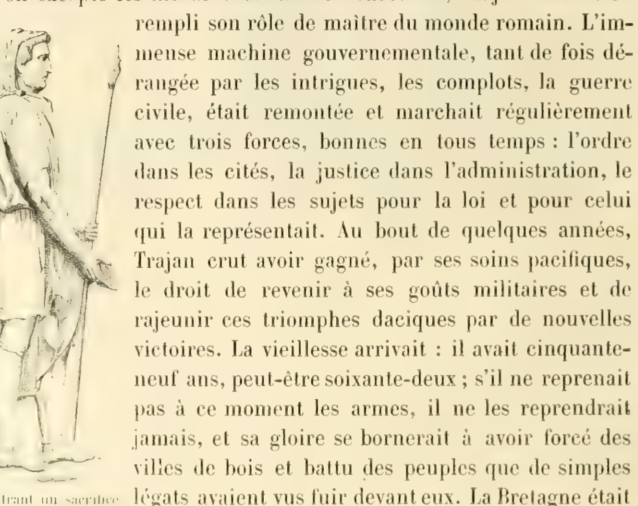
l'Olympe sur leurs autels croulants. Dans une longue inscription récemment découverte, nous avons la preuve de sa sollicitude pour rendre aux anciens dieux leurs honneurs et à une vieille institution religieuse son autorité. Du temps de Strabon, Delphes était fort pauvre, quoique le domaine du temple fût très-riche, puisqu'une seule de ses forêts d'oliviers, sur un des contre-forts du Parnasse, donne aujour-

[1] Tertullien dit expressément :.... *Sacrilegi et majestatis rei convenimur. Summa hæc causa imo tota est* (*Apol.*, X). Il faut ajouter que la loi de majesté n'entraînait pas seulement la peine de mort, mais aussi les tortures. (Paul, *Sent.*, V, 29, § 2.) Du reste Tertullien comprend bien que ces deux sociétés en présence sont absolument incompatibles. « Les empereurs, dit-il, auraient cru au Christ, si les Césars n'étaient pas nécessaires au monde, ou si l'on pouvait être à la fois et chrétien et César. .... *Si aut Cæsares non essent sæculo necessarii, aut si et christiani potuissent esse Cæsares* » (*Apol.*, XXI).

d'hui un revenu annuel de 70 000 drachmes. Mais ce domaine avait été envahi de tous côtés par les cités voisines, malgré un jugement solennel des amphictyons qui, cent quatre-vingt-dix ans avant notre ère, en avait fixé les limites. Trajan chargea un des grands personnages de l'empire de faire respecter comme loi souveraine la sentence amphictyonique, de rendre au dieu ses biens et de remettre en place les vingt-six bornes sacrées[1]. Était-ce de sa part zèle pieux? Nullement. Apollon et ses confrères en divinité lui étaient parfaitement indifférents. Mais, à l'exemple d'Auguste et de Vespasien, il considérait la religion officielle comme une nécessité d'ordre public. C'était un conservateur à outrance, et il faut bien reconnaître qu'il ne pouvait pas être autre chose.

III. — GUERRE PARTHIQUE.

Si l'on excepte les mesures contre les chrétiens, Trajan avait bien rempli son rôle de maître du monde romain. L'immense machine gouvernementale, tant de fois dérangée par les intrigues, les complots, la guerre civile, était remontée et marchait régulièrement avec trois forces, bonnes en tous temps : l'ordre dans les cités, la justice dans l'administration, le respect dans les sujets pour la loi et pour celui qui la représentait. Au bout de quelques années, Trajan crut avoir gagné, par ses soins pacifiques, le droit de revenir à ses goûts militaires et de rajeunir ces triomphes daciques par de nouvelles victoires. La vieillesse arrivait : il avait cinquante-neuf ans, peut-être soixante-deux ; s'il ne reprenait pas à ce moment les armes, il ne les reprendrait jamais, et sa gloire se bornerait à avoir forcé des villes de bois et battu des peuples que de simples légats avaient vus fuir devant eux. La Bretagne était un trop petit théâtre, bon pour Claude ; les Germains ne donnaient prétexte à aucune guerre ; la Dacie se latinisait



Trajan offrant un sacrifice à Mars[2].

[1] Wescher, *Mém. des Sav. étr. de l'Acad. des inscr.*, p. 54 et suiv., et *C. I. L.*, t. III, n° 566. Cf. *Additam.*, p. 987.

[2] Fragment d'un bas-relief de l'arc de Trajan, maintenant à l'arc de Constantin.


TAYLOR

Hachette et Cie Paris



Imp. Dufrenoy

paisiblement, et des montagnes de la Calédonie au bord de l'Euxin il ne s'offrait pas un champ de bataille où pût s'accomplir quelque exploit retentissant. Sur la rive méridionale de la Méditerranée, l'empire avait atteint, des cataractes de Syène au détroit d'Hercule, une frontière infranchissable, le désert; donc rien à faire ni en Afrique ni en Europe ; du moins il le croyait. Restait l'Asie. De ce côté on pouvait trouver à accomplir ce que l'histoire complaisante appelle de grandes choses : par exemple, faire de l'Arménie un poste



Forteresse servant de trésor et de tombeau aux rois d'Arménie [1].

avancé contre la barbarie asiatique, comme la Dacie l'était contre la barbarie européenne; dompter l'Euphrate et le Tigre, comme l'avaient été le Rhin et le Danube; en un mot, achever à l'orient l'œuvre de consolidation des frontières de l'empire. C'était la logique du règne de Trajan ; mais pour lui la guerre était surtout un ardent désir de gloire [2], et il avait eu raison de se faire représenter, sur son

[1] Aujourd'hui Ani, sur la rive gauche de l'Euphrate occidental (*Kara-su*) et anciennement appelée Camacha, « le cadavre ». On y voit des restes de remparts romains. (Texier, *Arménie*, pl. 15 ou 16.)

[2] .... Τῇ δ' ἀληθείᾳ, δόξης ἐπιθυμίᾳ (Dion, LXVIII, 17). Dierauer (*Gesch. Traj.*, p. 155) combat très-justement les motifs que Merivale assigne à l'expédition de Trajan en Orient et que l'écrivain anglais tire principalement de la crainte inspirée à ce prince par les chrétiens, dont il ne s'occupait guère, et par les Juifs, dont il ne s'occupait pas.

arc de triomphe, sacrifiant à Mars : c'était le dieu qu'il avait le mieux servi.

Le motif de l'expédition fut un effort des Arsacides pour rétablir leur influence en Arménie. Khosroès avait fait arriver son neveu Exédarès au trône de ce pays, que les Romains voulaient garder au moins sous leur influence; et Trajan n'avait pas oublié qu'à la cour de Ctésiphon on avait sans doute prêté une oreille complaisante aux ouvertures du Décébale pour former une vaste coalition qui eût menacé l'empire en Asie, tandis que les Daces l'attaqueraient de front en Europe. L'empereur se rendit durant l'hiver (113) à Athènes, où Khosroès, inquiet de la grandeur des préparatifs qui le menaçaient, lui envoya une humble ambassade, avec de riches présents, se bornant à demander que le Romain donnât l'investiture du royaume d'Arménie à un autre de ses neveux, Parthamasiris. L'empereur renvoya l'ambassade, les présents, et dit qu'il ferait connaître sa réponse lorsqu'il serait au bord de l'Euphrate. Au commencement de l'an 114, il arrivait à Antioche, et, pour que toutes ses capitales eussent des trophées de sa guerre dacique, il déposa dans le temple de Jupiter Kasios des offrandes qu'Hadrien célébra en vers grecs. « A Jupiter Kasios, le maître des dieux, Trajan, le fils d'Énée et le maître des hommes, fait cette offrande : deux coupes richement ciselées et une corne d'urus garnie d'or. Il les a prises aux Gètes superbes qu'il terrassa de sa lance. Toi dont la tête se cache dans les nuages, ô dieu, accorde-lui la victoire dans la guerre Achéménide, et tu te réjouiras d'avoir de doubles dépouilles, celles des Arsacides à côté de celles des Gètes[1]. »

Les événements militaires des années 114-117 nous sont fort mal connus, et la chronologie des campagnes parthiques est incertaine. Trajan eut d'abord à rétablir la discipline dans les légions amollies et séditieuses des provinces orientales; il y mit sa sévérité habituelle, et tout plia sous cette main énergique. Il entra en campagne au cœur même de l'été et remonta par la vallée de l'Euphrate jusqu'à la grande Arménie. Dans une première lettre, Parthamasiris avait pris le titre de roi : elle lui fut renvoyée sans réponse; dans une seconde, il supprima le titre, mais demanda qu'on lui expédiât, pour traiter, le gouverneur de la Cappadoce. L'empereur le somma de venir lui-même. L'Arménien hésitait à se confier à la bonne foi romaine; cependant,

[1] *Anthol. palat.*, VI, 332.

les légions avançant toujours, il vint au camp, salua l'empereur assis sur son tribunal, avec l'armée entière rangée derrière lui, déposa à ses pieds la couronne qu'il avait sur la tête, et, debout, silencieux, avec la dignité grave des Orientaux, il attendit que Trajan lui permît de reprendre son diadème. A la vue de cet Arsacide, de ce roi découronné qui leur semble un captif, les soldats poussent un cri immense, comme à la suite d'une victoire, et proclament leur général *imperator*. Parthamasiris se croit tombé dans un piége et cherche à fuir : entouré de toutes parts, il demande que l'empereur lui épargne au moins la honte de parler au milieu de cette foule. On le conduit au prétoire, mais le Romain veut savourer l'humiliation d'un descendant de ceux qui portent le titre de roi des rois, et rien ne se conclut au prétoire; le prince, ramené au milieu du camp, est forcé d'exposer ses demandes. « Cependant je n'ai pas été vaincu! s'écrie-t-il; je n'ai pas été fait prisonnier! C'est volontairement que je suis venu, dans la pensée que mon royaume me serait rendu par vous, comme il l'a été à Tiridate par Néron. — L'Arménie, répond Trajan, appartient à Rome et elle aura un gouverneur romain. » Des Arméniens, des Parthes, avaient accompagné le prince au camp. Trajan retint les premiers comme étant déjà ses sujets et laissa Parthamasiris emmener les autres, en leur donnant une escorte qui devait les empêcher de communiquer avec personne. Nous ignorons le détail de ce qui se passa ensuite. Eutrope parle du meurtre de Parthamasiris, et dans un fragment retrouvé sur un palimpseste, un ami de Marc-Aurèle disait : « Il est difficile d'excuser Trajan au sujet de la mort de ce roi. Sans doute il périt justement au milieu du tumulte qu'il avait excité; mais, pour l'honneur de Rome, mieux eût valu que ce suppliant s'en retournât sans dommage que de souffrir un supplice mérité[1]. » Parthamasiris fut-il tué en essayant d'échapper à son escorte, ou supposa-t-on une attaque pour avoir une occasion de se défaire de lui? On ne le sait; mais il est clair que, s'il ne tomba pas dans un guet-apens au départ, il y était tombé à l'arrivée. Cette façon de renverser un roi


Trajan et Parthamasiris. (Grand bronze du cabinet de France.)

[1] .... *Meliore tamen Romanorum fama impune supplex abisset, quam jure supplicium luisset.* C'est un fragment de Fronton, l'ami de Marc-Aurèle, *ap. Principia historiae*, p. 209 de ses *Œuvres*, éd. Naber, 1867.

n'avait rien d'héroïque, et elle a laissé une tache de sang sur la main de Trajan. Ni lui ni personne alors ne la vit. Cet étranger gênait : on l'avait supprimé; la moralité politique des anciens ne s'en effarouchait pas, et l'ami de Marc-Aurèle était seul peut-être à s'en étonner. On osa même, à Rome, frapper une médaille où Parthamasiris est représenté tête nue et pliant le genou, avec cette brève et dédaigneuse légende : *Rex Parthus*, sans même le nom de son royaume[1].

Trajan, par sa renommée, par la masse imposante de ses forces, causait un tel effroi, que les peuples et les rois, de l'Euphrate au Caucase et de l'Euxin à la Caspienne, se soumirent sans combat. Depuis deux siècles, Rome rêvait cette conquête, et avec raison, car elle lui aurait donné les clefs d'une des portes de l'Asie, le Caucase, dont les étroits défilés[2] sont si faciles à rendre impraticables, et elle lui aurait assuré en Arménie une position excellente pour l'attaque comme pour la défense. Dans ses mains, les hautes montagnes de ce pays seraient devenues une forteresse inexpugnable, qui aurait couvert l'Asie Mineure, même la Syrie. Bien établis à la tête des vallées du Tigre et de l'Euphrate, les Romains eussent rendu toute attaque contre leurs riches provinces impossible ou du moins fort dangereuse pour l'assaillant. Avant d'atteindre, en effet, les deux grands passages du fleuve à Thapsaque et à Zeugma, où viennent mourir les dernières collines de l'Amanus[3], une armée parthique aurait été contrainte de longer le pied des montagnes arméniennes, avec le risque continuel d'être prise de flanc ou tournée. Plus au sud, c'est le désert qui défend la Syrie, et qui la défendit bien jusqu'au jour où le fanatisme religieux fit sortir de ces solitudes un ennemi inattendu.

L'occupation de l'Arménie était donc commandée par de grands intérêts, et Trajan avait bien fait, sauf le moyen employé, de tran-

[1] Cohen, II, *Traj.*, n° 207 et 576. Voyez la monnaie donnée à la page 819.

[2] Le Caucase, dont la cime, l'Elbruz, dépasse de près de 1000 mètres le mont Blanc, n'a guère qu'une passe praticable, celle de *Dariel*, qui atteint, au Kreuzberg, une altitude de plus de 2500 mètres, et est si étroite, que, à l'endroit appelé Portes Caucasiennes, on supposait autrefois qu'elle était fermée par des portes de fer. La chaîne tombe, à ses deux extrémités, dans la mer Caspienne et la mer Noire.

[3] Voy. ci-dessus, t. III, p. 102. Le mont Amanus, qui court de l'Euphrate à la mer, ferme absolument l'Asie Mineure, en ne laissant à ses extrémités que deux étroits passages : sur la mer, les *Pyles Syriennes;* sur l'Euphrate, les *Pyles Amaniques.* Ici le fleuve s'ouvre péniblement passage par des cataractes entre l'Amanus et le Taurus, qui va se relier aux grandes cimes de l'Arménie. Les deux montagnes donnent donc à l'Asie Mineure un rempart formidable.

cher une question que Pompée, César, Antoine, Auguste, n'avaient point résolue, les uns faute de temps, les autres faute d'habileté ou de résolution. Mais plus cette acquisition était importante, plus il fallait l'assurer à l'empire, en donnant à la nouvelle province une organisation civile et militaire qui la fît promptement romaine, et en employant à cette œuvre de patience les forces, les ressources, le temps que Trajan allait gaspiller dans des expéditions inutiles.

Il passa l'hiver de 114-115 à Antioche, qui, durant son séjour, fut presque détruite par un tremblement de terre : quantité de gens notables y trouvèrent la mort; le consul, avec Vergilianus Pedo, y fut grièvement blessé, et Trajan manqua périr. Les païens attribuèrent sans doute ce désastre à la colère des dieux, irrités par l'impiété chrétienne, et saint Ignace, évêque d'Antioche, souffrit, vers ce temps-là, le martyre. On a vu [1] que Trajan n'hésitait pas à considérer les chrétiens comme des rebelles et, lorsqu'ils faisaient profession publique de leur foi, comme des rebelles, qu'il fallait punir. Il n'aura donc éprouvé aucun scrupule, en face d'une foule affolée de peur, à satisfaire du même coup ses dieux, la populace et les lois détestables de l'empire [2].

Au printemps, il franchit l'Euphrate, sans doute à Zeugma, et se rendit à Édesse, dont le prince fut sauvé par son fils [3]. De cette ville, il poussa, au travers de la Mésopotamie, une colonne d'avant-garde conduite par Lusius Quietus; elle prit la forte place de Singara, qui commandait la route du désert; lui-même enleva Nisibe, et, comme tous les chefs de cette région étaient en guerre entre eux ou en révolte contre Khosroès, il put atteindre sans peine les bords du Tigre, en face de l'Adiabène. C'est là qu'Alexandre avait vaincu Darius et conquis l'Asie; Trajan aimait à suivre les traces du héros macédonien dont il espérait la fortune. Le Tigre avait dans ces parages un lit large et profond, il fallait une flotte pour le franchir et pour assurer les communications. On employa l'arrière-saison à construire dans les forêts de Nisibe des bateaux qui se démontaient et que des chariots portèrent aux points choisis pour le passage. Étonnés

[1] Voy., ci-dessus, p. 292.

[2] D'après les Actes du martyre de saint Ignace, il aurait été condamné à Antioche par l'empereur et envoyé de là à Rome pour y être livré aux bêtes : c'est peu probable. On a déjà remarqué l'intention évidente des rédacteurs de ces Actes de donner un pendant au dernier voyage de saint Paul. Cf. Dierauer, p. 169, n° 3.

[3] Καλοῦ καὶ ὡραίου ὄντος καὶ διὰ τοῦτο τῷ Τραϊανῷ ᾠκειωμένου (Dion, LXVIII, 21).

de voir leur fleuve si facilement vaincu et cette barrière tombée, les Barbares ne résistèrent pas à une vive attaque, qui donna aux Romains la rive gauche. Quoique ce succès ne valût pas la victoire d'Arbelles, il ouvrit, comme elle, la route de Babylone, que les Parthes, affaiblis par leurs divisions, n'osèrent fermer. Trajan y entra avec le surnom de *Parthicus*, que ses soldats lui donnèrent, et sacrifia aux mânes d'Alexandre dans le palais où le héros avait expiré (116).

L'opinion était éblouie par ces faciles triomphes. Chaque jour le sénat apprenait que de nouveaux peuples s'étaient soumis à sa puis-



Trophée de victoire (bas-relief du temple de Mars, à Mérida).

sance; que des rois consentaient à tenir de lui leur couronne; que des pays portant les grands noms d'Arménie, de Mésopotamie et d'Assyrie, qui rappelaient ceux de Ninus, de Sémiramis, de Xerxès et d'Alexandre, étaient sujets de son empire. Avec le puéril empressement d'un jeune victorieux, Trajan se hâtait de déclarer réunies pour jamais au domaine du peuple romain les régions que traversait son armée. L'Arménie formait déjà une province; il en fit deux autres : celle de Mésopotamie, entre le Tigre et l'Euphrate, au pied des montagnes arméniennes; celle d'Assyrie, comprenant la vallée orientale du Tigre jusqu'à la chaîne du Zagros, qui la sépare de la Médie. En même temps, de grands préparatifs s'achevaient; toute une flotte, amenée par l'Euphrate, était traînée dans le Tigre, à travers l'isthme qui s'étend entre les deux fleuves, pour attaquer Ctési-

phon[1]. Les Parthes ne défendirent pas mieux leur capitale que leurs provinces. Khosroès ou son successeur s'enfuit au fond de la Médie ; la fille du grand roi, son trône d'or massif, furent pris à Suses, et Séleucie, l'ancienne capitale grecque, ouvrit ses portes. Maître des principales places de la Babylonie, Trajan descendit le Tigre avec sa flotte, recevant sur son passage la soumission des chefs riverains, et arriva jusqu'au golfe Persique, où, voyant un navire qui partait pour l'Inde, il s'écria : « Que ne suis-je plus jeune, je donnerais à Rome pour frontière les limites de l'empire d'Alexandre ! » Et la ville éternelle, confiante comme son prince, frappait des médailles montrant l'Arménie renversée que l'empereur foulait aux pieds, ou deux Parthes, assis à terre, ayant devant eux un carquois vide et un arc détendu[2]. Mais ces Parthes allaient se lever, le carquois allait se remplir, l'arc résonner encore, et le victorieux empereur entendra jusque dans son camp le sifflement aigu de ces flèches qu'il croyait avoir brisées.



Trajan cuirassé[3].

Déjà, en effet, les défections éclataient partout derrière lui. Séleucie

[1] Ou mieux par le canal appelé *Naharmalcha*, « fleuve royal », qui allait de Babylone à Ctésiphon.

[2] Cohen, II, *Trajan*, n[os] 318 et 575. Voyez ces monnaies à la page suivante.

[3] Statue en marbre de Paros, trouvée à Gabies. Musée du Louvre. Clarac, n° 48. La cuirasse, au lieu d'une tête de Méduse, porte un masque de Triton. On y a vu une allusion aux flottes romaines que Trajan envoya dans la mer des Indes.

s'était soulevée, et la révolte des villes du nord de la Mésopotamie, par où l'armée romaine avait pénétré en Assyrie, menaçait d'enfermer les Romains dans le désert. Il était à craindre que l'expédition ne finît comme celle de Crassus. Les généraux de Trajan frappèrent quelques coups vigoureux. Nisibe fut reprise; Édesse et Séleucie, emportées d'assaut, furent livrées aux flammes. Ces succès servirent au moins à cacher, sous des apparences de victoires, une retraite nécessaire. Trajan se décida même, pour arrêter ces dangereux mouvements, à restaurer la royauté parthique qu'il avait cru détruire; de retour à Ctésiphon, il mit, en présence du peuple et de l'armée, la couronne du roi des rois sur la tête d'un Arsacide, Parthamaspatès; puis, par le plus court chemin, il reprit la route de Syrie. Arrêté dans un désert sans eau et sans fourrage, devant la petite place d'Atra, il voulut l'enlever et fut repoussé. Un légat, beaucoup de légionnaires, y périrent; des hommes de son escorte furent tués auprès de lui. « Le victorieux empereur retournant à Rome pour triompher de tant de nations marquait sa route par le sang et les cadavres de ses soldats[3]. »


Trajan posant le pied sur l'Arménie[1].


Trajan et Parthamaspatès[2].

Les fatigues, le chagrin, quelque maladie peut-être, contractée, comme celle d'Alexandre, dans les plaines marécageuses de la Babylonie, minèrent sa robuste constitution. Il atteignit Antioche, où il dit adieu à son armée, mais ne put dépasser Sélinonte en Cilicie. Il y mourut le 10 août 117.

Il laissait l'Orient en feu. Dans l'île de Chypre, à Cyrène en Égypte, avait éclaté une formidable insurrection des Juifs dont le signal semble avoir été donné par leurs coreligionnaires de la Mésopotamie[4], et les récentes conquêtes retournaient à leurs anciens maîtres. Une fois de

[1] ARMENIA ET MESOPOTAMIA IN POTESTATEM P. R. REDACTAE, S. C. (Grand bronze. Cohen, n° 318.)

[2] REX PARTHIS DATVS S. C. Trajan assis présentant Parthamaspatès debout à la Parthie agenouillée. (Grand bronze du cabinet de France. Cohen, n° 575.)

[3] Fronton, *Princ. Hist.*, p. 204 : .... *Legatus cum exercitu cæsus, et principis ad triumphum decedentis haudquaquam secura nec incruenta regressio.*

[4] On peut conclure d'un diplôme militaire de Domitien que, déjà sous ce prince, il y avait

plus l'empire romain, comme au temps de Crassus et d'Antoine, était convaincu d'impuissance à s'étendre au delà de l'Euphrate et de cette ligne de déserts qui sépare deux mondes. L'Occident même était agité,



Trajan donnant un roi aux Parthes.
(D'après un des quatre bas-reliefs de l'arc de Trajan, maintenant à l'arc de Constantin.)

du moins sur ses bords : les Maures fatiguaient l'Afrique de leurs incursions, les Bretons remuaient dans leur île, et les Sarmates menaçaient les provinces du Danube[1]. Voilà en quel état Trajan laissait

eu de la fermentation en Palestine, puisqu'on le voit, en 86, y envoyer des troupes et retenir les vétérans sous les enseignes.

[1] *Mauri lacessebant, Sarmatae bellum inferebant, Britanni teneri sub Romana ditione non poterant* (Spartien, *Hadr.*, 5).

l'empire, et l'histoire juge les règnes par leurs résultats, comme l'arbre est jugé d'après les fruits qu'il porte.

Il avait voulu reprendre la politique conquérante de la République et de César, qu'Auguste et ses successeurs avaient abandonnée. Eut-il raison ? Oui et non. Oui pour l'expédition d'Arménie et la conquête du pays des Daces ; non pour celles de Babylone et de Ctésiphon. Nous avons, plusieurs fois, donné les raisons qui devaient arrêter au cours supérieur de l'Euphrate et du Tigre la frontière de l'empire. Aller plus loin de ce côté, c'était aller contre la nature des choses, qui est la plus grande des forces. Il n'en était pas de même sur le Danube. Trajan, qui tenait à réveiller l'esprit militaire des Romains, fit bien de conquérir la Dacie. Mais il aurait dû achever cette œuvre, en plantant ses aigles de l'autre côté de la Theiss et en Bohême.



Statue iconique, brisée à sa partie inférieure, d'un grand prêtre du temple d'Athienau en Chypre (p. 824).
(*Gazette archéol.*, 1878, pl. 36, et p. 192.)

Alors l'empire eût enfermé dans ses frontières toute la vallée du Danube et tenu la chaîne de montagnes qui s'étend presque sans interruption des environs de Mayence jusqu'à la mer Noire, par le Taunus déjà fortifié, par les monts de Franconie, de Bohême, de Moravie et les Carpathes. Maître de cette grande ligne de défense, ramassant ses forces dans les provinces situées en arrière, y multipliant les postes militaires, les colonies de vétérans, et, de l'autre côté des monts, développant au milieu des Germains la vie romaine

par les relations du commerce et la contagion de l'exemple, l'empire aurait résisté plus longtemps aux assauts de la Barbarie.

Mais ces services eussent été sans éclat, et Trajan voulait la gloire retentissante que donnaient la conquête, même éphémère, des capitales parthiques et une expédition rivale de celle d'Alexandre. Terminons cependant l'histoire de ce grand règne par le vœu qu'après Trajan le sénat forma toujours à l'avénement d'un nouvel empereur : « Puissiez-vous être plus heureux qu'Auguste, meilleur que Trajan! » Le moyen âge a recueilli cette pensée, et Dante a mis Trajan dans son *Paradis*.



Trajan dans un char traîné par dix chevaux (D'après une monnaie.)

TABLES ALPHABÉTIQUES

I. — MONNAIES, CAMÉES ET PIERRES GRAVÉES.

II. — CARTES ET GRAVURES : BUSTES, STATUES, MONUMENTS, ETC.

[1] Une erreur inexplicable s'est glissée dans le texte, où il est dit que la statue de Balbus est en bronze.

[1] L'attribution de cette statue à Tibère est fort contestable. La tête est celle d'une autre statue, les jambes sont modernes.

III. — CARTES ET PLANCHES COLORIÉES, HORS TEXTE.

[1] Apothéose d'Auguste : camée n° 188 du Cabinet de France; sardonyx à cinq couches, aussi remarquable par le travail et la composition que par les dimensions (30 centimètres sur 26). Ce magnifique camée, le plus grand qui existe, provient du trésor de la Sainte-Chapelle; on croit que saint Louis le reçut de Baudouin II, empereur de Constantinople. — Il représente à la partie supérieure, Auguste sur Pégase que dirige l'Amour, Énée ou Jule, son fils, en costume phrygien, [illegible] César, la tête voilée comme souverain pontife et portant la couronne radiée, tient le sceptre à la main; près de César, Drusus l'Ancien, lauré et le bouclier au bras, s'avance vers Auguste.

Au milieu, la famille des Césars en l'an 19 : Tibère couronné de laurier, tenant le sceptre de Jupiter, est assis à côté de Livie en Cérès. Derrière Livie, Drusus le Jeune montre à Livilla, sa femme, la réception d'Auguste par J. César. De l'autre côté, Antonia debout se tourne vers Germanicus, son fils. Ce dernier, en costume militaire, porte la main à son casque, qu'Antonia touche aussi, peut-être pour signifier que la paix conquise par ses exploits rend ses armes inutiles. Derrière Germanicus, sa femme Agrippine, assise sur un monceau d'armes, et le jeune Caïus, chaussé des *caligæ* qui lui valurent son surnom. Aux pieds de Tibère et de Livie, la figure désespérée de l'Arménie, vaincue depuis peu de temps. A la partie inférieure : captifs germains et orientaux, symbolisant les victoires de Germanicus et de Drusus. — Cf. Chabouillet, *Catal. gén.*, etc., n° 188, p. 28-31.

[2] Une scène analogue est représentée sur une belle mosaïque découverte au champ de Mars de Vienne, en Dauphiné. Orphée y joue de la lyre avec le *plectrum*, et autour de lui apparaissent des animaux : un cheval, un lion, etc. Cf. Florian Vallentin, *Rapport sur les découvertes archéologiques faites en Dauphiné pendant l'année* 1879, p. 33. (*Extrait du Bulletin de l'Académie delphinale*, 3e série, tome XV, 1879.)

TABLE DES MATIÈRES

DU QUATRIÈME VOLUME.

CHAPITRE LXVII.

ADMINISTRATION D'AUGUSTE DANS LES PROVINCES.

CHAPITRE LXVIII.

ORGANISATION DES FRONTIÈRES.

CHAPITRE LXIX.

LES DERNIÈRES ANNÉES D'AUGUSTE ET LA SUCCESSION A L'EMPIRE.

CHAPITRE LXX.

LES LETTRES, LES SCIENCES ET LES ARTS AU TEMPS D'AUGUSTE.

CHAPITRE LXXI.

L'ŒUVRE D'AUGUSTE ET LE CARACTÈRE DU NOUVEL EMPIRE.

NEUVIÈME PÉRIODE.

LES CÉSARS ET LES FLAVIENS (14-96). — CONSPIRATIONS ET GUERRES CIVILES. DIX EMPEREURS, DONT SEPT SONT ASSASSINÉS.

CHAPITRE LXXII.

LE RÈGNE DE TIBÈRE JUSQU'A LA MORT DE DRUSUS (14-23).

CHAPITRE LXXIII.

ISOLEMENT, DANGERS ET CRUAUTÉS DE TIBÈRE (23-37).

CHAPITRE LXXIV.

CALIGULA ET CLAUDE (37-54).

CHAPITRE LXXV.

NÉRON (13 OCTOBRE 54-9 JUIN 68).

CHAPITRE LXXVI.

TROIS EMPEREURS EN DIX-HUIT MOIS (JUIN 68-DÉCEMBRE 69).

CHAPITRE LXXVII.

VESPASIEN (69-79).

CHAPITRE LXXVIII.

TITUS ET DOMITIEN (79-96).

DIXIÈME PÉRIODE.

LES ANTONINS (96-180). — LA PAIX ROMAINE.

CHAPITRE LXXIX.

NERVA ET TRAJAN (96-117).

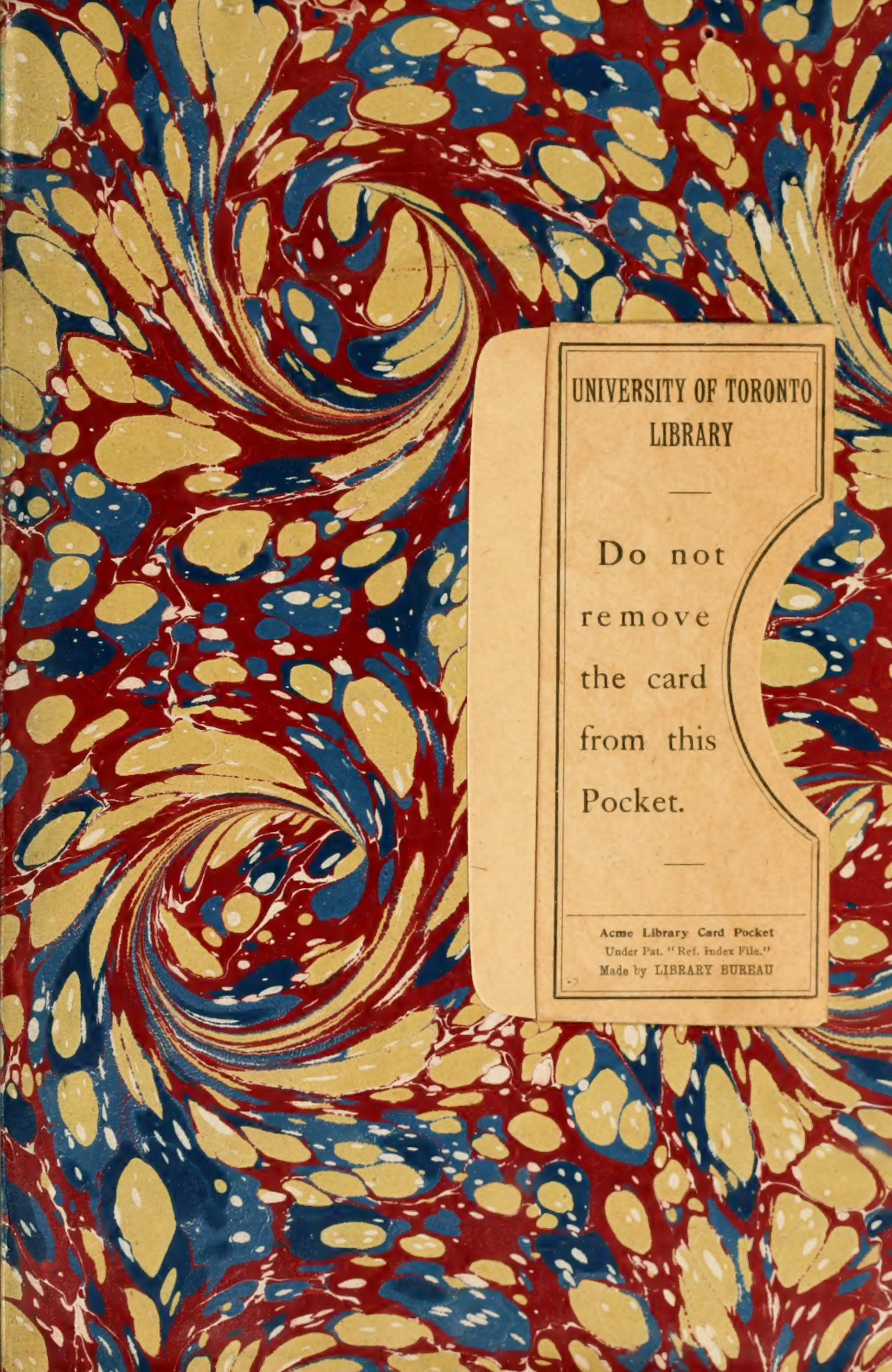
TABLES.

ERRATA ET ADDENDA

T. III, page 769. — Marti Uloci, lisez : Marti Ultori.
— — — Et forum d'Auguste, lisez : dans le forum d'Auguste.
T. IV, p. 9, note 2. — Ajoutez : p. 254, note 2.
17, Ajoutez à la note : Voyez, au tome I, p. 291, les substructions de la *via Appia* dans la vallée d'Aricie.
24, note 4. — Remplacer les mots : « Il est vraisemblable qu'elle existait dès le premier », par ceux-ci : Eusèbe (*Hist. eccl.*, VIII, 14) dit que cette juridiction fut établie par Maximin Daza. Ce ne fut peut-être qu'une réorganisation d'une institution plus ancienne.
34, note 8. — Ajoutez à la note : Cf. Wilmanns, 241, et les autres documents auxquels il renvoie.
46, note 1, ligne 2. — *Par ex., XII*, ajoutez : 5, 2 et XII.
109, sur la carte. — Au lieu de *royaume de Bosphore*, lisez : royaume du Bosphore.
170, Lisez ainsi les lignes 17-19 : Il a conscience de son génie : « Mes vers, dit-il (*Odes*, III, 30), seront chantés tant que le pontife montera les degrés du Capitole, accompagné de la Vestale silencieuse ; » et les anciens pouvoirs, aristocratie de naissance ou foule populaire, ne lui imposent pas. Il n'a, etc.
170, ligne 21. — Au lieu de *veror*, lisez : *venor*.
171, Emplacement de la *ville* d'Horace, lisez : de la *villa*.
259, Scène théâtrale, ajoutez le renvoi à la note 1.
260, ligne 33. — .... *discours* ; lisez : discours [3], et ajoutez une troisième note :
[3] Dans *les Césars* de Julien, chap. xxvii, Silène reprochant à Auguste d'avoir donné à l'Olympe « un tas de dieux », l'appelle « un faiseur de poupées ».
361, note 2, ligne 2. — Milan, 1879 ; ajoutez : Le chiffre de 1878 est de 6434.
422, note 2. — Ajoutez : et 1877, note de M. Mowat.
485, note. — Au lieu de : statue équestre *en bronze*, lisez : en marbre.
624, La note 4 doit prendre la place de la note 2 et réciproquement.
770, ligne 26. — Mettez en titre : § III. Administration.

2204. — IMPRIMERIE A. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris




UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY
Do not remove the card from this Pocket.
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU

